



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

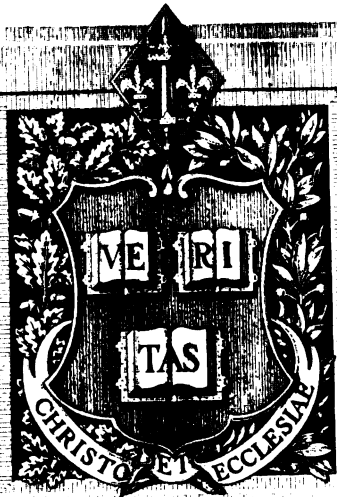
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

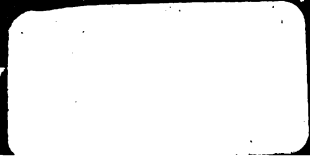
ANCIENNE
ERNE
AMANT
lat, LYON
LIOTHÈQUES

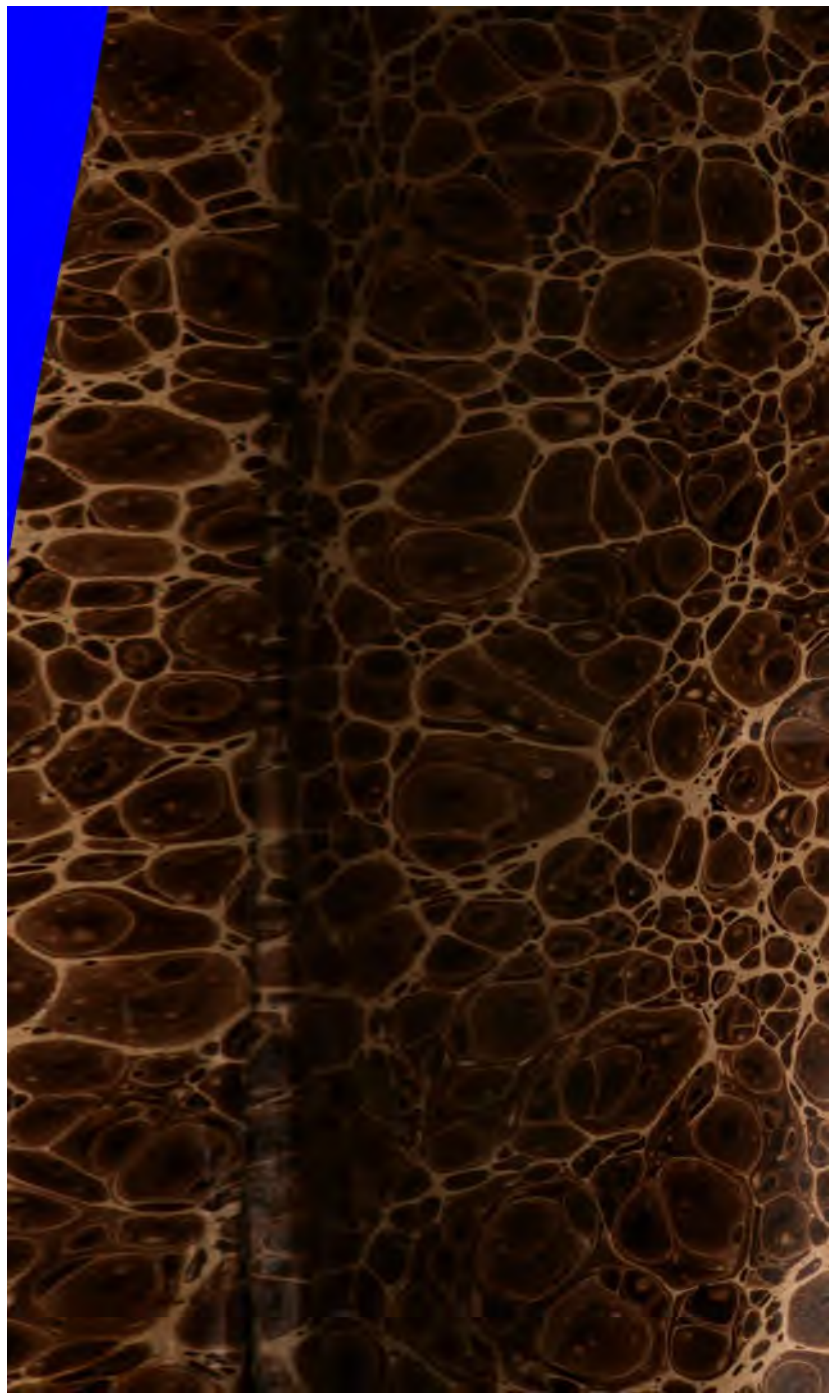
Fr
44
10



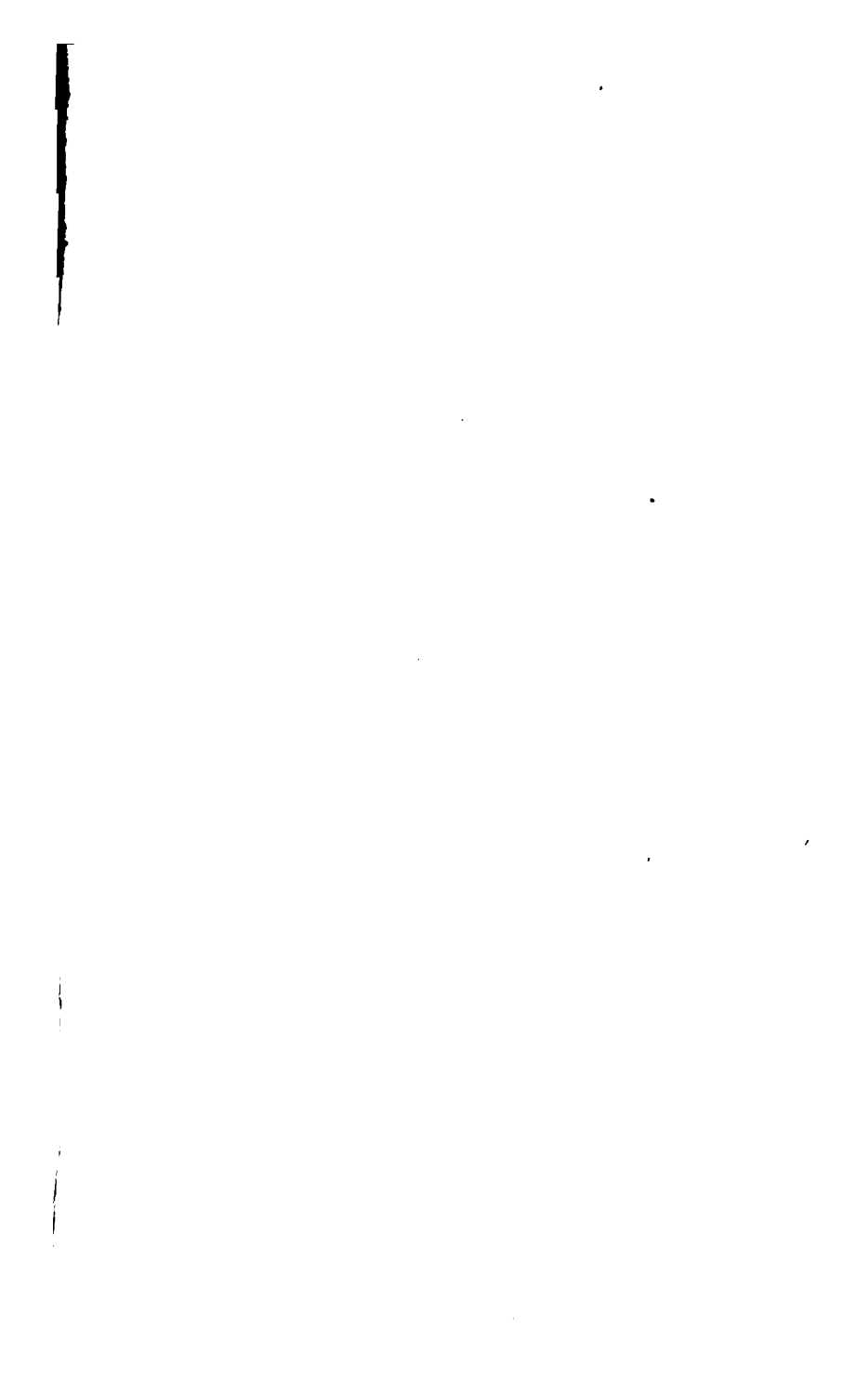
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
Ad 1876, Fellow of Harvard College 1895-1901
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY





all
regions
J.P.





ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.



ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE ;

*Par trois des membres de la Commission de
Statistique de ce Département.*

Et pius est, patriæ facta referre, labor.
OVID. *Trist.* II, 323.

TOME VII.

DU 1.^{er} NOVEMBRE 1827 AU 30 AVRIL 1828.

—
LYON,

J. M. BARRET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, PALAIS DES ARTS,
M.^{me} V.^e BARREAU, RUE ST-DOMINIQUE ;

PARIS,

M.^{me} HUZARD, LIBRAIRE, RUE DE L'ÉPERON, N.^o 7,
AUDIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS.

—
M. DCCC. XXVII.

Fr 44, 10

HARVARD COLLEGE LIBRARY

F. C. LOWELL FUND

July 21, 1924

ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

ARRÉGÉ DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SESSION DE 1827.

En exécution de l'ordonnance royale du 27 juin 1827, et ensuite des lettres de convocation individuelle de M. le préfet, le conseil-général du département du Rhône, composé de MM. G. de Savaron, Pavy, le vicomte de St-Trivier, Delaroche-Lucarelle, de Varax, le baron Rambaud, Desprez, le marquis d'Albon, Prunelle, Mottet de Gérando, Baboin de la Barollière, le comte de Laurencin, Nolhac, Orsel aîné et Desarbres, s'est réuni le 16 août, dans une des salles de l'hôtel de la préfecture, pour sa session annuelle, sous la présidence de M. G. de Savaron, doyen d'âge; M. Orsel remplissant, comme le plus jeune, les fonctions de secrétaire.

Sur l'invitation de M. le président, le conseil s'est occupé de la formation de son bureau définitif. Au second tour de scrutin, M. de Savaron ayant obtenu la majorité des suffrages, a été reconnu pour président

définitif. On a passé ensuite à la nomination du secrétaire, et M. Desarbres, qui a obtenu la majorité au premier tour de scrutin, a été nommé.

L'assemblée étant constituée, M. le président a nommé une députation de trois membres pour en aller prévenir M. le préfet. Arrivé dans la salle du conseil, ce magistrat a prononcé un discours dans lequel il a fait connaître la situation actuelle du département, ses besoins et ses ressources et les différens objets sur lesquels il invitait le conseil à méditer et à donner son avis (1). M. le préfet s'étant retiré, le conseil-général, afin de hâter l'examen des affaires, a arrêté la formation de trois commissions, la première, sous le nom de *commission des finances*, la seconde, sous celui d'*utilité publique*, la troisième, sous celui de *commission mixte*, et la quatrième, sous celui de *commission spéciale*. Cette dernière était chargée de l'examen d'un projet de code sur la *pêche des rivières*, communiqué par le gouvernement. Les commissions formées, les différens rapports de M. le préfet, et les pièces dont ils étaient suivis, ont été répartis entre les quatre commissions. Telles ont été les opérations de la PREMIÈRE SÉANCE.

Dans la SECONDE SÉANCE, 21 août 1827, le conseil-général, après avoir entendu le rapport fait par un de ses membres, au nom de la *commission des finances*, sur les comptes présentés par M. le préfet, de sa gestion financière, a pris divers arrêtés pour approuver l'affectation de certaines sommes au budget des dépenses variables, pour donner à d'autres sommes des affectations

(1) Ce discours a été inséré dans notre recueil, tom. VI, pag. 288 et suiv.

nelles, ou pour prier M. le préfet de vouloir bien renouveler ses instances auprès de S. Exc. le ministre de l'intérieur, à l'effet d'obtenir la réintégration au budget supplémentaire variable de 1827, ou au budget variable de 1828, d'une somme de 6,000 fr., distraite mal à propos du budget de 1825. Passant ensuite aux comptes rendus sur les budgets de 1826, le conseil a arrêté d'une manière générale :

1.^o Que la recette du budget des dépenses variables du département, s'étant élevée à . . . 510,952 f. 05 c.
Et la dépense à 514,852 05
dont 504,684 fr. 61 c., ont été acquittés
et 10,167 f. 44 c. restent encore à mandater, il en résultait un excédant de dépense de 3,900

2.^o Que cet excédant de dépense serait porté au chapitre 10, intitulé *Dettes départementales* de l'exercice 1828 ;

3.^o Que le budget des centimes facultatifs se trouvait fixé, tant au *débit* qu'au *crédit*, à la somme de 133,943 f. 98 c., dont il a été payé seulement 130,035 f. 09 c., et qu'il restait encore 3,908 f. 89 c. à mandater ;

4.^o Que les allocations consenties et qui n'avaient pas encore été mandatées, tant sur le budget des dépenses variables que sur celui des centimes facultatifs, montant ensemble à 14,076 fr. 33 c., étaient maintenues, et que M. le préfet était invité à en présenter la liquidation, lors de la prochaine session ;

5.^o Enfin que les comptes de 1826 étaient reconnus justes.

Après cette opération, M. le président a fait prévenir

M. le préfet de la réunion du conseil en séance générale, et ce magistrat étant présent, le conseil-général délibérant sur différentes propositions faites au nom de la *commission des finances*, a voté une somme de 450 fr. pour subvenir aux menues dépenses du tribunal de commerce de Villefranche, en remplacement de celle qui lui avait été précédemment allouée ; mais il a rejeté la demande d'une somme de 2,500 fr., faite par le conseil de cet arrondissement, pour l'ameublement de la salle où il tient ses séances. Une autre demande de 500 fr., faite par le conseil d'arrondissement de Villefranche, pour diverses réparations reconnues indispensables, a été pareillement accordée. Le conseil-général a adopté la proposition faite par un de ses membres, au nom de la commission susdite, de recommander à S. Exc. le ministre de l'intérieur l'important établissement de l'*école vétérinaire*, pour lequel le département se trouvait dans l'impossibilité de voter de nouveaux fonds ; il a alloué une somme de 1,200 fr., demandée par M. le procureur-général près la Cour royale de Lyon, pour la continuation du travail entrepris aux archives de la cour : statuant sur la demande de la commune d'Ampuis, il a reconnu qu'il y avait lieu d'établir trois *foires* dans cette commune, la première le 23 janvier, la seconde le 20 mai et la troisième le 9 septembre de chaque année, avec la condition que lorsque ces époques tomberont un jour férié, la foire sera renvoyée au lendemain ; statuant également sur la demande de la commune de Ste-Colombe, il a émis le vœu que les quatre *foires* de cette commune fussent fixées, la première, au 5 février, jour de S.^{te} Agathe ; la seconde, au 4 avril, jour de S. Ambroise ; la troisième, au 14 juillet, jour de

Bonaventure , et la quatrième, au 5 novembre , le lendemain de St-Charles. Enfin , dans cette séance , le conseil-général , après avoir entendu l'un des membres de la commission d'*utilité publique* , sur les traités passés pour rendre à la ville de Lyon l'église et ses dépendances de l'ancien couvent des Cordeliers de l'Observance , dont la ville se propose de faire une maison de correction pour les jeunes gens insoumis à leurs parens , et sur les changemens que ces dispositions apporteront au service de la pépinière départementale et à l'école vétérinaire , a donné son approbation au traité passé le 3 juillet 1827 , entre M. le préfet et M. le maire de Lyon , en émettant cependant le vœu que l'article 7 du dit traité , relatif à la cour commune entre la pépinière et l'établissement projeté , soit supprimé , quant à la partie seulement qui stipule que la *servitude* imposée à cette cour , au profit du département , *cessera au moment où la pépinière n'existerait plus , et où il n'y aurait pas d'autre établissement public dans le même local.*

Dans la TROISIÈME SÉANCE , 22 août 1827 , la *commission des finances* a fait connaître au conseil , par l'organe d'un de ses membres , la situation de l'œuvre des enfans trouvés. Il résulte des états mis sous les yeux du conseil-général par M. le préfet ,

1.° Que le nombre des enfans trouvés et abandonnés , présens à la Charité au 31 décembre 1826 , était de 8,037 tandis qu'il n'était au 31 décembre 1825 , que de 7544

Ce qui présente une augmentation de . . . 493

2.° Que la dépense de l'œuvre , pendant l'année 1826 , a été de 712,633 fr. 90 c.

D'où déduisant les ressources assurées par des secours étrangers aux revenus de l'hospice, et qui se sont élevées à 212,189 70

Il se trouve qu'il est resté à la charge de l'hospice, pour 1826. 500,444 fr. 20 c.

Somme qui excède de 54,041 fr. 16 c. la dépense faite en 1825.

Le conseil, considérant que cette différence, entre les deux années, ne saurait être imputée à une gestion trop dispendieuse pendant la dernière, puisque la journée des enfans placés au-dehors ne coûte que 18 c. 009 m. et celle de l'intérieur que 1 fr. 39 c., comme en 1825; qu'elle ne peut pas être attribuée non plus à l'abandon ou à l'exposition d'un plus grand nombre d'enfans pendant l'année 1826, puisque l'accroissement de l'œuvre, depuis six ans, est de 3,134 individus, et que les réceptions, pendant ce laps de temps, n'entrent dans le nombre que pour 389, déduction faite de la mortalité relative; que c'est donc dans les améliorations importantes, apportées successivement à ce service, et qui ont conservé la vie à un plus grand nombre d'enfans, qu'il faut chercher la véritable cause de cet accroissement; que le fait est prouvé par la proportion des décès avec les expositions pendant les sept dernières années, proportion qui a toujours été décroissante; que cette amélioration importante est due à la vigilance et au dévouement que ne cessent de mettre MM. les administrateurs dans leurs intéressantes fonctions; considérant, d'un autre côté, que le nombre des enfans appartenant aux départemens voisins, et qui sont envoyés à la Charité

à Lyon , s'est accru par les facilités des communications ; que , pour interdire aux enfans étrangers au département du Rhône , l'entrée de la Charité , il faudrait pouvoir les reconnaître , ce qui est impossible sans une investigation rigoureuse qui pourrait amener des infanticides ; qu'il existe au trésor de l'état un fonds de *centimes centralisés* , connu sous le nom de *fonds commun* , et destiné à venir au secours des départemens dont les charges , accrues par les dépenses que d'autres départemens leur imposent , dépassent les ressources , que la répartition en est faite dans cet esprit par S. Ex. le ministre de l'intérieur ; que le département du Rhône est compris chaque année dans cette répartition , pour une somme de 300,000 fr. , sur laquelle le département prélève les 175,000 fr. qu'il donne pour les enfans trouvés et abandonnés ; que cette somme de 300,000 fr. est la même depuis plusieurs années , quoique l'accroissement général de la population soit toujours allé en augmentant ; que les hôpitaux de Lyon surpassent en économie ceux de Paris , où le prix de la journée des enfans est de 299 m. , tandis qu'il n'est à Lyon que de 236 m. ; que l'administration des hôpitaux de Lyon lutte contre l'augmentation de sa dépense ; que les soins donnés par elle aux enfans qu'elle recueille , en diminuent beaucoup la mortalité , et que cette mortalité moindre est une des causes de la plus grande dépense qui a lieu depuis quelques années ; que ce résultat si satisfaisant pour l'humanité , si honorable pour ceux qui l'ont obtenu , doit exciter tout l'intérêt du gouvernement ; considérant enfin que jusqu'à ce que le gouvernement lui ait fait une part plus large dans le *fonds commun* , le département ne peut absolument augmenter sa part

contributive à la dépense des enfans trouvés et abandonnés , a émis le vœu suivant :

ART. 1.^{er} Une somme de 175,000 fr. sera portée dans les budgets des dépenses variables de l'exercice 1828 , pour l'œuvre des enfans trouvés et abandonnés.

ART. 2. S. Exc. le ministre de l'intérieur est instamment priée d'augmenter l'allocation faite au département du Rhône , dans le *fonds commun* , afin de le mettre à même d'accorder une plus forte allocation à l'œuvre des enfans trouvés et abandonnés.

ART. 3. Les suites à donner à cette réclamation sont particulièrement recommandées à la bienveillante sollicitude de M. le préfet.

Sur le rapport fait par un de ses membres , au nom de la *commission mixte* , relativement à la distribution faite par M. le préfet , des fonds mis à sa disposition , comme secours pour incendies , épizooties , intempéries , remises et modérations , le conseil-général a donné son approbation à la répartition faite par M. le préfet , des sommes mises à sa disposition pour ces différens objets. Le conseil-général a pareillement arrêté , sur la proposition faite par un de ses membres , au nom de la même commission , qu'une somme de 60,000 fr. , restant à payer par la ville au département , aux termes du traité relatif à l'échange de la caserne de la gendarmerie , serait portée en recette extraordinaire au budget des dépenses variables de l'exercice 1828 , et qu'il serait porté au même budget une allocation de semblable somme de 60,000 fr. , affectée aux travaux de construction de la

elle caserne. Le conseil-général a encore voté l'allocation, au budget des dépenses de l'exercice 1828, une somme de 2,367 fr. 50 c., formant le solde du contingent départemental à la dépense totale, faite pour la restauration de la statue équestre de Louis XIV, sur la place *Bellecour*. Suivant l'état justifié, présenté par M. le préfet, les dépenses relatives à ce beau monument se sont élevées à la somme de 541,551 fr. 25 c., dont les deux tiers s'élevant à 361,034 fr. 17 c. étaient à la charge du département. Le conseil-général a terminé sa séance en votant des remerciemens à M. le préfet pour la communication qu'il a bien voulu lui faire de son rapport sur l'exposition des produits industriels du département, rapport qui prouve autant en faveur du zèle de l'administrateur, qu'en faveur de l'adresse et de l'intelligence de nos manufacturiers.

Dans la QUATRIÈME SÉANCE, 24 août 1827, M. le président a fait prévenir M. le préfet de la réunion du conseil en séance générale, et ce magistrat étant présent, le conseil-général, après avoir entendu l'un de ses membres, parlant au nom de la *commission d'utilité publique*, a proposé de renvoyer à une autre session la demande formée de transporter, dans une autre commune, le chef-lieu du canton de Limonest : cette proposition a été adoptée. Au nom de la *commission des finances*, un membre a communiqué au conseil une demande de M. le maire de la commune de St-Laurent-de-Chamousset, en redressement d'erreurs qui auraient eu lieu dans l'application de l'impôt des *portes et fenêtres*; le conseil, considérant que les allégations du maire de Saint-Laurent-de-Chamousset ne pouvaient être

justifiées que par un recensement nouveau, ajourné à faire droit à ladite demande jusqu'à l'an prochain, époque à laquelle ce recensement devra être mis sous ses yeux, avec les observations contradictoires de M. le maire et de M. le directeur des contributions directes. Au nom de la même commission, le même membre a fait un rapport sur une *nouvelle fixation* du prix de la *journée de travail*, pour l'assiette de la *contribution personnelle* dans l'arrondissement de Lyon : le conseil, considérant qu'il est en effet conforme à l'équité de fixer le prix de la journée de travail, dans chaque commune, dans une proportion analogue aux facultés du pays, et que le tableau soumis par M. le préfet, remplit ce but, à quelques exceptions près, a donné son assentiment au projet de fixation nouvelle, et a émis le vœu qu'elle fût adoptée. Le même rapporteur, au nom de la *commission mixte*, a fait connaître au conseil la suite des travaux et constructions de l'hôtel de la préfecture : le conseil-général, après avoir reconnu que les améliorations faites à ces constructions, ont produit un ensemble plus satisfaisant, considérant qu'aux yeux de tout homme de goût, les réformes opérées embellissent notablement un établissement que la ville de Lyon peut placer au premier rang de ceux qu'elle possède, s'est empressé d'adopter l'allocation proposée par M. le préfet, d'une somme de 28,000 fr., et il a émis en outre le vœu qu'il soit ouvert un crédit de 40,000 fr. pour l'an 1828, afin de subvenir aux dépenses de ce monument, dont les frais prévus s'élèvent à 57,307 fr. 35 c., de telle sorte qu'il ne restera plus que 17,307 fr. 35 c. pour l'an 1829.

Un membre de la *commission mixte* a fait ensuite un rapport au conseil sur les contributions que les com-

elles sont dans la nécessité de s'imposer pour faire face à leurs dépenses indispensables, sur le mode de complicité auquel elles sont assujetties, et sur les secours qu'elles peuvent être dans le cas de fournir aux curés, vicaires et autres ecclésiastiques qui desservent les paroisses ; le conseil-général a émis le vœu :

1.^o Que le gouvernement soit supplié de permettre qu'après que les conseils municipaux, réunis aux plus imposés, auront reconnu la nécessité des dépenses qui doivent être couvertes par un subside extraordinaire, et en avoir spécifié la nature, ledit subside continuera jusqu'à ce que les causes qui l'ont créé aient cessé ;

2.^o Que les communes dont les budgets et comptes se règlent définitivement aux préfetures, soient dispensées des formalités multipliées et presque impossibles à remplir par ces administrations ;

3.^o Que les ecclésiastiques et desservans reçoivent du gouvernement l'indemnité qui leur est due pour leurs fonctions.

Au nom de la *commission des finances*, un membre a donné connaissance au conseil des réclamations des communes des deux arrondissemens, au sujet de la répartition de l'*impôt foncier* : le conseil-général, sur le rapport de M. le préfet, a renvoyé, jusqu'à la session prochaine, à prononcer sur les réclamations des villes et des communes de l'arrondissement de Lyon ; et en ce qui concerne les réclamations, au nombre de trois, qui ont été soumises au conseil d'arrondissement de Villefranche, le conseil-général a renvoyé pareillement, jusqu'à l'année prochaine, à prononcer sur la demande de dégrèvement formée par M. le maire de Villefranche, et il a maintenu les contingens de 27,463 fr. et de

3,000 fr. que doivent supporter la ville de Tarare et la commune de Vaux. La *commission mixte* a entreteⁿu le conseil , par l'organe d'un de ses membres , des travaux suivis pour la construction d'une *nouvelle prison* dans la presqu'île *Perrache* , en remplacement de celle de St-Joseph ; le conseil-général , après différentes considérations sur les plans présentés par M. Baltard , architecte , et sur ceux qui leur ont été substitués par le conseil des bâtimens civils , a décidé que , par la présente délibération , il entendait exprimer formellement la peine vive qu'il ressentait de ce que les projets adoptés par lui avaient été réjetés sans motifs suffisants ; que l'attention de M. le préfet serait appelée sur la force des murs , qui ne présentent que quatre-vingts centimètres d'épaisseur en fondations et cinquante hors de terre , dimensions qui sont celles des murs les plus faibles des habitations privées , et il a arrêté en outre que les 50,000 fr. qui restent dus par la ville , sur le prix du terrain de la *Ferratière* , seront portés en recette au budget des dépenses variables de l'exercice 1828 : le même rapporteur a fait connaître la situation des travaux pour la construction d'un *nouveau palais de justice* ; le conseil , après différentes considérations , a arrêté que des remerciemens seraient adressés à M. le préfet pour les progrès qu'a faits cette affaire depuis la dernière session ; qu'en acquiesçant à la proposition de S. Ex. le ministre de l'intérieur , de renvoyer le règlement définitif des parts contributives du gouvernement , du département et de la ville , jusqu'à l'époque où l'adoption des plans et devis du palais de justice et de la prison de Roanne aura fait connaître la quotité de la dépense générale , il se réservait expressément la faculté de faire

voir alors tous les droits du département ; qu'une somme de 100,000 fr. est allouée sur le budget des dépenses variables et facultatives de 1828, pour être appliquée aux dépenses de constructions ou achats de maisons , et que ladite somme viendra en déduction du contingent qui sera attribué au département dans la dépense générale ; que S. Exc. le ministre de l'intérieur sera priée de fournir , pour 1828 , une allocation de 188,000 fr. sur les fonds généraux avec la même destination ; enfin , qu'il serait demandé que tous les projets et devis envoyés au concours , lui fussent communiqués officiellement avant d'être soumis au jugement du conseil des bâtimens civils , et qu'ils fussent tous remis de nouveau sous ses yeux , après que ce conseil aura fait son choix , avec l'exposé des motifs qui l'auront déterminé , afin que leur exécution ne commence pas avant que le conseil-général ait fait entendre ses dernières observations tant dans l'intérêt du département que dans celui de la ville.

Au nom de la *commission d'utilité publique* , un membre a donné connaissance au conseil des travaux exécutés par MM. les ingénieurs des ponts et chaussées , sur les routes royales , et ceux dont l'exécution est préparée : le conseil-général, considérant que , pour faire cesser les dangers et l'incommodité de la circulation, il importait de terminer les ponts d'Oullins et de Brignais , et d'élargir le pont de la Guillotière , de rectifier la traverse d'Anse , et surtout d'établir la nouvelle route de l'Arbresle ; que le pont de la Mulatière , passage l'un des plus importans et des plus fréquentés du royaume , se trouve dans un état fort inquiétant pour le présent comme pour l'avenir ; que le pont suspendu , élevé par les entrepreneurs du

chemin de fer , pour leur usage particulier , est préparé de manière à pouvoir offrir un passage au public ; qu'il est permis de douter si l'on peut raisonnablement confier à ce système de suspension , et la totalité des approvisionnemens de houille de la ville , et le passage des innombrables voitures de transport et de voyage qui couvrent constamment cette route ; que le seul convoi des chars du chemin de fer pèsera 60 milliers , et que l'action d'un tel poids , jointe à l'oxidation graduelle de la matière employée à ce pont , sont de nature à faire penser que toutes les épreuves d'une surcharge préalable à l'ouverture du pont au public , ne sauraient prévenir un malheur ; que la cessation subite des différens services qui ont lieu par le chemin de la Mulatière , serait une calamité véritable pour la ville de Lyon , pour celles de St-Etienne , St-Chamond , Rive-de-Gier , et pour toute la banlieue ; considérant enfin que d'après l'opinion de M. le directeur général des ponts et chaussées , un pont établi à neuf produirait encore 45,000 fr. de péage , et pourrait facilement se réaliser au moyen d'une subvention de la ville et du département , a émis les vœux suivans :

1.° S. Exc. le ministre de l'intérieur est priée d'affecter au budget de 1828 , pour le service des ponts et chaussées , dans le département du Rhône , une somme de 335,000 fr. , dont 19,000 fr. pour travaux d'entretien , réparations , etc. , et 145,000 f. pour travaux neufs.

2.° M. le préfet est invité à porter une surveillance spéciale et sévère sur la confection des ponts suspendus établis dans le département par des compagnies particulières.

3.^o M. le préfet est prié de rechercher tous les moyens possibles d'obtenir, par une combinaison quelconque, que le passage de la Mulatière, en ce qui concerne le public, ne soit pas livré aux éventualités du succès de la *suspension*, mais établi sur un pont en pierres.

4.^o M. le préfet est encore prié de prendre toutes les mesures nécessaires pour que M. le directeur général des ponts et chaussées fasse procéder au plutôt à la rédaction d'un projet d'adoucissement des pentes de la route royale dans la traversée de la ville de Villefranche.

Au nom de la même commission, un membre a fait connaître au conseil les travaux de navigation entrepris et suivis dans le département, et ceux qu'il est instant de continuer. Le conseil-général considérant que les villes de Lyon et de la Guillotière ont fait jusqu'à ce jour, et se disposent à faire des sacrifices considérables pour concourir à l'exécution de ces travaux d'un intérêt général; que l'entreprise relative à la défense générale de la rive gauche du Rhône est enfin engagée sérieusement, et promet une issue rapprochée; que le creusement du lit de la Saône est une opération d'un haut intérêt pour le commerce et l'agriculture, a émis les vœux ci-après :

1.^o Son Exc. le ministre de l'intérieur est priée d'affecter sur les fonds généraux du budget de 1828, pour les travaux de navigation dans le département du Rhône, une somme de 330 francs.

2.^o M. le préfet est remercié du zèle qu'il a mis à provoquer la mission de M. de Prony, pour la recherche des moyens de préservation de la rive gauche du Rhône ;

il est prié de poursuivre avec la même activité la mise en œuvre du système qui sera adopté à ce sujet , et de procurer à la navigation de la Saône la sûreté et la continuité qui lui manquent. *

Dans la CINQUIÈME SÉANCE , 25 août 1827 , M. le président a fait prévenir M. le préfet , et ce magistrat étant présent , le conseil a entendu un rapport fait au nom de la *commission mixte* sur l'état des routes départementales , et sur les travaux à y entreprendre ou à y continuer. Le conseil a arrêté qu'il y avait lieu d'approuver l'emploi des fonds de 1826 , ainsi que la destination de ceux qui ont été alloués pour 1827 , et qu'il serait porté au budget des dépenses variables et facultatives de 1828 une somme de 115,000 francs , conformément à la proposition de M. le préfet. Au nom de la même commission , un membre entretient le conseil des opérations suivies du cadastre , et du besoin , pour sa continuation , d'un vote d'impôt en rapport avec les frais exigés. Le conseil , considérant que les travaux de cette grande et utile opération ne seront point ralentis en 1828 , si , pour cette année , on ajoute la somme de 31,500 francs , a émis le vœu que pour 1828 il ne soit tiré qu'un centime et demi additionnel à la contribution foncière , pour continuer le cadastre.

Au nom de la *commission des finances* , il a été donné communication au conseil d'un état présentant les produits des impôts directs et indirects qui pèsent sur le département. Comparaison faite des produits des administrations financières dans le département pendant les années 1825 et 1826 , il est établi que les produits de la *loterie* , qui avaient été en 1825 de 388,277 francs ,

se sont élevés en 1826 à 528,400 francs , ce qui présente une augmentation de 140,123 francs ; c'est-à-dire , de plus d'un tiers en sus , tandis qu'au même moment les contributions indirectes ont diminué de 190,000 fr. sur 6,137,512 fr. en 1826. L'observation d'un tel fait n'a pas manqué de reporter l'attention du conseil-général sur les conséquences de l'impôt de la loterie ; mais n'osant se flatter d'être plus heureux que ceux qui l'ont devancé dans une honorable prétention contre l'immoralité et les dangers de cette sorte d'impôt , il s'est borné à combattre l'établissement de la loterie en France , par des considérations toutes particulières à la population lyonnaise , il a émis le vœu qu'au moins la roue établie à Lyon fût supprimée et le nombre des bureaux diminué ; que ceux qui seraient maintenus fussent éloignés des quartiers de la ville habités par les ouvriers de la fabrique d'étoffes de soie ; enfin que la loterie n'eût , comme autrefois , qu'une seule roue à Paris , avec deux tirages seulement par mois. Au nom de la *commission d'utilité publique* , un membre a donné connaissance au conseil d'un rapport de M. le préfet sur le *recrutement* , lequel a lieu partout sans difficulté ; le conseil-général a émis le vœu que le gouvernement pût pourvoir au remplacement , pour le service militaire , des jeunes gens que leurs habitudes , leur goût , leurs études en éloignent , ce qui paraît devoir fournir une ressource pour assurer aux militaires qui auraient passé leur vie dans les corps , des secours lorsqu'ils rentreront dans leurs familles. Au nom de la même commission , un membre a fait connaître le rapport de M. le préfet sur l'état des *chemins vicinaux* , et le besoin de réparations qu'exige la plupart de ces communications ; le conseil a pareil-

lement entendu la même commission sur une proposition de M. le préfet , tendante à faire revivre l'institution des commissaires-inspecteurs des chemins vicinaux ; à créer par arrondissement , une commission composée de deux membres du conseil général et de deux membres du conseil d'arrondissement ; à nommer un commissaire-voyer par commune. Le conseil, reconnaissant que les effets de la loi du 28 juillet 1824 ont été jusqu'à présent bien insuffisans , a émis le vœu que ces différentes mesures fussent réalisées le plus promptement possible , désirant en outre que les lois et réglemens sur la voirie urbaine fussent applicables à la voirie rurale.

M. le président donne communication au conseil d'une lettre qui lui est adressée de Tulle , relativement à la demande d'une *malle-poste* , à établir entre Bordeaux et Lyon et passant par St-Étienne : le conseil-général , considérant que la correspondance souffre par les moyens employés jusqu'ici , et qu'il s'ensuit des lenteurs nuisibles aux opérations du commerce ; que l'établissement d'une correspondance directe entre Lyon et Bordeaux , ne saurait être que favorable aux relations de ces deux grandes cités , a émis le vœu qu'un service direct de malles-postes fût établi par le gouvernement sur la route de Lyon à Bordeaux. Au nom de la *commission d'utilité publique* , un membre a fait connaître au conseil-général la demande de la création d'un canton, dans l'arrondissement de Villefranche , dont la commune d'Amplepuis serait le chef-lieu : le conseil , considérant que les conseils municipaux de Thisy , de Tarare , de St-Appollinaire et de St-Just d'Avray , s'opposent à l'érection demandée ; que les motifs exposés par la commune d'Amplepuis et par les communes de St-Jean-

Lésière, de Cublize et de Ronno, n'établissent pas l'existence d'un intérêt public assez capital, a été d'avis que cette demande fût ajournée.

Au nom de la *commission des finances*, un membre a fait un rapport au conseil sur le montant des contributions foncière, personnelle et mobilière, et portes et fenêtres imposées sur le département; le conseil a arrêté que le contingent du département, dans la contribution foncière et dans la contribution personnelle et mobilière, serait réglé, pour 1828, ainsi qu'il suit :

Contribution foncière.

Principal et accessoires. 2,949,664 f. 45 c.

A répartir, savoir :

Arrondissement de Lyon.

Principal.	1,523,016 f. 30 ^c	} 2,139,837 f. 96 c.
10 c. sans affectation. . .	152,301 63	
19 ^c p. dép. fixes et variab. . .	289,373 10	
2 c. p. non-valeurs . . .	30,460 33	
3 c. p. la prison . . .	45,690 49	
5 c. facultatifs.	76,150 81	
1 c. 1/2 p. le cadastre . . .	22,845 30	

Arrondissement de Villefranche.

Principal.	576,389 f.	} 809,826 f. 54 c.
10 c. sans affectation. . .	57,638 90	
19 c. p. dép. fixes et variab. . .	109,513 91	
2 c. p. non-valeurs . . .	11,527 78	
3 c. p. la prison . . .	17,291 67	
5 c. facultatifs.	28,819 45	
1 c. 1/2 p. le cadastre . . .	8,645 85	

Somme pareille. 2,949,664 f. 45 c.

Contribution personnelle et mobilière.

Principal et accessoires. 777,010 f.

A répartir, savoir :

Arrondissement de Lyon.

Principal.	447,836	f.	} 622,492 f. 04 c.
10 c. sans affectation	44,783	60	
19 c. p. dép. fixes et variab.	85,088	84	
2 c. p. non-valeurs	8,956	72	
3 c. p. la prison	13,435	08	
5 c. facultatifs	22,391	80	

Arrondissement de Villefranche.

Principal.	111,164	f.	} 154,517 96
10 c. sans affectation	11,116	40	
19 c. p. dép. fixes et variab.	21,121	16	
2 c. p. nons-valeurs	2,223	28	
3 c. p. la prison	3,334	92	
5 c. facultatifs	5,558	20	

Somme pareille 777,010 f.

Au nom de la même commission, un membre a communiqué au conseil-général les demandes de deux veuves d'employés dans les bureaux de la préfecture, lesquelles sollicitaient une part du secours que recevaient du département leurs maris défunts; le conseil a arrêté que la demande de la première ne pouvait être accueillie, attendu que la somme annuelle de 1,200 fr. qui avait été accordée à son mari, était moins un secours qu'une rémunération temporaire pour ses longs services, et que cette veuve n'était pas précisément dans le besoin; mais qu'il serait alloué un secours de 200 fr. à la seconde, en raison de sa position malheureuse, lequel secours ne

ne pourra cependant pas se renouveler. Au nom de la même commission, un membre a proposé de donner une nouvelle destination à une somme de 486 fr. 32 c. restée sans emploi, sur le budget des centimes facultatifs de 1825; le conseil a arrêté que cette somme serait affectée au paiement de partie des dépenses relatives à l'établissement d'une chapelle à l'archevêché.

Enfin dans la SIXIÈME et dernière SÉANCE, 27 août 1827, un membre de la *commission d'utilité publique* a entretenu le conseil-général de la demande formée par la commune de la Guillotière d'un *juge de paix* : le conseil, considérant que la ville de Lyon s'oppose à cette demande; qu'elle se fonde sur la loi du 18 février 1791, qui n'a été abrogée par aucune autre loi, et portant que le *bourg de la Guillotière et le territoire en dépendant demeurent unis à la ville de Lyon, conformément aux décrets des 6 et 13 février 1790*; que l'organisation actuelle de la Guillotière n'existe qu'ensuite d'un *arrêté pris par les représentans du peuple* envoyés à Lyon par la convention, après le siège de cette ville; considérant enfin qu'il n'y a point *urgence*, puisqu'il est évident que la facilité des communications de la Guillotière avec Lyon, par deux ponts et bientôt par trois, la rend très-rapprochée de la justice de paix du premier arrondissement dont elle dépend, et que d'un autre côté M. le juge de paix a offert et offre encore d'aller tenir des audiences à la Guillotière, a cru devoir ajourner le vœu qu'il doit émettre sur cet objet. Un membre, rapporteur de la *commission spéciale*, chargée de l'examen du projet de code de *pêche fluviale*, présenté par S. Exc. le ministre des finances aux médita-

tions du conseil-général, a fait connaître le résultat de son travail ; le conseil, considérant que le projet présenté paraissait concilier les droits de l'état et l'intérêt public avec ceux des particuliers, a prié M. le préfet de vouloir bien faire agréer à S. Exc. le ministre des finances les remerciemens du conseil-général pour cette communication.

La *commission des finances* a pareillement donné communication au conseil, de l'état des traitemens des employés et gens de service de la préfecture, qui établit que les dépenses, pour cet objet, s'élèvent, tant en traitemens qu'en gratifications, à la somme de 34,393 fr. Le conseil a voté l'insertion au procès-verbal de cette communication. Au nom de la même commission, un membre a fait un rapport sur les budgets présentés par M. le préfet pour 1828 ; le conseil a pris l'arrêté suivant :

1.° Le budget des dépenses variables de l'exercice 1828, s'élevant, tant au *débit* qu'au *crédit*, à la somme de 626,487 f. 44 c.

2.° Celui des centimes facultatifs ordinaires, s'élevant, tant au *débit* qu'au *crédit*, à 132,920 26.

3.° Celui des trois centimes extraordinaires, autorisé par une loi, pour la construction d'une prison en remplacement de celle de St-Joseph, montant à 115,000.

Sont approuvés de conformité.

Le conseil, après avoir entendu le rapport de sa *commission des finances* sur les divers budgets du département, a pris un intérêt tout particulier aux de-

mandes de Mgr. l'archevêque, administrateur du diocèse, et s'étant convaincu par lui-même de la nécessité de réparations très-urgentes à faire à la toiture du palais de l'archevêché, il a prié très-instamment S. Exc. le ministre des affaires ecclésiastiques, d'allouer au plutôt les fonds dont a besoin l'archevêché pour donner à son habitation l'état qu'elle exige.

Le conseil n'ayant plus d'objets sur lesquels son attention fût appelée, M. le président a clos la session.

Z.

CORRESPONDANCE.

A L'UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Passy-lès-Paris, 15 octobre 1827.

Monsieur et cher ami,

Je vous dois quelques détails sur les *Œuvres posthumes de Boileau* (1). Je vais tâcher d'acquitter ma dette, en vous retraçant ici mes souvenirs.

Dans les premiers jours de janvier dernier, j'étais arrêté devant l'étalage d'un bouquiniste, lorsque ma main se posa involontairement sur un petit volume de peu d'apparence (2). Quel fut mon étonnement d'en

(1) Il en a été rendu compte dans les *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 461-462.

(2) Le volume dont il s'agit, est un exemplaire de l'édition de Juvénal et de Perse, donnée en 1630, à Amster-

trouver les marges et jusqu'aux interlignes tellement chargées d'écritures, que j'eus d'abord peine à démêler s'il était manuscrit ou imprimé ! Figurez-vous dans une page in-12 quarante-cinq à cinquante lignes d'impression, semées et bordées d'un plus grand nombre de lignes manuscrites, et vous n'aurez encore qu'une faible idée de l'aspect que présente depuis le commencement jusqu'à la fin ce livre, peut-être unique en son genre. Je l'achète, et me retire en songeant à tout ce qu'il a fallu de force et de persévérance, je ne dis pas pour s'imposer, mais pour achever une si rude tâche. Au milieu de ces réflexions, j'arrive ; je me hâte de revoir mon volume, et ma surprise augmente à chaque page : outre la traduction presque entière de Perse, et celle des plus beaux morceaux de Juvénal, il contient un commentaire complet sur ces deux poètes, dont l'un a si souvent mis en défaut la perspicacité de ses lecteurs, tandis que l'autre a toujours fait le désespoir de ceux qui ont voulu le traduire.

A ne considérer, me disais-je, que l'écriture et l'orthographe, ce travail appartient au xvii.^e siècle ; à en juger par la netteté et la précision des idées, par la facilité, l'élégance et l'énergie des expressions, il sort de la plume d'un grand écrivain : le style animé, pittoresque, nombreux et souvent mesuré des traductions décèle un poète. Aussitôt, Molière, Racine, Boileau s'offrent à ma pensée. Mais Molière, tourmenté de bonne

dam, par J. Blæu, petit in-12 de 189 pages. En tête est un frontispice représentant les jeux et les danses des satyres. Juvénal y est avant Perse, et ces deux poètes y sont accompagnés des notes de Farnabe.

ère par l'activité de son génie, aurait-il trouvé dans sa vie agitée assez de loisirs pour s'appliquer à un travail qui a sûrement exigé plusieurs années ? Racine a tourné ses études principales vers les poètes grecs, dont il s'est attaché à reproduire les beautés ; d'ailleurs, j'ai eu ses manuscrits entre les mains, et les formes de son écriture, encore présentes à ma mémoire, ont une douceur, une suavité que je ne retrouve pas dans les caractères qui sont sous mes yeux. Quant à Boileau, on sait que la satire l'a occupé toute sa vie : chaque ligne de ses ouvrages l'atteste ; on sait aussi qu'il avait une prédilection particulière pour Perse et pour Juvénal, et il s'est plu à répéter qu'ils ont été ses modèles et ses guides. Mais comment ce volume a-t-il échappé à Louis Racine, à Brossette et autres personnes qui ont vécu dans l'intimité de Boileau ?

Pendant que mon esprit flottait dans ces incertitudes, je feuilletais avidement mon livre. Je n'y avais vu d'abord qu'un chef-d'œuvre de patience, j'y reconnus bientôt l'empreinte du génie ; déjà même j'en subissais l'influence, et je ne pouvais, ni épuiser mon admiration, ni satisfaire ma curiosité, quand je séparai deux feuillets placés au-devant du frontispice, blancs en dehors, et qui semblaient n'avoir pas été ouverts depuis longtemps. Je vois deux pages d'écriture. Le premier mot est surchargé : je l'examine, et à travers plusieurs traits de plume, je distingue le nom de Boileau. A la suite de ce nom, je lis une note ainsi conçue : « Le meilleur » commentateur de Juvénal et Perse, c'est Eilhardus » Lubinus, Hanoviæ, 1619, in-8.º, fort petit caractère. Il y en a une édition plus ancienne, de dix à » douze ans, in-4.º, Hanoviæ, dont le sieur Moëtte

» m'a demandé 15 liv. , quoique cet exemplaire fût *for*
» usé , taché et sali. Lubin était allemand et luthérien.
» Son Horace est excellent et rare. »

Il n'en fallait pas tant pour me persuader que l'auteur du manuscrit avait soigneusement étudié les divers commentateurs sur lesquels il porte un jugement si ferme et si précis. Je continuai , et je trouvai une sorte de préface , dont voilà la première phrase : « *L'hyperbole* » domine un peu trop dans Juvénal , ce qui sent son » homme qui avait consumé ses plus belles années *dans* » les cris de l'école et du barreau. » Certes , il m'eût été impossible de ne pas me rappeler à l'instant ces vers du 2.^e liv. de l'Art poétique :

Juvénal , élevé dans les cris de l'école ,
Poussa jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole...

et dès lors je demeurai convaincu que la prose et les vers étaient du même auteur. Le lendemain , je courus à la bibliothèque du roi. J'annonçai la découverte que j'avais faite , et je demandai communication des manuscrits de Boileau. Un des savans à qui la garde de cette partie précieuse de nos richesses littéraires est confiée , reconnut l'écriture au premier coup d'œil , et me félicita sur ma découverte. Cependant les autographes du *satirique* français sont remis entre mes mains , et je les compare attentivement avec mon volume. Les traits , les contours de plume ; les formes , les liaisons des lettres ; la disposition , l'orthographe , la physionomie des mots : tout est identique , rien ne se contrarie ; il n'est pas permis d'en douter , le livre est de Boileau.

Me voilà donc possesseur d'un manuscrit inédit , et ce manuscrit est l'ouvrage d'un de nos plus grands

pires, de celui qui exerça une juridiction souveraine sur ses contemporains, et dont tous les arrêts ont été confirmés par la postérité. Du reste, ce n'est point là l'essai timide d'un jeune homme : tout y respire, si je puis m'exprimer ainsi, la virilité de l'âge mûr. Le public en peut juger. Il me reste un scrupule, c'est que les jeunes gens, séduits par la facilité qu'ils trouveront désormais dans la lecture de Juvénal, ne s'y livrent avec trop d'ardeur, oubliant que *ce rigide censeur contre les mœurs des autres, est lui-même sans pudeur, et qu'il enseigne plutôt l'art de commettre des excès honnêtes, qu'il n'en inspire de l'aversion.* Cette décision sévère de Boileau frappe surtout la satire VII, en tête de laquelle il faudrait graver cette maxime du grand Racine : *Il vaut mieux ne point étudier, que de se laisser corrompre par l'étude.* Ces deux illustres amis, vous le savez, ont donné à la fois le précepte et l'exemple.

Je ne veux point m'arrêter en si beau chemin, et pour qu'à l'avenir vous ne soyez plus tenté de m'accuser de laconisme, je vous dirai que mes excursions chez les bouquinistes ont été assez fructueuses cette année. Outre la merveille dont je viens de vous parler trop longuement, peut-être, je possède encore :

1.° *Le Virgile de Boileau, grand in-8.°, sans date, imprimé, je crois, à Venise, par les Aldes. — Ce volume contient la traduction interlinéaire, avec annotations, suivie des Bucoliques et des Georgiques de Virgile, le tout en français et de la main de Boileau. La rapidité de son écriture annonce qu'il était au Palais quand il exécuta ce travail, remarquable d'ailleurs par la justesse*

et le choix de l'expression. Là, comme dans le **Juvénal** et le **Perse**; il s'est beaucoup occupé d'établir le texte du poète latin. Le même volume renferme environ 200 notes manuscrites d'Etienne Pasquier, sur le 1.^{er} liv. de l'Enéide, plus, quelques notes de Boileau sur le même livre, qui paraissent antérieures à ses études sur les églogues, et que je regarde comme ses essais en ce genre.

2.^o Le *Sulpice Sévère de Racine*, in-12., 1574.
— Les deux livres d'histoire sont annotés en latin, depuis la première jusqu'à la dernière page : l'historien y est souvent rectifié, et l'autorité de Jansénius fréquemment invoquée. Ce travail est d'autant plus précieux qu'il appartient au temps où le génie de Racine, alors dans toute sa vigueur, cherchait un nouvel aliment dans l'histoire sainte. Sur le premier feuillet, au-devant du titre, se voit l'extrait d'une lettre de Scaliger, qui peut expliquer pourquoi Racine a dit *Sévère Sulpice*, et non *Sulpice Sévère*, dans la préface d'Athalie : ce que Geoffroy lui a reproché un peu légèrement.

3.^o Une des *éditions originales de Boileau*, Paris, 1674, in-4.^o, ayant appartenu à Racine, qui a transcrit, en marge des satires, les passages d'Horace, de Perse et de Juvénal, imités par Boileau:

4.^o Un *Abrégé de la Grammaire grecque de Port-Royal*, in-8.^o, Paris, 1655, au commencement et à la fin duquel se trouve un supplément relatif à la syntaxe et à la ponctuation, formant cinquante pages environ, écrites entièrement de la main de Racine.

5.^o Les *Offices de Cicéron*, vol. in-12., sans titre, bien conservé d'ailleurs, et dont l'impression appartient

XVI.^e siècle. Les feuillets 209 et 223, qui, selon leur apparence, manquaient déjà quand ce volume eut la propriété de Boileau, sont copiés de sa main. La écriture peu assurée et mal alignée, annonce qu'il était fort jeune quand il fit cette copie.

6.^o *Le Phèdre de Boileau*, petit in-4.^o dont on a aussi arraché le titre; bonne édition donnée par Tannegui-Lefèvre, avec un commentaire latin. A la page 33, sur le 8.^e vers de la fable 20, liv. III (Rogati mox à quodam, delicio suo...), on lit la note suivante: « Nimirum deli-
» licium Gallorum vocat asinum, ut Virgilius, in Copa :

Huc, Alibida, veni; fessus jam sudat asellus:
Parce illi, vestrum delictum est asinus.

» Ratio autem cur asinus Gallorum delictum vocetur,
» ea est quod Gallis illis nimirum lascivis fœdæ libidinis
» ministerium præstabat, ut docet Apuleius, in Milesia. »
Cette note est malheureusement la seule que Boileau ait écrite sur son volume.

7.^o *Les Constitutions de Port-Royal*, petit in-12., Mons, 1665, avec une table de vingt lignes, écrite par Boileau sur le revers blanc de la couverture.

8.^o *Les Amours de Tristan*, in-12., 1662, avec cinq ou six lignes de Boileau, pag. 195 et 216.

9.^o *Les Sentences de P. Syrus*, grecques-latines, Paris, in-8.^o, 1611, avec deux lignes seulement de Racine à la pag. 4.

J'ai bien encore quelques autres raretés, telles que l'*Horace de Scarron*, qui, après avoir mis son nom deux fois sur le titre, s'est contenté de pointer les vers qui ont fixé son attention; — un *Nouveau-Testament*
Tome VII.

grec , avec des notes latines fort piquantes , et que je crois de Ménage ; etc. *Sed omnia nugæ præ Boleanis et Racinianis.*

Voilà bien du papier griffonné : je ne sais pourtant si la longueur de ma lettre vous fera oublier ma négligence à vous écrire ; toutefois j'espère être pardonné en faveur du Virgile et du Juvénal français , pour qui je connais votre faible , et dans cet espoir , je tombe à leurs pieds et vous baise les mains.

PARELLE.

A M. B., UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Dijon, 26 septembre 1827.

Monsieur et cher confrère ,

Depuis que vous avez bien voulu donner place dans vos *Archives* (1) , à ma lettre sur le *Recueil des sceaux du moyen âge , dits sceaux gothiques* , j'ai trouvé , sans la chercher , une nouvelle autorité en faveur de mon opinion sur le véritable auteur de cet ouvrage. Cette autorité m'a été indiquée par l'*Examen critique et complètement des dictionnaires historiques les plus répandus* , tom. I.^{er} (A. J.) , ouvrage de feu M. Antoine - Alexis Barbier , publié en 1820 , in-8.^o Voici comment s'exprime M. Barbier , pag. 143 , article *Boudet (Antoine)* : » M. Chaudon dit que Boudet a publié un *Recueil des sceaux du moyen âge*.... Il a publié cet ouvrage comme » imprimeur-libraire , mais l'auteur de l'ouvrage est LE

(1) Tome VI , pag. 181-195.

» MARQUIS DE MIGIEU , de Dijon (1) , ainsi que le dit le
 » JOURNAL DES SAVANS , de l'année 1779 , édition
 » d'Hollande. »

Remarquez , je vous prie , que l'année 1779 est précisément celle de la publication du *Recueil des sceaux du moyen âge* , et que personne , pas même l'abbé Boullemier qu'aujourd'hui notre confrère M. le docteur Vallot en prétend l'auteur ; ne s'est avisé de contredire l'assertion du *Journal des savans* : journal que notre docte bibliothécaire connaissait très-bien (2). J'ai donc été fondé à restituer l'ouvrage dont il s'agit , au marquis de Migieu.

Je trouve aussi dans l'article Boudet , *loco citato* , le passage suivant , qui me paraît devoir servir de correctif à ce que j'ai dit de ce Lyonnais , dans ma première lettre , d'après la *Biographie universelle* : « Il n'est pas vrai.... que M. Boudet ait été , en 1745 , l'inventeur du journal intitulé : les *Affiches de Paris* , avis divers , etc. Voici ce qu'on lit dans le *Journal des savans* , édition d'Hollande , au mois d'août 1716 : « Le sieur » Thiboust , libraire-imprimeur , vend chaque semaine , » une brochure in-12 qui contient les *Affiches de Paris* ,

(1) La bibliothèque de l'académie de Lyon possède le catalogue des manuscrits de la bibliothèque du château de Savigny , appartenant à M. le marquis de Migieu. Ce catalogue est écrit de la main de M. de Migieu lui-même , qui en avait fait don à M. Adamoli.

B.

(2) M. Boullemier était le conservateur de la bibliothèque publique de Dijon , riche de 40,000 volumes , parmi lesquels on distingue la collection du *Journal des savans*.

» *des provinces et des pays étrangers*. Ce recueil com-
» prend les affiches des matières de piété, des ordon-
» nances, de quelques arrêts de cour souveraine, des
» livres, des ventes publiques, des spectacles et d'autres
» affiches pour les sciences et les beaux-arts, etc. »
Voilà l'inventeur de cette espèce de journal; M. Boudet
est auteur de la collection qui commença en 1745.

Voilà, mon cher confrère, ce que j'ai cru devoir
vous communiquer comme supplément essentiel à ma
lettre sur le véritable auteur du *Recueil des sceaux du
moyen âge*, m'en rapportant à vous sur le sort que
vous destinerez à celle-ci.

Agréé, etc.

C. N. AMANTON.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

PROGRAMME DES PRIX PROPOSÉS POUR 1828.

L'Académie avait mis au concours, pour 1827, les sujets
de prix suivans :

1.^o *Eloge*, en vers ou en prose, de M. le major-gé-
néral MARTIN, lyonnais, mort aux Indes.

Deux pièces de vers ont été envoyées au concours. Le prix n'a pas
été décerné. Le même sujet est proposé de nouveau.

2.^o Prix fondé par M. RAYMOND, négociant, né à Lyon,
domicilié à Paris.

Une médaille d'or de 500 francs, au meilleur discours
développant les motifs qui doivent intéresser tous les peuples
de la chrétienté à la cause des Grecs.

Ce prix a été donné à M. Léon Faucher , licencié ès-lettres , demeurant à Paris , rue St-Germain-des-Prés , n. 10.

Une médaille de distinction a été accordée à M. P. Benoit , demeurant rue des Feuillans , à Lyon.

Il a été fait mention honorable du discours enregistré sous le n.º 7 du concours , et portant une épigraphe tirée d'Eschyle , *les Perses* , v. 402 , édit. de du Theil.

3.º Prix fondé par M. BABOIN DE LA BAROILLIÈRE.

Déterminer la meilleure organisation à donner à l'école de la Martinière , destinée aux arts et métiers , etc.

Trois mémoires ont été envoyés au concours. Aucun n'a été couronné. D'après l'offre du fondateur , une médaille de 200 fr. a été décernée à M. Augustin Dussourd , auteur du mémoire n.º 3. Le sujet de prix est remis au concours.

4.º Prix fondé par M. Christin et reconstitué par M. le marquis de Ruolz.

Une médaille de 300 fr. au meilleur mémoire sur une partie quelconque de la statistique , etc.

Aucun ouvrage n'a été envoyé au concours. Le prix est doublé et le sujet proposé de nouveau.

5.º Même fondation.

Quels sont les moyens de mettre les Brotteaux , territoire de la Guillotière , à l'abri des inondations , etc.

Un seul mémoire est parvenu à l'académie sur cette question. Le prix n'a pas été adjugé. Une médaille a été donnée à M. Lefrançois , employé du génie militaire à Lyon , auteur du mémoire et de deux plans qui y sont joints.

6.º Même fondation.

Prix de 300 fr. relatif à la ventilation.

Il n'a pas été décerné , aucun mémoire n'ayant été présenté au concours. Ce sujet est retiré.

7.º Prix fondé par M. Matthieu Bonafous.

Indiquer les vices des assolemens dans le département du Rhône , et les moyens d'y remédier.

Aucun mémoire n'étant parvenu à l'académie sur ce sujet , il est proposé de nouveau.

Deux prix d'encouragement pour l'industrie lyonnaise, fondés par M. le duc de Plaisance, ont été remportés, l'un par M. Pierre LANTIERES, inventeur d'une nouvelle machine pour le pliage de la chaîne sur le rouleau du fabricant, et l'autre par M. MAIZIAT, auteur d'autres innovations favorables aussi au métier de soieries.

L'Académie propose, pour 1828, les sujets de prix suivans :

1.^o *Eloge*, en vers ou en prose, de M. le major-général Martin, lyonnais, mort aux Indes.

Médaille de 500 fr.

2.^o Prix fondé par M. BABOIN DE LA BAROLLIERE.

Déterminer la meilleure organisation à donner à l'école de la Martinière, destinée aux arts et métiers, et principalement à ceux qui ont des rapports avec les manufactures lyonnaises.

Indiquer en conséquence la nature et le mode d'enseignement, soit des garçons, soit des filles, et les avantages ou les inconvéniens d'appeler de jeunes filles aux études de l'institution; le nombre, la qualité et le sexe des professeurs ou maîtres, la division de l'enseignement en théorie et en pratique; la police et le gouvernement intérieur de l'établissement; le nombre des élèves internes et des élèves externes; les avantages ou les inconvéniens de conserver ou de rendre public le secret des procédés; les essais de perfectionnement des procédés actuellement connus, qu'on pourrait introduire dans l'enseignement.

Les concurrens combineront leurs vues avec les principaux élémens d'organisation arrêtés par l'Académie, et avec l'esprit du testament du major-général MARTIN. Ils supposeront un revenu de 40,000 fr. applicables au service de l'établissement, et, s'ils le jugent à propos, un revenu plus élevé résultant des chances prévues par le testament ou d'autres ressources.

L'Académie déclare qu'en appelant l'attention des con-

sur plusieurs objets particuliers de discussion, de n'a pas l'intention d'assigner des bornes au développement de leurs idées (1).

3.^o Fondation CHRISTIN-DE RUOLZ.

Une médaille de 600 fr. au meilleur mémoire sur une partie quelconque de la statistique du département du Rhône, ou de la ville de Lyon en particulier.

4.^o Même fondation.

Une médaille de 600 fr. au meilleur mémoire qui indiquera quelque branche nouvelle d'industrie à introduire à Lyon.

5.^o Prix fondé par M. Matthieu Bonafous.

Indiquer les vices des assolemens dans le département du Rhône et les moyens d'y remédier.

Médaille de 300 fr.

Tous les ouvrages envoyés au concours doivent porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté, contenant les noms, qualités et demeure des auteurs.

Ils doivent être envoyés francs de port, avant le 30 juin 1828, à M. DUMAS, Secrétaire perpétuel, à MM. TABAREAU ou BREGHOT DU LUT, Secrétaïres-adjoints, ou à tout autre membre de l'Académie.

Les prix seront décernés, en séance publique, le dernier mardi du mois d'août 1828.

A la même époque seront distribués les prix d'encouragement fondés par M. le duc de PLAISANCE, et destinés aux artistes qui auraient fait connaître quelque nouveau procédé

(1) Les concurrens qui désireraient avoir une connaissance positive de la délibération de l'Académie du 10 septembre 1822, et des termes du testament qui y sont consignés, pourront en faire prendre communication dans le lieu des séances de l'Académie, au palais du Commerce et des Arts, et même faire demander des exemplaires imprimés de cette délibération.

avantageux pour les manufactures lyonnaises, tels que des moyens pour abaisser le prix de la main-d'œuvre, pour économiser le temps, pour perfectionner la fabrication, pour introduire de nouvelles branches d'industrie, etc.

Les artistes qui veulent concourir peuvent s'adresser dans tous les temps, à MM. les Secrétaires, ou à MM. COCHET, EYNARD, ARTHAUD et RÉGNY, composant la commission spéciale chargée de recueillir les nouvelles inventions et les procédés utiles.

BREDIN, Président ;
DUMAS, Secrétaire perpétuel.

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE,

HISTOIRE NATURELLE ET ARTS UTILES.

PROGRAMME DES PRIX PROPOSÉS POUR 1828.

I. Trouver le moyen de détruire la pyrale, ou ver de la vigne, autrement que par l'échenillage, ou indiquer le mode le plus facile et le moins dispendieux d'écheniller la vigne.

Les concurrens pourront traiter l'une et l'autre de ces questions, ou seulement une d'elles; ils devront joindre à leurs mémoires le journal des expériences qu'ils auront faites.

Le prix de ce concours, dont les fonds ont été faits par MM. Coubayon et Gourd, négocians à Lyon, consistera en une médaille de la valeur de six cents francs.

II. Produire le meilleur ouvrage manuscrit propre à répandre, chez les propriétaires-cultivateurs et les ser-

nières, les plus saines ainsi que les plus positives connaissances théoriques et pratiques sur l'agriculture.

La forme de cet ouvrage, qui ne devra pas avoir moins de 100 et plus de 120 à 130 pages in-18, est laissée à la disposition des concurrents ; ceux-ci doivent surtout bien se pénétrer que cet ouvrage sera destiné à devenir le Manuel de l'habitant des campagnes, et qu'à l'exception de l'exactitude et de la sévérité des principes agronomiques, son principal mérite consistera dans la clarté et la simplicité du style.

La société prévient aussi les concurrents qu'elle se réserve la propriété de l'ouvrage couronné, son intention étant de le livrer à l'impression, et de le répandre avec abondance dans les campagnes.

Le prix de ce concours sera une médaille de la valeur de trois cents francs.

POUR 1829.

I. Produire le meilleur traité sur les fruits et les plantes potagères que l'on cultive dans les jardins du département du Rhône, ou qui peuvent y être acclimatés.

Ce traité devra renfermer au moins les divisions suivantes :

1.° La description botanique des genres, espèces et variétés généralement cultivés dans les jardins des environs de Lyon ;

2.° La détermination des espèces et variétés qui méritent la préférence, sous le double rapport de la salubrité et de l'abondance des produits ;

3.° La nomenclature et la description des genres et des espèces qu'il serait avantageux d'acclimater dans notre pays ;

4.° L'exposition des meilleurs procédés à mettre en usage pour améliorer ce genre de culture.

Le prix de ce concours sera une médaille d'or de la valeur de 600 fr.

II. Exposer la théorie de l'action des engrais dans l'état actuel de nos connaissances.

La Société désire que cette théorie soit appuyée autant que possible sur des expériences et des observations nouvelles.

Le prix sera une médaille d'or de 500 francs.

III. Indiquer les plantes qu'il serait avantageux d'enfouir comme engrais dans nos climats, et déterminer l'action fertilisante de ces plantes, comparée à celles d'autres engrais.

Le prix consistera en une médaille d'or, de la valeur de 300 francs.

Les ouvrages pour les concours de l'année 1828, devront être parvenus avant le 1.^{er} juillet 1828. Ceux qui concourront pour les prix de 1829, devront être reçus avant le 1.^{er} décembre 1828.

Les concourrens de tous les pays sont admis à ces concours, à l'exception des membres titulaires de la Société.

Les mémoires seront adressés au secrétaire de la Société ou à tout autre membre du bureau.

Indépendamment de ces récompenses, la Société distribuera des médailles d'honneur, de la valeur de 25 fr. à des cultivateurs-propriétaires, fermiers ou même simples valets qui auront bien mérité de l'agriculture du département.

Les programmes développés de ces concours ont été publiés par les soins de la Société. GROGNIER.

HISTOIRE.

LISTE des députés des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, du département de Rhône-et-Loire et du département du Rhône, aux assemblées législatives, depuis 1789 jusqu'à 1827 inclusivement.

I. ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. 1789-1791 (1).

LYON, clergé.

L'abbé Jean-Antoine de Castellas, doyen du chapitre des chanoines comtes de Lyon (2).

Flachat, curé de Notre-Dame de St-Chamont.

Mayet, curé de Rochetaillée.

Louis Charrier de la Roche, prévôt-curé de la paroisse d'Ainay (3).

Idem, noblesse.

Le marquis de Montdor.

De Boësse.

(1) Cette assemblée était composée de 1,200 membres, et elle a subsisté depuis le 5 mai 1789 jusqu'au 30 septembre 1791.

(2) Voy. *Biogr. mod. édit. de Leipzig; Paris, Versailles et les provinces*, 1817, tom. III, pag. 320.

(3) Né à Lyon le 17 mai 1738, mort évêque de Versailles depuis 1802, le 17 mars 1827. Voy. *Archiv. des Rhône*, tom. V, pag. 599.

Le marquis de Loras.

Pierre-Suzanne Deschamps, avocat (1).

Idem, tiers-état de la ville.

Milanois, avocat du roi à la sénéchaussée.

Perisse du Luc, libraire.

Couderc, banquier protestant (2).

Goudard aîné, négociant.

Idem, tiers-état de la sénéchaussée.

Girerd, médecin à Tarare.

Trouillet, négociant.

Nicolas Bergasse, avocat (3).

Durand, négociant.

FORREZ, clergé.

Coulard, curé de Roanne.

Gagnières, curé de St. Cyr-les-Vignes.

Idem, noblesse.

De Crézolles.

Jean-Baptiste Nompère de Champagny, major de vaisseau (4).

De Rostaing.

(1) Auteur de l'article *Adultère* dans le *Dictionnaire des arrêts* de Prost de Royer, membre de l'académie de Lyon, mort après le siège, à la sortie.

(2) Mort en mai 1809.

(3) Né en 1750, encore vivant, si connu comme publiciste et comme écrivain.

(4) Depuis duc de Cadore, etc., né à Roanne en 1756.

Idem, tiers-état.

ier, propriétaire à Montbrison, officier du point d'honneur.

Richard, propriétaire.

Antoine-François Delandine, avocat (1).

BEAUJOLAIS, *clergé.*

Desvernay, curé de Villefranche.

Idem, noblesse.

Le marquis Louis-Alexandre-Elisée de Monspey.

Idem, tiers-état.

Charles-Antoine Chasset, avocat à Villefranche (2).

Humblot, négociant à Villefranche.

II. ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, 1791 (3).

Département de Rhône-et-Loire (4).

Blanchon, cultivateur à Chazelles.

(1) Né à Lyon le 6 mars 1756, mort le 5 mai 1820, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur la politique, l'histoire, la bibliographie, etc., bibliothécaire de la ville de Lyon et membre de l'académie de cette ville.

(2) Depuis membre de la convention et du conseil des cinq cents, sénateur, comte, etc., né à Villefranche le 25 mai 1745, mort en 1826.

(3) Elle était composée de 750 membres, et elle a subsisté depuis le 1.^{er} octobre 1791 jusqu'au 21 septembre 1792.

(4) Les trois provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais prirent cette dénomination par décret du 3 février 1790,

George Caminet , négociant à Lyon (1).

Chirat , procureur-général-syndic du département.

Collomb-de-Gast , juge de paix à St. Chamont.

Dupuy , fils , homme de loi , juge au tribunal du district de Montbrison.

Duvant , homme de loi à Néronde.

Jovin - Molle , administrateur du département à St. Etienne.

Adrien-Lamourette , évêque constitutionnel du département (2).

Larochette , procureur-général-syndic du district de Roanne.

Pierre-Edouard Lémontey , homme de loi , substitut du procureur de la commune de Lyon (3).

Michon - Dumarais , administrateur du département à Roanne.

Sage , administrateur du département.

Sanlaville , notaire à Beaujeu.

Saunier , propriétaire à Lantigné.

Thevenet , cultivateur , administrateur du directoire du district de la campagne de Lyon.

et la conservèrent jusqu'au 29 brumaire an II (19 novembre 1795), époque où elles furent divisées en deux départemens.

(1) Nommé en 1800 juge à la cour d'appel de Lyon , mort depuis quelques années.

(2) Né à Fervent , dans le Boulenois , condamné à mort et exécuté à Paris en janvier 1794 , âgé de 52 ans. Voy. son article dans la *Biogr. univ.*

(3) Né à Lyon le 14 janvier 1762 , mort à Paris le 27 juin 1826. Voy. *Archives du Rhône* , tom. IV , pag. 303-317.

Suppléans.

Dubouchet, médecin à Montbrison.

Marcellin-Béraud.

Jean-Joseph Estournel.

Pailon.

Clérjon, ancien conseiller à la sénéchaussée de Villefranche.

III. CONVENTION NATIONALE. 1792 (1).

Département de Rhône-et-Loire. (2).

Louis Vitet, médecin, maire de Lyon (3).

Dubouchet, médecin à Montbrison, déjà nommé (4).

Marcellin-Béraud, déjà nommé.

Pressavin, chirurgien à Lyon, substitut du procureur de la commune (5).

Eugène-Louis-Melchior Patrin (6).

Moulin (7).

Michet.

(1) Elle était composée de 750 membres, et elle a subsisté depuis le 21 septembre 1792 jusqu'au 26 octobre 1795.

(2) Le collège électoral fut convoqué à St. Etienne.

(3) Né à Lyon en 1736, mort à Paris le 25 mai 1809. Voy. *Archiv. du Rhône*, tom. VI, pag. 557, et *Biogr. sav.* tom. XLIX.

(4) Il vota la mort de Louis XVI.

(5) *Idem*.

(6) Célèbre minéralogiste, membre de l'institut, né à Lyon en 1742, mort à St. Vallier le 15 août 1815.

(7) Il vota la mort du roi.

Jacques Forest (1).

Noël Pointe (2).

Cusset , ouvrier en gazes (3).

A. Fournier.

Charles Javogue (4).

Lanthenas (5).

Dupuy fils , de Montbrison , déjà nommé (6).

Chasset , avocat à Villefranche , déjà nommé.

IV. CONSEIL DES CINQ-CENTS. 1795. (AN IV) (7).

Pierre-Thomas Rambaud (8).

Camille Jordan (9).

Paul-Emilien Béraud , avocat (10).

Imbert-Colomès (11).

(1) Depuis juge à la cour d'appel de Lyon , mort il y a quelques années.

(2) Il vota la mort du roi.

(3) *Idem.*

(4) Né en 1759 à Bellegarde en Forez , non en Bourgogne , comme le dit la *Biographie universelle* , condamné à mort le 9 octobre 1796 , démagogue forcené. Il vota la mort du roi.

(5) Il vota aussi la mort du roi.

(6) *Idem.*

(7) Cette assemblée a subsisté depuis le 4 novembre 1795 jusqu'au 9 novembre 1799.

(8) Ancien avocat du roi à la sénéchaussée , puis procureur-général à la cour , puis maire de Lyon , actuellement vivant , retiré des affaires , né à Lyon en mars 1754.

(9) Né à Lyon le 11 janvier 1771 , mort le 19 mai 1821.

(10) Né à Lyon le 28 mai 1750 , actuellement conseiller à la cour royale de Lyon.

(11) Ancien échevin , né à Lyon , mort à Bath en 1809 , âgé de 84 ans.

Etienne Mayeuvre de Champvieux (1).

Et Cayre.

Etard.

Etichel Carret , chirurgien , nommé en 1798 (2).

V. CORPS-LÉGISLATIF. 1800 (AN VIII) (3).

Affart , membre du conseil des anciens

Paul Cayre , déjà nommé.

Joseph Fulchiron aîné , banquier.

Ricard , déjà nommé.

VI. CORPS LÉGISLATIF. 1804 (AN XII).

**Pierre-François Rieussec , juge à la Cour d'appel de
Lyon (4).**

**Jean-Jacques Corcelette , juge au tribunal de première
instance à Villefranche.**

VII. CORPS LÉGISLATIF. 1810-1815 (5).

Pierre-François Rieussec , déjà nommé.

(1) Ancien conseiller à la cour des monnaies et au conseil supérieur , né à Lyon le 11 janvier 1743 , mort le 9 juin 1812.

(2) Né à Lyon vers 1752 , mort à Paris en 1820. Il avait été du conseil des anciens et fut nommé membre du tribunal le 4 nivôse an VIII. Il a présidé la fédération parisienne en 1814.

(3) Cette assemblée était composée de 300 membres ; elle a subsisté depuis 1800 jusqu'au 24 mai 1804.

(4) Né à Lyon le 23 novembre 1738 , mort le 20 juillet 1806. Voy. *Archives du Rhône* , tom. VI , pag. 430-456.

(5) Les départemens étaient divisés par séries ; celui du Rhône appartenait à la cinquième.

Charles-Bernardin Chirat , président du tribunal de commerce de Lyon.

Denis Durosier de Magneux , membre du conseil municipal de Lyon.

VIII. CHAMBRE DES DÉPUTÉS. Mai, 1815 (1).

Claude-Antoine Vouty de la Tour , premier président de la Cour de Lyon (2).

Jomard , maréchal de camp retraité.

Gras , avocat à Lyon (3).

Bissardon , négociant à Lyon (4).

Augustin Périer , de Grenoble.

Dulac , président du tribunal de première instance de Villefranche.

Sauzay , avocat à Villefranche.

IX. *Idem.* Août 1815. - 5 septembre 1816 (5).

LYON.

Alexis de Noailles.

Jean-Joseph de Méallet , comte de Fargues , maire de Lyon.

De Cotton , ancien officier de marine , ancien préfet du

(1) Cette assemblée , composée de 606 membres , n'a subsisté que jusqu'à la seconde restauration , juillet 1815; elle n'a rendu que trois lois.

(2) Né à Lyon en 1761 , mort à Paris le 4 mars 1826. Voy. *Archives du Rhône* , tom. III , p. 410.

(3) Actuellement conseiller à la Cour royale de Lyon.

(4) Décédé depuis.

(5) Cette chambre est celle qui fut appelée *la chambre introuvable*.

Bone pendant l'occupation des troupes alliées (1).
Barthélemi-Gabriel de Magneval, ancien négociant.
Madame-Suzanne, marquis d'Albon, ancien maire de
Lyon (2).

X. *Idem.* Avril 1817 (3).

Barthélemi-Gabriel de Magneval, déjà nommé.
Jean-Joseph Méallet, comte de Fargues, *idem* (4).
De Cotton, *idem*.

XI. *Idem.* 1820-1822.

Collèges d'arrondissemens.

Barthélemi-Gabriel de Magneval, déjà nommé (5).
De Cotton, déjà nommé.
Tirecui de Corcelles, déjà nommé en 1819 (6).

(1) Depuis préfet de Vaucluse; actuellement vivant.

(2) Nommé pair de France en 1827.

(3) Le département du Rhône appartenait à la première série, et cette série fut désignée par le sort.

(4) M. de Fargues étant décédé pendant le cours de la session, le 24 avril 1817, le collège du Rhône fut convoqué pour procéder à son remplacement. M. Camille Jordan fut nommé; mais ayant été nommé également par le département de l'Ain, il opta pour ce dernier: ce qui donna lieu à une nouvelle convocation du collège du Rhône qui nomma M. de Corcelles le 28 février 1819.

(5) M. de Magneval étant décédé le 14 novembre 1821, il fut remplacé, par ordonnance du 3 décembre suivant, convocation du collège du premier arrondissement pour le remplacer: M. Couderc fut élu le 29 janvier 1822.

(6) Voy. note 4 ci-dessus.

Collège de département.

Le comte Riverieux de Chambost, commandant de la garde nationale de Lyon (1).

Joseph Pavy, négociant.

XII. *Idem.* 1822-1824.

Collèges d'arrondissemens.

Delphin, adjoint à la mairie de Lyon et président de l'administration des hospices.

Barthélemi-Fleuri de l'Horre, ancien procureur du roi à la sénéchaussée, ancien procureur-général à la Cour royale de Lyon (2).

De la Poype, ancien officier supérieur.

Collège de département.

Joseph Pavy, déjà nommé.

Gillet de Valbreuse, propriétaire (3).

XIII. *Idem.* 1824.- février 1827.

Collèges d'arrondissemens.

Couderc, négociant, déjà nommé en 1822 (4).

(1) Mort le 13 février 1827. Voy. *Archives du Rhône*, tom. V, p. 320.

(2) Actuellement premier président de la Cour royale de Caen.

(3) Un des descendans du fameux avocat lyonnais, François-Pierre Gillet, mort en 1720, auteur d'un recueil de factums et de quelques ouvrages de littérature.

(4) Voy. note 5 de la page précédente.

Estémi-Fleuri de l'Horre, déjà nommé.
Carpier, juge d'instruction au tribunal de première instance de Villefranche (1).

Collège de département.

Joseph Pavy, négociant, déjà nommé.
Le comte Aimé François de Laurencin (2).

XIV. Idem. Novembre 1827.

Collèges d'arrondissemens.

A. Jars, ancien capitaine de génie (3).
Royer-Collard (4).
Humblot-Conté.

Collège de département.

Jean de Lacroix-Laval, maire de la ville de Lyon.
Mottet de Gérando, négociant, président de la chambre de commerce.

(1) Actuellement conseiller à la Cour royale de Lyon.

(2) Colonel d'un régiment de cavalerie, membre de l'académie de Lyon.

(3) Il fut nommé maire de Lyon dans les cent jours et en exerça les fonctions depuis le 30 avril 1815 jusqu'au 15 juillet suivant. Il est auteur d'un assez grand nombre d'opéras-vauveilles, et appartient à une famille qui s'est distinguée dans les sciences.

(4) Eln dans plusieurs colléges électoraux, il sera tenu d'opter pour l'un d'eux; et il y a grande apparence qu'il n'optera pas pour celui du département du Rhône, auquel il est tout-à-fait étranger.

OBSERVATOIRE DE LYON.

ÉCLIPSE DU 3 NOVEMBRE.

L'horizon était couronné d'un nuage épais et large qui a empêché de voir la lune aussitôt qu'on l'espérait on n'a pu même l'apercevoir que quand la partie inférieure de son disque s'est trouvée hors du nuage, parce que la partie supérieure était dans l'ombre terrestre.

L'astre s'étant dégagé du nuage et de la couche de vapeurs grossières qui le dominait, le croissant inférieur s'est montré très-brillant, et la partie éclipsée avait une couleur terne un peu cuivrée.

M. le comte de Brosses, préfet, était à l'observatoire; une carte lunaire à la main, il suivait toutes les phases de l'éclipse, et annonçait l'émergence successive des taches principales.

Le maximum de l'éclipse a paru avoir lieu vers 5 h. 40', temps vrai.

à 5 h. 55' 30"	émergence de <i>mare humorum</i> .
6 9 54	Kepler, hors de l'ombre.
6 14 42	Copernic, hors de l'ombre.
6 50 0	<i>Mare fecunditatis</i> , hors de l'ombre.

La fin de l'éclipse a été annoncée à 6 h. 47' 30" de la pendule de l'observatoire, correspondant à 7 h. 5' 6", temps vrai. Le ciel était parsemé de nuages courts, blanchâtres et très-agités.

Cette phase avait été annoncée pour Paris, à 6 h. 55', les 10' de différence ne surpassent que de 3" la longitude

assignée à notre observatoire par la *Cornuissances des temps*, et de 1" $\frac{1}{2}$, celle que M. Clerc a trouvée.

La marche de la pendule a été déterminée par le passage, au méridien, du soleil et de l'étoile appelée *Fomalhaut*.

Les observations ont été faites à la grande et belle lunette que M. le maire de Lyon, a fait placer à l'observatoire.

POÉSIE.

FOURVIÈRES (1), ÉLÉGIE

Lue au cercle littéraire de Lyon, dans une des séances du mois de juin 1827.

C'était l'heure où la paix redescend sur la terre
 Avec l'ombre des nuits, sur la brise du soir ;
 Où, fuyant à l'écart, la douleur solitaire,
 Sur l'herbe des tombeaux, rêveuse, vient s'asseoir...
 Au détour d'un coteau, dans la sombre vallée,
 Où des fils de Plancus dorment les ossemens (2),
 Un Hellène, un chrétien, sur la pierre isolée,
 Veillait, échappé seul au fer des Musulmans.

(1) Une tradition vulgaire fait dériver ce mot de *Forum Veneris*, et suppose qu'il existait très-anciennement en cet endroit un temple dédié à Vénus.

(2) Le cimetière de *Loyasse*, situé au penchant du coteau de Fourvières. — On sait que la fondation de Lyon est attribuée, par quelques historiens, à *Lucius Munatius Plancus*, lieutenant de César et ami de Cicéron, lequel y amena une colonie romaine l'an 42 avant l'ère chrétienne.

De ses frères captifs, déplorant l'esclavage,
Au destin des guerriers morts sur l'Acropolis
Il comparait le sort des fils de ce rivage,
Sous des marbres dorés en pompe ensevelis...
Comme eux ils sont chrétiens, ces guerriers magnanimes,
Sous l'étendard du Christ ils ont versé leur sang,
Et les corps mutilés de ces nobles victimes
Servent, après la mort, de trophée au Croissant !!! (1).

Mais la cloche de la chapelle
D'un tintement lugubre a frappé les échos ;
Les échos l'ont redit, et leur plainte fidèle
A troublé la paix des tombeaux...
Des pas ont retenti... — Quel mortel, à cette heure,
Ose des morts ainsi parcourir la demeure ?
C'est un vieillard : il prie, il gague, à pas pesans,
La tombe de ses fils ravis à ses vieux ans...

« — Vieillard, dit l'étranger, en montrant la colline,
Vieillard, quelle est cette cloche argentine
Qui résonne ici près ?
Autour de nous déjà l'ombre du soir s'incline,
Et la lune pâlit ces lugubres cyprès...
Errant sur ces tombeaux, en des pensers funèbres
L'heure du repos m'a surpris ;
Mes sens allaient céder au calme des ténèbres ;
Cette cloche a soudain réveillé mes esprits...
Vieillard, indique-t-elle un prochain ermitage,
Est-ce la cloche de la mort ?... »

« — Étranger, (car le ciel, si j'en crois ton langage,
T'a fait naître loin de ce bord),

(1) S'il faut en croire les détails publiés sur la sanglante catastrophe de l'Acropolis d'Athènes, dix Tartares furent expédiés, après la victoire, par Reschil-Pacha, pour annoncer au Sultan l'arrivée de près de 1,500 têtes, et de nombreux chapelets d'oreilles !!!

Franger, cette cloche annonce la prière...

Ion loin de cet asile, à la mort consacré,

S'élève un temple vénéré,

Lieu saint, retraite hospitalière...

Là, l'air est plus serein ; là, le ciel est plus pur ;

Là, l'œil s'égaré au loin sur un fleuve d'azur (1),

Sur ces champs où le preux tomba pour sa patrie (2),

Et plus loin, sur les monts, remparts de l'Helvétie...

Là, quand l'erreur encor enchaînait les mortels,

La reine de Paphos eut, dit-on, des autels :

Profane sanctuaire, où la blanche colombe,

Sous la main d'une Vierge, expirante, succombe,

Vains autels où les vœux de mille adorateurs

Se perdaient dans les airs avec l'encens des fleurs,

Où la divinité qu'invoque l'innocence

Demande une victime à la main qui l'encense.....

Le culte de Vénus est pros crit sans retour ;

Mais son temple est encor le temple de l'amour.....

Non plus de cet amour profane

Que réprovent nos mœurs et que le cœur condamne ;

Mais de ce pur amour que doit l'homme à son Dieu ;

Une Vierge, ô mon fils, habite ce saint lieu :

C'est la mère du Christ, que tout fidèle honore,

Et que jamais en vain le malheureux n'implore...

Sentinelle commise au bonheur des humains,

Les largesses du ciel reposent dans ses mains :

(1) *Le Rhône, qu'on aperçoit de la terrasse de Fourvières.*

(2) *La plaine des Brotteaux où furent impitoyablement massacrés les défenseurs Lyonnais, après le siège mémorable que leur ville mérit en 1793.*

Elle désarme un dieu prêt à lancer la foudre ,
Enchaîne son courroux , le force à nous absoudre ,
Et pour tant de bienfaits n'exige de nos cœurs
Que le secret serment de devenir meilleurs...

Aux voûtes de son temple où l'éclat des guirlandes
Le disputait jadis à l'or des blonds cheveux (1) ,
L'étranger ne voit plus que les simples offrandes
Du chrétien dont le ciel a couronné les vœux :
Modestes monumens de la reconnaissance
Élevés à celui dont l'amour est l'essence... »

» — Mon père , oh ! demain , avec toi ,
Je veux , dans la sainte chapelle ,
Pour les défenseurs de la foi
Faire entendre une voix fidèle :

Je veux , sur les débris de l'antique Israël ,
Appeler les regards de cette auguste Mère ,
Et du tombeau du Christ soulever la poussière
Contre les soldats d'Ismaël...

» Mère d'un Dieu vengeur , regarde , lui dirai-je ,
» Regarde l'ennemi de son culte et du tien ,
» Profaner vos autels , et d'un bras sacrilège

» Egorger le chrétien...

» Sur le sol où ton fils , victime volontaire ,
» A prodigué son sang , pour racheter la terre ,
» Où tes pleurs ont coulé , mêlés d'amers sanglots ,
» Du Musulman impie écoute les complots :
» Il va porter le feu , la mort et le ravage
» Chez un peuple pieux qu'abandonnent les rois... (2).

(1) Parmi les offrandes que les jeunes filles avaient coutume de déposer sur les autels de la déesse , celle de leur chevelure était le plus en usage. Ce genre de sacrifice fut même perpétué aussi longtemps que son culte.

(2) Le combat de Navarin vient d'absoudre de ce reproche les souverains de trois grandes puissances.

» Quel est son crime ? Il a secoué l'esclavage,
» Il hait la tyrannie, il adore la croix.

» Sous les débris fumans de leurs cités en cendre,
» Vois ces nouveaux martyrs succomber en héros !
» Leur vengeance... du ciel ils ont osé l'attendre,
» Car leurs frères sont leurs bourreaux...
» Fais qu'ils n'aient pas en vain placé leur espérance
» Dans ce Dieu que cent fois ont invoqué leurs cris :
» Venge-les, venge-nous... Que cette noble France
» Où m'exile mon âge, arme pour nous ses fils !...

Ombres de nos guerriers, ô martyrs magnanimes,
Votre triste patrie est pour vous sans tombeau...
Planez au haut des cieux, héroïques victimes !
Là brillera pour vous un étendard nouveau!!!

» Et toi, qui n'as jamais répudié les larmes
» Du chrétien qui t'invoque en cet auguste lieu,
» O fille de David, dissipe nos alarmes :
» On t'honore chez nous ; ton fils est notre Dieu...
» Laisseras-tu périr un peuple qui l'adore
» Sous le fer des brigands qui blasphèment sa loi ?
» Pour faire triompher l'ennemi de la foi,
» Abandonneras-tu le juste qui t'implore ?
» L'étendard des martyrs serait-il sans soutiens ?...
» Vierge, oh ! ne permets pas qu'un jour, dans son délire,
» Le frot musulman puisse dire :
» Mahomet est plus fort que le Dieu des Chrétiens ! »

F. COIGNET.

MÉLANGES.

Nous avons dit dans la notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon , tom. VI , pag. 421 , que les livres enlevés de ce dépôt , en 1793 , avaient été embarqués sur le Rhône , et qu'il n'en parvint qu'un fort petit nombre à Paris ; ce fait , que nous avons emprunté à M. Delandine , n'est point exact. Un des plus savans conservateurs de la bibliothèque du roi , M. Van Praet , nous a écrit à ce sujet , et nous transmet des détails que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs :

« Sur les livres précieux enlevés en 1793 , de la bibliothèque de Lyon , il manquait à M. Delandine des » détails précis ; car les 18 caisses dont il parle , et qui » en furent remplies , vinrent directement à Paris , sans » qu'il en fût distrait aucune , et adressées au comité » d'instruction publique de la Convention , qui en fit le » partage. Tous les beaux livres modernes furent retenus par les membres pour en enrichir leur bibliothèque particulière , qui depuis est devenue celle de la chambre des députés actuelle. Quant aux manuscrits et éditions du xv^e siècle , on en ordonna le dépôt à la » bibliothèque nationale. »

Toutefois M. Delandine n'était pas l'auteur originaires de la relation qu'il nous a donnée de cet enlèvement ; il l'avait puisée dans un rapport fait au conseil municipal de la ville de Lyon , le 18 pluviôse an XI , où on lit ce qui suit :

Il résulte des renseignemens qui nous ont été transmis, qu'après la destruction de la congrégation de l'Oratoire, et dans les temps désastreux dont notre ville ressentit si douloureusement l'atteinte, des commissaires, se disant envoyés par le comité de salut public, vinrent dans nos murs, et se rendirent à la bibliothèque. Leur mission, disaient-ils, était d'en extraire les ouvrages rares, les manuscrits précieux, pour les porter à Paris et en enrichir le dépôt national. Une ville rebelle ne devait, suivant eux, conserveder ni source d'instruction, ni monumens des arts. *Vingt à trente* caisses furent remplies de tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance ; mais ces caisses, au lieu de prendre la route de la capitale, furent embarquées sur le Rhône, descendirent le fleuve et allèrent peut-être enrichir à nos dépens une nation toujours rivale et alors notre ennemie. »

Comme on vient de le voir, M. Van Praet ne parle que de 18 caisses, tandis que le rapporteur du conseil municipal en fait monter le nombre de 20 à 30. Il a donc pu se faire, comme nous l'ont assuré des personnes dignes de foi, que quelques caisses aient été embarquées sur le Rhône, surtout après le départ des envoyés de la Convention ; la bibliothèque une fois dépouillée de ce qu'elle avait de plus précieux, ayant été laissée sans gardiens et livrée à tous les passans.

Nous saisissons cette occasion pour rectifier une erreur qui s'est glissée dans la notice dont il s'agit, à l'égard du *Tite-Live* atteint par un boulet de canon, et que nous avons qualifié mal à propos d'édition *princeps*, tandis qu'elle a été précédée de deux autres, toutes deux

sans date, et publiées à Rome. Celle que Vindelin de Spire fit à Venise est la première *avec date*, et c'est ce que nous aurions dû dire. C'est encore M. Delandine qui nous a induit à faire cette méprise, qui avait déjà été relevée par M. Beuchot, lorsque ce savant bibliographe rendit compte dans le *Mercur* de France des 19 et 26 juin 1812 du Catalogue des manuscrits de la ville de Lyon publié la même année par M. Delandine; et comme si une faute en amenait toujours une autre, l'imprimeur de notre notice a donné au Tite-Live de Venise la date de 1570, au lieu de 1470.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

L'Homme de la Roche, ou Calendrier historique et anecdotique sur Lyon pour l'an de grâce 1828 (avec un portrait de Pierre Adamoli et une notice sur sa vie); seconde année. Lyon, Pezieux, libraire, place Louis-le-Grand, in-18 de 90 pag.

Nous avons rendu compte, tom. V, pag. 297 et suiv., de la première année de ce calendrier: nous consacrerons également un article spécial au volume que nous annonçons et qui nous paraît offrir autant d'intérêt que le précédent.

Mémoire sur la girafe; par M. Mongez, membre de l'institut (académie des inscriptions et belles-lettres). (Extrait des Annales des sciences naturelles, juillet 1827). Paris, Crochard, 1827, in-8.º de 11 pages.

Il résulte de ce mémoire, plein d'érudition, et dont la lecture que nous annonçons, ne contient que l'analyse, 1.° qu'il n'a point paru, avant cette année 1827, de girafe en France; 2.° qu'il paraît que cet animal n'a point été mené en Europe (Constantinople excepté) depuis 1486; 3.° que Jules-César le premier en montra une aux Romains; 4.° que les anciens Égyptiens l'ont sculptée sur leurs momens, et que les sultans d'Égypte en conservaient dans leur palais au Caire; 5.° que l'Éthiopie (nom sous lequel les anciens comprenaient souvent les pays situés au midi des cataractes du Nil) a toujours fourni à l'Égypte, à Alexandrie surtout, les girafes décrites par les auteurs; 6.° enfin que, malgré quelques erreurs, faciles à corriger, on avait pu obtenir jusqu'à ce jour des descriptions assez exactes de cet animal, sauf le mutisme si extraordinaire dans un aussi grand quadrupède, mais dont aucun écrivain n'a cependant parlé.

Les quatre opuscules dont les titres suivent, sont extraits des *Archives du Rhône*, et ont été tirés séparément et à petit nombre :

Lettres à M. C. N. Amanton, au sujet de ses lettres sur trois Lyonnais, premiers présidents au parlement de Bourgogne; par M. N. F. Cochard; des académies de Lyon et de Dijon. Lyon, Barret, 1827, in-8.° de 15 pages.

Voy. plus haut, tom. VI, pag. 324-336.

Rapport sur les médailles d'encouragement fondées par le duc de Plaisance, à distribuer cette année, lu dans la séance publique de l'académie de Lyon.; du 13

septembre 1827, par M. Régny, membre et orga-
de la commission chargée de cet objet. Lyon, Barre
in-8.° de 11 pages.

Voy. tom. VI, pag. 357-347.

Discours de réception, prononcé à l'académie des sciences
belles-lettres et arts de Lyon, dans la séance publicu
du 13 septembre 1827, par M. P. A. Cap, pharma-
cien, correspondant de l'académie royale de médecine
vice-président de la société de pharmacie, secrétaire
général de la société Linnéenne, membre de l'acadé-
mie, de la société d'agriculture, de la société de mé-
decine de Lyon, du jury médical du département du
Rhône, etc. Lyon, Barret, 1827, in-8.° de 21 pag.

Voy. tom. VI, pag. 360-375.

Discours prononcé à la distribution des prix du collège
royal de Lyon, le 22 août 1827; par M. F. J.
Rabanis, professeur agrégé de rhétorique. Lyon,
Barret, 1827, in-8.° de 25 pages.

Voy. tom. VI, pag. 397-413.

*Rapport à la société d'agriculture, histoire naturelle et
arts utiles de Lyon*, sur l'emploi comparatif de dif-
férentes charrues, nouvellement introduites dans notre
pays, au nom d'une commission composée de MM.
Prunelle, Grogner, Mottard, Leroy-Jolimont, Billon,
Rémond, Julin-Achard et Moiroud, rapporteur. Lyon,
Barret, 1827, in-8.° de 16 pages.

Sur ce rapport, qui est fait pour intéresser vivement les agronomes, la société d'agriculture de Lyon a accordé à M. Descote, charron à Fontaine, une prime de cent francs à titre d'encouragement; et elle a décidé qu'elle fera l'acquisition de la charrue qu'il a inventée.

Rapport à la société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, sur un concours ouvert pour la destruction de la pyrale de la vigne; commissaires: MM. de Martinel, Balbis et Foudras, rapporteur. Lyon, Barret, 1827, in-8.° de 16 pages.

Ce mémoire offre de savans détails sur la pyrale de la vigne, exposés d'une manière spirituelle et piquante. Il est destiné à servir de programme, comme le titre l'annonce, au concours ouvert pour la destruction de cet insecte. Le prix dont les fonds ont été faits par MM. Coubayon et Gourd, négocians à Lyon, consistera en une médaille de la valeur de 600 fr., qui sera décernée en séance publique. Les mémoires seront adressés au secrétaire de la société d'agriculture, ou à tout autre membre du bureau; ils devront être envoyés avant le 15 juillet 1828.

Discours sur l'influence du magistrat, prononcé à l'audience solennelle de la rentrée de la Cour royale de Lyon, le 3 novembre 1827, par M. Justinien Rieussec, premier avocat-général. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1827, in-8.° de 23 pages.

M. Rieussec a eu le bon esprit de choisir un sujet analogue au temps et au lieu où il prononçait son discours; il n'a pas suivi l'exemple de plusieurs de ses collègues qui, en pareille circonstance, traitent des matières étran-

gères au barreau et se livrent, par exemple, à des discussions déplacées sur l'histoire ou sur la théologie. Du reste, ce n'est pas à avoir su éviter cet écueil que doivent se borner les éloges dont l'opuscule de M. Riussec nous paraît digne : on trouve dans sa harangue de grandes pensées et de beaux sentimens, relevés par l'éclat d'un style élégant et pur.

Mémoire de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, sur le mode d'exécution des dispositions testamentaires faites par le major-général Martin, pour la fondation d'une école de son nom à Lyon, et sur les prétentions manifestées à ce sujet par l'administration municipale de la même ville ; suivi du règlement organique donné par l'académie à l'institution. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1827 ; in-8.° de 54 pages.

Ce mémoire dont la rédaction est due à la plume exercée et féconde de M. Guerre, est destiné à être mis sous les yeux de S. Exc. le ministre de l'intérieur. Toutefois l'académie ne reconnaît pas que ce ministre soit compétent pour décider les différends qui existent entre elle et l'administration municipale de la ville de Lyon. Elle expose ses droits, afin qu'ils soient bien connus, et n'a recours à la voie de l'impression que pour empêcher l'opinion publique de s'égarer et de se créer de fausses idées sur des points de contestation que l'autorité judiciaire sera vraisemblablement appelée tôt ou tard à résoudre.

M. l'abbé de Bonnevie a fait hommage à la Bibliothèque de la ville de Lyon de la deuxième édition de ses *Sermons, Panégyriques et Oraisons funèbres*, suivis d'un sermon inédit du R. P. le Chapelain, de la compagnie de Jésus ; Paris, Roret, 1827, 4 vol. in-8.°

Le n.º 5, mai 1827, du *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*, publié par M. le baron de Férussac, contient, pag. 458-457, partie des *sciences historiques*, etc., une analyse du mémoire du président Dugas, que nous avons inséré dans les *Archives*, tom. III, pag. 140-146. L'auteur de cette analyse, M. Bottin, après avoir exposé les motifs sur lesquels le président Dugas se fonde pour prétendre que St-Ambroise était probablement né à Lyon, tire la conclusion suivante : « Si ces raisons ne sont pas » des démonstrations, impossibles d'ailleurs à obtenir, » lorsque les documents historiques manquent, au moins » sont-elles un monument de patriotisme qui honore à son » tour la mémoire de l'ancien prévôt des marchands de » Lyon. »

Le même recueil, n.º 7, juillet 1827, *sciences historiques*, pag. 64-70, offre un assez long extrait du rapport inédit de M. de la Tourrette sur le fragment de bronze représentant une jambe de cheval, trouvé dans la Saône en 1766; rapport que nous avons publié dans notre t. IV, p. 4-24 et 465-490. Après avoir exprimé le désir qu'on retrouve les autres parties de la statue dont il s'agit, M. Bottin, car c'est encore à lui qu'est dû cet article, nous apprend, dans une note, qu'on s'occupe en ce moment de la recherche du monument entier, et qu'un amateur zélé en fait la dépense. Nous ignorons le nom de cet amateur.

On trouve encore dans le même n.º, même partie, pag. 75-77, l'analyse due également à M. Bottin, de la lettre de M. Cochard sur des monnaies des églises de Lyon et de Vienne, découvertes à Lugny (Saône et Loire), insérée dans les *Archives*, tom. IV, pag. 43-57.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE NOVEMBRE 1827.

* * 1.^{er} — Le prix de la livre usuelle du pain ferain a été élevé, par arrêté de la mairie, à 23 cent. $\frac{3}{4}$ (4 s. 9 d.), et celui du pain bis à 20 cent. (4 s.).

* * 5. — Rentrée de la Cour royale. À l'issue de la messe du St-Esprit, à laquelle ont assisté les tribunaux civil et de commerce, la Cour s'est rendue dans la grande salle du palais, où M. Rieussec, premier avocat-général, a prononcé la harangue d'usage.

* * *Même jour.* — Ordonnance du roi qui autorise la ville de Lyon à acquérir, dans le quartier des Chartreux, l'emplacement nécessaire pour y établir le dépôt des poudres.

* * 4 — La fête de S. M. Charles X a été célébrée au jourd'hui à Lyon : une messe solennelle a été chantée dans la cathédrale ; une revue générale des troupes de la garnison a eu lieu sur la place Louis-le-Grand. Plusieurs prisonniers pour dettes ont été mis en liberté sur les fonds de la dotation du major-général Martin. Il y a eu spectacle gratuit aux deux théâtres, et un feu d'artifice a été tiré sur la Saône.

* * *Même jour.* — Le maréchal duc de Tarente est arrivé hier à Lyon, pour se rendre dans le Midi et y passer l'hiver sous un climat plus doux et plus favorable à sa santé. M. le vicomte de Marcellus, ministre de France à la cour de Lucques, a aussi passé à Lyon, venant d'Italie et se rendant à Paris. M. le prince de Beauveau a également traversé nos murs venant de Paris pour se rendre à Montpellier.

, 6. — L'association paternelle des chevaliers de St-Louis a, conformément à ses statuts, fait célébrer aujourd'hui une messe solennelle, à l'occasion de la fête de S. M. Charles X.

, 8. — M. Devienne, fils de l'un des juges de paix de Lyon, appelé aux fonctions de substitut, près le tribunal civil de Trévoux (Ain), a prêté serment devant la Cour royale de Lyon. Il avait précédemment rempli les fonctions de juge-auditeur, d'abord à Lyon et ensuite à St-Étienne.

, 10. — Mort de M. Velay, un des vicaires de la métropole, âgé de 51 ans.

, 11. — Ouverture du cours public et gratuit de géométrie-pratique, professé par M. Prévost, et du cours également public et gratuit de chimie, professé par M. Tissier, au palais du commerce et des arts.

, *Même jour.* — Ordonnance du roi qui érige en cures de seconde classe les succursales de St-François de Sales et de St-Irénée à Lyon.

, 12. M. Idt, professeur de rhétorique au collège royal de Lyon, a remis, entre les mains de M. le curé de Saint-Nizier, pour être distribuée aux pauvres de cette paroisse une somme de 500 fr. qui lui avait été allouée pour émolumens de ses fonctions de censeur des Journaux de Lyon.

, *Même jour.* — Rentrée des classes de l'école de dessin, ainsi que de celle des cours de mathématiques élémentaires et de mécanique industrielle de l'institution provisoire *La Martinière*.

, 14. — L'ouverture de l'école secondaire de médecine fondée sous la présidence de M. de Lacroix-Laval, a eu lieu aujourd'hui en séance publique, dans l'amphithéâtre des leçons. M. Ravier du Magny, administrateur, présidait l'as-

semblée. Cette séance était aussi consacrée à la distribution des prix que l'administration accorde toutes les années aux élèves internes en médecine et en chirurgie, qui se sont distingués dans l'exercice de leurs fonctions ; les élèves couronnés sont : MM. de Viry, Reissier et Chèze. Un public nombreux et choisi assistait à cette cérémonie. Des places réservées étaient occupées par Messieurs les administrateurs et professeurs de l'école. L'un des professeurs, M. Genzoul, a prononcé le discours d'ouverture ; il a parlé sur l'enseignement clinique, et a d'abord donné un aperçu historique du sujet qu'il se proposait de traiter ; il a ensuite développé d'excellens préceptes sur le diagnostic, le pronostic et la thérapeutique ; en traitant de ces diverses parties, l'auteur a donné des preuves du savoir et de la sagacité qu'il porte dans la pratique de l'art. M. le président a ensuite pris la parole ; il a répondu à l'orateur, et a adressé de sages exhortations aux élèves.

* * 18. — MM. Jars et Royer-Collard sont nommés députés du département du Rhône, par les collèges du Nord et du Midi de Lyon. Le même jour M. Humblot-Cômte a été proclamé député de ce département à Villefranche. Voici le texte du discours que M. Courvoisier, procureur-général à la Cour royale de Lyon, a prononcé, à l'ouverture du collège de Villefranche qu'il a présidé :

« La désignation seule du président de ce collège est, pour vous, la preuve manifeste de la liberté, dont S. M. entoure votre choix. Étranger à cet arrondissement, et sans prétention à vos suffrages, ma présence, ici, n'a pour but que d'assurer le maintien de l'ordre et l'observation des règles ; tâche facile au milieu de vous.

Quand les factions agitent l'état, on ne saurait espérer, au sein d'un collège électoral, le silence absolu des passions : quel acte politique exige pourtant, de la part du citoyen qui l'exerce, plus de calme et de maturité ?

Les factions nous crient que la constitution est ébranlée; que les libertés publiques sont compromises; que le despotisme nous menace; et que, sur les ruines de la charte, on veut ériger le pouvoir absolu d'un monarque, ou nous rendre, comme au dixième siècle, aux ténèbres de l'ignorance et à la sombre domination du clergé.

Pesons au moment ces griefs: libre d'ambition à toutes les époques; élevé à la haute magistrature, sans l'avoir désiré ni demandé; que ma voix, Messieurs, ne vous soit pas suspecte: je l'ai fait entendre, pendant huit années, de la tribune de la France; la conviction seule a pu l'animer.

Alors, déjà, des trames s'ourdissaient dans l'ombre; le renversement du trône des Bourbons en était la fin. Les auteurs de ces complots se paraient de zèle pour le peuple et d'enthousiasme pour la liberté: eux! les plus vains et les plus orgueilleux des hommes: eux! pour qui le peuple ne fut et ne sera jamais qu'un agent servile, et la liberté qu'un vain mot.

Alors, déjà, on nous disait que nos libertés étaient envahies et que le gouvernement en conspirait la ruine: tous ses actes étaient inculpés; tous ses membres étaient dénigrés; on les accablait de haine et d'invectives; le roi voulait la paix; il sentait le besoin de la concorde pour affermir et développer, au sein de l'ordre, des institutions destinées, non à provoquer les dissensions de la république, mais à fonder une liberté sage sur l'antique sol de la monarchie; il cédait à ce vœu; il changeait ses ministres; mais, après leur chute, ceux qui les avaient asspillés s'emparaient de leurs œuvres; ce qu'ils avaient accusé, ils le vantaient; ce qu'ils avaient repoussé, ils le réclamaient; criant de nouveau que les ministres conspiraient perfidement contre la charte. C'est ainsi que les lois rendues, en 1817 et 1819, sur les collèges électoraux, le recrutement, la presse et le jury, ont été successivement dénoncées, de la tribune et dans les journaux, comme des œuvres de

tyrannie ; puis soutenues et préconisées comme des institutions tutélaires. Messieurs , le langage des factions n'est que mensonge ; elles se jouent impudemment du bon et du vrai.

Nous sommes libres , qui oserait le contester ? nous le sommes et nous ne pouvons cesser de l'être : depuis 800 ans , la dynastie qui nous gouverne travaille à établir cette liberté , dont la charte a réglé la jouissance , en l'érigeant en base fondamentale de l'état. Le chef de la troisième race avait conçu le plan ; ses successeurs s'y sont attachés avec constance ; ils l'ont suivi , parmi les obstacles , selon le progrès des hommes et des temps : Louis XVI achevait leur ouvrage , plein de sollicitude pour son peuple , quand des factieux l'ont renversé du trône : vous connaissez , Messieurs , le bonheur dont ces restaurateurs de la liberté nous ont fait jouir : vous avez vu la révolution ; vous avez vu l'empire ; vous pouvez apprécier sainement le zèle et l'intégrité de ces amis du peuple qui , maintenant comme alors , ne nous parlent d'oppression et de despotisme , que pour nous rendre l'égalité de Robespierre ou la liberté de Napoléon. Ils ont , les uns à venger une cupidité déçue ; les autres à se créer , parmi de nouveaux troubles , de nouvelles chances de fortune : violens ou mesurés selon l'occasion , mais toujours dissimulés et fourbes , ils font des dupes et trouvent des complices : c'est pour conspirer , avec plus de sécurité contre le trône légitime , que , depuis douze ans , ils nous montrent le gouvernement du roi , conspirant contre nos institutions.

Oui , Messieurs , nous sommes libres , et nos institutions sont immuables , si de nouvelles révolutions ne les détruisent. Nous jouissons de la liberté la plus entière dont un peuple civilisé ait jamais joui sur le globe ; l'histoire est là qui nous l'atteste. Qui de nous se croit menacé dans ses biens ou dans sa personne ? L'autorité connaît-elle des actes arbitraires ? en connaissez-vous , dans cette contrée ,

ques essais ? Ce n'est pas le despotisme du prince , l'oppression des grands , la domination de Rome , que nos provinces agitées et inquiètes ont à redouter désormais : l'esprit d'indépendance est dans nos mœurs ; il a pénétré dans toutes les classes ; il y fermente et on l'y excite par mille efforts : bizarre effervescence ! Le pouvoir est assailli : on l'offense , on l'outrage , on le calomnie impunément et sans relâche ; le fleuve de la démocratie coule à pleins bords , selon l'expression d'un orateur , que les directeurs de l'opinion imposent , en ce moment , aux choix , dans la seconde ville du royaume : en butte à tous les assauts , le gouvernement ne lutte que pour sauver l'état de l'anarchie ; et pour nous y enfoncer , on s'obstine à le signaler aux passions comme usurpateur et ennemi.

Électeurs de cet arrondissement , propriétaires et négocians , vous que les révolutions frappent de ruine , pour vous livrer , mutilés et appauvris , aux fougueux tribuns d'une populace égarée , puis aux satrapes altiers d'un despote , par eux élevé sur le pavois , refuserez-vous au gouvernement du roi l'aide qu'il réclame , pour vous préserver de ces fléaux ? La charte a des ennemis , mais en vous les dénonçant on vous trompe ; les ennemis de la charte , ce sont les hommes qui la minent en fomentant le trouble , et qui en arrêtent les développemens , en s'armant , pour remuer la France , de ce qui ne lui fut donné que pour son repos.

Qui voudrait , du reste , abolir la charte ? qui peut le vouloir ? est-ce le roi ? il sait , n'en doutez pas , que le pouvoir absolu ne serait , pour le chef de l'état , qu'anxiété , faiblesse et impuissance : nos rois ont successivement affranchi leurs sujets , créé les communes , aboli la féodalité , rétabli les assemblées de la nation ; c'est par eux , c'est par leur effort , qu'aux ténèbres de l'ignorance ont succédé la civilisation et les lumières ; et l'on ose insinuer que le roi de France , au 19.^e siècle , que Charles X , ce prince pieux et loyal , n'a juré la charte que pour la violer.

Mais les ministres ! les ministres ! eh ! seraient-ils ministres sans la charte ? sans le nouvel ordre constitutionnel, siégeraient-ils au conseil du prince ? c'est la charte qui les y a portés.

Qui donc la menace ? sont-ce les chambres ? La destruction de la charte serait la destruction de la pairie ; les pairs ne peuvent donc conspirer contre elle.

La chambre des députés n'est pas moins intéressée à la défendre : croyez-vous, Messieurs, que celui qui en est membre, après avoir si vivement brigué vos suffrages, se résigne aisément à ruiner des institutions qui l'entourent de lustre et d'importance ; qui lui procurent le moyen de servir ses concitoyens, en servant sa patrie ; le moyen de les protéger dans leurs intérêts privés, et de se concilier, en retour de la gratitude qu'il leur témoigne, leur affection et leur estime ? Le mandat est onéreux ; la moyenne propriété ne peut en supporter la charge ; mais le riche propriétaire, qui le brigue, s'impose implicitement un devoir, que, d'ailleurs, la raison, la nécessité et ses propres intérêts lui tracent, celui de confondre ses intérêts et ses vœux dans les vœux et l'intérêt commun.

Où donc est le danger ? le verra-t-on dans l'ancienne aristocratie ; dans ses projets et dans sa force, dans ses vœux et dans ses regrets ?

Hors la pairie, où elle se concentre, et où le gouvernement travaille à la concentrer, de plus en plus, par l'augmentation du nombre des pairs, l'aristocratie en France n'est plus qu'un vain nom. Quelle influence pourrait-elle usurper sur une terre, où les neuf dixièmes de l'impôt foncier proviennent de cotes au-dessous de cinquante fr. ; dans un royaume, dont l'industrie fait la richesse ; sous un système de gouvernement, où le crédit est le pivot de toutes les opérations politiques et administratives ; dans un pays, enfin, où le banquier de la capitale, brillant et dédaigneux sous ses lambris, déploie tout le faste de la

misère et de la puissance, et nous familiarise avec cette idée que l'homme ne vaut que par l'or, dont il se charge et dont il doit se charger à tout prix ?

On ne saurait niveler, dans un état, les conditions ni les fortunes; république ou monarchie, n'importe, il est une influence inséparable de la richesse, surtout quand celui qui la possède la relève par un noble emploi: mais au milieu de cette hiérarchie, qui monte, par degrés, de la chaumière jusqu'au pied du trône, l'intérêt de la propriété est identique; plus d'exceptions, plus de privilèges, plus de têtes assez folles pour en conspirer le retour: qui pourrait, s'il n'a perdu le sens, songer à faire revivre ce qui de soi-même s'écroulait en 1790, par un sacrifice libre et spontané, avant même que la hache de la révolution se fût levée pour réduire tout à son niveau ?

La charte constitutionnelle a donc pour appui les vœux et l'intérêt de tous: rien ne la menace, le roi et ses ministres, les pairs et les députés, le grand et le moyen propriétaire, tous enfin, hors les factieux qui nous agitent, sont liés à son sort et ne peuvent aspirer qu'à l'affermir. Le danger n'est pas là; il est dans l'anarchie qui nous gagne; tout homme sensé sera frappé de ses progrès. On propage, avec impudence, les principes subversifs de l'ordre social: des plumes, trempées dans le fiel, dessèchent les cœurs; elles égarent les esprits; elles nous soulèvent contre la législation et ses auteurs, la royauté et son culte, la religion et ses ministres; nous perdons la considération pour le pouvoir, le respect de la hiérarchie, le sentiment du besoin de l'ordre, même le souvenir et la crainte des horribles calamités que les révolutions traînent à leur suite.

Que veulent donc ceux qui nous crient que le despotisme nous opprime et que nos institutions sont menacées? Est-ce la liberté? nous en jouissons; et ils le prouvent jusqu'à l'évidence, puisqu'ils en usent jusqu'à l'excès.

Est-ce la sécurité? Ils n'ont fait depuis la restauration que semer les ombrages et nourrir la défiance et les alarmes.

Est-ce la stabilité? La haine précipite leurs élans; réduits à menacer, ils se vengent de leur impuissance, en nous montrant arrogamment, comme prochains et inévitables, les bouleversemens dont leur espoir se berce et dont leur imagination se repaît. Si le gouvernement s'égarait, c'est à eux qu'on devrait en imputer le blâme; il doit craindre, s'il ne les entrave, que leurs efforts combinés ne réussissent à soulever enfin l'opinion; et quand ils le bravent, en lui montrant le débordement de ce fleuve, où la démocratie coule à pleins bords, est-il étonnant qu'il essaie d'élever quelques frêles digues contre l'impétuosité des flots?

Messieurs, si vous aimez votre patrie, craignez de leur donner force, en suivant leur direction dans vos choix: évitez ce qu'ils vous indiquent; rejetez ce qu'ils vous conseillent; ils ne peuvent que vous égayer et vous perdre, vous et ceux qui, comme vous, se flatteraient de ne se placer momentanément sous leur bannière, que pour détourner l'effet de leurs complots.

Leur bannière! il n'en est qu'une pour notre salut et notre gloire; celle que le roi qui nous gouverne, celle que l'auguste auteur de la charte voulut, ainsi qu'il le disait lui-même, planter, de sa main, au milieu de la nation! Qu'on cesse de contrister le cœur du monarque; de flétrir la seule jouissance qu'il ait convoitée sous la couronne, l'amour et le bonheur du peuple français. Qu'on cesse de souffler le feu de la révolte: qu'on permette au frère de Louis XVI, au petit-fils de Henri IV, de se livrer à l'effusion, d'une âme généreuse; et quand il viendra, parmi ses sujets, chercher plus de sécurité contre la malveillance et ses présages, qu'on ne le réduise plus à faire entendre de si déchirantes paroles: *Je venais chercher, parmi vous, des hommages et non des leçons.*

Les XVI, au même lieu, n'avait reçu que des honneurs; les soldats citoyens qui l'y entourèrent, en 1789, mirent momentanément son sceptre; on ne les y avait gardés que pour le rompre. Il fut brisé ce sceptre: on aspirait qu'à la liberté, mais des hommes pervers voulaient le crime, et le crime a souillé la France. C'est ainsi, qu'à la veille des révolutions, on s'endort sur l'imminence du danger, séduit ou aveuglé par des prestiges.

Messieurs, si vous aimez votre patrie, exigez, avant tout, pour condition de vos suffrages, un attachement notoire aux principes de la monarchie, un dévouement inébranlable à la dynastie de nos rois. Ce n'est pas la liberté qui est en péril, c'est la France qu'on attaque en attaquant le trône; s'il venait à s'écrouler, tout chancelerait sous ses débris.

Que votre mandataire réside parmi vous: s'il n'y est rappelé par des habitudes et des goûts, si les soins de sa fortune ne l'y fixent, il échappe à la responsabilité de sa mission; loin de vous, il peut se jouer de votre gratitude ou de votre blâme. »

*. 19. — Le 17.^e régiment de chasseurs à cheval, venant de Lunéville, est arrivé aujourd'hui pour tenir garnison à Lyon, où il remplace le 4.^e régiment de la même arme. Le nouveau régiment fort de trente-huit officiers et d'environ cinq cents sous-officiers et chasseurs, occupe les casernes de la Nouvelle-Douane et de Serin.

*. 22. — Le Cercle littéraire de Lyon a nommé, aujourd'hui, pour son président M. le docteur Terme, et pour son vice-président M. Pericaud aîné, bibliothécaire de la ville de Lyon.

*. 25. — Election pour le collège du département du Rhône de MM. Mottet de Gérando et de Lacroix-Laval, pour députés de ce département. La veille de cette élection

M. le lieutenant vicomte Paultre de Lamothe, a prononcé à l'ouverture du collège qu'il a présidé le discours suivant :

Messieurs, appelé de nouveau par S. M. à l'honneur de présider le collège électoral du département du Rhône, je ne dois sans doute cette faveur qu'à mon dévouement sans bornes à l'auguste famille de nos rois, et à l'estime dont je suis pénétré pour une population au sein de laquelle on voit briller tant de sentimens généreux.

Quelles réflexions pourrais-je vous adresser maintenant, Messieurs, sur l'importance de l'acte politique qui vous rassemble ? que puis-je dire de bon et de vrai que déjà vous n'avez entendu et commenté ?

Parlerai-je de la nécessité d'affermir le trône dans une ville que la chute de ce trône a frappé de tant de fléaux ?

Essaierai-je de vous rassurer contre l'envahissement du despotisme et la ruine de nos institutions constitutionnelles ? vous savez qu'on n'est ni opprimé, ni menacé d'oppression quand on attaque constamment et impunément ceux qui gouvernent. Si nos institutions pouvaient être renversées, ce ne serait que par l'effort des agitateurs qui ne voient dans la charte qu'une institution démocratique, tandis que Louis XVIII ne l'a donnée à ses peuples que pour renouer dans la France monarchique la chaîne des temps modernes et des temps anciens ?

Vous peindrai-je les malheurs des révolutions, quand vous en avez été si cruellement victimes ? Et si des hommes, aussi dissimulés que coupables, aspirent à vous les rendre, en trompant le peuple sur le gouvernement et ses actes, est-ce parmi vous, Messieurs, vous, notables habitans d'une ville que la Convention voulut effacer de la surface de la France, est-ce parmi vous que la contagion pourrait se propager, alors même que d'autres départemens ne réussiraient pas à s'en défendre ?

Le roi, se confiant en votre dévouement, ne manque aucune occasion, Messieurs, de s'entretenir de cette im-

peu cité avec les députés et avec les administrateurs qu'il admet à l'honneur de s'approcher de sa personne : *Lyon est tranquille, me disait naguère cet excellent prince, son industrie prospère, j'ai été content de ses produits, et je dors en paix quand je sais que l'ouvrier travaille et que tous les cœurs se fondent dans l'attachement qu'ils doivent me rendre.*

C'est pourtant sous le règne de ce prince, que des sujets éminemment perfides appellent de tous leurs vœux et de tous leurs moyens le renversement de nos institutions, sans savoir où s'arrêterait l'œuvre de leur félonie, et s'ils en recueilleraient le fruit.

Si le trône n'est pas menacé par des complots, comment expliquer cette fureur d'accuser, de dénigrer et d'accabler d'outrages tous les hommes que le roi prépose pour diriger en son nom les diverses branches de l'administration publique ? Ce n'est pas ainsi qu'on s'exprime quand on ne veut qu'éclairer les agens du pouvoir, améliorer la législation et concourir par une critique éclairée aux mesures qui peuvent assurer la prospérité de la patrie.

On peut donc craindre que ces éans n'aient pour but d'ébranler, dans le cœur des Français, l'amour du roi et la fidélité pour la dynastie ! s'ils n'ont pas ce but, ils peuvent du moins produire cet effet. Rallions-nous donc et serrons-nous, pour opposer à ceux qui pourraient projeter de nouveaux troubles, des hommes dont le caractère et les opinions nous garantissent la stabilité et le repos.

Si le soldat est toujours prêt à sacrifier sa vie pour son roi, il est un autre genre de courage plus rare, et non moins glorieux ; il consiste à braver la popularité par le sentiment du devoir, à rester inébranlable au milieu des invectives et des haines que ceux qui attaquent les principes de la monarchie appellent sur ceux qui osent les défendre. Les députés ont besoin de ce courage, le dévouement seul en est la source ; n'arrêtez donc votre choix, Messieurs,

que sur des hommes pénétrés de ce principe : qu'on ne peut affermir la liberté qu'en fortifiant le pouvoir royal. La France ne doit la liberté qu'à ses rois ; mais ses rois n'ont pas voulu la rendre libre, pour la livrer à l'anarchie, en abandonnant aux factions la puissance, la force et les droits du trône ! VIVE LE ROI !

* * 27. — M. Chaurand , négociant à Lyon , a été élu aujourd'hui par les notables commerçans , président du tribunal de commerce , en remplacement de M. Bourbon , dont les fonctions expirent le 1.^{er} janvier prochain.

* * 28. — Les mêmes notables dans leur assemblée de ce jour , ont nommé juges titulaires MM. Augustin Lacombe , Montaland et Fontaine de Bonnerive , juges suppléans actuels , en remplacement de MM. Monlong , Mottard père et Biétreix aîné.

* * *Même jour.* — Décision de S. Exc. le ministre de la guerre qui approuve le projet arrêté entre M. le lieutenant-général Ruty et M. le maire de Lyon , pour la translation définitive du magasin à poudre de Lyon sur le fort St-Jean.

* * 29. — Les membres de la chambre de commerce ont procédé au renouvellement du cinquième , sortant le 31 décembre prochain , et qui se composait de MM. Mottet de Gérando , Antonin Rieussec , Charasson , Lambert et Bousquet père. Les deux premiers ont été réélus , les autres ont été remplacés par MM. Bourbon , président du Tribunal de commerce , Bardousse , ancien juge au même tribunal , et Guiot , commissionnaire.

 STATISTIQUE.

ESSAIS HISTORIQUES sur la ville de Lyon, ou description par ordre alphabétique des quartiers, places, rues et monumens de cette ville (1).

(I.^{er} ARTICLE).

ABBAYE (rue de l'). Ouverte en 1789, elle traverse de la place d'Ainay à la rue Jarente. Le sol et les maisons étaient des propriétés du chapitre d'Ainay. Elle tire son nom du palais abbatial qui y avait une issue. Deux maisons ont leur entrée sur cette petite rue ; on y compte 37 ménages ayant une population de 154 individus, et 7 ateliers occupant 13 métiers pour la fabrication des étoffes de soie.

Comme M. de Jarente, dernier chef de ce chapitre, faisait sa résidence à Marseille, dans l'abbaye de St-Victor, dont il était aussi titulaire, déjà avant la révolution, le palais abbatial d'Ainay était loué à des parti-

(1) Le commencement de ces *Essais*, dus à une société de gens de lettres et artistes lyonnais (MM. M. , S. , M. de V. , P. , etc.), a déjà paru, il y a quatre ou cinq ans, dans un recueil périodique qui n'a pas été continué (voy. *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 457) : nous les reproduisons ici, augmentés, complétés, revus et corrigés avec le plus grand soin. Ils formeront dans nos feuilles une suite d'articles de statistique et d'histoire locale. L'intention des auteurs est de les réunir, lorsqu'ils seront terminés, pour en faire un corps d'ouvrage séparé.

culiers. C'était un édifice riche en grands souvenirs , dont nous allons brièvement rappeler les plus importants.

Cette abbaye est si ancienne que sa véritable origine se perd dans les ténèbres du moyen âge.

Suivant nos historiens , elle doit ses premiers commencemens à S. Badoul ou Badulphe , qui vivait avant la fondation de la monarchie française. Ce fut , à ce qu'il paraît , vers le commencement du quatrième siècle que ce solitaire vint s'établir au confluent de nos deux rivières , auprès d'une crypte ou chapelle souterraine , dédiée à S. Pothin , Ste. Blandine et autres martyrs de Lyon , dont les cendres avaient été déposées dans ce lieu.

Ce monastère fut favorisé des bienfaits de la reine Brunehaut , qui a passé pour en être la fondatrice.

Les Sarrasins , dans le huitième siècle , le détruisirent entièrement.

Ce fut dans le dixième siècle et par les libéralités d'Amblard , 53.^e archevêque de Lyon , que l'abbaye d'Ainay commença à sortir de ses ruines ; mais ce ne fut qu'au douzième siècle qu'elle fut entièrement rétablie.

Plusieurs de nos rois ont logé dans le palais abbatial qui , à ce que raconte Paradin (1) , était *beau , somptueux et magnifique* , ainsi que le témoignaient , de son temps , *ces grands piliers incrustés et enduits de riche marmoré*. Henri II , en 1548 , en revenant de visiter les frontières du Piémont , alla loger dans cette abbaye où l'attendait la reine Catherine de Médicis. Louis XIII y a logé en 1632 , 1639 et 1642 , et Anne d'Autriche , en 1658. (2).

(1) *Mémoires de l'histoire de Lyon* , p. 116. B.

(2) M. d'Halin-court , gouverneur de Lyon et père de Camille de Neuville , abbé d'Ainay , y fit aussi sa rési-

En 1503, l'archiduc d'Autriche, Philippe-le-Beau, fils de l'empereur Maximilien et père de Charles-Quint, vint à Lyon pour traiter de la paix entre la France et l'Espagne avec Louis XII, qui s'y trouvait aussi, vint loger à l'Abbaye d'Ainay, où il fut malade; et voici comment s'exprime à ce sujet une relation de ce temps-là : « L'archiduc print gîte à l'abbaye d'Ainay, lieu » tres beau en belles prairies, entre les rivieres de Ronne » et de Sonne, qui la se joignent ensemble. »

Les calvinistes ont démoli les cloîtres, et la révolution a achevé de détruire ce palais dont il ne reste plus rien, non plus que des maisons canoniales qui en dépendaient : tout a été vendu, et on y a percé des rues.

Cette abbaye fut d'abord régulière depuis S. Badulphe, son premier abbé, jusqu'à Théodore du Terrail, qui décéda en 1505, et qui était oncle du chevalier Bayard.

Elle fut ensuite mise en commende : les abbés commendataires furent Philibert Naturel; Antoine de Talaru; Louis de Bourbon; Nicolas de Gadis, cardinal; François de Tournon, cardinal, archevêque de Lyon; Hippolyte d'Est, cardinal, archevêque de Lyon; Vespasien de Gubaldi, archevêque de Vienne; Louis de la Chambre, cardinal; Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon; Michel Chevalier; Guillaume Fouquet; Camille de Neuville de Villeroy, archevêque de Lyon.

dence jusqu'à sa mort, arrivée le 18 janvier 1642. En 1621, le consulat accorda à cet abbé, et non aux autres abbés de la famille de Villeroy, l'usage d'une portion de l'eau de la fontaine de Choulans, pour les jardins de son abbaye : à cet effet, il fit pratiquer dans la Saône des canaux qui amenaient ces eaux.

Elle fut sécularisée en 1685 : les abbés séculiers ont été le même Camille de Neuville de Villeroy, archevêque; François-Henry d'Haussonville de Vaubecour, évêque de Montauban ; Henry Oswald de la Tour, cardinal d'Auvergne, archevêque de Vienne, et le dernier a été Lazare-Victor de Jarente.

L'abbaye d'Ainay faisait autrefois cloture de la ville du côté du Rhône : toutefois l'emplacement sur lequel elle était construite et ses dépendances n'étaient pas réputés faire partie de la ville. L'abbé, seigneur haut-justicier, faisait garder le cloître et les rivages du Rhône et de la Saône, pour les mettre à l'abri d'une surprise, et l'on ne voit pas que jusqu'au seizième siècle il y ait eu des fortifications ; mais la ville alors ayant été mise en état de défense, du côté de la Croix-Rousse, de l'une à l'autre rivière, les murs de St-Just ayant aussi été réparés et renforcés, on fit élever dans le pré d'Ainay (1) des palissades, redoutes et autres ouvrages de défense en terre et en bois. En 1621, on donna à ces fortifications une forme plus régulière, et ce fut à cette époque qu'on éleva le portail d'Ainay, dit d'Halincourt, qui se trouvait près de la tête orientale du pont actuel d'Ainay, et dont il existait naguère encore quelques vestiges (2).

(1) Ce fut dans ce pré que le jeune Bayard fit, en présence de toute la cour, ses premières preuves d'adresse et d'habileté dans les armes : il était vêtu, ce jour-là, de l'habillement complet que le drapier Laurencin, *bon compagnon*, qui avait alors sa boutique sur la place du Petit-Change, lui avait fourni aux frais de son oncle, l'abbé d'Ainay.

(2) Voy. *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 311. B.

Tout le quartier d'Ainay, hors le cloître au-dedans et au-dehors de la ville, ne renfermait que quelques maisons et granges, et le territoire était divisé en quelques grands tenemens comme ceux du Plat et de Bellecour, qui étaient possédés par les familles les plus distinguées de Lyon.

AINAY (place d'). Elle est située devant la principale entrée de l'église paroissiale de ce nom ; avant la révolution, elle n'avait d'autre issue que la rue Vaubecour ; mais elle a été ouverte depuis sur la rue Bayard et sur la rue de l'Abbaye. Sa forme irrégulière est celle qu'on retrouve sur le plan de 1740 : toutes les maisons qui l'entourent appartenaient au chapitre d'Ainay. On y compte dans ce moment 9 maisons et 26 ménages formant une population de 92 individus ; il y existe 5 ateliers de fabrique d'étoffes de soie, occupant 11 métiers.

Le nom d'*Ainay* vient du grec *athenaion*, athénée (1), parce qu'une académie ou athénée y fut établie autrefois : ce nom se corrompt dans le moyen âge ; on en fit *Athanatum* ou *Athanacum*, et enfin *Ainay* qui est la dénomination actuelle (2).

(1) La racine de ce mot est le nom que les Grecs donnaient à Minerve, déesse du savoir et des beaux-arts, appelée par eux *Athéné*.
B.

(2) D'autres font venir ce nom du grec *athanatos*, immortel, à cause des martyrs qui furent immolés à Ainay ; d'autres, du latin *amnis et amnis*, à cause de la jonction des deux rivières qui s'opérait en cet endroit. L'abbé Permetti le dérive du grec *neós*, temple, par allusion au temple d'Auguste. Voy. *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 41 et 149.
B.

Nous ne parlerons point du célèbre temple dédié à Rome et à Auguste qui fut bâti en cet endroit par les soixante nations des Gaules (1); nous ne parlerons pas non plus de ces combats d'éloquence grecque et latine que Caligula y avait établis (2), parce que tous les auteurs

(1) On trouvera sur ce sujet tous les détails désirables dans une dissertation publiée par M. F. Artaud, directeur du musée, et ayant pour titre: *Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère, au revers de l'autel de Lyon, lu en séance publique à l'académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, etc.* Lyon, Lambert-Gentot, 1818, in-4.°, fig. La matière y est approfondie, et l'on y trouve réunie une foule immense de citations et de témoignages sur le célèbre autel d'Auguste, retracé sur d'anciennes médailles et rappelé dans plusieurs inscriptions et dans le fameux vers de Juvénal, sat. I, 44: *AUT LUGDUNENSEM rhetor dicturus ad ARAM.* Il paraît cependant que M. Artaud n'a pas connu une dissertation que M. Théophile Ludolph Münter, un des recteurs de l'école d'Hanovre, a intitulée *de Ara Lugdunensi*, et qu'il a insérée dans ses *Parerga historico-philologica*, Göttingue, J. G. Schmid, 1749, in-8.°, pag. 95-102. C'est peut-être le seul des écrivains qui ont parlé de l'autel de Lyon, qui ait échappé aux recherches de notre savant confrère. B.

(2) Suetone, *Vie de Caligula*, c. 20, nous apprend que, dans ces combats, les vaincus étaient obligés de couronner eux-mêmes les vainqueurs et de chanter leurs louanges, et que ceux dont les compositions étaient trop mauvaises, devaient les effacer avec une éponge ou avec leur langue, sous peine de recevoir des fers ou d'être jetés dans la rivière. Le passage de Juvénal, cité plus haut, donne à penser que cette loi bizarre avait été mise à exécution. B.

qui ont écrit sur la ville de Lyon, les ont décrits avec détail ; nous nous bornerons à donner quelques éclaircissements sur l'origine de l'église d'Ainay et sur les différentes révolutions qu'elle a éprouvées.

ÉGLISE D'AINAY.

L'église paroissiale d'Ainay a été élevée sur les ruines du temple célèbre que nous venons de citer ; elle a commencé par une petite chapelle souterraine dédiée à Ste. Blandine qui était du nombre des quarante-huit premiers martyrs, nommés les martyrs d'Ainay, et que l'église actuelle conserve encore au nombre de ses patrons.

Saint Badulphe , premier Abbé d'Ainay, fit ériger une église sur la chapelle de Ste. Blandine.

Vers l'an 450 , cette même église fut restaurée et mise sous le vocable de S. Martin par S. Salone , évêque de Gênes , lyonnais de naissance. Elle fut détruite , vers la fin du cinquième siècle , par les Vandales qui saccagèrent la ville de Lyon à cette époque. Saint Anselme , abbé d'Ainay , fit construire dans l'abbaye une autre église dédiée à S. Pierre , laquelle fut encore détruite par les Lombards , sous le règne de Gontran , roi de Bourgogne et de Lyon.

Vers l'an 612 , la fameuse Brunehaut , femme de Sigebert , roi d'Austrasie , rétablit l'église et l'abbaye d'Ainay.

L'église de St-Pierre d'Ainay fut détruite par les Sarrasins sous Charles Martel , et rétablie en 859 par Aurélien , abbé d'Ainay.

Quant à l'église de St-Martin d'Ainay , elle demeura ensevelie sous ses ruines environ 500 ans , c'est-à-dire , depuis sa destruction par les Vandales jusqu'en

l'année 954, qu'Amblard, archevêque de Lyon, entreprit le rétablissement du cloître de l'église.

La mort de ce prélat prévint l'entière exécution de son entreprise, qui ne fut achevée qu'en 1070 par Jocerand, 60.^e archevêque de Lyon, lequel avait été abbé d'Ainay. Depuis ce temps l'église a subsisté en l'état où nous la voyons aujourd'hui. Elle fut consacrée, le 27.^e jour de janvier 1106, par le pape Pascal II. Ce pontife y célébra la messe et bénit le maître-autel. En mémoire de cet événement, le chapitre fit paver en mosaïque le sanctuaire : on y voyait l'effigie du pape tenant entre ses mains le dessin de la nouvelle église, avec cette inscription au bas :

Hanc œdem sacram Paschalis Papa dicavit.

Près de là on lisait quatre vers latins qui sont un hommage au sacrement de l'eucharistie, et que voici, tels qu'ils ont été déchiffrés par Jacques Spon (1) :

Huc, huc flecte genu, veniam quicumque precaris ;
 Hic pax est, hic vita, salus ; hic sanctificaris ;
 Hic vinum sanguis, hic panis fit caro Christi ;
 Huc expande manus, quisquis reus ante fuisti.

La chapelle, de style gothique, qui est à gauche du chœur, est décorée d'ornemens de la plus grande délicatesse. On en fait remonter la fondation au temps où S. Anselme, archevêque de Cantorbéry, étant en exil à Lyon, établit la dévotion à l'immaculée conception de la

(1) *Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon* ; Lyon, Jacques Faeton, 1673, in-12, pag. 157.

Verge et lui dédia cet autel. Aujourd'hui elle est sous le vocable de S. Michel, l'un des patrons de la paroisse.

L'ancienneté de cette église est attestée par tout ce qu'on y voit, mais particulièrement par son dôme en forme de calotte ; par la disposition des petites nefs qui étaient autrefois sans chapelles latérales ; par son clocher pyramidal terminé en tombeau, et enfin par l'architecture peu régulière qui règne dans l'édifice et que les connaisseurs qui la jugent antérieure à la gothique, appellent architecture grécque-moderne ou byzantine. Cette manière s'introduisit par les ouvriers que Charlemagne avait fait venir de l'Orient.

Nous n'avons sans doute pas besoin de rappeler à nos lecteurs que les quatre piliers de granit qui soutiennent le dôme, sont de beaux restes du temple d'Auguste où ils ne formaient que deux colonnes dont chacune supportait de chaque côté de l'autel une statue colossale en bronze. Le diamètre de ces colonnes est à-peu-près de 3 pieds 4 pouces, et leur hauteur respective, de 12 pieds 10 pouces ; de sorte que, dans le premier emploi, lorsqu'elles n'en formaient que deux, chacune avait environ 26 pieds de hauteur (1).

Au dessous de la porte principale, en dehors, est un petit bas-relief antique, en marbre, représentant trois déesses ou matrones assises : celle du milieu porte une corne d'abondance et deux pommes ; les deux autres tiennent chacune une pomme. Au dessous on lit ces mots :

MAT. AUG. PHI. EGN. MED.

(1) Voy. sur ces colonnes un mémoire d'André Clapton, inséré dans notre recueil, tom. V, pag. 184-192.

que l'on explique ainsi :

Matronis Augustis Philenus Egnatius Medicus (1)

On croit que ces trois figures sont celles des déesses mères qui veillaient au salut des provinces, des princes des particuliers. Leur culte, établi dans l'empire romain sous Pertinax et Sévère, fut principalement connu dans les Gaules, la Germanie et la Pannonie.

Le chapitre de cette église était composé d'un abbé doyen, d'un prévôt-curé, de dix-neuf chanoines à titre, de seize chanoines d'honneur, de quatre habitués et de douze enfans de chœur. Pour être reçu chanoine, il fallait faire preuve de noblesse de deux degrés du côté paternel, sans compter le récipiendaire. Le dernier prévôt-curé a été M. Louis Charrier de la Roche décédé naguère évêque de Versailles. L'abbé Aimé-Guillaume de Montléon, conservateur de la bibliothèque Mazarine

(1) Le P. Ménéstrier, *Préparation à l'histoire consulaire de la ville de Lyon*, p. 6, donne une autre explication : il pense que les sigles *Mat. Aug.* signifient *Mat Augustæ*, et par cette mère sainte il entend la déesse *Segesta* ou de l'abondance, qui était la déesse des Ségusiens, habitans de nos contrées. Suivant lui, le bas-relief dont il s'agit était un *ex-voto* d'un médecin, nommé *Philenus Egnatius*, en l'honneur de *Segesta*. Mais le P. Ménéstrier semble revenir sur ses pas, *Hist. consulaire* pag. 129 ; il paraît adopter l'interprétation de *Mat. Aug.* par *Matronis Augustis*, et conjecture que les trois lettres *Med.* qui terminent l'inscription, pourraient bien être l'abrégé de *Mediomatrix* (du pays Messin), et non celui de *Medicus*. Conférez le P. de Colonia, *Histoire littéraire de Lyon*, tom. I, pag. 148 et 149. B.

Paris, auteur d'une *Histoire* estimée du *Siège de Lyon* (1), a fait partie du clergé de cette église.

L'église d'Ainay est devenue paroissiale, en 1685, par la translation de l'office curial et paroissial de l'église de St-Michel, ensuite d'une ordonnance de Camille de Neuville, archevêque de Lyon, abbé d'Ainay.

Pendant la révolution, cette église a été dévastée, comme toutes les autres ; mais, depuis le rétablissement du culte catholique, elle a été réparée à grands frais par les soins du digne et respectable curé de la paroisse, feu M. Regnier, aidé du concours du conseil de fabrique et des pieuses libéralités de plusieurs paroissiens, notamment de M.^{lle} de la Balmondière (2).

(1) Publiée, pour la première fois, en 1797, 2 vol. in-8.^o, et réimprimée, avec des additions considérables, en 1824, 3 vol. même format, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Lyon pendant la révolution*, dans la *Collection des mémoires relatifs à la révolution française*. M. l'abbé Aimé Guillon de Montléon a aussi donné en 1792 un *Tableau historique de Lyon*, reproduit en 1797 et en 1807, avec des additions, sous le titre de *Lyon tel qu'il est et tel qu'il était*, 1 v. in-12. On doit enfin au même auteur un grand nombre d'autres ouvrages dont plusieurs sont anonymes, mais qui sont tous marqués au coin d'une érudition solide et variée.

B.

(2) Il est fâcheux que le conseil de fabrique n'ait pas senti la nécessité de ne confier ces restaurations qu'à des personnes assez instruites pour se faire un devoir de se conformer autant que possible au style d'architecture de l'église. Si cette précaution eût été prise, les profils des corniches et de la menuiserie, employés à la décoration

M. l'abbé Guillon qui signa l'ouvrage
de Montléon est le fils d'un pauvre

La sacristie seule n'a pas encore été restaurée : peut être a-t-on voulu respecter ce caractère d'antiquité qui la distingue, ses fenêtres enfoncées dans l'épaisseur des murs, la construction de sa voûte, et, en un mot, tous les accessoires qui en font un monument remarquable et à conserver.

On voit dans cette sacristie l'entrée d'une cave souterraine, où l'on prétend qu'étaient déposés les restes de martyrs, et sur laquelle les amis du merveilleux ont répandu toutes sortes de fables.

Notre compatriote, M. Fleury Richard, peintre du roi, a placé la scène d'un de ses tableaux les plus estimés, *les Templiers*, dans cette même sacristie, dont son pinceau élégant et fidèle a reproduit avec beaucoup de bonheur l'aspect pittoresque et les beaux effets de lumière.

On se propose d'agrandir et de restaurer l'église d'Ainay, et des plans ont été demandés pour cet effet à M. l'architecte Pollet. Tout récemment, en se livrant à quelques travaux préparatoires, on a découvert une chapelle très-curieuse, qui servira de pendant à la chapelle des fonts baptismaux, et dont on avait fait une dépendance de la cure. Il y existe un escalier entièrement ou-

de la chapelle nouvellement reconstruite, ne formeraient pas un contraste choquant avec les autres parties de ce beau temple. Il en serait de même du tambour dont on a encombré l'église en dépit de son élégant vestibule. Grâce aux remontrances et aux observations de nos artistes, la chapelle des fonts baptismaux, récemment découverte, a été beaucoup moins maltraitée : on regrette toutefois qu'on ait jugé à propos de l'éclairer par une fenêtre d'assez mauvais goût.

est pris dans l'épaisseur du mur et supporté dans sa hauteur par une voûte spirale. Il servait à monter au clocher, et paraît être, comme sa tour, d'une construction datant au moins du onzième siècle. Le nombre des marches de cet escalier a été compté, et son débouché qui se trouve en entrant dans l'église, à droite de la porte principale, a été soigneusement marqué : précaution qu'on a cru devoir prendre pour retrouver facilement ce passage, dans le cas où l'on jugerait convenable de s'en servir de nouveau pour monter au clocher où l'on parvient maintenant par un escalier construit dans une cour voisine de l'église. On ne peut qu'applaudir à ces mesures et à toutes celles qui auraient pour but de conserver à l'ancien monument que nous venons de décrire sa physionomie primitive, et d'en coordonner toutes les parties sur un plan conforme au style d'architecture qu'on y avait originairement adopté.

AINAY (*rue du Rempart d'*). Cette rue n'est pas entièrement bâtie ; elle se dirige du levant au couchant, de la rue Laurencin à la nouvelle place d'Henri IV. Il n'y existe en ce moment que 9 maisons, composées de 57 ménages, formant une population de 203 individus. On y compte 21 ateliers de fabrication d'étoffes de soie, employant 49 métiers.

Son nom lui vient des anciens remparts qui défendaient la ville de ce côté, et dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques vestiges. Ces ouvrages avaient été entrepris en 1544 par André d'Albon, sénéchal et gouverneur de Lyon, à l'occasion de l'irruption de Charles-Quint en Champagne. Ce fut le 3 et le 10 août de la même année que ce gouverneur ayant passé une revue

générale des citoyens de Lyon , il s'y trouva dix-huit mille hommes en état de porter les armes.

C'est, sous Henri IV que les remparts d'Ainay furent ornés de plusieurs rangs d'arbres dont Sully planta le premier. Il n'y avait point eu jusqu'alors de clôture dans cette partie de la ville , et celle-ci ne fut achevée que sous Louis XIII , telle qu'on la voyait avant l'exécution du projet de Perrache , en 1774. A cette dernière époque , ces remparts formaient une magnifique promenade , autour de laquelle la vue se perdait agréablement sur des jardins arrosés par les eaux du confluent du Rhône et de la Saône.

Il existait sur les remparts , avant la révolution , la maison royale du jeu de l'arc : c'était une ancienne confrérie érigée en compagnie royale par le roi Charles VII en 1431. Le but de l'institution avait été , dans le principe , d'exercer ceux qui en faisaient partie à se servir utilement d'une arme , qui était presque la seule qu'employassent alors les troupes légères ; mais , depuis l'invention des armes à feu , cet exercice n'avait plus pour objet que de développer l'adresse des personnes qui s'y livraient ; en sorte que cet établissement militaire dégénéra en un simple divertissement.

La compagnie de l'arc ou de l'arquebuse était composée d'une trentaine de négocians recommandables qui se réunissaient , à certaines époques de l'année , pour tirer l'oiseau. Celui qui remportait le prix recevait une bourse de soixante jetons d'argent , sur lesquels étaient gravées les armes de la ville et celles du vainqueur. On invitait à cette fête le gouverneur et tout le corps de ville.

Le bâtiment du jeu de l'arc appartient aujourd'hui à M. Michoud , amateur éclairé des beaux-arts , qui y a

une galerie de tableaux. M. Fortis, dans son *Voyage pittoresque à Lyon* (1), en cite, avec éloge, un assez grand nombre.

On remarquait anciennement, sur ces mêmes remparts, près du confluent, un emplacement appelé du *Cheval fol*, parce que c'était là que se passait la dernière scène d'une fête populaire connue sous ce nom, et dont nous allons sommairement rapporter, d'après les historiens, les détails et l'origine.

Une sédition populaire s'étant élevée, en 1403, contre les personnes notables de la ville, à cause de la cherté des grains, les seuls habitans du quartier du Bourgchanin restèrent dans le devoir, par les soins et la vigilance d'Humbert de Varey, abbé d'Ainay : fiers de leur fidélité, ils voulurent en perpétuer le souvenir par une cérémonie extravagante qu'ils nommèrent du *cheval fol* et qu'ils célébraient chaque année à la Pentecôte. A cette occasion, un homme se déguisait en cheval, de la ceinture au bas du corps, et en roi, de la ceinture jusqu'à la tête. Ce fantôme couronné, ayant un sceptre à la main, accompagné de joueurs d'instrumens et suivi de la populace, partait de ce quartier, près du pont de la Guillotière, et parcourait toute la ville en sautant, pour tourner en dérision les mutins. La fête venait ensuite se terminer au confluent du Rhône et de la Saône où l'on précipitait un mannequin en paille, monté sur un cheval de bois, après y avoir mis le feu.

Une foule immense se rassemblant annuellement sur le quai de l'Hôpital où cette fête commençait, des mar-

(1) Tom. I, pag. 132-134.

chands s'y rendaient en grand nombre pour y étaler leurs marchandises : l'usage d'y tenir foire à cette époque s'établit insensiblement, et c'est là l'origine de celle qui se tient chaque année au même endroit aux fêtes de la Pentecôte : seul reste de la force du *cheval fol* qui fut supprimée à cause des désordres qu'elle occasionait, comme l'a été de nos jours, par des motifs semblables, l'abus qui permettait au peuple d'injurier les passans à la fête baladoire de St-Denis de Bron (1).

Heureux temps cependant, quoi qu'on en dise, que celui où le ridicule suffisait pour faire justice d'une sédition populaire ! De pareils moyens feraient aujourd'hui sourire de pitié nos artisans de rébellion ; leur folie a malheureusement un caractère plus sinistre et plus sérieux que celle dont la fête du *cheval fol* rappelait le souvenir ; et ce sont trop souvent des armes d'une autre trempe qu'il faut employer pour réprimer leurs désordres et leurs excès.

ALBON (place d'). C'est le nom que porte, depuis 1812 ou 1813, la petite place qui se trouve au nord de la descente du pont du Change, sur la rive gauche de la Saône et qui donne issue, d'un côté, à la rue de la Pêcherie, et de l'autre, à la rue des Bouquetiers et à la petite rue Mercière.

Cette petite place, qui n'avait point d'issue, du côté du midi, avant l'ouverture du quai Villeroy, s'appela d'abord l'Herberie, à cause d'un marché qui s'y tenait

(1) Conférez ces détails sur la fête du *Cheval fol*, avec ceux qui se trouvent dans un mémoire de M. de la Tourrette, tom. IV, pag. 467 et 468 des *Archives du Rhône*.
B.

Il y eut long-temps un corps-de-garde qui servait à protéger l'avenue du pont, du côté de l'*empire*, comme le faisait, du côté du *royaume*, le corps-de-garde du *Change* (1).

André d'Albon, chevalier, autorisé par les seigneurs de l'église de Lyon et par le consulat, avait fait construire, en 1309, des magasins ou *ouvroirs*, suivant le langage de ce temps, sur le pont de St. Nizier. Ces bâtimens furent consumés par un incendie, environ 30 ans après; et en 1340, Humbert d'Albon, fils de Louis d'Albon, chevalier, vendit à Humbert Davita, citoyen de Lyon, au prix de 200 deniers d'or, la place étant sur le pont du côté de bize, sur laquelle étaient auparavant les bâtimens incendiés qui furent reconstruits. Sans doute on a donné à cette place sa dénomination actuelle pour conserver le souvenir d'une des

(1) On appelait, dans le quinzième siècle, *Lyon sur le Rhosne* ou le *Royaume*, la partie de la ville, alors nouvelle, qui forme une presqu'île, et *Lyon sur la Saône*, ou l'*Empire*, l'ancienne ville du côté de Fourvière. Ces dénominations de *Royaume* et d'*Empire* qui rappellent l'époque où l'ancienne ville appartenait aux empereurs d'Allemagne, ne sont pas entièrement effacées : les marins s'en servent encore aujourd'hui pour désigner les deux rives opposées de la Saône à Lyon.

Dans la souscription des premiers livres sortis des presses lyonnaises, la ville est presque toujours désignée par les mots de *Lyon sur le Rhosne*. Les imprimeurs s'étaient logés de préférence dans cette partie de la cité, qui, n'étant pas alors fort peuplée, leur offrait les vastes emplacements dont ils avaient besoin pour établir leurs ateliers. B.

premières propriétés que l'on connaisse pour avoir appartenu , en cette ville , à l'illustre famille d'Albon. L'hôtel appelé de ce nom , au quartier de St. Jean , qui passait généralement pour la possession la plus ancienne de cette famille , ne paraît pas avoir une origine plus reculée , puisque les premiers actes qui en fassent mention , sous le titre de *maison des enfans d'Albon* , datent de cette même époque.

On trouve encore dans les archives de la ville que , sous le règne de Philippe-le-Bel , messire Henri d'Albon , chevalier , représenta à la communauté de Lyon qu'il possédait plusieurs maisons et boutiques sur le pont de Saône , du côté de Notre-Dame de la Platière , et qu'appréhendant qu'elles ne fussent pas assez solides , il demandait l'autorisation de pouvoir , pour les soutenir , appuyer quelques arcs-boutans sur le grand arc dudit pont , appelé *l'arc merveilleux* : ce qui lui fut accordé par les conseillers et échevins ; « et promettoit ledit » sieur chevalier d'Albon , pour lui et les siens , de » maintenir ledit arc du pont , sur lequel il entendoit » bâtir , en aussi bon état et meilleur qu'auparavant ; et » s'il arrivoit quelques dégradations au pont pour raison » de ses constructions , il s'engageoit à les faire réparer » à ses frais. »

La famille d'Albon est trop honorablement connue pour qu'il soit nécessaire de rappeler avec quel éclat elle a figuré à Lyon dans les charges municipales , civiles , militaires et ecclésiastiques. Nous nous bornerons à citer , entr'autres personnages éminens qu'elle a produits , le maréchal de St. André , gouverneur de Lyon et des provinces de Lyonnais , Forez et Beaujolais , qui jona un grand rôle sous Henri II , François II et Charles IX ;

Antoine d'Albon , 101^e archevêque de Lyon ; vingt comtes de Lyon ; sept abbés de Savigny , et un grand nombre de chevaliers de Malte (1).

Cette famille subsiste encore dans la personne de M. le marquis d'Albon , ancien maire de Lyon , nommé pair de France par ordonnance du 17 novembre 1827 , et dans celle de M. le baron d'Albon , son frère , lequel a fait partie du petit nombre des chevaliers de Malte qui se trouvèrent dans cette île à l'époque où elle fut livrée à Bonaparte , général en chef de l'armée d'Égypte.

La place d'Albon , il y a peu de temps , était plutôt une cour qu'une place ; c'était de plus un passage si dangereux pour les voitures que la ville entière unissait dans les mêmes vœux l'élargissement du tournant de St. Côme et celui de la descente du pont du Change. Il appartenait à l'administration municipale , d'entreprendre et d'achever une amélioration dont la nécessité était si généralement reconnue ; aussi déjà , depuis plus de cinq ans (2) , le tournant de St. Côme , autrefois si redouté des piétons , est devenu une rue libre et commode , que de belles maisons décorent , et bientôt après , le massif de masures qui obstruait la circulation

(1) Ajoutez à la nomenclature des membres de cette famille qui ont obtenu quelque célébrité, Claude-Camille-François d'Albon , né à Lyon en 1755 , mort à Paris en 1789 , associé de l'académie de Lyon et de plusieurs autres sociétés savantes , et auteur de différens ouvrages d'histoire , de politique et de littérature , dont on trouve la liste dans la *Biographie universelle*. B.

(2) Sous la mairie de M. le baron Rambaud.

du quai Villeroy au quartier des Terreaux, a entièrement disparu. La démolition en a été effectuée au mois de décembre 1823.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(XXVI.^e ARTICLE).

NOTICE SUR LE P. EMOND AUGER, JÉSUIITE.

Emond Auger, célèbre jésuite, a joué, pendant le 16.^e siècle, un rôle si important à Lyon qu'on ne peut se dispenser de lui accorder une place dans une *Biographie lyonnaise*; il naquit, en 1530 (1), au village d'Alleman, dans le voisinage de Troyes; son père, pauvre laboureur, confia le soin de son éducation à un oncle qui était curé de campagne, et quand cet oncle lui eut enseigné

(1) Et non en 1515, comme on le lit dans le *Dictionnaire* de l'abbé de Feller et dans la *Biographie universelle*. C'est aussi par erreur que l'auteur des remarques sur la *Confession de Sancy* (tom. II, pag. 447 de l'édition de 1720) fait naître Auger à Treys, en Provence. Presque tous les biographes ont varié sur la manière d'écrire son nom; on l'a appelé tantôt Auger ou Augier, tantôt Ogier. Son nom de baptême a été aussi souvent défiguré; mais j'ai la certitude qu'il se nommait *Emond*; car c'est ainsi qu'il a signé une lettre autographe que je possède et qu'il écrivit de Rome le 2 de décembre 1579, aux consuls et échevins administrateurs du grand Hôtel-Dieu de la ville de Lyon, en leur faisant tenir de *beaux pardons* de la part du Saint Père.

Le peu qu'il savait, il l'envoya à Paris auprès d'Etienne Luger, son frère aîné, qui exerçait la médecine; mais lorsque le jeune Emond arriva à Paris, son frère avait quitté la capitale pour aller s'établir à Lyon; il se rendit donc dans cette dernière ville, où Etienne le reçut avec bonté et lui fit continuer ses études. Le succès avec lequel il les termina engagea Etienne à le faire partir pour Rome, muni de lettres de recommandation pour le P. Lefèvre, un des premiers compagnons que S. Ignace s'était associés à Paris, quand il conçut le dessein de fonder la société de Jésus. Soit qu'Emond n'eût pas reçu de son frère une somme suffisante, soit qu'il eût manqué d'économie, sa bourse se trouva vide avant qu'il fût parvenu au terme de sa route; de sorte que, pour la continuer, il se vit contraint à demander l'aumône. Pour surcroît de malheur, à peine fut-il à Rome qu'il eut la douleur d'apprendre que le P. Lefèvre était mort. Privé du protecteur sur lequel il avait fondé toutes ses espérances, Emond, depuis quelques jours, vivait aux dépens de la charité publique, lorsqu'il eut l'idée de se placer parmi des copistes qui se réunissaient, certains jours de la semaine, au champ de Flore pour offrir leurs services aux gens d'affaires ou aux grands de la cour de Rome. Un jésuite se présente; Emond tenant une écritoire et des tablettes dans ses mains, l'aborde et parvient à l'intéresser à son sort. Une seule place était vacante dans la maison de la compagnie: c'était celle de garçon de cuisine; ce poste était peu relevé; cependant il se résigna à l'accepter. Toutefois, ses supérieurs ne tardèrent point à s'apercevoir qu'il n'était pas né pour un emploi si bas. S. Ignace lui-même l'ayant interrogé, fut charmé de ses

réponses , et lui ayant fait composer une petite pièce en vers latins , il en fut tellement enchanté qu'il l'admit au noviciat. Le nouveau disciple de Loyola fit des progrès si rapides qu'on abrégea le temps de ses épreuves pour lui donner une chaire de poésie , d'abord dans le collège de Rome , et ensuite dans celui de Pérouse , d'où il fut bientôt rappelé à Rome pour professer la rhétorique. Pendant les loisirs que lui laissait le professorat , il se livra à l'étude de la théologie , et il reçut les ordres sacrés. Le protestantisme commençait à se répandre dans toute l'Europe ; alors le général des jésuites , à la sollicitation des évêques de France , envoya dans le royaume plusieurs membres de sa compagnie : Auger fut du nombre. Il partit de Rome vers le milieu de l'automne de l'année 1559. Le comté de Foix fut le premier théâtre de ses prédications et de ses succès. Il se rendit ensuite à Tournon pour assister à l'installation des jésuites dans le collège qu'avait précédemment fondé en cette ville le cardinal de Tournon , qui était alors archevêque de Lyon ; il succéda dans la suite au P. Eleuthère Pontous , premier recteur de ce collège , et il y professa la théologie. Appelé à Valence pour y prêcher le carême , le P. Auger se trouvait en cette ville lorsqu'elle fut surprise par les troupes du baron des Adrets , le 25 avril 1562. On l'arrête et on lui met la corde au cou , en lui laissant le choix de marcher au préche ou au supplice. La mort ne l'effraie point ; l'aspect du gibet redouble son courage ; monté sur la fatale échelle , il parle avec une éloquence qui fait fondre en larmes tous les spectateurs ; le ministre Pierre Viret , qui l'assistait , fut si attendri qu'il demanda sa grâce et obtint un sursis à son exécution ,

assurant qu'il se chargeait de le gagner à son parti et d'en faire en peu de temps une des plus fermes colonnes de la réforme. Reconduit en prison, Auger, aidé de quelques catholiques, trouva bientôt le moyen de s'évader. Poullin de Lumina, écrivain janséniste, reproche à Auger (*Hist. de Lyon*, pag. 210) de ne pas s'être laissé pendre, et l'accuse d'avoir eu recours à une finesse pour conserver sa vie; suivant lui, Auger aurait promis, sur l'échelle, au ministre Viret, de devenir aussi ardent défenseur des protestans qu'il avait montré de zèle à les combattre. Toutefois, à supposer que le P. Auger eût fait une pareille promesse, ce qui nous paraît tout-à-fait invraisemblable, il faut avouer que s'il ne la tint pas entièrement, il blâma toujours les mesures de rigueur qu'on employait contre les réformés, et qu'en combattant lui-même leurs erreurs, il épargna constamment leurs personnes. Échappé à un si grand péril, Auger n'en devint que plus intrépide; réfugié en Auvergne, ses prédications furent si efficaces que, dans la seule ville d'Issoire, il convertit plus de quinze cents calvinistes; mais la ville de Lyon lui dut sous ce rapport bien plus encore que toutes les autres villes de France; il y arriva en juillet 1563, à la prière du maréchal de la Vieilleville que la cour y avait envoyé, pour recevoir, en exécution de l'édit de pacification du 19 mars précédent, la soumission des calvinistes qui s'étaient emparés de Lyon, la nuit du 30 avril au 1.^{er} mai 1562. Auger fut chargé par le maréchal d'y rétablir l'exercice de la religion catholique que les protestans y avaient entièrement abolie pendant les treize mois de leur occupation. Tous les édifices sacrés avaient été profanés, dévastés

et mutilés ; de nos jours encore il en existe plusieurs et principalement l'église de St-Jean , qui offrent de nombreux et de tristes vestiges du vandalisme impie de soldats du baron des Adrets. La cérémonie expiatoire de la restauration des autels avait été fixée au dimanche 18 juillet. Tout parut s'ébranler dans la ville au bruit de cloches (1), dont le son n'avait pas retenti dans les airs depuis plus d'une année. Une foule immense de fidèles fondait en larmes et, levant les mains au ciel, remplissait l'immense cathédrale ; plus de vingt mille personnes assistaient à cette auguste cérémonie, et ceux qui n'avaient pas pu pénétrer dans l'église couvraient la place de St-Jean et les rues d'alentour. Après une messe solennelle qui fut chantée par le P. Auger, ce prédicateur prononça un discours aussi modéré que pathétique : prenant pour texte l'évangile du jour, *Estote misericordes*, il s'attacha à démontrer l'obligation d'imiter la bonté de Dieu qui paraissait vouloir faire goûter, à tous les habitans de Lyon, les fruits de sa miséricorde dans la paix qu'il venait de leur donner. « Un tel exemple, s'écriait-il, » doit vous porter à vous pardonner mutuellement et » de cœur tous les sujets de chagrin que le malheur des » temps a causés, et vous engager à les ensevelir dans » un éternel oubli. Gardez-vous de rappeler jamais les » contestations passées, et que chacun prenne des senti- » mens de douceur. Non, ce n'est point par la force que » l'on fait entrer la religion dans le cœur : laissez le

(1) Presque toutes les cloches avaient été fondues pendant l'occupation des calvinistes et avaient été métamorphosées en canons. Les réformateurs de 1793 n'oublièrent point d'imiter cet exemple.

» **soin des armes aux puissances établies pour les porter.**
 » **Chrétiens et citoyens d'une même ville, vous devez**
 » **tous être unis ensemble par les liens de la société ci-**
 » **vile et de la charité chrétienne.** Il ne vous est permis
 » **de parler que des seuls articles de religion qui ne**
 » **sont point controversés, et dont on est d'accord res-**
 » **pectivement ; mais quant aux autres articles, il n'ap-**
 » **partient qu'à Dieu et au concile qui est assemblé de les**
 » **décider. Chacun n'a-t-il donc pas assez de son propre**
 » **fardeau, sans se charger de celui des autres, en se**
 » **mélant de l'interprétation des choses qui ne sont point**
 » **de notre ressort et dont Dieu ne nous fera pas rendre**
 » **compte?.... »** Les catholiques et les calvinistes, égale-
 ment touchés de ces paroles vraiment évangéliques,
 confondirent leur haine dans leurs embrassemens. Le
 P. Auger continua ses travaux apostoliques dans lesquels
 il fut secondé par un célèbre jésuite italien, Antoine
 Possevin, qui avait fui de Lyon l'année précédente et
 qui y était revenu avec un grand nombre de négocians
 de sa nation que la guerre civile avait aussi forcés de
 s'expatrier. Les deux missionnaires, réunissant leurs
 efforts et leur zèle, ramenèrent dans le giron de l'église
 romaine un grand nombre de familles protestantes ; ils
 eurent plusieurs conférences avec le ministre Viret, le
 même auquel Auger devait la vie ; mais ils ne purent lui
 faire abjurer des erreurs dont ils le forcèrent plus d'une
 fois à reconnaître, malgré lui, l'évidence. Ce fut à cette
 époque qu'Auger publia un cathéchisme français, grec
 et latin, où toute la doctrine de l'église était exposée,
 et qui eut un tel succès qu'en moins de huit ans, un
 seul libraire de la capitale en vendit plus de quarante

mille exemplaires (1). Charles IX, Catherine de Médicis et le roi de Navarre qui n'avait pas encore atteint sa douzième année, étant venus à Lyon, en 1564, firent au P. Auger l'accueil le plus distingué. Pendant leur séjour, de nouvelles conférences eurent encore lieu entre les deux jésuites et le ministre Viret, mais elles n'eurent pas un résultat plus heureux que les précédentes. Charles, dans ce voyage, se fit recevoir chanoine d'honneur à St-Jean, en présence du jeune Henri; et milord Hunsdon, cousin germain d'Elizabeth, reine d'Angleterre, vint le trouver pour lui faire jurer l'observation de la paix récemment conclue entre les deux royaumes, et lui présenter l'ordre de la jarrettière; mais à peine le roi eut-il posé la première pierre d'une citadelle qu'il voulait faire élever sous ses yeux, sur la colline de St-Sébastien, que des bruits de peste l'engagèrent à quitter Lyon. Ces bruits sinistres n'étaient que trop fondés, car ce fléau ne tarda guère à se manifester et à faire les plus horribles ravages. La conduite d'Auger fut admirable pendant cette désastreuse calamité. Les protestans et les catholiques eurent la même part à son dévouement qui fut sans bornes : il visitait jour et nuit les malades dans les hôpitaux et dans leurs maisons, portant de préférence des consolations aux pauvres, et leur distribuant les aumônes que des mains opulentes et généreuses lui avaient confiées. On évalua dans le temps à 80 mille écus d'or les sommes dont il fut le dépositaire, et qu'il employa pour leur soulagement. Un bon prêtre, chez lequel il logeait, et dont l'histoire nous a conservé

(1) On évalue aussi à 40,000 le nombre des protestans qui furent convertis par le P. Auger.

le ~~mon~~, André Amyot (1), custode de l'église de Ste. Croix, l'assistait dans ces exercices d'une charité qui a toujours trouvé des héros dans toutes les classes du sacerdoce. Lyon fut affligé, pendant plusieurs mois, de cette funeste contagion, qui, selon de Rubys qui en fut le témoin, enleva près de 60 mille personnes. Dès que les Lyonnais en eurent été délivrés, le P. Auger se rendit avec le custode Amyot à l'église de Notre-Dame du Puy en Velay, où il offrit le vœu que la ville de Lyon avait fait à la Vierge, pour obtenir la cessation de la peste. Vers ce même temps et au mois d'avril 1565, mourut André Martin, principal du collège de Lyon, qui avait succédé à Barthélemi Aneau, qu'une populace effrénée avait massacré le jour de la Fête-Dieu de l'année 1561 (2), croyant que c'était de sa fenêtre qu'une pierre avait été lancée sur le prêtre qui portait le St. Sacrement, pendant que la procession défilait sur la place. La mort du principal André Martin, parut à Auger une occasion favorable pour introduire les jésuites dans le collège. La demande qu'il en fit aux magistrats de Lyon, soutenue par l'archevêque Antoine d'Albon, fut bientôt accueillie, quelques efforts que fissent les protestans pour s'opposer à une mesure qui avait pour but, suivant La Mure (*Hist. ecclés. du diocèse de Lyon*, pag. 210), de

(1) Voy. de Rubys, *Histoire de Lyon*, liv. III, c. 63. Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. I, pag. 400, lui donne le prénom d'Antoine, et place sa mort au mois d'août 1608.

(2) Cette date n'est plus douteuse. Voy. la savante Notice de M. Cochard sur Barthélemi Aneau, insérée dans le 1.^{er} n.^o de la *France provinciale*, juin 1827, in-8.^o

faire servir ce collège d'académie de lettres pour la jeunesse, et d'arsenal sacré pour la défense de la foi et la confusion des hérétiques. Un tel but ne pouvait que contrarier les sectateurs de la réforme qui étaient déjà si nombreux à Lyon. « Un collège, disaient-ils, fondé des deniers de la ville, et pour le bien public, ne doit-il pas être commun à tous les citoyens ? n'est-ce pas vouloir en exclure l'entrée à nos enfans, que de le confier à des hommes qui sont nos adversaires les plus déclarés ? » Toutefois le consulat persista dans sa première détermination, et permit au P. Auger de prendre provisoirement possession du collège, en attendant qu'il eût fait ratifier par le général de l'ordre les conditions auxquelles on prétendait lui en faire accepter la fondation. La remise des clés du collège lui fut faite, le 1.^{er} mai 1565, par deux conseillers-échevins ; conduit dans la chambre qu'avait occupé le malheureux Aneau, il lut sur la cheminée cette sentence écrite en gros caractères : *Intus vinum, foris ignis* ; la trouvant trop épicurienne, il y substitua celle-ci : *Intus precas, foris labor* (1). S'étant bientôt rendu à Rome pour assister à l'élection que la Compagnie de Jésus devait faire d'un général en remplacement du P. Lainez qu'elle venait de perdre, il obtint du pape Pie IV, un bref daté du 15 août 1565, par lequel le Souverain Pontife, louant les magistrats de leur résolution, promettait d'augmenter les revenus de leur collège, dès que l'occasion pourrait s'en présenter. De retour à Lyon, Auger installa dans le collège, en qualité de premier recteur,

(1) P. J. Perpiniani, *Soc. Jes., aliquot epistolæ*. Paris, 1683, pag. 146.

le P. Guillaume Gritton , écossais , de l'illustre maison des Hamilton , qu'il avait amené de Rome avec Pierre-Jean Perpinien , savant jésuite espagnol , qui fut chargé d'expliquer les saintes Écritures (1). L'ouverture solennelle du collège eut lieu le 3 octobre de la même année 1565 : le gouverneur et le consulat en corps y assistèrent ; avec tout ce qu'il y avait dans la ville de gens de lettres et de catholiques distingués. Perpinien prononça un discours en latin , qui fut si goûté , que l'archevêque se hâta de le faire imprimer. Auger donna bientôt une grande célébrité au nouveau collège , par la manière habile dont il dirigea les premiers travaux des maîtres et de leurs disciples. Il y était regardé comme un oracle , et quoiqu'il ne s'y fût réservé aucun emploi , l'autorité et la vénération que son savoir , ses talens et sa piété lui avaient acquises , étaient telles que lorsqu'on voulait lui parler , on demandait , non pas le P. Emond , mais *Monsieur le Jésuite*. Les calvinistes virent avec la plus vive peine les jésuites installés à Lyon. Le ministre Viret ne pouvant dissimuler son dépit , les poursuivit de ses invectives , non-seulement dans ses discours , mais encore dans ses écrits (2). Le P. Auger , craignant

(1) La vie de Perpinien a été écrite en latin par Pierre Lazeri , Rome , 1749 , in-8.° La *Biographie universelle* n'a pas daigné faire mention de ce jésuite , sur lequel on trouve cependant un très-bon article dans le *Moréri* de 1759.

(2) C'est sans doute à cette époque que le P. Auger publia son *Epistola contra Petrum Viretum , pro societate Jesu* , et dont l'auteur de la *Bibliotheca scriptorum soc. Jes.* n'indique ni la date ni le format.

qu'un antagoniste aussi fougueux ne fût la cause d'une sédition sollicita et obtint son exil. Le ministre Ruffy ayant suivi les mêmes errements que Viret , eut bientôt le même sort (1). Auger alla ensuite prêcher dans le Midi , et principalement à Toulouse , d'où il sortit en 1567 pour se rendre à Tournon. Dès qu'il y fut arrivé , il reçut des avertissemens secrets que les religionnaires cherchaient à surprendre Lyon. Il s'y transporte aussitôt : le président de Birague était gouverneur de Lyon : Auger lui fait part de ses craintes , qui sont bientôt confirmées par un boucher catholique qui s'était sauvé de Mâcon , où les calvinistes venaient d'entrer , et qui , arrivant à franc étrier , le dimanche soir , jour de S. Michel , 29 septembre , donna comme nouvelle certaine l'intention des protestans de s'emparer de Lyon , lorsque minuit sonnerait à l'horloge de St. Nizier , signal convenu , disait-il , avec les réformés qui étaient dans la ville , où ils devaient forcer tous les postes de l'intérieur et faire main basse sur les catholiques , pendant que l'armée calviniste , commandée par Lanoue et par Ponsenac , enfoncerait les portes de Lyon. M. de Biragué convoque à l'instant les bourgeois les plus notables et les plus dévoués à leur patrie et à leur religion. A peine en a-t-il réuni quelques-uns , que le prieur des Dominicains , effrayé des mouvemens que les réformés faisaient depuis la chute du jour dans les environs de la place Confort ; vint lui en donner avis. Les bour-

(1) Viret a un article dans la *Biogr. univ.* ; quant à Ruffy , ou Ruffin , que l'on y a omis , voy. de Thou , *Hist. univ.* , liv. XXXI , et Colonia , *Hist. litt. de Lyon* , t. II , pag. 694.

geois prennent aussitôt les armes , et vont occuper sans bruit les postes les plus importans , et surtout ceux qui avoisinent les remparts. Sur ces entrefaites ; le P. Auger qui avait fait mander les horlogers de la ville , intime à celui qui était chargé de régler l'horloge de St. Nizier , l'ordre d'en arrêter la sonnerie , et enjoint aux autres de faire sonner différentes heures d'une manière irrégulière à toutes les autres horloges des églises et des édifices publics , afin que les conjurés , attentifs au signal convenu , ne pouvant , dans la confusion de toutes ces horloges , se trouver en masse au rendez-vous à l'heure indiquée , y vinsent ou trop tôt ou trop tard , suivant qu'ils seraient dirigés par le mouvement déréglé des sonneurs. Le stratagème d'Auger réussit à merveille , et les protestans voyant leur complot découvert , se retirèrent en désordre ou tombèrent dans le piège qu'ils avaient tendu aux catholiques. Ceux du dehors ayant vainement attendu que minuit sonnât à St. Nizier , et se doutant bien que leur projet avait été déjoué , partirent avant la pointe du jour , et pour se dédommager d'avoir échoué dans leur entreprise , ils se dirigèrent sur Vienne et sur Valence , où ils mirent tout à feu et à sang. A peine les Lyonnais eurent-ils échappé au danger dont ils avaient été menacés pendant toute la nuit , qu'ils se portèrent aux deux temples des calvinistes , et les rasèrent de fond en comble. On fit en même temps des visites domiciliaires dans leurs maisons , où l'on saisit des armes et des listes de proscriptions , sur lesquelles figurait en première ligne le P. Auger. Plusieurs des réformés , convaincus d'avoir trempé dans la conspiration , furent arrêtés et condamnés à l'exil. Auger fut proclamé le père de la patrie et le sauveur de Lyon , le conserva-

teur de la foi et le restaurateur du salut public ; on fut même sur le point de lui ériger une statue. Quelque temps ensuite , d'après les intentions de l'archevêque , l'infatigable jésuite , pour consolider son ouvrage , fit une perquisition chez les libraires et chez les imprimeurs , confisqua tous les livres contraires à la religion romaine , et obtint du consulat l'ordre de les faire brûler publiquement. Cet auto-da-fé eut lieu sur le pont de la Saône , durant les trois nuits consécutives qui précédèrent la fête de Noël. Quand Lyon n'eut plus rien à craindre de la part des religionnaires , le P. Auger se rendit à Paris pour prêcher devant la cour ; il composa plusieurs ouvrages de controverse ou de piété pendant le séjour qu'il fit dans la capitale : un des plus remarquables , du moins par son titre , était intitulé : *Sucre spirituel pour adoucir l'amertume des aigres malheurs de ce temps*. Le duc d'Anjou ayant été nommé généralissime des armées du roi , il reçut l'ordre de le suivre ; mais il obtint , bientôt après , la permission d'accompagner Jacques de Savoie , duc de Nemours , qui allait protéger le Lyonnais contre les nouvelles agressions des réformés. Dès qu'il vit que cette province était à l'abri d'un coup de main de leur part , il retourna auprès du duc d'Anjou , et assista , en 1569 , à la bataille de Jarnac.

En ce temps-là , quelques démêlés assez graves s'étaient élevés à Avignon entre les habitans et les jésuites : ceux-ci allaient être chassés , lorsque le P. Auger arriva subitement pour les sauver ; le discours éloquent qu'il prononça devant le sénat calma les esprits irrités ; tout rentra dans l'ordre , et le P. Possevin qui se trouvait à Rome pendant ces troubles , et contre le-

que le peuple s'était le plus hautement prononcé ,
 vit reprendre paisiblement ses fonctions de recteur du
 collège de cette ville. Auger, de retour à l'armée, vit
 livrer la bataille de Moncontour, qui fut encore funeste
 aux protestans. Rappelé à Toulouse, il y fit de nou-
 velles conversions et y institua de nouvelles confréries.
 Il revint ensuite à Lyon où il était attendu pour des
 affaires relatives à sa compagnie ; pendant le nouveau
 séjour qu'il fit en cette ville, il concourut à l'organisation
 de l'hospice de la charité et de plusieurs autres établis-
 semens pieux ou philanthropiques. Appelé à Paris par le
 cardinal de Lorraine, il suivit, avec ce prince, la cour
 dans le voyage qu'elle fit en Champagne. De là il se
 rendit Metz, où il fit, en 1571, une mission pour
 s'opposer aux progrès de la réforme. Ses efforts ayant
 été couronnés de succès, il quitta la Lorraine pour
 aller prêcher dans l'Auvergne et dans plusieurs autres
 provinces. Parmi les nombreuses conversions qu'il fit à
 cette époque, on ne doit pas omettre celle d'un ministre
 protestant de Bordeaux. Après avoir passé plusieurs an-
 nées dans cette dernière ville, où, malgré la résistance
 la plus vigoureuse des réformés, il parvint à installer un
 collège de jésuites, il revint à Lyon, et contribua à la
 découverte d'une partie des reliques de St. Irénée, res-
 tées enfouies depuis 1562. Rappelé à Bordeaux, il s'y
 trouva le jour fatal où l'on exécuta le drame sanglant de
 la Saint-Barthélemi ; mais rien ne porte à penser, quoi
 qu'en aient dit quelques historiens, qu'il ait été un des
 provocateurs de cette horrible boucherie. Bientôt après,
 le duc d'Anjou, qui faisait le siège de la Rochelle, le fit
 venir auprès de lui pour qu'il ranimât, par ses prédi-
 cations, le zèle de l'armée catholique. Ce prince ayant

été nommé roi de Pologne , Auger fut chargé par lui d'aller à Rome rendre compte au pape , Grégoire XIII , de l'état dans lequel se trouvait la France. La mort de Charles IX qui laissait pour héritier de sa couronne le duc d'Anjou , fit quitter la Pologne à ce monarque , qui voulut que toute la cour de France vint le recevoir à Lyon. Auger qui était revenu de Rome , suivit la cour à Lyon , où il fut admis à complimenter le nouveau roi , qui avait fait son entrée solennelle dans cette ville , le 6 septembre 1574 , au milieu d'un nombreux et brillant cortège , dans lequel on remarquait la reine mère , le duc d'Alençon et le roi de Navarre , qui fut depuis , sous le nom d'Henri IV , l'idole des Français. Pendant son séjour à Lyon , Henri III joignit le gouvernement du Forez à celui du Lyonnais et Beaujolais , qu'avait déjà M. de Mandelot , et il rendit aux conseillers-échevins les clés de la ville dont ils avaient été privés depuis la surprise des protestans en 1562. Vers la fin d'octobre , le roi quitta Lyon , et Auger l'accompagna dans le voyage qu'il fit à Avignon. L'année suivante , au commencement du printemps , il le suivit à Reims , où il assista à la cérémonie du sacre de ce souverain , qui lui donna le titre de confesseur du roi , titre dont n'avait point encore été décoré un membre de la compagnie de Jésus. Lyon fut derechef affligé de la peste en 1582. A la première nouvelle de cette calamité , Auger vint encore se dévouer au service des pestiférés. Les Lyonnais n'avaient point oublié la conduite héroïque qu'il avait tenue , dans une pareille circonstance , seize ans auparavant. Son zèle fut aussi ardent , sa charité aussi éclatante. Il remplissait à la fois l'office de médecin , d'infirmier et de prêtre ; il allait

lui-même demander de porte en porte l'aumône pour les pauvres frappés de la contagion ; il ne sollicitait jamais en vain la commisération des riches : un jour il trouva sur une place publique dix tonneaux de vin et une bourse contenant cinq cents écus d'or ; au-dessus de ce magnifique présent , le bienfaiteur anonyme avait placé cette inscription : *Au Père Emond, pour les pauvres atteints de la peste.* Sur la fin de l'été, le fléau paraissait avoir entièrement cessé , quand tout à coup il parut se renouveler. Lyon se mit une seconde fois sous la protection de Marie , et fut délivré. L'historien de Rubys , Auger et son digne ami le custode Amyot furent choisis pour aller rendre le vœu que la ville de Lyon avait fait à Notre-Dame de Lorette (en Italie). Ils étaient sur le point de partir , lorsqu'Henri III arriva en poste , suivi seulement d'une vingtaine de cavaliers ; il venait , disait-il , pour manger des melons et des fruits de Lyon , et pour se récréer. Pendant les quinze ou vingt jours qu'il passa dans cette ville , les échevins , l'archevêque et les consuls des nations étrangères rivalisèrent de zèle pour procurer au roi toutes sortes de divertissemens. Il y avait chaque jour des collations , des bals , des promenades sur la Saône , des feux d'artifice , même des processions de pénitens de Notre-Dame du Confalon , où le dévot monarque assista plusieurs fois en habit de la confrérie.

Ce ne fut qu'après le départ du roi que de Rubys et Amyot , qui avaient été devancés par Auger , se mirent en route pour Lorette. Ils y arrivèrent le 20 septembre ; le surlendemain , après avoir communié , ils offrirent , au nom de la ville de Lyon , un vœu qui se composait de plusieurs vases de vermeil et d'un calice d'une grandeur extraordinaire , sur lequel étaient gravées les armes du roi , celles de la ville , de l'archevêque et du gou-

verneur ; le dessus de la patène présentait en relief le plan de la ville de Lyon. Les trois députés allèrent ensuite à Rome, où des lettres de Lyon leur apprirent que la peste y avait entièrement cessé le jour même où ils avaient accompli leur vœu. De retour en France, Auger vint à Paris où le roi l'avait mandé pour y organiser une confrérie de pénitens, dont l'ouverture se fit, en 1580, le jour de l'annonciation de Notre-Dame, par une procession solennelle que dirigea le P. Auger, avec un nommé du Peirat, lyonnais. On y vit le monarque, suivi des princes, des grands de sa cour et de ses nombreux favoris, parcourir, sans gardes et malgré une pluie battante, les principales rues de la capitale « vêtu d'une » longue robe blanche de toile de Hollande, en forme de » sac, avec de larges manches et un capuchon fort pointu, » ayant deux grands trous à l'endroit des yeux, cousu par » derrière sur le collet, et descendant par le devant en » pointe jusqu'à demi-pied au-dessous de la ceinture tissue » d'un fil délicat de fin lin, avec de petits nœuds allant jus- » qu'au dessous du genou, et de laquelle pendait une jolie » discipline de même fil, qui n'était guère propre à faire » bien du mal au pénitent, qui avait en outre sur l'épaule » gauche une croix de satin blanc sur un fond de velours » tanné, presque tout rond (Maimbourg, *Hist. de la » Ligue*, liv. I.^{er}) » Une telle dévotion, qui existait déjà depuis long-temps en Italie, loin d'édifier le peuple, donna naissance à une nuée de satires et de quolibets dans lesquels le P. Auger, qui avait dressé les statuts de la confrérie (1), ne fut pas épargné. Presque tous les historiens,

(1) Un exemplaire de ces statuts, imprimé sur vélin, existe dans la bibliothèque de la ville de Lyon. Voy. *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 125.

et surtout un de ses illustres collègues , le P. Maimbourg (*loc. cit.*), l'ont blâmé d'avoir entretenu le roi dans ces sortes de dévotions qui ne devaient point être « à l'usage d'un monarque auquel il en faut d'autres beaucoup plus solides , et dont la principale doit être une forte application au gouvernement , que Dieu , qui lui en fera rendre compte , lui a confié comme à son ministre et son lieutenant. » Catherine de Médicis , qui avait aussi assisté à la procession , revêtue en pénitente , se plaignait amèrement de ce que le P. Auger avait introduit à la cour des pratiques tout au plus bonnes pour un cloître , lui reprochant avec aigreur de diriger fort mal celui qui s'était mis sous sa conduite , et d'avoir d'un roi , tel que Dieu l'avait voulu , fait un moine , au grand préjudice de tout le royaume. Auger fut sans doute , dans cette circonstance , entraîné au-delà des bornes par un désir trop ardent de bien faire.

Pendant que le roi de France oubliait qu'il était *Henri III* , pour jouer le rôle de frère Henri , la Ligue faisait de rapides progrès. Tout dévoué à son royal pénitent , auquel il fut toujours inviolablement attaché , le P. Emond lui donna plus d'une fois des conseils qui , s'ils eussent été suivis , auraient peut-être changé la face des choses ; mais le faible monarque , qui ne sut jamais prendre un parti décisif , las de ses importunités , avait déjà cessé de l'avoir pour directeur lors de l'assassinat des Guises ; et en effet , Auger , avant cet événement , était venu chercher à Lyon , dans le sein de sa compagnie , un repos qu'il n'y trouva point (1). Le gouverneur de

(1) C'est probablement à cette époque que le P. Auger enrichit le bibliothèque du collège de Lyon d'un grand

cette ville , M. de Mandelot , dont il était le confesseur et l'ami le plus intime , languissait depuis long-temps , atteint d'une maladie qui devait le conduire au tombeau. Auger ne l'abandonna pas , et l'aida , en lui prodiguant tous les secours d'une véritable et salutaire piété , à franchir sans crainte les portes de l'éternité. L'oraison funèbre de l'illustre gouverneur fut prononcée par lui , dans l'église primatiale , le jour de St. André , 30 novembre 1588 ; et malgré la présence du duc de Mayenne , le panégyriste , après avoir loué la fidélité et l'attachement de M. de Mandelot au service du roi , insista avec force sur la persévérance avec laquelle ce digne magistrat avait toujours refusé de donner son adhésion au pacte de la Ligue. Dès que l'assassinat des Guises fut connu à Lyon , on vit Auger aller de maison en maison pour fortifier , dans l'obéissance du prince , les cœurs que ce coup commençait à ébranler. Deux mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis la mort de M. de Mandelot , lorsque les Lyonnais , cédant aux suggestions des partisans que la maison de Lorraine avait dans le clergé , qui était si puissant alors , levèrent l'étendard de la révolte et se déclarèrent du parti de l'union ; en vain le P. Auger voulut-il engager le peuple à rester dans le devoir ; on fut sourd à sa voix , et il se vit contraint , par ordre des magistrats , de sortir de Lyon au milieu d'une haie de soldats disposés sur son passage depuis le collège jusqu'au bord du Rhône , où une foule immense , triste et silencieuse vint recevoir les derniers adieux et les dernières bénédictions de celui qu'elle avait jadis salué.

nombre de livres de théologie , qu'il avait obtenus de la libéralité d'Henri III.

le titre glorieux de sauveur de la patrie (1). Une barque dans laquelle il n'eut d'autre compagnon qu'un frère de son ordre , le conduisit à Tournon ; mais à peine eut-il resté quelques jours dans cette ville , qu'il reçut de son général l'ordre de se rendre à Rome. Il obéit , et partit , le cœur navré de toutes les calamités auxquelles était en proie une patrie qui lui était si chère , et qu'il ne pouvait plus espérer de revoir. Sixte-Quint , instruit de son dévouement à la cour de France , ne lui permit pas d'entrer à Rome , et l'exila d'abord à Venise , ensuite à Bologne , puis à Milan , enfin à Cosme , où il tomba malade , et où il rendit le dernier soupir le 19 janvier 1591 , âgé de 60 ans (2). Sa taille était au-des-

(1) M. l'abbé Guillon de Montléon , *Mém. pour servir à l'hist. de Lyon* , tom. I , pag. 22 , loue la conduite d'Anger , et dit que ce fut le seul jésuite qui resta fidèle au monarque. Voy. le *Compte rendu au public des comptes rendus aux divers parlemens* , etc. , tom. II , pag. 188 et suiv. , édit. de 1765 , in-8.°

(2) Il existe deux vies du P. Anger : l'une , en latin , par Nicolas L'illy , Paris , 1652 , in-8.° ; l'autre , en français , par le P. Dorigny , Lyon , 1716 , in-12. On trouvera la liste de ses nombreux ouvrages dans la *Bibliotheca scriptorum societatis Jesu* , et dans les *Bibliothèques françoises* de La Croix du Maine et du Verdier ; nous nous bornerons à indiquer les suivans : I. *Épître consolatoire aux catholiques de Lyon atteints de la peste* , etc. , Lyon , Michel Jove , 1564 et 1577 , et Jean Pillebotte , 1581 , in-16. II. *Le Pedagogue d'armes pour instruire un prince chrétien à bien entreprendre et heureusement achever une bonne guerre* , etc. , Paris , Sébastien Nyvelle , 1566 , in-8.° III. *Metanæologie. Sur le suget de l'Archi-*

sus de la médiocre, sa tête grosse, son front large, son nez un peu aquilin, son teint blanc et vermeil, ses yeux vifs et pleins de feu, ses cheveux épais et châains. Quoique doué d'un esprit naturel et d'une imagination vive et exaltée, il fut plus éloquent dans ses discours que dans ses écrits. Il possédait un si bel

congregation des Penitens de l'Annonciation de Notre Dame et de toutes telles autres devotieuses assemblées, en l'Eglise sainte, Paris, Jamet Mettayer, 1584, in-4.^o L'ancien évêque de Blois, en citant ce livre, pag. 305, de son *Histoire des confesseurs, des empereurs, des rois, et d'autres princes*, Paris, 1824, in-8.^o, en a un peu tronqué le titre; il a substitué à ces mots: *et de toutes telles autres*, ceux-ci: *et de toutes les autres belles*. Ce n'est point dans la *Metanæologie* (discours sur les Pénitens) que se trouve, comme on pourrait le croire, une phrase souvent citée, que d'Aubigné, liv. IV, chap. I de ses *Histoires*, et Mathieu, *Hist. gén. des troubles de France*, liv. I, pag. 11 de l'édit. de 1722, attribuent au P. Auger: suivant eux, ce dernier aurait dit, en parlant d'Henri III, *qu'il avait bien tasté le poux de ce prince, profondé, faugé et manié sa conscience, n's partant assureoit publiquement et en particulier que la France n'avait eu de long-temps prince tant religieux*, etc. Il est fait mention dans la *Bibliothèque de madame de Montpensier*, d'un libelle intitulé: *les Rufianeries de la cour, par le comte de Maulevrier, avec les apostilles du P. Emond*; mais on sait que la *Bibliothèque* dont il s'agit, et qui figure parmi les pièces que l'on joint au *Journal d'Henri III*, n'est autre chose qu'un catalogue satirique contenant des titres d'ouvrages imaginaires. Une anecdote scandaleuse, racontée par d'Aubigné, *loc. cit.*, et dans laquelle Maulevrier jone un rôle, a pu donner lieu à cette facétie.

organe, et il avait à un si haut degré le talent de bien lire, que Henri III disait que les livres lui semblaient plus beaux quand c'était Auger qui les lisait. Ami des lettres, il fut cher à ceux qui les cultivaient, et il mérita les éloges de plusieurs de ses contemporains (1), et particulièrement d'Etienne Pasquier, qui le qualifie de grand prédicateur (2). L'historien Mathieu, qui assurément n'était pas le partisan des jésuites, l'appelle « le » Chrysostôme de la France, le plus éloquent et le plus » docte prédicateur de son siècle, et tel que, si la religion » donnoit des statues aux orateurs, il faudroit que la » sienne fût avec une langue d'or, comme celle de » Bérose (3)..... » Il est fâcheux que les sermons d'Auger, qui furent peut-être toujours improvisés, ne soient point parvenus jusqu'à nous : la postérité confirmerait sans doute les éloges qu'il reçut de son vivant ; toutefois, si nous jugeons du mérite des sermons du P. Auger, par ceux qui nous restent des prédicateurs les plus célèbres de cette époque, il est peu probable qu'ils justifiaient à nos yeux l'immense réputation de leur auteur, dont les calvinistes disaient que, *s'il ne*

(1) Voy. Bailly, *Hist. vitæ R. P. Edmundi Augerii*, c. VII.

(2) *Œuvres*, tom. II, pag. 112. On demandait un jour au P. Auger avec quels livres on pouvait acquérir l'éloquence sacrée. *C'est en lisant*, répondit-il, *et en méditant S. Paul et S. Jean Chrysostôme*. Jouvency, *Hist. soc. Jes.*, lib. XXIV, pag. 774.

(3) Mathieu le loue aussi d'avoir refusé les dignités de l'église auxquelles Henri III voulait l'élever, et il lui applique cette sentence de St. Augustin *Illustrior fit homo recusando quam accipiendo sibi oblatus dignitates*. *Hist. de France*, tom. I, pag. 250, édit. de 1631, in-fol.

prêchait en bonnet et en surplis, il serait le premier orateur de la terre. L'éloquence, au XVI.^e siècle, a dit un écrivain moderne, semblait s'être réfugiée dans la philosophie et dans la morale ; on ne connaissait pas encore cette éloquence de la chaire qui distingua spécialement le siècle de Louis XIV, et qui demeurera une de nos gloires nationales ; éloquence formée par l'étude des Tertullien, des Augustin, des Chrysostôme, mais qui l'emporte peut-être sur ces grands modèles, en ce que la force et la vigueur des pensées résulte toujours de leur justesse et de leur accord, et que l'élégance et les grâces du style, par un heureux privilège du goût, n'y sont jamais recherchées aux dépens de la noblesse et de la simplicité inséparables de ce genre d'écrire.

A.

ACADÉMIE DE LYON.

QUELQUES RÉFLEXIONS sur l'obligation où se trouvent les Sociétés académiques de publier leurs travaux, et sur la manière de les publier, lues par M. le docteur PARAT, à l'académie de Lyon, dans la séance du 22 novembre 1814.

Je ne mettrai pas en question celle de savoir si les sociétés académiques doivent rendre publics leurs travaux, parce que, si le premier but que se proposent ceux qui se réunissent pour cultiver en commun les sciences, les lettres et les arts, est d'en accélérer le perfectionnement et les progrès, par l'échange ou la communication de leurs lumières, ils ont pour objet non moins essentiel à remplir, celui d'étendre cette communication et cet

échange jusqu'à ceux qui peuvent y concourir , c'est-à-dire , jusqu'aux savans de tous les pays : or , la voie de l'impression étant la seule convenable pour établir cette communication nouvelle , il est de toute évidence que les sociétés académiques se trouvent dans l'obligation de publier leurs travaux.

Il se présente une seconde question plus difficile à résoudre : c'est celle de déterminer de quelle manière cette impression doit être faite.

En consultant sur ce point ce que l'expérience a déjà fait connaître , on trouve que , parmi les différentes académies qui ont été successivement établies dans les derniers siècles , celles-là seules ont justifié l'esprit de leur institution , qui ont soigneusement recueilli et régulièrement publié leurs mémoires , puisque les nombreuses collections qu'elles en ont faites , renferment les matériaux les plus précieux que les sciences possèdent pour chaque partie qu'elles embrassent.

Cependant il est une autre manière assez répandue de nos jours , et à laquelle quelques sociétés savantes paraissent uniquement se borner aujourd'hui : c'est celle de l'impression des comptes rendus en séance publique.

Cette méthode , sans doute , a plus d'un avantage : en la suivant , une société rappelle tout ce qui s'est passé d'intéressant dans son sein pendant le cours d'un semestre ou d'une année ; elle offre le recueil des ouvrages de ses correspondans et de ses titulaires ; elle signale à l'estime et à la reconnaissance publique les savans qui se sont le plus distingués ; enfin elle excite puissamment l'émulation , en décernant les prix proposés , et en préparant de nouveaux triomphes par les nouveaux sujets qu'elle propose.

Mais ces avantages que présente la lecture d'un compte rendu en séance publique, ces avantages, dis-je, offrent-ils la même utilité dans l'impression ? est-ce dans un cadre aussi resserré que celui que comporte une séance publique, que le rédacteur le plus exercé peut donner une connaissance exacte des objets qu'il énonce ? n'est-il pas obligé de se borner à des extraits sommaires, ou plutôt à de simples indications générales ? Et je vous le demande à vous-mêmes, Messieurs, est-ce par de telles notions superficielles que celui qui se livre sérieusement à l'étude peut suivre les progrès des sciences et des arts ?

La seule manière d'être véritablement utile, est donc celle de faire connaître en entier chaque ouvrage, et de transmettre à tous les lecteurs tout ce que les auteurs ont jugé convenable de vous transmettre à vous-mêmes ; parce que si les développemens dans lesquels ils sont entrés pour se faire entendre parmi vous, leur ont paru nécessaires alors, ils le sont également pour les autres.

Ai-je besoin d'ajouter qu'un rapport est toujours en raison des connaissances du rapporteur ou des sentimens qui l'inspirent, et que rien n'est plus ordinaire que la différence d'opinion que peut donner la lecture d'un ouvrage, et celle du rapport dont il est l'objet ?

Si ces réflexions vous paraissent avoir quelque justesse, et si dorénavant vous adoptez la marche qu'elles indiquent, n'avez-vous pas à la suivre pour le passé, comme pour le présent et l'avenir ?

En effet, Messieurs, les travaux de nos prédécesseurs ne peuvent être abandonnés, puisqu'ils sont nécessairement liés aux vôtres, et qu'ils font partie de l'histoire de votre société, comme vous faites vous-mêmes partie

de l'histoire générale des sciences. D'ailleurs, n'avez-vous pas à rappeler des noms célèbres, et l'intérêt de votre gloire comme les devoirs de votre justice ne vous commandent-ils pas de les reproduire ?

Le sens que pour détourner d'un tel projet, il n'est pas trop facile d'objecter ses difficultés et sa longueur ; mais ne serait-ce pas les augmenter que de différer davantage, et les regrets qu'on éprouve pour les pertes déjà faites, ne doivent-ils pas faire attacher plus de prix à la recherche de ce qu'il est possible de retrouver encore ?

C'est d'après ces diverses considérations, comme d'après les vœux que plusieurs de vous ont si souvent exprimés, de soutenir dignement nos relations littéraires, en communiquant aux autres académies le fruit de vos travaux, comme elles s'empressent de vous communiquer les leurs, c'est, dis-je, d'après ces diverses considérations, que j'ai cru devoir vous soumettre les propositions suivantes :

PREMIÈRE PROPOSITION.

ART. 1.^{er} Il sera nommé une commission chargée de prendre connaissance de tous les manuscrits que possède l'académie, pour les mettre en ordre et les livrer à l'impression.

ART. 2. Les manuscrits des membres titulaires de l'académie sont de droit admissibles en entier à l'impression.

ART. 3. La commission a le droit de faire un choix parmi les manuscrits des membres correspondans.

ART. 4. Si la lecture des manuscrits qui appartiennent aux membres titulaires, offre à la commission le sujet de quelques remarques, ces remarques seront directe-

ment communiquées à chaque auteur respectif, et chaque auteur seul y fera des changemens, s'il les juge convenables.

ART. 5. Si dans le nombre des manuscrits des correspondans, il s'en trouve que la commission juge ne devoir faire connaître que par une analyse raisonnée, cette analyse sera faite et publiée au nom de la commission, si l'auteur n'existe plus; mais elle sera communiquée à l'auteur du mémoire, s'il existe; ce ne sera qu'après avoir reçu son consentement, que cette analyse fera partie des mémoires imprimés.

DEUXIÈME PROPOSITION.

A l'exception du programme des prix que l'académie propose de décerner chaque année, les comptes rendus en séance publique ne seront point imprimés.

Il n'en est pas moins obligatoire pour les présidens de les déposer dans les porte-feuilles de l'académie, parce qu'ils sont indispensables pour faciliter à l'académie elle-même l'inventaire de ses propres travaux.

TROISIÈME PROPOSITION.

Il sera nommé un membre particulier qui sera chargé de rédiger l'histoire de l'académie, depuis son établissement jusqu'à ce jour (1).

(1) Ces réflexions n'ont point été perdues pour l'académie et ne le seront pas pour le public; elles ont fait naître à M. Dumas la pensée de faire l'histoire de cette compagnie: il s'en est occupé avec tous les avantages que lui donne sa place de secrétaire perpétuel et avec tout le succès qu'on devait attendre de son talent. Son travail est déjà

Sans lui tracer aucun plan , l'académie s'empresse de rappeler celui qu'ont suivi les Pelisson et les d'Olivet , qui , malgré l'éloignement et les vicissitudes des temps écoulés depuis l'établissement de leur compagnie , ont si bien mérité des belles-lettres , par l'histoire qu'ils ont publiée de l'académie française.

HISTOIRE.

NOTICE HISTORIQUE sur le Collège royal de Lyon , d'après les documens authentiques et les pièces originales.

Lorsque , dans le dernier siècle , une étrange confusion des principes et des faits , et surtout une préoccupation aveugle et méfiante soulevèrent l'école philosophique contre les doctrines chrétiennes , on ne pensait guère de part et d'autre , que d'une controverse si imprudente , si mal comprise , sortirait enfin cette irrécusable vérité que le christianisme n'est autre chose que la conséquence et le développement des forces intellectuelles de la race humaine , appuyées sur la révélation

très-avancé : les lectures qu'il en a faites en différentes séances particulières , ont été entendues avec le plus vif intérêt , et les anecdotes qu'il a recueillies sur les relations de l'académie avec plusieurs hommes célèbres , tels que Voltaire , Thomas , Ducis , et même Bonaparte , qui avait concouru pour un prix , formeront de cet ouvrage un véritable monument historique et littéraire. On souscrit chez le Concierge du palais St-Pierre , 2 vol. in-8.° ; 12 fr.

et l'autorité divine. Voilà tout ce qui reste aujourd'hui de ces débats que les uns se croyaient intéressés à soutenir et les autres à interdire ; débats dont l'issue a trompé les deux partis, dès qu'il a été possible de discuter sans passion et sans préjugés. Maintenant il n'y a plus ni hardiesse, ni scandale à dire que la civilisation et la science doivent s'arrêter et s'éteindre hors de la sphère des croyances chrétiennes ; que ces croyances seules peuvent revendiquer l'éloge qu'un ancien appliquait à l'Italie : *Numine Deum electa quæ humanitatem homini daret*. Et cette impuissance d'une école sophistique nous rassure en même temps contre les efforts d'une autre espèce de novateurs, qui, cédant à des peurs ridicules, supplient l'instruction de faire halte ou même de reculer quelque peu, pour la plus grande gloire de la religion : esprits ardens et un peu bornés, qui ne s'aperçoivent pas encore que le mouvement imprimé à la société par le christianisme est au monde moral ce que la gravitation est au monde physique ; qu'il faudrait changer cette grande loi pour en interrompre les effets ; et qu'il ne se trouvera jamais de main d'homme assez puissante pour enrayer l'œuvre magnifique de la civilisation chrétienne, pas plus que pour soustraire les corps célestes à l'éternelle attraction qui les roule incessamment sur la même courbe.

On nous permettra de rappeler cette tendance du christianisme vers l'instruction, lorsque nous avons à parler d'un vaste et célèbre établissement scientifique, dont les fondemens furent jetés dès les premières années du seizième siècle, par quelques bourgeois d'une ville manufacturière, hommes simples et pieux, qui se réunissaient pour prier, une fois la semaine, sous l'invo-

tion de la Sainte-Trinité. L'origine de cette confrérie, qui tenait ses assemblées dans l'église de Saint-Nizier, remonte à l'an 1306. Comme elle avait acquis des terrains considérables sur la rive droite du Rhône, alors inhabitée, les pères de famille qui la composaient, formèrent le dessein de consacrer ces propriétés à l'éducation de leurs enfans ; et sur l'emplacement où se trouve le collège royal de Lyon, ils élevèrent une école, au milieu des vignes et des prairies. Cet établissement fut régi par la confrérie, depuis l'année 1519, jusqu'en 1527. Alors il devint public ; l'autorité municipale se chargea de l'administrer, sur les instances de Symphorien Champier et de Claude de Bellièvre, premier président du parlement de Dauphiné. Il fut stipulé que l'école conserverait le nom de collège de la Trinité, et que la propriété des terrains reviendrait à la confrérie, si le collège était supprimé ou transféré ailleurs. La ville accorda, seulement au principal, des honoraires de 400 livres. Il est digne de remarque que cette cession fut entièrement volontaire, puisqu'elle précéda de deux ans l'ordonnance de 1529, par laquelle François I.^{er} décida que tous les biens-fonds possédés par les confréries seraient convertis en établissemens d'instruction et d'utilité publique (1).

Dans ce siècle de grave et forte science, les villes montraient une généreuse émulation pour attirer dans

(1) On peut consulter sur les actes qui établissent que le collège est la propriété de la ville de Lyon, un rapport fait au conseil municipal, par M. Hodiéu, secrétaire de la ville, le 2 mai 1809.

(Note d'un des rédacteurs.)

leurs murs les maîtres célèbres. Ces hommes divins étaient reçus avec des solennités, comme aux beaux jours de la Grèce, et répandaient partout l'amour du savoir. Ainsi les Tifernas, les Alciat, les Duaren, les Cordier, visitaient les universités de France et de l'étranger que leur génie éclairait tour à tour ; même on avait vu à Lyon, le plus illustre des fugitifs de Constantinople, Lascaris, correcteur d'épreuves dans l'une des fameuses imprimeries de cette ville. Aussi le consulat de Lyon s'occupait avec ardeur de la prospérité du collège. Le premier principal fut Guillaume Durand, lyonnais, personnage d'une grande érudition ; on remarquait dès lors au nombre des régens Barthélemy Aneau, élève du luthérien Melchior Wolmar ; esprit vaste et orné, mais léger et téméraire, qui devait périr trente ans après dans une horrible catastrophe. On y distinguait aussi Claude de Cublize. Les études classiques, sous de tels maîtres, devaient être brillantes ; et contribuèrent sans doute à la belle renommée de savoir et d'élégance que la ville de Lyon s'acquitt alors entre toutes les villes du royaume. La modicité de la rétribution, pour chacune des quatre classes instituées par le consulat (2 sols 6 deniers), n'excluait aucune condition du bienfait d'une éducation libérale.

Barthélemy Aneau, nommé principal pour trois ans, après Claude de Cublize, en 1540, avait résigné ses pouvoirs en décembre 1551, entre les mains de Jacques Freschet ; celui-ci fut remplacé, en 1555, par Jacques Dupuy, maître ès-arts ; la conduite scandaleuse de cet administrateur, qui avait battu et deschassé sa femme, déterminait le consulat à le renvoyer. On rappela, pour la dernière fois (1558) Barthélemy Aneau, auquel semblait attachée la destinée du collège : il reçut le titre de

principal-recteur pour quatre années, et fut chargé par le consulat de rédiger le recueil de privilèges et franchises de la ville.

Tel était l'état des choses lorsque éclatèrent les troubles intérieurs dont la réforme fut la cause ou le prétexte. On sait comment François I.^{er}, d'abord favorable, puis contraire aux réformateurs, se crut obligé de les poursuivre après les placards injurieux de 1536. La politique douteuse et obscure de ce prince, avait permis aux religionnaires des espérances qu'il pouvait sembler cruel de perdre tout à fait. D'un autre côté, le zèle imprudent de quelques défenseurs de l'église se hâta, avec une malheureuse vigilance, de ramener au type de la réforme et de rejeter parmi les doctrines hérétiques le moindre dissentiment, les plus légères contradictions ; les esprits s'irritaient contre une susceptibilité si tranchante et si jalouse. Il arriva ce qui arrive toujours dans les affaires d'opinions, lorsqu'on est contraint d'opter, sans nécessité, comme sans envie. Les plus hardis s'éloignèrent d'une orthodoxie imposée qui ne laissait pas même le mérite de la volonté. Les plus prudens se retranchèrent dans une neutralité et un scepticisme absolu, tels étaient Erasme, Leroy, Pasquier, L'Hôpital, Montaigne, Charon, Passerat, Rapin. Mais pendant ces ardentes controverses ; d'où la guerre civile allait éclore, l'erreur se propageait rapidement. Il paraît que les régens du collège étaient soupçonnés d'un secret penchant à l'hérésie : c'est au moins ce que fait présumer l'événement sinistre dont le principal fut victime. Le 5 juin 1561, jour de la Fête-Dieu, une procession passait devant le collège. Tandis que la pieuse cérémonie occupait tous les esprits, et vraisemblablement tous les yeux, une pierre, lancée

par une main inconnue , atteignit le prêtre qui portait le Saint-Sacrement. Un bruit circule rapidement que la pierre est partie des fenêtres du collège ; la populace furieuse se précipite dans l'établissement ; et, sans égard , non pas pour la justice , elle se tait dans les troubles populaires , mais pour les travaux et les cheveux blancs du principal , ce malheureux vieillard est égorgé. Quelques historiens appliquant ici la maxime *is fecit scelus cui profecit* , assurent que cette déplorable scène avait été organisée par les amis de ceux qui , dès lors ambitionnaient la direction du collège , et qui la reçurent plus tard ; mais cette imputation paraît dénuée de preuves. Quoiqu'il en soit , le collège déchu de sa prospérité , fut régi depuis le mois de novembre 1561 , par le principal Martin qui y mourut , et dont la veuve en remit les clefs , en 1565 , au jésuite Emond Auger , par l'ordre du consulat (1).

Emond Auger , l'un des plus habiles propagateurs de la compagnie de Jésus , après avoir débuté par un emploi obscur , dans les cuisines du collège des jésuites à Rome , était devenu l'un des plus éloquens orateurs de son siècle , et le confesseur d'Henri III. Il consentit à se charger , pour deux années *seulement* de la direction du collège. L'ouverture des classes se fit avec appareil , le 3 octobre 1565. Le père Perpinien , savant humaniste , y prononça un discours latin , *de retinendâ veteri religione apud Lugdunenses* ; Crichton , jésuite écossais , de la noble famille des Hamilton , fut installé en qualité de recteur. Mais à l'expiration des deux années , Auger déclara que sa compa-

(1). Voy. la *Notice sur le P. Emond Auger* , insérée plus haut , pag. 100-122 de ce vol.

gnie ne pouvait plus desservir le collégé que sous la forme d'un *don perpétuel*. Les échevins consentirent avec empressement à l'aliénation demandée, le 14 septembre 1567, en stipulant toutefois, par respect pour les actes de 1587, que la propriété du collége et même des accroissemens qui pourraient y être faits, reviendrait à la ville, si la Société en quittait la direction.

La ville dota généreusement les nouveaux administrateurs ; on doubla les 400 livres allouées au principal, et l'on accorda des indemnités d'octrois pour une valeur de 1500 liv. L'archevêque, cardinal de Tournon, promit 200 liv. par an ; le chapitre de St-Jean souscrivit pour une pareille somme à titre d'aumône. Enfin le roi Charles IX, par lettres patentes du 7 septembre 1568, accordées sur un bref du pape Pie IV, confirma tout ce qui avait été fait par la municipalité. M. de l'Averdy observe que, dans l'acte de cession, les jésuites comptent parmi les avantages de leur institut que les colléges qu'ils tiennent ont les *titre et droits* d'universités, tandis que pour être admis en France ils avaient solennellement renoncé à ces prétentions fondées sur les bulles des papes.

Indépendamment des faveurs du consulat, ils accrurent bientôt leurs revenus par des libéralités de toute espèce. Un savant calabrois, Vincenzo Lauro, d'abord médecin du cardinal de Tournon et de la reine Catherine de Médicis, puis cardinal évêque de Mondovi, leur céda les prieurés de Tense et de Dunières qu'il possédait dans le Forez et qui rapportaient 13,000 liv. ; en 1579, ils obtinrent du consulat des fonds pour la construction d'un pensionnat ; et même au milieu des fureurs de la ligue, en 1592, les échevins donnèrent pour un cours perpétuel de philosophie en trois classes, une rente an-

nuelle de 2,000 livres (1). Nous devons remarquer que le collège possédait ; à cette époque, une bibliothèque ou librairie considérable, quoiqu'il n'y eût point d'édifice spécial destiné à renfermer les livres ; cette bibliothèque accrue, pendant près de trois siècles, par la munificence de nos rois, par de riches donations et par la sollicitude éclairée des magistrats de Lyon, est aujourd'hui l'une des plus complètes de France ; mais le collège en a perdu la propriété, ainsi que des médailles qui y étaient jointes.

Lorsque les jésuites furent exilés, en 1594, par suite de l'attentat de Jean Châtel, ils essayèrent de conserver la direction du collège, en la faisant donner, par le consulat, au P. Jean Porsan, qui avait quitté depuis peu l'habit de l'ordre. Mais Porsan, dénoncé au parlement de Paris, comme ayant enfreint son ban, fut décrété de prise de corps, malgré les remontrances des échevins, qui soutenaient que Porsan n'était point jésuite, attendu qu'il était sorti de la compagnie avant l'arrêt de 1594.

La société ayant reparu en 1604, la ville lui remit aussitôt l'établissement, et c'est de cette époque que commencent véritablement les progrès et la célébrité de cette école qui eut successivement pour administrateurs les PP. Croiset, Milieu, de Suffren, de la Chaise, Colonia, Ménétrier, etc. Les jésuites s'obligèrent à tenir des cours de philosophie, de rhétorique et d'humanité, et quatre classes de grammaire ; à faire des leçons sur la morale, la théologie, les mathématiques, l'astronomie et la géographie, ainsi que cela se pratiquait *ès plus célèbres et*

(1) L'acte est du 8 octobre 1592, et fut reçu par Benoît du Troncy, notaire et secrétaire de la ville de Lyon.

(Note d'un des rédacteurs).

meilleurs collèges desdits Pères. La ville fit de nouveaux sacrifices pour obtenir ce vaste ensemble d'instruction, et la dotation annuelle fut portée jusqu'à 13,000 liv.

Il fallut acheter des îles entières de maisons pour grandir les bâtimens qui devenaient de jour en jour plus insuffisans, et l'on est vraiment étonné de l'inépuisable générosité du corps de ville qui ne se lassait point d'accueillir des demandes toujours renaissantes, ni d'autoriser des constructions interminables. Ce fut en 1617 que s'éleva, sur les dessins du P. Martel-Auge, la chapelle du collège, qui devint l'une des plus riches de la ville, par les marbres et les peintures dont elle était décorée. Alors aussi, on traça l'immense vaisseau de la bibliothèque; mais la totalité des reconstructions ne fut achevée que vers l'an 1660. Par une rare ostentation de luxe, un des membres de la société, le P. Labbé, couvrit de peintures à fresque les façades intérieures de la grande cour des classes; encore n'était-ce pas assez d'un aussi vaste local pour réunir tous les élèves : dès l'année 1628, M.^{me} de Gadagne, veuve du marquis de Miollans, avait donné une somme de 24,000 liv. pour ouvrir trois classes dans un autre collège qui fut placé au bas de la colline de Fourvières.

Au commencement du dernier siècle, les revenus des deux collèges s'élevaient à plus de 50,000 liv., non compris les bénéfices du pensionnat, ceux de la pharmacie qui en rendait 20,000, et la jouissance de plusieurs maisons de ville et de campagne, dont les titres disparurent en 1762 (1).

(1) Nous n'évaluerons pas non plus les libéralités de huit confréries instituées par les jésuites, et qui contri-

L'observatoire, qui fait partie du collège, fut construit en 1702, d'après le désir de l'illustre Cassini, sur les plans du P. de Saint-Bonnet, astronome distingué, qui traça une méridienne dont la ligne existait encore il y a peu d'années sur les dalles de la seconde cour (1). Enfin, par une délibération du 17 novembre 1731, les échevins approuvèrent la reconstruction du pensionnat; et de 1731 à 1743, ils donnèrent 112,000 liv. pour en acquitter les frais.

Après les arrêts de 1762, les établissemens que les jésuites possédaient à Lyon entrèrent pour une somme de 250,000 liv. dans le solde des dettes et des créances de la société; car les parlemens avaient fait une juste et nécessaire distinction entre les biens qui leur appartenaient et ceux dont ils n'étaient qu'usufruitiers. Cependant la compagnie essaya de réclamer l'entière propriété de la bibliothèque et des collèges; mais ses efforts furent

buèrent fréquemment aux dépenses de la maison; elles portaient les noms suivans: *des Messieurs, des jeunes Messieurs, des philosophes, des rhétoriciens, des grands artisans, des petits artisans, des jeunes artisans et des plus jeunes artisans.*

(1) On distingue également dans la tour du collège royal d'Avignon, les traces des observations du savant et bizarre Abraham Kircher. (La construction de l'observatoire coûta la vie au P. Jean de S. Bonnet. Monté sur un échafaud pour conduire les ouvriers, il fut emporté par la sarde d'une grue, se cassa la cuisse et mourut quelques jours après, le 6 mai 1702. Il avait contribué, trois ans auparavant, à fonder l'académie des sciences et belles-lettres de Lyon, dont les premières assemblées se tinrent chez Brossette.

Note d'un des rédacteurs.

inutiles , et la propriété revint à la ville , d'après les actes de 1527 et 1567.

Lorsqu'il fallut réorganiser les études , la sénéchaussée de Lyon présenta à cet effet un mémoire au parlement ; elle demandait que le grand collège de la Trinité fût érigé en université , et qu'on en établit un troisième pour le quartier d'Ainay : elle discutait ensuite les avantages et les inconvéniens d'appeler les communautés religieuses à l'instruction publique , et concluait en proposant que l'université fût confiée à des séculiers , et les deux autres collèges à des congrégations. Mais le corps de ville revendiqua l'administration et la police exclusive des collèges , et se hâta de passer un traité avec les PP. de l'Oratoire et les missionnaires de St-Joseph. Le parlement ratifia cet accord. Il y eut au grand collège des troubles et des scènes scandaleuses le jour de l'installation des Oratoriens. On craignit un moment qu'il ne devint impossible d'ouvrir les classes : les jésuites occupèrent encore la majeure partie des bâtimens.

Quelques années plus tard , en 1773 , le consulat qui s'était toujours regardé comme seul fondateur , propriétaire et administrateur des collèges , voulut assurer son titre , en plaçant des inscriptions qui le constataient en divers endroits de la maison : le bureau d'administration crut pouvoir les faire enlever. Cette affaire fut évoquée au conseil qui blâma la démarche des administrateurs (1). Ceux-ci , parmi lesquels siégeaient , entre autres personnages distingués , l'archevêque et le commandant , présentèrent au roi un mémoire contre les violences du consulat , *« dont ,*

(1) Lettre autographe de M. Bertin , datée de Versailles , 1775.

» disaient-ils, l'attachement *aux anciens maîtres de la*
 » *maison n'est que trop connu*, et qui, pour réaliser un
 » projet dont les conséquences sont aussi évidentes
 » qu'elles sont odieuses, au mépris des arrêts et de l'édit
 » du roi, se réserve la faculté *de se pourvoir relative-*
 » *ment à l'instruction publique dans la ville de Lyon,*
 » ainsi qu'il avisera... »

La savante et utile congrégation de l'Oratoire disparut à son tour au milieu des tempêtes révolutionnaires : car l'instruction, qui est aussi une aristocratie, ne pouvait trouver grâce devant les Vandales de cette époque. Par un instinct ou une préférence de leur haine, les bâtimens du collège et de la bibliothèque eurent le plus à souffrir du feu des batteries conventionnelles pendant la glorieuse défense de Lyon ; et après la terreur ils furent transformés en casernes. On ne les rendit pas à leur véritable destination lorsqu'on institua l'école centrale qui fut placée dans l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, aujourd'hui le palais des Arts (1). Mais le décret du 11 floréal an xi, ayant donné à l'instruction publique une organisation plus stable et surtout plus régulière, le grand collège, devenu lycée, fut ouvert le 15 messidor de la même année : M. Bérenger, auteur d'un grand nombre d'ouvrages pleins de grâce et d'élégance, membre de l'Institut et du conseil-général du Rhône, en

(1) Après les assemblées de la consulta Cisalpine, en 1801, l'école centrale quitta le palais St-Pierre pour venir occuper les bâtimens de l'ancien collège où elle resta jusqu'au moment où elle fut supprimée et remplacée par le lycée.

fut nommé proviseur. Lorsque l'académie fut instituée , quelques années après , M. Nompère de Champagny , frère de M. le duc de Cadore , ministre d'état , passa des fonctions de proviseur à celles de recteur. Parmi les anciens fonctionnaires du collège de Lyon , nous pouvons nommer MM. Ampère , dont l'éclatante renommée n'a pas besoin d'éloge ; Daburon , inspecteur-général de l'université ; l'abbé de Bonnevie , l'un des plus célèbres prédicateurs de notre temps ; l'abbé Rousseau , membre de la légion d'honneur , auteur d'un traité élémentaire de géographie , inspecteur de l'académie de Caën ; Astoud , proviseur du collège royal de Montpellier ; Robin , membre de la légion d'honneur , ancien proviseur du collège de Nîmes ; vicaire-général ; l'abbé Perret , proviseur du collège royal de Grenoble ; Camaret , proviseur du collège royal de Rheims ; Desfiance , chevalier de St-Louis , inspecteur de l'académie d'Amiens ; Perreau , professeur de rhétorique au collège St-Louis ; Favier , professeur au collège de Charlemagne ; Larnac , instituteur de S. A. R. M. le duc de Nemours , etc.

Le collège actuel n'occupe pas la totalité des anciens bâtimens. Avant l'organisation du lycée on en avait aliéné une partie ; la ville s'en est réservé une autre dont elle retire un revenu considérable : le reste a suffi jusqu'à ce jour pour les études , le pensionnat , l'académie , et les logemens de MM. les professeurs. Pour que l'observatoire ne restât pas un monument inutile , M. le maire y a fait placer , sur la demande de M. Clerc , officier de l'université , membre de l'académie de Lyon et professeur de mathématiques spéciales , des instrumens et des machines qui servent aux travaux assidus de ce savant professeur.

L'administration du collège est aujourd'hui confiée à M. l'abbé Demeuré, proviseur, membre de la légion d'honneur. Le zèle de ce sage ecclésiastique, la bienveillance des autorités locales et un heureux concours de circonstances permettent d'espérer des succès plus grands encore que ceux qui ont été obtenus jusqu'à ce jour. Depuis long-temps la supériorité des études universitaires s'est placée hors de toute concurrence ; et le collège royal de Lyon, en particulier, peut rappeler que les deux élèves qu'il a envoyés cette année à l'école normale y ont remporté les deux premières nominations (1). Le moment ne saurait être éloigné, où l'université obtiendra justice sous tous les autres rapports, non moins que sous celui de l'enseignement ; où l'on ne cherchera plus à éluder les lois et les réglemens qui l'ont constituée : ces lois de même que toutes les autres doivent être partout observées, quelle que soit l'opinion de chacun, nous ne disons pas comme principes, mais comme faits, non pas même comme bonnes, mais comme lois. Du reste, l'université a fait ses preuves : jamais institution plus récente et plus menacée ne donna de si nobles fruits et de si hautes espérances. Il est douloureux que l'esprit de parti en arrête ou en calomnie les progrès, et sacrifie à des tolérances de systématiques ou à des préventions intéressées, la gloire d'une institution, qui restera, selon l'expression d'un homme dont la bienveillance nous encourage et nous honore, M. Ambroise Rendu, *comme l'une des plus belles créations des temps modernes.*

F. J. RABANIS,

agrégé professeur de rhétorique à Lyon.

(1) Les jeunes Faivre et Gourju de Lyon.

STATISTIQUE — VAISE.

1159.

97110

RENSEIGNEMENS sur la paroisse de Vaise, donnés en 1697, par M. Veissire, curé de cette paroisse, à M. l'intendant d'Herbigny, pour établir la statistique de la généralité de Lyon, demandée par Colbert, pour l'instruction du duc de Bourgogne, père de Louis XV (1).

I.^e QUESTION. — Diocèse de Lyon.

II.^e QUESTION. — Généralité de Lyon.

III.^e QUESTION. — Élection de Lyon.

IV.^e QUESTION. — Limites. — Au midi par la partie du faubourg qui est de la paroisse de St-Paul, qui est la

(1) Ces *renseignemens* nous ont paru extrêmement curieux, quoiqu'il faille se défier un peu du bon curé Veissire ou Vassire : il songeait à son affaire, et représentait, à ce que nous croyons, sa paroisse et sa cure un peu plus pauvres qu'elles ne l'étaient dans l'exacte réalité. En appréciant ses assertions d'après cette idée, et en ne perdant pas de vue que, comme il a soin de le répéter plusieurs fois, la paroisse de Vaise ne comprenait qu'une partie du faubourg de ce nom, les changemens survenus depuis dans la localité, seront toujours très-considérables, et la pièce que nous insérons ici, pourra fournir aux lecteurs l'occasion d'un parallèle intéressant, entre l'état ancien et l'état actuel, lequel sera tout à l'avantage du présent. Elle servira aussi à faire voir sur quels documens aurait été composée la statistique générale de France dont Colbert avait conçu le projet. Comme le manuscrit est un peu difficile à déchiffrer, nous ne répondons pas que quelques noms propres ne soient défigurés.

(Note des Rédacteurs.)

meilleure partie. Cette moitié est exempte de gens d'guerre. L'autre moitié est ma paroisse.

Au nord -- par les paroisses de St-Didier et de St Cyr

Au levant -- par la paroisse de St-Vincent de Lyon la Saône entre deux.

Au couchant -- par la paroisse d'Écully.

Il faut remarquer que tout le faubourg de Vaise n'est pas de la paroisse dudit Vaise ; la moitié est de St-Paul de Lyon ; la paroisse de Vaise est fort pauvre.

V.^o QUESTION. Étendue. -- Un quart de lieue de tour.

VI.^o QUESTION. Terres labourables. -- Il s'y recueille fort peu de blé, parce qu'il y a peu de terres labourables : le principal fruit consiste en herbages, et encore y a-t-il peu de jardins.

VII.^o QUESTION. Le faubourg de Vaise est divisé en deux paroisses : la moitié est de la paroisse de St-Paul de Lyon, c'est-à-dire depuis la première porte de la ville jusqu'à l'autre, et depuis la dernière porte, St-Paul de Lyon va jusqu'à la fonderie de canons de M. Éntery, qui est la moitié et la plus saine partie du faubourg de Vaise ; le reste est ce qu'on appelle la paroisse de Vaise.

VIII.^o QUESTION. Vignes. -- Il y a encore moins de vin que de blé, et le peu de vignes qu'il y a appartiennent toutes aux bourgeois de Lyon.

IX.^o QUESTION. Prairies. -- Les prairies qu'il y a sont en assez bon nombre : une partie appartient aux dames religieuses de Ste. Élisabeth des Deux-Amans, l'autre moitié à M. le baron de, de Chambéry, en Savoie ; un autre pré assez considérable, qui est en blancherie, appartient à M. de Camus de l'Arsenal, et le reste est dans le clos de la Duchère. M, l'abbé Guyot, chanoine de St-Paul, a encore quelques prés.

X.° QUESTION. Bois. — Il n'y a d'autre bois que celui de la Duchère.

II.° QUESTION. Montagnes. — Il y a quelques montagnes assez incultes, à la réserve de quelque peu de vignes appartenant à des bourgeois de Lyon, mais point de mines ni de minéraux.

III.° QUESTION. Climat. — C'est un climat fort froid, malsain, et fort marécageux, et si sujet aux brouillards qu'il perd presque tout, et l'on n'y peut pas vivre longtemps à cause du mauvais air.

XIII.° QUESTION. Qualité du ferroir. — Ce sont des terres fort sujettes aux eaux de la Saône, qui les inondent; qui les sablent et qui gâtent les fonds: les glaces ravagent souvent tout le plat pays.

XIV.° QUESTION. Rivières et ruisseaux. — La Saône passe à côté du faubourg, du côté du midi; au nord est le ruisseau qui vient d'Écully, qui fait du dommage en bien des endroits; il se jette dans la Saône, aussi bien que celui qui vient de St-Didier.

XV.° QUESTION. Hommes mariés. — Il n'y a que vingt-un habitans mariés qui soient du faubourg, les autres sont des passagers: il y a quatre ou cinq garçons de vingt ans; le reste est à la guerre.

XVI.° QUESTION. Enfants et garçons. — Il y a environ une dizaine d'enfans au-dessous de vingt-ans.

XVII.° QUESTION. Femmes mariées. — Il y a une vingtaine de femmes mariées; une douzaine de veuves et une vieille fille.

XVIII.° QUESTION. Jeunes filles. — Il y a une dizaine de jeunes filles prêtes à marier, et âgées de 15 ou 16 ans.

XIX.^e QUESTION. Nombre d'habitans. — Le nombre des habitans était un peu plus grand autrefois, mais la guerre les a contraints de vendre leurs biens aux bourgeois, et de quitter le pays. Il y avait véritablement plus d'habitans, mais la guerre a tout désolé.

XX.^e QUESTION. Gentilshommes. — Il n'y a point de gentilshommes résidans dans la paroisse ; M. de Saint-Joire et M. de Camus y ont du bien, et M. Dufort (1), lieutenant-colonel du régiment de Catinat, a la Duchère et ses dépendances.

XXI.^e QUESTION. Seigneur du clocher. — C'est M. l'abbé d'Ainay qui a le fief de Vaise, et qui partage les dixmes avec MM. les comtes de St-Jean de Lyon.

XXII.^e QUESTION. Fiefs dans la paroisse. — Ils sont marqués ci-dessus.

XXIII.^e QUESTION. Commerce. — Il y a quelques hôteliers ; le reste sont des pauvres bateliers et des jardiniers qui vivent de leur travail, et qui n'ont point d'autre négoce ; il y a encore deux ou trois boulangers et deux ou trois bouchers.

XXIV.^e QUESTION. Dixmes. — C'est M. l'abbé d'Ainay, et MM. de St-Jean de Lyon qui en jouissent.

XXV.^e QUESTION. Bénéfices des prêtres ou religieux. — Il n'y a qu'une cure si pauvre que le curé n'a pas sa

(1) *Lisez* : Des Forts. Vincent de Naris, seigneur des Forts, commandant le régiment de Castine, vendit la Duchère, le 16 novembre 1698, à Guillaume Damey, capitaine des gardes du Maréchal de Villeroy. Ce château a passé dans plusieurs mains, avant de venir dans celles de M. de Riverieux de Varax, propriétaire actuel.

portion congrue ; ayant affaire à de très-gros seigneurs ; il n'y a point d'autre église ; il y a une assemblée de filles dévotes sous la conduite de M. Morange, qui viennent à la messe à la paroisse : car les cordeliers de l'Observance et les religieuses de Ste. Élisabeth sont dans les clos de Lyon.

XXVI.° QUESTION. La paroisse de Vaise n'a point d'autre hameau que Cuire qui est son annexe et qui est situé vis-à-vis de l'Île-Barbe ; Cuire est composé de 27 ou 28 familles toutes riches : il y a 4 ou 5 familles qui ont plus de bien que tout Vaise. M. l'abbé d'Ainay y prend les dixmes, et il y a à peine 100 livres pour la portion du vicaire, parce que ledit sieur abbé ne veut rien donner, non plus que pour l'église dudit Cuire qui est toute délabrée ; il n'a jamais rien voulu donner à Vaise non plus.

HISTOIRE.

NOTES SUR L'ORIGINE DES FOIRES ET DU TRIBUNAL DE LA CONSERVATION A LYON.

Les notes qu'on va lire, ont été puisées dans le texte même des édicts, ordonnances et lettres patentes de nos souverains. Ce sont des documens peu connus et qui ont au moins le mérite de rappeler les bienfaits multipliés de nos rois envers notre ville, bienfaits que quelques écrivains modernes affectent d'atténuer, ou passent entièrement sous silence, pour ne s'appesantir que sur les catastrophes et les calamités publiques, comme s'il n'y avait pas autre chose dans l'histoire des nations.

L'établissement des foires franches de Lyon remontait au 9 février 1419. Voici à ce sujet l'édit d'Henri VII, régent du royaume :

« En considération de ce que cette cité (Lyon), size
 » es limites et pays de frontières du royaume, et de
 » très-grand circuit et grandeur, estoit très-petitement
 » peuplée, par mortalités, pestilences, chertés de vivres,
 » guerres, passages de gens d'armes, et autres charges,
 » dommages et inconveniens survenus en ladite cité....
 » et après avoir fait enquérir et informer du profit ou
 » dommage, charge et décharge, et autres biens ou
 » inconveniens qui pourroient resulter et suivre à la
 » chose publique de ce royaume, et de ladite ville et
 » cité de Lyon et pays d'environ, établissons à toujours
 » en ladite ville deux foires franches de 6 jours chacune
 » par année, pour les denrées et marchandises quelconques.
 » Lesquelles vendues, ou échangées, s'en pourront aller
 » pleinement dans le royaume en exemption de toutes
 » impositions mises ou à mettre; les marchands allans
 » ou venans, demeurans ou séjournans en icelles foires
 » déclarés participans auxdits privilèges, le tout à l'instar
 » des foires de *Champagne* et de *Brie* établies le 6 août
 » 1349. »

Par autres lettres patentes de février 1443, le même souverain, attendu « l'insuffisance de la précédente con-
 » cession, l'absence de plusieurs habitans de Lyon qui
 » étoient allés demeurer au pays de l'empire, la nécessité
 » d'augmenter ladite ville, et de la peupler de gens de
 » tous états, ce qui ne pouvoit aisément se faire sans
 » grande fréquentation de peuple et de marchand-
 » ses; » et pour autres causes amplement détaillées, porta les foires franches au nombre de trois, leur assigna une durée de 20 jours, et en augmenta les privilèges.

L'édit de Louis XI du mois d'octobre 1462, et celui du 14 novembre 1467, jetèrent ensuite les fondemens de la consistance et de la célébrité que les foires de Lyon avait depuis acquises, et de l'utilité qui en réfléchissait sur tout le royaume, par ces édits dont tous les motifs et toutes les dispositions sont précieux à recueillir : le roi, pour détruire l'effet des foires de Genève, empêcher l'exportation du numéraire, etc., protéger immédiatement ses sujets et leur fortune, attirer à Lyon les nations étrangères commerçantes, défend la fréquentation des foires de Genève, transporte à Lyon les foires de Champagne et de Brie, établit quatre grandes foires de la durée de 15 jours ouvrables, renouvelle et étend les privilèges précédens, *sans excepter vin ni chair*, commet un juge conservateur pour terminer les débats, questions et procès qui surviendraient entre les marchands qui fréquenteraient lesdites foires, et encourager l'établissement fixe à Lyon des nations étrangères que le commerce y amènerait, en prenant sous sa royale protection leurs biens et personnes, etc., etc.

Dans un autre édit de Charles VIII, de mai 1487, il est notamment dit « qu'il a été trouvé que la ville de Lyon » est la ville du royaume la plus propice, convenable, » utile et profitable pour le bien de la chose publique à » tenir foires ; que par ses rivières les marchands » pourront amener et d'icelle ramener toutes denrées » et marchandises, à moindres frais, couts et dépens » qu'ailleurs ; que si l'entrepôt des marchandises accou- » tumé venoit à cesser faute de protection, Lyon, assis » sur la lizière du royaume, pourroit tomber en ruine, » désolation et dépopulation, ce qui tourneroit à grand » préjudice à la chose publique du royaume. »

Depuis , une foule d'édits et d'arrêts rendus par nos rois confirmèrent et étendirent ces mêmes privilèges qui étaient l'unique appât qui amenât à Lyon les marchands étrangers de l'Italie , de la Suisse , de la Savoie , de l'Espagne , de l'Allemagne , du Levant : de ce concours il était résulté une amélioration sensible dans la culture des terres , dans la valeur des propriétés et par conséquent dans le revenu des droits de la province prélevés au profit de la couronne.

ORIGINE DU TRIBUNAL DE COMMERCE.

Mais ce n'était pas assez de fonder les foires de Lyon , il fallait établir entre les commerçans la confiance et le crédit , et pour cela créer un tribunal spécial , conservateur de la faculté *d'user de changes , arriere-changes , intérêts et prêts de foire en foire , de bailler , prendre et remettre l'argent en quelque pays que ce soit* ; tribunal qui exemptât le marchand d'avoir recours aux tribunaux ordinaires surchargés d'affaires civiles , et ne pouvant connaître que des intérêts des individus tenant à leurs juridictions ; autrement tout prêteur incertain d'être remboursé , se serait abstenu de faire circuler et valoir son argent , usage sur lequel reposait encore tout le système du commerce de Lyon.

Ces considérations engagèrent nos rois à établir une juridiction uniquement destinée à connaître tous les différends nés au sujet des foires et commerce de Lyon ; juridiction à laquelle le français et l'étranger , le marchand de Lyon et le forain , le noble et le roturier seraient soumis ; juridiction indépendante de tous les autres tribunaux du royaume , qui aurait le pouvoir de contraindre sur-le-champ , et même par corps , les

débiteurs fugitifs, et de faire exécuter ses jugemens dans toute l'étendue du royaume, sans distinction de ressort.

Cet établissement eut bientôt tout le succès dont on s'était flatté : la confiance fut pleine et entière ; chacun apprécia l'avantage de pouvoir actionner son débiteur étranger à Lyon même ; les gens étrangers au commerce profitèrent de la liberté de faire valoir leurs capitaux ; l'argent devint une véritable marchandise, et l'on vit bientôt toutes les villes marchandes du royaume et de l'étranger régler leurs propres opérations sur celles de Lyon.

En 1467, Louis XI avait commis un juge conservateur des foires de Lyon, qui était le bailli de Mâcon, en sa qualité de sénéchal de Lyon ; l'importance et le nombre des affaires commerciales fit sentir le besoin d'avoir des juges particuliers. En 1655, le consulat ayant acquis les offices des juges conservateurs, en obtint la réunion au corps consulaire ; par l'édit de mai de la même année, le roi arrêta que cette juridiction serait composée du prévôt des marchands, de quatre échevins et de six juges, dont deux gradués, sans aucunes épices, salaires, vacations et émolumens, etc.

Plusieurs lois subséquentes firent triompher le tribunal de la conservation, des attaques des différentes cours du royaume.

L'organisation du tribunal de commerce, qui remplace le tribunal de la conservation, date du mois de mai 1795. Si, comme les juges anciens, ceux d'aujourd'hui n'ont, dans l'emploi de leur charge, ni épices, ni salaires, ni vacations, ni émolumens, ils ont de moins encore que leurs prédécesseurs les récompenses honorifiques, qui autrefois étaient attachées à l'exercice de tout emploi public à Lyon.

M. D. V.

CORRESPONDANCE.

A M.^{***}, L'UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les notes dont vous avez accompagné, dans votre n.^o 34 des *Archives du Rhône* (tom. VI, pag. 300-312), la publication de l'épître de M. Boucharlat à Mathon de la Cour ; mais j'ai été surpris de trouver en défaut votre exactitude ordinaire (pag. 311) sur un fait que je crois important. Vous aimez trop la vérité pour ne pas réparer une erreur sans doute involontaire.

Compatriote du médecin Bichat, je puis attester, comme le fait la *Biographie universelle*, qu'il est né à *Thoirette*, sur la rive droite de la rivière d'Ain, dans le Revermont, partie montueuse de l'ancienne province de Bresse. La ville de *Thoissey*, en Dombes, ne prétendit jamais à l'honneur d'avoir donné le jour à l'illustre auteur de la physiologie. Le père de Bichat exerçait la chirurgie dans le pays, il y a dix ou douze ans ; son frère y pratique maintenant encore l'art d'Hippocrate. Il y a peu de temps que la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, délibérant sur l'espèce de monument à consacrer à la mémoire du célèbre médecin, a décidé que son président s'adresserait au gouvernement pour qu'il voulût bien donner le nom de *Bichat* au pont qui se construit actuellement à *Thoirette*. Cette société a formé dans son

venir une commission pour s'occuper des projets d'un obélisque ou d'une statue que l'on se propose d'élever plus tard dans le département (1).

Si ces détails ne suffisaient point pour vous engager à rectifier une erreur, sans doute involontaire, comme je l'ai déjà dit, je pourrais d'ici à peu de temps mettre sous vos yeux des pièces qui justifieraient pleinement la vérité de mes assertions.

Agrez, etc.

F. A. PIC, *membre de la Société d'agriculture de l'Ain.*

LYON AU XIV.^E SIÈCLE.

EXTRAIT de l'histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles, par Amans-Alexis Monteil; Paris, 1828, in-8.^o, tom. II, pag. 215-217 (2).

Dès que je fus entrée (3) dans le Lyonnais, on me montra l'Argentière, château que le seigneur avait changé en couvent, après avoir changé ses filles en religieuses (4).

(1) Une souscription en tête de laquelle figurent plusieurs sociétés savantes, est ouverte pour l'érection de ce monument; les fonds sont versés chez M. Favel, receveur-général du département de l'Ain.

(2) Cet extrait peut servir de pendant ou de complément à celui que nous avons donné dans notre recueil, tom. IV, p. 345-359, de *Tristan le voyageur ou la France au quatorzième siècle*, par M. de Marchangy.

(3) C'est une pèlerine qui décrit ses voyages.

(4) « Description, par ordre alphabétique, des villes et villages du Lyonnais, art. l'Argentière. » — Voyez aussi *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 322.

Vous avez entendu parler de la fameuse bataille où les *Tard-venus*, qui n'auraient jamais dû venir, défirent le connétable de France. Cette bataille fut livrée à Brignais, dans le Lyonnais (1). Je traversais ce lieu où tant de milliers de tombes sont labourées, ensemencées, moissonnées, vendangées. Les cimetières des batailles, qu'on s'est empressé de me montrer partout où je suis passée, deviennent à chaque siècle, et surtout à notre siècle, de plus en plus nombreux; on ne peut les enlever à l'agriculture; car, pour s'assommer, les hommes ont toujours choisi les plus belles plaines des plus beaux pays.

Avant d'arriver à Lyon, j'eus une bien grande frayeur. Deux hommes assis le long d'un pré, se levèrent tout-à-coup et coururent sur moi: je les écartai avec mon bourdon. Bientôt je reconnus, à leurs cheveux coupés très-court, que c'étaient des fous (2); j'en avertis les premières personnes que je rencontrai. Ils ne font jamais de mal, me répondit-on; ils demeurent chez un médecin du voisinage qui traite la folie, et ils lui servent comme d'enseigne.

Depuis long-temps je désirais de voir Lyon, si renommé en tous lieux. Je m'attendais à beaucoup; mon

(1) « Mémoires manuscrits des intendans, généralité de Lyon, comtes de Forez: « Jean II vit périr à ses yeux ses plus proches » parens dans la bataille de Brignais, à deux lieues de Lyon..... » contre les *Tard-venus* ... » — Voy. aussi *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 413-424, où se trouve un mémoire sur cette bataille, par M. André Clapasson.

(2) « Voyez, dans l'Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le mémoire de Sainte-Palaye sur Jean Venette et son Histoire des Maries, en vers français. »

attente fut surpassée. Cette populeuse ville est surtout animée par des étrangers riches. Aussi, à chaque pas, vous trouvez des rotisseurs, des aubergistes, sur la porte desquels on crie : *Cy est bon mouton rôti ! Cy est bon poisson ! Cy est bon merlan chaud ! Cy est bon vin de Mâcon ! Cy est bon vin du Rhône* (1) ! A Lyon, comme vous voyez, on commence à retrouver la langue française ou la langue d'oïl, car les provinces du midi prétendent parler aussi la langue française (2).

Tout le peuple de Lyon est magnifiquement vêtu ; il est couvert de soie, de broderies, de fourrures. Il n'a pas à craindre les réglemens de certaines municipalités, qui fixent aux femmes le nombre de leurs perles, la dimension de leurs paremens, qui mesurent aux hommes la longueur de leurs souliers (3). Toutes les femmes se mettent comme bon leur semble ; tous les hommes ont des chaussures de la longueur qu'ils veulent : tous marchent sur un fort grand pied (4).

Cette ville est sous la juridiction spirituelle et temporelle de son église (5). Elle est administrée par cinquante consuls (6) qui tiennent du roi, à titre de fief,

(1) « Voyez, dans les Fabliaux de Barbasan, celui des Trois aveugles de Compiègne. »

(2) « Encore la longue bataille entre les deux langues, la langue d'oïl et la langue d'oc, n'était pas gagnée. Voyez les notes de l'épître XL, le *Dessert des cordeliers*. »

(3) « Lettres de Charles V, relatives aux habits des femmes de Montpellier, données à Paris le 17 octobre 1367. »

(4) « Voyez, dans l'origine des proverbes, l'article *Marcher sur un grand pied*. » — Cette expression dérive de l'usage des souliers à la *poulaine* (à la Polonoise), qui avaient une longue pointe recourbée.

(5) « Histoire de Lyon, par Paradin. »

(6) « *Ibidem*. »

les clefs de la ville (1). Lyon a été une ville impériale (2); il s'en souvient; il en est fier.

La femme chez qui je logeai, allait saigner en ville (3). Elle me fit toutes sortes d'honnêtetés, et m'offrit, à plusieurs reprises, de me tirer du sang (4), sans qu'il m'en coûtât rien.

Mon séjour à Lyon fut assez long. Quand j'en partis, je ne voulus pas faire par eau, je voulus faire à pied; *la lieue Villefranche à Anse, la plus belle lieue de France* (5). Je m'embarquai ensuite sur la Saône, et, après une agréable navigation à travers les vignes et les vergers, j'arrivai à Mâcon. »

• MÉLANGES.

Le Lycée armoricain, 10.^e vol., an 1827, 57.^e livraison, pag. 215-221, contient un article intitulé : *Du passage des Alpes par Annibal, et de l'emploi du vi-*

(1) « La garde des clefs des portes de Lyon est tenue du roy en forme d'inféodation..... Au commencement de chaque règne, le consulat en fait hommage à Sa Majesté... » Mémoires manuscrits des intendants, généralité de Lyon, chap. *Etat militaire*.

(2) « Histoire de Lyon, par Paradin. »

(3) « Voyez, dans les Fabliaux, celui de *La Femme qui se fit saigner*. »

(4) « On se faisait alors saigner, quoiqu'on fût en bonne santé; c'était un usage qui a duré jusqu'au dix-septième siècle. Voyez les anciens calendriers où les jours favorables à la saignée sont indiqués. »

(5) « On dit par une espèce de proverbe que d'Anse, dernière ville du Lyonnais, à Villefranche, capitale du Beaujolais, est la meilleure lieue de France. » Mémoires manuscrits des intendants, généralité de Lyon, chap. *Fruits de la terre*.

vingre pour rompre les pierres. L'auteur de cet article ; M. P. Athenas , a pour but de venger M. Mongez , notre compatriote , de la manière un peu leste dont il a été traité dans le *Globe* , à l'occasion de la dissertation qu'il a lue sur le même sujet dans la séance publique de l'académie des inscriptions du 27 juillet dernier. Le *Globe* s'étonne de ce qu'en l'an de grâce 1827 , un brave et digne académicien a pu discuter si longuement , en pleine académie , un pareil problème , et rassembler une foule d'autorités anciennes et modernes pour combattre celle de Tite-Live , le seul auteur de l'antiquité qui fasse mention des rochers dissous par le vinaigre ; et il ajoute : « Nous craignons que de tels exemples ne soient d'une dangereuse conséquence , qu'on ne nous apporte , l'an prochain , quelque dissertation sur les cailloux , que l'augure Naeivius coupa en deux avec un rasoir , et qu'on ne pousse la manie du paradoxe jusqu'à se déclarer pour la négative. Un de nos voisins qui ne pouvait revenir de sa surprise , finit par se persuader que ce mémoire était une ingénieuse plaisanterie , dans le genre du *Chef-d'œuvre d'un inconnu* , et que le malin académicien voulait , à l'exemple de Matanasius , montrer finement à ses collègues le ridicule d'une érudition déplacée. S'il en est ainsi , nous conviendrons volontiers , que le mémoire sur *Annibal* et sur le *vinaigre* , est un persiflage de bon goût , quoiqu'un peu trop prolongé peut-être. »

Suivant M. P. Athenas , le malin journaliste , en persiflant le brave et digne académicien , ignore qu'on pourrait le lui rendre avec usure , comme complice de l'incrédulité qu'ils professent tous les deux. En l'an de grâce 1827 , des ouvriers qui empierrent les grandes routes et

qui creusent des canaux en Bretagne se servent du feu et du vinaigre, afin d'entamer quelques rochers qui ne peuvent l'être sans cela par les outils les mieux acérés. M. Athenas nomme deux ou trois entrepreneurs, qu'il prend à témoin, et qui emploient le vinaigre, non pour *dissoudre les rochers*, suivant l'expression du *Globe*, mais pour les rendre friables, suivant celles de Tite-Live qui ont été mal comprises.

L'auteur de l'article répond ensuite à cette objection : « Mais où Annibal aurait-il trouvé une quantité de » vinaigre suffisante, au sommet des Alpes, pour cette » opération immense ? » Je réponds, dit-il, 1.^o que dans les armées de cette époque, la boisson des soldats était de l'oxycrat, composé d'une petite portion de vinaigre et d'eau; qu'ainsi il y en avait toujours une grande provision à la suite des armées, et que c'est sans doute dans cet état d'oxycrat, qu'Annibal employa le vinaigre; 2.^o que l'opération n'a pas été faite sur un grand espace de terrain, mais sur un seul rocher qui, comme une muraille, fermait le chemin, comblé depuis peu par une avalanche de terres et de roches.

Il examine enfin comment le vinaigre peut opérer sur des pierres siliceuses, telles que le granit des Hautes-Alpes, et il termine ainsi cette discussion à laquelle nous renvoyons le lecteur et qui peut jeter quelques lumières sur une question historico-chimique si souvent agitée : « Si, l'année prochaine, on lit à l'académie un mémoire » sur le caillon coupé avec un rasoir par l'augure Naeivius, » ainsi que le craint le rédacteur du *Globe*, je lui con- » seille, avant de se décider pour la négative, de faire » un voyage à Saint-Aignan-le-Fusiller, département de » Loir et Cher : lorsqu'il y aura vu tailler sur six faces

« chaque pierre à fusil , à raison de six francs le millier ,
peut être se persuadera-t-il que Nævius pouvait cou-
per un caillou , sans être un grand sorcier. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Souvenirs historiques à l'usage de tous les Français.
Imprimerie de J. M. Barret, in-8.° de 28 pages.

Cette brochure , signée Z, est une réimpression , avec des additions considérables , de deux articles insérés dans la *Gazette universelle de Lyon* sur les événemens de Paris des 19 et 20 novembre dernier. L'auteur , auquel notre histoire moderne paraît être très-familière , rapproche ces deux journées de plusieurs autres journées célèbres de la révolution , pour en faire voir les rapports ou les différences , et pour se livrer à d'importantes réflexions sur les circonstances actuelles.

Etrennes lyonnaises pour 1828. Lyon , imprimerie de J. M. Barret , in-32 de 96 pages.

Cet Almanach , sous un très-petit volume , contient un grand nombre d'indications utiles : on y trouve celle des autorités civiles , religieuses et administratives de Lyon , les noms et demeures des employés de ces diverses administrations , les jours et heures d'audience des fonctionnaires publics , des renseignemens sur les établissemens de charité et sur les bureaux de bienfaisance des divers arrondissemens , la liste , par ordre de profession , des principaux habitans de la ville , etc. , etc. L'éditeur se propose de publier un Almanach semblable tous les ans ,

et pour lui donner toute l'exactitude possible, il invite les personnes dont les adresses auraient été mal prises ou les noms mal écrits, ou dont le changement de domicile aurait eu lieu dans l'année, ou enfin dont les noms auraient été entièrement omis, à vouloir bien lui adresser leurs réclamations par écrit avant le 1.^{er} décembre de chaque année.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE DÉCEMBRE 1827.

* * 1.^{er} — Le prix du pain a été taxé par la mairie, savoir le pain ferain à 25 c., et le pain bis à 21 c. et 1/3.

* * 4. — L'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de la ville de Lyon, a admis, dans la séance de ce jour, au nombre de ses membres titulaires, M. Justinien Rieusee, premier avocat-général à la cour royale de Lyon; M. Charles Massas, auteur d'un poëme sur le siège de Lyon, et M. Grandperret, chef d'institution, auteur d'un Traité classique de littérature. L'académie a aussi admis, au nombre de ses membres correspondans, MM. Ville-neuve de Bargemont, résidant à Nancy, et Talairat, maire de Brioude (Haute-Loire).

* * 12. — M. Victor de Verna, premier adjoint de la mairie de Lyon, a été nommé, par ordonnance du roi en date de ce jour, chevalier de la légion-d'honneur.

* * 14. — La société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de la ville de Lyon a tenu aujourd'hui une séance d'élection. Tous les membres du bureau étaient rééligibles, à l'exception du président. Le terme de la présidence de M. le docteur Prunelle étant arrivé, il a été remplacé par M. Acher, conseiller à la cour royale de Lyon, ancien élève de l'école polytechnique. MM. de Moi-

Sire, vice-président, Grogner, secrétaire, Trolliet, secrétaire-adjoint, Leroy-Jolymont, bibliothécaire-archiviste, et Deschamps, trésorier, ont été réélus.

, 20. — Rentrée du cours public et gratuit d'histoire naturelle professé au Palais des arts, par M. Mouton-Fontenille, le lundi et le jeudi, à onze heures du matin.

, 21. — S. Exc. le ministre de la guerre, par décision en date de ce jour, a donné son approbation au projet de translation de la poudrière sur le fort St-Jean. Des instructions ont été données, en même temps, par le ministre à la direction générale des poudres, afin que l'exécution de ce projet, si important pour la sécurité de notre ville, n'éprouve pas de retard.

, *Même jour.* — La nouvelle église provisoire des Brotteaux, destinée à servir de succursale à la paroisse de la Guillotière, a été bénite aujourd'hui par Mgr. l'archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon. Après la messe, M. Nayrac, curé de la Guillotière, a procédé à l'installation de M. Devienne; nouveau pasteur de la paroisse naissante, laquelle est sous l'invocation de S. Pothin, premier évêque de Lyon. Monseigneur, avant de se retirer, a fait parvenir à M. le maire de la Guillotière, une somme de mille francs, pour aider à la construction de l'église définitive.

, *Même jour.* — Mort de M. F. D. Aynès, ancien chef d'institution, auteur de plusieurs ouvrages, la plupart relatifs à l'instruction publique.

, 23-24. — Débordement du Rhône. L'inondation est restée un pied au-dessous de celle de 1812, mais elle a dépassé toutes celles qui ont eu lieu depuis cette époque. Plusieurs événemens malheureux ont eu lieu pendant cette inondation, deux habitans, sur six qui s'étaient embarqués dans un batelet pour aller, dit-on, placer des torches sur le cours Bourbon, ont fait naufrage, non loin du pont de Charles X, et ont péri sans qu'il ait été possible de leur

porter le moindre secours. Le lendemain, on a trouvé, sur le territoire de la Guillotière, trois individus noyés, qui étaient étrangers à cette commune.

* * Nous avons oublié d'annoncer, dans le temps, le décès de M. Louis Allier de Hauteroche, chevalier de ordres de Saint-Jean de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, membre de plusieurs sociétés savantes, correspondant de notre académie, archéologue et numismate distingué. Nous présumons qu'il était né à Lyon, patrie de sa famille. Il avait rassemblé, principalement dans le cours de ses voyages en Afrique et en Égypte, une collection de médailles grecques, qui passait pour la plus complète qu'il y eût peut-être en Europe, dans les cabinets particuliers. Lorsque la mort l'a surpris, au mois de novembre dernier, il s'occupait de classer et de décrire ces médailles, et il avait commencé à les faire graver. Trois dissertations qu'il a publiées sur des objets d'antiquité, étaient de brillans préludes au grand ouvrage qu'il préparait et qui aurait mis le sceau à sa réputation. Par son testament, il a légué à la bibliothèque du roi deux morceaux extrêmement précieux, savoir une tessère syrienne à double date, et une médaille en or de Persée, roi de Macédoine, pièce jusqu'à présent unique. Il a en outre fondé, en faveur de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, une rente perpétuelle de 400 fr., pour un prix à décerner chaque année au meilleur ouvrage de numismatique.

Nota. Ces détails abrégés sont empruntés d'une notice nécrologique, que M. Soulange-Bodin, secrétaire-général de la société d'horticulture de Paris, a consacrée à la mémoire de M. Allier de Hauteroche, son ami, dans la *Revue encyclopédique*, n.º de décembre 1827, t. XXXVI, pag. 837-838.

ERRATUM.

Page 116, ligne 8, 1580, lisez : 1583.

ARCHÉOLOGIE.

DE L'ORIGINE DES ÉTRENNES (1).

M. STOFFEL, CONSEILLER DE S. A. S. FRÉDÉRIC AUGUSTE,
DUC DE WIRTEMBERG.

Lyon, 1.^{er} janvier 1674.

Monsieur,

C'est aujourd'hui un jour d'étrennes en ce pays-ci plus qu'en aucun autre : vous agréerez donc, s'il vous plaît, que je vous en envoie aussi pour vous témoigner l'estime que je fais de votre mérite, ou pour ne pas trahir mes sentimens.

(1) Ce petit ouvrage, en forme de lettre, est de Jacob Spon. Nous croyons devoir le reproduire ici, et parce qu'il est plein d'érudition et peu connu, et parce que l'auteur est un des personnages les plus éminens dont notre cité s'honore d'avoir été la patrie. L'époque actuelle de l'année donne, d'ailleurs, à l'insertion de ce morceau dans notre recueil, le mérite de l'à-propos. Il a d'abord été publié séparément à Lyon, in-8.^o en 1674 (et non en 1614, comme on le lit dans la *Biographie universelle*, art. *Spon (Jakob)*; ce qui est une faute évidente d'impression). J. Spon le fit ensuite entrer, avec des changemens, des retranchemens et des additions, dans ses *Recherches curieuses d'antiquité, contenues en plusieurs dissertations*, etc., Lyon, Thomas Amaulry, 1683, in-4.^o; où il forme la XXX.^e dissertation, et occupe les pages 484-495. En 1781, M. Didot l'aîné le réimprima, sur la première édition, en un volume in-18, de 36 pag., dont il ne fut tiré qu'un très-petit nombre d'exemplaires. En le ramenant à notre tour, collationné sur les éditions que nous venons

Ce petit discours, Monsieur, est plutôt pour me servir d'excuse de ce que je n'ai point d'étrennes à vous présenter, parce que je tiens cette coutume pour superstitieuse, et que si j'avais à vous témoigner l'estime que je fais de votre personne, soit par des protestations de respect ou par des offres de service; soit par quelque présent considérable que j'eusse à vous faire, je choi-

d'indiquer et qui sont toutes trois devenues très-rares, nous y ajouterons quelques notes pour le compléter.

Jacob Spon était d'une famille originaire d'Ulm. Son bis-aïeul était venu s'établir à Lyon pour y faire le commerce; et son père, Charles Spon, fut un de nos médecins les plus célèbres. Lui-même se fit remarquer aussi dans cette dernière profession; mais sa réputation se fonda principalement sur ses vastes connaissances en archéologie; et en numismatique; il les avait acquises par de laborieuses études, et des voyages longs et pénibles dont il déposa les fruits dans plusieurs ouvrages; parmi lesquels on distingue ses *Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, Lyon, Jacques Faeton, 1673, in-8.^o, et ses *Miscellanea eruditorum antiquitatis*, même ville, 1685, in-fol. Il était né en 1647, et mourut à l'hôpital, âgé seulement de 38 ans, le 25 décembre 1685.

Le sujet qu'il s'est proposé dans la lettre ou dissertation qu'on va lire, avait déjà été traité par un savant d'Allemagne, Martin Lipenius, qui, quatre ans auparavant, avait mis en jour une histoire des étrennes, sous ce titre : *Integra strenarum civilium historia a prima origine ad nostra usque tempora deducta*, Leipzig, 1670, in-4.^o; insérée depuis par Grævius dans le tome XII du *Thesaur. antiquitat. romanarum*. Plus tard, le P. Tournemine, de la compagnie de Jésus, s'occupa du même objet et fit paraître dans le *Journal de Trévoux* (janvier 1704) une lettre à Monseigneur le Prince, intitulée aussi (*Histoire des étrennes*, et que l'abbé Grosier a placée, en 1792, dans le tom. I des *Mémoires d'une société célèbre*, pag. 356-361. Enfin M. de Mayer est l'auteur d'une épître semblable adressée à madame la marquise de Tr..., portant le même titre que celle de Spon, et qui est la première pièce du *Conservateur* de M. Delandine, année 1787, pag. 1-7. Ce n'est guère qu'un résumé de la dissertation du P. Tournemine.

rais plutôt un autre temps que celui-ci , pour ne pas tomber dans la faute que je reprends dans les autres.

Je ne doute pas , Monsieur , que plusieurs personnes ne traitent cette coutume d'indifférente ; mais aussi elles ne permettront de leur dire qu'il y a beaucoup de coutumes établies parmi nous , que nous envisageons comme indifférentes , et qui se trouvent néanmoins avoir été , dans leur source , des effets de la superstition , et des maximes de l'erreur : témoin celle que nous avons de souhaiter à ceux qui éternuent que Dieu les conserve ou les assiste , qui est venue de ce que les anciens païens se sont imaginé que l'éternument était une maladie , ou du moins un signe d'indisposition , et à cause de cela ils avaient coutume , quand ils entendaient quelqu'un éternuer , de dire : *Jupiter vous conserve* (1) ! D'autres mêmes étaient assez fous pour croire que l'éternument était quelque chose de divin et qui méritait nos adorations , et ils se mettaient à genoux quand ils entendaient éternuer. Néanmoins , quoique nous soyons bien persuadés à présent , qu'il ne s'y passe rien que de naturel , et que c'est plutôt un signe de santé que de maladie , nous n'avons pas laissé d'embrasser leur coutume , quoique nous ayons renoncé à leur sentiment , et cela est commun à toute l'Europe , excepté l'Angleterre , qui , n'ayant pas demeuré long-temps sous le joug des Romains , ne s'est pas autant infectée de leurs erreurs que les Gaulois , qui furent domptés en dix années par Jules César , et qui , en recevant le christianisme , crurent être assez dégagés de leur superstition , en substituant le nom du vrai Dieu à celui de leur faux Jupiter.

(1) Xenophon , de *Exped. Cyri* , lib. III.

Il en est de même, Monsieur, de notre manière d'agir au premier jour de l'an. Nous nous souhaitons mutuellement la bonne année ; nous faisons des vœux réciproque pour notre prospérité et notre santé, et nous nous envoyons des présens les uns aux autres en témoignage d'amitié, sans autre fondement que la coutume, que nous n'osons pas choquer, et qui est si bien impatromisée chez nous, que nous la regardons comme un tyran, à qui il serait dangereux de désobéir, et de refuser le tribut annuel que nous lui avons lâchement accordé, par des actes de consentement dont nous avons perdu les dates.

Mais si nous prenons la peine d'examiner comment cette coutume s'est glissée parmi nous, nous trouverons qu'elle est presque aussi vieille que Rome (1), et que cette superstition n'est pas moins ancienne que la religion de ce pays-là, qui fut grossièrement tracée par Romulus, établie par Numa, et appuyée par les armes victorieuses de cette république, qui l'étendit avec le temps dans tout l'empire qui n'était guère moindre que le monde ; car c'était leur coutume, dès qu'ils avaient conquis un pays, d'y établir leur langue et leur religion.

Le premier endroit de l'histoire romaine qui nous apprend cette coutume, est de Symmachus, auteur ancien, qui nous dit (2) que l'usage des étrennes fut introduit

(1) Elle est plus vieille, et le P. Touraemine observe, avec raison, qu'avant d'avoir été adoptée par les Romains, elle était en usage dans la Grèce et parmi les Juifs et depuis les temps les plus reculés. Elle n'a point souffert, ajoute-t-il, d'interruption dans la Perse. Seulement, suivant lui, les variations de cette coutume sont plus sensibles dans l'histoire romaine que dans aucune autre.

(2) Lib. X, epist. 28. — *Strenarum usus adolevit auctoritate Tali regis qui verbenas felicitis arboris ex luco Strenia, ante novi auspices, primus instituit.*

sous l'autorité du roi Tullius Hostilius (que Romulus avait appelé à la société de son règne), qui reçut le premier la verveine du bois sacré de la déesse Strenia (1), pour le bon augure de la nouvelle année, soit qu'ils s'imaginassent quelque chose de divin dans la verveine, de la même façon que nos druides gaulois qui avaient en telle vénération le gui de chêne qu'ils alloient le cueillir avec une serpe d'or le premier jour de l'année, soit qu'ils voulussent faire allusion du nom de cette déesse *Strenia*, dans le bois de laquelle ils prenaient la verveine, avec le mot de *strenuus*, qui signifie *fort, vaillant, généreux* : aussi le mot de *strena* qui signifie *étrenne*, se trouve-t-il quelquefois écrit *strenua* chez les anciens, pour témoigner, comme ajoute le même auteur (2), que c'était proprement aux personnes de valeur et de mérite qu'était destiné ce présent, et à ceux dont l'esprit tout divin promettait plus par la vigilance que par l'instinct d'un heureux augure (3).

(1) La chapelle de la déesse *Strenia* était située dans la quatrième région (ou quartier) de Rome.

(2) Symmaque, *loc. cit.* — *Nomen indicio est virtus strenuis hæc convenire ob virtutem, atque ideo vobis hujusmodi insigne deberi, quorum divinus animus magis testimonium vigilantia quam omen expectat.*

(3) - Le peuple, simple et superstitieux, croyait que ces branches et cette verveine (coupées dans le bois de la déesse *Strenua*, la déesse forte ou plutôt la déesse de la force) donnaient la force et conservaient la santé... D'où pouvait venir une semblable persuasion ?... N'y reconnaissez-vous pas un souvenir confus de l'arbre de vie, planté dans le paradis terrestre ? souvenir dont ces prêtres (les pontifes romains), charlatans habiles, se servirent pour mettre en vogue leur bois sacré, auquel ils attribuaient la même vertu. Le nom de la déesse *Strenua* confirme mes soupçons sur l'origine de cette superstition. Il a bien du rapport au mot hébreu *elohim*, qui peut

Après ce temps-là , l'on vint à faire des présens de figures , de dattes et de miel , comme pour souhaiter aux amis qu'il n'arrivât rien que d'agréable et de doux pendant le reste de l'année (1).

Ensuite les Romains quittant leur première simplicité et changeant leurs dieux de bois en des dieux d'or et d'argent , commencèrent à être aussi plus magnifiques en leurs présens , et à s'en envoyer ce jour-là de différentes sortes et plus considérables ; mais ils s'envoyaient particulièrement des monnaies et médailles d'argent (2) , trouvant qu'ils avaient été bien simples , dans les siècles précédens , de croire que le miel fût plus doux que l'argent , comme Ovide (3) le fait agréablement dire à

signifier le dieu fort , le dieu de la force. C'est de ce mot que Moïse s'est servi dans les premiers chapitres de la Genèse , où il parle de l'arbre de vie que Dieu avait mis dans le paradis terrestre. » Le P. Tournemine.

(1) Le P. Tournemine et M. de Mayer trouvent que cette allusion est fade. Nous avons remplacé par des bombons les figures , les dattes et le miel.

Il est bon de remarquer que primitivement , chez les Romains et chez les Grecs , l'année commençait au mois de mars , comme chez nous elle commençait à Pâques avant l'édit de Roussillon rendu par Charles IX. Les dénominations de *septembre* , *octobre* , *novembre* et *décembre* , viennent de ce que ces mois étaient dans l'origine les septième , huitième , neuvième et dixième de l'année. Long-temps après que janvier fût devenu le premier mois , et même encore sous l'empire d'Auguste , on continuait d'envoyer des présens à ses amis et particulièrement aux dames le jour des calendes de mars. C'est ce que nous apprend le commencement de la première élégie du liv. III de Tibulle.

(2) « La monnaie que l'on présentait , portait d'un côté la tête de Janus et de l'autre la figure d'un navire. C'est la forme la plus ancienne des monnaies. » Le P. Tournemine.

(3) *Fast.* lib. X , v. 192.

Janus. (C'est pourquoi Dion (1) parlant des étrennes, les appelle simplement *ἀργύριον*, de l'argent.) (2).

Avec les présens ils se souhaitaient mutuellement toute sorte de bonheur et de prospérité pour le reste de l'année, et se donnaient des témoignages réciproques d'amitié. Et comme ils prenaient autant d'empire dans la religion que dans l'état, ils ne manquèrent pas d'établir des lois qui la concernaient, et firent de ce jour-là un jour de fête qu'ils dédièrent et consacrèrent particulièrement au dieu Janus qu'on représentait à deux visages, l'un devant et l'autre derrière, comme regardant l'année passée et la prochaine. On lui faisait, dans ce jour, des sacrifices, et le peuple allait en foule au mont Tarpée, où Janus avait quelque autel, tous habillés de robes neuves: d'où nous pouvons remarquer que ce n'est pas une mode nouvelle d'affecter de s'habiller de neuf les premiers jours de l'an.

Néanmoins, quoique ce fût une fête, et même une fête solennelle, puisqu'elle était encore dédiée à Junon qui avait tous les premiers jours de mois sous sa protection, et qu'on célébrait aussi, ce jour-là, la dédicace des temples de Jupiter et d'Esculape, qui étaient dans l'île du Tibre; nonobstant, dis-je, toutes ces considérations, le peuple ne restait pas sans rien faire; mais, au contraire, chacun commençait à travailler à quelque chose de sa profession, afin de n'être pas paresseux le reste de l'année: ce qui est encore demeuré parmi nous, puisqu'il y en a beaucoup qui se lèvent plus matin ce jour-là, pour en être plus diligens le reste de l'année.

(1).-L. 57.

(2) Ces deux dernières lignes sont une addition de Spon dans ses *Recherches curieuses d'antiquité*.

Mais on ne voit pas qu'il y ait quelque vertu particulière dans les observations de toutes ces cérémonies.

Enfin l'usage des étrennes devint peu à peu si fréquent sous les empereurs, que tout le peuple allait souhaiter la bonne année à l'empereur, et chacun lui portait son présent d'argent, selon son pouvoir, cela étant estimé comme une marque d'honneur et de vénération qu'on portait aux supérieurs, au lieu que maintenant la mode est renversée, et ce sont plutôt les grands qui donnent les étrennes aux petits, les pères à leurs enfans et les maîtres à leurs serviteurs (1).

Auguste en recevait en si grande quantité qu'il avait coutume d'en acheter et dédier des idoles d'or et d'argent, comme étant généreux et ne voulant pas appliquer à son profit particulier les libéralités de ses sujets (2).

Tibère, son successeur, qui était d'une humeur plus sombre et qui n'aimait pas les grandes compagnies,

(1) Les pères et les mères, les oncles et les tantes font des cadeaux en argent ou en bijoux à leurs neveux et à leurs enfans, après que ceux-ci leur ont récité des complimens de bonne année.

Les personnes qui sont reçues habituellement dans une maison, donnent aux domestiques des étrennes pécuniaires, qui quelquefois sont assez considérables pour que les maîtres les fassent d'avance entrer en ligne de compte dans la fixation des gages.

(2) Suétone, *in August.* c. 57. Le temps a respecté l'inscription d'une statue de Vulcain qu'Auguste avait fait élever avec le montant de ses étrennes, sous le consulat de Néro Claudius Drusus, et de T. Quinctius Crispinus, c'est-à-dire l'an de Rome 745. M. de Meyer fait l'éloge de cette coutume d'Auguste : « Il me semble, dit-il, que si nos rois introduisaient cet usage, et s'ils annonçaient d'avance le personnage, à la statue duquel le produit serait employé, on verrait le degré d'estime que le peuple aurait pour lui, par l'abondance ou l'exiguité des étrennes. Cette manière de sonder l'estime publique serait la plus sûre, et ne coûterait rien au trésor. »

s'absentait exprès les premiers jours de l'année, pour éviter l'incommodité des visites du peuple qui serait accouru en foule pour lui souhaiter la bonne année, et il désapprouvait qu'Auguste eût reçu des présens, parce que cela était incommode, et qu'il fallait faire de la dépense pour témoigner au peuple sa reconnaissance par d'autres libéralités. Ces cérémonies occupaient même si fort le peuple, les six ou sept premiers jours de l'année (1), qu'il fut obligé de faire un édit, par lequel il défendait les étrennes, passé le premier jour (2).

Caligula, qui posséda l'empire immédiatement après Tibère, et qui se faisait autant remarquer par son avarice que par ses autres mauvaises qualités, fit savoir au peuple, par un édit, qu'il recevrait les étrennes, le jour des calendes de janvier, qui avaient été refusées par son prédécesseur; et, pour cet effet, il se tint tout le jour dans le vestibule de son palais, où il recevait, à pleines mains, tout l'argent et tous les présens qui lui étaient offerts par le peuple (3).

Claude, qui lui succéda, abolit ce que son prédécesseur avait voulu rétablir, et défendit par arrêt qu'on n'eût point à lui venir présenter des étrennes, comme on avait fait sous Auguste et Caligula.

(1) Nous consacrons aussi huit jours aux visites du jour de l'an : les trois premiers sont destinés aux visites de devoir, et l'on a jusqu'au huitième pour celles de bienséance.

(2) Suetone, in *Tiber.* c. 34, et Dion, l. 57. « Marcellus Donatus (*Dilucidat. in Suet. Tiber.*) imagine ici entre Dion et Suetone une contradiction qui n'y fut jamais. Suetone parle de ce que Tibère fit d'abord : Dion parle de ce qu'il fit le reste de sa vie. » Le P. Tourne mine.

(3) Suetone, in *Caligul.* c. 42.

Depuis ce temps , cette coutume demeura encore p le peuple , comme Hérodien le remarque sous l'empereur Commode (1) , et Trébellius Pollion en fait mention dans la vie de Claudius Gothicus (2) , parvint aussi à la dignité impériale.

On pourrait rechercher là-dessus pour quelle raison ils avaient coutume de se faire , les uns aux autres , vœux mutuels le premier jour de l'année , plutôt qu'un autre temps ; et c'est la demande que fait Ovide à Janus qu'il fait répondre avec une gravité digne de lui (3) : « C'est , dit-il , que toutes choses sont contenues » dans les commencemens ; et c'est à cause de ce » ajoute-t-il , que l'on tire les augures du premier mois » que l'on aperçoit. »

En effet , les Romains pensaient qu'il y avait quelque chose de divin dans les commencemens : la tête était regardée comme une chose divine , parce qu'elle est , pour ainsi dire , le commencement du corps : ils commençaient les guerres par les augures , par les sacrifices et par les vœux publics , et le commencement de chaque année était dédié à Junon et se célébrait comme un jour de fête. Aussi la raison qu'ils avaient de sacrifier à Janus , le premier jour-là , et de se le rendre propice , c'est qu'étant le portier des dieux , ils espéraient d'avoir , par ce moyen l'entrée libre chez tous les autres le reste de l'année s'ils acquiesçaient au commencement à Janus pour ami ; comme il présidait au commencement de l'année , ils espéraient sa faveur pour eux et pour leurs amis , s'

(1) L. 1, c. 17.

(2) C. 14.

(3) *Fast.* l. 1, v. 178 et seq.

attiraient ce dieu dans leurs intérêts. On lui sacrifiait de la farine et du vin : ce qui a donné sans doute occasion de se réjouir et faire la débauche ce jour , comme plusieurs l'ont retenu parmi nous.

(Les Grecs , chez qui les étrennes n'étaient pas en usage , avant qu'ils les eussent prises des Romains (1), n'avaient pas de mot qui signifiait particulièrement celui de *strena* : car le mot *εὐαρχισμός* qui se trouve dans les anciens glossaires et dont les anciens auteurs se sont servis , signifie seulement *un bon commencement*. Celui de *ἐτίμιον* signifie en général *un présent* (2). *Θαλλος*, dans

(1) Le P. Tournemine prétend le contraire. Voy. plus haut , pag. 164 , not. 1

(2) Les *xenia* étaient des présens que l'on envoyait à ses hôtes. Il y avait encore les *apophoreta* qui se distribuient aux convives et qu'ils emportaient chez eux. C'est ce qu'indiquent les mots eux-mêmes , dont l'origine est grecque. Mais ces présens ne se donnaient pas le premier de l'an ; ils se donnaient pendant les fêtes des Saturnales. Martial nous a laissé deux livres de devises en distiques , faites pour accompagner des cadeaux de ce genre. Il semble , d'après un passage de cet auteur , que le sort présidait à la distribution des *apophoreta* , et que c'était une sorte loterie. Il y avait alternativement un riche présent et un présent de moindre valeur. Le poète l'annonce lui-même dans une épigramme préliminaire , où il dit :

Divitis alternas et pauperis accipe sortes ;

et on le reconnaît , d'après l'arrangement des pièces , en parcourant le recueil qui , pour le dire en passant , est des plus curieux par les détails qu'il renferme et qu'on chercherait vainement ailleurs , sur le luxe , sur la table et la cuisine , sur les meubles , sur les usages domestiques des Romains.

Plusieurs modernes ont , à l'imitation de Martial , publié des livres d'étrennes , mais qui la plupart ne contiennent que des vœux et des complimens poétiques. On peut citer , entre autres , Jean Voulté de Reims , qui a composé en 1538 un *Xeniorum liber*. Le célèbre poète allemand Goëthe a donné , sous le titre de *Xenia* , des épi-

le glossaire de Philoxène, est expliqué *verbena*, *str* parce que ce mot signifiait *un rameau, une plante* qu'était la verveine, qui, dans les commencemens, comme nous l'avons dit, la matière des étrennes.

Athénée (1) introduit Cynulcus qui reprend Ulp d'avoir appelé l'étrenne *ετιρομια* apparemment parce que ce mot ne peut signifier qu'une chose qu'on donne par-dessus une gratification, et, comme nous pourrions dire à présent, une étrenne qu'on donne à un valet ou à quelque autre personne, par-dessus la somme à laquelle on est obligé (2), et non pas proprement celles que l'on donne au commencement de l'année, à des amis.

Dans les premiers siècles de l'église et même après la destruction du paganisme, la mode d'envoyer des étrennes aux magistrats et aux empereurs ne laissa de subsister. Corippus, dans le liv. IV du Consulat de l'empereur Justin :

Dona calendarum, quorum est ea cura, parabant
Officia et turmis implent felicibus aulam,
Convectant rutilum sportis capacibus aurum.

grammes fort estimées. Notre Passerat a fait aussi un certain nombre de pièces intitulées *Étrennes*. On nous pardonnera la citation de la suivante en faveur de sa grâce et de sa naïveté :

A MADemoiselle DE MESME.

Pour étrenne je vous desire
Ce que vous-mesme souhaitez,
Et toutefois ne l'osez dire :
Mais quand propos en sont jetés,
Si volontiers les écoutez,
Qu'estes contrainte d'en sourire.

(1) L. III, c. 10.

(2) C'est ce que nous appelons un *pour-boire*.

(173)

Comme l'année nouvelle était le commencement du consulat et des autres magistratures, le sénat, le peuple et les sacrificateurs faisaient des vœux, des festins et des présens, ce jour-là, aux consuls et aux princes, comme le témoignent ces vers de Prudence :

Jano etiam celebri de mense litatur
Auspiciis epulisque sacris, quas inveterato,
Heu miseri ! sub honore agitant et gaudia ducunt,
Festa calendarum.

Les empereurs donnaient souvent ces étrennes que le peuple leur faisait pour des réparations des monumens publics : c'est ce que signifie cette inscription de Gruter.

A Rome

LABIBVS. PVBLICIS. SACRVM
IMP. CAESAR. DIVI F. AVGVSTVS
PONTIFEX. MAXIMVS
TRIBVNIC. POTEST. XVIII.
EX STIPE QVAM POPVLVS EI
CONTVLIT. K. IANVARIIL. APSENTI
C. CALVISIO SABINO
L. PASSIENO RVFO COS.

C'est-à-dire, que l'on avait fait une réparation au temple dédié aux lares publics, de l'argent que le peuple avait apporté, le premier de janvier, pour les étrennes de l'empereur Auguste, alors absent de la ville, sous le consulat de Caius Calvisius Sabinus et de Lucius Passienus Rufus (1). Sur quoi Gruter remarque le passage

(1) L'an de Rome 750, 4 avant J. C.

de Suétone (1), où il est dit que tous les ordres jetaient, tous les ans, dans le lac Curtien, *stipem*, c'est-à-dire une médaille frappée le jour des calendes, au commencement de l'année. Et c'est apparemment ce que signifie ce médaillon d'Antonin Pie que M. Bellori, antiquaire de Rome, a donné au public, où on lit au revers, dans une couronne de laurier: S. P. Q. R. A. N. F. F. OPTIMO PRINCIPI PIO; c'est-à-dire, *Senatus populusque romanus annum novum faustum felicem optimo principi* (*Pio precatur.*) « Le sénat et le peuple romain souhaitent la nouvelle année bonne et heureuse au très-bon prince » Antonin Pie. »

Il est vrai que cela peut aussi se rapporter à la nouvelle année dans laquelle ce prince entrait, à la prendre depuis le jour qu'il avait commencé de régner, qui fut le 6.^e des ides de juillet de l'an de Rome 890 et de J. C. 139, les vœux et les prières se réitérant toutes les années au même jour, et une semblable médaille lui étant présentée: ce qui était toujours une espèce d'étrenne. Pline dans son épître 101. (2): *Vota, domine, priorum annorum nuncupata alacres lætique persolvimus, novaque rursus, curante commilitonum et provincialium pietate, suscepimus* (3).

Voilà donc tout le fondement que nous avons de notre coutume (l'usage du paganisme); et ce fondement étant aussi léger que de la paille et du chaume, nous ne sau-

(1) In *August.* c. 57.

(2) L. X.

(3) Ce qui est ici entre deux parenthèses, à partir du premier aligné de la page 171, ne se trouvait pas dans la première édition de l'opuscule de Spon: c'est une des additions qu'il y fit en l'insérant dans ses *Recherches curieuses d'antiquité.*

ne sont être solidement fondés à conserver une superstition païenne, à laquelle nous ne pouvons trouver aucun appui par l'autorité de l'Écriture sainte ou des saints Pères.

De toutes les lettres que les apôtres ont envoyées à leurs églises, il est bien probable qu'il y en a quelqu'une écrite au commencement de l'année; cependant nous ne trouvons aucune trace de ces vœux et souhaits; parce que leur dessein était plutôt d'abolir toutes les superstitions, que de les autoriser par de mauvais exemples. Ils condamnaient jusqu'aux moindres superstitions juïdaïques, beaucoup plus les païennes, et ils n'avaient rien plus à cœur que de nous persuader que tout ce qui est fait sans foi est péché; et, par cette même raison, je ne vois pas comment on en peut exempter cette coutume, qui n'est d'aucune utilité, et qui n'a d'autre fondement que la superstition païenne. Si nous devons rendre compte à Dieu de nos paroles oiseuses, n'est-il pas à craindre que les paroles, les complimens et les actions de ce jour-là ne nous soient imputés comme inutiles et comme des suites et des effets de l'oisiveté?

[Aussi les conciles et les pères ont-ils fort déclamé contre l'abus des étrennes. Ils les appelaient *Calendes* du mot général qui signifiait chez les Romains le premier du mois. Tertullien, dans son livre de *l'Idolâtrie*: « Nous, dit-il, qui avons en horreur les fêtes des Juifs, et qui trouverions étranges leurs sabbats, leurs nouvelles lunes et les solemnités autrefois chéries de Dieu, nous nous familiarisons avec les Saturnales et les Calendes de janvier, avec les Matronales et les Brumes. Les étrennes marchent, les présens volent de toutes parts. Ce ne sont en tous lieux que jeux et

» banquets. Les païens gardent mieux leur reli-
 » car ils n'ont garde de solemniser aucune fête des
 » tiens , de peur qu'ils ne le paraissent , tandis
 » nous ne craignons pas de paraître païens , en fa-
 » leurs fêtes. »

Le sixième concile *in Trullo* condamne les fêtes pelées *Calendes* et celles qu'on nommait *Vota* et *malia*. Balsamon , auteur grec du Bas-Empire , a commenté les canons des conciles , fait deux plaisanteries sur ces deux mots de *Borâ* ou *Vota* et de *malia* , disant que cette première fête était à l'honneur du dieu Pan , protecteur du bétail , parce que *Borâ* signifie *des pâturages* , et que la dernière nommée *malia* était une fête dédiée à Bacchus qui portait l'épithète de *Bromius* , tandis qu'il est certain que ces deux mots sont purement latins : *Borâ* , *vota* , sont les vœux qui se faisaient au commencement de l'année ; et *malia* , les fêtes des Saturnales qui se faisaient au commencement de l'hiver , appelé par les Latins *Brumæ*.

Mathieu Blastaris , qui a aussi commenté les conciles , dit que la fête des *Calendes* se faisait le premier jour de janvier , et qu'on se réjouissait parce que la lune renouvelait ce jour-là ; et que l'on croyait qu'il si l'on se divertissait bien dans ce commencement , on passerait toute l'année plus gaiement ; mais cela n'est bon que pour les années lunaires , qui , à la vérité , étaient anciennement plus en usage que le solaire. Balsamon dit que c'étaient les dix premiers jours du mois qu'on appelait *Calendes* , pendant lesquels duraient les réjouissances.

Astérius , auteur grec que l'on compte parmi

Pères, nous a laissé un sermon contre la fête des Calendes et le paganisme du *Roi-boit*] (1).

Vous me direz peut-être que, quoiqu'il l'usage des complimens et des étrennes ait été inventé par les païens, ils ne le suivaient pas par principe de religion ; mais il est constant que ce n'est par aucun autre motif : ils s'imaginaient quelque chose de divin dans les commencemens ; ils le faisaient pour honorer le dieu Janus ; ils se souhaitaient, les uns aux autres, la santé et la prospérité, parce qu'ils pensaient que les dieux les exauceraient, à cause qu'ils les priaient au commencement de l'année ; ils faisaient des présens pour servir de bon augure, et tout enfin se terminait à des sentimens religieux que leur inspirait la sainteté prétendue de ce jour : témoin ce que dit au sujet de l'étrenne un auteur de l'antiquité et qui professait le paganisme (2) : « L'étrenne, » dit-il, est un présent qu'on fait un jour de dévotion, » pour servir de bon augure. »

J'avoue bien que nous ne le faisons plus par religion,

(1) Autre addition faite par Spon à son opuscule en l'insérant dans ses *Recherches curieuses d'antiquité*. Nous nous sommes permis au commencement un léger changement de phrase pour amener la transition. L'alinéa suivant : *Vous me direz*, et le reste jusqu'à la fin de la lettre, a été, au contraire, retranché par Spon dans ces mêmes *Recherches* où il n'a conservé de son premier travail que ce qui se rapportait précisément à l'origine et à l'usage des étrennes chez les anciens.

(2) *Restus, de Verbor. signific. v.º Strena. — Strenam vocamus, quæ datur die religioso, ominis boni gratia.* Il donne ensuite de ce mot une étymologie différente de celle qu'on a vue plus haut ; il ne le fait pas dériver du nom de la déesse *Strenia*, mais du mot latin qui signifie le nombre trois, nombre mystérieux et sacré : *A numero quo significatur alterum tertiumque venturum similis commodi, veluti trenam, præposita a littera, ut in loco et lite solebant antiqui.*

mais seulement par cérémonie et par civilité : néanmoins cela ne nous excuse pas ; et puisque cette coutume doit sa naissance à la superstition , nous ne saurions qu'en désapprouver l'usage , et si nous sommes mieux instruits que les premiers chrétiens qui l'ont reçue chez eux , ne devrions-nous pas aussi montrer plus d'exactitude et de règle dans nos mœurs ? Sommes-nous assez autorisés à pratiquer une coutume , parce que nos pères l'ont pratiquée ; et ne sommes-nous pas obligés de nous informer s'ils avaient droit de faire ce que , par leurs exemples , ils voudraient nous obliger d'imiter ? Les premiers chrétiens faisaient scrupule , jusque-là qu'ils auraient plutôt souffert le martyre , de jeter un grain d'encens au feu , ou de porter une couronne de laurier , parce que les idolâtres le faisaient : nous avons bien relâché de leur zèle.

Quel abus , à le prendre même politiquement , de nos visites et de nos empressemens dans ce jour (1) ! Qu'est-

(1) Luce de Lancival , dans son poème de *Folliculus* , définit ainsi le premier de l'an :

Le jour où nos amis viennent du vieux Nestor
 Nous souhaiter les ans et mille autres encor ,
 Le jour où les filleuls aiment tant leurs marraines ,
 Jour de munificence , où , sous le nom d'étrennes ,
 Le zèle intéressé réclame ses tributs ,
 Et d'une honnête aumône accroit ses revenus.

Un distique latin , rapporté par Ménage , décrit fort bien les visites réciproques qu'on se fait ce jour-là avec l'espoir de ne pas se rencontrer :

*Hæc est illa dies qua plebs vesana furensque
 Se fugiendo petit seque petendo fugit.*

Le voici donc ce jour où le peuple à grand bruit
 Se cherche en se fuyant , en se cherchant se fuit.

ce qui commence dans ce temps-là ? sont-ce les saisons ? Point du tout ; car ce n'est que l'hiver qui continue. Se fait-il quelque changement au ciel , dans l'air ou sur la terre ? Le ciel fait son cours ordinaire , le soleil continue sa course tout comme un autre jour , et toutes choses vont comme elles allaient auparavant. Les Egyptiens représentaient l'année par l'emblème d'un serpent qui mord sa queue ; pour dire que ce n'est qu'un cercle de temps qui recommence où il a fini.

Est-ce parce que les astrologues , qui ne sont pas même d'accord entre eux , ont fixé le commencement de l'année ce jour-là , et changé de calcul ou de supputation ? est-ce , dis-je , que , pour cela , nous devons craindre le changement du cœur de nos amis ? Il ne se passe alors rien de nouveau dans leur cœur , non plus que dans les ouvrages de la nature ; et pour ceux qui n'ont pas de l'inclination pour nous , ou qui nous veulent du mal , le changement d'année n'a pas le pouvoir de changer leur cœur et de leur inspirer de nouveaux sentimens en notre faveur , quoique , par une libéralité de complimens , ils semblent vouloir nous donner des gages d'une amitié sincère. Mais que ces témoignages sont trompeurs , puisqu'on en use de même avec tout le monde , et qu'on leur dit en cette rencontre la même chose à tous , si ce n'est en même termes , du moins en même sens ! Ce sont les présents de douceur que les païens avaient coutume d'envoyer , des figues et du miel , dont la douceur se change en amertume dans les mauvais estomacs , et qui se corrompent plus aisément que d'autres alimens plus grossiers. On prostitue si souvent ces termes d'amitié , d'esclavage , de service , d'adoration et de respects que , quand on voudrait exprimer une

passion très-violente , on ne saurait où trouver d'autres termes.

Enfin , si nous croyons que ce soit une chose nécessaire de se voir de temps en temps pour entretenir l'amitié et de ne pas négliger de nous en donner des témoignages dans les rencontres , n'avons-nous pas assez d'autres occasions de nous fréquenter ? Les mariages , les accouchemens , les maladies et la mort des amis , les retours de voyage , les changemens de logis et mille autres conjonctures que nous formons nous-mêmes , ne nous en fournissent assez , sans affecter de renouveler nos protestations au commencement de chaque année.

Nous nous laissons emporter à la cérémonie , et nous n'y avons plus d'attachement qu'au solide ; et je ne doute pas qu'il ne soit bien difficile et presque impossible de nous faire perdre cette coutume. Il faudrait un arrêt des magistrats pour l'abolir , de même que l'empereur Tibère fut obligé d'en faire un , pour corriger l'abus qui s'y commettait (1). Les anciens habitans de l'île de Crète , voulant donner une malédiction à quelqu'un , souhaitaient que les dieux l'engageassent dans quelque mauvaise coutume (2) , reconnaissant la difficulté qu'on avait à s'en dégager ; et Platon reprenant un enfant qui jouait aux noix : Tu me reprends de peu , dit l'enfant — La coutume , lui répondit Platon , n'est pas peu de chose (3). En effet , les philosophes disent que la coutume passe en nature ; et de même qu'on ne saura

(1) Voy. plus haut , pag. 169.

(2) Ce trait est aussi rappelé dans les *Essais* de Montaigne , l. I. c. 22. Nous ignorons quel est l'auteur de l'antiquité qui nous l'a conservé.

(3) Diogène de Laërte , *Vie de Platon*.

classer une inclination naturelle qu'elle ne soit toujours prête à revenir , aussi n'est-il pas facile de faire ce que dit un comique :

Est-on accoutumé ? qu'on se désaccoutume.

« Qu'est-ce qu'on pensera de moi , dira quelqu'un , si je n'use pas de cette civilité avec mes parens ? ils croiront que j'ai quelque animosité contre eux , ou du moins ils s'imagineront que je les méprise. Je ne veux pas affecter la singularité , et il est de toute nécessité de faire comme les autres. » Faites-en donc ce qu'il vous plaira , je ne prétends pas être l'arbitre de vos actions : je voudrais seulement , si j'avais quelque droit à les censurer , qu'on ne se rendit pas cette civilité comme indispensable , et qu'on n'affectât pas tant de suivre tous les procédés du vulgaire , qui n'ont la plupart aucun autre droit que celui qu'ils peuvent alléguer , que cela s'est fait de tout temps et que la coutume leur sert de titre.

Pour moi qui suis persuadé qu'il est quelquefois bon de s'écarter de la presse , pour n'en être pas accablé , j'ai cru que je n'avais pas moins de droit de découvrir ma pensée sur ce sujet , puisque cela n'oblige personne à changer de sentiment , si la vérité ne le lui persuade , ou même si l'incommodité de recevoir et de rendre ces visites inutiles ne l'engage à les désapprouver. Il me suffit d'avoir montré le peu d'utilité que la société civile des hommes peut retirer de ces protestations qui ne se font que par forme , la superstition sur laquelle elles sont appuyées , aussi-bien que les étrennes ; et ce mot seul de superstition nous en doit détourner , puisqu'il est honnête d'en abolir même les ombres les plus légères , et d'en effacer jusqu'aux moindres traits.

César ne voulait pas seulement que sa femme ne fût pas criminelle, mais il voulait aussi qu'elle fût exempte de soupçon (1) : de même, s'il est permis de comparer les choses saintes aux profanes, l'église qui est l'épouse de J. C., a intérêt d'être non-seulement sans crime, mais en doit éviter les moindres soupçons (2).

Voilà, Monsieur, ce qu'un jour ou deux de chambre, qu'il m'a fallu tenir pour quelque indisposition, m'ont donné de loisir pour vous entretenir. J'ai suivi en ce sujet le dessein d'un docteur de Paris, qui a fait ces années passées, un traité du Paganisme du Roi-boit, ou des rois de la fève (3) : je ne sais pas la manière dont il

(1) Suétone, in *Jul. Cas.* c. 74, et Plutarque, *Vie de Cicéron*,

(2) = M. Spon déclame fort sérieusement contre la coutume de donner des étrennes, comme contre une cérémonie païenne. Lipénius cite des passages de St. Augustin et de St. Chrysostôme, et d'un concile d'Auxerre, tenu l'an 588, où l'on donne aux étrennes (accompagnées de sacrifices) l'épithète fâcheuse de *diaboliques*. Cependant la conclusion du docteur Allemand n'est pas si sévère que celle de M. Spon.... Les étrennes, jointes à des sacrifices, étaient véritablement *diaboliques*. Pour les étrennes dégagées de toute superstition, quel mal de les conserver ? Bientôt les hérétiques, ennemis des cérémonies, et certains catholiques bizarrement scrupuleux, défendront qu'on dise bonjour et bonsoir, parce que les païens en usaient ainsi. Ils verront dans cette manière de parler quelque rapport à la superstition des jours heureux et malheureux.... a Le P. Tournemine.

(3) Ce docteur se nommait Jean Deslyons. Il était né à Pontoise en 1615 et mourut à Senlis le 26 mars 1700. La première édition de son livre était intitulée : *Discours ecclésiastiques contre le Paganisme des Rois de la fève et du Roy-boit, pratiqué par les chrétiens charnels*, etc. Paris, Desprez, 1664, in-12. La 2^e portait le titre de *Traitez singuliers et nouveaux contre le Paganisme du Roy-boit*, etc. Paris, veuve C. Savreux, 1670, in-12. Nicolas Barthélemy, avocat de Senlis, réfuta cet ouvrage dans son *Apologie du banquet sanc-*

(183)

s'y prend , ne l'ayant pas encore vu ; mais il me suffit que tout ce que j'ai avancé soit soumis à votre jugement , vous priant de croire que , comme je vous connais très-éclairé dans l'histoire et dans les matières d'antiquité , je ferai gloire de recevoir vos pensées pour règle des miennes , et vous témoignerai , non-seulement dans cette rencontre , mais aussi dans toutes celles que vous me présenterez , que je suis avec profond respect ,

Monsieur ,

Votre très-humble
et très-obeïssant serviteur ,

J. SPON , D. M.

STATISTIQUE — HISTOIRE.

POUDRIÈRE DE LYON.

La translation prochaine du magasin à poudre , du quai de Ste. Marie-des-Chânes au fort S. Jean (1) , peut donner quelque intérêt aux recherches suivantes sur l'origine de ce monument qui , depuis l'époque de sa construction jusqu'à nos jours , n'a cessé d'exciter les plus

Essai de la veille des Hois. Paris , 1665 , 1684 , in-12. L'abbé Bûllet a publié de curieuses recherches d'érudition sur le même sujet. Son opusculé étant devenu extrêmement rare , M. C. N. Amanton , notre savant confrère à l'académie de Dijon , le fit réimprimer dans le *Magasin encyclopédique* (décembre 1810) , avec des notes. Depuis , il l'a inséré dans l'*Annuaire du département de la Côte d'Or pour l'an 1827* , pag. 105-132 , avec de nouvelles additions. Il en a été tiré quelques exemplaires à part.

(1) Voy. plus haut , pag. 159.

fortes réclamations des propriétaires et des habitans des quartiers voisins.

L'explosion du magasin à poudre de Chambéry, qui eut lieu dans le mois de juin 1773, réveilla à Lyon, d'une manière extrêmement vive, les justes alarmes qu'on éprouvait depuis long-temps à ce sujet.

De nouvelles pétitions furent adressées à cette époque à M. Bertin, ministre et secrétaire d'état, par le consulat et par les citoyens les plus notables, pour qu'on éloignât de la ville le magasin à poudre.

Les principaux motifs allégués dans une pétition du mois d'août 1773, méritent d'être rapportés ; il y est dit :

« Que, quoique la ville de Lyon ait vu reculer de-
 » vant elle les frontières du royaume par l'acquisition
 » du pays de Bresse, les rois Henri IV et Louis XIII
 » n'avaient osé placer dans une enceinte aussi populeuse
 » un tel sujet de destruction ; que cet informe projet,
 » imaginé par M. le docteur Lepelletier, directeur des
 » fortifications, secondé par M. d'Herbigny, intendant
 » de Lyon, et exécuté par MM. de la Boissière et de
 » St-Félix, ingénieurs, malgré les remontrances qui
 » leur furent faites, fut poussé avec une telle activité,
 » que ce bâtiment, entrepris en 1699, fut, en 1700,
 » prêt à recevoir les poudres du roi ; que malheureuse-
 » ment il ne se trouvait pas, pour le moment, d'in-
 » génieur attaché à Lyon ; que M. Mathias, ingénieur
 » à Moulins, qui, par interim, en remplissait ici l'em-
 » ploi, de peur de se compromettre et de s'aliéner ou
 » l'affection de ses chefs, ou la bienveillance des Lyon-
 » nais, avait refusé d'émettre son avis ;

» Que peu d'années après l'établissement de ce maga-
 » sin , les réclamations qui s'élevèrent , furent jugées si
 » bien fondées , que M. le maréchal de Vauban , passant
 » à Lyon , et examinant la position qu'occupait ce vaste
 » dépôt , s'écria d'un ton d'emportement qui ne lui était
 » pas ordinaire , qu'on aurait dû infliger une peine ca-
 » pitale à celui qui avait conçu un pareil projet ;

« Que les résultats immanquables de l'explosion de
 » ce magasin à poudre , seraient le renversement d'une
 » partie des maisons de la ville et l'encombrement
 » total du lit de la Saône , etc. , etc. , etc. »

Quelques années après l'envoi de cette demande , qui fut sans effet , il en parvint une autre au pied du trône , par laquelle les RR. PP. Chartreux consentaient à bâtir à leurs frais , un magasin à poudre dans le local qui leur serait assigné , moyennant la cession du terrain de celui qui existe ; et c'est à cette époque qu'on se détermina pour la première fois à demander au roi 1.^o la suppression totale d'un grand entrepôt de poudre à Lyon ; 2.^o la vente de la fonderie de canons de Vaise , dont le produit devait être employé à commencer à construire sur l'emplacement du vieux arsenal , des magasins d'armes de guerre pour l'approvisionnement des villes méridionales de la France (1).

En 1785 , M. de Vergennes , frappé de la continuité et de la force des réclamations qui s'élevaient contre l'existence du magasin à poudre , soumit à M. Tolozan ,

(1) On ne voit plus aujourd'hui que les restes de ce bel arsenal , qui était à peine terminé , lorsqu'en 1793 , à l'époque du bombardement de la ville , il fut détruit par l'explosion de quelques barils de poudre qui y étaient déposés.

prévôt des marchands , l'examen d'un mémoire relatif à la translation et à un nouveau mode de construction de ce dépôt.

Ce mémoire follement conçu , à ce qu'il paraît , fut vigoureusement critiqué par M. de Montrozard , lieutenant-colonel d'artillerie , qui en fit ressortir l'absurdité et montra l'énormité des frais qu'il occasionerait.

Le projet fut ajourné.

M. de Vergennes mourut en 1787 , et alors tous les intérêts de localité disparurent devant les grands intérêts politiques qu'allait offrir l'ouverture de l'assemblée des notables.

M. D. V.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(XXVIII. • ARTICLE).



NOTICE SUR JULIENNE MORELL.

J'ai parlé , dans un article sur les *Lyonnaises dignes de mémoire* (*Archives du Rhône* . t. V , p. 353) , d'une jeune fille qui fut un petit prodige d'érudition , et qui , bien qu'elle ne fût peut-être pas née à Lyon , appartenait à cette ville par le séjour qu'elle y avait fait et par une circonstance singulière : c'est qu'à peine sortie de l'enfance , elle y avait soutenu publiquement des thèses de philosophie. Elle s'appelait Julienne , portait le surnom d'Espagnole , et logeait près du monastère de St. François , Je ne la connaissais que par un passage de Golnitz , où j'avais puisé ce peu de notions. Dans une des séances de l'académie de Lyon , du mois de dé-

l'année 1827, M. Artaud, un des membres de cette compagnie et directeur de notre musée, a communiqué à ses confrères un mémoire extrait des manuscrits du docteur Calvet (1), tom. VI, fol. 135, contenant une biographie intéressante et bien plus détaillée de cette jeune savante et dont voici l'abrégé ou plutôt la copie presque entière et presque littérale.

« Juliana Morell naquit à Barcelone, le 16 février 1594 : son père était un riche négociant de cette ville ; elle fut élevée avec soin, et dès l'âge de douze ans, elle savait parler six langues différentes. Une affaire malheureuse obligea son père de s'expatrier : il vint en France et s'établit à Lyon avec sa fille. Ce fut là que Julienne soutint, en 1606, avec un applaudissement universel des thèses de logique, de physique et de morale : elle n'avait pas alors tout-à-fait treize ans. Cette fille extraordinaire joignait les agrémens de la figure à

(1) On sait que le docteur Calvet, antiquaire et numismate, associé de l'académie de Lyon, et dont nous avons inséré dans ce recueil, tom. IV, pag. 486-490, deux lettres adressées à M. de la Tourrette sur la jambe de cheval de bronze trouvée dans la Saône en 1766, a institué la ville d'Avignon son héritière universelle, et lui a légué la belle collection de médailles et d'antiquités qu'il avait rassemblée, à grands frais, pendant de longues années. La célébrité qu'il s'est acquise par cette libéralité, par son savoir et par quelques mémoires d'archéologie, qu'il a publiés, semblait devoir lui assurer une place dans la *Biographie universelle* où cependant il ne figure point. La *Biographie nouvelle des contemporains* lui a consacré quelques lignes ; mais on n'y trouve ni la date de sa naissance, ni celle de son testament, ni celle de sa mort, ni l'indication d'aucun de ses ouvrages. Il serait, je crois, facile de se procurer les renseignemens nécessaires pour réparer cet injuste oubli de la première des deux biographies que je viens de citer, et pour compléter la très-courte notice qui se trouve dans la seconde.

un génie profond ; elle fut célèbre tout-à-la-fois par son savoir et par ses grâces. Ces qualités si éminentes chez elle et si rarement réunies, même à un degré bien inférieur, furent la source de ses malheurs. Elle excita de violentes passions, et fut enlevée dans un âge encore tendre, par un nommé La Cossaigne, de Nîmes. On ignore si ce fut de gré ou de force ; mais il est certain que son innocence l'empêcha d'apercevoir les suites d'un pareil écart. Revenue, peu de temps après, chez son père, elle éprouva de sa part toute sorte de mauvais traitemens qui furent poussés jusqu'à l'excès. Malgré ces rigueurs et les obstacles qui en résultèrent, Julienne fit les plus grands progrès dans l'étude de la métaphysique et de la jurisprudence : son père eut alors le projet de la faire recevoir *doctoresse ès lois* ; il crut qu'il viendrait plus aisément à bout de son dessein à Avignon que partout ailleurs. Julienne y fut amenée et y donna des marques éclatantes de son savoir, mais elle ne put parvenir à calmer la sévérité de son père. Ce fut pour se mettre à l'abri de son inhumanité, ou peut-être par un principe de dévotion, qu'elle se jeta dans le couvent des religieuses de Sainte-Praxède. Elle y composa deux ouvrages de piété (1), et se fit admirer par l'attention scrupuleuse qu'elle apporta à l'accomplissement de ses devoirs. Elle mourut le 26 juin 1653, âgée de 59 ans, 4 mois et 10 jours. Elle fut à juste titre regardée comme un prodige par les personnes de son ordre, et sa mémoire leur était en grande vénération. »

A la suite de cette notice, le docteur Calvet a trans-

(1) Le docteur Calvet ne nous indique pas les titres de ces ouvrages, et nous laisse ignorer entièrement s'ils ont été imprimés.

est une lettre espagnole dont il possédait l'original, et que Julienne avait adressée de Lyon à Barcelone, le 17 mai 1608, au duc de Montéléon, commandant-général en Catalogne. Julienne n'avait pas encore quinze ans accomplis, lorsqu'elle traça cette lettre dont les caractères étaient si parfaits qu'on pouvait douter s'ils étaient imprimés ou manuscrits. Elle y conjure le duc d'intercéder pour elle auprès de son père, et y parle du dessein qu'elle a de se faire religieuse. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'à la fin de l'épître, elle a ajouté trois lignes en hébreu tirées du livre des Proverbes : la première est du chapitre 20, v. 6 (1); la seconde, du même chap., v. 28 (2), et la troisième, du chap. suivant, v. 21 (3). Au-dessous sont trois sentences grecques. Tous ces passages sont choisis dans la vue d'exciter à la commisération et de prouver la nécessité de pardonner.

Enfin, pour compléter et enrichir la copie faite par M. Artaud du mémoire du docteur Calvet, M. Revoil a dessiné sur le frontispice un portrait de Julienne, en costume de religieuse. L'original ou une première copie de ce portrait se trouve sans doute aussi dans le manuscrit du savant Avignonnais.

(1) *Multi homines misericordes vocantur : vtrum autem fidelem quis inveniet ?*

(2) *Misericordia et veritas custodiunt regem, et roboratur clementia thronus ejus.*

(3) *Qui sequitur justitiam et misericordiam, inveniet vitam, justitiam et gloriam.*

INDUSTRIE.

MANUFACTURES DE SOIERIES.

M. de Moléon a inséré dans les *Annales de l'industrie manufacturière, agricole et commerciale*, tom. I, pag. 74-97, 191-206 et 298-308, un *Mémoire présenté à MM. les Fabricans d'étoffes de soie, sur l'état actuel des manufactures de soierie en France, et les moyens d'en prévenir la décadence, en indiquant les vices actuels de ce commerce, les fraudes qui se commettent dans les opérations que subit la soie pour être confectionnée en tissus, et les mesures à prendre pour les prévenir et les réprimer*; par J. A. F. O*** (Ozanam), ancien professeur de chimie. On voit par le titre de ce mémoire combien le sujet en est intéressant pour le commerce de Lyon. Nous craindrions d'affaiblir les idées de l'auteur en les analysant. Nous nous contenterons d'avoir indiqué le recueil où elles ont été insérées et où nos lecteurs pourront les trouver. Nous en extrairons néanmoins le passage suivant :

« Voulez-vous avoir des preuves malheureusement trop réelles des progrès que l'Angleterre a faits sur notre industrie ? Les voici : en 1810, 11 et 12, elle n'avait que 20,000 métiers pour les étoffes de soie, et n'employait que pour 11 à 12 millions de cette matière. En 1824, elle comptait près de 70,000 métiers, dont un cinquième était mû par des machines à vapeur. Elle a tiré cette année pour 36 millions de soie grège de l'Inde et

de la Chine , et pour 51 millions de soie ouvrée d'Italie.
Total, 87 millions.

La France produit pour 25 millions de soie , y compris l'ouvrison. Elle en a reçu en 1824 pour 30 millions de l'étranger , dont les deux tiers et plus en soie ouvrée. Total, 55 millions ; ce qui fait près d'un tiers de moins qu'en Angleterre. Nous payons 2 fr. 40 cent. pour celles grèges étrangères ; ce qui fait environ 4 1/2 pour 100 de leur valeur moyenne. Les Anglais tirent le plus qu'ils peuvent de soies grèges de l'étranger ; et toutes celles de l'Inde, de la Chine et du midi de l'Italie sont dans cet état : dès lors ils bénéficient les frais de l'ouvrison qui s'opère en Angleterre , et ils ne paient aucun droit d'entrée sur ces qualités. Les belles machines de M. W. Shenton de Winchester , pour le montage des soies , ont porté ce travail à un degré de perfection auquel nous ne sommes pas encore parvenus en France. Quant aux soies ouvrées , qui paient environ 7 schellings d'entrée , le gouvernement anglais accorde pour drawback ou prime , le remboursement des droits d'exportation et de transit perçus par les pays d'où sont tirées ces soies , et par où elles passent. Ainsi , nos rivaux ont à cet égard un avantage assez important sur nous.

En 1786 , on comptait 15,000 métiers de soierie dans la ville de Lyon et ses faubourgs. En 1789 , ils étaient réduits à 7,500. En 1800 , il n'y en avait plus que 3,500 ; mais de 1801 à 1812 , ils s'élevèrent à 10,720. Actuellement le département du Rhône en possède 30,000 , dont 20,000 à Lyon , 5,000 dans les faubourgs , et le surplus dans les villages de la banlieue. Saint-Etienne , Saint-Chamond , Nîmes , Avignon et Tours n'ont pas plus de 25,000 métiers. Ainsi , nous

sommes inférieurs de beaucoup aux Anglais sur ce point. Berlin a 8,000 métiers ; Vienne en Autriche , 8,000. Nous ne parlons pas des fabriques de Moscou , Milan , Gènes , Naples , Talaveyra en Espagne , Fribourg , Utrecht , Grevelt , non plus que de celles de Boulaq , près du Grand-Caire en Egypte , montées à la française et dirigées par des Savoyards élevés à Lyon.

Il devrait exister des réglemens qui défendissent sous des peines graves de former des élèves étrangers dans nos fabriques , comme cela se pratique chez nos voisins ; et les écoles de dessin et de commerce établies à Lyon , dans lesquelles on enseigne la *mise en carte* aux étrangers comme aux nationaux , sont très-impolitiques à cet égard.

On voit donc que , si une partie de l'industrie lyonnaise a été exportée dans plusieurs autres villes de France et même dans l'étranger , elle peut être menacée d'une décadence prochaine , par suite de cette redoutable concurrence. La ville de Tours , qui fut le berceau de cette industrie , et dont la fabrique , éminemment protégée par nos rois , fut si florissante dans le dernier siècle , est encore une preuve du sort que nous avons à craindre.

Quelles sont les causes qui portent l'atteinte la plus funeste aux fabriques d'étoffes de soie en France , dans leurs rapports avec l'étranger ? Nous allons les signaler.

Ces causes sont les vices de nos filatures , les apprêts frauduleux que des fileurs et des mouliniers donnent aux soies pour en augmenter le poids , le décreusage routinier et informe , les teintures fausses , l'assouplissage et les déchets énormes que le fabricant éprouve sur les roies dans les diverses opérations qu'elles subissent ; dé-

(193)

ciets qui , en augmentant le prix de la matière première , et en altérant la qualité , mettent le commerce hors d'état de soutenir la concurrence avec les autres peuples voisins. Expliquons plus en détail chacune de ces causes, etc. »

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(XXIX.° ARTICLE).

NOTICE SUR J.-B.-J. BOSCARY DE VILLEPLAINE (1).

Jean-Baptiste-Joseph Boscary de Villeplaine , mort à Paris le 28 décembre 1827 , était né à Lyon le 12 juin 1757 , dans la paroisse de Sainte-Croix , d'une famille honorablement connue dans le barreau de cette ville (2).

A l'âge de 19 à 20 ans , et n'ayant pas encore d'état , le jeune Boscary se disposait à partir pour les Indes , afin d'y tenter la fortune , lorsqu'un frère aîné , ban-

(1) Nous sommes redevable d'une bonne partie des matériaux de cette notice à l'obligeance de M. Daigneperse , greffier en chef du tribunal de commerce à Lyon , qui nous a communiqué sur feu M. Boscary de Villeplaine , son oncle maternel , des notes pleines d'intérêt , et que nous n'avons employées dans notre travail qu'avec de très-légers changemens.

(2) La famille Boscary est originaire de Severac en Rouergue. Le père de M. Boscary de Villeplaine vint s'établir à Lyon , il y a près d'un siècle , et s'acquit dans le barreau une grande réputation de capacité et de désintéressement. Son fils aîné , Pierre-François Boscary , mort en l'année 1809 , succéda à son père ; il soutint et accrut encore cet honorable héritage , et se distingua surtout par son esprit conciliant.

quier à Paris, le détourna de ce projet, le fit venir auprès de lui, et s'empressa de l'associer à ses travaux. L'intelligence et l'activité des deux frères conduisirent toutes leurs entreprises à un très-haut point de prospérité. L'union la plus parfaite ne cessa d'exister entre eux, et la probité sévère dont ils firent constamment preuve l'un et l'autre, leur mérita la confiance de tout le commerce.

Dès l'année 1787, M. Boscary faisait déjà partie de la compagnie des agens de change, et se trouvait possesseur d'une fortune brillante. En 1789, à l'époque de l'organisation de la garde nationale parisienne, il fut fait officier dans le bataillon de la section des *Filles St. Thomas*, et la considération dont il jouissait, autant que son mérite bien connu, le firent bientôt porter au commandement de ce bataillon célèbre, dont la courageuse fidélité ne se démentit jamais. Ce fut dans ce poste qu'il eut le bonheur de donner à la monarchie des preuves nombreuses d'un dévouement qui n'était pas alors sans péril; mais ce dévouement parut surtout avec le plus grand éclat dans les funestes journées du 20 juin et du 10 août 1792.

La France n'a pas oublié que dans la journée du 20 juin, environ huit mille individus, venus des différens faubourgs de la capitale (1), se présentèrent le matin

(1) Cet effroyable attroupement se forma sous l'odieux prétexte que Louis XVI avait refusé sa sanction, peu de temps auparavant, à certain décret de *déportation* rendu contre les *ecclésiastiques non sermentés*, sur la proposition des députés Vergniaux, Gensonné, Guadet, Henri Larivière et autres. A ce décret en avait succédé un second, relatif

aux guichets du Carrousel ; ils étaient partagés en deux bandes , composées de femmes , d'enfans et d'hommes armés de piques et de bâtons ferrés : à la tête de l'une de ces bandes figurait le fameux *Santerre* , brasseur de bière au faubourg St. Antoine ; un jeune clerc de palais , nommé *Huguenin* , dirigeait l'autre. Parvenue à la grille des Tuileries , cette cohue de bandits se précipite dans la cour du château , et va droit aux appartemens. Louis XVI fait aussitôt éloigner la reine et ses enfans , et il se présente avec le plus grand calme à ce ramas de brigands : leurs piques sont tournées contre le prince ;

à la formation d'un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris. Cette force devait être composée de gardes nationales fédérées des divers départemens , et particulièrement de ceux du midi de la France , où la révolution était plutôt une fièvre ardente qu'un effet de la raison. Le roi avait pareillement refusé de le sanctionner , et la garde nationale parisienne , qui ne doutait pas que les *vingt mille hommes* ne fussent destinés à agir bien plus contre le *monarque* et la *constitution* que contre les soldats de l'Autriche , à laquelle on venait de déclarer la guerre , avait demandé à l'assemblée qu'il fût rapporté.

Le premier de ces décrets , témoignage éternel de l'intolérance du parti *girondin* , portait que lorsque vingt citoyens actifs d'un canton se réuniraient pour demander qu'un *ecclésiastique non sermenté* quittât le royaume , le département serait tenu d'ordonner sa déportation , si l'avis du district était conforme à celui des vingt citoyens : dans le cas où le district énonçerait un avis contraire , le département ferait vérifier par des commissaires , si la présence de l'*ecclésiastique* était nuisible à la tranquillité publique , et dans ce cas , la déportation serait également ordonnée.

mais le courage de quelques fidèles serviteurs ou sujets du roi, préserve les jours de Sa Majesté (1). Pendant ce temps-là une partie de cette affreuse canaille cherchait à pénétrer dans la salle où s'était retirée la reine, avec l'intention de l'assassiner. M. de Vergennes, l'un des commandans de la garde nationale, fait arriver, par l'escalier des *Carraches*, les grenadiers du bataillon des *Filles St. Thomas*, qui se trouvait de service au château : M. Boscary paraît à la tête de ces

(1) Parmi ces honnêtes gens, l'histoire nomme M. d'Aubier de la Montille, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, MM. de Vinfrains, de Guinquerlot et de Canolles, et le brave André Arnoult Aclocque, brasseur de bière, commandant du bataillon d'une des sections du faubourg St-Marceau, qui, peu de temps après l'affaire du 20 juin, se retira à Sens, ne voulant plus se trouver sur le théâtre de la révolution. André Aclocque, son fils, négociant à Paris, rue St-André-des-Arcs, fut nommé, en janvier 1814, sur le refus de M. de Goutaut-Biron, chef de la onzième légion de la garde nationale parisienne. Présenté au roi et à la famille royale, à l'époque de la restauration, il en reçut l'accueil le plus distingué ; nommé chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, le 19 décembre de la même année, il reçut du roi, le 31 janvier 1815, des lettres de noblesse, ainsi que le titre de baron, avec l'autorisation de joindre à son nom celui de *Saint-André*. A la fin de l'année 1815, il fut nommé officier de l'ordre royal de la légion d'honneur ; remplacé par M. Larsonnier, en 1822, dans le poste de chef de la 11.^e légion, il passa dans l'état-major de la garde nationale en qualité de premier aide-major-général, où il était encore à l'époque du licenciement.

braves gens , et , prenant position dans une galerie par laquelle les assassins devaient nécessairement passer , il fit placer en travers une longue table , et il range sa petite troupe derrière ce retranchement d'un nouveau genre. Il était temps : la porte est enfoncée à coups de hache , les brigands se précipitent dans la galerie , mais ils restent interdits à la vue d'un obstacle auquel ils ne s'attendaient point , et qu'ils n'essayèrent même pas de forcer. La contenance ferme des grenadiers leur en imposa , et l'aspect du jeune dauphin , que l'on fit monter sur la table , sembla adoucir ces tigres altérés de sang.

Au 10 août , ainsi que dans la nuit qui précéda cette fatale journée , M. Boscary se trouvait aux Tuileries avec tout son bataillon. L'infortuné Louis XVI , accompagné de la reine , de ses enfans , de madame la princesse de Lamballe , de MM. de Boissieu et de Menou , maréchaux de camp , de MM. de Maillardoz et de Bachmann , officiers suisses , de M. de Lajeard , ancien ministre de la guerre , et enfin de MM. de Bridges et de Poix , passa la revue des troupes réunies pour la défense de la monarchie. A la vue du monarque , les tambours battirent aux champs , les cris de *vive le roi* se firent entendre , les gardes nationaux le répétèrent ; il n'y eut que les canonniers du bataillon de la section de la *Croix-Rouge* , qui crièrent constamment : *vive la nation !* En revenant du *pont tournant* , où était placée la réserve , et que le roi trouva dans les meilleures intentions , le malheureux prince fut accablé d'outrages : de nouveaux bataillons , mêlés d'hommes armés de piques , s'étant introduits dans les cours du château , et y ayant étouffé les cris de *vive le roi* , par ceux de

vive la nation (1), on vint cependant à bout de les en faire sortir, et ils se placèrent sur le Carrousel, dans une attitude qui montrait assez leurs dispositions hostiles.

M. Rœderer, à la tête du directoire du département, arrive alors dans la chambre du conseil, où était le roi et sa famille : « Le danger, leur dit-il, est à son comble, » et au-dessus de toute expression ; la garde nationale » fidèle est peu nombreuse ; le reste est corrompu, et » serait même le premier à tirer sur le château ; toute » la famille royale court le risque d'être massacrée avec » ceux qui les entourent, si le roi ne prend sur-le- » champ le parti de se rendre à l'assemblée nationale. »

Cette proposition déplut beaucoup à la reine ; mais sur les instances de M. Rœderer, le roi se décidant enfin à se rendre à l'assemblée avec sa femme et ses enfans, il ordonna de faire venir les grenadiers du bataillon des *Filles St. Thomas* pour lui servir d'escorte. Ce fut alors que M. Boscary, doué d'une grande rectitude de jugement qui lui indiquait toujours le meilleur parti à prendre dans chaque circonstance, osa donner à Louis XVI un conseil qui, s'il eût été suivi, aurait sauvé la famille royale, et peut-être la monarchie. Écoutons à ce sujet M. de Lacretelle, dans son *Histoire de la révolution française*, édition de 1824.

(1) Les hommes qui, à cette époque, affectaient de ne faire entendre que le cri de *vive la nation*, étaient-ils moins *français* que ceux qui se bornent aujourd'hui au seul cri de *vive la charte*? Pourrait-on nous dire quelle est au juste la différence. qu'il y a entre les uns et les autres ?

« Le roi, déterminé à ce funeste parti (celui de se
 » retirer au sein de l'assemblée), fit venir M. Boscary
 » de Villeplaine, l'un des deux commandans du bataillon
 » des *Filles St. Thomas*, et lui ordonna de se réunir
 » avec sa troupe, aux Suisses, pour lui servir d'escorte
 » dans sa marche à l'assemblée. M. Boscary le conjura
 » de prendre un autre parti. Dès que Votre Majesté,
 » lui dit-il, se sera livrée, ses sujets les plus dévoués
 » ne pourront plus rien pour elle : ne vaudrait-il pas
 » mieux qu'elle choisit ce moment même pour sortir de
 » Paris ? nous formerions, avec les Suisses, un bataillon
 » carré ; nous avons au moins huit pièces de canon
 » à notre disposition : il est vrai que nos canonniers
 » ne sont pas sûrs ; mais les pièces seraient servies par
 » les Suisses. Les rebelles ne pourront être prêts avant
 » deux heures ; je sais que la route de Rouen est par-
 » faitement sûre (1). Ce parti serait excellent, reprit le roi,

(1) Aujourd'hui qu'on juge les choses de sang-froid, il est évident que ce parti était non-seulement le meilleur, mais le seul qui pût sauver la famille royale. Placée au centre d'un carré formé par les troupes fidèles, on serait facilement parvenu à Courbevoie, où l'on aurait trouvé un puissant renfort dans le reste du régiment suisse. De là à Rouen la route était libre ; la canaille des faubourgs de Paris ne se serait certainement pas hasardée en rase campagne, et d'ailleurs il était facile de faire venir de Rouen, où commandait M. le duc de Liancourt, le régiment suisse de *Salis* qui s'y trouvait en garnison. M. de Liancourt s'attendait à chaque instant à voir arriver à Rouen la famille royale ; la population de la ville était généralement bien disposée, et toutes craintes finissaient : que de crimes et de malheurs ont aurait épargnés à la France, si l'on eût

« si j'étais seul ; mais voyez (en lui montrant la reine et ses enfans) les êtres que j'exposerais au carnage. »

Après d'inutiles représentations , M. Boscary dut obéir aux derniers ordres qu'ait donnés son infortuné souverain ; il l'escorta jusqu'à l'assemblée avec les grenadiers de son bataillon , les Suisses et les grenadiers du bataillon des *Petits - Pères*. Bientôt après commença l'attaque du château par les masses populaires venues du faubourg St. Antoine et du faubourg St. Marceau , à la tête desquelles figuraient le prussien *Westermann* et le polonais *Lazousky* : on sait assez avec quelle lâche perfidie la troupe de factieux qui s'intitulait *assemblée nationale* , répondit à la confiance de son roi , qui avait cru trouver un asile dans son sein.

Après le 10 août , M. Boscary mit tout en usage pour se dérober aux recherches de la commune de Paris. Tous ceux de son bataillon qui eurent le malheur d'être faits prisonniers , périrent sur l'échafaud , même les simples grenadiers : il est facile de juger quel aurait été le sort du chef , s'il eût été possible aux révolutionnaires de se rendre maîtres de sa personne. Un décret de *mise hors la loi* fut lancé contre lui ; il erra long-temps dans les environs de la capitale , caché chez d'honnêtes fermiers de sa connaissance , ayant toujours des armes

su prendre ce parti ! En 1567 , une manœuvre semblable sauva le roi Charles IX , sa famille et toute sa cour. Placés au milieu de la garde Suisse , ils se rendirent de Meaux à Paris et bravèrent toutes les attaques des *huguenots* qui les harcelèrent inutilement. Arrivé dans sa capitale , Charles IX dit : *Sans Monsieur de Nemours et mes bons compères les Suisses , ma liberté et ma vie étaient en grand branle.*

sur lui , et bien déterminé à vendre chèrement sa vie. Un marchand de vin de Beaujeu , avec qui il était lié, vint le prendre dans une ferme où il s'était réfugié près de Senlis ; et , après lui avoir fourni les moyens de se déguiser en *garçon de marchand de vin* , il le conduisit dans le Beaujolais. A l'aide d'un faux passe-port , et toujours bien déguisé , il se rendit à Lons-le-Saunier , sachant qu'il y trouverait des facilités pour passer en Suisse.

Arrivé dans cette ville , il se présenta chez une marchande de bas qu'on lui avait indiquée comme ayant déjà fourni des guides à plusieurs Lyonnais forcés de s'expatrier. Après avoir fait l'emplette de quelques paires de bas , il s'ouvrit à la marchande sur le service qu'il en attendait ; mais cette brave femme , craignant sans doute d'avoir affaire à quelque traître , lui répondit qu'elle ne savait pas ce qu'il voulait dire , et que jamais elle ne s'était mêlée de services de cette nature. M. Boscary étant venu cependant à bout de la rassurer , elle lui dit alors de descendre dans la rue , et qu'avant une demi-heure il verrait passer une femme avec un *panier sur la tête* : Vous ne lui parlerez pas , ajouta-t-elle , vous vous contenterez de la suivre à trente pas de distance , et elle vous conduira dans un endroit où vous trouverez des guides. Transporté de joie , M. Boscary crut donner un témoignage de sa reconnaissance à cette bonne femme , en lui offrant de l'argent : Je suis assez payée , lui dit-elle , par le petit bénéfice que j'ai fait sur le prix des bas que je viens de vous vendre , et il ne fut pas possible à M. Boscary de lui rien faire accepter de plus. Il est à regretter que le nom de cette digne femme se soit perdu ; il est plus que probable que beaucoup d'autres de nos

compatriotes lui ont dû leur salut dans ces temps désastreux , qu'il faut espérer que nous ne reverrons pas.

Au bout d'une demi-heure , la femme au panier vint effectivement à passer. M. Boscary la suivit sans rien dire ; elle le conduisit à près d'une lieue de la ville , dans une maison isolée , où il trouva les guides qu'il désirait. Ces gens-là étaient des contrebandiers de profession , qui faisaient alors le métier beaucoup plus noble et plus périlleux de conduire hors de France de malheureux proscrits. M. Boscary se mit en marche avec deux de ces hommes ; ils étaient tous les trois bien armés : la marche fut longue et pénible ; presque toujours elle avait lieu de nuit , à travers les bois ; ils évitaient avec soin les chemins battus et même les sentiers frayés , afin d'échapper à la vigilance des postes nombreux répandus sur la frontière. Après avoir ainsi franchi la chaîne du Jura , on arrive un matin à un ruisseau qui formait la limite de la France ; et lorsqu'on fut sur la rive opposée , les deux contrebandiers dirent à celui qu'ils avaient guidé : *Vous pouvez à présent danser sur la cocarde tricolore.* Comme ils avaient été charmés de la gaieté qu'avait montrée M. Boscary au milieu des dangers et des fatigues de la route , ils ajoutèrent en le quittant : *En vérité , vous avez l'air d'un bon vivant , et franchement , c'eût été dommage qu'on vous eût guillotiné.*

Après avoir généreusement récompensé ses guides , M. Boscary se rendit chez le bailli de l'endroit , qui , sachant son arrivée , l'avait fait aussitôt appeler. Comme son extérieur n'annonçait pas l'opulence , le bailli lui dit : Vous ne pouvez point séjourner dans ce pays ; il est trop pauvre pour nourrir tous les réfugiés qui se présentent ; il faut continuer votre route et passer dans

un autre canton. M. Boscary lui répondit : Je ne serai point à charge à votre pays ; je porte sur moi de quoi payer toute la dépense que j'y ferai. Les restes de ma fortune sont placés à Londres ; je les ferai venir quand je voudrai ; en un mot , malgré mes malheurs , *j'ai encore cent mille écus au bout de ma plume.* Ah ! monsieur , lui dit le bailli , en changeant de ton , vous pouvez rester chez nous tant que vous voudrez , vous nous ferez honneur et plaisir. Cette petite anecdote semblerait confirmer le reproche qu'on a fait aux Suisses de n'avoir pas exercé envers nos malheureux compatriotes une hospitalité bien désintéressée ; mais il nous paraît plus raisonnable de ne pas juger une nation entière d'après un individu , et nous aimons à croire que beaucoup de Suisses ont fait preuve , à cette époque , de sentimens nobles et généreux.

M. Boscary passa presque tout le temps de son exil à St-Gall. Après la révolution du 9 thermidor an 2 , il quitta la Suisse et vint à Lyon sa ville natale ; il y passa près d'une année , au milieu de ses parens et de quelques anciens amis , qui tous , par les soins les plus affectueux , s'empressèrent de lui faire oublier ses malheurs. Ce fut à cette époque que son frère de Paris vint le rejoindre avec toute sa famille ; leur entrevue , après une si cruelle séparation , fut des plus touchantes. Bientôt M. Boscary retourna dans la capitale , où il reprit son état d'agent de change , et s'occupa de rétablir sa fortune ; mais en 1797 , il eut la douleur de perdre le frère chéri auquel il devait tant. Il acquitta noblement sa dette envers sa veuve et ses enfans : son active sollicitude rassembla les débris de leur fortune , et il sut en tirer le meilleur parti possible dans leur intérêt ; il vécut

toujours au milieu d'eux , et fut constamment l'objet de leurs affections les plus tendres.

En l'année 1808 , il parut au conseil d'état pour y défendre les intérêts de la compagnie des agens de change dont il avait été nommé syndic par ses collègues , à l'époque où cette compagnie fut organisée. Dans cette séance , M. Boscary sut exposer avec tant de raison et de clarté l'affaire sur laquelle le conseil avait à prononcer , que le chef du gouvernement d'alors , qui discuta long-temps avec lui , se rendit enfin , et fit droit à toutes ses propositions.

En janvier 1814 , à l'époque de la réorganisation de la garde nationale parisienne , il fut fait officier dans la quatrième compagnie du troisième bataillon de la deuxième légion , commandée par M. le comte Louis de Girardin , aujourd'hui premier veneur de la couronne , et frère de l'ancien député de ce nom. Il était chargé , le 30 mars , à l'attaque de Paris par les armées alliées , de la défense de la *Barrière Blanche* , au-dessous de Montmartre , et il y courut les plus grands dangers. On sait que vers les deux heures après-midi , la faible ligne de troupes françaises qui tenait la plaine St. Denis , sous Montmartre , fut obligée de battre en retraite devant un *houra* considérable de cosaques et de cavalerie prussienne , et qu'à ce mouvement , les compagnies de garde nationale et les curieux qui couvraient les hauteurs , se hâtèrent de descendre et de rentrer dans Paris. En traversant les *Porcherons* , quelques gardes nationaux , dont les armes étaient chargées , les tirèrent en l'air : ces détonations firent penser aux compagnies qui gardaient les barrières que l'ennemi était là ; et quand les fuyards s'y présentèrent , ils les trouvèrent fermées. Un très-grand nombre

de ces fuyards força la *Barrière Blanche*, et plusieurs d'entre eux appuyèrent le bout de leurs fusils sur la poitrine de M. Boscary, qui leur résista long-temps (1).

(1) Habitant de Paris à cette époque, et sergent dans la compagnie de grenadiers du troisième bataillon de la onzième légion de la garde nationale, nous avons assisté à l'affaire du 30 mars, et nous nous sommes trouvé sur les hauteurs de Montmartre, avec notre compagnie, commandée par M. Detains, aujourd'hui secrétaire-général de l'administration de l'enregistrement et des domaines. Ce ne fut pas seulement le *houra* de cavalerie ennemie qui fit battre en retraite les troupes françaises placées dans la plaine St-Denis et rentrer en ville les gardes nationaux qui couronnaient la montagne; plusieurs pièces d'artillerie que les alliés avaient sur la droite de la route de Saint-Ouen, et qu'ils démasquèrent sur-le-champ, déterminèrent le mouvement dont nous parlons. Le feu de ces pièces fut d'une grande vivacité; les ailes de plusieurs moulins de Montmartre en furent abattues, nombre de personnes furent blessées, et nous-même, en descendant la montagne, nous faillîmes avoir les jambes emportées par un boulet qui vint tomber presque à nos pieds. Quand nous fûmes arrivé à la *barrière Blanche*, nous la trouvâmes fermée, comme nous l'avons dit; mais une femme étant venue par hasard ouvrir une petite porte, sur le boulevard extérieur, dans le voisinage de la barrière, nous nous y jetâmes avec quelques autres, et nous rentrâmes ainsi dans Paris. Une très-grande quantité de gardes nationaux, de curieux, et même de soldats de la ligne, furent obligés, pour rentrer, d'escalader la muraille de l'octroi.

Ayant, aux approches du 20 mars 1815, abandonné le quartier St-André-des-Arcs pour aller habiter celui de la porte St-Denis, nous restâmes quelque temps sans faire

Quand la restauration fut effectuée, les Bourbons prouvèrent à M. Boscary qu'ils n'avaient pas oublié ses services. Présenté à toute la famille royale, à la tête d'

partie de la garde nationale, et par conséquent exempt de tout service. Un tel repos nous plaisait assez ; mais dénoncé, pendant les *cent jours*, par un très-singulier personnage que nous avons autrefois connu à Lyon, et que le hasard nous fit retrouver à Paris, logé dans la même maison que nous, rue de Cléry-des-Menusiers, nous reçûmes un beau matin, de la mairie du cinquième arrondissement, l'avis de notre inscription sur les contrôles des bataillons de *tirailleurs* qu'on essaya de former pour la défense de la capitale.

Ces bataillons se composaient de *chiffonniers*, de *porteurs d'eau*, de *commissionnaires du coin de la rue*, tous gens déterminés à *vaincre* ou à *mourir* pour la sainte cause de l'homme venu de l'île d'Elbe. Peu disposé à nous montrer une seconde fois devant l'ennemi ; et prévoyant d'ailleurs que tant de démonstrations militaires finiraient par n'aboutir qu'à ouvrir de nouveau les portes de Paris aux armées alliées, nous nous empressâmes de profiter des dispositions de certaine *ordonnance impériale*, qui permettait à tout ancien garde national, habillé, qui avait cessé de faire partie des légions, de rentrer dans celle de l'arrondissement sur lequel il demeurait. Nous nous présentâmes donc à l'état-major de la cinquième légion, qui nous reçut à *bras ouverts*, et tout notre service, durant le fameux *interrègne*, se borna à une seule garde que nous montâmes, en qualité de simple grenadier, au poste de la rue du Caire, le jour de la fameuse assemblée du *champ de Mai*, et à pousser quelques brouettées de terre à certaine redoute que le génie fit élever à la barrière de Montreuil.

Vers la fin de juin, le bruit courut dans Paris que les

petit nombre de grenadiers qui restaient de son fidèle bataillon, il en reçut les témoignages les plus touchans de gratitude et de bonté. *Non-seulement, Messieurs, leur dit le roi, j'admire votre conduite, mais je la vénère.* Nommé bientôt officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, M. Boscary reçut plus tard des lettres de noblesse qui rappellent ses belles actions et attestent la reconnaissance du monarque.

La position sociale de M. Boscary de Villeplaine, ses lumières et sa haute capacité dans les matières de finance, pouvaient assurément lui donner le droit de prétendre à de brillans emplois ; mais telle fut sa modestie, qu'il ne brigua jamais que des fonctions sans éclat. Simple membre du bureau de charité du second

bonapartistes méditaient de faire à domicile un massacre de tous les partisans des *Bourbons*. La crainte d'être *assommé* par ces excellens Français ne fit pas sur nous un effet bien grand ; mais comme une crise approchait, que notre opinion était connue, que le *singulier personnage*, dont le hasard nous avait fait le voisin, nous inspirait fort peu de confiance, nous prîmes le parti, pour éviter toute espèce de désagrément, de déménager un jour de très-grand matin, et, de la rue de Cléry, nous vîmes demeurer dans la rue Ste-Avoye, en face de la direction générale de l'administration des impôts indirects, où nous avons l'honneur d'être employé. A la seconde restauration, nous entrâmes, avec notre grade de sergent, dans la compagnie de grenadiers du premier bataillon de la 7.^e légion, commandée par feu M. le comte de Quélen, frère de l'archevêque actuel de Paris, et nous y sommes resté jusqu'à la fin de 1822, époque à laquelle nous avons cessé d'habiter la capitale.

arrondissement de Paris, sur lequel il demeurait, il fit aussi partie de la *commission mixte* pour le rétablissement de la statue équestre de Louis XIV à Lyon ; et ce fut en qualité de membre de cette commission, que le 16 septembre 1825, il signa, avec M. le baron Lemot, M. le vicomte Héricart de Thury, M. le chevalier Percier et M. le chevalier Quatremère de Quincy, le procès-verbal de réception de la statue. Ce sont là les seuls emplois qu'il ait occupés. Tout entier aux douceurs de la vie privée, et possesseur d'une très-grande fortune, fruit d'un long travail et de quelques spéculations aussi heureuses que sagement combinées, il en faisait l'usage le plus honorable. Marié en 1792, avec la fille aînée de son frère, il n'eut pas le bonheur d'en avoir des enfans ; mais il regardait comme les siens ceux de ses frères et sœurs, et il vivait au milieu d'eux comme un bon père au milieu d'une famille nombreuse dont il est vénéré et chéri. Comme il s'occupait sans cesse du bonheur de ceux qui l'entouraient, chacun d'eux à son tour, cherchait à contribuer au sien ; aussi a-t-il vécu heureux autant qu'il est donné aux faibles mortels de l'être ici-bas.

Plein d'affection pour sa ville natale, on le vit toujours accueillir avec empressement ceux de ses compatriotes qui se trouvaient à Paris ; propriétaire du château de *La Grange*, qui jadis avait appartenu au *maréchal de Saxe*, il y conservait avec un respect religieux tout ce qui pouvait rappeler le souvenir de cet illustre guerrier (1). Après quatre jours d'une maladie qui d'abord

(1) Cette belle habitation est située à cinq lieues de Paris, sur une hauteur qui domine Villeneuve-Saint-Georges.

n'avait pas donné d'inquiétude, il est mort le 28 décembre 1827, âgé de 70 ans, 6 mois et 16 jours. Ses obsèques ont eu lieu le lendemain dans l'église de l'Assomption, sa paroisse, et sa dépouille mortelle a été déposée au cimetière du P. Lachaise, où elle a reçu les honneurs militaires. Le convoi était nombreux : M. Dugas - Montbel, notre compatriote, qu'une ancienne amitié lie à la famille Boscary, a prononcé sur la tombe du défunt un discours du plus touchant intérêt (1).

Feu M. Boscary de Villeplaine était le cadet de huit enfans. Il avait fait de très-bonnes études, et il avait eu

L'architecture du château paraît être du siècle de Louis XIII. La salle des gardes du maréchal est extrêmement remarquable par sa beauté et son étendue. Nous y avons vu son buste et celui de la célèbre *Lecouvreur*, dont on connaît les liaisons avec lui.

Dans le nombre des immeubles possédés par M. Boscary, il en est un, situé dans notre département, et qui mérite une mention particulière. C'est la belle ferme de *Joug* qui n'est qu'à un quart de lieue de Villefranche; son vrai nom est *Joug-Dieu*: l'origine de ce nom est assez singulière et peut servir à faire connaître les mœurs et l'esprit de nos bonsaïeux. Au 12^e ou 13^e siècle, Guichard, sire de Beaujeu, était possesseur de ce domaine; dans son testament, écrit en assez mauvais latin, il raconte qu'il a vu en songe cette terre labourée par une charrue que traînaient six vénérables moines de l'ordre de Saint-Bernard attelés à un *ou g*. Le bon Guichard regarda ce songe comme un ordre du ciel et donna cette terre à l'ordre de St-Bernard; depuis lors elle fut appelée *Joug-Dieu*.

(1) Ce discours, dont nous avons profité en quelques endroits, a été imprimé chez Firmin Didot, en une feuille in-4.°

pour professeur de rhétorique M. l'abbé Courbon, mort grand-vicaire du diocèse de Lyon, il y a peu d'années. Sa mémoire était des plus heureuses. Quoique le tourbillon des affaires ne lui eût pas permis de donner beaucoup de temps à la littérature, sa conversation n'en était pas moins celle d'un homme instruit, d'un esprit cultivé; il citait souvent, et toujours à propos, les auteurs classiques: ceux qu'il préférait étaient Corneille et Cervantes; il lisait le dernier dans sa langue, car il possédait parfaitement l'espagnol, l'ayant appris à l'âge de 22 ans, dans un voyage qu'il fit en Espagne. Il était d'une taille médiocre, mais fortement constitué, et l'âge lui avait donné beaucoup d'embonpoint. Un certain air de ressemblance avec le fameux *George Cadoudal*, le fit arrêter en 1804, dans le jardin des Tuileries; mais la méprise fut bientôt reconnue. La manière dont il a disposé de sa grande fortune, fait autant d'honneur à son jugement qu'à la bonté de son cœur: aucun de ses parens n'a été oublié, et les pauvres ont également eu leur part du riche héritage qu'il a laissé.

Z.

STATISTIQUE.

ESSAIS HISTORIQUES sur la ville de Lyon, ou description par ordre alphabétique des quartiers, places, rues et monumens de cette ville.

(II.° ARTICLE).

AMBOISE (rue d'). Cette rue ouverte en 1791 à travers l'ancien cloître des Célestins, aboutit du quai de ce nom à la rue St-Louis. Elle contient 9 maisons, 97 ménages,

une population de 296 individus, et 7 ateliers de soierie occupant 13 métiers.

Le nom qu'elle porte lui a été donné en mémoire du fameux cardinal George d'Amboise, ami et premier ministre du roi Louis XII, mort le 25 mai 1510, âgé de 50 ans, dans la maison des religieux célestins qu'il avait comblés de faveurs : son corps fut transporté à Rouen où l'on voit encore le mausolée qui lui fut élevé dans la cathédrale ; mais son cœur resta déposé dans l'église du couvent où il était décédé.

Auxois (rue) : Cette rue, comme la précédente, a été ouverte en 1791, sur l'ancien emplacement qu'occupait le monastère des religieux célestins ; elle aboutit du quai à la place de ce nom. On y trouve 2 maisons, 32 ménages et 110 individus. Avant 1815, elle avait reçu le nom de rue d'*Égypte*, par allusion à ce qu'à son retour de cette contrée, en l'an VIII (1799), Buonaparte logea dans l'hôtel des Célestins qui avait une entrée sur cette rue. C'est depuis la restauration qu'elle a échangé ce nom contre celui d'*Amédée*, pour rappeler que ce fut Amédée VIII, duc de Savoie, ensuite anti-pape, sous le nom de Félix V, qui donna en 1407 aux religieux célestins, pour y établir un monastère, l'ancienne maison des chevaliers du temple (1), qui se trouvait dans ce quar-

(1) L'ordre des templiers avait été supprimé en 1311 par le concile de Vienne, et une partie de leurs biens avait été réunie à ceux de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, plus connu sous le nom d'ordre de Malte ; les comtes de Savoie avaient ensuite traité avec ces nouveaux possesseurs, et avaient établi leur palais dans la maison du temple.

hier , sous la condition qu'au cas d'extinction de l'ordre des Célestins , cette propriété retournerait aux ducs de Savoie. Cette clause, dans la donation , a occasioné le grand procès que M. de Montazet , archevêque de Lyon , soutint et perdit contre le roi de Sardaigne , quelques années avant la révolution, lors de l'extinction dudit ordre.

ANE (rue de l'). Elle conduit de la rue Luizerne à la place St-Pierre, et se trouve tracée au plan de 1740 telle qu'elle existe encore à présent.

On ne connaît aucune étymologie particulière du nom assez peu relevé sous lequel nos ancêtres l'ont désignée. Il est à croire que cette dénomination lui est venue de ce que, dès l'origine, elle a servi, comme aujourd'hui, à l'attache des bêtes de somme ; elle est formée de 6 maisons, qui sont habitées par 21 ménages, composant un total de 61 individus.

ANGE (rue de l'). C'est une petite rue qui a son entrée sur le quai de Flandre, et qui aboutit à l'embranchement des rues de l'Ours et de Noailles ; son percé paraît très-ancien, et sur le plan de 1740, elle était désignée

Ce fut Louis , fils et successeur d'Amé ou Amédée VIII , qui fit bâtir l'église. Il mourut dans le couvent en 1465. Son cœur et ses entrailles furent inhumés devant le grand autel. L'inscription en vers latins qu'on avait mise sur son monument et que le P. de Colonia a rapportée dans son *Histoire littéraire de Lyon*, tom. II, pag. 457, ayant été détruite par les protestans, on y substitua celle-ci : *Ici est le cœur de Louis, duc second de Savoie, qui décéda à Lyon, l'an M CCCC LXV. Voy. Colonia, loc. cit. et la Description de Lyon (par André Clapasson), 1741, in-12, pag. 33-34.*

sous le nom de rue du *Charbon-Blanc* ; on ignore l'étymologie de celui qu'elle porte aujourd'hui ; il y existe 7 maisons, 42 ménages, 111 individus, 17 ateliers et 24 métiers pour la fabrication des étoffes de soie.

ANGES (montée des). Petit chemin extrêmement rapide qui commence au haut de la montée des Capucins et aboutit à Fourvières ; il est bordé à droite et à gauche par des murs de cloture et notamment par ceux de l'ancienne maison des Lazaristes ; il n'y existe que 2 maisons, 5 ménages et 35 individus.

Cette montée se nommait autrefois *de Langes*, et soit par corruption, soit par une allusion triviale à la roideur de sa pente que le peuple comparait à celle de la montée du paradis, on l'a appelée *des Anges* : il y a lieu de présumer que sa dénomination primitive lui venait du président de Langes dont les propriétés s'étendaient dans toute cette partie de l'ancienne ville.

On y remarque la maison de M. l'abbé Caille, chanoine d'honneur de la métropole. Cette maison qui a appartenu à la famille d'Albon, est placée dans une exposition magnifique : de la terrasse qui en dépend, on domine toute la ville, et la vue s'étend sur tout le Dauphiné jusqu'aux Alpes.

La maison Caille a été honorée de la présence de S. S le pape Pie VII, qui s'y reposa, le 19 avril 1805, en montant à Fourvières, et qui, de dessus la terrasse dont nous avons parlé, donna sa bénédiction apostolique à la ville de Lyon.

On a découvert, il y a quelques années, dans cette belle propriété, un réservoir antique d'une assez grande étendue, et dont les murs, d'une forte épaisseur, sont

revêtus d'un ciment parfaitement conservé ; la solidité de cette construction et les précautions prises pour son exécution ne permettent pas de douter qu'elle ne soit l'ouvrage des Romains. Le soin , on peut même dire l'élégance , avec laquelle le fond de ce réservoir est pavé , est surtout digne de remarque : ce sont de petites briques carrées , de trois pouces de long , sur un pouce et demi de large , posées à bain de ciment et disposées entre elles de manière à former des angles qui se pénètrent. Ce compartiment qui se retrouve souvent dans les pavés antiques est toujours d'un très-bel effet. Le réservoir dont nous parlons a été voûté et transformé en cave par le propriétaire actuel.

Vis-à-vis on trouve la maison de M. Bernardin , dans le clos de laquelle est le pavillon Billon , ainsi appelé du nom de celui qui l'a construit.

De cet endroit on jouit d'un point de vue encore plus beau que de la maison Caille ; car non seulement on découvre la ville de Lyon et le Dauphiné jusqu'aux Alpes , mais encore toute la colline de St-Sébastien , les Chartreux et les rives de la Saône jusqu'aux environs de l'Île-Barbe.

Cette maison , qui paraît très-ancienne , pourrait bien être celle où se tenaient , au commencement du 16.^e siècle , ces assemblées académiques qui réunissaient les Symphorien Champier , les Dolet , les Voulté , etc. (1) ,

(1) Il s'agit ici de la célèbre académie de Fourvières. Nous observerons qu'il n'est pas certain que les hommes de lettres qu'on nomme en cet endroit aient fait partie de ces réunions , quoique la plupart de nos historiens le disent expressément , et entr'autres le P. de Colonia (*Hist. litt.*

et qui a appartenu ensuite à Nicolas de Langes , premier président et lieutenant-général au présidial de Lyon,

de Lyon , tom. II , pag. 466 et suiv.) , qu'on croirait avoir eu des mémoires particuliers sur ce sujet. Le seul monument authentique qui nous ait été conservé de l'existence de cette académie , est une lettre d'Humbert Fournier , datée de 1506 , adressée à son ami Symphorien Champier , insérée à la suite d'un recueil d'opuscules latins de ce même Champier , imprimé à Lyon l'année suivante (voy. *Archives du Rhône* , tom. III , pag. 400) , et que le P. Ménesrier a presque entièrement traduite dans sa *Bibliothèque curieuse* , Trévoux , 1704 , 2 vol. in-12 , tom. II , pag. 120-126. Mais , dans la lettre dont il s'agit , H. Fournier ne désigne , comme assistant aux assemblées littéraires de Fourvières , que le médecin Gonsalve de Tolède (et non de Cordoue , comme le dit , par distraction , M. Fortis , *Voyage pittoresque de Lyon* , tom. II , pag. 355) , originaire d'Espagne , élu pour le roi en l'élection de Lyon , auteur de plusieurs ouvrages aujourd'hui oubliés , et un théologien nommé André Victon , qu'il appelle *son Socrate* et dont il exalte avec emphase les vertus et les talents. Par une autre lettre insérée au même recueil et datée aussi de 1506 , H. Fournier nous apprend que Jean le Maire de Belges , poète et historien , dont on sait que Clément Marot fut le disciple , avait assisté , quelque temps auparavant , aux exercices académiques de Fourvières. Ce sont là les seuls membres de cette académie qu'il indique et qui nous soient connus. Symphorien Champier ne pouvait en être ; car autrement son ami ne lui aurait pas envoyé la description détaillée du lieu où se tenaient les assemblées et ne lui aurait pas rendu compte des exercices auxquels on s'y livrait. Quant à Voulté , il ne vint qu'en 1536 à Lyon , où il séjourna environ deux ans , et Dolet qui y vint aussi

en 1570. « Le lieu où ils s'assembloient, dit le P. d
 » Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, tom. II, pag. 467, étai

vers la même époque, n'était pas encore au monde, lorsque Fournier écrivait les lettres que nous venons de citer puisque ce célèbre imprimeur ne naquit qu'en 1509. Voult nous parle bien de plusieurs gens de lettres qu'il voyait fréquemment à Lyon, tels que Jérôme Fondulo, Christophe de Longueil, Villeneuve, Guillaume du Choul, Guillaume et Maurice Sève, Benoît Court, les Fournier, les du Peyrat, etc.; mais nulle part il ne fait mention de réunions académiques proprement dites, et encore moins de réunions de ce genre qui eussent lieu à Fourvières. Ce n'est que par une conjecture purement gratuite que Colonia et, après lui, tous nos historiens, sans en excepter un seul, supposent que presque tous les littérateurs qui étaient à Lyon dans le seizième siècle, ont fait partie, ensemble ou successivement, de l'académie de Fourvières. Poullin de Lumina, *Abrégé chronolog. de l'hist. de Lyon*, p. 187, en donne une liste assez nombreuse, où l'on voit figurer, outre les personnes que nous avons nommées, Louise Labé, Clémence de Bourges, Pernelle du Guillet, Claudine et Sibylle Sève, le poète Girinet, Paterin, Clément Marot, etc. Du reste, l'académie de Fourvières, si toutefois elle mérite ce nom, n'était qu'un cercle de quelques amis qui s'occupaient ensemble de littérature, tel qu'il y en a eu dans tous les temps qui ne furent point des époques de barbarie; mais il y a loin de là à une académie semblable à celles qui existent de nos jours; institutions permanentes, assujetties à des statuts et autorisées par le gouvernement.

Il n'est pas non plus bien certain que la maison possédée depuis, vers la fin du seizième siècle, par le président de Langes, appelée de son nom *l'Angélique*, où il rassembla beaucoup d'inscriptions et de monumens d'antiquité et où il recevait volontiers les savans et les gens de lettres,

» une assez belle maison, au-dessus de l'église de Fourvières, qui était un reste du palais des empereurs: on la nomma depuis l'*Angélique*, parce qu'elle fut acquise par M. de Langes, premier président et lieutenant-général du présidial de Lyon. » Ce passage d'un historien rapproché du 16.^e siècle, nous semble propre à appuyer l'opinion que nous émettons; du moins il détruit complètement celle d'un écrivain plus moderne qui a prétendu que l'*Angélique* était située sur la place de l'Antiquaillé, ce qui serait incompatible avec la version du P. de Colonia qui place cette maison *au-dessus de Fourvières*.

La maison Bernardin, bâtie sur les restes du palais d'Antonin, qui couvrait tout le plateau de Fourvières, pourrait aussi, selon quelques auteurs, avoir été le château de Bussy ou Bucy, dont il est tant parlé dans les anciens titres de 1004 sous Adhémar, abbé de St-Just et sous Burchard, archevêque de Lyon, et qui disputait alors d'ancienneté avec celui de Pierre-Scise.

. Il faut toutefois accueillir cette opinion avec d'autant

soit la même que celle où, au commencement du même siècle, se réunissaient Humbert Fournier et ses amis Gonsalve de Tolède et André Victon, pour s'y livrer à l'étude et à des entretiens scientifiques.

Nous donnerons peut-être, dans un mémoire particulier, à ces idées jetées rapidement ici, le développement qu'elles nous paraissent mériter, comme étant relatives à un des points les plus curieux de notre histoire littéraire, et comme fournissant l'occasion de rappeler tous les souvenirs qui nous restent de plusieurs personnages distingués, nés ou ayant vécu dans nos murs.

B.

plus de circonspection, que les titres des 13.^e et 14.^e siècles ne contiennent rien qui puisse l'accréditer et désignent seulement cet emplacement sous le nom de *Crott* ou *Grotte de Fourvières*, à cause, sans doute, des caves et des voûtes qui s'y trouvaient. Dans le plan de 1550 elle était appelée le *Capot*, nom qui signifiait aussi un endroit secret et retiré.

Cette maison est appuyée sur un mur romain qui paraît avoir appartenu jadis à un édifice considérable. Malheureusement l'état de dégradation dans lequel se trouve maintenant ce vieux vestige ne permet pas de décider s'il a fait partie du palais des empereurs ou des remparts de l'antique *Lugdunum*.

Les restes d'aqueducs que l'on remarque dans les maisons Caille et Bernardin, ont dû appartenir à cette longue file d'aqueducs qui amenait les eaux jusqu'à ce même palais où il paraît qu'il existait un vaste réservoir.

ANGÈS (rue des). C'est une petite rue qui part de l'extrémité de celle de Trion et aboutit à celle des Chevaucheurs; quoiqu'elle soit tracée sur le plan de 1740, l'étymologie de son nom est inconnue.

Il y existe 19 maisons, 31 ménages, 109 individus, 13 ateliers et 26 métiers pour la fabrication des étoffes de soie.

ANGÈLE (rue de l'). C'est une rue fort étroite qui a son ouverture sur le quai de Flandre et aboutit à la rue de l'Arbalète. Sur le plan de 1550, elle porte le nom de l'*Angelle*. Quoique fort longue, elle ne donne issue qu'à 8 maisons, les autres ayant leur entrée sur la place de la Boucherie de Saint-Paul et sur celle de l'ancienne Douanè; il y existe 47 ménages, 182 individus, 18

ateliers et 43 métiers pour la fabrication des étoffes de soie.

Durant les chaleurs, il s'exhale de cette rue une odeur nauséabonde, qui provient de quelques ateliers de fondeurs de suif et de mégissiers qui y sont relégués : son peu de largeur, la ligne courbe qu'elle décrit ; la grande hauteur des maisons la rendent très-malsaine.

ANGLES (rue des Deux). Cette rue aboutit de la place de la Croix-Paquet à celle des Pénitens-de-la-Croix. Son ouverture, ainsi que celles des rues adjacentes, ne remonte pas au-delà de 50 ans.

Le nom qu'elle porte fait allusion à ce que formant en quelque sorte une île de bâtimens entre la rue Royale et le jardin du grand séminaire, chacune de ses deux extrémités se termine par un angle double. Elle n'a qu'une ligne de maisons, le côté opposé étant borné par le mur de clôture dudit jardin. Il n'existe que 5 maisons qui y prennent entrée, les autres donnant sur la rue royale ; on y compte 50 ménages, 174 individus, 5 ateliers et 40 métiers de la fabrique d'étoffes de soie. Elle est habitée en grande partie par le haut commerce et ne renferme aucun monument digne de remarque. L'ouverture de cette rue se liant au surplus du quartier St-Clair, nous y reviendrons avec quelques détails, lorsque nous aurons à entretenir nos lecteurs de la création toute moderne de ce magnifique quartier.

ANGOULÊME (cours d'). C'est ainsi que la partie du quai du Rhône, qui, dans la direction du nord au midi, s'étend de la place de la Charité à la barrière Perrache, a été nommée en 1815, en commémoration du séjour que fit à Lyon, à cette époque, S. A. R. le duc d'An-

goulême, devenu depuis lors M. le Dauphin. Plus anciennement on l'a appelé *quai de la Charité*, et pendant quelque temps *cours Napoléon*. Les constructions et la population y ont pris un accroissement notable en peu d'années. On les portait, il y a déjà quelque temps, à 233 maisons, 187 ménages, 724 individus, 84 ateliers et 228 métiers pour la fabrication des étoffes de soie.

C'est sous l'administration de M. Sain-Rousset, baron de Vauxonne, comme maire de la division du midi, que fut conçue l'heureuse idée d'embellir le trottoir de ce quai d'une large allée d'arbres. Plus tard, sous la mairie de M. le comte de Sathonnay, le quai fut exhausé et pavé.

Les principaux édifices qui bordent le cours d'Angoulême sont l'hospice de la Charité, la caserne de la Nouvelle-Douane et la manufacture royale des tabacs.

Ces monumens qui se distinguent plutôt par leurs masses que par leurs détails, contribuent à l'embellissement de ce quai, le plus remarquable de Lyon après le quai St-Clair. La façade de l'hospice de la Charité n'est point encore terminée, et il n'est personne qui ne forme des vœux pour son prompt achèvement. Lorsqu'en présence de cet édifice, dont on s'arrête à contempler le magnifique paysage et l'immense horizon qu'on découvre de cette rive du Rhône, et qui n'a de bornes que les Alpes et les pitons du Pilat, on ne peut qu'applaudir aux efforts réunis que font le département, la ville de Lyon et la Guillotière, pour contenir enfin, par une digue puissante le cours majestueux du fleuve dans son large bassin (1), et surtout pour le ramener

(1) Cette digue, entreprise sur les plans de M. Favier,

au bord du perré dont un immense banc de graviers semblait devoir bientôt le séparer pour toujours.

Il existait autrefois dans les bâtimens de la Charité, un collège royal de chirurgie. Les moyens abondans d'instruction que nos grands hôpitaux offrent, depuis long-temps, à la chirurgie, et qui ont puissamment contribué à la haute réputation dont cet art jouit à Lyon, déterminèrent Louis XVI à ériger le corps des chirurgiens de cette ville en collège royal, par lettres patentes en forme de déclaration, portant règlement, données à Versailles le 6 juillet 1775 et enregistrées au parlement. Les mêmes lettres patentes interdisaient l'exercice de la chirurgie, dans la ville de Lyon et dans le ressort de la sénéchaussée, à quiconque n'était pas membre de ce collège; cette institution a fourni des praticiens célèbres tels que les Laurès, les Pouteau, les Parisot, etc.; elle a été détruite lors de la révolution. Plus loin, aussi sur le cours d'Angoulême, on voit la caserne nommée la Nouvelle-Douane. Cet édifice avait été construit peu d'années avant la révolution, sur les dessins et sous la direction de l'architecte Dupoux, pour servir d'hôtel des Fermes; l'emplacement sur lequel il est bâti dépendait de l'hospice de la Charité, et le gouvernement en fit l'acquisition, moyennant une rente de 15,000 fr. par an, qu'il devait payer à cet hôpital. La révolution étant survenue, et la régie des fermes ayant été supprimée; le bâtiment dont nous parlons fut provisoirement employé au logement des troupes composant la garnison, et depuis, il a été définitivement affecté à cette destination, à laquelle

ingénieur en chef du département, se construit sous la direction de M. Blondat, ingénieur ordinaire.

le rendent très-propre sa vaste capacité et la salubrité de sa situation.

Le bâtiment occupé par la manufacture royale des tabacs , qui termine le cours d'Angoulême au midi , a été construit , en 1788 ou 1789 , sur les dessins de feu M. Thibière , pour MM. Picot et Fazi , négocians genevois , qui y élevèrent une indienne. En 1794 , cet établissement passa dans d'autres mains ; postérieurement il fut loué à M. Teissier , qui y forma une fabrique de tabac. Mais en 1810 ou 1811 , lorsque le gouvernement remit les tabacs en régie , il acheta l'établissement de M. Teissier et y plaça la manufacture royale des tabacs telle qu'on la voit aujourd'hui.

Cet établissement ne laisse pas d'être de quelque secours dans une ville aussi peuplée que celle de Lyon , à cause du grand nombre d'ouvriers des deux sexes et de tout âge qui y sont occupés. Le gouvernement a acheté , en 1822 , un emplacement attenant , sur lequel il a fait des constructions pour l'agrandissement des magasins de cette riche exploitation.

Nous ne saurions terminer cet article sans rappeler , à la gloire de l'armée lyonnaise , un beau fait d'armes qui commença , le 29 septembre 1793 , sur l'emplacement où se joignent les cours d'Angoulême et du Midi.

Les Lyonnais chassés de Ferrache , par la surprise de tout le coteau de Ste-Foy et le passage sur le pont de la Mulatière des troupes de Javogues , fuyaient en désordre vers la ville , lorsqu'arrivés sous les murs de la manufacture de tabacs , ils y furent ralliés par M. de Chaponay , frère de M. le marquis de Chaponay de Beau lieu. Quoique inconnu , sans titre militaire et d'autant plus étranger au métier des armes qu'il se destinait alors à

l'état ecclésiastique, M. de Chaponay montra en cette occasion de quel pouvoir sait s'emparer, dans un danger imminent, un homme de cœur et d'une forte résolution.

Ce fut là, qu'un moment après, se rassembla la cavalerie lyonnaise qui, conduite par Précý, exécuta sur l'allée Perrache une charge hasardeuse et meurtrière: en même temps, l'infanterie ayant à sa tête M. de Montcolomb, neveu de Précý, s'engagea dans le milieu de l'île Perrache, du côté de la Saône, et se porta jusqu'aux dernières maisons de la chaussée, pour couper la retraite au bataillon de l'Ardèche qui y fut écrasé. La faiblesse de cette position, qui eût été à peine tenable, si l'ordre qu'on prétend avoir été donné pour faire sauter le pont de la Mulatière, eût été exécuté, força les Lyonnais à se retirer sur la ligne où ils avaient été ralliés, après avoir essayé, à la chute du jour, de faire une saignée à la chaussée Perrache, vis-à-vis de l'endroit connu actuellement sous le nom de rue du Belier.

A la suite de cette dernière tentative, MM. Ficot et Fazi, directeurs de la fabrique d'indienne, s'empressèrent de faire rafraîchir les restes de l'armée lyonnaise qui, partie du pont d'Oullins, se battait depuis 3 heures du matin, exténuée de fatigue et de faim et accablée des pertes qu'elle venait d'éprouver. Cette mémorable affaire devança de huit jours la reddition de la ville; elle eut pour résultat important d'empêcher l'ennemi d'y entrer de vive force.

HISTOIRE.

LISTE des députés de Lyon aux états-généraux du royaume (1).

I. ÉTATS-GÉNÉRAUX TENUS A TOURS. 1467-1468 (2).

Jean Grand, député du clergé (3).

Jean de Villeneuve, député de la noblesse ou des bourgeois (4).

(1) M.^r M. de V., archiviste de la ville, nous a fourni les principaux élémens de cette liste, ainsi que de celle des députés aux assemblées législatives depuis 1789, que nous avons donnée plus haut, pag. 43-53. Ces deux listes se complètent l'une l'autre.

Il y a eu d'assez fréquentes assemblées des états-généraux de France, avant 1467, même en ne remontant qu'à l'époque où Lyon fut réuni à la couronne; mais il serait difficile, peut-être impossible, de retrouver les noms des députés que cette ville y envoya dans des temps aussi reculés.

(2) Sous Louis XI. Il y fut arrêté que la Normandie ne pouvait se démembrer de la couronne pour être donnée au frère du roi, que le duc de Bretagne rendrait les villes par lui prises en Normandie, et qu'on élirait plusieurs personnes pour la réforme de l'état. Le président Hénault, *Abrégé chronol. de l'hist. de France.*

(3) Jean Grand figure plusieurs fois, de 1451 à 1460, sur la liste des conseillers de ville.

(4) On donnait alors le nom de *bourgeois* aux nobles.

Jean de Villeneuve est sans doute le même qui fut courier (juge criminel) de Lyon, et le père d'Humbert de Villeneuve, premier président au parlement de Bourgogne. *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 276.

Michelet Dulart , député des maîtres des métiers (1).

II. *Idem.* 1484 (2).

Jean Palmier , juge-mage (3).

Antoine Dupont (4).

(1) Les assemblées de la commune étaient composées de deux *terriers* , ou anciens magistrats propriétaires , et des maîtres des métiers. Les premiers représentaient la noblesse ou bourgeoisie ; les seconds , les corporations d'arts et métiers. Chaque corporation en fournissait deux. Ils étaient ordinairement au nombre de 120 , attendu qu'on ne comptait guère plus de 60 corporations à Lyon.

Michel ou Michelet Dulart a été plusieurs fois conseiller de ville , de 1451 à 1485. L'abbé Perneti , *Lyonn. dign. de mém.* tom. I , pag. 195.

(2) Ces états confirmèrent le gouvernement de la personne du roi (Charles VIII) à Anne de France , dame de Beaujeu , sa sœur , malgré les oppositions du duc d'Orléans , qui , en sa qualité de premier prince du sang , voulait avoir la principale autorité. On établit un conseil de dix personnes , où devaient assister les princes du sang , savoir le duc d'Orléans , président , le comte d'Angoulême , le connétable de Bourbon , frère aîné de Pierre de Beaujeu , Pierre de Beaujeu , le comte de Dunois. L'ordonnance , faite sur la réquisition de ces états , est la première qui ait permis à toutes sortes de personnes d'*ester* en jugement par procureur. Le président Hénault , *loc. cit.*

(3) Perneti , tom. I , pag. 198.

(4) Perneti , *ibid.* , pag. 148 , parle d'un Antoine Dupont qui fut en même temps procureur-général , receveur et secrétaire de la ville de Lyon , et qui garda ces trois places jusqu'en 1403 ou environ. Cette date fait présumer que ce n'est pas le même personnage qui fut député aux états de 1484.

III. *Idem.* 1506 (1).

Claude le Charron , lieutenant-général (2).

Claude Laurencin , trésorier de l'archevêché (3).

Claude Thomassin , conservateur des foires (4).

IV. *Idem.* Tenus à Orléans , puis à Pontoise. 1560 (5).

Benoit Buatier , précenteur et grand-vicaire de l'arche-

(1) Louis XII avait confirmé, par un traité conclu à Blois , la promesse de marier sa fille Claude avec Charles , fils de Philippe ; les conditions en étaient trop onéreuses , pour qu'il les tint : il fut arrêté dans les états tenus à Tours , que le mariage ne se ferait point , et la princesse Claude fut fiancée à François , comte d'Angoulême. Le président Hénault , *loc. cit.*

(2) Pernetti , tom. I , pag. 211 et 212.

(3) Le même , *ibid.* , pag. 218.

(4) C'est sans doute celui qui donna son nom à la rue Thomassin , par permission du consulat datée du 8 janvier 1499. Pernetti , *ibid.* , pag. 170-171.

(5) Les députés des trois états ayant représenté que leurs pouvoirs étaient expirés à la mort du roi (François II) , et qu'il fallait les renouveler , il fut arrêté que les députés continueraient d'agir en vertu de leurs commissions , sur le principe que , par la loi du royaume , le mort saisit le vif , que l'autorité royale ne meurt point , et qu'elle passe , sans interruption , du roi défunt à son légitime successeur. L'état était alors endetté de 42 millions , quoique le roi Henri II eût trouvé dans le trésor de l'épargne 1,700,000 écus... Les états d'Orléans ne produisirent aucun bien : il faut seulement remarquer la célèbre ordonnance qui y fut rendue au sujet des matières ecclésiastiques et sur le fait de la justice... Le président Hénault , *loc. cit.* Il paraît que ces états avaient d'abord été convoqués à Meaux.

vêque, député du clergé (1).

Gabriel de Sacconay, chanoine et comte de Lyon, *id.* (2).

Le baron de St-Chamond, député de la noblesse (3).

Le seigneur de la Liegue, *idem.*

Antoine Bonin de Servières (4).

Pierre Grolier, procureur-général (5).

V. *Idem.* Tenus à Blois. 1576 (6).

Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon, dép. du clergé (7).

(1) Perzetti, tom. I, pag. 362-363, et *Arch. du Rhône*, tom. VI, pag. 51.

(2) Perzetti, tom. I, pag. 383 et suiv.

(3) Sans doute Jacques Mitte de Chevières, seigneur de St-Chamond. *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 417.

(4) Il était alors conseiller de ville; il l'avait été plusieurs des années précédentes et le fut encore en 1564 et 1566.

(5) La place de procureur-général de la commune de Lyon avait été résignée par Jean de la Bessée à Pierre Grolier qui la résigna, à son tour, à notre ancien historien, Claude de Rubys: ce dernier fut reçu le 31 juillet 1565. Voy. pag. 406 de son *Histoire véritable de Lyon*.

Sur la famille de Grolier, l'un de nos plus illustres, consultez tous nos historiens.

(6) C'est le temps où se forma la ligue. Henri III régnait. Les états envoyèrent une députation au roi de Navarre et au prince de Condé pour les engager à s'y rendre et à consentir à la défense de l'exercice de toute autre religion que la catholique. Le président Hénault, *loc. cit.*

(7) Nous donnerons une notice sur ce personnage qui fut un des plus zélés partisans de la ligue et qui joua un rôle considérable dans les événemens de cette époque. Il présida les états de 1576.

Du Pinay , député de la noblesse.

De Beauregard , *idem* (1).

Pierre Scarron (2).

Jean Guyot de Masso (3).

Claude de Rubys (4).

.VI. *Idem.* 1588 (5).

Pierre Scarron (6).

(1) Frère de Guillaume de Gadagne, seigneur de Bothéon.

(2) Fils de Jean, et frère, à ce qu'il paraît, d'Antoine et de François, qui, ainsi que lui et d'autres membres de leur famille, exercèrent plusieurs fois les fonctions de conseillers de ville. La famille des Scarron était originaire de Moncarlier en Savoie. Le commerce l'avait attirée à Lyon. Elle a eu plusieurs officiers de cours souveraines à Paris où elle s'est transplantée avec ses richesses. Le célèbre poète burlesque Scarron en était issu. Perneti, t. I, pag. 418, et *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 244.

(3) Receveur-général des finances, conseiller de ville cette même année 1576.

(4) Voy. plus haut, pag. 19. Pierre Scarron, Guyot de Masso et Claude de Rubys avaient été députés par la ville à Paris en 1572, et ils s'y trouvaient à l'époque de la St-Barthélemi.

(5) Les états de Blois de 1588 sont célèbres. Le duc de Guise y fut massacré par ordre d'Henri III, le 23 décembre, et le cardinal de Guise, son frère, le lendemain 24. Pierre d'Epinaç qui était de leur parti, fut fait prisonnier. Les deux députés de Lyon revenant en cette ville furent arrêtés, au mois de février 1589, sur la route d'Orléans, par les troupes de M. de Neufvy qui les remit en liberté après quelques jours de détention. *Notice sur le duc de Nemours*, par M. Pericaud, *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 84.

(6) Voy. plus haut, not. 2.

Nicolas de Chaponay, sieur de l'Isle (1).

VII. *Idem. Tenus à Soissons.* 1592 (2).

Guillaume Gelas (3).

Guillaume de Villars (4).

VIII. *Idem. Tenus à Paris.* 1614 (5).

Denys-Simon de Marquemont, cardinal, archevêque de

(1) Pernetti, tom. II, 84 et suiv.

(2) Les députés de Lyon ne se rendirent à Soissons que sous la condition que, s'ils étaient faits prisonniers ou pillés, ils seraient indemnisés ou rachetés par la ville.

(3) Conseiller de ville en 1588 et 1592, fils d'un autre Guillaume Gelas qui l'avait été en 1552 et 1558.

(4) Une branche de la famille des Villars alla s'établir à Coudriens. Elle a fourni cinq archevêques à la métropole de Vienne, et le célèbre maréchal de Villars en était issu. *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 71-72 et 379.

(5) Ces états furent assemblés, le 27 octobre, par Marie de Médicis, veuve de Henri IV, régente pendant la minorité de Louis XIII. Ils avaient d'abord été convoqués à Sens pour le 25 août; mais on attendit la majorité du roi, qui arriva le 27 septembre, et on les transféra à Paris. Ce sont les derniers que l'on ait tenus jusqu'au règne de Louis XVI. Ceux de 1651 furent convoqués, mais ne s'assemblèrent pas.

Ce fut en cette année 1614 qu'on plaça dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, une boîte où chaque particulier avait droit de jeter des avis ou des doléances dans l'intérêt de la cité. On avait déjà employé, lors de la convocation des états de Blois de 1588, le même moyen qui ne produisit que des libelles diffamatoires et des pasquinades en vers et en prose, et qui ne répondit pas à l'attente des inventeurs qui furent les premiers maltraités. *Mém. mss.*

- Lyon, député du clergé (1).
De Gibertet, archidiacre et comte de Lyon, *idem*.
Claude, sieur de Crémieux et de Chamousset, députés
de la noblesse.
Pierre Austrein, prévôt des marchands, député du tiers-
état (2).
Grollier, procureur-général, *idem* (3).
Du Moulceau, avocat, *idem* (4).
Jean Goujon, avocat, *idem* (5).
Tissier, châtelain de Dargoire et syndic du plat pays, *id.*

IX. *Idem. Convoqués à Tours. 1651* (6).

- Charles Grollier, prévôt des marchands (7).

(1) Ce prélat, né à Paris, avait pris possession du siège archiépiscopal de Lyon, le 9 mars de l'année précédente (1613) ; il se distingua par sa piété. On sait qu'il fut l'ami de St. François de Sales. Il mourut à Rome le 16 septembre 1626, âgé de 54 ans.

(2) *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 379.

(3) Voy. plus haut, pag. 227, not. 5.

(4) Perneti, tom. II, pag. 164-165.

(5) Le même, *ibid.*, pag. 16.

(6) C'était le temps de la Fronde. Anne d'Autriche était régente pendant la minorité de Louis XIV son fils. La noblesse demandait les états-généraux. Il paraît même que cette assemblée fut convoquée ; mais la reine persuada au prince de Condé, auquel elle feignait de vouloir rendre l'autorité, que la chose était contre ses intérêts, et les états n'eurent pas lieu.

(7) Voy. plus haut, pag. 227, not. 5.

X. ASSEMBLÉE DES NOTABLES. 1787-1788 (1).

Louis Tolosan de Montfort, prévôt des marchands (2).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Aperçu de l'état de la civilisation en France, lu, le 20 décembre 1827, à la société d'agriculture, arts et commerce de l'arrondissement de St-Étienne (Loire), par M. Smith, avocat et juge suppléant, membre correspondant du cercle littéraire de Lyon, chargé de présenter quelques observations sur le tableau des forces productives de la France depuis 1814, par M. Charles Dupin. Lyon, Louis Perrin, 1828, in-8.° de 39 pages.

Cette brochure est un rapport intéressant sur l'ouvrage de M. Dupin, désigné dans le titre : même en ne parta-

(1) L'assemblée des notables était composée de sept princes du sang, sept archevêques, sept évêques, huit maréchaux, vingt-huit membres de la noblesse, huit conseillers-d'état, quatre maîtres des requêtes, huit magistrats de Paris, douze présidents de parlemens, deux présidents de conseils supérieurs, neuf députés des pays d'états et vingt-quatre maires ou prévôts des marchands.

(2) Nommé, en 1785, prévôt des marchands, il conserva cette place jusqu'à 1789, époque où la forme de l'administration changea. Il mourut le 1.^{er} décembre 1811. Né plébéien, il acquit une grande fortune et donna une sorte d'illustration à sa famille dont deux ou trois autres membres se sont aussi fait distinguer.

geant pas toutes les opinions de l'auteur, on ne peut qu'applaudir à la manière dont elles sont exposées.

Première lettre à MM. les curés des paroisses catholiques du canton de Genève, par l'Éclaireur du Jura, avec cette épigraphe :

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. (S. Paul. ad) Coloss. c. II, v. 8.

Lyon, imprimerie de J. M. Barret, 1828, in-8.° de 76 pages.

Cette lettre est dirigée contre la méthode de l'enseignement mutuel, qu'on s'efforce de propager à Genève. L'auteur fait voir dans quel but on en agit ainsi, et il rassemble tout ce qu'on a dit de plus fort contre l'invention attribuée à Lancaster. C'est surtout sous le rapport religieux qu'il la condamne, qu'il en démontre les abus et les dangers, et a recours contre elle à la voie de l'autorité, comme à celle du raisonnement.

Nous sera-t-il permis de saisir cette occasion de rappeler que l'enseignement mutuel n'est point, comme on l'a cru, une découverte moderne due au progrès des lumières? On nous pardonnera sans doute cette légère digression, si c'en est une. Il est certain que le mode d'instruction pratiqué par le quaker Lancaster est beaucoup plus ancien que lui, et qu'il était en usage, dès le seizième siècle, dans les écoles des jésuites. C'est ce qu'atteste un passage du *Quatrième livre des Bigarrures du seigneur des Accords* (Etienne Tabourot, de Dijon), dont la première édition est de 1585. Ce passage est trop curieux pour ne pas le mettre sous les yeux de ceux de nos lecteurs qui ne le connaissent pas. Nous nous servons de l'édition du livre.

des Accords , donnée à Lyon , par les héritiers de Benoît Rigaud , en 1599 , in-16. On y lit ce qui suit , pag. 23-24 :

« ... Les Iesuiestes... enseignent donc leur escholiers par une gentile emulation qu'ils pratiquent de ceste sorte : » ils divisent par bandes de dix à dix tous leurs escholiers , » et commettent sur chasque dizaine un decurion qui a » charge de faire repeter et reciter le texte à ceux qui sont » sous sa charge ; et sont colloquees chasques decuries » l'une apres l'autre , en ordre certain , comme il y a la » premiere , 2 , 3 , 4 , 5 , etc. , autant que le nombre en » peut faire. Lors quelques fois ils exciteront un de la » quatrieme decurie , pour disputer contre un de la pre- » miere ; et si celuy de la premiere est vaincu , on le fait » descendre en la place du victorieux qu'on fait monter » par mesme moyen en la place du vaincu. Ce qui se fait » à la gloire de l'un et honte de l'autre , qui lui sert de » plus aigre peine que si on lui donnait des verges. Et » pour gagner en ceste dispute , on leur fait respective- » ment proposer , l'un à l'autre , cinq ou six questions. » Et y a des decurions proche d'iceux , qui comptent les » fautes , afin qu'on ne les puisse tromper. Et le plus gra- » cieux est que , quand il se rencontre quelcun trop » grand asnier , on le renvoye , par forme d'ignominie , » en la decurie des asnes , dont il ne sort point qu'il n'ait » premierement provoqué et vaincu quelcun de ses com- » pagnons pour regagner sa place. »

Ce passage , comme on le voit , confirme la vérité du mot du Sage : *Nil sub sole novum*. Nous en devons l'indication à une lettre que M. Guillaume , secrétaire-adjoint de l'académie de Besançon , a adressée à M. C. N. Amanton , et qui a été insérée dans le *Journal de Dijon* du 4 décembre 1824. Il est à remarquer que l'édition des *Bigarrures de des Accords* , à laquelle M. Guillaume renvoie , est celle de Paris , 1662 , où les jésuites du collège de

Clermont à Paris sont désignés comme pratiquant la méthode dont il s'agit, tandis que, dans l'édition de 1585 que nous venons de citer, les jésuites sont nommés, en général, sans indication du collège où ils faisaient usage de cette méthode.

Il y aurait peut-être une conclusion à tirer de l'emploi qu'en faisaient les jésuites : c'est que l'enseignement mutuel n'est pas mauvais en lui-même et ne le deviendrait que par l'abus qu'on pourrait en faire; mais nous ne voulons pas entrer dans l'examen d'une question qui, comme tant d'autres, est aujourd'hui une question de religion et de politique, et nous croyons qu'en faisant connaître, par une courte analyse, le sujet de la lettre de *l'Eclaircissement du Jura*, nous avons rempli notre tâche, et que nous ne nous sommes pas trop écarté du but, en ajoutant la note historique que nous avons empruntée à M. Guillaume, sur l'origine du mode d'instruction sur lequel roule cette même lettre.

Almanach des Muses pour 1828. Paris, Audin, libraire-éditeur, quai des Augustins. In-12 de 320 pages.

Ce volume est le soixante-quatrième de la collection, et ressemble assez à ses aînés, en ce sens que l'on y trouve, comme dans tous les autres recueils du même genre, du bon, du mauvais et du médiocre; si nous l'enregistrons ici, c'est parce que l'on y a inséré quelques pièces qui ont des Lyonnais pour auteurs, et dont voici les titres : *Joseph Vernet*, ode qui a remporté le prix au jugement de l'académie de Vaucluse, par M. Bignan; *les Imprécations du Vieillard*, imitation des *Lusiades* de Camoëns, par M. Boucharlat; trois *Épigrammes*, par M. Fabien Pillet, et enfin des *Vers mis au bas du portrait de Talma*, par

M. James de St-Léger. Cette dernière pièce a le mérite de la brièveté : ce qui nous permet de la citer dans ce bulletin.

En public , c'est Néron , Cinna , Titus , Oreste ,
Portant au fond des cœurs la terreur , la pitié ;
Et dans un cercle ami , savant , doux et modeste ,
Il est Oreste encore aux yeux de l'amitié.

Flore lyonnaise , ou Description des plantes qui croissent dans les environs de Lyon et sur le mont Pilat , par le docteur J. B. Balbis... Lyon , Coque , 1827 , tom. 1 , divisé en 2 vol. in-8.°

Nous rendrons compte de cet important ouvrage dans un de nos prochains numéros.

Abeille française , ou Archives de la jeunesse , journal d'éducation , publié par une société de personnes attachées à l'éducation , n° 1. Lyon , imprimerie de L. Perrin , 1828 , in-12 de 88 pag.

Ce premier n.° d'un journal qui n'est pas le premier de ce genre que l'on ait publié à Lyon , mais qui , à en juger par son début , sera bien supérieur à ceux qui l'ont précédé , contient 1.° Un dialogue entre le rédacteur de *l'Abeille* et un de ses amis ; 2.° Un article de géographie sur les *Nouvelles cartes muettes* , dressées d'après la méthode naturelle de Pestalozzi ; 3.° Un article sur la *Flore lyonnaise* du docteur Balbis ; 4.° Une lettre à *l'Abeille* , ayant pour titre : *Souhaits et conseils* ; 5.° Une fable en prose , *le Berger et le Prince* , suivie d'une analyse critique et littéraire ; 6.° Un article sur la traduction des poésies de

Job par M. Levavasseur ; 7.^o Une pièce en vers sur le *dernier jour de l'année*, par M.^{me} Tastu ; 8.^o Une fable en vers, *l'Enfant et la Rosée*, par M. F. Coignet, etc., etc. On s'abonne à ce journal, chez M. Louet, libraire, place du Plâtre, n.^o 14.

L'Illiade d'Homère, traduite en français par Dugas-Montbel, tom. 1.^{er}, contenant les chants I-VIII. Paris, 1827, imprimerie de F. Didot, in-8. de 26 feuilles, gr. pap. vélin (A Lyon, chez Laurent, libraire).

Le texte est à côté de la version ; la couverture imprimée porte : *Collection des auteurs grecs, avec la traduction française en regard*. C'est le 1.^{er} volume de cette importante collection. Nous désirons vivement qu'une entreprise aussi belle ne rencontre aucun obstacle, et nous nous félicitons de ce qu'elle débute par la réimpression du travail si estimé d'un de nos confrères, sur le prince des poètes.

* * On annonce l'émission prochaine d'un ouvrage de M. Ballanche, intitulé *Essais de palingénésie sociale*, dont l'impression est confiée à M. Jules Didot. L'ouvrage entier se composera de cinq volumes divisés par la nature même des sujets ainsi qu'il suit : I, *Prolégomènes* ; II, *Orphée* ; III, *Formule générale de l'histoire de tous les peuples, appliquée à l'histoire du peuple romain* ; IV, *la Ville des Expiations* ; V, 1.^{re} partie, *Élégie* ; 2.^o partie, *Notes explicatives et complémentaires de tout l'ouvrage*. Malheureusement tout le public ne jouira pas du fruit des méditations de l'auteur ; car on annonce que cette nouvelle production ne sera pas mise en vente, mais seulement distribuée à des amis.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE JANVIER 1828.

* 1.^{er} — Ordonnance qui nomme conseillers d'état en service extraordinaire M. le baron de l'Horre, premier président de la cour royale de Caën, ancien député du Rhône, et M. Courvoisier, procureur-général près la cour royale de Lyon.

* 9. — Mort, à Paris, de M. le comte Nicolas-François de Neufchâteau, né en Lorraine le 17 avril 1750, ancien conseiller au conseil souverain de Saint-Domingue, ancien ministre, ancien sénateur, membre de l'académie française et doyen de presque toutes les académies du royaume, etc. Cet homme célèbre à tant de titres était associé de l'académie de Lyon depuis 1766, c'est-à-dire depuis l'âge de seize ans, et il entretenait avec cette compagnie de fréquentes relations par l'envoi de ses nombreux ouvrages. On se rappelle qu'il célébra, dans une pièce de vers, lue à l'académie française et imprimée sous le titre de *Jubilé académique*, la cinquantième année de son association avec ses confrères de Lyon. Nous avons inséré dans les *Archives* (tom. II, pag. 311-314, et tom. V, pag. 5-30) une lettre et un poëme qu'il a bien voulu nous adresser, et nous conservons avec gratitude plusieurs témoignages de la bienveillance qu'il nous portait : car il était du nombre des littérateurs de la capitale qui applaudissent à nos efforts et qui les croient dignes d'encouragement. Il se trouvera sans doute quelque digne interprète des regrets publics que sa perte doit exciter. On sait que, dans son enfance, Voltaire l'avait proclamé son héritier : il

lui ressembla du moins par la variété des genres qu'il embrassés et par la multiplicité de ses talens ; mais ce qui recommandera peut-être encore plus sa mémoire au souvenir des gens de lettres ; ce sont les services qu'il leur a rendus et la protection généreuse qu'il leur a accordée dans le temps où il exerçait avec éclat les importantes fonctions de ministre de l'intérieur.

* * 13. — Ordonnance du roi qui érige en curé de seconde classe la succursale de St-Bonaventure de la ville de Lyon.

* * 15. — Le dimanche, 26 décembre dernier, la tranquillité publique fut gravement troublée sur la place des Célestins. Le sergent, qui commandait le poste qu'on établit tous les soirs sur cette place pendant la durée du spectacle, avait arrêté, à la porte du théâtre, un individu qui l'insultait et le frappait. Des malveillans recoururent à la force pour tenter de faire relâcher le détenu, et l'esprit de révolte, animé par le faux bruit qui se répandait que le sergent avait tiré son sabre au milieu de la foule, ayant gagné de proche en proche, un attroupement considérable se porta sur le corps-de-garde et l'assiégea à coups de pierres, en poussant d'horribles vociférations. Un officier fit mettre le prisonnier en liberté ; mais le calme ne fut pas rétabli pour cela, et on fut forcé de faire venir un détachement de chasseurs à cheval. On saisit quelques-uns des perturbateurs qui refusaient de se retirer après de nombreuses sommations faites par les commissaires de police. Cette scène se passa de 9 à 11 heures du soir. Tout parut alors terminé, et après le spectacle il n'y eut bientôt plus personne sur la place des Célestins. Le corps-de-garde était évacué et fermé, et les chasseurs étaient retournés à la caserne ; mais à une heure après minuit, des individus survinrent, au nombre de 12 ou 15, enfoncèrent la porte du corps-de-garde, achevèrent d'en briser les vitres et les

bancs et traînèrent le poêle et la guérite jusques sur le bord de la Saône. L'autorité fut avertie trop tard ; les patrouilles n'arrivèrent pas à temps pour s'emparer des coupables qui prirent la fuite. On arrêta seulement un ouvrier bijoutier, nommé Firmin Goubier, qui se trouvait sur le quai ; mais il a été prouvé par l'instruction qu'il était là par hasard, revenant d'une partie de débauche, et qu'il n'avait pris aucune part au délit : C'est ce qui a été reconnu aujourd'hui par le tribunal de police correctionnelle, lequel, sous la présidence de M. Bregnot du Lut, a prononcé sur le sort des personnes impliquées dans cette affaire. Auguste Moreau, ouvrier ferblantier, âgé de 17 ans, premier auteur du tumulte, a été condamné à cinq mois de prison comme ayant maltraité le sergent du poste à la porte du théâtre ; Pierre Martin Jolidon, revendeur de meubles, convaincu d'avoir lancé une bouteille à un brigadier qui le poursuivait pour avoir favorisé l'évasion d'un de ses complices, Charles Baudet, journalier, Flachat, ouvrier en soie, et Antoine Cartaud, instituteur sans diplôme, convaincus aussi de rébellion, et d'outrage avec violence, envers la force publique, ont été également condamnés, savoir, le premier à quatre, le second, et le troisième à trois et le quatrième à un mois d'emprisonnement, par application des articles 228, 230 et 60 du Code pénal. Les autres prévenus, Pierre Lugnet et Firmin Goubier, ont été acquittés.

*, 25. — Réception de MM. Deroche de Longchamp, conseiller à la cour royale de Lyon ; Delandine, vice-président du tribunal de première instance ; Turin aîné, et Monet, négocians, nommés administrateurs des hospices, en remplacement de MM. Ravier du Magny, Coste, Laurent Dugas et Faure.

*, 28. — M. de Lacroix-Laval, maire de Lyon, membre de la chambre des députés, est parti aujourd'hui pour

Paris. M. de Verna, premier adjoint, demeture chargé des fonctions municipales pendant l'absence de M. le maire.

* * On remarque le passage suivant dans le rapport fait par M. de Martignac, ministre de l'intérieur, à la dernière séance de la *Société royale pour l'amélioration des prisons*.

« Je ne terminerai pas cet exposé sans appeler l'attention et l'intérêt de la Société royale sur un établissement fort utile qui s'est formé à Lyon. Les femmes condamnées du département du Rhône, manquant, pour la plupart, à l'époque de leur libération, d'asile et de moyens de travail, un respectable habitant de cette ville a eu l'idée charitable de fonder, pour les recevoir, une maison de refuge, sous la direction des dames religieuses de Saint-Joseph. Cette maison, au succès de laquelle le conseil général du département a désiré concourir, en votant, au budget de 1827, un secours de 2,000 fr., compte déjà deux années d'existence; plus de cinquante femmes, sorties des prisons, y sont occupées. Il serait à souhaiter, pour le bien de l'humanité, qu'un tel exemple fût imité. »

Nous avons donné, dans notre recueil, tom. II, pag. 128 et suiv., des détails sur cette institution fondée en 1825, par M. Baboin de la Barollière, sous le titre de *Maison de la Solitude*, et placée sur la colline de Fourvière, dans pelé le *Grand Montauban*.

ERRATA.

Pag. 132, lign. 27, Chrichton, lisez : Critton ou Creighton.

Pag. 133, lign. 5, 1587, lisez : 1527.

Pag. 136, lign. 27, la sarde, lisez : la corde.

STATISTIQUE.

LES HISTORIQUES sur la ville de Lyon, ou description par ordre alphabétique des quartiers, places, rues et monumens de cette ville.

(III.° ARTICLE).

ANTIQUAILLE (rue et place de l'). La rue de ce nom part de la place des Minimes et va aboutir à la place de l'Antiquaille, qui donne elle-même issue à la montée St-Barthélemi et à la rue Fléberg. Il n'existe dans la rue et sur la place que deux maisons qui y prennent entrée. Les murs de plusieurs clos voisins en complètent l'enceinte. Une de ces maisons sert de succursale à l'hospice de l'Antiquaille pour les militaires atteints de maladies honteuses, et l'autre a été long-temps consacrée aux réunions de la chambre syndicale des notaires de l'arrondissement.

Point d'industrie ni d'autre population que celle de l'hospice.

La place de l'Antiquaille se nommait jadis place *de la Croix de la Buery*, et place *de la Buery* seulement, avant qu'on y eût planté les trois croix que l'on voit sur le plan d'environ 1540 : ces trois croix annonçaient que la piété des fidèles y avait établi une espèce de calvaire, le seul qui fût à Lyon à cette époque : elles n'existent plus aujourd'hui.

L'hospice de l'Antiquaille, dont la principale entrée est par la place, est bâti sur l'emplacement de l'ancien

palais des préfets du prétoire ou gouverneurs des Gaules (1). Plusieurs empereurs romains l'ont habité ; Claude (2) et Caracalla (3) y sont nés, et c'est aussi dans

(1) Les villes de Trèves et d'Arles disputent à celle de Lyon l'honneur d'avoir été le siège du préfet du prétoire des Gaules. On peut consulter sur ce sujet un mémoire du président Dugas, inséré dans notre tome III, pag. 141 et suiv., où sont présentés les argumens qui militent en faveur de Lyon. L'objet de ce mémoire est d'établir que S. Ambroise, un des ornemens de l'église dans le quatrième siècle, étant fils d'un de ces préfets et né dans le prétoire même, était par conséquent Lyonnais. B.

(2) L'empereur Claude naquit, sous le consulat de Julius Antonius et de Fabius Africanus, le 1.^{er} août de l'an 10 avant J. C., jour où Drusus son père faisait la dédicace du fameux autel d'Auguste à Ainay. B.

(3) Dans la première édition de ces *Essais*, on avait mis *Caligula*, au lieu de *Caracalla* ; mais c'était une erreur ou une faute d'impression évidente : les auteurs de l'antiquité varient, il est vrai, sur le lieu de la naissance de Caligula ; les uns veulent que ce soit Tivoli ou Antium, et les autres, un village près de Coblentz ; mais aucun d'entre eux ne place son berceau à Lyon. Il n'en est pas de même de Caracalla, fils de Septime Sévère et de Martia ou de Julia Domna, qu'Aurélius Victor, de *Cæsarib.* c. 21, fait naître précisément dans nos murs (le 4 avril 188) : ce qui n'est pas plus glorieux pour notre ville que d'avoir donné le jour, près de deux siècles auparavant, à l'empereur Claude. Un auteur espagnol, Antoine Guévara, a écrit que Julia Domna était aussi née à Lyon ; mais il ne cite aucune autorité à l'appui de ce fait qu'il entoure de circonstances très-singulières. Voy. *Archiv. du Rh.* tom. VI, pag. 139-145. B.

ce palais qu'Antonia accoucha de Germanicus (1). Il reste des massifs de maçonnerie de cet édifice; et de l'autre côté du chemin, sous Fourvières, il en existait encore, il y a quelques années, des pans entiers de murailles.

L'Antiquaille n'était qu'un lieu couvert de ruines et environné de vignes, lorsque Pierre Sala, d'une des familles de Lyon les plus distinguées dans la magistrature (2), fit élever en ce lieu, vers l'an 1500, une belle maison, somptueusement bâtie, comme le portent les actes, et dans laquelle il réunit les monumens de l'antiquité que ce quartier offrait en abondance. Ce fut cette destination donnée à cette maison qui la fit nommer l'*Antiquaille*, dénomination que l'on ne trouve nulle part avant cette époque, mais qui lui fut dès lors consacrée. La propriété en passa ensuite à Symphorien Buatier, autre lyonnais recommandable, et petit-fils de Pierre Sala (3); de là à Claude de Rubys (4),

(1) Germanicus était neveu de Claude et frère de Caligula, et vint au monde l'an 15 avant J. C. La ville de Lyon s'honore d'avoir été la patrie de ce grand prince. B.

(2) Voy. *Archiv. du Rh.* tom. V, pag. 149 et tom. VI, pag. 115. B.

(3) La propriété de l'Antiquaille appartient aussi à Benoît Buatier, official et grand-vicaire de l'archevêque de Lyon, et sans doute parent de Symphorien Buatier. Voy. pag. 51 de notre tom. VI. Un André Buatier était conseiller du parlement de Dauphiné en 1472. B.

(4) L'Épître dédicatoire au chancelier Pomponne de Bellière placée par Claude de Rubys à la tête de son *Histoire véritable de la ville de Lyon*, est ainsi datée : *De vostre maison de l'Antiquaille sur Lyon, ce dernier iour de Décembre M. D. C.* B.

allié de ceux-ci , et encore après lui à dame Jeanne Buatier , veuve de Masso. Mais un décret ayant été poursuivi , en 1629 , contre cette héritière , l'Antiquaille fut acquise par la bienveillance et la munificence de M. de Sève (1) , moyennant 21,005 livres au profit des religieuses du second monastère de la Visitation , qui , depuis plusieurs années , étaient établies dans une petite maison au Gourguillon. Suivant une relation manuscrite sur ce couvent , cette adjudication fut faite au grand déplaisir de bien des gens ; car plusieurs personnes avaient des vues sur l'Antiquaille , regardée comme le plus bel endroit de la ville. Le 3 avril 1630 , les religieuses en prirent possession , et plus tard , elles firent rebâtir et clore entièrement la maison.

« Ce furent les antiquités romaines dont ce lieu est » rempli (ajoute cette même relation faite par une des » religieuses) qui nous méritèrent le bonheur de voir » deux fois , dans notre maison , la reine-mère , Anne » d'Autriche , et notre grand monarque , aujourd'hui » régnant , Louis-le-Grand. Leurs majestés marquèrent » bien de la satisfaction de les avoir vues ; et même le roi » fit recueillir quantité d'inscriptions romaines qui se » peuvent encore lire sur nos murailles.

» Ce fut en l'année 1660 , continue plus bas l'auteur » de la relation , que Louis XIV étant venu avec sa » mère en notre monastère , fit relever les inscriptions » qui sont sur de grandes pierres anciennes. »

L'auteur remarque encore que Louis XIV , ce modèle

(1) Mathieu de Sève , sieur de Saint-André , Fromentes et Fléchères , trésorier de France , prévôt des marchands en 1630.

de la grandeur , de la politesse et de la galanterie française , garda son chapeau à la main tout le temps qu'il passa dans le couvent.

L'église , bâtie en 1639 , fut consacrée à Notre-Dame et aux Saints Martyrs lyonnais. Au-dessous est un cachot que la tradition assure avoir servi de prison à S. Pothin : une colonne en soutient la voûte , et un autel a été élevé auprès , dans l'endroit où l'on croit que le saint évêque fut lié. Dans tous les temps , ce lieu sacré a attiré la vénération des fidèles : les prélats , les princes et les souverains qui ont passé à Lyon , l'ont visité.

On trouve dans la première cour de la maison , l'entrée de longues voûtes souterraines qui traversent , à une assez grande profondeur , une partie de la montagne. Cet ouvrage , conduit par l'architecte Billion , date du milieu du siècle dernier , et n'avait été exécuté qu'avec des travaux immenses , dans le but de procurer l'eau nécessaire aux besoins du monastère.

Dans l'enclos , sous le chemin qui va de la place des Minimes à Fourvières , il existe un souterrain de cent pieds de long , douze de large et quinze de haut ; il est enduit , jusqu'à la naissance de la voûte , d'un ciment rouge , extrêmement dur et poli ; et un mur très-épais coupe en deux parties inégales ce long boyau. Le P. Ménéstrier et d'autres auteurs avaient cru reconnaître dans cette construction une conserve de vin ; mais M. Cochard , dans sa *Description historique de Lyon* , pag. 277 , nous apprend que M. Mongez , à qui la science des antiquités est redevable d'un grand nombre de découvertes , ayant eu des doutes sur la destination de ce souterrain , se procura des fragmens de l'enduit

dont il était revêtu intérieurement ; et que , d'après les essais qu'il fit faire , il demeura convaincu que la couleur rouge de cet enduit n'était point produite par des dépôts de tartre , mais bien par la nature de la matière dont il était composé.

Plusieurs des membres de l'académie de Lyon s'empressèrent d'aller examiner cette conserve , et ils furent tous persuadés , après l'avoir vue , qu'elle n'avait servi qu'à contenir de l'eau. Sa position presque au niveau du terrain du clos , le ciment qui en couvre les parois , et qui n'occupe qu'environ les deux tiers de sa hauteur , sa forme , tout enfin dans sa construction annonce qu'on n'y a jamais déposé du vin.

Le monastère de l'Antiquaille avait été supprimé , comme tous les autres , en 1792 , et l'église entièrement dévastée , lorsqu'en 1802 , M. Najac , second préfet de ce département , voulant faire cesser les désordres de tout genre qui s'étaient introduits dans le dépôt de Bicêtre , situé à la Quarantaine , confia ce dépôt à une administration composée de citoyens recommandables , et arrêta qu'il serait transféré dans les bâtimens de l'Antiquaille.

Cette administration entra en fonctions avec 5 fr. 10 c. en caisse. Une de ses premières opérations fut la translation de l'établissement à l'Antiquaille , qui devint ensuite , par un décret du 15 avril 1805 , une propriété communale. L'administration s'est depuis lors constamment occupée d'améliorations , et elle est parvenue aujourd'hui à élever cette institution au plus haut degré d'importance et d'utilité pour la ville de Lyon et pour le département.

L'église , qui a été entièrement restaurée en 1817 , par

les soins de MM. les administrateurs , avait été honorée de la visite de N. S. P. le Pape PIERRE VII , le 19 avril 1805 , lorsque Sa Sainteté revenait de Fourvières.

L'hospice est destiné à recevoir : 1.° les filles publiques , malades ou en correction , qui y sont occupées à divers genres de travaux relatifs à nos manufactures ; 2.° les autres individus des deux sexes , atteints de maladies honteuses , lesquelles ne sont traitées dans aucun des autres hospices de cette ville , ni même des départemens environnans ; 3.° les individus atteints de maladies psoriques , et enfin les aliénés des deux sexes , auxquels tous les genres de soins sont prodigués.

L'hospice de l'Antiquaille renferme près de 600 individus. Le service s'y fait par 40 sœurs hospitalières , 20 frères et quelques employés supérieurs.

Quant aux ressources de l'hospice , elles sont presque toutes éventuelles : il ne possède que peu de propriétés , et ne jouit que d'un fort modique revenu fixe. Le gouvernement et la ville paient une partie de ses dépenses , et les administrateurs pourvoient au surplus des besoins par leurs soins , leur zèle et les dons de la charité publique.

L'édifice , quoique très-vaste , a néanmoins été augmenté , il y a quelques années , non seulement d'un corps-de-logis considérable , au-devant duquel on a établi une terrasse fermée d'une grille de fer , mais encore d'un autre corps-de-logis , au-dessous du grand bâtiment , pour y recevoir les femmes aliénées. Cette construction , d'un caractère analogue à sa destination , est composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage de forme circulaire , dans lesquels on trouve plusieurs dortoirs , deux salles de réunion et un grand nombre de cellules. Un portique en pierres de taille ,

soutenu par 28 colonnes, d'ordre toscan, précède et sert de dégagement aux pièces intérieures : l'éloignement des ailes parallèles qui vient se rattacher au mur de la terrasse supérieure, laisse une esplanade d'environ 120 pieds de diamètre, suffisante pour aérer les appartemens et pour fournir une promenade aux personnes qui sont renfermées dans l'établissement.

Un perron à quatre rangs, dans le milieu duquel on a pratiqué une niche ornée de deux colonnes, où est une fontaine, établit la communication de ce nouveau bâtiment avec la cour élevée de l'ancien.

L'entrée du perron est fermée par une barrière qui fait le centre d'une grille composée de lances, dont la longueur, égale à celle de la cour, est de 120 pieds. L'aspect intérieur de cette cour est du plus bel effet, et porte l'empreinte d'une construction, non seulement bien appropriée à sa destination, mais encore d'une très-bonne ordonnance d'architecture. Il est toutefois à regretter vivement que l'extérieur réponde si peu à ce qui a été fait pour le dedans. Cette façade semi-circulaire qui, des points les plus élevés de la montagne, aussi bien que de la ville et particulièrement de la place de Bellecour, se présente d'elle-même à la vue, devait surpasser en décoration les constructions intérieures dont nous venons de faire l'éloge ; elle devait offrir l'aspect d'un véritable monument.

Les constructions modernes ont été dirigées par M. Flacheron, architecte de la ville ; elles réunissent à une solidité parfaite l'avantage d'offrir une distribution commode. En 1823, on y a encore ajouté des cellules autour de la terrasse, pour recevoir des aliénés. Tous ces travaux sont dus au zèle et à l'infatigable sollicitude de l'administration de cet hospice.

En creusant pour asseoir les fondations des nouveaux bâtimens , on a trouvé une statue en marbre , dont la tête manquait , et plusieurs inscriptions tumulaires qui sont placées sous les portiques du palais des arts.

Ces inscriptions sont trop connues et se trouvent déjà dans trop de recueils , pour que nous ayons besoin de les reproduire ici. On peut voir les principales dans la galerie de St-Pierre , sous les n.^{os} XXI , XXI bis , XXIX bis et XLII bis.

Notre intention étant de signaler à l'attention des étrangers et des amateurs , toutes les fois que l'occasion se présentera , les points de vue , les sites pittoresques dont notre cité abonde et qui ont une si grande célébrité , nous ne terminerons point cet article sans arrêter les regards sur l'aspect que présente l'Antiquaille , vue du haut de la place. Le portail de ce bâtiment , sa chapelle et son clocher se dessinant sur l'immense horizon qui s'étend sur la plaine inférieure , à l'entrée de laquelle est la ville de Lyon avec ses monumens , ainsi que le confluent du Rhône et de la Saône , et qui se termine par les montagnes du Dauphiné et par les Alpes , forment un spectacle véritablement enchanteur , digne d'être reproduit par les plus habiles pinceaux.

ANTONIN (rue d'). Nom récemment donné au passage qui traverse de la place St. Jean à la rue de la Bombarde. On croit que c'est sur l'emplacement occupé par cette rue , ou dans le voisinage , que , vers l'an 138 , les Lyonnais élevèrent un temple à l'empereur Antonin , en reconnaissance des bienfaits qu'ils en avaient reçus.

Ce temple fut appelé l'Autel des Césars , *Ara Cæsarum* , parce que dans la suite il fut dédié à Marc-Aurèle

et à Lucius Verus, enfans adoptifs d'Antonin. Il n'est pas invraisemblable que plus tard, des débris qui en provenaient, on construisit l'église de St. Jean, dans les murs de laquelle on trouve encore quelques restes d'inscriptions qui justifient cette conjecture. Des auteurs ont même prétendu que l'enceinte actuelle de la place St. Jean était occupée par le temple dont nous parlons, et d'autres, que c'est sur ses ruines mêmes que l'église a été bâtie. Il existe, à l'extrémité de la rue d'Antonin, un espace de terrain assez vaste qui s'appelait autrefois le *tènement de Talaru*, et qui formait comme un apanage à l'illustre famille de ce nom, pour ceux de ses membres qui étaient comtes de Lyon (1).

(1) L'origine de la famille de Talaru se perd dans la nuit des temps; mais elle paraît avoir commencé dans le Lyonnais. Voy. Le Laboureur, *Mazures de l'isle-Barbe*, tom. II, pag. 560 et suiv., et le dictionnaire de Moréri, art. *Talaru*. Cette famille qui subsiste encore dans la personne de M. le marquis de Talaru, pair de France, a fourni plusieurs personnages distingués. L'église de Lyon lui a dû trois archevêques dont deux, Jean et Amédée, furent cardinaux, et environ vingt chanoines-comtes de St. Jean. On voit par la pièce suivante de Gilbert Ducher, insérée à la page 29 de son recueil imprimé en 1538 par Sébastien Gryphe, que l'un de ces comtes, qui portait le prénom de Jean, possédait une maison près de l'église de Fourvières, où il cultivait avec succès la poésie et les lettres, et où il réunissait probablement une société choisie de personnes qui partageaient ses goûts.

D. D. Joanne Talarutio, beati Joannis apud Lugdunum comite, ad librum suum Poeta.

Depuis la révolution, on y avait construit des baraques en bois, dont quelques-unes sont encore adossées à l'ancien mur du cloître; d'autres ont été abattues et remplacées par des constructions plus décentes et plus dignes d'une rue qui porte un grand nom historique.

AQUEDUCS (territoire des). Ce mot de *territoire*, en usage dans les communes rurales, désigne un emplacement quelconque qui n'a ni limite, ni surface déterminée, et qui, quoique dépendant de la commune, forme pourtant une localité séparée et distincte. La banlieue, ou campagne de Lyon, est ainsi divisée en plusieurs territoires, qui sont, pour ce quartier, ce que les rues sont pour la ville.

Le territoire dont nous nous occupons, est limité par celui des Poncettes et du Petit S.te-Foy. Il y existe 9 maisons, 9 ménages et 29 individus. C'est le point le plus élevé de la partie rurale de Lyon, et la vue dont on y jouit, est sans bornes du côté du levant. Son nom vient d'un très-beau fragment d'aqueduc, situé à l'angle du chemin de Francheville et de la place St. Irénée, lequel se liait sans doute avec les nombreux monumens de ce genre qu'on retrouve dans nos environs.

Les principaux historiens s'accordent à faire honneur

Quære forum Veneris, montis sublime cacumen,

Unde et Lugdunum sol videt occiduus.

Clarus Ioannes montem Talarutius illum,

Ad divi Thomæ limina sancta, colit.

Nec colit hunc solus, Musis admixtus amœnis,

Si Musas vere sacra poësis habet.

Quære, libelle, virum, sumendus fronte serena :

Ut Phœbo sacris verus amicus homo est,

B.

de la construction des aqueducs à Marc-Antoine , et fondent leur opinion sur le séjour que ce Triumvir a fait dans cette partie des Gaules à la tête de plusieurs légions. Cependant M. Cochard , dans la *Description historique de Lyon* , imprimée en 1817 , pag. 285 , et dans son *Guide du voyageur à Lyon* , 1826 , pag. 91 , adopte plus volontiers le sentiment de M. Delorme (1) , auteur d'un ouvrage intitulé : *Recherches sur les Aqueducs de Lyon* , qui en attribue l'établissement à l'empereur Claude. M. Cochard fait remarquer , à l'appui de cette opinion , que le P. de Colonia (2) assure avoir vu plus

(1) Guillaume Marie Delorme , architecte (qu'il ne faut pas confondre avec notre célèbre Philibert Delorme) membre de l'académie de Lyon , né dans cette ville le 26 mars 1700 , mort le 26 avril 1782. Ses *Recherches sur les aqueducs de Lyon construits par les Romains* , lues dans les séances de l'académie de Lyon des 29 mai et 5 juin 1759 , Lyon , Aimé de la Roche , 1760 , in-12 , obtinrent beaucoup de succès. M. de Caylus en fit l'éloge. Les exemplaires en sont devenus extrêmement rares. M. Mazade d'Aveize les a insérées dans le tome I.^{er} de ses *Promenades à Lyon* , 1810 , in-18 , pag. 135-239. Les dessins que Delorme avait levés de ce qui restait des anciens aqueducs dans nos contrées , furent exposés dans la salle de l'hôtel de ville en 1760. Depuis , ce savant se livra à de nouvelles recherches sur le même sujet et les communiqua à l'académie de Lyon ; mais elles n'ont pas été imprimées et sont sans doute perdues. On assure que le plan d'agrandissement de la ville , en reculant le confluent du Rhône et de la Saône jusqu'à la pointe méridionale de l'île Mognat , était originairement de Delorme , et que Perrache n'a été que l'exécuteur de ce plan. B.

(2) *Hist. litt. de Lyon* , tom. I , pag. 44. B.

de vingt à trente tuyaux de plomb, de quinze à vingt pieds de longueur, trouvés dans le clos des PP Recollets, et sur lesquels on lisait en relief les initiales *Ti. Cl. Cæs. Tiberius Claudius Cæsar*. M. Cochard croit encore que ces tuyaux servaient pour diviser les eaux de l'aqueduc, et pour les répandre dans tous les lieux où elles étaient nécessaires. Mais le P. de Colonia et le P. Ménéstrier (1) entrent à ce sujet dans des explications qui nous paraissent laisser victorieusement à Marc-Antoine l'honneur de ces magnifiques ouvrages. Le P. de Colonia pense que les tuyaux trouvés dans le clos des PP. Recollets, ont dû servir à la distribution des eaux dans le palais impérial, qui était situé sur le plateau de Fourvières, et qu'ils avaient pu être placés par les ordres de Claude, sans qu'il doive s'en suivre que les aqueducs n'existassent pas déjà sur la montagne de St. Just, antérieurement à l'époque où cet empereur y est né.

Parmi les restes considérables d'aqueducs qu'on rencontre autour de Lyon, celui sur lequel se trouve appuyé le pavillon des employés de l'octroi près du télégraphe, mérite d'être remarqué à cause de son admirable construction, de la solidité de sa masse et de la dureté extraordinaire du ciment qui lie entre eux les petits cubes de pierre dont il est composé. La douceur du climat de la Grèce et de l'Italie explique suffisamment l'état de conservation où se trouvent les monumens qu'on y admire; mais un débris romain parvenu jusqu'à nous, et sous un climat destructeur comme le nôtre, aussi intact que celui que nous signalons, est une sorte de phéno-

(1) *Histoire consulaire de la ville de Lyon*, p. 45. B.

mène aux yeux des archéologues. La longueur et les difficultés d'une entreprise comme celle des aqueducs , sera toujours pour les modernes un sujet d'étonnement. Leur étendue , à cause du circuit qu'ils parcouraient , était de plus de treize lieues , à compter de leur naissance au-delà de St. Chamond jusques à Lyon. Ils étaient destinés à conduire les eaux du Furens sur la colline de Fourvières , pour servir aux besoins , soit des citoyens , soit du palais impérial qui y était établi , soit du camp qui siégeait dans la plaine entre Ecully et St. Just. La forme de cet ouvrage immense est digne de remarque : le corps de la maçonnerie est en petits moellons de roche , ayant depuis trois jusqu'à six pouces d'épaisseur , toujours posés à bain de mortier , ne laissant aucun vide dans ses joints montans , formant partout un corps inaltérable. Les paremens ou faces extérieures sont revêtus de pierres taillées carrément , sur trois pouces six lignes à leurs têtes posées en losanges. C'est ce que Vitruve appelait *opus reticulatum* , expression qui dépeint assez bien ce genre de maçonnerie dont l'aspect offre le simulacre du réseau. Dans les parties qui ont une certaine élévation hors de terre , de grandes briques dont on faisait régner un cours de deux assises de quatre pieds en quatre pieds de hauteur , unissaient les paremens avec les massifs du mur et interrompaient le maillage ou réseau. Le mortier qui lie ces matériaux entr'eux ayant acquis la dureté de la pierre , a fait croire assez généralement qu'il était composé avec un certain mélange de matières dont le secret est perdu de nos jours ; mais c'est une de ces fables qu'on s'est plu à débiter sur les monumens antiques. Toutes les analyses qui ont été faites du ciment des Romains , prouvent qu'il n'entrait uniquement dans

sa composition que de la chaux et du sable : tout leur secret consistait , par conséquent , à savoir faire un bon choix de l'un et de l'autre , et à les mélanger dans des proportions convenables. Lorsque ce mortier devait servir d'enduit à un réservoir ou à un canal , on y ajoutait de plus de la brique pilée.

On trouve des débris importants des aqueducs à Ste. Foy , à Bannant , à Chaponost , à Brignais , à Mornant , à St. Maurice-sur-Dargoire , à St. Genis-Terre-noire , à Chagnon et à la Petite Varizelle. On voit encore dans le vallon d'Ecully , au-dessous de Grange-Blanche et au Massut , des restes d'un autre aqueduc , moins élégant et moins solide , qui servait à conduire du côté de St. Irénée les eaux que fournissait le Mont d'or. Il y a lieu de penser que ce dernier aqueduc avait été élevé , non par le gouvernement , mais par de riches particuliers ou des chefs de camp , qui y recueillaient les eaux des sources ou des petites rivières voisines pour l'utilité et l'agrément de leurs villas. Les amis des arts ont à déplorer la perte toute récente du plus beau fragment qui restât de l'aqueduc d'Ecully et qui se composait de quatre arches d'une largeur et d'une hauteur considérables. On l'a vu s'écrouler en entier dans le courant de l'année 1827. Cet événement devrait éveiller la sollicitude de l'administration , intéressée à conserver des restes précieux de l'antiquité qui appartiennent à l'histoire locale , qui attirent les étrangers et dont l'étude est souvent utile aux progrès des arts. On s'étonne que l'autorité ait souffert dernièrement qu'on bâtit contre l'aqueduc de St. Irénée et au travers de ses arcs deux maisons qui le masquent et le font , pour ainsi dire , disparaître , en l'incorporant à de chétives habitations sans goût et sans grâce.

On trouve également à Pollionnay , à Courzieu , à l'Argentière , les vestiges d'un aqueduc souterrain qui arrivait aussi à St. Irénée. Il était destiné à y amener les eaux de la Coire , de la Brevenne et des autres petites rivières qui y affluent. Ces deux aqueducs sont les premiers que les Romains construisirent pour recueillir les eaux les plus voisines ; mais comme les petites rivières qu'ils amenaient à Lyon , tarissaient pendant l'été , ils se virent bientôt forcés de construire celui de treize lieues d'étendue dont il a été question plus haut , et qui était intarissable comme le Furens.

Enfin , un quatrième aqueduc longeait le Rhône depuis Montluel et se terminait au bas de la colline de St. Sébastien (1).

La destruction des aqueducs est due , en grande partie , à l'emploi trop fréquent que les Romains ont fait des briques dans leur construction ; il n'est pas un seul des vestiges dont nous venons de parler , qui n'offre la preuve de ce fait. L'influence pernicieuse de notre température ayant détruit la plupart de ces briques , il en est résulté des vides considérables dans les massifs , qui ont hâté de plusieurs siècles la ruine de ces monumens. Ce que le temps avait épargné , paraît avoir été renversé vers l'an 732 , époque où une armée considérable de Sarrasins venus d'Espagne , après avoir soumis le Languedoc , prit Avignon et se jeta dans la Provence et le Dauphiné. Ces barbares remontèrent ensuite le Rhône , et s'emparèrent

(1) Voy. dans les *Archives* , tom. I , pag. 241-258 , un mémoire de M. Cochard , intitulé *Notice sur les voûtes souterraines , appelées improprement Aqueducs du Rhône.*

de Lyon , où ils commirent d'irréparables excès. Une grande partie des habitans fut passée au fil de l'épée ; les églises , les murailles de la ville et la plupart des habitations furent détruites ; ce qui restait encore debout des ouvrages romains éprouva le même sort. Les dévastateurs espéraient y trouver des richesses cachées. C'est de là , à ce qu'on croit , que s'est perpétuée , parmi les paysans des environs , l'opinion que ce sont les Sarrasins qui avaient construit ces monumens.

Il parait , en effet , très-possible que , dans des esprits peu éclairés , la tradition de la destruction se soit , par la suite des temps et par l'altération des récits transmis d'âge en âge , convertie en une tradition contraire (1).

Pour ne rien ajouter à la description que nous venons de faire , nous renvoyons nos lecteurs à l'ouvrage de M. Delhorme et à celui de M. de Penhouet , colonel , en 1816 , de la 19.^e légion de gendarmerie , le dernier auteur qui ait écrit sur ces monumens (2).

En terminant cet article , nous rappellerons que , le 29 septembre 1793 , la surprise du pavillon de la maison

(1) Le P. Ménestrier dit en parlant des restes des aqueducs , *VI.^e Dissertation sur l'origine de la ville de Lyon* , pag. 36 , à la tête de son *Hist. consul.* : « Le peuple nomme ces arcs , les arcs des Sarrasins , par corruption du mot d'arcs césariens , *arcus cæsariani*.... » B.

(2) *Lettres sur l'histoire ancienne de Lyon* , dans lesquelles on traite des différentes origines de cette ville , de son agrandissement extraordinaire sous Auguste , de son embrasement sous Néron , ainsi que de ses aqueducs et de la conduite des eaux par les siphons renversés. Besançon , Vacherant-Tissot , 1818 , in-4.^o de x et 216 pag.

Rosset, attendant aux aqueducs de St. Irénée, donna à l'armée qui assiégeait Lyon, la facilité d'incendier le beau couvent des Genovéfins (aujourd'hui le refuge St. Michel) et de repousser les Lyonnais des positions qu'ils avaient au territoire de Choulans.

Nous regrettons de ne pouvoir consigner ici les noms de ceux de nos courageux compatriotes qui, à cette époque mémorable, défendirent ce poste contre des forces bien supérieures aux leurs, avec une constance et une intrépidité dignes d'un meilleur sort.

ARBALÈTE (rue de l'). Cette rue tire son nom d'une enseigne qu'on y voyait anciennement, et qui représentait un homme tirant de l'arbalète. Cette enseigne, qui a été détruite, ainsi qu'une autre qu'on remarque encore dans la rue des Treize Cantons, voisine de celle-ci, et sur laquelle était figuré l'armorial des treize cantons suisses, fait présumer que ce quartier était autrefois principalement habité par des négocians suisses qui jouissaient de privilèges particuliers. Il est de même probable que l'image de l'homme armé d'une arbalète, était l'effigie de Guillaume Tell.

La rue de l'Arbalète aboutit de la rue de l'Angile à celle des Treize Cantons; elle est tracée sur le plan de 1740; mais celui du 16.^e siècle n'en fait aucune mention. On y compte 7 maisons, 66 ménages, 229 individus, 25 ateliers et 47 métiers pour la fabrication des étoffes de soie.

ARBRE-SEC (rue de l'). Un arbre desséché par le temps et qui avait subsisté dans cet état pendant un assez grand nombre d'années à l'une des issues de cette rue, et plus

tard une enseigne qu'on y avait placée avec l'emblème d'un arbre sec, ont l'un et l'autre donné à cette partie de la ville le nom qu'elle continue à porter aujourd'hui. Elle est figurée sur le plan de 1540 avec sa direction actuelle, c'est-à-dire, en forme de ligne brisée tendant de la rue Clermont à la rue Basseville. Sa situation au centre de la ville et du quartier du commerce, lui donne de l'importance. Il y existe 43 maisons, 401 ménages, 1239 individus, 12 ateliers et 22 métiers pour la fabrication des étoffes de soie.

La maison paternelle des Labé, dits Charly, fameux cordiers, était dans la rue de l'Arbre-Sec. Ils l'y ont conservée pendant les 14^e, 15^e et 16^e siècles. On sait que c'est de cette famille, qui possédait à Lyon et dans les environs de riches propriétés, qu'était issue la fameuse Louise Labé, dite la Belle Cordière, dont nous aurons occasion de parler à l'article de la rue qui porte son surnom, et que ses poésies ont placée au rang des femmes célèbres.

ARCHERS (cour des). C'est un impasse pratiqué entre le jardin de la préfecture et la rue Belle-cordière. Des entrepôts pour les voituriers, et quelques ateliers de menuisiers, maçons, forgeurs et charrons y occupaient autrefois de petits hangars. Depuis la destruction du couvent des PP. Dominicains, on a bâti sur la clôture de leur jardin de petites maisons qui sont, en majeure partie, occupées par les écuries et les remises de quelques auberges où logent principalement des marchands forains.

On ignore d'où vient ce nom de cour des Archers, dont il n'existe pas même de trace sur le plan de 1540. La principale population de ce passage consiste, comme anciennement,

en forgeurs , selliers , carrossiers et menuisiers. Il y existe 11 maisons , 24 ménages , 121 individus , 9 ateliers et 41 métiers pour la fabrication des étoffes de soie.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(XXIX.^e ARTICLE).

NOTICE SUR AMÉLIE DE MONTENDRE.

Si cette nation de femmes-poètes des 14.^e et 15.^e siècles , que M. de Surville a groupée autour de Clotilde de Vallon-Chalys , qu'il prétendait avoir été une de ses aïeules , n'est pas éclose de son cerveau , non plus que les poésies qui successivement ont été publiées après sa mort et sur ses manuscrits par trois de nos plus habiles littérateurs (1) ; si ces poésies , disons-nous , ne sont pas des produits de son imagination spirituelle et féconde et d'une imitation patiente et presque toujours heureuse des formes de notre ancien langage , si ce n'est pas

(1) Il existe deux recueils des œuvres de Clotilde de Surville : le premier , arrangé par feu M. Ch. Vanderbourg , qui plaça à la tête une excellente dissertation sur l'authenticité de l'ouvrage , fut publié à Paris , chez Henrichs , en 1803 , in-8.^o Il obtint tant de succès , et fixa tellement les regards du public , qu'il fut réimprimé deux fois , la même année , chez le même libraire , et trois fois en 1824 , chez A. Nepveu. C'est à ce dernier , propriétaire actuel des manuscrits de M. de Surville , qu'est dû le second recueil , mis au jour en 1826 et revu par MM. de Ronjoux et Ch. Nodier , sous le titre de *Poésies inédites de Clotilde de Surville , poète du XV.^e siècle* , 1.^{er} volume in-12 , orné de gravures d'après Colin , élève de Girodet.

une brillante fantasmagorie que l'apparition, dans un temps presque barbare, de cette femme célèbre et de ce nombre de personnages, supérieurs aussi à l'époque où ils vivaient, dont il nous a révélé la singulière existence et raconté l'intéressante histoire, la biographie lyonnaise doit s'enrichir d'une notice de plus, et Amélie de Montendre a droit d'y figurer avec distinction.

Clotilde, selon ses éditeurs, avait écrit des mémoires considérables sur les femmes qui, avant elle et de son temps, s'étaient livrées à la douce culture de la poésie. Ce grand ouvrage s'est perdu, ainsi que tous les manuscrits autographes que possédait M. de Surville (1); mais heureusement ce dernier en avait fait l'extrait, et c'est par là que le souvenir d'Amélie de Montendre est venu jusqu'à nous.

Cette trouveresse lyonnaise du 14.^e siècle succéda à deux autres muses, Victoire de la Tour et Hélène de Grammont; elle vint, suivant l'expression de M. de Surville (2), allumer son flambeau aux feux dont étincelait leur cendre. La France muait alors en quelque sorte, et les geais italiens se paraient impunément de ses dépouilles. Amélie fit justice de ces larcins, de concert avec Richarde Selvaggi, l'objet des amphigouris de Cino de Pistoie (3); et elle parvint, par quelques écrits pi-

(1) Mort victime de la révolution, au Puy en Velay, le 27 vendémiaire an VII. On peut voir, dans la préface de M. Vanderbourg, comment se perdirent à cette époque les originaux que M. de Surville avait en son pouvoir.

(2) *Poésies inédites*, etc., pag. 202.

(3) Richarde Selvaggi, ou *Selvaggia*, comme elle est nommée dans la *Biographie universelle*, art. *Cino da Pistoia*, mourut, à ce qu'il paraît, avant 1314: d'où l'on peut induire que, l'ayant connue, Amélie de Montendre serait née vers la fin du 13.^e siècle.

quans , à déterminer ses contemporains à cultiver leur langue naissante. Elle eut l'honneur d'avoir pour amie et pour élève Justine de Lévis (1) , qui confia , à son tour , le feu sacré qu'elle avait reçu d'elle , aux mains de Pulchérie de Fay-Collan sa petite fille , dépôt que celle-ci transmet ensuite à Clotilde sa fille dont Justine , comme on le voit , était la bisaïeule. Ainsi c'est à la Lyonnaise Montendre , à ses leçons , à ses exemples , que Justine et Clotilde durent leur talent et la place brillante qu'elles occupent enfin aujourd'hui sur notre Parnasse (2).

(1) Fille d'André de Levis-Perotti , de Sasso-Ferrato , branche reconnue par l'illustre maison de Lévis. L'existence de cette femme est authentiquement prouvée. On trouve dans les œuvres de Pétrarque , deux sonnets dont l'un lui est adressé par Justine de Lévis , et dont l'autre , sur les mêmes rimes , est la réponse qu'il y fit.

(2) M. de Surville a redit en vers , un peu prétentieux , ce qu'il avait dit en prose et ce que nous venons de lui emprunter : dans une épître intitulée , *l'Ombre de Clotilde aux femmes poètes , depuis l'origine de la langue française* , insérée pag. 141 et suiv. des *Poésies inédites* , etc. , après avoir mentionné les *Saphos* françaises qui avaient précédé Amélie de Montendre , il fait ainsi parler l'ombre de son aïeule :

Aux feux étincelans qui brillaient sous leur cendre ,
 Alluma son flambeau cette vive Montendre ,
 Que Lyon vit éclore en ses loyaux remparts :
 Et soudain mille échos sur les Alpes épars ,
 De ses chants dévoués à l'antique Thalie ,
 Firent , se répandant , retentir l'Italie ,
 Où le Dante infernal , plus encor que divin ,
 Evoquait , en fureur , le spectre d'Ugolin.
 Montendre , à ces tableaux énergiques et sombres ,
 Opposait l'Amour même , errant parmi les ombres ,
 Mariait , de Catulle , au riant abandon ,
 Non les mâles couleurs du peintre de Didon ,

Amélie composa des vers en italien et en français. Son principal ouvrage était un drame intitulé *l'Amour aux enfers*. Clotilde l'a sauvé de l'oubli, en l'insérant, comme épisode, dans sa pastorale du *Chastel d'Amour* (1). C'est à peu de chose près, le sujet du *Cupidon crucifié* d'Ausone : remarque qui, pour le dire en passant, a échappé aux éditeurs des poésies de Clotilde. Le roman du *Chastel d'Amour* n'est qu'analysé dans le second recueil qu'ils nous ont donné de ses ouvrages. Quelques vers qui appartenaient sans doute à l'original du poème d'Amélie, sauf peut-être les modifications nécessitées par le changement qu'avait subi la langue dans le cours d'un siècle, y sont cités en trois ou quatre endroits, mais ce ne sont que des fragmens qui ne peuvent se détacher et qui ne donneraient pas une idée complète du talent de leur auteur. Ces vers ressemblent, d'ailleurs, à la plupart de ceux que M. de Surville nous a conservés. Il juge lui-même ainsi le drame de *l'Amour aux enfers* (2) : « C'est, » dit-il, le modèle le plus ancien que nous connaissions » du genre charmant de *l'Oracle* et des *Grâces*. Si Clotilde a surpassé éminemment Amélie en vers ; si Louise Labé, dite la Belle Cordière, l'a pour le moins égalee

Mais ces piquans attraits dont la France est la mère,
 Ces brillans séducteurs dont l'éclat éphémère,
 Sans l'appui du talent, qu'ils peuvent embellir,
 Tout en éblouissant semble déjà pâlir....
 Telle fut de Lévis l'avant-courrière illustre.
 Justine enfin parut, et c'est son plus beau lustre.
 De ce maître vanté disciple audacieux,
 Justine en releva les crayons gracieux....

(1) *Poésies inédites*, etc., pag. 52-54.

(2) *Ibid.* pag. 63-64.

« en prose , dans sa petite comédie de la *Folie et l'Amour* ;
 » si Louisa Thiébault , entremêlant ces deux manières ,
 » a spécialement frayé cette route nouvelle à l'ingénieur
 » M. de Saint-Foix , certes , ni les unes , ni les autres ,
 » n'éclipsèrent Montendre , qu'après s'être embellies de
 » ses propres attraits. »

Voilà tous les renseignemens que nous fournit M. de Surville , d'après les mémoires de Clotilde , sur la vie et les ouvrages de notre aimable trouveresse ; mais il est encore une circonstance qu'il rapporte , et qui doit , à plus d'un titre , se retrouver dans cette notice : il s'agit d'un hommage touchant et flatteur qu'Amélie de Montendre aurait reçu , dans sa patrie , après sa mort. Nous nous servirons , autant que possible , pour ce récit , comme nous l'avons fait jusqu'à présent , des propres expressions de l'auteur qui est le seul guide que nous ayons (1).

Il existait à l'époque dont il s'agit deux Écossaises , nommées Céphise de Sainthré et Camille de Rischmond , quelles le duc d'Orléans , père de Louis XII et oncle de François I.^{er} , alors prisonnier de l'Angleterre , avait enseigné la poésie française , qu'il cultivait lui-même avec beaucoup de succès (2). Il les recommanda à Mar-

(1) *Poésies inédites* , etc. pag. 243 et suiv.

(2) L'abbé Sallier est le premier qui ait appelé l'attention des littérateurs sur le mérite de ce poète qu'il fit connaître dans un mémoire inséré au tom. XIII du recueil de l'académie des inscriptions. M.^r P. V. Chalvet a mis au jour , en 1803 , un choix des poésies de Charles d'Orléans , dont le manuscrit se trouve dans la bibliothèque de Grenoble , et qui justifie l'éloge que nous venons de faire de l'aimable et gracieux talent de ce prince. Cette publication n'a presque pas été aperçue , parce qu'elle a eu lieu en province , et qu'il est établi , même en province , qu'il n'y a de digne d'arrêter les regards que ce qui s'imprime dans la capitale.

guerite d'Écosse, laquelle venant en France pour être l'épouse du dauphin, se les attacha l'une et l'autre en qualité de filles d'honneur. Céphise et Camille firent connaître Clotilde au duc d'Orléans, immédiatement après sa délivrance et son retour à Paris (1) : il les engagea à partir pour s'aller former sous la Sapho moderne, la remercier des vers qu'elle avait faits en son honneur et ne rien épargner surtout pour la ramener avec elles à la cour. Marguerite les chargea d'une lettre écrite de sa main, où elle sommat Clotilde de venir recevoir, sur un théâtre plus digne de la posséder, le prix que sollicitait l'éclat de son riche génie.

Louise d'Effiat, vicomtesse de Loire, autre amie de Clotilde, se rendit à Lyon, dix à douze jours avant les jeunes Écossaises ; mais elle ne put descendre jusqu'au fond du Vivarais, par un accident, presque sans exemple, qui pensa lui coûter la vie, et la retint quelque temps aux portes du tombeau. Clotilde ne put apprendre, sans frémir et sans voler auprès d'elle, les dangers que courait Louise. Celle-ci ne la vit pas plus tôt arriver qu'elle se crut parfaitement guérie.

Les deux Écossaises ne tardèrent point à les joindre, sous une escorte de cent archers, aux ordres du chevalier Victor de Sainthré, l'amant déclaré de Céphise, et destiné à devenir bientôt son époux. La beauté conservée de Clotilde (2) frappa vivement les deux sœurs ; elles lui rendirent d'abord une espèce de culte et lui demandèrent à l'envi son amitié, sa bienveillance et ses leçons.

(1) La longue captivité du duc d'Orléans finit en 1440.

(2) Née vers 1400 ou 1405, Clotilde devait avoir alors environ 40 ans.

Parmi les sujets des conversations intimes qui s'établirent entre elles, Clotilde leur parla surtout des femmes poètes, leurs devancières, uniques modèles en poésie depuis l'origine de notre Parnasse français; elle leur en apprit l'histoire presque inconnue.

« Ces entretiens leur suggérèrent le vif désir de rendre
 » hommage aux mânes d'Amélie de Montendre; elles se
 » rendirent solennellement, en conséquence, à la mai-
 » son même où cette ingénieuse Lyonnaise avait reçu le
 » jour: elles y récitèrent, ou plutôt elles y chantèrent
 » un hymne français et italien, alternativement, en
 » mémoire des compositions d'Amélie en ces deux lan-
 » gues, et firent planter devant sa porte une superbe
 » tige de laurier. Cent ans après, ce laurier subsistait
 » encore. Comment se peut-il (c'est toujours M. de
 » Surville qui parle) que la société des gens de lettres
 » lettres lyonnais, qui recueillit avec tant de zèle les
 » œuvres de Louise Charly, dite Labé (1), l'honneur
 » immortel de leur patrie, n'ait fait aucune mention des
 » trois beaux sonnets qu'elle adressait à l'ombre de
 » Montendre, de l'exemple de laquelle il ne paraît pas
 » qu'elle ait beaucoup profité? Avec un talent inférieur

(1) Ce reproche s'adresse aux gens de lettres de Lyon (MM. de Fleurieu, Barou du Soleil, le P. Dumas, J. F. Tolosan, Adamoli et autres), qui se réunirent, en 1762, pour donner, à leurs frais, une réimpression soignée et élégante des œuvres de Louise Labé. Ces éditeurs sont, en effet, les seuls que pût connaître M. de Surville, mort, comme nous l'avons dit, en 1798; mais l'ineulpatiom retombe aussi sur les éditeurs de 1824, qui n'ont pas pas non plus inséré dans leur volume les trois sonnets dont il s'agit. Il eût été à désirer que M. de Surville rapportât le texte de ces sonnets, ou nous indiquât l'endroit où ils se trouvent. Il a même négligé de nous apprendre s'ils ont été imprimés, ou s'ils sont encore inédits.

» à celui de la belle Cordière , Amélie avait le goût bien
» autrement exquis , et l'oreille bien plus sensible aux
» lois de l'harmonie. Il est parlé du laurier dans l'un de
» ces sonnets ; mais Louise semble ignorer le nom de
» celles qui le plantèrent. Autant qu'on peut juger, d'après
» les renseignemens de Clotilde, du site où cet arbre fut
» élevé, ce dut être non loin de la place de Bellecour , et
» tout-à-fait sur le bord de la Saône , où des berceaux
» de verdure se réfléchissaient dans ses flots argentés.
» C'est dans l'église collégiale d'Aisnay que repose le
» corps de cette femme trop méconnue. »

Nous avons cru devoir transcrire, en entier , cette dernière partie d'une si jolie narration ; l'abrégé, c'eût été à-la-fois lui faire tort et risquer d'altérer des détails capables d'intéresser l'honneur de notre cité, qui ne pourrait manquer d'être fière d'ajouter, dans ses fastes, le beau nom d'Amélie de Montendre , à ceux des Louise Labé , des Clémence de Bourges , des Pernelle du Guillet , qui , un siècle plus tard , auraient recueilli l'héritage d'une illustre devancière. Il ne nous reste donc , en terminant cette petite compilation , qu'à exprimer le désir que les faits qu'elle renferme soient aussi vrais qu'ils seraient bien inventés , si par malheur ils étaient faux.

ANCIENNE STATISTIQUE DE LYON.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Tout le monde connaît le grand plan gravé de la ville de Lyon , levé par Seraucourt , vérifié et orienté par le R. P. Grégoire , du tiers-ordre de S. François , et re-

marquable parce que dans le pourtour du cadre on y a joint la perspective des principaux monumens et édifices publics de la ville.

Ce plan, livré au public en 1740, fit naître l'idée à un individu, dont on ignore le nom, de présenter au consulat, en 1742, un mémoire sur les moyens d'agrandir et d'embellir la ville, en ouvrant des rues dans les tènements occupés par les communautés religieuses qui, par suite de l'accroissement de la population, se trouvaient enclavés dans les quartiers les plus commerçans de la cité.

Quoique nous n'ayons qu'un extrait très-succinct de ce mémoire, il nous a semblé que les divers documens qu'ils renferment méritaient d'être connus, et pouvaient offrir quelques rapprochemens intéressans.

L'auteur estime, d'après le plan de Seraucourt, que la contenance générale de la ville, environnée de ses murs et fortifications, est de 2,800 bicherées dont il faut déduire un tiers pour les rues, places, quais, remparts, et la place du lit de la Saône; ce qui réduit la surface à 1867 bicherées;

Que les communautés régulières et séculières (toujours d'après l'estimation prise sur le plan), occupent un espace de 1,457 bicherées, et qu'il n'en reste que 409 pour les maisons bourgeoises;

Que le nombre total des maisons de la ville est de 3842, y compris les maisons d'habitations des communautés au nombre de 70; plus 500 maisons louées, qu'elles possèdent dans les divers quartiers; que ces 500 maisons forment environ la septième partie du quart restant de l'emplacement de la totalité des maisons;

Que les communautés possèdent 1,457 bicherées pour

une population de 2,700 individus, tandis que, dans les 409 bicherées qui restent, on trouve une population de 125,000 habitans; enfin que la possession de la septième partie du quart, qui est la vingt-huitième de la totalité de la ville, prouve que les communautés occupent en domaines utiles les trois quarts de la ville.

L'auteur estime ensuite que le nombre de 3,842 maisons dont la valeur, les unes dans les autres, peut être portée à un capital de 15,000 liv., donne une somme de 57,630,000 ;

Que les directes possédées par les bourgeois ne montent qu'à la somme annuelle de 36,018 liv., tandis que celles des communautés s'élèvent à 252,131 liv. ;

Que par suite on peut estimer les revenus des communautés, pris sur les fonds, les directes et les pensions, à un million, plus à un autre million pour les biens qu'elles possèdent hors de la ville ;

Que les 3,272 maisons, possédées par les bourgeois, au capital de 15,000 liv., donnent 49,080,000 liv., dont le revenu à 5 pour cent est de 2,454,000 liv., dont il faut distraire 350,000 liv. pour les pensions foncières et mobilières et le casuel : ce qui réduit le revenu à 2,104,000 liv. ; que la capitation se montant à 400,000 l., le revenu se trouve encore réduit à 1,704,000 liv. ;

Enfin que si les maisons bourgeoises logent 125,000 habitans, l'espace occupé par les communautés en logerait 400,000 ;

Qu'avant l'année 1562, les communautés ne possédaient qu'un quart de la ville : elles étaient au nombre de 24, y compris les chapitres ; elles avaient 447 bicherées et 334 maisons. Depuis cette époque jusqu'à nos jours (1742), il s'en est établi 46 nouvelles.

De ces données l'auteur conclut la nécessité de réunir en une seule maison ceux des corps religieux qui, appartenant au même ordre, avaient cependant dans la ville plusieurs établissemens ; il indique comme devant être supprimées et rendues au public quelques chapelles et autres propriétés possédées par diverses congrégations, et qui paraissaient inutiles ou sans emploi ; il cite, entre autres, un ancien hospice que les religieux du tiers-ordre possédaient dans la rue Belle-Cordière et qui était depuis long-temps inhabité.

Quant à l'ouverture des nouvelles rues, à laquelle devaient donner lieu les changemens qu'il proposait, les principaux percés, indiqués dans son mémoire, se trouvent particulièrement dans le clos des *dames Sainte-Marie de Bellecour*, dans le clos des *dames de la Déserte*, dans celui des *Capucins du Petit-Forest*, dans celui des *Bernardines*, etc., etc.

En parcourant cet extrait, on ne peut s'empêcher de penser que, pour réaliser ce projet d'amélioration impraticable alors sans troubler l'ordre public, il ne fallait rien moins que les bouleversemens occasionés par la révolution.

(Article communiqué par M. M. de V.)

HISTOIRE. — BIOGRAPHIE.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, tome L. WA-WIM (Extrait).

Cette belle entreprise approche de sa fin, quoique les rédacteurs semblent vouloir la reculer, en agrandissant tout à coup leur plan pour le peu qu'il leur en reste à exé-

cuter. La lettre W ne paraissait pas devoir fournir un volume , et cependant elle remplit le tome L et n'est pas épuisée. Pour obtenir ce résultat , il a fallu exhumer une foule de savans anglais , hollandais , allemands , etc. , dont certainement un grand nombre auraient été mis de côté , si leurs noms eussent appartenu aux lettres précédentes. Au demeurant , nous ne blâmons cette profusion d'articles que sous le rapport de l'espèce de disparate et du manque de proportion qu'elle fait naître entre les premières parties de l'ouvrage et le nouveau volume. Nous avons déjà , dans un autre article , exprimé nos regrets de ce que les rédacteurs avaient omis beaucoup de personnages du second et même du troisième ordre , parce que c'est , en effet , pour y puiser les notions dont on a besoin sur ces personnages , que l'on consulte le plus ordinairement les dictionnaires historiques : ce qui concerne les grands écrivains , les hommes célèbres de première classe , est généralement connu et se trouve partout.

On pense bien que l'on ne voit figurer dans le nouveau tome que très-peu de Français. Les noms commençant par W , sont rares parmi nous. Il y en a cependant quelques-uns , tels que Wailly , Watelet , etc. Un nom lyonnais est aussi de ce nombre : c'est celui de Willermoz , et M. Weiss , qui lui-même est français malgré son initiale , est l'auteur d'un article concernant deux médecins ainsi appelés , nés l'un et l'autre dans notre ville. MM. Pierre-Jacques et Pierre-Claude Catherine Willermoz méritaient bien d'être placés parmi les hommes qui ont acquis une certaine illustration. Nous insérerons ici la double notice qui leur est consacrée , en l'accompagnant de quelques notes complémentaires.

« **WILLERMOZ** (Pierre-Jacques), médecin, naquit à Lyon en 1735, et parcourut honorablement la carrière que lui avaient ouverte ses travaux et ses talents précoces. En 1761, à l'âge de vingt-six ans, il fut nommé professeur démonstrateur de chimie à l'université de Montpellier. Mais il se démit de cette chaire en 1763, et revint à Lyon, où, d'après les conseils de ses amis, il ouvrit un cours de chimie qui fut très-fréquenté (1). S'étant fait agréger au collège (des médecins) de cette ville (2), il continua de consacrer aux recherches scientifiques les loisirs que lui laissait l'exercice de son art. L'académie de Lyon s'empressa de l'admettre dans son sein (3). Lié d'une étroite amitié avec Rozier, il ne fut point étranger à la rédaction du dictionnaire de ce célèbre agronome. Dans ses dernières années, Willermoz fut tourmenté de la maladie de la pierre. L'opération de la taille qu'il supporta avec courage, n'ayant point diminué les douleurs, il y succomba le 26 juin 1791. On lui doit : des *Observations* sur l'établissement d'un cime-

(1) M. Delandine, *Catalogue des mss. de la bibliothèque de Lyon*, tom. II, pag. 216, mentionne comme se trouvant parmi ces mss., sous le n.º 884, un *Tableau de l'analyse végétale*, qu'il dit être un abrégé du système chimique des plantes, extrait du cours de chimie fait par M. Willermoz, en 1763.

(2) Il parut à cette époque une satire attribuée à un abbé Dumas, et dont nous ne connaissons que le titre, ainsi conçu : *Apologie de Willermoz, docteur agrégé au collège de Lyon, par M.****, 1763, in-12.

(3) Il en fut nommé membre ordinaire, en remplacement de l'abbé de Valernod, le 7 juillet 1778, et prononça son discours de réception dans la séance publique du 1.^{er} septembre suivant. Ce discours roulait sur la nature de l'air que nous respirons.

tière hors de Lyon , 1777 (1) ; et un *Mémoire* sur les moyens de procurer à cette ville les meilleures eaux , 1784 (2). Les registres de l'académie de Lyon con-

(1) Le point de savoir s'il ne convenait pas d'interdire les sépultures dans les villes , occupait fortement et partageait alors les esprits. M. le docteur Bast paraît avoir le premier proposé au collège des médecins de Lyon de provoquer cette importante mesure , vivement réclamée , pour toute la France et pour le monde entier , par les voix les plus éloqu岸tes. M. Willermoz entra dans ses idées , et les développa dans le mémoire cité par M. Weiss. M. Petetin les combattit inutilement : le collège se prononça en faveur de MM. Bast et Willermoz. L'abbé Antoine La Croix publia vers le même temps des *Réflexions sur les sépultures dans la ville de Lyon , par un de Messieurs de l'académie des sciences , belles-lettres et arts de la même ville* , Lyon , Aimé de la Roche , 1776 , in-8. On vit aussi paraître des *Réflexions d'un fossoyeur et d'un curé* sur le même sujet , Lyon , chez Bast de Mauvas , à la Sincérité , 1777 , in-12. C'était une satire. Il a fallu un bouleversement , tel que notre révolution , pour opérer l'abolition si désirée de l'usage pernicieux dont il s'agit.

..... *Alliquisq; malo fuit usus in illo.*

Ce n'est que depuis ce moment qu'en France on a établi généralement les cimetières hors des cités et en particulier hors de Lyon , En 1790 , l'abus subsistait encore. M. Louis-Antoine Moutonnat , avocat , depuis juge au tribunal de première instance de Lyon , actuellement retiré dans les environs de Genève , mit alors au jour un *Mémoire sur les cimetières de la ville de Lyon , présenté à MM. les maire et officiers municipaux et notables de la ville* , Lyon , principaux libraires , in-8.° Le terrain qu'occupe le cimetière de Lojasse , à l'extrémité du plateau de Fourvières , hors des murs , a été acquis sous la mairie de M. Fay de Sathonnay ; mais déjà auparavant les inhumations avaient lieu dans un terrain dépendant du faubourg de St. Just , séparé des habitations , qui avait été acheté pour cet objet.

(2) On trouve un court extrait de ce mémoire dans le *Journal de Lyon* de 1784 , pag. 149-153. Cet extrait faisait partie du dernier compte rendu des travaux académiques , par M. Mathon de la Cour.

tiennent quelques morceaux inédits de ce médecin , entre autres un *Mémoire sur les Gaz* (1).

WILLERMOZ (Pierre-Claude-Catherine) , fils du précédent , né à Lyon le 17 mars 1767 , fut l'héritier des talens de son père , et se disposa de bonne heure à suivre la même carrière. Reçu docteur à Montpellier en 1788 (2) , il fut agrégé , l'année suivante , au collège de Lyon , et nommé professeur d'anatomie. En 1792 , il fut envoyé comme médecin à l'armée du Nord ; et il remplit en-

rédauteur du journal. M. Delandine en donne aussi l'analyse dans son *Catalogue des mss. de la biblioth. de Lyon*, tom, III, pag. 575-576.

(1) Les autres morceaux inédits de Pierre-Jacques Willermoz , que contiennent les registres académiques , si l'on excepte quelques rapports qu'il avait été chargé de faire sur différens ouvrages offerts en tribut , ne sont qu'au nombre de trois ; ils sont intitulés , le premier : *Résultat des opinions des médecins, sectateurs des auteurs arabes , sur la petite vérole* ; et le second et le troisième : *Comptes rendus des travaux de l'académie de Lyon pendant l'année 1782*. Cette année-là , l'auteur était directeur de l'académie , et il lut le compte rendu de chacun des deux semestres dans les séances publiques des 27 août et 3 décembre. Il avait communiqué dans les séances particulières plusieurs autres mémoires , tels qu'une *Dissertation sur les huiles de Palma Christi et de Ricin*, en 1779 , des *Observations sur le méphitisme des fosses d'aisance*, en 1782 , etc. Dès 1762 , époque où il exerçait à Montpellier les fonctions de démonstrateur de chimie , il avait adressé à la compagnie , par l'entremise de M. le docteur Rast , un mémoire manuscrit sur la *phlogistique*.

(2) La thèse qu'il soutint pour obtenir le grade de bachelier , porte ce titre : *Morborum recidivorum disquisitio medico-practica , etc. , quam in Aug. Ludovico Monspelienſi medico , publicis ſubjiciebat diſputationibus , quætor Petrus C. Willermoz Lugdunensis liberalium artium magiſter , regiæ academiæ Mantuanæ correſpondens et jamdudùm medicinæ alumnius. Pro baccalaureatus gradu conſequendo. Monſpelii , Joan. Martel natu major , 1788 , in-4.* de 86 pages.

suite les fonctions de médecin en chef aux armées de la Moselle et de l'Italie. Ayant eu l'autorisation de rentrer dans ses foyers en 1796, il obtint la place de médecin en chef de l'hôtel-Dieu. Atteint d'un squirrhe au pylore, cette cruelle maladie termina ses jours le 12 janvier 1810. Il était membre des académies de Lyon (1), de Mantoue, de la Rochelle, d'Orléans et d'un grand nombre de sociétés de médecine et d'agriculture. On a de lui des mémoires : 1.^o *sur la macération du lin et du chanvre* (italien), Mantoue 1788 ; in-4.^o, couronné par l'académie royale de cette ville (2) ; 2.^o *sur l'influence contagieuse des miasmes qui s'exhalent des lieux où l'on pratique le rouissage du chanvre à l'eau dormante*, couronné, en 1790, par la société royale de médecine de Paris (3) ; 3.^o *sur le perfectionnement des brâleries d'eau de vie*, couronné par l'académie de la Rochelle, en 1791 ; 4.^o *sur la méthode à employer pour corriger le goût du fût dans les cuves et les tonneaux*, couronné par l'académie d'Orléans, en 1791 (4). »

(1) Il a figuré jusqu'à sa mort sur la liste des membres de l'académie de Lyon, où il fut porté lors du rétablissement de cette compagnie en l'an VIII, sous le titre d'*Athénée*.

(2) Voy. *Journal de Lyon* de 1788, pag. 287 et 288.

(3) Voy. *ibid.* pag. 298.

(4) On trouve dans *Paris, Versailles et les Provinces*, tom. II, pag. 282-205, édit. de 1823, une anecdote sur l'un de MM. Willermoz, qui annonce en lui une extrême bonté. L'auteur ne nous apprend pas auquel de ces MM. cette anecdote se rapporte. Pierre-Jacques et Pierre-Claude-Catherine Willermoz ne sont pas les seuls membres de leur famille qui aient obtenu à Lyon quelque célébrité. Jean-Baptiste Willermoz, neveu du premier et cousin du second, né dans cette ville le 10 juillet 1730, mort le 29 mai 1824, fut aussi un homme très-recommandable. Il eut des relations avec des *finces régnaus* et plusieurs autres personnages d'un rang élevé,

HISTOIRE. — ANCIENS USAGES.

**ORME PLANTÉ ANCIENNEMENT SUR LA PLACE DES MINIMES
A LYON.**

Tout le monde sait qu'autrefois on plantait un orme devant l'église de chaque village, de même que devant le manoir du seigneur. C'est de là que sont venues ces expressions proverbiales : *Danser sous l'orme*, *juges de dessous l'orme*, *attendez-moi sous l'orme*. Les paysans dansaient sous cet arbre ; des juges pédanées y tenaient

tels que le prince Ferdinand de Brunswick, le prince de Hesse-Hombourg, le duc de Gloucester et le feu roi d'Angleterre. Il était lié avec le célèbre Martin, chef de la secte des Martinistes, et fut député par la province de France, ainsi que MM. Perisse et Magneval, au fameux congrès de Wilhelmsbad, pour le rétablissement de la Franc-maçonnerie, quelques années avant la révolution. Il remplit les fonctions d'administrateur des hospices, celles de membre du conseil-général du département, etc. Il était de la société d'agriculture de Lyon. C'est à ce dernier titre que M. le docteur Terme, son parent, lui a consacré une notice, imprimée par ordre de la compagnie, Lyon, J. M. Barret, 1824, in-8.°, dans laquelle nous avons puisé la plupart des faits que nous venons d'indiquer rapidement. J. B. Willermoz n'a laissé aucun ouvrage mais de même que le docteur Pierre-Jacques son oncle et un de ses frères qui était aussi médecin, il coopéra par ses conseils et ses lumières à la rédaction du dictionnaire de l'abbé Rozier auquel il était uni par les liens de la plus étroite amitié. Il est regretté tous les jours de toutes les personnes qui l'ont connu, et qui se rappellent avec attendrissement les vertus publiques et privées dont il donna l'exemple pendant le cours de sa longue carrière, et surtout la piété vive et profonde qu'il fit éclater dans ses dernières années

leur juridiction ; on appelait leurs jugemens les *plaid's de la porte* , et les premières assignations en justice portaient *rendez-vous sous l'orme*. *Attendez-moi sous l'orme* est un rendez-vous ironique auquel ne se trouvera pas celui qui le donne. Il y a dans le théâtre de Regnard une petite pièce sous ce titre ; et dont la scène est dans un village du Poitou, *sous l'orme* : on y chante ce refrain :

Attendez-moi sous l'orme ,
Vous m'attendrez long-temps.

On voit encore dans quelques villages de nos provinces de vieux ormes appelés *Sully* , parce que ce ministre d'Henri IV renouvela l'ordonnance qui enjoignait de planter dans chaque commune un orme sur la place publique , où se tenaient les fêtes baladoires et les marchés.

L'orme de St. Just est rappelé dans un acte capitulaire du 3 août 1475. Pierre de Villars, Guillaume Dodiou, Jacques Tourveon, Jean Bruyères, Hugonin Bellièvre et autres, assemblés à l'hôtel commun, eurent à délibérer sur un arbre appelé *ormoz* (ormeau), « naguères, » par fortune de vent, subversé en la place et champ » appelé de *Coilles* (1), tirant à St. Just, prins et levé » par commandement desdits conseillers et pour conver- » tir et affuster l'artillerie de la ville. » Le chapitre, seigneur de St. Just, prétendait que cet arbre lui appartenait comme se trouvant dans le territoire qui était

(1) *Coilles* paraît dérivé de *collis*, colline. Avant l'établissement des Minimes en cet endroit, la place qui porte leur nom portait celui de *l'orme* (orme) *de Coilles* et c'est, suivant toute apparence, par une corruption de ce mot qu'on a appelé *Croix de Colle* une croix qui fut élevée sur cette place.

sous sa juridiction. Le conseil de ville arrête que « quant
 » à présent , pour éviter plaids et procez et sans en-
 » tendre préjudicier aux droits dudit chapitre comme
 » seigneur , vu que la place est à l'usage commun des
 » habitans , ledict arbre pour ceste fois demeure à
 » MM. de la ville pour estre converti à l'affustage de
 » ladicte artillerie. »

ARCHÉOLOGIE. — JURISPRUDENCE.

DISSERTATION SUR LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET LA LIBRAIRIE CHEZ LES ANCIENS ,

Lue le 27 novembre 1827 , à la Société d'émulation du département
 de l'Ain , par M. A.-F. PIC , l'un de ses membres correspondans ,
 juge au tribunal civil de Lyon.

Il est peu de choses entièrement nouvelles ; tout a
 été dit : le génie seul peut inventer et créer. Les
 savans de tous les âges , soit en s'appropriant les idées
 et les découvertes des anciens , soit en puisant dans
 leur propre fonds , ont fait , sur le vaste champ ouvert
 à l'esprit humain , une immense moisson , après laquelle
 l'homme que sa destinée a placé dans le mouvement de
 affaires publiques , ne peut que glaner quelques épis
 si le goût des lettres le porte à consacrer ses loisirs à
 l'étude. Ces fruits modestes du travail , recueillis sur
 les traces de tant d'auteurs distingués , ne peuvent
 avoir aux yeux des personnes à qui ils sont communi-
 qués , qu'un seul mérite , celui de l'à-propos. Ce n'est
 encore qu'en éveillant quelques souvenirs , en portant

l'attention sur des points intéressans de l'histoire ou de la littérature, qu'ils parviendront à flatter le goût des gens éclairés. S'il m'était permis de prétendre à quelque genre de succès, avoir procuré un instant d'agréable distraction à mes auditeurs serait le seul auquel j'oserais aspirer, en leur soumettant mes recherches et mes idées sur la propriété littéraire et sur la librairie des anciens.

La propriété littéraire était-elle connue chez les peuples civilisés de l'antiquité? les Grecs et les Romains l'avaient-ils placée dans le patrimoine des auteurs, et si, en comparant à nos usages les usages de ces peuples, la différence dans les moyens de reproduire un écrit en établissait une nécessaire dans l'étendue des droits que faisait naître sa composition, pouvait-on du moins la considérer comme procurant, d'une manière quelconque, un avantage pécuniaire au poète ou à l'historien?

Deux professions dont l'exercice se lie à notre sujet, étaient en usage à Rome et à Athènes, élevées à l'apogée de leur lustre, et un peu plus tard elles l'étaient aussi à Lyon, devenu la capitale littéraire des Gaules: c'étaient celles de libraire et de bibliopole (1).

Quelquefois un esclave, ou même un affranchi, voué au service de la personne, s'occupait à écrire ou à copier ses ouvrages et sa correspondance (2): cet homme faisait partie de la famille, il habitait avec elle, c'était le secrétaire du maître, quelquefois son conseil et son

(1) Martial, Cicéron, Horace, Pliné, Juvénal, Corps de droit; etc.

(2) Sed peto à te ut quàm celerrimè mihi librarius mittatur, maximè quidem Græcus.... *Cicero filius Tironi* apud Cic. XVI *ad Famil.* 21.

ami (1); on l'appelait *librarius*. Tiron fut long-temps celui de Cicéron ; c'est lui qui nous a conservé ses écrits immortels.

Mais lorsqu'un citoyen se destinait à ce genre de travail, lorsqu'il écrivait pour quiconque voulait l'employer, et qu'il trouvait ainsi des moyens d'existence ou de fortune pour lui et sa famille, on le nommait encore *librarius*, et sa profession, quoiqu'alors peu honorée, était néanmoins indépendante, comme toutes celles qui, dans Rome, contribuaient à satisfaire les besoins ou le luxe.

Il paraît cependant que cette même profession était le plus souvent exercée par des esclaves qui, travaillant pour le public, rapportaient néanmoins tous les profits à leur maître ; d'après les règles de la législation romaine (2). L'éducation qu'ils recevaient dans la famille, celle qui leur était donnée par le spéculateur qui les destinait à être vendus à un prix proportionné aux dépenses qu'il avait faites pour eux, en formait naturellement parmi les autres esclaves une classe distincte, celle des libraires ou copistes ; elle fournissait des secrétaires à quiconque pouvait les acheter et les entretenir, et des écrivains aux éditeurs d'ouvrages et même aux auteurs ; c'étaient, pour ainsi dire, leurs imprimeurs.

(1) Sed heus tu, qui *καὶ* esse meorum scriptorum soles. Cic. *Tironi* XVI *ad Famil.* 17. Innumerabilia tua sunt officia,.... in studiis, in litteris nostris.... *ibid.* 4 *et passim*. Ego hic cesso quia ipse nihil scribo;.... tu istic, si quid librarii mea manu non intelligent, monstrabis. *Ibid.* 21..

(2) *Instit. de his qui sui vel alieni juris sunt*, tit. VIII, § 1.

Les monumens anciens n'indiquent point que les *librarii*, voués à un travail presque matériel, fissent en même temps le commerce des livres ; tout laisse présumer, au contraire, que cette industrie était exercée exclusivement par les bibliopoles (*bibliopola*), qui sont maintenant nos libraires : ceux-ci produisaient et multipliaient les ouvrages, en les faisant transcrire par les moyens que nous venons d'indiquer, et les livraient ensuite aux acheteurs.

Des citations recueillies dans Xénophon, Martial, Pline et autres auteurs latins et grecs, attestent l'existence de ce trafic chez les anciens, et prouvent que souvent il était fait par des hommes éclairés, quoique presque toujours affranchis de l'esclavage : plusieurs d'entre eux furent honorés de l'amitié des grands génies de leur siècle (1).

C'était, ou sur des ouvrages déjà publiés et placés depuis plus ou moins long-temps dans le commerce, ou sur des écrits nouveaux qu'ils tenaient des auteurs mêmes, et dont ils se rendaient les éditeurs (2), que les *bibliopola* faisaient les spéculations destinées à les indemniser de leurs dépenses et surtout des frais de copie.

Lorsqu'ils voulaient reproduire une ancienne édition, il ne paraît pas qu'ils fussent assujettis à aucune obli-

(1) Quintilien, *Instit. Orat.* I, *Tryphoni bibliopola*. Pline, *epist.* IX, 11, *Geminio*.

(2) *Epistolarum... eas ergo oportet perspiciam, corrigam, tum denique edentur.* Cic. *ad Attic.* XVII. Pline, *loc. cit.* Justinien, *Instit.*, lib. IV, tit. IV, §. 1. Ulpien, l. V, ff. §. 9. ff. de injuriis. Hic meret æra liber Sossius... Horace, *de Arte poetica*, 344.

gation envers le premier éditeur ou envers l'auteur sa famille; et ce fait qui, dans nos mœurs, constitue contrefaçon, ne se trouve qualifié par aucune des lois romaines, et ne figure nullement dans leur nomenclature des délits; il faut donc le considérer comme ayant été licite, surtout quand on voit que le peuple romain avait des formules spéciales pour chaque action, soit qu'elle puisât son principe dans un contrat, soit qu'elle le puisât dans un délit. On se placerait en vain dans le champ de l'interprétation, pour trouver quelque texte du corps de droit, applicable, même d'une manière générale, au bibliopole qui reproduisait un ouvrage acheté par un confrère, et lui causait ainsi un préjudice notable. Il serait difficile, l'histoire n'en ayant pas conservé la trace la plus légère, de convaincre que cette fraude ait jamais donné lieu à une action juridique.

Le bibliopole vendait ses livres, on n'en saurait douter; Martial nous l'apprend dans plusieurs de ses mordantes épigrammes: il nous fait même connaître que son recueil valait cinq deniers.

. Dabit.

Denariis tibi quinque Martialem (1).

Un auteur raconte que Platon acheta, au prix de cent mines, trois petits-traités de philosophie de Philolaüs (

(1) Lib. I, epig. 117.

(2) Diog. Laër. in Plat., lib. III, §. 9, lib. VIII, §. A. Gell. l. III, cap. 17.

Dans l'antiquité comme dans les temps modernes, l'amour de la gloire ne put pas toujours être le mobile des auteurs et le but unique de leurs travaux ; ou du moins, ce serait mal juger le cœur humain, de penser qu'après avoir consacré de longues veilles à produire un ouvrage capable de satisfaire une ambition aussi noble, les écrivains aient négligé les intérêts matériels qui s'y rattachaient si naturellement et qui pouvaient embellir leur vie en augmentant leur aisance.

L'historien, le poète savait qu'un bibliopole à qui il confierait le soin de publier son ouvrage, en tirerait un profit, déduction faite des frais de papier, de transcription et de reliure ; comment croire qu'il n'ait pas cherché à le partager avec lui, en mettant un prix à son manuscrit ? J'en conviendrais : la facilité, la liberté de contrefaire pouvait rendre ce prix très-modique ; mais la copie n'avait pas moins une valeur vénale, et rien de plus simple et de plus juste de la part de l'auteur, que d'en donner une à son premier type.

Cinq deniers ou 4 fr. de notre monnaie pour l'achat de 117 épigrammes de Martial, dont plusieurs ne sont que des distiques, eussent été un prix exorbitant, s'il n'eût fallu qu'indemniser le bibliopole du travail d'un esclave à qui il ne fournissait qu'un entretien très-modique, et qui devait écrire avec cette rapidité dont les annales des temps antérieurs à l'invention de l'imprimerie, nous fournissent de nombreux exemples ; mais l'éditeur devait retrouver dans la vente un bénéfice spécial et la compensation des sommes payées pour l'achat du manuscrit. Telles ont été, chez les anciens, les bases de la valeur des copies, considérée indépen-

damment de l'affection ou du caprice de l'acheteur et sans égard aux circonstances particulières (1).

Trouverons-nous également quelques indices sur les conditions de la cession de l'ouvrage et de l'abandon que l'auteur faisait d'une propriété encore incontestable, puisqu'elle n'était pas sortie de son porte-feuille ? Ils nous seront fournis par une anecdote qui démontre aussi quelles furent dans tous les temps la puissance du génie et l'influence des compositions littéraires sur les esprits les plus incultes.

L'édile Cécilius préparait des jeux pour les Romains : il apprend qu'un esclave, carthaginois de naissance, vient de composer une comédie ; bientôt il le mande chez lui : le poète, couvert des attributs de l'esclavage et peut-être des haillons de la misère, ose à peine franchir le seuil du cœnaculum, où le magistrat romain prenait alors son repas. Tu as fait une comédie ; récitez-la moi, lui dit Cécilius, sans changer de place et d'attitude. L'esclave, d'un ton humble et modeste, prononce les premiers vers ; aussitôt il est interrompu par l'ordre de s'approcher : il fait timidement quelques pas et continue sa lecture. Le prologue est achevé ; alors l'édile l'appelle auprès de son lit ; à peine a-t-il commencé la première scène, qu'un jeune enfant lui prépare un siège où il se repose. De nouvelles beautés excitent de nouvelles émotions et transportent l'âme du magistrat hors d'elle-même : dans son enthousiasme, il oublie sa

(1) Quatuor est nimium ? poterit constare duobus,
Et faciet lucrum bibliopola Tryphon.

propre dignité , fait dresser un lit pour le poète , l'oblige d'y prendre place , écoute la pièce jusqu'à la fin , et se livre sans contrainte à l'admiration la plus vive. Enfin l'édile continue son repas , le fait partager à l'esclave qu'il vient d'élever jusqu'aux prérogatives du citoyen romain , et le congédie en lui comptant six mille écas pour prix de son ouvrage (1). Ce poète , le Molière de son temps , était Térence , qui devint bientôt l'ami de Lélius et de Scipion.

Je reviens à mon sujet : il est vrai qu'Horace semble nous indiquer qu'il ne vendait point ses ouvrages (2) ; mais il ne serait pas juste d'en conclure que tel n'était pas l'usage général à Rome ; car ce poète , en exprimant qu'il ne doit pas être assimilé à ceux qui lisaient leurs écrits dans tous les lieux , qui les affichaient chez tous les libraires , paraît plutôt vouloir se placer dans une exception et s'en faire un mérite personnel , que de contester ou blâmer cet usage. Il importe donc peu que quelques auteurs n'aient pas autrement publié leurs écrits , qu'en les communiquant à leurs amis , à leurs patrons qui les faisaient copier , les remettaient à d'autres qui les transcrivaient de même , et toujours gratuitement ; il est indifférent que ces auteurs n'aient exigé aucun prix des bibliopoles qui s'en emparaient tôt ou tard.

Si , ce qui est incontestable , le commerce des livres forme une profession honorable ; si l'on voit des écrivains vendre eux-mêmes leurs ouvrages , ou les faire

(1) Suétone , *in Terentii vita*.

(2) *Nulla tabernâ meos habeat neque pila libello.*
Horace , liv. I , sat. 4.

débiter pour leur compte (1) ; si des bibliopoles recherchent et sollicitent des auteurs l'avantage d'être leurs éditeurs (2) ; si ce genre de spéculation devient l'objet d'une attention particulière du pouvoir souverain (3) ; enfin, si les édiles ou de riches particuliers achètent du poète sa comédie pour les amusemens du peuple dans les jeux publics (4), lorsqu'il eût été bien facile, dans la supposition de la non existence d'une propriété exclusive, de s'en procurer une copie, on ne peut se refuser à croire à la vénalité du premier manuscrit, parce qu'elle est fondée, et sur la nature des choses, et sur l'impossibilité d'admettre un désintéressement qui serait aussi extraordinaire chez les anciens que chez les modernes, et enfin parce que cette opinion repose sur de nombreuses

(1) Martial, lib. I, ep. 27, 66, 107 ; IV, 72 ; I, 29. Cette dernière épigramme dans laquelle l'auteur, par une tournure heureuse, confondant sa réputation littéraire avec sa propriété matérielle du livre, et feignant d'abandonner l'une gratuitement au plagiaire, et de ne mettre de prix qu'à l'autre, indique que Martial, du moins pendant un temps, faisait copier ses écrits chez lui et les vendait lui-même directement aux acheteurs.

Le commencement de l'épigramme 117 du liv. I, vient encore confirmer cette opinion.

(2) Quintilien, épître à Tryphon, à la tête de ses *Instit. orat.*

(3) Justinien, *Instit.*, l. IV, tit. 4, §. 1.

(4) Menandri Egnuchum postquam ædiles emerunt...
Terent. Eunuch. prolog., v. 20.

....Sed cum fregit subsellia versu,
Esurit intactam Paridi nisi vendat Agaven.
Javénal, sat. VII, v. 84.

roductions, tirées de plusieurs écrivains de l'antiquité(1). Cependant il faut en convenir, la propriété littéraire n'était que faiblement assurée ; car, d'une part, il entraient dans les droits du bibliopole de reproduire à volonté le premier exemplaire qui tombait en son pouvoir ; d'autre part, les particuliers, par le moyen de leurs *librarii*, en prenaient un nombre illimité de copies ; et les savans enfin transcrivaient les livres de leur main pour se former le style, comme l'histoire nous en fournit un exemple dans Démosthène, qui copia huit fois les œuvres de Thucydide. Mais il ne faut pas en conclure que cette propriété fût tout à fait inefficace ; une signature de l'auteur ou de l'éditeur pouvait rassurer le lecteur sur la fidélité et sur la correction des exemplaires composant l'édition *princeps* ; cette édition n'était sans doute épuisée qu'alors que le nombre des copies était suffisant pour satisfaire en un jour la curiosité publique, excitée par la nouveauté de l'ouvrage et la réputation de l'écrivain. Le bibliopole pouvait ainsi compter sur un débit capable de satisfaire ses intérêts commerciaux. Voulait-il publier une seconde édition du livre dont il était propriétaire il annonçait des augmentations, des commentaires et des corrections de l'auteur ou d'un autre savant, et ces moyens lui procuraient les mêmes résultats.

(1) Pompilius Andronicus.... Cumas transiit ibique in otio vixit, et multa composuit : verum adeo inops atque egens, ut coactus sit præcipuum illud opusculum *Annalium Elenchorum* sedecim millibus nummum cuidam vendere. Quos libros Orbilius suppressos redemisse se dixit, vulgandosque curasse nomine auctoris. *Suétone, de Illust. Gramm. cap. 8.*

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici quels étaient chez les anciens les usages qui se rattachaient au commerce de la librairie. Ces usages durent être les mêmes à Rome qu'à Athènes ; car cette dernière, en perdant sa liberté ou son influence politique , conserva long-temps encore l'empire des arts et des lumières , et fut la source où les Romains puisèrent leurs règles et leurs habitudes littéraires.

Les livres se composaient d'un assemblage de peaux de mouton (1) ou de feuilles d'une plante appelée *Papyrus* , croissant dans les marais du Nil (2) : ces peaux et ces feuilles , préparées à cet effet , et polies au moyen de la pierre-ponce , étaient toutes coupées dans les mêmes dimensions et cousues ensemble ; elles formaient autour d'un cylindre de bois ou d'ébène un rouleau qu'on renfermait dans un étui garni de pourpre , de ciselures , ou d'autres ornemens (3).

Chaque feuillet , écrit d'un seul côté (4) , ne portait qu'une page couverte de caractères tracés avec un roseau effilé et fendu à la pointe (5) , et formés d'une encre

(1) Si comes ista tibi fuerit membrana , putato
Carpere te longas cum Cicerone vias.

Martial , XIV , 186.

Pellibus exiguis arctatur Livius ingens.

Idem , XIV , 185.

(2) Pline , *Hist. nat.* XIII , 11.

(3) Rasum pumice purpuraque cultum.

Martial , I , 117.

(4) Juvénal , sat. I , 6. Martial , VIII , 62.

(5) Cicéron , Horace , Perse , Juvénal , etc.

noire (1), analogue à la nôtre, et également conservée dans une écritoire (2).

Les volumes et leurs étuis étaient placés dans des boîtes ou des armoires, et rangés chacun dans une case d'une conformation analogue à sa longueur et à son épaisseur (3). Le titre de l'ouvrage, énoncé sur une étiquette suspendue à l'étui, facilitait les recherches du bibliothécaire qui pouvait sortir le volume de cet étui, en tirant le cylindre, au moyen d'un petit bouton d'ébène ou d'ivoire, qui y était implanté (4).

Les bibliothèques ne contenaient pas, il est vrai, un aussi grand nombre de livres que celles qu'on admire dans les cités modernes : la difficulté de reproduire un écrit, et le nombre des écrivains moins grand alors qu'à présent, en étaient les causes naturelles ; mais ces utiles dépôts des connaissances humaines ne devaient pas moins occuper de vastes emplacements, en raison de la forme des volumes et de la manière de les arranger

(1) Cicéron, VI *ad Attic.* 8. Perse, *Sat.* III, 11 et 14. Horace, *de Arte*, 440, etc.

(2) *Sortitus thecam, calamis armare memento.*
Martial, XIV, 17.

(3) *De primo dabit alterove nido.*
Idem, I, 117.

(4) *Umbilicus.* Martial, I, 67, et *passim.* L. 52, ff. de *legatis et fideicommissis*, III.

Cette loi contient les détails les plus amples sur la matière, la forme, la reliure, les ornemens des livres, la division en volumes, et leur disposition dans les bibliothèques.

Les boutiques des libraires étaient ordinairement placées près des temples et des théâtres, et dans les lieux où l'affluence des personnes pouvait faciliter la vente : il paraît qu'elles se trouvaient en plus grand nombre dans *Argilet*, deuxième quartier de Rome. C'est là que demeuraient les *Atrectus*, les *Tryphon* et les principaux bibliopoles connus, dans un lieu qui leur était, en quelque sorte, spécialement affecté (1).

Ces libraires n'avaient point, comme ceux des temps modernes, la ressource des *prospectus*, des bulletins et des affiches pour faire connaître au public et annoncer la vente des éditions qu'ils avaient entreprises et achevées ; cependant ils inscrivaient sur des colonnes, au-devant de leurs boutiques (2), les livres qui y étaient à vendre, les noms des auteurs et les nouveaux ouvrages qu'ils croyaient pouvoir exciter la curiosité. La perfection dans le talent du copiste, la beauté des caractères, la correction dans les copies étaient aussi des moyens de

(1) *Argi nempe soles subire letum :*

Contra Cæsaris est forum taberna.

Martial, I, 117.

Limina post Pacis, palladiumque forum.

Idem I, 11.

Argiletanas. tabernas.

Idem, I, 111.

(2) *Non dî, non concessere columnæ:*

Horat. de Art. poet. 373.

..... *Neque pila libellos.*

Idem, Sat. I, 4.

Scriptis postibus hinc et inde totis,

Omnes ut cito perlegas postas.

Martial, I, 117.

succès, et nous voyons les auteurs eux-mêmes ne point oublier d'adresser sur ce point à leurs éditeurs de pressantes sollicitations (1).

Les monumens historiques les plus certains nous apprennent que les bibliopoles ne jouissaient pas, dans l'exercice de leur profession, d'une liberté illimitée, et que l'autorité publique, en vertu des lois ou des constitutions des empereurs, intervint quelquefois pour empêcher ou punir la vente de certains ouvrages et en faire brûler les exemplaires (2). Souvent les auteurs, éditeurs et distributeurs furent frappés du même coup, et la peine de mort leur fut infligée. Ainsi la liberté d'écrire dans tous les temps subit les mêmes phases que la liberté civile; et chez les anciens aussi, on ne se contenta pas de lui tracer de justes limites, on voulut encore la contrarier ou l'anéantir. Que les livres impies, irréligieux, obscènes ou diffamatoires eussent été recherchés, et leurs auteurs et vendeurs punis de peines sévères, c'était un juste hommage à la morale, à la religion et à la vertu; mais on poussa la rigueur jusqu'à trouver un crime de lèse-majesté dans des phrases où respiraient encore quelques souvenirs de cette liberté qui venait d'expirer à Rome. La ville des Scipion eut un Séjan

(1) *Multum autem in tua quoque fide ac diligentia positum est, ut in manus hominum quam emendatissime veniant.* Quintilien, épître à Tryphon, déjà citée.

(2) Diogène Laërce. *Machabæor.* lib. I. cap. 1, v. 59. *Act. Apostol.* cap. 19, v. 19. Arnobe, lib. IV. Tacite, *Annal.* XII, 29. Valer. Max. VI, 3. L. 4, §. 1, ff. *familiæ ercis-cundæ.* L. un. cod. de *famosis libellis.* L. 6, Cod. tit. V. de *hæreticis.*

pour ministre, des Natta et des Secundus pour délégués, et un Crémutius Cordus pour victime (1).

Parlerai-je des journaux chez les Romains ? On les appelait *diurna acta*, *diurna urbana*, *commentarii* (2). Il ne paraît pas qu'ils eussent tout à fait le même objet que les nôtres. Destinés à conserver le souvenir des événemens importans, des magistratures et des faits intéressans sous le rapport des mœurs et des usages, ils étaient rédigés par les pontifes, ou sous leurs yeux, par des secrétaires (3). Les tables sur lesquelles on consignait le récit journalier des choses nouvelles, s'exposaient aux regards du public dans les temples, et particulièrement dans celui de la Liberté. Elles ne contenaient pas des dissertations sur les doctrines politiques et la marche de l'administration, mais de simples annales et des recueils de faits qui méritaient d'autant plus de crédit, qu'un magistrat vénérable et inspiré par le patriotisme, présidait au choix et à la rédaction. Ces tables furent long-temps publiques, et leur contenu parvenait à la connaissance des citoyens par l'inspection et la copie que chacun pouvait en faire, et par la facilité de les transmettre par correspondance dans toutes les parties de l'empire. L'histoire ne nous apprend pas que des particuliers, ou l'autorité elle-même, eussent entrepris une émission régulière et périodique de ce genre d'écrits ; et quoiqu'on puisse présumer son existence, d'après un

(1) Tacite, *Annal.* IV.

(2) Cicéron VIII, *ad famil.* 2, *Diarium*, *ephemeris*. A. Gell. V, 18. Pline le jeune, II, 56; VII, 53; VIII, 61. Tacite, *Annal.* XIII, 31; XV, 22, 74.

(3) Cicéron, *de Oratore*, II, 12.

passage de Tacite, *Annal.* XVI, 22, il est probable que la curiosité des provinces était alimentée plutôt par les lettres missives (1) que par des feuilles manuscrites quotidiennes.

Les événemens politiques interrompirent de temps en temps la continuité des journaux ; mais comme Suétone nous l'apprend , Jules César leur redonna la vie (2) ; les empereurs vinrent bientôt changer cet ordre de choses ; le temple de la Liberté ; duquel s'écoulaient ces écrits inoffensifs ; étant à leurs yeux une source impure, le génie rédacteur fut relégué dans le sénat. Octavien chargea l'un de ses membres de recueillir les annales de l'empire, et se réserva expressément sa nomination (3) ; des secrétaires appelés *actuarii*, les rédigeaient sous la surveillance de ce censeur ; et cependant elles restaient secrètes, l'empereur en ayant défendu la publication (4).

Chose étonnante ! Néron fut moins soupçonneux, il laissa une libre carrière aux journaux. Vespasien, ce prince dont les monnaies portaient pour légende *Libertas publica restituta*, en agit de même, et ils existaient encore du temps de Tacite, lorsque les règnes de Nerva et de Trajan faisaient oublier celui du farouche Domitien.

Les barbares éteignirent dans Rome ces premières étincelles du foyer des lumières. Dans le 15^e siècle, à l'aide de l'imprimerie, Venise et la Hollande le virent renaître : l'Angleterre sous Elisabeth commençait à s'é-

(1) *Cicero filius Tironi* apud Cic. XVI *ad Famil* 25.

(2) Suétone, in *Jul. Cesar.*, c. 20.

(3) Tacite, *Annal.*, V, 4.

(4) In quæis ne acta senatus publicarentur. Suétone, in *Aug.* 36.

clairer à sa lueur, et notre âge enfin le retrouve à l'apogée de sa force et de son éclat.

En rappelant à votre souvenir, MM., quelques traits de l'histoire de cette langue muette, qui, empruntant le secours des caractères, et associant ses progrès aux développemens d'une utile industrie, nous a transmis le secret des sciences et des arts, je ne dois pas omettre de proclamer une vérité qui semble en découler : c'est que la liberté de la presse, unique moyen d'éclairer rapidement tous les hommes, ne doit être limitée que par les nécessités de l'ordre social, et que, semblable à la pensée, elle ne connaît d'autres guides que les conseils de la raison.

BEAUX-ARTS.

LA CHARITÉ, BAS-RELIEF, PAR M. LEGENDRE-HÉRAL.

Les caractères de la *Charité* sont si divers, ils s'appliquent à un si grand nombre d'autres vertus essentielles au chrétien parfait, telles que la patience, l'humilité, la douceur, la bienfaisance, le désintéressement, la bienveillance, la simplicité, la modestie, que jamais peintre, ni statuaire, de quelque invention qu'il soit doué, ne pourra parvenir à la rendre complètement. Tous les artistes qui se sont essayés à représenter la *Charité* ont donc cru devoir se borner à caractériser la *Bienfaisance* qui se trouve en elle, et cette vertu, la plus généralement sentie, a presque toujours été figurée sous l'emblème d'une femme assise, entourée de petits enfans qu'elle nourrit du lait de ses mamelles, ou bien distri-

buant à des pauvres du pain , des vêtemens ou de l'argent. Il existe dans nos bibliothèques un assez grand nombre d'ouvrages sur l'iconologie : qu'on prenne la peine de les ouvrir , on ne verra pas la troisième des vertus théologiques rendue autrement que nous venons de le dire , et ce qu'il y a de bien certain , c'est que quiconque aurait la témérité d'aller au-delà , ne saurait manquer de tomber dans l'inintelligible et quelquefois même dans le bizarre.

Dans une charmante petite grizaille , de cinq pouces de haut , sur un pied de large , que le musée du Louvre a possédée pendant plusieurs années , et qui a repris le chemin de Rome , en 1815 , avec beaucoup d'autres objets d'art enlevés du palais du Vatican , par les commissaires de la république française , Raphaël avait essayé de représenter la *Charité*. Voici comment ce peintre admirable s'y était pris : dans un petit médaillon , placé au centre du tableau , il avait mis la *Charité* avec cinq petits enfans groupés autour d'elle , dont les deux plus jeunes , assis sur ses genoux , pressaient ses mamelles de leurs lèvres ; en-dehors de ce médaillon , à l'extrême droite du tableau , et dans un petit encadrement , était un ange portant sur ses épaules un vase d'où sortaient des flammes , au milieu desquelles on voyait deux têtes de chérubins ; à l'extrême gauche du tableau , et de même dans un petit encadrement , était un autre ange , tenant un vase rempli de pièces de monnaie , et qu'il se plaisait à répandre. Le florentin André del Sarte , a pareillement représenté la *Charité* , dans un très-bon tableau qu'il peignit sur bois , en 1518 , pour le roi François I^{er} , et que M. Picault est parvenu à transporter sur toile , en 1750 , sous la surveillance du

peintre Charles Coypel. Cette *Charité* d'André del Sarte est assise sur un tertre, au milieu d'un agréable paysage, et tient deux enfans dans ses bras : elle allaite l'un, et l'autre lui présente, en souriant, un bouquet de noisettes ; un troisième enfant dort à ses pieds, couché sur la partie inférieure de son manteau.

Dans le beau tableau de M. Meynier, qui décore, à l'église de St-Jean, la chapelle dédiée à saint Vincent de Paule, l'artiste n'a pas oublié de placer une statue de la *Charité*, représentée sous la figure d'une femme assise, tenant deux enfans sur ses genoux. C'est ainsi qu'ont fait presque tous les peintres, et notre compatriote, M. Orsel, dans le charmant ouvrage qu'on voit de lui sur la cheminée de la salle du conseil d'administration des hôpitaux de Lyon, à l'hospice de la Charité, n'a pas manqué de se conformer à l'usage ; mais ayant à travailler pour un établissement ouvert aux pauvres enfans abandonnés, comme aux vieillards des deux sexes auxquels il ne reste plus de moyens d'existence, il s'est vu forcé d'entrer dans de très-grands développemens, et tous les vrais amateurs conviennent qu'il s'est tiré de ce pas difficile avec un rare bonheur.

L'anglais Richardson, dans son intéressante description des monumens de Rome et de l'Italie, parle d'une très-belle statue de la *Charité*, exécutée par Guillaume della Porta, et qui décore une des salles du superbe palais Farnèse ; mais comme il s'est contenté de la citer, sans prendre la peine de la décrire, nous regrettons de ne pouvoir en entretenir nos lecteurs. Nous essayerons, en revanche, de leur donner une idée d'un des excellens bas-reliefs exécutés par le célèbre sculpteur français, Jacques Sarazin, pour le magnifique tombeau de Henri

de Bourbon-Condé, érigé autrefois dans l'église des Grands-Jésuites de Paris, rue St-Antoine. Dans ce bas-relief en marbre blanc, de la forme d'un médaillon, qui, pendant long-temps, a fait partie du musée des Monumens français, rue des Petits-Augustins, et dont nous ignorons quelle a été depuis la destinée, l'artiste avait essayé de représenter la *Charité* sous la figure d'une femme assise, ayant devant elle un petit ange, monté sur une estabelle très-basse; elle épanchait sur l'ange l'eau d'un vase qu'elle tenait de la main droite, et elle s'appuyait sur son siège de la main gauche. Jacques Sarrasin, dont la Chartreuse de Lyon possédait autrefois deux belles statues, était un homme d'un grand talent et de beaucoup d'esprit; mais le désir de paraître neuf, l'ayant porté à s'écarter de l'usage général, il n'a réussi, dans cette gracieuse composition, qu'à se rendre intelligible.

Un pareil reproche ne s'adressera point à M. Legendre-Héral, au travail duquel nous nous hâtons enfin d'arriver. Son bas-relief, qui décore la partie supérieure de la nouvelle porte d'entrée de l'hôpital de la Charité, se compose de six figures. La *Charité* est placée au centre; elle est debout, ayant à sa droite un vieillard auquel elle donne un pain, à sa gauche une jeune et malheureuse mère, précédée de son enfant, et qui implore son assistance. La *Charité* donne à l'enfant une pièce de monnaie; un autre petit enfant, qui vient d'en recevoir l'aumône, est assis à ses pieds; enfin un troisième petit enfant, la tête et les regards baissés, est auprès du vieillard qui le tient par la main. Cette composition est toute simple, et par cela même remplie de justesse et de clarté. Sans doute il eût été possible de disposer le sujet d'une ma-

nière plus pleine, plus savante, plus grandiose, comme par exemple on l'avait esquissé d'abord sur une des murailles de la cour d'entrée de l'hospice, où la *Charité* était représentée assise, largement drapée, entourée d'enfans et de vieillards des deux sexes, groupés et liés ensemble avec un art assez heureux; mais enfin M. Legendre-Héral a vu les choses autrement, et le parti auquel il s'est arrêté, approuvé par MM. les membres du conseil d'administration des hôpitaux, a droit pareillement à l'approbation et aux suffrages de tous les connaisseurs véritables.

Pendant que M. Legendre-Héral travaillait encore à son bas-relief, il nous est arrivé plusieurs fois d'aller visiter son ouvrage, et rien n'est plus singulier que les divers jugemens que nous en avons entendu porter par certaines personnes que la curiosité y avait attirées comme nous. « Il nous semble, disait l'une, que les flammes qui » s'échappent de l'espèce de réchaud, placé aux pieds de » la *Charité*, n'expriment pas le feu divin dont son cœur » est embrasé; une légère flamme, placée sur sa tête, » aurait infiniment mieux rendu cette idée. La nudité » de ces petits enfans, disait une autre, est on ne peut » plus choquante: est-ce qu'il n'aurait pas été possible » de trouver les moyens de l'éviter? »

La niaiserie de pareilles critiques ne saurait, il est vrai, décourager un artiste; mais il faut convenir que c'est une bien grande fatigue pour lui que d'avoir à les entendre. Le *feu divin*, dont vous parlez, répondrons-nous à ces graves censeurs, n'a jamais été rendu autrement que par un *cœur enflammé*; placé dans l'une des mains de la *Charité*, ou bien par des *charbons ardents*, allumés à ses pieds, et ce n'est qu'aux *génies* que

les iconologues ont imaginé de mettre une *flamme* sur la *tête*. Quant à la *nudité* des petits enfans, jamais elle n'eut rien qui blessât la pudeur; symbole, au contraire, de l'innocence la plus pure, il n'est aucun des plus sages peintres d'Italie et de France qui l'ait rejetée, et l'on ne conçoit pas comment, après cela, d'absurdes rigoristes veulent encore avoir un avis, et ne pas craindre même de le donner.

Le bas-relief de M. Legendre-Héral, indépendamment de la justesse et de la clarté qu'il présente; n'offre donc véritablement rien d'inconvenant; toutes les figures qui le composent sont d'un très-bon goût de dessin; la pose de la *Charité* est à la fois noble et simple; la caducité du vieillard est suffisamment sentie; les trois petits enfans sont modelés d'une manière supérieure; il n'était pas possible de mettre dans l'expression des chairs plus de morbidesse; enfin tout ce travail, dont l'exécution a été des plus rapides, où peut-être serait-il facile de relever quelques légers défauts de proportion, n'en est pas moins fait pour plaire aux gens éclairés, et ne peut que donner une idée avantageuse de l'importante composition que l'artiste est appelé à exécuter prochainement sur le tympan de l'hôtel-de-ville (1).

Z.

(1) Nous avons omis, dans le temps, d'annoncer que le même artiste, M. Legendre-Héral, avait été chargé de faire, pour le devant du maître-autel de la célèbre église de Brou, à Bourg, les statues en petit du Christ et des douze Apôtres, et nous saisissons avec empressement l'occasion de réparer cet oubli involontaire et d'ajouter une réflexion qui se présente naturellement au sujet de l'exé-

POESIE.

VERS FAITS A MON RETOUR DE , EN PASSANT DEVANT
L'ILE-BARBE.

Je la revois cette île fortunée,
Qui souvent réunit nos jeux et nos amours !
Salut , rocher , par qui la Saône détournée ,
En canaux ombragés voit partager son cours ;
Jamais tu n'entendis le cri des noirs autours ,
Et ta cime riante apparaît couronnée
Du pampre , dont le fruit délecte nos beaux jours.
De nos simples aïeux rustique et saint ouvrage ,
Salut , pittoresque clocher ,
Qui du temps a bravé l'outrage ,
Vous , modestes séjours qui , dans le vert feuillage ,
Paraissez vouloir vous cacher.

cution des statues dont il s'agit. Ces statues , coulées en bronze , à Paris , sur des modèles fournis par notre compatriote , ont été exposées pendant quelques jours , au mois de septembre dernier , dans son cabinet , au palais des Arts , et le public et les amateurs , admis à les voir , ont pu apprécier toute l'habileté que le statuaire y a déployée. On sait que le beau maître-autel actuel de l'église de Brou a été construit sur les dessins de M. Pollet , architecte de notre ville , et que tous les marbres dont il est enrichi , de même que les six candélabres en bronze qui le décorent , ont été travaillés par des ouvriers de Lyon. N'y a-t-il pas lieu de s'étonner et de regretter qu'on ait été forcé de recourir aux fondeurs de la capitale pour les statues de M. Legendre-Héral ; et ne serait-il pas à désirer que de bons ouvriers en ce genre trouvassent assez d'encouragement parmi nous pour les décider à venir s'y fixer ?

(Note de l'un des rédacteurs.)

Ici jadis était un monastère ,
Où des mortels, lassés des grandeurs d'ici-bas ,
Et consacrant leurs jours à la prière ,
Formaient des vœux qu'on ne révoquait pas ;
Au tout-puissant présentant leurs hommages
Et de nos saints promenant les images ,
Leurs voix , de l'île entière , agitaient les échos ,
Et se mêlaient le soir au murmure des flots.
Ces bons pères ici venaient chanter matines ,
Sitôt que l'orient brillait de nouveaux feux ;
Et quand le son des cloches argentines ,
Invitait les mortels à s'adresser aux cieux ,
Quittant le toit de son humble chaumière ,
La simple et naïve bergère
A leurs accens venait unir ses vœux.
Non loin est un château gothique ,
Où plus d'un preux venait tenir sa cour ,
Et dans cette demeure antique ,
Faisait aux durs combats succéder les amours.
Plus ne se voit donjon , ni monastère ,
Par nos fureurs ils furent abattus ;
Tout disparaît : ami , sur cette terre ,
Bientôt aussi l'on ne nous verra plus.

CAMILLE BONIVER.

MÉLANGES.

Dans le recueil publié par l'académie des sciences ,
belles-lettres et arts de Bordeaux , des différentes pièces
qui ont été lues dans la séance publique du 31 mai
1827 (1), se trouve l'*Eloge historique de Pierre Guérin*,

(1) Page 79-98.

par M. le docteur Gintrac. Pierre Guérin était né au village de Couzon , près de Lyon , le 26 mai 1740. Après d'excellentes études , il obtint une place de chirurgien interne de notre Hôtel-Dieu ; mais on lui refusa celle de chirurgien-major , parce qu'il lui manquait une des cinq années de stage exigées par les statuts de l'administration. Malgré les brillans succès qu'il avait eus dans les concours des élèves et le talent précoce qu'on reconnaissait en lui , on ne voulut point déroger à la règle. En vain M. Guérin l'aîné , qui occupait alors la place de chirurgien-major et dont le temps d'exercice allait expirer , offrit-il de le prolonger , pour faciliter à son frère les moyens de lui succéder : rien ne put ébranler cette sévère détermination. Pierre Guérin en fut découragé au point qu'il résolut de quitter Lyon , même la France , et de passer dans les colonies. Arrivé à Bordeaux , il fut détourné de son projet par M. Dubruel , chirurgien de l'amirauté , qui sut l'apprécier et qui en fit son ami et plus tard son gendre. Bordeaux devint dès-lors la patrie adoptive du docteur Guérin ; il y acquit bientôt une grande célébrité , et la réputation du meilleur chirurgien du midi de la France. Il faut voir dans son éloge le détail de ses découvertes et des progrès qu'il a fait faire à l'art de guérir , et la description des instrumens ingénieux inventés par lui pour les opérations les plus difficiles , ainsi que la nomenclature et l'analyse des mémoires qu'il a lus à l'académie de Bordeaux ou qu'il a fait insérer dans différens recueils périodiques.

Le docteur Guérin est décédé plus que nonagénaire , le 13 février 1827 , vivement regretté d'une nombreuse et intéressante famille , des habitans de Bordeaux dont il était le médecin et l'ami , des pauvres dont il était le bienfaiteur , et de ses confrères dont il était l'oracle.

Le tribut payé à sa mémoire , par le docteur Gintraç, est plein d'intérêt : il doit surtout paraître tel aux Lyonnais , puisqu'il concerne un de leurs compatriotes , et qu'il est beaucoup de personnes parmi nous qui ont connu , dans sa jeunesse , l'homme habile et savant dont il célèbre et consacre le souvenir.

Le docteur Pomme fils publia en 1760 , à Paris, chez Desaint et Saillant , et en 1763 , à Lyon , in-12 , un *Essai sur les affections vaporeuses des deux sexes , contenant une nouvelle méthode de traiter ces maladies , fondée sur des observations*. L'auteur , véritable charlatan , était à Lyon , lorsqu'il y fit paraître la seconde édition de son livre. Il y avait trouvé des dupes , et il emporta , en s'en allant , quelques centaines de louis que des dames lui avaient données pour prix de ses cures imaginaires. Le libraire , Benoit Duplain (1) , avait fait mettre , sur le frontispice du volume , son écusson ordinaire , représentant un aigle s'élevant dans les airs , avec cette devise qui était une allusion à son nom et qui lui avait été fournie par M. Bollioud-Mermet , secrétaire perpétuel de l'académie de Lyon : *De plumb in altum*. On ne tarda pas à faire paraître une critique de l'ouvrage du docteur Pomme , sous ce titre : *Réflexions sur les affections vaporeuses des deux sexes , du docteur Pomme , par un élève de M. Maria , chirurgien de Lyon*. Lyon (Regilliat) , à l'aigle renversé , 1763 , in-12.

(1) Il y avait deux frères de ce nom , Pierre qui était l'aîné , et Benoit. Ils étaient tous deux libraires , et furent quelque temps associés ; mais ils se séparèrent en 1763.

Le frontispice était orné d'un écusson où était gravé un aigle renversé, blessé, perdant ses plumes et tenant avec bec une devise, parodie de celle de Benoît Duplain, et consistant en ces mots : *De alto in imum*.

Bayle, *Nouvelles de la république des lettres*, octobre 1685 (1), rapporte qu'un jeune homme de Nuremberg, fils d'un célèbre teinturier et marchand, nommé *Keisel*, passant par Lyon, y avait montré, quelques mois auparavant, un chef-d'œuvre de teinture : c'était un drap teint d'un côté en écarlate et de l'autre en violet. Cela est apparemment (ajoute Bayle, qui fait ici un singulier rapprochement) plus difficile que la manière d'apprêter un cochon bouilli d'un côté et rôti de l'autre, de laquelle Athénée fait mention en son livre IX.

Alléon Dulac, tom. V, pag. 296-7 de ses *Mélanges d'histoire naturelle*, a consigné quelques *Réflexions sur les insectes qui ravagent les livres* ; M. Peignot a également indiqué dans son *Manuel du bibliophile*, tom. II, pag. 424-426, plusieurs moyens de préserver les livres de ces insectes. Nous croyons devoir compléter ce qui a été dit sur ce sujet par ces deux auteurs, en donnant une traduction du morceau suivant, que nous avons extrait du n.º CXL de la *Biblioteca italiana* (Milan, 1827, in-8., pag. 306) : « Beaucoup de tentatives ont été faites pour détruire les vers qui attaquent les livres ; on a proposé plusieurs recettes qui n'ont pas produit

(2) *Œuvres diverses*, édit. de La Haye, 1757, tom. I, pag. 401.

tant de services à l'art typographique en Italie, se livrèrent à des expériences sur ce sujet ; mais ils conclurent par recommander la plus scrupuleuse propreté dans les livres et les bibliothèques. Un nouveau remède vient d'être indiqué par M. Thomas Allsop : il consiste à enduire légèrement (*intonacare leggermente*) les feuillets que l'on veut conserver, d'un mélange à doses égales, de pétrole et de l'huile exprimée des baies du *Melia azedarac*, appelé aussi *Margousier* en France. L'huile seule des baies du margousier est presque inefficace contre les vers ; mais on prétend que les feuilles et les fleurs de cette plante ont la vertu de les éloigner (*Techiric. Reposit. e. B. U.*). Tout essai tendant à préserver les livres des ravages d'un insecte si destructeur, doit être regardé comme utile et mérite d'être encouragé. Nous invitons donc les libraires et les conservateurs de bibliothèques à faire l'expérience du moyen proposé par le chimiste anglais. »

NOTICE SUR PROCULUS (tirée principalement de Flavius Vopiscus, *Hist. Aug.*, et de Picot, *Hist. des Gaulois*, t. II, p. 29).

Proculus naquit à Albenga, en Ligurie, vers le milieu du troisième siècle ; il était redevable de l'immense fortune qu'il possédait et qui consistait surtout en esclaves et en troupeaux, aux pirateries de ses ancêtres. Dès sa plus tendre jeunesse, il avait embrassé le parti des armes : parvenu au grade de tribun de plusieurs légions romaines, il se distingua par des traits de bravoure. Comme les plus petites particularités de la vie d'un homme qui appartient à l'histoire ont quelque chose d'agréable pour le lecteur, il faut bien se garder

d'en taire une dont il tirait vanité et qui se trouve consignée dans la lettre suivante qu'il écrivit à Métianus son parent, et dont nous nous contenterons de donner le texte ; *Proculus Metiano affini S. D. Centum e Sarmatia vi gines capi. Ex his una nocte decem inimicas tamen, quod in me erat, mulieres intra dies X. reddidi*. Toutefois l'ambition de Proculus ne se borna pas à de pareils exploits, car il ne résolut pas moins que de monter sur le trône des Césars qui, dans ce temps de décadence et d'anarchie, était souvent le produit du premier occupant. On croit que ce fut sa femme, qui s'appelait Sampso ; et qui avait d'abord porté le nom de Viturgie, qui l'engagea dans cette folle et téméraire entreprise ; cette femme, digne de son mari, était d'un courage et d'une ambition au-dessus de son sexe. La fortune qui favorise les audacieux, fournit bientôt à Proculus l'occasion d'exécuter son projet. Un jour il avait assisté à un festin splendide qui se donnait dans la ville de Lyon à de nombreux convives, c'était en l'année 280 : après le repas il joua aux *petits soldats*, espèce de jeu de dames ou d'échecs, où, en vertu d'une règle établie, on saluait empereur celui qui remportait l'avantage. Le hasard fit qu'il gagna dix parties de suite : tout-à-coup un homme de l'assemblée, qui avait quelque crédit trouvant cette circonstance singulière, ou bien peut-être étant d'accord avec Proculus, s'écria, en s'adressant à lui : *Je te salue, Auguste* ; puis apportant un manteau de pourpre, il le lui mit sur les épaules avec toutes les démonstrations du respect le plus religieux ; enfin il rendit tous les honneurs dus au rang suprême. Il n'y eut pas davantage pour déterminer les assistants ensuite la multitude à imiter l'exemple de cet homme

hardi (1). Au reste, la légèreté naturelle aux Gaulois contribua singulièrement à l'élévation de Proculus : il fut surtout secondé par la haine que ces peuples avaient vouée à l'empereur Probus qui régnait alors et qui se conduisait avec une excessive sévérité. Proculus pour s'assurer l'empire, fit prendre, sur-le-champ, les armes à deux mille de ses esclaves ; il parvint bientôt, à l'aide de ses complices, à gagner toute l'armée. Pendant son usurpation, il se rendit utile aux Gaulois ; car, s'en tenant toujours à la petite guerre, il finit par triompher avec gloire des Allemands qui portaient encore le nom de Germains et qui avaient envahi une partie des Gaules. Cependant il ne sut pas se maintenir dans le rang que le hasard lui avait procuré : les débauches auxquelles il ne cessait de se livrer devaient nécessairement précipiter sa chute ; dans son aveuglement, il s'était flatté de faire son collègue à l'empire, de son fils, qui se nommait Hérennianus, dès que cet enfant aurait atteint sa cinquième année. Probus ne lui donna pas le temps d'accomplir ce dessein, il lui livra bataille et le vainquit. L'usurpateur ayant pris la fuite chercha en vain une retraite chez les Francs, dont il prétendait tirer son ori-

(1) Eutrope, Aurélius Victor et Vopiscus lui-même (*vie de Probus*) donnent à entendre que l'élection de Proculus se fit à Cologne, et Crévier a adopté cette version. Cependant je persiste à croire que sa proclamation eut lieu à Lyon, ce qui me semble résulter incontestablement du texte de Vopiscus où on lit (*vie de Proculus*) : *Hortantibus Lugdunensibus*. Tillemont, *Histoire des Empereurs*, place à Lyon la scène du festin et de la partie de jeu d'échecs. Pour tout concilier, on pourrait admettre que c'est à Lyon que Proculus usurpa la pourpre, et que c'est à Cologne qu'il établit le siège de son empire.

gine et sur lesquels il croyait devoir compter ; mais ces peuples, pour qui trahir leur foi n'était alors qu'un badinage, le livrèrent à son ennemi qui le fit mettre à mort. Sous Dioclétien, les descendans de Proculus existaient encore et disaient en plaisantant qu'ils n'auraient jamais la fantaisie de devenir pirates ou empereurs (*sibi non placere esse vel principes vel latrones*). Après la mort de Proculus, on fit à Lyon une médaille où la tête de cet aventurier est attaché à un croc ; au-dessus est le buste de Probus devant une victoire ; on y voit encore les lettres P. T. qui signifient sans doute *Proculus tyrannus* ; l'autre face de la médaille offre l'image du génie de Lyon tenant d'une main une corne d'abondance et de l'autre un gouvernail. La gravure de cette médaille dont le P. Ménestrier possédait un *exemplaire*, se trouve dans l'*Histoire consulaire* de ce savant jésuite, page 142.

Le feuilleton du *Journal des Débats*, en rendant compte, il y a quelques jours, des ouvrages de sculpture exposés au Louvre, cite un buste du Tintoret commandé par la maison du Roi, exécuté par M. Vietty, statuaire, qui commença l'étude de la sculpture à notre école des beaux-arts.

Le critique, tout en reconnaissant le mérite de ce buste, dit que l'expression en est *forcée*. Nous apprenons qu'un amateur éclairé de notre ville, qui a vu dans l'atelier de l'auteur, le modèle de ce marbre, trouvant dans cette tête pittoresque et dans la vive expression qui l'anime, une savante empreinte du génie et du caractère extraordinaire de ce peintre, qui fut surnommé *le foudre de la peinture*, se propose de faire l'acquisition du plâtre pour son cabinet particulier.

La *Nymphe de la Saône*, figure en marbre, commandée pour le musée, par M. le chevalier Rambaud, précédent maire de la ville de Lyon, fait honneur (dit le même journal) *au ciseau de M. Vietty*. Nous espérons jouir bientôt de cette production. Le dessin que possède M. Charles Rambaud, donne l'idée la plus avantageuse de la fierté jointe à la grâce qui distingue cette statue.

M. Vietty vient de soumettre à notre conseil municipal, les compositions très-remarquables qu'il a faites pour les façades de la place de Louis-le-Grand, sur la commande de M. le maire. Il est aujourd'hui du petit nombre des artistes français qui, affrontant les modes corruptrices, conservent les traditions classiques. Les chefs-d'œuvre des arts et de la littérature chez les anciens, pour qui il est passionné, en lui révélant sa vocation, l'ont constamment dirigé dans tous ses travaux : ses moindres productions le prouvent. Aussi, sommes-nous bien convaincu, que le critique du *Journal des Débats*, s'est trompé d'adresse, en donnant à notre artiste, le conseil de *ne pas perdre de vue les anciens*.

(Note communiquée.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Consultations sur l'arrêté de M. le Préfet du Rhône, en date du 9 avril 1827, concernant le pliage des étoffes, par MM. Alexis de Jussieu, avocat à la cour royale de Paris, Odilon-Barrot, Edmond Blanc, Isambert, Rozet, avocats aux conseils du roi et à la cour de cassation. Lyon, imprimerie de C. Coque, 1828, in-4.° de 23 pages.

Plusieurs fabricans de cette ville se refusent à l'exécution de l'arrêté du 9 avril 1827. Les mémoires compris sous le titre qu'on vient de lire, sont relatifs à cette affaire pendante en ce moment devant les tribunaux.

Mandement de Mgr. l'archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon et de Vienne, pair de France, pour le carême de 1828. Lyon, imprimerie de Rusand, in-4.° de 15 pages.

Administration du dispensaire de Lyon. — Règlement pour le service médical, délibéré dans les séances du conseil d'administration des 15 mars, 5 avril, 10 mai, 26 septembre et 13 décembre 1827, et arrêté dans les séances du 20 décembre 1827 et du 25 janvier 1828. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1828, in-8.° de 15 pages.

Notice sur Emond Auger. Lyon, imprimerie de J. M. Barret, 1828, in-8.° de 26 pages.

Tirage à part et à 50 exemplaires, de cette notice insérée dans les *Archives du Rhône*, pag. 100-122 du présent volume. L'auteur (M. Pericaud aîné, bibliothécaire de la ville de Lyon) a enrichi cette réimpression de plusieurs additions dans le texte et dans les notes.

Quelques Réflexions sur l'obligation où se trouvent les sociétés académiques de publier leurs travaux, et sur la manière de les publier, lues par le docteur Parat.

à l'académie de Lyon , dans la séance du 22 novembre 1824. Lyon , imprimerie de J. M. Barret , 1828 , in-8^o de 8 pages.

Tirage à part de ce mémoire inséré pag. 122-127 de ce volume.

Notice historique sur le collège royal de Lyon , d'après les documens historiques et les pièces originales (extraites du tome VII (pag. 127-140) des Archives historiques et statistiques du département du Rhône). Lyon , imprimerie de J. M. Barret , 1828 , in-8. de 21 pages.

Cette brochure où ne se trouve pas , comme dans les Archives , la signature de l'auteur (F. J. Rabanis , agrégé professeur de rhétorique à Lyon) ; n'a été tirée qu'à très-petit nombre.

Dissertation sur l'origine des étrennes , par Jacob Spon , nouvelle édition , avec des notes , par M.*** , des académies de Lyon , Dijon , etc. Lyon , imprimerie de J. M. Barret , 1828 , in-8. de 28 pages.

Tirage à part et à petit nombre , de cette dissertation , insérée ci-dessus , pag. 161-183. La réimpression contient quelques corrections et quelques nouvelles notes.

Notice sur J. B. J. Boscary de Villeplains. Lyon , imprimerie de J. M. Barret , 1828 , in-8. de 19 pag.

Tirage à part de cette notice insérée pag. 195-210 de ce volume. Elle est signée Z et contient quelques additions dans les notes.

L'Abeille française, ou Archives de la jeunesse, etc.
Lyon, Louet, place du Plâtre, n.° 14. N.° 2-1828.
in-12. pag. 90-172.

Le n.° n'est ni moins varié, ni moins intéressant que le premier dont nous avons rendu compte ci-dessus, pag. 235.

Exposition d'une nouvelle méthode expérimentale appliquée à l'enseignement populaire des sciences industrielles, et désignée sous le nom de méthode manuelle, et considérations sur l'état actuel de cet enseignement en France, et sur l'influence que l'adoption de la méthode manuelle doit avoir sur les progrès des arts et des manufactures, par Henry Tabareau, ancien capitaine de génie et élève de l'école polytechnique, directeur et professeur de l'école d'arts et métiers, fondée à Lyon par le major-général Martin. Lyon, Louis Perrin, 1828, in-8.° de 40 pages.

C'est une espèce d'introduction à un cours que professe M. Tabareau à l'école provisoire de la Martinière, établie au palais des arts, et dont l'ouverture a eu lieu le 28 de ce mois (février 1828).

De la nécessité de l'enseignement scientifique de l'agriculture, discours prononcé dans la séance publique de la société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, le 31 août 1827, par M. Prunelle, président de la société, membre de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts, de

la société de médecine et du comité grec de Lyon
Lyon , imprimerie de J. M. Barret , 1828 , in-8.
de 16 pages.

*Catalogue des livres provenant en partie de la bibliothèque de feu M. S.^{***} (Souchay) , membre de l'académie des sciences et arts de la ville de Lyon , dont la vente aura lieu le lundi , 10 mars , et jours suivans , dans la salle des ventes , passage de la maison Tolozan , place du Plâtre..... Lyon , J. M. Barret , 1828 , in-8.° de 50 pages.*

M. Souchay , ancien directeur honoraire de l'école de dessin de Lyon , associé de l'académie de cette ville , élève particulier de M. Coffin , et dont on prétend que Fabricius parle dans sa bibliothèque latine comme d'un savant communicatif et modeste (1) , possédait une bibliothèque nombreuse , riche en livres classiques et en éditions rares. Il mourut en 1807 , et la majeure partie de sa bibliothèque fut vendue à l'enchère au mois de décembre de la même année. Le nouveau catalogue se compose de livres qui furent retirés de cette vente et d'autres qui avaient été conservés par la famille , auxquels on en a ajouté un certain nombre provenant d'ailleurs.

Ce catalogue n'est pas fait avec le même soin que celui qui fut dressé lors de la première vente par feu M. Raynal , objet des regrets de tous les bibliophiles de Lyon , et qui n'a pas encore été remplacé ; mais on y trouve une assez grande quantité d'articles précieux et intéressans que les amateurs sauront bien y découvrir.

(1) Nous n'avons pu retrouver le passage où Fabricius fait ce, éloge mérité de notre compatriote. Feu M. Béranger , de l'académie de Lyon , était gendre de M. Souchay.

Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. A. A. Barbier, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, ex-administrateur des bibliothèques particulières du roi et ex-bibliothécaire du conseil d'état ; dont la vente se fera le 25 février et jours suivans, à six heures de relevée, rue des Bons-Enfans, n.º 30. Paris, Barrois et Renou, 1828, in-8. de vi et 136 p.

Nous ne mentionnons ici ce riche catalogue de la bibliothèque d'un homme de lettres distingué dont nous déplorons la perte encore récente (1), que parce qu'il contient des articles qui ont droit d'intéresser particulièrement les Lyonnais. On y remarque, en effet, plusieurs livres imprimés, relatifs à la ville de Lyon, ou enrichis d'annotations manuscrites du célèbre bibliographe Mercier de Saint-Léger, né, comme on le sait, dans cette ville, et plusieurs manuscrits autographes du même savant et de quelques autres, qui ont aussi rapport à notre localité. Nous nous contenterons d'indiquer les articles qui suivent :

« 281. Discours sur l'influence des lois sur le commerce, prononcé en 1767 en l'hôtel de ville de Lyon, par L. T. Hérissant.... in-4.º *Manuscrit*.

674. Polymachie des marmitons, ou la Gendarmerie du pape. *Lyon*, 1563, in-4.º *grand papier vélin*.

Edition renouvelée, tirée à 100 exemplaires. Il n'en a été tiré que 10 exemplaires en grand papier vélin.

1341. Recherches sur les imprimeurs et libraires de Lyon, et sur les éditions du XV.º siècle qui existaient en 1779 dans les bibliothèques de cette ville et dans plusieurs autres bibliothèques. *Manuscrit autographe de Mercier de Saint-Léger*, contenant plusieurs lettres autographes de savans Lyonnais et autres. *Un carton in-4*.

(1) M. A. A. Barbier est mort à Paris le 5 décembre 1825.

1579. Notice sur la vie et les écrits de Mercier de Saint-Léger, par Chardon de la Rochette. *Paris, an VII. Avec notes critiques et manuscrites.* — Notice sur le même, par M. A. A. Barbier. in-8.° br.

1594. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon, par Delandine. *Lyon, 1812, 7 vol. in-8 (1).*

Avec une lettre autographe de Delandine.

1788. Les Lyonnais dignes de mémoire, par Perneti. *Lyon, 1757, 2 vol. in-8.°*

Avec beaucoup de notes et additions manuscrites de L. T. Hérisant.

1808. Vray pourtraict de la vie de E. Auger (jésuite), confesseur de Charles IX et de Henri III, et quelques-unes de ses lettres, par le P. Bailly. in-4.° *manuscrit.*

On trouve en tête du volume des instructions pour l'impression de l'ouvrage. Ce feuillet signé par l'auteur est autographe. Voyez *Dicl. des Anonymes*, tom. IV, pag. 198, art. *Auger.*

A la suite de ce catalogue est une liste de lettres autographes par ordre alphabétique des noms de leurs auteurs. On y voit figurer MM. Clavier, Delandine, le comte de Fleurieu, Gandin, oratorien, Lémontey, Mongez, bibliothécaire de l'académie de Lyon, Morellet, Mercier de Saint-Léger, etc.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE FÉVRIER 1828.

* * *. — Le cercle littéraire de Lyon a admis au nombre de ses membres ordinaires MM. Chappuis-Montlaville et J. Morin.

(1) Il y a ici erreur : le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon n'a que trois volumes ; les quatre autres volumes appartiennent sans doute au Catalogue des livres imprimés de la même bibliothèque, par le même auteur, dont il y en a deux pour les *belles-lettres* ; deux pour l'*histoire* et un pour le *théâtre*.

* * 8. — L'entreprise du pont de la gare et du port au plan de Vaise , a été adjugée à une compagnie représentée par M. le baron Nivière et MM. Coste , Journal , Laubreaux , Turin aîné et Saint-Olive. Cette compagnie a dans sa soumission fixé la durée de la perception du péage sur le pont à 98 ans et 6 mois. D'après le cahier des charges , le péage dû pour station dans la gare et au port est concédé à perpétuité.

* * 9. — Une ordonnance du roi du 27 janvier dernier , insérée au Bulletin des lois , n.º de ce jour , contresignée par M. l'évêque d'Hermopolis , autorise , en exécution de la loi du 14 mai 1825 , la communauté des sœurs de St. Charles établie à Sainte-Foy-lès-Lyon , département du Rhône.

* * 11. — La cour royale a procédé au tirage au sort des jurés appelés à siéger à la prochaine session des assises. Le sort a désigné les personnes ci-après :

Jurés. MM. Houillon (Amédée Barthélemi) , *Lyon* ; Pléney (Jean Pierre) , *id.* ; Goumand (Pierre Louis) , *id.* ; Martin (Antoine) , *id.* ; Gantin (Antoine Charles) , *id.* ; Goubayon (Gilbert) , *id.* ; Saint-Didier (Jean Antoine) , *id.* ; Saquin (Jean) , *id.* ; Raboussat (Amédée) , *id.* ; Jolyclerc (Jean Guy) , *id.* ; Cazenove (Arthur Paul Théophile) , *id.* , Penet (Marie Bertrand) *id.* ; Sévelinges fils (Victor) , *Denicé* ; de Tricaud (Pierre Aimé Adolphe) *Lyon* ; Raymond (Hugues) , *Dardilly* ; Mollard (Jean Baptiste Clément) , *Lyon* ; Grailhe de Montaima fils (Jean Baptiste Alexandre) , *id.* ; Freydier Dubreuil (Jacques Marie) , *id.* ; Michel (Antoine François) , *St-Cyr* ; Laverrière (Claude) , *Charnay* ; Chappet (Prosper) , *Lyon* ; Forest (Etienne) , *les Massues* ; Aynard (Alphée Marie) , *Lyon* ; Fond (Jean Antoine) , *Condrieux* ; Carrét (Antoine) , *Courzieux* ; Carrichon (Antoine) , *Blacé* ; Caffarel (Aimé François) , *Lyon* ; Mathevon (Jacques) , *id.* ;

Talon (Claude-Marie), *id.* ; Terrat fils (Jean Antoine), *id.* ; Comte (Jacques), *la Guillotière* ; Combailot neveu (Louis, *id.* ; Corbilly (Jean-Louis Philibert), *Lyon* ; Martin (Claude-Alexandre), *id.* ; Labeaume de Pluviné (Clément Auguste Séraphin), *id.* ; Mondesert (Claude Louis), *id.*

Jurés supplémentaires. Tournu fils (Pierre), *Lyon* ; Richard (Joseph Henri), *id.* ; Tony (Charles Antoine), *id.* ; Tresca (Laurent Félix), *id.*

* * 11. — M. Xavier de Ruolz a fait don aux archives de la ville d'un médaillon représentant François de Mandelot, gouverneur de Lyon en 1571 et années suivantes. L'original de ce médaillon en terre cuite, qui est la propriété de Madame de Ruolz, née de Mandelot, passe dans la famille de cette dame, pour être l'ouvrage de Jean Goujon, le restaurateur de la sculpture en France ; mais comme il porte au bas la date de 1577, il ne peut être de ce célèbre sculpteur qui, comme on le sait, fut, en 1572, une des victimes de la St. Barthélemy, à Paris. Ce n'en est pas moins un morceau précieux et fort bien exécuté. Nous espérons pouvoir enrichir bientôt notre recueil d'une copie lithographiée de ce portrait qui sera placée au-devant d'une notice sur François de Mandelot.

* * 12. — Séance publique de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. M. Bredin, directeur de l'école vétérinaire, président, a ouvert la séance par un discours, où, après des considérations générales sur les sciences, leur but, leur objet, leurs progrès, il a analysé les derniers travaux de l'académie. Ce compte rendu diffère de ceux qui l'ont précédé, en un point remarquable, c'est qu'aucun académicien n'y est loué ni même nommé. M. Bredin s'est contenté d'indiquer le titre et d'offrir un court extrait de chacun des ouvrages qui ont été lus ou communiqués dans le cours de l'année.

C'est une innovation dans les usages académiques. M. Grandperret a prononcé son discours de réception ; il a entretenu l'assemblée de l'histoire de l'instruction publique en France. On sent qu'il n'a pu embrasser un sujet si vaste dans toute son étendue , et qu'il a été forcé de se renfermer dans les étroites limites que le temps et le lieu lui prescrivaient. Il a présenté un tableau , et non un plan régulier et complet. M. Grogner a lu ensuite des considérations sur les animaux domestiques , où il s'est principalement attaché à démontrer que les dix ou douze espèces d'animaux quadrupèdes soumis à l'empire de l'homme l'ont été depuis le commencement du monde ; que les races sauvages sont échappées des étables et des écuries ; qu'aucune de ces races n'est susceptible de rentrer dans l'état de domesticité , à moins qu'elle ne soit du nombre de celles qui ont l'instinct de la sociabilité et qui vivent réunies en corps et en société dans les forêts (1). La séance a été terminée par un rapport lu par M. Tabareau au nom d'une commission , sur une invention de M. Guigo , mécanicien (2). Cette invention consistant en un mécanisme ingénieux , par le moyen duquel le métier à tisser les étoffes de soie s'arrête de lui-même à chaque faux mouvement de l'ouvrier , capable d'occasioner un défaut dans la fabrication , a valu à son auteur le prix d'encouragement fondé par le duc de Plaisance pour le perfectionnement de l'industrie lyonnaise. La médaille sera remise à M. Guigo dans la prochaine séance publique.

* * 20. — M. de Leuillon de Thorigny , avocat , et M. Layat fils , ancien substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Nantua , nommés

(1) M. Grogner a donné dans le feuilleton de la *Gazette universelle de Lyon* du 29 février , un extrait de son discours.

(2) Le rapport de M. Tabareau a été depuis inséré dans le *Précurseur* , n.º du 25 février , et tiré à part , in-8.º de 15 pages.

Juges auditeurs au tribunal de première instance de Lyon, ont été installés dans leurs fonctions, après avoir prêté serment devant la cour royale.

* * 21. — Passage à Lyon de M. Stratfort Canning, ambassadeur du roi d'Angleterre près la Porte Ottomane, retournant à Londres.

* * 24. — Installation de M. l'abbé Pater comme curé de la paroisse de Vaise, par M. Cholleton, vicaire-général de l'archevêché de Lyon.

* * 22. — On a trouvé dans les fondations de la façade de l'ancien grand théâtre sous le jambage de gauche de la porte principale, différentes pièces de monnaie et une plaque en cuivre sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

LOUIS XV RÉGNANT:
M^{gr} LE DUC DE VILLOUVOIS:
PAIR DE FRANCE etc. GOUVERNEUR
M^{rs} J. B. FLAUGHAT, ECUYER, SEIG^{nr} DE S^t.
RONNET LES OULES, P^{re}VOT DES
MARCHANDS
NOBLE J. F. GENEVE, 1.^{er} ECHEVIN
NOBLE G. CHASSEING, CONS.^{er} DU ROY EN LA JURISDICTION
DES TRAITTES FORAINES DE LYON 2.^o ECHEVIN
NOBLE J.^{ns} LE ROY SEIG^{nr} DU MOLARD AVOCAT EN
PARLEMENT CONS.^{er} DU ROY ET PROCUREUR DE
S. M. AUX SIÈGES DE L'ÉLECTION DE LYON ET DE LA
MAÎTRISE DES EAUX ET FORÊTS DU LYONNOIS 3.^o ECHEVIN
NOBLE F. CLAVIERE 4.^o ECHEVIN
ONT POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE DE CE THÉÂTRE QU'ILS
ONT FAIT CONSTRUIRE SUR LES DESSEINS ET SOUS LA
CONDUITE DE J. G. SOUFFLOT ARCHITECTE DU ROY
LE 17 OCTOBRE 1754.

Au dos de cette plaque on lit le nom de l'entrepreneur qui s'appelait Etienne Gaillard. Les différentes pièces de monnaie dont nous avons parlé étaient au nombre de neuf, savoir six pièces de six sous et une de vingt-quatre sous, un écu de trois livres et un de six livres, le tout à l'effigie de Louis XV.

La découverte dont nous venons de rendre compte n'est pas la seule à laquelle ait donné lieu la démolition du monument de Soufflot ; on a encore trouvé et mis entièrement à découvert, en creusant les fondations de la façade du nouveau théâtre, le bassin du canal construit dans le 16^e siècle pour communiquer du Rhône à la Saône, et dont le comblement est l'origine du nom donné à la place des *Terreaux*. Ce canal qui occupait un peu plus de tout l'avant-corps de la façade démolie, avait 22 mètres 70 centimètres de large, et ses murs de soutènement, 2 mètres environ d'épaisseur. C'est à l'imprudence qu'on a eue d'utiliser ces murs qu'on doit attribuer les nombreuses lézardes et les surplombs qu'on remarquait sur toutes les façades du vieux théâtre. Ces mêmes murs se prolongent sous l'hôtel de ville : c'est encore la même cause qui explique la dislocation et le surplomb de la façade de la rue Puits-Gaillot, et celle du midi de la grande cour de ce beau monument.

(*Gazette univ. de Lyon*).

ERRATA.

Page 264, ligne 20, *quelles*, lisez : *auxquelles*.

Page 286, ligne 17, *confondant*, lisez : *confond* ; ligne 18, *feignant*, lisez : *feint*.

STATISTIQUE.

ESSAIS HISTORIQUES sur la ville de Lyon, ou description par ordre alphabétique des quartiers, places, rues et monumens de cette ville.

(IV.º ARTICLE).

ARCHEVÊCHÉ (pont de l'). Voy. PONTS.

ARCHEVÊCHÉ (rue de l'). Elle aboutit de la place St-Jean à celle de Montazet, au débouché occidental du pont de l'archevêché : son nom lui vient du palais archiépiscopal qui y prend sa principale entrée ; dans le recensement, on lui donne 11 maisons, 60 ménages, une population de 250 individus, 2 ateliers et 9 métiers d'étoffes de soie.

Le palais archiépiscopal, demeure des archevêques (1),

(1) L'archevêché de Lyon est regardé comme le premier siège des Gaules, *prima sedes Galliarum*. L'église romaine lui avait accordé un droit de primatie, c'est-à-dire une supériorité de juridiction, laquelle a été plusieurs fois, mais toujours en vain, contestée, sur tous les autres évêchés et archevêchés de France qui faisaient partie de l'ancienne Gaule celtique ou lyonnaise. Le premier des prélats qui ait occupé ce siège, est S. Pothin, grec de naissance, disciple de S. Polycarpe et martyr sous l'empire de Marc-Aurèle. Le second est le célèbre S. Irénée. Ce n'est qu'à compter d'Aurélien, le quarante-sixième d'entre eux, qu'ils ont pris le titre d'archevêques, ils n'avaient auparavant que celui d'évêques. Leur nombre s'élève

a été construit dans le quinzième siècle, par le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, sur les ruines d'un autre palais qui, suivant quelques auteurs, remontait au temps de temps de Charlemagne. Le cardinal de Tencin, qui occupa plus tard le même siège, le fit restaurer sur les dessins de Soufflot; mais le génie de ce célèbre architecte, soit que le temps, soit que l'argent lui ait manqué, n'a pu donner une forme régulière à cet assemblage disparate de constructions de divers âges. On a détaché de cet édifice et démoli, au commencement de la révolution, une galerie par laquelle il se prolongeait au midi et qui était supportée par une voûte, appuyée, d'un côté, sur le principal corps de bâtiment, et de l'autre sur la maison qui fait actuellement l'angle de la rue de l'archevêché et de la place Montazet.

à 116 ou 117, parmi lesquels il en est plusieurs qui se sont distingués par de grands talens ou de hautes vertus, tels que S. Just, S. Eucher, S. Nizier, Leydrade, Agobard, S. Jubin, le cardinal de Bourbon, le cardinal de Tournon, Antoine d'Albon, Malvin de Montazet, etc. Du onzième au quatorzième siècle, l'autorité temporelle résida dans les mains des archevêques de Lyon : ils n'y renoncèrent que vers 1312, sous le règne de Philippe-le-Bel, qui fit rentrer la ville sous la domination royale, d'où elle n'est plus sortie jusqu'à nos jours, si ce n'est dans des momens de trouble. Les limites du diocèse ont varié depuis la révolution : il ne comprend aujourd'hui que les départemens du Rhône et de la Loire, celui de l'Ain en ayant été récemment distrait. Le titulaire actuel est Mgr. Joseph Fesch, oncle maternel de Napoléon; mais, attendu son absence, le diocèse est administré par Mgr. Jean-Paul Gaston de Pins, archevêque d'Amasie *in partibus infidelium*, pair de France.

B.

L'intérieur du palais archiépiscopal répond mieux que l'extérieur à l'idée qu'on se forme d'une semblable résidence. Les appartemens y sont assez bien distribués , et l'on y remarque quelques pièces qui seraient fort belles, si le mode d'ornemens employés à leur décoration ne rappelait trop un siècle qui n'a rien produit dans les arts qui ne fût entaché de mauvais goût (1). Les croisées des principaux appartemens ont leur vue sur la Saône , dont l'aspect récréatif et varié n'est pas un des moindres agrémens de cette habitation.

L'archevêché prend son entrée par la rue à laquelle il a donné son nom , et du côté de laquelle il se lie au bâtiment neuf de la Manécanterie : deux portails uniformes, construits sur les dessins de Soufflot, aux deux angles nord et nord-ouest d'une vaste cour carrée, conduisent, l'un, dans les appartemens, et l'autre, à l'église cathédrale. La cour dont nous parlons était autrefois fermée par une grille en fer, d'un bel effet, dont l'architecte Morand avait fourni le dessin.

La salle dite *des pas perdus*, la première qu'on trouve en montant le premier escalier, et qui forme, en quelque sorte, le vestibule des différentes pièces de l'aile du bâtiment donnant sur le quai et sur la place Montazet, est l'une des plus vastes qui soient à Lyon. C'est dans son enceinte que Mgr. l'archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon, a tenu en 1827,

(1) Le siècle de Louis XV. On sait que le coryphée de ce siècle, ce Voltaire si renommé pour son tact délicat en littérature, a absolument manqué de goût et fait voir une grande ignorance, toutes les fois qu'il a voulu parler des arts et des artistes.

un synode diocésain auquel ont assisté tous les curés, desservans et officiers ecclésiastiques des départemens du Rhône et de la Loire. On remarque encore la salle à manger qui est éclairée à l'italienne, par un dôme en forme de lanterne.

Dans la salle de réception se trouvent les portraits de plusieurs prélats illustres de l'église de France, et, entr'autres, de Bossuet et du cardinal de Bissy. Le salon suivant est décoré de trois grands tableaux qui avaient été commandés par la ville à MM. Genod, Soulayr et Biard, peintres de l'école lyonnaise. Le premier représente St. Polycarpe refusant de sacrifier aux faux dieux, au moment où une voix céleste lui crie : *Aie bon courage, Polycarpe, et sois toujours constant*; le sujet du second est S. Irénée, au moment où Sévère lui donne le choix entre une idole et le supplice de la croix; le troisième retrace S. Pothin, lorsqu'il apporte l'image de la Ste. Vierge dans les Gaules. Ces trois tableaux, consacrés à trois prélats vénérés dans l'église de Lyon, ne pouvaient être mieux placés que dans la demeure du successeur de ces saints pontifes. Ils ne la déparent point, considérés comme ouvrages d'art, quoiqu'ils ne soient pas irréprochables.

De ce salon on communique de plain-pied à une terrasse découverte, située à l'extrémité nord du bâtiment, et de dessus laquelle on a le tableau mouvant et animé du bassin que forme la Saône entre le pont de l'archevêché, le pont de bois et les deux beaux quais qui la bordent. C'est de cette terrasse que les princes qui logent au palais de l'archevêché, jouissent du spectacle des joutes, feux d'artifice et autres divertissemens du même genre qui leur sont offerts lorsqu'ils passent à Lyon.

L'archevêché avait subi le sort de toutes les propriétés du clergé, pendant la révolution ; il avait été vendu, et lors du rétablissement du culte, la ville et le département se trouvèrent dans la nécessité de le louer et de le meubler pour le rendre à sa destination primitive. Depuis, il a été racheté au prix de 320,000 fr., mais cette dépense, toute louable qu'elle est, doit être considérée comme incomplète, tant que cette masse de bâtimens délabrés qui afflige les regards et qui contraste si misérablement avec le beau pont qui l'avoisine, ne sera pas revêtue d'une façade nouvelle, réunissant la régularité et l'unité au caractère d'architecture qui convient à un palais archiepiscopal. Cette restauration doit de plus être indispensablement liée avec le changement, en place publique, d'une partie de la rue de l'archevêché, qui est le seul endroit par lequel on arrive à ce palais.

Nous savons qu'on s'occupe, en ce moment, de fermer la grande cour par une grille dont le dessin, donné par M. Flachéron, architecte de la ville, réunit, à ce qu'on assure, l'élégance au style sévère et majestueux que comporte sa destination.

Des rois de France, des papes et des princes ont logé à l'archevêché ; notamment les papes Grégoire X et Clément V, en 1273 et 1305 ; le roi Louis XII, en 1503 ; Louis XIII, en 1622, avec le cardinal de Richelieu son ministre, qui y reçut la barrette ; Louis XIV, en 1658 ; l'infant don Philippe d'Espagne, en 1744 ; S. A. R. Monsieur, frère de Louis XVI, depuis S. M. Louis XVIII, en 1775 ; S. S. le pape Pie VII, en 1804 et 1805 ; Napoléon, en 1805, après son couronnement, et en 1815, après son retour de l'île d'Elbe ; S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême, en 1814, et dans la même année, S. A. R. Mon-

sieur frère du roi , aujourd'hui S. M. Charles X; ils y avaient été précédés par LL. AA. RR. la duchesse douairière d'Orléans et le duc et la duchesse d'Orléans avec Mademoiselle et les princes et princesses de leur famille. Ce palais reçut encore , pendant l'invasion étrangère de 1814, le prince Emile de Hesse Darmstadt, et lors de celle de 1815, le prince héréditaire d'Autriche. Il fut honoré , en 1816, du séjour de S. A. R. Charlotte-Ferdinand-Louise , princesse des Deux-Sicules , se rendant à Paris pour y épouser S. A. R. le duc de Berri; enfin S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, aujourd'hui M. le Dauphin , s'y est aussi arrêté quelques jours, vers la même époque.

L'an 1305 , le roi Philippe-le-Bel et ses frères se trouvant à Lyon , le pape Clément V, qui s'y était rendu de son côté pour s'y faire couronner , logea , comme nous l'avons dit plus haut , à l'archevêché. Après avoir célébré sa première messe pontificale dans l'église de St-Jean, S. S. donna , dans ce palais , un grand dîner , pendant lequel il s'éleva une rixe très-vive entre les domestiques. Le frère du souverain Pontife ayant voulu rétablir l'ordre , fut tué dans cette querelle , sans qu'on ait jamais connu l'auteur de ce crime qui resta impuni (1). Ce fut dans les prisons de l'archevêché, établies alors dans un bâtiment qui se trouvait en face de la Manécanterie , et qui est devenu une propriété

(1) Clément V, qui se nommait auparavant Bertrand de Got et qui était archevêque de Bordeaux , monta ainsi sur le trône pontifical , sous les plus funestes auspices. Un accident plus déplorable encore que celui de la mort de son frère , Gaspard de Got , accompagna la cérémonie de son couronnement. Le récit de ce terrible événement trouvera sa place ailleurs.

particulière , que le dimanche , 31 août 1572 , huit jours après la St-Barthélemi , on massacra un grand nombre de protestans arrêtés le 27 du même mois. On rapporte que les soldats ayant refusé de prêter leur ministère à une pareille execution , et le bourreau même s'en étant excusé , en disant qu'il ne *travaillait que judiciairement* , ce furent des bouchers qui remplirent cette sanglante mission. On en trouve le détail , dans un ouvrage extrêmement rare , mais singulièrement exagéré , intitulé : *Discours du massacre de ceuz de la religion réformée , fait à Lyon* (1). Nous reviendrons plus tard sur cet événement , à l'article de la rue *Mandelot* , en parlant du personnage de ce nom ; au gouvernement duquel la ville de Lyon était alors confiée (2).

La Manécanterie , qui tient à l'archevêché , est un bâtiment d'une assez belle apparence commencé peu d'années avant la révolution , sur les dessins de l'architecte Decrénice. La première pierre en fut posée en 1768 par M. de Montazet , alors archevêque , en présence du clergé , de toutes les autorités de la ville et des princesses de Lorraine , de Carignan et de Ligne , qui se trouvaient à Lyon à la même époque.

(1) Voyez ci-après , pag. 358 et suiv. de ce volume , des détails sur la Saint-Barthélemi , empruntés à l'historien de Thou. Voyez aussi notre tom. IV , p. 249-252 et 383-387. M. Pericaud a découvert l'auteur , inconnu jusqu'à ce jour , du *Discours du massacre* , etc. , et a fait voir que ce petit volume , peu commun , était l'ouvrage de Jean Ricard , de Lyon , un des trois ministres que les protestans avaient alors dans cette ville. B.

(2) Voyez , en attendant , la *Notice sur François de Mandelot* , insérée plus bas. B.

Les magnifiques matériaux qu'on tire des carrières de Villebois et de Tournus, ont été employés dans la construction de cet édifice avec une profusion qui donne une haute idée des richesses de cette cathédrale et des sommes qui furent mises à la disposition de l'architecte. Néanmoins c'est une construction incomplète, et qui n'est pas d'une architecture assez pure, pour qu'on puisse désirer de la voir s'achever un jour. La grande étendue et l'élévation de ses façades demanderaient, d'ailleurs, une place publique qui leur fût proportionnée, et dont l'établissement coûterait seul beaucoup plus que l'achèvement de l'édifice lui-même.

Les chanoines, comtes de Lyon, avaient eu le projet de loger dans la manécanterie le clergé de la cathédrale, et c'est même de là qu'elle tirait son nom, qui dérive, en effet, des deux mots latins *manè cantare*, chanter matin, le chapitre de la primatiale de Lyon étant dans l'usage de chanter les matines. L'auditoire de la justice des comtes se trouvait à l'angle du même édifice, en allant vers la place St-Jean.

Ce bâtiment, qui a été vendu nationalement, n'a point été racheté des propriétaires actuels. L'administration du Mont-de-Piété en tient une partie en location, et c'est dans les trois belles pièces du rez-de-chaussée, qui formaient autrefois la salle capitulaire, la bibliothèque et les archives de l'église de Lyon, que sont entassés aujourd'hui les effets de toute espèce, sur la valeur desquels l'indigence, le malheur et souvent l'inconduite ont fondé leur dernier espoir.

ARGUE (allée, aujourd'hui passage de l'). C'était naguères un passage étroit et tortueux, habité principale-

ment par des fondeurs et autres ouvriers en métaux. On y comptait alors 6 maisons, 45 ménages, une population de 176 individus et 15 ateliers d'étoffes de soie. Il aboutissait, comme à présent, de l'entrée de la grande rue Mercière, près la place Confort, à la rue de l'Hôpital, et se trouve figuré dans le plan de 1740. Sa dénomination actuelle vient de ce que l'atelier pour le tirage des matières d'or et d'argent y a subsisté long-temps, avant d'être transporté dans la rue de Savoie, derrière la place des Célestins, où il existe actuellement et continue à porter ce même nom d'*Argue*.

En 1824 nous exprimions le vœu suivant : « Il serait » bien à désirer que l'administration, qui a déjà tant » fait pour l'assainissement et l'embellissement de Lyon, » pût acheter les maisons qui sont aux deux extrémités » de l'allée de l'Argue, afin d'y ouvrir une rue : par ce » moyen on ferait disparaître les couloirs obscurs, bas » et malpropres, qui forment les deux issues de ce pas- » sage, et on établirait une communication très-utile » entre deux quartiers populeux. D'ailleurs, les proprié- » taires s'empresseraient sans doute de contribuer aux » frais d'une opération qui donnerait une grande valeur » à leurs propriétés. » Ce que nous exhortions l'administration à entreprendre, des particuliers l'ont exécuté ; une compagnie de capitalistes a fait l'acquisition de toute les maisons que traversait l'allée de l'Argue : ces maisons ont été abattues, et l'emplacement qu'elles occupaient converti en un vaste et beau passage couvert, le premier de ce genre que l'on ait vu à Lyon. La construction, qui est due à M. l'architecte Farge, est calquée sur celle de l'un des plus remarquables monumens de cette espèce qui se trouvent dans la capitale. La décoration de

celui de Lyon est moins riche , mais elle est aussi élégante. Ce passage n'a pas moins de 440 pieds de long ; il a sur ceux de Paris l'avantage de réunir dans son enceinte un plus grand nombre d'établissemens : on y trouve notamment un café du caveau et un théâtre, dont l'inauguration a été faite le 29 de ce mois (mars 1828). Vers le milieu de l'allée , on en a pratiqué une autre qui communique avec la rue Thomassin et la place Grenouille , et qui est également couverte. Cette dernière allée est moins considérable et plus étroite que la première , et les magasins qui la bordent ont peu de profondeur , mais elle offre une grande commodité et augmente de beaucoup la valeur totale de l'édifice. Il est à regretter , au milieu de toutes les décorations de bon goût que l'architecte a prodiguées , qu'il n'ait pas vaincu , avec plus de bonheur , la difficulté que lui présentait le biais des deux façades sur la rue Mercière et sur celle de l'Hôpital. Les ornemens dont il a cru devoir parer la voûte , ne font que rendre ce défaut plus sensible. Cette immense entreprise aura été exécutée dans l'espace de moins de dix-huit mois. Quoique ce passage ne soit pas encore ouvert au public , on assure que déjà on a loué les deux tiers des magasins qui y sont pratiqués.

ARSENAL (rue de l'). Cette rue , qui avait reçu son nom du magnifique arsenal militaire que le siège de 1793 a détruit , aboutit en droite ligne de la rue du Plat à la place St-Michel. Il y existe 9 maisons et 31 ménages , formant un population de 105 individus.

On voyait encore dans le milieu de cette rue , il y a peu d'années , la principale entrée de l'arsenal qui a été détruite par suite du prolongement de la rue Sala jusqu'à la Saône.

L'arsenal était autrefois un vaste emplacement qui s'étendait jusqu'à la Saône et formait une résidence fort agréable ; il est désigné, sur le plan de 1540, sous le nom de *la Rigaudière*, parce que, d'après quelques auteurs, il avait appartenu à la famille de Rigaud, de laquelle étaient Anthelme de Rigaud, doyen de Lyon en 1230, et plusieurs autres chanoines, comtes de l'église primatiale. Il passa ensuite à la famille de *Varey*, l'une des plus distinguées de cette ville, dont plusieurs membres furent anoblis dès le quatorzième siècle, et remplirent les charges les plus honorables dans l'administration, dans l'église, dans la haute magistrature et dans les armées ; cette famille s'est éteinte vers le milieu du seizième siècle.

Un *de Varey* donna, en 1466, cette propriété aux PP. Jacobins. Ces religieux la vendirent à Franciscain de Norry, célèbre banquier, et celui-ci à Ruffet de Balzac, seigneur de Châtillon d'Azergues, dont le fils s'en défit en faveur du gouvernement, en 1536, sous le règne de François 1.^{er}, pour l'établissement d'un dépôt de l'artillerie. Ce dépôt fut ensuite agrandi de tout l'emplacement qu'occupait à son extrémité l'ancienne église paroissiale de S. Michel, supprimée en 1787. Peu d'années avant la révolution, le gouvernement avait jugé convenable, à cause de la position de Lyon près des frontières de la Savoie, d'agrandir cet arsenal, afin qu'il pût former un dépôt d'armes considérable, et devenir une succursale de l'école d'artillerie d'Auxonne. En conséquence, vers l'année 1782, pendant le ministère de M. de Ségur, une compagnie d'artilleurs fut envoyée à Lyon sous les ordres de M. de Barberin, officier distingué dans son corps par ses talens militaires, et très-connu, à cette époque, par son zèle à propager la doctrine de

Mesmer. Ce fut cette compagnie, venue d'Auxonne, qui exécuta les constructions projetées, sous la direction de l'officier que nous venons de nommer. Ces constructions étaient composées de quatre grands bâtimens en quarrés longs, et couverts en ardoise, dont les combles à pignons formaient un angle très-élevé. L'intérieur était rempli d'étagères très-bien disposées, où se trouvaient rangés dans le plus bel ordre une immense quantité de fusils et d'armes de toute espèce. Les rez-de-chaussée contenaient les affûts et les caissons. A l'extrémité méridionale, on avait établi une caserne pour les canoniers. Tous ces bâtimens s'achevaient à peine, en 1789, lorsque la révolution commença : ils devinrent le théâtre de grands événemens.

Le 7 février 1790, à midi, l'arsenal fut livré au pillage par une masse de séditieux, auxquels se joignirent beaucoup de soldats en semestre qui se trouvaient à Lyon. M. Imbert-Colomès, échevin, commandait alors la ville en l'absence de M. Tholozan, prévôt des marchands.

Il s'y trouvait 30,000 fusils, dont les séditieux ne purent enlever que 3,000, parce qu'ils furent dispersés par la garde nationale, non encore organisée, mais qui s'était formée d'elle-même dans presque toute la France, peu après le mois d'août 1789, époque du pillage des châteaux.

Cette force publique reconnaissait alors pour chefs principaux à Lyon, MM. Dervieu-du-Villard, officier de marine, commandant général ; St. Pierre, négociant, colonel, chef d'état-major ; De Vernon, officier d'hussards ; Bolland-de-Chanzieux, officier de dragons, aide-major. Ces chefs militaires, et une commission de citoyens des

plus notables , remplacèrent momentanément le consulat , qui donna sa démission dès la nuit suivante.

Les séditieux , repoussés de l'arsenal , se portèrent vers le soir à l'hôtel de ville , annonçant l'intention de mettre M. Imbert à la lanterne : de nouveau ils furent complètement dispersés.

Le régiment suisse de Sonneberg , alors en garnison à Lyon , se mit en mouvement de la caserne de Sérin , pour venir au secours de l'arsenal ; mais il n'arriva que lorsque la garde nationale avait déjà garanti ce dépôt , ayant été retardé dans sa marche par la populace qui assaillait à coups de pierres les soldats , dont il y en eut même un de tué d'un coup de fusil tiré d'une des maisons de Bourgneuf.

Trois mois après , eut lieu la grande fédération.

Dans la matinée du 29 mai 1793 , le poste de l'arsenal fut enlevé aux révolutionnaires par les citoyens honnêtes qui formaient les sections en permanence , et que la populace appelait les *Muscadins*. Alors ce poste devint le quartier général d'où se dirigèrent les colonnes qui s'emparèrent de l'hôtel de ville et écrasèrent le parti de la convention. Les prisonniers notables faits dans cette journée , furent amenés à l'arsenal : de ce nombre étaient le célèbre Chalier et Roullot , membres de la municipalité. On peut faire dater de ce jour les premiers actes qui préparèrent le siège de Lyon.

Au mois d'août suivant , et dans la nuit du 22 au 23 , le bombardement général fait par l'armée de la convention , incendia l'arsenal : l'effet en fut si prompt que , dans l'intervalle de quelques heures , une partie des rues de l'Arsenal , Sala , St^e Hélène et de toute la place St. Michel , composées d'environ 117 maisons , furent

réduites en cendres, et leurs habitans obligés de se sauver et d'aller camper dans l'île Perrache.

Les uns ont attribué ce malheur à un boulet rouge qui, ayant percé le faite d'un des grands bâtimens où il y avait de la poudre, l'embrasa sans qu'aucun secours pût éteindre le feu ; d'autres assurent que des malveillans avaient indiqué à l'ennemi, par des signaux, l'endroit où il fallait diriger les projectiles : de ces deux versions, également vraisemblables, on a toujours ignoré quelle était la plus fondée. Ainsi furent anéantis ces quatre beaux monumens dont le grandiose étonnait, et qui terminaient si admirablement et d'une manière si pittoresque le magnifique demi-cercle décrit par les quais de Villeroy, du Temple et des Célestins.

Depuis cette époque jusqu'en 1805, l'emplacement de l'arsenal était resté sans emploi : par un décret du 10 mai de la même année, le gouvernement en a fait cession à la ville pour y établir un entrepôt des douanes, destiné à recevoir les marchandises étrangères non prohibées et les denrées coloniales mises à leur débarquement dans l'entrepôt réel de Marseille, marchandises qui jouissent à l'entrepôt de Lyon du privilège de ne payer les droits d'entrée pendant un an, qu'au fur et à mesure de consommation.

M. de Sathonnay, maire de Lyon, a fait construire un grand magasin sur les ruines d'un des bâtimens incendiés, avec un logement pour le receveur principal, du côté du quai. Les réparations faites tout récemment à ce magasin, ainsi que les nouveaux portiques dont on vient de l'envelopper, ont eu pour motif des mesures de solidité. On s'étonne que l'architecte chargé de ces travaux ne se soit pas conformé, pour leur exécution,

aux profils employés par son devancier. On remarque en outre que ce vaste bâtiment, dont le plan, les façades principales et le grand escalier sont d'un genre d'architecture assez bien approprié à sa destination, n'a malheureusement, du côté du quai, qu'une façade de l'aspect le plus pauvre, et à laquelle il serait indispensable de faire subir une amélioration quelconque, afin de ne pas compromettre plus long-temps la beauté d'un port qui ne peut supporter que des édifices d'un style tout-à-fait monumental.

C'est dans la cour, au midi du magasin dont il est parlé plus haut, que s'élèvent, sur les dessins et sous la direction de MM. Baltard et Dumont, architectes, de nouvelles constructions pour un entrepôt des sels, qui le disputera en magnificence et en solidité aux plus beaux édifices de notre ville. Il sera élevé d'un second étage que l'administration municipale destine à un dépôt de farines.

On voit encore dans la rue de l'Arsenal l'hôtel bâti et orné par M. le baron de Jouy (1), appartenant aujourd'hui à M.^{lle} de la Balmondière, et où on retrouve plusieurs salles peintes et décorées par Bidault l'ainé, peintre lyonnais.

ARSENAL (quai de l'). Ce quai était anciennement un jardin qui faisait partie de l'enclos de l'arsenal. Il a été bâti, peu avant la révolution, pour faciliter l'embar-

(1) Il ne faut pas confondre M. le baron de Jouy avec M. Etienne Jouy, de l'académie française, auteur de *l'Hermite de la Chaussée d'Antin*, de *l'Hermite en province*, etc.

quement et le débarquement des grosses pièces d'artillerie , au moyen d'une grue. Il est large et spacieux ; un port vaste et commode le complète ; et ce sera , sans contredit , l'un des plus beaux de la ville , lorsqu'il aura été prolongé du côté du nord jusqu'au pont de l'archevêché , et au midi , jusqu'au pont d'Ainay. L'entrepôt des sels y aura sa principale entrée par un portail dont le style sévère et noble paraît devoir y produire un effet imposant.

ARTOIS (rue d'). C'est une rue nouvellement ouverte dans le quartier Perrache ; elle forme le prolongement de la rue de la Charité , et aboutit en droite ligne au grand cours du Midi , à l'occident de la manufacture de tabac. On y trouve l'hôtel de Saron , bâti à l'époque des travaux Perrache , par l'architecte Maigre , et qui se trouve masqué par une maison nouvellement construite sur les plans de M. Falconnet , lequel a conservé l'ancien portique de l'hôtel : M. le marquis de Saron , qui était propriétaire de l'ancien hôtel , avait pris une part très-active aux travaux Perrache. Il était d'une des plus anciennes familles du Lyonnais , laquelle s'est éteinte dans la personne de son fils , mort en 1814 , ne laissant qu'une fille. La rue d'Artois , dont l'ouverture date à peine de quelques années , renferme déjà , grâce à l'activité qu'ont pris les constructions dans le quartier neuf Perrache , 25 maisons , 121 ménages , 412 habitants , et 45 ateliers occupant 95 métiers pour la fabrication des étoffes de soie.

BLASON.

NOTES sur les armoiries de la ville de Lyon, et particulièrement sur le lion qui y figure.

Les armoiries de la ville de Lyon, telles qu'on les trouve dans les plus anciens manuscrits, sont : *un lion d'argent rampant, armé et lampassé de même, sur un champ de gueules, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Il n'y a rien de constant quant aux supports de l'écu : quelquefois on y voit deux anges ou génies ; mais le plus souvent l'écu est isolé.

Les *trois fleurs de lis d'or*, placées dans le chef, sont, comme on le sait, les armoiries du royaume de France ; on les y a incorporées comme un signe du patronage exercé par nos rois envers la ville.

On ne connaît aucun édit concernant les armoiries de Lyon ; mais il paraît qu'elles remontent à une très-haute antiquité. On croit même que le lion y a été adopté en l'honneur de Marc - Antoine qui l'avait choisi pour symbole (1). Il existe une médaille d'argent de ce triumvir, portant, d'un côté, son nom, et de l'autre, la figure d'un lion avec le mot *Lugduni*, la lettre A et le chiffre XL (2). Marc-Antoine avait sé-

(1) Après la bataille de Pharsale, il se montra publiquement à Rome, avec la comédienne Cithéris, dans un char traîné par des lions.

(2) Le P. de Colonia, *Hist. et Antiq. de Lyon*, pag. 40-42. Jacob Spon, *Recherche des Antiq. de Lyon*, pag. 18-19. Fulv.

journalé dans nos contrées, du vivant de César qui, dans son expédition des Gaules, le nomma trésorier de son armée; depuis, à la mort du dictateur, la Gaule celtique lui échut dans le partage qu'il fit de l'empire romain avec Octave et Lépide, et il fut, à ce qu'on croit, un des bienfaiteurs de notre ville fondée ou agrandie depuis peu de temps par Plancus qui y avait amené une colonie romaine.

Quelques auteurs, et de ce nombre est notre vieux historien Claude de Rubys (1), ont pensé que le nom de *Lyon* dérivait de là, et non de *Lugdunum*, dont, suivant d'autres, on aurait d'abord fait *Luun* par corruption, puis enfin le nom moderne (2).

Quoi qu'il en soit, il paraît que le lion était déjà l'arme et l'étendard lyonnais, lorsque la ville passa, dans le 5.^e siècle, sous la domination des rois de Bourgogne qui par hasard portaient la même bannière. On ne fit que prendre le blason de ces rois, qui était de gueules. On y ajouta ensuite, comme nous l'avons dit, le chef d'azur à trois fleurs de lis d'or (3). Ce fut

Orsini, de *Antiq. numismatib. in famil. Antonior.* Jacques Daléchamp, *Observ. in Plin. H. N.*, lib. IV, c. 18.

(1) *Hist. vérit. de Lyon*, l. I, c. 30. Il conjecture que lorsque Sévère eut ordonné que la mémoire de l'ancienne ville de *Lugdunum* serait abolie, pour punir ses habitans d'avoir pris parti contre lui en faveur d'Albin, ceux-ci donnèrent à leur ville le nom de *Leo*, comme qui dirait la colonie du lion ou qui porte un lion pour enseigne.

(2) = Lyon, ville de France, dont le nom actuel est une contraction du nom latin *Lugdunum* (*Luun*) ... « Le Président de Brosses, *Traité de la formation mécanique des langues*, tom. II, pag. 418 de l'édit. de l'an IX.

(3) Foderé, *Narration historique et topographique des couvens*.

probablement vers le commencement du 14.^e siècle, époque où la puissance des rois de France succéda dans nos murs à celle des Archevêques. La ville a conservé ces armes jusqu'au moment de la révolution. Sous Bonaparte, l'aigle impériale y fut introduite. Depuis la restauration, elles sont les mêmes que sous l'ancien régime, sauf le changement que nous allons indiquer.

Des lettres patentes de Louis XVIII, datées de Paris le 27 février 1819, ont autorisé la ville de Lyon, sur la demande de son maire, M. le baron Rambaud, à ajouter à ses armoiries *une épée haute d'argent dans la patte dextre du lion*, addition qui sans doute a pour objet de rappeler le courage que cette cité a fait éclater, lors de son mémorable siège, en 1793, quoique les lettres patentes n'en parlent point (1).

Il est à remarquer que l'image du lion représenté de la même manière, c'est-à-dire avec un glaive à la patte droite, se trouve sur le frontispice d'un opuscule dédié, en 1608, par Jean Goujon, avocat, procureur-général de la ville, à M. d'Alincourt qui venait prendre possession du gouvernement du Lyonnais. Cet opuscule, intitulé *Hieroglyfique de la vertu sous la figure du Lyon*, est un petit in-4.^o de 63 pages, imprimé chez Horace Cardon. Le titre en est gravé et formé une estampe, dans le chef de laquelle est l'image dont nous venons de parler. Outre l'épée qu'il tient à la patte droite, le lion y a un serpent autour du col, et on lit au-dessous cette inscription : *Fortitudine et pru-*

de l'ordre St. François. Lyon, P. Rigaud, 1619, in-4.^o, pag. 369.

(1) Le dispositif est ainsi conçu :

= A ces causes..... nous avons, par ces présentes signées de notre

dentia. Le texte est une compilation , d'assez mauvais goût , de tout ce que les anciens ont dit du roi des animaux , et une espèce de parallèle entre ses généreuses qualités et celles du peuple lyonnais et de son nouveau gouverneur.

Le lion a été employé constamment, chez tous les peuples anciens et modernes , comme emblème de la vertu , de la force , du courage , de la vigilance , de la supériorité (1). Tout le monde connaît le lion belge et celui de St. Marc à Venise. Celui qui servait d'enseigne distinctive à la tribu de Juda , chez les Juifs , est célèbre dans l'antiquité sacrée. Les Léontins en gravaient un sur leurs monnaies. C'était parmi ces derniers , de même qu'à Lyon , une allusion de leur nom à celui de cet animal , soit que la ressemblance des deux mots fût fortuite et qu'ils n'eussent d'autre analogie que celle du son , soit qu'il y eût entre eux un rapport d'étymologie. Cette arme parlante est également celle de la ville de Léon , en Espagne , quoique la dénomination actuelle de cette ville paraisse dériver du latin *Legio*. Beaucoup de familles ont aussi dans leurs armoiries des lions dont la configuration varie pour chacune d'elles , et qui reçoivent , en langage héraldique , des épithètes différentes , selon leur forme , leur position , leurs accessoires.

« main , autorisé et autorisons notre bonne ville de Lyon à porter
 » les armoiries ci-dessus énoncées , telles qu'elles sont colorisées et
 » figurées aux présentes , et qui seront dorénavant : *De gueules à*
 » *un lion d'argent tenant dans sa patte dextre une épée haute du*
 » *même , et un chef d'azur à trois fleurs de lis d'or.* »

Le cachet de Pompée , que César reçut en pleurant ; portait aussi l'image d'un lion tenant une épée.

(1) *J. Pierii Valeriani Hieroglyph. lib. I.*

Le chapitre de notre église, composé des chanoines comtes de Lyon, portait un lion et un griffon (1) affrontés, pour marque de sa double juridiction temporelle et spirituelle. Le lion était couronné d'une couronne de comte. Le griffon, animal composé, moitié aigle, moitié lion, dénotait les deux parties de la ville, dont un côté était de l'empire qui avait un aigle dans ses armes, et l'autre, du royaume dont les anciens comtes, qui l'étaient aussi du Forez, avaient le lion pour symbole. A une époque déjà fort reculée, le chapitre se faisait précéder, dans les processions, d'une bannière représentant deux griffons, outre celle qui représentait un lion (2).

Le chapitre de St. Just, qui avait juridiction sur le quartier de St. Just et de St. Irénée et sur quelques villages voisins, avait pareillement pour armoiries le lion des anciens comtes de Lyon, avec une bordure chargée de besans qui étaient les plaques ou métaux dont on se servait dans les églises collégiales pour les distributions (3).

Dans une foule de compositions allégoriques de tout genre, dues à la plume, au ciseau, au burin, au pinceau, etc., les artistes et les écrivains ont fait usage du lion pour désigner notre ville. Barthélemy Aneau est auteur d'une espèce de drame par *personnages mystiques*, intitulé *le Lyon marchant* (et non *marchand*, comme l'écrivent la plupart des bibliographes). Ce

(1) L'usage s'est introduit d'écrire ainsi ce mot qui, d'après son étymologie, devrait s'écrire *gryphon*. On trouve *gryphon* dans nos anciens auteurs, et notamment dans Paradis, *Mém. pour l'hist. de Lyon*, 1573, pag. 359, lign. antépénult.

(2) Le P. Ménéstrier, *Méthode du Blason*.

(3) Le même, *ibid.*

drame où Paris, Rouen et Orléans disputent la pré-éminence à Lyon qui l'emporte au jugement de *dame Vérité*, fut joué au collège de la Trinité, en 1541, et imprimé, l'année suivante, chez Pierre de Tours, en un volume in-8.° devenu presque introuvable. Déjà auparavant, en 1513, le même Barthélemy Aneau, dans les jeux publics qui eurent lieu lorsqu'on apprit que les Suisses venaient de lever le siège de Dijon, avait fait représenter *par gausserie*, comme le dit Rubys, *Hist. vérit.* l. III, c. 51, « une grosse brayette qui faisait pour » à un lion. » L'approche des Suisses avait fort effrayé nos ancêtres, et leur retraite fut un grand sujet de joie. Lors des réjouissances qui se firent en 1559, à l'occasion de la paix entre les rois de France et d'Espagne, Henri II et Philippe II, on vit sur le Rhône, entre autres représentations, celle d'un bateau qui avait la forme d'un lion. C'est encore Aneau, grand amateur d'emblèmes, et qui était principal du collège de la Trinité, qui dirigea ces représentations dont nous avons donné plus haut le détail, tom. VI, pag. 53. Depuis, en une infinité de circonstances analogues, de pareils spectacles ont été offerts au peuple lyonnais.

Dans des vers aussi composés par Barthélemy Aneau, lors de l'entrée dans nos murs, en 1550, du maréchal de Saint-André (Jacques d'Albon), nommé gouverneur du Lyonnais, le poëte élève son héros au-dessus du général carthaginois Hannon, qui, au rapport de Pline (*Hist. nat.*, VIII, 21), osa le premier manier un lion et parvint à l'appivoiser; et il trouve cette dernière conquête moins glorieuse que l'honneur de régir la cité du lion, *Leontopolis*. Voici cette pièce que

le Laboureur, *Mazures de l'isle Barbe*, t. II, p. 177,
appelle une belle épigramme :

Hanno manu primus fertur tractasse leonem
Poenus, et artificii dux cætus ingenio.
Ast hunc quem penes est regis manus atque potestas,
Quam mirabilis posse Leontopolim,
Posse Leontopolim Lugdi moderari urbem,
Quæ nomen, Κῶλονῶν voce, leonis habet (1)!

On trouve dans les œuvres de Clément Marot (2) le
huitain suivant :

DE LA VILLE DE LYON.

On dira ce que l'on voudra
Du Lyon et sa cruauté :
Toujours, ou le sens me faudra,
J'estimeray sa privauté :
J'ay trouvé plus d'honnesteté
Et de noblesse en ce Lyon,
Que n'ay pour avoir fréquenté
D'autres bestes un million.

C'est au même poète qu'est due la devise que la
Chambre de commerce a fait graver sur ses jetons (3) :

Suis le lion qui ne mords point,
Sinox quand l'ennemi me poind,

(1) Au-dessus de cette pièce est une gravure représentant un guerrier caressant un lion. Les six vers latins sont suivis de quatre vers grecs qui expriment à peu près les mêmes pensées. *Picta poesis*, Lyon, Macé Bonhomme, 1552, in-16, pag. 13.

(2) Tom. II, pag. 450 de l'édition donnée par M. Lauroix, Paris, Rapilly, 1824, 5-vol. in-8.

(3) Les jetons du Cercle littéraire, frappés en 1809, offrent aussi, d'un côté, un lion tenant à la patte dextre une branche de laurier.

extraite du commencement de l'*Adieu à la ville de Lyon* (1536), ainsi conçu :

*Adieu Lyon qui ne mords point ;
Lyon plus doux que cent pucelles ,
Sinon quand l'ennemy te poind :
Alors ta fareur point ne celles....* (1).

En 1622, Louis XIII étant venu à Lyon, la ville fit faire une description des fêtes qu'on lui donna ; et cette relation fut publiée l'année suivante chez Jean Jullieron, sous ce titre : *Le Soleil au signe du Lyon*, in-4.° Le lion y joue un grand rôle.

Une vignette de l'*Eloge historique de Lyon*, par le P. Ménestrier (2), représente cette ville sous la figure d'une femme éplorée assise auprès d'un lion, et relevée par un guerrier romain, qui est sans doute l'empereur Majorien, restaurateur de la cité dans le 5.° siècle, après qu'elle eût été ravagée par les Visigoths : idée qui, de nos jours, a reçu une application à peu près semblable, en faveur de Napoléon, dans un tableau d'un de nos peintres les plus distingués.

Dans les deux groupes du Rhône et de la Saône, ouvrages des frères Coustou, qui ornaient le piédestal de l'ancienne statue de Louis XIV sur la place Bellecour, et qui sont maintenant placées dans le vestibule de l'hôtel de ville, le Rhône a la figure d'un homme fort et robuste, appuyé sur une lionne, et la Saône, celle d'une belle femme assise sur un lion.

Il y avait autrefois un lion en pierre à chacun des

(1) Tom. I, pag. 416 de l'édition des *Œuvres de Marot* déjà citée.

(2) *Lyon*, Benoit Coral, 1669, in-4.°

otés de la porte St. Clair. L'entrée du jardin des plantes est décorée de deux lions-fontaines , etc. , etc.

Nous ne finirions pas , s'il fallait énumérer toutes les occasions où la même allégorie a été mise en œuvre , et indiquer tous les monumens où on la retrouve. La mémoire des lecteurs suppléera à nos omissions dont plusieurs sont volontaires.

Vers les premières années du quinzième siècle , sous le règne de Charles VI , la ville eut un procès au sujet de ses armoiries , sculptées sur ses portes et en divers autres lieux publics. L'archevêque Amédée de Talaru , qui avait d'anciens motifs de ressentiment contre les eschevins et les citoyens , résolut de les priver de cette marque de la noblesse et de la franchise de la cité ; il prétendit que les archevêques ses prédécesseurs ayant eu le pouvoir de leur donner ces armes , il avait nécessairement celui de les leur ôter. « Et de fait , il fit en-
 » lever un escusson des armoiries de la ville , gravé en
 » pierre , que les eschevins avoient fait poser sur la
 » porte de S. Marcel , au pied de la coste de S. Se-
 » bastien , disant arrogamment qu'il ne leur appartenoit
 » pas d'avoir armoiries. Mais les eschevins qui ne
 » le redoutoient pas beaucoup , parce qu'ils se sentoient
 » supportés (soutenus) par le roy et par Monsieur le
 » dauphin , pour la ferme loyauté qu'ils leur avoient
 » toujours conservée parmy les troubles de la France ,
 » luy respondirent hardiment que leurs armoiries estoient
 » plus anciennes que les archevesques , et qu'ils les
 » avoient portées en leurs bannieres et enseignes du
 » temps des Romains et avant qu'il y eust aucun ar-
 » chevesque à Lyon. Et cependant se pourveurent au
 » roy et obtindrent lettres de S. M. , par lesquelles

» estoit deffendu de rien attenter contre leurs armoiries
 » et commandé de faire redresser celles qui avoient esté
 » abattues ; et parce que maistre Jean le Viste , lieute-
 » nant du baillif de Mascon , qui portoit la cause de
 » l'archevesque , fit refus d'executer leurs lettres , ils se
 » porterent pour appellans de luy , du desny de justice ,
 » et releverent leur appel en la court de parlement qui
 » lors se tenoit à Poictiers , parce que Paris estoit oc-
 » cupé par les Anglois. Par arrest de laquelle tout fut
 » réparé , et les lettres du roy mises à deüé execution. ♦
 Rubys , *Hist. vérit.* l. III , c. 47 , pag. 334. Voyez
 aussi Paradin , *Mémoires* , pag. 411-12.

Nous terminerons cet article par la mention d'un fait
 historique peu connu , et qui a un rapport direct à
 notre sujet.

Le 10 juillet 1584 , M. de Mandelot , gouverneur
 du Lyonnais , fit offrir au consulat un lion vivant pour
 être conservé par la ville , à cause de son nom et de ses
 armes. La proposition fut reçue avec reconnaissance ,
 mais ne fut pas acceptée. Les motifs du refus consignés
 dans le procès-verbal du même jour , et les termes dans
 lesquels ce document est conçu , sont assez curieux pour
 qu'on nous sache gré d'en donner ici la copie :

« Sur le rapport fait au consulat par ledict S.^r
 » Scarron (1) , que depuis peu de jours Monseigneur
 » de Mandelot luy avoit dict que desirant honorer et
 » gratifier la ville qui avec le nom porte les armoiries
 » d'ung lyon , il avoit recouvré ung jeune lyonceau
 » grand à merveilles selon son temps , lequel il a voué
 » à ladicte ville aux fins qu'à l'instar d'autres villes qui

(1) Antoine Scarron , alors premier échevin.

» ont pour armoiries de semblables animaux, elle le
 » nourrit en quelque lieu séparé, comme luy mesme.
 » l'a fait nourrir en sa maison depuis quelque temps ;
 » mais parce que le Roy luy a fait entendre qu'il se-
 » roit bientost en cette ville et qu'il entendoit et vouloit
 » loger en sadite maison, il falloit par nécessité que cest
 » animal en fut sorty de bonne heure, parce qu'il es-
 » peroit que S. M. seroit icy sur le commencement du
 » prochain moys d'aoust: dont il avoit donné charge au-
 » dit S.^r Scarron, pour y pourvoir promptement.

« A ESTÉ ADVISÉ de remercier tres humblement ledict
 » seigneur de Mandelot du soing et bon zele qu'il a pour
 » la grandeur et entretenement de la reputation de la-
 » dicte ville, et par mesme moien, de luy remonstrer
 » et prier de considerer la pauvreté d'icelle et les grandes
 » debtes qu'elle a sur les bras, qui la doibvent excuser
 » de faire ce qu'elle voudroit : et desireroit bien, pour
 » l'amour et souvenance perpetuelle de luy, recevoir de
 » ses mains et entretenir cest animal, mais qu'estant,
 » comme dict est, endebtée et n'ayant aucuns deniers
 » communs, il seroit toujours trouvé mal à propos
 » qu'elle se mit en cette nouvelle despence de la nour-
 » riture d'ung lyon, qui ne pourra estre moindre de
 » deux cens escus par an, y comprenant les gaiges,
 » nourriture et entretenement de son gouverneur, et que,
 » d'ailleurs, le Roy ne le trouveroit pas bon, attendu
 » que luy mesmes, pour espargner telle despence super-
 » flue et inutile, a fait tuer tous tels et semblables ani-
 » maux que ses prédécesseurs. Roys par curiosité avoient
 » entretenus, et le pourroit encores trouver plus mau-
 » vais en tant qu'il sembleroit que cette dicte ville se

» voulüst conformer et esgaller à celle de Berne et autres
 » qui se sont erigées en republicques souveraines , les—
 » quelles nourrissent par ostentation les bestes qu'elles
 » ont pour armoiries , et qu'ils prient ledict seigneur
 » de Mandelot qu'ils ont tousjours cogneu tres affec—
 » tionné au bien de ladicte ville , de mettre ce en consi—
 » deration et de les tenir pour excusez. »

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(XXX.^e ARTICLE).

NOTICE sur François de Mandelot , seigneur de Passy , de Lerne et de Vireaux , vicomte de Châlons , chevalier des ordres du roi , gouverneur et lieutenant-général du Lyonnais, Forez et Beaujolais.

François de Mandelot est encore un de ces hommes qui semblait devoir occuper une place dans la *Biographie universelle* ; il paraissait difficile d'oublier un personnage que sa valeur et ses talens élevèrent aux plus hautes dignités : ce qu'il y a de certain , c'est que la part qu'il a eue dans les événemens dont Lyon a été le théâtre au 16.^e siècle , rendrait inexcusable l'omission que l'on ferait de lui dans une biographie lyonnaise. Il naquit à Paris le 20 octobre 1529. Il était fils de George de Mandelot , seigneur de Passy , et de Charlotte d'Igny. Il reçut une éducation distinguée , et embrassa la profession des armes. Jacques de Savoie , duc de Nemours , l'admit au nombre de ses pages , le fit nommer gentilhomme de la chambre du roi , et obtint ensuite pour son jeune protégé plusieurs autres faveurs de la cour de France. Toutefois il le retint long-temps auprès de lui en qua-

lié de lieutenant de sa compagnie de gendarmes , et lui fit partager ses périls et sa gloire au siège de Metz , à la bataille de Renti , à la prise de Thionville et à d'autres affaires non moins brillantes. En 1555 , Nemours était dans le Piémont ; le marquis de Pescaire voulant profiter d'une trêve pour signaler sa valeur , invita Nemours à rompre une lance avec lui , pour l'amour de leurs dames ; le défi fut accepté , et il fut convenu que chacun d'eux serait assisté de trois cavaliers : Nemours et ses trois compagnons , parmi lesquels était Mandelot , méprisant le conseil du maréchal de Brissac , eurent l'imprudence d'entrer en lice avec des armes de parade. Pescaire et Nemours coururent trois fois l'un contre l'autre sans se blesser ; deux des amis de Nemours furent tués ; mais Mandelot , plus heureux , fit sentir au cavalier italien qui lui était opposé , l'effort de l'une des plus rudes lances de France , en lui faisant perdre la selle et les étriers. Après la rupture de la trêve , Mandelot suivit le duc de Guise en Italie , et resta avec ce prince jusqu'à la paix de 1559.

Nemours ayant été envoyé en 1562 , par le duc de Guise , pour prendre le commandement de l'armée royale , en remplacement de Tavannes qui était venu mettre le siège devant Lyon , dont les sectaires du Dauphiné s'étaient emparé le 1.^{er} mai de la même année. Mandelot suivit le prince en qualité de lieutenant général. Tavannes qui , après la conjuration d'Amboise , avait été nommé par commission temporaire lieutenant général en Lyonnais (1) , Forez et Dauphiné , se trou-

(1) François d'Agout , comte de Sault , était lieutenant-général en Lyonnais et Beaujolais , lorsque les protestans ,

vait alors à la tête d'une armée composée de 3000 italiens , sous le comte d'Anguiscole , et de 5000 français , levés la plupart , par Saint-Chaumont et par Lastic , grand prieur d'Auvergne. Il tenait Lyon investi de telle sorte qu'il eût pu réduire cette ville en moins de deux mois ; mais quand il vit arriver Nemours avec le titre de général , il ne put souffrir d'être le second dans le commandement , et il se retira en Bourgogne. Sa retraite fut très-préjudiciable aux catholiques ; car , immédiatement après , la désertion se mit dans les troupes françaises , et le comte d'Anguiscole emmena ses Italiens ; il en resta seulement trois compagnies sous le capitaine Brancaccio , qui se livrèrent à une infinité de ravages , et qui commirent des brutalités si exécrables , qu'après leur départ les paysans brûlèrent toutes les chèvres du pays (Mézeray , *Hist. de France* , tom. II . pag. 863). Les calvinistes surent profiter de cette circonstance pour approvisionner Lyon et le mettre en état de soutenir un long siège. Cette ville , où Soubise commandait l'armée des religionnaires , gémissait sous la plus affreuse anarchie. Malgré les principes de tolérance dont ils faisaient parade , les protestans avaient exilé et dépouillé tous ceux qui ne voulaient pas marcher sous leurs bannières. Plusieurs catholiques avaient même été égorgés , et la Saône avait reçu leurs cadavres. Les

avec lesquels il paraît avoir été d'intelligence , s'emparèrent de Lyon. Le comte de Sault , qui n'occupait ce poste que depuis l'année précédente (1561) , le conserva jusqu'à la mi-août 1564 : il périt en 1567 à la bataille de St-Denis , où il portait les armes pour les huguenots. Voy. *Colonia* , *Hist. litt. de Lyon* , tom. II , pag. 635 et suiv.

églises avaient été pillées et profanées , plusieurs avaient été démolies ; le superbe cloître de St. Just , résidence ordinaire des papes et des rois lorsqu'ils venaient visiter l'antique métropole des Gaules , avait été rasé , et il n'en était pas resté le moindre vestige. Une soldatesque effrénée , instruite à l'école du baron des Adrets , et une populace toujours avide de troubles , et qui s'était accrue de la lie des provinces voisines , étaient excitées à tous ces actes de barbarie et de destruction , dignes du siècle des Vandales , par les prédications furibondes du ministre Ruffy (1) , le même qui , le lendemain de cette révolution dont il fut un des principaux auteurs , marchant armé d'une cuirasse , d'une épée et d'un marteau , entra le premier , suivi d'une troupe de furieux , dans la cathédrale , monta sur les autels , en arracha les images , foula aux pieds les vases sacrés , en enleva ou en brûla les ornemens les plus précieux. On rapporte que vers le même temps la nouvelle étant venue à Lyon que Malthe était assiégée par les Turcs , Ruffy et son

(1) Ce fut lui qui , dans la nuit du 30 avril au 1.^{er} mai 1562 , acheva de persuader aux calvinistes de se révolter , et ce fut à ses pressantes sollicitations qu'ils prirent les armes à minuit , et qu'après s'être saisis du corps-de-garde qui était posté à St-Nizier , ils s'emparèrent de l'hôtel de ville presque sans coup férir. Secondés ensuite par les troupes du baron des Adrets qui entrèrent par le pont du Rhône , ils furent bientôt maîtres de toute la ville. De Thou , liv. XXXI. Voy. sur Ruffy , Saconay , *Discours des premiers troubles de Lyon* , pag. 136 et 146 ; Saint-Aubin , *Hist. de Lyon* , pag. 406 ; *Archiv. du Rhône* , tom. V , pag. 45 , et tom. VII , pag. 110.

collègue Pierre Viret (1), ordonnèrent un jeûne et des prières publiques pour obtenir du ciel qu'il bénit les armes des infidèles, et qu'ils dirent et répétèrent plusieurs fois dans leurs prêches qu'il valait mieux que Malthe fût soumise aux Mahométans qu'à des idolâtres, tels que les catholiques (Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, tom. II, pag. 694).

Nemours n'ayant pas des forces suffisantes pour continuer le siège de Lyon, voulut d'abord s'assurer de Vienne (2), afin d'ôter aux Lyonnais toute communication avec cette ville qu'il réduisit sans peine sous l'obéissance du roi. Nemours et Mandelot allèrent ensuite à la rencontre du baron des Adrets qui venait au secours de Vienne, et ils le défirent non loin de Beaurepaire. Des Adrets se sauva à Lyon, et après y avoir réuni 4000 fantassins et 200 cavaliers, il voulut aller prendre sa revanche; mais il fut battu une seconde fois et se réfugia à Bourgoin, où, s'étant mis à la tête de 2000 Suisses que Nemours et Poncenac conduisaient à Lyon, il vint camper entre cette ville et Vienne, en telle sorte qu'il semblait assiéger son vainqueur.

Nemours n'ignorant pas que des Adrets était fort mé-

(1) Il est à présumer qu'avant d'avoir été ministres, Viret et Ruffy s'étaient trouvés dans quelque mêlée. Le Jésuite Perpinien nous apprend qu'il manquait une oreille au premier, et que l'autre était balafré : *Viretto auricula una deest, Ruffinus in facie cicatricem habet...*, p. 165, *Epist.*

(2) François du Terrail, sieur de Bernins, de la maison de Bayard, qui avait le commandement de la garnison de Vienne, ne lui opposa qu'une légère résistance. De Thou, liv. XXXI.

content de ceux de son parti (1), lui fit tenir des lettres de l'amiral de Coligny, qu'il avait interceptées, et dans lesquelles l'amiral blâmait amèrement la conduite et le naturel violent et sanguinaire de des Adrets. Alors trois conférences eurent lieu entre le duc et le baron. Mandelot et Montrevel furent otages pour le prince, Poncenac et Blacons pour des Adrets. Ces conférences, pendant lesquelles des Adrets fit son traité secrètement avec Nemours, et qui furent suivies d'une trêve de douze jours, qui devait expirer le 6 décembre, rendirent des Adrets si suspect aux religionnaires que, peu de temps après, les huguenots de Valence, commandés par Mouvans, se saisirent de lui et l'envoyèrent dans les prisons de Nîmes.

Nemours et Mandelot firent, mais sans succès, plusieurs tentatives contre diverses places du Vivarais; cependant ils battirent St. Auban qui avait été nommé récemment lieutenant général de Dauphiné par le prince de Condé, et ils le firent prisonnier. Ils se rapprochèrent ensuite de la ville de Lyon, auprès de laquelle ils avaient laissé Saint-Chaumont, qui avait reçu un renfort de troupes commandées par Antoine de Sennectère, évêque du Puy, prélat d'une grande naissance. Presque toute l'armée était campée à St. Genis Laval, village situé à deux lieues de Lyon. Mandelot, depuis la retraite des Italiens, y avait établi une discipline si sévère, que les paysans, rassurés, venaient de tous côtés y vendre leurs

(1) Le prince de Condé instruit des excès que commettaient des Adrets, avait envoyé à Lyon, pour y commander, Jean de Parthenay, seigneur de Soubise : cette préférence déplut à des Adrets, et fut un des principaux motifs qui l'engagèrent à abandonner la cause des calvinistes.

denrées. Vers la fin de l'année, Nemours fut nommé gouverneur du Lyonnais (1), en remplacement du maréchal de Saint André, tué à la bataille de Dreux (le 19 décembre 1562). Mandelot, pendant les excursions que faisait le duc dans les provinces circonvoisines, força plus d'une fois à la retraite les régimens huguenots qui sortaient fréquemment de la ville pour ravager les campagnes et mettre les paysans à contribution ; il les poursuivait souvent jusqu'aux portes de la ville, et ne revenait jamais dans son camp qu'il ne fût chargé de dépouilles et qu'il n'amenât des prisonniers (2). Cependant il n'est point d'efforts, point de ruses que n'employât Nemours pour se rendre maître de Lyon ; deux fois il voulut tenter l'escalade, mais mal servi par les intelligences qu'il avait au-dedans, mal secondé par ses propres soldats, deux fois il échoua. Vers les premiers jours

(1) Ses provisions sont du 27 décembre 1562 ; il obtint des lettres de relief de surannation, datées de Lyon, le 4 juillet 1564.

Note de M. Cochard.

(2) C'est bien certainement par erreur que mon estimable collègue, M. Cochard, dans un recueil d'anecdotes, placé à la suite d'un calendrier publié sous le titre de *L'Homme de la Roche*, Lyon, 1828, in-18, fait tenir par le duc de Nemours, qu'un huguenot aurait médité d'assassiner à St. Genis-Laval, le même discours que François de Lorraine, duc de Guise, tint au siège de Rouen à un calviniste qui, ayant voulu le poignarder, se justifiait de cet attentat, en disant que sa religion l'y avait poussé : *Si ta religion, lui répliqua Guise, t'apprend à assassiner, la mienne me commande de te pardonner. Va-t-en en sûreté et ne crois plus un si mauvais évangile.* Voy. sur ce mot Montaigne, *Essais*, liv. I, chap. 25, et la *Biogr. univ.*, tom. XIX, pag. 189.

de mars 1563, un prisonnier qu'il avait fait dans une escarmouche, Marc Errain (1), receveur des tailles à Lyon, lui avait promis, pour racheter sa vie, de lui livrer une des portes de la ville. Nemours, trop confiant, le renvoie à Lyon. Errain délivré, se hâte d'aller instruire Soubise du projet de Nemours. Soubise ne néglige point cette occasion de faire tomber le duc dans ses propres embûches. Il commande à Errain de fixer le jour de l'exécution au 7 mars. Ce même jour, Timoléon de Cossé, fils du maréchal de Brissac, est chargé par Nemours de conduire l'entreprise avec 3000 hommes. Errain, du haut d'une tour, leur fait signe d'entrer dans le faubourg de St. Just; il va au-devant d'eux, les conduit jusqu'à la porte, et se jetant avec précipitation dans le guichet, il le ferme sur eux. Aussitôt les catholiques sont assaillis par le feu de deux-cents mousquets à croc et de sept ou huit pièces de canon chargés de chaînes et de ferraille, et par une salve de deux mille arquebusades. Poyet, Blacons et Entragues, à la tête de six cents arquebusiers choisis, sortent au même instant de la ville et fondent sur les troupes de Brissac, qui se défendit avec courage, et se hâta d'opérer sa retraite; toutefois il laissa dans le faubourg plus de trois cents hommes tués, et eut un nombre plus grand encore de blessés. Nemours, placé sur une hauteur voisine, fut le spectateur de cette malheureuse expédition, et la douleur que lui fit éprouver un pareil affront, jointe à la nouvelle qu'il reçut presque en même temps de la mort de

(1) C'est ainsi que le nomme Rubys; Castelnau l'appelle Herbin, et les traducteurs de J.-A. de Thou, Harlin.

François , duc de Guise , lui causa une maladie qui faillit le conduire au tombeau (1). Quand les religionnaires qui occupaient Lyon , eurent , en conformité de l'édit de pacification du 19 du même mois (mars 1563) , fait leur soumission au roi , l'armée de Nemours n'entra point dans cette ville et quitta le Lyonnais (2).

Ce fut à peu près vers cette époque que Mandelot épousa Éléonore de Robertet , d'une ancienne maison du Forez , célèbre par les services qu'elle avait rendus à la couronne sous Charles VIII , Louis XII et François I.^{er} Un membre de cette famille , Jacques de Robertet , avait été , au 15.^e siècle , prieur de Saint-Rambert et reli-

(1) Voy. Mezeray , *Hist. de Fr.* , tom. II , pag. 865 et de Thou , *Hist. univ.* , liv. XXXIV. Rubys rapporte que « Nemours eut depuis sa raison de ce traistre de » Marc Errain , lequel il fit longtemps croupir en un cul » de fosse et enfin mourir miserable , luy apprenant et à » ses semblables que c'est de se jouer aux princes et » qu'ils ont les mains longues. » *Histoire de Lyon* , pag. 498.

(2) Nemours comptait si peu s'emparer de Lyon , que le 20 mars , veille du jour où fut rendu l'édit de pacification , il écrivait à la Reyne (mère) sa souveraine dame :

« Madame , Ancore a sette heure j'ay etté averty que » seus de lion disent publiquement qu'il aime mieus s'a- » lier des Suisses et de seus de Jeneve (que) de s'acorder » aus articles que l'on veut. Je les ai tousjours trouvé de » si mauvaise voulonté que je m'asure que jaray loisir d'al- » ler et de venir deus fois vers vostre mageste premier » qu'ils soient prest à vous rendre obeissance. Vostre tres » obeisant sujet et fidel serviteur Jacques de Savoye. A » St. Genis Laval le xx^{me}. mars 1562 (1563). » Voy. *Mémoires de Condé* , tom. IV , pag. 319 , édit. de 1743.

lieux de cette antique et mémorable abbaye de l'Île-Barbe, détruite par les huguenots en 1562, et dans laquelle ils ne laissèrent que des mesures qui ont été décrites dans le curieux ouvrage de Claude le Laboureur. Les troubles excités par les calvinistes, ayant rallumé la guerre civile, Mandelot, qui avait été nommé chevalier de l'ordre de St. Michel, en 1565, trouva encore plusieurs fois l'occasion de donner de nouvelles preuves de sa bravoure. Il se distingua surtout en 1567 à la bataille de Saint-Denis. L'année suivante, il obtint enfin la récompense de ses nombreux services : il fut nommé lieutenant du roi à Lyon en remplacement de René de Birague, que le roi avait rappelé auprès de lui. Il fut installé dans ce poste important par le duc de Nemours qui, souvent absent de Lyon, se reposait sur lui du soin de veiller aux affaires de son gouvernement. En 1570, Mandelot chassa du Vivarais, et ensuite du Forez, l'amiral de Coligny, qui était venu faire, en partisan, la guerre en ces contrées avec un détachement assez nombreux qu'il avait ramené de la Guyenne. Ce fut cette même année, pendant la nuit du 2 au 3 décembre, que le Rhône et la Saône débordèrent subitement. Cette inondation, qui dura trois jours, causa les plus grands ravages. Trois arcs du pont du Rhône furent emportés, et le faubourg de la Guillotière fut presque entièrement renversé. Mandelot, dans cette circonstance, exposa plus d'une fois sa vie pour sauver celle de ses concitoyens.

Nemours ayant donné sa démission de gouverneur du Lyonnais, Mandelot lui succéda en janvier 1571 (1).

(1) Ses provisions sont datées du château de Boulogne, le 17 février 1571, et furent enregistrées le 19 mars suivant.

Il ne tarda point à acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance des Lyonnais. Pendant l'hiver de 1572, Lyon fut frappé du double fléau du froid et de la famine. Mandelot et sa digne épouse se dévouèrent au soulagement des pauvres et ne négligèrent rien pour adoucir les horreurs d'une pareille calamité. Mais ces débordemens de fleuves, ces froids rigoureux, ces famines n'étaient que les tristes avant-coureurs du plus sinistre des événemens. Pourquoi ne m'est-il pas permis d'arracher de nos annales la page sur laquelle il est écrit en lettres de sang ? Tous les historiens qui nous ont retracé le massacre de la Saint-Barthélemi exécuté à Lyon, se contredisent entr'eux sur plusieurs points ; de Thou, qui me paraît le plus fidèle (1) et le plus impartial, va nous montrer quelle fut la conduite de Mandelot pendant cette abominable boucherie (2).

« ... Ce fut à Lyon que se fit le plus grand carnage des huguenots ; dans cette cité populeuse, dont les portes furent soudain fermées, on surprit un grand nombre de religionnaires que le gouverneur, M. François de Mandelot, fit enfermer dans les prisons, sous prétexte, disait-il, de les protéger contre les fureurs du peuple, en les confiant aux gens du roi, mais pendant qu'on les conduisait, la troupe de fanatiques qui leur servait d'escorte, en massacra plusieurs dans les rues détournées et

(1) Nous devons la traduction qu'on va lire du fragment de de Thou, à l'obligeance de M. Rabanis, professeur agrégé de rhétorique au collège royal de Lyon.

(2) Expression de Bossuet, d'autant plus remarquable que de Thou fut soupçonné par ses contemporains d'être favorable aux novateurs.

les quartiers isolés ; leurs cadavres étaient aussitôt jetés dans le Rhône et dans la Saône. Le chef et le guide des assassins était un certain Boydon (1), misérable couvert de crimes, qui, dans la suite, reçut le traitement qu'il méritait à Clermont en Auvergne où il fut pendu. Les trois premiers jours, la multitude dévasta et pilla les maisons des suspects dont elle recherchait des traces. Le quatrième jour qui était le jeudi 29 août, le sieur du Peyrat (2), de Lyon, qui venait de recevoir le cordon de St-Michel, décoration avilie et dédaignée depuis longtemps par l'abus qu'on en avait fait, en l'accordant à toute sorte d'individus, arriva de la part de la reine avec des instructions secrètes et des lettres de Claude de Rubys (3), ainsi que des autres échevins de Lyon (4),

(1) Boydon était alors capitaine penon.

(2) Maurice du Peyrat, fils de Jean du Peyrat, fut, dans la suite, lieutenant du roi à Lyon. Son frère, Jean du Peyrat, capitaine des troupes lyonnaises qui faisaient partie de l'armée royale, envoyée contre les calvinistes dans le Dauphiné en 1562, fut tué au siège de Beaurepaire. Maurice commandait le poste d'arquebusiers du corps-de-garde de St-Nizier, la nuit du 30 avril au 1.^{er} mai de la même année. Du Peyrat, au premier bruit, sortit de son lit à demi éveillé, et fut fait prisonnier par les protestans, avant d'avoir pu s'armer (de Thou, liv. XXXI). Un personnage de ce nom, fugitif de Lyon pour crimes atroces, se trouvait en 1583 à Paris, où il figura à la procession des pénitens de l'Annonciation de N. D. Voy. *Journal d'Henri III*, par l'Etoile, mars 1583.

(3) Procureur général, auteur de *l'Histoire véritable de la ville de Lyon*, 1604, in-fol.

(4) François Scarron, et Guyot de Masso.

tous personnages de la même trempe qui se trouvaient à Paris pour les intérêts de la commune. Ces lettres donnaient le détail de ce qui s'était passé à Paris, et annonçaient que l'intention et la volonté formelle du roi était que la ville de Lyon suivit l'exemple de la capitale. Mandelot qui avait des sentimens modérés, quoiqu'il passât pour être dévoué à la faction des Guises, recula d'abord à l'idée d'une pareille atrocité. Après avoir obtenu de la multitude furieuse une espèce de trêve de quelques jours, pour avoir, disait-il, le temps de réfléchir et de recevoir les ordres du roi qu'il attendait d'un moment à l'autre, il fit publier que tous les hérétiques se rendissent au palais du gouverneur pour apprendre les intentions du roi. Ces malheureux, persuadés que le nom du roi serait pour eux une sauve-garde, sortent de leurs asiles et accourent auprès de Mandelot qui les dirige aussitôt sur les différentes maisons d'arrêt; car ils étaient en si grand nombre que la prison de Roanne n'aurait pu les contenir tous. Au même instant arrive Pierre d'Auxerre (1), avocat du roi, qui était venu en poste de Paris, homme d'une profonde perversité et d'une réputation infâme : sans autre garantie que son dire, comme si la parole d'un homme de son rang était plus que suffisante, il assure à Mandelot que la volonté du roi et de la reine est que tous les hérétiques qui ont été ou qui pourront être pris, soient exécutés sur-le-champ,

(1) Pierre d'Auxerre mourut d'apoplexie, en se lavant les mains, pendant qu'Henri IV était à Lyon en 1595. (Voy. Rubys, *Hist. de Lyon*, pag. 451), et non en 1589, comme le dit Perneti, *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. 1, pag. 39a.

et sans autre information. Alors Mandelot, intimidé par les vociférations du peuple à qui Pierre d'Auxerre avait communiqué la volonté du roi ; n'ose plus résister, et, se tournant vers celui qui avait apporté l'ordre de l'exécration : *Monsieur*, lui dit-il, *je puis vous dire ce que Notre Seigneur dit autrefois à Pierre : Faites ce que vous voudrez ; ce que vous aurez lié, sera lié, ce que vous aurez délié, sera délié.* A peine ces mots sont-ils prononcés, que la multitude se disperse pour courir au meurtre et au pillage. Boydon s'adjoignit deux complices, les nommés Mornieu (1) et Leclou (2), gens prêts à tout faire, et familiarisés dès long-temps avec le crime. Le bourreau qu'ils voulaient charger des exécutions, leur refusa son ministère, en disant qu'il était prêt à obéir, s'il en recevait l'ordre légal de l'autorité compétente, mais que rien ne l'obligeait à se prêter à ces massacres arbitraires, ni à intervenir dans cette boucherie. Alors on fit connaître ce refus aux officiers de la garnison qui, non moins indignés, répondirent avec horreur qu'ils ne feraient jamais l'office de bourreau, et qu'une infamie de cette nature souillerait trop la loyauté de leur noble profession ; et qu'après tout ils n'avaient jamais eu à se plaindre des malheureux protestans (3). On fut alors obligé de recourir

(1) Mornieu était soupçonné d'avoir tué son père. *Mezeray, Hist. de Fr.*

(2) Leclou, capitaine des arquebusiers de la ville.

(3) Il faut encore ajouter à ceux qui refusèrent de se prêter aux massacres de Lyon, Nicolas de Langes, qui avait succédé à Pomponne de Bellièvre, son parent, dans la charge de lieutenant-général de la sénéchaussée de Lyon. *Voy. Mém. de l'état de France, sous Charles IX.*

signaleraient à la justice : dissimulation maladroite et tout à fait ridicule. Aux approches de la nuit , les sicaires investissent la prison de Roanne , et , par un raffinement de cruauté , ils garrottent leurs victimes , et , leur mettant une corde au col , les traînent vers la rivière où ils les lancent vivans encore. Les massacres et le pillage continuèrent pendant la nuit. Les meubles , les marchandises , tout fut enlevé : ceux des hérétiques qui avaient réussi à se cacher , trahis et arrachés de leurs retraites , étaient jetés pêle-mêle dans le Rhône. Mandelot , importuné du spectacle horrible qu'offraient à ses yeux les cadavres gisant dans la cour de l'archevêché , les fit charger sur des bateaux , afin qu'on les transportât de l'autre côté du fleuve , dans le cimetière de l'abbaye d'Ainay ; mais les moines réclamèrent vivement ; ils prétendirent que ces restes étaient indignes d'être ensevelis en terre sainte , et le peuple , accourant au signal qu'on lui donna , précipita ces cadavres dans la Saône : toutefois , avant de les jeter , on avait permis aux pharmaciens de mettre à part les plus gras , afin d'en retirer la graisse (1). Tels sont les détails rapportés par ceux qui ont décrit ces horreurs dans le temps même où elles furent commises. Encore les meurtriers ne s'en tinrent pas là. Peu de temps après , les frères Darut , chefs d'un commerce important , les sieurs de la Bessée (2) et Flocard , citoyens recommandables ,

(1) L'auteur du *Discours du massacre de ceux de la religion réformée* , Jean Ricand , attribue principalement aux Italiens les horreurs commises sur ces cadavres.

(2) Valet de chambre du roi ; il avait été procureur général de la ville et communauté de Lyon. Rubys , *Hist. de Lyon* , pag. 470.

furent arrachés des prisons, égorgés et précipités dans le Rhône. Telle fut aussi la fin de Claude Goudimel, un des meilleurs compositeurs du siècle, qui avait adapté une musique harmonieuse à la traduction française des psaumes de David, par Clément Marot et Théodore de Bèze, traduction que les protestans chantent encore aujourd'hui. Néanmoins, au milieu des égorgemens, grâce à la compassion des officiers du roi et de M. de la Mante, commandant des troupes, quelques victimes parvinrent à s'échapper, entr'autres les pasteurs Jean Ricaud (1) et Antoine Caille (2); Jean Langlois (3), leur collègue et président du consistoire, avait été mis à mort un des premiers. On porte à 800 personnes de tout âge et de tout sexe le nombre des victimes qui furent inhumainement sacrifiées (4). »

(1) Auteur du *Discours du massacre*, etc. déjà cité. Voy. *Archives du Rhône*, tom. IV, pag. 249 et suiv.

(2) Suivant l'auteur du *Discours de la vie, mort et derniers propos de feu Mgr. de Mandelot....*, Lyon, 1588, in-8. Mandelot « parmi les armes du peuple sauva la vie à une » infinité de séditeux hérétiques. » Pag. 11. Nous ajouterons ici avec d'Aubigné, que les assassins laissèrent la vie à tous ceux qui voulurent promettre d'aller à la messe.

(3) Jacques Langlois, normand, était déjà ministre à Lyon en 1562, *Mém. de l'état de France*, tom. II, pag. 477.

(4) « Quelques mois après toutes ces tragedies jouées » en France, le pape (Grégoire XIII) envoya un legat » (le cardinal Orsini ou des Ursins) vers le roy, lequel » fut reçu très honorablement à Lyon et les rues tapissées. » Arrivé qu'il fut, il alla descendre sur la calade de Saint » Jean, là où il entra, et ayant ouy les vespres, sortit » par la mesme porte qu'il estoit entré, et estant sur ladite

Tel est le récit lamentable que l'historien de Thou a laissé des massacres de Lyon, sanglantes et criminelles

» calade, fut rencontré par la plupart des massacreurs qui
 » l'attendoient là de pied coy : lesquels le voyant se mettent
 » tous à genoux pour avoir absolution. Mais parce que le
 » dit légat..... ne savoit l'occasion pour laquelle ceux cy se
 » mirent à genoux devant luy, un des notables de la ville
 » luy dit que ces gens.... estoient ceux qui avoient fait
 » l'exécution des massacres ; ce qu'ayant entendu, ledit
 » legat incontinent leur bailla l'absolution, en faisant le
 » signe de la croix de la main droite. Mais parce que cela
 » se faisait trop publiquement, Boydon ne se voulut trou-
 » ver en cette place, mais alla trouver ledit legat en sa
 » chambre, là où il lui bailla l'absolution comme il avoit
 » fait aux autres. » *Mémoires de l'estat de France*, tom. II.,
 pag. 490, édition in-fol. de 1576. Il ne faut pas oublier
 que l'auteur de ces mémoires était calviniste. J'ajouterai
 qu'il a le plus souvent copié, sans en prévenir, le *Dis-*
course du massacre, par J. Ricaud. Voy. aussi de Thou,
 liv. LIV. Poullin de Lumina, *Hist. chronol. de Lyon*, pré-
 tend que le boucher qui s'était signalé par le plus grand
 nombre d'huguenots qu'il avait assommés, en fut récom-
 pensé par l'honneur qu'il reçut d'être admis à la table du
 légat. Quand on rapporte de pareils faits, il faut citer ses
 autorités. Poullin de Lumina est un de ces écrivains sans-
 conscience et sous la plume duquel tout s'exagère. Ne
 porte-t-il pas à 4000 le nombre des massacrés de Lyon,
 tandis que le protestant d'Aubigné, d'accord avec de Thou,
 ne le porte qu'à 800? Voy. la *Dissertation* de Caveirac, sur
 la journée de la Saint Barthélemi, pag. XXXV et suiv. et
 l'*Origine de l'Eglise de Lyon*, par M. l'abbé Jacques,
 pag. 90, où l'auteur remarque avec raison que le clergé
 de Lyon demeura entièrement étranger aux fureurs de cette
 époque.

représailles des atrocités dont les calvinistes s'étaient rendus coupables dans cette même ville, et qu'un laps de dix années n'avait point encore pu faire oublier. Si Mandelot, homme doué d'un caractère humain et modéré, se fût entendu avec le commandant de la citadelle, et eût montré plus de fermeté à l'arrivée de du Peyrat et de Pierre d'Auxerre, la rage de ces deux monstres eût peut-être été paralysée, et la ville de Lyon eût été vierge du sang des protestans.

La mort de Charles IX, qui suivit d'assez près cette terrible catastrophe, parut offrir aux religieux fuyifs et déjà sous les armes dans plusieurs contrées et principalement dans le Dauphiné, une occasion d'autant plus favorable de se relever, que l'héritier de la couronne de France occupait alors le trône de Pologne. Dans ces circonstances critiques, Mandelot convoqua en son hôtel les principales corporations de la ville, et, après une allocution forte et pathétique, il leur fit prêter serment de fidélité à Henri III. Une députation composée des citoyens les plus notables, à la tête de laquelle était Claude de Rubys, procureur-général de la commune, fut envoyée au-devant du roi qu'ils rencontrèrent à Venise où ils reçurent audience du monarque, qui leur promit de passer par Lyon et de s'y arrêter. Henri ne tarda point à y venir; toute sa cour l'y attendait, et les fêtes les plus somptueuses signalèrent son séjour dans la seconde ville du royaume. Le prince, enchanté d'une pareille réception, joignit la province du Forez à celle du Lyonnais et du Beaujolais, et il rendit aux échevins les clés de la ville dont ils avaient été privés depuis le 1.^{er} mai 1562.

L'addition d'une province à son gouvernement fut,

pour Mandelot, un nouveau motif de redoubler de vigilance. Peu de temps après le départ du roi , des soldats huguenots qui s'étaient embusqués dans le château de Peraut , situé au-dessous de Condrieu sur le bord du Rhône , exercèrent toute sorte de brigandages dans les environs et rendirent impraticable tout commerce par eau. Mandelot , réunissant toutes les forces de son gouvernement , fit cerner le château qui fut bombardé et ensuite rasé. La même année (1575) , il enleva aux huguenots , la petite ville d'Andance , située aussi sur le bord du Rhône , et il y laissa une garnison assez forte pour la garantir d'une nouvelle surprise. Il ne fut pas moins heureux dans une expédition contre Pierre Gourde , chef d'une bande assez considérable de sectaires , lequel , ayant pénétré dans le Forez , était sur le point de s'emparer du pont de St-Rambert , lorsque Mandelot , qui le prévint , le contraignit à retourner d'où il était venu. En 1580 , le Dauphiné lui fut aussi redevable de son salut : les paysans , soulevés contre les nobles , avaient pris les armes et se disposaient à piller et à brûler les châteaux. Mandelot vint au secours des seigneurs , et cette révolte , connue sous le nom de *Ligue des vilains* , fut bientôt étouffée. Rubys qui , par erreur (pag. 431 de son *Hist. de Lyon*) , place cet événement à l'année 1581 , nous apprend que Mandelot , après avoir désarmé ces séditeux à Moyrans , où il les avait cernés , les renvoya chacun chez eux avec un bâton blanc à la main. Mandelot eut ensuite la gloire de battre deux fois Lesdiguières qui , succédant à Montbrun , dans le commandement des sectaires du Dauphiné , voulut venger ces misérables paysans qu'il avait ameutés. Il se distingua aussi au siège de la Mure , où le duc de Mayenne commandait

l'armée royale; et François de Colombier, son neveu, y fut tué le 19 octobre. La perte de ce jeune guerrier fut si sensible à Mandelot qu'il fit apporter ses restes mortels à Lyon où ils furent inhumés dans l'église de S. Bonaventure. Son épitaphe, mutilée et déplacée pendant le règne de la terreur, se trouve maintenant au milieu de la nef avec plusieurs autres pierres tumulaires qui ont servi à paver l'église.

Mandelot fut choisi par le roi, en 1582, pour aller en Suisse renouveler avec cette nation un traité d'alliance et en obtenir des troupes. Le succès de cette négociation habilement dirigée, lui valut le collier de l'ordre du St-Esprit (1). Nicolas de Langes, lieutenant-général de la sénéchaussée de Lyon, qui l'avait accompagné et l'avait aidé de ses conseils, fut élevé aux fonctions de premier président du parlement de Dombes. Cette même année, la ville de Lyon qui, pendant la seconde période du XVI.^e siècle, devait être en proie à tous les fléaux, fut atteinte de la peste pour la seconde fois. Mandelot, durant cette calamité, fut dignement secondé par le jésuite Auger qui, par son dévouement au service des pestiférés, s'acquitta une gloire à jamais durable, et a laissé un nom cher à l'humanité. Dès que Lyon eut été délivré de la peste, Henri III vint y passer une vingtaine de jours, et logea dans une maison que possédait Mandelot sur la colline de Fourvières. Avant l'arrivée du roi, Mandelot faisait élever dans cette maison un jeune lion dont il voulut faire hommage au consulat, afin qu'à l'exemple de plusieurs autres cités, la ville

(1) Il fut de la promotion du 31 décembre 1582.

entretint à ses frais le superbe animal dont elle avait placé l'image dans ses armoiries et sur ses bannières, mais le consulat considérant que la pénurie de ses finances ne lui permettait pas de faire, pour l'entretien de ce lion, une dépense qui s'élèverait à plus de 200 écus par an, refusa l'offre de Mandelot (1).

Depuis long-temps, le duc d'Epéron, favori du roi, convoitait le gouvernement du Lyonnais, et n'attendait qu'une occasion favorable pour supplanter Mandelot. Afin de mieux parvenir à son but, il avait fait donner le commandement de la citadelle à un sieur du Passage (2) qui lui était tout dévoué. Instruit de ses intrigues, Mandelot (en 1585), de concert avec les échevins, se fit ouvrir les portes de la citadelle par un sergent-major de la garnison auquel on avait promis 2,000 écus; il en expulsa le sieur du Passage et remplaça la garnison désarmée par la milice urbaine. Malgré son affection bien connue pour d'Epéron, le roi avait trop besoin de Mandelot pour ne pas se voir contraint à approuver sa conduite hardie envers le sieur du Passage; il ordonna même, quelque temps après, la démolition de la citadelle, et, pour rassurer complètement Mandelot, il donna le gouvernement de la Provence à

(1) Voyez ci-dessus, pag. 346.

(2) Aimar de Poisieu, sieur du Passage, chevalier de l'ordre du roi, nommé gouverneur de la citadelle de Lyon, par lettres patentes du 18 novembre 1584, ensuite de la ville et citadelle de Valence, par lettres du 17 mars 1590; lieutenant-général en Provence, en l'absence du duc d'Epéron, par autres lettres du 20 décembre 1593; enfin du marquisat de Saluces, par brevet du 25 avril 1598. C.

d'Épernon. Obligé de passer par Lyon pour se rendre à son poste (en 1586), d'Épernon s'était fait accompagner d'un corps nombreux de troupes à pied et à cheval. Mandelot, craignant que le duc ne voulût se venger de l'injure faite au sieur du Passage, fit prendre les armes à tous les habitans de la ville, et, sous prétexte de rendre à d'Épernon les honneurs dus à son rang, il les distribua le long des rues que le duc devait traverser : d'Épernon se mit alors à la discrétion de Mandelot ; la cavalerie seule passa par la ville, et l'infanterie descendit en bateaux la Saône, toute bordée d'arquebusiers. Le duc logea dans la maison de Bonvise, près des Augustins, et l'on plaça deux corps-de-garde aux avenues de la rue.

Lyon, pendant cette année (1586), fut encore désolé par la peste et par la famine ; l'année suivante, la guerre civile faillit succéder à ces calamités. Et, en effet, les débris de l'armée des Reitres, défaite par le duc de Guise à la bataille d'Auneau, étaient venus se rallier dans le Maconnais, sous le commandement du sieur de Châtillon, fils aîné de Coligny. Mandelot qui avait reçu ordre de les attaquer, lève à la hâte une armée dans les provinces de son gouvernement et court à la rencontre de Châtillon. Mais à l'aspect des Reitres, vieux soldats aguerris et accoutumés à la discipline, l'armée novice et inexpérimentée de Mandelot fut saisie d'épouvante, et, fuyant en désordre, permit à Châtillon de traverser le Lyonnais sans brûler une amorce. Cette bataille, qui pourtant n'en fut pas une, fut appelée par dérision la *bataille de Virecul* (Saint-Aubin, Hist. de Lyon, pag. 250).

Vers le commencement de l'année 1588 (le 26 février), Mandelot, à la sollicitation d'Henri III, unit sa

filie (Marguerite), à Charles de Neuville d'Alincourt ,
 fils du secrétaire d'état Nicolas de Villeroy (1). Henri ,

(1) Jean Passerat, un des meilleurs poètes de son temps, qui avait déjà fait, en 1574, une élégie sur l'entrée d'Henri III en son royaume et en sa ville de Lyon, composa l'épithalame de M. d'Alincourt et de M.^{lle} de Mandelot. Voici comment cette pièce est terminée :

Au beau verger de Cythérée
 Cueillez la fleur tant désirée ,
 Dont bientôt on vove le fruit.
 Allez et vous tenez de rire ,
 Quand au partir vous orrez dire :
 Adieu, bonsoir et bonne nuit.
 Chacun de vous à ce coup pense
 De jouir de la récompense
 De son amour et de sa foy ;
 Et vous fasse Hymen grace telle
 Que rendiez la race immortelle
 De Mandelot et Villeroy.

D'Alincourt fut nommé gouverneur de Lyon en 1608, par Henri IV, qui répara l'injustice d'Henri III. Il fit son entrée à Lyon le 21 novembre de la même année, avec Jacqueline du Harlay sa seconde épouse ; Marguerite Mandelot était morte depuis quatre ans ; car on trouve son oraison funèbre dans les *Oraisons funèbres et tombeaux*, composés par Messire Claude de Morenne, évêque de Séz. Paris, 1605, in-8.° Cette oraison ne contient aucune particularité intéressante ; le seul passage qui m'ait paru digne de remarque est le suivant : « Or ce que j'ay toujours » estimé de plus recommandable en sa vie, a été la cha- » rité qu'elle exerçoit envers toutes sortes de pauvres, et » particulièrement des malades. Non, non, Messieurs et » Mesdames, ne pensez pas être dignes du nom de catho- » liques, et encore moins du titre de pieux et dévots,

voulant , à cette occasion , donner à Mandelot une nouvelle marque de sa bienveillance , permit que , dans le contrat de mariage , on stipulât la survivance du gouvernement de Lyon en faveur de d'Alincourt. Toute la ville prit part aux fêtes de ce mariage qui furent célébrées par un grand nombre de bals , de festins , de joutes , de tournois et de mascarades. Mandelot ne fut pas long-temps le témoin du bonheur de sa fille. L'horison politique se rembrunissait chaque jour ; la funeste journée des barricades avait répandu le deuil et la consternation dans le cœur de tous les amis de la monarchie. Pierre d'Épinac qui avait été un des auteurs de cette journée , avait entraîné tout son clergé dans le parti des Guises , et le clergé , à son tour , cherchait à y faire entrer toute la ville. Mandelot que d'Épinac avait voulu y entraîner aussi , et qui n'avait écouté ses propositions , que pour avoir des éclaircissemens positifs sur ses intrigues et les ressorts qu'il faisait jouer , conseilla à Henri III , dès l'année 1585 , de faire arrêter d'Épinac , de saisir ses papiers et de les rendre publics , afin de faire connaître authentiquement que les chefs de la prétendue Sainte Union n'avaient pour objet que d'écraser la famille royale sur les degrés du trône et de démembrer la

» pour avoir chapelets et patenostres pendus à votre ceinture , pour aller à la messe , pour visiter les églises ;
» cela n'est à rejeter , mais ce n'est pas assez , si à tous
» ces œuvres vous n'ajoutez la charité , pour néant vous
» donnez-vous tant de peine. Vos travaux s'écouleront
» sans fruict et n'en demeurera pas seulement aucun vestige. » Mandelot ne laissa point de fils ; sa seconde fille (Catherine) mourut célibataire.

monarchie pour en partager entr'eux les débris. Henri III, s'il eût suivi le conseil de Mandelot, aurait sans doute évité les malheurs qui lui arrivèrent (Saint-Foix , *Hist. de l'ordre du St-Esprit*). Mandelot luttait de force et d'énergie avec les bons citoyens pour que Lyon restât fidèle au roi , lorsque vers les premiers jours d'octobre , il tomba gravement malade. La présence du duc de Mayenne, qui se trouvait alors à Lyon , contribua peut-être plus encore que la goutte et la fièvre à le conduire au tombeau. Mayenne qui avait fait d'inutiles efforts pour qu'il adhérât au pacte impie de la Sainte-Union , voulait faire donner le gouvernement de Lyon à un partisan de la maison de Lorraine , et Mandelot qui n'ignorait point les intrigues du duc , en ressentit la plus vive douleur. Quand il vit approcher sa dernière heure , il rassembla auprès de lui sa famille et les personnes qui lui étaient le plus chères , et s'adressant au P. Auger , son vieil ami et le directeur de sa conscience , il le pria de représenter au roi qu'il mourait pauvre et endetté pour le service de Sa Majesté ; il recommanda sa femme et ses enfans aux consuls et échevins de Lyon , les suppliant de ne point permettre que *ses meubles et ses habits fussent vendus sur la place des Changes*. Il fit la même recommandation aux consuls des nations étrangères. Le samedi qui précéda sa mort , il demanda l'extrême-onction , et quand il l'eut reçue , il pria Dieu de le laisser encore au monde une couple d'années , s'il voyait qu'il fût bon pour le service du roi et pour l'utilité commune de Lyon. Le lendemain , le duc de Mayenne le visita et resta long-temps auprès de lui. Mandelot qui , malgré ses souffrances , avait conservé toute sa présence d'esprit , présageant l'issue qu'auraient les affaires de la

ligue, ne craignit point de lui dire « que la fin des
 » états de Blois ne serait si agréable que le commence-
 » ment, que la plaie des barricades de Paris saignait
 » encore, et que la prise du marquisat de Saluces (par
 » le duc de Savoie), l'avait bien agrandie ; que le duc
 » de Guise n'aurait jamais le moyen de calmer cette mer
 » qu'il avait tant oragée et tourmentée, et que le se-
 » cours qu'il se promettait des étrangers le tromperait
 » (Matthieu, *Hist. de France*, tom. I, pag. 688, édit. de
 » 1631, in-fol.) ». Mandelot mourut le mercredi 24
 novembre 1588, un mois avant l'assassinat des Guises.
 Le roi, trompé par tous ceux qui l'entouraient, n'at-
 tendit pas qu'un serviteur aussi fidèle eût rendu le der-
 nier soupir pour lui donner un successeur. Le fils d'Anne
 d'Este, le jeune duc de Nemours, malgré la stipulation
 portée au contrat de mariage de d'Alincourt avec la fille
 de Mandelot, obtint le gouvernement du Lyonnais (1),
 et ce choix imprudent du plus faible des monarques fut
 une des premières causes qui, peu de temps après, firent
 arborer à Lyon l'étendard de la ligue. Mandelot fut in-
 humé dans le caveau d'une chapelle de la cathédrale, à
 droite du grand autel. Le P. Auger prononça son oraison
 funèbre devant une foule immense de Lyonnais qui té-
 moignaient par leurs larmes combien était grande la
 perte qu'ils venaient de faire (2). M.^{me} de Mandelot, qui

(1) Ces lettres sont datées de Blois le jour même de la mort de Mandelot.

(2) Malgré la présence du duc de Mayenne qui assistait à cette cérémonie, l'éloquent panégyriste ne craignit point de dire que Mandelot n'avait jamais signé la Ligue et qu'il doit mort ferme en sa religion et au service du roi. C'est

présida aux pompeuses funérailles (1) dont furent honorés les restes mortels d'un époux qu'elle avait tendrement aimé, fit graver sur sa tombe cette inscription qui subsiste encore (2) et qui est remarquable par sa noble simplicité :

D. O. M.

FRANCISCO DE MANDELLOT

ELEONORA DE ROBERTET

INCONCVSSÆ FIDEI

MONVMENTUM.

P.

1588.

Jusqu'à présent Mandelot ne paraît pas avoir eu de biographe, car on ne peut donner ce titre à l'auteur anonyme du *Discours sur la vie, mort et derniers propos de feu Monseigneur de Mandelot*, etc. Lyon, Jean

ce qui a fait dire à Saint-Foix (Hist. de l'Ordre du St-Esprit) : « Il m'a paru remarquable qu'un jésuite, lorsque » la Ligue était si puissante, l'ait désapprouvée, l'ait re- » gardée comme contraire au service du roi, et l'ait dit » publiquement devant le duc de Mayenne. »

(1) L'ordre suivi dans ces funérailles se trouve décrit pag. 34 et suiv. du *Discours de la vie et mort de M. de Mandelot*. On conserve, dans les archives de la ville de Lyon, une relation manuscrite de ces mêmes funérailles. Éléonore de Robertet mourut, dans sa maison de Bellegrève, le 7 novembre 1620 et fut enterrée dans l'église de Ste-Croix. Bellegrève fut ensuite achetée par les religieuses des Chaux.

(2) Elle ne fut placée qu'en 1599, d'après la permission qu'en accorda le chapitre, le 8 novembre.

Note de M. C.

Pillehotte, 1588, in-8. Cet opuscule n'est, à proprement parler, qu'un panégyrique ; il en est de même de l'espèce de notice insérée dans le cours d'un mémoire inédit contenant la relation des événemens qui se sont passés à Lyon pendant la ligue, et dont on conserve des copies, qui diffèrent entre elles sur quelques points, dans la bibliothèque publique et aux archives de la ville de Lyon (1). Cependant Mandelot aurait du trouver un

(1) Saint-Foix, que j'ai déjà cité, a consacré quelques lignes à Mandelot dans son *Histoire de l'Ordre du St. Esprit*. Un anonyme, que je crois être le P. Pierre-Augustin de Moras, religieux de l'ordre des grands Augustins, a laissé un volume décrit par M. Delandine, n.^o 827 de ses *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon* (tom. II, pag. 95), contenant des *Mémoires historiques et généalogiques de l'Ordre du Saint-Esprit*, dans lesquels se trouvent des notices, quelquefois assez étendues, sur ces chevaliers ; mais ce manuscrit offre plusieurs lacunes considérables, et malheureusement il s'en trouve une à la notice de Mandelot, dont le commencement occupe les pag. 327 et 328. Ces deux pages offrent l'histoire de Mandelot jusqu'en 1577. L'auteur l'accuse d'avoir fait exécuter très-sévèrement l'édit de la Saint-Barthélemi dans son gouvernement, et après avoir fait (d'après de Thou) le tableau de ce massacre, où périrent, dit-il, plus de 800 personnes de tout âge, de tout sexe, il ajoute : « On reconnoît » à ce trait le caractère des Lyonnais, naturellement » sanguinaires, rebelles, insatiables de richesses et de » gloire ; d'ailleurs excessivement orgueilleux, présomp- » tueux, traîtres, inconstans et capables des plus grands » crimes. » L'anonyme qui s'exprime ainsi sur le compte des Lyonnais, n'était point né sans doute parmi eux et les connoissait bien mal.

historien parmi les écrivains assez nombreux qui fleurirent pendant sa longue administration et auxquels il donna sans doute des encouragemens. Plusieurs d'entre eux publièrent leurs ouvrages sous ses auspices. En 1569, François de Saint Thomas (1), licencié en droit à Lyon, lui dédia *la Vraye forme de bien et heureusement régir et gouverner un royaume*, etc. (Lyon, Jean Saugreïn, in-8.°); en 1573, Guillaume Paradin, ses *Memoires de l'Hist. de Lyon*; en 1574, Claude de Rubys, les *Privilèges de Lyon*; en 1577, le médecin Pierre Tolet, son *Actio judicialis ad senatum Lugdunensem in unguentarios pestilentes et nocturnos fures*, etc.; la même année, Jean Trenchant, un livre d'arithmétique; en 1578, Jean Papon, son *Troisième Notaire*; en 1580, Jean de la Boëssière, le douzième chant de sa *traduction de l'Arioste*, Lyon, Thomas Ancelin, in-8.° (les sept premiers chants, ainsi que les 9.°, 10.° et 11.°, sont aussi dédiés à des Lyonnais, voy. Goujet, *Biblioth. française*, t. VII, p. 354); la même année, Jean de Beau-Chesne, son *Trésor de l'écriture*; en 1583, Pierre Savonne, d'Avignon, son livre de *l'Instruction militaire*; en 1584, Benoît du Troncy, sa *traduction du traité de*

(1) Cet auteur nous apprend, dans sa dédicace, que « sur le mois d'octobre que la guerre civile recommença en ce pays de France pour la seconde fois, il se trouva en ceste ville de Lyon, entre ceux qui furent serrez es prisons... » Nous avons vainement cherché à éclaircir ce fait, et nous ignorons quelle fut la cause de l'emprisonnement de Saint-Thomas, qui peut-être était calviniste, du moins si on en juge par le quinzième chapitre de son ouvrage.

la *Consolation* attribué à Cicéron ; en 1587, Jérôme d'Avost de Laval (1) dédia aux illustres *damoiselles* (Marguerite et Catherine) de Mandelot son *Apollon*, (Lyon, Pierre Roussin, in-8.º de 60 feuillets) ; Louis Turquet, de Lyon, leur dédia aussi son *Institution d'une femme chrétienne* dans l'adolescence, le mariage et la viduité (Pernetti, *Lyonn. dignes de mém.*, tom. I, pag. 238).

Les traits de Mandelot nous ont été conservés sur un médaillon en terre cuite, attribué à Jean Goujon, exécuté en 1572, comme le témoigne la date qui se trouve au bas du portrait dans l'original de ce médaillon que nous a communiqué M. Xavier de Ruolz, époux de M^{lle} Camille Bataille de Mandelot. Nous avions dit, pag. 317 de ce vol., que ce portrait portait la date de 1577, et induit de là que ce n'était point un ouvrage de J. Goujon, mort à Paris en 1572, victime de la St-Barthélemi, mais nous étions nous-mêmes dans l'erreur : la date dont il

(1) L'abbé Goujet, qui a consacré quelques pages à Jérôme d'Avost dans le tom. XII de sa *Bibliothèque française*, et M. Weiss ; auteur de la notice sur ce poète, insérée dans la *Biographie universelle*, ne font aucune mention de son *Apollon* qui paraît leur avoir été inconnu. Ce recueil de vers assez médiocres, contient des sonnets, quelques traductions, des anagrammes, etc., et une pastorale sur les amours de Sandrin et Francine ; plusieurs de ces pièces sont adressées à des Lyonnais notables de l'époque. D'Avost paraît avoir résidé pendant quelques années à Lyon ; il était lié avec Antoine du Verdier, qui y passa une partie de sa vie. Un grand nombre d'ouvrages sortirent des presses de notre ville, sous le gouvernement de Mandelot, mais les Muses, sur la fin de ce malheureux siècle, fu-

s'agit, quoiqu'elle offre un chiffre mal formé (un z au lieu d'un 2), paraît bien être 1572 (1572).

Au dos de l'original du portrait de Mandelot, on lit la suivante note manuscrite :

« Portrait de François de Mandelot, vicomte de Châlons, gouverneur de Lyon, chevalier de l'ordre de St-Michel et ensuite de celui du St.-Esprit. La branche est fondue dans la maison de Villeroy par le mariage de Marguerite de Mandelot avec Charles de Neuville, seigneur de Villeroy et d'Alincourt. La branche aînée, qui possédait la seigneurie de Mandelot, est fondue dans la maison des Dublé, qui a formé deux branches, l'une connue sous le nom de Dublé d'Uxelles, et l'autre sous celui de Dublé Mandelot; celle-ci éteinte avant la première est fondue dès 1626 dans la maison des Bataille de Bourgogne par le mariage de Marguerite Dublé, dame de Mandelot, avec Philippe Bataille qui eut tous les biens de cette branche, dont il ne reste plus aujourd'hui que la seigneurie de Mandelot, conservée en vertu d'une substitution. C. C. B. D. M. » 1789. »

Dans la liste de portraits qu'on trouve dans le supplément au tom. IV.^o de la *Bibliothèque histor. de France*, par Le Long, édition de Févret de Fontette, on indique, pag. 225, un *portrait de M.^{me} de Mandelot (sous Henri III). Dessin au cabinet du roi.*

rent peu cultivées; Lyon avait perdu sa Sappho en 1567, et la poésie semblait être descendue au tombeau avec notre *Belle Cordière*.

HISTOIRE.

SIÈGE DE LYON. 1793.

M. l'archiviste de la ville nous a communiqué la lettre suivante dont l'original est dans ses mains : nous avons reçu en même temps une lettre anonyme qui en est , en quelque sorte , le commentaire , et qui offre des détails intéressans sur une époque célèbre de notre histoire. Nous croyons devoir publier ici ces deux documens.

I.

Lettre adressée au citoyen président de la section du port du Temple , à Lyon.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE.

RÉSISTANCE A L'OPPRESSION.

REPRÉSENTATION NATIONALE UNE ET ENTIÈRE.

Le général Perrin-Précý aux sections de Lyon.

Citoyens ,

En acceptant le poste honorable auquel le peuple de Rhône et Loire m'a élevé, j'ai cru lui donner une preuve de mon entière confiance en son patriotisme et en ses vertus ; j'ai compté sur un zèle sans borne pour le salut de la république.

Citoyens, je vais vous parler au nom de la patrie, pour vos intérêts les plus chers ; il ne s'agit plus de délibérer, il faut agir.

Il faut des hommes , il faut une armée : vous avez dans vos murs une foule de bons citoyens , une jeunesse pleine de valeur ; mais des hommes voués à leurs affaires domestiques ne peuvent suffire pour vous défendre : des sections qui délibèrent ne sont pas une armée.

Citoyens , on vous a demandé d'ouvrir un registre d'inscription pour compléter cette armée ; j'aime à croire que vous n'avez pas été instruits , si le rôle n'est pas déjà rempli.

Je suis douloureusement surpris de ce retard.

Citoyens , développez votre caractère du 29 mai , songez que la république entière a les yeux fixés sur vous , songez que vos ennemis ne veulent que le pillage et la mort : c'est votre vie , c'est celle de vos femmes et de vos enfans que vous avez à défendre , c'est le salut de la France qui est entre vos mains ; montrez-vous , prenez l'attitude qui convient à vos forces , et votre cité et la république seront sauvées.

Citoyens , mon devoir est de braver la mort à chaque instant pour votre défense , le vôtre est de me seconder.

Instruisez-moi dès demain du nombre des inscriptions , je suis convaincu qu'elles excéderont les demandes que vous fait la patrie , et je m'abstiens de vous parler des moyens que la confiance même dont vous m'avez honoré , votre sûreté , votre intérêt et celui de la chose publique me prescriront de prendre.

J'ai l'honneur de vous prévenir encore qu'il est décidé de faire des redoutes autour de la ville , pour la mettre en état de défense : ces travaux sont très-urgens ; je ne doute pas que tous les citoyens ne s'empressent d'y concourir. Hâtez-vous , je vous en conjure , montrez-vous avec l'énergie qui convient à des hommes libres : une

coupable inertie vous conduirait à votre perte et à l'esclavage ; le développement de vos moyens , votre courage vous assurent le triomphe de la liberté ; il n'y a pas à balancer.

Le 19 juillet 1793 , l'an II de la république.

Par mandement du général ,

CUSTEL , secrétaire.

II.

Lettre à l'un des rédacteurs des Archives du Rhône.

Lyon , le 15 mars 1828.

J'apprends , Monsieur , par M. Morel de Voleine , le laborieux archiviste de la ville , qu'il vient de découvrir , dans la poudre des vieux cartons , une pièce fort intéressante qui , je crois , n'a pas encore été publiée. C'est la proclamation du 19 juillet 1793 , par laquelle M. de Précý , appelé depuis peu au commandement d'une armée qui n'existait pas encore , pressait les Lyonnais de se rallier autour de lui pour organiser la force qui pouvait seule les défendre du danger dont ils étaient menacés , et sauver et leur ville et leur patrie.

Si votre intention est de la consigner dans votre intéressant recueil , vous jugerez peut-être convenable d'y joindre le récit d'une petite anecdote dont j'ai été le seul témoin , dont seul peut-être , j'ai eu connaissance , et qui a été la cause de cette proclamation.

J'étais bien jeune alors , mais je connaissais M. de Précý depuis plusieurs années ; il avait commandé , comme

lieutenant-colonel, l'infanterie de la légion des chasseurs des Vosges, qui avait été mise en garnison à Lyon, en 1787, et il s'était intimement lié avec ma famille.

M. de Précý rappelé à Lyon, à la fin de juin 1793, avec le titre de général, que venait de lui décerner la commission départementale, voyait, avec une inquiétude qu'il ne dissimulait pas à ses amis, le défaut d'organisation d'une armée; il admirait le zèle et les bonnes dispositions de cette garde nationale qui venait de prouver son courage et sa bravoure dans la grande journée du 29 mai, il aimait à passer en revue ses bataillons qui lui inspiraient une juste confiance, mais il déplorait son défaut d'exercice aux manœuvres militaires et redoutait pour elle les dangers d'une attaque qui devenait chaque jour plus menaçante; la commission départementale vivement pressée par le général de lui donner des soldats dont il pût disposer pour les organiser, les instruire et les exercer, invitait les jeunes gens à se faire inscrire pour faire partie de l'armée départementale; mais ses invitations se succédaient inutilement; les inscriptions étaient si rares que le général perdait tout espoir d'atteindre son but, le temps marchait, les événemens se pressaient, le danger devenait imminent, et Précý se voyait sans force pour le repousser: il fut un moment entièrement découragé.

J'allai le voir un matin dans sa chambre, à l'hôtel du Parc; je le trouvai seul, triste et abattu. « Vous venez » à-propos, me dit-il, je désirais vous parler de ma » position ici; elle n'est plus tenable. En me rendant » avec empressement au vœu de la commission que je » croyais être celui des Lyonnais, je les avais cru dis- » posés à se ranger sous mon commandement et à me

» seconder énergiquement dans les mesures qui doivent
 » protéger tous leurs intérêts les plus chers ; au lieu de
 » cela je ne rencontre qu'apathie et froideur dans l'ad-
 » ministration et dans les citoyens ; personne ne vient
 » à moi , je reste isolé au milieu des plus justes alarmes.
 » Le danger approche , on ne veut pas le voir , on ne
 » fait rien pour le conjurer , j'y serai le premier exposé ;
 » j'aurais volontiers sacrifié ma vie pour la défense des
 » Lyonnais , mais je ne suis nullement disposé à me faire
 » assassiner inutilement pour eux. Je ne peux plus me
 » faire d'illusion , et mon parti est pris : il faut que je
 » sorte de Lyon dans les vingt-quatre heures , et que
 » je trouve un asile sûr pour me soustraire aux périls
 » dont je serai entouré ; nous pouvons nous confier à
 » votre brave jardinier , je le connais depuis long-temps
 » et suis sûr que c'est un honnête homme ; faites-lui
 » part de mon projet , qu'il me procure des habits de
 » paysan , qu'il me cherche une retraite pour quelques
 » jours chez un ami dont il puisse répondre , qu'il
 » vienne me chercher dès ce soir et je m'abandonnerai
 » à lui. »

J'ai cette singulière confiance si présente que je crois
 en avoir rapporté les propres expressions ; j'en fus d'autant
 plus vivement affecté que j'étais plus loin de m'y attendre.
 Précy ne m'avait parlé jusqu'à ce jour que de ses projets
 et de ses espérances ; il m'avait témoigné la plus grande
 confiance dans le courage des Lyonnais et dans les ses-
 cours qui leur étaient promis. Vous savez qu'alors plus
 de la moitié de la France nous avait envoyé des députés ,
 et se montrait disposée à faire cause commune avec
 nous. Nous étions fondés à espérer que le beau mou-
 vement du 29 mai aurait été l'aurore de la délivrance

de notre patrie. Je connaissais mieux que le général les dispositions de mes frères d'armes, et j'étais plus confiant que lui dans les promesses de secours qui nous arrivaient de tous côtés ; toute notre brillante jeunesse se faisait alors à cet égard la plus complète illusion : furieux d'avoir enfin maîtrisé les monstres qui régnaient sur nous depuis la chute du trône, et éblouis par les félicitations et les adhésions de tant de départemens, nous voyions déjà la France sauvée *par elle-même* ; et fiers de donner l'exemple, nous étions impatiens de faire usage de nos armes.

Je m'empressai donc de ranimer le général, en re-veillant le sentiment de confiance qui l'avait appelé à nous ; je lui retraçai les entretiens de nos corps-de-garde, et l'assurai que les hommes d'un âge mûr, et les vieillards eux-mêmes partageaient le dévouement de la jeunesse ; qu'un grand nombre de Lyonnais étaient franchement disposés à se ranger sous ses drapeaux pour sauver la France, que leur général avait toute leur confiance, que sa voix serait toute puissante sur eux ; mais que cette voix pouvait seule les porter à la grande résolution d'abandonner leurs domiciles et leurs comptoirs, de se séparer de leurs familles et de leurs affaires, et de renoncer à tout, pour aller se confiner dans des casernes et y apprendre le métier de soldat.

Je parlais en jeune homme, et j'étais animé d'un enthousiasme qui me rendit persuasif. Précý me promit de suspendre sa détermination pour essayer une dernière tentative. « Vous pensez, me dit-il, que ma voix aura » de l'influence sur les Lyonnais ; je vais la leur faire » entendre ; j'écrirai aujourd'hui à toutes les sections » pour leur demander d'envoyer leurs soldats dans nos

» casernes ; mais si dans 48 heures on n'a pas répondu
» à cet appel , je n'ai plus rien à espérer , et revenant
» à la résolution que je viens de vous confier , je comp-
» terai sur votre discrétion et sur votre zèle pour
» assurer ma retraite. »

La proclamation fut adressée, le jour même, aux sections ; dès le lendemain, tous les bataillons furent réunis dans leurs places d'armes respectives, et les allocutions des chefs entraînèrent un grand nombre de gardes nationaux à se rendre aux casernes sans même rentrer chez eux. Ils y trouvèrent les commandans que Précý venait de leur désigner :

Gingenne, pour la caserne des Carmélites ;

Dubois, pour celle de St. Pierre ;

Champereux, pour celle de la Douane.

Tous ces chefs avaient les instructions du général pour l'organisation de sa petite armée.

Dès le lendemain, les compagnies furent formées et les officiers nommés.

Cette petite armée casernée présentait un effectif de 3000 hommes au plus.

Telle a été, Monsieur, l'origine, tel a été l'effet de la proclamation qui vient d'être retrouvée dans les archives de la ville.

C'est donc le 21 juillet que le général a pu conduire ses soldats casernés à l'exercice dans les prairies des Brotteaux, et qu'il a fait entreprendre la construction de la première redoute à la tête du pont Morand ; et c'est le 8 août, à la pointe du jour, que les assiégeans ont tiré leur premier coup de canon sur le faubourg de la Croix-Rousse.

La force des casernes avait un peu augmenté avant

l'ouverture du siège ; elle pouvait être portée alors à 4000 hommes environ , en y comprenant le petit corps de cavalerie qui s'était formé dans la caserne de la Déserte.

C'est sur ce petit nombre d'hommes , qui n'avaient pas trois semaines d'exercice , qu'a roulé exclusivement le service des avant-postes pendant 62 jours , tandis que la partie sédentaire de la garde nationale se partageait le service de la seconde ligne de défense et celui de la police intérieure.

Indépendamment de son armée à Lyon , le général Précý avait encore sous ses ordres le vaillant détachement qui , sous le nom d'armée départementale et sous le commandement de l'infortuné Servant , avait été , dès le commencement de juillet , envoyé dans le Forez , pour protéger les approvisionnemens , et qui , aidé des braves Montbrisonnais qui se sont ralliés à lui , a fait une campagne utile et brillante , et est rentré à Lyon avant la fin du siège pour en partager les derniers périls.

Mais malgré les plus belles promesses , les Lyonnais n'ont obtenu aucun autre secours , leur longue résistance n'a rallié personne à la défense d'une cause qui était celle de la France entière , et les plus nobles efforts ont appelé la hache sur les têtes qu'avait respectées le boulet et la bombe.

Agréés , etc.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Biblia sacra vulgatæ editionis Sixti V, Pont. max. jussa recognita et Clementis VIII auctoritate edita. Lugduni, sumptibus Petri Beuf, bibliopolæ, via Sancti Domini, n.° 10, 1827. — Parisiis, excudebat Firminus Didot..., in-8.° de 745 pages, non compris les tables.

L'impression de ce beau volume dont nous avons annoncé plusieurs livraisons, est achevée. Nous n'ajouterons rien aux éloges que nous avons donnés à cette entreprise, et qui sont, d'ailleurs, justifiés par le prompt succès dont elle est couronnée.

Dissertation sur la propriété littéraire et la librairie chez les anciens, lue, le 27 novembre 1827, à la Société d'émulation du département de l'Ain, par M. F.-A. Pic, l'un de ses membres correspondans; juge au tribunal civil de Lyon. Lyon, J.-M. Barret, 1828, in-8.° de 19 pages.

Tirage à part et à petit nombre, de cette dissertation; insérée dans notre recueil, pag. 278-294 du présent volume. L'auteur y a ajouté la note suivante :

« Cette dissertation fait partie d'un ouvrage que l'on se propose de publier sur la propriété littéraire en France, lorsque la législation sera fixée sur cette importante matière. »

Aperçu sur l'état de la civilisation en France, lu, le 20 décembre 1827, à la Société d'agriculture, arts et commerce de l'arrondissement de St-Étienne (Loire), par M. Smith, avocat et juge suppléant, membre correspondant du cercle littéraire de Lyon, chargé de présenter quelques observations sur le tableau des forces productives de la France depuis 1814, par M. Charles Dupin. Deuxième édition, suivie d'un fragment sur l'industrie de St-Étienne. Paris, Ambroise Dupont, et Lyon, Pézieux, 1828, in-8.° de 69 pages.

Voy. ce que nous avons dit ci-dessus, pag. 251, de la première édition de cet opuscule. La seconde est augmentée d'un morceau fort intéressant de statistique, et le texte a été revu avec soin et a subi des changements qui rendent le travail de M. Smith encore plus digne de l'attention des lecteurs.

L'analyse que nous avons donnée dans le VI.° tome des *Archives*, pag. 96-101, du manuscrit, possédé par M. l'abbé Chouvy, des tomes IV, V et VI des *Mélanges de critique et de philologie*, de feu Chardon La Rochette, a engagé M. Durand de Lançon, receveur des finances à Lure (Haute-Saône), à faire l'acquisition de ce manuscrit. Nous nous en félicitons, l'ouvrage est tombé en de bonnes mains. Le nouvel acquereur, qui est un homme fort recommandable et fort instruit, se propose de publier bientôt ces trois volumes qui enrichiront la littérature et compléteront le recueil des précieux travaux d'un de nos plus habiles hellénistes.

A la vente aux enchères des livres de la bibliothèque de feu M. A.-A. Barbier, dont nous avons fait connaître le *Catalogue*, ci-dessus, pag. 314, le manuscrit autographe de l'abbé Mercier de St-Léger, intitulé *Recherches sur les imprimeurs et libraires de Lyon*, a été adjugé au prix de 195 fr., et l'exemplaire des *Lyonnois dignes de mémoire*, accompagné de notes et additions manuscrites de L. T. Hérissant, au prix de 65 fr.; et malheureusement il paraît que ce ne sont pas des Lyonnais qui en sont devenus propriétaires.

Un huitième envoi a été fait à l'académie de Lyon, le 24 mars, des livres et des manuscrits qui lui appartenaient et qui avaient été confondus dans la bibliothèque de la ville: 6,572 volumes, imprimés ou manuscrits, sont maintenant restitués à cette compagnie, et on ne présume pas qu'elle ait encore plus d'une centaine de volumes à retirer.

Parmi les manuscrits qui lui ont été rendus, les plus remarquables sont un Virgile sur vélin, du quatorzième ou du quinzième siècle, un Lactance et deux copies du Roman de la Rose qui paraissent être des mêmes siècles. Parmi les livres imprimés, nous signalerons une des premières éditions in-fol. de la Légende de J. de Voragine, sur le dos de laquelle M. Adamoli avait fait mettre la date de 1455, et où il avait inséré une gravure en bois qu'il croyait être de 1384. Nous mentionnerons aussi une des premières éditions du *Roman de la Rose*; mais il est plus que douteux que cette édition ait été publiée en 1479: cette date, écrite de la main de M. Adamoli, se trouve en tête de la première page du volume, et, qui plus est, elle a été surchargée. Comme il manquait à ce volume le dernier feuillet, le propriétaire l'a fait remplacer par un feuillet manuscrit à la fin duquel on a mis: *Finit d'imprimer à Paris chez*

Uldaric Gering l'an M CCCC L XXIX; ces dates ont été également surchargées, et il paraît qu'il y avait primitivement dans l'un et dans l'autre exemplaire 1469 — M CCCC LXIX. Le dernier de ces volumes est certainement le même que l'abbé Mercier de Saint-Léger avait vu dans la bibliothèque de l'académie de Lyon, et dont il a fait mention dans une note manuscrite, à la pag. 388 du tom. II de son du Verdier (1). Mais rien ne constate l'authenticité de sa date, et rien par conséquent ne prouve que cette édition soit plus ancienne que celle qui a été faite aux frais d'Antoine Vérard, vers 1490. L'académie ne possède que deux livres imprimés sur vélin : l'un a pour titre : *Jacobi Bracellei lucubrationes*, etc. *In adibus Jo. Badii Ascensii*, M D XX, gr. in-8.^o de lxxj feuillets ; l'autre est un livre d'*Heures à l'usage de Paris...*, imprimé à Paris par la veuve de Thielman Kervet, l'an mil CCCC XXII; gr. in-8.^o de lxxj feuil. , avec figures. Ces heures, d'une belle conservation, ont été données à l'académie par M. Mathon de la Cour, l'un de ses membres, le 29 avril 1785. Différens objets d'art ont été également rendus par la ville, tels qu'un buste en marbre de l'abbé Raynal, un buste en plâtre bronzé de Voltaire, un portrait, peint à l'huile, de M. Adamoli, une estampe représentant le Parnasse de Titon du Tillet, etc.

(1) Voy. Brunet, *Manuel du libraire*, art. *Lorris*, tom. II, pag. 375. M. Van Praët qui, dans son *Catalogue des livres imprimés sur vélin, de la bibliothèque du roi*, tom. IV, pag. 160, a dit que l'édition du *Roman de la Rose*, dont le seul exemplaire connu existe dans la bibliothèque publique de Lyon, doit être regardée comme la plus ancienne de toutes, a sans doute été induit dans cette erreur par la note de Mercier de Saint-Léger.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE MARS 1828.

1. — Par ordonnances du roi, en date des 30 janvier et 5 février, les subcursales de St Polycarpe et de St. George de cette ville sont érigées en cures de seconde classe. Celle de St. Just l'est également, par ordonnance du 13 février.

2. — Ordonnance du roi qui prescrit l'enregistrement et la transcription sur les registres du conseil d'état, des statuts des religieuses de la congrégation de St. Joseph, établie à Lyon.

Même jour. — Arrêté de la mairie du 25 février, approuvé le 28 du même mois par M. le préfet, qui interdit à l'avenir la construction ou la réparation d'aucun bâtiment, hangar ou échoppe en planches ou en pans de bois revêtus de lattes et enduits de mortier ou de plâtre, ailleurs que dans des endroits isolés et au moins à 30 mètres d'éloignement de toute habitation. Cette défense s'applique aussi aux constructions de la même nature dans l'intérieur des propriétés, lorsqu'elles ne seront pas à la distance de 30 mètres de la voie publique et des bâtimens habités. Enfin, conformément à l'ordonnance royale du 9 février 1825, aucun chantier de bois ou entrepôt de charbon ne peut dorénavant être formé dans l'intérieur de la ville qu'avec une autorisation de M. le préfet, dont la délivrance sera précédée d'une enquête administrative. L'incendie des barriques de la rue Sala au mois de novembre 1826 a inspiré à l'autorité municipale l'idée de prendre cet arrêté dont les dispositions sont empruntées d'un arrêté semblable pris

en 1867 par M. de Sathonay, alors maire de Lyon, après l'incendie des barraques des Célestins, qui avait eu lieu au mois d'août de la même année.

3. — MM. Cholleton, vicaire-général, Deplace, curé de la paroisse de St. Louis, Broghot du Lut, l'un des vice-présidents du tribunal civil, Lecourt, notaire, et Gaspard Vincent, négociant et membre du conseil municipal, viennent d'être nommés administrateurs du dispensaire en remplacement des membres de cette administration dont l'exercice est expiré.

L'extrait des arrêts rendus par la cour d'assises du Rhône pendant le 3.^e trimestre de 1827, a été affiché aujourd'hui; il comprend 13 condamnations à des peines afflictives ou infamantes, dont une seule aux travaux forcés à perpétuité, pour infanticide.

6. — Ordonnance du roi qui convoque le collège électoral du 2.^e arrondissement du département du Rhône pour procéder, le 21 avril prochain, au remplacement de M. Royer-Collard, lequel, nommé par ce collège, a opté pour un autre.

Même jour. — Le cercle littéraire a admis au nombre de ses membres titulaires MM. Trélis, de l'académie de Lyon, et Rabanis, professeur agrégé de rhétorique au collège royal de cette ville.

7. — La ville de Lyon vient d'obtenir du ministère l'autorisation nécessaire pour la validité des ventes de terrain dans la presqu'île Perrache, faites à différents particuliers, sous la condition d'y établir telles ou telles entreprises manufacturières.

9. — Ordonnance du roi portant autorisation définitive de la communauté des sœurs de St. Charles établies à St-Genis-Laval, département du Rhône.

Même jour. — M. Borély, vice-président du tribunal civil et président du comité grec de Marseille, a fait insérer dans le *Précurseur* de ce jour une lettre aux électeurs du 2.^e arrondissement de Lyon, par laquelle il brigue les suffrages des Lyonnais, pour être porté à la chambre des députés, en remplacement de M. Royer-Collard.

12. — Autre lettre de M. Couderc, ancien député de Lyon, qui demande à être remplacé au nombre des candidats.

M. le vicomte Duparc Keramelin, payeur du département du Jura; propriétaire au canton de St-Symphorien-le-Château, a également écrit à MM. les électeurs du 2.^e arrondissement pour obtenir la même faveur.

10. — M. Morand de Jouffrey, ancien substitut, puis juge au tribunal civil de Lyon, ancien conseiller à la cour royale de la même ville, notre compatriote, aujourd'hui procureur général à Douai, vient d'être nommé procureur du roi à Paris; en remplacement de M. de Belleyme, appelé aux fonctions de préfet de police.

15. — M. de Vaublanc, substitut à Montbrison, est nommé substitut du procureur du roi à Bourg. Il est remplacé à Montbrison par M. Devienne, substitut près le tribunal de Trévoux, ancien juge auditeur à Lyon et fils de l'un des juges de paix de cette ville.

14. — Mort de M. Dominique Mottet Degérando, ancien négociant, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, conseiller du roi au conseil général du commerce, membre du conseil-général du département du Rhône, président de la chambre de commerce, membre du conseil municipal de Lyon et de l'académie des sciences, belles-lettres et arts, ancien administrateur des hôpitaux, mem-

bre de la chambre des députés. M. Mottet était un de nos concitoyens les plus distingués. Nous lui consacrerons plus tard une notice.

17. — Le bataillon d'élite qui avait été formé dans le 14.^e régiment de ligne en garnison à Lyon, s'est embarqué sur le Rhône pour se rendre à Marseille.

21. — M. g^r l'archevêque d'Amasie, pair de France, est revenu dans le diocèse pour y exercer les fonctions épiscopales pendant le temps pascal.

Le Bulletin des Lois, n.^o 218 bis, contient une ordonnance du roi, du 13 février, qui admet à la retraite M. Antoine Mongez, ex-administrateur des monnaies, né à Lyon le 30 janvier 1747, et lui accorde une pension annuelle et viagère de 4825 fr.

22. — Inauguration du portrait en pied de S. M. Charles X, peint par M. Steuben, dans la salle des séances du conseil municipal. M. de Verna, premier adjoint à la mairie, remplissant par intérim les fonctions de M. le maire, a prononcé un discours analogue à cette cérémonie.

Dans la même séance, il a été procédé à l'installation de MM. Coste aîné, conseiller à la cour royale, et Sébastien Fournel, négociant, membre de la chambre de commerce, nommés conseillers municipaux par ordonnance du roi du 30 janvier dernier, en remplacement de MM. Boisot, démissionnaire, et Giraud de St. Try, décédé.

Même jour. — Le tirage au sort entre les jeunes filles qui concouraient cette année pour les 33 dots que l'administration des hôpitaux distribue, tous les deux ans, des deniers de la fondation Mazard, a eu lieu aujourd'hui à l'hospice de la Charité. Les concurrentes étaient nombreuses : celles que le sort a favorisées, doivent toucher chacune 150 liv.

23. — M. Grattet Duplessis, recteur de l'académie royale de Douai, vient d'être nommé aux mêmes fonctions à l'académie de Lyon, en remplacement de M. l'abbé D'Regel, ancien docteur de Sorbonne, admis à la retraite.

Le gouvernement a autorisé l'acquisition du domaine du Vernay, proposée au nom du collège royal de Lyon, par M. l'abbé Demeuré, proviseur de ce collège.

Même jour. — On vient de placer dans le musée le tableau de M. Jacquand, représentant Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, dans la prison où Henri VIII le fit jeter et d'où il ne sortit que pour monter à l'échafaud. Ce tableau a été acheté par la ville.

Même jour. — Lettre de M. Anisson Duperron à ses anciens concitoyens électeurs de Lyon, dans laquelle il sollicite leurs suffrages pour être porté à la chambre des députés. *Précurseur* de ce jour.

24. — Seconde lettre du même où il déclare se désister de la candidature, au 2.^e arrondissement, en faveur de M. Couderc qu'il ignorait avoir l'intention de s'y présenter.

Même jour. — Jugement rendu par le tribunal de police correctionnelle de Lyon, et qui est du plus grand intérêt pour la fabrique de cette ville. Le tribunal de simple police avait condamné deux négocians, chez lesquels on avait saisi des étoffes de soie pliées à 115 et 116 centimètres, au lieu de l'être à 120, comme l'exigeait l'arrêté de M. le préfet du Rhône du 9 avril dernier. Application leur avait été faite du § 6 de l'article 479 du code pénal et même des articles 480 et 481 du même code, attendu que les contrevenans étaient dans le cas de la récidive. Ils ont interjeté appel, et leurs griefs ont été développés dans deux audiences, avec beaucoup de talent, par MM. Guerre et Sauzet, avocats. Le tribunal correctionnel, présidé par M. Breghot du Lut, assisté de MM. Pic

et Capelin, juges, et Papon de la Noue, juge auditeur, a accueilli la défense des prévenus, et les a déchargés des peines prononcées contre eux. Les principaux motifs de cette décision sont les suivans :

« Attendu que l'autorité administrative confiée aux préfets se borne à la faculté de faire des réglemens pour l'exécution des lois relatives aux objets placés sous la surveillance de cette autorité, et à rappeler à leurs administrés le texte de ces lois, les obligations qu'elles font naître et les peines qu'elles prononcent ;

Attendu que ce principe est incontestable sous le régime légal introduit par la charte qui veut que la puissance législative ne puisse être exercée que par le roi et les chambres ;

Attendu dès lors que si l'arrêté du préfet crée un délit, y attache une pénalité faite pour un autre cas, et contient ainsi une disposition législative, cet arrêté n'est point obligatoire pour les administrés, et ne peut être la base d'aucune condamnation prononcée par les tribunaux ;

Attendu que l'arrêté crée en effet un délit, puisqu'il n'existe aucune loi qui exige que les étoffes de soie soient pliées de telle ou telle manière.... ;

Attendu qu'il n'est qu'un cas où le pli donné à l'étoffe pourrait être légalement inculpé : c'est celui où il y aurait fraude, et où le vendeur aurait trompé l'acheteur, en lui comptant chaque pli de l'étoffe comme équivalant à la mesure légale, quoique, dans le vrai, la longueur de ces plis fût moindre que cette mesure ;

Attendu que, dans ce cas, il pourrait y avoir lieu à l'application de l'art. 425 du code pénal qui prononce des peines correctionnelles contre ceux qui auront trompé l'acheteur sur la quantité de choses vendues.... ;

Attendu que les appelans ne se trouvent point dans cette hypothèse.... ;

Attendu.... que le règlement de M. le préfet est pur-

ment particulier et local , qu'il n'a été fait que pour la ville de Lyon , que dès lors il y aurait injustice à assujettir les fabricans lyonnais à des obligations auxquelles les fabricans des autres villes de France ne seraient point soumis ;

Attendu que cette considération... achève de démontrer qu'une pareille disposition est bien au-dessus de la compétence d'une simple administration locale , et qu'elle ne pourrait être que le résultat d'une décision législative générale et rendue selon les formes constitutionnelles....;

Parces motifs , le tribunal jugeant en dernier ressort, etc..

27. — M. le procureur du roi s'est pourvu en cassation contre le jugement ci-dessus.

Même jour. — Ordonnance du roi qui convoque le collège du département du Rhône pour le 8 mai prochain , à l'effet de pourvoir au remplacement de M. Mottet-Degérando , décédé.

En exécution d'une loi spéciale du 25 nivôse an XIII , M. Chaumette avait perfectionné la navigation de la Saône sur un point dangereux (le retour d'Eparvans) , à la satisfaction du commerce de Lyon et des départemens voisins ; pour compléter ces premiers travaux , S. M., par une ordonnance du 27 février dernier , a chargé M. Chaumette d'une opération préparatoire dans le but de rectifier et d'approfondir le lit de la Saône depuis Châlons jusqu'à Lyon.

29. — L'enceinte de planches qui entourait le nouveau corps-de-garde , construit en forme de tente , sur les dessins de M. Flachéron , architecte de la ville , dans les petits prés de la place Louis-le-Grand , a été enlevée aujourd'hui , et ce corps-de-garde va bientôt être occupé.

Même jour. — Inauguration du théâtre café de M. Seguiet dans le nouveau passage de l'Argue, par des danses et pantomimes, en présence des principales autorités civiles et militaires de Lyon.

30. — Lettre de M. Fulchiron où il déclare persister dans la candidature de la place de député à donner par le 2.^e arrondissement du département du Rhône. Cette lettre est la 2.^e, la 1.^{re} est du mois de février. L'une et l'autre ont été insérées dans le *Précurseur*.

On annonce que M. Maisiat, professeur de théorie pour la fabrication des étoffes de soie, a obtenu un brevet d'invention, devant durer dix ans, pour le procédé de tissage qu'il a imaginé, et avec lequel il a reproduit sur une étoffe de soie, en caractères imitant ceux de l'imprimerie, le Testament de Louis XVI et la Lettre de Marie-Antoinette.

31. — Jugement du tribunal de police correctionnelle qui condamne à 10, 15 et 20 jours d'emprisonnement trois individus appartenant à la classe des ouvriers en soie, qui avaient voulu briser une mécanique nouvelle pour le tissage, de l'invention de MM. Debergue et comp.^e de Paris, ameuté la populace et résisté aux agens de police et à la force armée.

ERRATA.

Page 260, lign. antépénult. Ronjoux, *lisez* : Roujoux.

Page 278, ligne 12, A.-F. Pic, *lisez* : F.-A. Pic.

Page 290, ligne 7, connus dans un lieu, *lisez* : comme dans un lieu.

STATISTIQUE.

ESSAIS HISTORIQUES sur la ville de Lyon, ou description par ordre alphabétique des quartiers, places, rues et monumens de cette ville.

(V.^o ARTICLE).

ATTACHE DES BŒUFS (rue de l'). Le nom de cette rue indique sa destination. C'est dans le court passage qu'elle forme du quai de l'Hôpital à la rue Grôlée, que sont attachés à de gros anneaux de fer, scellés dans le mur de la boucherie de l'hôpital, les bœufs qui sont destinés à l'abattage journalier. Sur le plan de 1740, ce passage portait le nom de rue de la Boucherie de l'Hospice. Le recensement y compte 2 maisons, 9 ménages, 39 individus, et 10 métiers d'étoffes de soie.

AUGES (grande et petite rues des). Ces deux petites rues forment, au sommet de l'angle-nord de la place de la Miséricorde, une sorte d'équerre, dont une des branches s'appuie sur la rue St. Marcel, et l'autre sur celle des Bouchers. On les trouve sur le plan de 1540, avec le même nom lequel leur venait de ce que, vers cette époque, il n'y existait absolument que des écuries pour des pourceaux. Elles sont portées au recensement pour 3 maisons, 14 ménages et 53 individus. Les rez-de-chaussée n'y sont encore, en grande partie, occupés que par des écuries.

AUGUSTINS (quai des). Ce quai figure déjà sur le plan de 1540; il commence au port de la Feuillée et se

termine au pont St. Vincent. Son nom lui vient du couvent des Augustins , dont l'église , aujourd'hui paroisse de St. Louis , y prend sa principale entrée. Il est bordé de 13 maisons , qui sont occupées par 120 ménages , formant une population de 454 individus ; il s'y trouve 15 ateliers et 35 métiers de soierie. Ce quai était anciennement fort étroit , et ce n'est que depuis 1605 qu'il a acquis sa largeur actuelle , au moyen du resserrement qu'on a fait subir , dans cette partie de son cours , au lit de la Saône. Les rez-de-chaussée y sont principalement occupés par ces grands ateliers de teinture de soie qui contribuent si puissamment à la prospérité de notre industrie manufacturière.

L'église des ci-devant Augustins est bâtie dans le genre moderne ; elle a remplacé l'ancienne église des mêmes religieux , qui , étant tombée en ruines , fut fermée en 1755 ; toutefois elle ne fut pas construite sur le même emplacement.

La première pierre du nouveau temple fut posée , au nom de Mgr. le dauphin , le 6 septembre 1759 , par M. de Monjouvent , doyen de l'église de St. Jean. Elle a été élevée sur les dessins de M. Roux , qui prenait le titre d'architecte du roi ; mais il n'en a pas suivi l'exécution jusqu'à la fin. Achevée en 1789 , elle fut consacrée , la même année , sous le vocable de S. Louis , par M. de Sarept , évêque suffragant de Lyon. L'architecture de cette église , qu'on peut accuser de manquer de pureté , ne laisse pas cependant d'être remarquable par le caractère de noblesse que son auteur a su lui imprimer , et par la solidité de la construction , pour laquelle on a employé l'ordre dorique. Le dôme qui la surmonte , n'est point supporté par des massifs , comme

cela se pratique ordinairement ; ses pendentifs ne reposent que sur des colonnes isolées. Le bel effet que la hardiesse de cette innovation devrait produire , se trouvant en partie détruit par la pauvreté de l'architecture de ce dôme , il serait à désirer que ce défaut fût corrigé par l'emploi d'un nouveau système de décoration. Les deux chapelles qui accompagnent le grand autel sont d'un bel ensemble ; celle du Sacré Cœur est d'ordre ionique. La chapelle de la Sainte Vierge , qui est d'ordre corinthien , se distingue par la richesse et la délicatesse des ornemens qui la décorent : on ne peut en dire autant de la chapelle des fonts baptismaux ; le mauvais goût dont elle est entachée , compromet la beauté de l'église. Le maître-autel , tout bariolé qu'il est d'un grand nombre de compartimens de marbres de diverses couleurs , est d'une masse assez heureusement définie ; son tabernacle est bien conçu ; le chœur est orné de trois grands tableaux ; les deux qui représentent , l'un , la pêche miraculeuse , et l'autre , un Christ sur la croix , ne sont pas sans quelque mérite ; celui dont le sujet est la cène , est évidemment la plus détestable peinture qui soit dans notre ville , et MM. les fabriciens de la paroisse de St-Louis ne sauraient trop promptement le faire disparaître. Il en est de même de celui qui dépare plutôt qu'il n'embellit la chapelle du *Sacré Cœur*. Dans une cité où la peinture est cultivée avec tant de succès , on ne peut pas suspendre aux voûtes des temples de si pitoyables productions , sans s'attirer le blâme public.

L'église de St. Louis est trop petite ; dans son état présent , pour la population de la paroisse ; il serait bien à désirer que les ressources du conseil de fabrique lui permissent un jour de le prolonger jusqu'à l'alignement

du quai. Cet édifice y gagnerait sous bien des rapports : le défaut qui résulte de l'espacement inégal des colonnes de l'intérieur, deviendrait moins choquant, et l'on pourrait profiter de cette occasion pour construire la façade dans des proportions plus élégantes et plus correctes que celles de la façade actuelle ; on supprimerait en même temps la barrière de fer qu'on y a placée dans ces derniers temps à très-grands frais, et dont l'aspect est si triste et si lourd.

Le clocher de l'église de St. Louis est le monument de ce genre le plus remarquable qui soit à Lyon ; sa masse, en forme de tour carrée, a du grandiose ; on jouit de dessus la plate-forme qui le couronne d'un point de vue magnifique.

Pendant le siège de Lyon, en 1793, cette église a servi de succursale à l'hôpital général pour les blessés ; elle fut ensuite convertie en entrepôt et en magasin jusqu'à la restauration du culte. A cette époque, l'église paroissiale de la Platière se trouvant démolie, l'office paroissial a été transféré dans celle des Augustins, sous le titre de Notre-Dame de St-Louis.

AUGUSTINS (rue des). Située dans la paroisse de St-Louis, elle tend du quai des Augustins à la place de la Miséricorde. Elle tire son nom des religieux augustins, sur le terrain desquels elle fut percée en 1658, et qui y avaient ouvert l'entrée principale de leur cloître. Avant cette époque, elle faisait partie d'un grand canal qui, de l'emplacement occupé aujourd'hui, près du pont Morand, par la maison Auriol, traversait les terrains sur lesquels existent à présent le Grand Théâtre, l'Hôtel de ville et la place des Terreaux, et

se terminait à la place de la Feuillée. La rue des Augustins est portée au recensement pour 10 maisons, 30 ménages et 372 individus. Le commerce de la grosse épicerie en occupe les principaux magasins.

Les religieux augustins, dont la maison était en cette rue, vinrent s'établir à Lyon au commencement du 14.^e siècle, et logèrent d'abord vers la Saône, sur le quai St-Vincent qui alors était hors de l'enceinte de la ville, et formait un faubourg qu'on appelait *de Chenevières*. Ils bâtirent leur maison sur un emplacement que leur donnèrent les sires de Beaujeu alors possesseurs, dans ce quartier, de propriétés seigneuriales.

Il y a eu dans ce couvent quelques religieux distingués par leur mérite et leur savoir : on cite, entr'autres, les PP. Julien Macho, auteur de plusieurs ouvrages de piété et d'une traduction des fables d'Esopé ; Guichard de Lessart, qui avait obtenu le titre d'évêque d'Hiéropolis et de suffragant de l'archevêque de Lyon ; et enfin le P. Joseph Janin, mort au commencement de la révolution (1). Ce dernier avait de grandes connaissances dans la science de l'antiquité, et possédait à fond les annales de notre ville. On regrettera toujours l'histoire qu'il en avait composée, et qui s'est perdue dans les troubles de l'anarchie. Ce fut ce religieux qui contribua le plus au prompt achèvement de l'église de St-Louis, dont il dirigea les travaux avec l'architecte.

Une réunion des évêques de France eut lieu au commencement du 16.^e siècle dans le couvent des Augustins.

(1) Il fut arrêté, pendant la terreur, à l'âge de 91 ans, sur la place des Minimes, et guillotiné le lendemain.

Louis XII, dans le cours de ses démêlés avec le pape Jules II, avait convoqué une assemblée du clergé de son royaume qu'il transféra ensuite à Lyon. Le 21 janvier 1510 (ou 1511, nouveau style), l'archevêque, François de Rohan, fit prévenir le corps de ville qu'il venait de recevoir des lettres du roi, par lesquelles il était dit « que S. M. avait prolongé l'assemblée du concile général de tout le clergé de France, assignée au 1.^{er} jour de mars prochain, jusqu'au 15 du même mois, invitant le consulat à pourvoir à l'ordre à donner en cette occasion. » Les officiers jugèrent que le couvent des Augustins était le lieu le plus convenable pour cette réunion, et cela, contre l'avis du consulat qui en fit part à l'archevêque; mais il fut décidé que la ville ferait tapisser la salle du réfectoire de ce monastère, et qu'elle y ferait dresser un parquet. L'archevêque donna encore des ordonnances de police pour fixer le prix des comestibles et le tarif de ceux des hôtelleries; il taxa le logement à 9 sous par jour pour un homme et son cheval; le dîner à 3 sous; le pot du meilleur vin à 6 deniers; le reste dans la même proportion.

On ne connaît précisément ni le temps que dura cette assemblée, qui n'a pas obtenu rang parmi les conciles, ni le nombre des évêques qui s'y trouvèrent. On croit seulement qu'elle s'ouvrit dans les premiers jours d'avril et qu'elle fut close vers le milieu du même mois. Louis XII et sa cour vinrent à Lyon à cette époque.

C'est dans la rue des Augustins que Lyon a vu naître le goût des spectacles, et que se sont représentés les premiers drames nationaux, que l'on appelait alors les *beaux mystères*.

En 1493, lorsque le roi Charles VIII et Anne de

Bretagne, son épouse, passèrent en cette ville et y firent quelque séjour, les pièces de théâtre qu'on représenta pour divertir cette princesse ne roulaient que sur de pieuses histoires, tirées de l'ancien et du nouveau Testament, ou des vies des Saints. Les confrères de la Passion, qui étaient les acteurs et les poètes dramatiques de ce temps-là, jouèrent, en sa présence, la Vie de sainte Magdeleine, qui fut très-applaudie de la cour et de la ville (1).

Le succès qu'eurent ces mystères, inspira, 40 ans après, ou environ, à un riche bourgeois de Lyon, nommé Jean Neyron, l'idée d'élever un théâtre pour y faire jouer des pièces du même genre. À cet effet, vers l'an 1540, il acheta plusieurs maisons situées entre l'église des Augustins et celle de la Déserte, et y fit bâtir un vaste théâtre représentant dans le haut le pa-

(1) On voit que cette même pièce de la Vie de sainte Magdeleine fut encore jouée à Lyon en 1500. Le dernier juin de cette année, le consulat autorisa Clément Trie à seconder *les joueurs* de tout son pouvoir, et leur prêta les costumes et tout ce qui avait servi pour la représentation donnée lors de l'entrée du roi et de la reine.

En 1506 et le 4 juin, l'évêque suffragant de Lyon (Guichard de Lessart) appuya auprès du consulat la requête de deux religieux du couvent des Augustins, qui demandaient qu'on leur prêtât une place aux Terreaux, aux fossés de la porte de la Lanterne, pour y jouer le jeu de St. Nicolas de Tolentin que ce couvent voulait faire représenter. Les conseillers y consentirent, pourvu qu'on ne touchât pas aux murailles de la ville et qu'on remît les Terreaux en leur premier état, et sous la condition encore que *lesdits religieux bailleroient bonne caution civile.* B.

radis, dont on voyait les joies et les délices (1); et dans le bas, l'enfer, d'où on apercevait sortir des flammes, et d'où l'on entendait s'élever des hurlemens. On y représentait, les dimanches et les fêtes, par les soins et aux frais du fondateur, les mystères du vieux et du nouveau Testament. Ce genre de divertissement ne dura que trois ou quatre années, après lesquelles on s'en dégoûta (2).

Telle fut la première origine de la scène où, un siècle plus tard, nos pères applaudirent aux premiers essais de Molière (3).

(1) De là vient sans doute l'usage, encore subsistant, d'appeler *Paradis* le rang de loges le plus élevé dans nos théâtres. B.

(2) C'est vraisemblablement sur le même théâtre qu'ont été représentées les pièces intitulées *la Vie de Madame sainte Barbe* et *le Sacrifice d'Abraham*, imprimées en 1539, toutes deux à Lyon, chez Arnoullet, et la seconde, derechef, à Paris, chez Gilles Paquot, in-8. gothique. Le titre porte qu'elles ont été jouées devant le Roy, en l'*Hostel de Flandres*, à Paris, et depuis à Lyon, l'année que nous venons d'indiquer.

L'abbé Perneti, *Lyonnois dignes de mém.* I, 148, dit qu'on fit dans la suite un recueil des pièces qui avaient été données sur le théâtre élevé par Jean Neyron, et qu'on l'imprima en 1542, sous ce titre : *Le tres excellent et saint mystere du vieil Testament representé par personnaiges, auquel sont contenues les histoires de la Bible.* Ce recueil, ajoute-t-il, est en 2 v. in-fol. et fort rare. B.

(3) Molière était à Lyon avec sa troupe en 1653. Il y représenta pour la première fois sa comédie de *l'Etourdi*. Le théâtre où il la joua, était un jeu de paume, situé près

Le jardin des religieux augustins devint, le 9 mars 1793, le théâtre d'un drame d'une nature plus sérieuse.

Huit cents citoyens, qui s'y étaient assemblés, y signèrent une pétition (1) adressée aux deux commissaires, Bazire et Legendre, envoyés par la convention avec la mission apparente de calmer les Lyonnais exaspérés par les vexations de Chalier, Laussel et autres révolutionnaires ; mais dont le but secret était de soutenir ces derniers et tout le parti des *sans-culottes*.

L'assemblée s'était formée en vertu d'une loi, qui portait que les citoyens avaient le droit de se réunir paisiblement et sans armes, en assemblées particulières, pour rédiger des adresses et des pétitions, sous la condition de donner avis aux officiers municipaux du temps et du lieu.

Toutes ces formalités avaient été remplies ; et cepen-

de St. Paul. M. J. Taschereau, *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, 1825, in-8.°, pag. 23-24, dit que la pièce et les comédiens obtinrent un succès complet, et que les Lyonnais oublièrent bientôt un autre théâtre que leur ville possédait depuis quelque temps, et dont les principaux acteurs prirent le parti de passer au nouveau. Il ajoute que parmi eux se trouvaient de Brie, Ragueneau et mesdemoiselles du Parc et de Brie. Nous ignorons où était situé le théâtre qu'ils quittèrent pour celui du jeu de paume.

Nous parlerons ailleurs des pièces dramatiques qui furent jouées au collège de la Trinité et notamment de celles qui eurent pour auteur le célèbre Barthélemi Aneau. B.

(1) Cette pétition avait pour but de se plaindre de la municipalité, et de donner, par un moyen légal et respectable, plus de poids et d'intérêt à cette plainte.

dant , par l'ordre secret des commissaires , deux municipaux vinrent , avec la force armée , pour disperser les citoyens réunis légalement.

L'on acheva , toutefois , de rédiger la pétition , dans laquelle on demandait que les commissaires convoquassent les sections pour connaître , d'une manière plus imposante , par leur organe , ce qu'ils refusaient de savoir par des rapports particuliers , sur les actes de la municipalité.

Lorsque cette pétition fut présentée aux commissaires , Legendre demanda de combien de signatures elle était revêtue : De huit cents , répondit-on. La loi , dit-il , n'en veut que cent cinquante.

On lui fit observer que la loi , en fixant le minimum exigé , n'avait pas pu défendre le plus grand nombre.

Alors Legendre furieux : « Taisez-vous , s'écria-t-il , vous n'êtes que des factieux ; la force armée est là , je marcherai à sa tête contre vous ; » et par son ordre , un des délégués de l'assemblée , le sieur Boissonnad , que nous avons vu depuis commissaire de police à Lyon , et qui , dans cette circonstance , avait déployé beaucoup de véhémence contre les conventionnels , fut arrêté et envoyé à Mâcon pour y être jugé ; de là il fut transféré à Paris , et jeté dans les prisons de l'Abbaye , où il demeura oublié pendant dix-huit mois ; le 9 thermidor lui rendit la liberté.

La pétition étant inutile , allait être rendue à ceux qui l'avaient présentée , lorsque Legendre , l'arrachant de leurs mains , leur dit : « Je garde vos signatures , vous répondrez sur vos têtes des troubles qui arriveront , » et aussitôt il en donna copie à Chalier , qui courut au club central , en s'écriant : « Nous les tenons , j'ai tous leurs noms : au premier mouvement il faut qu'ils soient tous égorgés. »

Il fit ensuite afficher une liste imprimée de ces noms , sous ce titre homicide : *Avis aux sans-culottes. Copie sincère et véridique de la pétition contre-révolutionnaire , ensemble les signatures.*

Le couvent des Augustins sert aujourd'hui de caserne à la gendarmerie royale du département ; mais il ne restera pas long-temps affecté à cet usage , la ville en ayant fait l'acquisition des deniers que lui a légués le major-général Martin , et se proposant d'y établir l'institution de bien public fondée sous le titre de *la Martinière* , par la munificence de ce généreux citoyen.

AUMÔNE (rue de l') , tendant de la rue Dubois , vis-à-vis celle de Vandran , à la rue Grenette. Sa population se compose de 3 maisons , 28 ménages et 89 individus. Sur le plan de 1540 , elle occupe un espace formé de la partie de la rue Dubois qui touche à la rue Trois-Carreaux , et de la rue de Vandran actuelle ; mais sur le plan de 1740 , on ne la trouve plus que telle qu'elle est aujourd'hui.

On a présumé qu'on appeloit dans les 13^e et 14^e siècles cette partie de la rue Dubois , rue de l'Aumône , parce que c'était là que se faisaient aux pauvres les distributions d'argent ou de denrées que les paroissiens de St-Nizier léguaient par leurs testamens.

AUVERGNE (rue d'). Elle fut ouverte en 1738 par le cardinal de la Tour d'Auvergne , abbé d'Ainay , dont elle porte le nom , pour établir une communication de la rue Ste-Hélène à la partie des anciens remparts d'Ainay qui forme aujourd'hui la place d'Henri IV. Elle était encore peu habitée , il y a quelques années. Il y existe au mo-

ment actuel 13 maisons , 73 ménages , 477 individus , 20 ateliers et 40 métiers pour la fabrication des étoffes de soie. On y remarque aussi deux grandes fonderies qui le cèdent à peu d'établissements de ce genre pour l'importance et la qualité des produits.

C'est dans cette rue que prend sa principale entrée la maison de profès , que les Jésuites y avaient établie sous le vocable de S. Joseph et qui sert aujourd'hui de prison départementale. Ils avaient acheté le tènement, sur une partie duquel elle est construite, et qui avait 86,510 pieds de superficie totale , au prix de 13,550 liv., des deniers provenant du legs universel de tous ses biens que leur avait fait , pour la fondation de cet établissement , le sieur de Rhodes , décédé en 1592. Des lettres patentes de 1605 les avaient autorisés à mettre à exécution les intentions du testateur.

Lors de l'expulsion des Jésuites , en 1762 , le gouvernement s'empara de cette propriété ; peu après elle fut convertie en prison , et les archives judiciaires conservent la trace de plusieurs procédures criminelles qui y ont été instruites , et dans le cours desquelles la question a été appliquée aux prévenus. Des lettres patentes de 1773 enjoignaient au consulat de faire à ce bâtiment les réparations nécessaires à son entretien jusqu'à l'époque où serait faite l'acquisition , alors projetée , de l'hôtel de Fléchères , pour y placer la prison que plus tard on a élevée sur la place de Roanne.

Au commencement de la révolution , ce vaste immeuble fut vendu nationalement au sieur Rogé , sans aucun égard pour les motifs qui auraient dû engager l'administration du temps à ne pas se dessaisir d'une propriété qui avait pour destination un service public. Le

département fut dès ce moment obligé de la prendre en location par un bail qui a été renouvelé en l'an X, pour 27 ans et que se sont refusé à proroger les acquéreurs de la dame veuve Laurent, qui avait elle-même acheté du sieur Rogé. Leur intention est, à ce qu'on assure, de mettre en reconstruction l'emplacement qui est occupé par les bâtimens actuels et qui doit être percé d'une rue en prolongement direct de celle de Bourbon.

Les condamnés aux travaux forcés qui attendent la chaîne, et les condamnés à plus d'un an de détention qui doivent être conduits dans les prisons centrales, sont déposés dans la prison de St. Joseph. Les condamnés à moins d'un an y subissent leur peine. Un quartier particulier est affecté aux prisonniers pour dettes.

L'administration de cette prison est confiée à une commission spéciale présidée par M. le préfet, et composée de M. le premier président, de M. le procureur général, membres nés, et de cinq autres personnes notables de la ville nommés par S. Exc. le ministre de l'intérieur.

Le service intérieur est fait par un aumônier, un médecin, des sœurs infirmières, un concierge, un greffier et des guichetiers.

On a introduit depuis long-temps dans la prison de St. Joseph des ateliers considérables pour le cardage de la laine et le coupage du poil pour les chapeliers, le dévidage de la soie et du coton et autres travaux susceptibles d'être exécutés par des femmes et des enfans.

Ces ateliers, que leur position dans une grande ville de fabrique rendait plus faciles à alimenter, ont servi de modèle à ceux du même genre qui ont été successivement créés dans les maisons centrales de détention.

Comme toutes les prisons de Lyon , celle de St. Joseph a vu , pendant la révolution , ses cachots se remplir d'une multitude de citoyens notables dont les vertus ou l'opulence étaient des titres à la proscription. Des meurtres , des assassinats populaires ont aussi ensanglanté ses murailles. Mais la condition des prisonniers y fut cependant , en général , moins déplorable que dans les autres maisons de détention. M. Delandine , dans son *Tableau des prisons de Lyon* , a consacré de la manière la plus touchante le souvenir du concierge Pichon , qui mit à adoucir la rigueur des ordres dont l'exécution lui était confiée , autant d'humanité et de zèle que ceux qui les lui donnaient y mettaient de barbarie et de férocité.

BALÉINE (place de la). C'est moins une place qu'un renforcement assez profond de la rue St. Jean , auquel aboutissent les rues des Trois Maries et de la Baleine. Elle renferme 6 maisons , 55 ménages , 199 individus , 8 ateliers et 21 métiers pour la fabrication des étoffes de soie.

La place de la Baleine est indiquée au plan de 1540 , sous le nom de *Grand-Palais*. Différentes conjectures ont été faites sur l'étymologie de ce nom : la plus vraisemblable , c'est qu'on appelait ainsi cette place à cause de son voisinage du palais de Roanne , qui fut , dans les XI.^e et XII.^e siècles , celui des comtes de Forez , et plus anciennement , peut-être , celui des rois de Bourgogne.

On retrouve , vers la même époque , plusieurs localités adjacentes qui portent le même nom , comme la rue St. Jean , qui devait effectivement conduire au palais dont nous venons de parler , et qui , pour ce motif sans

doute , est dénommée dans les actes de ce temps, rue *du Palais* ; comme la place actuelle du Gouvernement , à laquelle on donnait la dénomination de *petit plastre* ou *petite place du Palais* ; et comme enfin une statue de la vierge , qu'on appelait *Notre-Dame-du-Palais* , et qui était placée dans la façade de la maison des Berchiers , à l'angle de la petite rue Tramassac. Cette statue , dont on voit encore la niche , était si vénérée , que le consulat , en donnant permission de rebâtir la maison Berchier , au milieu du 15.^e siècle , y mit pour une des conditions essentielles de ne point dégrader cette même statue , et de la maintenir en bon état.

M. Cochard , dans sa *Description de Lyon* et dans son *Guide du voyageur à Lyon* , a essayé d'expliquer l'origine de ce nom de *Palais* , par l'existence d'un édifice palatial , qui aurait été situé en face de la place de la Baleine , et qui aurait communiqué à la place du Petit Collège. Nous sommes d'autant moins portés à partager cette opinion , qu'aucun document , qu'aucune indication quelconque ne donnent lieu de croire qu'il y ait eu dans ce quartier , et moins encore vers le petit collège , d'autre palais que celui de Roanne.

Quant à la dénomination de place de *la Baleine* , donnée postérieurement à l'emplacement dont nous nous occupons , ainsi qu'au quai et à la rue dont nous allons parler , il est à peu près constant qu'elle ne provient que d'une vieille enseigne qui représentait un animal de ce nom , et qui était suspendue au-devant d'une maison du fond de la place , près de la Saône.

BALÉINE (quai de la). Il aboutit en droite ligne du quai Humbert à la place de Roanne , et n'est porté au

dernier recensement que pour 3 maisons , parce que les autres ont leur entrée sur la rue des Trois-Maries, et pour 37 ménages , 123 individus , 7 ateliers et 15 métiers de soierie. Ce quai n'existe pas au plan de 1540 , sur lequel le littoral de la Saône est seulement indiqué avec le nom de côte de la Baleine. Ce ne fut effectivement qu'en mars 1573 que le consulat arrêta le projet de faire , sur la Saône , depuis la rue Couverte , avant le pont du Change , jusqu'à la Baleine et au-delà du port de Roanne , un quai dont la dépense fut évaluée à 18000 fr. En juillet 1575 , la ville obtint des lettres patentes pour l'exécution de ce projet , depuis Roanne jusqu'au port St. Eloy.

Le quai de la Baleine , à cause de son peu d'élévation , était habituellement submergé à toutes les crues un peu fortes de la Saône ; il a été reconstruit dans des proportions qui doivent le mettre pour l'avenir à l'abri des inondations , et qui sont en harmonie avec les beaux ouvrages d'art qui contiennent le lit de la rivière depuis le pont du Change jusqu'au pont de l'Archevêché.

BALEINE (rue de la). C'est une petite rue qui aboutit de la place de la Baleine au quai du même nom. On ne la trouve pas figurée au plan de 1540 , ce qui donne lieu de croire que son ouverture est postérieure à cette époque. Elle comprend 7 maisons , 72 ménages , 271 individus , 6 ateliers et 8 métiers pour la fabrication des étoffes de soie.

BARRE (rue de la). Sa direction tend du pont de la Guillotière à la place Léviste. Elle est bordée de 23 maisons , qui sont occupées par 313 ménages , composés de 1128 individus ; la fabrique des étoffes de soie y entretient 78 ateliers , occupant 217 métiers.

Cette rue qui, sur le plan de 1540, porte le nom de *Bourgchanin*, tire son nom actuel d'un droit d'entrée ou de barrage, établi par lettres patentes du roi, en 1409, qui se payait en cet endroit pour l'entretien du pont de la Guillotière, et dont la perception était indiquée par une barre qu'on ne levait, pour laisser le passage libre, qu'après que le droit avait été acquitté.

BASSES-VERCHÈRES (rue des). C'est une des rues qui composent ce qu'on appelle le quartier de l'ancienne ville, près les portes de Trion. On la trouve, pour la première fois, sur le plan de 1740, avec sa direction actuelle de la rue des Anges à la rue Paradis.

Il y existe 18 maisons, pour la plupart de plaisance, avec des jardins d'agrément. Sa population est de 32 ménages, réunissant 106 individus; 16 ateliers et 34 métiers pour la fabrication des étoffes de soie y sont exploités.

BASSEVILLE (rue), composée de 8 maisons, habitées par 94 ménages et 310 individus. Il ne s'y trouvait, en 1827, que 2 ateliers de soierie et 6 métiers.

Cette rue, qui forme le prolongement de la rue de l'Arbre-sec au quai de Retz, avait été ouverte sur un emplacement dont le niveau s'abaissait vers le Rhône, et qui fut relevé au moyen des remblais qu'on y fit, lorsqu'on agrandit la ville sur ce point. C'est de là qu'on lui a donné le nom de Basseville qu'elle continue à porter.

BAT-D'ARGENT (rue du). Elle tend de la place du Plâtre à celle du Collège, et contient 23 maisons, 210 ménages, 670 individus, 5 ateliers et 9 métiers de soierie.

Avant et pendant les premières années du 15.^e siècle , cette rue s'appelait du *Pas-Etroit* , nom qui fut ensuite transporté à une petite rue transversale aujourd'hui supprimée , qui conduisait à celle de l'Arbre-sec. Il est même vraisemblable que la rue actuelle du *Pas-etroit* n'était qu'une continuation de l'ancienne , dont elle a conservé la dénomination.

Le nom que cette rue porte à présent , dérive de ce qu'autrefois la plupart des *bâtiers* (ouvriers bourreliers , faisant des bâts pour les mulets et autres bêtes de somme) y avaient leurs ateliers : c'est ce qu'indique encore un petit bât argenté qui se voit au-dessus de la porte d'allée de la maison n.^o 17. Aujourd'hui elle est principalement habitée par le haut commerce. On y remarque quelques belles maisons , et , entr'autres , celle où est établi le café Casati , justement renommé pour la bonne qualité de son chocolat , et où se réunit tous les matins une affluence nombreuse de déjeûneurs. Ce café , qui est décoré avec beaucoup de prétention , et qui est très-mal éclairé , n'est rien moins que remarquable aux yeux des gens de l'art ; il ne répond point aux dépenses que sa construction a coûtées à son précédent propriétaire.

Dans la maison qui fait l'angle des rues Bât-d'argent et Sirène , on voit encore la niche pour laquelle le célèbre Coisevox , statuaire lyonnais , avait sculpté la belle statue de la Vierge qui orne maintenant une des chapelles de l'église de St. Nizier , et dont nous aurons occasion d'entretenir nos lecteurs , quand le moment sera venu de nous occuper de la description de cette église.

BATTIERES (territoire des) , situé dans la campagne de Lyon (*extra muros*) , au couchant de la ville , sur les

limites des communes de Tassin et de Francheville. On y compte 21 maisons , 16 ménages , 74 individus , tous cultivateurs.

BAYARD (rue), aboutissant de la rue du Puits d'Ainay à la place de ce nom. Cette rue, qui n'est au vrai qu'une ruelle inhabitée, a été ouverte depuis la révolution, sur l'emplacement de l'ancien cloître d'Ainay, et d'une chapelle au nord de l'église de ce nom. Elle a reçu le nom de *Bayard* en mémoire du séjour que le chevalier sans peur et sans reproche, fit dans l'abbaye d'Ainay, auprès de l'abbé Théodore du Terrail, son oncle, vers le commencement du 16.^e siècle, et où il se signala par des prouesses qui émerveillèrent alors la ville et la cour.

BEAUREGARD (place de). Elle est située presque au milieu de la montée du Gourguillon, en face d'une partie des bâtimens du ci-devant monastère du Verbe Incarné. Cette place n'était point indiquée au plan de 1540, elle ne s'est formée que plus tard et par le reculement de quelques maisons qui ont été reconstruites dans cette partie de la montée du Gourguillon. De l'espace irrégulier qu'elle occupe, au débouché de la montée des Épies, on découvre une vue très-belle et très-étendue, d'où lui est venu le nom de *Beauregard*. Il n'y existe qu'un très-petit nombre d'habitations, dont le recensement est compris dans celui de la montée du Gourguillon.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

IMPRIMERIE LYONNAISE.

Tout le monde sait combien l'imprimerie et la librairie ont été florissantes à Lyon, dès le principe même de leur introduction en France et jusques vers la fin du dix-huitième siècle, époque où elles ont beaucoup perdu, dans cette cité, de leur ancienne splendeur. Un mémoire sur *l'Origine de l'imprimerie en Provence*, par M. Antoine Henricy, avocat près la Cour royale d'Aix (1), nous fournit de nouvelles preuves de l'étendue et de l'importance qu'avait cette branche du commerce lyonnais. On y voit, en effet, que, pendant de longues années, la Provence a eu recours à nos imprimeurs, soit pour l'impression des actes publics, soit pour celle des ouvrages des particuliers. La première des villes de cette province qui ait attiré dans son sein l'art typographique, est celle d'Aix; mais ce ne fut qu'en l'année 1575 (2) : jusqu'alors, le parlement, l'administration provinciale, les consuls et les citoyens s'adressaient

(1) Dans le *Recueil des mémoires et autres pièces de prose et de vers, qui ont été lus dans les séances de la Société académique d'Aix, département des Bouches du Rhône, depuis 1823 jusqu'à présent*; Aix, imprimerie de Pontier fils aîné, 1827, in-8°, pag. 1-43.

(2) Il y avait à cette époque un peu plus d'un siècle que l'on imprimait à Lyon, puisque le livre aujourd'hui reconnu pour le plus ancien produit de la typographie de cette ville, le *Compendium Lotharii*, est de 1473. Voy. les premières *Lettres lyonnaises*.

presque toujours à nos typographes, et quelquefois seulement à ceux d'Avignon, pour les publications dont ils avaient besoin. Il est vrai qu'Aix posséda des libraires assez long-temps avant l'époque que nous venons d'indiquer. M. Henricy en nomme plusieurs, à la tête desquels il met un Dominique de Portunaire, exerçant en 1539 et appartenant, suivant toute apparence, à la même famille que Vincent de Portunaire ou *de Portunarius*, né à Trino, dans le Montferrat, libraire à Lyon dès 1507, et que Pierre de Portunaris, qui imprimait en notre ville dans la seconde moitié du seizième siècle. Des privilèges furent accordés à quelques-uns des libraires d'Aix en 1539 et 1545 par François I.^{er}, qui avait donné, en 1536, à Antoine Vincent (1), imprimeur à Lyon, la permission, pour trois ans, d'imprimer les ordonnances du pays de Provence.

Les autres villes de Provence ont continué encore plus tard d'emprunter le secours des presses lyonnaises.

M. Henricy entre dans beaucoup de détails sur l'objet de ses recherches qu'il appuie presque toutes sur des documens puisés dans les archives municipales et dans les anciens protocoles. Ce qui se rencontre de relatif à Lyon dans son intéressant mémoire, ne se borne pas à ce que nous venons d'en extraire. Voici encore quelques faits qui y sont rapportés, rentrant, en grande partie, dans ce que nous avons dit ci-dessus, et rappelant tous des souvenirs qui appartiennent à notre localité.

En 1547 et le 18 juillet, l'archevêque d'Arles et le

(1) Simon, Antoine et Barthélemy Vincent ont beaucoup imprimé ou fait imprimer à Lyon dans le seizième siècle. Simon y fut échevin en 1524, et Antoine en 1544, 1552 et 1560.

chanoine Cazaphilète, au nom du chapitre, autorisèrent, par acte reçu Antoine Surian, notaire à Saint-Chamas, Vas Cavallis, libraire d'Aix, à publier une nouvelle édition du Bréviaire de leur église. Ce libraire chargea de l'impression Thibaud Payen, imprimeur de Lyon (1) : *Lugduni excudebat Theobaldus Paganus. 1549. Venundantur Aquis, in Palatio regali, per Vas Cavallis, bibliopolam.*

Les consuls de la ville de Manosque firent imprimer à Lyon, en 1559, suivant l'ordonnance du 20 août, le recueil municipal, intitulé : *Tenor privilegiorum, franquiesiarum et libertatum villæ Manuascæ in comitatu Provinciae et Forcalquerii existentis. Venundantur Manuascæ, per magistrum Salvatorem Jurami, bibliopolam. 1559.*

Les chanoines de l'église métropolitaine d'Aix firent aussi imprimer à Lyon leur Bréviaire, en 1499 et en 1526 ; leur Missel, en 1527 ; leur Diurnal, en 1533. C'est également à notre ville que l'église de Marseille, en 1526, celle d'Arles, en 1501 et 1549, celle de Grasse, en 1528, celle de Fréjus, en 1530, et celle d'Apt, en 1532, durent l'impression de leurs Bréviaires.

Ce ne fut qu'en 1575, comme nous l'avons dit, que l'imprimerie fut établie à Aix. Pierre Roux, imprimeur d'Avignon, traita avec les consuls d'Aix et y transporta ses presses. Il y donna le *Traicté de l'Eglise de Dieu contre les Calvinistes....*, par Jean Pellicot, conseiller au siège de cette ville, dont cet ouvrage paraît être la première production typographique. Guillaume Maillou, et ensuite Jean Courraud et Philippe Coignat son

(1) Thibaud Payen imprima à Lyon de 1537 à 1570.

gendre, succédèrent à Pierre Roux ; mais Jean Courraud n'ayant pu remplir le service des établissemens publics, soit à cause de son incapacité reconnue par le conseil de ville, soit à cause de l'insuffisance de son atelier, on appela de Lyon, en 1597, pour le remplacer, Jean Tholosan, qui y était établi depuis plusieurs années.

François Dupérier, homme de lettres distingué, père de Scipion Dupérier (1), avait désigné Tholosan aux consuls sous des rapports honorables. Il lui fit le meilleur accueil et exigea même qu'il vînt demeurer d'abord dans sa maison. Il le qualifiait dans ses lettres son *tres-affectionné et parfait amy*, et lui adressa des vers familiers qui se trouvent dans les *Memoires et instructions pour l'establissement des meuriers et art de faire la soye en France, reimprimez par ordre du Roy*, en 1603, à Aix, chez Jean Tholosan.

Jacques Fontaine, célèbre médecin de ce temps à Aix, dit à Dupérier, en lui dédiant son Discours de la petite vérole : « Vous ne vous estes pas contenté d'avoir » attiré un bon et suffisant imprimeur en vostre ville : » mais à sa grande commodité vous l'avez logé dans vostre » maison. » M. Henricy compare François Dupérier à Barthélemi Buyer, de Lyon, et aux Maximis, de Rome, qui attirèrent et logèrent aussi dans leurs maisons les premiers imprimeurs qui s'établirent dans ces villes.

Le parlement d'Aix, par arrêt du 31 janvier 1598,

(1) C'est à François Dupérier que Malherbe adressa ces fameuses stances :

Ta douleur, Dupérier, sera donc éternelle.

Il était oncle de Charles Dupérier, l'un de nos meilleurs poètes latins modernes. Voy. l'art. de ce dernier dans la *Biogr. univ.*

autorisa Tholosan à exercer sa profession, en attendant les lettres patentes du roi, lesquelles lui furent accordées le 14 octobre 1599 et confirmées le 16 novembre 1616.

Tholosan fut nommé imprimeur de la ville aux gages de 100 livres, portés ensuite à 150. On lui donna pour son habitation et pour l'exercice de son art la maison de l'université. Son imprimerie fut mise en activité dès 1597. Il reçut diverses indemnités des consuls, « en » considération de plusieurs grands frais et despens qu'il » avoit faicts et soufferts à la conduite des caractères et » autres engins nécessaires à son art, de la ville de Lyon » en cette ville d'Aix, pour estre luy un homme sçavant » et bien entendu à son mestier, ayant grand quantité » de beaux caracteres..... »

L'ouvrage suivant, publié en 1598, doit être considéré comme le premier livre sorti à Aix de l'atelier de cet imprimeur : *Statuta Provinciae Forcalquerii comitalum, cum commentariis L. Massæ.*

Le frontispice de ce livre porte le nom de Tholosan, avec celui de Nicolas Pillehotte, libraire, originaire de Lyon (1), venu probablement à Aix avec lui pour y établir un commerce de librairie qui fut de courte durée.

Tholosan fit paraître, la même année, *La Fauconnerie de Charles d'Arcussia*, seigneur d'Esparron, première édition, devenue très-rare, de ce livre dont le P. Eelong cite six réimpressions.

Il réunissait à la profession d'imprimeur celle de li-

(1) Il était sans doute parent de Jean Pillehotte, imprimeur de la Ligue, et dont le fils fut seigneur de la Pape, échevin en 1643, etc. Voy. *Archiv. du Rhône*, tom. II, pag. 163.

braire. La qualification d'*imprimeur-libraire* lui est donnée dans le privilège du 10 juillet 1612, qui lui fut accordé pour la publication d'un livre d'église.

Etienne David, après avoir fait son apprentissage chez Tholosan, épousa, en 1616, l'une de ses filles, et le 14 novembre de la même année, il reçut des lettres patentes pour exercer sa profession, conjointement avec son beau-père et après lui.

Tholosan ne pouvant plus, à cause de son âge, continuer le service de la ville, obtint, en 1625, qu'Etienne David fût nommé à sa place. Il lui légua ensuite son imprimerie par son testament du 23 août 1627, et celui-ci la transmit à ses descendans, qui en ont joui successivement, avec des lettres patentes de nos rois. Cette imprimerie subsiste encore aujourd'hui.

M. Henry ne pousse pas plus loin ses soigneuses investigations sur l'origine de l'art typographique dans la ville d'Aix, si ce n'est qu'il cite quelques fragmens de la correspondance du célèbre Peiresc, honorables à la mémoire d'Etienne David et à celle de Jean Tholosan son beau-père. L'affection de Peiresc pour David fut, ainsi que l'avait été celle de Dupérier pour Tholosan, inspirée par le mérite de ces deux artistes. Des goûts réciproques formèrent entre les uns et les autres ce lien plein de charmes, qui unit les lettres et les sciences à l'art qui concourt à leur immortalité.

Le reste du mémoire ne contient rien qui se réfère à Lyon. On y trouve seulement la confirmation de ce que nous avons annoncé au commencement de cet article, que Marseille, Arles et Toulon n'eurent d'imprimerie que long-temps après Aix, savoir Marseille vers 1600, Arles en 1647 et Toulon en 1704; et que ces trois

viles faisaient le plus ordinairement imprimer chez nous leurs livres et leurs actes publics , avant qu'elles eussent chez elles des imprimeurs.

BEAUX-ARTS.

THOMAS MORUS, TABLEAU DE M. JACQUAND.

S'il se trouve parmi nos lecteurs quelques personnes qui ne connaissent pas Thomas Morus , nous leur dirons que cet homme célèbre fut un savant distingué , un profond jurisconsulte , un diplomate habile , un magistrat intègre , un catholique plein de zèle et de la fermeté la plus rare. Elevé par Henri VIII à la dignité de grand chancelier du royaume d'Angleterre , il fut obligé d'y renoncer en 1531 , ayant constamment refusé d'adhérer à la réforme opérée dans la Grande Bretagne , et de reconnaître la suprématie religieuse de son prince.

Irrité de la résistance de Thomas Morus , Henri VIII ordonna qu'il fût mis en prison , et bientôt il lui fit faire son procès. En vain ses parens et ses amis le sollicitèrent de céder aux volontés du roi , et de se ranger à l'opinion du grand conseil d'Angleterre : *J'ai pour moi toute l'Eglise* , leur répondit-il , *qui est le grand conseil des chrétiens*. Condamné à perdre la vie sur l'échafaud , il fit paraître jusqu'au dernier moment la plus grande gaieté. La veille du jour fatal , il dit à son barbier , qui venait pour le raser : *J'ai un grand différend avec le roi ; il s'agit de savoir s'il aura ma tête , ou si elle me restera ; je n'y veux rien faire qu'elle ne soit bien à moi* : le lendemain , 6 juillet 1535 , il fut décapité.

Thomas Morus , ou plutôt Thomas More (car c'était une manie chez la plupart des savans du 16.^e siècle de prendre des noms en *us*), fut , à n'en pas douter , un homme juste et d'un désintéressement parfait ; mais son grand zèle pour le catholicisme le poussa malheureusement envers les hérétiques à des actes dont l'histoire accuse avec raison la barbarie. Il faut convenir pourtant que si la conduite de ce magistrat ne fut pas exempte de rigueur , ou si l'on aime mieux de fanatisme , la conduite à la fois illégale et cruelle que tint à son égard le farouche , le renégat Henri VIII , fut celle d'un abominable tyran.

Le tableau de M. Jacquand représente Thomas More dans sa prison , au moment où sa femme et sa fille le conjurent , les yeux en pleurs , d'obéir aux ordres du roi. *Combien de temps , croyez-vous , leur dit-il , qu'il me reste encore à vivre ? — Au moins vingt ans , lui répond sa femme. — Que sont vingt ans , répliqua-t-il , en comparaison de l'éternité ?* C'est là l'instant que M. Jacquand a choisi. Thomas More est assis sur un banc de pierre , le dos appuyé contre la muraille ; il élève la main droite vers le ciel , et il tient un livre de la main gauche ; sa femme , vêtue d'une robe de velours rouge , est debout devant lui , les mains croisées ; sa fille , vêtue d'une robe de soie jaune , est à ses genoux. Le costume de Thomas More consiste en un long vêtement de soie violet , garni de fourrures , un demi haut de chausses et un pourpoint de même étoffe et de même couleur , un pantalon de soie blanc , et une toque sur la tête , en velours noir. Auprès du chancelier est une table couverte d'un tapis vert , sur laquelle le peintre a cru devoir placer une espèce de petit coffre , un rouleau de papier ,

une écritoire et des livres , quoique l'histoire assure que Henri VIII lui fit refuser livres , encre , plumes et papier. Sur un bloc de pierre , est une aiguière en cuivre , avec son plat ; une lampe , également en cuivre , est suspendue à la voûte de la prison , et une petite statue de la sainte Vierge , dont la tête est trônquée , se voit contre la muraille : la prison est une salle basse ; la porte en est ouverte , et le geôlier s'y tient auprès , les regards tournés vers les autres personnages du tableau. Une autre porte se voit en face , sur le palier , lequel paraît éclairé par une fenêtre placée en haut d'un escalier dont on aperçoit les dernières marches.

Cette composition a le mérite d'une précieuse simplicité et d'un naturel parfait. L'exécution en est d'une extrême délicatesse ; tout y est d'un effet et d'une vérité des plus remarquables. Les différentes productions que nous connaissons jusqu'à présent de M. Jacquand , nous avaient beaucoup flatté ; mais le plaisir que nous a causé celle-ci est d'un ordre bien autrement supérieur , et nous pensons que le jeune artiste , s'il a cherché à rivaliser avec M. Richard , son maître , peut se vanter de l'avoir presque égalé. Quant à la tête de Thomas More , il faut croire que M. Jacquand n'aura pas manqué de la faire ressemblante. Il existe quelques médailles du grand chancelier d'Angleterre , et l'on sait , d'ailleurs , que le fameux peintre allemand Jean Holbein , qui fut son protégé et même son ami , en a fait à Londres le portrait. Cette pièce excellente , que la galerie du *Palais royal* a jadis possédée , et dont s'est enrichi , depuis la révolution , le musée du *Louvre* , a été gravée par de très-habiles maîtres : nous ne doutons pas que M. Jacquand n'ait eu la sage précaution de la consulter et de s'en aider.

Le tableau de *Thomas More*, qui a figuré de la manière la plus avantageuse au salon de cette année, et dont plusieurs journaux de la capitale se sont accordés à faire l'éloge, a été acheté par la mairie de Lyon ; il fait aujourd'hui partie de la collection du musée de St. Pierre, dont on peut dire, sans se tromper, qu'il est un des plus agréables ornemens. Z.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(XXVIII.° ARTICLE).

NOTICE SUR M. HÉNON, PROFESSEUR A L'ÉCOLE ROYALE
VÉTÉRINAIRE DE LYON, PAR M. GROGNIER.

Jacques-Marie Hénon, professeur à l'école vétérinaire de Lyon, ancien professeur à celle d'Alfort, naquit dans un village de Picardie, le 17 janvier 1749. Son père était un cultivateur peu fortuné ; il fut élevé chez un de ses parens, bon curé de campagne, dont il ne parlait jamais sans attendrissement. Son éducation fut très-bornée ; car on le destinait à l'humble profession de son père. Il montra de bonne heure du goût pour l'histoire naturelle, et son respectable tuteur obtint pour lui une place d'élève boursier à l'école que Bourgelat venait de fonder à Charenton, sur le modèle de celle qu'il avait établie à Lyon. Les progrès du jeune Hénon furent rapides ; c'est surtout à l'anatomie qu'il se livra avec ardeur. Bourgelat l'adjoignit à l'habile Fragonard, qui a laissé un nom dans l'histoire de l'anatomie comparée.

Fragonard ayant quitté l'école d'Alfort en 1774, le

jeune Hénon qui n'y était entré que depuis six ans, fut nommé professeur d'anatomie. Il s'unit d'une étroite amitié avec M. Chabert, disciple chéri de Bourgelat; ils publièrent en commun plusieurs mémoires qui furent remarqués; l'un de ces ouvrages avait pour objet la cause de l'effusion des larmes chez le cerf aux abois; un autre, un prétendu cerf-bœuf; un troisième, l'opération de la cataracte dans les quadrupèdes domestiques.

Bourgelat étant mort en 1779, M. Hénon fut adjoint à M. Bredin, nommé par le ministre, directeur particulier de l'école vétérinaire de Lyon. Cette école était dans un état de dépérissement qui présageait une ruine prochaine. MM. Bredin et Hénon relevèrent cet établissement. Ce dernier donnait jusqu'à cinq cours dans un an; il passait des jours entiers et une partie des nuits dans l'amphithéâtre d'anatomie, et non content de diriger les dissections pour l'instruction des élèves, il enrichissait de pièces anatomiques très-remarquables le cabinet fondé par Flandrin et Fragonard, qui, pendant long-temps fut l'une des curiosités de Lyon, et dont, par suite des malheurs des temps, il ne reste que quelques débris.

Comme il lisait peu, et qu'il avait peu de confiance dans les livres, les découvertes de ses devanciers furent perdues pour lui, et il trouva, le scalpel à la main, à force de sagacité, d'ardeur et de persévérance, des faits inscrits depuis des siècles dans les fastes de la science. C'est ainsi qu'après avoir cherché pendant plusieurs mois les causes du vol des oiseaux, il découvrit de lui-même ce que les ornithologistes savaient touchant l'entrée de l'air atmosphérique dans les plumes des oiseaux, dans leurs tissus cellulaires, dans le paren-

chyme de leurs os ; il projetait un mémoire sur cette découverte, qui devait lui servir de titre pour entrer à l'institut nouvellement créé. Quel fut son désappointement, en apprenant que ce qu'il avait découvert dans la nature, avec tant d'efforts, était consigné dans les livres depuis long-temps !

M. Hénon n'a attaché son nom qu'à un seul ouvrage, lequel a pour titre : *De l'art d'empailler les oiseaux*. Il s'était adjoint, pour le rédiger, M. Mouton-Fontenille.

Ce livre, qui a eu plusieurs éditions, est divisé en quatre parties : dans la première, on développe les principes d'après lesquels on peut conserver aux individus de chaque famille d'oiseaux, leurs formes et leurs attitudes naturelles ; dans la seconde, les deux naturalistes font connaître les procédés qu'ils mettent en usage pour préparer les oiseaux ; ils désignent dans la troisième les substances propres à conserver ces jolis animaux. L'énumération raisonnée des oiseaux du département du Rhône termine cet ouvrage qui manquait à l'ornithologie.

Avant M. Hénon, l'art d'empailler les oiseaux, actuellement nommé *taxidermie*, était exercé par des hommes plus ou moins adroits, mais peu versés dans la zoologie. Ce professeur unissait à de profondes connaissances en cette science, une rare dextérité de la main.

Cette dernière qualité, jointe à beaucoup d'autres, l'eût élevé au premier rang des chirurgiens de Lyon, si son destin ne l'avait pas fixé dans la carrière vétérinaire. Toutes les qualités de l'habile opérateur, la nature les lui avait prodiguées, et il les avait perfectionnées par un long travail ; sa main était tout à la fois ferme et légère, rapide et prudente.

La pratique de la chirurgie vétérinaire n'est point sans danger pour la vie de ceux qui l'exercent : il n'est pas facile de maîtriser les mouvemens furieux des grands animaux domestiques. La hardiesse de M. Hénon était alors vraiment étonnante. Nous l'avons vu aborder avec calme et en apparence sans aucune précaution , des chevaux fougueux et indomptés , les saisir , s'en emparer comme par l'effet d'un irrésistible ascendant ; nous l'avons vu manier avec autant d'adresse que de vigueur , des dogues furieux , et même des chiens offrant des symptômes de cette maladie dont le nom seul glace de terreur.

Cette maladie , il faut l'avouer , est beaucoup moins fréquente qu'on ne le pense communément ; mais il suffit peut-être de l'imagination vivement frappée , pour lui donner naissance. Le talent de M. Hénon était admirable pour dissiper des alarmes si dangereuses ; et , dans ces circonstances , son dévouement égalait son habileté. C'est ce que prouve le fait suivant.

Toute une famille se présente un jour dans son cabinet ; le chef de cette famille avait le bras en écharpe , et la terreur était peinte sur tous les visages ; un domestique portait dans un panier un petit chien , bien attaché , et réputé enragé , parce qu'il avait mordu son maître. M. Hénon examine l'animal , et il le déclare bien portant ; il ne rassure personne : on est venu principalement pour lui demander un spécifique contre la rage. *Je vous assure* , dit-il , *que si ce petit chien m'avait mordu , je serais fort tranquille.* — Le seriez-vous réellement ? — *En voici la preuve.* Là-dessus M. Hénon détache le chien ; il le prend , il lui met le doigt dans la gueule , lui serre la queue , est mordu , le sang coule , et il dit tranquillement : *Eh bien , Monsieur , si vous êtes enragé ,*

je le suis aussi. Le calme rentre dans tous les cœurs , et M. Hénon devient l'objet des bénédictions de toute une famille intéressante.

Nous allons considérer M. Hénon sous un autre rapport : nul ne poussa plus loin que ce professeur la connaissance du cheval ; il s'était fait , en ce genre , une grande réputation parmi les écuyers et les amateurs. Son coup d'œil sûr et perçant saisissait à la fois l'ensemble et les moindres détails de l'extérieur de ces animaux ; on eût dit qu'il en commençait l'examen ; lorsque déjà il avait tout vu , que rien ne lui avait échappé , il avait distingué les beautés et les défauts du cheval , sa race , les usages auxquels il était propre , il avait reconnu par une sorte de tact physiognomonique son instinct et son caractère.

L'art de conserver ce précieux animal se liant à la connaissance des plantes , M. Hénon se livra à la botanique , et il approfondit cette science. Il avait exploré dans tous les sens la flore lyonnaise ; il y cueillit plusieurs plantes qui avaient échappé aux plus habiles , notamment une légumineuse cachée dans une anfractuosité du Mont d'or , que les botanistes de la capitale ont appelé *Genesta Heneriacea* , et que nous nommerons toujours *Genêt de M. Hénon*.

Peu de professeurs ont inspiré à leurs élèves des sentimens d'amour plus vifs et plus profonds que ceux dont M. Hénon fut l'objet à l'école vétérinaire de Lyon ; ces sentimens éclatèrent surtout dans la longue et douloureuse maladie qui l'a conduit au tombeau. Aux larmes des élèves se joignirent celles de tous les pauvres , voisins de l'école vétérinaire , dont il était quelquefois le médecin et toujours le protecteur , le consolateur et l'ami.

La bonté, la générosité du caractère de M. Hénon se déployèrent surtout à l'époque funeste du siège de Lyon ; il brava l'échafaud pour lui dérober des victimes. Remplissant les fonctions d'inspecteur vétérinaire de l'armée républicaine, il usa de tous les moyens, de toute l'influence de sa position, et non sans exposer sa vie, pour soustraire à une mort certaine une multitude de proscrits, dont plusieurs lui sont restés inconnus.

Cet excellent homme termina son honorable carrière le 7 mai 1809, étant âgé de 61 ans. Sa dépouille mortelle a été, selon ses derniers vœux, déposée dans le jardin de l'école vétérinaire de Lyon, où les élèves lui ont élevé un pieux monument.

LYON EN 1789.

EXTRAIT DU VOYAGE EN FRANCE PENDANT LES ANNÉES 1787-88-89 et 90, entrepris plus particulièrement pour s'assurer de l'état de l'agriculture, des richesses, des ressources et de la prospérité de cette nation, par Arthur Young ; traduit de l'anglais par F. S. Paris, Buisson, 1793, in-8.^o, tom. II, pag. 96-104 (1).

Le 27 décembre 1789. — Le pays change soudainement, et d'un des plus beaux du royaume de France,

(1) Ce morceau est extrait d'un ouvrage dont l'auteur, justement célèbre, ne se montre pas toujours exempt de certains préjugés nationaux dont les étrangers et surtout les Anglais ne se dépouillent jamais entièrement. Nous le donnons tel quel et sans l'approuver sur tous les points. La traduction dont nous nous servons pourrait être meilleure. Nous ignorons s'il en existe d'autres.

devient plat et sombre. Nous arrivons à Lyon et voyons de là les Alpes pour la dernière fois ; du quai il y a une belle perspective du Mont-Blanc que je n'avais pas encore vue. Quitter l'Italie, la Savoie et les Alpes, probablement pour n'y jamais retourner, me fait une sensation désagréable : car quel pays peut être comparé à l'Italie, pour toutes les circonstances qui rendent célèbre ce pays classique, le siège des grands hommes, le théâtre des actions les plus illustres, le champ exclusif dans lequel les arts agréables et élégans se sont plu ? Dans quel pays l'œil trouve-t-il quelque chose de plus beau et l'oreille de plus mélodieux ? où peut-on satisfaire davantage une curiosité louable ? Chez tous les hommes l'Italie est le second pays du monde, preuve certaine que c'est le premier. J'allai au spectacle : c'était une pièce en musique, qui fit éprouver à mes oreilles un contraste de toute l'Italie ! Que la musique de France est pitoyable ! ce n'est que les contorsions de la discorde organisée. Le théâtre n'est pas comparable à celui de Nantes, et est fort inférieur à celui de Bordeaux. — Six lieues.

Le 28. — J'avais des lettres pour M. Goudard, grand négociant en soie (1), et fus hier chez lui ; il m'invita à déjeuner pour ce matin. Je fis les plus grands efforts pour me procurer quelques informations sur les manufactures de Lyon ; mais en vain, tout était selon et suivant. Je fus chez M. l'abbé Rozier (2), auteur du vo-

(1) Sans doute le même qui fut député du tiers-état de la ville de Lyon, à l'assemblée nationale, en 1789-1791. Voy. ci-dessus, pag. 44.

(2) Voy. aussi plus haut, tom. VI, pag. 307.

lumineux *Dictionnaire d'agriculture*, in-4.° Je le visitai comme un homme fort prôné, sans aucune idée de recevoir des informations sur l'agriculture-pratique, qui est l'objet de mes recherches, de la part d'un compilateur de dictionnaire. Quand M. Rozier vivait à Béziers, il occupait une ferme considérable, mais lorsqu'il devint habitant d'une ville, il plaça cette devise sur sa porte : *Laudato ingentia rura, exiguum colito*, ce qui n'est qu'une fort mauvaise apologie pour ne pas avoir de ferme du tout. J'essayai deux ou trois fois de faire tomber la conversation sur la pratique; mais il s'élança dans des rayons si excentriques de science, que je m'aperçus au même instant de l'inutilité de ma tentative. Un médecin présent m'observa que si je voulais connaître la pratique et les productions ordinaires, je devais m'adresser à des fermiers ordinaires, faisant entendre par son air et ses manières, que de pareilles choses étaient au-dessous de la dignité de la science. M. l'abbé Rozier est cependant un homme qui a de grandes connaissances, quoiqu'il ne soit pas cultivateur; dans les recherches qu'il a faites, il est justement célèbre, et il mérite beaucoup d'éloges pour avoir commencé le *Journal de physique*, qui, tout considéré, est le meilleur journal que l'on puisse trouver en Europe. Sa maison est supérieurement bien située, commandant une noble perspective; sa bibliothèque est remplie de bons livres; et tout ce qui l'environne annonce une fortune aisée. J'allai ensuite chez M. Frossard, ministre protestant (1), qui me donna

(1) Collaborateur de Champagneux dans la rédaction du *Courrier de Lyon*, associé et correspondant de la *Société des amis des Noirs* en Angleterre, traducteur des Sermons

fort volontiers, et avec beaucoup de politesse, de bonnes instructions, et qui, pour les choses dont il n'était pas bien informé, me recommanda à M. Roland de la Platière, inspecteur des fabriques de Lyon (1). Ce dernier avait des notes sur divers sujets qui nous procurèrent une conversation fort intéressante, et comme il est très communicatif, j'eus le plaisir de voir que je ne quitterais pas Lyon sans obtenir une grande partie des connaissances dont j'avais besoin. Ce Monsieur, qui est déjà âgé, a une jeune femme fort jolie (2) : c'est la dame à qui il adressait ses lettres écrites en Italie, et qui ont été publiées en cinq ou six volumes (3). M. Frossard invita M. de la Platière à dîner, ainsi que moi ; nous eûmes une grande conversation sur l'agriculture, les manufactures et le commerce ; nous ne différions que très-peu en opinion, excepté sur le traité de commerce entre la France et l'Angleterre, qu'il condamna, à ce que je m'imagine, injustement, et nous discutâmes ce point. Il maintint avec chaleur que la soie aurait dû être comprise comme un bénéfice pour la France ; je répondis

de Hugins Blair, en français, 1784, 3 vol. in-12, et auteur d'un ouvrage intitulé, *Cause des esclaves nègres et des habitans de la Guinée*, Lyon, 1789, 2 vol. in-8.^o

(1) Jean-Marie Roland de la Platière, né à Villefranche (Rhône) en 1752, mort le 15 novembre 1793. Voy. son article dans la *Biographie universelle*.

(2) Manon-Jeanne Phlipon, née à Paris en 1754, morte le 8 novembre 1793.

(3) *Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte*, en 1776-1778, Amsterdam, 1782, 6 vol. in-12, réimprimées en 1801.

que l'offre en avait été faite au ministre français, et qu'il l'avait refusée, et j'avançai que, s'il l'avait acceptée, l'avantage aurait été du côté de l'Angleterre, au lieu d'être en faveur de la France, en supposant, selon l'idée commune, que le bénéfice et la balance du commerce soient la même chose. Je le priai de m'informer pourquoi il croyait que la France achèterait la soie du Piémont et de la Chine, et la travaillerait pour la donner à meilleur compte que l'Angleterre, tandis que l'Angleterre achète le coton de France, et le travaille dans ses fabriques, qui le donnent ensuite à meilleur marché que celles de France, quoiqu'il soit surchargé d'une multitude de droits et d'impôts ! Nous discutâmes ces sujets et d'autres semblables avec cette attention et cette candeur qui les rendent intéressans pour des personnes qui aiment une conversation libérale sur des matières importantes.

Entre autres objets dignes de la curiosité d'un étranger, à Lyon, est le point de réunion de la Saône et du Rhône ; Lyon serait sûrement bien mieux situé, s'il était à cet endroit, mais il y a un espace vacant qui pourrait contenir une ville de moitié aussi grande que Lyon (1). Cet espace est enclos d'une digue moderne, qui a coûté six millions et ruiné les entrepreneurs. Je préfère Nantes

(1) Grâce aux mesures prises par l'administration actuelle et à l'accroissement de la population et de l'industrie, le vœu d'Arthur Young sera, en quelque sorte, surpassé, puisque l'espace vacant dont il s'agit est du nombre de ceux qui vont être ajoutés à la ville de Lyon, sans qu'elle perde rien de l'emplacement, déjà considérable, qu'elle couvre en ce moment.

à Lyon. Quand une ville est bâtie à la jonction de deux grandes rivières, l'imagination suppose que ces rivières font une partie de la magnificence de la scène. Sans des quais propres et bien bâtis, que sont des rivières à une ville, sinon des commodités pour transporter du charbon ou du goudron ? Qu'a de commun, en fait de beauté, Londres avec la Tamise, sinon à la terrasse des Adelpi ? ou qu'a-t-il de commun avec les nouveaux édifices de la place de Somerset, plutôt qu'avec Fleet-Ditch, ensevelis comme ils sont sur des égoûts ? Je ne connais rien qui trompe davantage notre attente que les villes ; il y en a si peu de bâties avec des idées générales de beauté et de décoration !

Le 29. — J'allai de bonne heure, avec M. Frossard, voir une ferme près de Lyon. M. Frossard est un grand avocat pour la nouvelle constitution française. Cependant tous ceux avec qui j'ai conversé, représentent l'état des manufactures sous les plus sombres couleurs. Il y a vingt mille personnes nourries par charité et conséquemment fort mal nourries ; et la misère de tous les genres, chez la basse classe de la société, est plus grande que jamais, et surpasse même l'imagination. La principale cause des maux que l'on ressent ici est la stagnation du commerce, occasionée par l'émigration des riches hors du royaume, et le manque général de confiance dans les marchands et les manufacturiers, d'où il arrive que les banqueroutes sont communes. Dans un moment où ils sont si peu capables de supporter de nouveaux fardeaux, on lève des sommes immenses pour les pauvres, par des contributions volontaires ; de sorte que, y compris les revenus des hôpitaux et autres fondations de charité, il y a au

moins 960,000 liv. par an pour l'usage des pauvres. Mon compagnon de voyage, M. Grundy, étant pressé d'arriver à Paris, me persuada de prendre une chaise de poste avec lui, méthode de voyage que je déteste, mais la saison m'y obligeait ; et j'avais, outre cela, un plus grand motif, c'est que j'aurais plus de temps à passer dans cette ville pour y examiner l'état extraordinaire des choses, d'un roi, d'une reine et d'un dauphin de France, prisonniers : c'est pourquoi j'acceptai sa proposition, et nous partîmes après dîné. Après avoir fait environ trois lieues, nous parvînmes aux montagnes. Le pays est affreux, pas d'enclos, pas de mûriers, pas de vignes, beaucoup de landes et rien qui indique le voisinage d'une pareille cité. Nous couchâmes à Arnas, dans une assez bonne auberge. — Six lieues.

Le 30. — Nous partîmes de bonne heure pour Tarare, dont la montagne, qui porte ce nom, est plus formidable en réputation qu'en réalité. Jusqu'à Saint-Symphorien, le pays est le même ; les maisons augmentent en nombre et en beauté, en approchant la Loire, que nous traversâmes à Roanne ; c'est ici une bonne rivière : elle est navigable plusieurs milles plus haut, et conséquemment à une grande distance de la mer. Il y a plusieurs barques plates d'une grandeur considérable. — Dix-sept lieues. »

MÉLANGES.

LETTRES SUR L'ITALIE, par Mad. du Bocage, tom. III du *Recueil de ses œuvres*, Lyon, chez les frères Périsse (imprimerie de J. M. Barret), 1762, petit in-8.°

(EXTRAIT DE LA 40.° LETTRE, DATÉE DE LYON LE 8 JUILLET 1758.
Pag. 400 à 404).

« De là (de Nîmes) à Lyon, les chemins du Dauphiné ne sont pas trop bons ; mais j'ai infiniment à me louer de cette belle ville, du marquis de Rochebaron, qui y commande, de la comtesse de Grosley, à qui Madame Dargental m'a fait l'honneur de me recommander, et de M. Bordes, homme de beaucoup d'esprit, qui m'en a fait voir la bonne compagnie, le beau théâtre bâti par Soufflot, la place de Bellecour, la plus spacieuse qui soit en France, et l'hôtel de ville d'une grande architecture. On y rajuste une salle magnifique pour y tenir les assemblées de l'académie. Je suis très-flattée de la grâce qu'on m'a faite, ainsi que dans les lycées d'Italie, d'inscrire mon nom dans ce temple des muses. Les ingénieux membres qui l'habitent, m'ont même admise dans une de leurs assemblées particulières (1). M. de Fleurieu, leur savant secrétaire, y lut un bon discours sur les dialogues des anciens ; M. de Bory, gouverneur de Pierre-Scize, de jolies poésies, et M. Bordes, une très-belle ode sur la guerre. Voici le

(1) Le 20 juin 1758.

remerciment que j'ai fait sur mon élection ; je n'avois pas le temps de le rendre plus digne du sujet et de ma vive reconnoissance :

Aux lieux où le Rhône amoureux ,
 Vers le midi fuyant sa source ,
 D'une Naïade (1) suit la course :
 Que de biens ! quel climat heureux !
 L'industrie en fait l'opulence ;
 Des disciples de Cicéron (2)
 Y renouvellent l'éloquence.
 Sur ces bords , voisins du Lignon ,
 Bory tire de sa guitare
 Des sons dignes d'Anacréon :
 Le goût y règne , et l'Hélicon
 Y trouve un enfant (3) de Pindare ;
 Le temps y ramène un Platon (4) ;
 Le chroniqueur (5) de la contrée ,
 Abbé savant , dit que Lyon ,
 Bien plus antique qu'Ilion
 Fleurissoit au siècle d'Astrée.
 Par les Druides inhumains ,
 Si le culte de ce bel âge
 Y devint cruel et sauvage ,
 Plancus y porta des Romains
 Les vertus , les arts , le courage :
 Les Goths gâtèrent son ouvrage ;
 Mais , dans le temps des Amadis ,
 Vénus y fit régner son fils.
 De lui naquit sur ce rivage

(1) La Saône.

(2) Les Jésuites.

(3) M. Bordes.

(4) M. de Fleurien.

(5) L'abbé Pernetti.

(Chez un peuple qui l'encensa)
L'esprit galant qui me plaça
Dans leur célèbre aréopage.

M. Bordes me répondit ainsi :

Non , malgré votre modestie ,
Ce n'est point la galanterie ,
C'est un plus noble sentiment ,
Un tribut plus pur et plus juste ,
Qui vous couronna dignement
Des palmes de l'autel d'Auguste (1) ;
De ces deux aveugles fameux
Que le Pinde admire et révère ,
De Milton et du grand Homère
Vous eûtes les dons précieux ;
Doriclée (2) , un sort moins contraire
Vous donna de plus deux beaux yeux.

Je fus engagée à dîner avec mes savans confrères : M. de Maupertuis , qui attend ici l'instant de retourner en Prusse , paroissoit empressé d'être de la partie. Il apprit mon dessein d'aller voir M. de Voltaire , et fit aussitôt dire qu'il étoit incommodé. En dépit de sa haine , dès que le pied de mon compagnon de voyage fut rétabli , nous volâmes à Genève. »

Nota. Dans ce qui suit le passage qu'on vient de lire , Mad. du Bocage raconte les détails de la visite qu'elle fit à Voltaire , aux Délices ; ce fut sans doute là qu'il lui adressa de très-jolis vers sur son retour d'Italie ,

(1) Érigé à Lyon , où se distribuient les prix d'éloquence et de poésie , et qui y sert aujourd'hui de type à l'Académie.

(2) Nom des Arcades.

comme il lui avait adressé avant son départ ce charmant madrigal :

Muse nouvelle , aimable Grâce ,
 Allez au Capitole ; allez , rapportez-nous
 Les myrtes de Pétrarque et les lauriers du Tasse :
 Si tous deux revivaient , ils chanteraient pour vous ,
 Et voyant vos beaux yeux et votre poésie ,
 Tous deux mourraient à vos genoux
 Ou d'amour ou de jalousie.

A ce sujet , nous relèverons une erreur de MM. Chau-
 don et Delandine , qui , dans leur *Dictionnaire histo-
 rique* , art. *Dubocage* (Marie Anne le Page) , disent que
 cette pièce fut faite à Lyon où Voltaire se trouvait lors-
 que Mad. du Bocage partait pour l'Italie. Voltaire n'est
 veu à Lyon qu'une fois , en 1754 (1) , et ce n'est
 que quatre ans plus tard que Mad. du Bocage passa
 dans cette ville pour se rendre à Rome.

Le remerciement à l'académie de Lyon a déjà été
 inséré dans ce recueil , pag. 29 , où nous l'avons
 donné avec une lettre à Bordes , dont il faisait partie ;
 mais dans l'édition des *Œuvres* de Mad. du Bocage
 de 1762 , il a subi des changemens , ainsi qu'on peut
 s'en convaincre en comparant nos deux copies.

La *Réponse* de Bordes a reparu dans ses *Œuvres
 diverses* , tom. II , part. I , pag. 156 , où elle est plus
 étendue. Mad. du Bocage n'en a cité que le commen-
 cement. Cette *Réponse* est suivie dans les œuvres de
 Bordes d'une autre pièce adressée à la même , à son
 passage à Lyon , en retournant de Rome à Paris.

(1) Voy. ci-dessus , pag. 59 et suiv.

Bordes ne fut pas le seul qui répondit au compliment de Mad. du Bocage, lors de son admission à l'académie. M. de Fleurieux lui adressa l'impromptu suivant, immédiatement après la séance :

Muses, quel astre nous éclaire ?

Est-ce Minerve, ou bien la reine de Cythère,
Qu'Apollon empressé sur vos traces conduit ?

Non, répond-il, c'est du Bocage :

Adoptez-la, rendez hommage

A la beauté comme à l'esprit.

Nos registres académiques contiennent aussi ce fragment inédit d'une autre réponse, par M. le chevalier de Bory :

Si vous n'aviez en partage
Que les dons de la beauté,
Ces yeux, ces traits, ce langage,
Qui dans l'âme la plus sage,
Font sentir la volupté,
O divine du Bocage,
Quelque tendre Auacréon
Oserait d'une chanson
Vous offrir le faible hommage ;
Mais vous qui réunissez
Les suffrages de la terre
Et les trésors dispersés
Du Parnasse et de Cythère,
Vous pour qui brûla l'encens
Sur les autels différens
Et de Rome et de Genève,
Vous dont la grâce et les vers
Nous consolent des revers,
Qu'attira la coupable Eve
Sur le naissant univers,

Quand vous tenez la trompette
 Et des héros et des dieux ,
 Est-ce au son d'une musette
 Qu'on doit vous offrir ses vœux ?
 Remplissez vos destinées ;
 Aux nations étonnées
 Faites voir une Vénus
 Avec les talens d'Homère ,
 Soyez le chantre et la mère
 Des amours et des vertus ;
 Sous les traits de Calliope
 Et de Melpomène en pleurs ,
 Ravissez , touchez les cœurs ,
 Chantez les arts de l'Europe
 Triomphant dans les climats ,
 Où Colomb eut la fortune ,
 Sur les ailes de Neptune ,
 De porter les premiers pas ,
 Et dans vos rimes fécondes
 Vengez l'honneur d'un héros ,
 Dont l'audace et les travaux
 Réunirent les deux mondes :
 On n'a point donné son nom
 A ces immenses contrées ,
 Ces campagnes ignorées
 Du superbe Salomon ;
 Un autre a cet avantage ;
 Mais des caprices du sort
 Votre soin le dédommage :
 Il bravera d'âge en âge
 La nuit du temps et la mort ,
 Et tandis qu'un jour peut-être ,
 On aura peine à connaître ,
 Qu'Améric ait existé ,
 L'heureux Colomb , à côté

D'Henri , d'Achille et d'Enée ,
 Verra sa célébrité
 Sur sa tête couronnée
 Par les mains de la beauté.
 Pour moi , dans le fort terrible
 Où le ciel m'a confiné ,
 Loin des bords où je suis né (1) ,
 Mais voisin d'un lieu paisible
 Dont les heureux citoyens
 Embellissent mes liens ,
 Je chérirai la mémoire
 Des momens délicieux ,
 Qui montrèrent à mes yeux
 Vos appas et votre gloire.
 Hélas ! qu'ils ont été courts !
 Il fallait que votre trône ,
 Près des muses de la Saône ,
 Fût placé par les amours.
 Mais nos vœux sont inutiles :
 Contentons-nous qu'une fois ,
 Vous ayez dans nos asiles ,
 Fait entendre votre voix ,
 Et que ce jour favorable ,
 Par vos mains couvert de fleurs ,
 Dans nos fastes et nos cœurs
 Soit à jamais mémorable.

(1) Le chevalier André de Bory , gouverneur du château de Pierre-Scise , membre de l'académie de Lyon depuis 1751 , et son secrétaire pendant plusieurs années , mort dans cette ville le 15 mars 1792 , à l'âge de 76 ans , était né loin de nos murs ; nous ignorons en quel endroit. Il est l'auteur d'un grand nombre d'imitations des Odes d'Horace , dont quelques-unes seulement ont été publiées dans des recueils périodiques.

Ces souvenirs poétiques nous ont paru devoir être consignés ici : ils se rattachent à notre histoire littéraire, et ne sont point dépourvus d'intérêt.

Il existait naguère, à trois lieues de Lyon, dans le département de l'Ain, un château appelé Margnolas. Il avait appartenu à feu M. Étienne Vincent de Margnolas (1), et des mains de son fils unique, décédé en bas âge, avait passé dans celles de sa mère, M.^{me} la comtesse du Pac. C'était presque une maison de prince, les avenues en étaient magnifiques, et des domaines considérables en dépendaient. Une bande noire a acquis cette grande propriété qui a été bientôt divisée et morcelée à l'infini. Les arbres ont été coupés, les jardins dévastés. Il ne restait plus que les bâtimens : ils viennent d'être renversés, et leurs matériaux vendus. La destruction est complète. Il semble que les Goths, les Vandales et les Sarrasins aient passé, les uns après les autres, par cette malheureuse campagne. Ne serait-il pas à désirer que le gouvernement pût s'opposer à de tels ravages qui deviennent tous les jours plus fréquens ? Cette réflexion nous a rappelé que de pareils excès ne sont pas nouveaux, et qu'ils furent aussi connus des Romains qui tentèrent d'y remédier par des lois. On trouve dans les recueils d'inscriptions (voy. Reinesius, *Inscrip.* Cl. VII, N.^o XI, pag. 475 et 476, et Doni, *Marmi*, pag. 84) un sénatus-consulte rendu sous le règne de l'empereur

(1) Né à Lyon le 6 novembre 1781, mort à Paris le 3 octobre 1809, ancien préfet du département du P^o et conseiller d'état, chargé du troisième arrondissement de la police générale de l'empire.

sous le règne de l'empereur Claude et sous le consulat de Cn. Hosidius Géta et de L. Vagellius , l'an de Rome 801 , de J. C. 48 , contre ceux qui , achetant les édifices pour les démolir , spéculaient sur leurs débris , et par ce commerce barbare , s'enrichissaient aux dépens de leur pays qu'ils couvraient de désolation et de ruines.

La lettre dont nous allons donner un extrait a été écrite de Paris , le 27 avril 1828 , à l'auteur de la *Notice sur Mandelot* , qui se trouve dans notre précédent N.° ; mais elle est parvenue trop tard à notre collaborateur pour qu'il ait pu faire usage des documens qu'elle renferme. La personne obligeante de qui elle vient était chargée de consulter à la bibliothèque du roi un manuscrit in-fol. , contenant la correspondance du roi et de Mandelot , depuis 1568 jusqu'en 1582 , manuscrit qui est décrit dans un mémoire de feu M. l'abbé Sudan , inséré tom. V , pag. 145 et suiv. de notre recueil. L'estimable auteur de la lettre , après quelques réflexions sur le récit fait par l'historien de Thou , de la conduite de Mandelot à l'époque de la St-Barthélemi , continue ainsi :

« Mais voyons comment , le 2 septembre 1572 , c'est-à-dire le surlendemain des massacres , Mandelot lui-même écrit à Charles IX :

« Sire , j'escripvís avant hier à V. M. la reception » des lettres qu'il lui aurait pleu m'écrire les xxii et » xxiii^e du passé , et comme suivant icelles et ce » que le sieur du Peyrat m'aurait dict de sa part , je » n'aurois failly pourveoir par divers moyens à la seureté » de cette ville ; si bien , Sire , que les corps et les biens

» de ceux de la Religion auroyent esté saisis et mis sous
 » vostre main sans aucun tumulte ni scandalle : jusques
 » lors depuis et hier l'après disnée m'en estant allé par
 » ville pour pourveoir tousjours à contenir ce peuple ,
 » mesmément vers la Guillotiere où j'aurois sceu paroistre
 » danger de quelque remuement , seroit intervenu ce-
 » pendant que ce peuple ayant trouvé moyen d'entrer
 » es prisons de l'archevesque où il sçavoit estre quelques
 » deux cens de ceulx de la Religion cogneus factieux
 » ou avoir porté les armes , lesquels ils auroient tous
 » mis à mort avant que j'en peusse rien sçavoir , et
 » m'y estant allé aussi tost , n'y aurois plus trouvé au-
 » cun de ceulx qui se seroient meuz à ce faict , s'estant
 » escartés tout soubdain ; et ce que j'aurois peu faire
 » a esté faire recherche et requerir par tous moyens ,
 » mesmément par justice , qui auroient esté autheurs
 » et executeurs de ce faict et comme le tout est passé ,
 » affin que V. M. en puisse bien au vray estre esclaircye.
 » Je continue au mieux qu'il m'est possible de contenir
 » toutes choses , voyant ce peuple n'estre pas encore
 » bien appaisé , et que c'est tout ce que l'on peut faire
 » d'obvier à un sac , n'ayant néantmoins jusques ici esté
 » faict aucun tumulte , meurtre ni saccaigement par la
 » ville ni es maisons , et estime que le reste desdicts de
 » la religion saisis pourront demeurer en seureté es lieux
 » ou je les ay faict retirer , attendant que je puisse
 » mieulx entendre qu'il plaira à V. M. en estre faict ,
 » et speciallement de tous leurs biens , meubles , mar-
 » chandises , rapines et autres que j'ai jà escript avoir
 » faict saisir et mettre sous vostre main sans touttefois
 » en estre rien desplacé ny transporté des lieux et mai-
 » sons desdicts de la Religion : osant bien asseurer

» V. M. que le tout luy sera seurement et fidel-
 » lement conservé ; et suis après à pourveoir à les faire
 » retirer en magasins et lieux seurs à ce qu'il n'y soit
 » commis aucun abus. J'oseray dire à V. M. que
 » si j'estois ouy à la conseiller , je ne serois d'opinion
 » qu'elle feist aucun don des biens , meubles et marchan-
 » dises desdicts de la Religion que premierement on ne
 » voye ce qu'il y aura , et que pour le moins elle sçache
 » la valeur de ce qu'elle donneroit et que plustost elle
 » feist don et recompense à ceux qu'il luy plairoit sur
 » les immeubles ; et pour ne mettre en cela la conse-
 » quence , je ne veulx estre le premier à en demander
 » à V. M. , m'assurant que si elle a commencé par quel-
 » ques autres , elle me fait tant d'honneur de ne m'ou-
 » blier. Au reste , Sire , il me semble ne devoir taire
 » à V. M. que en tout ce qui eschet icy pour son
 » service , je trouve le sieur de la Mante prompt et
 » affectionné d'ensuivre à son pouvoir ce que je luy en ay
 » fait entendre , dont à la verité il merite estre recogneu
 » et bien recompensé. »

Voilà cette lettre toute entière : n'avez-vous pas re-
 marqué cette horrible demande que fait Mandelot d'une
 part dans les biens des victimes protestantes ? ce trait ,
 je crois , suffit pour fixer les idées sur son véritable
 caractère. Un gouverneur français réclamer les dépouilles
 de ses malheureux concitoyens !... Ah ! pour solliciter
 une pareille récompense , il fallait bien l'avoir méritée !

Avec de Thou j'ai parlé de la dissimulation de Man-
 delot ; je puis vous en citer une nouvelle preuve.

Vous savez , en effet , comme l'a dit M. l'abbé Sudan (1),

(1) Voy. *Archiv. du Rhône* , tom. V , pag. 146.

que l'énorme manuscrit contenant les lettres et dépêches du roi à M. de Mandelot et de M. de Mandelot au roi, paraît être une copie faite sous les yeux de ce gouverneur de Lyon. Comment donc se fait-il que, parmi les lettres de Charles IX, M. de Mandelot en ait supprimé plusieurs dont les dates se rapportent précisément à l'époque de la St-Barthélemi ? C'est que sans doute elles contenaient des choses dont on devait faire un mystère, des choses qu'on n'aurait pas osé révéler !

Du reste, dans les lettres qui ont été conservées, j'ai trouvé plusieurs faits assez importants.

Ainsi, par exemple, j'ai reconnu, d'après une lettre de Charles IX, qu'il était bien vrai qu'on avait envoyé dans les provinces des hommes chargés d'ordres verbaux et secrets tout contraires aux dépêches adressées publiquement aux gouverneurs.

Vous vous rappelez aussi que quelques historiens ont pensé que la tête de l'amiral de Coligny avait été envoyée à Rome : eh bien ! je crois en avoir trouvé la preuve dans une lettre de Mandelot, datée du 5 septembre 1572.

En effet, après avoir répondu à celle du roi, du 28 août, il ajoute :

« J'ay aussi reçu, Sire, la lettre qu'il a pleu à
 » V. M. m'escire, par laquelle elle me mande d'avoir
 » esté avertie qu'il y a un homme qui est parti de par
 » delà avec la teste qu'il auroit prise dudit admiral,
 » après avoir esté tué, pour la porter à Rome, et de
 » prendre garde, quand ledit homme arrivera en ceste
 » ville, de le faire arrester et luy oster la dite teste, à
 » quoy j'ay incontinent donné si bon ordre que s'il se
 » présente, le commandement qu'il plait à V. M. m'en

» faire sera ensuivi. Et n'est passé iusques icy par ceste
 » ville autre personne pour s'en aller du costé de Rome
 » qu'un escuyer de Monsieur de Guise nommé Paul ,
 » lequel estait parti quatre heures auparavant du jour
 mesme que je reçus ladite lettre de V. M. »

D'après cette citation, il me semble donc qu'en réfléchissant que ce Paul était écuyer de Guise, l'ennemi le plus acharné de Coligny; que ce Paul est envoyé à Rome en toute hâte, et précisément dans le moment où chacun soupçonne la mission sanglante dont parle Charles IX; il me semble, dis-je, qu'en réfléchissant aux motifs qui ont pu décider Mandelot à *supprimer dans son recueil cette lettre du roi*, qu'il cite dans la sienne, on est naturellement conduit à penser que la tête de l'amiral Coligny a bien été portée, comme un précieux trophée, dans la capitale du monde chrétien.

Les Guise ont donc voulu, même après le dénouement de cette horrible tragédie, *sanctifier*, en quelque sorte, leur vengeance. Ils ont voulu faire croire qu'ils n'avaient agi que par zèle, que par intérêt pour la religion..... La religion! ah! ne confondons pas ses préceptes divins qui commandent le pardon des injures, avec ces projets de vengeance qui font les assassins! ne confondons pas ces vérités sublimes qui nous rapprochent de Dieu, avec cette exaltation criminelle qui rend l'homme assez impie pour aiguïser son poignard jusques sur les marches de l'autel! Convenons donc que notre sainte religion ne fut qu'un odieux prétexte pour commettre des forfaits dont elle gémit la première; et reconnaissons, en dernier résultat, que si Mandelot n'eut pas le tort de se livrer lui-même aux plus horribles excès, il eut au moins celui de laisser maîtres de la ville dont il était gouverneur,

les assassins que dirigeaient Boidon , Mornieu et le Clou , de laisser massacrer par eux , pendant trois jours , les malheureux protestans , et surtout de réclamer avidement une portion de leurs sanglantes dépouilles.

Tels sont , Monsieur , les détails les plus importants que j'ai trouvés dans les lettres de M. de Mandelot , et que j'aurais désiré vous communiquer plus tôt....

B. C. V.

LE JOUR DE FÊTE-DIEU A LYON, en juin 1802. Fragment extrait des *Mélanges littéraires* de M. de Chateaubriand (tom. XXI, pag. 224-227 de l'édition de ses *Œuvres complètes*. Paris, Ladvocat, 1826-1828, in-8.°).

« Quelle est cette puissance extraordinaire qui promène ces cent mille chrétiens sur ces ruines ? Par quel prodige la croix reparait-elle en triomphe dans cette même cité où naguère une dérision horrible la traînait dans la fange ou le sang ? d'où renaît cette solennité proscrite ? quel chant de miséricorde a remplacé si soudainement le bruit du canon et les cris des chrétiens foudroyés ? Sont-ce les pères , les mères , les frères , les sœurs , les enfans de ces victimes qui prient pour les ennemis de la foi , et que vous voyez à genoux de toutes parts , aux fenêtres de ces maisons délabrées , et sur les monceaux de pierres où le sang des martyrs fume encore ? Les collines chargées de monastères , non moins religieux , parce qu'ils sont déserts ; ces deux fleuves où la cendre des confesseurs de Jésus-Christ a si souvent été jetée ; tous les lieux consacrés par les

premiers pas du christianisme dans les Gaules ; cette grotte de saint Pothin , les catacombes d'Irénée n'ont point vu de plus grands miracles que celui qui s'opère aujourd'hui. Si , en 1793 , au moment des mitrillades de Lyon , lorsque l'on démolissait les temples , et que l'on massacrait les prêtres ; lorsqu'on promenait dans les rues un âne chargé des ornemens sacrés , et que le bourreau , armé de sa hache , accompagnait cette digne pompe de la raison ; si un homme eût dit alors : Avant que dix ans se soient écoulés , un prince de l'église , un archevêque de Lyon , portera publiquement le Saint-Sacrement dans les mêmes lieux ; il sera accompagné d'un nombreux clergé ; de jeunes filles , vêtues de blanc , des hommes de tout âge et de toutes professions , suivront , précéderont la pompe , avec des fleurs et des flambeaux ; ces soldats trompés , que l'on a armés contre la religion , paraîtront dans cette fête pour la protéger ; si un homme , disons-nous , eût tenu un pareil langage , il eût passé pour un visionnaire ; et pourtant cet homme n'eût pas dit encore toute la vérité. La veille même de cette pompe , plus de dix mille chrétiens ont voulu recevoir le sceau de la foi : le digne prélat de cette grande commune a paru , comme S. Paul , au milieu d'une foule immense , qui lui demandait un sacrement si précieux dans les temps d'épreuve , puisqu'il donne la force de confesser l'évangile. Et ce n'est pas tout encore : des diacres ont été ordonnés , des prêtres ont été sacrés. Dira-t-on que les nouveaux pasteurs cherchent la gloire et la fortune ? où sont les bénéfices qui les attendent , les honneurs qui peuvent les dédommager des travaux qu'exige leur ministère ? une chétive pension alimentaire , quelque presbytère à moitié ruiné , ou un réduit obscur ,

fruit de la charité des fidèles : voilà tout ce qui leur est promis. Il faut encore qu'ils comptent sur les calomnies, sur les dénonciations, sur les dégoûts de toute espèce : disons plus, si un homme tout-puissant retirait sa main aujourd'hui, demain le philosophisme ferait tomber les prêtres sous le glaive de la tolérance, ou rouvrirait pour eux les philanthropiques déserts de la Guiane. Ah ! lorsque ces enfans d'Aaron sont tombés la face contre terre, lorsque l'archevêque, debout devant l'autel, étendant les mains sur les lévites prosternés, a prononcé ces paroles : *Accipe jugum Domini*, la force de ces mots a pénétré tous les cœurs et rempli tous les yeux de larmes ; ils l'ont accepté, *le joug du Seigneur*, ils le trouveront d'autant plus léger, *onus ejus leve*, que les hommes cherchent à l'appesantir. Ainsi, malgré les prédictions des oracles du siècle, malgré les progrès de l'esprit humain, l'église croit et se perpétue, selon l'oracle bien plus certain de celui qui l'a fondée ; et quels que soient les orages qui peuvent encore l'assiéger, elle triomphera des lumières des sophistes, comme elle a triomphé des ténèbres des barbares. »

Nota. Le style de ce morceau nous paraît plus ferme, plus naturel, moins prétentieux, moins romantique, que celui que l'auteur a adopté depuis. On n'y trouve, pour ne citer qu'un exemple, aucun trait qui ressemble à ce passage d'une description de la procession des Rogations, *Génie du christianisme*, part. IV, liv. I, chap. 8 (tom. XIII, pag. 174 de l'édition de Ladvocat) : « Etonnés de ces cantiques, les hôtes des champs sortent » des blés nouveaux et s'arrêtent à quelque distance pour » voir passer la pompe villageoise. » Ces hôtes des champs,

c'est-à-dire, les oiseaux, ainsi que les lièvres et les lapins apparemment, qui *sortent des blés nouveaux pour voir passer* la procession, rappellent *les poissons* que Saint-Amant, dans son *Moyse sauvé*, représentait comme regardant, tout *ébahis*, les Israélites lors du passage de la mer Rouge : ce qui fit dire à Boileau, *Art poétique*, ch. III :

N'imites pas ce fou qui , décrivant les mers ,
 Et peignant , au milieu de leurs flots entr'ouverts ,
 L'Hébreu sauvé du joug de ses injustes maîtres ,
 Met , pour les voir passer , les poissons aux fenêtres .

Delille , dans le poëme de *la Pitié* , n'a pas dédaigné d'emprunter à M. de Chateaubriand les principaux traits de sa description de la fête des Rogations ; mais il s'est bien gardé de lui prendre ses oiseaux.

EXTRAIT du voyage en Italie , par M. le vicomte de Chateaubriand
 (tom. VII de ses *Œuvres complètes* , pag. 147-150).

PREMIÈRE LETTRE. — A M. JOUBERT (1).

Turin , ce 17 juin 1803.

Je n'ai pu vous écrire de Lyon , mon cher ami , comme je vous l'avais promis. Vous savez combien j'aime cette excellente ville , où j'ai été si bien accueilli l'année dernière , et encore mieux cette année. J'ai revu les vieilles murailles des Romains , défendues par les braves

(1) Frère aîné de l'avocat-général à la cour de cassation.
 (Note de M. de Chateaubriand).

Lyonnais de nos jours , lorsque les bombes des conventionnels obligeaient notre ami Fontane à changer de place le berceau de sa fille ; j'ai revu l'abbaye des Deux Amans et la fontaine de J.-J. Rousseau. Les coteaux de la Saône sont plus riens et plus pittoresques que jamais ; les barques qui traversent cette douce rivière , *mitis Arar* , couvertes d'une toile , éclairées d'une lumière pendant la nuit , et conduites par de jeunes femmes , amusent agréablement les yeux. Vous aimez les cloches : venez à Lyon ; tous ces couvens épars sur les collines semblent avoir retrouvé leurs solitaires....

Vous savez déjà que l'académie de Lyon m'a fait l'honneur de m'admettre au nombre de ses membres (1). Voici un aveu : si le malin esprit y est pour quelque chose , ne cherchez dans mon orgueil que ce qu'il y a de bon ; vous savez que vous voulez voir l'enfer du beau côté. Le plaisir le plus vif que j'aie éprouvé dans ma vie , c'est d'avoir été honoré , en France et chez l'étranger , des marques d'un intérêt inattendu. Il m'est arrivé quelquefois , tandis que je me reposais dans une méchante auberge de village , de voir entrer un père et une mère avec leur fils : ils m'amenaient , me disaient-ils , leur enfant pour me remercier. Était-ce l'amour-propre qui me donnait alors ce plaisir vif dont je parle ? Qu'importait à ma vanité que ces obscurs et honnêtes gens me

(1) L'admission de M. de Chateaubriand à l'académie de Lyon souffrit un peu de difficulté. Quelques membres de cette compagnie avaient sur le cœur certain passage du *Génie du christianisme* , où sont maltraitées indignement les académies de province.

(Note de l'un des Rédacteurs).

témoignassent leur satisfaction sur un grand chemin , dans un lieu où personne ne les entendait ? Ce qui me touchait , c'était , du moins j'ose le croire , c'était d'avoir produit un peu de bien , d'avoir consolé quelques cœurs affligés , d'avoir fait renaître au fond des entrailles d'une mère l'espérance d'élever un fils chrétien ; c'est-à-dire , un fils soumis , respectueux , attaché à ses parens. Je ne sais ce que vaut mon ouvrage ; mais aurais-je goûté cette joie pure , si j'eusse écrit avec tout le talent imaginable , un livre qui aurait blessé les mœurs et la religion ? Dites à notre petite société , mon cher ami , combien je la regrette : elle a un charme inexprimable , parce qu'on sent que les personnes qui causent si naturellement de matière commune , peuvent traiter les plus hauts sujets ; et que cette simplicité de discours ne vient pas d'indigence , mais de choix. Je quittai Lyon le..... à cinq heures du matin. Je ne vous ferai pas l'éloge de cette ville ; ses ruines sont là ; elles parleront à la postérité : tandis que le courage , la loyauté et la religion seront en honneur parmi les hommes , Lyon ne sera pas oublié (1).

(1) Il m'est très-doux de retrouver , à vingt-quatre ans de distance , dans un manuscrit inconnu , l'expression des sentimens que je professe plus que jamais pour les habitans de Lyon ; il m'est encore plus doux d'avoir reçu dernièrement de ces habitans les mêmes marques d'estime dont ils m'honorèrent , il y a bientôt un quart de siècle.

(Note de M. de Chateaubriand).

M. de Chateaubriand parle ici avec un peu trop d'emphase de la dernière réception qui lui fut faite à Lyon. On sait que l'accueil qu'il a reçu était bien loin d'être

Nos amis m'ont fait promettre de leur écrire de la route. J'ai marché trop vite, et le temps m'a manqué pour tenir parole. J'ai seulement barbouillé au crayon, sur un porte-feuille, le petit journal que je vous envoie. Vous pourriez trouver dans le livre des postes les noms des pays inconnus que j'ai découverts, comme, par exemple, Pont-de-Beuvoisin et Chambéry; mais vous m'avez tant répété qu'il fallait des notes, et toujours des notes, que nos amis ne pourront se plaindre, si je vous prends au mot.

Tout le monde sait que Rabelais a été médecin de l'hôpital de Lyon; mais aucun de ses biographes n'a bien précisé ce fait et n'en a donné la date exacte. Voici à ce sujet des renseignemens qui se trouvent dans des notes écrites de la main de feu M. l'abbé Sudan, et qu'il avait sans doute tirées des archives de la ville: « Au mois de novembre 1532, M.^e François Rabelais entra à l'hôpital de Lyon comme médecin, à la place de M.^e Pierre Roland. Le 15 février suivant, il fut payé pour les trois mois de novembre, décembre et janvier, à raison de 40 livres par an. Rabelais resta à l'hôpital jusqu'à la fin de février 1534, avant Pâques. M.^e Pierre Castel lui succéda. »

La Gazette universelle de Lyon, du 14 janvier 1828, contenait une assez longue lettre signée *un élève en droit*

unanime et ressemblait à une affaire de parti, et que tout s'est borné à quelques applaudissemens qu'on lui a donnés dans une salle de concert, et à deux ou trois couplets, du plus mauvais goût, qui y ont été chantés en son honneur.

(Note de l'un des Rédacteurs).

de Paris, où l'auteur attaquait ouvertement M. Andrieux, de l'académie française, et prétendait que, dans ses leçons de littérature au collège de France, ce professeur s'oubliait souvent au point d'outrager la religion, la royauté, les mœurs. L'anonyme donnait pour exemples des phrases fort inconvenantes, qu'il soutenait avoir lui-même entendu sortir de la bouche de M. Andrieux. Celui-ci, à qui l'article a été communiqué par un de ses amis, y a fait une réponse qu'il a publiée sous le titre de *Lettre à M.*** au sujet d'un article de la Gazette universelle de Lyon*, Paris, E. Duverger, in-8° de 19 pages. Les assertions de l'anonyme y sont réfutées, tantôt avec force, tantôt avec une ironie spirituelle et piquante. M. Andrieux se plaint amèrement de l'injustice dont il est l'objet, et crie à la calomnie. Le prétendu élève en droit a cru cependant devoir répliquer, et dans la *Gazette* du 2 mars, il a fait paraître une nouvelle lettre où, nonobstant les dénégations de son adversaire, il déclare persister dans ses premières accusations. Nous ne sommes ni appelé, ni disposé à juger cette polémique. Nous nous contentons, en notre qualité d'historien, d'indiquer à nos lecteurs les pièces du procès, et nous leur abandonnons le soin de décider.

Dans la première lettre de l'élève en droit contre M. Andrieux, on reprochait à ce dernier des citations fréquentes de passages obscènes de Martial. L'académicien répond à ce chef d'accusation que, depuis l'ouverture du cours de cette année, il n'a cité Martial qu'une seule fois, et que le passage qu'il a rapporté de ce poète n'avait certes rien de licencieux, puisque c'était le distique si

connu sur un tachygraphe, qu'il avait cru devoir rappeler à ses auditeurs en parlant de la tachygraphie que les anciens ont pratiquée, à ce qu'il paraît, avec plus de succès que nous. On sait que ce distique est ainsi conçu :

NOTARIUS:

Currant verba licet, manus est velocior illis ;
Nondum lingua suum, dextra peregit opus.
Lib. XIV, Epig. 208 (1).

M. Andrieux l'accompagne de la version suivante :

La langue a beau courir, la main l'a devancée ;
La phrase n'est pas dite, elle est déjà tracée.

Cette traduction est heureuse, et elle nous a rappelé qu'un grand nombre de poètes se sont exercés, avant M. Andrieux, à faire passer dans notre langue la pensée de l'auteur latin. Nous avons recueilli autrefois environ vingt de ces essais, parmi lesquels figurent les cinq que voici :

En vain comme l'éclair on voit fuir la parole :
La main sait l'enchaîner avant qu'elle s'envole.

L'ABBÉ DE FARAMANT. 1741.

Les paroles ont beau voler,
Sa main saura bien y suffire :
On n'a pas fini de parler
Qu'elle a déjà fini d'écrire.

M. BEUCHOT.

La langue a beau courir : plus prompt mille fois,
La plume a terminé la phrase avant la voix.

P.

(1) Cette pièce porte le n.º 206 dans le Martial de Barbou.

Ta langue a beau courir : cette main plus légère
A la fin de ta phrase arrive la première.

B.

Les mots volent , la main est encor plus légère ,
Et la langue toujours arrive la dernière.

LE MÊME.

La Gazette universelle de Lyon, dans le cours des deux ou trois derniers mois, a publié successivement plusieurs lettres sur l'exposition actuelle du Louvre, signées B. : les ouvrages des artistes lyonnais y sont, en particulier, examinés avec soin et impartialité. Les gens de goût partageront sans doute les idées de l'auteur, et approuveront la manière dont il juge ces travaux sous le rapport de l'art. Mais il ne se renferme pas toujours dans son rôle de critique chargé d'examiner des tableaux et des statues ; il sort du salon de temps en temps, au risque de s'égarer : nous citerons un exemple de ces malheureuses excursions. Dans sa lettre insérée dans le N.^o du 31 mars dernier, M. B. s'exprime ainsi au sujet du buste de Louise Labé, dû au ciseau de M. Foyatier et commandé par M. le maire de Lyon.

« Un corps municipal fait très-bien d'immortaliser tous
» les genres d'illustration ; mais il en est qui devraient
» être exceptés de cette marque d'honneur. *Louise Labé*,
» dite la Belle Cordière, mérite-t-elle l'hommage qu'une
» grande ville a cru devoir lui rendre en faisant exécuter
» son buste ? Passe pour Jeanne d'Arc ou Jeanne Ha-
» chette. Quoi qu'il en soit, M. Foyatier, qui n'est res-
» ponsable que de l'exécution, s'en est tiré en statuaire
» habile. Il y a dans cette tête de femme beaucoup de

» simplicité et de grâce. L'artiste a sauvé avec adresse ce
 » que le costume du temps a de lourd et d'ingrat. L'ex-
 » pression de la figure est extrêmement heureuse ; un
 » sourire plein de finesse supplée à ce qui manque à la
 » sculpture quant à l'expression des mouvemens de l'âme
 » par le regard. Ce morceau annonce un talent très-
 » distingué. »

Il n'y a rien, ce nous semble, à redire à la seconde partie de ce passage, où M. Foyatier recueille le juste tribut d'éloges qui lui est dû : c'est sur la première que vont porter nos observations. Nous avouons d'abord que le sens de la première phrase nous échappe entièrement ; et nous ne comprenons pas trop comment il serait possible d'immortaliser *tous les genres d'illustration*, quoiqu'on *en exceptât quelques-uns de cette marque d'honneur*. Il nous semble que l'auteur a voulu dire qu'il y a des *genres d'illustration* qui ne méritent pas l'*honneur d'un buste* : mais nous lui ferons observer que l'expression qu'il emploie ne répond guère à sa pensée ; car le terme d'*illustration* n'implique aucune idée désavantageuse, et n'est jamais, sous ce rapport, synonyme de *célébrité* : c'est ce dernier mot peut-être que l'auteur a voulu dire ; mais, même dans cette hypothèse, n'est-il pas allé beaucoup trop loin, en blâmant le conseil municipal d'avoir réservé une place à Louise Labé dans la galerie de Lyonnais illustres que la ville va former dans son musée avec les fonds que lui a légués pour cet objet un généreux citoyen (1) ? M. B. était sans doute préoccupé de l'idée que cette femme célèbre, en même temps qu'elle faisait des vers, se laissa aller à de grandes

(1) Feu M. Grogard.

et fréquentes faiblesses , comme si ce fait était parfaitement éclairci , tandis qu'il est , au contraire , fortement contesté. On se rappelle que c'est sur la foi d'un seul écrivain , très-suspect de partialité , qu'on a accusé les mœurs de la Belle Cordière , sans avoir égard au témoignage d'un ecclésiastique , juge non récusable en cette matière , de ce brave et naïf historien Guillaume Paradin , qui avait vécu de son temps , qui l'avait connue et qui nous la dépeint comme un modèle de vertu et de chasteté.

La concession , bien qu'un peu dédaigneuse dans les termes , que nous fait M. B. , en accordant les honneurs du buste à Jeanne d'Arc et à Jeanne Hachette , nous servira contre lui-même , puisque Louise Labé , comme ces deux illustres guerrières , défendit son pays et son prince avec l'épée avant de manier la lyre. Ce qui fut pour d'autres un mérite et une *illustration* , ne saurait devenir un reproche envers notre belle compatriote ; et c'est pourtant la campagne qu'elle osa faire , sous le nom du *capitaine Loys* , contre les Espagnols , qui a jeté sur sa vie et sur ses mœurs un nuage que la malignité se hâta d'épaissir. Nous pensons qu'il avait été enfin dissipé par les soigneuses recherches des derniers éditeurs des œuvres de Louise Labé , et ce n'est pas sans quelque peine que nous voyons M. B. céder encore à de vieilles calomnies que la charité doit mépriser dès qu'elles ne sont point confirmées par l'histoire. Ce ne pouvait pas être une âme commune que celle qui guidait cette jeune héroïne , lorsqu'entre les braves de la cour chevaleresque de François I.^{er} ; elle se signalait par sa vaillance au siège de Perpignan , et que , toujours passionnée pour la gloire ; elle cultivait à la fois , dans la société

de tout ce que notre ville possédait de personnes distinguées, la musique, la littérature, les langues et l'histoire. Chantée par tous les poètes contemporains, visitée avec empressement par les étrangers, recherchée par tous les gens de lettres, elle n'eût pas réuni tant d'éloges, ni inspiré tant d'enthousiasme, si, comme on le veut, ses mœurs eussent déshonoré son talent. Nous ne rappellerons pas à M. B. que Flora devint à Rome une divinité après avoir été tout autre chose; nous ne lui citerons pas l'exemple des citoyens de la ville d'Erèse dans l'île de Lesbos, qui gravèrent sur leurs monnaies l'image de leur compatriote Sappho, quoique cette dixième muse eût mérité, pendant sa vie, de graves censures que, malgré quelques réclamations, la postérité semble avoir confirmées. Nous n'avons pas besoin d'établir sur de telles preuves la justification du conseil municipal, qui probablement n'avait guère en vue d'imiter les Lesbiens : la moralité de Louise Labé nous dispense de recourir à cet argument. Il nous suffit que de vénérables témoins soient nos garans et les siens; et nous pouvons assurer à M. B. qu'il n'est pas même nécessaire d'invoquer l'indulgence chrétienne pour comprendre et apprécier l'hommage que la ville de Lyon a cru devoir rendre à l'un des plus aimables auteurs du seizième siècle, à une femme qui contribua plus que personne à répandre dans notre cité l'amour des lettres et le goût des beaux-arts, et qui nous a laissé dans le recueil de ses ouvrages des preuves de la variété de ses connaissances, de la grâce et de la vivacité de son imagination, et d'une grande supériorité sur la plupart des écrivains et des poètes de son siècle.

(Article communiqué).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annales biographiques, ou complément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires historiques, contenant la vie de toutes les personnes remarquables en tous genres, mortes dans le cours de chaque année. Vol. I.^{er} — I.^{re} partie. Paris, Ponthieu et comp.^e; Leipsig, même maison, 1827, in-8.^o de viij et 264 pages.

Les *Annales biographiques* sont la suite de l'*Annuaire nérologique* dont il a paru six volumes pour les années 1820 à 1825, et dont nous avons successivement analysé les deux derniers dans ce recueil (1), en les considérant sous les rapports qu'ils pouvaient avoir avec notre localité. C'est le même ouvrage continué sous un titre différent et rédigé sur un plan plus étendu. Les articles y auront plus de développemens et seront écrits de manière à offrir plus d'attraits aux gens du monde et à contenir réellement les archives de l'histoire contemporaine; la justification des pages ne sera plus à deux colonnes, comme dans les livres uniquement destinés à faire des recherches, et au lieu de publier un seul volume par année, il paraîtra autant de cahiers que le comporteront l'importance des articles et l'abondance des sujets (environ quatre cahiers par an, formant deux volumes). Le nombre des collaborateurs s'est augmenté; mais M. Mahul en fait toujours partie. C'est à lui qu'appartient l'honneur d'avoir conçu

(1) Tom. III, pag. 287-295, et tom. V, pag. 233-234.

l'idée de cette entreprise qu'il a en quelque sorte, créée; et il était juste, naturel et désirable qu'il ne cessât pas d'y coopérer. Le volume que nous annonçons, fait sur le plan que nous venons de retracer, renferme des articles très-remarquables qui sont dus à M. Mahul, notamment celui de M. BOISSY-D'ANGLAS. Deux seulement des quinze notices contenues dans ce volume appartiennent à la biographie lyonnaise : la notice sur M. LÉMONTEY, par M. Dugas-Montbel, et celle sur l'abbé WURTZ, par un anonyme. Nous n'osons parler de la première, de crainte qu'en lui donnant les louanges auxquelles elle a droit, nous ne paraissions suspects de partialité et vouloir faire un échange de complimens. Dès son début, notre estimable et savant confrère renvoie à une notice consacrée, comme la sienne, à M. Lémontey, et dont l'insertion faite, il y a quelque temps, dans notre recueil (1), lui fournit l'occasion d'émettre dans une note le vœu suivant : « Il serait à désirer que ces sortes de travaux se multiplissent en France, et surtout qu'ils fussent dirigés » par des hommes aussi instruits et aussi consciencieux que » les rédacteurs des *Archives du Rhône*. » Nous sentons vivement ce qu'a de flatteur un pareil suffrage; nous en remercions l'auteur, et nous n'attribuons ses éloges, comme ceux que quelques autres littérateurs distingués ont bien voulu nous donner, qu'au désir d'encourager nos efforts; mais nous nous contenterons de dire que la notice nous a paru plus complète et plus exacte que toutes celles qui ont été publiées sur le même personnage. Nous laisserons à d'autres le soin de faire remarquer dans cet opuscule la netteté et la précision des idées, l'excellente critique, l'élégance et la politesse du style. Quant à l'article sur l'abbé WURTZ, il a aussi le mérite de l'exactitude, mais il est, comme de raison, moins étendu et n'a pas la même

(1) Tom. IV, pag. 303-317. Cette notice est de M. Passeron.

importance. M. Würtz n'a obtenu un instant de célébrité que par la bizarrerie et l'exagération de ses sentimens en matière de religion, dont la manifestation dans une lettre imprimée, adressée à M. de la Mennais et contenant une attaque formelle aux libertés de l'église gallicane, l'exposa, vers la fin de sa vie, à des poursuites judiciaires. Nous avons donné dans le temps, sur ce personnage, à peu près les mêmes détails que ceux qu'on trouve dans les *Annales biographiques* (1).

Memoires de la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, 1825-1827. Lyon, imprimerie de J.-M. Barret, 1828, in-8.° de 147, 43, 72, 14 et 56 pages.

Ce recueil, imprimé par ordre de la Société royale d'agriculture de Lyon, contient les pièces suivantes : 1.° Rapport sur les travaux de la société pendant les années 1825 et 1826, et les premiers mois de 1827, par M. Grogner ; 2.° Rapport sur un concours ouvert pour la destruction de la pyrale de la vigne, par M. Foudras ; 3.° Programme des prix mis au concours ; 4.° Rapport sur l'emploi comparatif des différentes charrues, nouvellement introduites dans notre pays, par M. Moiroud ; 5.° De la nécessité de l'enseignement scientifique de l'agriculture, par M. Prunelle, président ; 6.° Notice sur M. Rieussec, par M. Grogner ; 7.° Ouvrages imprimés offerts à la société depuis le 10 décembre 1824 jusqu'au 30 août 1827 (Relevé fait par M. Leroy-Jolimont, bibliothécaire-archiviste) ; 8.° Tableau de la société en 1827 ; 9.° Rapport sur les paragrèles, par M. Trolliet ; 10.° Mémoire sur l'épizootie des chevaux, qui a régné et qui règne encore en France et dans divers autres

2) Voy. notre tom. III, pag. 253-254, et notre tom. IV, p. 546-

pays de l'Europe , par M. Rainard ; 11.^o Recherches historiques et statistiques sur le mûrier , les vers à soie et la fabrication de la soierie , particulièrement à Lyon et dans le Lyonnais ; 12.^o Rapport sur la qualité des soies tirées des cocons récoltés près de Moulins , département de l'Allier ; par M. Gensoul ; 13.^o et enfin Rapport sur l'établissement pastoral de M. le baron de Staël , à Coppet , par M. Grogner. Il est aisé de sentir combien offre d'intérêt la collection de ces différentes pièces. Plusieurs d'entre elles avaient déjà été imprimées , et nous en avons rendu compte dans nos bulletins précédens ; il en est même qui avaient été insérées en entier dans notre recueil , auquel on peut recourir pour les unes et pour les autres.

Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon , extraite des Archives historiques et statistiques du département du Rhône. Nouvelle édition , revue et corrigée. Lyon , imprimerie de J. M. Barret , avril 1828 , in-8.^o de 24 pages.

Seconde réimpression de cette notice insérée dans notre recueil , tom. VI , pag. 413-429. L'auteur a fait des changemens notables et d'importantes additions à ce travail qui pourrait servir d'introduction au catalogue de la bibliothèque de la ville , si l'on se décidait à le faire imprimer. Parmi les additions qu'on y remarque , nous signalerons les deux suivantes qui nous paraissent de nature à devoir être reproduites ici.

I.

Il n'existe aujourd'hui dans la bibliothèque d'autre médaille que celle qui a été frappée à l'occasion de l'exposition des tableaux et objets d'art qui a eu lieu dans la salle de la bibliothèque , en faveur des Grecs et des ouvriers sans travail , en septembre 1826. Une des mé-

ailles les plus remarquables de l'histoire métallique des papes , et en même temps une des plus rares , parce que les papes eux-mêmes l'ont désavouée, existait en argent dans le médailler des Jésuites de Lyon; c'était celle que l'on prétend avoir été frappée à Rome, en 1572, à l'occasion de la St-Barthélemi. Le P. de Colonia la cite, pag. 779 de son *Hist. litt. de Lyon*, tom. II; elle se trouvait encore dans la bibliothèque, en 1795, comme l'attestent Lavallée et Brion, pag. 61 de leur *Voyage dans le département du Rhône*, Paris, an IV, in-8.° Le musée de Lyon qui aurait dû la recueillir, n'en a que deux clichés en plomb; mais un des amateurs les plus distingués de notre ville, M. Lambert, la possède en argent, d'une fort belle conservation; elle est sur un module de 15 lignes; on y voit d'un côté le buste de Grégoire XIII, en camail, avec cette légende: GREGORIUS XIII PONT. MAX. AN. I. Au-dessous du buste sont ces initiales: F. P. Le revers sur lequel on lit: VGNOTQRYM STRAQES 1572, offre l'ange exterminateur, tenant de la main droite une croix, de la gauche un glaive et poursuivant les huguenots. (voy. sur cette médaille C. du Molinet, *Hist. summor. pontific.*, et Bonanni, *Numismata summor. pontific.*). Tout ce qui restait de médailles et d'antiques dans la bibliothèque, lorsqu'elle fut visitée, en 1804, par M. Millin, a été transporté au Palais des Arts, lors de la fondation du musée. La plupart des livres que ce savant archéologue a indiqués dans le chap. XXIX de son *Voyage dans les départemens du midi de la France*, se trouvent maintenant dans la bibliothèque de l'école de dessin ou dans celle de l'académie: deux petits globes et plusieurs autres objets d'art, ainsi que les bustes de Raynal et de Voltaire, ont été rendus à cette compagnie, en 1826 et 1827. Le buste de Raynal est en marbre, celui de Voltaire en plâtre bronzé; une flamme dorée sort de sa tête, une autre de son cœur. C'est avec raison que Millin, *loc. cit.*, qualifie ce dernier buste de *ridicule simulacre du plus mauvais goût.*

II.

On publiera plus tard la liste des livres les plus rares que renferme la Bibliothèque de la ville de Lyon; toutefois on croit devoir signaler dès à présent quelques-uns des ouvrages que l'on montre aux voyageurs.

MANUSCRITS: des Bibles, des Missels et des Heures de différens âges; un livre des évangiles en latin, in-4.°, sur vélin, qu'Etienne Baluze, dans sa visite aux jésuites de Lyon, le 15 juillet 1701, jugea ancien d'environ 800 ans; un Pline, in-fol. sur vélin,

que l'on croit être du 14.^e siècle, et qui a été cité par le P. Har-
doun ; un manuscrit indien formé de trente-une feuilles de palmier
ou de tallipot, et couvert de tablettes d'ivoire élégamment sculptées,
que feu M. Delandine regardait comme très-précieux et qu'il com-
munique à plusieurs savans versés dans les langues asiatiques, les-
quels ne purent parvenir à le déchiffrer.

LVRES IMPRIMÉS : la Bible polyglotte de Ximénès, 1514-1517,
celle de Walton, Londres, 1657, l'une et l'autre en 6 vol. in-fol. ;
la Bible latine de Sante Pagnino, avec les notes de Servet, Lyon,
1542, in-fol. ; celle de Séb. Gryphe, Lyon, 1550. 3 vol. in-fol.
la Bible historiée (ou traduction de l'Histoire scolastique de Pierre
Comestor, par Guiart des Moulins), Paris, Antoine Verard, sans
date, 2 vol. in-fol., exemplaire sur vélin avec miniatures ; deux
Missels latins, in-fol., à l'usage de Lyon, imprimés sur vélin à
Lyon, l'un par J. Alemannus, en 1487, l'autre en 1500, par P.
Ungar ; un Bréviaire composé par Louis XIII, tiré à peu d'exem-
plaires, et qui a pour titre : *Parva christianæ pietatis officia per
christianissimum regem Ludovicum XIII ordinata ; Parisiis, &
typographia regia*, 1643, 2 vol. in-fol. ; les *Chroniques de France*
imprimées à Paris pour Anth. Verard, l'an M CCCC quatre-vingts
et XIII, 3 vol. in-fol. sur vélin, avec majuscules colorées et
vignettes en noir ; l'Oraison dominicale en cent cinquante langues,
Paris, 1805, in-4.^e, ouvrage exécuté à l'imprimerie impériale sous
les yeux de S. S. Pie VII ; le traité de S. Augustin de *Civitate
Dei*, Rome, 1470, in-fol. ; les éditions les plus estimées des Pères
de l'église, tels que le S. Basile de 1721-1730 et le S. Jean Chryso-
stôme de 1728-1738, tous deux en grand pap. ; les œuvres de Luther,
Wittenberg, 1558, 7 vol. in-fol., dans le dernier desquels se trouve
la conférence du fameux réformateur avec le diable, au sujet de
l'abolition des messes basses ; le *Commentarius in Bucolica (Georgica
et Æneidem) Virgilii* de Servius, publié vers 1570 ou 1572, in-fol.
attribué à Mentel, imprimeur de Strasbourg, et cité par Maittaire,
Annal. typograph. tom. I, pag. 382 ; le Martial de Rome, 1473,
in-fol. ; les *Commentaria linguæ latinæ*, d'Etienne Dolet, Lyon,
Séb. Gryphe, 1536 et 1538, 2 vol. in-fol., édition unique de
cet ouvrage, considérée, sous le rapport typographique, comme
le chef-d'œuvre de Gryphe ; l'Homère de Florence, 1488, in-fol.,
exemplaire qui a appartenu au savant orientaliste Sante Pagnino,
mort à Lyon le 24 août 1541 ; les deux éditions, la première et la
seconde du Démosthène d'Alde, Venise, 1504, in-fol. ; le Thucy-
dide d'Amsterdam, 1731, et le Diodore de Sicile de la même ville,

1746, l'un et l'autre in-fol. grand papier; le Cicéron de d'Olivet; Paris, Coignard et Guérin, 1740-1742, 9 vol. grand in-4.º; le Salluste en espagnol, Madrid, Ibarra, 1772, in-fol., fig.; les Lusiades (*os Lusíadas*) de Camoëns, Paris, F. Didot, 1817, grand in-4.º, exemplaire donné par M. de Souza, lequel a fait exécuter, à ses frais, cette édition qui n'a pas été mise dans le commerce; le Tacite latin publié par Panckoucke (*Auspice Corbière*), Paris, 1826, in-fol.; la Description de l'Égypte, texte et planches in-fol., ouvrage que la ville de Lyon doit à la munificence royale; le *Y King* (livre canonique des Chinois), Peking, imprimerie impériale, 1716, vingt-deux tomes, petit in-fol., réunis en dix volumes, et couverts d'une étoffe bleu de roi, etc., etc.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS D'AVRIL 1828.

2. — Ordonnance du roi qui appelle M. Cozon; juge auditeur au tribunal civil de Lyon, aux fonctions de conseiller auditeur à la cour royale de la même ville.

4. — Les statues de S. Irénée et de S. Just qui surmontaient autrefois les deux côtés de la façade de l'église de St. Just à Lyon et qui avaient été renversées pendant la révolution, viennent d'être élevées derechef et placées au même lieu par les soins de MM. les curé et fabriciens de cette église. Ces nouvelles statues sont l'ouvrage de M. Legendre-Héral. Elles sont d'une grande proportion, et leurs soubassemens doivent être ornés de bas-reliefs dont l'exécution est aussi confiée au ciseau du même artiste.

10. — Le *Bulletin des lois*, n.º 221, contient une ordonnance du roi, du 20 janvier dernier, qui accorde des brevets d'invention,

1.º à MM. Abraham-Henri Bourquin et compagnie, mécaniciens, rue Sirène, n.º 7, pour une navette mécanique propre au tissage;

2.° à MM. Charles Mallié et Fleury Mémé, fabricans d'étoffes de soie, place Croix-Paquet; pour un battant mécanique propre à la fabrication des rubans et autres tissus;

3.° à M. François Beauvais, négociant, quai de Retz, pour une composition métallique qu'il appelle *argyroïde*, susceptible de prendre le poli de l'acier;

4.° à M. William Strybosch, chimiste, rue du Plat, pour des procédés de fabrication de chandelles imitant la bougie.

La même ordonnance approuve la cession faite à M. Nant aîné, négociant, quai Bon-rencontre, par M. Chenevier, de son brevet d'invention pour une machine propre à faire des clous, dits pointes de Paris, ayant la pointe en forme de lance, et au moyen de laquelle on peut en fabriquer six mille par heure. — Par une autre ordonnance, un brevet d'invention a été accordé à M. Maisiat, professeur de théorie pour la fabrication des étoffes de soie, pour les procédés à l'aide desquels il a exécuté un tissu représentant le testament de Louis XVI et la lettre de Marie-Antoinette. M. Maisiat a aussi obtenu à la dernière exposition du Louvre la première des médailles d'or décernées par le roi à l'industrie lyonnaise.

10. — M. Morand de Jouffrey, procureur général près la cour de Douai, dont nous avons annoncé la nomination aux fonctions de procureur du roi près le tribunal civil de Paris, n'a point accepté cette place; qui a été donnée à M. Billot, procureur général près la cour de Corse, par ordonnance royale du 6 de ce mois.

11. — Les ouvriers charpentiers avaient généralement déserté les ateliers et s'étaient coalisés pour faire augmenter le prix des journées. On a arrêté quelques-uns des chefs de cette coalition; et une ordonnance de police affichée aujourd'hui enjoint à ceux de ces ouvriers qui sont voyageurs et étrangers, de se présenter dans les 48 heures à la police, avec leurs livrets et leurs passe-ports,

et statue, à l'égard de ceux qui, n'ayant d'autres moyens d'existence que l'exercice de leur profession, refuseraient néanmoins de prendre du travail, qu'ils seront tenus de quitter Lyon immédiatement, sous peine d'être arrêtés et poursuivis comme vagabonds.

11. — Un vol de plus de 150,000 fr. et dont les circonstances ont rappelé celui qui fut commis, il y a plus de 40 ans, dans les comptoirs de MM. Scherer et Finguerlin, alors banquiers de cette ville, a été fait, la nuit dernière, dans le magasin de M. François-Joseph Beaup, banquier, port St. Clair, n.º 21. Les voleurs ont ouvert plusieurs portes à l'aide de fausses clefs et forcé la caisse avec un presson. Ils ont oublié deux sacs de mille francs entreposés par eux, l'un dans le poêle et l'autre sur une banque.

15. — M. l'abbé Daviers, supérieur de la mission des Lazaristes à Smyrne, se trouve depuis quelques jours à Lyon; il se rend à Paris, accompagné d'un jeune homme appartenant à une de ces familles arméniennes, contre lesquelles les fureurs de la persécution se renouvellent en ce moment à Constantinople. M. Daviers a quitté sa patrie, il y a environ 36 ans. Dans le long séjour qu'il a fait en Orient, il a acquis une connaissance approfondie des mœurs et des usages de cette contrée : ce qui, joint à son caractère, à son âge et à ses vertus, donne à sa conversation le plus haut degré d'intérêt. Plusieurs personnes ont entendu de sa bouche un récit qui se rattache à notre localité. Il s'agit de l'histoire d'un prêtre catholique arménien qui aurait subi le martyre à Constantinople et dont la déponille mortelle aurait été transportée et se trouverait encore à Lyon. Ce prêtre se nommait Dercomidas. Au mois de novembre 1767, il fut mis à mort à la réquisition des hérétiques arméniens, irrités de ce qu'il s'était converti au catholicisme. Sa condamnation ne fut toutefois prononcée par le visir qu'avec une extrême répugnance. On

lui trancha la tête vers le 7 novembre, et on l'enterra dans le cimetière-ordinaire des Arméniens à Constantinople. Un navire français, partant de cette ville, s'arrêta derrière les Sept-Tours, à l'endroit où aboutit le cimetière, et le capitaine prit à son bord le corps de ce défenseur de la foi, exhumé secrètement, à ce qu'il paraît, par les soins et aux frais des PP. Jésuites. Le navire étant heureusement arrivé à Marseille, ce corps fut transféré à Lyon et déposé dans le caveau du noviciat des Jésuites, appelé maison de St-Joseph. M. Daviers assure avoir trouvé ces détails dans un ancien écrit inconnu aux Arméniens; même à leur évêque de Constantinople, à qui il le communiqua en 1801. Tout ce que savent les Arméniens, c'est que le corps n'existe plus dans son tombeau, où ils vont cependant par dévotion et sur lequel il s'est opéré, dit-on, plusieurs miracles. On cite, entre autres, celui d'une religieuse paralytique qui, s'y étant fait transporter vers 1797, en revint avec un entier et parfait usage de ses membres. M. Daviers atteste que depuis il a vu plusieurs fois cette religieuse qui vit peut-être encore et que du moins il a laissée vivante, au mois de mai dernier, à Constantinople. Des rapports sur ces miracles ont dû être envoyés à Rome pour obtenir la béatification de Dercomidas. Le respectable missionnaire a transmis les renseignements que nous venons d'analyser, à l'archevêché de Lyon, comme autant d'indices qui peuvent mener à la vérification d'un fait intéressant pour cette cité. Malheureusement l'église de St. Joseph ayant été détruite et l'emplacement en étant occupé par une rue, il est presque impossible de retrouver le tombeau qui contenait les restes du saint martyr.

(Article communiqué).

16. — Une ordonnance du roi du 15 de ce mois a nommé pour présider le collège départemental de la Loire (Montbrison); M. le comte de Bastard d'Estang, pair de France, premier président de la cour royale de Lyon.

18. — Séance publique de la Société du dispensaire , dans la salle de la bourse , au palais des arts , sous la présidence de M. Regny qui a prononcé un discours d'ouverture sur les avantages de l'institution et sur les développemens qu'elle a reçus. M. Orsel , secrétaire , a présenté le compte moral des recettes et des dépenses de la société ; il a fait un tableau touchant du bien qu'elle a produit , malgré la modicité de ses ressources. M. le docteur Goulard a tracé les traits principaux de la clinique des médecins du dispensaire , et a terminé son discours par des considérations sur les avantages de l'alaitement artificiel et sur le projet d'un établissement public où on le mettrait en pratique.

19. — La police est toujours à la recherche des auteurs du vol commis chez M. Beup. On assure qu'on a retrouvé une partie de la somme volée , environ 30,000 fr. , dans un appartement loué depuis quelques mois par des inconnus , rue Champier ; et on espère que cette découverte procurera celle des coupables. On assure aussi qu'un changeur , sur le signalement qu'on lui a donné d'un individu qui a pris la fuite lorsque la police s'est transportée dans la maison de la rue Champier , a déclaré que le même individu avait déposé chez lui une somme de 3000 fr. en écus , à compte de 8000 fr. en or qu'il devait prendre le lendemain , en apportant le complément de la somme en argent.

20. — Le ministre de l'intérieur vient de faire don au Musée de Lyon d'un paysage dû au pinceau de M. Bourgeois et que le gouvernement a acheté. Ce tableau a fait partie de la dernière exposition du Louvre.

Le roi vient d'acquérir de M. Revoil (au prix de 60,000 f. , à ce qu'on assure) le cabinet d'antiquités du moyen âge , que ce professeur avait formé au palais St. Pierre. L'intention du gouvernement est de créer un musée particulier d'antiquités nationales où figurera la collection de M. Revoil.

21. — Un vol a été commis, la nuit passée, entre Montluel et Meximieux, sur la malle-poste de Lyon à Strasbourg. Les voleurs sont parvenus à monter sur l'impériale et ont enlevé une malle appartenant à M. l'abbé Maccarthy, prédicateur du roi, qui quittait Lyon, après y avoir prêché le carême avec un grand succès. Cette malle ne contenant que quelques hardes et les sermons manuscrits du célèbre orateur, a été retrouvée, presque intacte, dans une terre voisine de la grande route. Les auteurs du vol ont ainsi abandonné un butin qu'ils s'étaient imaginé d'abord d'une plus grande valeur pour eux.

A de pareilles gens des sermons ne vont guère :
Le moindre ducaton serait mieux leur affaire.

22. — M. Couderc, ancien négociant, a été nommé aujourd'hui député en remplacement de M. Royer-Collard, par le collège électoral du 2.^e arrondissement du Rhône. Sur 665 votans, il a obtenu 584 voix ; son principal concurrent, M. le baron Rambaud, ancien maire de Lyon, en a obtenu 235. M. Couderc faisait partie de la dernière chambre des députés.

24. — Mgr. l'archevêque administrateur du diocèse a conféré à vingt-neuf prisonniers, dans la prison de St. Joseph, le sacrement de confirmation.

Même jour. — La chambre de commerce, dans sa séance de ce jour, a nommé M. Laurent Dugas, son secrétaire, aux fonctions de président de cette chambre en remplacement de feu M. Mottet de Gérando ; et M. Vachon-Imbert a remplacé M. Dugas dans l'emploi de secrétaire.

25. — M. de Corcelles, ancien député du Rhône, a été élu, le 23 de ce mois, député par le collège du 4.^e arrondissement électoral de la Seine.

30. — Le *Moniteur* cite M. Bonnefond, peintre de l'école de Lyon, parmi les artistes qui ont obtenu à la dernière exposition du Louvre une médaille de première classe.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE VOLUME.

Abrégé du procès-verbal des délibérations du conseil général du département du Rhône pendant la session de 1827 (M. PASSERON), page	5
Lettre sur les <i>Œuvres posthumes de Boilsau</i> , etc. (M. PARELLE) ,	27
Autre sur le <i>Becueil des sceaux du moyen âge</i> , attribué à Antoine Boudet, de Lyon (M. C. N. AMANTON),	34
Programme des prix proposés par l'académie de Lyon, pour 1828,	38
Programme des prix proposés par la société d'agriculture pour 1828,	40
Liste des députés des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, etc. depuis 1789 jusqu'en 1827 inclusivement (MM. B. et M. D. V.),	43
Observatoire de Lyon. Eclipse du 3 nov. 1827 (M. CLERC)	54
Fourvières, élégie (M. F. COIGNET),	55
Mélanges,	60
Bulletin bibliographique,	62
Bulletin historique du mois de novembre 1827,	68
Essais historiques sur la ville de Lyon, I. ^{er} article,	81
Notice sur le P. Emond Auger, jésuite (M. P.),	100
Réflexions sur l'obligation par les sociétés savantes de publier leurs travaux (M. PARAT),	122
Notice sur le collège royal de Lyon (M. RABANIS),	127
Renseignemens sur la paroisse de Vaise, donnés en 1697, etc.	141
Notes sur l'origine des foires et du tribunal de la Conservation de Lyon (M. M. D. V.),	145
Lettre sur la patrie de Bichat (M. F. A. PIC),	150
Lyon au XIV. ^e siècle. Extrait de l' <i>Histoire des Français</i> , etc., par M. Montsil,	151
Mélanges,	154
Bulletin bibliographique,	157
Bulletin historique du mois de décembre 1827,	158

De l'Origine des étrennes , par Jacob Spon ,	161
Poudrière de Lyon ,	185
Notice sur Julienne Morell ,	186
Manufactures de soierie ,	190
Notice sur J. B. J. Boscary de Villeplaine (M. PASSERON) ,	195
Essais historiques sur Lyon , etc. II.° article ,	210
Liste des députés de Lyon aux états-généraux du royaume (MM. B. et M. D. V.) ,	224
Bulletin bibliographique ,	231
Bulletin historique du mois de janvier 1828 ,	237
Essais historiques sur Lyon , etc. , III.° article ,	242
Notice sur Amélie de Montendre (M. BREGHOT) ,	260
Communautés religieuses de Lyon (M. M. D. V.) ,	267
Biographie universelle , extrait (M. BREGHOT) ,	270
Orme planté anciennement sur la place des Minimes à Lyon	
Dissertation sur la propriété littéraire et la librairie chez les anciens (M. F.-A. FIG) ,	276
La Charité , bas-relief , par M. Legendre-Héral (M. PAS- SERON) ,	278
Vers sur l'Île-Barbe (M. CAMILLE BONIVER) ,	294
Mélanges ,	300
Bulletin bibliographique ,	301
Bulletin bibliographique ,	309
Bulletin historique du mois de février 1828 ,	315
Essais historiques sur Lyon , IV.° article ,	321
Notice sur les armoiries de la ville de Lyon (M. BREGHOT)	337
Notice sur François de MANDELLOT (M. PERICAUD AINÉ) ,	348
Lettre de M. de Précý relative à l'histoire du siège de Lyon en 1793 ,	381
Autre d'un anonyme sur le même sujet ,	385
Bulletin bibliographique ,	389
Bulletin historique du mois de mars 1828 ,	393
Essais historiques sur Lyon , V.° article ,	401
Imprimerie lyonnaise (M. BREGHOT)	420
Thomas Morus , tableau de M. Jacquand (M. PASSERON) .	426
Notice sur M. Hénon (M. GROGNIER)	429
Lyon en 1789 , extrait du voyage d'Arthur Young.	434
Mélanges.	441
Bulletin bibliographique.	467
Bulletin historique du mois d'avril 1828	473

ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.



ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

*Par trois des membres de la Commission de
Statistique de ce Département.*

Et pius est, patriæ facta referre, labor.
OVID. *Trist.* II, 523.

TOME VIII.

DU 30 AVRIL AU 1.^{er} NOVEMBRE 1828.

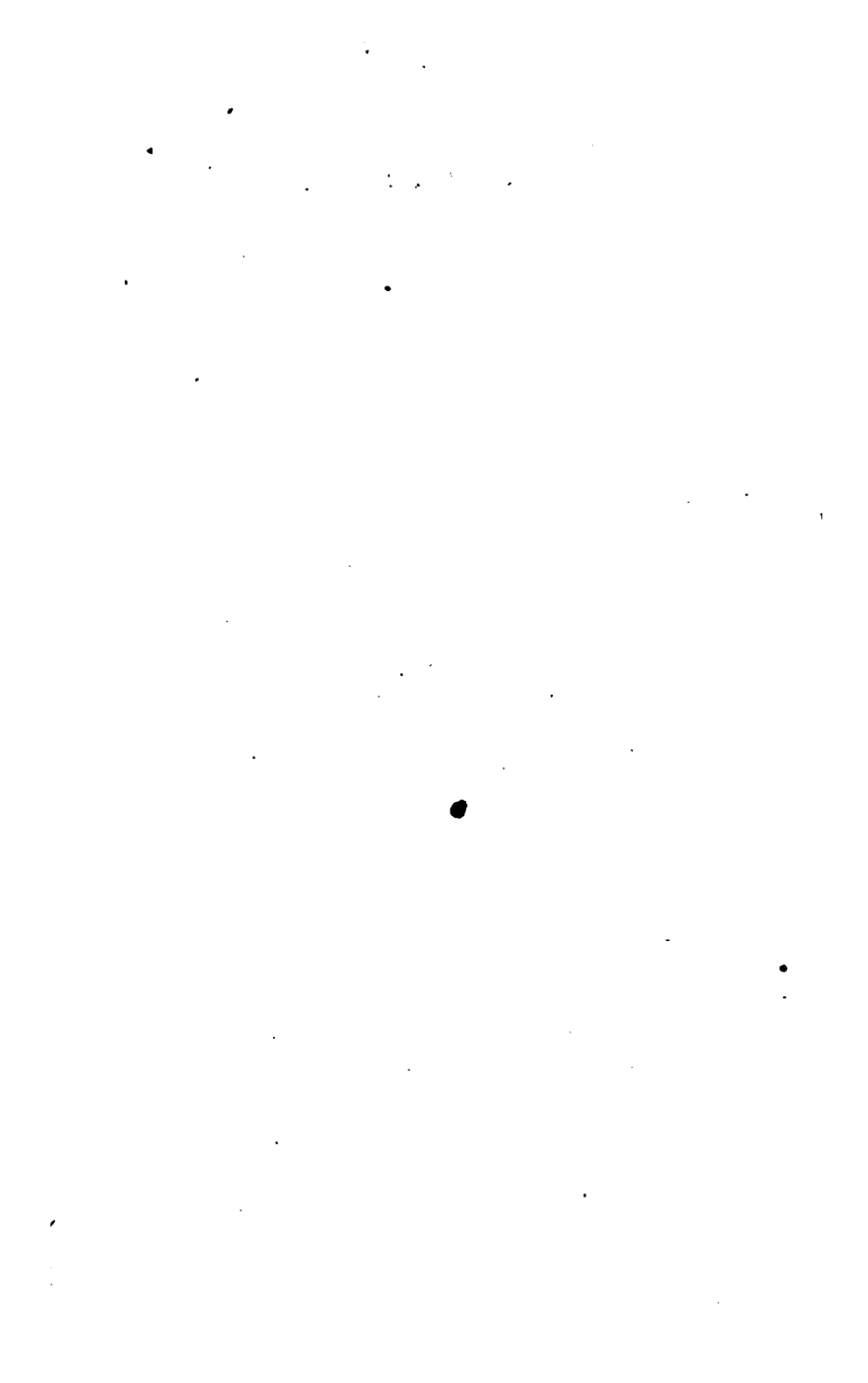
LYON,

J. M. BARRET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, PALAIS DES ARTS,
M.^{me} V.^o BARREAU, RUE ST-DOMINIQUE;

PARIS,

M.^{me} HUZARD, LIBRAIRE, RUE DE L'ÉPERON, N.^o 7,
AUDIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS.

M. DCCC. XXVIII.



ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

STATISTIQUE.

ESSAIS HISTORIQUES sur la ville de Lyon, ou description par ordre alphabétique des quartiers, places, rues et monumens de cette ville.

(VI.° ARTICLE).

Additions et corrections à l'art. AUGUSTINS (*quai des*).

Il s'est glissé quelques erreurs et quelques omissions dans l'art. AUGUSTINS (*quai des*), inséré dans le tom. précédent, pag. 401 et suiv. Nous nous empressons de les relever.

Pag. 403, *au lieu de cette phrase* : il serait à désirer que ce défaut fût corrigé par l'emploi d'un nouveau système de décoration, *lisez* : On a cherché à corriger ce défaut par un nouveau système de décoration : on a peint dans le dôme une Ascension. Cet ouvrage exécuté, en 1826, par M. Frédéric, d'après une gravure faite sur les cartons de Mignard, annonce quelque talent. Malheureusement l'on a de la peine à reconnaître la même main dans les quatre évangélistes qui sont peints

sur les pendentifs et dont le dessin est lourd et sans noblesse. Le reste de l'église a subi aussi de fâcheuses innovations. Le plus mauvais goût a présidé à tout ce qu'on a fait. Il semble que les peintres n'aient point eu assez de couleurs sur leurs palettes pour satisfaire le caprice bizarre de ceux qui les ont mis en œuvre. Le genre de l'édifice demandait une teinte égale et bien choisie. Non content d'avoir employé une profusion de couleurs disparates, étonnées de se trouver ensemble, on est allé jusqu'à peindre en marbre des colonnes de pierres de choin frustes et à peine terminées. Quel est l'étranger, tant soit peu familier avec les arts, qui, visitant cette église, n'oublierait qu'il est dans la seconde ville de France, et ne se croirait tout à coup transporté dans une de ces nombreuses églises de Savoie barbouillées de toutes les couleurs que prodiguent sans discernement les artistes italiens de nos jours ? Ce n'est pas tout encore : si le mal s'était borné là, le remède serait facile ; mais on a osé attaquer le monument lui-même ; on a achevé de dénaturer le plan de l'architecte, déjà altéré par le trop de saillie donné à la tribune destinée à l'orgue, en ajoutant une seconde tribune au-dessous de celle-ci, espèce de soupente qui, coupant en deux la colonnade du fond, interrompt et détruit tout le système de l'édifice. Lorsque les paroisses se livrent aux dépenses qu'exigent de pareilles restaurations, elles ont recours à la caisse publique. Comment arrive-t-il donc que l'administration qui doit se faire rendre compte, souffre que les fonds qu'elle fournit pour réparer ou embellir les monumens qui font honneur à la cité, soient employés à les défigurer d'une manière aussi choquante ? Les deux chapelles qui accompagnent le grand autel, etc.

Même page, ligne 16, au lieu de : définie, lisez : dessinée, et ligne 22, au lieu de : ne saurait, lisez : ne sauraient.

BELLE CORDIÈRE (rue). Cette rue qui prend son entrée, du côté du midi, par la place Léviste, et qui va aboutir à la rue Confort, contient, d'après le dernier recensement, 26 maisons, 269 ménages, 1436 individus, 93 ateliers et 235 métiers d'étoffes de soie. Ce ne fut pendant long-temps qu'un chemin étroit qui servait à la desserte de quelques maisons isolées et de quelques fonds en vignes et jardins, qui étaient situés dans ce canton. Les Jacobins y avaient un enclos de vigne. Le passage n'a été élargi, à ce qu'il paraît, que durant l'occupation de Lyon par les protestans, en 1562 : on fit alors, de toutes parts, des ouvertures au clos de Bellecour, propriété particulière, qu'on transformait en place publique. On donna d'abord à la nouvelle rue, le nom de *rue neuve de Confort*, puis celui de *rue* ou *ruelle Regnier*, et seulement vers la fin du seizième siècle, le nom qu'elle porte actuellement.

Le sol des rues Belle Cordière et Bourgchanin, qui sont parallèles, est un des plus bas de la ville et des plus exposés aux inondations par les infiltrations souterraines du Rhône. La longue stagnation des eaux dans les caves de ces deux rues, aux mois de janvier et de février 1823, époque d'un débordement simultané du Rhône et de la Saône, produisit dans le quartier une espèce d'épidémie qui fut des plus meurtrières.

C'est dans la maison de cette rue, qui porte le n.º 14, que les Israélites de Lyon ont leur synagogue.

Les bureaux de l'académie provinciale se trouvaient

aussi dans cette rue. On sait que cette association, formée en 1826 par les rédacteurs du journal de *l'Indépendant*, MM. Morin, Charles Durand, De Loy, etc., était un projet de ligue des départemens pour s'opposer au monopole de l'esprit et des lumières que s'arroge la capitale. La société devait se composer de cinquante membres ayant le titre d'académiciens, de dix membres ayant celui de membres du comité des beaux-arts, de cent correspondans résidant dans les départemens de la France ou à l'étranger, et de mille souscripteurs qui auraient eu le titre d'associés. Ce n'est que par des publications que l'académie provinciale devait agir, et elle correspondait avec tous ses membres par son journal et par ceux des départemens. Elle comptait publier douze volumes par an, choisis parmi les manuscrits qui lui auraient été soumis par les sociétaires. M. de Chateaubriand avait été nommé président honoraire et perpétuel; M. Charles Nodier, président annuel; M. Charles Durand, secrétaire. L'idée était bonne; mais l'exécution n'y a pas répondu, et à peine une année s'était-elle écoulée depuis sa création, que la société provinciale a cessé d'exister avec le journal qui lui servait d'organe. M. Morin semble avoir voulu essayer de la faire revivre, en publiant, tous les mois, un recueil périodique, in-8.°, sous le titre de *la France provinciale*; mais il n'a donné que deux numéros, ceux de juin et de juillet 1827.

La dénomination de la rue Belle Cordière lui a été imposée par l'usage, et non par l'autorité municipale; elle rappelle la mémoire de la célèbre Louise Labé, dont le mari, Ennemond Perrin, riche marchand de cordages, possédait sur cet emplacement, vers le milieu du

seizième siècle , un jardin (1) et une maison. Cette maison forme aujourd'hui l'angle orientale de la rue Belle Cordière et de la rue Confort. Ennemond Perrin , mort en 1565 , la laissa à sa veuve , qu'il institua son héritière , et celle-ci la légua , à son tour , à deux neveux de son mari , Jacques et Pierre Perrin , en leur substituant l'aumône générale dans le cas où ils mourraient sans enfans. Par l'effet de cette substitution , l'immeuble entra dans le domaine des pauvres. Vendu à un sieur Berthier , conseiller au parlement de Grenoble , il passa ensuite à un sieur de Courtine , puis à Louis Dupré , marchand cartonnier. Il est resté long-temps dans la famille de celui-ci : car ce n'est que depuis deux ou trois ans que l'aliénation en a été faite par Madame Ravier du Magny , épouse de M. le président du tribunal civil de Lyon , et fille de feu Madame Tavernier , née Dupré. Les propriétaires actuels l'ont fait presque entièrement

-
- (1) Un peu plus haut que la plaine
 Ou le Rone impetueus
 Embrasse la Sone humaine
 De ses grans bras tortueus ,
 De la mignonne pucelle
 Le plaisant jardin estoit , etc.

Ainsi commence la description du jardin de la Belle Cordière dans une pièce anonyme à sa louange , imprimée à la suite de ses œuvres. Il faut lire en entier cette description , morceau plein de fraîcheur , de grâce et de poésie. C'est là que sont désignées trois fleurs sous des dénominations inconnues des botanistes modernes , les *mastis* , les *brunettes* et les *damas* , et un arbuste , que le poète appelle le *cerverin* , qui ont fourni dernièrement le sujet d'une discussion intéressante.

reconstruire. Il y a grande apparence que ce n'est pas la première fois que cette maison a été rebâtie depuis l'époque où elle appartenait à Louise Labé.

Louise Charly, dité Labé, qui dut le surnom de *Belle Cordière* aux charmes de sa personne, a laissé un nom distingué dans les lettres. Elle était fille d'un cordier qui possédait une fortune considérable et qui lui fit donner une brillante éducation. Elle naquit en 1525 ou 1526. Douée d'une imagination ardente, avide de tous les genres de gloire, elle suivit, en 1542, âgée d'environ seize ans, l'armée de François I.^{er} (1) au siège de Perpignan, où la firent remarquer sa bravoure et son intrépidité, ainsi que son habileté et sa grâce à monter à cheval. Elle s'était déguisée en homme, et on l'appelait au camp le *Capitaine Loys*. De retour à Lyon, elle y épousa Ennemond Perrin. Sa maison de-

(1) Quelques auteurs, tels que Poullin de Lumina, *Abr. chronol. de l'hist. de Lyon*, pag. 186, M. Fortis, *Voyage pittoresque à Lyon*, tom. I, pag. 210 et 212, M. Jal, *Résumé de l'hist. du Lyonnais*, pag. 245, etc., disent que Louise Labé fut présentée à François I.^{er}, passant par Lyon pour se rendre à Perpignan, et qu'elle charma tellement ce prince, ami des lettres et du beau sexe, par son esprit et par sa beauté, qu'il lui permit de suivre la cour; mais ce sont là des particularités qui ne se trouvent confirmées par aucun document historique, et qui paraissent avoir été inventées à plaisir. Il en est de même de quelques autres circonstances rapportées par M. Fortis dans l'endroit que nous venons de citer, où, suivant son usage, il use largement du privilège accordé par Horace aux peintres et aux poètes.

vint bientôt le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de personnes recommandables dans la cité par le rang qu'elles y occupaient, ou par leurs goûts littéraires. Maurice Sève, alors célèbre comme poète et comme chef d'une école poétique, ami et patron de Marot, avocat et échevin, appartenant à une illustre famille piémontaise dont une branche s'était établie à Lyon, un des hommes les plus considérés de cette ville; Claude de Taillemont, qui fut aussi échevin, et qui pareillement cultivait les lettres avec beaucoup de distinction; Gabriel de Saconay, comte et précenteur de l'église de Lyon, auteur de plusieurs ouvrages estimés; Clémence de Bourges, la *perle des damoiselles lyonnaises*, suivant l'expression de du Verdier, etc. etc., étaient les principaux ornemens de ces réunions, où l'on admettait encore les savans et les littérateurs étrangers qui se rendaient en foule dans nos murs pour y surveiller l'impression de leurs écrits. L'imprimerie de Lyon était en ce temps-là très-renommée; les Sébastien Gryphe et les Jean de Tournes l'avaient élevée à un haut degré de splendeur, et c'est vraiment alors plus qu'à toute autre époque, qu'on voyait couler, dans les remparts de cette ville,

Les ondes du Pactole et les eaux du Permesse.

Une bibliothèque nombreuse décorait le cabinet de Louise Labé. La musique où elle était fort habile, et d'agréables banquets auxquels elle présidait avec beaucoup de grâce; faisaient chez elle une aimable diversion aux *devis* littéraires. En un mot, comme l'a dit un de nos collègues, on peut regarder les assemblées que la Belle Cordière tenait dans sa maison, comme le type de celles qui depuis ont illustré le siècle de Louis XIV.

Louise Labé savait le grec , le latin , l'italien , l'espagnol. On se fait aisément l'idée du charme que devait répandre autour d'elle une femme qui réunissait à une éclatante beauté la vivacité et les grâces de l'esprit le plus heureux et le mieux cultivé. Ses mœurs respectées , célébrées même comme pures et irréprochables par les auteurs qui ont vécu en même temps qu'elle , et qui l'ont habituellement fréquentée , n'ont été attaquées que sur la foi de du Verdier et de Rubys qui ne l'ont pas connue. Ces deux écrivains et ceux qui se sont faits leurs échos , nous la représentent comme une courtisane , comme une nouvelle Léontium , comme la Ninon de Lenclos de son siècle ; mais elle a trouvé d'ardens défenseurs dans les derniers éditeurs de ses œuvres : car elle a composé des œuvres qui furent publiées de son vivant et l'ont été plusieurs fois depuis : elle y chante , il est vrai , l'amour avec des expressions enflammées ; mais qui peut assurer que l'objet de sa passion ne fût pas ce même Ennemond Perrin qui était alors ou qui devait être un jour son époux ? ou pourquoi n'aurait-elle pas eu un amant imaginaire , comme les poètes célèbrent des *Iris en l'air* , des *Phyllis* , des *Sylvie* qui n'ont jamais existé (1) ? Ce qu'il y a de certain , c'est qu'à moins d'adopter l'une ou l'autre de ces opinions , on est réduit à l'impossibilité absolue d'expliquer les éloges que lui donnent plusieurs poètes de son temps , qui vantent à l'envi sa *vertu* , sa *pudeur* , sa *chasteté* : éloges qu'ils n'eussent jamais osé proférer , et qui se fussent convertis dans leur bouche

(1) Cette conjecture se trouve déjà dans les *Recherches sur les théâtres de France* , par de Beauchamps , Paris , 1735 , 5 vol. in-12 , tom. I , pag. 354.

en reproches ironiques , en outrages sanglans , si la personne à laquelle ils s'adressaient , eût été une femme notoirement perdue de débauche , ou seulement une femme dont la réputation aurait été tant soit peu équivoque.

Le recueil de ses ouvrages , dédié à Clémence de Bourges , consiste en une petite comédie en prose , intitulée le *Debat de Folie et d'Amour* , ingénieuse fiction , fable charmante , admirée par Voltaire et imitée par La Fontaine ; en *trois Elégies* , tendres , touchantes , passionnées , pleines d'heureuses réminiscences d'Ovide , de Tibulle et de Propertius ; et en *vingt-quatre Sonnets* , dont le premier est en italien , et dans lesquels , comme l'a observé tout récemment un critique , on reconnaît sans peine , à la douceur et à la pureté des sentimens et de l'expression , que la Belle Cordière soupirait non loin de la patrie de Laure.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur la biographie de Louise Labé , que nous ne pouvons traiter ici qu'accessoirement ; mais , en considération de la place remarquable que cette femme occupe dans nos fastes littéraires et de l'honneur que sa naissance fait à la ville de Lyon , à laquelle notre ouvrage est consacré , on nous permettra d'indiquer , dans une note , à ceux de nos lecteurs qui voudraient approfondir un sujet aussi intéressant , différentes sources où ils pourront puiser des notions plus étendues et plus complètes , et d'entrer en même temps dans quelques détails bibliographiques sur les éditions des œuvres de Louise Labé , qui ont paru jusqu'à ce jour (1).

(1) Le premier ouvrage à consulter pour la biographie de la Belle Cordière , est le *Discours sur la vie et les ou-*

. La ville de Lyon est fière, avec raison, d'avoir été le berceau de Louise Labé, comme autrefois Mytilène

vrages de Louise Labé, Lyonnaise (par M. Charles-Joseph de Ruolz (*), de l'académie de Lyon), Lyon, Aimé Delaroché, 1750, in-12 de 63 pages; le second est la *Notice sur Louise Labé*, par M. Cochard, à la tête de l'édition de ses œuvres, donnée en 1824, et dont nous parlerons bientôt; le troisième et dernier est le recueil des *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, dont il est peu de n.^{os} qui ne contiennent quelques renseignements sur Louise Labé. C'est ainsi qu'on trouve dans ce recueil, tom. I, pag. 35-46, une copie de son testament, daté du 28 avril 1565, pièce importante et qui était restée inconnue à nos historiens dont elle peut servir à rectifier les assertions sur plusieurs points (**); tom. II, pag. 125-128, une lettre sur deux anciennes éditions de ses œuvres; tom. III, pag. 160, son épitaphe, par M. Pericaud aîné; *ibid.* pag. 473, un article sur son portrait lithographié, à Lyon, par M. Reverchon, et à Paris, par M. Serrur, et pag. 478-480, des notes sur cinq plantes cultivées dans son jardin, par MM. Vallot et Thiébaud de Berneaud; tom. IV, pag. 217-220, une lettre sur un passage de l'ancien poète français, Guillaume Cretin, que l'on avait cru

(*) Né à Lyon le 14 novembre 1708, mort le 10 juillet 1756, en traversant la rivière d'Ain qui avait grossi subitement, et en se jetant à la nage pour sauver sa femme et son frère qui périrent avec lui. Il était conseiller à la cour des monnaies. Il a composé pour l'académie un assez grand nombre de mémoires et de dissertations. L'abbé Perretti, *Lyonn. dignes de mém.*, tom. II, pag. 401, se trompe en disant que nous n'avons de lui d'autre ouvrage imprimé que sa dissertation anonyme sur Louise Labé: le *Journal de Trévoux*, septembre 1748, nous a conservé des *Recherches historiques et topographiques sur les villes d'Herculane et de Pompéie*, qu'il avait lues dans les séances académiques des 22 novembre 1747 et 25 avril suivant.

(**) Ce testament a été réimprimé à part.

se vantait de ce qu'elle avait été la patrie de Sappho, et comme aujourd'hui Toulouse se rappelle avec orgueil

relatif à Louise Labé, et pag. 522-526, une seconde lettre sur des vers de Clément Marot, qui paraissent la concerner; tom. V, pag. 11-14 et 29, une comparaison de son *Debat de Folie et d'Amour* avec un poëme de Wieland, par feu M. le comte François de Neufchâteau; tom. VI, pag. 457-458, un jugement porté sur elle dans le *Fort inexpugnable de l'honneur féminin*, par François de Billon, imprimé en 1555; tom. VII, pag. 266-267, une note sur trois sonnets encore inédits qu'elle aurait composés en l'honneur d'Amélie de Montendre, suivant les éditeurs de Clotilde de Surville, et pag. 465-466, un article communiqué par un anonyme et destiné à réfuter un passage de la *Gazette universelle de Lyon*, où l'on blâmait l'autorité municipale de ce qu'elle avait commandé à M. Foystier, pour la galerie des Lyonnais célèbres fondée par feu M. Grogard, un buste en marbre de Louise Labé, qui a figuré à la dernière exposition du Louvre, etc., etc.; etc. La plupart de ces morceaux ont été réimprimés dans les *Lettres Lyonnaises*, Lyon, 1826, in-8.^o et dans les *Mélanges sur Lyon*, extraits des *Archives du Rhône*. Ce sont autant de supplémens aux notes qui accompagnent l'édition des œuvres de Louise Labé, de 1824.

Les éditions qui ont été faites de ces œuvres, suivies des vers à sa louange par divers poètes de son temps, sont au nombre de sept. Les trois premières sortirent des presses de Jean de Tournes, en 1555 et 1556, pet. in-8.^o; la quatrième est celle de Rouen, Jean Garou, 1556, in-16; la cinquième a paru à Lyon, chez les frères Duplain, en 1762, in-12, et fut imprimée par Aimé Delaroche; la sixième a été publiée à Brest, chez Michel (imprimeur et éditeur), en 1815, in-8.^o, et la septième, à Lyon, chez Durand et Perrin, en 1834, même format.

qu'elle a vu naître Clémence Isaure. Ce sont là des gloires , pour ainsi dire , populaires , et qui ne sont que

Cette dernière édition et celle de 1762 sont des monumens élevés à la gloire de Louise Labé par quelques-uns de ses compatriotes.

L'édition de 1762 fut donnée par MM. Jacques-Annibal Claret de la Tourrette de Fleurieu , ancien prévôt des marchands , président honoraire à la cour des monnaies et secrétaire-perpétuel de l'académie de Lyon ; l'abbé Antoine Lacroix , grand obéancier de St-Just ; le P. Dumas , bibliothécaire des Cordeliers ; le P. Janin , bibliothécaire des Augustins ; Jean-François Tolozan , premier avocat-général à la cour des monnaies ; Blaise Desfours , conseiller à la même cour ; Ruffier d'Attignat , trésorier de France ; Bollioud-Mermet , de l'académie de Lyon , et Pierre Adamoli , maître des ports , ponts et passages de la ville et du gouvernement du Lyonnais , Forez et Beaujolais. Ce dernier fut chargé du soin de diriger l'impression qui fut faite sur un exemplaire de 1555 , fourni par M. de Fleurieu. Les dessins des gravures qui ornent cette édition , tirée au nombre de 525 exemplaires , avaient été la plupart , quelques années auparavant , esquissés par M. de Lamonce ; M. Nonnotte , peintre de Lyon , membre de l'académie et frère du fameux abbé Nonnotte , l'antagoniste de Voltaire , les retoucha , mais ils furent mal exécutés par le graveur de Paris , nommé Daullé , dont le burin manquait de force.

L'édition de 1824 est due également à une société d'amateurs et de gens de lettres lyonnais , appartenant presque tous à la magistrature , au barreau , à l'académie et au cercle littéraire. On voit figurer à la tête de la liste honorable des personnes qui ont fait les frais de l'impression et qui ont partagé les exemplaires , MM. le vicomte Paultre de la Motte , lieutenant-général , commandant la 19.^e division militaire ; le comte de Bastard d'Estang , premier

plus flatteuses. Le nom que le peuple lyonnais a donnié à la rue qui est le sujet de cet article, est une de ces marques de souvenir qui recommandent encore plus les individus qui les obtiennent que ne le font les éloges des savans et les honneurs décernés par les princes. Il est vrai que c'est à sa rare beauté que Louise Labé semble, au premier coup d'œil, devoir la place distinguée qu'elle conserve dans la mémoire de ses compatriotes ; mais si

président de la cour royale de Lyon, pair de France ; le comte de Brosses, préfet du département du Rhône ; le baron Rambaud, maire de Lyon ; les membres de la chambre de commerce, représentée par son président M. le chevalier Mottet de Gérando, etc. Des ecclésiastiques, des conseillers à la cour, des membres des tribunaux, des avocats, des médecins, des négocians, une dame (M.^{me} de Sermézy), etc., complètent cette liste qui se compose de 42 souscripteurs dont chacun a eu 20 exemplaires. On trouvera dans les *Archives du Rhône*, tom. I, pag. 77, l'indication des divers papiers sur lesquels l'édition a été tirée. Les éditeurs ont placé à la tête du volume un *Dialogue entre Sappho et Louise Labé*, par M. Dumas, et une *Notice sur Louise Labé*, par M. Cochard, accompagnée de notes par M. Bregnot du Lut, lequel a dirigé l'entreprise, collationné le texte avec celui des éditions précédentes, et rédigé le commentaire qui va de la page 155 à la page 236, et le *Glossaire de Louise Labé* qui remplit les pages 237-322. Le volume est terminé par des *additions et corrections* et par la *liste des souscripteurs*.

Nous avons cru devoir, par les motifs indiqués plus haut, consigner ici ces détails historiques et bibliographiques dont nous garantissons l'exactitude, et que l'on n'on ne pourrait trouver aussi complets nulle autre part.

elle n'eût été que belle, on ne connaîtrait aujourd'hui que son surnom, et l'on se demanderait avec une sorte d'indifférence ou de vaine curiosité quelle était cette *Cordière* dont les charmes avaient fixé un instant les regards de ses contemporains. Ce sont ses talens, ce sont les œuvres qu'elle a laissées, où elle s'est montrée supérieure à son siècle, et où brillent le naturel, la délicatesse, la grâce, une sensibilité vraie et profonde, une riante et fertile imagination, qui l'ont garantie de l'oubli et qui lui assurent des titres solides à l'estime de la postérité.

La rue Belle Cordière peut aussi s'honorer d'avoir vu naître un homme qui s'est acquis de la célébrité par ses talens. Charles Bordes (1) y vint au monde le 6 septembre 1711. On sait qu'il fut l'ami de Voltaire, et on connaît ses relations intimes avec J.-J. Rousseau dont il devint ensuite l'antagoniste dans la fameuse dispute sur la question proposée par l'académie de Dijon sur l'influence des lettres et des arts. Il écrit en prose et en vers, et il fut, suivant l'expression de M. Barou du Soleil (2), l'un de ces littérateurs distingués que les provinces opposent avec orgueil aux prétentions exclusives de la capitale. Plusieurs de ses ouvrages parurent de son vivant; mais le recueil n'en a été publié qu'en 1783, deux ans après sa mort (3), par un de ses confrères à l'académie de Lyon, l'abbé de Castillon, vicaire-général

(1) Il signait ainsi, et cependant l'acte de son baptême et celui de son décès portent, l'un et l'autre, *Borde sans s.* Voy. *Archives du Rhône*, tom. I, pag. 52, not. 1.

(2) *Éloge de M. Prost de Royer*, (Lyon), 1785, in-8.°, pag. 19.

(3) Arrivée le 15 février 1781.

de M. de Montazet. M. l'abbé Guillon de Montléon fit paraître en 1785, sous le titre de *Tribut de l'amitié à la mémoire de M. Borde*, un éloge intéressant de son ami ; et M. Pericaud aîné lui a consacré une notice biographique, qui a été insérée dans le tom. I des *Archives du Rhône*, pag. 52 et suiv., et réimprimée séparément. Le recueil périodique que nous venons de citer, contient en outre, tom. III, pag. 40-47, le discours de Bordes à sa réception à l'académie de Lyon, prononcé le 27 avril 1745, et qui, au moment de cette insertion, était encore inédit. Ce fut Bordes qui, en sa qualité de directeur de la même compagnie, complimenta Voltaire, dans la séance publique du 26 novembre 1754. Ce discours, pareillement inédit, se trouvera à la page 61 des *Mélanges sur Lyon*, actuellement sous presse, et figurera sans doute dans l'*Histoire de l'Académie de Lyon*, que M. Dumas est sur le point de faire paraître.

BELLEVUE (rue). Cette rue est tout à fait nouvelle, et le nom provisoire qu'on lui a donné, fait allusion à sa position sur la seconde montagne de Lyon, entre les deux fleuves, et rappelle le magnifique point de vue qu'on y découvre. C'était, il y a peu d'années, le chemin de ronde, au-dessus du rempart tendant de la barrière de la Croix-Rousse à la barrière des Chartreux. On y compte déjà 5 maisons, 68 habitans, 38 métiers et 19 ateliers de soieries. C'est dans un clos attenant à cette rue que M. Pitrat a entrepris la construction d'un monument qui sera peut-être unique en France, si ce riche propriétaire vient à bout de l'élever au degré de hauteur qu'il se propose de lui faire atteindre. Il s'agit d'une tour destinée sans doute à servir d'observatoire, qui a déjà environ 100 pieds de haut, mais qui doit en avoir 300, de telle sorte qu'ache-

vée, elle surpasserait de près de 120 pieds la sommité du clocher de Fourvière (1). Ce projet est véritablement gigantesque, et même, selon quelques artistes, impossible à conduire jusqu'à sa fin, parce qu'on n'a pas donné, en jetant les fondemens, assez de largeur à la base de cette tour qui, du reste, sera le pendant d'un autre édifice du même genre, mais moins élevé, l'antique tour de la Belle Allemande, située aussi sur la montagne de la Croix-Rousse (2).

(1) Voy. *Archiv. du Rhône*, tom. VI, pag. 381-383.

(2) La manie de bâtir, ou comme on l'appelle vulgairement, *la maladie de la pierre*, n'a jamais été plus commune à Lyon que depuis quelques années. Nous engageons ceux qui en sont atteints à méditer le passage suivant d'un auteur latin du moyen âge, dont nous déclarons toutefois que nous n'entendons point faire l'application à M. Pitrat : *Si vis ædificare domum, te inducat necessitas, et non voluntas. Cupiditas ædificandi ædificando non tollitur. Nimia et inordinata ædificandi cupiditas exspectat ædificiorum venditionem. TURRIS completa et arca evacuata faciunt, sed tardè, hominem sapientem.* « Si vous voulez » bâtir, que ce soit la nécessité et non la passion qui » vous y porte. L'envie de bâtir ne s'éteint pas en bâtissant. » Quand on pousse cette manie jusqu'à la fureur, on doit » s'attendre à voir la vente de ses bâtimens. Une TOUR » achevée et le coffre vide rendent l'homme sage, mais un » peu tard. » On conviendra que Salomon, dans les proverbes duquel on trouve quelques mots sur le même sujet, n'a rien dit de meilleur ; mais il y a un texte plus respectable encore contre ceux qui bâtissent sans avoir préalablement examiné si l'entreprise n'est pas au-dessus de leurs moyens, c'est la célèbre parabole de l'évangile selon S. Luc, chap. 14, v. 28 et suiv., que nous ne craignons pas de remettre sous les yeux de nos lecteurs, en protes-

Sur le point le plus élevé du tènement compris entre la Grande-Côte, la rue Bellevue, la rue Tourret et la rue Neyret, M. Cochard (1) croit avoir retrouvé les vestiges et les fondations de l'ancienne citadelle de Lyon, dont la construction et la démolition subite se rapportent au temps malheureux des guerres de religion et de la ligue, auxquelles notre ville prit une part trop active (2); mais un auteur anonyme, se cachant sous la lettre Z, a combattu la conjecture de notre collègue, dans une *lettre à MM. les rédacteurs des Archives du Rhône* (3), récemment publiée, et nous croyons convenable de reproduire ici les propres termes de cette réfutation qui appartient évidem-

tant de nouveau contre l'intention qu'on pourrait nous supposer d'en faire une application personnelle à qui que ce soit : « Qui est celui d'entre vous, qui, voulant bâtir une *tour*, ne suppose en repos et à loisir, la dépense qui y sera nécessaire, pour voir s'il aura de quoi l'achever; de peur que s'il en jette les fondemens et qu'il ne puisse l'achever, tous ceux qui verront ce bâtiment imparfait, ne viennent à se moquer de lui, en disant: « Cet homme avait » commencé à bâtir, mais il n'a pu achever? »

(1) *Séjours d'Henri IV à Lyon*; Lyon, Millon jeune, 1827, in-18, pag. 24.

(2) Cette citadelle destinée à défendre la ville d'entreprises semblables à celle qui avait eu lieu, en 1562, de la part des protestans, fut construite, deux ans plus tard, d'après les ordres que donna Charles IX, pendant le séjour qu'il fit à cette époque à Lyon. Elle fut démolie en 1585 sous Henri III. Ainsi elle n'a subsisté qu'environ 20 années. On trouvera sur ces faits de plus amples détails dans la *Notice sur le duc de Nemours*, *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 96, et dans la *Notice sur François de Mandelot*, même recueil, tom. VII, pag. 370.

(3) (Lyon, J. M. Barret, 1827), in-8.º de 16 pages.

ment à notre sujet, et que M. Cœchard a laissée jusqu'à ce moment sans réponse :

« L'historien Rubys dit formellement (1) que la citadelle fut édiflée *au plus haut de la coste de S. Sebastien* ; mais une assez grande difficulté se présente ici, celle de savoir si notre auteur a prétendu parler de la Grande-Côte qu'on appelait, sous Henri II, *grande coste de S. Sebastien*, ou s'il a voulu désigner la côte actuelle de St.-Sébastien, et qui portait alors le nom de *petite coste de S. Sebastien* : or, cette côte est, comme tout le monde le sait, assez éloignée de l'endroit où se bâtit la tour Pitrat. Selon M. Cochard, la citadelle aurait été construite *en dedans des murailles*, qui servaient jadis et qui servent encore aujourd'hui d'enceinte à la ville, du côté de la Croix-Rousse. De très-bonnes raisons nous portent à croire que les choses ont bien pu ne pas être ainsi, et la première est que les règles ont toujours voulu qu'une citadelle fût assise sur l'enceinte même de la ville, partie en dedans et partie en dehors, ou qu'elle fût entièrement hors de la ville. Il paraît, d'après Rubys, que la citadelle était placée *hors des murs*, ce qui est fort vraisemblable, et nous allons essayer de le démontrer par un passage copié fidèlement dans l'historien lyonnais.

» Il faut dire d'abord que le premier gouverneur de la citadelle fut M. de Chambéry, ensuite M. de Saluces, puis M. d'Épernon qui, du consentement de Henri III, la remit à M. du Passage, gentilhomme dauphinois. M. du Passage n'ayant pu vivre en bonne intelligence avec le consulat et M. de Mandelot, gouverneur de la ville, ce dernier, d'accord avec les échevins de Lyon, imagina de s'emparer de la citadelle et d'en chasser le gouverneur. En

(1) *Hist. véritable de Lyon*, pag. 402.

conséquence, dans la nuit du 2 mai 1585, trois compagnies de la milice bourgeoise, commandées, l'une par le sieur du Soleil, l'autre par le sieur de Masso, et la troisième par le sieur de la Grange, se mirent en devoir de seconder les intentions de M. de Mandelot et du consulat.

« Comme il fut nuit close, dit Rubys (pag. 435), ces trois compagnies, assistées de partie des Suysstes, estant en garnison en la ville, et de partie des 200 arquebuziers de la garde du gouverneur, s'acheminèrent sans sonner mot, et les mesches esteintes en une maison voisine de la porte neufve de S. Sebastien, appelée la Tourrette, et là passèrent sans mener bruit toute la nuit, puis le lendemain, iour de la Croix, à l'ouverture de la porte, sortants hors la ville, ils se coulèrent tout doucement par le fossé qui estoit tout le long de la cortine de la citadelle, si dextrement qu'ils ne furent pas descouverts par les sentinelles, puis entrèrent dans la place par la porte des Champs, qui leur fut ouverte et livrée par le sergent majour de ladite citadelle, qui l'avoit ainsi promis, et l'exécuta moyennant deux mille escus. »

« Nous ne pensons pas nous tromper; cette *porte neuve de St.-Sebastien*, dont parle Rubys, n'est autre chose que l'ancienne porte de la Croix-Rousse, qui a été démolie entièrement après notre siège de 1793, et que nombre de personnes à Lyon peuvent encore se rappeler. Il suit de là que la citadelle pourrait bien avoir été cette espèce de demi-lune, ou, si l'on veut, ce vaste bastion triangulaire dont on voit encore des vestiges au bas de la muraille et dans la direction de la place des Bernardines, sur lequel s'élèvent aujourd'hui le jardin et les vignes de M. Caubin, et qui avait effectivement une immense *porte* (1), avec

(1) Cette porte existe encore; mais on reconnaît aisément, à son style, qu'elle n'est pas celle qui pouvait

pont-levis, sur les champs dont s'est depuis formée la grande place actuelle de la Croix-Rousse. Ce que nous pensons à cet égard, se rapproche d'autant plus de la vérité, que les compagnies mises en mouvement par M. Mandelot *passèrent la nuit*, au rapport de Rubys, dans la maison de la *Tourrette* (1), sur le rempart; qu'elles sortirent de la ville après l'ouverture des portes, c'est-à-dire à la pointe du jour; qu'elles descendirent sans bruit dans les fossés, se glissèrent le long des courtines sans être aperçues des sentinelles, et pénétrèrent dans la citadelle par la porte d'entrée donnant sur les champs. Il existe encore un autre *bastion* qui pourrait bien avoir également fait partie de la citadelle; nous voulons parler de celui qu'on voit dans la direction même de la côte de St.-Sébastien, et sur lequel s'élève aujourd'hui l'agréable clos de Mad. Héral.

» Nous n'ignorons pas que Rubys fait mention du *démantèlement, ruyne et desmolition de la citadelle*; mais nous croyons fermement que les expressions dont il se sert à ce sujet, doivent être considérées comme de pures hyperboles. Nous ne doutons point que la citadelle ait été *démantelée*, ou, si l'on veut, mise hors d'état de servir; mais nous pensons que les murailles n'en ont pas été totalement rasées. M. Cochard sait aussi bien que nous qu'a-

exister du temps de Charles IX et de Henri III, et les restes d'inscription qu'on aperçoit dans une table au-dessus, font assez voir qu'elle a été bâtie sous Louis XIV. Voici la première ligne de l'inscription, telle qu'on peut la déchiffrer :

SOVBS LE REGNE GLORIEVX DE LOVIS QVATORZIEME, etc.

(1) Cette maison était autrefois un petit fief; le propriétaire actuel est M. le docteur Riondel.

depuis le siège de Lyon, en 1793, la convention nationale ordonna la démolition de toutes les fortifications qui défendaient la ville; que des milliers de bras furent employés à ce travail pendant plus de huit mois; et que, malgré le zèle et l'activité que l'on a vu mettre à cette opération, regardée alors comme si patriotique, la destruction de la muraille d'enceinte, qui s'étendait du fort St.-Jean à la porte St.-Clair, n'a cependant pas été entière.

» Notre sentiment est donc qu'il est fort douteux que la citadelle construite à Lyon par les ordres de Charles IX, ait jamais été dans l'endroit indiqué par M. Cochard; que c'est très-probablement à tort qu'on a donné le nom de *rué de la Citadelle* au fossé qui s'étend depuis le bastion appelé *Tête de More* jusqu'à celui de la *Tourrette*, et que l'emplacement sur lequel s'élève la tour Pitrat, situé *intra muros*, a toujours présenté des terrains en culture et des maisons de plaisance. Si M. Cochard nous objecte que les *bastions* dont nous avons parlé, sont tournés contre la campagne, nous lui répondrons qu'il n'y avait aucune nécessité à ce qu'ils le fussent contre la ville, dont la majorité des habitans tenait pour la religion catholique et pour le roi, et que les troupes royales, stationnées au *château de Pierre-Scize*, au *fort St.-Jean* et dans la *citadelle*, pouvaient, de ces différens points, se porter partout avec la plus grande célérité. Si M. Cochard nous objecte encore que des *bastions* ne sont pas une *citadelle*, nous lui dirons que ces sortes de travaux, au moyen de certaines dispositions particulières, peuvent, ce nous semble, très-facilement en tenir lieu; et nous nous rappelons assez bien les dispositions des deux *bastions* en question pour croire qu'ils formaient véritablement ce que nos vieux historiens ont appelé la *citadelle*. Nous pouvons ajouter que ces *bastions*, notamment celui qui se trouve dans la direction de la côte

de St.-Sébastien , présentent infiniment moins de vétusté que les murailles d'enceinte qui existent auprès, et que leur construction est assez évidemment postérieure aux autres ouvrages de fortification entrepris et élevés, comme tout le monde le sait, sous le règne de François I.^{er}.

» Il nous paraît peu raisonnable de croire que Charles IX eût besoin à Lyon d'une *citadelle* véritable et qui *dominât la ville*; les protestans y étaient en trop petit nombre pour pouvoir inspirer des craintes sérieuses. Il n'était pas bien difficile au fameux baron des Adrets et à ses farouches huguenots de surprendre, en 1562, une ville qui avait le privilège de se garder elle-même, et dans laquelle les rois de France avaient pour habitude de n'entretenir qu'une très-faible garnison. Si les troupes royales y eussent été en force, si les postes de l'*Hôtel-de-Ville* et de la *place de la Douane*, commandés par les capitaines *du Fenouil* et *du Peyrat*, eussent été confiés à des soldats aguerris, et non point à de bons et paisibles bourgeois, le coup de main tenté par les protestans serait, il n'y a pas de doute, demeuré sans succès. Que fallait-il donc à Charles IX pour prévenir toute surprise de la part de ces sujets rebelles? quelques nouvelles fortifications, disposées de manière à pouvoir loger un certain nombre de troupes, et placées assez près de la ville pour qu'au premier mouvement ces troupes pussent aussitôt se porter sur les points menacés. Quant aux *souterrains*, *puits* et autres restes de *constructions* qu'on a trouvés, dit-on, dans le clos de M. Pitrat, en creusant pour les fondations de la tour, et que M. Cochard regarde comme des *débris de la citadelle*, il serait très possible que ce fussent d'anciens travaux, qui se liaient au système de fortification entrepris, sous François I.^{er}, pour défendre la ville du côté de la Croix-Rousse.»

HISTOIRE.

ADDITIONS ET CORRECTIONS pour la liste des députés des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, etc., insérée ci-dessus, tom. VII, pag. 43-53. (Extrait d'une lettre de M. C.).

La liste des députés de Lyon aux états-généraux du royaume, insérée dans le tome précédent des *Archives*, avec des notes biographiques sur ces mêmes députés, offre beaucoup d'intérêt ; on aime à revoir des noms qui ont honoré leurs siècles, et que des services importants recommandent au souvenir de la postérité ; mais cette liste renferme quelques inexactitudes : j'ai pensé devoir les rectifier, convaincu d'avance que c'était entrer dans vos vues et faire quelque chose d'utile que de compléter cet excellent travail.

Vous ne faites remonter cette liste qu'à l'année 1467 ; cependant la ville de Lyon, depuis sa réunion à la couronne, a nécessairement concouru à la formation de ces grandes assemblées. Nous en trouvons des traces dans les historiens ; mais comme les documens sur ce point sont très-rares, nous adopterons l'époque que vous avez choisie. Cependant je ne peux passer sous silence les efforts que firent les Lyonnais, lors de la captivité du roi Jean, pour remédier aux maux qui désolaient la France : ils fournirent des otages, s'imposèrent volontairement, et payèrent même pour des villes voisines le contingent qui leur avait été assigné. Ces faits prouvent que la sénéchaussée de Lyon avait été représentée dans

les assemblées générales où ces mesures avaient été arrêtées.

Nous voyons dans le recueil des ordonnances du Louvre que les gens des trois états de la langue de France, assemblés à Paris, en 1357, accordèrent au dauphin un subside de quatre mois pour subvenir aux dépenses que nécessitait le fâcheux état du royaume ; ils élurent, pour lever cet impôt dans le diocèse de Lyon, le prieur de Saint-Irénée, Bérard Delavieu, chevalier, et Humbert Bairant, bourgeois de Lyon, tous les trois, sans doute, députés de la province à ces mêmes états.

L'exercice de leur mandat dans le Forez, donna lieu à de vives contestations : les habitans refusèrent de payer, parce que le comte ni eux n'avaient accordé ce subside. Les commissaires, pour punir cette désobéissance, condamnèrent Pierre de Bergisac, chevalier, bailli, et Pierre de Vernay, chanoine de Mâcon, juge de Forez, chacun en cent cinquante marcs d'argent d'amende envers le roi. Le procureur du comte et un grand nombre d'autres personnes furent aussi condamnés, chacun, en cinquante marcs d'argent d'amende. Les élus mirent encore les juridiction, cens, redevances et rentes dudit comte, sous la main du roi. Le comte, ses officiers, et les autres personnes atteintes par ce jugement, en appelèrent au roi ; mais les élus continuèrent leurs poursuites, et de concert avec le bailli de Mâcon, envoyèrent des sergens et des commissaires à Montbrison pour exiger le subside ; ils firent même mettre en prison quelques-uns des redevables. Aussitôt les habitans firent corner à cor et sonner le tocsin, s'assemblèrent en armes, vinrent dans les maisons où étaient les commissaires et sergens du roi, et en enfoncèrent les portes. Quelques-uns

s'enfuirent par dessus les toits , les autres furent maltraités et battus , et leurs effets pillés. Le lieutenant du bailli de Mâcon fit informer de cette rébellion et saisir les biens des prévenus. Il y eut de semblables révoltes dans plusieurs villes et lieux du comté.

Le dauphin-régent envoya dans le Forez l'évêque de Lizieux , le maréchal de Boucicaut et Pierre Scatisse , trésorier du Roi ; il les nomma commissaires , conjointement avec le lieutenant du bailli de Mâcon , pour connaître de ces rébellions. Ces commissaires ayant égard à la soumission de M.^{me} Jeanne de Bourbon , comtesse de Forez , tant en son nom qu'en celui de son fils mineur , de payer le subside de quatre mois et une nouvelle taxe pour la rédemption du roi , remirent les peines et amendes ci - devant prononcées. Le régent , par ses lettres du 9 de janvier 1358 , confirma la décision des commissaires.

Nous avons cru devoir rappeler cet événement qui semble établir que les peuples ne se croyaient enchainés par les délibérations des états-généraux , qu'autant que les contributions avaient été votées par chaque province : ces faits , d'ailleurs , sont peu connus et appartiennent à l'histoire de Lyon.

Les actes capitulaires de Saint-Jean nous apprennent que le 14 décembre 1463 , le chapitre nomma Geoffroi de Pompadour , prévôt , et Claude Gaste , chanoine , pour assister aux états à Montferrand. Il paraît que ces états eurent lieu , quoiqu'aucun auteur n'en parle ; car , le 23 janvier 1464 , Gaste obtint un mandat de cent écus d'or , principalement motivé sur son voyage à Montferrand.

I. *États-généraux tenus à Tours , en 1467.*

Les lettres de convocation sont datées de Montils-les-Tours , le 26 février , et adressées à *nos chers et bien-amés*

les gens d'église , bourgeois , manans et habitans de notre ville de Lyon ; le jour de l'assemblée est fixé au 1.^{er} avril : le roi s'excuse de ce délai rapproché sur ce que la trêve entre lui et aucuns seigneurs et leurs alljés , ne dure que jusqu'au 1.^{er} mai , et qu'il est nécessaire de prendre un parti auparavant.

La nomination eut lieu le 26 mars 1467 ; les députés acceptèrent ; on promit deux écus de gage par jour à M. Grand , docteur ès lois , et 40 sous , aussi par jour , à chacun des deux autres.

II. 1484.

Les lettres de convocation sont adressées au sénéchal de Lyon. L'assemblée des trois ordres se tint dans l'église de St-Jean.

Députés élus :

M. Claude Gaste, doyen de l'église primatiale (il est nommé par erreur Gascon dans le recueil de Quinet).

M. Guichard d'Albon, écuyer, seigneur de St-André, au lieu de M. Henry d'Albon, d'abord nommé.

M. Jean Palmier, docteur ès lois, juge-mage de Lyon.

M. Bertrand de Sallefranque, prévôt de Lyon.

M. Antoine Dupont, clerc, notaire royal, procureur-général de la ville. Le 23 juin 1484, le consulat accorde 120 liv. tournois à Dupont, en déduction du voyage qu'il a fait devers le roi, où il a demeuré depuis le 10 janvier jusqu'au pénultième de mai.

Le Beaujolais nommait séparément.

III. *Idem.* 1506.

Le consulat, par une délibération du 27 avril, promit à M. le Charron 3 liv. tournois par jour pour ses frais,

et 50 s. , aussi par jour , à chacun des deux autres députés. On leur donna 30 écus d'or à compte , prêtés par Guillaume Andrevet. Les députés furent de retour le 10 juin ; une assemblée du consulat du 16 juin approuva ce qui avait été conclu à Tours. Chacun des membres se soumit , par serment sur les saints évangiles , à procurer l'entier accomplissement du mariage de M.^{me} Claua de France avec M. de Valois , et dans le cas où le roi déciderait sans laisser d'enfant mâle , à reconnaître le même M. de Valois pour roi et souverain seigneur. Un double de cet acte fut envoyé à Louis XII. M. de Laurencin ne voulut rien exiger de ses frais. (Délibération du 14 juillet 1506.)

*IV. Convoqués à Meaux pour le 20 décembre 1560 ,
tenus à Orléans le 13 décembre.*

Le 2 novembre 1560 , les trois ordres de la province , assemblés dans une des salles de l'archevêché , élurent , savoir : le clergé , MM. Buatier et de Saconay ; la noblesse , MM. le baron de St-Chamond et le seigneur de la Liégué le jeune , et le consulat , Antoine Bonin , sieur de Servières , et Pierre Grollier. Chacun des ordres fit son cahier de doléances qu'il remit à ses députés. Les envoyés du plat-pays de Lyonnais se réservèrent de dresser leurs doléances à part , et d'en charger les députés qu'ils nommeraient. Il paraît qu'ils élurent Mathieu Pany , Jean Mandas et Claude Graves : du moins ces noms figurent avec ceux de Grollier et de Bonin dans le nombre des députés de la sénéchaussée de Lyon qui parurent à la dernière séance des états d'Orléans , tenue le 31 janvier 1561.

V. *A Blois. 1576. Convoqués pour le 15 novembre.*

L'assemblée des trois ordres se réunit dans la salle de l'archevêché, le 1.^{er} octobre, en présence de M. de Mandelot, lieutenant-général ; le clergé nomma M. l'archevêque, et la noblesse, MM. du Piney et de Beauregard. Le consulat s'assembla le 30 octobre, à l'hôtel-de-ville, et nomma MM. Grollier et Scarron qui ne voulurent pas accepter, et Claude de Rubys pour adjoint, mais la préséance que voulut ce dernier, détermina une seconde assemblée du consulat le 12 novembre suivant, dans laquelle furent élus *Antoine Scarron*, échevin, et *Jean de Masso*, conseiller du roi, receveur-général de ses finances en la généralité de Lyon ; il leur fut accordé 200 liv. tournois pour s'équiper.

Dans les procès verbaux des états-généraux, on voit que le clergé de Lyon avait député, outre M. l'archevêque, M. de Marnas, chanoine et sacristain de l'église de St-Just, et que le plat-pays de Lyonnais était représenté par Philibert Pérault.

VI. *A Blois, 1588.*

Les lettres closes adressées au lieutenant-général de la sénéchaussée de Lyon, pour la convocation des trois ordres, sont du 7 août 1588. Le clergé nomma Claude de Chalmazel, doyen de l'église de Lyon, et Marc de Pravieux, chamARRIER ; la noblesse, Jacques de Ste-Colombe, chevalier, sieur du Piney, Villette et Torigny ; le consulat, par sa délibération du 13 septembre, Pierre Scarron et Nicolas de Chaponay, échevins ; le tiers-état du Lyonnais, Pierre Dugas, greffier de Thu-

rins, et Claude Bleternaz, procureur en la baronnie d'Izeron.

VII. *D'abord convoqués à Rheims par le duc de Mayenne, ensuite à Soissons, pour le 26 octobre 1592.*

Le motif de cette assemblée était l'élection d'un roi catholique. Le consulat choisit, le 19 octobre, pour ses députés, Guillaume de Villard, avocat en la sénéchaussée, conseil de la ville (il n'était point de la famille du maréchal), et Guillaume Gelas, échevin. Ils n'acceptèrent que sous la condition que dans le cas où ils seraient volés ou faits prisonniers dans ce voyage, on payerait leur rançon et on les indemniserait de tous dommages. On leur accorda, à compte de leurs dépenses, 200 écus sol, qu'il fallut emprunter à un taux excessif; on leur donna procuration le 20 du même mois.

VIII. *Assemblée des notables tenue à Rouen, le 4 novembre 1596.*

MM. de Bothéon, de Servières, trésorier de France, et Henry, échevin.

IX. *A Paris. 1614.*

Dans l'assemblée des trois ordres, tenue dans une des salles de l'archevêché de Lyon, en présence de M. d'Alincourt, gouverneur, le 4 août 1614, le clergé élit pour ses députés, M. l'archevêque, et M. de Gibertes, archidiacre de la grande église; la noblesse, Claude de Cremeau, seigneur de Chamouset; le consulat réuni à l'hôtel de ville le 9 août, Pierre Austrein, prévôt des marchands.

Par une délibération du 9 septembre suivant, le con-

sulat nomma MM. Charles Grollier, procureur-général de la ville, et Jean de Moulceau, avocat au conseil privé du roi, pour être adjoints à M. le prévôt des marchands et pour concourir avec lui aux délibérations des états-généraux ; ils partirent le 28 septembre.

En juin 1615, il fut remboursé à MM. Austrein et Grollier pour leur dépense 6,994 liv. 9 s. 2 d. et à MM. de Moulceau 1500 liv. Le plat-pays élut pour ses députés Jean Goujon, avocat, et Philibert Tixier, châtelain de Dargoire : il leur fut payé, pour assistance aux états-généraux, la somme de 5,988 liv.

Une assemblée des états-généraux fut convoquée, par lettres du 4 avril 1651, pour être tenue à Tours le mois de septembre suivant. Le consulat nomma, le 2 mai, pour député, Charles Grollier, sieur de Cazaut, prévôt des marchands ; mais l'état des choses fit ajourner le projet de cette assemblée.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

NOTICE SUR L'ABBÉ DE FARAMANT.

L'abbé Louis de la Croze de Faramant, docteur de Sorbonne, a été, pendant plusieurs années, prévôt-curé de l'église d'Ainay, official et grand vicaire de l'archevêque de Lyon. Il fut reçu membre ordinaire de l'académie de cette ville le 18 décembre 1724 (1), et suivit

(1) Le P. de Colonia lut, dans la séance publique de ce jour, une *Dissertation historique sur l'ancien autel de Lyon*, dont le

avec assiduité les séances de cette compagnie, à laquelle il communiqua un assez grand nombre d'opuscules dont la liste fera connaître la variété de ses connaissances, ou du moins de ses études :

1.° En 1728, Observations sur Plutarque ; sur le grand et le pathétique ; si l'éloquence doit plus aller à l'esprit qu'au cœur, *et vice versa* ;

2.° En 1729, sur le Démon de Socrate ; Apologie de Quintus Fabius Maximus ;

3.° En 1731, Remarques sur la vie et les œuvres de Velléius Paterculus ;

4.° En 1732, Parallèle des jeux funèbres d'Homère et de Virgile ; Traduction de la Vie d'Agricola, de Tacite ;

5.° En 1734, sur l'Aréopage ;

6.° En 1736, sur les peines militaires chez les Romains ;

7.° En 1737, Traduction du dialogue de Platon, intitulé Ménon ; Explication d'une loi des Douze Tables ; sur les Amazones ;

8.° En 1741, sur la Tachygraphie ou l'art des abréviations (c'est de cette dissertation, qui était fort curieuse et qui fut lue dans la séance du 22 août, qu'est tirée la traduction du distique de Martial : *Currant verba licet....*, citée dans le tome précédent, pag. 462) ;

9.° En 1742, Recherches sur la dénomination d'*Imperator* ;

manuscrit existe dans les porte-feuilles de l'académie, dissertation extraite de l'*Histoire littér. de Lyon* qui alors n'était pas encore publiée. Il y avait une sorte d'à-propos dans le choix du sujet, puisque la récipiendaire était attaché à une église que l'on croit avoir été élevée sur les ruines du temple d'Auguste ; et le P. de Colonia n'oublia pas de faire valoir cette circonstance.

10.° En 1743 , sur la vie de Théophile Folengi , vulgairement appelé Merlin Coccaie , et sur la poésie macaronique ;

11.° En 1744 , Recherches sur Alde Manuce avec une notice de ses principales éditions ;

12.° Et. enfin , en 1745 , Discours prononcé dans l'église d'Ainay , le 14 mai , à la bénédiction des drapeaux du régiment de Lyonnais (ce discours fut imprimé la même année à Lyon , chez Aimé Delaroche , in-4.° de 6 pages. C'est le seul des ouvrages de l'abbé de Faramant que nous sachions avoir été publié.)

On voit par ce catalogue , que l'on croirait être celui des ouvrages d'un des membres les plus actifs de l'académie des inscriptions , combien l'abbé de Faramant était laborieux. L'académie de Lyon ne conserve , je crois , aucun des manuscrits des mémoires que nous venons d'indiquer ; mais ils sont presque tous analysés dans les procès-verbaux de ses séances. Il paraît qu'elle perdit l'abbé de Faramant , en 1746 , époque où il alla s'établir à Paris. Sa place fut déclarée vacante le 19 janvier 1751. On annonça qu'il avait quitté Lyon depuis environ quatre ans , et qu'il avait même résigné le bénéfice qu'il avait dans cette ville. Ce fut l'abbé de Tocquet de Mongeffond qui lui succéda dans les fonctions de prévôt d'Ainay. On rapporte un mot de l'abbé de Faramant qui n'est pas très-flatteur pour la mémoire de cet abbé de Tocquet : « Mon prédécesseur , disait-il , » était une bête , mon successeur en est une autre , et » moi je fais parenthèse entre les deux. »

On trouve dans le recueil des poésies latines d'Étienne Fabretti , dédié à l'académie de Lyon et intitulé : *Steph. Fabretti Urbinatis à societate Jesu presbiteri (sic) Lyrica*

et *Epistolæ*, Lyon, frères Duplain, 1747, in-8.° p 293-296, une pièce en vers élégiaques portant ce titre *Ad illustrissimum D. D. Ludovicum abbatem de Croze de Faramant, doctorem Sorbonicum, collegii Athenacensis ecclesiæ præpositum, Em. Lugdun. archiepiscopi vicarium generalem, etc. Quod perfectæ n lyrice pluribus exornasset.*

Nous ignorons l'époque de la mort de l'abbé de Faramant, ainsi que la date et le lieu de sa naissance.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LYON.

Le P. Pierre L'Abbé, qui a été recteur du collège de la Trinité de Lyon (1), dans ses *Elogia historica Lugduni antiqui*, *Dissert. IX*, pag. 315 de ses *Elogia sacra et theologica*, etc. Grenoble, 1664, in-fol. (

(1) Le jésuite Pierre L'Abbé était né à Clermont; il mourut au collège de Lyon, où il a professé pendant plusieurs années et exercé les fonctions de bibliothécaire. On a déjà remarqué que dans ce recueil qu'il ne fallait pas le confondre avec un autre jésuite dont le nom a quelque ressemblance avec le sien, le P. Philippe Labbe, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire chronologie, auquel on doit en particulier le recueil des actes des conciles en 17 volumes in-fol., et qui a tracé le plan de l'histoire byzantine. Ce sont deux personnages très-différens. M. Deland est du nombre de ceux qui les ont confondus. Voy. son *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, tom. I, pag. 15.

(2) En 1671, le P. L'Abbé fit faire un nouveau frontispice à la partie de ses *Elogia* qui concerne Lyon, et en forma un volume sous ce titre: *Petri L'Abbé, à societatis Jesu, Lugduni vicarii usque ad Lugdunum christianum Historiæ Lugduni, apud Jacobum Faelon, etc. 1671.* Il y ajouta aussi quelques pièces imprimées.

a fait un Lyonnais de Valérius Caton , grammairien et poète qui vivait du temps de Sylla et dont on trouve la biographie dans le traité de Suétone *de Illustribus Grammaticis*. Il a , je crois , suivi en cela Symphorien Champier , *de claris Lugdunensibus* , et à son tour il a été suivi par l'abbé Perneti , *Lyonnois dignes de mémoire* , tom. I , pag. 8 ; mais Spon et le P. de Colonia ont manifesté une opinion absolument contraire : le premier , *Recherches des Antiquités de Lyon* ; pag. 9 , après avoir soutenu qu'il n'y avait nulle apparence que Lyon eût existé avant l'arrivée de la colonie de Plancus qu'il tenait pour véritable fondateur de cette ville , ajoute : « Je n'ai donc garde de mettre dans le rang des » Lyonnois illustres , comme ont fait quelques-uns de » nos auteurs , *Lucius Plotius* , grand orateur que » Cicéron avoit écouté , *Antonius Gniphon* , précepteur » de Jules César , ou *Valerius Cato* , qui sont tous morts » avant qu'on eust jetté les fondemens de Lyon ; et » Suetone mesme ne nous les donne que pour Gaulois. » Le second , *Histoire littéraire de Lyon* , tom. I , pag. 16 , pense absolument de même : il est vrai qu'il ne parle pas de Valérius Caton , mais il nomme les deux autres Gaulois , Gniphon et Plotius , et s'exprime à leur égard à peu près dans les mêmes termes que le célèbre antiquaire : « *Je n'ay garde* , dit-il en effet , de prétendre » que Plotius , qui enseignoit dans Rome , plusieurs » années avant la fondation de Lyon , fût lyonnois de » naissance , comme l'ont dit bonnement plusieurs de » nos anciens. Je dois dire aussi la même chose de Marc » Antoine Gniphon , dont Suétone et Macrobe (*Saturnal.* » l. III , c. 12) vantent si fort l'esprit , le savoir , la » mémoire , la douceur , le désintéressement , et qui , » après avoir été précepteur de Jules César , enseigna

» publiquement la rhétorique dans sa propre maison ,
 » où Cicéron alloit assidûment l'écouter , lorsqu'il étoit
 » sorti du barreau. *Fuisse dicitur ingenii magni , me-*
 » *morix singularis , nec minus græce quam latine doc-*
 » *tus.... Scholam ejus claros quoque viros frequentasse*
 » *aiunt : in his Marcum Ciceronem , etiam cum*
 » *prætura fungeretur* , dit de lui Suétone , dans son livre
 » des Illustres Grammairiens. — Je me contente de dire
 » que ces deux hommes si célèbres dans leur art , étoient
 » nés parmi nos peuples , dans le même pays et dans
 » le même siècle qui vit naître cette ville. » On voit
 que la diversité des opinions sur le fait dont il s'agit ,
 provient de celle qui existait , comme elle existe encore ,
 sur le point de savoir si Lyon a été fondé l'an de Rome
 711 par Munatius Plancus , ou si lorsque ce prétendu
 fondateur y amena une colonie romaine , cette ville
 était déjà bâtie depuis long-temps. Tous ceux qui tien-
 nent pour ce second sentiment , sont facilement portés
 à admettre que les trois Gaulois célèbres dont nous nous
 occupons étaient lyonnais. Aussi le P. Ménestrier qui
 est à la tête de ce parti , n'aurait-il pas hésité à les
 reconnaître pour tels , et peut-être l'a-t-il fait quelque
 part. Un de nos collègues (1) est allé plus loin , ou
 plutôt il a suivi une autre méthode pour obtenir les
 mêmes résultats ; il a renversé la question sens dessus
 dessous : de ce que plusieurs modernes ont avancé que
 Plotius et Gniphon , dont le premier est né en 654 •
 étaient venus au monde à Lyon , il semble avoir voulu
 conclure que Lyon existait déjà avant l'an 711 ; il ne
 s'est pas aperçu que raisonner ainsi , c'était tourner dans
 un cercle vicieux ; c'était donner pour une conséquence ce

(1) Voy. notre tome IV , pag. 195.

qui n'est que le principe contesté d'où quelques écrivains sont partis pour établir, non qu'il était certain, mais seulement qu'il était probable que Gniphon et Plotius avaient pris naissance dans nos murs ; c'était enfin ériger en preuve une simple conjecture.

Mais toute cette discussion et toutes ces assertions contradictoires, desquelles il résulte au moins que la question est fort douteuse, n'auraient point embarrassé le P. L'Abbé dont il est temps de mettre les propres paroles sous les yeux du lecteur : *Lugdunensem (Valerium Catonem) fuisse probat inscriptio, quæ adhuc extat apud Ansam, et ne laudari tantum putes in lapide, laudat illum Suetonius*, etc. Ainsi le P. L'Abbé s'appuyait sur une preuve qui lui semblait irréfragable, sur une inscription qui existait encore de son temps *apud Ansam* (sans doute *après d'Anse*, petite ville de l'ancienne province du Lyonnais, à 4 lieues de Lyon) ; mais par malheur il ne rapporte point cette inscription qu'il se contente d'indiquer de la manière qu'on vient de voir, et nous demeurons privés de l'avantage de pouvoir vérifier, par un examen attentif, si elle s'applique au *Valerius Cato* de Suétone, et si elle détermine sa patrie aussi précisément que le veut notre Jésuite. Jusqu'à l'heure où l'existence de cet antique monument nous sera démontrée et où nous en connaissons les termes, il nous sera permis de penser qu'il n'y a d'établi qu'une chose : c'est que Valérius Caton, ainsi que Lucius Plotius et Antoine Gniphon, étaient gaulois, comme le disent formellement les auteurs de l'antiquité, mais que, soit que l'on recule la fondation de Lyon à une époque antérieure à la venue de Plancus, soit qu'on la fasse dater seulement de son arrivée sur nos bords, rien ne prouve que ces trois personnages aient vu le jour dans

notre territoire plutôt que dans toute autre partie des Gaules.

Du reste, on peut consulter sur leur vie et sur leurs ouvrages, outre les écrivains que nous avons cités, l'*Histoire littéraire de la France*, par des Bénédictins, tome I, pag. 83 et suiv., et pour Valérius Caton et Gniphon, la *Biographie universelle*, où Lucius Plotius est omis, quoiqu'il eût autant de droit d'y figurer que les deux autres. Nous observerons, en passant; que c'est par erreur que l'auteur de l'article *Caton* (Valérius), dans le dernier de ces ouvrages, a avancé que le poëme des *Diræ* n'a été traduit dans aucune langue moderne : l'abbé de Marolles a mis ce poëme en vers français parmi les *Opuscules attribués à Virgile*, imprimés avec sa traduction de Virgile également en vers, I.^{re} partie, Paris, 1673, in-4.^o Voy. Goujet, *Biblioth. franç.*, tom. V, pag. 205-206. On peut dire toutefois à la décharge de M. Walckenaer, rédacteur de l'article en question, qu'il a pu regarder comme non avenue et compter pour rien une traduction faite par l'abbé de Marolles.

Voici encore un autre personnage qu'un écrivain tout nouveau donne mal à propos pour un Lyonnais. Il s'agit de Trébonius Rufinus que M. Charles Durand, *Cours d'éloquence à l'usage des jeunes gens qui se destinent au barreau ou à la tribune nationale* (1), Paris 1828, 2 vol. in-8., tom. I, pag. 258, compte au nombre des hommes célèbres qui illustrèrent les Gaules,

(1) Cette citation tiendra lieu de l'annonce de l'ouvrage de M. Charles Durand, qui appartient, en quelque sorte, à la bibliographie lyonnaise, puisqu'il contient le cours professé par l'auteur à Lyon, en 1826 et 1827.

et particulièrement la ville de Lyon , dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. « A Lyon, dit-il , César Germanicus se montre poète (1) , Libéralis (2) cultive la » philosophie , Abascante (3) la médecine , et Germinius » et Rufin s'honorent de l'amitié de Pline. » Ce Rufin est évidemment Trébonius Rufinus , duumvir à Vienne , c'est-à-dire un des deux premiers magistrats de cette ville , dans le premier siècle depuis J.-C. ; mais Vienne n'est pas Lyon , et il y avait autrefois entre ces deux villes , souvent ennemies , une bien plus grande différence que celle qui existe maintenant , différence qui fut long-temps à l'avantage de Vienne , plus ancienne et plus considérable alors que Lyon , et qui ne permet pas , lorsqu'on parle de faits anciens , de confondre ces deux cités , malgré le peu d'éloignement où elles étaient l'une de l'autre. Pline le Jeune a en effet correspondu avec Rufinus , et la 22^e lettre de son IV^e livre lui est adressée. C'est dans cette lettre et dans un passage de la 18.^e du livre VIII que se trouvent le peu de notions qui nous restent sur le duumvir viennois. Nous renvoyons le lecteur à l'*Hist. littér. de la France* , par des Bénédictins , tom. I , pag. 249-250 , où ces notions sont rassemblées avec soin. Quant à Germinius que M. Charles Durand

(1) On connaît , en effet , de ce prince , petit-neveu d'Auguste , né réellement à Lyon , quelques épigrammes grecques et latines qui sont parvenues jusqu'à nous et une traduction en vers latins des Phénomènes d'Aratus.

(2) AEButius Libéralis , ami de Sénèque , qui lui dédia son traité des Bienfaits.

(3) On trouve dans les *Arch. du Rh.* , t. II , p. 364 , une notice sur Abascantius , qu'on peut compléter au moyen de celles que lui ont consacrées les Bénédictins , auteurs de l'*Hist. litt. de la France* , tom. I , pag. 250.

désigne aussi comme ayant été en commerce épistolaire avec Pline le Jeune , celui-là était bien lyonnais , mais son nom est défiguré : il faut dire *Geminus*. Nous avons parlé de lui , *Archiv. du Rh.* , tom. II , pag. 2. Profitons de cette occasion pour indiquer d'autres noms de Gaulois illustres , que M. Charles Durand ou son imprimeur a également estropiés : pag. 255 de son I.^{er} tome , il a écrit *Perticus* au lieu de *Persicus* , et *Arsanus* au lieu d'*Artanus* ; et pag. 260 , *Ausonne* au lieu d'*Ausone*. Cette dernière faute est très-commune dans les écrivains modernes de France , qui , en général , n'ont pas une grande érudition classique , quoique plusieurs d'entr'eux soient bien aises qu'on les en croye abondamment pourvus.

BEAUX-ARTS.

LE RETOUR DE CHASSE , tableau de Mad. Petit-Jean , et la TIREUSE DE CARTES , tableau de M. Biard.

On nous avait fait espérer que les ouvrages de peinture et de sculpture envoyés à Paris , au salon de cette année , par les artistes de l'école de Lyon , seraient , après l'exposition , remis en route pour notre ville , et que le public aurait l'avantage de les voir tous réunis dans une des salles du palais de St.-Pierre , où les amis des arts pensaient jouir du plaisir de les admirer avant leur départ pour la capitale. Notre attente serait-elle trompée ? Du nombre assez grand de productions dont les artistes lyonnais ont enrichi la dernière exposition du *Louvre* , est-il dit que les deux jolis tableaux qu'on voit depuis quelques jours dans la salle de la bibliothèque de l'école des beaux-arts , seront

les seuls objets offerts à notre curiosité ? Ne sachant pas à quoi nous en tenir là-dessus, nous croyons devoir nous empresser de faire connaître à nos lecteurs les pièces agréables dont nous venons de parler ; et comme la politesse veut que les dames passent les premières, nous commençons par le tableau de Madame Petit-Jean.

La scène se passe à la campagne, dans l'intérieur d'un château, ou du moins d'une habitation élégante, dont le propriétaire est un homme d'un certain rang, puisque l'artiste l'a représenté portant un ruban rouge à la boutonnière de son vêtement. Ce personnage, ainsi décoré, est assis, dans son cabinet, auprès d'une table placée en face d'une cheminée ; sa femme est assise à sa droite, et devant lui est un vieux paysan, assis auprès de la cheminée. Ce vieux paysan est, selon toute apparence, un des fermiers du personnage décoré ; c'est lui qui vient d'apporter les deux sacs et les trois piles d'écus qu'on voit sur la table, et le propriétaire est sur le point de lui faire sa quittance, puisqu'il tient une plume de la main droite, et qu'il a la main gauche sur une feuille de papier blanc.

En ce moment arrive le fils de la maison ; il revient de la chasse, où il est allé pour la première fois, et il est accompagné d'un superbe chien courant. Le jeune homme est en veste de drap vert, en culotte de drap gris, en guêtres de cuir fauve, et il est coiffé d'une toque de drap bleu ; il tient de la main gauche un fusil à deux coups, et de la main droite un grand lièvre qu'il a tué et qu'il présente à son père d'un air de triomphateur. La surprise et la satisfaction éclatent sur les figures du personnage décoré, de sa femme et du vieux paysan ; tous paraissent émerveillés de l'adresse du jeune chasseur et semblent lui en faire compliment. Une jeune demoiselle, qui se tient debout derrière la maîtresse de la maison, et qui paraît

être la sœur du jeune homme, a les yeux fixés sur le lièvre et regarde la pauvre bête avec un air de compassion ; une jeune cuisinière est à la porte du cabinet, et l'on voit, à son air riant, qu'elle attend que l'animal lui soit livré.

Cette petite scène de famille, qui se passe en hiver, auprès d'un grand feu, est rendue avec beaucoup de naïveté, et l'on doit à Madame Petit-Jean de justes éloges sur la délicatesse et le fini qui règnent dans tous les détails de cette intéressante composition. Ce joli tableau, devant lequel Madame la Dauphine s'est, dit-on, arrêtée long-temps, et dont elle a témoigné le désir de faire l'acquisition, se trouvait déjà retenu pour notre Musée qui, chaque jour, s'enrichit, comme on le voit, de productions charmantes. Honneur à l'autorité municipale de Lyon des soins qu'elle apporte à encourager parmi nous la culture des beaux-arts, et puissent ses libéralités exciter de plus en plus le zèle et l'émulation des jeunes élèves de notre école !

Le tableau de M. Biard représente une de ces *sibylles de grenier* qui, de tout temps, ont vécu et ne cesseront jamais de vivre de la sottise et de la superstition malheureuse, nous ne disons pas seulement des gens de la classe populaire, mais encore d'un assez grand nombre de personnes des classes les plus élevées. La sibylle de notre jeune artiste est assise dans un vieux fauteuil, auprès d'une table couverte d'un tapis de drap vert, et deux petites grisettes sont venues la consulter. Qu'on veuille bien nous passer cette expression de *grisettes* ; notre langue n'en offre pas d'autre pour désigner les jeunes personnes de commune condition, comme les *brodeuses*, les *couturières*, les *blanchisseuses*, les *modistes*, les *repasseuses*, les *lingères* et mille autres. Parmi ces grisettes, il s'en trouve souvent de fort jolies ; et tel est le pouvoir de la beauté, qu'aujourd'hui comme autrefois les plus grands seigneurs ne craignent pas de rendre hommage à leurs charmes.

Sur la table, auprès de laquelle est assise la sorcière de M. Biard, est une assiette creuse avec quatre œufs et un verre plein d'eau, objets d'un grand secours, comme chacun le sait, dans toutes les opérations cabalistiques. L'une des deux grisettes, qui paraît être une ouvrière en modes, s'appuie mollement sur son grand carton de forme ronde, qu'elle a posé sur la table; la sibylle tire en ce moment les cartes pour elle, et l'autre grisette, qui est debout, les bras croisés, écoute attentivement les paroles qui sortent de la bouche de l'oracle, et semble attendre son tour. La tireuse de cartes et les jeunes personnes sont cachées par une espèce de paravent formé d'un vieux rideau de soie; deux jeunes gens, qui paraissent être les amans de ces demoiselles, se sont introduits dans le grenier de la sorcière, l'un est à genoux et soulève un coin du vieux rideau, l'autre est à la porte d'entrée du grenier avec une espèce de vieille servante à laquelle il offre du tabac, comme pour l'apaiser d'avoir franchi la porte malgré elle. Dans le fond du grenier sont quatre femmes et deux hommes qui se chauffent auprès d'un grand poêle, en attendant que la sibylle ait fini avec les deux jeunes ouvrières.

La tireuse de cartes, assise, comme nous l'avons dit, et les pieds posés sur une chaufferette, est vêtue d'une vieille robe d'indienne fond amarante, à gros bouquets blancs; elle a sur les épaules un mantelet d'indienne fond blanc, à fleurs bleues; elle est coiffée d'un vieux chapeau de soie noire, doublé en soie rose, et elle a des lunettes sur le nez. Près de la chaufferette sur laquelle posent ses pieds, est un petit mortier en cuivre à piler des drogues, ainsi qu'une bouteille de verre blanc à large ouverture; sur le dossier du fauteuil est perchée une chouette; une boîte de drogues se voit au bas avec un réchaud allumé

sur lequel chauffe une pelle à feu. Près de la boîte à drogues est un geai, et plus loin une pie perchée sur un bâton. Parmi les autres effets qui meublent le grenier de la sorcière, on distingue une cage contre la muraille, une malle, un balai de peau de mouton, une vieille chaise sur laquelle sont deux gros poids en pierre, enfin une peau de crocodile empaillée est suspendue au plancher.

M. Biard est, sans contredit, un des jeunes artistes de l'école de Lyon qui donne les plus belles espérances, et la composition qui vient de nous occuper est aussi remarquable par son esprit que par la manière ferme et franche avec laquelle toutes les parties en sont traitées. La pose de la jeune modiste, pour qui la sorcière tire les cartes, est pleine de grâce et de naturel; sa physionomie est charmante, et son petit air rêveur est délicieux. L'artiste a déployé dans cette figure une élégance de formes, une correction de dessin, vraiment admirables, et tout, dans son ajustement, est du goût le plus parfait. L'année dernière, en rendant compte d'un tableau de *saint Pothin*, exécuté par M. Biard pour l'archevêché de Lyon, nous avons dit que cet agréable artiste annonçait d'heureuses dispositions pour la *peinture d'histoire* : nous ignorons si de nouvelles commandes en ce genre lui ont été faites; mais quelque envie qu'il pourrait avoir de continuer à suivre la route dans laquelle le *Poussin* et *Lesueur* se sont immortalisés, malgré le talent que nous avons pu reconnaître dans les différens *essais historiques* dont on est redevable à la facilité de son pinceau, nous pensons qu'il fera sagement de ne pas trop présumer de ses forces. La carrière parcourue par les deux hommes que nous venons de citer est noble et grande, et bien digne assurément d'enflammer un cœur généreux : nous ne craignons cependant pas de dire à M. Biard que la route suivie par *Gérard-Dor* et par *Da-*

vid Teniers ne saurait être méprisée par les personnes raisonnables et de bon goût ; et, pour lui faire connaître ici notre pensée toute entière, qu'il sache que ses travaux seront couronnés d'un succès certain, s'il veut se borner à marcher sur les pas de ces derniers maîtres.

Ces observations auront peut-être beaucoup de peine à parvenir à M. Biard. Attaché depuis quelque temps à la marine royale, et se trouvant en ce moment à bord d'une corvette française en rade à Alexandrie, il est à peu près probable que notre article ne passera pas sous ses yeux. Quoi qu'il en soit, nous avons dit notre opinion, et nous osons croire qu'elle sera partagée par toutes les personnes amies des arts, qui savent joindre la réflexion au sentiment. Quant au charmant tableau de notre jeune compatriote, sur lequel nous n'avons pas craint de nous étendre avec complaisance, il paraît que la Mairie de Lyon se propose d'en faire l'acquisition pour notre Musée : tant mieux ; tout l'argent que l'administration emploiera de cette manière ne sera jamais regretté. Z.

MÉLANGES.

Il existe plusieurs éditions des anciens classiques latins, publiés à Lyon, dont les titres annoncent que les textes en ont été revus par *Jean Boulier (ex castigatione, ou cura et studio Joannis Boulierii)*. Cette indication se trouve notamment sur le frontispice d'un Horace, publié par Antoine Vincent et imprimé par Symphorien Barbier, en 1559, in-8° ; sur celui des œuvres de Cicéron qui parurent, par parties détachées,

chez Jean Frellon et Antoine Vincent, de 1560 à 1568 ; et enfin à la tête du Martial du même Jean Frellon, dont Symphorien Barbier fut aussi l'imprimeur, en 1560, petit in-8.^o ou in-16. L'extrait du privilège relatif au Cicéron, daté de Paris, 26 avril 1558, porte : *Toutes les œuvres de Cicéron, reveues et corrigées par maistre Jehan Boulier*, sans autre qualification. Les éditions que nous venons de désigner sont très-soignées ; celle de Martial est accompagnée de notes courtes, précises, mais pleines d'une érudition qui nous a paru assez solide et assez substantielle. Nous avons vainement cherché quelques renseignemens sur ce *Jean Boulier* : il n'a d'article dans aucun des dictionnaires biographiques que nous avons été à même de consulter. Il se pourrait que ce fût un Lyonnais, et cette conjecture est fortifiée par la circonstance que l'on trouve un *Nicolas Boulier* dans le catalogue des anciens recteurs de l'hospice de la Charité de Lyon, à l'année 1591. Il y a bien eu à Dijon une *famille distinguée* du même nom, ainsi que le dit Papillon dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, art. *Philibert Boulier* ; mais c'était dans le dix-septième siècle.

On lit dans l'*Histoire de Bresse et de Bugey*, par Guichenon, part. III, pag. 130, une courte notice sur un Hugues de Corgenon, chanoine et comte de Lyon, mort le 18 avril 1352, dans laquelle on aperçoit la trace d'un ancien usage fort singulier. Il y est, en effet, question d'une transaction entre Guillaume, archevêque de Lyon, et le chapitre de l'église métropolitaine, où « il est parlé du droit prétendu par cet Hugues de

Tome VIII.

» Corgenon , oomme chanoine et vicaire de ladite église ,
 » sur le cheval de l'archevêque ; au jour de son entréé. »
 Il n'est fait mention de ce droit bizarre nulle autre part
 que nous sachions. Du reste , Guichenon donne à la tran-
 saction qui le rappelle , la date du 20 octobre 1306 ,
 indict. 4 , et cette date nous paraît fautive. En 1306 ,
 l'archevêque de Lyon ne s'appelait point Guillaume : le
 siège était alors occupé par Louis I de Villars. Guillaume
 I de Sure ne fut nommé qu'à la fin de 1332 , et ne
 prit possession qu'au mois de janvier 1333. L'acte dont
 il s'agit , est donc nécessairement d'une date postérieure
 à celle que Guichenon lui assigne.

Le récit suivant se trouve dans les *Essais historiques sur Paris* , par Saint-Foix (1) : « En 1523 , le capitaine Fraugé , gouverneur de Fontarabie , ayant rendu hon-
 teusement cette place aux Espagnols , fut condamné à être dégradé de noblesse. On l'arma de pied en cap ; on le fit monter sur un échafaud , où douze prêtres , assis en surplis , commencèrent à chanter les vigiles des morts , après qu'on lui eût lu la sentence qui le déclaroit *traître , déloyal , vilain et foi-mentie*. A la fin de chaque psaume , ils faisoient une pause , pendant laquelle un hérault d'armes le dépouilloit de quelque pièce de son armure , en criant à haute voix : *Ceci est le casque du lâche , ceci est son corselet , ceci son bouclier* , etc. Lorsque le dernier psaume fut achevé , on lui renversa sur la tête un bassin d'eau chaude ; on le descendit ensuite de l'échafaud avec une corde qu'on lui passa sous les aisselles ; on le mit sur une claie ; on le couvrit d'un drap mortuaire , et on le

(1) *Œuvres complètes* , édition de Paris , v.° Duchesne , 1778 , in-8° , tom. IV , pag. 166-167.

porta à l'église où les douze prêtres l'environnèrent et lui chantèrent sur la tête le psaume *Deus, laudem meam ne tacueris*, dans lequel sont contenues plusieurs imprécations contre les traîtres. Ensuite on le laissa aller et survivre à son infamie. »

Ces détails curieux sont un abrégé de ceux que donne André Favyn, *Histoire de Navarre*, liv. XII, pag. 731 et suiv. Saint-Foix n'y a oublié qu'une circonstance, qui est justement celle qui nous a engagé à les transcrire ici : c'est que l'exécution dont il s'agit se fit à Lyon. Nos historiens particuliers sont muets sur ce point ; mais, outre Favyn et beaucoup d'autres, Blaise de Montluc, dans ses *Mémoires*, année 1523, et Montaigne, dans ses *Essais*, I, 15, attestent le fait. Le dernier de ces auteurs s'exprime ainsi : « Du temps de nos peres, le seigneur de Franget (1), iadis lieutenant de la compagnie de monsieur le mareschal de Chatillon, ayant esté mis par monsieur le mareschal de Chabannes, gouverneur de Fontarabie au lieu de monsieur de Lude, et l'ayant rendu aux Espagnols, fut condamné à estre degradé de noblesse, et tant luy que sa posterité déclaré roturier, taillable et incapable de porter armes : et feut ceste rude sentence executée à Lyon. »

La *Notice sur Proculus*, insérée tome VII, pag. 305-308, nous a semblé appartenir à l'histoire de Lyon par cette circonstance que très-probablement c'est dans notre ville que ce tyran éphémère fut proclamé empereur, après une partie d'échecs qu'il venait de gagner. Il est présumable que c'est aussi ce motif qui porta le président Laurent Dugas à traiter le même sujet. On

(1) Il est nommé, tantôt *Franget*, tantôt *Frauget*, par les historiens du seizième siècle.

voit dans les registres de l'académie de Lyon qu'il lut dans la séance du 9 février 1734, un mémoire *sur la vie et le caractère de Proculus*. Ce mémoire qui, suivant toute apparence, n'a pas été imprimé, et dont le manuscrit n'existe pas dans les porte-feuilles académiques, est sans doute absolument perdu.

A la tête de l'avant-dernier numéro de la *Revue encyclopédique* (mars 1828), se trouve un *Essai statistique sur la presse périodique du globe*, ou comparaison de la population des cinq parties du monde et de leurs principaux états avec le nombre correspondant des journaux qu'on y publie, par M. Adrien Balbi. Lyon figure, comme de raison, dans ce tableau : sa population y est portée à 146,000 âmes, et le nombre de ses journaux à 13. La première évaluation approche beaucoup plus de la vérité que la seconde. Il s'en faut de la moitié au moins que les recueils périodiques, qui paraissent à Lyon, soient aussi nombreux. Du moins, nous ne connaissons que les six suivans : *La Gazette universelle*, *le Précurseur*, *le Journal du Commerce*, *les Annonces judiciaires*, *les Archives du Rhône* et *l'Abeille*. Que deviennent les calculs et les comparaisons de M. Balbi, si, dans les autres parties de son travail, il se rencontre de pareilles inexactitudes ?

M. C. N. Amanton, conseiller de préfecture à Dijon, membre titulaire de l'académie de cette ville, et correspondant de l'académie de Lyon et de plusieurs autres sociétés savantes, publie, depuis deux ans, l'*Annuaire du département de la Côte-d'Or*. Il a soin d'y ajouter des pièces

qui relèvent ce recueil, et empêchent qu'il ne soit uniquement un indicateur d'adresses et d'annonces, et un simple dépôt de renseignemens passagers et locaux. C'est ainsi que plusieurs des anciens *Almanachs de Lyon* sont précédés ou suivis de mémoires, dont quelques-uns sont très-bien faits, sur des points d'histoire ou de statistique (1). L'*Annuaire de la Côte-d'Or*, pour l'année dernière (1827), était accompagné d'une *Notice sur les forêts de la Côte-d'Or*, par M. Noirot; de *Notices chronologiques sur les mœurs, coutumes et usages anciens dans la Bourgogne*, morceau historique, fort curieux et fort piquant, dû aux recherches de M. Peignot; d'une réimpression, avec de savantes notes de M. Amanton, de la Dissertation de Bullet sur le *Festin du Roi-Boit*, etc. Le volume de cette année est, à son tour, enrichi d'une *Notice historique et statistique sur les Archives de la préfecture du département de la Côte-d'Or*, par M. Boudot, à qui est confiée la garde de ces Archives. Nous y avons remarqué, dans une note de la page 22, l'indication suivante: « Dans » les milliers de rouleaux (en parchemin) que les Archi- » ves de la Côte-d'Or possèdent, il s'en trouve un concer- » nant l'abbaye de l'Île-Barbe et ses biens, daté de l'an » 1230, formé de 43 peaux de parchemin, portant en lon- » gueur 33 mètres $\frac{2}{3}$ (ou 104 pieds), et en largeur $\frac{2}{3}$ de » mètre (ou 2 pieds). C'est un monument précieux pour » les familles des bienfaiteurs de cette abbaye, et pour » connaître les biens qui en dépendaient. Cette pièce jus- » tifie que ces rouleaux n'avaient point de bornes déter- » minées. » Nous espérons que cette indication, que nous signalons, en passant, à l'attention des administrateurs du

(1) Voy. ci-dessus, tom. IV, pag. 157-160.

département du Rhône, ne sera pas perdue. Il leur serait facile, sans doute, d'obtenir, de la ville de Dijon, la cession d'un monument qui, ayant peu de prix pour elle, peut en avoir beaucoup pour nous, et qui, dans tous les cas, serait beaucoup mieux placé dans les Archives municipales de Lyon, qu'il ne l'est dans celles de la Côte-d'Or. La Dissertation de M. Boudot a été tirée à part, à un petit nombre d'exemplaires, comme l'avait été, l'année passée, celle de Bullet, réimprimée par les soins et avec les additions de M. Amanton.

Ayant ouvert, par hasard, à la bibliothèque de Lyon, le volume intitulé: *Joannis Divionensis Assonæ Sequanorum dicastæ Poëmata, Lugduni, apud Petrum Fradin, 1558*, petit in-8.^o, j'y ai trouvé, parmi les épigrammes, trois pièces adressées, l'une *Iacobo Vernæ*, et les deux autres, à un conseiller du parlement de Dijon, nommé *Benignus à Vernæ*. La ressemblance, ou plutôt l'identité de ce nom avec celui d'un de nos magistrats municipaux, appelé tout récemment à l'honneur de représenter le département du Rhône à la Chambre des Députés, m'a fait penser que les deux *Vernæ* du seizième siècle pourraient bien avoir été du nombre des ancêtres de notre compatriote. J'ai soumis à M. C. N. Amanton, si bien versé dans l'histoire de la Bourgogne, mes conjectures sur ce point, ainsi que quelques observations relatives à Jean Girard, parmi lesquelles figurait celle qui suit: « L'article Girard (Jean), dans la *Biographie universelle*, rédigé par le savant, l'exact et laborieux M. Weiss, est accompagné d'une note ainsi conçue: « C'est d'après la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, qu'on a dit que Girard était

» de Dijon ; mais Jurain , dans ses *Antiquités d'Auxonne* ,
 » page 80 , assure qu'il était né en cette ville , et son té-
 » moignage est d'un grand poids. » M. Weiss a tort de
 craindre de s'être trompé , en s'en rapportant à Papillon :
 Ce dernier a , en sa faveur , un *témoignage d'un plus grand*
poids que celui de tous les Jurain du monde : c'est celui
 de Jean Girard lui-même , qui devait savoir , mieux que
 personne , quelle était sa patrie ; or , à la tête de ses poé-
 sies latines , il se donne la qualification de *Divionensis* , et
 l'on trouve au fol. 48 , recto et verso , de ses Epigrammes ;
 la pièce suivante qui est la seconde de la quatrième Cen-
 turie :

DE SELPSO.

Allusio ad controversam Homeri patriam.

Inter septem arbes cujus sit civis Homerus
 Lis fuit , et dubio judice pendet adhuc.
 Sic sibi tota suum me vindicat Assona civem :
 Civem me esse , suum Divio dives ait.
Illa abavos , proavos generavit : avumque patremque
 In medio genuit mater amica sinu.
Hic me vitales verò produxit in auras ,
 Atque mihi sanctum chrisma fidemque dedit.
 Sum utrius ? in propriâ sic causâ judico judex :
 Assoniensis eram , divionensis ero.

Illa , c'est évidemment Auxonne ; *Hic* , c'est Dijon.
 Ainsi , Jean Girard était originaire d'Auxonne , qui avait
 donné le jour à ses ancêtres , et notamment à son aïeul et
 à son père ; mais il était né et avait été baptisé à Dijon.
 Cela est positif , et M. Weiss , en se fiant , comme il y pa-
 rait disposé , à l'assertion de Jurain , tomberait avec lui
 dans une grande erreur.

Il n'était guère modeste, de la part de Girard, pour le remarquer en passant, de se comparer, en quelque sorte, à Homère, que plusieurs villes se disputaient l'honneur d'avoir vu naître; mais il paraît que la modestie n'était pas une des vertus de votre poète. Dans une autre pièce adressée à ses amis de Dijon, *Amicis Divionensibus*, Centur. V, Epigr. 91, fol. 67, recto, il répond au reproche qu'on lui faisait de ne pas aller habiter cette ville, bien préférable à *la triste Auxonne*, et où il obtiendrait facilement la fortune et les honneurs, qu'il était comme César, et qu'il aimait mieux être le premier à Auxonne que le second à Dijon. Il pouvait se dire le premier à Auxonne, puisqu'il y remplissait les fonctions de maire, et qu'il était peut-être la seule personne qui y cultivât la littérature; mais à Dijon aurait-il été le second? C'était une grande vanité que de se flatter ainsi de pouvoir être ou devenir supérieur à tant de gens distingués par leur rang et par leur mérite, qui devaient alors se trouver dans la capitale d'une province où il y en a toujours eu beaucoup, et que de rapprocher un nom aussi trivial et aussi obscur que celui de Jean Girard, des noms si glorieux de César et d'Homère, etc.; etc. »

M. Amanton m'a fait une réponse d'où sont extraits les passages suivans :

« Je connais depuis long-temps Jean Girard sous sa double qualité de maire d'Auxonne et de poète latin; mais aucun de ses ouvrages ne m'est tombé sous la main. Il a un article dans l'abbé Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, et vous avez raison d'en croire celui-ci, lorsqu'il le dit né à Dijon, puisque cela résulte du titre même de l'ouvrage que vous citez; mais, ce qui m'étonne, c'est que ce titre ne se trouve pas dans l'abbé Papillon, qui cite

un ouvrage sous un autre titre, aussi imprimé à Lyon chez Fradin, en 1558. Voici le titre donné par l'abbé Papillon : *Poëmata, Sticostratia, Epinikia Græcorum carminum, Metamorphosis novem sororum*, etc. *Lugduni*, Fradin, 1558 (1).

J'ai sous les yeux le petit volume extrêmement rare de Claude Jurain, *avocat, mayeur d'Auxonne*, intitulé : *Histoire des antiquitez et prerogatives de la ville et conté d'Aussonne, contenant plusieurs belles remarques des duché et conté de Bourgogne*. Dijon, Guyot, 1611. Claude Jurain, page 80, parle de « Fut maistre Jean Girard, natif de ce lieu (Auxonne), où il a esté lieutenant au bailiage et mayeur de ladite ville », comme auteur de *petits memoires qu'il a laissez par escrit de sa main*, relatifs à l'ancienneté de sa patrie, déjà ville forte, suivant lui, du temps de Clotaire II. Sans doute Jurain s'est trompé en faisant naître Jean Girard à Auxonne ; mais votre conjecture est juste lorsque vous dites qu'il en était originaire, etc., et mon ami M. Weiss a eu tort, dans la *Biographie universelle*, d'accorder plus de confiance à Jurain qu'à Papillon.

Venons maintenant au *Jacobus Verna*, auquel Jean Girard a dédié la seconde centurie de ses épigrammes, et au *Benignus à Verna*, dont il fait aussi mention : ce sont, l'un, *Jacques Laverne*, maire de Dijon, et l'autre, *Benigne Laverne*, successivement conseiller et président au parlement de Bourgogne.

Jacques Laverne, seigneur d'Athée, près d'Auxonne, est fameux dans nos fastes municipaux. Il avait été élu

(1) Le titre que j'ai cité, est le titre général du volume qui contient les autres ouvrages indiqués par Papillon, lesquels ont chacun un frontispice particulier et une pagination différente. B

maire de Dijon, d'abord, le 20 juin 1587, puis continué le 20 juin 1588. Il avait ensuite été choisi, le 10 janvier 1590, pour suppléer Pierre Michel, qui était malade et mourut peu de temps après. Elu de nouveau, le 20 juin de la même année, il fut maintenu en 1591, et ensuite réélu en 1593, toujours à la date du 21 juin. Jacques Laverne fut donc maire de Dijon presque tout le temps de la ligue; il était un des plus zélés défenseurs de ce parti, dont le célèbre Mayenne, gouverneur de Bourgogne, était le chef. Laverne était d'un caractère violent; sa main de fer s'appesantissait sur les individus qu'il soupçonnait désireux du retour de l'ordre par le triomphe d'Henri IV. Edme Chantepinot, avocat du roi au bailliage de Dijon, ne partageait pas ce désir; car c'était l'un des ligueurs les plus déterminés et les plus actifs: cependant, il s'éleva entre lui et le maire Laverne une dispute si vive, qu'ils en vinrent aux mains en pleine rue, et que le maire reçut un soufflet, si l'on en croit un mémoire du temps. Quoi qu'il en soit de cette circonstance, Chantepinot fut arrêté, conduit à l'Hôtel-de-Ville, puis condamné, sans forme de procès, à être pendu incontinent. Le bourreau se refusa à l'exécution jusqu'à ce qu'on lui eût donné connaissance de la sentence: il n'y en avait point. Un jeune avocat, lieutenant du maire, en improvisa une qu'il revêtit des formes alors usitées, et Chantepinot fut pendu. Vint bientôt le tour de Jacques Laverne. Le trait dont il s'était rendu coupable fut rappelé au parlement, lorsqu'il s'y présenta pour remplir une place de conseiller que lui avait accordée le duc de Mayenne; et, malgré les menaces de ce prince, le parlement ne voulut pas recevoir le nouveau conseiller qu'on lui imposait. Le parlement fit plus: il fit faire le procès à Jacques Laverne qui fut condamné à mort,

puis exécuté sur la place du Morimont, le 29 octobre 1594. Il eut la tête tranchée. Dans ma collection des jetons de maires de Dijon, Beaune et Auxonne, que j'ai fait graver, il en existe quatre frappés sous la magistrature de Jacques Laverne : deux en 1590, le troisième en 1591, et le quatrième en 1592. Les deux premiers portent, d'un côté, la devise : *Providencia. justicia. et. pace. ubertas* ; le troisième : *Probus. illæsus. et. inexpugnabilis* ; le quatrième : *Vis. nescia. vinci*. Jacques Laverne, suivant le langage héraldique, portait d'azur à trois demi-vols d'or mouvant de l'abîme de l'écu, chargée en cœur d'une rose de gueules. Cimier : un vol d'or. Ce blason se trouve au revers des jetons dont je viens de parler, avec cette légende autour des trois premiers : *Sub. umbra. alarum. tuarum. protege. me. Domine*. La légende au revers du quatrième est : *Sana. luce. virebo*. Parlons maintenant de *Benignus à Verna*.

Bénigne Laverne fut d'abord conseiller au parlement de Dijon, et ensuite président à mortier ; mais écoutons Palliot (*Parlement de Bourgogne*, pag. 79) : « Bénigne Laverne, chevalier, seigneur d'Athée, de Magny et de la Chapelle-d'Auvillars, conseiller du roy et président au parlement par le decez de Jean-Baptiste Agneau-Begat, dont il fut pourveu et receu les xxix juillet et xiii aoust m. d. lxxii, estant lors conseiller laïc, qu'il exerçoit depuis le xxii octobre m. d. xxxv qu'il avoit esté receu et pourveu le xi may precedent par la resignation de Claude de Tournon. En ces deux offices, il administra la justice sur les rangs de cet auguste sénat durant 49 ans, avec une très grande estime : à la quarantième année, le roy Henri III, en consideration de ses services et des diverses charges et commissions qu'il eut, l'honora du tiltre de chevalier, luy donnant l'ordre,

» l'accolée et le ceint militaire, et luy en fit expedier ses
» lettres à Blois le XVI avril M. D. LXXVII, qui furent re-
» gistrées en la chambre des comptes de Dijon le IV juin
» suivant. » Il portait comme Jacques Laverne porta.

Un Gaspard Laverne fut maire d'Auxonne: il fit frapper, en 1613, un jeton aux armes de Laverne, avec un revers pareil à celui du quatrième jeton de Jacques Laverne, et la même devise: *Probus. illæsus. et. inexpugnabilis.*

Il est clair, d'après leurs armoiries, que tous ces Laverne étaient de la même famille; mais je doute fort que le premier adjoint à la mairie de Lyon puisse y reconnaître ses ancêtres.....

Voilà tout ce que je puis vous dire sur ce chapitre, etc. »

EXTRAIT D'UNE AUTRE LETTRE DE M. C. N. A. DE DIJON.

27 avril 1828.

Dans le tom. II des *Archives du Rhône*, pag. 226-232, vous avez publié, sous le titre de *Mélanges*, différens morceaux extraits d'un recueil de pièces de vers, latines et françaises, qui ont été faites en l'honneur de la ville de Lyon: recueil que vous avez employé quelques momens de loisir à former, en accompagnant ces pièces de notes et de commentaires. Vous avez rapporté notamment différens textes dans lesquels des auteurs anciens et modernes, qui ont célébré Lyon, ont mis en opposition le calme de la Saône et le cours impétueux du Rhône: de ce nombre sont Sénèque, César, Claudien, le Chancelier de l'Hôpital, etc., etc.

En lisant cet article, j'ai été surpris de n'y pas trouver

un vers latin , de ceux qu'on appelle *léonins*, qui m'était resté depuis long-temps dans la mémoire pour l'avoir lu isolé quelque part. Le voici :

Lenis Arar placidas Rhodano qui commodat undas.

Mais d'où est-il tiré, et qui en est l'auteur? Je cherchai dans le temps, mais vainement, à le découvrir. Enfin, je viens de me rappeler, comme par inspiration, que je pouvais fort bien avoir lu ce vers dans l'*Histoire des antiquitez et prerogatives de la ville d'Aussonne*, etc., par M. Claude Jurain, avocat et mayeur dudit Aussonne. Dijon, Claude Guyot, 1611, in-12. J'ai vérifié ce souvenir, et j'ai trouvé, en effet, mon vers dès la seconde page, avec cette traduction :

La Saone lente au Rhone preste
Les douces ondes qu'elle iette.

J'ai lu de plus en marge : *Gunther*. Plus loin, pag. 14, en parlant de *Regnauld, roy de Bourgogne*, Jurain cite cet hémistiche :

Regemque superbus agebat,

qu'il dit être de *Gonthier, poète et gentilhomme allemand*; or, ce *Gonthier* et le *Guntherius*, cité page 2, sont sans doute la même personne, et c'est à lui que mon confrère et mon ami M. Weiss a consacré un article dans la *Bio-graphie universelle*, où il est dit né en Allemagne et qualifié d'un des meilleurs poètes du treizième siècle.

Voilà ma petite découverte : ce sera une obole ajoutée à votre trésor, et elle vous fera peut-être naître l'idée de rechercher l'ouvrage de Gonthier où il parle du Rhône et de la Saône, et peut-être des villes bâties sur les bords de

ces fleuves. Quant à moi, je ne saurais vous dire quel est cet ouvrage. Si je vous ai mis sur la voie, j'aurai à m'en féliciter, comme je me félicite tous les jours, etc.

NOTE SUR LES PROGRÈS DE L'INDUSTRIE DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE, DEPUIS 1790 JUSQU'À CE JOUR.

Un député que l'industrie seule a rendu éligible et élevé à ce poste honorable, a dit à la tribune que cette industrie, loin de faire des progrès en France, depuis 30 ans, marchait, au contraire, d'un pas rétrograde. La lecture des journaux scientifiques de cette époque, et l'observation de ce qui se passe journellement sous ses yeux, auraient dû l'empêcher de professer une opinion aussi fautive. Un simple coup d'œil sur l'industrie de notre département, suffira pour en convaincre.

En 1800, Lyon n'avait qu'une population de 88,600 âmes, compris les faubourgs ; on n'y comptait que 3,500 métiers d'étoffes de soie : elle en avait perdu 17,500 depuis 1786, époque où elle en comptait 15,000, et 150,000 habitans ; la fabrique se bornait aux étoffes en soie pure, unies et façonnées, bas de soie et dorure. On faisait quelques tulles à maille simple et des crêpes peu estimés ; la chapellerie lyonnaise jouissait d'une bonne réputation, et fournissait ses produits à l'Espagne et à l'Amérique ; on ne voyait dans le département aucun établissement de produits chimiques, excepté l'exploitation des mines de cuivre de Chessy et St. Bel., et de quelques autres de plomb, assez pauvres.

Depuis lors, la population du département s'est accrue de plus de 60,000 âmes, même depuis sa division d'avec celui de la Loire. Aujourd'hui, Lyon seul,

sans les faubourgs, compte 143,500 habitans ; Tarare, qui en avait à peine 2,000 en 1790, en compte actuellement 6,294.

L'augmentation progressive de cette population est due aux établissemens industriels qui se sont élevés de toutes parts dans le Lyonnais, malgré la guerre désastreuse qui décima la jeunesse française pendant vingt ans, et le siège de Lyon, plus terrible encore, qui lui enleva 20,000 habitans.

La fabrique des étoffes de soie à Lyon, a pris une telle extension, depuis 28 ans, et surtout depuis la précieuse découverte de Jacquard, qu'on a vu le nombre des fabricans, qui n'était guère que de 80 en 1790, s'élever à 500 et plus ; nous avons 30,000 métiers en activité, tant dans la ville et les faubourgs que dans la banlieue, occupés à confectionner des genres d'étoffes bien plus diversifiés qu'avant la révolution, par l'ingénieux mélange de la soie avec le coton, le fleuret, le mérinos, la laine longue d'Angleterre, le poil de Cachemire et du Thibet : on a trouvé le moyen de carder et de filer le cocon ; on a inventé ou importé de nouveaux montages des soies, qui produisent les plus heureux effets dans les tissus ; on a aussi appris à monter le coton et les autres lainages à l'instar des organsins, des grenadines, etc. Lyon a enlevé à Bologne sa réputation pour les crêpes depuis l'invention de la machine à crêper, exécutée pour la première fois en 1792, par la maison Bagnon, et perfectionnée par MM. Bon, que la fortune a récompensés généreusement. Ces crêpes ont surtout acquis une supériorité très-marquée depuis l'excellent apprêt inventé par l'industriel Ravu. Bientôt on a reconnu la nature du tissu qui forme le crêpe de Chine, et Lyon a encore ravi ce genre d'industrie au

vieil empire céleste , en le perfectionnant , en le variant avec ce goût qui caractérise nos fabricans.

Les Anglais avaient inventé le tulle à mailles fixes : l'ingénieur Bonnard ne tarda pas à deviner cette découverte , et l'on vit de nombreux métiers de ce tissu remplacer les métiers à bas de soie qui avaient cessé de travailler. Il en a été de même des tulles dits Bobins , fabriqués en coton. Lyon a encore enlevé ce genre de fabrication à l'Angleterre , et plusieurs ateliers sont en pleine activité dans ses murs.

Birmingham , Manchester , la Saxe et ensuite Saint-Quentin fabriquaient ces tissus légers et économiques pour robes d'été , appelés crêpes de laines , popelines , bombasines , cottpaly , grenadines coton , etc. Lyon ne reste point en arrière ; plusieurs maisons , et notamment MM. Terras père et fils et Drevet , montent de nombreux ateliers qui fabriquent en perfection ces divers genres d'étoffes.

La fabrique d'étoffes façonnées s'est singulièrement perfectionnée. Faisait-on , en 1790 , des ouvrages tels que ceux des Didier-Petit , des Bouvard et Mathevon , des Béruson et surtout de Maisiat , jeune homme doué d'un rare génie d'invention ?

Avant 1790 il n'existait aucun établissement de produits chimiques à Lyon , comme nous l'avons dit plus haut ; on a vu successivement s'y élever des fabriques de sulfate de fer , d'acétate de cuivre , d'acides sulfurique , nitrique et hydrochlorique , d'alun , de soude factice , de cendres gravelées , de prussiate de potasse , de chlorure de chaux , de carbonate de soude , d'ammoniaque , de noir d'ivoire , de colle , de gélatine d'os , d'ichthyocolle , de vases de grès , d'eau de Javelle , de bleu de Prusse ; la fabrique de cordes d'instrumens rivalise , pour la bonté , avec celle de Naples.

Des mines considérables de sulfate de baryte et de manganèse , ont été découvertes depuis peu d'années , et on les exploite pour les arts avec un grand avantage.

Lyon avait conquis sur le Levant la belle teinture de rouge dit d'Andrinople ; et déjà une belle manufacture de bonnets gasquets s'élevait à la Guillotière , lorsque la guerre de la Grèce avec la Turquie en a interrompu les travaux.

Nos fabriques d'orseille ont acquis un haut degré de perfection , et on y fait le cudbéard aussi bien qu'en Angleterre.

L'invention de la machine à la Jacquard a donné lieu à l'établissement de plusieurs fabriques de cartons : la ville de Beaujeu possède une des plus belles papeteries de France , dirigée par un de MM. Mongolfier ; Ste. Foy et St. Genis-Laval possèdent aussi depuis 25 ans des fabriques de papiers peints , et dans ce dernier village , il s'est formé depuis peu un atelier de tableaux et d'étoffes imprimés en couleur , nouveau genre d'industrie , qui pourra devenir très-important , parce qu'on imite sur la soie tout ce que le broché en couleur et en or et argent peut exécuter au moyen du métier.

Nous avons de nombreuses fonderies de métaux , en cuivre , bronze et fonte , et nous fabriquons mieux qu'à Manheim le trait faux.

Outre les verreries noires qui , de Pierre-Bénite , se sont transférées à Givors , on y fond actuellement des verres blancs pour vitres et pour vases , imitant le cristal. Une semblable manufacture se forme en ce moment à la Guillotière , et bientôt nous en verrons une de verre de couleurs à Perrache.

Une des belles acquisitions industrielles qu'ait faites

notre département , c'est le tissage des mousselines fines. Tarare rivalise en ce genre , non-seulement avec l'Angleterre , mais même avec l'Inde : ses produits sont vendus comme provenant de cette partie de l'Asie , et sont expédiés comme tels , même en Perse et en Chine.

Enfin , la teinture lyonnaise a acquis , depuis 20 ans , un degré de supériorité qui fait le désespoir de nos voisins et la prospérité de notre fabrique ; les blancs roses de Gonin sont inimitables ; les teintes tirées du safranum , les pourpres , les écarlates , sont d'un éclat admirable ; les frères Michel ont porté les noirs à leur dernière perfection ; le bleu Raymond fut inventé à Lyon , ainsi que l'assouplissage des soies et l'art de nuancer les couleurs pour faire les ombrés.

Terminons cette notice par le nom des principaux inventeurs modernes qui ont enrichi Lyon du fruit de leur génie depuis 1790 jusqu'à ce jour.

MM. ALLETZ , mécanique pour les tulles façonnés , à fleurs et dessins.

BAGNON et BON , crépage à la machine.

BANSE , crépage au cylindre , avec moirage et dessins.

BELY , mécaniques rondes à devider la soie.

BONARES , régulateurs pour le tissage des étoffes et crépes.

BONNARD , métiers à tulles à mailles fixes.

BOUILLET et VERNES , battant et navette marchant par un seul moteur.

BURTIN , battant avec changement de 11 navettes.

CALAS et de LOMPNES , la machine Jacquard , appliquée aux tulles à dessins.

DUTILLIEU , régulateurs pour les étoffes façonnées.

FETINET , cylindre mécanique pour remplacer les tireuses ; cantres obliques.

FRÉDÉRIC et ESCALON, métiers à fabriquer les filets pour la pêche.

GENSOUL, application de la machine à vapeur aux filatures de soie.

GEORGE, métier à tricot avec machine à la Jacquard.

GONIN, blancs, noirs fins, écarlate sur la soie, rouge au safranum.

GUIGO, nouveaux métiers mécaniques en fer, pour tisser les étoffes.

GUILLOT, cantres cylindriques pour l'ourdissage.

LANTEIRÈS, machine très-ingénieuse pour le pliage des chaînes d'étoffes.

LA SALLE, sample volant.

LEON, métier mécanique en bois pour les étoffes.

JACQUARD, mécanique qui remplace les samples et le tirage.

MAISIAT, nouveau lisage, emploi des brochettes.

MARGARON, moirage à dessins réservés, sur les étoffes.

MICHAUD, nouveau chinage à dessins flambés.

MICHEL frères, perfection de la teinture noire, et emploi de l'extrait de châtaignes.

POIDEBARD, éducation des vers produisant la soie blanche, et perfectionnement de leur ouvrage.

RAYMOND, application du bleu de Prusse sur la soie.

RAVU, apprêt des crêpes blancs et en couleurs.

REVILOT frères, étoffes avec dessins en dentelles à jour.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Examen impartial du jésuitisme ancien et moderne, par un ami sincère de la religion et du roi, avec cette épigraphe : *Nolite judicare secundum faciem, sed justum judicium judicate*. Ne jugez pas selon les apparences, mais jugez selon la justice. S. Jean, chap. 7, v. 24. Lyon, imprimerie de C. Coque, in-8.° de 160 pages.

Cet ouvrage est un nouveau *factum* lancé contre la compagnie de Jésus. Il est divisé en trois parties : dans la première, on cherche à établir, par de nombreuses citations, la conformité des principes religieux et politiques des Jésuites avec ceux des prétendus philosophes du 18.^e siècle ; dans la seconde, on examine si les Jésuites sont nécessaires à la religion et à l'état ; dans la troisième et dernière, s'ils sont nécessaires à l'éducation de la jeunesse. La conclusion est que ce corps trop célèbre ne peut qu'être nuisible et dangereux, et que les vrais français et les vrais chrétiens doivent le repousser avec indignation.

L'auteur ne se nomme point ; mais on soupçonne qu'il fait partie de l'ancien clergé du diocèse, et que c'est le même ecclésiastique que la *Biographie universelle*, art. MONTGERON (Louis Basile Carré de), désigne comme le père putatif d'un *Abrégé des trois volumes de Montgeron sur les miracles de M. de Paris*, 1799, 3 vol. in-12, probablement imprimés à Lyon.

L'éditeur qui est, dit-on, neveu de l'auteur, paraît appartenir au barreau ou à la magistrature. Quelques-unes des notes dont il a accompagné le travail de son parent, donnent cette idée. Elles annoncent en lui une instruction variée et des connaissances peu communes en littérature et en jurisprudence.

Annales biographiques, ou complément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires historiques ; contenant la vie de toutes les personnes remarquables en tous genres, mortes dans le cours de chaque année. Année 1826. — II.^e partie. Paris, Ponthieu et C.^{ie}, 1828, in-8.^o, pag. 265-502.

Nous avons rendu compte, dans notre tome précédent, pag. 467, de la première partie de ce recueil destiné à faire suite aux six volumes de l'*Annuaire nécrologique* pour les années 1820-1825, publiés par M. Mahul. La seconde partie des *Annales biographiques* n'est pas moins remarquable et n'offre pas moins d'intérêt que la première, et c'est dire beaucoup. Les articles qui concernent la Biographie lyonnaise, ne sont qu'au nombre de deux. Ce sont les suivans : DUBOST (Antoine), peintre, né à Lyon, le 16 juillet, 1769, mort à Paris le 6 septembre 1825 (cette notice est un extrait de celle que nous avons insérée dans notre tome V, pag. 167-183, et qui a été rédigée par M. Passeron) ; et MONIER (Jean-Humbert), né à Belley au mois de mai 1786, avocat-général à la cour royale de Lyon où il est mort le 11 avril 1826 (c'est aussi un extrait de notre recueil, tom. III, pag. 498-500). Parmi les autres articles, il en est un que nous devons pareillement signaler à l'attention de nos lecteurs, non à cause du personnage qui en est le sujet, mais à cause de l'auteur : nous voulons parler de l'article WOLF (Frédéric-Auguste), dû à M. Dugas - Montbel (1). Il était naturel que la notice sur un homme que ses travaux sur Homère ont rendu célèbre, fût confiée à notre confrère. Cela lui appartenait de droit, et il s'est acquitté de sa mission comme on devait s'y attendre.

Nous faisons des vœux pour que l'entreprise de M. Mahul se continue chaque année, et pour qu'il apporte toujours

(1) Cet article a été réimprimé séparément, in-8.^o de 20 pages.

à la rédaction de son recueil et au choix de ses collaborateurs le même discernement et le même soin qui se font reconnaître, comme nous l'avons déjà observé, dans les volumes qu'il a publiés jusqu'à ce jour. Par là sa collection deviendra très-précieuse, et atteindra parfaitement son but, qui est d'offrir au public, ainsi que l'annonce le titre qu'il a adopté, un complément annuel de toutes les biographies ou dictionnaires historiques.

Lois des Francs, contenant la loi salique et la loi ripuaire, suivant le texte de Dutillet, revu avec soin et éclairci par la ponctuation, avec la traduction en regard et des notes, par M. J. F. A. Peyré; précédé d'une préface par M. Isambert, avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation, avec cette épigraphe : « Ce texte si fameux, dont tant de gens ont parlé, et que si peu de gens ont lu. » *Esp. des Lois*, liv. 18, chap. 22, Paris, imprimerie de Firmin Didot, 1828, in-8.^o de xvi et 427 pages.

Cet utile et beau travail sur la plus antique de nos chartes, a droit de figurer dans ce bulletin, comme étant dû à un de nos compatriotes : M. Peyré est, en effet, un ancien notaire de Villefranche. On ne peut qu'applaudir à cette publication et à la manière dont elle est exécutée. Non-seulement on trouvait difficilement le texte des lois salique et ripuaire qu'on regrettait de ne pas voir à la tête de plusieurs des collections qui ont été faites des lois du royaume; mais encore ce texte était défiguré dans le petit nombre d'éditions qu'il a eues. M. Peyré l'a éclairci par la ponctuation, par des corrections heureuses et surtout par une traduction fidèle et de savantes notes. On remarquera parmi ces dernières celle qui se rapporte à l'art. 6 du titre LXII de la loi salique, d'où paraît avoir été tirée cette maxime fondamentale de notre monarchie :

Le royaume de France ne tombe pas de lance en quenouille.
 Le volume est accompagné d'une table alphabétique ample et commode. Le soin donné à l'impression confiée à l'un des plus habiles typographes de notre temps, répond à l'importance du livre et achève de lui assurer le droit incontestable d'occuper une place dans toute bibliothèque bien composée.

Mémoire pour la société de pharmacie et les pharmaciens de Lyon., adressé à l'autorité administrative et judiciaire, sur les abus, délits et contraventions qui compromettent de plus en plus l'art de la pharmacie, l'intérêt des pharmaciens, la santé et la vie des citoyens. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1828, in-4.° de 21 pages.

Les pharmaciens de Lyon se plaignent vivement, dans ce mémoire, des usurpations journalières faites sur leur profession; ils cherchent à démontrer qu'elles ne sont pas moins nuisibles à la science, injustes, et contraires à leurs droits, que dangereuses pour les citoyens. Ils invoquent la législation ancienne et moderne à l'appui de leurs réclamations, et rappellent les mesures qui ont été prises à diverses époques pour réprimer les abus qu'ils signalent à l'autorité.

La publication de ce mémoire a précédé de peu de jours un jugement rendu par le tribunal de police correctionnelle contre un grand nombre d'herboristes convaincus de s'être ingérés dans la vente des médicamens et préparations pharmaceutiques. Nous rendrons compte de l'affaire et nous donnerons le texte de ce jugement dans le bulletin historique. On verra que le tribunal a appliqué un ancien règlement, particulier à notre ville, confirmé par plusieurs rois de France et par le parlement de Paris, et qui est peut-être, de toutes les dispositions législatives

favorables à leur cause , la seule que les pharmaciens aient , on ne sait comment , oublié de citer dans leur *factum* , lequel n'en est pas moins une pièce fort intéressante et où le gouvernement pourra puiser d'utiles renseignements , quand il viendra à s'occuper de la révision des lois et des ordonnances relatives aux matières spéciales ; lois unanimement reconnues pour être , sur le point dont il s'agit , comme sur beaucoup d'autres , incomplètes , peu d'accord entre elles et souvent sans harmonie avec les progrès toujours croissans des sciences et de la civilisation.

La préfecture du Rhône a reçu les *Programmes des prix proposés par la société d'encouragement pour l'industrie nationale* , dans sa séance générale du 28 novembre 1827 , pour être décernés en 1828 , 1829 et 1830 , in-4.° de 61 pages. On les communiquera aux personnes qui désireraient les connaître.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE MAI 1828.

1.^{er} — Par arrêté de la mairie de Lyon , à compter de ce jour , le prix du pain est fixé ainsi qu'il suit : pain *ferain* , 23 cent. $\frac{3}{4}$ (ou 4 sols 3 liards , au lieu de 25 cent. ou 5 sols) , la livre usuelle , et pain *bis* , 20 cent. (ou 4 sols , au lieu de 21 cent. $\frac{1}{3}$, ou 4 sols 1 liard).

Même jour. — Nous avons omis de citer parmi les artistes lyonnais qui ont obtenu d'honorables distinctions , à la dernière exposition du Louvre , M. Biard qui a reçu une médaille de deuxième classe , et M. Foyatier qui est chargé d'exécuter en marbre , pour la maison du roi , sa belle statue de Spartacus.

* * * 3. — Publication d'un arrêté de la mairie du 22 mars

dernier, portant que les clôtures et barrières que les propriétaires des clos Breton, Casati, Crozet et autres adjacens avaient été assujettis à placer, seront immédiatement enlevées. Les motifs de cet arrêté sont que du relevé fait sur les registres de recensement de l'année 1827, il résulte que le quartier neuf qui s'est formé dans les anciens clos dont il s'agit, présente aujourd'hui une agglomération de 37 grandes et vastes maisons et une population de 1900 habitans ; qu'une semblable agglomération et une si grande division de propriétés excluent toute idée d'*enclos particulier* ; que le bon ordre, la sûreté publique et la salubrité confiés par les lois à la vigilance et à l'autorité de l'administration municipale, commandent de faire cesser l'état exceptionnel qu'avait établi l'arrêté de la mairie précédente, du 9 août 1824, par lequel il avait été enjoint aux propriétaires de ces enclos de faire clore par des murs, portes et barrières ayant au moins 4 mètres de hauteur, toutes les ouvertures pratiquées sur la côte S. Sébastien, et de tenir ces portes et barrières fermées depuis la chute du jour jusqu'au lever du soleil.

* * 4. — Ordonnance de S. M. qui nomme M. Guillibert, avocat-général à la cour royale de Lyon, aux fonctions de procureur-général à la cour de Corse siégeant à Bastia, en remplacement de M. Billot, nommé procureur du roi à Paris.

* * 6. — L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a tenu une séance d'élections. M. Rey, professeur de dessin à l'école des beaux-arts, a été nommé membre titulaire ; M. Chevrier de Corcelles, président du tribunal civil de Bourg, député du département de l'Ain, correspondant, et M. Ch. V. de Bonstetten, résidant à Genève, associé.

* * 10. — Le collège électoral du département du Rhône, présidé par M. le comte Maurice Mathieu de la Redorte, pair de France, lieutenant général, prédécesseur de M. le vicomte

Paultre, de la Motte dans le commandement de la 19^e division militaire, a procédé avant hier à la formation de son bureau définitif. Le bureau provisoire a été confirmé : il se composait de MM. Cazenove père, Louis Pons, Gaspard Vincent et Henri des Tournelles, scrutateurs, et de M. Vachon-Imbert, secrétaire. Le lendemain, a eu lieu un premier tour de scrutin. Les voix ont été principalement partagées entre M. Victor Dauphin de Verna, premier adjoint à la mairie de Lyon, et M. Fulchiron, de Lyon, ancien banquier, domicilié à Paris. Aujourd'hui, la majorité absolue s'est déclarée en faveur de M. de Verna. Le nombre des votans était de 453 ; la majorité était par conséquent de 227 voix. M. de Verna en ayant obtenu 245, a été proclamé député. Parmi les autres candidats, on distinguait M. le baron Rambaud, ancien maire de Lyon, et M. Anisson-Duperron, d'une famille lyonnaise, ancien directeur de l'imprimerie royale.

* * 15. — Les plans des architectes, au nombre de six, qui ont concouru pour le palais de justice, sont déposés dans une des salles de la préfecture où le public est admis à les visiter, avant qu'ils soient envoyés à Paris pour être soumis au conseil des bâtimens civils.

* * Le devis des travaux à faire pour l'établissement d'une digue en amont du pont Morand, montant à 277,000 fr., a été approuvé, le 6 de ce mois, par M. le directeur-général des ponts et chaussées. Ces travaux sont destinés à protéger le territoire des Brotteaux contre les invasions du Rhône.

* * 16. — Par une circulaire du 8 de ce mois, M. le préfet rappelle à MM. les maires du département les réglemens de police relatifs à la vente des remèdes secrets. Cet arrêté explique toutefois qu'il est permis aux sœurs de charité de préparer elles-mêmes et de vendre au public les remèdes qu'on désigne dans la pharmacie sous le nom de *magistraux*.

* * 16. — Par ordonnance du 30 avril dernier, M. Jean-Baptiste de la Roue fils a été nommé membre du conseil municipal de cette ville, en remplacement de M. de la Roue son père, décédé.

* * 17. — Ouverture d'un cours public et gratuit de botanique professé au jardin des plantes, par M. Balbis, directeur de cet établissement.

* * 21. — Avis de la mairie portant que, vu un arrêté du 13 de ce mois, contenant acceptation de l'offre faite par M. Clerc, professeur de mathématiques transcendentes au collège royal de Lyon, de faire annuellement un cours municipal, public et gratuit d'astronomie, l'ouverture de ce cours pour la présente année scolaire aura lieu le mardi 3 juin prochain à 5 h. et demie du soir, dans la salle de l'observatoire au collège royal, et que les leçons en seront ensuite continuées le samedi et le mardi de chaque semaine, dans la même salle et à la même heure.

* * 22. — La société d'encouragement pour l'industrie nationale vient de décider qu'une médaille de 1.^{re} classe serait accordée à M. Maisiat pour les perfectionnemens qu'il a apportés au métier à tisser. On peut voir par le bulletin du mois précédent que ce n'est pas la seule distinction que M. Maisiat ait obtenue pour le même objet.

* * 26. — Ordonnance du roi du 6 mars dernier qui autorise les sieurs Durand jeune et Bulliod à établir une verrerie à verre blanc, près de la vitriolerie, en aval du pont de la Guillotière.

* * 27. — Des procès-verbaux, dans la forme indiquée par la loi du 21 germinal an XI, avaient été dressés contre plusieurs herboristes de Lyon, chez lesquels on avait trouvé des préparations pharmaceutiques exposées en vente. Les prévenus de cette contravention ont été cités, à la requête du ministère public, devant le tribunal de police

correctionnelle, qui a prononcé un jugement dont voici le dispositif et les principaux motifs :

Considérant qu'il résulte , etc.

Considérant que le fait dénoncé constitue une contravention aux lois relatives à l'exercice de la profession de pharmacien et notamment à la loi du 21 germinal an XI , qui interdit l'exercice de cette profession à toute personne qui n'aurait pas été reçue suivant les formes légales ;

Considérant que cette dernière loi ne contient point de sanction pénale pour le cas de vente de compositions pharmaceutiques sans autorisation , si ce n'est en ce qui touche les épiciers et droguistes qu'elle condamne à 500 fr. d'amende ; disposition qui ne peut s'étendre aux herboristes , ni à aucunes personnes autres que les épiciers et droguistes , parce qu'en matière de délit on ne peut juger par analogie et par extension d'un cas à un autre ;

Mais que pour la peine encourue pour le même fait par des personnes autres que les épiciers et droguistes , ladite loi , article 30 , renvoie aux lois précédentes , puisqu'après avoir indiqué la manière dont le jury médical doit procéder aux visites pour constater la fabrication et le débit de préparations médicinales sans autorisation , elle ajoute qu'il sera dressé procès-verbal de ces visites pour , en cas de contravention , être procédé contre les délinquans , conformément aux lois antérieures ;

Considérant qu'une loi du 18 avril 1791 a également ordonné que les lois , statuts et réglemens existant au 2 mars précédent , relatifs à l'exercice de la pharmacie , continueraient d'être exécutés suivant leur forme et teneur , sous les peines portées par lesdites lois et réglemens , jusqu'à ce qu'il eût été statué définitivement à cet égard ;

Que n'y ayant point eu de disposition législative depuis 1791 sur le point dont il s'agit , puisque la loi du 21 germinal an XI ordonne elle-même , comme on l'a dit , l'exécution des lois antérieures sur ce même point , il faut nécessairement recourir aux anciens réglemens ;

Considérant que la déclaration du roi du 25 avril 1777 , invoquée par le ministère public , a été faite uniquement pour la ville de Paris et ses faubourgs , ainsi qu'on le voit dans le préambule de cette déclaration , et que l'exécution n'en a point été étendue au reste de la France ; que , si la cour royale de Paris et la cour de cassation l'ont appliquée à des herboristes et autres , çà été seulement lorsque la contravention avait eu lieu dans l'arrondissement de la capitale , non dans les départemens , pour lesquels cette déclaration n'est point obligatoire ;

Considérant qu'il existe des statuts et réglemens particuliers à la ville de Lyon , en date du 27 novembre 1659 , confirmés par lettres patentes du roi du mois de février 1660 , enregistrées au parlement de Paris le 19 avril suivant ;

Considérant que l'article 32 de ces statuts est ainsi conçu :

« Sont faites défenses à toutes personnes , habitans tant de la ville que faubourgs , autres que lesdits maîtres apothicaires immatriculés , d'exercer l'art de pharmacie , faire , tenir ou vendre compositions , confections , emplâtres , huiles , onguens , sirops et autres préparations concernant ledit art d'apothicaire , tant galéniques que chimiques , à peine de confiscation de leurs marchandises et de cent livres d'amende , applicables , partie aux dénonciateurs , partie à l'Hôtel-Dieu ; »

Considérant qu'on a objecté vainement de la part des prévenus que ces statuts étaient tombés en désuétude ;

Considérant que lesdits statuts n'ont cessé momentanément d'être exécutés qu'au moment où une loi détruisait toutes les corporations et proclama le libre exercice de tous les genres de commerce ; mais qu'ils ont repris leur existence , en tout ce qui ne serait pas contraire à la nouvelle législation , par les dispositions des lois ci-dessus citées des 18 avril 1791 et 21 germinal an XI ;

Considérant qu'en effet on trouve ces statuts cités et appliqués dans divers arrêts du parlement de Paris , dont plusieurs sont rapportés par les anciens collecteurs d'ar-

rêts , et notamment dans un arrêt dudit parlement de Paris du 21 août 1767 .

Qu'un arrêt du conseil d'état du 24 septembre 1751 , rendu entre les recteurs et administrateurs de l'hôpital de Notre Dame de Pitié du pont du Rhône et les maîtres apothicaires de Lyon , vise , confirme et rectifie expressément ces mêmes statuts ;

Que par une ordonnance de la juridiction consulaire de la police des arts et métiers de la ville de Lyon , du 20 mai 1734 , leur exécution fut recommandée de nouveau , et qu'il fut prescrit que l'article 32 en serait imprimé et affiché , ce qui eut lieu ;

Qu'un arrêté du bureau central du canton de Lyon du 29 pluviôse an V , en prescrivit également l'exécution , en considérant que les anciennes lois relatives à la pharmacie n'avaient été ni abolies ni suspendues , nonobstant la suppression des maîtrises et jurandes , puisque l'article 609 du code des délits et des peines avait conservé provisoirement l'application des peines encourues suivant ces anciennes lois par ceux qui fabriquaient ou vendaient les compositions médicinales , sans y être légalement autorisés ;

Considérant qu'il suit de ces actes de l'autorité administrative , ainsi que des arrêts ci-dessus cités , que les statuts de 1659 ne sont point abrogés , qu'ils ont reçu toute la publicité requise , qu'ils sont encore en vigueur dans tout ce qui s'accorde avec la nouvelle législation et que leur exécution a été maintenue et reconnue toutes les fois qu'il s'est agi de réprimer les tentatives d'usurpations , faites par des individus sans qualité , sur la profession de pharmacien ;

Considérant qu'il importe à la sûreté publique , à la santé des citoyens , souvent compromise par l'impéritie et l'inexpérience , qu'un abus pareil à celui qui est dénoncé au tribunal ne demeure pas impuni , etc.

Par ces motifs , le tribunal jugeant correctionnellement et en-premier ressort , et appliquant l'art. 32 ci-dessus

transcrit, des statuts et réglemens des maîtres apothicaires de Lyon du 27 novembre 1659,

Déclare les sieurs NN. coupables de contravention audit article; en conséquence les condamne chacun à 100 fr. d'amende; ordonne que les médicamens saisis à leur préjudice sont et demeurent confisqués; condamne les susnommés aux dépens de la procédure et du présent jugement, chacun en ce qui les concerne, etc.

* * 29. — Départ pour Paris de M. Victor Dauphin de Verna, député du département du Rhône, et premier adjoint de la mairie de Lyon. M. le maire, son collègue à la chambre des députés, revenu momentanément dans nos murs à l'époque des élections du grand collège, est reparti depuis quelques jours. Les rênes de l'administration municipale ont été remises à M. Evesque, second adjoint.

Même jour. — On construit en ce moment, au devant de l'hôtel de ville, l'échafaudage qui doit servir au placement du bas-relief destiné à en décorer le tympan. Ce bas-relief, dont l'exécution est confiée à M. Legendre Héral, remplace celui qui a été détruit au commencement de la révolution, qui était l'ouvrage de Chabry, et représentait Louis XIV à cheval. Sous le régime républicain, on y avait substitué les images en plâtre de la Liberté et de l'Égalité moulées gratuitement par le statuaire Chinard, et qui n'ont été détruites que depuis la restauration.

* * 31. — Rapport fait à la chambre des députés par M. Calemard de Lafayette d'une pétition par laquelle des habitans de Lyon demandent une indemnité pour leurs maisons abattues en 1794 pour l'embellissement et la salubrité de la ville. La commission propose le renvoi aux ministres des finances et de l'intérieur. Ces conclusions sont appuyées par M. Jars qui demande en outre le renvoi à la commission du budget, et par M. de Lacroix-Laval qui déclare, comme maire de Lyon, que les pétitionnaires,

déboutés de leurs réclamations contre la ville par un arrêt du conseil d'état, sont réellement créanciers du gouvernement. Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Becquey et de Cambon, le renvoi proposé par la commission est adopté.

ADDITIONS ET CORRECTIONS POUR LE TOME PRÉCÉDENT.

Pag. 358, les deux notes qui sont au bas de cette page ont été transposées : la première devait porter le n. 2, et la seconde le n. 1.

Pag. 365, après ces mots qui se trouvent dans la note 2 : *Mandelot... « parmi les armes du peuple sauva la vie à une infinité de séditieux hérétiques, »* ajoutez : Rubys, Hist. de Lyon, liv. III, chap. 61, nous apprend que Jean-Jacques de Mesmes, sieur des Arches, maître ordinaire des requêtes du roi s'était rendu tellement odieux aux catholiques, qu'il aurait infailliblement péri, si Mandelot ne lui eût donné asile dans son hôtel ; ce personnage avait été envoyé à Lyon, quelque temps avant la St-Barthélemy, sur la demande des protestans, pour y faire exécuter l'édit de pacification nouvellement publié. Les catholiques étaient journellement assignés devant lui, à la requête des protestans, pour les choses les plus frivoles, comme pour la restitution d'un perroquet, d'une enclume, d'un pot de graisse, etc., etc. ; *ce qui anima plus les habitans de la ville les uns contre les autres, que n'avoient fait tous les troubles et guerres civiles.*

Pag. 378, ligne 7, *Saugrein*, lisez : *Saugrain*.

Même pag., ligne 16, *Thomas Ancelin*, lisez : *Thibaud Ancelin*.

STATISTIQUE.

ESSAIS HISTORIQUES sur la ville de Lyon, ou description par ordre alphabétique des quartiers, places, rues et monumens de cette ville.

(VII.º ARTICLE).

BELIER (rue du). C'est plutôt un chemin qu'une rue, dont la direction tend de la chaussée Perrache à l'intérieur de la presqu'île du même nom, joignant l'ancien bassin de la gare. Son entrée se trouve à quelques pas de distance de la barrière de l'octroi *extra muros* ; il n'y existe que 6 maisons, dont la population, de 16 ménages, réunit 53 individus. La fabrique d'étoffes de soie y entretient 7 métiers. Quoique d'une date encore récente, l'étymologie précise du nom que cette rue porte est ignorée : on peut seulement supposer qu'il s'appliquait à l'existence, en cet endroit, de quelque pièce de l'hydraulique de la gare construite pour Perrache, et quelque temps après, abandonnée par les actionnaires.

BELLE-COUR. Voy. Louis-le-Grand (place).

BELLIÈVRE (rue). Cette rue, nouvellement ouverte, aboutit de la place de la Trinité à la rue des Prêtres, parallèlement et au nord de l'ancienne rue Ferrachat : elle a été pratiquée sur une partie de l'emplacement du ci-devant monastère des chanoines réguliers de St. Augustin, de l'ordre de la Ste. Trinité, pour la rédemption des captifs. Il n'y a encore que 5 maisons de construites,

lesquelles sont occupées par 36 ménages , composés de 150 individus. Sur ces 36 ménages , 32 sont d'ouvriers en soie , qui exploitent 62 métiers.

Le nom de Bellièvre que cette rue a reçu , rappelle une famille qui a illustré la ville de Lyon (1), et à laquelle le sol des Trinitaires avait appartenu. C'était même dans la maison qu'occupaient ces PP., qu'avaient pris naissance Jean et Pompone de Bellièvre , dont le second fut tenu sur les fonts de baptême par Pompone Trivulce , gouverneur de Lyon (2). Jean , qui était l'aîné , fut , comme Claude , son père , premier président du parlement de Dauphiné. Pompone devint ce célèbre chancelier de France qui servit sous cinq de nos rois , soit dans les ambassades , soit dans d'autres emplois importants , et dont Henri IV disait , qu'il ne connaissait point de plus homme de bien.

Claude de Bellièvre , père des deux précédens , était né à Lyon au mois de mars 1487 ; son grand-père , Barthélemi I , avait été long-temps secrétaire et intendant de la maison du cardinal de Bourbon , archevêque de cette ville (3), et c'est de lui que date l'élévation

(1) Quelques titres appuyés par la tradition du pays font les Bellièvre originaires du village de S. Jean de Chaussan , canton de Mornant. Cette famille s'établit à Lyon vers le XV.^e siècle. Voy. Perneti , *Lyon. dignes de mém.* , tom. I , pag. 305 et suiv.

(2) Pompone vint au monde en 1529 , suivant la *Biogr. univ.* ; en 1525 , suivant Perneti , *loc. cit.*

(3) Barthélemi I avait été notaire , et l'on rapporte qu'il avait dans son étude un clerc uniquement employé à copier ,

de cette famille lyonnaise , de laquelle sont sortis , dans l'espace d'un siècle , deux archevêques de Lyon (1) , un chancelier de France , un premier président au parlement de Paris (2) et deux à celui de Dauphiné (3).

Claude de Bellièvre fut plusieurs fois conseiller échevin (4). Il était l'auteur d'un ouvrage sur les antiquités de Lyon , intitulé : *Lugdunum priscum* , qui se trouve maintenant à la bibliothèque de Montpellier (5). Il avait

non des titres ou des actes , mais les bons auteurs classiques et les anciennes chroniques de notre histoire.

Barthélemi II , père de Claude , succéda à Barthélemi I dans tous ses emplois. C'est à son crédit que fut dû le fameux édit de 1494 , la source des plus beaux privilèges qu'avaient les Lyonnais , et , en particulier , de la noblesse qui s'acquerrait par l'échevinage.

(1) Albert et Claude , fils de Pompone , le premier mort en 1612 ; le second en 1613.

(2) Nicolas , troisième fils de Pompone.

(3) Claude dont il va être parlé plus en détail , et Jean son fils , comme on l'a dit plus haut.

(4) En 1522 et 1528. Il avait été avocat du roi au conseil de Dombes et en la sénéchaussée , avant d'être appelé à la place de procureur général au parlement de Dauphiné en 1536 , et à celle de premier président du même parlement en 1541. Il se démit volontairement de cette dernière place en 1549 , pour révenir dans sa patrie qui lui déféra le titre d'échevin honoraire et perpétuel. Ce fut lui qui rédigea cette célèbre requête , en forme de plaidoyer , qui fut présentée à François I.^{er} , pour obtenir l'établissement d'un parlement à Lyon.

(5) Cette compilation paraît avoir été faite de 1525 à 1556 ; elle forme un vol. in-4.^o de 180 feuillets. Paradin

aussi composé sur le même sujet, d'autres manuscrits qui ont été perdus, et plusieurs recueils, écrits de sa

en a profité, et le P. Pierre L'Abbé l'a citée dans une de ses dissertations sur l'origine de Lyon. Elle est précédée d'une dédicace aux Lyonnais, *viris Lugdunensibus*. Ménéstrier, *Introduction à la lecture de l'histoire*, pag. 178-180, donne la table suivante des chapitres dont se compose ce manuscrit :

1. *De origine urbis Lugduni et colonia Romanorum in eam deducta.*
 2. *De dictione Lugdunum et modo scribendi.*
 3. *De magistratibus et aliis publicis muneribus.*
 4. *De vetere et universali in ea emporio.*
 5. *De theatro et celebratis in eo ludis.*
 6. *De præclaris in ea urbe ædificiis et operibus.*
 7. *De ara Lugdunensi.*
 8. *De incendio ejusdem urbis.*
 9. *De vetere schola.*
 10. *De Rhodano et Arari fluminibus.*
 11. *De insula.*
 12. *De aquæductu.*
 13. *De Foro Veneris seu veteri.*
 14. *De Insula.*
 15. *De aliquot viris claris quibus patria Lugdunum.*
 16. *De flaminibus et vetere religione in ea.*
 17. *De commoditate ejusdem loci.*
 18. *De ejusdem dignitate et dititione.*
 19. *De vicis et oppidis Lugduno vicinis quorum vetus extat memoria.*
 20. *Epitaphia quæ Lugduni ex veteribus monumentis exscripsi.*
 21. *Nostræ ædes.*
 22. *Adversaria et lectiones antiquæ.*
- Un de nos collaborateurs a fait quelques démarches au-

main, se trouvent dans la bibliothèque du roi (1).

Le goût qu'il avait pour l'antiquité, le porta à rassembler, dans le jardin de sa maison, qui en prit et en a long-temps conservé le nom de *Jardin des antiquités*, une collection d'inscriptions romaines, dont le nombre fut fort augmenté par le président de Langes, son beau-frère, qui occupa après lui cette maison. Plusieurs de ces inscriptions se trouvent aujourd'hui dans les galeries du palais des arts.

Claude de Bellièvre fut inhumé dans l'église de St. Pierre-le-Vieux, où se voyait encore, avant la démolition de cette église, le tombeau que lui avaient fait élever ses deux fils, Jean et Pompone, et pour lequel ils avaient composé une inscription latine, en style lapidaire, que des savans trouvaient digne des beaux jours du siècle d'Auguste (2).

près d'une personne qui possède à Lyon une copie du *Lugdunum priscum*, prise sur l'original, conservé à Montpellier; il en désirait la communication pour en donner dans notre recueil une description et un extrait détaillé; mais ces démarches ont été inutiles: le propriétaire de cette copie n'a pas eu pour nous la même complaisance qu'on a eue pour lui à Montpellier.

(1) Voy. *Archiv. du Rhône*, tom. V, pag. 148-150.

(2) D. O. M.

HIC SITVS EST CLAVDIVS BELLEVRIVS, V. C. DELPHIN.

SENATVS PRÆSES PRIOR,

CVIIVS INNOCENTIA HOMINVM INVIDIAM PROVOCAVIT

ET SVPERAVIT.

VIXIT ANNOS LXX, MENSES VIII ET DIES VII.

IOANNES ET POMPONIVS PATRI OPTIMO,

ANNO M. D. LVII.

BERNARDINES (place des), située entre les deux sommets de la Grande Côte et de celle de St. Sébastien, et touchant au nord les premières maisons de la Croix-Rousse. On y trouve 5 maisons, 37 ménages, présentant un effectif de 123 individus, 16 ateliers, et 34 métiers pour la fabrication des étoffes de soie.

Le principal bâtiment qu'on voit sur cette place, et qui lui a donné son nom, formait autrefois le couvent des religieuses Bernardines.

Ces religieuses vinrent d'abord s'établir à Lyon dans la maison qu'occupèrent après elles les Missionnaires de St. Joseph, rue du Garet, aujourd'hui l'hôtel du Nord; elles firent ensuite construire celle dont nous parlons, et dans laquelle elles s'établirent en 1641.

Du jardin qui leur a appartenu, la vue s'étend sur toutes les montagnes du Forez, sur toute la plaine du Dauphiné, jusqu'aux Alpes, et presque sur toute la ville: la clos qui en dépend, et qui réunissait à l'avantage de sa contiguité à la ville, tous les agrémens de la campagne, a été morcelé par une de ces spéculations malheureuses qui ont transformé les riantes collines dont la partie nord de Lyon était couronnée, en d'immenses et tristes maisons d'habitation.

Cette épitaphe fait allusion à un procès qu'avait eu Claude de Bellière au parlement de Toulouse contre les Syndics des états du Dauphiné. Ceux-ci le poursuivaient comme coupable de malversations; mais ils furent condamnés, par arrêt du mois de janvier 1543, à dix mille liv. de dépens envers le roi et à pareille somme envers l'accusé. C'est ce qui a fait dire aux auteurs de l'inscription qu'il avait excité l'envie, mais qu'il en avait triomphé.

Le monastère des Bernardines n'avait pour ses exercices religieux qu'une chapelle dans laquelle il n'existait rien de remarquable ; il renfermait , d'ailleurs , peu de religieuses au moment où il fut supprimé , attendu qu'à cette même époque , se trouvant déjà dans le cas d'être sécularisé , il était interdit d'y recevoir des novices.

Avant la révolution , la place sur laquelle il est situé , était malpropre et écrasée par les hautes murailles de la ville qui l'entouraient. Ce fut l'abbé Rosier , le Columelle français , qui conçut le premier l'heureuse idée de l'embellir par une plantation d'arbres. Cette plantation et la démolition des murs de la ville jusqu'à la simple hauteur d'un parapet , en avaient fait une promenade assez agréable , d'où l'on découvrait le Mont d'Or , d'autres montagnes du Lyonnais et tout le plateau de la Croix-Rousse ; mais depuis quelques années , les nombreuses constructions qu'on a élevées tout à l'entour , au dehors de la ville , ont singulièrement intercepté la vue et rétréci l'horizon.

C'est sur la place des Bernardines qu'est située la barrière de la Croix-Rousse , reconstruite en 1822 , d'après les plans et sous la direction de M. Flachéron , architecte de la ville. Les deux pavillons qui flanquent cette barrière , quoique d'une architecture peut-être un peu légère pour une porte de ville , sont pourtant à peu près ce qui a été fait de mieux en ce genre à Lyon depuis quelques années ; seulement il est à regretter que , par une économie mal entendue , on ait supprimé sur les façades latérales de ces mêmes pavillons , l'attique qui orne la façade principale , et qui y produit un assez bon effet ; cette nudité est d'autant plus choquante , qu'elle laisse apercevoir la toiture d'un édifice dont toutes les parties devraient porter le sceau d'une architecture sévère.

L'emplacement de la barrière actuelle était autrefois occupé par les anciennes portes de la Croix-Rousse, démolies en 1795, et qui étaient pratiquées sous une voûte étroite, contournée, obscure, garnie de fortes herse en fer, analogue, en un mot, aux fortifications dont on voit encore des restes, et sur l'origine desquelles notre article de la rue Bellevue contient une dissertation motivée. A côté des portes, et parallèlement à la maison des Bernardines, s'élevait un corps de bâtiment à un étage, qui servait de caserne à une compagnie détachée du régiment de *Lyonnais*, laquelle prenait le titre de compagnie franche, et résidait à poste fixe à Lyon, où elle avait la garde des portes de la ville.

BERRY (rue de). Elle ne date que de la création du quartier St-Clair, en 1763; c'est la seconde après la terrasse Tolozan, en remontant le quai St-Clair, d'où elle conduit à la rue des Deux Angles. Louis XVI, alors duc de Berry, voulut bien permettre qu'elle reçût son nom, comme les rues voisines reçurent ceux de madame la Dauphine et de monsieur le comte de Provence. On y remarque la maison qui se trouve au midi, et dont les trois façades sont ornées d'un avant-corps marqué par quatre pilastres colossaux d'ordre corinthien. Son étendue et la richesse de son architecture lui donnent plutôt l'aspect d'un palais que d'une maison particulière, et en font un édifice qui figurerait mieux sur une place publique que dans les rues étroites au milieu desquelles il est enclavé. La population de cette rue se confond avec celle de la rue Royale, sur laquelle les maisons dont elle est formée prennent leur principale entrée.

BESSARD (rue du). Population : 30 maisons, 176 ménages, 565 individus, 18 ateliers et 22 métiers pour la fabrication des étoffes de soie.

Cette rue, qui se trouve au plan de 1540 telle qu'on la voit aujourd'hui, et sous le même nom, existait déjà au 14.^e siècle, sous celui de *Bessal*, rapporté dans les actes du même temps. Elle conduit de la rue Lanterne au quai du duc de Bordeaux.

Son nom lui vient, suivant les auteurs qui ont écrit sur Lyon, de ce qu'anciennement son emplacement actuel avait servi à l'écoulement des eaux du canal qui communiquait de l'une à l'autre de nos rivières, et dont les places de la Comédie et des Terreaux étaient alors le lit. Comme le dégorgeement des eaux s'opérait au moyen d'une pente ou abaissement, le peuple avait appelé ce lieu *le Baissard*, et par corruption *Bessard*.

La rue du Bessard est étroite, sinueuse, presque constamment infectée d'une odeur insalubre, provenant de la manipulation des intestins des animaux qui sont abattus à la boucherie des Terreaux, et de la dessiccation des peaux de ces mêmes animaux. Aussi, avec une issue sur un nouveau quai, placé au centre de la ville et du commerce, et destiné à devenir l'un des plus beaux de ceux qui bordent la Saône, cette rue, si elle n'est pas entièrement reconstruite, n'en restera pas moins l'une des plus sales et des moins habitables de Lyon. L'intérêt des propriétaires des deux rangs de maisons qui la bordent, serait donc de s'associer, en quelque sorte, aux embellissemens exécutés par l'administration, en abandonnant à la voie publique l'espace de terrain nécessaire pour établir un raccord direct avec la rue de la Cage, de manière à ce que la vue pût s'étendre de la Saône au

Rhône. Les maisons se rebâtissant ensuite sur cet alignement , et dans un style d'architecture convenable , cette rue deviendrait l'une de ces belles traversées de l'une à l'autre rivière , qu'on trouve en trop petit nombre dans notre ville , et qui contribueraient si puissamment à son agrément et à sa salubrité.

Une chose même , à ce sujet , a lieu de surprendre : c'est que , dans un moment où il se forme tant de compagnies d'actionnaires pour des entreprises dont le succès n'est pas toujours assuré , il ne s'en soit pas trouvé une qui ait conçu le projet d'acheter la totalité des maisons de la rue du Bessard , pour les restaurer d'une manière analogue aux vues que nous venons d'indiquer. Il nous semble qu'une spéculation de cette nature ne pourrait être qu'avantageuse , en raison du produit considérable que ne manqueraient pas de rendre les locations d'un quartier ainsi embelli et aussi favorablement situé.

Bœuf (rue du). Elle commence au pied du Chemin-neuf , et aboutit à la place du Petit-Collège : sur le plan de 1540 , elle est intitulée rue Tramassac , ne faisant alors qu'un prolongement de la rue actuelle du même nom. Elle a depuis été nommée *du Bœuf* , à l'occasion d'une figure de cet animal qui y a été placée près de l'angle nord qu'elle forme avec la place Neuve-St-Jean. C'est un morceau de sculpture estimé des connaisseurs , et qu'on attribue à Jean de Boulogne. Population : 35 maisons , 381 ménages , 1290 individus , 150 ateliers et 315 métiers pour la fabrication des étoffes de soie.

Les maisons qui forment le côté occidental de cette rue , sont presque toutes remarquables par un genre de construction très - ingénieusement adapté au terrain en

amphitéâtre du coteau de Fourvières, sur la pente inférieure duquel elles sont élevées. Ces maisons, d'une exécution aussi soignée que solide, présentaient aux architectes du temps où elles ont été bâties, de très-grandes difficultés qu'ils ont su vaincre en employant beaucoup de terrasses, de galeries et d'escaliers, qui établissent des communications faciles entre les divers corps de bâtimens élevés les uns sur les autres à une hauteur prodigieuse.

Parmi les maisons dont nous parlons, nous ferons remarquer celles des hôpitaux, de MM. Dubessy, Mongez, Laporte, Dubreuil et Mercier, dans lesquelles on trouve les restes de deux salles de jeux de paume (1), et enfin celle de M. Montet, ayant appartenu autrefois à la famille Croppet de Varissan (2). Il existe, dans cette dernière, un puits placé à l'angle de la cour, au-dessus duquel MM. les comtes de Lyon firent élever une espèce d'obélisque en pierre polie, pour perpétuer le souvenir d'un service signalé rendu par un Croppet de Varissan, notaire du chapitre, lors de l'invasion du Baron des Adrets, en 1562. Il cacha dans ce puits les plus précieux titres et les reliques de l'Eglise de Lyon, et

(1) Depuis la rue S. George jusqu'au quai de Bourgneuf, on trouve les vestiges de sept jeux de paume. C'était au 16.^e et même encore au 17.^e siècle, l'amusement et l'exercice favori des gens riches, qui habitaient presque exclusivement ce quartier de la ville. Si ce jeu est totalement oublié, c'est qu'il demande un local trop vaste et occupe trop peu de joueurs à la fois pour indemniser l'entrepreneur d'une location nécessairement très-chère.

(2) Ces maisons portent les n.^{os} 6, 14, 16, 18, 20, 22.

les préserva ainsi d'une destruction inévitable. Les comtes avaient ajouté à cette marque de leur reconnaissance le privilège de faire sonner la grosse cloche de St-Jean à la mort de chacun des membres de cette famille ; ce qui eut encore lieu lors du décès du dernier Croppet de Varissan , qui arriva peu de temps avant la révolution , dans son hôtel , rue Boissac.

La maison n.º 34 de la rue du Bœuf , a appartenu à Balthazard de Villars , premier président du parlement de Dombes , lieutenant-général de la sénéchaussée de Lyon , qui fut trois fois prévôt des marchands ; quelques-uns même croient que c'était la maison paternelle de l'illustre famille de Villars , d'où sont sortis l'un des plus célèbres guerriers dont s'honore la France , le maréchal de Villars , et plusieurs archevêques de Lyon (1).

Cette maison passa ensuite à la famille Builloud (2) , qui a produit grand nombre de prélats distingués et de savans magistrats ; entr'autres, Symphorien Builloud , qui fut successivement évêque de Glandèves , de Bazas et de Soissons , ensuite ambassadeur de Louis XII auprès de Jules II , puis grand aumônier de François I.^{er} , et qui mourut le 15 janvier 1533.

Pierre Builloud , procureur-général au parlement de

(1) Voy. *Archiv. du Rhône* , tom. VI , pag. 71-72 et 379-380.

(2) Le P. de Colonia , dans son *Hist. littér.* , rapporte que le nom de cette famille a été souvent défiguré par divers auteurs. Les uns l'ont écrit *Builloud* , d'autres , *Boulliaud* et *Bouilloud*. Il assure que la véritable orthographe est *Builloud*.

Dombes , séant à Lyon , mort en 1597 (1) , avait été élevé par le fameux Genebrard , archevêque d'Aix. Ce prélat étant venu à Lyon en 1589 , avec les cardinaux Gaetan et Bellarmin , et le célèbre prédicateur Panigarole , depuis évêque d'Ast (2) , Pierre Builloud , qui

(1) A Paris , où il avait été député vers Henri IV par le consulat : il était alors premier échevin. Il fut enterré dans l'église de S. Germain l'Auxerrois , et dans le tombeau du chancelier Bellièvre , son proche parent et lyonnais comme lui. Il aimait et cultivait les lettres , et a écrit plusieurs ouvrages dont Colonia , *Hist. litt. de Lyon* , tom. II , pag. 716 , indique les principaux. Il eut pour fils le jésuite Pierre Builloud , né à Lyon le 27 janvier 1588 , et mort en 1661 , auteur d'un livre intitulé *Lugdunum Sacro-prophanum , seu de claris , illustribus et notis Lugdunensibus , Forensibus et Bellijocensibus* , dont il ne publia que le projet (Lyon , Barbier , 1647 , in-4.°) , et dont le manuscrit a passé de la bibliothèque de MM. de la Valette , dans notre bibliothèque publique où il se trouve encore actuellement , sous le n.° 1253.

(2) Panigarole était déjà venu à Lyon , quelques années auparavant. Voici ce que Rubys raconte à ce sujet , pag. 422 de son *Histoire* : « Le caresme de la mesme année 1575 , prescha à Lyon au couvent des cordeliers de S. Bonaventure , ce torrent d'éloquence et second Chrysostome en sçavoir et en bien dire , frere François Panicarole , de l'ordre desdicts cordeliers , et depuis evesque d'Ast , sorty d'une noble et ancienne famille de Milan. Il faisoit toutes les semaines trois sermons contre la doctrine de Calvin , et appelloit ces sermons ses Calviniques , parce qu'en iceux il refutoit , les livres au poing , les blasphemes et erreurs de Calvin. Il recapitula en un seul sermon , prenant congé apres Pasques , sommairement tout ce qu'il

habitait la maison dont nous parlons , les invita à dîner chez lui avec Mathieu de Vauzelles , professeur au collège de Lyon , et le savant jésuite Castorius. Ce repas, dont il est parlé dans l'histoire de Rubys (1) , fut appelé le festin d'Agathon , ou des sept sages.

HISTOIRE.

Les deux lettres suivantes nous ont été communiquées par M. l'archiviste de la ville : elles font partie du riche dépôt commis à sa garde et à ses soins éclairés. La première surtout offre un grand intérêt , puisqu'elle émane du célèbre Lahire , un des plus valeureux capitaines de l'armée de Charles VII , le compagnon des Dunois et des Saintrilles (2) ; elle est revêtue de sa signature : malheureusement elle ne contient que la date du jour et du mois (27 janvier) ; mais on peut conjecturer , d'après les faits qui y sont rappelés , qu'elle est de 1432. C'est , en effet , dans le courant de l'année précédente , à la fin de mai ou au commencement de juin , que Lahire

avoit presché jour par jour tout le long du caresme , faisant par là une preuve tres signalee et manifeste du bonheur de sa memoire. »

(1) Voy. aussi Colonia , *Hist. littér. de Lyon* , tom. II , pag. 715 , et Perneti , *Lyonnois dignes de mém.* , tom. I , pag. 235-236.

(2) Etienne de Vignoles , dit Lahire , mort à Montauban en 1442.

tomba au pouvoir des Anglais , après la prise de Louviers. Le *Journal de Paris* , composé sous le règne de Charles VII , dit que ce fut la même semaine que la Pucelle fut *arse* (brûlée) à Orléans ; et on se souvient qu'elle subit ce cruel martyre le 31 mai 1431. L'écriture de cette pièce étant extrêmement difficile à déchiffrer , l'on a eu recours , pour en avoir une copie exacte , à la complaisance de M. Mono , archiviste de l'hospice de la Charité , qui est , comme on le sait , fort habile et fort exercé dans la lecture des anciennes chartes. La seconde lettre , plus récente d'un siècle , est de la maîtresse d'Henri II , la belle Diane de Poitiers , duchesse de Valentinois (1) ; la souscription et la signature sont de sa main. Cette lettre a de plus pour nous un mérite particulier ; elle fournit des renseignements sur l'ancien état topographique de l'une des principales localités de cette ville.

I.

A mes tres chiers et grans amis les gens desglise , bourgeois , manans et habitans de la cite de Lion.

Tres chiers seigneurs et grans amis , je me recom-
mande a vous tant chierement que je puis. Vous savez
assez comment et par quelle maniere jay este prisonnier
des ennemis du Roy en son service , en venent devers
lui querir aide et secours pour la ville de Louviers qui
estoit assagee des Anglois. Et apres plusieurs grandes
paines et durtes que jay souffertes et endurees en prison
le plus paciemment que jay peu , ay este mis a rancon

(1) Née le 3 septembre 1499 , morte en son château d'Anet le 22 avril 1566.

comme contraint a la somme de XXX^m (30,000.) escus (1) et plus, laquelle somme, ne du mien, ne aussi de celui de mes parens et amis charnelz, je ne saroye (saurois) bonnement paier sans laide et secours du Roy, au quel jay plus a plain remonstre mon fait et supplie et requis qui lui pleust me aider si largement de ses finances, que je puisse paier madicte finence et delivrance de prison de plusieurs cappitaines qui pour moi tiegnent hostages: et lequel, combien qu'il ait tres bonne volente de me delivrer de prison, considère que pour son propre fait jay este prisonnier; et pour sa grace ma respondu que de present na pas si largement finances qui me peust aider dicelle somme. Mais de sa bonne grace ma octroye, et a sa requeste mesmes, de demander en chacuns des pays et villes de son obeissance, aide d'argent pour aider a paier ma rancon, ainsi que lui mesmes a chacune ville et pays en escript et envoye de ses gens et officiers pour cette cause, et mesmement a vous mesmes (2). Et pour ce je vous prie

(1) En 1432, l'écu à la couronne valait 22 sols 6 deniers. Voy. Le Blanc, *Traité des Monnoies*.

(2) Les archives de la mairie possèdent également la lettre de Charles VII à ses *chiers et bien ames* les bourgeois et habitans de Lyon, datée aussi de Chinon le 27 janvier, où il leur marque que son *feal escuier d'escurie Estienne de Vignoles dit Lahire est presentement arrivé de la prison des ennemis* où il a esté retenu *longuement* et au *tresgrand dommage* du royaume de France; qu'il a laissé de *notables capitaines* pour ses *hostages*, et qu'il demande qu'on lui paye sa rançon; que ne pouvant la payer des finances royales, les bourgeois et habitans de Lyon lui feraient *service et plaisir bien singulier* en fournissant *tres incontinent et hastivement* la somme de 1500 *royaux d'or* (le royal d'or valait alors 25 sols).

et requiers tant que je puis , mes tres chiers seigneurs et grans amis , qu'il vous plaise de votre grace obtemperer aux lettres du Roy , et me donner , aider et secourir de la plus grande somme que possible vous sera , pour aider a paier ma rancon , et tant faire que a vous et chacun de vous jen soye a tousiours mais (toujours , à jamais) tenuz. Et s'il est chose que pour vous je puisse faire , faictes le moy savoir , et de tres bon cuer l'accompliray , au plaisir de notre seigneur qui vous donne bonne vie et longue. Escript a Chinon le xxvij jour de janvier.

Le tout vostre , Estienne de Vignoles dit
Lahire , escuier descurie du Roy ,
(Signé) LAHIRE.

II.

*A Messieurs les Escheuins et Conseillers de la ville de
Lyon , à Lyon.*

Messieurs , j'ay entendu par ma niepce de Saint Pierre , comme il y a quelque temps que pour agrandir les fossés de votre ville , vous auriez prins quelques maisons et jardins sur les fossés de la Lanterne qui estoient de la directe et censive de son monastere de Saint Pierre pour convertir en fossés , et que despuys le Roy auroit faict faire les murailles et fossés pour la deffense de la ville beaucoup plus hault vers Saint Sebastien , à raison de quoy à present lesdicts vieulx murs et fossés de la Lanterne ne servent de riens , et pour ce que voulez abbattre lesd. murailles et combler lesd. fossés et les abeneviser et bailler à rente à des

particuliers , et que j'ay esté aduertie que lad. muraille que voulez abbattre est bien pres de celle de lad. abbaye de Saint Pierre , et n'y a que ~~une~~ petite ruelle entre deulx , et que estant la votre ~~abbattue~~ , celle dud. monastere demourera bien foible pour respondre aux passages , vents et pluyes , et pour ce je vous ay bien voulu prier bien fort , d'autant qu'il me semble estre fort raisonnable , ou de leur bailler ladite ruelle et vieilles murailles , ou pour le moins leur rendre leur directe et rente des maisons qui se mouvoient d'elles , qui ont esté occuppees pour faire lesd. fossés que l'on remplist à present , et seroit contre toute raison que vous eussiez le leur et de ce vous approprier , et parce que j'ay esté aduertie que aucuns veullent dire que leur baillant lesd. murailles , ce seroit difformer la place qu'on veult faire , certes j'ay esté informee par gens de bien que n'y aura aucune difformité ny incommodité , parce que la place sera plus grande qu'il ne s'en apparoistra riens ; et par ce je vous pryé , messieurs , ne vous arrester en si peu de chose , mesmes que leur rente et censine vault mieux , et que cela sera employé à l'honneur de Dieu et de lad. religion , et pour empêcher que si l'on bastissoit de l'autre costé qu'on ne veist dans lad. religion , comme l'on feroit facilement , vous assurant que si en cela vous leur faictes ce plaisir et œuvre charitable que je le cognoistray en tous endroits où vous me voudrez employer , et sur ce , messieurs , je pryé Dieu vous donner ce que plus desirez. De Bloys , ce xxvii jour de jannvier l'an mil cinq cens cinquante cinq.

V.re byen bonne amye ,

(Signé) DIANE DE POYTIERS.

BIBLIOGRAPHIE.

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. ADAMOLI.

M. le conservateur de la bibliothèque de la ville a retrouvé, dans un coin obscur de ce dépôt, les catalogues manuscrits des livres et des médailles (1) de M. Adamoli, dressés par lui-même, et que l'on croyait perdus, M. Delandine n'en ayant fait aucune mention dans son *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon*. Le premier de ces catalogues, celui des livres, distribué selon l'ordre des facultés, d'après la méthode de Gabriel Martin, se compose de quinze volumes ou cahiers in-4.^o (2). Il contient l'indication des prix auxquels

(1) Ces médailles ont presque toutes disparu : quelques-unes seulement se trouvent au musée qui ne possède qu'une collection peu nombreuse et très-incomplète.

(2) M. Adamoli montrait ses catalogues aux étrangers qui venaient visiter son cabinet : car sa collection était connue et renommée de son vivant, et depuis 1755, l'*Almanach de Lyon* la mentionnait, chaque année, au nombre des plus remarquables que possédât cette ville, et lui consacrait un article particulier.

Ce fut en 1753, époque de sa majorité, que M. Adamoli conçut et commença à exécuter le projet de se former un cabinet de livres choisis et un médaillier qu'il employa le reste de sa vie à augmenter et à enrichir. Il avait acquis en 1740, environ 1000 volumes ; en 1750, il en avait 2000 ; en 1756, 3300 ; en 1759, 4000 ; en 1763, 5000 qui lui avaient coûté plus de 45,000 fr. A sa mort arrivée le 3 juin 1769, le nombre de ces volumes s'élevait à près de 6000.

chaque ouvrage avait été porté dans les plus célèbres ventes de bibliothèques , et en particulier , l'indication du prix auquel M. Adamoli avait acquis chacun d'eux ; il contient aussi une description détaillée des articles qui offraient quelque particularité remarquable , soit sous le rapport typographique , soit sous le celui de la condition , et quelquefois des jugemens sur les auteurs et l'analyse des sujets traités. Ces notes bibliographiques , historiques , anecdotiques , littéraires , peuvent intéresser les amateurs ; mais malheureusement elles n'ont pas toujours toute l'exactitude désirable , et il s'y rencontre d'assez graves erreurs. L'éducation de M. Adamoli avait été un peu négligée dans son principe : il s'était , en quelque sorte , formé lui-même ; il ne devait qu'à son application , aux études auxquelles il s'était livré sans maîtres , ce qu'il possédait d'instruction et de connaissances. Les règles du langage qui sont la base de toute bonne éducation et que l'on n'apprend jamais bien quand on a passé un certain âge , ne lui étaient pas assez familières. Il défigurait souvent l'orthographe des noms propres. Il manquait , d'ailleurs , de précision et de netteté dans l'expression de ses idées. Néanmoins , à force de patience , de soins et de lectures , il était devenu bon bibliographe , et avait réussi à former une bibliothèque véritablement bien choisie : aussi avait-il inscrit cette devise au-dessus de la porte du cabinet où elle était renfermée : *Non sorte , sed arte collecta*. Elle se composait des meilleures éditions des auteurs classiques , anciens et modernes , bien conditionnées , reliées sans luxe , mais avec propreté , élégance et solidité (1).

(1) Les reliures dont il se servait , étaient les sieurs Molière , Prudhomme et Beau. Il affectionnait surtout

M. Adamoli était aussi fort riche en ouvrages sur l'histoire naturelle, science à laquelle il s'était spécialement adonné. Il avait joint à tout cela quelques manuscrits d'une assez grande valeur.

Il s'en faut de beaucoup que nous possédions tous ces trésors rassemblés à grands frais pendant le cours de trente-six années. Le catalogue qui vient d'être recouvert, nous met à même d'apprécier au juste les pertes qu'a essuyées cette collection. On sait qu'après la mort de M. Adamoli, elle fut transférée dans une salle de l'hôtel de ville où elle resta long-temps empilée. Elle fut l'objet de vives discussions entre l'héritier et l'académie de Lyon à qui elle avait été léguée, mais qui n'avait point de local pour la recevoir. Ces difficultés ayant été aplanies par les tribunaux et par l'autorité municipale qui fournit à l'académie une salle dans l'hôtel de ville, la bibliothèque Adamoli fut remise à cette compagnie, et on l'ouvrit au public une fois par semaine, conformément aux intentions du testateur. La révolution étant survenue, on la transporta aux Dames S. Pierre où elle fut oubliée pendant plusieurs années. Elle a été enfin réunie à la bibliothèque de la ville, d'où on vient de la retirer pour la restituer à l'académie et la placer dans une des salles que le corps municipal a assignées à ce corps savant dans le palais des arts. Tous ces changemens, tous ces transports, toutes ces vicissitudes ne lui ont pas été favorables; de nombreux enlèvemens lui ont été faits, sans qu'il soit possible d'en désigner ni l'époque précise ni les auteurs. Il y a dans cette ville

les reliures en parchemin de choix, goût ancien qu'il avait fait renaître et remis à la mode.

peu de bibliothèques particulières où il ne se trouve quelques livres provenant de cette collection, lesquels, après avoir passé de main en main, ne seraient plus reconnaissables aujourd'hui, s'ils ne portaient tous le cartouche de M. Adamoli, collé sur l'intérieur de la couverture, ainsi que le sceau de l'académie, empreint sur le frontispice. La ville a aussi disposé d'une partie de ces livres dont elle avait des doubles, en faveur de quelques établissemens publics, tels que la bibliothèque de l'école de dessin et celle de l'école vétérinaire. L'académie, rentrée en possession des volumes qui étaient restés dans la bibliothèque du grand collège, où il s'en trouvait d'autres qui lui appartenaient aussi (1) et qui lui ont été pareillement rendus (2), compte bientôt

(1) Ceux qui lui avaient été donnés par ses membres, ou qu'elle avait achetés de ses économies, ou reçus du gouvernement ou des auteurs.

(2) Les livres restitués à l'académie, en différens envois qui ont eu lieu depuis le 8 décembre 1825 jusqu'à ce jour, sont au nombre de 6101 volumes imprimés, 400 volumes de musique, 181 brochures diverses, 2 volumes imprimés sur vélin, et 257 manuscrits. Total 6921 volumes, dont les plus beaux et les plus rares font partie du legs de M. Adamoli. On distingue parmi ces derniers un magnifique exemplaire de l'édition des commentaires d'Eustathe sur Homère, Rome, 1542-1550, 4 vol. in-fol., et une foule d'autres ouvrages de prix dont il serait trop long de rapporter les titres. Des deux volumes imprimés sur vélin le premier contient *Jacobi Bracettei Genuensis Lucubrations* : c'est un grand in-4.º sorti des presses de Josse Bade, à Paris, en 1520; le second est un livre d'heures à l'usage de Paris, imprimé par la veuve de Thielman Kerver, en

admettre le public, une ou deux fois par semaine, à jouir de ces richesses. Le testament de M. Adamoli en impose la loi. C'est, en effet, une des clauses de cet acte, qui porte la date du 25 octobre 1763.

Le legs y est encore soumis à une autre condition qui peut paraître singulière : c'est la défense que fait le testateur à ses légataires de confier la garde de ses livres à « tous sujets membres de quelque corps religieux qu'ils » puissent être, de même qu'à tous imprimeurs, libraires, marchands trafiquans en livres, qui, ajoute-t-il, toujours conduits par les vues d'intérêt de leur commerce, farciroient cette bibliothèque de gros corps de livres inutiles et peu nécessaires, l'empoisonneroient même de ce qu'on appelle *bouquins*. » Il est

1512, in-8.°, orné d'un grand nombre de figures. Sur le dernier feuillet sont les *Commandemens de Dieu* et les *Commandemens de sainte Eglise*. Le neuvième commandement de Dieu y est conçu de la même manière que dans un autre livre d'heures à l'usage de Rome, dont nous avons parlé, tom. VI, pag. 120 :

Le femme ne desireras
De ton prochain, fille ou ancelle,
Et point ne la desireras
Par mal plaisir, soit laide ou belle.

Les *commandemens de sainte Eglise* ne sont qu'au nombre de cinq, et on n'y trouve pas celui qui est aujourd'hui le sixième dans notre liturgie :

Vendredi chair ne mangeras, etc.

Ce volume, ainsi qu'on le voit par une note écrite à la main sur le frontispice, fut présenté à l'académie par M. Mathon de la Cour, académicien, le 29 avril 1785.

assez difficile de deviner le motif qui a dicté la première partie de cette clause, celle qui exclut tout religieux ; M. Adamoli a négligé de nous l'apprendre ; il n'a exprimé que les raisons qui l'ont porté à stipuler la seconde. Du reste, sa volonté est aisée à exécuter, ou pour mieux dire, il serait impossible de la violer, aujourd'hui qu'il n'existe plus dans notre ville de corporations monastiques d'hommes. L'académie ne compte pas même un seul ecclésiastique parmi ses membres.

M. Cochard a placé à la tête de la seconde année (1828) de son *Homme de la Roche, ou Calendrier historique et anecdotique sur Lyon*, Lyon, Pézieux, in-18, une *Notice sur Pierre Adamoli*, où il est entré dans des détails fort amples et fort exacts sur la plupart des faits dont nous venons de faire une revue rapide ; mais il n'a pu y parler du catalogue qui est le sujet de cet article, et qui, lors de la publication de son almanach, était encore égaré. Il donne de justes éloges à la générosité de M. Adamoli au sujet du legs qu'il a fait à l'académie, ou plutôt au public ; il n'oublie point de rappeler les autres titres qu'il a au souvenir et à la reconnaissance de ses concitoyens, tels que la fondation, contenue aussi dans son testament, d'une rente annuelle de 325 fr., pour une médaille d'or et une médaille d'argent, que, suivant ses intentions, l'académie a décernées en prix, sur des questions de physique et d'agriculture, jusqu'à l'époque de la révolution. Le capital de cette fondation était placé sur l'hôtel de ville ; le corps municipal et les héritiers du testateur négligèrent d'en demander au gouvernement la liquidation, et la somme a été perdue. M. Cochard mentionne pareillement un autre legs de 1000 fr. que M. Adamoli voulait être employé à l'impres-

tion de son catalogue dont il désirait que des exemplaires fussent déposés dans diverses bibliothèques de Lyon et de Paris , et même dans la bibliothèque royale , afin que son bienfait se trouvant consigné dans ces monumens publics , ne pût éprouver aucune altération.

La découverte du catalogue mettrait à même d'exécuter la condition de ce dernier legs , si l'académie était en mesure de réclamer les 1000 fr. qui en sont l'objet ; mais le but du donateur ne serait pas entièrement atteint , puisqu'en exigeant l'impression de cet inventaire , M. Adamoli avait voulu constater toute l'étendue de sa libéralité pour empêcher que rien n'en fût distrait. Par l'effet des malheureuses circonstances que nous venons de faire connaître , il ne reste guère qu'un peu plus de la moitié des livres qu'il avait légués à l'académie. Il n'en serait pas moins à désirer que cette compagnie publiât le catalogue de tous ceux qu'elle possède , et nous savons qu'elle s'occupe en ce moment même de le faire rédiger.

Le manuscrit de M. Adamoli devra toujours être conservé comme un monument précieux et comme un recueil d'utiles renseignemens.

Pour achever de donner une idée de ce travail , nous indiquerons quelques-unes des notions qu'on peut y puiser , ainsi que nous l'avons dit , sur différens points de biographie et de bibliographie.

On sait que M. Adamoli a été l'un des principaux éditeurs des œuvres de Louise Labé , publiées en 1762 , par une société de gens de lettres lyonnais : il nous a conservé tout l'historique de cette publication , et nous en avons profité dans l'article sur la rue Belle-Cordière , qui a été inséré dans le présent volume , pag. 7 et suiv.

Ce n'est pas la seule réimpression qui lui soit due : on lui doit encore celle d'un petit ouvrage très-curieux, la *Meygra entreprise* d'Antoine de Arena (du Sablon, ou, suivant d'autres, de la Sable), donnée chez les frères Duplain, en 1760, in-8.°, de xvj et 106 pages, et voici ce qu'il raconte lui-même à ce sujet : nous le laisserons parler, persuadé que les détails qu'il rapporte ne déplairont point aux bibliophiles. De très-légers changemens que nous ferons à son style, n'altéreront ni le fond ni la suite de ses idées. Après avoir copié le titre du petit volume, il s'exprime ainsi :

« Très-belle édition, ornée d'une vignette au frontispice, qui représente un coq chantant, avec cette devise :

Gallus { cantat, cantavit, cantabit.
regnat, regnavit, regnabit.

« De tous ceux qui ont parlé de la guerre de Provence, nul n'en a mieux remarqué les particularités qu'Antoine du Sablon, natif de Soliers en Provence : il en avait été le témoin oculaire, puisqu'il y suivit le roi et l'armée.

« Ce fut moi qui le premier eus l'idée de faire réimprimer ce livre à Lyon. Un exemplaire venu d'Avignon s'était trouvé dans la bibliothèque de M. le marquis de Caumont, acquise en totalité et transportée en notre ville par le sieur Rigolet fils, libraire, qui en fit une vente en détail, au plus offrant, en janvier 1759. Ce volume (1) était connu de quelques curieux pour être

(1) Imprimé à Avignon, en 1557, in-12.

d'une extrême rareté : chacun voulait l'avoir ; on savait ce qu'en dit le P. Nicéron, dans ses Mémoires, qu'il n'y en avait que deux exemplaires en Europe, et que cette rareté provenait de ce que cet ouvrage satirique avait été supprimé, dès son apparition, par François I.^{er} : ce prince avait voulu donner cette satisfaction à l'empereur Charles-Quint, avec lequel il faisait sa paix, et qui était cruellement turlupiné par le poète macaronique sur son entreprise de la conquête de la Provence, où il venait d'échouer. L'exemplaire dont il s'agit, imprimé en lettres gothiques, assez mal conditionné, fut poussé à la vente jusqu'à 74 fr. 19 s., dernière enchère mise par le sieur Rigolet pour M. le marquis de Méjanès, à ce qu'il disait ; mais soit que le marquis n'en ait point voulu à ce prix, soit par tout autre motif, il resta pour le compte du sieur Rigolet. L'ayant appris, je conçus aussitôt le projet de former une société pour le faire imprimer en beau papier et en beaux caractères, et d'y mettre tous les soins possibles pour la correction. Je soumis cette idée à M. Ruffier d'Attignat qui l'approuva fort. Nous agîmes de concert pour l'exécution, et nous eûmes bientôt composé une société de huit personnes seulement, y compris le sieur Rigolet, dont sept devaient supporter les frais de l'impression : il nous parut juste que le propriétaire du livre eût sa portion, sans être tenu aux dépenses. L'ouvrage fut déposé entre les mains de M. Claret de la Tourrette de Fleurieu, ancien commandant et prévôt des marchands à Lyon, que nous priâmes de se mettre à la tête de notre compagnie. Nous invitâmes aussi à en faire partie MM. l'abbé Antoine Lacroix, obéancier baron de St. Just, Blaise Desfours, conseiller à la cour des monnaies, le P. Jean-Henri-Bonaventure Dumas, an-

cien gardien et bibliothécaire du grand couvent des cordeliers , et MM. les frères Duplain , libraires. Ces derniers se chargèrent de l'exécution typographique de cette petite entreprise qui réussit parfaitement. Nous avons des obligations , pour la correction des épreuves , à M. Verger , chanoine régulier de S. Antoine , qui s'y est beaucoup appliqué , et à mon ami M. Teissier qui nous avait fait une excellente copie de l'original. L'édition a été tirée à 150 exemplaires in-8.° , dont 12 en papier très-fin de Hollande , où la vignette du coq chantant est tirée en fort beau bleu , et 12 autres en grand papier fin pour les associés seulement , sauf 2 qui furent envoyés , l'un au ministère , et l'autre , à M. l'intendant de Lyon. Le restant est sur du papier de grandeur ordinaire , mais très-beau (1). Les associés eurent chacun un nombre égal d'exemplaires. Nous n'avons rien laissé à désirer dans cette édition , si ce n'est qu'il y manque un vocabulaire des mots du vieux langage , qui ont leur sel dans la poésie macaronique , et un autre pour le patois provençal. Je regardais ces deux vocabulaires comme indispensables pour la parfaite intelligence du poème ; mais quand on a affaire à une compagnie , on ne fait pas toujours ce qu'on désire.

« Un autre auteur , nommé Claude Chappuis , publia

(1) Ces exemplaires en petit format étaient destinés à être joints à la dernière édition des autres ouvrages d'Arena , faite à Londres (Paris , chez Barbou) , en 1758 , sous ce titre : *Antonius de Arena Provençalis , de bragardissima villa de Soleris , ad suos compagnones qui sunt de persona friantes , bassas dansas et branlos practicantes , nouvelles perquam plurimos mandat.*

aussi une satire contre Charles-Quint, sous ce titre : *L'Aigle qui a fait la poule devant le coq à Landrécy; poëme de la fuite de l'empereur Charles-Quint devant le roi François I.^{er}, par Claude Chappuis, de Rouen, valet de chambre ordinaire du roy, Paris, Roffet, 1543, in-8.^o ; réimprimé à Lyon, en 1544, in-8.^o, sans nom d'imprimeur. L'édition de Paris est citée par le P. Lelong, *Biblioth. hist. de la France*, in-fol., pag. 390. »*

Le catalogue de M. Adamoli fournit encore des renseignements sur d'autres publications qu'il avait faites, sur ses trois lettres relatives à la jambe du cheval de bronze trouvée dans la Saône, imprimées en 1766 et 1767, sur ses ouvrages manuscrits dont l'académie possède une partie, tels que des recherches qu'il avait ébauchées sur l'origine de l'imprimerie à Lyon, et un recueil de vers. On trouve dans ce dernier quelques *Brevets de la Calotte* (1) de sa composition. M. Adamoli nous apprend, en outre, qu'il a travaillé à l'édition du *Dictionnaire portatif de la langue française*, extrait de Richelet et augmenté par l'abbé Goujet, publiée en 1761, in-8.^o, par les frères Duplain, et qu'il y ajouta 200 mots que l'abbé Goujet avait omis.

Parmi les anecdotes qu'il a semées dans les notes de son catalogue, nous citerons les suivantes, et c'est par là que nous terminerons notre article. Il s'agit dans le

(1) Sorte de poëme satirique fort à la mode vers le commencement et jusques vers le milieu du dix-huitième siècle. On supposait que la personne qu'on voulait ridiculiser, méritait d'entrer dans une compagnie imaginaire de foux et d'originaux, appelée *le Régiment de la Calotte*, et on lui délivrait un *brevet en vers*.

premier passage que nous allons transcrire, des *Nouveaux Mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, par l'abbé d'Artigny (que M. Adamoli nomme mal-à-propos *d'Artiny*), Paris, Debûre l'aîné, 1749-1756, 7 vol. in-12.

« Cet ouvrage, dit-il, est une compilation perpétuelle de l'Abbé d'Artigny, chanoine de l'église de S. Maurice, à Vienne en Dauphiné (1). Les écrivains incapables de

(1) Il était né dans cette dernière ville, le 8 novembre 1706, et y est mort le 6 mai 1778.

M. Adamoli fait ici l'hypercritique ; le ressentiment le rend injuste. Les *Mémoires* de l'abbé d'Artigny ne sont point un ouvrage aussi méprisable qu'il veut le faire entendre. On y trouve une foule de pièces rares et curieuses, et, suivant l'expression de M. Weiss qui a composé pour la *Biographie universelle* l'article de ce littérateur modeste et laborieux, des dissertations sur différens points d'histoire littéraire, remarquables par un ton décent de critique et par un air de bonne-foi qui plaît au lecteur et qui le persuade. On doit à l'abbé d'Artigny un petit ouvrage qu'il a tiré de son propre fonds, la *Relation d'une assemblée tenue au bas du Parnasse, pour la réforme des belles-lettres*; et cette brochure, dit encore l'estimable biographe que nous venons de citer, est écrite avec plus de finesse et d'esprit qu'on ne le devait attendre d'un homme occupé de recherches minutieuses et qui songeait moins à soigner son style qu'à augmenter ses collections. Parmi les extraits intéressans dont se composent les sept volumes de ses *Mémoires*, nous signalerons à l'attention des lecteurs lyonnais un article qui se trouve dans le tom. VII, pag. 175 et suiv., et qui a pour objet l'ouvrage d'Adrien de Montalembert sur l'apparition de la sœur Alix de Tésièux, en 1527, dans le monastère des dames de St-Pierre de Lyon.

produire et de rien tirer de leur propre fonds , prennent cette voie. Ils trouvent en cela plus de facilité pour faire des livres à la toise qui souvent ruinent leurs libraires, quoiqu'il y ait toujours des dupes pour les acheter et même des ignorans pour les louer. J'applaudis volontiers au titre de compilateur éternel qu'a voulu se donner le petit abbé ; mais je ne lui passerai jamais celui de compilateur de médailles aux dépens des cabinets qu'il va voir, et où il escamote les plus précieuses et les plus rares. C'est ce qu'il a fait chez moi , la première fois qu'il y a été introduit (en juin 1767) par le P. Dumas, cordelier, son protecteur et son défenseur dans ses subtilités et fourberies. Je possédais un Pertinax, moyen bronze de vain romain, du prix de 36 fr., qu'il m'a enlevé subtilement avec plusieurs autres médailles d'un moindre prix. Il m'a renvoyé généreusement ces dernières ; mais il a nié le Pertinax, médaille très-rare et très-bonne à garder. »

M. Weiss s'est trompé, lorsqu'en justifiant l'abbé d'Artigny du reproche qu'on lui faisait d'avoir tiré plusieurs articles de son recueil d'une Histoire manuscrite des poètes français, composée par l'abbé Brun, doyen de St-Agricole d'Avignon, il observe que néanmoins on ne peut douter que l'abbé d'Artigny ne connût l'existence de l'ouvrage de Brun, puisqu'il dit que le manuscrit en était resté dans la bibliothèque du séminaire de St-Sulpice de Lyon ; ainsi qu'un *Traité du plagiat, par le même auteur*. Le *Traité du Plagiat*, dont parle plusieurs fois l'abbé d'Artigny, n'était point de l'abbé Brun, mais bien de l'abbé Laurent-Josse Le Clerc, directeur du séminaire de St. Irénée, à Lyon, où il est mort le 7 mai 1736.

« *Traité de la reliure des livres*, par M. de Gauffecourt (où l'on voit cet art décrit dans toutes ses parties. Lyon, 1763). Sans nom de lieu, ni date, in-8.º, beau papier.

» L'auteur, grand amateur des beaux-arts, s'est avisé, sur ses vieux jours, d'imprimer lui-même, avec une presse qu'il avait chez lui, ce petit ouvrage qu'il avait composé depuis 25 ans; il en tira 25 exemplaires seulement dont il fit des présens à ses amis et à quelques curieux. Cette brochure qui n'a que 72 pages, parut, dans le public lettré, à Lyon, vers le mois d'avril 1763.

» Un nommé Prudhomme, m.º relieur à Lyon, auquel M. de Gauffecourt s'était adressé pour apprendre de lui l'art de la reliure, l'avait fort mal instruit, quoiqu'il fût bon ouvrier; il lui avait caché les procédés les plus faciles et les meilleurs de son métier; M. de Gauffecourt ne se méfiait pas de ce fourbe qui le trompait. Aussi y a-t-il bien des défauts dans son livre. M. Molière, très-habile relieur et plus honnête homme, lui aurait découvert loyalement tous les secrets de sa profession. Quand on se propose d'écrire sur un art, il faut prendre langue auprès des bons maîtres. Molière, homme de génie pour la mécanique, lui aurait montré chez lui un artifice fort simple, composé d'un battoir qu'il a inventé, et avec lequel il fait frapper alternativement deux gros marteaux, pesant 60 livres chacun, à l'aide d'une grande roue et de deux petites hérissées de chevilles et mues par un cheval aveugle qui fait tourner un arbre sur un pivot. Il lui aurait également montré une règle infallible de son invention, faite en équerre, pour couper, avec une égalité parfaite, les deux cartons employés à la couverture d'un livre et pour donner à la tranche la gouttière uniforme. Il lui

aurait fourni une description des crochets et pointes qu'il a imaginés pour faire les nerfs au dos des livres et pour remplacer les chevilletes dont on s'était toujours servi jusqu'alors, mais dont l'emploi n'est pas sûr : les crochets et pointes font le double d'ouvrage. Il eût pareillement enseigné à M. de Gauffecourt la manière de bien dorer sur tranche (ce qu'ignore Prudhomme), et de faire toute sorte de belles marbrures, particulièrement la sanguine écaillée. La méthode qu'il emploie pour cela donne à ce qu'il fait plus de durée que n'en ont les ouvrages qui sortent de chez Prudhomme : celle dont ce dernier se sert, est pourtant flatteuse et brillante, mais ses couleurs deviennent pâles et ternes au bout d'un certain temps.

» Le nom de famille de M. de Gauffecourt est *Capperoisier* : il est né à Paris, et son père était de Tours. Celui-ci vint s'établir dans la capitale en qualité d'horloger. On prétend qu'il fut ensuite secrétaire des commandemens de madame la duchesse de Longueville. Il ne mourut pas riche, et son fils continua sa profession dans l'horlogerie ; mais s'étant lié d'amitié avec un gentilhomme que le roi avait envoyé résident à Genève, il le suivit pour se perfectionner dans son art. Il avait la table et le logement chez le résident. Il quitta ensuite son métier pour passer dans les emplois des fermes générales de France. Il obtint celui de fournisseur général des sels pour toute la Suisse. Sa conversation était assez spirituelle : il aimait les arts avec passion et voulait les connaître tous. Je soupçonne qu'il ne fut jamais homme de lettres.

» M. Jean-Marie Bruyset, libraire, son ami, m'a procuré fort obligeamment son livre. L'auteur adresse

l'épître placée à la tête du volume, à MM. Jean-Marie Bruyset père et fils. »

« *Réflexions sur les sentimens agréables et sur le plaisir attaché à la lecture* (par un sage anonyme). Imprimé à Montbrillant (de l'imprimerie de M. de Gauffecourt), 1743, in-8.º

» Ce petit ouvrage avait déjà été imprimé à Paris chez Pissot, en 1736, dans un recueil de pièces de divers auteurs. M. de Gauffecourt fit cette seconde édition qui fut le premier essai sorti de la presse de sa petite imprimerie, comme il l'annonce lui-même dans une épître adressée à un ami, mise à la tête de l'opuscule, lequel ne contient qu'une morale usée et rebattue, présentée d'une manière assez fastidieuse. L'exemplaire est relié de sa main. Il se trouva dans son cabinet à sa mort, et je l'achetai à la vente de ses effets à l'enchère : il n'en avait tiré que 21, et c'était le seul qui lui restât. *Montbrillant* est une petite maison de campagne, près de Genève, qu'il tenait à louage. M. de Gauffecourt s'était fait environ 15,000 liv. de rente dont la majeure partie lui venait de son emploi dans les sels, et le resté, de son patrimoine placé en rente viagère. Il est mort dans une maison de campagne près de Lyon, appelée la Motte, au mois de mars 1766, âgé de 75 ans. Son mobilier fut vendu à l'encan environ 18 à 20,000 fr. La compagnie qu'il recevait à la Motte était fort mêlée. Il admettait à sa table des ouvriers et autres gens du plus bas étage. »

« *Lettres à mon fils*. A Genève, de mon imprimerie, 1759, in-8.º

» On n'a tiré que 25 exemplaires de ce petit livre, imprimé et relié (comme les précédens) par M. de

Gauffecourt. Ce sont douze lettres qu'une mère écrit à son fils pour servir à son éducation. M. de Gauffecourt a mis à la suite 18 lettres d'un chanoine Gaudon à M. de Linan, à M. d'Épinay, fermier-général, et à son épouse, lesquelles sont assez singulières de la part de ce chanoine, mais offrent peu d'intérêt.

» J'ai acheté ce volume à la vente des effets de M. de Gauffecourt. Il faisait partie de sa bibliothèque qui ne contenait qu'environ 400 volumes, romans et petites brochures de fantaisie. Il couvrait de papier bleu tous les livres qu'il reliait, de sorte qu'on pouvait à juste titre appeler sa bibliothèque la *bibliothèque bleue*. »

BIBLIOGRAPHIE.

PREMIER ÉTAT des ouvrages entrés à la Bibliothèque publique de la ville de Lyon depuis le 15 mars 1827.

DONS (1).

* Accord de la foi avec la raison, ou exposition des principes sur lesquels repose la foi catholique.... Paris, 1827, in-8.°

Almanach historique et politique de la ville de Lyon et du département du Rhône, pour l'an de grâce 1827. Lyon, Rusand, in-8.°

(1) Les ouvrages dont le titre est précédé d'un astérisque, sont dus à la munificence du gouvernement.

Ancienne fête de l'île Barbe. Extrait d'un recueil de poésies sur Lyon. Lyon, (1825), in-8.^o

C'est un tiré à part d'un article des *Arch. du Rh.*, inséré tome I, pag. 357-376. Il contient une pièce de vers de Bonaventure des Périers, accompagnée de notes par M. Breghot du Lut.

Annuaire de la Côte d'Or, pour 1828, par M. Amanton. Dijon, 1828, in-12.

Voy. *Archives du Rhône*, tom. VIII, pag. 52.

* Antiquités de la Nubie....., par F. C. Gau. Paris, 1822, in-fol. max.

Cet ouvrage fait suite à la *Description de l'Égypte* que la bibliothèque de Lyon doit à la munificence royale.

* Architecture antique de la Sicile, ou recueil des plus intéressans morceaux d'architecture, etc. mesurés et dessinés par J. Hittorff et L. Zanth, architectes. Paris, J. Renouard, sans date, in-fol. max.

Livraisons 1 à 5.

* Architecture moderne de la Sicile..., par les mêmes, in-fol. max.

Livraisons 1 à 15.

Bibliographie de la France, ou journal de la librairie, 16.^o année (1827), in-8.^o, avec les tables.

La bibliothèque de Lyon doit ce journal à la libéralité de M. Beuchot, son principal rédacteur, qui l'enrichit trop rarement de ses savantes notes.

Budget, ou état des recettes et dépenses de la ville de Lyon, pour 1827, in-4.^o

Idem. Pour 1828, in-4.°

* Bulletin universel des sciences et de l'industrie....
publié sous la direction générale de M. le baron de Ferrussac. Paris, in-8.° Année 1827, et janvier, février, mars et avril 1828.

Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. A.-M.-H. Boulard.... première partie, contenant la théologie, la jurisprudence et les sciences et arts. Paris, 1828, in-8.° de 507 pages.

Ce catalogue contient 5146 articles.

Catalogue des livres faisant partie de la bibliothèque de M. le marquis de Ch^{***} (Châteaugiron). Paris, 1825, in-8.°

La bibliothèque de M. le marquis de Châteaugiron, amateur vraiment distingué et auteur de plusieurs ouvrages fort estimés, est une des plus belles et des plus riches de la capitale : parmi les articles qui ont été distraits de cette bibliothèque pour être mis en vente et qui composent le catalogue dont on vient de lire le titre, il en est un grand nombre de rares et de précieux.

Compte final, ou état indicatif des recettes et des dépenses de la ville de Lyon, relatif à l'exercice de 1825, in-4.°

Défense du *Précurseur*...., par M. Guerre, avocat... Lyon, Brunet, 1827, in-8.°

Voy. *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 228-229.

* Dictionnaire d'architecture...., par J.-M. Vagnat, architecte. Grenoble, 1827, in-8.°

* Dictionnaire des sciences naturelles.... Strasbourg et Paris , 1826 , in-8.°

Tom. 40 à 52. Portraits , livraisons 20 à 25. Planches , cahiers 40 à 52.

Discours prononcé par M. Courvoisier , procureur-général près la cour royale de Lyon. Lyon , Rusand , 1827 , in-8.°

Voy. *Archiv. du Rhône* , tom. V , pag. 466.

Discours prononcé par M. Courvoisier , président du collège du 3.° arrondissement électoral , à Villefranche. Lyon , Rusand , 1827 , in-8.°

Voy. *Archiv. du Rhône* , tom. VII , pag. 71-77.

Discours sur l'influence du magistrat.... , par M. Justinien Rieussec , premier avocat-général.... Lyon , L. Perrin , 1827 , in-8.°

Voy. *Archiv. du Rhône* , tom. VII , pag. 65.

Discours sur l'union des sciences médicales et leur indépendance réciproque..... , par M. R. de Laprade.... Lyon , Louis Perrin , 1827 , in-8.°

Voy. *Archiv. du Rhône* , tom. VI , pag. 231-252.

Dissertation sur l'origine des étrennes , par Jacob Spon , nouvelle édition , avec des notes , par M.^o (Bregnot du Lut).... Lyon , J.-M. Barret , 1828 , in-8.°

Voy. *Archiv. du Rhône* , tom. VII , pag. 311.

Distribution des prix aux élèves de l'école royale de dessin et des beaux-arts de la ville de Lyon , année 1827. Lyon , Rusand , in-4.°

Distribution des prix et médailles de l'institution provisoire la Martinière , de la fondation Grognard , et du cours de géométrie pratique , pour l'année 1827. Lyon , Rusand , in-4.°

* Edifices de Rome moderne , dessinés et publiés par P. Letarouilly.... Paris , J. Pinard , 1827 , in-fol. max.

Livraisons 1 à 13.

Épître à Mathon de la Cour , par J.-L. Rouchardat.... Lyon , J.-M. Barret , 1827 , in-8.°

Extrait des *Archiv. du Rhône* , tom. VI , pag. 295-312. Voy. aussi même tom. pag. 390. Les notes dont cette épître est accompagnée , sont de M. Bregnot du Lut.

* Essai sur l'origine unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres de tous les peuples..... , par M. de Paravey.... Paris , Treuttel et Wurtz , 1826 , gr. in-8.° , planches.

* Excursions sur les côtes et dans les ports de Normandie. Paris , Jules Didot aîné (sans date) , in-fol. max. fig.

Festin (du) du Roi-Boit , par J.-B. Bullet , avec des notes et additions , par C.-N. Amanton. Dijon , 1827 , in-12.

Voy. *Archives du Rhône* , tom. VIII , pag. 53 et 54.

Flore lyonnaise , ou description des plantes qui croissent dans les environs de Lyon et sur le Mont Pilat , par le docteur J.-B. Balbis.... Lyon , Coque et Ayné , 1827 et 1828 , 2 vol. in-8.° Le premier est divisé en deux parties.

Histoire médicale des marais... par J.-B. Monfalcon...
Seconde édition entièrement refondue, corrigée et aug-
mentée. Paris, Bechet jeune..., 1826, in-8.°

Cet exemplaire est un des cinq qui ont été tirés sur grand papier vélin ; l'auteur y a joint son portrait et une note autographe qui contient, entre autres choses, un supplément à l'*errata*.

Huitre (de l') et de son usage comme aliment et comme remède, par Étienne Sainte-Marie. Lyon, Boursy, 1827, in-8.°

Voy. *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 585-586.

* Iliade (l') d'Homère traduite en français, par Dugas-Montbel... Paris, Firmin Didot, 1828, in-8.° tom. I.^{er}
Le texte grec est en regard.

Ce volume est aussi le premier de la belle collection des classiques grecs, traduits en français, que publie M. Firmin Didot. Voy. *Archives du Rhône*, tom. VII, pag. 256.

* Lettres sur l'origine de la chouannerie..., par Duchemin Descepeaux.... Paris, imprimerie royale, 1827, in-8.°, tom. II.

Mémoires de la société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de la ville de Lyon, 1825-1827. Lyon, J.-M. Barret, 1828, in-8.°

Voy. *Archives du Rhône*, tom. VIII, pag. 469.

* Mémoires du muséum d'histoire naturelle. Paris, Belin, in-4.°

Les cahiers 1 à 5 de la 8.° année (1827).

Méthode simplifiée d'analyse pour les langues latine et française, par l'abbé *** (A. Cas), ancien professeur. Avignon, L. Aubanel, 1827, in-12.

Moniteur universel... 1824-1827, 4 vol. in-fol.

Les vingt-trois premières années de ce journal, 1789 à 1811, ont été données par feu Marc-Antoine Petit à la bibliothèque, qui a fait l'acquisition des années 1812 à 1825, et qui doit à la libéralité de la mairie de Lyon les années 1824 à 1827.

Mouvement igné, considéré principalement dans la charge d'une pièce d'artillerie, précédé de réflexions phisiques (sic) sur les calculs de M. Robins, concernant le fluide élastique de la poudre. Toulon (1809), in-4.° mar. vert.

Présent de feu M. Morel-Voleine, archiviste de la ville de Lyon.

* Musée de sculpture antique et moderne, par le comte de Clarac. Paris, 1826, texte in-8.°, planches in-4.°, livraisons 1 à 3.

* Musée royal de France ou collection gravée des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture dont il s'est enrichi depuis la restauration, avec un texte rédigé par M. A. Jal, ex-officier de marine, publié par madame veuve Filhol. Paris, 1827, petit in-4.°

Livraisons 1 à 2. M. Jal est né à Lyon.

Notice historique sur la vie de M. P. Riesssec....., par M. Guerre.... Lyon, L. Perrin, 1827, in-8.°

Voy. *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 312-313.

Notice sur les Archives du département de la Côte-d'Or, par M. Boudot, conservateur desdites Archives à Dijon. Paris (Dijon), 1828, in-12.

Voy. *Archives du Rhône*, tom. VIII, pag. 53.

Notice sur la rue Belle-Cordière à Lyon, contenant quelques renseignemens biographiques sur Louise Labé et Charles Borde. Lyon, 1828, in-8.°

Voy. plus bas le Bulletin bibliographique.

Notice sur S. Jubin, archevêque de Lyon, avec une dissertation sur l'authenticité de son corps et de son tombeau... deuxième édition. Lyon, Rusand, 1827, in-12.

Voy. *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 231 et 466-467.

Notice sur l'abbé J.-N. Sudan (par M. Bregnot du Lut). Lyon, 1827, in-8.°

Extraite des *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 455-457.

Observations sur l'Histoire de Napoléon, d'après lui-même, publiée par Léonard Gallois, troisième édition. Paris, Trouvé, 1827, in-8.°

Ces observations, signées C.-N. Amanton, sont extraites des *Annales de la littérature et des arts*, excellent recueil périodique, publié à Paris, par M. le baron Trouvé.

Octavius (l') de Minutius Félix. Nouvelle traduction par A. Pericaud.... avec le texte en regard et des notes. Lyon, imprimerie de Z. Durand, 1825, in-8.°

* Odes sacrées, idylles, etc., par le comte de Marcellus.... Paris, 1825, in-18.

* Odes sacrées tirées des 15 psaumes graduels, par le même. Paris, 1827, in-18.

Œuvres de Macrobe , traduite par Ch. de Rosoy....
Paris , Firmin Didot , 1827 , 2 vol. in-8.°

Cette traduction n'est point accompagnée du texte. M. Mahul s'occupe depuis long-temps d'une traduction du même auteur , sur lequel il a publié dans les *Annales encyclopédiques* , année. 1817 , tom. V , pag. 21-76 , une *Dissertation historique , littéraire et bibliographique* , très-bel échantillon des pièces préliminaires dont il compte enrichir son travail.

Plan , élévation et coupes de l'entrepôt des sels de la ville de Lyon. — Inscription de la pose de la première pierre de cet édifice (25 juillet 1827). Deux feuilles de format in-fol. , gravées par Sampierdarena à Lyon.

Précis de l'histoire de la médecine et de la bibliographie médicale.... , par J.-B. Monfalcon.... Paris , 1826 , in-18.

Voy. *Archives du Rhône* , tom. VI , pag. 233.

* Procli philosophi platonici Opera.... edidit... Victor Cousin... Parisis , F. Didot , 1827 , in-8.° tom. VI.

Raoul ou Rodolphe , devenu roi de France , l'an 923 ; Dissertation historique par M. l'abbé Aimé Guillon de Montléon.... Paris , 1827 , in-8.°

Voy. *Archives du Rhône* , tom. V , pag. 467-468.

Rapport sur l'établissement pastoral de M. le baron de Staël , à Coppet ; par M. Grogner. Lyon , Barret , 1827 , in-8.°

Voy. *Archives du Rhône* , tom. VI , pag. 153-154.

Rapport sur l'état actuel des carrières de marbre de France , par M. Héricart de Thury. Paris , 1823 , in-8.°

•• Recherches et considérations sur l'emploi des chevaux morts.... Paris, Bachelar, 1827, in-4.°

Recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône (année 1827). in-8.°

Religion (de la) considérée dans sa doctrine, dans sa morale et dans son culte, discours suivi d'un sermon sur le danger des mauvais livres contre les mœurs, et d'un discours à la mémoire des victimes du siège de Lyon, par M. l'abbé Bonnevie.... Lyon, Chambet, 1820, in-8.°

Réquisitoire prononcé dans l'affaire du *Précurseur*... par M. l'avocat-général Guillibert. Lyon, 1827, in-8.°

Voy. *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 389.

• Ruines (les) de Pœstum ou Possidonia, ancienne ville de la Grèce...., par C. M. de La Gardette. Paris, an VII, in-fol. max.

Sermons, panégyriques et oraisons funèbres, par M. l'abbé de Bonnevie..., suivis d'un sermon inédit de R. P. Chapelain... deuxième édition, Paris, Roret, 1827, 4 vol. in-8.°

Siège de Lyon et poésies diverses, par Charles Massas. Paris, 1824, in-18.

Donné par M. Laurent, libraire-éditeur.

Statuts synodaux du diocèse de Lyon...., publiés par Mgr. de Pins... Lyon, Rusand, 1827, in-8.°

Supplément aux œuvres de M. T. Cicéron..., par A. Pericaud ... Paris, Lefèvre, 1826, in-8.°

Un article de M. Dugas-Montbel sur cet ouvrage a été inséré dans le *Bulletin universel* de M. le baron de Ferrassac, cahier d'avril 1828.

* Taciti (C. C.) Opera, auspice Corbière... Parisiis, excudebat C.-L.-F. Panckoucke... 1826, 4 vol. gr. in-fol.
Chef-d'œuvre de typographie.

* Théorie de la grammaire et de la langue grecque, par C. Minoïde Minas. Paris, Bossange, 1827, in-8.°

* Traité de l'art de la charpente, plans, coupes...., publié par J. Ch. Krafft... Paris, 1820, in-fol. max.

* Traité théorique et pratique de l'art de bâtir, par J. Rondelet. Paris, in-4.°, sans date, tom. I.

* Voyage dans les Pyrénées...., par le comte de Martellus.... Paris, 1826, in-18.

* Voyage du roi au camp de Saint-Omer et dans les départemens du nord, septembre 1827 (extrait du *Moniteur*). Paris, imprimerie royale, 1827, in-8.°

* Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France (Franche-Comté), par Ch. Nodier, J. Taylor, et Alph. de Cailleux. Paris, J. Didot l'aîné, 1825, in-fol. max.

Livraisons 12 à 25.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

ADDITIONS A LA NOTICE SUR LE P. FOLARD, INSÉRÉE PLUS
HAUT, TOM. III, pag. 358-370.

J'ai dit, sur la foi de plusieurs biographes, que la tragédie d'*Agrippa* était du nombre des ouvrages du P. Folard qui n'avaient pas été imprimés. Le passage suivant des *Mélanges historiques et philologiques* de Michault (Paris, 1754, 2 vol. in-12), que je n'avais pas alors sous les yeux, mais sur lequel je suis tombé depuis, m'a encore confirmé dans cette opinion, en même temps qu'il m'a appris que notre jésuite, outre ses tragédies d'*Œdipe* et de *Thémistocle*, en avait composé une autre sous le titre de *Théodore*. Ce passage qu'on lit dans l'ouvrage que je viens de citer, tom. II, pag. 54-55, fait partie d'un petit recueil d'anecdotes, observations et jugemens littéraires, que Michault tenait du P. Oudin.

« Le P. Folard étoit brûlé du feu poétique : il auroit bien voulu voir l'effet de ses pièces dramatiques sur le théâtre. On lit avec plaisir son *Œdipe* et son *Thémistocle* : il avoit encore composé deux autres tragédies fort belles, qui n'ont jamais été imprimées, *Théodore* et *Agrippa*. Le P. Oudin avoit retenu quelques vers de cette dernière :

C'est le fils de Néron, dont le cœur indomptable
Ne croit régner sur nous qu'autant qu'il nous accable :
Cruel sans le paroltre, il sait l'art inhumain
D'enfoncer le poignard et de caeber la main ;
Ame double et sans foi, dont les sombres pensées
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées (1), etc. »

(1) Ce dernier vers est pris de l'*Art poétique* de Boileau, chant I.

D'après ces témoignages, je n'avais aucun doute sur la non-publication de la tragédie d'*Agrippa*, lorsqu'on m'a écrit de Paris, que certainement il en existait une édition donnée en 1721, et que M. de Soléinne en possédait un exemplaire dans sa belle collection de pièces de théâtre, et lorsque, d'un autre côté, j'ai vu cette même tragédie indiquée dans la *Bibliographie dramatique* de M. Delandine, pag. 46, comme étant dans la bibliothèque de Lyon. Je me suis empressé d'éclaircir ce dernier fait, la chose se trouvant, pour ainsi dire, sous ma main, et j'ai bientôt acquis la conviction qu'il y avait ici équivoque. L'*Agrippa* du P. Folard n'est point dans notre bibliothèque publique, mais seulement le programme qui en fut publié, suivant l'usage, lorsqu'on joua cette pièce au collège de la Trinité, le 8 juin 1721. C'est un cahier de 20 pages, in-4.^o, imprimé chez Pierre Bruyset, et relié dans une collection en plusieurs volumes, intitulée *Recueil sur Lyon*. Il contient l'analyse et quelques citations de la pièce, ainsi que le programme d'un ballet comique, sous le titre de *Fortunatus ou le Sot enrichi et dupé*, tiré d'une nouvelle espagnole, qui fut représenté le même jour, et dont il paraît que l'idée et l'arrangement des scènes appartenaient aussi au P. Folard, alors professeur de rhétorique au collège de la Trinité. L'auteur n'est nommé ni dans le titre ni dans le corps de l'imprimé; mais on lit sur le frontispice cet envoi écrit de sa main: *Pour M. Temporal et M. Rude*, (signé) *Folard*. La tragédie d'*Agrippa* dont le titre complet était celui-ci: *Agrippa (sic) Postumus, petit-fils d'Auguste*, était tirée de Tacite. La tirade citée dans les *Mélanges* de Michault se retrouve parmi le petit nombre d'extraits de cette pièce contenus

dans le programme, avec deux légères variantes ; la première au 1.^{er} vers, où, au lieu de : *C'est le fils de Néron*, il y a : *C'est le sang des Nérons*, et la seconde au dernier vers, où, au lieu de : *Sont d'un nuage épais*, il y a : *Sont d'une épaisse nuit*. On y voit que ces vers se rapportent à Tibère, qui, comme on le sait, était fils de Tibérius Néro, premier mari de Livie. Je crois fermement que c'est ce programme que possède aussi M. de Soleinne, et qu'ainsi j'ai droit de persister, jusqu'à nouvelle preuve contraire, dans mon assertion que la pièce d'Agrippa est encore inédite.

Le P. Folard a fait encore jouer, au collège de la Trinité, un autre drame qu'il avait intitulé *la Besace de Jupiter*. C'était sans doute une comédie : elle ne nous est point parvenue. Il en est fait mention dans un recueil de poésies manuscrites où on lit contre l'auteur trois ou quatre épigrammes, qui annonceraient que cette pièce eut peu de succès, et dont voici la moins mauvaise :

Folard voulut un jour monter sur le Parnasse :

Contre une si coupable audace

Apollon fut saisi d'une juste fureur :

Va, lui dit-il, méchant auteur,

Va te cacher dans ta Besace.

L'*Oraison funèbre du maréchal de Villars*, due pareillement au P. Folard, n'a pas été prononcée à Aix, comme je l'ai dit, mais bien à Arles : c'est aussi par erreur que j'ai ajouté qu'elle paraissait avoir été publiée dans la première de ces villes. Ce discours fut composé à la demande des membres du conseil municipal d'Arles. L'impression en fut faite à leurs frais, en 1734, im-

médiatement après le 7 octobre, jour où elle avait été prononcée dans leur église métropolitaine, en présence de l'archevêque qui officia dans cette cérémonie. J'en ai vu un exemplaire. C'est un in-4.° de 26 pages. L'imprimeur d'Arles, qui est désigné sur le frontispice, se nommait Gaspard Mesnier.

Le P. et le Chevalier de Folard avaient un frère chanoine de l'église cathédrale de Nîmes, qui était aussi un homme de mérite. C'est du moins l'idée que donnent de lui les éloges qui lui sont adressés par dom Vincent Thuillier; dans une lettre insérée au *Mercur* de France de mai 1724. Le célèbre bénédictin le traite d'un *des plus fins connoisseurs qu'il y ait dans le royaume*, et il vante son *savoir*, aussi bien que son *goût*.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

MANUFACTURE DE SOIERIE A LYON.

L'opinion commune est que la fabrication des étoffes de soie n'a été introduite à Lyon que sous François I.^{er} On croit que les premiers métiers y furent apportés par Etienne Turquet et Paul Nariz, marchands piémontais, qui obtinrent, à cet effet, sur la recommandation des échevins, au mois d'octobre 1536, des lettres patentes contenant divers privilèges; et on s'accorde généralement à attribuer à la ville de Tours, où ce genre de manufacture fut établi dès 1470, l'honneur d'avoir ouvert pour la France une si abondante source de richesse et de prospérité. Mais voici un document propre

à changer toutes les idées sur ce point, et qui tend à faire remonter à une époque plus reculée de soixante et dix ans les commencemens de la fabrique lyonnaise, et à transporter à cette dernière l'avantage de priorité que celle de Tours revendique en sa faveur. M. l'archiviste de la ville a bien voulu nous communiquer ce document, et nous nous empressons de le mettre sous les yeux de nos lecteurs comme une pièce historique du plus haut intérêt. C'est un extrait de lettres patentes de Louis XI, datées du 24 novembre 1466, extrait qui, à la vérité, n'est pas signé, mais dont l'authenticité n'est pas pour cela moins certaine et se prouverait au besoin par l'ancienneté de l'écriture, par celle du style et par la qualité du papier.

« Loys, par la grace de Dieu Roy de France, a nos ames et feaulx les generaulx conseillers par nous ordonnes sur le fait et gouvernement de toutes nos finances, au bailli de Mascon, seneschal de Lion et aus esleus sur le fait des aydes ordonnes pour la guerre ou dit lieu de Lion.

Comme Nous, considerans la grant voidange dor et d'argent, qui, chacun an, se fait de notre royaume, au moyen et occasion des draps dor et de soye qui sont debites et exploites en nostredit royaume en diuerses manieres, qui peult monter, par chacun an, ainsi que remonstre nous a este, a la somme de quatre a cinq cens mille escus ou environ, et pour donner ordre que lart et ouuraige de faire lesd. draps dor et de soye soit commence et introduit en nostre ditte ville de Lion, *en laquelle, comme lon dit, en y a ja aucun commencement*, ayons, pour grant et meure deliberation du conseil, conclud et ordonne faire mestre sus et introduyre ledit art et

ouuraige de faire lesd. draps dor et de soye en icella nostre ville de Lion , et pour ce , ordonne faire venir audit lieu maistres ouuriers et appareilleurs et autres experimentes tant ou fait de louuraige de laditte soye , comme ez taintures et autres choses a ce propres et convenables , et aussi pour faire les molins , ostils et autres abillemens qui y sont necessaires , et afin que lesd. ouuriers et autres qui besoigneront ou dit fait , art et ouuraige desd. draps dor et de soye , ils soient plus enclins , et que autres ayent et preignent vouloir de venir resider et demeurier en notre ditte ville de Lion , pour eulx employer ou dit fait et exercice , Nous , pour les causes dessus dites et par laduis et deliberation que dessus , auons et octroye et octroyons que tous les ouuriers et ouurieres qui viendront demourer ou dit lieu de Lion pous faire exercer ledit ouuraige et artifice de draps dor et de soye et autres dependans dicelluy , soient et demourent francs , quittes et exemps de toutes les tailles et imposts qui sont et porront estre mis sus , en laditte ville de Lion , de par Nous ou autrement , et aussi de limpost de douze deniers par liure , de tous les draps dor et de soye qui seront faits , et de toute la soye qui y sera faitte et appareillee , et de lor qui sera mis en appareil , pour mettre en ouure , dont ils ne aucuns deulx ne paieront point dimposition pour la premiere vente quils en feront , mais seulement du huitieme du vin vendu a detail et des autres denrees dont ils seront tenuz paier limposition , sils se meslent dautres marchandises , et aussi voulons et octroyons quils soient francs et exemps de toutes aydes , entrees , yssües et fres de ville quelconques et de guet et garde porte , et des choses dessus dites les auons exemptes et

affranchis, exemptons et affranchissons du tout et chacun
deulx de grace especial par ces presentes, dyci a douze
ans prochains venans, sans ce quils ne aucun deulx
soient, ne puissent estre assis, imposes, ne contrains
a en paier aucune chose, pour quelque cause, ne en
quelque maniere que ce soit, durant le temps dessus dit,
et se leurs corps ou aucuns de leurs biens estoient pour
ce prins ou empeschies, Nous voulons, ordonnons et
mandons que incontinent et sans delay ils leur soient mis
a pleyne deliurance, sans proces et figure de jugement,
et vous mandons et a chascun de vous, que les dessus
dis et chascun deulx vous faisiez et souffriez joyr et user
paisiblement de nos presens grace, affranchissement et
octroy, et pour ce que on pourra auoir affaire de ces
presentes en plusieurs et diuers lieux, Nous voulons
que au *vidimus* dicelles fait sous scel royal, foy soit
adioustee comme a loriginal et quelles soient registrees
ou papiers de lauditoire de vous esleus, affin que aucun
nen puisse pretendre cause dignorance. Donne a Orleans
le xxiiij de nouembre lan de grace mil cccc lxxvi et
de notre regne le sixiesme. Par le Roy, l'Euesque
dEureux, les sires de la Forest et de Blois et autres
presens. J. de la Loire. »

BOTANIQUE.

FLORE LYONNAISE, OU DESCRIPTION DES PLANTES QUI CROISSENT DANS LES ENVIRONS DE LYON ET SUR LE MONT PILAT ; par le docteur J.-B. Balbis, professeur émérite de l'université de Turin, directeur du jardin des plantes de Lyon, membre de l'académie de cette ville et de plusieurs autres sociétés savantes, tant nationales qu'étrangères. Imprimerie de C. Coque, rue de l'Archevêché, n.° 3, 1827-1828, 2 tom. in-8.°, dont le premier, en 2 parties, de xvj-890 pag., plus, un tableau synoptique, de 30 pag.; le second, de viij-369 pag. (Extrait par M. Grogner.)

Lorsque nous nous sommes imposé l'obligation d'annoncer, en peu de mots, les productions scientifiques et littéraires qui sortent des plumes lyonnaises, nous n'avons pas renoncé à la faculté de donner quelque étendue aux extraits de ceux d'entre ces ouvrages qui, par leur mérite, leur importance, ou par un intérêt de localité, nous paraissent dignes de cette distinction. C'est sous ce triple rapport que nous croyons devoir, en faveur du livre de M. le professeur Balbis, sortir du cadre étroit de nos bulletins bibliographiques.

Le premier volume de la Flore lyonnaise parut sur la fin de l'année dernière; on espérait que le second ne tarderait pas à voir le jour: il vient seulement de sortir de la presse; c'est ce qui explique le retard d'un article qui devait embrasser l'ouvrage tout entier.

L'auteur expose dans la préface le plan qu'il a adopté et le but qu'il s'est proposé; il rappelle les travaux des botanistes lyonnais qui l'ont précédé dans la carrière où il est entré. Le premier de ces savans fut Symphorien

Champier , qui fit connaître les ressources que peuvent fournir à la matière médicale les plantes qui croissent sous notre climat ; peu de temps après florit Jacques Daléchamps , qui déploya une vaste érudition dans son ouvrage , publié par Desmoulins , qui a pour titre : *Historia generalis plantarum*. Vint ensuite Jean du Choul , auteur d'une histoire des chênes et d'un voyage au mont Pilat ; plus tard , Jean Desmoulins , André Caille , Claude Millet , fomentèrent parmi leurs compatriotes l'ardeur de la botanique. La fin du 17.^e siècle vit naître dans nos murs Antoine de Jussieu , qui commença cette série de botanistes illustres qui s'est prolongée jusqu'à nos jours. Goiffon et Pestalozzi , habiles médecins et savans botanistes lyonnais , avaient précédé Antoine de Jussieu. Vers le milieu du siècle dernier , parut le célèbre La Tourrette , auteur du *Chloris lugdunensis*, de la *Relation d'un voyage au mont Pilat* , et qui , conjointement avec MM. l'abbé Rozier et Gilibert , a publié les *Démonstrations élémentaires de botanique à l'usage des écoles vétérinaires* , dont il a paru quatre éditions. Après avoir rappelé les services rendus à la science par ces Lyonnais recommandables , M. Balbis cite ceux de Poivre , de Dombey , de Commerson , de Sonnerat , qui tous avaient visité notre flore lyonnaise et la mentionnent dans leurs ouvrages ; il paye un tribut d'éloges à M. l'abbé de Jean , qui fut son prédécesseur immédiat à la place de directeur du jardin botanique de Lyon , et il déclare modestement avoir été puissamment secondé dans ses recherches par MM. Aunier , Roffavier , Champagneux , Mad. Lortet , qui ont mis à sa disposition leurs riches herbiers , avec les annotations nombreuses qui les accompagnent. Il remercie pareillement M. Cap , son savant confrère à l'académie

de Lyon , des conseils qu'il en a reçus pour la rédaction générale de son livre.

Nous nous étendons sur cette préface , parce qu'elle donne une idée de tout l'ouvrage ; nous y voyons le plan de l'auteur , qui a été fidèlement suivi , et son but qui a été heureusement atteint. L'auteur voulait décrire , et il a décrit avec une rare exactitude toutes les plantes qui croissent autour de notre ville , dans un rayon d'environ quatre lieues , ainsi que celles qui sont particulières au mont Pilat , sommité fameuse qui s'élève au sud-ouest de Lyon , à une distance d'environ dix lieues , qui , avant M. de La Tourrette , a été décrite par Jean du Choul , et qu'ont visitée avec intérêt des hommes illustres , tels que Jean Bauhin , le grand Haller et J.-J. Rousseau.

M. Balbis a signalé , comme appartenant au mont Pilat , un grand nombre de plantes qui avaient échappé aux recherches de tous les botanistes qui l'ont précédé , et il n'a pas obtenu de moindres succès de ses explorations dans les campagnes qui environnent notre ville.

Comme il l'avait annoncé , il ne s'est pas contenté de faire connaître ces plantes , il a donné encore le signalement complet d'un assez grand nombre d'autres ; tant utiles que d'agrément , qui sont cultivées dans nos jardins ou parfaitement acclimatées dans nos champs , nos forêts et nos vergers : s'abstenant toutefois d'indiquer une foule de végétaux qu'on voit dans nos parterres et nos jardins potagers , et dont la connaissance est , en quelque sorte , usuelle.

Toujours fidèle à ses promesses , M. Balbis a déterminé , avec précision , des plantes dont les caractères vagues et obscurs étaient un sujet de controverse parmi les botanistes.

Il n'est pas hors de propos de faire observer ici que les plus grands botanistes de l'Europe, les Decandolle, les Sprengel, les Schœrer, les Arnolt, ont eu recours à sa sagacité, qu'il les a consultés à son tour, et, comme il l'avoue lui-même avec cette modestie qui accompagne pour l'ordinaire le vrai talent, il a puisé dans sa correspondance avec ces savans du premier ordre, de précieux renseignemens sur l'histoire si obscure et si ardue des *acotylédones*.

Après avoir décrit chaque plante à la manière et dans la langue du grand Linné, M. Balbis ajoute une phrase française qui est beaucoup moins la traduction que le complément de la phrase latine. Des synonymies reposent sur l'autorité de Wildenow, de Sprengel, de Decandolle, et pour quelques plantes rigoureusement locales, sur celle de La Tourrette et de Gilibert. On renvoie, pour les figures, à l'iconographie de Gærtner, de Lamarck, à celle de M. de Boissieu neveu, notre compatriote, iconographie dont les amis de l'art du dessin, comme ceux de la botanique, sollicitent vivement la continuation. A chaque article est jointe l'indication de la durée de la plante, de sa station, de l'époque de l'année où sa fleur se développe, sans oublier son utilité pour la nourriture de l'homme, pour celle des animaux, pour les arts, pour la médecine.

Quant à la disposition systématique de l'ouvrage, on peut dire qu'elle est semblable à celle qu'a adoptée M. Decandolle, dans son *Systema regni vegetabilis*, et dans son *Prodromus*. D'après cette méthode, dont M. Auguste de Saint-Hilaire s'est fort peu éloigné dans sa Flore du Brésil méridional, on commence par les plantes dont l'organisation est la plus compliquée, et

on finit par celles qui offrent l'ébauche la plus imparfaite de l'organisation. En suivant ce plan, qui est l'inverse de celui qu'avait tracé notre immortel Bernard de Jussieu, est-il plus facile de saisir les rapports et les affinités des diverses tribus de végétaux, d'assigner à chaque organe sa valeur, et aux caractères des familles, des genres et des espèces, leurs limites respectives ? Il ne nous appartient pas d'examiner cette question. Ce qui n'en est pas une à nos yeux, c'est l'agrément et l'utilité de la Flore lyonnaise.

NÉCROLOGIE.

MOREL-VOLBINE (Claude-Hélène), membre d'une des plus honorables familles de Lyon où il naquit en 1769, archiviste de cette ville depuis quelques années, a été enlevé presque subitement à la société et à de nombreux amis (1) le 16 de ce mois (juin 1828). Cet homme de bien, descendu sitôt dans la tombe, y emporte les regrets universels ; il y emporte particulièrement les nôtres : car la bienveillance dont il nous

(1) Un d'entre eux, qui ne s'est pas fait connaître, lui a consacré un excellent article nécrologique dans la *Gazette universelle de Lyon*, du 22 juin. C'est un hommage dicté par le cœur, et où l'on reconnaît l'éloquence du sentiment le plus tendre et le langage expressif d'une vive et sincère affection. Nous ne pourrions guère que répéter les justes éloges qui y sont donnés au digne objet de tant de pleurs et de tant de regrets.

honorait , la douceur et la sûreté de son commerce dont nous avons joui trop peu de temps , son savoir et ses vertus que nous avons été à même d'apprécier , nous feront à jamais chérir sa mémoire.

M. Morel était un de ces hommes bons et modestes , tels qu'on en rencontre bien peu , qui ne cherchent point à se faire valoir et qui n'en valent que davantage , qui se plaisent à rendre service sans y mettre aucun faste et sans exiger de reconnaissance , qui n'ont point de prétentions , point de sottise vanité , nulle ombre d'affectation , qui se font aimer de tout le monde , parce qu'ils aiment eux-mêmes , et qu'ils ne blessent jamais ni l'intérêt ni l'amour-propre de personne. Pour tout dire en un mot , il possédait un excellent cœur et la politesse la plus exquise. Il joignait à ces qualités une gaité piquante et originale , et son esprit était orné des connaissances les plus variées. Il n'est pas nécessaire d'avoir vécu dans l'intimité de M. Morel , d'avoir fait partie de ce choix d'amis fidèles qui se réunissaient presque tous les jours dans sa maison , pour le reconnaître au portrait que nous venons de tracer. Il n'est aucune des nombreuses personnes , de tout rang et de tout âge , que ses fonctions ou son caractère liant et facile ont mises en relation avec lui , même passagèrement , qui ne conserve un profond souvenir de son urbanité , de sa bonté , de sa grâce.

Dans la vie publique il n'était pas moins estimable que dans la vie privée. On sait avec quel soin vraiment consciencieux il s'acquittait de l'emploi que la ville lui avait confié. Lorsqu'il entra aux archives municipales , il résolut d'achever d'en faire disparaître le désordre qu'y avaient jeté les orages politiques. Il s'est occupé

de cette tâche jusqu'à la veille de sa mort avec un zèle digne des plus grands éloges et avec tout le discernement et toute l'instruction nécessaire, et il y a apporté une méthode parfaite. Il a, en outre, enrichi le dépôt commis à sa garde, d'une foule de pièces, ou qui en avaient été distraites et qu'il y a fait rentrer, ou qui avaient droit d'y être placées et qu'il a trouvé moyen de se procurer. C'est à ses démarches qu'on doit notamment l'achat, fait par la ville, de la collection de documens précieux pour notre histoire locale, qu'avait rassemblée, pendant de longues années, feu M. l'abbé Sudan, son prédécesseur dans la place d'archiviste.

M. Morel avait acquis une grande expérience dans toutes les matières administratives et principalement dans ce qui concerne les impôts, le cadastre et la voirie. Nos magistrats le consultaient souvent, avec la certitude d'obtenir de lui, soit les renseignemens les plus complets et les plus exacts, soit les idées les plus justes et les plus saines sur quelque sujet que ce fût. Il ne se laissait jamais effrayer par la longueur et la difficulté d'un travail qui lui était demandé; et pendant qu'il se livrait avec ardeur aux recherches les plus pénibles, il arrivait fréquemment qu'une sorte d'instinct et de bonheur les abrégait pour lui, en lui faisant découvrir tout d'un coup les sources cachées où il devait puiser, et qui auraient échappé à tout autre.

Tel était l'homme dont la ville de Lyon, dont une famille intéressante, dont tous les citoyens ont à déplorer la perte. Les pauvres qu'il secourait secrètement, à l'insu même de sa famille, ont aussi à gémir sur le coup fatal qui nous l'a ravi, et ce ne sont pas leurs plaintes et leurs gémissemens qui honorent le moins ses mânes.

Ses parens , ses amis sont inconsolables. Quant à nous , nous lui devons ici un hommage particulier : le vif intérêt qu'il portait à nos travaux , la part active qu'il a bien voulu y prendre , lui assureront à jamais des droits à notre gratitude et à nos souvenirs. Il nous a communiqué , pour être insérés dans notre recueil , un très-grand nombre de notes , de documens et même de mémoires , pleins d'intérêt , d'exactitude et d'érudition (1) , et auxquels sa modestie ne nous permettait presque jamais d'attacher son nom , quel que fût notre désir de lui prouver publiquement notre reconnaissance et de nous faire honneur de l'avantage que nous avons de le compter au nombre de nos collaborateurs. Nous regretterons souvent son utile coopération et les sages conseils qu'il nous donnait. Puisse sa cendre reposer en paix , et le faible tribut d'éloges que nous venons de payer à sa mémoire , ne paraître point trop au-dessous de son mérite !

PELZIN (Michel-Alexandre) , imprimeur à Lyon , né vers 1750 , était professeur de grammaire avant le siège.

(1) On trouvera dans ce n.° trois pièces dont il nous avait fourni la copie peu de jours avant sa mort et qui étaient même déjà imprimées lors de ce funeste événement : ce sont les lettres de Lahire et de Diane de Poitiers , et les lettres patentes de Louis XI sur la manufacture lyonnaise. Ces pièces qu'il avait découvertes par hasard et qu'il s'était fait un plaisir de nous remettre , nous paraissent dignes de fixer l'attention du public. La dernière surtout offre un grand intérêt. Il avait bien voulu se charger de revoir les *Essais historiques sur la ville de Lyon* , remplaçant en cela feu M. l'abbé Sudan qui , lors de la première publication de ces *Essais* , y avait fait aussi de nombreuses additions.

En 1795, 96 et 97, il publia le *Journal de Lyon et du département du Rhône* (1), si remarquable par le bon esprit qui présidait à sa rédaction. On trouve difficilement la collection des n.^{os} qui composent ce journal, auquel ces deux vers de Voltaire servent d'épigraphe :

Exterminez , grands dieux , de la terre où nous sommes ,
Quiconque avec plaisir verse le sang des hommes.

M. Pelzin avait de la littérature ; et il a publié quelques vers de circonstance insérés dans différens recueils. Il est mort le 19 de ce mois (juin 1828).

BEAUGARD (Jean-François-Simon-Ferréol), avocat à Lyon, y est décédé le 21 de ce mois. Il était âgé de 74 ans. Né à Marseille vers 1754, il s'y fit connaître de bonne heure par quelques productions littéraires, et pendant la révolution il entreprit la rédaction du journal de cette ville. « La modération de ses principes, dit la *Biographie moderne*, édition de 1806, lui valut l'estime des gens sensés ; mais elle lui attira la haine des partis qui s'entrechoquèrent successivement. Après avoir échappé au régime de la terreur, il tomba sous la proscription directoriale du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), et fut compris dans la loi de déportation rendue contre les journalistes accusés d'appartenir à la cause du royalisme. S'étant d'abord échappé, il fut arrêté à Bordeaux au mois de mai suivant, et conduit à bord d'une frégate qui le déposa sur les plages de l'Amérique. »

(1) Le 1.^{er} n.^o est du 29 pluviôse an III (17 février 1795), et le dernier du 23 fructidor an V (10 septembre 1797). Il paraissait trois n.^{os} par décade, chacun d'une feuille ou d'une demi-feuille in-8.^o

Peu de temps après son retour , il vint s'établir à Lyon où il se distingua dans la profession d'avocat par l'originalité de son talent et par une élocution méridionale qui faisait ressortir ce qu'il y avait de singulier et de piquant dans ses saillies. Il excellait surtout dans la défense des criminels. Il a laissé en manuscrit un travail considérable sur le code pénal. En 1827 , il écrivit sur la question proposée par l'académie de Mâcon sur les mesures à prendre relativement aux forçats libérés ; mais son mémoire fut écarté du concours faute d'avoir été envoyé à temps utile : il n'en fut pas moins mentionné très-honorablement et analysé dans le rapport rédigé sur ce concours par M. Boullée (1). M. Beaugeard, dans sa jeunesse , avait cultivé les Muses , et cette circonstance lui valut un article dans le *Petit Almanach des grands hommes* de Rivarol , où on lit :

« Beaugeard de Marseille (M.). Ce poète n'a fait qu'un » petit conte intitulé *les deux Neuvaines* , qu'il a fait » passer à Paris. C'est un géant qui donne le bout de » son ongle pour la mesure de tout son corps , et qui » est deviné. »

Le conte des *deux Neuvaines* se trouve dans l'*Almanach des Muses* de 1787. M. Beaugeard en avait déjà fait insérer un autre intitulé *Le Borgne avare* dans le même recueil , année 1785.

Nous le donnerons ici , en faveur de sa brièveté :

Un Harpagon , en courant par la ville ,
 Par le serein eut un œil de perclus ;
 Un médecin , docteur vraiment habile ,
 Pour le guérir demanda cent écus.

(1) Mâcon , Dejussieu , 1827 , in-8.°

L'ami, dit le richard, quelle erreur est la vôtre ?

Il ne faut pas deux yeux pour gagner son cercueil.

Moi ! vous compter cent écus pour un œil !

A ce prix-là je vous donnerais l'autre.

MÉLANGES

Le goût des antiquités, des médailles et des livres est très-ancien à Lyon. Nous avons eu occasion de parler des inscriptions rassemblées, au seizième siècle, par les Bellièvre et les de Langes dans leur maison. On voit, dans une lettre de Mad. de Sévigné, qu'à son passage à Lyon, en 1672, elle alla visiter le cabinet de M.... et ses antiquailles. M. de Liergues avait formé un riche cabinet d'antiques et d'histoire naturelle qu'il laissa à Balthazar de Montconys son frère, auteur de voyages en différentes parties du monde, publiés en 1665 (1). En remontant plus haut,

(1) Le P. Jacob, dans son *Traité des plus belles bibliothèques publiques et particulières*, Paris, 1655, 2.^e part., chap. 98, parle ainsi du cabinet de M. de Montconys, qui n'appartenait pas encore à Balthazar, mais à Gaspard son frère :

« La beauté et la rareté du cabinet de M. Gaspard de Montconys, seigneur de Liergues et de Pouilly, conseiller du roi et lieutenant criminel au siège présidial de Lyon, est bien l'une des plus curieuses pièces de l'Europe, tant pour les médailles d'or, argent, airain, verre, plomb et autres matières, et pour les portraits en taille douce et

on trouve que vers 1560, il existait dans cette ville, tout à la fois, environ treize cabinets de médailles, ou du moins treize amateurs de numismatique ou d'archéologie qui pouvaient avoir recueilli plus ou moins d'objets appartenant à ces sciences. Le célèbre Hubert Goltz a placé à la suite de son *Julius Cæsar*, Bruges, 1563, in-fol., une épître aux amateurs d'antiquités qu'il avait connus dans ses voyages, et une liste de ces mêmes amateurs, divisée par villes. Voici la partie de cette liste qui concerne Lyon :

« LUGDUNI.

Franciscus Laurentinus (1), Dn. Sancti Yrenei.
 Gulielmus Caulius (2), Præfect. Montanorum.
 Christophorus Neiter (3), Germanus, Patricius Augustanus.
 Anacletus Tangelosius, canonicus.

peinture, que pour la bonté des livres qui s'y trouvent, quoiqu'en nombre seulement de deux mille, entre lesquels il y a plus de deux cents médailles, entrées de villes, devises, éloges et portraits d'hommes illustres. Le P. Henri Alby, jésuite, parle fort honorablement de ce cabinet dans la préface des parallèles des cardinaux, imprimés à Paris, cette année 1644, in-4.° »

(1) François de Laurencin, prieur de St-Irénée.

(2) Guillaume du Choul, bailli des montagnes du Dauphiné. Voy. *Archives du Rhône*, tom. IV, pag. 369.

(3) Christophe Neiter ou Neyter, Allemand, patrice d'Augsbourg, propriétaire de la maison qui devint ensuite celle des missionnaires de Saint-Lazare, à la montée de Saint-Barthélemi.

Martinus Ballebertus (1), canonicus.
Dionysius Equilmontius, canonicus.
Joannes Caulius, Gulielmi F. (2).
Ludovicus Miræus, I. C.
Petrus Pitheus, I. C.
Marcus Vetranius Maurus, I. C.
Henricus Gemellus, I. C.
Scipio Azzone, Italus.
Carolus à Porten, Germanus.»

On ne trouve dans ce curieux document de statistique numismatique, ni le célèbre Jean Grolier (3), ni Gabriel

(1) Peut-être en français *Vaulbert*.

(2) Jean du Choul, fils de Guillaume. Voy. *Archives du Rhône*, tom. IV, pag. 369, et t. V, p. 59 et suiv.

(3) Le cabinet d'antiquités de Jean Grolier fut, après sa mort, transporté de Paris à Marseille d'où on voulait l'embarquer pour l'Italie et le faire vendre à Rome; mais Charles IX en ayant été instruit, ordonna qu'on le fit revenir et l'acheta à grand prix des héritiers, pour le joindre au sien. C'est ce que de Thou, liv. XXXVIII, rapporte en ces termes : *Nummi ærei qui optimi cum Lutetia in provinciam migrassent, jamque in eo essent ut in Italiam exportarentur, regis christianissimi cura effectum est, ne tanto thesauro Gallia defraudaretur, eosque grandi pretio redemptos in musæum suum cum aliis prisci ævi monumentis inseri mandavit.*

Jean Grolier laissa aussi une bibliothèque précieuse. On connaît la belle inscription qu'il mettait sur ses livres : *Joannis Grolierii et amicorum*, avec cette devise tirée du psaume 141 : *Portio mea Domine sit in terra viventium*. Cette bibliothèque fut vendue, et les restes en sont maintenant dispersés dans tout le monde savant. On recherche

Syméoni qui auraient eu le droit d'y figurer, si, à l'époque où Goltz était venu à Lyon, ils n'eussent résidé à Paris : aussi sont-ils placés dans l'article consacré à cette dernière ville.

La Croix du Maine fait mention d'Antoine de La Porte (1), seigneur de Bertha, échevin en 1581, et qui avait, dit-il, « un cabinet fort excellent, rempli de plusieurs sieurs beaux livres et de médailles antiques. »

Beaucoup plus près de notre temps, Antoine Laisné, directeur de la monnaie de Lyon, avait rassemblé 7284 médailles : il les vendit à la ville de Lyon en 1733 (2).

avec empressement les livres qui en proviennent, presque tous remarquables par le choix des éditions et par une reliure riche, élégante et solide, due à un ouvrier nommé Gacon ou Gascon, l'un des plus habiles relieurs de son temps, et celui qu'employaient ordinairement Henri II et Diane de Poitiers.

Trois des volumes qui ont appartenu à Jean Grolier, se trouvent dans la bibliothèque de Lyon : le premier est la version latine de Polybe, Alde, 1521, petit in-8.° On lit au bas du dernier feuillet ces mots écrits de la main de Grolier lui-même : *Jo. Grolierii Lugdunensis et amicorum*. Le second est la *Seconda parte della vite de pittori et de scultori*, petit in-4.° Le troisième est le *Pii Pont. Max. decadum Blondi epitomé*, Bâle, 1533, in-fol. Le *Jo. Grolierii*, etc., y est écrit, comme dans le premier volume, sur le dernier feuillet, de la main même de Grolier.

(1) Est-ce le parent du *Carolus à Porten*, *Germanus*, mentionné par Goltz, et dont le nom allemand aurait été francisé ?

(2) Voy. *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 207-208.

Il y en avait quelques-unes d'une grande valeur. Toutes ont été pillées en 1793.

Quant aux bibliothèques particulières (nous ne parlons pas des bibliothèques publiques, ce sujet a été traité ailleurs), on peut en citer aussi un grand nombre. Nous venons d'indiquer celles de Jean Grolier et d'Antoine de la Porte. Du Verdier désigne plusieurs fois *la librairie du capitaine Sala* (1), comme contenant des manuscrits précieux. C'est encore le même auteur qui nous a appris que le cabinet de Louise Labé « estait » copieusement garni de bons livres, latins et vulgaires, » italiens et espagnols. »

Étienne Charpin, prêtre de l'église de Lyon (2), auteur de quelques ouvrages (3), avait formé une bibliothèque choisie ; il en fit imprimer, en 1555, le catalogue, qui est devenu extrêmement rare, et qui était précédé d'une épître dont voici la suscription et le début :
Studiopsis tantum Lugdunensis ecclesiæ fratribus qui augustissimam ejus majestatem perennem expetunt, Stephanus Charpin etiam perennem illis optat salutem.

(1) Voy. *Archiv. du Rhône*, tom. VI, pag. 116.

(2) Le même qui trouva dans la bibliothèque de l'Île-Barbe un Ausone plus complet que ceux qui avaient paru jusqu'alors, et sur lequel fut faite l'édition de 1558, donnée à Lyon, chez Jean de Tournes, aux frais de Guillaume de la Barge, comte de Lyon.

(3) Severt, *Chronolog. Episc. Lugdun.*, pag. 78, invoque l'autorité d'Étienne Charpin ; pag. 176, il parle d'une lettre élégante par lui écrite en 1553 ; il le cite encore, pag. 270.

Bibliothecam ideo christianam comparavi, candidissimi commilitones, ut pro viri adjuvarem, etc. (1).

Henri Gras, médecin du collège de Lyon dans le dix-septième siècle, qui a publié quelques écrits relatifs à sa profession (2), avait aussi une bibliothèque remarquable par le choix et la quantité des livres. Il possédait, en 1644 (3), d'après le P. Jacob, onze ou douze cents volumes in-fol. et trois à quatre mille de moindres formats., et tous les jours il augmentait cette collection.

La bibliothèque de Camille de Neuville était également fort belle. Le P. Jacob nous apprend qu'à l'époque où il écrivait, époque où Camille de Neuville n'était pas encore archevêque de Lyon (4), mais seulement abbé d'Ainay, de l'Ile-Barbe, etc., cette bibliothèque se composait « de près de quatre mille volumes en toutes » les sciences et en diverses langues, particulièrement » de livres espagnols, lesquels sont tous reliés de ma- » roquin incarnat du Levant, avec les armes de ce sei-

(1) Le P. Jacob, *loc. cit.*

(2) En 1657, il publia les œuvres de médecine de Varanda dont il avait été disciple à Montpellier, et dédia cet ouvrage à Pierre de Maridat, lyonnais, conseiller au grand conseil de Paris. Il était né à Lausanne où son père s'était retiré durant les troubles de religion ; mais il était originaire de Lyon où il mourut le 22 mai 1665.

(3) Cette année paraît être celle où le P. Jacob composait son livre : c'est la date de la première édition ; l'édition de 1655 que j'ai citée, est la seconde.

(4) Il ne fut sacré que le 29 juin 1654, et nous venons de faire observer que le P. Jacob paraît avoir composé son livre quelques années auparavant.

gneur qui sont un chevron à trois croix ancrées (1).»

M. Pericaud, dans sa *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon* (2), à laquelle nous renvoyons le lecteur pour beaucoup de détails que nous omettons ici, a rappelé quelques autres bibliothèques particulières de Lyon, telles que celles de Marc-Antoine Mazenod, sieur de Pavasin, de Pierre Aubert, de Claude Brossette, de M. Perrachon, etc.

Les collections semblables faites par MM. Adamoli, Rast, Souchay, Riolz, etc., ont eu aussi de la célébrité.

Pour compléter ces notes écrites rapidement et faire voir que de nos jours le goût des collections, soit archéologiques, soit bibliographiques, est bien loin de s'être éteint, il nous resterait à offrir la liste des amateurs vivans; mais les uns sont trop connus pour rappeler leurs noms, et les autres s'offenseraient peut-être, si nous mettions le public dans la confidence du culte secret et mystérieux qu'ils adressent aux Muses, et si nous soulevions le voile modeste sous lequel plusieurs d'entre eux se plaisent à se cacher.

(1) Camille de Neuville légua sa bibliothèque au collège de la Trinité par son testament du 31 décembre 1690.

(2) Insérée dans les *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 415-429, tirée à part avec des additions en avril dernier, et reproduite tout nouvellement, mais abrégée et sans notes, dans l'*Almanach de Lyon* pour 1828.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Statuts synodaux dressés par M. gr l'illustrissime et révérendissime Jean-Paul Gaston de Pins, archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon et Vienne, et publiés au synode général du diocèse de Lyon, tenu les 4 et 5 septembre 1827. Lyon, imprimerie de Rusand, 1827, in-8.° de xij et 194 pages.

Ces statuts synodaux contiennent les réglemens les plus sages, pour le clergé du diocèse, relativement à l'administration des sacremens, au soin des églises, chapelles et cimetières, à l'état des fabriques, à la célébration des fêtes et dimanches, à l'observation des jeûnes et abstinences, à tout ce qui concerne l'office divin, aux sépultures et enfin à la vie et à l'honnêteté convenables aux clercs. Ils sont accompagnés de citations, faites à la marge ou placées en notes au bas des pages, tirées d'anciens réglemens de discipline, qui ne doivent point être regardés comme faisant partie des nouveaux statuts, mais qui sont destinés à témoigner de la discipline plus sévère, observée dans l'église ou dans le diocèse aux temps antérieurs à notre époque. Le volume est terminé par un extrait d'anciens statuts, au nombre de treize, non rappelés dans la collection qui les précède, et disposés dans un ordre chronologique ascendant, c'est-à-dire en commençant par le plus nouveau et remontant jusqu'aux plus anciens : on y voit, en effet, figurer au premier rang les statuts répandus dans le grand rituel de M. de Montazet, publié en 1787, et à la fin ceux qui furent rédigés en

latin et décrétés dans le concile provincial tenu à Mâcon, en 1286, sous la présidence de Raoul de la Tourrette, archevêque de Lyon.

Budget ou état des recettes et des dépenses de la ville de Lyon, pour 1828, approuvé par ordonnance du roi du 2 avril 1828. — in-4.° de 14 pages.

Ce document contient sur trois colonnes le détail des recettes et des dépenses ordinaires et extraordinaires de la ville, suivant les propositions, 1.° du conseil municipal, 2.° du préfet; et 3.° suivant la décision de S. M. Les recettes d'après cette décision sont portées à 4,727,343^f 67^c. Et les dépenses à 4,703,906 63

Ce qui donne pour résultat en excédant.	23,437 ^f 04 ^c
---	-------------------------------------

État de situation de la compagnie du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon, au 31 mars 1828. — Lyon, imprimerie de Gabriel Rossary, in-4.° de 7 pages.

On voit par cet état qu'au 31 mars,

La recette s'élevait à	4,080,584 ^f 64 ^c
La dépense à	3,284,933 34
En sorte qu'il restait en caisse	795,451 ^f 30 ^c

On voit ensuite en quoi ont consisté les travaux qui ont été exécutés jusqu'à la même époque, les obstacles qu'on a rencontrés sur divers points et la manière dont on les a surmontés. Ces détails offrent le plus grand intérêt, et donnent lieu d'espérer que l'entreprise sera couronnée par le succès, et que le chemin de fer sera livré au commerce à l'époque fixée.

Mémoire pour la société de pharmacie et les pharmaciens de Lyon, adressé à l'autorité administrative et judiciaire, sur les abus, délits et contraventions qui compromettent de plus en plus l'art de la pharmacie, l'intérêt des pharmaciens, la santé et la vie des citoyens. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1828, in-8.° de 31 pages.

Nous avons rendu compte, pag. 71, de la première édition de ce mémoire : la seconde, que nous annonçons, contient de plus le jugement du tribunal de police correctionnelle de Lyon, du 27 mai 1828. Voy. pag. 75.

Il est à noter, en passant, que ce jugement qui applique les réglemens des apothicaires de Lyon de 1657, n'a point été attaqué par la voie de l'appel dans le délai légal, et qu'ainsi la décision a acquis la force de la chose jugée.

— Il a paru dans le cours de cette année un volume n-18, intitulé : *Œuvres de Mathurin Régnier*, avec commentaires, revus, corrigés et augmentés, précédées de l'histoire de la satire en France, pour servir de discours préliminaire, par M. Viollet Le Duc. Edition elzévirienne. Paris, Brissot Thivars et C.^{ie}, 1828. Cette édition, due aux presses de M. H. Balzac et destinée sans doute à faire partie d'une collection de classiques du même format, est assez jolie, quoiqu'elle ne soit pas comparable à celles des Elzéviens (1), que

(1) Les Elzéviens ont imprimé Régnier en 1642 et 1652, in-12 : la première de ces éditions est plus rare, mais moins complète que la seconde.

l'imprimeur ou le libraire a eu la prétention de renouveler, en quelque sorte, ou que du moins il a voulu prendre pour modèle. Le discours préliminaire, contenant l'histoire de la satire en France, c'est-à-dire, une revue critique des principaux auteurs français qui ont cultivé ce genre de poésie, est un morceau de littérature intéressant et bien écrit. Quant aux notes, ce sont celles de Brossette (1), auxquelles l'éditeur a fait des changemens très-légers, quelques retranchemens et un fort petit nombre d'additions. On ne pouvait mieux faire que de réimprimer ce commentaire qui a mérité les suffrages des gens de lettres; mais pourquoi, en le reproduisant, n'a-t-on pas inscrit le nom de Brossette sur le frontispice? C'est un reproche que nous qui *sommes de notre pays*, nous croyons devoir adresser à M. Viollet Le Duc. *Cuique suum*. Il faut que chacun recueille la gloire et l'honneur qui lui reviennent. Le nom de notre compatriote, ami et correspondant de J.-B. Rousseau et de Boileau, commentateur de ce dernier et littérateur estimable (2), n'aurait certainement pas déparé le titre du volume que nous annonçons.

(1) Les *Eclaircissemens historiques ou Remarques* de Brossette accompagnent les éditions suivantes de Régnier : Londres, Lyon et Woodman, 1729, in-4.°; *ibid.* 1730, 2 vol. in-8.°; Londres, Jacob Tonson, augm. par Lenglet du Fresnoy, 1733, in-4.° et in-fol.; *ibid.* (Paris), 1746, et Amsterdam (Paris), 1750, 2 vol. in-12.

(2) Claude Brossette, sieur de Varennes, avocat, échevin en 1730, né à Theizé en Lyonnais, le 8 novembre 1671, mort en 1743, le 13 juin, suivant Perneti, *Lyonn. dign. de mém.*, II, 321; le 16 du même mois, suivant la

Du reste, ce n'est pas la première fois que l'on publie les œuvres de Régnier, précédées de l'Histoire de la satire en France, par M. Viollet Le Duc, et accompagnées des notes de Brossette : il existe déjà deux éditions semblables, l'une de 1822, in-18, et l'autre de 1823, in-8.°

M. Gabriel Rossary, élève de M. Firmin Didot, vient d'établir une imprimerie dans la rue St-Dominique, n.° 1. Il manifeste l'intention très-louable de contribuer à relever les presses lyonnaises de l'espèce de discrédit dans lequel elles sont tombées. L'*Épreuve* qu'il a récemment publiée de quelques caractères de son imprimerie, donne une idée très-avantageuse de la manière dont son atelier est monté et du goût avec lequel seront exécutés les travaux qui lui seront confiés. Il a publié aussi le *Prospectus* d'une continuation de la *Jurisprudence de la cour royale de Lyon*, par MM. Allard et Seriziat, avocats. Cet utile recueil, qui se compose déjà de cinq volumes, imprimés par M. Louis Perrin, ne paraissait plus depuis le commencement de cette année. En le reprenant, M. Rossary annonce et développe de nouveau l'objet que se proposent les auteurs. Le journal paraîtra en douze livraisons, de 32 pages in-8.° chacune. La pagination sera, comme par le passé, suivie dans les

Biogr. univ., et d'après une note écrite sur un exemplaire de son *Procès-verbal des conférences des ordonnances de 1667 et 1670* (Biblioth. de Lyon, n.° 33216), le 11 mai de la même année, à 5 h. du matin.

douze numéros, de manière à former, chaque année, un volume. L'abonnement est de 10 fr. par an.

M. Rossary a aussi sous presse une nouvelle édition des *Œuvres du P. du Cerceau*, en 2 vol. in-8.^o, à l'usage des pensions et des collèges où l'on joue encore les pièces de théâtre de ce jésuite. Les notes dont cet ouvrage sera accompagné et son exécution typographique le rendront sans doute propre à figurer dans toutes les bibliothèques.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE JUIN 1828.

1.^{er} — Par arrêté de la mairie, le prix du pain est fixé, à dater de ce jour, savoir : pour le pain *ferain*, à 21 centimes $\frac{1}{4}$ (4 sols 1 liard), et pour le pain *bis*, à 17 centimes $\frac{1}{2}$ (3 sols et $\frac{1}{2}$), la livre usuelle. Ainsi la nouvelle diminution est de 2 centimes $\frac{1}{2}$ (2 liards.)

*. 6. — Le Bulletin des lois, n.^o 231, contient une ordonnance du roi du 30 avril dernier, portant approbation de l'adjudication d'un pont suspendu sur la Saône au plan de Vaise, d'une gare latérale à cette rivière et d'un port, faite et passée, le 8 février dernier, par M. le préfet du département du Rhône, à MM. Coste, Nivière, Turin aîné, Laubreaux, Saint-Olive et Journal, moyennant la concession des droits à percevoir, pendant 98 ans et 6 mois, sur le pont, et à perpétuité, sur la gare et le port.

Même jour. — M. Chaurand, nommé depuis plus de six

mois président du tribunal de commerce de Lyon, a été installé aujourd'hui dans cette place qu'il avait d'abord refusée.

* * 10. — Mort de M. le marquis de Saint-Seine, beau-frère du célèbre président de Brosses et oncle de M. le comte de Brosses, préfet du département du Rhône. Il se trouvait momentanément en notre ville. Ses dépouilles mortelles doivent être transférées à Dijon. M. de Saint-Seine était fils du dernier premier président du parlement de Bourgogne, qui avait succédé au président de Brosses; il avait été conseiller au même parlement, et était membre du conseil-général du département de la Côte-d'Or. Il était âgé de 65 ans.

* * 16. — Mort de M. Claude-Hélène Morel-Voleine, archiviste de la ville (1).

Même jour. — M. Pierre-Honoré Berthet, instituteur à Lyon, place St-Michel, a reçu du ministre de l'intérieur sur les fonds destinés à favoriser l'instruction primaire une gratification à titre d'encouragement.

Même jour. — Arrêté de la mairie, qui fixe au 20 de ce mois, l'ouverture du cours public et gratuit de physique, professé au conservatoire par M. Tabaraud. Ce cours aura lieu, cette année, dans la salle dite d'*Henri IV*, à l'Hôtel-de-Ville. Le professeur traitera de l'électricité et du magnétisme.

* * 17. — Séance générale de la société de lecture, où est décidée la réunion de cette société avec celle du commerce et des arts. Les deux sociétés réunies prendront

(1) Voy. plus haut, pag. 137.

le titre de *Société de lecture et d'encouragement pour l'industrie.*

La société du commerce et des arts apportera les fonds qu'elle a déposés, en 1815, entre les mains de l'administration du Mont-de-Piété de cette ville, avec ses médailles en argent, ses livres, ses armoires, ses registres, les modèles et ses coins pour jetons et médailles.

Les membres de cette société seront admis à la Société de lecture, à partir du 1.^{er} juillet prochain, sans être soumis au droit d'entrée, et ils jouiront de l'abonnement gratuit pendant une année.

Le conseil d'administration sera porté au nombre de 25 membres.

Chaque année, il sera délivré, en séance publique, des médailles d'encouragement, aux inventeurs des meilleurs procédés ou découvertes relatifs à l'industrie locale.

* * 19. — Le numéro 234 du bulletin des lois contient l'énoncé des découvertes suivantes faites par des Lyonnais et pour lesquelles il a été pris des brevets d'invention :

1.^o Les sieurs Chatelard et Perrin, fabricans de peignes d'acier, rue St-Polycarpe, n.^o 10, pour une forme de peigne propre spécialement à la fabrication des étoffes de drap ;

2.^o Les sieurs de Villeneuve et Mathieu, fabricans d'étoffes de soie, grande rue Ste-Catherine, n.^o 10, pour un procédé de mariage destiné à procurer aux étoffes de soie la moire dite à *grands effets* ;

3.^o Les sieurs Seguin et C.^o, ingénieurs, pour une chaudière à vapeur sur le principe de l'air chaud, circulant dans les tuyaux isolés de petite dimension ;

4.^o Le sieur George, fabricant de tricots de soie, rue de Savoie, n.^o 3, pour une machine propre à la fabrication des briques ;

5.^o Le sieur Fasanini, négociant, rue Désirée, n.^o 10, pour une machine à tisser toutes sortes d'étoffes, et qui

s'arrête lorsque les fils de la chaîne ou de la trame se cassent.

Même jour. — Le sieur Lanteirès, inventeur d'un procédé pour le pliage des étoffes (1), a obtenu du conseil municipal de Lyon une pension de 500 fr., qui lui sera payée dès qu'il aura établi quatre ateliers où sa découverte sera mise en activité. Une ordonnance du roi insérée au bulletin des lois et portant la date du 1.^{er} juin courant, a approuvé cette disposition.

* * 20. — M. le docteur Mothe a fait tout récemment présent au dispensaire de Lyon de sa collection d'instrumens de chirurgie dont la plupart sont de son invention.

* * 21. — Arrêt de la cour de cassation, section criminelle, dans l'affaire du pliage des étoffes de soie. M. le procureur du roi s'était pourvu devant cette cour contre le jugement du tribunal de police correctionnelle de Lyon, dont nous avons donné l'extrait dans notre tom. VII, pag. 598. Voici les termes de l'arrêt :

« Vu le n.º 4 de l'art. 3 du titre II de la loi du 24 août 1790 (2) ;

» Vu l'art. 1.^{er} de l'arrêté pris par le préfet du Rhône, le 9 avril 1827 ;

» Considérant que cet arrêté du préfet, spécialement l'art. 1.^{er}, a été pris dans les attributions que lui accorde l'art. 3, n.º 4 du titre II de la loi du 24 août 1790 ;

» Qu'il est constant en fait que cet article n'a pas été

(1) Tom. VI, pag. 337.

(2) Cet article met au nombre des objets de police, confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux, « l'inspection sur la fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids, à l'aune ou à la mesure. »

exécuté par les défendeurs à la cassation ; que l'inexécution de cette mesure constitue une contravention qui n'est passible que de peines de simple police ; que c'était donc le cas , par le tribunal correctionnel , saisi de l'appel du jugement de simple police , d'appliquer la peine de simple police ; qu'au lieu de cela le jugement attaqué a renvoyé les prévenus de la contravention ; en quoi il y a violation de l'arrêté du préfet , combiné avec les articles 600 et 606 de la loi du 3 brumaire an IV (1) ;

» Par ces motifs la cour casse et annule ledit jugement correctionnel , en conséquence renvoie la cause et les parties devant le tribunal correctionnel de Villefranche , pour y être prononcé conformément à la loi sur l'appel du jugement de police municipale. »

On annonce que le tribunal correctionnel de Lyon aura bientôt à se prononcer encore sur la même question , deux autres jugemens de simple police , qui ont appliqué l'arrêté de M. le préfet , lui étant soumis par la voie de l'appel.

* * 25. — On a exposé , dans la tour du palais St-Pierre , un modèle en plâtre du bas-relief de la statue équestre d'Henri IV qui doit incessamment décorer le médaillon de la façade principale de l'Hôtel-de-ville. On assure que les observations qui ont été faites à l'artiste , l'ont engagé à renoncer à ce premier essai , et qu'il se dispose à faire un nouveau modèle.

(1) Ces articles déterminent les peines de simple police , et les font consister en une amende de la valeur d'une à trois journées de travail , ou en un emprisonnement d'un à trois jours. L'arrêté de M. le préfet déclare passibles , non de ces peines , mais de celles qui sont fixées par le code pénal actuellement en vigueur , les contraventions à ses dispositions.

Même jour. — Une commission composée de MM. Artaud, Richard, Jacomin et Trémollet, est chargée par M le maire de Lyon de l'examen et du classement des ouvrages d'art qui seront présentés pour faire partie d'une exposition qui doit avoir lieu dans la nouvelle salle de sculpture du palais St-Pierre, et dont l'ouverture est fixée au 10 juillet prochain.

* * 27. — Un crédit de 70,000 fr., a été alloué au département de la Loire pour réparations extraordinaires à la route royale de Lyon à St-Étienne. Cette allocation a été accordée sur la demande de la chambre de commerce de Lyon et des chambres consultatives de Saint-Étienne et de St-Chamond.

* * 30. — M. Crémieux, avocat à Nîmes, chargé de propager dans notre département la méthode inventée par M. Laffore, et désignée sous le nom de Statilégie, se propose de faire plusieurs expériences publiques pour la faire connaître. Il en a exposé confidentiellement le fonds et les principes dans une réunion composée de quelques personnes choisies, et rassemblées chez M. le préfet, qui ont paru très-satisfaites des explications qu'il a données, et qui ne doutent point de la bonté de ses procédés.

ERRATA.

Tome V, pag. 60, lig. 1 et 2, J. du Choul, lisez : G. du Choul.

Tome VII, pag. 386, lig. 5, furieux, lisez : heureux.

Tome VIII (présent), pag. 54, ligne 12, *Joannis Divionensis*, lisez : *Joannis Girardi Divionensis*.

STATISTIQUE.

ESSAIS HISTORIQUES sur la ville de Lyon, ou description par ordre alphabétique des quartiers, places, rues et monumens de cette ville.

(VIII.° ARTICLE).

BOISSAC (rue). Sa direction tend de la rue du Pérat à la rue Sala, et son percé ne date que du commencement du 17.° siècle. Le premier plan sur lequel on la trouve indiquée, est celui qui fut levé en 1659, par M. Maupin, alors architecte de la ville. C'est mal à propos qu'on l'appelle *Boissac*, son nom lui venant de la famille *Boissat*, qui possédait une partie du tènement du Plat; et particulièrement de ce qu'André Athiaud de Boissat, qui s'était élevé par son courage à des grades militaires très-distingués, la fit ouvrir, afin de tirer un plus grand profit du terrain.

Les Boissat descendaient d'un Pierre de Boissat, vice-bailli de Vienne, auteur de plusieurs ouvrages, marié en 1593 à Marie Athiaud, qui fut mère d'un autre Pierre de Boissat, de l'académie française, mort en 1662, âgé de 58 ans (1).

(1) On trouvera quelques détails et l'indication des endroits où l'on en peut trouver de plus amples, sur les Athiaud et les Boissat, dans une *Notice* de M. Cochard sur *Hugues Athiaud*, insérée dans les *Archives du Rhône*, tome II, pag. 138-142.

L'académie de Lyon possède un volume extrêmement

On sait qu'un Boissat, libraire, qu'on croit avoir été membre de cette famille (1), mourut à l'hôpital, après s'être ruiné à l'impression des ouvrages du P. Théophile Raynaud, savant jésuite du collège de la Trinité.

C'est à l'angle que forme cette rue avec la rue Sala, qu'était situé l'hôtel de la famille Croppet de Varissan, dont nous avons eu occasion de parler dans l'article de la rue du Bœuf (2). Cet hôtel, construit avec goût, entre cour et jardin, et décoré avec une certaine magnificence, était orné de peintures de Blanchet, que les connaisseurs plaçaient, à la vérité, au rang de ses plus médiocres ouvrages. Le plafond de la salle à manger en était le morceau le plus remarquable; on y lisait cette inscription :

Ni regret du passé, ni peur de l'avenir (3),

rare, provenant de la bibliothèque Adamoli, et contenant les œuvres de Pierre de Boissat, de l'académie française. Ce volume est mutilé, comme tous les autres exemplaires de la même édition qui ont échappé; car il paraît que l'auteur, soit par humilité, soit par tout autre motif, avait voulu supprimer son ouvrage. Voy. David Clément, *Bibliothèq. curieuse*, tom. V, pag. 31; le P. Nicéron et l'abbé d'Artigny, aux endroits cités par M. Cochard; et M. Delandine, *Catal. de la Bibl. de Lyon, Belles-lettres*, n.º 1911.

(1) M. Delandine, à l'endroit cité dans la note précédente, dit formellement, au contraire, que le libraire de Lyon, Boissat, n'était pas de la même famille. *Non nostrum tantas*, etc.

(2) Voy. plus haut, pag. 91.

(3) Cette devise si philosophique est une traduction de

dont le peintre s'était attaché à mettre le sens en action dans son tableau.

Après avoir servi à l'habitation du préfet jusqu'à l'époque où l'hôtel et les bureaux de la préfecture ont été transférés dans l'ancien claustral des Dominicains, l'hôtel de Varissan a été enfin acquis par la ville, en 1822, pour être consacré au logement du lieutenant-général commandant la 19.^e division militaire. A cette occasion, des réparations considérables y ont été faites; la distribution intérieure renouvelée, la décoration changée, et, au milieu du fracas des travaux qui s'y exécutaient, les peintures de Blanchet, proscrites par les auteurs des projets de restauration qu'on avait adoptés, ont fini par subir l'ignominie d'une vente à l'encan sur la place publique, où il ne s'est peut-être pas même trouvé un amateur pour en faire l'acquisition, et les conserver au moins comme monumens de l'art.

On remarque encore dans la rue Sala, l'hôtel de Fleurieux, occupé, en dernier lieu, par la direction des impôts indirects, et dans lequel il existe aussi de beaux

dernier vers de la fameuse pièce de Martial sur les conditions de la vie heureuse (x, 47) :

Summum nec metuas diem, nec optes.

Parmi le grand nombre de nos poètes qui l'ont exprimée en français, on distingue Maynard, auteur de ce quatrain qu'il fit placer au-dessus de la porte de son cabinet :

Las d'espérer et de me plaindre
Des Muses, des grands et du sort,
C'est ici que j'attends la mort,
Sans la désirer, ni la craindre.

appartemens , et des plafonds dus au pinceau de Blanchet ; d'autres disent de Sarrabat (1).

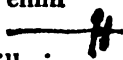
La poste aux chevaux se trouve dans cette rue , dont la population est de six maisons , 55 ménages , 211 habitans et deux ateliers d'un seul métier chacun pour la fabrication des étoffes de soie.

BOITIERS (rue des) , ainsi nommée à cause de ce qu'elle était autrefois habitée principalement par des faiseurs de boîtes , malles et coffres. Elle communique de la petite rue Longue à la rue Roland , et ne se compose que de 3 maisons , habitées par 11 ménages , formant une population de 26 individus. Elle est étranglée , tortueuse et impraticable aux voitures.

BOMBARDE (rue de la). Elle aboutit de la rue St. Jean au pied du Chemin neuf. Population : 8 maisons , 48 ménages , 143 individus , 4 ateliers et 7 métiers pour la fabrication des étoffes de soie. Au plan de 1540 , elle est indiquée sous le nom de rue *Porte-Froc* , ou *Porte-Frau* (Porta fratrum). Le nom qu'elle conserve encore dans son prolongement depuis la rue St. Jean jusqu'à la Saône , lui avait sans doute été donné en raison de ce que la porte du cloître de St. Jean ouvrait de ce côté. On ignore l'étymologie de son nom actuel de Bombarde ; et c'est par erreur qu'on l'attribue vulgairement à une espèce de bas-relief symbolique , sculpté en pierre , à la hauteur du premier étage de la maison n.º 10 , de cette rue , et représentant une main qui met le feu à un mortier à bombe. Il est évident que c'est le nom de la

(1) Voy. *Archiv. du Rhône* , tom. VI , pag. 78-79.

rue qui a donné l'idée du bas-relief, et non le bas-relief qui a donné le nom à la rue, puisque celle-ci a déjà la dénomination de *Bombarde* au plan de 1747, tandis que l'effigie décrite ci-dessus est marquée au millésime de 1772.

Il ne serait peut-être pas déraisonnable de croire que lorsque le fameux baron des Adrets fit le siège du cloître de St. Jean, en 1563, il avait placé un mortier dans la rue actuelle de la Bombarde, pour battre en brèche la muraille qui défendait l'église cathédrale ; que l'emploi d'un instrument de guerre, encore nouveau à cette époque, avait tellement frappé nos bons aïeux, qu'ils s'étaient habitués à désigner ce quartier par un nom qui signifiait l'endroit d'où se tiraient les bombes, et qu'enfin le nom de *Bombarde* en était demeuré à la rue. 

Les historiens, il est vrai, rapportent que l'artillerie avec laquelle le baron des Adrets avait assiégé St. Jean, était braquée sur le quai des Célestins ; mais il est très-possible que le farouche calviniste y eût placé sa principale batterie, la seule dont l'histoire ait jugé à propos de parler, et qu'il eût, en outre, établi des pièces isolées dans des positions plus immédiatement rapprochées de l'objet de ses attaques (1).

(1) Cette conjecture est peut-être plus ingénieuse que solide : du moins elle paraît détruite par un document qui annoncerait que la dénomination de *Bombarde*, donnée, soit à la rue qu'on désigne encore actuellement de la sorte, soit à une maison qui s'y trouvait, était employée plus de cinquante ans auparavant, dès 1509. Le poëme de *Ricardus* ou *Richardus*, de *Nuptiis Paullini et Pollæ*, imprimé à Lyon, vers cette dernière année, chez Simon Vincent,

Au surplus, ce que le feu du guerrier réformateur avait épargné, le marteau des spéculateurs achève de le détruire. Des constructions viennent de s'élever sur la partie de l'ancien cloître de St. Jean qui joint la rue de la Bombarde, et le peu qui reste debout des anciennes murailles de ce cloître finira bientôt de tomber.

BONDY (quai de). Voy. FLANDRES.

BONNEVEAU (rue), tendant de la rue des Générales à la rue du Port-Charlet. (1).

est précédé d'une dédicace du commentateur, Guillaume Ramesey, de Séz, à Pierre Bontet, maître ès arts, dont la date est conçue en ces termes : *Ex nostro gymnasiolo Bombardano ad tertium kalendas junias anno salutis nostre (sic) quingentesimo nono supra millesimum*; et au-dessous du titre est une gravure, dans laquelle on voit un pédagogue en chaire entouré de ses disciples, avec un petit cartouche au milieu, sur lequel on lit : *G. Rames.* Ce *gymnasiolum Bombardanum*, tenu par Guillaume Ramesey, est donc vraisemblablement un collège qui, existant dans une maison de cette rue, lui avait donné ou empruntait son nom. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'on appelle encore *ancienne Bombarde* un vieux bâtiment ou plutôt un reste de vieilles murailles, situé vers le haut de cette même rue et donnant aussi sur la rue Tramassac, différent de la maison n.º 10, sur l'entrée de laquelle est représentée une main mettant le feu à un mortier à bombe, avec inscription de la date de 1772. Voy. *Archives du Rhône*, tom. II, pag. 257, et tom. III, pag. 37, et *Lettres lyonnaises*, pag. pag. 66 et 87.

(1) Dorénavant, à compter de cet article, nous cessons de donner le relevé de la population de chaque rue, ainsi que la désignation du nombre des ateliers et des

M. Cochard paraît être le seul des auteurs qui ont écrit sur Lyon , aux recherches duquel on doit quelques notions sur cette rue. Elle n'en faisait autrefois qu'une seule avec celle des Générales , qu'on trouve figurée au plan de 1540 , mais sans nom. Plus tard , les moines de l'abbaye de *Bonneveau* , près de Vienne en Dauphiné , ayant acquis une maison à l'angle de la rue Grenette et de la rue unique appelée ci-dessus , celle-ci prit le nom des nouveaux acquéreurs et fut ainsi appelée *Bonneveau*. Mais ensuite la première partie de cette même rue reçut la dénomination des *Générales* , sur laquelle nous reviendrons ultérieurement , et le surplus , c'est-à-dire la partie conduisant de la rue de *la Lune* à celle du *Port-Charlet* , conserva seule la dénomination primitivement donnée.

Il n'y a rien de remarquable dans la rue *Bonneveau* , dont les rez-de-chaussée sont presque tous occupés par des ateliers de mégissiers et de corroyeurs , les étages supérieurs par des ateliers de fabrication d'étoffes de

métiers de soieries qui s'y trouvent , excepté dans le cas où ces indications fourniront la matière de quelque remarque intéressante. On nous a fait observer que ces notes étaient généralement insignifiantes , qu'elles ne valaient pas la place qu'elles occupaient , et que , d'ailleurs , elles n'avaient qu'une exactitude précaire et momentanée , parce que la population de chaque quartier varie , pour ainsi dire , à tout instant , aussi bien que le nombre des métiers. Ces objets pourront figurer , à la suite de l'ouvrage , dans des tableaux généraux , contenant le recensement des manufactures lyonnaises , à diverses époques comparées entre elles sur ces deux points.

soie , et quelques bas sur les derrières , par des fabriques de chapeaux.

BON-RENCONTRE (rue), aboutissant , du point d'intersection des rues Grôlée et du Port-Charlet.

Avant la révolution , on voyait dans cette rue la chapelle de Notre-Dame *de Bon-Rencontre* , qui était attenante au chevet de celle des Pénitens du Confalon. Elle avait été bâtie par les habitans du quartier qui porte son nom , sur le terrain des Pères Cordéliers de St. Bonaventure , dont elle dépendait. Jean Coutelle , bourgeois de Lyon , l'avait ensuite dotée d'une prébende qui , dans les derniers temps de son existence , était venue à la nomination de la famille Ribier , descendant de ce même Jean Coutelle. Cette chapelle était desservie par les Pères Cordéliers , auxquels s'était adjointe une confrérie composée de bourgeois et d'artisans pieux. Ceux-ci , inspirés par cet esprit de charité et de religion qui régnait alors , y avaient établi un catéchisme , en faveur des enfans pauvres de la paroisse de St. Nizier , qui n'avaient encore fait que leur première communion.

Cette chapelle a été démolie , et l'emplacement qu'elle occupait se trouve compris aujourd'hui dans celui sur lequel a été élevée la Halle au blé.

BON-RENCONTRE (quai) , construit en 1738 , et comprenant la partie du quai du Rhône qui s'étend de la rue Port-Charlet à la rue Maurico. Son nom lui vient de la chapelle de Notre-Dame du Bon-rencontre , dont nous nous sommes occupés dans l'article précédent. Aucune particularité remarquable ne s'y rattache.

BOUCHERIE DES TERREAUX (place de la). C'est moins une place qu'un carrefour situé au débouché occidental de la place des Carmes , aux extrémités orientales du clos et de la rue de la Boucherie et à l'entrée nord de la rue Lanterne. On y trouve la principale ouverture du clos de la Boucherie des Terreaux , édifice primitivement bâti sur les anciens fossés de la Lanterne , qui faisaient la cloture de la ville de ce côté , ainsi qu'on le voit sur le plan de 1540. Ces fossés recevaient alors les eaux du Rhône et de la Saône , au moyen du canal dont nous avons eu plusieurs fois occasion de parler , et qui formait la communication de l'une à l'autre de ces rivières , en passant par l'emplacement de la place des Terreaux et de l'Hôtel de ville.

Dans la nuit du 13 au 14 octobre 1734 , le bâtiment de la Boucherie fut entièrement consumé par un incendie , et l'année suivante , la ville en vendit le sol aux administrateurs de l'hospice de la Charité , par les soins desquels il fut reconstruit dans sa forme actuelle , laquelle n'a de remarquable que son étendue. Le consulat en posa la première pierre le vendredi 16 décembre 1735.

BOUCHERIE (rue de la) , tendant de la place ainsi nommée , et parallèlement au clos de la Boucherie des Terreaux , d'où elle tire son nom , à la place et au port de la Feuillée , sur le quai de Bordeaux. C'est une rue assez spacieuse qui ne date que d'environ 1650 , époque où furent entièrement comblés les fossés de la Lanterne , sur les remblais desquels elle a été pratiquée.

BOUCHERIE ST. GEORGE (rue de la) , aboutissant de la rue de Bellièvre à la place St. George.

Cette rue, qui n'offre rien de particulier, avait été construite aux frais du président de Langes, fondateur de l'académie dite de l'*Angélique*, dont nous avons parlé, tom. VII, pag. 214 et suiv.

BOUCHERS (rue des), tendant de la place de Sathonay à la rue des Augustins.

La dénomination qu'elle porte actuellement est tout à fait moderne ; car non-seulement, au plan de 1540, cette rue est appelée *des Auges*, parce qu'alors elle se confondait avec les deux petites rues qui ont conservé ce nom ; mais depuis, sur le plan de Seraucourt et du P. Grégoire, de 1740, elle n'est désignée que sous le titre de *rue neuve des Carmes*, qui avait remplacé le précédent ; et enfin, sur le plan de 1789, elle est figurée sans aucune indication nominative. C'est à sa situation près de la Boucherie des Terreaux qu'il faut attribuer l'origine du nom que nous continuons à lui donner.

Il est fâcheux que l'usage fasse prévaloir des dénominations si peu significatives, tandis qu'il serait si facile de rattacher à l'inscription qui distingue chacune de nos rues, une étymologie intéressante, un souvenir historique honorable, la mémoire d'un citoyen illustre, en puisant, à cet effet, dans les traditions locales de chaque quartier. Si jamais l'administration s'occupait de mettre à exécution cette idée qui pourrait devenir un mobile puissant de belles actions, de grands et de nobles travaux, nous proposerions de nommer, à l'avenir, la rue des Bouchers, *rue de la Déserte*, afin de rappeler que la place de Sathonay, à laquelle elle aboutit, fut autrefois ce monastère royal de la Déserte, dont il est souvent

question dans nos fastes et dont nos descendans seront peut-être fort embarrassés de retrouver l'emplacement.

Au surplus, cette rue n'offre aucun autre souvenir historique remarquable. Elle est étroite, sombre, peu marchande, et n'a d'amélioration à attendre que du temps et de l'accroissement du quartier neuf qui l'avoisine.

BOUQUETIERS (rue des). Cette rue aboutissait autrefois de la place St. Nizier jusqu'à la descente du pont du Change; mais depuis qu'une amélioration, vainement sollicitée pendant des siècles, a enfin reçu son exécution, et que l'île informe de maisons qui obstruait cet endroit et en rendait les abords continuellement dangereux, est enfin tombée sous les efforts de l'administration municipale, la rue des Bouquetiers débouche sur la nouvelle place que les démolitions ont livrée à la voie publique en agrandissement de l'ancienne place d'Albon.

Il paraît que la rue des Bouquetiers a été ainsi nommée, parce qu'autrefois elle a servi de marché aux fleurs. Ceux qui aujourd'hui prennent élégamment le titre de *jardiniers fleuristes*, étaient tout simplement alors des *bouquetiers* qui se réunissaient là pour vendre leurs bouquets. C'est sans doute aussi l'origine du nom de l'*Orangerie*, que cette même rue a porté pendant un temps, et qui était demeuré à la petite rue qui conduisait de la rue Mercière à la place de l'Herberie, avant la formation de la nouvelle place dont nous venons de parler. Du reste, ces dénominations n'étaient ni l'une ni l'autre très-anciennes, puisqu'on n'en trouve aucune trace au plan de 1540, et que celui de 1740 paraît être le premier qui les ait rapportées.

La rue des Bouquetiers, dans son état actuel, est

irrégulière, étroite, étranglée et fort dangereuse pour les piétons, en raison de la difficulté que les voitures éprouvent à y passer : ce qu'elles ne peuvent cependant se dispenser de faire fréquemment, à cause de la centralité de ce point qui le rend l'une des principales communications du nord au midi de Lyon. Le nouveau plan de la ville indique une rectification bien essentielle et bien désirable pour cette partie de la voie publique. Elle consisterait à la redresser en suivant une ligne droite qui, partant du centre du grand portail de l'église de St. Nizier, formerait l'axe d'une rue de dix mètres environ (plus de 32 pieds) de largeur. De cette manière, un de nos plus beaux monumens anciens se trouverait découvert, frapperait de son aspect imposant les étrangers qui arriveraient par le pont du Change, et la circulation deviendrait facile, commode et sûre, là où elle ne présente aujourd'hui que des dangers habituels et des accidens multipliés.

HISTOIRE. — ANTIQUITÉS.

EXAMEN des conjectures sur l'incendie de l'ancienne ville de Lyon ,
sous Néron , avec des observations sur cet événement (1).

Les recherches que M. Delorme (2) a faites sur ce qui reste des aqueducs que les Romains avaient construits pour fournir de l'eau à l'ancienne ville de Lyon , bâtie sur la montagne de St-Just , ont ouvert un vaste champ aux observations des historiens , des amateurs de l'antiquité , des physiciens même : parmi les phénomènes qui doivent attirer leur attention , il en est un sur lequel un de nos

(1) Ce mémoire, encore inédit, est de M. de la Tourrette, et se trouve dans nos porte-feuilles académiques. En l'insérant ici, nous croyons enrichir notre recueil d'un morceau précieux. L'auteur, comme on le sait, était fort instruit et fort habile : aussi son travail, qui fut communiqué à l'académie les 7 septembre 1762 et 19 avril 1763, offret-il beaucoup d'intérêt, et quels que soient les progrès dont la science se glorifie de nos jours, on n'aurait que bien peu de changemens à faire pour le mettre de tout point au niveau des connaissances actuelles.

(2) Guillaume-Marie Delorme, architecte, né à Lyon le 26 mars 1700, mort le 26 avril 1782, membre très-actif et très-laborieux de la Société royale des beaux-arts de Lyon depuis 1756 et de l'académie de la même ville depuis la réunion de ces deux sociétés. Ses *Recherches sur les aqueducs de Lyon* furent lues à l'académie dans les séances des 29 mai et 5 juin 1759, et imprimées, l'année suivante,

confrères (1) vous a déjà donné des conjectures qui intéressent l'histoire de cette ville.

Si l'on suit les vestiges de ces immenses monumens, on retrouve dans leurs ruines tous les effets bizarres qui sont la suite naturelle d'une destruction lente et successive. Quelques masses subsistent sur leur pied : dans les unes, la dégradation ne se manifeste qu'au dehors ; dans les autres, elle existe dans l'intérieur ; ailleurs elles sont renversées : la plupart font voir les mêmes accidens que toutes murailles démolies.

Dans le voisinage de Soucieu (2) seulement, les ruines du pont-aqueduc montrent une uniformité trop constante pour qu'elle soit l'effet du hasard, et trop singulière pour l'attribuer aux causes ordinaires. Il suffit de jeter les yeux sur les beaux plans de M. Delorme pour

par Aimé Delaroche, in-12. Cet ouvrage qui obtint le plus grand succès, étant devenu fort rare, M. Mazade d'Aveize l'a reproduit dans le tome I de ses *Lettres à ma fille sur mes promenades à Lyon*, Lyon, 1810, 4 vol. in-18, pag. 155-239. Encouragé par les éloges des savans, M. Delorme continua ses soigneuses investigations ; mais il n'en publia pas les nouveaux résultats, qu'il se contenta de communiquer à ses confrères, en 1763 et 1764. Il avait tracé le plan des aqueducs depuis le mont Pilat jusqu'au faubourg Saint-Irénée. On ignore ce qu'est devenu ce plan qui resta, quelque temps, exposé à la curiosité publique, dans une salle de l'hôtel-de-ville, en 1760.

(1) L'abbé Perneti, ainsi qu'on le verra plus bas. Ses *Conjectures sur l'incendie de Lyon*, lues à l'accadémie le 22 janvier 1761, et conservées dans les archives de cette compagnie, n'ont pas été imprimées.

(2) Ou *Socieu* ; village et seigneurie du Lyonnais.

se convaincre que la chute de cette partie du pont n'a point été celle d'un ouvrage dégradé par le temps ni par la main des hommes : les hommes et le temps , faibles images du créateur et de l'éternité , occupés à édifier et n'y parvenant qu'au moyen de la destruction , ne suivent , en détruisant , aucune espèce de régularité ; le temps y procède avec lenteur , dégrade les parties faibles , fait écrouler les plus lourdes , les attaque toutes sans symétrie ; les hommes s'y livrent avec précipitation , sapent les parties inférieures , renversent celles qui les supportent , et n'ont d'autre objet que de s'épargner du travail. Rien de tout cela ne paraît dans le renversement des piles de Soucieu : presque entières , peu dégradées au dehors , ayant conservé en partie leur surface et leur parement , elles sont couchées régulièrement à terre , dans des distances à peu près égales , d'un même côté et dans le même sens ; la base qui reposait sur les fondemens , est saine et conserve sa forme régulière ; cette base n'a éprouvé de changement que dans sa position : d'horizontale qu'elle était , elle est devenue verticale. Je ne puis mieux comparer la chute de ces piles qu'à celle d'un arbre qui , après avoir été scié par le pied , aurait été renversé par terre , sans que sa tige eût souffert aucune altération.

Ce qui ne peut être que faiblement exprimé dans une description , devient plus frappant à la vue de l'objet : ces phénomènes ont fixé les regards de M. Delorme ; il a cru découvrir les traces d'un tremblement de terre. M. l'abbé Perneti , animé d'un zèle ardent pour tout ce qui peut éclaircir l'histoire de sa patrie , a saisi cette observation , dans l'idée qu'elle pourrait donner la solution d'un problème historique qui depuis long-temps exerce tous nos écrivains.

En une seule nuit la ville de Lyon fut totalement détruite par le feu, *nox una interfuit inter urbem maximam et nullam* (1).

Tel est le fait transmis par l'histoire ; elle se tait sur les causes. Est-il vraisemblable., est-il possible que le feu ait détruit, en un aussi court espace de temps, une ville aussi considérable que Lyon le fut cent ans après sa fondation sur la montagne de St-Just ? on ne connaît aucun exemple pareil : l'incendie le plus considérable, celui de Rennes, dura plus de huit jours, et l'on sauva plusieurs maisons. Pour expliquer ce fait, quelques historiens ont eu recours au feu du ciel ; mais alléguer un miracle, sans en déterminer l'objet et sans justifier des preuves, c'est s'exposer à n'être pas cru. Tel fut le sort de ces auteurs ; ceux qui les ont suivis, ont trouvé qu'il était plus aisé de l'admettre que de le comprendre. Mais on sait, a dit M. l'abbé Perneti, que les tremblemens de terre ont une direction qui rend souvent leurs effets uniformes au loin ; on sait que le plus grand désordre se fait sentir dans le lieu où le volcan forme son éruption. Le renversement régulier des aqueducs de Soucieu est vraisemblablement l'effet des secousses d'un tremblement de terre : tous les accidens qu'on y remarque viennent à l'appui de cette conjecture ; en lui donnant plus d'étendue, ne peut-on pas présumer que l'incendie de Lyon a eu le même principe, et que le volcan a éclaté à quatre lieues de là, sous la montagne de St-Just ? ce qui explique comment la ville de Lyon, qui la couvrait, disparut, pour ainsi dire,

(1) Sénèque, *Epist.* 91.

et fut consumée en une nuit. L'histoire, d'ailleurs, rapporte à peu près au même temps les tremblemens affreux qui désolèrent la Campanie ; et, de nos jours, on a reconnu dans l'Auvergne et dans le Forez des indices de volcan.

Si Sénèque, dans la lettre qui traite de l'incendie de Lyon, ne fait pas mention du tremblement de terre, il l'ignorait, il était à Rome ; il écrivit sur la première nouvelle qu'il reçut ; les Lyonnais de ce temps, peu physiciens, n'avaient songé qu'à instruire Rome de la ruine de leurs maisons ; le feu d'un volcan leur parut peut-être un feu naturel ; peut-être le volcan se referma-t-il à l'instant, et les débris des édifices en couvrirent les vestiges. Les paroles de Sénèque confirment ces vraisemblances. « Le désastre de Lyon a duré moins de temps que » je n'en mets à le raconter ». *Diutius illam tibi periisse, quam perit, narro*. Cette célérité n'exprime-t-elle pas celle d'un volcan ? Un incendie ordinaire aurait-il pu anéantir si promptement tant de temples, de palais et d'édifices ? On cherche depuis long-temps à expliquer comment une chambre entière, avec ses peintures, découverte de nos jours, aurait pu être ensevelie sous la terre, pourquoi l'on y trouve des canaux de pierre, d'immenses conserves d'eau, et divers restes de construction. Le même tremblement qui bouleversa Lyon le même volcan qui l'embrasa, a vraisemblablement occasionné tous ces effets, et ces effets deviennent pour M. l'abbé Pernetti une forte preuve du tremblement et du volcan ; il conclut qu'indépendamment des conséquences qui se tirent du renversement régulier des aqueducs de Soucieu, ce terrible événement paraît actuellement démontré, explique l'incendie de Lyon, et

détruit évidemment un préjugé vulgaire qui , pour avoir dix-sept siècles , n'en est pas moins un préjugé.

Tel est le sentiment de M. l'abbé Perneti , et le précis du mémoire qu'il a composé sur ce sujet. Convaincu de la vérité de plusieurs de ses conjectures , mais forcé d'en rejeter quelques-unes , j'ai cru devoir les toutes rassembler pour vous mettre à même de décider sur celles que je hasarderai.

L'objet des académies est la recherche de la vérité : je n'ai pas craint de déplaire à mon confrère , en combattant quelques-unes de ses idées ; il m'a lui-même engagé à développer les miennes. Le philosophe méprise la satire , apprécie la critique , et fait cas de l'examen.

Ce que je dois examiner se réduit à deux questions : quels furent les effets de l'incendie ? à quelle cause peuvent-ils être attribués ? Quoique l'ordre des choses soit ici renversé , la première question répand du jour sur la seconde ; il nous est rarement donné de connaître les causes , mais nous pouvons en raisonner , en jugeant des causes par les effets.

Le premier objet n'est pas d'une longue discussion. Tacite (1) et Sénèque (2) sont les seuls auteurs anciens qui parlent du désastre de Lyon. Le premier ne fait que l'énoncer ; le second nous dit qu'en une seule nuit , cette grande ville fut totalement consumée par les flammes. Le fait paraît incompréhensible ; mais on ne saurait le révoquer en doute , la lettre dans laquelle Sénèque en rend compte , n'est point supposée , ou tous ses ouvrages le sont ; le passage de Tacite la confirme.

(1) *Annal.* XVI , 13.

(2) *Loc. cit.*

Sénèque écrit sur le malheur qu'un Lyonnais de ses amis vient de partager avec ses compatriotes. Quel intérêt aurait-il eu de déguiser la vérité ? peut-on même le soupçonner de l'avoir altérée ? Il s'étonne du fait , il exprime son étonnement de plusieurs manières , il se sert des termes les plus énergiques , qui tous vont à établir que la ville de Lyon a été , en une nuit , consumée par les flammes.

Dira-t-on que l'envie de briller par des expressions hardies l'engagea à s'exposer à un démenti ? Lyon était dès lors une ville trop considérable aux yeux des Romains même , pour que les vraies circonstances de son désastre ne leur fussent pas connues ; Sénèque n'a été contredit par aucun historien. Plancus avait bâti la ville sur la montagne ; cent ans après , ses habitans s'établissent dans la plaine ; c'est dans ce moment que le philosophe écrit : si la ville n'eût pas été presque entièrement détruite , ainsi qu'il le dit , les Lyonnais , malgré les avantages que la plaine leur offrait , se seraient-ils jamais décidés à abandonner les maisons particulières et les édifices publics qu'ils avaient élevés sur la montagne ? Il faut donc conclure que le fait est constant , qu'il passerait pour vrai , quand même il ne serait pas vraisemblable.

Quelle espèce de feu a donc pu consumer , en une nuit , une ville telle que Lyon ? Je crois , comme M. l'abbé Perneti , qu'un incendie ordinaire n'a jamais produit et ne peut produire un effet pareil sur une ville bâtie en pierres ; tous les édifices en étaient construits , s'il faut en juger par la richesse actuelle des Lyonnais , par sa proximité et l'abondance des carrières ; par les restes des monumens échappés à l'injure du temps ; par

l'usage enfin où l'on était dès lors de bâtir avec des pierres , et de bâtir d'une manière si solide , que plusieurs monumens de ce temps ont déjà vu renouveler souvent ceux qu'on a élevés dans la suite. Que , d'un autre côté , l'on considère l'étendue de cette ville et le nombre d'habitans qu'elle renfermait , qu'on se rappelle les quatre aqueducs qui y conduisaient sans cesse une immense quantité d'eau qui , dispersée dans tous les quartiers , assurait des secours d'autant plus prompts , que la ville était située sur le penchant d'une montagne ; qu'on rapproche toutes ces circonstances , on se persuadera qu'il est absurde de penser qu'un incendie naturel ait pu , en quelques heures , renverser tant d'édifices solides et détruire entièrement la ville. Je suppose qu'il ait été produit par le feu du ciel tombé tout à la fois sur plusieurs quartiers , il répugne de croire que dans ce court espace de temps , une grande ville , bâtie en pierres , par la seule action du feu , ait été réduite à rien , *urbem nullam*. Les lois de la physique , la seule raison , l'expérience de ce qu'on connaît , font rejeter le fait ; il n'est dans la classe ni des choses vraisemblables , ni des choses possibles.

C'est en vain qu'un de nos historiens (1) essaie de l'expliquer , en le comparant à l'embrasement que Rome éprouva quelques années après. Je n'y vois aucune parité : j'ouvre Tacite (2) et je lis que ce dernier incendie dura plusieurs jours , se renouvela à plusieurs reprises , et ne consuma que quelques quartiers. Sénèque lui-même , dans la lettre citée , ne peut se refuser à cette réflexion :

(1) Le P. de Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, t. I, pag. 155.

(2) *Loc. cit.*

« Le feu , dit-il , n'a jamais détruit une grande ville. »
Multas civitates incendium vexavit , nullam abstulit.

Il faut donc recourir à des causes extraordinaires ; mais où rechercher leur principe ? Les témoins ne sont plus , le temps les a détruits , eux , leurs enfans , leurs successeurs et leurs noms. L'histoire se tait , la nature est muette : les siècles et la barbarie , en ravageant cent fois la surface de la terre , ont dissipé les preuves que nous pourrions invoquer. Que nous reste-t-il donc ? des conjectures à former.

Ce n'est pas sans vraisemblance qu'on s'est arrêté à l'idée d'un tremblement de terre et d'un volcan : elle rend compte d'une partie des phénomènes qui ont accompagné l'embrassement de Lyon. Ces formidables événemens sont suivis d'accidens si étranges , qu'on peut en redouter les effets les plus prodigieux.

Un naturaliste italien (1) leur attribue l'origine de toutes les montagnes , le transport des corps marins sur le continent , la formation des îles , l'affaissement de quelques parties du globe ; en un mot , la théorie de la terre , telle que nous la voyons , n'est , selon lui , que la théorie des tremblemens. Cette hypothèse est appuyée d'un grand nombre d'observations ; la vue du Vésuve , la proximité de l'Étna , les vestiges des volcans , si communs en Italie , lui servent de base ; mais , lorsqu'il s'agit de destruction et de renouvellement , il faut bien se garder de ne chercher dans la nature qu'une manière de procéder ; quelques faits ne suffisent pas pour généraliser un système , les observations de M. Lazaro

(3) Lazaro Moro , *dei Crustacei et degli altri corpi marini , che si trovano sui monti ; Venezia , 1740.*

Moro peuvent conclure pour une partie de l'Italie ; ailleurs elles se détruisent elles-mêmes , et son système n'a pas passé les Alpes.

Les mêmes réflexions trouvent ici leur application : de ce qu'il est possible qu'une ville considérable soit détruite en peu de temps par un volcan , il ne suit pas que toute ville détruite et brûlée en peu de temps , ait été consumée par un volcan : la possibilité n'établit pas le fait , s'il est démenti d'ailleurs. Les degrés de probabilité sont en raison du concours des circonstances ; les conjectures physiques n'acquièrent force de preuve que lorsqu'elles s'accordent avec les conjectures morales.

Je ne saurais les trouver ici d'accord. Un volcan capable de détruire et de brûler en une nuit une grande ville , serait un des plus impétueux dont on eût connaissance. Les éruptions d'un volcan déjà ouvert , s'annoncent par des secousses répétées ; combien ne doivent pas être plus fortes celles qui précèdent un volcan qui se fait jour tout à coup , et dont la force se multiplie à proportion de la résistance qu'il éprouve ?

Les plus violens tremblemens le précèdent , l'accompagnent et le suivent ; les sources voisines et éloignées tarissent et bouillonnent ; les fleuves se soulèvent ou s'affaissent ; les animaux frémissent ; toute la nature est agitée ; des bruits sourds , des espèces de mugissemens en sont les tristes avant-coureurs ; le lieu qui doit en être la victime , n'est pas le seul menacé ; les tremblemens se propagent , les secousses se répercutent à des distances étonnantes ; elles portent au loin l'épouvante ; le volcan s'entrouvre , il vomit , il laisse après lui , sur la surface de la terre , des cendres , des ponces , des soufres , des pierres grillées , des scories , des laves et partout le spectacle de l'horreur et de la destruction.

Ce n'est point ici une vaine déclamation, tous ces faits sont unanimement attestés par les historiens et par les voyageurs, expliqués par les observateurs et par les physiciens (1).

Or, sur quoi peut-on conjecturer que l'incendie de Lyon ait été accompagné de ces circonstances? trouve-t-on, dans la lettre de Sénèque, ou ailleurs, les moindres vestiges d'une seule d'entre elles? et si quelqu'une eût paru, je demande s'il est possible de présumer qu'un pareil événement fût resté enseveli dans le silence? Dira-t-on qu'il fut ignoré de ceux même qui l'éprouvèrent? Il ne faut pas être physicien pour remarquer d'aussi bruyans phénomènes; la crainte suffit, et rend l'ignorant, observateur.

Supposera-t-on que tous les Lyonnais y perdirent la vie? on sait qu'ils rebâtirent leur ville dans la plaine. Mais eussent-ils été tous détruits, les campagnes qui environnaient la ville de Lyon, la métropole de la Gaule celtique, étaient certainement peuplées d'habitans. A cinq lieues de Lyon existait la ville de Vienne qui, bien plus ancienne qu'elle, était assez considérable pour mériter quelquefois des préférences de la part des empereurs romains.

Les secousses dont le volcan eût été nécessairement

(1) Aristote, *Meteorol.*, Sénèque, *Quæst. nat. de terræ motu*, lib. I; Plin., *Nat. hist.*, lib. 2, cap. 79 et seq.; M. de Buffon, *Hist. nat.*, tom. I, de la *Théorie de la terre*; Elie Bertrand, *Mém. sur les tremblemens*; Lazaro Moro, *dei Crustacei*, etc.; Agricola, *de ortu et causis subterraneorum*, lib. 2; *Essai des couches de la terre*, par M. Lehmann, etc.

accompagné , ces tremblemens capables de renverser , à trois lieues de leur foyer , des masses de maçonnerie telles que les aqueducs , tous ces effets de la compression et de l'expansion de l'air et du feu n'auraient-ils pas été aperçus des habitans de la campagne et des Viennois ?

On ne connaît aucun événement en ce genre qui n'ait été précédé et suivi de secousses violentes : on ne peut citer un seul exemple de volcan considérable dans un lieu qui n'ait éprouvé long-temps auparavant , et long-temps après , des tremblemens de terre. La ville d'Antioche , si célèbre par son opulence et par ses malheurs , fut renversée par ce fléau ; mais , dans l'espace de six siècles , elle avait été neuf fois ébranlée (1). Les secousses , d'ailleurs , se font toujours ressentir au loin ; celles que Lisbonne a ressenties de nos jours (2) , se communiquant de proche en proche , ont pénétré jusques dans nos provinces et dans la Suisse. Aux environs de l'Etna et du Vésuve , bien que les matières enflammées ne soient plus emprisonnées dans les entrailles de la terre , et qu'elles se soient depuis long-temps formé des soupiraux qui , leur offrant une issue , ralentissent l'impétuosité de leur action souterraine (3) , des explosions , des ébranlemens

(1) En l'année 115 de J. C. , sous l'empire de Trajan , elle fut exposée à de violens tremblemens ; elle en ressentit de nouveaux en 310 , 394 , 396 , 458 ; elle en éprouva de terribles en 526 et 528 ; ils se renouvelèrent en 581 ; le plus considérable fut en 588 : la ville fut renversée , soixante mille personnes y périrent. Voy. *Moreri*.

(2) Au mois de novembre 1755 , le même jour , les eaux de la Saône se soulevèrent tout à coup , au point d'effrayer les bateliers.

(3) Voy. Derham , *Théol. physique*.

répétés annoncent d'avance aux peuples voisins les nouvelles éruptions qui les menacent.

Les Viennois, les paysans lyonnais auraient donc également ressenti les secousses dont le volcan de Lyon eût été précédé, accompagné et suivi. Dès lors, comment présumer qu'il fût resté dans l'oubli ? Je veux que les Lyonnais, uniquement occupés de leur malheur, en écrivant aux Romains dans les premiers instans du désastre, n'aient parlé que de leurs pertes : les Romains n'ont-ils pas dû être bientôt instruits de sa cause par une partie de la Gaule ? Sénèque a-t-il pu l'ignorer long-temps ? Rien n'établit dans sa lettre qu'elle fût écrite dans les premiers momens que la nouvelle de l'incendie de Lyon parvint à Rome. Il paraît en savoir tous les détails connus, il déplore la perte des superbes édifices qui embellissaient cette ville.

Sénèque, d'ailleurs, était philosophe et physicien ; si le fait n'eût pas été constaté, n'eût-il pas cherché à l'éclaircir et à l'expliquer ? Je sais qu'écrivant pour consoler Libéralis, il aurait pu oublier qu'il était physicien, et se rappeler seulement qu'il était ami ; mais sa lettre est plutôt un ouvrage réfléchi qu'une simple lettre ; elle n'est pas adressée à ce Lyonnais qui était à Rome, elle est écrite à Lucilius, leur ami commun, qui en était absent ; ce n'est donc point une lettre de consolation qu'il s'est hâté d'envoyer, c'est un écrit moral très-travaillé et très-éloquent.

Je dis plus : Sénèque fait entendre précisément que le désastre de la ville de Lyon n'a pour origine ni tremblement de terre, ni volcan ; car une des raisons qu'il a de s'étonner de l'effet prodigieux du feu qui la consuma, c'est que, dit-il, les tremblemens de terre les

plus formidables n'ont jamais eux-mêmes été assez violens pour renverser ainsi des villes entières : *Terrarum vix unquam tam gravis et perniciosus fuit motus ut tota oppida everteret*. Il savait donc positivement qu'il n'y avait point eu de tremblement : la chose comparée ne saurait être la même que celle à laquelle on compare. Enfin , quand Sénèque eût ignoré le tremblement dans le temps qu'il composa son ouvrage (s'il exista) ; Rome entière dut en être bientôt informée , il ne put lui-même l'ignorer , il écrivit sur les tremblemens de terre , il décrivit ceux de la Campanie , pourquoi aurait-il alors passé celui-ci sous silence ? pourquoi Pline (1) , après lui , en traitant de ces terribles phénomènes qui , dans la suite , lui coûtèrent la vie (comme si la nature eût voulu se venger de l'injure qu'il lui avait faite , en les appelant les crimes de la nature (2) , *scelera naturæ*) ; pourquoi Pline n'eût-il pas parlé du volcan de Lyon qui , sans doute , eût été célèbre ? c'est qu'il n'a pas existé ; car il n'a pas pu exister sans être connu.

Nous-mêmes nous en verrions encore des traces ; en fouillant dans les entrailles de la terre , au lieu , ou du moins au milieu de ces médailles , de ces urnes , de ces fragmens de marbre , si communs dans la montagne de de St-Just , nous retrouverions des laves , des scories , de la pouzzolane et d'autres matières rejetées constamment par les volcans en si grande quantité qu'elles ont quelquefois enseveli des villes entières , comme on le voit à

(1) Sénèque mourut la 65^e année de J. C. , la 12^e du règne de Néron. Pline fut englouti dans le Vésuve l'an 79 de J. C.

(2) *Nat. Hist.* , lib. 2 , c. 95.

Herculée et dans la Sicile (1). L'examen le plus exact ne découvre aucune de ces choses dans nos anciens décombres.

On ramasse sur le Mont d'Or, en Lyonnais, quelques pierres qui paraissent avoir éprouvé l'activité du feu : peut-être ne sont-elles autre chose que des minéraux ferrugineux ; mais un volcan au Mont d'Or n'établirait point celui de Lyon ; on en peut dire autant des pierres grillées que j'ai observées à St-Romain-le-Puits, dans la plaine du Forez (2) ; la proximité des montagnes de l'Auvergne, où M. Guettard (3) a reconnu des traces d'anciens volcans, peut y faire soupçonner la même cause : je ferai voir cependant qu'il est possible d'en assigner une autre ; quant aux canaux de plomb fondu dont parle le P. de Colonia (4), il est évident qu'ils ont été attaqués par un feu ordinaire ; un volcan en eût-il laissé des vestiges ?

Il suit de tout ce qui précède, que l'incendie de Lyon ne peut être placé dans la classe des incendies communs ; que cependant il n'a point été occasioné par un volcan, et que, pour l'expliquer d'une manière satisfaisante, il faut nécessairement que la cause assignée ait été de nature à pouvoir rester inconnue à ceux même qui furent les victimes de ses terribles effets.

(1) Au rapport de *Kircher*, le peuple de *Catane*, en creusant dans la pierre-ponce, trouva, à 68 pieds de profondeur, des rues pavées de marbre, et plusieurs traces d'antiquités. *Transact. philos.*, collection de *Dijon*, 189.

(2) Voy. le mémoire de M. l'abbé *Pernetti*, *Conjectures sur l'incendie de Lyon*.

(3) Mémoires de l'académie des sciences.

(4) *Histoire littéraire de Lyon*, tom. I, pag. 151.

La terre sur laquelle nous habitons, n'est pas toujours un sûr asile pour nous : tranquille à sa surface, couverte de productions utiles au genre humain, renfermant des trésors sans nombre, elle recèle aussi dans son sein de dangereux ennemis, qui nous menacent dans le silence et travaillent sourdement à notre destruction.

Indépendamment des tremblemens et des volcans qui ont leurs causes particulières, plusieurs accidens souterrains et naturels bouleversent quelquefois la surface du globe, et entraînent après eux des suites funestes; les affaissemens sont de ce nombre : je n'entends point par là ces abaissemens presque insensibles qu'on observe dans les montagnes (1); c'est un effet de la gravitation qui n'a rien d'effrayant comme les affaissemens dont je parle.

Des agens invisibles sapent peu à peu le fondement sur lequel reposent certains sols, ces bases dégradées s'écroulent, le terrain s'abaisse précipitamment, il s'y forme des fentes, des abîmes s'ouvrent, ils engouffrent plus ou moins profondément les corps qui couvrent la surface.

L'histoire fait mention de plusieurs faits semblables; la terre, dit Pline (2), se dévore elle-même, et il cite de hautes montagnes et de grandes villes abîmées dans son sein (3).

(1) Voy. des exemples de ces affaissemens observés en Allemagne. *Ephém. des Curieux*, collection de Dijon, tom. III, pag. 152, et M. de Buffon, *Théorie de la terre*; *Hist. nat.*, tom. I.

(2) *Ipsa se condens terra devoravit*, etc. *Nat. hist.*, lib. II, c. 80 et 90.

(3) *Ibid.* Cap. 803 et seq.

(189)

Pleurs , bourg considérable dans le pays des Grisons , disparut tout à coup en 1618 : il se forma un lac à l'endroit où il était auparavant (1).

En 1714 , la montagne de Diableret , en Valais , s'affaissa tout à la fois , en plein midi , et ce phénomène ne fut précédé ni accompagné d'aucun vestige de volcan , ni de tremblement de terre , comme l'attestent les *Mémoires de l'académie des sciences* (2).

(1) M. Elie Bertrand (2^e *Mémoire sur les tremblemens de terre* , pag. 51) voudrait faire entendre que cet événement eut pour cause un tremblement , ce qui ne s'accorde avec le récit d'aucun historien du temps. M. Lehmann (*des Couches de la terre* , pag. 209) soupçonne que le désastre de *Pleurs* vint de ce qu'on avait creusé précédemment le terrain sur lequel le bourg était porté , pour en tirer une pierre ollaire nommée *la Vezze* ; mais il est évident que l'éboulement des souterrains pratiqués dans les carrières , n'avait pas seul produit cet effet et donné naissance à ce lac qui prit la place du bourg , et qui subsiste encore.

(2) M. Bertrand , *ibid.* , pour grossir la liste des tremblemens , voudrait encore leur attribuer cet événement , ce qui contredit précisément le récit qu'on en trouve dans les *Mémoires de l'académie des sciences* , année 1715 , pag. 4 , où il est dit que cette chute n'eut pour cause que celle de la base qui était pourrie et réduite en poussière , et que l'accident ne fut précédé ni accompagné d'aucun vestige de volcan : les tremblemens qu'on ressentit dans le même temps , selon M. Bertrand , au territoire de Glissau , peuvent bien avoir été occasionés par la chute dont il est question ; mais il est avéré qu'on n'en ressentit aucun dans le lieu même.

Les Transactions philosophiques (1) parlent d'un affaissement dans plusieurs collines de la province de Kent, qui baissèrent sensiblement sans aucun tremblement de terre.

Dans le mois de septembre 1756, un bois s'enfonça en partie, près de Vateville, à six lieues de Berne; on y voit un marais impraticable, où les arbres sont en partie couchés, en partie renversés; cet accident ne fut accompagné d'aucun autre phénomène (2). Il serait facile de multiplier les exemples; mais il suffit ici d'établir la possibilité par le fait.

Ce qu'ont éprouvé les lieux dont je viens de parler, le sol sur lequel reposait l'ancienne ville de Lyon, a pu l'éprouver, du moins en partie. Je tiens de M. Delorme qu'en prenant le niveau des aqueducs de Mornans, il a eu lieu d'y soupçonner un semblable effet; on peut donc faire la même supposition, je ne dis pas que la chose soit, mais je vais établir qu'elle est dans les choses possibles; je ferai voir ensuite que, si la ville a éprouvé un accident pareil, tous les phénomènes de son incendie peuvent sans peine s'expliquer.

La ville, par sa situation, a été exposée aux affaissemens dont il s'agit. Trois causes peuvent y donner lieu, et se réunir quelquefois pour y concourir toutes les trois: ces causes sont les effets successifs du temps et de la caducité, l'action des eaux souterraines, celle des feux différens des feux de volcan.

Ces trois agens destructifs ne sont jamais plus puissans que dans les montagnes: celle de St.-Just, sur laquelle

(1) *Abr. des Transactions philosophiques*, t. 14, p. 259.

(2) *Mémoire sur les tremblemens*, pag. 267.

la ville s'étendait , est en partie composée d'un grani micacé facile à se débiter ; ces bancs ne sont ni réguliers , ni en grandes masses ; ils sont interrompus par des veines et des lits de gorre , de sables , de cailloux fixés dans des argiles ; tous ces corps peuvent aisément se diviser ou se décomposer , les parties aqueuses qui pénètrent du dehors dans l'intérieur venant à se geler dans les interstices qu'ils remplissent , occupent une plus grande place , les forcent de s'entr'ouvrir ; si l'air et l'eau introduits par ces fentes pénètrent jusqu'aux bases sur lesquelles reposent les bancs de pierre , les attaquent et , après un long espace de temps , parviennent à les détruire , ces bancs étendus sur des couches sabloneuses , dont les eaux souterraines ont peut-être aussi entraîné une partie , s'ébouleront , les terres supérieures seront affaissées.

Il arrivera dans l'intérieur de la montagne ce qui se voit souvent au dehors : Scheuchzer fait une longue énumération des portions énormes de montagnes éboulées ; il n'est pas d'année qu'on ne trouve de vestiges de destructions nouvelles dans les masses des rochers les plus durs

Mais je ne puis parler que de la superficie de la montagne ; on ne saurait donner un autre nom à la petite profondeur où l'on a pénétré. Sait-on quelle est la qualité des bancs et des couches à 100 pieds au-dessous ? on sait en général que la nature qui ne perd rien à la destruction des formes , n'a pas donné à ses ouvrages une solidité immuable ; une circulation universelle et constante est , au contraire , sa première loi ; le temps l'exécute , en détruisant perpétuellement certains êtres , pour donner l'existence à d'autres. Tout est en action au-dedans de ces masses immobiles que nous appelons montagnes. On peut les comparer à des animaux endormis

dont l'extérieur n'offre que l'image du repos , tandis que mille mouvemens combinés animent toutes les parties internes.

Les sels végétaux et animaux introduits avec l'air, l'eau et le feu, dans le sein de la terre, rencontrent les sels, l'air, l'eau et les feux souterrains, et mettent en action les minéraux; sans cesse les uns se forment, les autres se décomposent; des corps mols prennent de la consistance, des corps solides s'amollissent, s'atténuent, se dégradent; leur forme et leur étendue changent; au vide succède le plein, au plein succède le vide; des parties se comblent, d'autres s'excavent; aucun ordre, aucune symétrie apparente ne s'observe (1). De toutes ces causes naissent les cavernes dont l'irrégularité et la caducité produisent à la longue des chutes qui, pour être à de grandes profondeurs, n'en excitent pas moins un affaissement subit à la surface de la montagne (2).

Indépendamment de l'action universelle et réciproque des élémens, des sels, des soufres, des minéraux, dans le sein des montagnes, l'eau elle seule doit opérer des effets semblables; la montagne de St.-Just, sur laquelle la ville de Lyon était bâtie, abonde en sources de différentes qualités.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner comment les sources, les fontaines, les rivières se forment dans les montagnes,

(1) On trouve une partie de ces phénomènes dans les anciens travaux des mines qu'on remet en exploitation.

(2) On ne prétend pas avancer que toutes les cavernes soient formées sans explosion, sans tremblemens: ces causes sont probablement les plus ordinaires; mais il est évident qu'elles ne sont pas les seules.

si elles naissent des vapeurs condensées et des pluies qui tombent , ou des eaux souterraines et des vapeurs qui s'élèvent : pour établir que les sources peuvent occasionner l'éroulement des montagnes , il suffit de savoir qu'elles en sortent , que l'eau ne saurait couler sur le rocher même sans en détacher et entraîner des parcelles ; qu'il n'est point de pierres ou de terre qu'elle ne détrempe , ne dissolve et ne détruise à la longue , qu'elle dissout le fer même et le charrie sous la forme d'ocre ; que l'eau la plus pure dépose un limon , qu'il en est qui détache tant de parties des corps au travers desquels elle passe , qu'en déposant ces parties , elle forme des masses de concrétions qu'on peut dans la suite considérer comme de vastes carrières de pierre. Les grottes d'Arcy en Bourgogne , et encore plus celles d'Antiparos dans l'Archipel , en sont la preuve.

Pour former ces immenses dépôts , quelles incavations les eaux n'ont-elles pas dû laisser dans les lieux d'où elles ont détaché les matières déposées ? ce ne sont pourtant que des eaux tranquilles qui filtrent lentement au travers des rochers et des terres. Que sera-ce , si l'on considère ces vastes amas d'eau que les montagnes renferment quelquefois ; ces lacs intérieurs dont parlent les physiciens , ces courans d'eaux souterraines , ces fleuves qu'on a entendu souvent rouler sous la terre , toutes ces eaux douces qui vont se décharger dans la mer au-dessous de sa surface , et dont l'impétuosité est quelquefois telle qu'elles traversent une longue étendue d'eau salée sans s'y mêler ?

C'est à ces courans souterrains que M. de Buffon (1)

(1) *Hist. nat.*, tom. I , pag. 544 et suiv.

paraît uniquement attribuer l'origine des cavernes et des affaissemens dont il est question : « On peut , dit-il, » concevoir aisément la cause de tous ces effets. On sait » qu'il y a des eaux souterraines en une infinité d'en- » droits. Ces eaux entraînent peu à peu les sables et les » terres à travers lesquels elles passent , et par conséquent » elles peuvent détruire peu à peu la couche de terre » sur laquelle porte cette montagne , et cette couche de » terre venant à manquer plutôt d'un côté que de l'autre, » il faut que la montagne se renverse, ou si cette base » manque à peu près également partout , la montagne » s'affaisse sans se renverser. » Cette double explication est d'autant plus lumineuse qu'elle est simple. La première pourrait rendre compte de la chute régulière des aqueducs de Soucieu ; l'affaissement qui a pu donner lieu au désastre de Lyon se rapporterait à le seconde ; car rien n'établit , ainsi que j'aurais dû le remarquer précédemment , que ces deux événemens dussent être rapportés au même temps .

Qui sait enfin si anciennement on n'a pas ouvert des mines sous l'aqueduc de Soucieu , ou même sous la montagne de St.-Just ? au rapport de Strabon , la Gaule en possédait un grand nombre de très-riches. De fortes irruptions d'eau dans les anciens souterrains des mines peuvent aussi donner lieu à des affaissemens.

Mais passons à la troisième cause que nous leur avons attribuée , l'action d'un feu différent de celui des volcans , et différent aussi de ce feu central supposé gratuitement par quelques physiciens , pour expliquer , à leur gré , tous les phénomènes possibles. Les faiseurs de système croient tenir en leur pouvoir les clefs de la nature. Le philosophe se contente de frapper à la porte. Tâchons de

l'imiter ; ne supposons rien, rejetons la physique métaphysique ; rassemblons des faits.

Les Transactions philosophiques (1) font mention de certaines terres en Ecosse qui fermentent intérieurement et qui exhalent une vapeur chaude. Le célèbre M. Henckel rapporte qu'en 1719, après des chaleurs extraordinaires qui se firent sentir à la fin de l'été (2), un terrain gras et glaiseux s'enflamma auprès de Francfort, qu'environ dans le même temps, les prés, dans le bailliage de Steinheim, s'enflammèrent, que les racines des arbres voisins furent brûlées, et qu'on ne put arrêter les effets de ce feu souterrain qu'en faisant de profondes tranchées ; qu'enfin la même chose arriva dans la ménagerie du comte de Solm Brœunfels en Hongrie ; le feu dura plusieurs jours, et pénétra si avant dans la terre que, lorsqu'on y voulut marcher, on enfonça jusqu'au genou, la terre tombait en cendres.

Le même phénomène a effrayé, cette année (1762), l'Angleterre (3). Un marais aux environs de Newcastle a pris feu, les pluies seules ont pu arrêter cet embrasement, ainsi que dans la province d'Yorck où le feu s'est étendu à plus de 15 milles, au point de faire craindre aux habitans du Comté de Derby qu'il ne se communiquât aux terres à tourbes : il aurait trouvé tant d'alimens dans les substances dont elles sont remplies, qu'il eût été vraisemblablement impossible de l'éteindre.

(1) Collect. de Dijon, tom. IV, pag. 74.

(2) *Flora Saturnisans*, pag. 66.

(3) Voy. la *Gazette de France*, 30 juillet 1762, article de Londres, du 20 juillet.

La sécheresse que nous avons éprouvée, a pareillement donné lieu à un effet semblable, à trois lieues de cette ville : le marais qu'on nomme les *Echets* ayant été desséché, la terre s'est enflammée, et le feu s'est prolongé dans un grand espace de terrain.

Il suit de là que certaines terres sont soumises en certaines circonstances à l'action du feu. Il est vrai que, dans plusieurs des faits cités, principalement dans celui des *Echets*, les terres qui se sont enflammées étaient vraisemblablement des fondrières, ou espèce de tourbes composées de détrimens des végétaux combustibles par nature; j'en conviens, mais les terres glaiseuses dont parle Henckel n'étaient pas sans doute de ce nombre: comment eût-il pris naturellement dans les autres, si elles n'eussent renfermé, comme celle-ci, des matières fermentables et inflammables? toutes les terres en contiennent plus ou moins et de différentes espèces. Ces matières sont: le soufre, l'alun, les acides, les pyrites, les bitumes qui, combinés d'une certaine manière, deviennent sujets à la fermentation, et dès lors à s'enflammer, à exciter le feu dans la terre jusqu'à une grande profondeur. La manière dont agissent les feux souterrains, dit M. Lehmann (1), est de consumer de grands espaces dans les parties les plus profondes de la terre. On conçoit, en effet, que, si l'air se fait un passage jusqu'à eux, ce qui peut arriver par une infinité de moyens, puisque l'eau y parvient, il excite l'embrasement, le prolonge, le ranime; les pierres calcaires sont calcinées, les vitrescibles tombent en fusion, la terre se mine, il s'y forme de nouvelles cavités, et les affaissemens suivent sans être accompagnés

(1) *Des couches de la terre*, pag. 205.

d'explosion , lorsque l'air et le feu ne sont pas gênés dans leur action.

C'est principalement dans les montagnes qu'on rencontre la matière dont il est question. La pyrite est très-commune dans nos provinces , elle y est répandue et mêlée , en grande quantité , dans toutes les espèces de pierres calcaires et vitrescibles ; j'en connais des filons très-étendus , nos mines de cuivre ne sont elles-même que des pyrites cuivreuses.

Le pyrite est un minéral compact , ordinairement jaune et brillant ; le peuple le prend pour de l'or ; il ne tient le plus souvent que du soufre , du fer et de l'acide vitriolique. M. Henckel , dans sa Pyritologie , a épuisé sur cet objet les observations et les expériences. Le docteur Lehmann (1) remarque avec lui , que les pyrites ont la propriété de se décomposer par le contact de l'air et de l'eau , avec cette seule différence que quelques espèces se décomposent plus ou moins promptement que les autres (2) ; elles s'échauffent par l'action naturelle de l'eau sur le fer et l'acide vitriolique , elles tombent en efflorescence , elles se réduisent en poussière , et le mouvement de chaleur qu'elles éprouvent est souvent accompagné de vapeurs enflammées ; les eaux minérales et acidules , chaudes ou froides acquièrent sans doute leurs qualités en traversant des lieux où se rencontrent

(1) *Des couches de la terre* , pag. 417.

(2) Les pyrites globuleuses sont celles qui effleurissent le plus facilement : la décomposition commence par le centre. M. Lehmann dit que pour les conserver dans les cabinets , il convient de les renfermer dans des vaisseaux de verre bien bouchés et placés dans un lieu sec.

de pareilles effervescences. On ne peut attribuer qu'à une cause semblable la chaleur des eaux de *Chaudesaigues* en Auvergne, qui, par l'analyse, sont reconnues pour n'avoir rien de minéral, et dans laquelle un œuf durcit dans 12 minutes.

Mais, selon la remarque de M. Lehmann (1), les pyrites, en se décomposant, ne peuvent produire une flamme par elles-mêmes, à moins qu'elles ne rencontrent des substances disposées à prendre feu, ainsi que l'alun, le soufre et les bitumes.

Nos terres abondent en minéraux de tout genre, le soufre est répandu partout, le bitume y est aussi commun que la pyrite, elles sont donc sujettes à des embrasemens souterrains et à toutes les révolutions qui en sont la suite.

Ces feux sont fréquens dans les couches de naphte; le naphte est, comme l'on sait, un bitume très-délié, très-liquide et si inflammable qu'il s'allume à une certaine distance du feu: on en trouve plusieurs espèces en Italie, dans une montagne, auprès de Modène; il n'est nulle part aussi commun que dans les environs de la ville d'Astracan (2), le bois et les fruits sont très-rares dans ce pays où il ne pleut jamais, et qui n'est fertilisé que par les débordemens du Volga; comme l'Egypte par ceux du Nil; mais on y puise du naphte dans plus de 20 puits d'une grande profondeur. On se sert de ce bitume dans les lampes, pour brûler, au lieu d'huile, et au lieu de

(1) *Des couches de la terre*, pag. 432.

(2) Capitale du royaume d'Astracan, dans la Moscovie asiatique.

bois , dans les cheminées , après l'avoir fait imbiber dans la terre.

Il paraît certain que les terrains toujours fumans et toujours brûlans en Italie recouvrent des terres pénétrées de ce bitume enflammé très-profondément par l'effervescence des pyrites qu'elles renferment. Depuis long-temps le feu s'est mis également dans les couches d'*Astracan* ; il occasionne , chaque jour , à la surface de nouvelles cavités et de nouveaux affaissemens. Quelques auteurs prétendent même que toutes les couches où se trouve le naphte , indiquent un feu actuellement allumé sous terre , qui met , pour ainsi dire , en distillation les charbons qui le renferment.

Quoi qu'il en soit , je ne crois pas qu'on ait rencontré du naphte pur dans nos provinces , mais le charbon de pierre qui s'y trouve très-fréquemment , est dans le même cas que lui : « On a reconnu qu'il est lui-même un composé de naphte ou d'huile de pétrole , qui , ayant rencontré du limon et de la marne , s'est durci par couches ou par lits , et s'est changé en charbon fusible , après qu'une vapeur sulfureuse est venue s'y joindre (1) ».

Il conserve donc une partie de l'inflammabilité du naphte ; d'un autre côté , il est presque toujours accompagné de parties alumineuses et pyriteuses qui s'annoncent quelquefois par des exhalaisons fortes et inflammables ; ce sont ces exhalaisons qui , dans quelques carrières , donnent lieu au feu connu sous le nom de *feu brisou* (2),

(1) *Minéralogie de Wallérius* , tom. I , pag. 362.

(2) Feu *Brisou* ou *Ferou* , commun dans les mines de Flandres , de Liège et d'Anjou. *Mém. sur le charbon minéral* , par M. de Tilly , pag. 116.

météore actif qui parcourt, comme un éclair, tous les ouvrages souterrains, brûle les substances animales, et n'endommage pas les végétales : il est hors de mon sujet de chercher la cause de ce phénomène ; il me suffit de conclure de toutes ces observations que le charbon minéral peut lui-même, ainsi que le naphte, s'enflammer dans ses couches les plus profondes, sans que le feu du ciel, l'imprudence ou la malice des hommes y contribuent comme on le croit communément. Pourquoi chercher des torts à la nature, ou à l'humanité, lorsque les faits s'expliquent par des raisons physiques ?

Jugeons de ce qui se passe dans l'intérieur de la terre, par ce qui se passe au dehors : on a découvert dans la Picardie des mines de terre *houille* qu'on exploite avec succès comme des engrais fertilisants. Ces terres, ainsi que plusieurs autres terres bitumineuses connues, qui ne diffèrent presque du charbon que par la consistance, lorsqu'elles sont exposées au contact de l'air, fument, s'échauffent, se consomment, jettent quelquefois de la flamme, et se réduisent en cendres. Certains charbons de terre, surtout ceux qui tiennent des parties alumineuses, s'enflamment également à l'air au bout d'un temps, lorsqu'ils sont humectés (1). Urbanus Hiërne, chimiste suédois, parle d'un incendie qui consuma une maison à Stockholm (2), et qui fut occasioné par des charbons qui, ayant été mouillés dans le transport, furent entassés dans un grenier où ils s'enflammèrent ; Henckel (3) dit que la mine d'alun, lorsqu'elle est mêlée de bitume et amoncelée à

(1) Voy. l'Encyclopédie, au mot *charbon*.

(2) *De calore uleque.*

(3) *Pyritologie.*

l'air, s'allume et produit de la flamme. Prenez, dit le docteur Lehmann (1), deux parties de la pyrite qui donne le vitriol bien pulvérisée, et une partie de charbon de pierre réduite en poudre ; mêlez ces matières, humectez-les, formez-en une masse, elle s'échauffera, s'allumera ensuite, et tout le charbon sera consumé.

Ces faits et l'expérience ne laissent aucun doute sur le principe des embrasemens des mines de charbon, surtout de celles où se trouve de la pyrite ou de l'alun ; ils établissent que le feu peut et doit y prendre en certains temps et dans certaines carrières, lorsque l'air et l'eau pénètrent jusqu'à elles. C'est ce qui arrive fréquemment dans presque tous les pays abondans en mines de cette espèce ; on en connaît plusieurs, en Angleterre et en Allemagne, qui brûlent depuis un grand nombre d'années ; le feu prit, au commencement du dernier siècle, dans la mine de Zwickau en Misnie (2) : il dure encore, et l'on ne sait à quelle profondeur il a pénétré.

Mais il n'est pas besoin de recourir à des exemples étrangers ; nous en avons de frappans dans les carrières de nos provinces : à St.-Genis-Terre-Noire, à quelques lieues de Lyon, où l'on exploite du charbon minéral, les terres noirâtres et bitumineuses qui jettent souvent de la fumée, n'annoncent-elles pas un feu souterrain, dont on ignore le progrès, l'étendue et la profondeur (3) ?

Pour ne m'en rapporter qu'à ce que j'ai vu moi-même, je citerai les carrières qui se trouvent dans la

(1) Des couches de la terre, pag. 138.

(2) Encyclopédie, tom. III, pag. 193.

(3) C'est de là, sans doute, que ce lieu a tiré le nom de la *Montagne de feu*.

paroisse de Chambon, près de Saint-Etienne. Le feu y existe certainement. Quelques observations que j'ai faites sur les lieux à ce sujet, ne seront pas déplacées ici ; on verra dans peu quel rapport elles ont à ce qui peut être arrivé à la montagne de St.-Just. Elles confirment un fait qui paraissait, à St-Étienne même, révoqué en doute par des personnes instruites ; elles ont servi de base à l'idée que je me suis formée de l'action des feux souterrains dans les mines de charbon, et je puis y avoir quelque confiance, les ayant faites sous les yeux d'un homme distingué par de profondes connaissances en physique qui font la moindre partie de son mérite.

Les carrières dont il s'agit sont à trois-quarts de lieue de St-Etienne, sur la route du Puy, en se détournant au sud du grand chemin. L'hôpital de St-Etienne y fait tirer du charbon, dans le lieu dit *la Mine*, assez près de l'endroit où le feu se manifeste actuellement ; il est même à craindre que cette exploitation qui, sans contredit, est une des mieux dirigées de la province, ne soit bientôt interrompue par ce fléau. La couche est très-épaisse, elle est riche, d'une bonne qualité, disposée sous un grais qui lui sert de toit, et ce qu'il importe d'observer, c'est que le charbon contient plusieurs parties pyriteuses souvent sensibles à la vue ; j'ai trouvé même, dans les environs, des groupes de marcassites cubiques : la marcassite n'est autre chose qu'une pyrite cristallisée.

Près d'un quart de lieue avant d'arriver à cette mine, des terres noirâtres annoncent la présence du bitume, et l'on commence à trouver des indices de l'action d'un feu souterrain. On passe par des chemins profonds, dont les balmes, coupées à pic, sont composées d'ardoises évidemment dénaturées, friables et d'un gris rougeâtre :

cette décomposition , effet naturel du feu sur cette espèce d'ardoise , se fait apercevoir principalement dans les couches inférieures , et n'existe plus en approchant de la surface , d'où l'on doit juger que le feu qui a grillé ces couches n'a point été un feu extérieur qui soit pénétré du dehors dans l'intérieur du sol , mais d'un feu dont l'action a été dirigée du bas en haut.

En marchant quelques pas en avant , cette observation devient encore plus sensible sur des couches d'argile grise ; on sait que la plupart des argiles rougissent au feu et y acquièrent de la dureté. Les couches extérieures sont grises et friables jusqu'à un pied de la surface , la couleur est altérée en dessous , et la consistance augmente ; les couches inférieures sont médiocrement rouges et encore friables ; celles qui suivent ont la couleur et la dureté de la brique ; les dernières qu'on aperçoit approchent de la vitrification.

De plus fortes indications se présentent ensuite ; on découvre des fentes dans des terres dont la substance paraît dénaturée , et des crevasses extraordinaires dans des bancs de grais , les unes et les autres ayant quelque apparence de chaleur et de fumée. A quelque distance , on rencontre plusieurs creux faits en forme de cônes renversés ou d'entonnoirs ; des intervalles assez considérables les séparent les uns des autres : ces portions de terrain ne paraissent avoir souffert aucune altération de la cause qui a produit les creux.

Quelques-unes de ces cavités ont une vingtaine de pieds de profondeur et à peu près autant de largeur dans leur plus grand diamètre ; dans les unes , la surface intérieure est unie et forme un véritable entonnoir ; on reconnaît seulement à la couleur et à la consistance des

terres , des argiles et des ardoises , qu'elles ont été plus ou moins attaquées par le feu. Dans les autres , l'intérieur annonce le bouleversement et la destruction , les parois sont composées de pierres grillées , de terres cuites et vitrifiées. On aperçoit des quartiers de rochers adhérens aux bancs qui se prolongent dans les terres ; ces rochers avancent , ont une saillie et paraissent comme suspendus. Vus par-dessus , ils sont dans leur état naturel ; en dessous , ils sont évidemment brûlés , et quelquefois tellement vitrifiés , que les parties fondues forment des gouttes pendantes ; ce qui n'a rien de surprenant , si l'on fait attention à la nature du grais qui est un composé de parties sablonneuses liées par un gluten : les grains de sable , qui sont autant de parcelles de quartz , de tous les minéraux sont ceux qui entrent le plus aisément en fusion.

Dans le fond des mêmes cavités se trouvent des morceaux de briques irrégulières , de pierres rôties , d'ardoises grillées , de scories de diverses espèces , en un mot , tous les restes d'un feu violent et de longue durée ; on croit voir les décombres d'un fourneau de raffinage , ou plutôt en petit , les anciens fourneaux de volcan tels que les voyageurs nous dépeignent ceux du Vésuve.

Tant d'indices accumulés ne nous laissent aucun doute sur l'origine du phénomène : les bitumes attaqués par le feu étant à différentes profondeurs , les terres et les bancs de pierre qui les recouvraient , en avaient dû ressentir les effets dans des proportions relatives ; il était reconnu que le feu avait consumé dans ces lieux quelques-unes des couches bitumineuses dont le pays abonde , mais les preuves d'un feu actuel étaient encore très-faibles ; elles devinrent bientôt convaincantes.

Après une demi-heure de marche dans des vallées qui ne paraissent aucunement endommagées, on passe devant la carrière exploitée dont j'ai parlé; sur la gauche, en tirant vers le couchant, on voit une colline qui peut avoir sept ou huit cents pieds de longueur dans la direction du nord au midi, la terre en est grise, et le sol y est tellement aride qu'on le prendrait pour un amas de cendres.

Cette couleur nous détermina à y monter; nous n'y trouvâmes que des débris d'ardoises décomposées en partie par le feu souterrain qui se faisait, dans cet endroit, reconnaître sensiblement sous les pieds. On y respirait une odeur de soufre brûlé, la fumée s'exhalait au travers des lames des ardoises, sans y avoir d'issue marquée; mais on trouvait à leur superficie des fleurs de soufre assez épaisses que nous reconnûmes évidemment, en cherchant des empreintes de fougères exotiques, si communes sur toutes les ardoises du pays.

Une fumée que nous vîmes s'élançer avec force de l'autre côté du petit vallon où se termine la colline, nous engagea à nous rendre auprès des rochers, au travers desquels elle sortait. Ce fut là que l'action du feu nous parut être le plus près de la surface; une fumée blanchâtre et soufrée se faisait un passage de tous côtés au travers des fentes des rochers; elle était si chaude, en quelques endroits, que la main pouvait à peine la soutenir deux secondes, et la pierre elle-même, en passant la main dans les fentes, paraissait brûlante.

Ces faits reconnus, il est aisé de comprendre que nous ne fûmes pas tentés de faire un long séjour dans ces lieux menacés d'un bouleversement qu'ils ont peut-être éprouvé depuis lors; nous ne voulûmes cependant pas en sortir

sans faire quelques questions à une troupe d'habitans voisins qui nous avaient entourés , pour regarder avec étonnement, et peut-être avec mépris, des gens qui venaient de loin considérer des choses qu'ils voyaient chaque jour.

Nous apprîmes d'eux que, depuis plus de cent ans, le feu consumait ainsi les carrières du pays, qu'on avait toujours pensé que le tonnerre seul avait pu l'y mettre, que l'on racontait qu'au commencement du siècle, la terre s'enfonça sous des manœuvres qui travaillaient près de là, et les engloutit au nombre de cinq; qu'anciennement on voyait pendant la nuit s'élever dans les champs des colonnes de feu; que, depuis quinze années environ, son activité paraissait diminuée; que quelquefois on était long-temps sans l'apercevoir; qu'après de longues pluies elle augmentait sensiblement, ainsi que la chaleur de la terre, par la même raison sans doute qu'on ranime le feu des forges en y jetant de l'eau; que, dans l'hiver, la neige fond à mesure qu'elle tombe dans ces lieux, où le gibier se réfugie en quantité; qu'enfin les rochers que nous venions d'examiner étaient remplis de couleurs attirées par la chaleur, quoique nous eussions remarqué que tous les insectes qui en approchaient, expirassent suffoqués par l'odeur du soufre.

Tous ces détails réunis jettent du jour sur la théorie des feux souterrains dans les mines de charbon. Je ne chercherai pas à en tirer ici toutes les conséquences qui en dérivent. Je me contente de conclure, en général, que l'action de ces feux est lente dans sa progression, sourde, quelquefois insensible et toujours redoutable : ils doivent successivement toutes les matières imprégnées de bitumes, les suivent quelquefois dans la plus grande profondeur, reviennent ensuite consumer les couches les

plus près de la surface ; leurs effets sont en raison des obstacles qu'ils rencontrent : ces effets sont au dehors d'autant plus faibles que la propagation est plus profonde , et les couches supérieures, d'une consistance plus solide ; la surface des terres ne souffre alors aucune atteinte, elle n'est exposée qu'à des affaissemens réguliers qui n'y apportent aucune altération apparente ; on n'y trouve ni chaleur , ni fumée ; la fumée rencontrant une résistance verticale est contrainte de reprendre la route que le feu a précédemment tenue, et va chercher une issue souvent très-éloignée du foyer.

Au contraire, quand la propagation se fait à peu de distance de la surface, que le feu n'est recouvert que de quelques couches de sable, d'argile, de pierres d'une consistance incapable de résister à l'action du feu, susceptible de fusion et facile à se dénaturer, la décomposition de ces couches, leur dégradation, leur chute sont prochaines ; de ce désordre naissent les cavités en forme d'entonnoirs dont j'ai parlé : effet naturel de la chute d'une masse mobile qui s'affaisse elle-même après avoir été minée en dessous. Le feu se manifeste au dehors, la fumée sort sans obstacle, le sol éprouve mille changemens à peu près semblables à ceux que forment les volcans, sans qu'on puisse comparer ces phénomènes aux premiers qui ne sont accompagnés de secousses, de tremblemens ni d'explosions.

Ces réflexions m'ont conduit à penser que les vestiges des volcans que les naturalistes ont cru reconnaître en plusieurs lieux, où l'on n'en conservait aucune mémoire, que plusieurs de ceux que M. Guettard (1) a observés dans

(1) Mémoires de l'académie des sciences.

l'Auvergne, n'ont eu d'autres causes que des feux souterrains de substances bitumineuses, pareils à ceux que j'ai décrits. Les couches bitumineuses sont infiniment plus répandues qu'on ne l'imagine; on en découvre chaque jour dans des lieux où l'on n'en soupçonnait point, et leur quantité serait sans doute plus grande encore, si elles n'eussent pas été exposées ainsi à l'action du feu. Je suis très-convaincu qu'il en existait sur la montagne de St.-Romain-le-Puits, dans la plaine du Forez (1), que ces couches ont été consumées, et qu'il faut attribuer à cette cause tous les changemens que j'ai observés dans les pierres, les rochers et les terres qui composent cette petite montagne, changemens qui ne peuvent avoir été produits que par le feu.

Revenons à notre objet, et voyons quel rapport le feu qui brûle certaines terres, les couches de napthe, ou celles de charbon, peut avoir avec le désastre de la ville de Lyon, comment l'un peut avoir occasioné l'autre.

Des terres semblables à celles dont il est question, étaient peut-être à de grandes profondeurs, sous la montagne de St.-Just. Il est encore plus croyable, vu la quantité de bitume répandu dans la province, qu'il s'y trouve des couches de napthe, et plus vraisemblable, en jugeant par analogie que ce sont des couches de charbon; je m'en tiens toujours aux possibilités; c'est dans cette vue que j'ai examiné toutes les autres causes d'affaissemens.

Je dis qu'il est probable qu'il existe des couches de charbon sous la montagne de St.-Just. Voici mes preuves: cette montagne est de la nature de celles qui les renfer-

(2) Voy. les détails de l'observation dans le mémoire de M. l'abbé Perneti.

ment ordinairement, quoique le côté de Pierre-Scise soit composé d'un granit dont les bancs paraissent irréguliers, le côté de St.-Just et ses environs sont disposés par lits et par couches de terre, de cailloux, de gorre ou de pierre. On sait que le charbon est quelquefois sous des bancs énormes de pierre; on en voit des exemples dans les carrières de St.-Chamond et ailleurs. Pour nier l'existence des couches bitumineuses sous notre montagne, il faudrait donc avoir creusé jusqu'à la profondeur où l'on peut les supposer.

A peine avons-nous gratté la superficie de la terre : dans les exploitations même des mines de la province, la dépense des travaux, l'abondance des eaux font abandonner les filons les plus riches à peu de distance de la surface; le plus souvent cependant, ces mines se précipitent, devenant d'une qualité bien préférable dans la profondeur; le charbon se tire en Bretagne à 300 pieds sous terre; c'est à 400 pieds que les Anglais exploitent ce charbon si parfait et si compact qu'ils le travaillent au tour pour en faire des tabatières. On creuse encore, chaque année, pour l'aller chercher plus profondément, et les travaux de ces mines nous apprennent que plusieurs couches sont souvent posées les unes sous les autres, et séparées par des lits intermédiaires de terre et de pierre quelquefois extrêmement dures : ainsi l'on croit quelquefois avoir suivi un filon dans toute sa profondeur, et l'on s'arrête à un banc de rocher qui recouvre des richesses qui demeurent enfouies. De ce que nous n'avons trouvé aucun indice de charbon dans notre montagne, il ne faut donc pas conclure qu'il n'en existe point; on en connaît dans tous les pays circonvoisins; quelques carrières sont énoncées dans des terriers du XI.^e siècle.

Mais il n'y a peut-être pas 150 ans qu'on tire du charbon, et cependant, dans le Forez, on compte déjà aux environs de St-Etienne (1) plus de trente carrières en exploitation, et peut-être autant d'abandonnées. Dans le Lyonnais (2), il y a plus de soixante puits ouverts, la plupart délaissés et remplis d'eau par le défaut des exploitations.

Chaque jour on découvre de nouvelles indications, on en a de très-fortes dans le haut Beaujolais (3); il y a peu d'années qu'on a attaqué à Coursieu, à quatre lieues de Lyon, un filon d'une bonne qualité, qui n'a été abandonné qu'à cause de son irrégularité et de la dureté du sol.

Allons plus loin, jetons un coup d'œil sur les dispositions de notre montagne: nous verrons par l'enchaînement, la direction et la correspondance des autres montagnes avec elle, que les couches bitumineuses, quelle que soit leur origine, peuvent se prolonger sous celle-ci, et vraisemblablement sous le côté de St-Just et le territoire des Massuts, vraie position de l'ancienne ville de Lyon.

Il est reconnu que les carrières de St-Etienne se succèdent avec celles de St-Chamond et de Rive-de-Gier; des bancs de rocher les séparent de distance en distance;

(1) Dans les paroisses de St Etienne, Chambon, Firmini, Villard, St-Jean de Bonnefond, St-Genest, Roche, La Molière, etc.

(2) Les paroisses de St-Chamond, Rive-de-Gier, St-Genis-Terre-noire, St-Martin-la-Plaine et S.te-Foy l'Argentière.

(3) Près de St-Symphorien de Laye.

mais on doit présumer qu'elles se communiquent dans la profondeur, ce que nos légères exploitations nous laissent seulement soupçonner. La même disposition de montagnes qui se trouve de St-Etienne à Rive-de-Gier, se continue de Rive-de-Gier à St-Just, et je ne serais pas le premier qui aurait pensé avec fondement que les couches bitumineuses du Lyonnais sont les mêmes qui vont reparaître dans le Dauphiné, ce qui ne peut se faire qu'en traversant la montagne sous le côté de St-Just.

En considérant même tous les lieux où l'on trouve du bitume en France, et où l'on tire du charbon, je remarque une sorte de communication des uns aux autres; je soupçonne une prolongation continue qui paraît circonscrire une partie du royaume; je la suis de loin en loin, jetant des branches latérales, depuis la Normandie, en Bretagne, dans l'Anjou, dans le Bourbonnais, l'Auvergne, le Roannais, le Forez, le Lyonnais, le Dauphiné, la Savoie, la Suisse, la Lorraine, le pays de Liège et le Hainaut français (1).

Mais n'étendons pas si loin nos conjectures, craignons de nous égarer dans un aussi long trajet, contentons-nous des vraisemblances que nous avons indiquées pour la montagne de St-Just; concluons-en que, s'il est permis de croire qu'elle porte sur des couches de charbon, il est possible que quelqu'une de ces couches ait été consumée par le feu, et que dès lors, sans volcan et sans tremblement, il se soit fait à sa surface un affaissement

(1) Dans toutes ces provinces, il y a eu des exploitations de charbon, dont la plupart sont mentionnées dans l'introduction du mémoire de M. de Tilly, sur le *charbon minéral*.

Mais il n'y a peut-être pas 150 ans qu'on
 bon , et cependant , dans le Forez , ou
 environs de St-Etienne (1) plus de
 exploitation , et peut-être autant
 le Lyonnais (2) , il y a plus de
 la plupart délaissés et remplis
 exploitations.

Chaque jour on découvre des mines
 en a de très-fortes dans les vallées des suites natu-
 peu d'années qu'on découvre les mines souterraines , ainsi que des
 lieues de Lyon , de la caducité.
 n'a été abandonné ces causes donnent lieu à des phé-
 la dureté du sol semblables , occasionent des affaisse-

Allons plus loin , soit par elles-mêmes , soit par les causes
 sitions de la ville de Lyon ; il reste à montrer que le désastre
 nement . Au contraire , sa promptitude , l'incendie et tous les
 montagnards qui l'accompagnèrent , durent en être les
 qu'elle est naturelle.

Je n'entrerai pas dans le détail de tous les rapports
 relatifs et particuliers à chacune des causes possibles :
 vous y suppléerez facilement , Messieurs ; je terminerai
 ce mémoire , déjà trop long , par un simple tableau
 de l'événement tel que je le conçois. Que le sol sur
 lequel repose une grande ville , s'affaisse tout à coup ,
 qu'il s'affaisse seulement d'un pied , ou de quelques
 pouces , on comprend que cet affaissement ne saurait
 être aussi régulier que celui des trapes d'un théâtre ; la
 dégradation souterraine qui l'occasionne n'est pas égale
 dans toute son étendue , les forces qui lui résistent sont
 plus ou moins fortes ; les poids antérieurs qui l'accélèrent
 varient dans leurs proportions ; ainsi quelques parties
 sont ébranlées et surbaissent avant les autres : les unes

avons
 pourrait
 se faisait
 er. On con-
 ent , dans le
 , produire la
 1. Que , si ces

autres succombent : de là l'ébranlement
 reposent sur le sol devenu mobile ; de
 peuvent être englouties sans des-
 nombre s'écroule et tombe. Ce
 nécessairement l'incendie , le feu
 chaque maison est jeté çà et
 unique ; embrase tous les corps
 se s'ouvre plus ou moins , aussitôt
 ouverte ; l'agitation que l'air éprouve ,
 et en s'élançant des entrailles de la terre , la
 précipitée des maisons , mille causes augmentent
 vivité du feu ; en peu d'instans , tout est renversé ,
 détruit , ou livré à la fureur des flammes.

Les malheureux habitans de cette ville , plongés dans
 les bras du sommeil , sont réveillés avec effroi par un
 mouvement subit qui cesse au moment qu'ils le ressentent ;
 le bruit les trouble , les flammes les éblouissent ou ne
 leur présentent qu'un spectacle d'horreur : tout leur ôte
 l'usage de la réflexion ; l'épouvante les saisit ; la fuite est
 la seule ressource de ceux qui ne sont pas écrasés sous
 les ruines. Cette nuit affreuse se passe , le jour renaît ,
 on vient chercher la ville , elle n'est plus , *urbem nullam* ,
 l'affaissement est devenu invisible pour qui ne le soup-
 çonne pas.

Les habitans de la campagne , les peuples voisins peu-
 vent encore moins connaître la cause locale du désastre.
 De toutes parts on écrit à Rome ; on ne parle que
 d'incendie et de destruction : les effets du feu sont les
 seuls apparens. Les Romains croient le fait sans le com-
 prendre , parce qu'il est merveilleux ; les philosophes
 s'en étonnent et l'admettent , parce qu'il n'est pas con-
 testé ; les historiens le racontent sans pouvoir l'expliquer.

(211)
 se communiquent dans
 explanations nous
 disposition de
 Gier

Telle est , en peu de mots , l'idée que je me suis formée de cet étrange événement qui ne peut avoir été produit par un volcan ou un tremblement de terre ignoré , encore moins par un incendie naturel. Je ne vais pas jusqu'à dire qu'il soit arrivé précisément comme je le décris ; mais je crois que ces nouvelles conjectures n'ont rien de contraire à la possibilité , et s'accordent avec tous les phénomènes.

BEAUX — ARTS.

EXPOSITION de tableaux de l'école lyonnaise au palais des arts et de commerce.

Dans le courant de mars 1827, un amateur des arts, dont un des journaux de notre ville accueillait les observations, s'élevait avec beaucoup de force contre l'espèce de retour que semblaient faire quelques artistes du moment vers les sujets tirés de *l'Histoire sacrée*. Cette direction nouvelle devait, disait-il, amener une *désespérante uniformité* dans les ouvrages de peinture, et son imagination, très-prompte à s'alarmer, lui faisait voir l'exposition prochaine uniquement remplie de sujets *mystiques, ascétiques*, ou puisés dans les *sanglantes annales de Baronius*. Les craintes de cet amateur étaient-elles bien raisonnables? peu de personnes les regardèrent comme telles; car enfin il ne s'agissait dans toute cette affaire que de trois malheureux tableaux commandés par *l'archevêché* à M. M. Genod, Biard et Souvary, et, dans un autre journal de Lyon, du mois d'avril suivant, les terreurs passablement

bizarres de notre amateur donnèrent lieu aux réflexions que nous allons transcrire.

« Plusieurs années avant la révolution , disait-on à
 » l'amateur , les artistes avaient presque entièrement abandonné l'histoire sacrée pour l'histoire profane. Cette
 » marche des arts avait continué sous la monarchie *tristement constitutionnelle* de l'infortuné Louis XVI , sous
 » l'affreuse tyrannie de la Convention , sous le plat
 » gouvernement du Directoire ; et , sous le régime im-
 » périal , la peinture aussi bien que la sculpture n'ont
 » cessé d'évoquer l'horrible démon des batailles. Depuis
 » le *martyr de St. Etienne* , par M. Abel de Pujol , on
 » a essayé de revenir aux sujets si nobles , si touchans ,
 » si variés que présente à chaque page l'histoire sacrée ;
 » tous les amateurs s'arrêtent maintenant devant les
 » fresques admirables qui ont été exécutées à Paris à
 » la coupole de la magnifique église de S.^{te} Geneviève
 » et dans quelques-unes des chapelles de l'église de St.-
 » Sulpice ; et les journaux parlaient , ces jours passés ,
 » d'un *Christ sur la croix* , peint par M. Robert Lefèvre ,
 » pour l'église du Mont-Valérien , qui présente , à ce
 » qu'il paraît , une foule de beautés du premier ordre. Je
 » vois déjà M. l'amateur s'effrayer de la direction que
 » semblent prendre les arts dans la capitale ; mais je crois
 » qu'il peut se rassurer. L'histoire sacrée ne sera jamais
 » la source unique à laquelle nos artistes iront puiser ;
 » les annales de la Grèce et de Rome , celles de la France
 » et des autres nations modernes sont des mines égale-
 » ment riches et dont l'exploitation se poursuivra ; nous
 » aurons toujours des paysagistes et des peintres de ma-
 » rine ; nous ne cesserons pas d'avoir des peintres d'ani-
 » maux et de scènes d'intérieur ; enfin je suis persuadé

» que le salon qui doit s'ouvrir cette année, au lieu de
 » cette *uniformité désespérante* que prédit M. l'amateur,
 » n'offrira à tous les yeux que la *diversité* la plus heu-
 » reuse et la plus attrayante. »

L'événement a prouvé la justesse de ces réflexions. Le dernier salon, d'après le compte qui en a été rendu par tous les journaux de la capitale, peut être considéré comme un des plus variés qu'on ait vus depuis près de quinze ans, et, depuis Louis XIV, il ne s'était pas exécuté, en peinture, des travaux de l'importance de ceux que tout le monde a pu admirer au Louvre, dans les nombreuses salles du conseil d'état. Gloire à Charles X, dont les soins s'étendent à tout ce qui peut contribuer à la prospérité comme à l'honneur de notre patrie ! Gloire aux Horace Vernet, aux Hersent, aux Déveria et autres artistes qui ont si noblement répondu à l'appel du monarque !

Les tableaux de l'école lyonnaise, si vivement attaqués par les journaux de Paris à quelques expositions précédentes, ont eu le bonheur d'être généralement goûtés à l'exposition qui vient de finir ; et, du grand nombre de pièces que nous avons aujourd'hui sous les yeux au palais de St. Pierre, il en est beaucoup qui ont figuré de la manière la plus brillante au dernier salon. Les journaux de Lyon qu'on a vus rendre compte de l'exposition qui attire en ce moment les regards de nos compatriotes, ont eu grandement raison de mettre M. Bonfond en première ligne : la nouvelle manière que ce laborieux artiste s'est formée en parcourant les campagnes de Rome et de Naples, était bien faite pour lui valoir les suffrages des connaisseurs ; et s'il ne lui a pas été permis de nous envoyer son charmant tableau

des *pèlerins d'Italie* ; acquis par S. A. R. M. gr le duc d'Orléans, nous jouissons, en revanche, de sept pièces fort agréables, dont la plus importante est sans contredit celle qui figure à l'exposition sous le n.º 39, et qui représente *une ville prise d'assaut par les Grecs sur les Musulmans*. Cet ouvrage, simplement composé, et d'une grande vigueur de pinceau, annonce dans son auteur un excellent peintre d'histoire. Quelques personnes ont trouvé que l'officier grec blessé, qu'on transporte dans une barque, ressemblait un peu à certain jeune Turc mourant, placé par M. Giródet dans son immense tableau de *la révolte du Caire*. Il est possible que cette observation soit juste ; mais nous pensons qu'une réminiscence aussi légère ne fait absolument rien à l'ensemble de la composition, et le ton général de la pièce de M. Bonnefond s'éloigne entièrement de celui qu'on remarque dans les ouvrages du célèbre auteur d'*Endymion*. Ce *vieux berger* de la campagne de Rome, placé à l'exposition sous le n.º 38, et qu'on voit déplorant la perte de sa chèvre, est aussi de M. Bonnefond ; de même que ce *jeune berger*, sous le n.º 40, qui dort paisiblement à l'ombre d'un platane, et cette *femme de l'île d'Ischia*, sous le n.º 42, qui joue du tambour de basque, et cet *intérieur d'une maison de Rome*, où l'on voit une femme filant au rouet ; et ce *pêcheur napolitain* qui joue de la mandoline au bord de la mer, enfin cet *intérieur de couvent de capucins* où paraît un de ces vénérables Pères remplissant une cruche au jet d'une fontaine. Toutes ces pièces ont fait partie du dernier salon, à Paris, et plusieurs d'entr'elles ont obtenu de justes éloges ; mais, malgré la haute opinion qu'ont tous les amateurs de la nouvelle manière de M. Bonnefond, nous

pensons que le *maréchal ferrant* et une foule d'autres anciens ouvrages de ce peintre, sont de très-bons morceaux que rien ne pourra faire oublier.

Dans la *Gazette universelle* du 12 de ce mois, un écrivain, qui sait revêtir ses pensées de tout le charme d'un style pur et animé, mais qui nous permettra de ne pas partager toujours ses opinions en fait d'arts et de littérature, s'est exprimé ainsi sur le compte de M. Bonnefond : « On reprochait à ce jeune artiste, » dit-il, d'exagérer ce qu'on appelle la *manière* de » l'école lyonnaise. Esclave des menus détails, il s'at- » tachait à rendre avec un soin scrupuleux les objets » matériels placés sous ses yeux, et il appliquait la » même fidélité aux objets animés. Il n'était pas assez » convaincu qu'il ne suffit pas de donner la vie aux » figures jetées sur la toile, qu'il faut encore les » douer de sentiment, et surtout il avait l'air de croire » que la base de la peinture est d'imiter la nature, n'im- » porte sous quel aspect. De là un *Maréchal ferrant* » dont l'idée principale est le feu d'une forge ; de là » encore une *Maison à louer*, où l'objet le plus appa- » rent est le réchaud d'une blanchisseuse. » Nous ne pensons pas comme l'auteur de ce passage, et il nous sera facile de justifier notre sentiment.

Jusqu'en 1824, on n'avait adressé que fort peu de reproches à M. Bonnefond ; ainsi qu'à tous les autres artistes de l'école lyonnaise. Quelques journalistes, à cette époque, soit par mauvaise humeur, soit qu'ils cédaient à un misérable esprit de coterie, entreprirent de les décrier, et tout le monde garde encore le souvenir des injustes articles du *Courrier français* et du *Journal des débats*. Ce dernier ne reprochait cependant point à

M. Bonnefond de *ne pas donner du sentiment* à ses figures ; il prétendait seulement que les personnages placés par ce peintre dans son tableau du *propriétaire* avaient tous l'*air soucieux*, qu'ils étaient tous d'une *laideur amère* ; et, comparant cet ouvrage à certain tableau de M. Léopold Robert, représentant un matelot napolitain improvisant sur le bord de la mer, il en trouvait les figures beaucoup plus *belles*, plus pleines de *vigueur* et de *gallé*.

Il s'en faut de beaucoup que ces observations fussent raisonnables ; car enfin le tableau de M. Bonnefond ayant été fait en France, et celui de M. Léopold Robert ayant été exécuté en Italie, il était tout naturel qu'avec les modèles que les deux peintres avaient sous les yeux, les physionomies de leurs personnages présentassent un caractère bien différent. Personne n'ignore que le type du beau se retrouve plus particulièrement chez les Italiens que chez les Français ; et ce qui le prouve, c'est que M. Bonnefond, aussitôt arrivé en Italie, a rencontré, dans la campagne de Rome et dans le royaume de Naples, les mêmes figures que le *Journal des débats* admirait dans le tableau de M. Léopold Robert, et qu'il s'est attaché à imiter cette nature comme il avait imité précédemment celle qui s'offrait à lui dans notre pays. A l'égard de l'opinion exprimée dans la *Gazette universelle*, au sujet du *Maréchal ferrant* de M. Bonnefond, tableau qui, pour le dire en passant, fut extrêmement goûté au salon de 1822, nous ne croyons pas que le *feu de la forge* en soit l'*objet principal*, et il ne nous paraît pas non plus que dans le tableau de la *chambre à louer*, le *réchaud de la blanchisseuse* soit l'*objet le plus apparent*. Prendre ainsi les parties accessoires pour l'action prin-

cipale, nous semble une erreur que tout le monde sentira, et que nous ne releverons pas plus longuement. Pour en finir cependant avec l'estimable auteur de l'article en question, nous lui rappellerons que le grand reproche, adressé par les journaux de Paris, à MM. Bonnefond, Genod et quelques autres jeunes élèves de l'école de Lyon, était principalement de n'offrir, dans leurs tableaux, que des *scènes sentimentales*. Quant à leur *manière de peindre*, on la trouvait molle, tâtonnée, léchée, sans largeur, ce qui faisait dire au *Courrier français*, que tous leurs ouvrages étaient *lissés et porcelinés*; mais aucun journaliste n'a prétendu empêcher nos artistes de représenter des *maréchaux ferrants*, des *petits savoyards*, des *paysans* et des *paysannes de la Bresse*: les *pêcheurs napolitains*, aussi bien que les *chèvriers*, les *bergers* et les *bergères de la campagne de Rome*, ont-ils donc, dans l'ordre de la peinture, un privilège plus grand que les autres? nous ne le croyons pas.

Le *jeune chasseur* de Mad. Petit-Jean et la *tireuse de cartes* de M. Biard, figurent ici, l'un sous le n.° 37, l'autre, sous le n.° 48. Dans un de nos précédens numéros, nous avons consacré à ces charmans ouvrages un article assez étendu, pour que nous puissions nous dispenser d'en parler encore; nous nous bornerons à dire qu'ils sont, de même que le tableau de M. Jacquand représentant le célèbre chancelier *Thomas Morus* dans sa prison, et dont nous avons pareillement déjà rendu compte, les pièces qui paraissent intéresser le plus après celles que M. Bonnefond a envoyées.

La *Jeanne d'Arc* de M. Jacquand, qu'on voit conduite en prison par des soldats anglais, est également un fort

agréable tableau , dans lequel on se plaît à reconnaître la manière délicate de M. Richard son maître. A l'égard du tableau de M. Reverchon , portant le n.º 65 , et représentant *Louis XVI et son valet de chambre Cléry dans la prison du Temple* , nous regrettons de ne pas y retrouver le talent de l'artiste estimable qui sut animer si bien , il y a quatre ans , la naïve scène du *ménage rustique* : dans le nouvel ouvrage de M. Reverchon , on voit Louis XVI partager la moitié d'un petit pain avec le fidèle Cléry , qui s'incline profondément ; il est fâcheux que notre artiste n'ait pas su mieux tirer parti de cet intéressant sujet , et que les figures , comme la couleur du tableau , ne présentent presque rien de satisfaisant. Ce *Samaritain* de M. Chavanne , exposé sous le n.º 68 , est encore un bien plus mauvais ouvrage. Comment se fait-il qu'il ait pu trouver place , de même que la *fille du matelot* , par M. Dépierre , et les quatre grands *paysages* de M. Arnaud ? il faut convenir que le voisinage de semblables productions est une véritable bonne fortune. Combien les paysages de M. Arnaud ne servent-ils pas MM. Epinat , Fonville et Stockleit , dont les ouvrages , très-brillans à beaucoup d'égards , sont cependant fort loin de la perfection !

Nous ne craignons pas de le répéter , les trois artistes dont nous venons de parler , de même que M. Monnier , auteur d'un assez joli paysage traité dans le genre *historique* , où l'on voit deux bergères et quelques moutons passant un large ruisseau , se recommandent par de très-bonnes qualités ; mais que leur palette diffère de celle de M. Bourgeois ! Le musée de notre ville tient tout récemment de la munificence du ministre de l'intérieur , un fort agréable tableau de ce peintre , repré-

sentant une *vue de la ville de Rome* : combien ce champ , ces plantes , ces arbres , ces lignes d'édifices , ce ciel , ces eaux du Tibre ont de vérité ! quelle aisance , quelle liberté , quelle assurance présente le pinceau des artistes de Paris ! Après le paysage de M. Bourgeois , on éprouve quelque embarras à parler de certaines productions de M. Thiériat , telles que sa *vue de la rivière noire à Tenay* , sous le n.º 52 , où figurent des contrebandiers armés jusqu'aux dents et le dos courbé sous le poids de ballots de marchandises interdites ; son *ermitage de Bellevue* , sous le n.º 54 ; son *intérieur du réfectoire des Feuillans* , sous le n.º 50 , où les blocs de rochers , les massifs de pierre n'ont que peu de rapport avec la nature ; mais en revanche on s'arrête avec plaisir devant cette *cour de ferme* , sous le n.º 51 , au milieu de laquelle arrive une espèce de noce militaire , précédée par un violon , et se dirigeant vers un vieil invalide à jambe de bois , placé sur le seuil de sa porte. On s'arrête encore avec la même satisfaction devant un dessin au lavis , de notre artiste , sous le n.º 53 , représentant le *maréchal de Joyeuse chez les capucins* , et surtout devant un *intérieur de couvent* , sous le n.º 49 , où l'on voit deux pères capucins , dont l'un porte une croix d'argent , et un jeune enfant de chœur , en soutane rouge et en surplis , et tenant à la main un encensoir. A l'extrémité de l'arcade où ces trois figures sont placées , paraît une espèce de parterre , au milieu duquel s'élève une statue de la Sainte Vierge ; un peu plus loin sont des masses d'arbres , enfin des rochers taillés à pic occupent le fond de ce tableau , ouvrage charmant , et bien fait pour réconcilier tous les critiques avec M. Thiériat.

Les tableaux de *fleurs* et de *fruits*, et ceux qu'on appelle de *nature morte*, ne sont ni les moins nombreux, ni les moins parfaits de cette exposition, et nous ne voyons que des éloges à donner aux productions charmantes de feu M. Bony, de feu M. Barrabant, de MM. Decombe, Delorme, Dole, Douillet et Bonneton. A l'égard des *portraits*, tant en grand qu'en miniature, et qui sont pareillement assez nombreux, il faut distinguer ceux de M. Eugène Lepage, de M. Monnier, que nous avons cité plus haut pour un agréable paysage exposé sous le n.º 100, un très-bon portrait par Mad. Petitjean, sous le n.º 36, enfin le portrait d'un jeune notaire de Villefranche, par M. Cornu, sous le n.º 98. Parmi les *dessins au lavis*, on remarque de M. Philastre, sous les n.ºs 94 et 95, une *vue* du chemin qui conduit de la *Roche Cardon* au village de St. Didier au Mont d'or, et une *vue* du chemin de St. Clair et du cours du Rhône, prise des Broteaux, en face de l'île qu'on a baptisée, nous ne savons plus trop pourquoi, du nom de *Jean Jacques Rousseau*.

Les pièces de sculpture ne sont pas en très-grand nombre à cette exposition : la plus jolie, selon nous, est une *nymphé de la Seine*, par M. Vietty, artiste qui a véritablement tenu tout ce qu'il promettait autrefois. Cette nymphe de la Seine est assise sur une ample draperie qui lui couvre toutes les parties inférieures ; elle a le bras droit appuyé sur une urne, et elle tient un sceptre d'or dans la main gauche ; autour de sa tête est une espèce de couronne formée de deux tiges de lys dont les fleurs se réunissent sur le front. L'auteur d'une brochure intitulée : *Notice critique des tableaux de l'école lyonnaise*, a dit que cette statue était en-

tièrement dans le goût du *siècle de Louis XV*. Un semblable jugement est bien digne de celui qui s'est extasié devant la *jolie expression* de la tête de la *jeune fille* que M. Dépierre a représentée priant au bord de la mer. Nous sera-t-il permis de lui faire observer que M. Vietty n'est pas du nombre de ces artistes sans jugement, comme sans génie, qui se croient formés au goût de l'*antique*, parce que leurs productions sont *copiées servilement* des chefs-d'œuvre de l'antiquité ? M. Vietty a fait son étude de l'antique tout aussi bien que beaucoup d'autres ; mais en homme de sens, il a pensé que cette étude ne devait pas être une froide imitation, que son but était seulement de conduire le peintre et le sculpteur à l'épuration des formes du corps humain, sans cependant ôter à ces formes le caractère essentiel que la nature leur a imprimé. C'est ainsi qu'ont raisonné les plus grands artistes de l'Italie et de la France, et ce n'est que dans ces derniers temps que l'étude de l'antique, aussi mal dirigée que mal comprise, n'a servi qu'à nous inonder de productions sans originalité, sans verve et sans naturel. Quoi qu'en dise l'auteur de la *Notice critique*, toutes les parties de cette charmante statue sont d'un goût très-pur, et font désirer de voir un jour M. Vietty chargé d'autres ouvrages plus considérables. Nous connaissons de lui deux projets de bas-reliefs pour les attiques des façades de la place Louis-Grand : ces projets approuvés et payés depuis longtemps par notre conseil municipal, quand donc pensera-t-on à les exécuter (1) ?

(1) Le premier de ces bas-reliefs représente Louis XIV assis sur son trône, et faisant remettre par Colbert à la

Nous voyons de M. Foyatier , jeune artiste d'une belle espérance , une statue en plâtre , représentant , dit la *Notice* , un *jeune berger grec attristé par les ravages que les troupes ont exercés dans le champ de ses pères*. Ce petit ouvrage a de la grâce et même une certaine pureté ; mais toutes ces infortunes grecques ont été répétées si souvent , et de tant de manières , qu'on commence à présent à y devenir insensibles. Pour ce qui est du buste de *Louise Labé* , par le même auteur , nous ne voyons pas de reproches à lui adresser sous le rapport du travail ; mais tout le monde demande si c'est bien là le portrait de la *belle Cordière*. On nous a dit que cette figure était toute d'*imagination* : pourquoi donc nous la donner pour l'image fidèle et ressemblante d'une femme qui , par ses grâces et par son esprit , s'est rendue si célèbre à Lyon et dans toute la France ? Quelle nécessité y avait-il de commander à M. Foyatier un buste de Louise Labé , s'il n'existait aucune médaille , aucune gravure où ses traits fussent imprimés ? Nous regrettons de ne trouver de M. Legendre-Héral , à cette exposition , que les bustes de feu M. *Grognard* et de feu M. *le comte de Sathonay* , ouvrages connus depuis assez

villa de Lyon , les fameuses ordonnances rendues en faveur de son commerce.

Le second bas-relief représente le passage du Rhin , exécuté par l'armée française à la vue du fort de Tholhuis , en l'année 1672.

Chacune de ces pièces se compose de près de vingt figures , toutes disposées avec beaucoup d'art , et d'un style qui rappelle les meilleurs temps de la sculpture en France.

long-temps. En butte, il y a quelques jours, à d'injustes attaques, nous avons vu cet intéressant artiste obligé d'entrer, à la face du public, dans l'explication de faits que l'on avait présentés de la manière la plus outrageante pour lui : puisse-t-il triompher des critiques dirigées contre son talent, avec la même facilité qu'il a détruit les odieuses imputations faites à son honorable caractère !

Il est encore une autre personne non moins recommandable, qui a été dernièrement l'objet de critiques passionnées ; nous voulons parler de l'architecte Pollet, que des *lettres anonymes*, insérées dans un de nos journaux ; ont traité d'homme *sans talent*, comme de la plus *crasse ignorance*. De semblables sorties n'ont jamais rien eu de commun avec la critique, et M. Pollet répond aujourd'hui à ses adversaires par un *projet pour l'achèvement de la façade de l'église de St. Nizier de Lyon*. Certes, nous n'avons jamais remarqué dans M. Pollet, ni un *Palladio*, ni un *Bramante* ; mais si, pour avoir droit à l'estime publique, il fallait absolument ressembler à l'un de ces hommes fameux, que d'architectes de notre connaissance traîneraient leur existence dans le mépris ! M. Pollet, à le juger par les ouvrages qu'on a vus de lui, nous paraît cultiver son art avec succès ; sa restauration de l'église de Brou, à Bourg en Bresse, ses églises de Tarare et de Ferney, le corps de bâtiment qu'il a construit à l'hôpital de la Charité de Lyon, sont des titres qui parlent en sa faveur. Nous ignorons ce qu'ajoutera à ces titres la construction du grand théâtre : quant à son projet d'achèvement de la façade de l'église de St Nizier, nous pouvons dire qu'il est très-sagement combiné ; le portail du célèbre Philibert

Delhorme s'y trouve conservé en entier, et nous pensons qu'il serait très-heureux pour la ville de Lyon que tout ce que le plan de M. Pollet renferme, fût un jour exécuté

Parmi les autres curiosités que présente l'exposition, il ne faut pas oublier, de M. Billand, un petit *métier à chatne*, fabricant différentes étoffes unies et à jour, avec perfectionnement qui n'existe pas dans les métiers de ce genre; et de M. Gontier, un petit *métier à deux faces*, faisant d'un côté le portrait de Louis XVIII, chiné, et de l'autre, un tulle-blonde. Ces deux pièces figureraient très-bien à Paris, dans le conservatoire des arts et métiers. Les étonnans *tissus soie* de M. Maiziat, représentant le *testament de Louis XVI* et les *adieux d'un militaire français à sa famille*, d'après le tableau de M. Genod, se retrouvent avec plaisir à cette exposition. Tout le monde s'arrête également devant les tableaux et pièces d'*écriture* de M. Esclozas, maître écrivain, attaché au secrétariat de la mairie de Lyon; nous dirons cependant que son *testament de Louis XVI* et sa *lettre de Marie-Antoinette* n'ont pas autant de netteté que ses trois autres tableaux.

Telle est l'exposition qui, dans ce moment, attire l'attention des habitans de notre ville. Ce serait étrangement raisonner que de prétendre juger, par elle, de l'état des arts en France. L'amateur, dont nous avons parlé en commençant, n'a pas eu la douleur d'y trouver aucun de ces sujets *mystiques, ascétiques*, ou puisés dans le *martyrologe*, pour lesquels il éprouve une si forte répugnance; tout ce qu'il y a vu a sans doute été de nature à pleinement le satisfaire: comment donc se fait-il que, dans le journal où, l'année dernière, il se plaisait à consigner ses observations, et qui probable-

ment partage ses doctrines , aussi bien sur les arts que sur la politique , tout le monde ait été surpris de lire , il y a quelques jours , que , depuis que nous avons l'avantage de vivre sous un *gouvernement représentatif* , au sein de l'*aisance* et de la *liberté* , nos artistes sont devenus *courtisans* , soumis à tous les *goûts* , comme à tous les *caprices* , et que , sous le *despotisme féodal* et *sacerdotal* , le génie , plus *indépendant* , s'est livré sans réserve à toute la fougue de ses *inspirations* ? Puisqu'au dire même de nos journalistes *libéraux* , le gouvernement représentatif , où tout est *légal* , où tout est *positif* , est un *gouvernement de mort* pour les arts , hâtons-nous donc de nous replacer sous le despotisme féodal et sacerdotal , où l'on peut espérer de revoir des *Michel-Ange* , des *Jules Romain* , des *Salvator Rosa* , et tant d'autres grands artistes qui ne furent pas courtisans.

Z.

MÉLANGES.

L'INCENDIE.

J'avais entendu sonner minuit pour la première fois à Lyon ; fatiguée d'un voyage rapide , et plus encore d'avoir parcouru cette cité bruyante , d'un aspect si nouveau pour moi , je me sentais entraînée au sommeil , et comme bercée au milieu des tableaux qui m'avaient frappée dans le jour. Je voyais le Rhône se répandre et fuir sous les ponts jetés hardiment sur lui ; je voyais les maisons d'une hauteur prodigieuse qui s'élèvent sur ses

bords et le dominant avec tant de majesté ; je voyais les nombreuses fabriques semées à l'autre rive, qui font prévoir une ville nouvelle, prête à saluer celle qui lui donne naissance ; immobile, j'étais, les yeux demi-fermés, sur les bords vivans de la Saône, cette Saône lente, dont les eaux sont jaunies par un sable qui recèle l'or, et qui restitue, chaque siècle, quelques vestiges de l'antiquité cachés dans son vaste sein. Mon imagination, ralentie par l'influence de ce fleuve paisible, planait, comme l'oiseau des nuits, sur les collines vastes qui le surmontent et l'abritent dans toute sa longueur. Déjà je ne voyais plus qu'à peine la chapelle aiguë de *Fourvière*, les maisons gothiques et noires entassées au pied des rochers, qui y semblent incrustées, et dont les murailles épaisses, sales et hardies gênent la respiration du passant qui les regarde à la lueur des lumières qui se réfléchissent et tremblent dans les flots. Je n'apercevais plus qu'à travers un nuage l'*Homme de la Roche*, et le vêtement bizarre dont il est affublé, tenant, depuis les anciens jours, sa grande lance dans sa main de bois, et son casque de fer sur sa tête chevelue, ce qui n'empêche pas les jeunes filles de lui jeter un regard doux et reconnaissant ; car ce bon chevalier, en terminant sa carrière aventureuse, a fondé pour toutes les beautés sages et pauvres une dot annuelle, qui leur permet d'avoir un cœur et de le donner en foi de mariage (1).

(1) Suivant une tradition reçue à Lyon parmi le peuple, le personnage que représente l'*Homme de la Roche*, mariait et dotait de son vivant les filles de Bourgneuf ; mais il n'a point laissé de fondation pour faire continuer cette bonne œuvre après sa mort. *Note des Rédacteurs*.)

Bientôt tout se confondit dans ma mémoire, et j'étais enfin profondément endormie, lorsque je fus comme arrachée au repos par un cri. Je l'entends encore. C'était pourtant la voix d'un seul homme ; mais quelle voix ! quelle terreur prompte elle jeta dans mes esprits troublés ! Je m'assis vivement sur mon lit, et d'un cœur battant, d'une oreille attentive, j'écoutai ce cri qui durait toujours, quoiqu'il s'éloignât de la place où il avait retenti. Une autre voix aussi terrible lui succède ; je m'élançai, j'ouvre ma fenêtre, et cette fois j'entends distinctement et long-temps : *Au feu ! au feu !...* C'était la voix de l'incendie ; je crus brûler. Mes yeux mesurèrent avec épouvante la hauteur du quatrième étage où j'étais enfermée, et mon pouls s'arrêta.

Toutes les croisées s'ouvrirent en même temps. J'aperçus des hommes et des femmes comme des ombres curieuses se pencher et s'écrier à la fois : *De quel côté ?... dans quelle maison ?...* Et l'homme courant avec un large fanal en main, répondit comme avec un portevois : *Le feu est à Bellecour, au n.º 46.* Et reprenant haleine, il s'enfuit pour jeter avec plus de force devant lui ce mot fatal qui paraissait éclairer l'obscurité des rues. Au même moment toutes les cloches s'ébranlent et lui répondent ; elles frappent l'air de sons précipités et funèbres, elles portent partout cette effrayante nouvelle, elles demandent du secours, et semblent aussi crier au nom du peuple : *Au feu !* Les portes de l'hôtel de ville s'ouvrent avec fracas. Les torches allumées voltigent avec des pompes qui paraissent avoir des ailes comme les hommes qui les font rouler. Toute la population est debout et se précipite où la flamme montre sa rougeur menaçante. J'étais clouée à ce spectacle par

la terreur et par l'admiration d'un mouvement si rapide et si peu confus ; et quoique ma langue fût desséchée , je me surpris criant vers la place Bellecour avec une sorte de délire : *Voilà , voilà du secours !* En cet instant j'entendis frapper vivement à ma porte : c'était une jeune femme , qui me disait d'un accent effrayé : *Madame ! ah madame ! où disent-ils qu'est le feu ? Mon dieu ! madame ! ouvrez-moi !* Le tremblement de cette voix douce me donna la hardiesse d'ouvrir , et je vis entrer une jeune femme , pâle et charmante ; car toutes les fenêtres ouvertes donnaient un air d'illumination à cette scène d'effroi et éclairaient toutes les figures. — *Voyez-vous ,* répéta la jeune femme , *savez-vous de quel côté ?* — *A Bellecour ,* répondis-je vivement. — *Oh ! merci ,* reprit-elle ; *ma mère en est bien loin , et mon mari sera du moins tranquille à cause de moi , car il y est déjà.* — La frayeur avait décoloré ses lèvres. Je jetai mon schall sur ses épaules nues , et je l'entraînai à la fenêtre , d'où j'observai le même mouvement , cet ordre empressé , ce calme actif qui rassure , qui contente les battemens impatiens du cœur. On sentait Dieu dirigeant des hommes. Les pompes se succédaient avec une si incroyable vélocité , qu'en une demi-heure ces flammes épaisses , ces tourbillons qui s'élançaient dans les ténèbres , y rentrèrent étouffés par l'eau qui les surmontait. Il semblait que les deux fleuves réunis se soulevassent pour inonder ce fléau brûlant. Des nuages noirs attestèrent que la fumée se roulait seule au-dessus de la maison sauvée. L'incendie expire ; et les hommes , haletans , couverts de sueur , ramenèrent en triomphe les pompes libératrices dans l'enceinte où la prudence des magistrats les renferme , et où elles deviennent chaque mois des objets

de la surveillance la plus minutieuse , la plus nécessaire à la sécurité de tant de familles pressées les unes sur les autres (1).

Enfin , les portes de l'hôtel de ville sont closes. Les hommes armés se retirent en silence. Le peuple se disperse et va réparer ses forces pour les travaux du lendemain. Bientôt toute la cité tranquille est replongée dans un profond sommeil.

Est-ce un miracle ? dis-je à la jeune femme. — *Non*, répondit-elle , en souriant , *ils s'aident entr'eux comme un essaim d'abeilles courageuses. Tous ces hommes sont unis par le même lien. Le danger d'un seul frappe au cœur de tous ; le moindre cri d'alarme les éveille et les rallie à la fois pour sauver leur frère qui , demain aussi, volera à leur secours.*

M.^{me} DESBORDES-VALMORE.

(1) C'est un spectacle curieux et charmant que celui de l'essai des pompes à feu. Cette épreuve se renouvelle de mois en mois sur la place de l'hôtel de ville. Le jeu des eaux qui se promènent dans les airs , dont les longues gerbes atteignent le toit des plus hauts bâtimens , et qui arrosent toutes les rues voisines , font pousser des cris de joie au peuple qui vient en foule chercher à cette revue du plaisir et de la sécurité.

(Note de l'auteur).

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE JUILLET 1828.

* * Ordonnance du roi du 19 juin, qui approuve le projet d'ouverture d'une rue de 8 mètres (24 pieds) de largeur, tendant de la place St-Vincent à la rue des Bouchers, en passant à travers le jardin des Augustins. La ville est en même temps autorisée à aliéner la partie de ce jardin qui ne se trouvera pas comprise dans la cession qu'elle doit faire à l'institution de *la Martinière*, laquelle sera établie dans les bâtimens occupés actuellement par la gendarmerie.

* * 7. — Dans la séance de ce jour, à la chambre des députés, M. Dupin, discutant le budget des affaires ecclésiastiques, a dit entr'autres choses :

» Comment est gouverné le siège de Lyon ? l'est-il conformément aux lois de l'Eglise et de l'Etat ? et, pour me tenir plus près du budget, qui touche le traitement de l'archevêché ? ou si personne n'a droit de le toucher, qu'en a-t-on fait depuis l'époque où il aurait dû tomber *en régle* (1) et cesser d'être alloué ?

» Le titulaire de l'archevêché de Lyon ne réside plus en France ; il est à Rome depuis plusieurs années. Est-il en

(1) On nommait autrefois *régle* le droit qui appartient au Roi de percevoir les fruits et revenus des évêchés pendant la vacance. Ce principe est commun à toutes les places dont le traitement a cessé d'être dû à l'instant même où le titulaire cesse de les remplir.

core à la tête de son diocèse, et dispensé seulement de la résidence? Je demande alors pourquoi, en son absence, l'administration a cessé d'appartenir à ses grands-vicaires? a-t-il donné sa démission; son siège est-il vacant? dans ce cas, pourquoi la vacance est-elle administrée par un évêque *in partibus*; M. l'archevêque d'Amasie? Nos lois anciennes et nouvelles veulent qu'en pareille occurrence l'administration du diocèse appartienne, non plus aux grands-vicaires qu'avait nommés l'ancien titulaire, car les pouvoirs qu'ils tenaient de lui ont cessé avec les siens; mais cette administration est transportée de droit au chapitre, c'est-à-dire aux grands-vicaires que le chapitre élit pour gouverner en son nom. Tel est l'usage ancien et invariable observé de tout temps dans l'Eglise de France, et pour que vous n'en doutiez pas, voici mes autorités. (M. Dupin cite la loi de germinal an 10, titre II, art. 36; le décret du 28 février 1810, art. 5, qui rapporte cet article et renvoie à l'ancien droit attesté par Fleury, *Institut. au droit ecclésiast.*, 1.^{re} partie, tit. XVI).

» Au lieu de cela, qu'est M. l'archevêque d'Amasie? Certes, il n'est pas délégué du chapitre; qu'est-il donc? Il est, Messieurs, il faut le dire, il est *vicair apostolique* en France, c'est-à-dire délégué du saint-siège; c'est à ce titre qu'il fait toutes les fonctions, non pas seulement de grand-vicaire (comme évêque il eût dédaigné cette qualification); mais il confère les ordres, il institue les prêtres; il reçoit leur serment en ces termes: « Vous promettez à nous et nos successeurs évêques en ce siège, etc.... » Chose inouïe en France; car le Pape, à l'égard des évêchés, n'a qu'un droit, c'est celui d'instituer canoniquement les évêques et archevêques que le Roi a préalablement nommés.

» Mais il est contraire aux libertés de l'Eglise gallicane qu'un évêché, vacant ou non vacant, puisse être administré ainsi par un délégué du pape: autrement il n'y aura pas d'évêque français qu'on ne pût ainsi mettre de côté,

en lui substituant, de son vivant, et au préjudice des droits du chapitre, un administrateur réputé *vicaire du Pape*,

» J'ai cherché dans l'*Almanach du Clergé* comment cela serait rendu ; j'ai trouvé que pendant deux ans le nom était resté en blanc : ainsi le cardinal Fesch n'était plus membre du clergé de France, ainsi le siège était vacant. Qu'on ne croie pas que l'*Almanach* ne fait pas autorité, c'est au contraire une chose très-authentique et très-officielle, car le privilège, lorsqu'il ne peut se loger qu'à l'étroit, se loge toujours ; et en tête de ce volume j'ai vu un privilège accordé à l'éditeur pour faire ses recherches au ministère des affaires ecclésiastiques. Ainsi, pendant deux ans, le siège n'a pas été rempli ; mais, l'année dernière, Mgr. l'archevêque d'Amasie y figure comme administrateur du diocèse.

» Où cela ne nous mènerait-il pas ? surtout si l'on considère qu'on a débuté dans cette carrière d'usurpation par l'archevêché de Lyon, dont le titulaire prenait le titre imposant de *primat des Gaules*, ce qui étendait son autorité jusque sur Paris à l'époque assez moderne où Paris, simple évêché, était suffragant de l'archevêché de Sens qui ressortissait à Lyon.

» Le ministre qui a toléré de telles innovations, a violé à la fois les lois de l'Etat et celles de notre Eglise. Il a introduit parmi nous un foyer d'ultramontanisme dont la chaleur brûlante s'exhale jusqu'à nous. Il est temps d'y porter atteinte et repression, car nous voulons *l'ordre légal en tout et partout*.

» Autrefois une pareille entreprise n'eût pu réussir. A la première tentative, le parlement, l'Université, la Sorbonne, l'épiscopat lui-même eussent invoqué l'observation des lois. Alors effectivement il y avait plus de surveillance, et je dois le dire aussi, plus de doctrine ; mais de nos jours les abus se sont introduits ou réveillés d'eux-mêmes. Un mal ancien a reparu ; ce n'est qu'en interrogeant et en étudiant le passé, qu'on peut retrouver les spécifiques alors usités... »

M. le Garde-des-sceaux a fait à M. Dupin la réponse suivante :

» Je ne suivrai pas l'orateur qui descend de la tribune, dans les longs développemens auxquels il s'est livré sur le budget du ministre des affaires ecclésiastiques ; mais ayant une connaissance particulière de l'affaire très-importante qu'il a traitée en dernier lieu , je crois de mon devoir de donner à ce sujet quelques éclaircissemens à la chambre. Ces éclaircissemens pourront lui démontrer que la situation des choses, relativement au diocèse de Lyon, n'est pas aussi contraire aux règles et aux lois qu'on a cherché à l'établir.

» Le siège de Lyon était occupé, à l'époque de la restauration, par un archevêque qui, en 1816, a été compris dans une disposition de loi rendue par les deux chambres, et sanctionnée par le Roi, relative aux membres de la famille du chef de l'ancien gouvernement. Par les dispositions de cette loi, ils étaient bannis du royaume et privés en France de l'exercice des droits civils.

» Dans cette situation, le titulaire du siège de Lyon se trouvant banni du royaume, le Gouvernement du Roi n'a pas cru qu'il pût, étant privé de l'exercice des droits civils en France, continuer à remplir des fonctions aussi importantes, soit dans l'ordre spirituel, soit dans l'ordre civil et politique, que celles d'archevêque. En effet, selon l'expression énergique d'un de nos publicistes les plus distingués, les évêques pouvaient être considérés comme les seigneurs spirituels des sujets du Roi. Le Gouvernement du Roi n'a pas pensé qu'une telle seigneurie pût être exercée par un homme que la loi avait privé en France de l'exercice des droits civils. Le Gouvernement s'est vu alors dans la nécessité de demander le remplacement de l'archevêque de Lyon, conformément aux règles des concordats conclus entre le Saint-Siège et le Roi de France.

Mais des difficultés se présentèrent. Le Saint-Siège se refusa par des motifs graves à remplacer l'archevêque de Lyon. Le Saint-Siège répondit que les évêques étaient inamovibles, qu'ils ne pouvaient être révoqués de leurs fonctions, ni dépouillés de leur siège que par un jugement canonique; que si la puissance civile et temporelle avait le droit d'exclure des limites du territoire un évêque qui pouvait lui donner des motifs graves d'inquiétude, ou dont la présence pouvait être le prétexte de quelques troubles, ces motifs ne pouvaient être suffisants, pour qu'on le considérât comme déchu de la dignité épiscopale; que dans une situation pareille, il ne pouvait y avoir lieu à procéder au remplacement de l'archevêque de Lyon par les voies ordinaires.

» Le gouvernement du Roi fit examiner la question avec soin. Cette affaire ne fut point traitée avec légèreté. Des magistrats, des canonistes, des ecclésiastiques furent entendus. On comprit qu'il y avait deux intérêts à concilier, le maintien des droits de la souveraineté et l'exécution des lois du royaume, et l'intérêt de l'épiscopat qui, dans un royaume catholique, est aussi un intérêt public. On comprit qu'il y aurait de graves inconvéniens à ce que par un acte purement politique, le gouvernement civil pût frapper un évêque de telle sorte, que dans l'exercice de ses fonctions, il fût atteint d'une déchéance qu'il ne pouvait encourir que par la voie canonique et le jugement de ses pairs; que si, dans l'espèce, l'abus ne se rencontrait pas, il fallait prendre garde qu'il ne devînt un précédent dangereux; et qu'à l'avenir, les droits essentiels de l'épiscopat ne pussent être compromis dans des états ou dans des circonstances où l'on professerait moins de respect pour les libertés ecclésiastiques. Il était à craindre qu'on n'exilât les évêques pour les déposséder, et qu'on n'employât toujours pour le faire les formes solennelles d'une loi. La difficulté pratique était donc très-grande.

» On vous a dit à cette tribune que lorsqu'un évêque vient à mourir, ses mandataires perdent leurs pouvoirs; que la règle du droit civil s'applique au droit canonique. Mais les mandataires ne perdent leurs pouvoirs que lorsque le mandant cesse d'exister : or, ce n'était pas le cas dans lequel on se trouvait, car l'archevêque de Lyon vivait encore, et il était reconnu comme tel par le clergé de son diocèse. Le chapitre ne pouvait donc pas être investi des pouvoirs de l'archevêque, comme si le siège eût été vacant. Le moyen qui paraissait seul rester, celui de laisser administrer le diocèse par les vicaires-généraux de l'archevêque, était impraticable, puisque le prélat était privé de l'exercice de ses droits civils par une loi spéciale.

» Le Gouvernement du Roi sentit tout ce que la position avait de difficile : il chercha néanmoins à concilier les droits de la souveraineté avec l'intérêt de l'Eglise. Le Roi s'adressa au Saint-Siège, et lui représenta que, dans l'état actuel des choses, l'archevêché de Lyon ne pouvait être gouverné par le titulaire actuel. Il proposa l'adoption d'un moyen terme, afin que le diocèse ne fût pas privé de pasteur, et qu'il ne continuât pas d'être administré par les délégués d'un titulaire que la loi française frappait d'une sorte d'interdiction civile. En conséquence, le Roi désigna au Saint-Siège un ecclésiastique qui pût administrer le diocèse de Lyon; et le Saint-Siège se réserva d'obtenir de l'ancien titulaire le consentement qui pouvait être nécessaire, ou d'y suppléer.

» C'est donc sur la demande du Roi qu'intervint le bref qui institua l'administrateur apostolique de l'archevêché de Lyon. Cet acte de la cour de Rome a été l'objet d'un examen sérieux; la vérification n'en a pas été subreptice, comme on l'a dit; elle a eu lieu après un long rapport, dans lequel les circonstances ont été discutées. On reconnut que, si des exemples de cette nature étaient infiniment rares, que si en France on ne pouvait pas en trouver de

parfaitement identiques, il n'y avait rien dans la mesure dont il s'agissait de contraire aux droits de la couronne, puisque c'était sur la proposition du Roi que le bref avait été rendu; que les intérêts de l'épiscopat n'en étaient point blessés, puisque la mesure n'était employée que pour maintenir l'inamovibilité des évêques; enfin que les droits du chapitre n'étaient lésés en aucune manière, puisqu'ils n'avaient pas été ouverts.

» Voilà quelle a été la marche suivie; cet ordre était indiqué par la nécessité des choses. On l'a traité fort sévèrement, en le considérant comme illégal et comme contraire aux lois du royaume et aux droits de l'Eglise de France.»

* * 10. — Séance publique de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. M. Pericaud aîné, président, a prononcé le discours d'ouverture; M. Dumas a lu l'éloge historique de M. Poupar, M. Régnv, celui de M. Mottet-Degérando, et M. Torombert, un mémoire sur la condition des femmes selon les différentes formes de gouvernement. La séance a été terminée par la lecture faite par M. Grandperret, d'un passage de Sophocle, traduit en vers et précédé de quelques réflexions sur la dignité de l'homme, par M. Trélis.

* * 11. — Un journal annonce la mort récente de M. Cerisier, avocat et homme de lettres, ancien député du tiers-état de Dombes à l'assemblée constituante, créateur ou rédacteur de diverses feuilles publiques en France et à l'étranger. Il était âgé de 79 ans. Il a publié une *Histoire de Hollande* et un *Dictionnaire de géographie*. Il a longtemps habité Lyon. C'est lui qui fut le premier rédacteur de la *Gazette Universelle* qui commença à paraître le

* * 13 — M. le ministre du commerce et des manufactures vient d'approuver la nomination de M. Peyron,

commissionnaire, élu membre de la chambre de commerce en remplacement de feu M. Mottet-Degérando.

* * 18 — Séance dans la salle de la Bourse, au palais St-Pierre, où M. Crémieux, propagateur de la méthode Lafforienne, a soumis ses élèves à un examen public. Une société nombreuse et choisie a pu apprécier les progrès qu'il est parvenu à obtenir, de la part de quelques hommes d'un âge mûr, qui, dix jours auparavant, ne connaissaient pas une seule lettre de l'alphabet, et qui ont lu, avec plus ou moins de facilité, des phrases fournies par les assistans.

* * 25. — A la suite d'un violent orage, le tonnerre est tombé aux petits Brotteaux, près de la Guillotière, sur une maison nouvellement construite en plâtre et en brique et l'a consumée. Les personnes qui s'y trouvaient ont eu le temps de se sauver. L'incendie eût été plutôt éteint, si une partie du peuple n'était imbue du préjugé que tout secours humain est impuissant contre le feu du ciel. Le même jour, la foudre a écrasé à Vaise deux maçons qui travaillaient sur un échafaud, et a fait tomber d'une échelle un manoeuvre qui a survécu peu de temps à cette chute

* * Le Roi, dont l'anguste protection ne cesse d'encourager les lettres et les entreprises littéraires et scientifiques, vient de prendre, pour ses bibliothèques particulières, cinq abonnemens aux *Archives du Rhône*. S. M. a également fait demander, pour les mêmes dépôts, quinze exemplaires de l'édition des *Œuvres de Louise Labé*, donnée à Lyon, en 1824, par une société de gens de lettres.

STATISTIQUE

ESSAIS HISTORIQUES sur la ville de Lyon, ou description par ordre alphabétique des quartiers, places, rues et monumens de cette ville.

(IX.^e ARTICLE).

BOURBON (rue de). Cette rue , qui n'est encore ouverte que sur quelques points, doit aboutir du centre de la place de Louis-le-Grand, au centre du grand cours du Midi.

Pour faire une rue unique de toutes les parties déjà percées de la rue de Bourbon, il n'y a plus que deux percés à ouvrir au travers de la maison Lambert, rue du Pérat, n.^o 18, et du bâtiment de la prison St-Joseph. Elle sera certainement alors une des plus belles rues de Lyon, et si, à son entrée du côté du nord, on a soin d'élaguer quelques-uns des tilleuls de la place de Louis-le-Grand, de son extrémité méridionale on pourra apercevoir la statue équestre de Louis XIV qui bornera la vue de ce côté d'une manière admirable.

Nous ferons remarquer à nos lecteurs une maison située à l'angle oriental de la rue de Bourbon et de la rue Ste-Hélène : c'est celle des sœurs Charlottes.

Des personnes pieuses et charitables, qui ont voulu rester inconnues, en ont fait don à ces dignes sœurs, afin de leur assurer un local convenable qui leur permit d'augmenter leur nombre. Grâces en soient rendues,

au nom des malheureux , à ces personnes généreuses ! car augmenter le nombre de ces saintes filles , c'est multiplier les bienfaits qu'elles répandent sur les prisonniers.

Il ne sera pas sans intérêt de dire un mot , à cette occasion , de l'origine d'une œuvre qui fait plus de bien , dans sa modeste obscurité , que la plupart de ces institutions soi-disant philanthropiques , où le faste apparent de la bienfaisance tient souvent la place du bienfait.

Au temps où la persécution religieuse et politique remplissait nos prisons de prêtres , de nobles , d'émigrés de toutes les classes , une ancienne cuisinière , nommée *Charlotte* , touchée de compassion à la vue de l'état misérable où se trouvaient réduites ces victimes de la foi , de l'honneur et de la fidélité , conçut le louable dessein de leur porter plusieurs fois par semaine quelques secours , et de faire tous ses efforts pour leur procurer les moyens de se préserver de la malpropreté , qui alors ne contribuait pas moins que la hache du bourreau à rendre le séjour des prisons si funeste. La bonne Charlotte , merveilleusement secondée par la charité publique , réussit au-delà de ses espérances ; bientôt son exemple eut des imitatrices , et leurs soins réunis , qui n'avaient eu d'abord en vue que le soulagement d'un certain nombre de prisonniers , s'étendirent insensiblement à tous indistinctement ; de telle sorte qu'après que la tourmente révolutionnaire fut calmée , elles continuèrent tout naturellement à remplir le saint ministère qu'elles avaient embrassé , et reçurent des infortunés dont elles étaient la providence , le nom de leur digne fondatrice qui leur est justement resté.

Depuis le moment de leur réunion en communauté, c'est-à-dire depuis environ trente ans, les sœurs Charlottes occupaient un local étroit et incommode dans le fond de la cour d'une maison située rue Sala, n.º 7.

C'est de là que par une espèce de miracle, bien dû à leur dévouement admirable, la sœur Charlotte et ses compagnes sont parvenues à fournir aux trois prisons de la ville, mais plus particulièrement à la prison militaire, dite des Recluses, des secours continuels et gratuits, consistant en une soupe abondante, servie deux fois par jour, en linges, en vêtemens de toute espèce; en soins de propreté et en distributions de remèdes aux malades.

On a vu souvent ces vertueuses sœurs recevoir, pendant plusieurs nuits, dans leur modeste asile, les femmes et les enfans de malheureux prisonniers de guerre que des ordres cruels éloignaient de ces objets de leur affection, et ne les laisser partir qu'après leur avoir procuré, par des quêtes, quelque peu d'argent pour les aider dans leur route; enfin on les a vues suffire seules à alimenter les phalanges nombreuses de ces mêmes prisonniers que le sort des combats a si souvent amenés captifs dans nos murs, avant qu'ils y entrassent en vainqueurs, et qui ont dû bénir plus d'une fois les mains bienfaisantes qui les avaient soulagés.

Si l'on demande où ces bonnes sœurs puisent tout ce qu'il faut pour faire de si grandes aumônes, nous répondrons que c'est uniquement dans leurs quêtes journalières.

Elles demandent partout et s'en retournent rarement sans avoir obtenu facilement ce qu'elles ont sollicité sans importunité. Elles reçoivent, avec une égale re-

connaissance, une faible pièce de monnaie, du pain, des alimens, des légumes, des vêtemens hors de service, de vieilles chaussures, parce que leur zèle ingénieux sait tout utiliser. On leur accorde, d'ailleurs, d'autant plus volontiers ce qu'elles demandent, que le bon usage qu'elles font de ce qu'on leur donne est plus généralement connu de tout le monde. Quel autre mobile que la religion pourrait inspirer une charité si sublime, un si noble désintéressement ?

BOURDY (ruè de). C'est un petit passage sinueux, rapide et impraticable aux voitures, qui traverse de la montée des Épies à celle du Gourguillon.

Cette rue a souvent changé de nom : sur le plan de 1540, elle est appelée rue *Breneuse* ; sur ceux de 1606, 1646 et 1659 ; elle n'a aucun nom ; sur le plan de 1740, elle est nommée rue *Foireuse*, et sur celui de 1746 ; rue *Dorée* ; enfin, dans l'ancien grand atlas de la ville, elle est désignée sous le nom de *Bourdille*, qu'on a définitivement écrit *Bourdy* sur la plaque qui la désigne présentement.

En cherchant l'étymologie de ce dernier nom, on n'est pas éloigné de croire qu'il peut venir de celui de *bourdeau*, ancien mot dont la bienséance ne nous permet pas de donner l'équivalent actuel. Ce qui rendrait cette opinion vraisemblable, c'est qu'il a jadis existé à la montée du Gourguillon plusieurs de ces lieux voués à la débauche, alors en moins grand nombre qu'aujourd'hui, et par cela même plus remarquables. Telle était, auprès de l'issue de la rue de Bourdy, la maison appelée encore de nos jours *Fort-*

Vénus (1), laquelle a pu facilement faire donner une dénomination analogue à la petite rue qui l'avoisinait, et qui offrait à nos bons aïeux une voie mystérieuse et dérobée pour venir déposer une offrande furtive sur l'autel de la complaisante déesse.

Cette rue est exclusivement occupée par des ouvriers en soie qui la recherchent volontiers, soit à cause du bas prix des loyers, soit en raison de la clarté des appartemens et de la belle vue dont on y jouit.

BOURGCHANIN (rue du), aboutissant de la place de l'Hôpital à la rue de la Barre.

Les auteurs qui ont écrit sur l'histoire de Lyon, notamment M. l'abbé Guillon de Montléon et M. Cochard, assurent que ce nom de Bourgchanin dérive de ce qu'anciennement ce quartier était un bourg peu habité, malpropre, souvent inondé par le Rhône, et que pour

(1) Ou *For Venus*, forum, place, marché de Vénus. Il est remarquable que ce nom ait été donné à une localité placée sur le revers d'une montagne dont l'extrême sommité tire son nom de *Fourvière*, des mots latins *Forum Veneris*, suivant quelques auteurs qui ont prétendu qu'il y avait jadis sur ce plateau, au lieu de l'église dédiée à Notre Dame, un temple consacré à Vénus. Les mots *For Venus* que nous croyons nous rappeler avoir lu inscrits sur une maison située à l'entrée de la rue de Bourdy, n'étaient-ils pas l'indication du nom de la petite place sur laquelle était située cette maison, plutôt qu'une enseigne particulière? C'est une conjecture que nous hasardons, et qui, si elle était vérifiée, pourrait servir à fixer le lieu où était autrefois ce temple de Vénus dont parle la tradition.

cela, dans les vieux actes, il est nommé *burgus caninus*, bourg de chien, dont on a fait ensuite Bourgchanin : à Lyon on dit qu'il fait un temps *chanin*, pour dire qu'il fait un mauvais temps, un temps *de chien*.

M. Cochard ajoute qu'elle est sur un territoire qui a long-temps appartenu à la famille Léviste, dont le nom est demeuré à une petite place voisine. Mais nous sommes portés à croire que notre savant compatriote a fait ici une erreur, et qu'il a confondu le territoire de Bellecour, qui effectivement a appartenu aux Leviste, avec la rue *Bourgchanin*, qui est plus ancienne que cette famille.

On lit ce qui suit dans *l'Introduction à la lecture de l'histoire*, du P. Ménestrier, pag. 235-238 : « L'an 1647, ceux qui habitent le quartier de cette ville qu'on nomme Bourgchanin, firent une mascarade scandaleuse sur un vieux sobriquet que l'on leur donne de *cornards*, et à cette occasion publièrent une fable qu'ils faisaient passer pour histoire, en disant que Ménélaüs, frère d'Agamemnon, pour venger l'affront que lui avait fait Paris en lui enlevant Hélène sa femme, après avoir saccagé la ville de Troye, céda son royaume à son frère Agamemnon, ne voulant plus retourner à Sparte où il avait reçu une telle injure en la personne de sa femme, et qu'ayant résolu de se retirer sur les terres des Romains, après un long voyage il avait choisi cette ville que l'on nommait alors *Lugdunum* ou *Lugodunum*, et qu'ayant fait son établissement le long du Rhône, il donna à cet établissement le nom de Bourgchanin, qu'il plaça au lieu d'Esnaï (*sic*) les savans qu'il avait amenés d'Athènes, et fit une espèce de petite ville qu'il fit appeler *Ilyon*, en mémoire du siège de Troye. Je

m'étonne que l'auteur de cette fable ridicule n'ait pas ajouté que c'est à la cour de ce prince que la place voisine du quartier du Bourgchanin, et qui est entre ce quartier et Esnai, fut appelée Bellecour. Ce sont des bouffonneries de cette sorte qui ont rempli de contes ridicules la plupart de nos histoires, comme la fable d'Isis que l'on veut avoir été adorée à Melun sur la Seine, à dix lieues de Paris, et le Parisis ainsi nommé, parce que la ville de Paris ou de Lutèce avait une situation et une disposition pareille à celle de Melun qui occupe une île et les deux côtés de la rivière, et qui la fit nommer *Par-Isidi*. Les voyageurs du siècle passé étaient fort soigneux de remarquer ces fables; ils en grossissaient leurs recueils et les relations de ce qu'ils avaient vu ou appris de plus curieux, touchant l'origine des villes. »

Long-temps ayant l'époque où eut lieu la fête *des Cornards*, dont nous venons d'emprunter l'indication au P. Ménestrier, et dès les premières années du XV.^e siècle, les habitans du Bourgchanin célébraient une autre solennité non moins singulière: c'est celle qui était connue sous le nom de fête du *Cheval fol*. On en trouvera les détails dans l'article AINAY (rue du rempart d'), et dans un mémoire de M. de la Tourrette sur la jambe du cheval de bronze trouvée dans la Saône en 1766, qui a été inséré dans les *Archives du Rhône*. Voy. le tom. IV de ce dernier recueil, pag. 467 et 468. Voy. aussi Poullin de Lumina, *Abrégé chronologique de l'hist. de Lyon*, pag. 155 et 156.

La rue Bourgchanin est toujours ce qu'elle était dans son origine, sale, mal bâtie et n'offrant aucun édifice remarquable. Cependant elle est susceptible d'amélioration,

et elle en recevra bientôt une importante, si, comme on l'assure, l'administration des hospices qui possède tout le rang des maisons situées au levant, a l'intention de les faire abattre, pour construire à la place une aile de bâtiment destinée à compléter l'ensemble de l'Hôpital. Les nouvelles salles dont cette construction permettrait de disposer, seraient affectées à divers services encore trop resserrés dans leurs emplacements actuels. On y formerait en outre un quartier pour les convalescens, trop souvent exposés à des rechutes par le mauvais air qu'ils continuent à respirer après que l'art a triomphé du principe du mal dont ils étaient atteints. On pourrait aussi y établir des bains spécialement destinés aux malades de l'hospice, mais dont le public profiterait et où il serait admis moyennant une rétribution qui accroîtrait le revenu des pauvres. On ne saurait faire trop de vœux pour l'accomplissement de ces projets dictés par la plus pure humanité, et propres à donner à ce précieux asile, ouvert à l'infortune souffrante, de nouveaux avantages qui achèveraient d'en faire le plus bel établissement de ce genre qui soit en Europe.

BOURGELAT (rue). Cette rue qui appartient à la paroisse d'Ainay et qui est située dans le quartier neuf de Perrache, aboutit de la place d'Henri IV à la rue du Chapitre ; elle fut ouverte, il y a environ 50 ans, sur une partie des anciens remparts d'Ainay, et elle a reçu la dénomination qu'elle porte, en mémoire du célèbre Bourgelat, qui l'habita pendant qu'il dirigeait l'école royale d'équitation. On y voit encore les bâtimens que cette institution occupait, et où se trouvait naguères la fonderie de M. Duphot, successeur d'Abraham Muller.

Après la destruction des remparts, la première maison qui fut bâtie dans la rue Bourgelat, vis-à-vis du manège, fut fondée en 1775, par une société de bienfaisance, composée des habitans les plus recommandables de la paroisse d'Ainay, et connue sous la dénomination d'*Œuvre des Messieurs*. Cette œuvre est desservie par des sœurs de l'ordre de St-Vincent de Paule, qui y entretiennent une pharmacie pour les pauvres de la paroisse, et qui élèvent jusqu'à un certain âge, de jeunes filles à qui l'œuvre fait ensuite apprendre une profession.

L'école d'équitation dont nous venons de parler, avait été créée par le roi Louis XIII, en 1620, en même temps que celles du même genre qui furent établies à Paris, à Tours et à Bordeaux. Antoine de Pluvinel, gentilhomme dauphinois, qui avait été écuyer et chambellan d'Henri IV, présida à la formation de ces nouveaux gymnases, spécialement consacrés à l'éducation de la jeune noblesse. Celui de Lyon était un des plus fréquentés; on y enseignait les mathématiques, les exercices militaires, la danse, l'art de monter à cheval et la voltige.

A l'époque de la révolution, l'emplacement de l'école d'équitation fut vendu comme bien national et acheté par le fondeur Abraham Muller. Il y fit bâtir une assez belle maison, dans la construction de laquelle il employa les marbres de la statue équestre de la place de Louis-le-Grand, dont il avait été adjudicataire. La grande salle du manège fut convertie et continue à subsister en un vaste atelier de fonderie de fer.

On a lieu de croire qu'en raison de son voisinage du temple d'Auguste, le sol de la rue Bourgelat recèle des restes précieux d'antiquités. Des fouilles peu profondes

qui y furent faites en 1815 , pendant qu'on entourait notre ville de fortifications , y firent découvrir une assez grande quantité d'urnes et de vases en terre cuite , dont la plupart décorent aujourd'hui les galeries inférieures du palais St-Pierre.

Nous ne sortirons pas de la rue qui nous occupe , sans consacrer quelques lignes au souvenir du savant qui lui a donné son nom. Claude Bourgelat était issu d'une famille consulaire de Lyon. Son père , Pierre Bourgelat , parvint à l'échevinage en 1707 ; il se maria deux fois , et de cette double union qui fut contractée , l'une dans sa patrie , avec une demoiselle Terrasson , et l'autre à Livourne , où il habitait une partie de l'année , naquirent trois enfans , savoir : deux filles qui épousèrent Pierre Dugas , prévôt des marchands en 1750 , et un Prost de Grangeblanche : le troisième de ces enfans était Claude Bourgelat qui naquit en 1712 et mourut à Paris le 3 janvier 1779.

Ce dernier commença par faire un cours de droit à Toulouse ; il y fut reçu docteur , et parut ensuite avec distinction au barreau de Grenoble ; mais une cause qu'il gagna et dont il reconnut plus tard l'injustice , le déterminà à quitter cette carrière , pour entrer dans les mousquetaires. Le goût qu'il avait eu dès sa première jeunesse pour l'exercice du cheval , s'y étant réveillé , il suivit avec succès les cours d'équitation de la capitale , revint ensuite à Lyon et obtint bientôt la direction du manège royal. Dès qu'il fut à la tête de cet établissement , il le fit briller d'un nouvel éclat , et les élèves y accoururent en foule , non-seulement des provinces qui nous avoisinent , mais même des pays étrangers.

Une fois voué à des occupations conformes à ses in-

clinations et à son génie , il ne borna pas ses soins à de simples leçons d'équitation ; il voulut connaître toute l'organisation du précieux et intelligent animal dont il avait fait son étude de prédilection , ses maladies , les moyens de les guérir , et ce fut ainsi , en s'éclairant des lumières des illustres chirurgiens Pouteau et Charmetton , qu'il s'appliqua à la médecine des animaux , créa , pour ainsi dire , cette science , et conçut le plan d'une école vétérinaire spécialement destinée à l'enseignement de cette nouvelle branche des connaissances humaines. Le contrôleur-général des finances , Bertin , qui avait été intendant de Lyon , et qui s'y était particulièrement lié avec Bourgelat , accueillit avec empressement le projet de cette école ; la création en fut ordonnée , et , le 1.^{er} janvier 1762 , elle fut installée sous la direction de Bourgelat , dans le local où elle est demeurée jusqu'à la révolution , au faubourg de la Guillotière.

Cette école acquit en peu de temps une telle célébrité qu'en 1764 , le gouvernement jugea nécessaire d'en établir une seconde au château d'Alfort , près de Paris , en y appelant comme directeur le même Bourgelat qui , déjà revêtu du titre de commissaire-général des haras du royaume , reçut encore celui d'inspecteur des écoles vétérinaires. Il partit , emmenant avec lui M. Bredin , père et prédécesseur du directeur actuel de l'école de Lyon.

C'est dans l'exercice de ces fonctions et jouissant à juste titre d'une réputation acquise par les plus utiles travaux , que Bourgelat , encore peu avancé en âge , fut enlevé à la science et aux nombreux élèves qu'il avait formés et dont il était chéri. Il avait été lié avec les plus illustres de ses contemporains , entre lesquels nous citerons le grand Frédéric qui le consulta sur la meilleure

manière de faire charger la cavalerie; Buffon et d'Alembert duquel il prit vivement le parti dans son démêlé avec le P. Tolomas. Il fut aussi en correspondance avec Voltaire, et dans une lettre qu'il lui adressa, il lui rendit compte, sur sa demande, d'une expérience très-curieuse de l'opération de la pierre faite à un cheval, et sur les symptômes de cette maladie, observés avec d'autant plus de certitude que la pierre avait été insérée dans la vessie de l'animal, six mois auparavant, par une opération contraire. Une autre lettre de Bourgelat à Charles Bonnet donne des preuves multipliées de l'existence des *jumaris*, trop légèrement révoquée en doute par Buffon.

Sans avoir des goûts ruineux, Bourgelat mourut pauvre et ne laissa guère à sa veuve et à sa fille d'autre fortune que son nom et la reconnaissance du gouvernement qui leur accorda une pension.

On a de Bourgelat, outre les excellens articles relatifs à l'art vétérinaire et au manège, qu'il a fournis à l'Encyclopédie, et ceux qu'il a fait insérer dans divers recueils périodiques, les ouvrages suivans : I. *Nouveau Newcastle ou Traité de cavalerie*, Lausanne, 1747, in-12, réimprimé à Paris, Grangé, même année, et à Lyon, traduit en anglais, avec un grand luxe typographique; II. *Éléments d'Hippiatrique ou Nouveaux Principes sur la connaissance et sur la médecine des chevaux*, Lyon, 1750-51-55, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage est incomplet; il y manque un quatrième volume; il servit de titre à Bourgelat pour être admis aux académies des sciences de Paris et de Berlin en 1763; III. *Réflexions sur la milice et sur les moyens de la rendre plus uniforme et moins onéreuse*, Lyon, 1760, in-8.°; IV. *Anatomie comparée du cheval, du bœuf et du mouton*, suivie de

Recherches sur les causes de l'impossibilité où les chevaux sont de vomir, et de *Recherches sur le mécanisme de la rumination*; cet ouvrage a été traduit en allemand; V. *Éléments de l'art vétérinaire*, contenant 1.° *Matière médicale raisonnée*, Lyon, 1765, in-8.°; *ibid.* 1771; 2.° *Traité de la conformation extérieure du cheval, de sa beauté et de ses défauts*, etc.; *du choix des chevaux et des haras*, Paris, 1769; in-8.°; *ibid.* 1776. Cet ouvrage est regardé comme le chef-d'œuvre de Bourgelat; la première édition, tirée à petit nombre, avait paru sous le titre de *Précis anatomique du corps du cheval*. Il a été souvent réimprimé et traduit en langues étrangères. La troisième partie qui traite des haras, composée et communiquée manuscrite aux élèves dès 1770, ne fut publiée que par les soins de M. Huzard, 1803 et 1808, in-8.°; 3.° *Essai théorique et pratique sur la ferrure*, Paris, imprimerie royale, 1771, in-12, réimprimé pour la troisième fois, Paris, madame Huzard, 1814, in-8.°; 4.° *Essai sur les appareils et les bandages propres aux quadrupèdes*, Paris, 1770, in-8.°; VI. *Mémoire sur les maladies contagieuses du bétail*, Paris, imprimerie royale, 1775, in-4.°; VII. *Règlement pour les écoles vétérinaires de France*, Paris, imprimerie royale, 1777, in-8.°. Bourgelat a enrichi de notes le *Mémoire sur les maladies épidémiques des bestiaux*, par Barberet, couronné par l'académie d'agriculture de Paris, en 1765: ces notes ont près de 100 pages. Il a coopéré avec M. de la Tourrette et l'abbé Rozier à la rédaction des *Démonstrations élémentaires de botanique*, Lyon, J. M. Bruyset, 1766, 3 vol. in-8.° ou 2 vol. in-4.° (Il n'a été tiré que 25 exemplaires dans ce dernier format). On peut consulter, pour plus de détails

sur Bourgelat, l'article qui lui a été consacré dans la *Biographie universelle*, et surtout la *Notice historique et raisonnée* sur sa vie et ses ouvrages, publiée par notre collègue, M. L. F. Grogner, Lyon, 1805, in-8.°

INSTRUCTION PUBLIQUE.

RAPPORT SUR LA STATILÉGIE, méthode nouvelle pour apprendre à lire, inventée par M. DE LAFFORE; par J. B. MONFALCON, médecin de l'hôtel-Dieu, membre de l'académie royale de médecine, etc., un des commissaires qui ont suivi les expériences sur la Statilégie faites à Lyon, par M. Crémieux, avocat, du 7 au 26 juillet 1823.

La statilégie est une méthode dont le but est d'apprendre à lire en moins de temps et mieux que ne le font les méthodes ordinaires. Jusqu'à quel point appartient-il à un médecin de la juger? Son examen n'est-il pas lié aux sciences médicales par des rapports trop indirects et trop éloignés pour qu'il nous soit permis de lui accorder un temps que réclament d'autres études, sinon plus importantes, du moins plus conformes à l'esprit de notre institution? Non sans doute; la lecture est un exercice dont l'action et la réaction sur le cerveau important à connaître; elle tient à la science de l'homme par le mécanisme de la prononciation des sons, par ses connexions avec la voix, par ses relations intimes avec le développement de la vie sociale et intellectuelle; elle est une question de physiologie, un sujet important de philosophie médicale. Sous ces rapports divers, la médecine, qui bien mieux que tout autre ordre de connaissances, peut s'appliquer ces paroles : Rien de ce

qui est de l'homme ne m'est étranger, n'est nullement incompétente pour étudier et juger les procédés de l'art, d'apprendre à lire, *le plus difficile de tous les arts.* (DUCLOS).

La lecture est un exercice de la mémoire, des yeux et des organes de la voix ; lire, c'est reproduire la parole au moyen de sons et de signes convenus. On dit que les Indiens commencent presque tous leurs livres, par ces mots : *Béni soit l'inventeur de l'écriture ; on pourrait aussi commencer un discours par bénir l'inventeur du langage.* Écrire, c'est rendre avec des caractères alphabétiques les sons proférés par l'organe de la voix. L'écriture est la peinture fidèle de la voix articulée ; plus elle est ressemblante, meilleure elle est : c'est une traduction qui doit être fidèle. De la parole est née l'écriture : la lecture de l'écriture reproduit la parole. Des signes rendent en même temps et les sons vocaux et la pensée ; leur réunion est l'origine commune à toutes les connaissances de l'homme comme à toutes ses sottises, c'est l'alphabet.

La parole est un produit de l'éducation et un résultat de l'art. Les enfans qu'on a rencontrés à diverses époques errans et abandonnés au milieu des forêts, ne faisaient entendre, quel que fût leur âge, aucun son articulé analogue aux langues connues ; à peine savaient-ils imiter les cris des animaux au milieu desquels ils avaient vécu. C'est ainsi que l'homme qui avait été pris dans les forêts de l'Islande, bêlait comme les brebis dont il avait sucé le lait, et ne connaissait pas d'autre langage. Haller cite l'observation d'un enfant qui ne pouvait proférer d'autres sons que les cris des ours parmi lesquels il avait vécu. L'histoire du sauvage de l'Aveyron est connue ; ainsi la voix articulée est l'expression de la civilisation.

Quelle est l'action organique qui produit les élémens de la parole ou le son? Le son, considéré en lui-même, est une sensation que les corps élastiques et ordinairement l'air mis en vibration font éprouver à l'organe de l'ouïe; ou plutôt il consiste dans ces vibrations elles-mêmes. Le poumon envoie dans le larynx, par la trachée artère, l'air qui en est la matière; les fibres des muscles thyro-arythénoïdiens qui se terminent aux ligamens inférieurs de la glotte, leurs aponévroses, vibrent en se contractant, et impriment aux prétendues cordes vocales les oscillations qu'elles exécutent; la voix est produite entre les ligamens inférieurs de la glotte, et les muscles thyro-arythénoïdiens sont ses organes spéciaux. Sans l'action de ces muscles, le son ne saurait être qu'un bruit rauque, confus, insupportable à l'oreille. Ainsi la théorie de la production de la voix est l'étude de la manière d'agir des poumons, de la trachée artère, du larynx, et spécialement de la glotte, pour l'émission du son articulé. Mais d'autres organes sont chargés de convertir le son en parole; leur ensemble constitue le pavillon vocal, tube évasé formé, en arrière, du voile du palais et de ses dépendances; en avant, des dents et des lèvres; sur les côtés, des joues; en haut, de la voûte palatine; en bas, de la langue. Les parties mobiles du pavillon vocal agissent sur le son pour l'augmenter, l'affaiblir ou le modifier, pour l'articuler en un mot. Le bruit qui résulte des vibrations de l'air à travers la glotte, constitue la voix, mais la parole exige une action organique plus compliquée; le pavillon vocal est presque entièrement charnu et d'une mobilité telle, que ses parois éprouvent avec la plus grande rapidité des changemens considérables dans leur forme, leur étendue, leurs rapports; à ces variations de forme et à ces mouvemens divers des parois de

la bouche correspondent autant de sons distincts auxquels on a attaché des idées spéciales.

Ces considérations préliminaires sont nécessaires pour l'intelligence des procédés de la statilégie.

Si les sons qui constituent la voix , sont harmoniques , s'ils se succèdent à des intervalles déterminés et appréciables , la voix prend le nom de chant.

L'art de lire se compose de plusieurs élémens : d'une part , il suppose la connaissance des caractères alphabétiques , signes de convention qui constituent l'écriture ; d'une autre part , il demande l'articulation fidèle et successive des sons également de convention qui correspondent aux caractères alphabétiques. On y distingue deux opérations successives dont la voix est l'expression commune : l'une est l'action des yeux et de la mémoire , l'autre est l'exercice consécutif et cependant presque instantané des organes vocaux. Toute méthode de lecture consiste à donner l'intelligence des caractères alphabétiques et des sons qui leur ont été attachés ; les procédés varient , mais le résultat est le même. Un mot est composé de parties formées par la réunion de lettres ; la manière d'isoler et de combiner ces lettres pour les exprimer par des sons fait la différence des méthodes de lecture. Leur philosophie consiste à bien saisir les rapports des lettres aux mots , abstraction faite des relations des mots aux idées , et à faire l'analyse synthétique des mots la plus conforme au génie et aux besoins de chaque langue. Les caractères alphabétiques ont perdu cette vertu secrète que les Chaldéens leur ont attribuée ; la manière de prononcer des consonnes et des voyelles a cessé d'être une opération magique et un mystère profond , mais elle est terrible encore par les difficultés dont les vices de nos méthodes de lecture l'ont sur-

chargée. La plupart ont l'épellation pour base. Épeler, c'est nommer, une à une, les lettres dont un mot est composé, en y attachant un son, et prononcer le mot en combinant les lettres diverses qui le forment, ordinairement deux à deux. Cette opération est très-longue, très-pénible, mais elle a un inconvénient bien autrement grave : il n'y a souvent aucun rapport entre le son que le maître attache à l'union de deux lettres et le son individuel de chacune d'elles.

François de Neufchâteau est l'auteur d'une méthode pratique de lecture dans laquelle il passe en revue celles qui ont précédé la sienne ; on connaît celles de MM. Mialle, Jacotot, Dupont, Lamare, Vernes ; aucune ne présente d'analogie avec la méthode Laffiorienne. La statilégie n'a rien emprunté de l'alphabet de Couet de Prépean, du bureau typographique de l'abbé Gautier, ni du quadrille de Berthaud ; quels sont donc ses principes ?

L'artifice du langage tout entier, est renfermé dans les modifications que nous faisons éprouver à un petit nombre de sons fondamentaux à peu près les mêmes dans toutes les langues, et représentés par les lettres *a, e, i, o, u* ; les Grecs possédaient sept voyelles ; les Romains réduisirent ce nombre à six, puis à cinq ; quelques langues orientales en admettent davantage ; en France, l'usage en reconnaît cinq. Duclos voulait qu'on en distinguât dix-sept, Port-Royal, dix. Le nombre des voyelles deviendrait infini, si on créait autant de sons que l'oreille peut saisir de nuances entre elles ; quelques accents placés au-dessus des voyelles suffisent pour caractériser les principales de ces nuances ; ainsi les Allemands ont placé un *e* ou deux points au-dessus des lettres *a, o* et *u*, pour exprimer des modifications du son de ces lettres. La statilégie reconnaît huit

sons fondamentaux, elle ne les appelle point voyelles, car une voyelle est toujours représentée par une seule lettre, tandis que quelques uns des sons admis par M. de Laffore sont exprimés par la réunion de plusieurs lettres. Voici ces huit sons : *a, é, t, e, o, u, ou, oi.*

Oi, à quelques égards, n'est pas un son, car ce signe se compose de *o* et de *a*, prononcés à la fois, comme le sont les articulations composées. Les sons, dans la statilégie, se partagent en simples et composés. Les simples sont formés d'une seule lettre, *a, e, i, o, e, u*; les composés résultent de la réunion de plusieurs lettres, *ou, oi*. M. de Laffore ramène à un son radical, en d'autres termes il place sur la même ligne une voyelle et toutes les combinaisons variées de lettres qui expriment le même son, et auxquelles elle sert de type sous le rapport du son.

é ; / *ai, ei, oi, oient* ou *aient*.

o ; / *au, eau*.

e ; / *eu, æu*.

Ce rapprochement est d'une grande importance. L'ordre dans lequel les sons se trouvent placés, indique les degrés divers d'ouverture de la bouche qui est nécessaire pour les prononcer, depuis la lettre *a* qui exprime le plus grand de ces degrés, jusqu'à l'*u* qu'on ne peut proférer qu'en fermant la bouche, et allongeant les lèvres. L'*e*, dans un mot composé d'une seule pièce, prend le son de l'*é* avec accent (*les, des*); cette même lettre a la même acception devant une articulation. Devant la lettre *m*, on lui donne le son de l'*a* (*femme*), l'*i* devant *m* et *n* fait *é*.

L'alphabet français reconnaît dix-sept consonnes; les signes qui leur correspondent dans la statilégie sont au nombre de vingt-trois, nommés articulations et disposés

sur deux colonnes, l'une de quinze signes ou articulations dures :

p, f, c, t, s, x, ch, r, l, ill, m, n, gn, ye, h.

L'autre, de huit signes ou articulations douces :

b, c, g, d, z, x, j, r.

Les quatre premières lettres des deux colonnes *p, f, c, t*, articulations dures, et *b, c, g, d*, sont les seules lettres qui peuvent s'unir aux lettres *l* et *r*.

M. de Laffore a partagé les articulations en trois classes :

1. *Articulations simples*, formées d'une seule lettre :

p, f, c, t, s, x, r, l, m, n, h, b, v, g, d, z, j, r.

2.° *Articulations composées*, formées de deux lettres :

ph, qu, th, gn, rh, ch.

3.° *Articulations doubles*, formées de la réunion de deux articulations dont la dernière est la lettre *r* ou la lettre *l* : *pr, cr, tr, br : vr, gr, dr : pl, fl, gl, cl, bl.*

Une consonne n'est jamais qu'une seule lettre ; les signes qui leur correspondent dans la statilégie, nommés articulations, peuvent être formés de deux et même de trois caractères alphabétiques. Il est des articulations, comme il est des sons, qui ont dans la prononciation exactement la même valeur, bien qu'elles soient composées de lettres différentes; M. de Laffore les place aussi sur la même ligne après leur type : *f, ph* ; — *t, th* ; — *fr, phr* ; — *r, rh* ; *z* et *s*, qui entre deux sons se prononce ainsi : *ze*. On remarquera que plusieurs lettres sont reproduites deux fois dans le tableau des vingt-trois articulations ; la lettre *r* y figure deux fois, mais tantôt avec un son dur, comme dans le mot *terre*, et tantôt avec un son doux, comme dans le mot *phare* ; même observation et même explication pour la lettre *x* ; la lettre *l* a également deux acceptions, suivant qu'elle est ou qu'elle n'est pas mouillée.

Une articulation peut être placée avant ou après un son , un son peut être entre deux articulations , enfin plusieurs sons peuvent être réunis ; ces quatre genres de combinaisons suffisent à toutes les exigences de notre langue.

Considérées en elles-mêmes, les articulations ne sont rien ; elles modifient le son, mais elles ne font pas des sons ; elles restent emprisonnées dans le pavillon vocal et ne sauraient s'échapper des lèvres qu'au moment où elles rencontrent un son.

La prononciation des sons fondamentaux ou voyelles, est facile en général dans toutes les langues ; il n'en est pas ainsi de celles des consonnes. Tandis que , pour faire entendre les premiers, il suffit de placer l'organe de la voix dans la situation convenable et de l'y maintenir pendant le temps nécessaire, il faut, pour articuler les autres signes, le concours de l'action des muscles nombreux dont le pavillon vocal se compose. La prononciation des consonnes n'est exacte que lorsque ces mouvemens musculaires ont été régularisés par une longue habitude, une attention soutenue, des efforts multipliés, en un mot par une éducation laborieuse. L'ordre de position des vingt-trois articulations indique les mouvemens gradués du pavillon vocal pendant qu'elles sont prononcées.

Les articulations et les sons sont imprimés dans leur ordre de position, en gros caractère, sur des tableaux séparés, dont le maître se sert pour les démonstrations (1).

(1) Il importe beaucoup que le tableau des signes qui a servi à la leçon de la veille, soit placé auprès de celui qui sert à la leçon du jour. C'est à lui que le maître en appelle, lorsque l'élève a oublié quelques-uns des signes déjà étudiés ; son doigt, porté d'un tableau à l'autre, suffit pour réveiller une mémoire endormie.

Ces principes posés, la théorie de la statilégie est renfermée dans la pratique de trois règles : 1.° Partage des mots ; 2.° règle de succession ; 3.° règle d'autorisation des cas. La première enseigne la décomposition méthodique des mots ; la seconde, la liaison des différentes parties d'un mot ; la troisième, les moyens d'accorder, sous le rapport de la prononciation, l'orthographe des mots avec les exceptions que l'usage a introduites.

1.° règle. Division des mots. Un mot ne saurait sortir des lèvres tout d'une pièce ; lorsqu'il n'est pas composé d'une seule syllabe, il est formé de parties représentées par les sons. Autant de sons, autant de parties de mots. L'art de couper les mots n'est donc autre chose que la division naturelle des morceaux divers dont ils sont composés. Le son lui même ne saurait être coupé, il est indivisible, et ne devient susceptible de partage que lorsqu'il a rencontré une articulation. C'est lui que l'élève doit chercher et distinguer dans un mot quelconque ; il ne saurait être modifié que par l'articulation placée à sa gauche. De là le grand principe de la règle de la division : laissez toujours une articulation à la gauche d'un son.

Dans une ligne imprimée ou écrite, des espaces blancs séparent les mots, autant de mots, autant de ces espaces. La lecture ne saurait procéder autrement que la parole articulée ; elle rend les mots par fragmens successivement articulés. On ne s'occupe pas du premier son, et on procède à la section du mot de droite à gauche, d'après le principe fondamental, c'est-à-dire, en laissant toujours une articulation à la gauche de son exemple :

*Va | ni | té, i | ra, em | pha | ti | que, bor | bo | ry | gme,
per | pé | tuée.*

La statilégie appelle mariage l'union des articulations et

des sons ; l'articulation à gauche, voilà la femme ; le son à droite, voilà le mari ; qu'ils marchent toujours dans cet ordre , n'importe le genre de l'articulation.

Ce genre n'est à considérer que sous un rapport ; une articulation formée de plusieurs lettres , c'est-à-dire du genre des composées ou des doubles, doit être considérée sous le rapport de la division, comme si elle était représentée par une seule lettre. Ainsi il faut couper de la manière suivante les mots :

ia | gra | ti | tu | de, phr | né | sie, em | b | ro | ca | tion,

Et non de cette sorte :

ia | g | ra | ti | tu | de, ph | ré | né | sie, em | b | ra | ca | tion.

Car les articulations *gr*, *phr*, *br*, sont de l'ordre des doubles, et doivent être traitées comme si elles étaient exprimées par une seule lettre. Il ne faut faire attention qu'à la première et à la dernière lettre dans ces articulations composées de trois caractères alphabétiques, *phr*, *thr* ; *chr* : la lettre *h*, intermédiaire, n'a aucune valeur.

Mais deux articulations séparent deux sons : c'est entre elles que la ligne de démarcation doit être tirée, et il ne faut jamais laisser qu'une seule articulation à un son, comme dans les exemples suivans :

ap | par | le | ment af | freux.

Lorsqu'un mot est terminé par plusieurs articulations, la seconde seule doit fixer l'attention de l'élève ; qu'il ne tienne aucun compte des autres. Toutes les fois que deux sons se suivent, il en résulte une diphthongue ; les deux voyelles ne doivent pas être prononcées séparément, l'élève articulera comme une seule lettre les sons composés, *aient* comme *é*, *eu* comme *e*.

2.^o *Règle de succession.* Cette règle consiste à prononcer les parties d'un mot dans leur ordre naturel ; un mot est formé de fragmens représentés par des articulations et par des sons ; il faut de toute nécessité les considérer comme les résultats de l'union de parties plus ou moins nombreuses suivant l'espèce , et prononcer successivement chacune d'elles , suivant son ordre de position. L'élève lira vite et bien, s'il se persuade qu'il n'y a dans un mot quelconque que des sons articulés dont l'expression lui est familière ; il ne doit s'occuper que de chaque fragment individuellement, l'ensemble du mot viendra sans qu'il ait besoin d'y songer , et sans aucune difficulté ; car nulle partie d'un mot n'est en soi plus difficile à rendre qu'une autre. Aucun fragment de mot n'est composé de plus de trois lettres.

Il est difficile depuis Molière de parler sérieusement de la manière de prononcer les lettres : cependant , raillerie à part , un physiologiste , un médecin , l'auteur d'un nouveau système de lecture peuvent analyser avec fruit le mécanisme du langage , et étudier les mouvemens des organes auxiliaires de la parole , pendant la prononciation des sons , dans un but d'utilité que ne connaissait pas le maître de M. Jourdain. Cet examen donne au premier la raison physique de la rudesse ou de la douceur , de la lenteur ou de la rapidité naturelle des signes divers qui traduisent les idées. On peut y trouver les élémens de la prosodie et de la mélodie , et des règles pour déterminer les véritables sons fondamentaux de la langue. Une étude qui conduit à de pareils résultats n'est pas aussi puérile qu'on l'imagine. Cordermoy qui essaya , le premier , en 1668 , de faire connaître le mécanisme de l'articulation des sons , n'a pas mérité le redoutable honneur que Molière lui a fait , en emprun-

tant à son *Discours physique de la parole*, des explications qui figurent presque mot pour mot, dans la leçon du Bourgeois gentilhomme. Beauzée et le président de Brosses n'ont pas reculé devant le danger de les rappeler.

Le maître prépare l'élève à la pratique de la règle de succession, en l'invitant à prononcer les articulations à voix très-basse et sans y attacher aucun son, ou plutôt avec leur son de convention, *pe, fe, ce, te*; les articulations ne doivent pas être entendues; lorsque la bouche a exécuté leur mécanisme, tout l'éclat de la voix doit porter sur le son qui suit. Même méthode, si le son précède l'articulation, l'élève le prononce avec force; il imprime aux joues, aux lèvres et à la langue le mouvement nécessaire pour proférer cette articulation, et suspend brusquement ce mouvement en arrêtant les parties mobiles qui le produisent, dans leur situation actuelle, comme s'il voulait emprisonner le son dans sa bouche. Le principe de la loi de succession consiste à faire proférer le son à voix haute, lentement, indéfiniment, et l'articulation qui suit, à voix basse et très-vite, comme s'il importait à l'écolier de s'arrêter ici le plutôt possible. Ces préceptes, difficiles à bien exprimer, sont aisément compris dans la pratique. S'agit-il d'enseigner la véritable manière de prononcer ces articulations doubles, *pl, fl, cl*, lettres, qui ne doivent avoir dans le langage que la valeur d'une seule? Prononcez d'abord successivement et lentement, dit le maître à l'élève, *pe* et *le*; *fe* et *le*; *ce* et *le*; l'élève obéit. — Allez maintenant plus vite. L'élève répète, en pressant le mouvement des parois de la bouche. — Plus vite encore, le plus vite possible; et les articulations doubles sortent des lèvres prononcées comme elles doivent l'être. C'est avec le même procédé que s'apprend l'art de bien proférer les ar-

articulations *pr*, *fr*, *cr*, *tr* ; chacune des deux lettres dont elles se composent est prononcée séparément et avec une vitesse progressive dont le dernier degré détermine nécessairement leur fusion en articulation ou lettre unique. Faut-il prononcer le mot *papa* ? le maître montre à l'élève un *p* sur le tableau des articulations : Faites, lui dit-il, le mouvement du pavillon vocal nécessaire pour prononcer la lettre *p*, fermez la bouche et pincez les lèvres, mais que je n'entende aucun son, et restez un instant ainsi. Vous l'avez fait, c'est bien ; voyez cet *a* sur le tableau des sons, et articulez maintenant ; la syllabe *pa* se fait entendre parfaitement formée. Un second *p* est présenté et formé par le pavillon vocal comme le premier ; il en est de même du second *a*, et le mot *papa* est dit.

3.^o Règle. *Autorisation des cas.* Nos Varrons modernes ont surchargé l'orthographe de signes dont le moindre inconvénient est la parfaite inutilité ; leur fidélité aux étymologies a altéré la composition d'un grand nombre de mots, en y plaçant une multitude de signes parasites. C'est à eux que Voltaire souhaitait avec raison plus d'esprit et moins de consonnes. La stilité délivre la prononciation de cette superfétation de lettres et de consonnes, qui fait le désespoir de notre enfance, et qui permet à si peu d'étrangers de respecter notre orthographe. La plus belle langue est celle qui rend toujours les mêmes syllabes par des sons uniformes : telle est la langue italienne ; elle n'est point hérissée de lettres dont l'usage commande la suppression : c'est le grand vice des langues française, anglaise et allemande.

L'usage autorise chez nous de nombreuses dérogations à la valeur des signes de convention dont nous nous servons pour exprimer nos idées ; on sait quelle est la pro-

nonciation spéciale des mots, *Paon, Laon, Paul, Poingt* ; elle n'a aucun rapport avec les caractères alphabétiques qui sont censés l'exprimer. La troisième personne de l'imparfait des verbes au pluriel est terminée par les cinq lettres *a, i, e, n, t*, (*ils aimaient, faisaient*), chacune d'elles, les consonnes exceptées, ont un son qui leur est propre, et cependant leur expression, lorsqu'elles sont réunies, est celle de l'*é* avec accent (*ai*), de même les trois lettres *e, n, t*, qui indiquent le pluriel de la troisième personne de l'indicatif présent (*ils aiment, ils disent*), n'ont que la valeur de l'*e* muet, et doivent être prononcées, *en ce qui concerne les verbes*, comme si les lettres finales *nt* n'y existaient pas, sans aucun égard pour ces lettres. Les Anglais rendent les lettres dont se compose le nom de leur premier poète tragique par des sons qui diffèrent étrangement de ceux que nous attachons en France à ces mêmes lettres (*Shakespear*). Ainsi l'usage commande des infractions à la manière de prononcer certaines lettres : que doit faire un écolier ? Prononcer comme il a appris, comme il voit, comme il lit d'ordinaire. On l'avertira qu'il existe des exceptions aux règles pour certains mots ; on prononcera ces mots devant lui comme ils doivent l'être. La règle d'autorisation des cas lui apprend, dans certaines circonstances, à subordonner les principes à l'usage.

Voici comment la statilégie est enseignée : le tableau des sons est placé contre un mur, dans un point quelconque d'un accès facile à la vue ; le maître s'entoure des élèves, et leur demande un instant d'attention. Il ne leur fait voir aucune lettre, aucun caractère alphabétique ; il profère d'abord le son plusieurs fois, et apprend à le prononcer sans montrer encore le signe de convention qui l'exprime.

Les élèves répètent ce son comme s'il était une note musicale, ils en profèrent trois successivement ; l'éducation de l'oreille précède celle des yeux. Les sons appris ainsi, le maître montre les lettres sur le tableau et les nomme, en attachant à chacune le son qui lui convient ; il recommence, il fait voir et entendre successivement chaque son, et chaque élève dit et répète successivement, à haute voix, à son exemple. Celui qui a le mieux retenu avertit celui qui se trompe ; le plus instruit sert de répétiteur au maître ; tous répètent jusqu'à ce qu'ils sachent imperturbablement les sons et les signes qui leur ont été montrés. L'instituteur a soin de bien fixer leur attention sur les signes dont le tableau se compose, il les indique du doigt, il les compte, il les désigne par leur ordre numérique, il les fait prononcer en intervertissant successivement leur rang ; tous les élèves répètent d'abord ensemble, puis successivement ; lorsqu'un certain nombre de sons ou d'articulations a été appris ainsi, on passe à ceux qui suivent, et la leçon de chaque heure est toujours liée par de nombreux renvois à celle qui a précédé : chaque séance commence par une répétition générale de la leçon de la veille.

Il est divers moyens d'exciter l'attention et d'aider la mémoire : la statilégie a parfaitement apprécié le parti qu'elle en pouvait tirer. Le maître qui enseigne d'après cette méthode, attache à chaque lettre ou signe, l'idée d'un objet matériel, familier à ses élèves ; une comparaison triviale le servira souvent infiniment mieux que ne saurait le faire le meilleur raisonnement. Le larynx fait un mouvement sensible, lorsque la glotte profère un son. On l'apprend aux élèves, en les invitant à placer le doigt sur l'organe de la voix au moment où le son formé s'échappe de sa cavité. Ainsi l'écolier s'aide toujours d'objets visibles et

bien connus , et plusieurs de ses sens , l'œil , l'ouïe et le toucher concourent à lui apprendre à lire. La statilégie ne demande rien à l'intelligence des élèves ; elle n'explique rien , elle ne veut aucune contention d'esprit , point de théorie dans ses leçons , elle ne parle qu'aux sens , elle fait voir , entendre et toucher. Le rithme est un auxiliaire précieux pour la mémoire ; des vers sont plus facilement appris et retenus que les plus belles pages des prosateurs : M. Crémieux invitait les élèves à répéter les sons qu'ils venaient d'apprendre sur un air populaire.

Lorsque l'élève connaît imperturbablement quelques lettres sur le tableau , on les lui montre en caractères plus petits , on les lui fait reconnaître et nommer dans un livre. Ces transitions sont faciles.

L'élève qui sait le mieux , est placé le premier ; c'est lui qui commence chaque exercice , c'est lui qui surveille ses camarades. Cette distinction flatte son amour-propre. S'est-il trompé dans une leçon ? il perd son rang , un autre le remplace et est dépossédé à son tour quand il a démerité. Une concurrence de tous les momens et renouvelée à chaque exercice , ne permet pas à l'attention de se relâcher , et la mémoire est sans cesse excitée , régularisée et nourrie par le contrôle que les élèves exercent les uns sur les autres. De petites récompenses proportionnées à l'âge et à la condition des élèves sont encore un moyen utile que la statilégie emploie pour venir au secours des mémoires distraites et paresseuses.

Plusieurs élèves avaient été remis à M. Crémieux : le premier soin des commissaires qui devaient assister à leurs leçons , fut de constater leur état d'ignorance , et ils parvinrent au moyen de précautions qui ne laissèrent rien

à désirer (1). Il existe si peu d'analogie entre la stilité et les méthodes ordinaires qu'un écolier est d'autant moins propre à faire des progrès avec la première, qu'il connaît plus de lettres.

Huit élèves ont reçu régulièrement les leçons de M. Crémieux en présence des commissaires ; ces élèves sont :

Brénier, âgé de 26 ans, natif Saint-Prix (Ardèche). Il ne connaissait pas une seule lettre.

Prali, âgé de 22 ans, natif de Pougens (Ardèche). Il connaissait la lettre S et la lettre O.

Calvet, domestique chez M. le professeur Legrand, et âgé de 17 ans. Il connaissait presque toutes les lettres simples.

Nantua, domestique chez M. Martin, médecin, âgé de 26 ans, né à Chambéry. Il ne connaissait pas une seule lettre.

Desmares et Thuilier, domestiques ; Delmas et Bretagne, soldats.

Les séances, commencées le 7 juillet, ont été continuées avec la plus grande régularité jusqu'au 17 au soir, dans un espace de dix jours ; les huit élèves reçurent pendant ce temps vingt heures et cinquante-deux minutes de leçon ; un premier examen public eut lieu ; tous syllabèrent parfaitement plusieurs mots ; ils lurent avec lenteur, mais enfin ils lurent ; les leçons reprirent

(1) L'instruction de ces élèves a été publique : ils n'ont reçu aucune leçon hors de la présence des trois commissaires, MM. les docteurs Para, Monfalcon et Polinière. D'autres personnes ont suivi régulièrement les expériences : MM. les docteurs Ginet et Lasterbourg, M. Legrand, professeur, des négocians, des avocats, etc., ont signé les procès-verbaux.

leur cours du 20 au 26 juillet, jour d'un second examen public dont voici les résultats :

Brenier avait eu 33 heures et 45 minutes de leçon : il lut parfaitement plusieurs passages du Constitutionnel et du *Messenger des Chambres*. Calvet avait reçu 26 heures et 29 minutes de leçon : il lut très-bien plusieurs phrases d'un tableau de l'enseignement mutuel, et plusieurs lignes mal imprimées d'un N.° du Constitutionnel qu'un spectateur lui présenta. Nantua, après 26 heures et 3 minutes d'étude, fut en état de lire avec netteté et fermeté plusieurs phrases d'un tableau de l'enseignement mutuel ; Prali avait eu 26 heures et 23 minutes d'exercices statilégiques : il lut assez couramment plusieurs phrases d'un tableau de l'enseignement mutuel, et, avec un peu d'hésitation, trois lignes d'un rapport imprimé qu'un spectateur mit inopinément entre ses mains. Les autres élèves n'avaient pas suivi exactement les leçons depuis le 20 ; ils ne furent pas soumis à l'examen qui ne pouvait, d'ailleurs, avoir lieu sur huit élèves. Ces résultats sont brillans, et cependant les élèves, intimidés par la présence d'un grand concours de spectateurs, avaient perdu leur présence d'esprit ; leur émotion était visible et doit être mise en ligne de compte dans l'appréciation du degré positif de leurs connaissances.

Plusieurs objections ont été opposées à la statilégie. Oui, disent ses critiques, elle développe avec une admirable rapidité l'intelligence des enfans, mais de même qu'une terre que l'art oblige à produire trop tôt et trop vite est bientôt épuisée, de même le cerveau, si délicat et si impressionnable, que la statilégie livre à un exercice extraordinaire de ses forces, les perdra en grande partie et deviendra d'autant plus inhabile à remplir ses

hautes fonctions que son action aura été moins ménagée et plus féconde en merveilles. Que ferez-vous du temps de ces enfans qui auront appris à lire en quelques heures? est-il donc indispensable qu'ils deviennent sitôt savans, et la lecture peut-elle être d'une si grande nécessité dans un âge aussi tendre? l'élève marche avec rapidité par la statilégie, mais il oubliera plus vite encore; un art qui coûte si peu à acquérir ne saurait être conservé long-temps, et si quelques heures suffisent pour savoir lire, quelques jours suffiront pour désapprendre. Les anciennes leçons qui se gravaient lentement dans la mémoire, avaient du moins l'avantage d'y laisser des traces durables et profondes. On vante les merveilleux progrès des écoliers que la nouvelle méthode a formés; mais il faut beaucoup rabattre de ces prodiges: remarquez que les élèves qui ont paru aux expériences publiques ne sont pas des enfans, mais des jeunes gens déjà capables d'attention et d'une volonté forte; la plupart ont dépassé leur vingtième année: ainsi la statilégie n'a pas été faite pour l'enfance qui ne saurait la comprendre; jamais un enfant de quatre ans ne saura faire la division des mots suivant les principes de M. de Laffore; jamais on ne maîtrisera assez son esprit pour lui enseigner à marier convenablement les articulations et les sons, et surtout à bien prononcer les premiers de ces signes. Les partisans de la statilégie exagèrent beaucoup les imperfections des anciennes méthodes; ils disent qu'elles absorbent un temps énorme, un an, plusieurs années, mais elles n'ont jamais arrêté aussi long-temps des intelligences précoces: Visconti qui, à trois ans et demi, lisait également bien le grec et le latin, n'avait pas appris à lire aux leçons de M. de Laffore. Mais ces

succès, que l'on exploite avec tant de charlatanisme, sont-ils donc avérés, et n'y a-t-il rien à en rabattre? les élèves qui ont été entendus aux expériences publiques, lisaient-ils couramment? non sans doute, ils articulaient lentement une phrase, guidés, dans cet exercice, par le doigt du maître qui leur montrait successivement les points de partage des mots, et fixait leur mémoire chancelante sur les sons qui déterminent cette division : voilà le prodige réduit à son expression la plus simple, c'est-à-dire dépouillé de tout son prestige, et réduit à ce que peuvent faire, presque aussi promptement, les méthodes ordinaires, celle de Jacotot ou le quadrille de Berthaud.

Plusieurs de ces objections sont spécieuses, d'autres ont un fondement réel, mais leurs conséquences ont été fort exagérées.

Nous ne les réfuterons point en citant les expériences qui ont été faites de la statilégie dans d'autres villes, et les autorités imposantes qui se sont prononcées autre part en sa faveur; mais ces autorités et ces expériences entreront comme élémens dans le jugement définitif que l'opinion publique portera de la statilégie; nous n'avons rien trouvé qui les infirme, nous devons le dire et présenter comme un titre de plus de la méthode Lafforienne à la confiance générale, la concordance qui existe entre notre opinion et celle des premiers juges du nouveau système de lecture. Nos savans confrères, les professeurs de la faculté de Montpellier, ont adressé à l'inventeur une lettre dans laquelle ils le félicitent sur les résultats, *vraiment miraculeux*, de l'expérience qui a été faite en leur présence. « Des moyens infailibles » et sans exception, lui disent-ils, une autorisation

« d'écart qui résout toutes les objections, une ingénieuse »
 » idée qui permet à chacun de prononcer, selon les »
 » usages du pays qu'il habite, couronnent votre ou- »
 » vrage et lui donnent le dernier degré de perfection. »
 « Vainement quelques voix impuissantes s'élèveraient »
 » contre vous ; votre découverte vivra, elle restera »
 » comme un monument remarquable, et le jour où elle »
 » sera partout enseignée, sera certainement un beau »
 » jour dans les progrès de l'esprit humain. » A Mont-
 pellier, des enfans de dix à quinze ans, après quinze
 heures de leçons, terme moyen, nomment, sans hésitation,
 toutes les lettres de l'alphabet, divisent les mots
 dans un livre qui leur est présenté par un spectateur,
 et prononcent correctement les syllabes de plusieurs.
 Deux d'entre eux lisent correctement des phrases improvisées
 et envoyées au bureau ; l'un d'eux arrêté à ces mots : *Puisqu'ils y convient*, s'écrie qu'il faut retrancher
 du dernier les lettres NT et dire CONVIE, parce que c'est un
 verbe. A Agen, six élèves lisent en présence d'une nombreuse
 assemblée, et quatre jours auparavant, leur état d'ignorance
 avait été bien constaté. Même succès à Valence : une fille lit
 correctement plusieurs lignes après sept heures et demie de leçons,
 et quatre versets de l'Évangile après la neuvième heure.
 Mêmes résultats à St-Étienne : des élèves qui n'avaient que
 trente et une heures de leçons, terme moyen, se sont montrés
 en état de lire tous les mots, quels qu'ils fussent, et cependant
 leur intelligence était fort médiocre. D'aussi heureuses expériences
 ont eu lieu à Turin ; l'académie des sciences de cette ville, qui
 en a été témoin, a donné hautement son approbation à la statilégie ;
 un élève lut correctement après neuf heures de leçons.

M. Franceur a donc pu dire , dans son rapport sur la statilégie : *Elle peut être regardée comme portant l'art de lire à son plus haut degré de simplicité ; on ne sait pas jusqu'à quel point de brièveté serait réduit le temps d'étude , si l'enfant était doué d'une haute intelligence et d'une bonne mémoire.*

La statilégie ne force point le cerveau à un développement d'action dangereux ; elle demande bien moins à l'intelligence qu'aucune des méthodes ordinaires : c'est à la mémoire, c'est aux yeux qu'elle s'adresse, et l'un de ses grands avantages, c'est de n'exiger aucune contention d'esprit de la part d'enfans que leur âge rend incapables de jugement et de réflexion. Rien d'arbitraire, rien d'inexplicable dans sa doctrine, ses règles sont simples, peu nombreuses, faciles à retenir, infaillibles ; l'enfant les apprend en se jouant, il ne peut les apprendre s'il est réprimandé. Plus de pleurs, plus de châtimens ; le maître ne peut employer avec l'élève d'autre langage que celui de la douceur et de la persuasion. Que faire du temps de l'enfant, dit-on, s'il sait lire après quinze jours de leçon ? Quelle objection ! on commencera de meilleure heure à lui donner les connaissances qui sont en harmonie avec le développement de sa condition physique et intellectuelle ; il emploiera les deux années qu'il aura gagnées à des études plus importantes, et cette période précieuse de la vie, pendant laquelle la pensée, appelée à l'exercice, s'applique avec tant de vivacité et de fruit à la culture des sciences, commencera plutôt pour lui et finira plus tard. Sans doute que l'élève oubliera promptement l'art de lire, s'il ne le cultive pas avec soin ; mais rien de spécial sous ce rapport à la statilégie, elle partage à

cet égard le sort de toutes les sciences humaines , et peut-être le partage-t-elle à un degré moindre ; car plus les procédés d'une science quelconque sont simples et mieux la mémoire les conserve ; or, quoi de plus simple et de plus évident que les règles de la statilégie ? que l'enfant lise chaque jour et il saura toujours lire ; un long usage peut seul lui assurer la jouissance imperturbable de cet art. Si des enfans de cinq ans ont pu apprendre à lire par les procédés ordinaires, s'ils ont pu en comprendre les principes si difficiles , comment supposer qu'ils n'entendront pas les règles si claires et si peu nombreuses de la statilégie ? Si des enfans précoces ont lu à quatre ans, par l'ancien système , ils auraient lu plutôt avec la méthode Lafforienne , et c'est un raisonnement bien peu logique que celui qui , de l'âge des sujets entendus jusqu'à ce jour , dans les séances publiques, déduit cette conséquence que la statilégie n'est pas applicable à des sujets d'un âge moins avancé. Enfin on objecte que les élèves n'ont pas lu couramment. Lire avec rapidité et savoir lire sont deux choses très-distinctes : la première est l'œuvre du temps et de l'exercice , la seconde, celui de la méthode ; aucun élève, quelles que soient ses facultés , ne peut lire très-couramment après vingt-quatre heures de leçons , mais il n'en est point qui , dans l'espace de douze jours , ne puisse lire seul , assez bien pour se perfectionner sans maître dans un art dont les nombreuses difficultés ne peuvent être complètement vaincues que par une longue pratique ? Lorsque la statilégie sera la base d'un enseignement primaire général , et ce temps viendra , elle pourra s'appliquer ces belles paroles de M. Royer-Collard : *Il sera donné à tous de lire la parole de Dieu , de com-*

muniquer avec le souverain par l'intelligence des lois que dicte sa sagesse. Mieux les lois seront comprises , plus elles seront respectées. L'ordre est en péril aussi long-temps qu'il est un mystère ; les lumières ne servent pas moins à obéir qu'à commander.

Nous déclarons que la statilégie a tenu ses promesses, et qu'elle est, de toutes les méthodes de lecture, celle qui fait faire aux élèves les progrès les plus rapides.

Les Membres de la Commission chargés de son examen ,
 PARA , POLINIÈRE , MONFALCON , RAPPORTEUR.

HISTOIRE.

De la fraternité consanguine du peuple originairement Lyonnais avec la nation vraiment Milanaise , dissertation , par M. l'abbé Aimé Guillon de Montléon , un des conservateurs de la bibliothèque Mazarine à Paris.

Quoique la vérité de fait que je viens exposer , paraîsse n'avoir pas été connue jusqu'à ce jour , je suis loin de la présenter avec la vanité que pourrait avoir l'auteur d'une découverte qui aurait exigé de sa part beaucoup d'érudition et quelque génie. Bien que cette vérité ne soit dans sa plénitude qu'au temps de Bellovèse , six cents ans avant l'ère chrétienne , il ne m'a pas fallu , pour en trouver la trace , percer la nuit des temps , ni m'enfoncer dans les profondeurs de la science historique. Je n'ai pas même eu besoin de songer à la rechercher ; et je ne la soupçonnais seulement pas , quand elle est venue d'elle-même , pour ainsi dire , s'offrir à moi ,

comme une consolation , dans l'une des plus fâcheuses vicissitudes de ma longue et pénible existence.

I. Mon oreille conservait encore , sans que je m'en doutasse , les impressions du vieux dialecte de la ville de Lyon qui fut mon berceau et ma première école , lorsqu'à mon neuvième lustre , en 1802 , étant brutalement jeté , par un atroce ministre de la police , au-delà des Alpes , je tombai dans la capitale de l'Insubrie milanaise , avec les apparences d'un proscrit odieux que les indigènes devaient pour le moins éviter , s'ils n'avaient pas l'inhumanité de le maudire. Dououreusement agité dans un isolement peut-être plus idéal que réel , j'allais , en traversant les faubourgs , chercher dans les champs , le soulagement que la pure nature , en sa bienfaisante simplicité , prodigue avec tant de charmes aux âmes affligées. A mesure que j'avais , la mienne se sentait de plus en plus émue par les sons du langage des habitants , que cependant je ne pouvais comprendre , mais dont les accens , la cantilène et quelques expressions me rappelaient confusément le bon peuple au milieu duquel j'étais né , ce langage incorrect , naïf et cantilénique des vrais Lyonnais du temps de mon enfance. La satisfaction que j'en éprouvais , me reportait , comme par enchantement , dans mon pays natal et à l'heureuse époque de ma première jeunesse.

Le séjour de douze ans que je fis dans le Milanais , donna progressivement plus de développement à l'observation par laquelle j'y avais débuté. La fréquentation des indigènes m'en fournissait de nouvelles avec d'autant plus d'abondance qu'entre eux , et non-seulement dans le peuple , mais encore dans la bourgeoisie et même dans la haute noblesse , non moins par honneur national que

par un goût natif, transmis de génération en génération, tous les Milanais parlent le dialecte ou patois du pays, de préférence à l'harmonieuse langue toscane. Mes réflexions progressives sur les analogies que je découvrais de plus en plus entre ce dialecte et celui de Lyon, me conduisirent naturellement à penser que l'un et l'autre, tout interceptés qu'ils étaient par une barrière de rochers presque insurmontables, pouvaient provenir d'une commune origine. Je ne me rappelais pas sans fruit cet axiome du savant Pelloutier : « La langue d'un peuple, » prise dans son jargon ou dialecte, est le monument » fondamental de toute histoire ancienne vraie (1). »

A l'exception de mes inductions toutes naturelles et si peu méritoires de la part d'un observateur accoutumé à réfléchir, il n'y avait rien dans mes remarques, qui n'eût pu frapper et qui n'ait effectivement frappé de simples ouvriers de ma ville natale et le candide paysan de ses campagnes, transportés dans le Milanais. Tous ceux que j'y ai vu venir, n'y étaient pas plutôt arrivés qu'ils comprenaient le jargon des artisans et des villageois du pays, beaucoup mieux que ne le pouvaient, même après l'avoir étudié, d'autres étrangers venus antérieurement d'autres provinces de la France et même de l'Italie. Ces Lyonnais illettrés le parlaient bientôt avec facilité, comme s'il eût été leur langue originelle. D'après tout ce que j'ai observé à cet égard, je crois pouvoir dire avec assurance que si l'on met à l'improvisiste, parmi le peuple de Lyon, un vrai Milanais, et, parmi celui de Milan, un bon Lyonnais qui n'a jamais parlé que

(1) *Histoire des Celtes*, livre 1, pag. 1.

son patois natif , l'un ne tardera pas plus que l'autre à comprendre le langage de la famille qui l'aura adopté. D'autres conformités dont je parlerai ensuite , celles des inclinations et des goûts , accompagnant celle-ci , qui est le plus sûr indice d'une origine commune , l'un et l'autre ne manqueront pas d'avoir un sentiment confus que les deux familles sont au moins germanes et collatérales.

On me comprendra certainement dans les quartiers les plus populaires de Lyon , si j'y viens en arrivant de Milan , proférer les verbes suivans : *Ha parla , mangia , bevu , passa , camina , giuga , tocca , tira , butta , bala* (1), *cava* (2), *travaglia , grippa , ruba* (3), *sgraffigna*,

(1) Ce mot milanais dont les Toscans ont fait *balare* (danser) , avait été emprunté par S. Augustin , à un peuple plus ancien que les Grecs ou les Latins , et qui ne pouvait être que le peuple gaulois ; car il était obligé de l'expliquer. *Erat* , disait-il , *gentilium ritus ut diebus festis balationes , id est cantilenas et saltationes exercerent , quod balare , id est vociferando saltare , vocabant* (*De temp. Serm. 2 , 15*). Le vieil historien de Rubys , racontant les cérémonies avec lesquelles les Gaulois de Lyon allaient chercher le gui de chêne dans les plaines d'Ayrieu et le bois d'Artas , dit qu'ils l'apportaient en grande pompe , avec des *balations*. (Pag. 108 de son *Histoire véritable de Lyon*).

(2) Cet autre mot milanais avec lequel les Toscans ont composé leur *cavare* , est évidemment d'origine celtique. Il vient du nom de celui des anciens rois des Gaulois qu'ils appelaient *Cavar*.

(3) *Rubar* pour *voler* , était d'un usage général à Lyon dans le seizième siècle. « En 1529 , le 25 avril , dit le vicux de Rubys , il y eut en cette ville une révolte du

caga, *è sgonfia*, *frusta*, *rotta*, *etc.*, *etc.* Le peuple lyonnais croira encore que je parle le langage de ses pères, lorsque je proférerai ces noms de choses : *Mamma*, *papa* (1), *testa*, *bocca*, *naz*, *pell*, *man*, *pez*, *pan*,

peuple pour la cherté du blé ; et cette révolte fut appelée *Hubayne* ou *Roubayne*, parce qu'elle se convertit en piller. »

(1) Le premier de ces mots s'emploie pour dire *mammelle* et *mère* ; le second, qu'à Lyon on prononce *pape*, et qu'à Milan, souvent on allonge par *mignardise*, en disant *papine*, désigne la bouillie qu'on donne aux petits enfans, après quelques jours ou quelques mois d'allaitement, et s'emploie aussi pour appeler le père. Le premier est le cri de l'enfant par lequel, en demandant à teter, il appelle effectivement sa mère ; et il paraît que, dans la simplicité patriarcale des temps anciens, c'était le père qui, pour soulager la mère, donnait la bouillie, ou *pape*, à cet enfant, dès qu'il pouvait supporter une nourriture plus solide que le lait. Par cela même qu'il criait *papa*, il demandait la bouillie que son père lui donnait ordinairement, c'était l'appeler lui-même. Ainsi donc dire *mamma*, ou, comme actuellement en France dans le langage précieux, *maman*, c'est demander à teter ; et dire *papa*, c'est demander la bouillie de l'enfance. Quiconque connaît ces étymologies, ne peut s'empêcher de sourire lorsqu'il voit de grands garçons, de grandes demoiselles, des mères mêmes et des pères dont les pères ou mères sont encore vivans, dédaigner leurs nobles titres, pour leur demander, par ceux qu'ils leur donnent, la mammelle et la bouillie. Le savant Muratori, transcrivant une antique inscription sépulcrale, faite pour un enfant mort à l'âge de sept ans, et dans laquelle il était dit que ce monument lui avait été dédié par sa mère, d'autres parens et sa *mammia*, croit qu'il fallait écrire *mamma*, et que cette personne était la

chignæu di pan, *famm*, *sete*, *pansa*, *braga*, *brocca*, *tela*, *oulla* (1), *patta* (pour chiffon de vieux linge), *saccoscha*, *tina*, *bugada* (la lessive, qu'à Lyon on appelle *buye*), *tripée* (2), *mestée*, *timps* (le temps), *reloge*, *can*, *feuch*, *gieuch*, *occa*, *canna* (canard), *rigol*, *pozz*, *bosch*, *cald*, *fred*, *fresch*, *patrigot*, *bosin* (3), *etc.*, *etc.* Il en sera de même pour ces épithètes : *Négre*, *pover*, *vesin*, *bonasc*, *capon* (lâche et vil), *buz* (stupide), *gonz* (sot et brutal), *etc.*, *etc.* On ne doutera plus à Lyon que je ne parle lyonnais quand je dirai : *Mett' in saccoche*, *a bon cunt*, *tira sœura*, *giuga da scrocch*, *pata trass*, *de riff o de raff*, *cricch cracch*, *la coa* (4), *par denanz e par de drée*,

nourrice de l'enfant, qui sans doute n'aurait pu être allaité par sa propre mère. (*Novus thesaurus veterum inscriptionum*, au tome II, pag. 1130).

(1) *Oulla*, pour marmite, est un des mots que les Latins prirent aux Gaulois. (Voy. dans l'Ancien-Testament, *Lib. 1 Regum*, cap. 2).

(2) *Tripez* était le nom que les Gaulois donnaient aux escabeaux sur lesquels ils s'asseyaient, et qui n'avaient que trois pieds (La Tour d'Auvergne, *Origines gauloises*): par où l'on voit que *tri* (pour trois), et *pez* (pour pied) viennent de la langue celtique. Les Latins en ont fait *tripctium*; mais les Lyonnais et les Milanais ont conservé le mot gaulois dans l'intégrité de sa prononciation.

(3) On appelle ainsi, à Milan, de pauvres farceurs de carrefour qui récitent des satires, souvent cyniques, écrites en patois du pays. Les Lyonnais emploient ce mot dans une signification qui ne diffère guère de celle du patois milanais.

(4) A Lyon, comme à Milan, on dit *coa* pour queue;

*qi a lingua in bocca va fiun a Roma ; l'amor , la fam
e la tossin , tre cose che se fan cognoss ; gieug de man
gieug de vilan , a fa ben al vilan se trova cagar in
man , etc. , etc.*

Cependant ces locutions , comme les mots précédens et une infinité d'autres dont la citation deviendrait fastidieuse , appartiennent en propre au dialecte de Milan. On ne m'objectera pas sans doute qu'ils sont tirés , par syncope , de la langue toscane , parce qu'on sait que lorsque le Dante la créa , il prit , à cet effet , la plupart de ses mots dans les divers dialectes de l'Italie , parmi lesquels celui de Milan tenait le rang le plus distingué.

Si , d'autre part , je vais réciter , comme je l'ai fait , devant des Milanais , et avec l'accent du peuple de Lyon , ces expressions d'un poëme de 1688 , en patois forisien , semblable au patois lyonnais (1) : *L'entrat solemnella que se set jamai fat - lou zio vœur - gen de marqua - gouverna la barqua - inco presta - planta la sentinella - vou ly sciave ben - se fan la chamballetta - la festa d'en-*

et de là vient évidemment le mot *coar* , inconnu au reste de la France , et employé par les Lyonnais pour désigner , en fait de viande à manger , la pièce de bœuf qui tient à la queue de l'animal.

(1) Imprimé in-4.° de 32 pages , sans compter l'épître dédicatoire non paginée , et ayant pour titre : *L'entrat solemnella de monsieur et de madama de Saint-Priest din lour vialla de Santetieve (Saint-Etienne) , poëma , par J. C. (Chapelon) , Fourisien , 1688.* Le site de cette *vialla* avait fait partie du territoire qu'occupait la peuplade gauloise à laquelle échut l'Insubrie d'Italie , lors de l'expédition de Bellovèse , cinq cent quarante-trois ans avant la conquête des Gaules par Jules César.

queu (1), etc. ; si je récite encore , devant un Milanais , ces mots d'une inscription lyonnaise de 1353 (2) : *Ceta chapella - plo remeio - el temps de la mortalità-li quax hordena en son testamen que el et li sin fasant celebrar* ; si j'ajoute ces mots lyonnais : *ven qui*, la *boucherle* (pustule aux coins de la bouche), que le peuple milanais appelle *bocchiræula*), un *orgelet* (petit bouton aux pauvres qu'il nomme *orzæu*) ; que sais-je ? tant d'autres idiotismes lyonnais qu'il serait trop long de rapporter , mes Milanais diront qu'à peu de variantes près , je parle le dialecte de leur patrie.

Déjà quelques savans italiens de notre temps avaient reconnu , mais vaguement , une ressemblance de prononciation , même en parlant la langue toscane , entre les habitans actuels de l'Italie septentrionale et les Français parlant leur propre langue , dans ce que les premiers conservent encore , sans y songer , de l'antique prononciation gauloise. Mais , ne connaissant pas ce qu'il y avait de spécial dans l'idiome de la légion celtique qui peupla cette partie de l'Italie , lors de l'expédition de Bellovèse ; ne cherchant point à discerner en particulier cette légion , ni à connaître le territoire particulier de la Gaule celtique qu'elle avait habité auparavant , et d'où elle était partie , ignorant d'ailleurs les traces qu'elle y avait laissées des particularités de son idiome , ces savans

(1) Le mot *enqueu* pour dire *aujourd'hui* , n'est usité que dans les dialectes de Lyon et de Milan. Aucun savant d'Italie n'a pu m'en indiquer la source , parce qu'on ne l'a jamais cherchée que dans le grec et le latin.

(2) Cette inscription est rapportée en entier dans la *Notice du Musée de Lyon* , par M. Artaud , au n.º LXIII.

ne pouvaient pas remarquer autre chose dans le langage italien du nord de l'Italie, que des prononciations semblables à celles des Français en général, considérés comme héritiers de celles de leurs aïeux, les Gaulois. Ces remarques, néanmoins, sont trop corrélatives avec ma découverte pour ne pas lui servir de cortège.

Le comte Pierre Verri, dans sa belle et bonne *Histoire de Milan*, publiée vers la fin du siècle dernier, observait avec surprise, sans pouvoir en dire précisément la cause, « que depuis la Sézia jusqu'à l'Adige, dans toute la Lombardie, le peuple avait des mots et des accens tellement étrangers au reste de l'Italie, que toute personne accoutumée au langage de Naples, de Rome, de la Toscane ou de toute autre partie quelconque de la péninsule italienne, jugerait, en entendant les Lombards, qu'ils sont français plutôt qu'italiens. On en peut conclure, ajoutait Verri, qu'il est vraisemblable que leur origine fut la même. Je ne peux expliquer une telle analogie de langage que de cette manière, car s'il eût suffi des séjours passagers des Français dans la Lombardie, aux huitième et seizième siècles, pour en rendre le langage si différent de celui des autres contrées de l'Italie, et faire que cette diversité fût si durable, nous devrions avoir beaucoup plus de mots et d'accens teutoniques que nous n'en avons, puisque nous fûmes envahis par les Lombards en des temps bien plus anciens, et que leur domination fort absolue a pesé, bien des siècles, sur notre antique Insubrie (1). »

La langue latine, que les Romains lui avaient imposée

(1) *Storia di Milano*, pag. 2, tom. I, in-4.º

antérieurement comme à tous les Gaulois de la Gaule celtique, depuis les conquêtes de J. César, n'avait pu étouffer l'idiome natif chez les Insubres d'Italie, même au temps des empereurs. Un autre savant, très-expert en archéologie, le docteur Labus, reconnaissant des noms gaulois dans plusieurs inscriptions antiques du Milanais, dont l'une est des premiers temps de l'empire, a reconnu que les descendants des Gaulois, vivant sous la domination romaine, bien que dans leurs actes ou monumens publics ils fussent obligés de n'employer que la langue latine, ne parlaient entre eux et dans leurs relations de famille que la vieille langue de leur nation (1). Il en devait être ainsi à Lyon, où l'érudit J. Spon voyait, en 1673, d'antiques épitaphes latines dans lesquelles les noms, tout latinisés qu'ils s'y trouvaient, n'en étaient pas moins des noms véritablement gaulois (2). Sous le règne du roi goth Athalaric dans l'Insubrie italienne, de 493 à 526, le langage commun des Milanais était encore le langage gaulois. C'est Cassiodore, secrétaire de ce prince, après l'avoir été de son prédécesseur, c'est Cassiodore lui-même qui nous l'atteste dans la lettre de sa composition par laquelle Athalaric se fit un honneur d'annoncer à Arator qu'il l'élevait à une éminente charge de sa cour, celle de *comes domesticorum* (3). Le secrétaire et le roi louaient,

(1) Notes du docteur Labus, dans le tome IV de l'*Istoria di Milano*, par le chevalier Rosmini, (Milano, 1800) in-4.^o, pag. 441 et 442.

(2) *Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon* (1673), pag. 123 et 147.

(3) *Variar. Epist.* VIII, 12.

avec une sorte d'étonnement, ce favori de ce que n'ayant eu pour maître que Cæcilius Stace, qui était milanais (1), et ayant étudié dans l'Insubrie d'Italie « où la langue gauloise résonnait de toutes parts », il parlait latin aussi bien que Cicéron (2).

Puisque l'idiome gaulois se conservait mieux dans cette Insubrie que dans aucune des autres contrées d'Italie qu'avaient peuplées des légions de Bellovèse, différentes de celle qui s'était établie dans l'Insubrie, il fallait donc que son langage eût un caractère particulier, très-ferme et très-prononcé, qui le rendit à peu près indestructible. Les mots et les accens gaulois ne se remarquent plus, au moins d'une manière si formelle, dans les contrées des rives méridionales du Pô, qu'occupèrent les Boïens, les Lingons, les Sénonais, ni vers les Apennins où se fixèrent les Anianes, suivant Polybe, qui nous dit lui-même que les Vénètes, établis sur le territoire qu'on appelle aujourd'hui vénitien, différaient, par le langage, des autres peuplades gauloises de l'expédition de Bellovèse : ce qui fait penser que chacune de ces peuplades avait, dans son langage gaulois, un caractère qui lui était spécial. Mais l'idiome particulier des Insubres qui avait résisté, plus que tout autre, à l'ascendant que, par les armes comme par la faveur, les Romains donnèrent à la langue latine, pouvait-il être absorbé par le teutonique des Goths et des Lombards, peuples avec lesquels les mœurs et les inclinations des

(1) Sassi, *De studiis Mediolanensibus*, *Prodromus*, c. 5.

(2) *Romanum eloquium non suis regionibus invenisti ; et ibi te Tulliana lectio disertum reddidit, ubi quondam gallica lingua resonavit.*

Insubres furent en lutte perpétuelle ? Leur opiniâtreté à conserver l'ancien langage pourrait être calculée d'après l'attachement invincible des Milanais d'aujourd'hui pour le dialecte que leur ont transmis leurs ancêtres dont la généalogie ascendante va se rattacher aux Insubres de l'antiquité. Ceux-ci disaient certainement , quant au sens et à l'intention , ce qu'avec un orgueil national héréditaire , leurs descendants actuels répliquent brusquement à tout étranger qui ose vanter devant eux , avec un air de préférence , les mœurs , les usages et la langue de sa nation , pour les leur faire adopter : *Siam Milanez , e vogliam restar Milanez.*

Sur ce point , il est vrai , la ressemblance des Lyonnais avec eux est en défaut ; mais Lyon n'eut jamais , pour la conservation de sa langue primitive , les avantages de dignité et de situation dont Milan a constamment joui. Premièrement , Lyon ne fut jamais qu'une ville secondaire , subordonnée et comme vassale d'une capitale bien dominatrice , et sous les empereurs romains , et sous les rois de la Bourgogne transjurane (1) , et sous ceux du royaume d'Arles , et sous les rois francs. Je ne dis rien du règne éphémère des rois bourguignons qui n'y résidèrent que peu de temps ; et si je parlais de la souveraineté régaliennne des archevêques de Lyon aux onzième et douzième siècles , ce serait pour faire remarquer que cette époque fut l'une de celles où , par des tumultes belliqueux , les Lyonnais ressemblèrent absolument aux Gaulois de Milan.

(1) Voy. ma dissertation sur *Raoul ou Rodolphe , devenu roi de France , l'an 923* (Paris , 1827) , pages 33 , 36 , 83 et 117.

La ville de ceux-ci eut , au contraire et perpétuellement, l'avantage d'être la capitale , non simplement d'une province , mais d'un état prépondérant , au moins depuis le grand Constantin. Quand cet empereur abandonna l'Italie pour aller résider en Orient , il éleva Milan au niveau de Rome , en y plaçant , sous le titre de vicaire , pour l'Italie septentrionale , un vice-empereur qui avait sur elle la même autorité que devait avoir sur l'Italie méridionale , le vicaire qu'il laissait à Rome. Quand le Milanais tomba successivement sous la domination des rois goths , des ducs ou monarques lombards et de nos Carlovingiens , Milan fut toujours leur vraie capitale , malgré l'importance que quelques-uns d'eux attachèrent à Pavie. Plus tard , c'étaient les patriciens et l'archevêque de Milan qui élisaient les rois d'Italie , et leur conféraient même , avec le titre d'*Auguste* , le droit d'aller se faire couronner empereurs à Rome (1). Je n'ai pas besoin de suivre les siècles postérieurs jusqu'à nos jours , pour montrer que la destinée de Milan n'a pas cessé de vouloir que cette ville fût toujours la capitale d'un état considérable. Qui ne sent dès lors combien la prépondérance que les Milanais avaient en Italie , par cette constante prééminence de leur cité , devait ajouter de force à l'orgueil de ceux qui , fiers de descendre des Insubres , voulaient retenir le plus sûr et le plus précieux titre de leur origine , le langage de leurs ancêtres ?

En second lieu , Milan , situé à l'extrémité septentrionale de l'Italie , et comme à l'écart , fut , pour cette raison , moins fréquenté par les étrangers que les villes

(1) Voy. pag. 75, 77, 78 et 120 de la dissertation : *Raoul ou Rodolphe devenu roi de France , en 923.*

placées sur la route de Rome, Naples, Florence, et par conséquent moins sujet aux innovations qu'ils introduisaient chez les indigènes par leurs fréquentes communications avec eux. Lyon, au contraire, livré, depuis J. César, à d'innombrables et continuels passages, non-seulement de voyageurs ordinaires, mais même d'empereurs, de rois et de princes avec leurs cours, était entraîné graduellement par la vanité et par le penchant naturel des hommes à l'imitation de ce qui paraît grand et beau, à fondre ses allures dans les manières de ces brillans passagers. La fusion devenait, d'ailleurs, inévitable par la facilité avec laquelle les étrangers obtenaient à Lyon le droit de cité, y formaient des établissemens somptueux ou lucratifs, comme aussi par les nombreuses alliances que les Lyonnais contractaient si volontiers avec des femmes qui n'étaient pas de leur province, et les Lyonnaises avec des étrangers que, par leurs charmes ou par l'attrayant espoir des supplémens de dot, elles fixaient dans cette ville. Il n'en était pas de même à Milan, où, jaloux de conserver le caractère originel, on n'accueillit jamais les étrangers que comme des oiseaux de passage. On y fut toujours plus soigneux qu'ailleurs de n'épouser que des indigènes et d'écartier des emplois de quelque influence sur les mœurs publiques, quiconque n'était pas du pays.

On sait déjà que les Milanais ont toujours été persuadés qu'il est de leur dignité nationale de conserver le dialecte de leurs aïeux. Ils y tiennent même avec tant d'estime que leurs poètes du premier ordre se sont fait un honneur de composer, en ce dialecte, de très-ingénieuses poésies. Il en existe plusieurs recueils imprimés, dont la lecture enchante journallement leurs compa-

tristes (1). Des lexicographes instruits ont jugé qu'il était de leur devoir d'illustrer le patois milanais par de très-sérieux vocabulaires (2). Parmi les mimes qui, dans les rues de Milan, cherchent à vivre de leur rôle, il n'en est point autour desquels on aime plus à se grouper, que ces hommes simples appelés *Ménéghins*, qui, d'un ton naïf et demi-jovial, disent en patois milanais des chansons ou des historiettes, à la manière des rhapsodes des premiers temps de la Grèce, lorsqu'elle n'avait pour modèles que les Gaulois. Les grands comme le peuple, les savans comme les ignorans, ne peuvent s'empêcher, en passant près du Ménéghin, d'y être fixés ensemble, comme en famille, par je ne sais quel attrait, correspondant sans doute à quelque penchant inné, qui, étant commun à tous, semble être le sentiment confus d'une commune origine.

Les Lyonnais, depuis long-temps, sont loin d'avoir la même estime pour le dialecte national. Jamais il ne fut consacré chez eux par le plus petit vocabulaire; encore moins y daigna-t-on recueillir en volumes les poésies faites en ce jargon. Peut-être même les poètes lyonnais d'aujourd'hui se dégraderaient aux yeux de

(1) Tels sont : *Opere di Carlo Maria Maggi*; les *Donna Perla*, *Meneghin fae capuscin*, *Meneghin a la Senavra* (hôpital des fous), et autres, par Jérôme Biraghi; *Opere di Dominico Balestreri*; *Rimm Milanese* de Charle-Antoine Tanzi; *Poesie Milanese* de Joseph Parini, etc. etc.

(2) *Varro Milanese de la lengua de Milan*; Prissian de Milan : *De la Parnonzia milanese* (Milan, 1606 et 1730); *Vocabulario milanese-italiano di Francesco Chërubini*, 2 tom. in-8.° Milan, imprimerie royale, 1814.

leurs concitoyens, s'ils imitaient d'assez bons versificateurs, vraiment patriotes, du temps de ma jeunesse, par qui j'ai vu faire chanter de ces poésies dans le peuple, lors des réjouissances publiques, notamment à l'arrivée de la princesse de Savoie, qui venait épouser le frère puiné du roi, ce prince qui, depuis, a régné sous le nom de Louis XVIII, et à la naissance de cette princesse française que nous vénérons, et comme fille de Louis XVI, et comme dauphine de France.

Il est résulté de cette différence de conduite entre les Lyonnais et les Milanais, en ce qui concerne leur dialecte respectif, que celui des premiers a été de plus en plus repoussé dédaigneusement dans les plus basses classes du peuple, et que tous les Lyonnais qui se piquent de lui paraître supérieurs, s'appliquent à ne parler que la langue de l'académie, et par cela même abjurent, comme une sorte d'ignominie, la langue de leurs aïeux, celle qui dénote la noblesse de leur véritable origine. On ne contestera jamais la vérité de l'axiome du savant Pelloutier; que le jargon ou patois d'un peuple est le monument fondamental de son histoire ancienne vraie, et l'indice infallible de sa souche généalogique.

Nous devons appliquer à tout jargon ou patois ce qu'un autre savant plus moderne dit en général de la langue de telle ou telle nation « qu'elle est le véritable trait caractéristique qui distingue l'une de l'autre, et que ce trait a l'avantage d'être toujours inaltérable, se conservant à travers la série des siècles (1) : » ce qui s'en-

(1) Voy. pag. xvij et xix de la préface du tom. I de l'*Atlas ethnographique du globe*, par M. Adrien Balbi. Paris, 1826.

tend naturellement de la langue primitive d'un peuple , lors même qu'elle a été altérée et presque entièrement changée par celle des peuples conquérans sous la domination desquels il est resté long-temps , ou par des causes semblables à celles qui ont tant dénaturé la langue originelle des Lyonnais. Mais ceux d'aujourd'hui n'en sont pas moins encore la preuve que le trait caractéristique de cette langue primitive est inaltérable ; car , malgré le soin que les Lyonnais d'un certain rang mettent à ne parler que l'élégant langage de l'académie , ils laissent toujours remarquer dans leur conversation un accent , des intonations , des incisives , un chant , et souvent même quelques mots étrangers qui décèlent leur origine gauloise. En quelque pays que se transportent ces beaux parleurs , tout observateur exercé et d'une oreille délicate reconnaîtra qu'ils sont nés à Lyon.

Or , ces accens , ces intonations , ces finales , même ces mots idiots et ce chant sont , quoique moins articulés , ceux-là même de ce bas peuple de Lyon qui ne parle que son patois , mais qui le parle en toute franchise , avec une assurance qu'aucun respect humain ne saurait troubler. Ce sont encore , à l'exception de quelques variantes accidentelles , ceux-là mêmes du dialecte du peuple milanais. Chez l'un et chez l'autre , c'est , outre quantité de locutions semblables , la même cantilène ; c'est la même bonhomie d'expression dans la physionomie et dans les gestes ; ce sont les mêmes modulations naïves de la voix et les mêmes finales traînantes. Dans l'un et l'autre dialecte , ce sont des phrases courtes , monosyllabiques , au plus bissyllabiques , sautillantes , sobres de verbes et n'en ayant point de conjugués : caractères distinctifs de l'antique langue celtique. Ce sont

fréquemment , comme on le sait déjà , les mêmes mots , la plupart inconnus ailleurs que dans le Lyonnais et le Milanais ; ce sont les mêmes syncope de ceux des langues française et toscane que nos latinisans et grécisans disent ne venir que du latin ou du grec , pour lesquels ils sont si passionnés , avec tant d'orgueil , qu'ils voudraient qu'on oubliât que les Grecs et les Latins avaient pris la racine de ces mots aux Gaulois , tout en les traitant de barbares (1).

Quand les Grecs et les Romains formèrent leur langue respective , ils les composèrent en grande partie de mot empruntés à la langue celtique , en les répétant toutefois et les écrivant suivant la manière variable dont ils en entendaient la prononciation gauloise , très-difficile à saisir (2) ; en sorte qu'une infinité de mots fran-

(1) Les Grecs et les Latins sont convenus qu'ils avaient pris beaucoup de mots à ces barbares. Platon (*in Cratyl.*) dit : *Reor equidem multa nomina Græcos à barbaris habuisse.* Denys d'Halicarnasse fait le même aveu pour le compte des Romains : *Romani autem sermone nec prorsus barbaro , nec absolute græco utuntur , sed ex utroque mixto accedente in plerisque ad proprietatem linguæ æolicæ* (Antiquit. rom. , l. 1 , versus finem). Pompeius Festus , au mot *Barbari* de son Traité *De verborum significatione* , s'exprime ainsi : *Barbari dicebantur antiquitus omnes gentes , exceptis Græcis.* Plaute reprochant au poète latin Nævius d'employer trop de mots gaulois , l'appelait *Barbarum*. Voy. encore Varron et le livre *De originibus* , par Isidore , l. ix , c. 1.

(2) « La prononciation des mots gaulois , dit Pomponius Mela (l. 3 , *de Situ orbis*) , leur mécanisme même étaient si difficiles à saisir par l'oreille (et on ne le pouvait pas au-

çais qui ne paraissent dériver que du grec ou du latin , le sont plus réellement du celtique, beaucoup plus voisin des premiers âges du monde , et nous appartiennent en propre comme héritage de nos pères , les Gaulois (1).

trement , puisque les Gaulois eurent pour principe de politique et de religion , de ne point écrire) , qu'il devenait impossible aux Grecs et aux Romains de mettre dans leurs écrits un seul de ces mots sans en altérer la forme et même le sens. Leur orthographe varia d'abord , pour cette raison , suivant qu'ils imitaient plus ou moins bien la prononciation gauloise ; l'imitation infiniment variée qu'ils en faisaient , fut long-temps la règle équivoque de la première orthographe des Grecs et des Latins. »

(1) Pour me borner à peu d'exemples , je citerai notre mot *fadaise* qui vient bien évidemment du nom *fada* , que les Gaulois donnaient à leurs druidesses , dont le ministère était de prédire l'avenir. Les Romains firent de ce nom celui de *fatidicæ* ; mais nous sommes restés plus rapprochés des Gaulois , en traitant de *fadaises* tous les propos qui ressemblent aux prophéties de leurs druidesses. Dans les montagnes du Forez qui séparent cette province de l'Auvergne , près du bourg d'Urfé , est une grotte où des druidesses rendaient leurs oracles et qu'on appelle encore « le creux des *fades*. » Le mot *vin* , prononcé à la gauloise , était *guin* , dont les Romains firent *vinum*. Le P. Pierre Labbé , traitant , en 1664 , de la langue des anciens Lyonnais , disait à ceux de son temps : *Legere est apud Julium Cæsarem , Strabonem , Suetonium , Tacitum , Ausonium , Sidonium , scriptores latinos , verba gallica quibus nunc etiam utimur. Ejusmodi sunt , à multis , Soldurus , Leuca , Carra , Bracca , Caracalla , Alause , Tenca , Saumon. Si rationem quæris , hæc in promptu est : nullis temporum et rerum vicissitudinibus ita mutantur lingue , ut evel-*

On peut en dire autant de quantité de mots de la langue du Dante, de Boccace et de Pétrarque. Ainsi donc, les mots à physionomie française qu'on rencontre dans les dialectes lyonnais et milanais, peuvent y être depuis le temps des Gaulois. A plus forte raison, est-il permis de reporter à la même époque, ces mots qui, dans l'un et l'autre patois, sont tellement durs et choquans pour les puristes italiens et français, qu'avec un orgueilleux mépris ils les renvoient aux Barbares, sans penser que ces Barbares peuvent fort bien être les Gaulois, sans qui les Grecs et les Latins n'eussent pas jeté les fondemens du purisme dont ces élégans discoureurs tirent une si grande vanité.

Il suit de là, ce me semble, que les mots identiques des dialectes lyonnais et milanais qui ne sont pas plus dans la langue française que dans le grec et le latin, comme racines, ne proviennent que d'un même idiome celtique; je le particularise à dessein, puisque, suivant que je l'ai observé, il y avait des différences notables entre les idiomes des diverses légions de l'expédition de Bellovèse. S'il était possible de remonter le torrent des âges jusqu'à cette époque si reculée, en tenant d'une main la généalogie ascendante du dialecte lyonnais, et de l'autre main la généalogie ascendante du dialecte milanais, nous les verrions se rapprocher graduellement

tantur radices et corrumpantur origines. (Dissertation XVIII du recueil intitulé : *Dissertationes Petri Labbé, à societate Jesu, de ortu Lugduni, de antiquo situ Lugduni, etc. etc.*, suivies des *Epistolæ historicæ ejusdem autoris, de Lugduno sub Plunco, Julio Cæsare et imperatoribus usque ad Lucium Verum. Lugduni, 1664, in-fol.*)

par un accroissement progressif de conformités, et finir par se confondre comme en une source commune dans l'idiome particulier de cette nombreuse et puissante légion qui choisit, pour son établissement, l'Insubrie d'Italie. Le motif de cette préférence fut, selon Tite-Live, que le nom de cette contrée était celui-là même du territoire qu'elle habitait précédemment en deçà des Alpes, et où elle avait certainement laissé des femmes, des enfans et des vieillards. Quoique Tite-Live n'ait pas nommé explicitement cette légion, et qu'il l'ait laissée sous le nom générique d'*Eduens*, parce que son territoire était dans le canton des Eduens, il a cependant fait connaître qu'avant de franchir les monts, elle avait le surnom d'Insubrique : *Quàm, in quo conscenderant, agrum Insubrium appellari audissent, cognomine Insubribus, pago Æduorum, ibi, omen sequentes loci, condidere urbem, Mediolanum appellarunt* (1). Polybe dit formellement que la peuplade gauloise qui occupa l'Insubrie d'Italie, était celle des Insubres : *Insubres tenuere*, nation particulière et la plus grande parmi celles de la Gaule celtique : *gens Celtarum maxima* (2). Strabon la vit conserver la même prépondérance en Italie, n'y ayant pour rivale que la peuplade des Boïens : *Quorum maximæ gentes Boii et Insubri* (3).

(1) *Decad. I, l. v, n.º 34.*

(2) L. II.

(3) L. V. Voy. en outre, pour cet auteur et le précédent, pag. 147 et suiv. de *Jo. Danielis Schoepflini, consil. Reg. et Franciæ historiograph. Vindiciæ celticæ. (Argentorati, 1754, in-4.º)*

MÉLANGES.

Parmi les péchés de ma jeunesse, je dois compter la publication de la petite pièce suivante qui fut insérée dans un recueil périodique, en 1803, sous le nom supposé d'*Isidore Forlis, de Lyon*. Je faisais parler un buveur.

LA CERTITUDE.

Si mes yeux pourront voir l'aurore
Du jour qui doit luire demain,
C'est là, ma foi, ce que j'ignore;
Mais si demain je vis encore,
Je boirai, c'est un fait certain.

Il est bien possible que la pensée ne fût pas nouvelle; mais, si elle était d'emprunt, j'ignore qui me l'avait fournie: ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle a paru assez heureuse à un jeune et aimable humaniste (M. Edouard Servan), pour qu'en 1817, il se soit amusé à mettre mon français en latin. Il a, en effet, donné ce distique dans l'*Hermes romanus*, tom. II, pag. 561 :

LE CERTAIN ET L'INCERTAIN.

An maneat me crastina lux, ego nescio plane;
Hoc scio : si vivam, cras ego vina bibam.

L'anecdote que nous avons insérée dans le tome VI des *Archives du Rhône*, page 461-463, a été reproduite dans un journal (1), par un de nos jeunes avocats, M. D.

(1) Le *Journal du commerce* du 27 mai 1827.

Voici la tournure spirituelle et piquante qu'il a donnée à son récit :

« HISTOIRE DE L'AN 1495.

» Or, il arriva en cette année-là, disent les Archives ; de singuliers malheurs à Lyon.

» Voilà qu'une inexplicable frénésie saisit tout-à-coup les jeunes filles, les unes se précipitaient dans les puits, les autres s'étranglaient ou se poignardaient, et la ville était menacée de la dépopulation.

» Et les jeunes gens criaient : Où trouverons-nous des épouses ? et un effrayant silence répondait seul à leurs plaintes.

» Cependant chacun cherchait remède à cette fureur épidémique. Les auteurs véridiques qui rapportent ce fait (Bayle et Jean Brodeau), ne disent point quel fut celui qu'on employa.

» Aucuns pensent qu'on fit comme on avait fait à Milet en pareille occurrence : or, à Milet, le magistrat ordonna que les filles qui se tueraient, seraient exposées nues aux regards du peuple. Alors les places publiques offrirent un spectacle pitoyable : quand la faux meurtrière a passé sur le gazon émaillé, les fleurs fanées et mourantes jonchent la terre. Ainsi les vierges milésiennes, moissonnées par leur propre fureur, couvraient le pavé de leurs corps flétris et sanglans, et exposaient sans voile (ô douleur !) à l'odieuse avidité du regard, des appas qui n'avaient encore souffert ni l'œil, ni la bouche d'un amant, et que la mort venait de glacer ; et ce spectacle épouvanta celles qui restaient, et la pudeur fit ce que nul autre moyen n'avait pu faire.

» Ainsi, pour revenir à l'événement tout pareil arrivé

à Lyon , un homme appelé Jacques Ferrand , Agénois , a publié un ouvrage intitulé : *De la maladie d'amour , ou melancholie erotique , discours curieux qui enseigne à cognoistre l'essence , les causes , les signes et les remedes de ce mal fantastique.*

» Or , dans ce discours , l'auteur avance que la maladie des Milésiennes n'était autre chose que celle qui sert de sujet à son livre ; et il ajoute , pag. 78 : « J'ose » encores faire le mesme jugement des femmes de Lyon , » qui se précipitoient dans les puits , croyans trouver remede à leur feu ; comme durant la grande peste d'Athènes , les malades , pour trouver soulagement à leur » sievre ardente , se precipitoient avec desespoir dans » les fleuves ou cloaques , au rapport de Thucydide et » de Lucrece. »

» Et voilà la conclusion à tirer de ces faits :

» Les lumières se sont avancées avec le siècle , et elles ont couvert le monde , et l'ignorance a disparu ; et les jeunes filles ont appris comment on guérissait du mal d'amour.

» Et depuis ce temps-là , le mal d'amour n'a plus tué personne , ni à Milet , ni à Lyon , ni ailleurs. Et nos jeunes Lyonnaises ne se sont plus étranglées , ne se sont plus poignardées ; et ce n'est plus dans les puits qu'elles sont allées éteindre le feu d'amour.

» Honneur aux progrès des lumières ! il a appris à nos jeunes Lyonnaises comment on guérit du mal d'amour. »

ADDITION A LA NOTICE SUR JULIENNE MORELLE OU MORELLA ,
tom. V , pag. 353, et tom. VII , pag. 186 et suiv.

Le P. Ménéstrier , dans des notes manuscrites contenant des extraits historiques et chronologiques sur Lyon, cite un passage tiré du § IX de l'ouvrage du docteur Gutierrez, marquis de Careaga , intitulé , *la Poesia defendida y definida , y Montalvan alabado* , où il est question de Julienne Morelle. Il paraît , d'après ce passage , que ce ne fut point à Lyon , comme le dit le docteur Calvet , mais en Espagne et en présence de la reine Marguerite d'Autriche , qu'elle soutint , à l'âge de douze ans , des thèses publiques de philosophie , à moins qu'elle n'ait renouvelé ce spectacle en faveur des Lyonnais. Le docteur Gutierrez ajoute que , peu de temps après ces exercices , elle vint à Lyon où elle fréquentait les écoles en habit de capucine , et qu'elle y cultivait les sciences , les arts et particulièrement la musique. Un autre auteur qui a écrit en latin et que le P. Ménéstrier ne nomme pas , donne à-peu-près les mêmes détails , et nous apprend de plus que Julienne dédia à la reine d'Espagne et fit imprimer les thèses dont nous venons de parler.

ADDITION A LA NOTICE SUR L'ABBÉ DE FARAMANT , insérée dans ce
volume , page 34 et suiv.

L'abbé de Faramant , à une époque où la bulle *Unigenitus* et les divisions théologiques et même politiques auxquelles elle donnait lieu , agitaient tous les esprits , sut conserver une grande modération. Cette vertu faisait le fonds de son caractère. Il en donna une

preuve dans une circonstance dont on trouve le récit dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 20 février 1748. Les missionnaires de St-Joseph à Lyon étaient restés privés pendant dix-sept ans des pouvoirs de prêcher et de confesser. Ils voulurent rentrer en grâce et firent agir auprès du cardinal de Tencin. Leur demande éprouva de grandes difficultés dans le conseil de l'archevêque, surtout de la part de M. La Martinière, chanoine de St-Nizier, et de M. La Forest, custode de Sainte-Croix ; mais elle fut fortement appuyée par MM. les comtes et par l'abbé de Faramant, en sa qualité d'official ; et d'ailleurs, l'archevêque avait pris son parti. Le rétablissement des missionnaires de St-Joseph fut donc arrêté, et il ne fut plus question que des conditions : elles furent traitées secrètement et à plusieurs reprises, et se réduisirent enfin à une déclaration que ces MM. *signeraient* (comme on en convint) *en toute sincérité*. La pièce fut retouchée et même signée jusqu'à trois fois, avant que le conseil la trouvât suffisante. M. La Forest prétendait toujours qu'il y manquait quelque chose, sans spécifier ce qu'il entendait par-là. L'abbé de Faramant, *indigné de cet excès de délicatesse sulpicienne*, répliqua : « Oui, Monsieur, il manque en effet » une chose à cette déclaration, c'est que MM. de St- » Joseph viendront la prononcer en chemise et la corde » au col, à la porte de la cathédrale. » Cette raillerie déconcerta le censeur indiscret. Au moyen de la signature qu'on exigeait, les pouvoirs furent expédiés aux missionnaires.

Quoique l'abbé de Faramant eût cessé de paraître aux assemblées de l'académie de Lyon dès 1746 ; ce ne fut que l'une des années suivantes qu'il quitta cette ville.

L'archevêque de Paris, Élie de Beaumont, l'attira auprès de lui comme l'un des meilleurs officiaux du royaume, le fit vice-gérant de son officialité et grand-vicaire, le logea, lui donna la table et lui transmit son abbaye de Notre-Dame-des-Vertus, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne; mais sa faveur ne fut pas de longue durée: il ne partageait point les opinions du prélat qui voulut se débarrasser de lui et chargea M. Terrasson de l'engager à renoncer à la place de grand-vicaire. M. Terrasson eut la délicatesse de ne pas accepter cette commission; mais l'abbé de Faramant qui fut instruit, par une autre voie, des dispositions de l'archevêque à son égard, ne balança pas à faire ce qu'il désirait et lui renvoya ses lettres de grand-vicaire, avec un remerciement où l'on assure qu'il n'y avait pas moins de fermeté et de sincérité que de politesse. C'est encore dans les *Nouvelles ecclésiastiques* que j'ai puisé le fonds de ces détails. Voyez la feuille du 4 septembre 1755.

Le célèbre abbé Barthélemy parle ainsi de son passage à Lyon dans la première de ses *Lettres au comte de Caylus*, écrites pendant son voyage d'Italie, datée sur le Rhône, ce 19 août 1755 :

« Lyon est plein d'antiquités, et on en découvre tous les jours. Nous avons vu le Taurobole conservé à l'hôtel de ville (1), de même que la harangue de l'empereur

(1) Il est actuellement au palais des arts, ou de St-Pierre. C'est un des monumens les plus précieux que nous ayons, et il en peu qui soient aussi connus dans le monde lit-

Claude, dont il ne reste plus qu'une partie tracée, non sur deux tables de cuivre, comme l'a dit Spon (1), mais sur une seule qui avait été cassée en deux. Ce monument est d'autant plus précieux, qu'il fixe nos idées sur la manière dont Tacite composait les harangues insérées dans ses ouvrages. Il rapporte celle de Claude (2), d'une manière bien différente que la table de cuivre. Il paraît qu'il s'était contenté d'en prendre l'esprit et de la traduire dans son style (3).

« J'ai vu le P. Béraud ; nous avons parlé de vous, et il m'a montré ses cabinets, un bas-relief représentant Socrate, qui nous a paru fort bien, de petites agrafes de cuivre d'un très-bon goût, et quelques bonnes médailles. Je n'ai pu voir le cabinet des médailles de l'hôtel de ville ; celui qui en a la garde était à la campagne. Le jour de notre arrivée, on avait trouvé une inscription sépulcrale dans un couvent de religieuses ; j'en ai une copie que je vous enverrai, si vous en êtes curieux ; mais elle ne dit pas grand'chose. Je compte avoir l'ori-

téraire. Il a été le sujet d'une foule de dissertations, dues à des savans du premier ordre, tels que le P. Hardouin, M. de Boze, etc., etc. Voy. Colonia, *Histoire littér. et antiq. de Lyon*, pag. 181 et suiv.

(1) *Recherche des antiquités et curiosités de Lyon*, pag. 169. Voy. aussi Colonia, dans l'ouvrage ci-dessus cité, pag. 154.

(2) *Annal.* XI, 24.

(3) Tacite n'a presque rien conservé du discours de Claude pour le fonds des idées, et rien du tout quant aux expressions et au style. Dureau de Lamalle loue Tacite d'en avoir agi ainsi : « Son discours, dit-il, est fort beau, et celui de Claude était fort ennuyeux. »

ginal. M. le cardinal (1), chez qui nous avons dîné, m'a promis de la demander et de la garder jusqu'à notre retour. Son Éminence nous a comblés de mille marques de bonté ; nous en avons reçu aussi de quantité de personnes, et elles se seraient multipliées, si nous avions resté plus long-temps à Lyon. Chemin faisant, j'ai acquis quelques bonnes médailles ; je n'ai encore rien trouvé pour vous, mais soyez bien persuadé que je ne vous oublierai pas. »

Ce passage peut paraître intéressant aux Lyonnais qui cultivent l'archéologie. Nous avons dit où se trouve actuellement le Taurobole. La harangue de l'empereur Claude est aussi au palais des arts. Quant au bas-relief représentant Socrate, qui avait paru *fort bien* à l'abbé Barthélemy, c'est sans doute le même que la ville de Lyon possède encore également dans le même palais, et qui est un des restes si peu nombreux de l'ancienne collection d'antiquités, rassemblée, avant la révolution, dans un cabinet dépendant de la bibliothèque du collège de la Trinité.

Un de nos correspondans, qui ne s'est pas nommé, nous a transmis quelques réflexions intéressantes sur cet objet d'art, et sur un portrait de Lollia Paulina qui appartient semblablement à notre musée. Comme la lettre où elles sont contenues roule tout entière sur cet établissement, et que l'occasion se présente d'elle-même d'en publier une partie assez curieuse, nous en donnerons l'extrait suivant qui, nous l'espérons, ne sera pas trouvé déplacé dans ce recueil.

(1) M. de Tencin.
Tome VIII.

L'anonyme parcourant les portiques de la cour du palais des arts où l'on a mis les inscriptions, les urnes funéraires et quelques morceaux de sculpture antique, se plaint de ce qu'on n'a pas disposé ces objets dans un ordre méthodique ; il exprime aussi ses regrets de ce qu'il n'existe pas une notice détaillée qui fasse connaître tout ce qui regarde chacun d'eux : « Par exemple, dit-il, qui ne désirerait savoir l'origine du précieux médaillon de Lollia Paulina? Si ce morceau provient des fouilles locales, il doit se rattacher au célèbre voyage de Caligula : ce fut à Lyon que cet empereur commença son troisième consulat, l'an de Rome 793, de Jésus-Christ 40. Le mariage et la faveur passagère de Lollia se rapporteraient donc à cette date ; et ce rapprochement n'est pas inutile à établir, puisque ni Suétone ni Tacite n'en marquent la date précise.

« Je ne sais pas non plus, pourquoi ce médaillon se trouve relégué dans une espèce de vestibule qu'on traverse ordinairement sans trop d'attention. Lollia tient assez de place dans l'histoire pour qu'on la traite plus décemment. Caligula s'éprit d'amour pour elle sans l'avoir jamais vue, parce qu'il entendait dire que sa grand'mère avait été fort belle ; et, sans autre garantie, il la fit venir auprès de lui et l'épousa (1) ; mais il s'en dégoûta aussi promptement ; et, par un singulier caprice, il la condamna, en la répudiant, à un veuvage perpétuel. Claude songea, un instant, à l'épouser, quoiqu'il eût juré aux prétoriens qu'il ne se marierait plus,

(1) C'est peut-être elle qu'il embrassait en proférant ces douces paroles : « La belle tête qu'il ne tiendrait qu'à moi de couper ! » Suétone, *in Calig.* c. 33.

puisqu'il ne pouvait pas trouver une honnête femme dans tout l'empire (1). Après le traitement qu'elle avait reçu de Caligula, en expiation d'un règne de quelques jours, Lollia ne devait pas être pressée de redevenir impératrice. Si nous en croyons Pline le naturaliste (2), elle surpassait toutes les dames romaines par la richesse de sa toilette et les profusions scandaleuses de son luxe (3), elle se couvrait de pierreries pour une valeur de sept millions quatre-vingt-deux mille francs (4), et cela, non pas aux grands jours de fête, mais pour se montrer dans des sociétés familières et à des soirées *sans façon*. Aussi l'artiste n'a pas oublié la parure caractéristique de son modèle : on distingue dans les cheveux de Lollia plusieurs rangs de perles et de pierres précieuses. La bandelette qui descend de la coiffure en forme de mentonnière, en est également enrichie. Pour ce qui est du travail, le style de ce médaillon m'a paru d'une correction sévère. Le dessin en est pur, et l'ensemble des traits rappelle le type grec. La forme des lettres de l'exergue est celle des plus anciennes inscriptions.

(1) Le projet qu'avait eu Claude de l'épouser, fut fatal à Lollia. Agrippine la fit mourir, et se fit apporter sa tête, dont elle ouvrit la bouche de sa propre main, pour vérifier si c'était bien elle, à certaines marques particulières qu'elle avait aux dents. Dion, l. 58.

(2) *Hist. nat.* IX, 35.

(3) Sa richesse ne lui venait point de Caligula ; elle était le fruit des horribles concussions de son aïeul, M. Lollius, en Germanie, où il avait accompagné le petit-fils d'Auguste, Caius, fils d'Agrippa. Pline, *loc. cit.*

(4) Quarante millions de sesterces.

« D'une femme coquette et somptueuse au plus moral, au plus grave des philosophes , à Socrate enfin , le passage vous semblera bien brusque : la transition est pourtant très-naturelle ; car' je m'étonnais tout-à-l'heure qu'on fit subir à Lollia une sorte de quarantaine dans le vestibule , et je réclame à présent pour Socrate qu'on en a beaucoup trop éloigné. Ce n'est que par hasard que j'ai découvert au fond de la première galerie , dans un passage obscur et sous la voûte d'un escalier , le médaillon de marbre qui représente le maître de Platon. Depuis que votre musée attire les étrangers , je suis peut-être le seul qui ait poussé la curiosité , ou plutôt l'indiscrétion , jusqu'à m'introduire dans le souterrain qui sert de temple à votre Socrate. Ce médaillon , moins grand que celui de Lollia , mais d'une exécution très-soignée et d'un tout autre faire , n'est peut-être pas aussi authentique ni aussi ancien. L'absence de toute notice m'empêche de prononcer à cet égard , mais il ne mérite certainement pas cette indifférence. Je n'oserais supposer qu'on se fût mépris aux traits grotesques et ignobles du philosophe ; car la tête de Socrate , tout éloignée qu'elle est du beau idéal et de la perfection systématique des modèles grecs , ou peut-être même à cause de cette dissonnance , a acquis une vulgarité classique. Au reste , ce ne serait pas la première fois qu'on aurait condamné Socrate sur sa physionomie. Vous savez que le Lavater de son temps le prit sans hésiter pour un frippon (1) : ce qui prouve que la science des Malpighi

(1) *Stupidum esse Socratem dixit, et bardum....; addidit etiam, mulierosum.* Cicéron, *de Fato*, c. 5, et *Tuscul.*

et des Gall était tout juste aussi avancée alors qu'elle l'est aujourd'hui. On raconte une anecdote pareille sur M. de Malesherbes (1), qui eût ressemblé assez bien à Socrate, quand même il ne serait pas mort comme lui... »

Una nox interfuit inter urbem maximam et nullam.

Il se pourrait bien que ce trait de Sénèque, dans sa fameuse lettre sur l'incendie de Lyon, ne fût qu'une exagération poétique, une figure de rhétorique, pour exprimer la promptitude avec laquelle le feu consuma la ville, et qu'il ne fallût pas plus prendre cette phrase à la lettre que l'inscription mise autrefois sur le tombeau de Sardanapale (1), et où il était dit que ce prince avait bâti les villes d'Anchiale et de Tarse *en un jour* :

Sardanapalus Anacyndaraxis filius
Anchiale m œdificavit et Tarsum
Una die, sed nunc obiit. Tu vero,
Hospes, ede, hibe, lude. Quippe cœtera
Humana non sunt facienda hujus.

Quest. IV, c. 37. Ce physionomiste s'appelait Zopyre. Cicéron ajoute dans le premier des deux endroits que nous venons de citer, que l'imputation de *mulierosus*, faite à Socrate, fit rire Alcibiade aux éclats.

(2) Il payait, comme Philopémen, l'intérêt de sa mauvaise mine.

(1) Près d'Anchiale, en Cilicie, au rapport d'Arrien, *Hist. d'Alexandre*, II, 5. Voyez aussi Strabon, *Geograph. XIV*; Etienne de Byzance, v°. *Anchiale*; Athénée, XII, etc.

INSCRIPTIONS MODERNES A LYON.

On nous a communiqué un recueil manuscrit, fait par un amateur, des inscriptions modernes qu'on lisait naguère ou qu'on lit encore en divers endroits de la ville de Lyon ou de ses environs. Nous en avons extrait celles qui suivent, et nous y avons ajouté quelques notes.

I. Sur la porte de la bibliothèque d'un de nos monastères (le manuscrit ne dit pas lequel), avant la révolution:

Hic vivunt mortui superstites sibi;

Hic tacent et adsunt;

Hic loquuntur et absunt.

Sénèque ou Pline le jeune ne se serait pas exprimé autrement. C'est dans ce goût d'antithèses et de pointes, si éloigné de la noble simplicité des beaux siècles, qu'écrivait le P. Pierre l'Abbé que nous avons cité dans un autre article. Ses *Elogia sacra, theologica, historica*, etc., sont, d'un bout à l'autre, composés dans ce style, et nous ne serions point étonné d'apprendre que ce fût lui qui eût rédigé l'inscription que nous venons de transcrire. En tout cas, il ne l'aurait pas désavouée.

II. Dans le jardin qui dépendait du couvent des cordeliers de S. Bonaventure :

Noli	}	<i>concupiscere</i> <i>credere</i> <i>dicere</i> <i>facere</i>	} omnia quæ	}	<i>vides</i> <i>audis</i> <i>scis</i> <i>potes.</i>
------	---	---	-------------	---	--

Nous avons donné ailleurs (1) cette inscription qui

(1) Tom. I, pag. 476.

est dans le genre de celles qu'on appelle *rapportées* ; mais nous ignorions alors l'endroit où elle était placée. Gohnitz la cite dans son *Vlysses Belgico-Gallicus*, édit. de 1631, pag. 348, et édit. de 1655, pag. 313.

III. Sur la petite maison, avec jardin, que possédait l'abbé Rozier dans la rue Neyret :

..... *Laudato ingentia rura ,
Exiguum colito* (1).....

IV. Sur le magasin de draperies de feu Andrieux-Poulet :

Sic vos , nos vobis , vellera fertis , oves (2).

V. Sur l'enseigne d'un herboriste, à la côte des Carmélites, n.º 31 :

Adjuvante Deo , simplicii¹s fiducia³que medico² sanescunt ægroti.

Il y a, comme on le voit, en ce peu de mots au moins deux barbarismes et un solécisme ; et il est dès lors certain que, s'il existait à Lyon une place de *contrôleur des inscriptions*, comme le Caritidès de Molière (3) voulait qu'on en créât une pour lui à Paris, on ne laisserait pas subsister, un instant, une pareille enseigne.

VI. Sur la porte d'un pharmacien, rue Port-Charlet, le serpent d'Épidaure avec cette devise :

Morbos sanat , sanos juvat.

(1) Virgile, *Georgic.* II, 412-413.

(2) Le même, *Epigramm. in Bathyll.*

(3) *Les Fâcheux*, act. III, sc. 2.

VII. Sur la porte d'un médecin , aux Broteaux :

Ars longa , vita brevis.

Ce mot est d'Hippocrate et figure à la tête de ses *Aphorismes*. Un plaisant l'a traduit ainsi :

La longueur de ton art abrège notre vie.

VIII. Sur plusieurs petites maisons de campagne , aux environs de Lyon :

Parvula , sed grata (1).

IX. Sur le mur d'un clos , à la Croix-Rousse :

Nunc tandem septi maturis fructibus utar.

Le propriétaire , mal défendu d'abord par une haie contre les voleurs qui enlevaient ses fruits , même avant leur maturité , a voulu exprimer dans ce vers l'avantage qu'il trouvait à avoir entouré d'un mur son petit héritage.

X. Sur la porte d'une maison de campagne , au chemin des Étroits , sur le bord de la Saône :

*Hic gelidi fontes , hic mollia prata , Lycori ,
Hic nemus , hic ipso tecum consumerer ævo* (2).

(1) Cette inscription n'est pas sans rapport avec ce distique latin que l'Arioste avait fait graver sur l'entrée de sa maison à Ferrare :

*Parva , sed apta mihi , sed nulli obnoxia , sed non
Sordida , parva meo sed tamen ære domus.*

(2) Virgile , *Eclog.* X , 42. Nous ignorons si l'intérieur du domaine répond à l'idée qu'en donnent ces vers délicieux.

XI. Au-dessus de l'entrée d'un atelier de maréchal ferrant , à Oullins :

Vulcanus ardens arit officinas (1).

XII. Sur une fontaine , à la Claire , maison de campagne au Plan de Vaise :

*Hanc ornans clara Claram clarissimus unda ,
Cuncta facit Clarus quo sua clara forent* (2).

Cette maison avait sans doute été construite par un personnage nommé *Clair*. Le portail était aussi décoré de ces mots :

Ubique clara.

XIII. La Duchère , bâtie ou reconstruite , au commencement du dix-septième , par François Clapisson , avocat du roi au siège présidial de Lyon , offrait une foule d'inscriptions qui vraisemblablement ne subsistent plus. Golnitz en rapporte un grand nombre. Nous ne transcrivons que les suivantes :

(1) Horace , *Od.* I , 4 , 8.

(2) Dans l'épithaphe de S. Bernard , on a pareillement joué sur le mot Clairvaux (*clara vallis*) et sur *clarus* :

Claræ sunt valles , sed claris vallibus abbas

Clarior his clarum nomen in orbe dedit.

Clarus avis , clarus meritis et clarus honore ,

Clarus et ingenio , relligione magis.

Mors est clara , civis clarus , clarumque sepulcrum ,

Clarior exultat spiritus ante Deum.

Au-dessous d'un portrait d'Henri IV :

Si du sculpteur l'art et science
Pouvoient, par un semblable traict,
Graver sa valeur et clémence,
L'ouvrage seroit tout parfait.

C'est une traduction du distique de Martial (1), qui était aussi gravé, dans un autre endroit de la même maison, sous le buste de Bellarmin :

*Ars utinam mores animumque effingere posset !
Pulchrior in terris nulla tabella foret.*

Au-dessus de la porte d'une terrasse :

Tant de peine pour amasser,
Et puis mourir et tout laisser.

C'est encore la traduction d'un passage du même poète (2) :

Rape, congere, aufer, posside : relinquendum est.

Au-dessous d'un tableau représentant la Justice et la Paix :

Vivitur hic tuto divis custodibus istis.

Sur la voûte de la chapelle, une représentation du mystère de la Trinité, avec ces deux vers :

*Tres unum, Deus est unus, tribus una potestas :
Hac casti maneant in religione nepotes (3).*

(1) X, 32.

(2) VIII, 44, 9.

(3) Ce second vers est pris de Virgile, *Æneid.* III, 409.

Sur le mur d'une salle d'arbres , des épées nues avec ce distique :

*Cum tribus infelix serviret Roma tyrannis ,
Hæc rerum facies , quam modo cernis , erat.*

XIV. Il n'est presque pas une de nos maisons de campagne qui n'ait sa montre solaire. Le cadran en est ordinairement tracé par un nommé Arquillière, de St-Didier, qui n'oublie jamais d'y mettre son nom (1). La plupart ont des inscriptions qui sans doute ont été fournies par les propriétaires et dont quelques-unes sont fort heureuses. Nous avons retenu celles qu'on va lire :

L'heure , ami , qui t'amène , est pour moi la meilleure (2),

..... *Fugit irreparabile tempus* (3).

(1) Une de ces inscriptions est conçue en ces termes : *L'an 9, Arquillière de St-Didier fecit.* Remarquons en passant qu'elle rappelle celle que nous lûmes, en septembre 1825, sur le fer du pied droit de devant du cheval de bronze de M. Lemot, destiné à la place Bellecour : *Lemot de Lyon fecit.* La statue dont il s'agit, était encore à Paris, dans l'atelier du célèbre sculpteur. Aujourd'hui qu'elle est sur son piédestal, elle y est trop élevée pour que la vue puisse saisir les caractères de cette singulière légende, à laquelle les journaux du temps donnèrent une certaine célébrité par le soin qu'ils prirent de copier, les uns après les autres, dans les *Archives du Rhône*, tom. II, pag. 397, l'article où nous l'avions signalée.

(2) Cette inscription fut faite par feu M. C. Pericaud, pour le cadran solaire d'une maison de campagne située à Ecully et qui appartenait à sa mère.

(3) Virgile, *Georgic.* III, 284.

..... *Amicis quælibet hora.*

Dies mei sicut umbra declinaverunt (1).

Vive memor lethi. Fugit hora : hoc quod loquor ; inde est. (2).

Una erit ultima (3).

Il en faudra commencer une

Que nous ne verrons pas finir (4).

Nulla fluat cujus non meminisse velis (5).

..... *In lucro , quæ datur hora , mihi est* (6).

..... *Nobis pereunt et imputantur* (7).

..... *Fugit , uti propera.*

(1) *Psalm.* CI , 12.

(2) *Perse* , *Sat.* V , 153. On a souvent admiré la rapidité imitative des cinq derniers mots. Il en a fallu un plus grand nombre à Boileau pour rendre la même idée , lorsqu'il a dit :

Le moment où je parle est déjà loin de moi ;

mais il a compensé ce désavantage , avec beaucoup de bonheur , par la brièveté des syllabes qu'il a employées.

(3) Le cadran solaire de la maison de Mad. de Sévigné , aux Rochers , porte encore aujourd'hui une inscription qui a du rapport avec celle-ci , et qui consiste en ces deux mots : *Unam time.*

(4) Fin d'une jolie petite pièce sur le premier jour de l'an. L'auteur dont nous avons oublié le nom , y parle de l'année ; mais la pensée s'applique également bien aux heures.

(5) *Prise de Martial* , X , 23 , 6 , avec un léger changement. Le texte de cet auteur est ainsi conçu :

Nulla fuit cujus non meminisse velit.

(6) *Ovid.* *Trist.* I , III , 68.

(7) *Martial* , V , 21.

Bona nemini hora est , ut non alicui sit mala (1).

..... *Facies non omnibus una ,
Nec diversa tamen , qualem decet esse sororum.*

Cette dernière inscription , tirée d'Ovide (2) , est une application ingénieuse et philosophique de ce que le poète dit des cinquante Néréides , filles de Doris , représentées par Vulcain dans le palais du Soleil ; application qui , d'ailleurs , se fait si bien d'elle-même , que dernièrement un journaliste (3) citait de bonne foi le passage dont il s'agit , comme se référant dans l'original aux Heures personnifiées.

ÉPIGRAMME

IMITÉE DU LATIN DE GILLES MÉNAGE.

Oui , Licidas est un menteur :
Soir et matin il nous répète
Que tu n'es pas du tout poète....
Tu ne l'es que trop , par malheur.

B.

« Les comtes de Caylus et de Maurepas ayant entrepris un voyage dans le midi de la France , voulurent voir , en passant à Lyon , la belle bibliothèque des jésuites

(1) Publius Syrus.

(2) *Metam.* II , 13-14.

(3) *Journal des Débats* du 5 janvier 1828.

et leur cabinet d'antiquités : c'était le P. Béraud qui avait alors la direction de celui-ci. Tout fut ouvert, comme on l'imagine aisément, à des voyageurs de cette importance. Parmi les monumens que le P. Béraud leur présenta, il leur fit remarquer une belle épée antique de la plus heureuse conservation. Le comte de Caylus l'examina attentivement. Les deux voyageurs partirent. Quelque temps après, le comte de Caylus avança, dans un de ses ouvrages, qu'il avait vu deux épées antiques chez les jésuites de Lyon. Le P. Béraud craignit, pour quelque raison, d'être compromis par une assertion aussi décisive ; il crut devoir avertir le comte, par une lettre, de l'erreur qui s'était glissée dans son écrit : celui-ci répondit ces mots, sans perdre un moment : « Le diable m'emporte, mon révérend Père, si je n'ai » cru que vous aviez deux épées antiques. Voilà ce que » c'est que d'écrire de mémoire ! Je suis, etc. » Calvet tenait cette anecdote du P. Béraud ; elle donne l'idée du ton militaire que le comte de Caylus avait coutume de mettre partout. » (*Le Conservateur Marseillais*, par M. Jauffret, année 1828, n.º 3.)

Je ne sais quelle foi ajouter à une anecdote rapportée par Jacques-Paul Gundling, écrivain protestant, dans son livre allemand, intitulé : *Vies du roi Conrad IV et du roi Guillaume*, Berlin, 1719, in-8.º Suivant cet auteur, le Pape Innocent IV (1), étant sur le point de

(1) Ce Pape, nommé auparavant *Sinibaldo*, de la maison de Fiesque, des comtes de Lavagne en Italie, avait été dans sa jeunesse chanoine de l'église de Lyon.

quitter Lyon (1), soit pour se mettre à portée de résister à Conrad qu'il n'avait pu par ses intrigues empêcher de monter sur le trône, soit dans la crainte que la cour de France ne se lassât de son trop long séjour en cette ville, chargea le cardinal Hugues (2) de faire ses adieux

(1) Obligé d'abandonner l'Italie à cause de ses démêlés avec la cour d'Allemagne, et n'ayant pu obtenir du roi de France, S. Louis, un asile dans ses états, Innocent IV se réfugia à Lyon, gouverné alors par son archevêque, et il y resta six ou sept ans, logé dans le cloître de St. Just. Durant cet espace de temps et en l'an 1245, il tint le premier concile général célébré en cette ville, où fut prononcée la déposition de l'empereur Frédéric II, prédécesseur de Conrad; il acheva la construction du pont du Rhône, bâti en grande partie avec le prix des indulgences qu'il avait accordées pour cet objet, consacra de sa main le maître autel de l'église de St. Jean, etc.

(2) C'est Hugues de St. Cher, nommé ainsi du lieu de sa naissance près de Vienne en Dauphiné, et célèbre par une *Concordance de la Bible* et par d'autres ouvrages qui ont été recueillis en 8 vol. in-fol. L'église de Lyon, à la mort d'Aimeric de Rives, le demanda pour archevêque; mais Innocent IV, désirant l'avoir au sacré collège à cause de son éminente doctrine, le fit cardinal du titre de Ste. Sabine et ne tarda pas à l'envoyer légat en Allemagne. Hugues mourut en 1263 à Orviette (et non à *Civita-Vecchia*, comme le dit par erreur Poullin de Lumina, *Hist. ecclésiast. de Lyon*, pag. 260). Son corps fut retrouvé sain et entier, quelques années après sa mort, et transféré à Lyon, où il fut enseveli, en grande cérémonie, dans le chœur de l'église des frères prêcheurs, à l'ordre desquels il avait appartenu. Il est le premier de cet ordre qui ait été honoré de la pourpre romaine.

aux habitans et de les remercier de leur accueil. Le cardinal s'acquitta de cette mission , et il n'aurait pas manqué de satisfaire les Lyonnais , sans un mot qui , dans le fond , n'était pas plus honorable pour la cour de Rome que pour eux : car , après leur avoir dit que , « lorsque le Pape était arrivé à Lyon , il n'y avait que » trois femmes publiques , et qu'à son départ , il n'y en » avait qu'une , » il ajouta , en s'expliquant , que « cette » une était toutes les femmes de Lyon ensemble. » Si ce mot peint les mœurs du treizième siècle , n'est-ce pas le cas de répéter avec le Sage : « Ne dites pas.... que les premiers temps ont été meilleurs que ceux d'aujourd'hui ? » *Ne dicas.... quod priora tempora meliora fuere quam nunc sunt.* Ecclesiast. VII , 11.

Il y a environ trois ans que nous insérâmes dans les *Archives du Rhône* , tom I , pag. 357 et suiv. , une pièce de vers remarquable , en plusieurs endroits , par la grâce et la naïveté de l'expression , et contenant des détails intéressans pour l'histoire de notre ville. L'auteur , Bonaventure des Perriers , y décrivait une ancienne fête de l'île Barbe , à laquelle il avait assisté en 1539. Parmi les notes dont nous accompagnâmes ce petit poëme , il en était une relative au mot *Hymnides* , employé dans la strophe suivante :

Hamadryades ,
 Dryades ,
 Vous leurs ioyeux oyseletz :
 Hymnides
 Et Nereides ,
 Inventez chants nouveletz.

Nous dûmes dans la note dont il est question que les nymphes appelées *Hymnides* par des Périers nous étaient tout à fait inconnues, et qu'il n'en était fait mention dans aucun des livres de mythologie que nous avons pu consulter. Nous ajoutâmes que le nom qui se rapprochait le plus de celui dont le poète avait fait usage, était celui des *Limniades*, nymphes des lacs et des étangs. M. Amanton dont cette note fixa un instant les regards, ne tarda pas à nous faire part d'une conjecture qu'elle lui avait suggérée (1) : ayant vu dans les auteurs mythologiques, parmi les nombreux surnoms que les anciens donnaient à Diane, figurer celui d'*Hymnia*, il pensa que quelques-unes des nymphes qui suivaient ordinairement cette déesse, avaient pu prendre de là la dénomination d'*Hymnides*. Pour confirmer pleinement cette conjecture, il aurait fallu trouver ce nom dans quelque écrivain de l'antiquité; et c'est à quoi M. Amanton ne put parvenir. De nouvelles recherches que, de notre côté, nous avons faites sur ce point, ont été pareillement sans résultat; mais nous avons rencontré par hasard le mot dont il s'agit, dans un auteur contemporain de des Périers, dans Rabelais, qui a placé à la suite du *Prologue* de son livre II un dizain où se lisent ces deux vers :

En présence des Oreades,
Des *Hymnides* et des Dryades.

Nous nous sommes hâté, comme on le devine aisément, de consulter sur cet endroit les commentateurs du non

(1) Voy. *Archives du Rhône*, tom. II, pag. 120-122, ou *Lettres lyonnaises*, pag. 43-45.

moins savant que joyeux curé de Meudon. Voici d'abord la note de le Duchat : « Au lieu d'*Hymnides*, terme » corrompu, le poète devait dire *Limnides* ou *Limniades*, » de *λίμνη*, *stagnum*, les nymphes des étangs ou des » lacs ; ou *Limonides* ou *Limoniades*, de *λειμών*, *pratium*, les nymphes des prés et des fleurs. » Voici maintenant ce que dit à son tour M. Eloi Johanneau : « Un interprète confondant *Hymnides* avec *Limnades*, » dit que les *Himnides* étaient des chanteurs ou chanteuses d'hymnes ; mais il est évident qu'il faut lire ici » *Limnides*, soit que l'auteur du dizain se soit trompé, » soit que ce soit l'imprimeur. » Il suivrait de ces remarques qu'il y a faute, soit dans Rabelais, soit dans des Périers, et que tous deux ont dû dire *Limnides*. On voit que cette opinion rentre dans la nôtre, et que nous nous sommes rencontré avec les deux savans que nous venons de citer, mais que seulement, attendu la modestie qui nous convient, nous ne nous sommes pas exprimé d'un ton aussi résolu et aussi tranchant, nous étant contenté de faire observer le rapport qui existe le mot d'*Hymnides* et le nom que les anciens donnaient aux nymphes des étangs, et ayant laissé au lecteur le soin de conclure de la ressemblance de ces deux mots qu'il ne serait point impossible que l'un des deux eût été mis pour l'autre. Notre réserve était aussi commandée par un autre motif : c'est qu'on trouve bien dans les mythographes le nom de *Limniades* employé pour désigner les nymphes dont il s'agit, mais que nulle part que nous sachions, comme nous l'avons dit tout-à-l'heure, elles ne sont appelées *Limnides*. La difficulté n'est donc pas entièrement vidée, ou du moins la décision n'est appuyée que sur la probabilité et la vraisemblance, et nullement sur des raisons péremptoires.

IMITATION d'une épigramme latine d'Etienne Dolet, citée par le P. de Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, tom. II, pag. 606.

Suivant toi, les écrits dont je me dis le père,
Sont trop bons pour être de moi :
Florimond, les tiens, au contraire,
Sont trop mauvais pour n'être pas de toi.

B.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. C. N. AMANTON, du 16 août 1828.

« En feuilletant l'*Histoire des commentateurs de la Coutume du duché de Bourgogne*, que l'illustre président Bouhier a publiée en tête de l'édition qu'il a donnée de cette *Coutume*, Dijon, Antoine Defay, 1717, in-4.^o, j'ai remarqué, dans l'article consacré à Barthélemy de Chasseneuz, une particularité que je ne me rappelais pas, lorsque je vous ai donné la faible esquisse de la vie du Lyonnais Hugues Fournier, premier président du parlement de Dijon dans le xvi.^e siècle, que vous avez eu l'indulgence de consigner dans les *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 397-401. Cette particularité est que Chasseneuz dédia la première édition de ses commentaires sur la Coutume de Bourgogne, qui parut à Lyon (1), en 1517, à Hugues Fournier. « Je ne » sais pourquoi, ajoute le président Bouhier, son épître » dédicatoire qui se trouve encore en l'édition de 1528, » a été retranchée de toutes les suivantes. Quoi qu'il en » soit, il en donna de son vivant jusqu'à cinq éditions,

(1) Chez Simon Vincent, in-4.^o, en lettres gothiques.

» toujours augmentées de nouvelles remarques , et depuis » sa mort il s'en est fait encore une quantité d'autres. » Lorsqu'un homme tel que Chasseneuz dédiait son ouvrage à Fournier , c'était sans doute moins à la dignité dont ce magistrat était revêtu , qu'à son savoir et à ses vertus publiques et privées , qu'il rendait cet éclatant hommage. »

On tient ici que la maison qui forme l'angle nord de la rue St-Jean et de la rue Porte-Froc, et qui porte le n.º 53, est celle de la famille de Rochebonne, où Charles de Chasteauneuf de Rochebonne, chanoine-comte et chamarier de l'église de Saint-Jean (1), reçut et logea madame de Sévigné, en 1672, lors du voyage qu'elle fit en Provence pour aller voir Mad. de Grignan sa fille. Mad. de Sévigné arriva à Lyon, le lundi 25 juillet : elle s'était embarquée sur la Saône, à Châlons. L'intendant de Lyon, M. Dugué-Bagnols, sa femme et Mad. de Coulanges leur fille, vinrent la prendre au sortir du bateau ; elle soupa chez eux ; elle y dîna le lendemain : on la promena, on la montra ; elle reçut mille civilités. Son équipage vint la rejoindre dans cette ville ; un de ses chevaux se noya à l'abreuvoir, de sorte que de six

(1) Il était beau-frère de Mad. la comtesse de Rochebonne, sœur de M. de Grignan. La famille de Chasteauneuf de Rochebonne est célèbre dans nos fastes ; elle nous a fourni trois comtes de Lyon, un archevêque, des commandans, etc. Elle contracta des alliances avec les Alleman, les Talaru, les Crussol, les d'Usez, les Bouillon et les Poliguac.

qu'elle avait, il ne lui en resta que cinq. Elle alla à Pierrc-Scise voir F... qui y était *prisonnier* ; elle alla voir aussi *le cabinet de M... et ses antiquail'es*. Elle partit le vendredi 29, et fut coucher à Valence. A son retour, le mardi 10 octobre de l'année suivante, elle logea encore chez M. de Rochebonne, et partit le lendemain à 8 heures du matin. On lui avait fait voir à Lyon des tableaux admirables. Elle avait été visitée, à son passage, par M. l'archevêque de Vienne, Henri de Villars, qui l'attendait et qui lui avait fait beaucoup de politesse. Ce dernier avait offert à M. de Grignan un tableau qui n'avait pas été accepté. Ces détails sont extraits des *Lettres de madame de Sévigné*, tom. III, pag. 109 et suiv., et 180 et suiv. de l'édition de Dailibon, Paris, 1823, 12 vol. in-8.^o

La page 186 du tome cité en l'art. précédent, des *Lettres de madame de Sévigné*, contient une note de M. Gault de Saint-Germain, dont la transcription ne saurait paraître déplacée dans notre recueil, et que voici :

« Le silence de Mad. de Sévigné (ou plutôt le peu d'explications qu'elle donne) sur les tableaux de la ville de Lyon, et notamment sur celui que l'Archevêque de Vienne offrit à Mad. de Grignan, est une faute de goût. Une remarque essentielle pour l'histoire du commerce de la curiosité, c'est que, sur la fin du seizième siècle et durant le dix-septième, on voit les Lyonnais grands amateurs de peinture, la ville de Lyon être le seul entrepôt du commerce des tableaux de toutes les écoles, et Beaucaire, sur le Rhône, étaler annuellement dans ses foires leurs productions. On voit les jeunes artistes

français ; en voyageant pour l'Italie , s'arrêter à Lyon , y séjourner , y être employés par les gros marchands de tableaux , les administrations et les particuliers. On trouve encore dans cette ville , dans ses environs et maisons de campagne , les fragmens du goût des Lyonnais à ces époques , restes des productions de nos meilleurs artistes du dix-septième siècle et dans l'âge de l'étude. »

EXTRAIT d'une lettre de M. Durand de Lançon (1) à M. C. N. Amanton, à Dijon, datée de Lare (Haute-Saône), décembre 1827.

Voici ce que j'ai pu recueillir de relatif à Lyon et à ses anciennes presses, à la bibliothèque du roi, où j'ai passé le plus de temps que j'ai pu, pendant un court séjour, fait, cet été, à Paris.

« Il s'agit de deux productions assez importantes de

(1) L'extrait de cette lettre eût paru beaucoup plus tôt, si elle ne se fût pas trop long-temps soustraite aux recherches de M. Amanton, précisément à cause du soin qu'il avait mis à la tenir en réserve pour nous la faire passer. M. Durand de Lançon est l'un des vingt-quatre membres de la *Société des bibliophiles français*. C'est cet amateur vraiment distingué qui a fait l'acquisition du manuscrit des trois derniers volumes des *Mélanges de critique et de philologie* de Chardon de la Rochette, dont nous avons indiqué le possesseur et donné l'analyse dans les *Archives*, tom. VI, pag. 96 et suiv. Son intention est de faire jouir le monde savant de ce trésor d'érudition. Puisque l'occasion se présente, nous l'engageons fortement, au nom des amis des lettres et de la science, à ne pas retarder une aussi intéressante publication.

la typographie lyonnaise, antérieures l'une et l'autre au XVI.^e siècle.

» La première est la seule édition connue du *Miroir de la mort*, pièce en vers, attribuée (je ne sais trop sur quel fondement) à votre compatriote, le chroniqueur et poète, Olivier de la Marche. C'est un petit in-folio de 16 feuillets non chiffrés, divisés en deux cahiers signés *a* et *b*, sans date, sans indication de lieu d'impression et sans nom d'imprimeur. Les caractères sont gothiques. La justification porte 5 pouces, 3 lignes, sur 2 pouces, 6 lignes. On lit, au *verso* du premier feuillet, ces mots ainsi disposés :

Cy commence ung excellent et tres
prouffitable liure pour toute creatu
re humaine appelle le miroer de mort.

Après ce titre, vient une figure gravée en bois, qui représente quatre moines, mettant en terre un mort cousu dans un linceul.

» Le texte de cette pièce est en stances de huit vers de huit syllabes. La première se trouve au premier feuillet, immédiatement au-dessous de la figure. Il y en a trois à chaque page, excepté à la dernière (le *verso* du dernier feuillet) qui en a deux seulement.

» M. Van Praet, en annonçant dans le Catalogue de la Vallière ce même exemplaire qui est superbe, donne la première stance et les quatre derniers vers. Il a découvert depuis que cette édition était faite avec les mêmes caractères que celle de la *Consolation des pouures pécheurs*, imprimée à Lyon, par Mathis Husz, le 22 mars 1484 (voy. la *Bibliogr. de de Bure*, B. L., pag. 224), et il en conclut que le *Miroir de la mort* a été

imprimé à Lyon, par Mathis Husz, entre les années 1482 et 1500, première et dernière dates connues jusqu'à présent des livres portant le nom de cet artiste.

» J'ai eu soin de vérifier l'observation de M. Gazzéra, relativement à la marque du papier de ce volume, et j'ai eu le plaisir d'y trouver la *roue dentée* : nouvelle probabilité en faveur de l'opinion de M. Van Praet.

» La seconde production de l'imprimerie lyonnaise est une édition jusqu'ici inconnue, ou du moins mal décrite, du *Roman de la Rose* (1). Elle est *in-folio*, caractères gothiques. Les feuillets ne sont pas chiffrés, mais signés de A à I. Chaque cahier est de 8 feuillets, à l'exception du dernier qui en a 6 seulement. Le premier commence ainsi :

Cy commence le roman de la rose
Ou tout l'art damours est enclose.

(1) L'édition dont il s'agit, n'est pas la seule du même ouvrage qui ait été mal décrite. On peut voir dans les *Archives du Rhône*, tom. VII, pag. 391-2, la rectification d'une erreur commise au sujet d'un exemplaire d'une autre édition, appartenant à l'académie de Lyon, et provenant de la bibliothèque Adamoli. Nous ajouterons à ce que nous avons dit en cet endroit, que la bibliothèque de la ville de Lyon possède aussi un exemplaire d'une édition également gothique, sans date, et sans nom de lieu, ni d'imprimeur, du *Roman de la rose*, qui diffère de celle de l'académie, quant à la forme des caractères, mais qui a le même nombre de feuillets, et dont les figures ont été tirées sur les mêmes planches. Du reste, ni l'un, ni l'autre de ces exemplaires, n'offre rien qui annonce qu'ils sortent des presses lyonnaises; leur papier ne porte point la marque de la *roue dentée*.

On lit au recto du dernier feuillet ces mots :

Cest la fin du roman de la rose
Ou tout lart damours est enclose.

Les pages ont deux colonnes , chacune de 41 vers. On voit , à la première page , une grande figure en bois qui en occupe environ la moitié , et dans le corps du volume , de petites figures aussi gravées en bois , d'une mauvaise exécution.

» M. Van Praet m'a fait remarquer l'identité des caractères de cette édition avec ceux du *Doctrinal de sapience* , imprimé à Lyon , par Guillaume le Roy , le 9 février 1485. Nous devons donc la donner à cet imprimeur qui , selon Panzer , exerçait son art entre les années 1477 et 1488 (1). Je n'ai pas trouvé la *roue dentée* , ni même de marque distincte , dans le papier qui est d'une qualité médiocre.

» J'ai prié mon ami M. de Châteaugiron (2) de communiquer à M. C. B. D. L. , futur historien de l'imprimerie

(1) Panzer se trompait de quatre ans sur l'époque où Guillaume le Roy commença réellement à exercer son art : il ne connaissait pas le *Compendium Lotharii* , sorti des presses de ce premier typographe de Lyon , en 1475.

B.

(2) M. le marquis de Châteaugiron est aussi membre de la *société des bibliophiles français*. Il est connu dans le monde littéraire par la belle collection de livres qu'il a rassemblée et par quelques ouvrages qu'il a publiés , notamment par une excellente traduction de l'*Histoire du soulèvement des Pays-Bas , sous Philippe II* , par Schiller , Paris , 1827 , 2 vol. in-8.°

B.

de Lyon , une note de laquelle il résulte qu'il faut rayer du catalogue des *incunables* (1) de cette ville , l'édition du *Roman de Mélusine* , attribuée à Mathis Husz (voy. Brunet , *Manuel du Libraire* , tom. II , pag. 266) , parce qu'elle a été , sans qu'il puisse y avoir du doute , imprimée à Genève , par Adam Steinschaber , l'an 1478 , au mois d'août. Voilà de quoi consoler votre ami , s'il n'avait pas eu du plaisir à connaître la vérité ; quand même la gloire de Lyon en pourrait souffrir (2).... »

CORRESPONDANCE.

A M.***, UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Monsieur , lorsque vous avez dit , en rendant compte des *Satires de l'Arioste* , traduites par M. Trélis , de l'Académie de Lyon , que cette traduction était la première qui eût été faite en notre langue , vous vous êtes trompé ; il en existait déjà une par Pierre-Félicien Le Tourneur , insérée dans le tom. II d'un recueil d'ouvrages posthumes de ce fécond littérateur , publié sous le

(1) On appelle *incunables* les éditions du XV.^e siècle , c'est-à-dire celles qui touchent au berceau de l'imprimerie , du mot latin *incunabula* , berceau. Voy. au surplus M. Peignot , dans son *Dictionnaire de bibliologie* , tom. I , pag. 244 et 245. C. N. A.

(2) La note de M. Durand de Lançon , relative au roman de *Mélusine* , a été insérée dans les *Archives du Rhône* , tome VI , pag. 148. B.

titre de *Jardin anglais, ou Variétés tant originales que traduites*, etc. Paris, Leroy, 1788, 2 vol. in-8.° La traduction qu'a faite Le Tourneur de ces satires qui, selon vos expressions, nous offrent une peinture intéressante et curieuse des mœurs du temps où elles furent composées, non seulement n'est point aussi élégante que celle de M. Trélis, mais encore elle n'est point aussi fidèle. Toutes les fois que le texte se trouvait obscur, Le Tourneur a passé, comme on le dit vulgairement, à pieds joints, sur la difficulté, de sorte qu'il existe çà et là des vers qui n'ont point été traduits. C'est ainsi, par exemple, qu'il a entièrement omis un passage de la VI.° satire que vous avez cité dans votre article, passage dont M. Trélis avait mal saisi le sens, et où il s'agit bien évidemment, non du *blond Apollon*, mais du blond Aonius. Je ferai observer, pour justifier ce sens, que l'Arioste, dans cette même satire, blâme la manie des poètes et des écrivains qui, à l'exemple d'Antoine della Paglia qui prit le nom d'*Aonius Paléarius*, défigurèrent le nom du saint qu'on leur avait donné au baptême. Quoi qu'il en soit, on doit regretter que le travail de Le Tourneur n'ait pas été connu de l'académicien de Lyon : quelque faible, en effet, que soit un premier essai en ce genre, un nouveau traducteur y trouve toujours quelque chose dont il peut faire son profit. J'ajouterai, qu'outre la version des satires de l'Arioste, *le Jardin anglais* contient encore, entre autres opuscules, les traductions 1.° d'un poème en cinq chants, dernier fruit de la vieillesse de l'auteur du *Roland furieux*, précédé d'une notice sur les œuvres diverses de l'Arioste ; 2.° des chants I et III du *Paradis perdu* de Milton ; 3.° de deux *Eptres d'Ovide* ; 4.° des quatre *Épisodes des Saisons* de Thom-

som ; etc. , etc. Enfin , j'y ai remarqué une lettre que Voltaire écrivit à Le Tourneur , lorsque ce dernier lui envoya sa traduction des Nuits d'Young. J'ignore si cette lettre se trouve dans quelques-unes des éditions de Voltaire ; mais je suis bien persuadé qu'elle n'aura point échappé aux longues et laborieuses investigations de M. Beuchot , qui va bientôt nous donner une nouvelle édition des œuvres de ce fameux écrivain , qu'il enrichira de ses savantes notes , et dans laquelle il séparera l'ivraie du bon grain. Pour la gloire de Le Tourneur que le seigneur de Ferney , sur la fin de sa vie , traitait de *gilles* et de *faquin* (1) , je mettrai la lettre en question sous les yeux de vos lecteurs :

« Au château de Ferney , le 7 juin 1769.

» Vous avez , Monsieur , fait beaucoup d'honneur à mon ancien camarade Young ; il me semble que le traducteur a plus de goût que l'auteur. Vous avez mis autant d'ordre que vous avez pu dans ce ramas de lieux communs , ampoulés et obscurs. Les sermons ne sont guères faits pour être mis en vers ; il faut que chaque chose soit à sa place. Voilà pourquoi le poème de *la Religion* du petit Racine , qui vaut beaucoup mieux que tous les poèmes d'Young (2) , n'est guères lu ; et je

(1) Lettres à d'Alembert des 10 et 15 Auguste 1776.

(2) Voltaire n'était pas payé pour aimer Young : ce poète indigné de tous les sarcasmes que l'auteur de la *Henriade* lançait un jour à table , contre les personnages du *Paradis perdu* de Milton , lui riposta par un distique anglais , dont voici une imitation :

Ton esprit , ta malice et ton corps desséché
Font voir en toi Satan , la Mort et le Péché.

crois que tous les étrangers aimeront mieux votre prose que la poésie de cet anglais, moitié prêtre et moitié poète.

» J'ai l'honneur d'être, avec toute l'estime et la reconnaissance que je vous dois, Monsieur, votre, etc.

» VOLTAIRE. »

Et moi aussi, Monsieur l'archiviste, j'ai l'honneur d'être avec les sentimens les plus affectueux, votre, etc.

A.

BIBLIOGRAPHIE.

SECOND état des ouvrages entrés à la bibliothèque publique de la ville de Lyon, depuis le 15 mars 1827 (1).

ALEXANDRE-LE-GRAND, d'après les auteurs orientaux, par G. A. M.^{***}, citoyen grec, auteur de plusieurs ouvrages, et professeur d'histoire et de littérature grecque. Extrait de son cours fait à Genève, en 1828, in-8.°, de VIII et 138 pages.

Cet opuscule, qui offre des détails curieux et peu connus, sur le plus célèbre des conquérans, est de M. Mano, qui en a fait présent à la bibliothèque.

(1) C'est par erreur que dans le premier état, inséré pag. 115 et suivantes de ce volume, nous avons indiqué, comme entrés à la bibliothèque de la ville, les ouvrages suivans : *Antiquités de la Nubie*, par F. C. Gau ; *Architecture antique et Architecture moderne de la Sicile*, par J. Hittorff et L. Zanth ; *Edifices de Rome moderne*, par L. Letarouilly ; *Les Ruines de Paestum*, par C. M.

il a dit , pag. 11 , que la pièce française était en cinq actes , et il a laissé dire à M. Campenon , pag. 12 , sans relever cette méprise , que le P. du Cerceau n'a point eu les moyens ou l'art de différer la scène de la reconnaissance et du pardon , qu'il l'a placée à la fin du second acte , en sorte que les trois derniers actes renferment une action nouvelle qui a pour sujet la jalousie du frère de l'Enfant prodigue. Eh bien , cette action nouvelle n'a point été prolongée aussi longuement que l'a dit M. Campenon ; car elle est renfermée dans le troisième et dernier acte de la pièce , soit dans le drame latin , soit dans le français. Nous saisisons cette occasion pour ajouter que l'anecdote de la vie de Philippe-le-Bon , duc de Bourgogne , qui a fourni au P. du Cerceau le sujet de sa comédie des *Incommodités de la grandeur* , a été mise en vers latins par le P. Angelin Gazé , pag. 122-127 de ses *Pia hilaria* , Musiponti (Pont-à-Mousson) , 1625 , in-12. , petit volume extrêmement rare , que possède la bibliothèque de la ville de Lyon , et dans lequel , entre autres histoires fort curieuses , on remarque celle de *Conaxa* , qui a fourni le type de la fameuse comédie des *Deux Gendres* , de M. Etienne.

ETABLISSEMENT de charité destiné au soulagement de jeunes filles incurables , rue de l'abbaye d'Ainay , n.° 1 , à Lyon. Lyon , imprim. de L. Perrin , 1827 , in-8.° , donné par l'éditeur M. le docteur Perrin , médecin de l'établissement.

L'origine de cet hospice , consacré aux jeunes filles incurables , d'une indigence constatée , remonte à l'année 1820. Des dames , animées du désir d'être utiles aux malheureux , se sont consacrées à son administration. La nécessité de donner de l'extension et de la stabilité à cette bonne œuvre , a engagé à faire un nouvel appel à la charité inépuisable des Lyonnais. On peut souscrire chez MM. Casati , Decomberousse , Dugueyt et Viennot , notaires

à Lyon ; chez M. Antonin Rieussec, négociant, port St. Clair ; chez Mad. Laurent, rue du Pérat, hôtel de Malte, et chez M. ll^e Perrin, rue Belle Cordière, n.° 2, membres du conseil d'administration.

HISTOIRE du Dauphiné, par le baron de Chapuys-Montlaville. Paris, Ambroise Dupont et C.^{ie} ; Lyon, Babeuf, 1827, in-8.°

Tom. I^{er}, donné par l'auteur. Les éloges qu'a reçus ce premier volume, engageront sans doute l'historien d'une province qui a été si féconde en grands événemens, à faire bientôt jouir le public de la suite de son ouvrage.

HISTOIRE médicale des marais. — De l'Epidémie qui a régné en Hollande et dans les pays voisins, en 1826, par J. C. G. Friche, traduit de l'allemand, par J. B. Monfalcon, D. M. P. Paris, 1828, in-8.° (Donné par le traducteur).

LETTRE à M. C. N. Amanton, sur l'ancienne cité d'Ates, par M. Boudot. Dijon, 1828, in-8.°, de 14 pag.

Une note qui occupe la dernière page, contient quelques remarques dont M. Amanton, a enrichi cette intéressante lettre.

LETTRES LYONNAISES, ou correspondance sur divers points d'histoire et de littérature, par M. C. B. D. L. (Claude Breghot du Lut), des académies de Lyon et de Dijon. Lyon, imprim. de J. M. Barret, 1826, in-8.° (Donné par l'auteur).

Ces lettres sont extraites des quatre premiers volumes des *Archives du Rhône*, et roulent sur différens sujets qui intéressent la localité. Plusieurs d'entr'elles sont relatives à l'origine de l'imprimerie de Lyon, qui paraît plus ancienne qu'on ne l'avait cru jusqu'à ce jour. Celles de

ces lettres qui ont été adressées à M. Breghot du Lut, sont de MM. François de Neuchâteau, Gazzéra, Dugas-Montbel, Benchot, Amanton, Servan de Sugny et Pericaud aîné.

MÉLANGES biographiques et littéraires pour servir à l'histoire de Lyon, par M.^{***} (C. Breghot du Lut), de l'académie et du cercle littéraire de cette ville, et des académies de Dijon, Mâcon, etc. Lyon, imprimerie de J. M. Barret, 1828, in-8.° de VI et 522 pag., tiré seulement à 100 exemplaires. (Donné par l'auteur.)

Nous mettrons sous les yeux du lecteur l'avertissement qui est en tête de ce volume.

» Les notices, les traits détachés, les anecdotes, les remarques de tout genre, qui composent ce recueil, sont autant de tirés à part des sept premiers tomes des *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, où le plus grand nombre de ces articles figurent dans la partie des *Mélanges*. Quoiqu'ils se réfèrent généralement à un seul sujet qui est l'histoire littéraire de Lyon, comme ce sujet est fort étendu, j'ai pensé que leur réunion formerait un corps de volume qui aurait du moins le mérite de la variété. Ce ne sont, à la vérité, que des matériaux entassés pêle-mêle; mais j'ai l'espoir que la plupart d'entr'eux paraîtront de bonne qualité, et pourront être jugés dignes d'être mis en œuvre, par des mains plus habiles, pour la construction d'un édifice complet et régulier.

» La collection est enrichie de quelques morceaux adoptifs, dus à trois ou quatre de mes collaborateurs ou de mes confrères (1). J'ai eu soin de les accompagner du nom des auteurs, lorsque cela m'a été permis, ou au moins de les désigner par des initiales ou par les mots d'*articles communiqués*. J'aurais voulu pouvoir multiplier davantage

(1) Tels que feu M. l'abbé Sudan, feu M. Morel-Voleine, M. Cochard, M. Amanton, M. Pericaud aîné, etc.

ces emprunts : le livre y aurait beaucoup gagné. Tel qu'il est , je l'offre à mes amis comme un faible gage de mon affection pour eux , et je le recommande à leur indulgence.

NOTICE SUR C. H. Morel-Voleine. Extrait du tom. VIII des Archives historiques et statistiques du département du Rhône. Lyon , J. M. Barret , 1828 , in-8.°, de 7 pages.

Cette notice , signée C. B. D. E. , et publiée par la famille de M. Morel-Voleine , est de M. Bregnot du Lat.

OLYNTHIENNES de Démosthène , avec des sommaires français , revues et corrigées par M. G. Duplessis , inspecteur de l'académie de Caen (aujourd'hui recteur de l'académie de Lyon). Traduction (par Athanase Auger). Paris , Maire-Nyon , 1828 , in-12.

Cette édition a été publiée sans l'aveu de M. Duplessis , qui n'avait point l'intention de joindre au texte grec une traduction aussi faible que celle d'Auger. Il avait seulement autorisé le libraire à publier le texte grec des trois Olynthiennes , avec des sommaires français , revu et corrigé par lui ; mais le libraire a cru devoir , dans son intérêt , faire deux tirages , l'un tout grec , l'autre avec une traduction tombée dans le domaine public.

POÉSIES lyriques d'Horace , traduction nouvelle , accompagnée d'études analytiques et du texte collationné sur les meilleures éditions critiques , et sur un manuscrit de l'onzième siècle , non encore consulté ; par J. F. Stiévenart , ancien élève de l'école normale , professeur de rhétorique au collège royal de Strasbourg. Paris , librairie classique de L. Hachette (Lyon , Laurent , libraire , place St-Pierre) , 1828 , in-8.°, de xxxii et 479 pages. (Donné par M. Stiévenart , pendant son séjour à Lyon , en septembre 1828).

Ce nouveau travail sur un poète qui a été le sujet de mille et un commentaires, offre un grand intérêt. C'est l'ouvrage d'un homme de goût. Chacune des odes d'Horace y est traduite avec élégance et fidélité, et accompagnée de notes et d'observations, sous le titre modeste d'*études*, où l'on trouve d'heureux rapprochemens entre le lyrique latin, ses devanciers et ses imitateurs. Il faut espérer qu'encouragé par le succès flatteur qu'a obtenu ce premier essai, M. Stiévenart le complétera, en nous faisant bientôt jouir du fruit de ses savantes veilles, sur les satires et les épîtres de l'ami de Mécène.

On assure que M. Stiévenart est un des collaborateurs du nouveau Cicéron latin-français que va publier M. Pankouke, sous la direction de M. Champollion-Figeac, et que sa traduction *des Devoirs* est en ce moment sous presse.

- * **PREUVES** de la juste et légale célébration de la fête de Pâques dans l'Eglise romaine, le dimanche 3 avril 1825, conformément au décret du concile de Nicée, nonobstant la coïncidence de la Pâque des Juifs avec celle des Chrétiens au même jour, en réponse à quelques journaux des Pays-Bas; par l'abbé Halma. Paris, J. M. Eberhart, 1825, in-4.^o — **SUPPLÉMENT** contenant Règle pour la table pascale, par le moine Isaac Argyre, de Constantinople, précédée d'un fragment du discours d'Apolinaire, évêque d'Hiérapolis en Syrie, traduits, pour la première fois, du grec en français (avec le texte en regard), pour démontrer par les efforts inutiles, dénués du secours de l'astronomie, la nécessité du calcul astronomique dans la recherche du jour légal de la fête de Pâques; par M. l'abbé Halma. Paris, J. M. Eberhart, 1825, in-4.^o

QUESTIONS de littérature légale. Du plagiat , de la supposition d'auteurs , des supercheries qui ont rapport aux livres ; par Charles Nodier , 2.^o édition. Paris , 1828 , in-8.^o

D'importantes additions ont été faites à cette nouvelle édition : toutefois l'auteur est bien loin d'avoir épuisé la matière.

SUPPLÉMENT à la dernière édition du Théâtre des Grecs , ou Lettres critiques d'un professeur de l'université , sur la traduction des fragmens de Ménandre et de Philémon , par M. Raoul Rochette... Paris , Robée et Hingray , 1828 , in-8.^o , de xvi et 103 pages.

On attribue cet opuscule à M. Letronne , aidé , dit-on , par M. Boissonade.

TABLEAUX historiques de la vaccine , pratiquée à Lyon , depuis le 13 germinal de l'an X , jusqu'au 31 décembre de l'an 1809 ; par P. Brion et F. Ph. Bellay , docteurs en médecine. Lyon , Ballanche père et fils , août 1810 , in-8.^o , de 56 pag. (Donné par M. Brion , un des auteurs).

M. Brion avait déjà enrichi la bibliothèque de la collection d'un journal médical qu'il a publié avec M. Bellay , sous le titre d'*Hygiène ou Conservateur de la santé* , formant 5 vol. in-8.^o Le premier n.^o de ce journal , qui paraissait trois fois par mois , est du 10 ventose an VII , et le dernier , du 30 pluviöse an XII.

STATISTIQUE.

RAPPORT à l'académie royale des sciences , belles-lettres et arts de Lyon , sur le concours de statistique , par une commission , composée de MM. Parat , Balbis , de la Prade et Grogner , rapporteur.

Messieurs ,

S'il est une science dont il soit difficile de mesurer l'étendue et d'assigner les limites , c'est celle qui , sous le nom de statistique , occupe , depuis quelques années surtout , tant de bons esprits. Tandis que certaines personnes bornent son objet à l'inventaire des richesses matérielles d'un pays ou d'une contrée , d'autres étendent son domaine aux institutions , aux mœurs , à l'état social , à toutes les richesses intellectuelles d'une localité et ne regardent pas comme lui étant étrangère , la recherche des causes de ce qui existe , et des moyens de tout améliorer. Ils lui attribuent même le droit de tracer le portrait des hommes qui ont illustré le pays qu'elle décrit. La connaissance des choses se lie , en effet , à celle des savans et des artistes qui les ont créées. La mémoire des grands hommes est , d'ailleurs , dans une cité , le plus noble patrimoine que puissent se transmettre les générations.

C'est en donnant toute cette latitude à une science dont l'objet et le but sont loin d'être rigoureusement déterminés , que vous avez admis à votre concours de statistique , un mémoire sur la médecine et les médecins de Lyon.

En ouvrant ce concours, vous n'avez pas cru pouvoir donner une plus utile destination aux fonds d'un prix institué par M. Christin, et rétabli par M. de Ruolz.

Le sujet de ce prix avait été proposé pour 1826, en ces termes :

Une médaille d'or de 300 fr. (sera décernée), au meilleur mémoire sur une partie quelconque de la statistique du département du Rhône, ou de la ville de Lyon en particulier.

L'appel que vous aviez fait aux amis éclairés des choses utiles était resté deux ans sans réponse. On ne doit pas s'en étonner, quand on songe que des recherches de statistique locale, telles que vous les demandez, sont longues, difficiles et ne peuvent être suivies que par un très-petit nombre de personnes. Ces considérations vous déterminèrent, l'an dernier, à doubler le prix.

Un seul mémoire vous est parvenu cette année. Il a pour titre : *Essai sur l'histoire de la médecine et des médecins de Lyon, depuis la fondation de cette ville jusqu'au 19.^e siècle.* Avec cette épigraphe tirée de Bordeu :

« Songez que celui qui voudrait bien traiter de l'histoire de la médecine serait forcé d'entrer dans des détails pareils à ceux où je suis entré, etc. » (*Bordeu, histoire de la médecine*, pag. 492).

Lyon est l'une des villes de l'Europe qui ont vu naître le plus de médecins illustres, et l'on peut même dire que dans le moment actuel, où les provinces vont s'appauvrissant au profit du monopole parisien, Lyon sous le rapport des sciences médicales, résiste, avec succès, à ce funeste ascendant.

Le premier médecin lyonnais, dont l'auteur du mémoire au concours ait tracé le portrait, est Alexandre,

qui signala sa foi sous S. Pothin , et fut martyrisé avec son évêque. Vint ensuite Abascante, disciple et ami de Galien. Long-temps après florit Epidius , contemporain de S. Sacerdos, à la demande duquel le roi Childebert bâtit notre grand Hôtel-Dieu. Bientôt les barbares du Nord achevèrent de renverser, en Europe, les sciences et les arts. Quelques débris en furent recueillis dans les cloîtres ; c'est des cloîtres que sortirent presque tous les médecins du moyen âge.

Sur la fin du 13.^e siècle , parut à Lyon le premier médecin de son temps, le fameux Lanfranc, qui fuyait les sanglantes querelles des Guelfes et des Gibelins. Il passa dans nos murs la plus grande partie de sa vie.

Un siècle après , Guy de Chauliac, né dans un chétif village de la haute Auvergne, vint s'établir à Lyon, où il composa des ouvrages qui ont fait époque, et il mourut à Avignon , étant premier médecin du pape Urbain V.

Je ne sais pas trop à quels titres l'auteur a consacré ensuite un long article au célèbre Gerson, chancelier de l'université de Paris, qui, exilé à Lyon par la faction des Bourguignons, faisait à St. Paul le catéchisme aux petits enfans. On lui a attribué le livre admirable de l'Imitation de Jésus-Christ. Mais pour avoir dit quelques mots de médecine dans ses ouvrages ascétiques, son portrait devait-il être placé dans la galerie des médecins lyonnais ?

Après avoir parlé de plusieurs médecins de notre ville, plus ou moins célèbres, l'auteur arrive à Symphorien-Champier qui fut *comes archiatrorum*, c'est-à-dire plus que premier médecin de Charles VIII et de Louis XII. Archéologie, histoire naturelle, rhétorique, astronomie, botanique, théologie, tout ce qui occupait les esprits

du temps de Symphorien Champier était familier à ce médecin ; et c'est avec raison que l'auteur le représente comme l'un des hommes les plus remarquables du siècle de François I.^{er}

Rabelais fut le contemporain de Symphorien Champier ; né en Tournaine , il vint , après une longue suite d'aventures , s'établir à Lyon , pour y exercer la médecine. Il fut attaché , pendant plusieurs années , à notre grand Hôtel-Dieu , où il composa quelques graves ouvrages de médecine , beaucoup moins connus que le facétieux Pantagruel.

Jacques Daléchamp et Jean Bauhin furent botanistes et médecins ; mais ce n'est qu'au premier de ces titres que leur nom est inscrit dans les annales des sciences.

Suit une série de médecins avec l'indication des ouvrages qu'ils mirent au jour , et parmi eux est le fameux Nostradamus , l'auteur prophétique des Centuries , qui exerça long-temps à Lyon l'art de guérir. D'autres médecins recommandables sont mentionnés avant l'infortuné Michel Servet , qui , dit-on , eut sur Harvey l'initiative de la découverte de la circulation du sang , et qui , au nom de la tolérance religieuse , fut , comme hérétique , brûlé à Genève par les ordres de l'hérésiarque Calvin.

Un savant jésuite lyonnais , le P. Fabri , revendiqua , à son tour , la grande découverte communément attribuée à l'anglais Harvey.

Pendant le 17.^o siècle , florirent à Lyon les deux Spon , dont l'un s'est acquis , comme archéologue , un nom immortel.

A la famille des Spon , succéda au rang des habiles médecins de Lyon et de la France , la famille des Falconet , ensuite celle de Panthot ; enfin celle de Jussieu ,

cette dernière ayant encore illustré la science des végétaux.

Dans le même temps, ou peu d'années ensuite, florirent à Lyon les Pestalozzi, les Goiffon, les Laurés, les Charmetton, les Grassot, les Fleurant, et par-dessus tous, Claude Pouteau, l'un des premiers chirurgiens de tous les pays et de tous les siècles. Ce n'est cependant pas à Pouteau que commence la renommée de la chirurgie dans nos grands hôpitaux.

Parmi les successeurs de Pouteau, le plus célèbre fut notre Marc-Antoine Petit, littérateur gracieux, comme médecin habile et chirurgien consommé; Dumas fut son contemporain et son ami, Dumas, qui répara à Montpellier la grande perte de Barthèz.

L'histoire de nos médecins finissant avec le 18.^e siècle, l'auteur n'a pu y faire entrer Vitet, Rast, Willermoz, Petetin et Gilibert, pour lesquels la postérité est déjà commencée; encore moins a-t-il pu mentionner, autrement que par l'indication de leurs noms, les médecins que la ville et l'académie se glorifient de posséder au moment actuel.

De nos jours, comme autrefois, c'est parmi les médecins qu'on compte la plupart des hommes qui ont illustré toutes les sciences physiques et naturelles. Si un grand nombre de médecins ont leurs noms inscrits sur les listes académiques, c'est moins en général comme exerçant l'art de guérir, que comme cultivant avec éclat la botanique ou la chimie, la zoologie ou la science des minéraux; plusieurs ont consacré leurs veilles aux recherches d'économie politique, d'autres aux méditations psychologiques, et plusieurs se sont élevés à un rang distingué parmi les littérateurs et les écrivains. Quoique revêtus de plusieurs genres d'illustration, c'est toujours

aux historiens de la médecine à consacrer leur mémoire; c'est ce qu'a très-bien senti l'auteur de l'ouvrage au concours. Il a caractérisé convenablement le botaniste Daléchamp, l'archéologue Spon, l'universel Symphorien Champier. Cependant il a développé avec prédilection les articles de Lanfranc, de Guy de Chauliac et de Pouteau. Dans ces articles, comme dans beaucoup d'autres, il a fait preuve d'une sage critique et d'une saine érudition. Son travail, qui suppose de savantes recherches, porte le cachet d'un médecin digne de ce nom. On pourrait lui reprocher quelques omissions, parmi lesquelles je serais tenté de signaler celle de Bourgelat, qui ne songea à fonder son institution qu'après avoir approfondi toutes les sciences médicales, qui fonda la médecine des animaux sur les doctrines hippocratiques, dont le nom fut inscrit sur la liste de l'académie des sciences de Paris et de Berlin. Certes, le portrait du fondateur des écoles vétérinaires méritait une place dans la galerie de l'auteur, à plus juste titre que le chancelier Gerson.

On pourrait lui reprocher encore de n'avoir pas assez soigné la partie bibliographique qui, tout autant que la biographie, faisait partie de son travail; mais un reproche plus grave qu'il a encouru, c'est de n'avoir pas rempli la totalité du titre donné à son mémoire. Il annonce, en effet, l'histoire de la médecine de Lyon avec celle des médecins lyonnais et de leurs ouvrages, et il ne dit presque rien des épidémies qui ont ravagé notre ville, depuis le mal des ardens jusqu'à la fièvre typhoïde qui, de nos jours, s'est exhalée des marais Perrache, et il ne trace pas l'historique de nos établissemens sanitaires depuis les léproseries jusqu'à l'hospice de l'Anti-

quaille, et il ne montre pas l'influence des lumières et du perfectionnement de la civilisation sur la santé publique dans nos murs.

Ces omissions et ces lacunes, et d'autres imperfections échappées à la rapidité du travail, n'ont pas permis à votre commission de vous proposer d'accorder à l'auteur de l'Essai sur l'histoire de la médecine et des médecins de Lyon, le prix de six cents francs, que vous aviez proposé, mais elle a regardé cet ouvrage comme très-digne d'une honorable récompense; elle a l'honneur de vous proposer de lui accorder une médaille de trois cents francs, et de maintenir le concours de statistique (1).

CORRESPONDANCE.

A M. B.***, UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

LYON, 18 septembre 1828.

Monsieur,

Vous savez, Monsieur, qu'Horace est un de mes auteurs favoris: aussi, dès que j'ai appris qu'il venait de paraître à Lyon une nouvelle traduction en vers de son *Art poétique*, par feu M. Poupar, de l'académie de cette ville (2), je me suis hâté d'en faire emplette pour la join-

(1) Ces conclusions ont été approuvées par l'académie, et l'auteur, a qui la médaille a été décernée, est M. le docteur Imbert, de Lyon.

(2) Cette traduction, précédée de l'éloge de l'auteur, par M. Dumas, forme un vol. in-8.° de XXIII et 44 pag., qui sort des presses de M. Rossary, et se vend à Lyon, chez M. Rivoire, libraire, petite rue Mercière, n.° 11 : Prix 2 fr.

dre à ses aînées ; mais quel a été mon étonnement , en lisant cette production d'un littérateur qui , de son vivant , je crois , ne fit jamais gémir la presse , d'y retrouver à chaque instant des vers qui ne m'étaient pas inconnus ! Ou je me tromperais fort , me disais-je , ou cette traduction , presque partout élégante et fidèle , a déjà vu le jour. Afin d'éclaircir mes doutes , j'interrogeai quelques-uns des devanciers de M. Poupar , et le comparant avec eux , je ne vis d'abord aucune conformité entre sa traduction et les essais de Prépétit de Grammont , de Lefebvre-Laroche , de Chénier , de MM. Daru et Lebrun , etc. , etc. Mais à peine eus-je ouvert la traduction publiée par M. le marquis de Sy , Londres , 1816 , in-8.°, que je reconnus soudain qu'il y avait entr'elle et celle de M. Poupar identité parfaite , sauf cependant une trentaine de vers qui offrent des variantes , grâces auxquelles la traduction mise au jour par M. de Sy l'emporte , en quelques endroits et principalement au début du poëme , sur la version qui paraît aujourd'hui sous le nom de M. Poupar.

Il se présente donc , comme on le voit , un problème littéraire qui me semble assez difficile à résoudre : Lequel , de M. Poupar ou de M. de Sy , est l'auteur de la traduction dont je viens de parler , et dont il existe maintenant deux éditions , également remarquables par leur luxe typographique.

M. de Sy nous avertit , dans sa préface , que c'est pendant un séjour assez long qu'il a fait à Londres , dans l'émigration , que l'abbé Delille l'engagea à traduire l'*Art poétique* , et qu'il doit à ce dernier ces deux vers qui rendent si bien le *Nec deus intersit nisi dignus vindicæ nodus* :

Et que l'intrigue enfin où votre esprit se joue ,
S'offre digne d'un dieu , lorsqu'un dieu la dénoue.

Après avoir parlé de l'origine de son travail , M. de Sy ajoute : « Sept ou huit *traductions* se sont donné le » mot pour paraître depuis , mais plusieurs personnes à » Londres (qu'il me soit permis d'en prendre acte ici) » savent que la mienne était achevée en 1800. »

Suivant l'auteur de la notice sur M. Poupar , ce fut également à Londres , pendant l'émigration , que l'illustre académicien mit en vers l'*Art poétique* , et , s'il faut en croire le panégyriste , Delille lui-même , venant au secours du traducteur dans l'embarras , lui aurait fourni ces deux vers qui offrent une image si fidèle du latin :

Sur deux pieds , dont un long , que précède un plus court ,
D'un pas vif et léger , le prompt iambe court.

Il résulte encore d'une note placée au verso du dernier feuillet de la traduction publiée à Lyon , note qui est précédée d'une huitaine de variantes , 1.° que le manuscrit sur lequel cette traduction a été imprimée , a pour titre : *Art poétique d'Horace , traduit en vers par M. **** (Poupar , inspecteur de l'académie de Lyon et professeur de langue grecque) , *Lalanne scripsit* , 1801 (sic) ; 2.° que cette date est surchargée , et qu'il y avait primitivement 1800 ; 3.° que les mots placés entre les deux premières parenthèses sont de l'écriture de M. Poupar , mais que la dernière variante de quatre vers , ainsi que celle du vers 3 de la page 4 , sont de l'écriture de M. Lalanne , copiste du manuscrit.

Il s'est écoulé , comme on a dû le remarquer , un intervalle de treize années entre la publication de Londres et celle de Lyon : que s'est-il passé pendant cet intervalle ?

La traduction donnée par M. de Sy, en 1816, a été annoncée, à cette époque, dans plusieurs journaux anglais et français ; elle a été mentionnée par M. Daru dans la préface de la cinquième édition de son *Horace*, Paris, 1818 ; plus tard, M. Mahul l'a comprise dans la liste qu'il a donnée des productions de M. de Sy, page 293 de son *Annuaire nécrologique*, année 1821 ; enfin, le savant M. Beuchot, auquel rien de ce qui appartient à la bibliographie ne saurait échapper, l'a enregistrée, comme étant l'ouvrage de M. de Sy, dans son *Journal de la librairie* du 6 juillet 1822 ; et M. Beuchot, de même que M. Mahul, n'a point manqué de citer les deux vers que M. de Sy devait à l'abbé Delille.

Ce n'est pas tout : un long fragment de la traduction donné comme de M. de Sy se trouve cité dans le commentaire de M. de Saint-Surin sur l'*Art poétique* de Boileau ; et le nom de M. de Sy figure encore en deux autres endroits du commentaire de M. de Saint-Surin dont le Boileau a été publié six années avant la mort de M. Poupar.

On se demande maintenant si, malgré toute la publicité qu'a eue l'édition donnée par M. de Sy, d'une version de l'*Art poétique d'Horace*, l'académicien de Lyon a pu ignorer l'existence de cette traduction dont les exemplaires se débitaient simultanément à Paris et à Londres ? Quant à moi, Monsieur, je ne puis m'empêcher de tenir pour certain que M. Poupar a été dans une ignorance complète de tout ce qui a précédé, accompagné et suivi la publication faite par le marquis de Sy. Et, en effet, si le bruit en était venu jusqu'à son oreille, aurait-il hésité à revendiquer sa propriété, et n'aurait-il pas poussé les hauts cris en apprenant qu'on l'avait si injustement dé-

pouillé? c'eût été un spectacle curieux de voir aux prises deux pères d'un même fils, et il eût fallu sans doute un nouveau Salomon pour terminer un semblable débat.

Quel est donc le véritable père? Je l'ignore, Monsieur. Toutefois il me semble entendre le marquis de Sy dire à M. Poupard :

« La traduction qui paraît aujourd'hui sous votre nom,
 » est de moi ; elle est mienne et non vôtre ; la copie que
 » vous en avez rapportée de Londres, a été faite sur mon
 » manuscrit. Six mots seulement, avec lesquels vous avez
 » gâté six de mes vers, forment toute la part que vous
 » pouvez avoir dans mon travail : reprenez vos six mots,
 » je n'en veux point ; jamais on ne m'a vu vivre aux
 » dépens d'autrui. La place que vous aviez prise dans
 » une savante compagnie, en lui présentant, pour y être
 » admis, une œuvre qui n'était pas de vous, m'appar-
 » tenait tout entière, et vous ne deviez qu'à cette
 » supposition le fauteuil où l'on vous a vu siéger pen-
 » dant les trois derniers lustres de votre vie. Mais, je
 » vous en prie, montrez-nous, Monsieur l'académicien,
 » les vers que vous avez faits, soit avant, soit depuis
 » votre émigration. Pour moi, j'ai débuté fort jeune
 » dans la carrière poétique. Dès 1782, j'ai publié, sous
 » le nom du baron de Stonne, que je portais alors au
 » régiment, des *Mélanges de poésies* qui sont men-
 » tionnés deux fois dans le *Manuel du libraire* (tom. III,
 » page 270, et tome IV, page 216, édition de 1814) ;
 » j'ai publié, en 1811, une traduction en vers de la
 » chute de Rufin, poëme de Claudien, réimprimé en
 » 1816, à la suite de ma traduction de l'*Art poétique* ;
 » cette même année 1816, j'ai encore publié l'*Epitha-*
 » *lame d'Honorius et de Marie*, autre poëme de Clau-

» dien , également traduit par moi en vers français.
» Pour que l'on puisse décider qui de vous ou de moi
» est le plagiaire, je vous offre des pièces de comparaison
» dont personne ne s'avisera de me contester la pro-
» priété. Hâtez-vous de produire les vôtres. »

Cette interpellation est un peu pressante , et je ne sais trop quelle réponse aurait pu y faire M. Poupard. Les nombreux amis qu'il avait dans le monde, pourront peut-être nous en instruire et justifier sa mémoire. Vous-même, Monsieur, qui fûtes son collègue et qui avez vécu dans son intimité, vous êtes sans doute à même, mieux que personne, de pouvoir résoudre ce problème et de rendre ainsi à César ce qui est à César. En attendant, veuillez agréer, etc.

LAUNOY.

RÉPONSE.

Ah ! si sur le Parnasse on pendait les voleurs ,
Que l'on verrait en l'air de squelettes d'auteurs (1) !

Tout en ayant l'air de me soumettre le problème littéraire qui est le sujet de votre épître, vous l'avez résolu vous-même, Monsieur, d'une manière qui semble rendre inutile tout examen ultérieur. Que répondre, en effet, au discours que vous prêtez à M. de Sy, revendiquant une propriété dont il a joui si long-temps, publiquement et sans contradiction, tandis que son adversaire n'a eu qu'une possession momentanée, précaire

(1) Lettre en vers à M. le duc de Montausier, à la tête des *Discours satyriques et moraux* (par L. Petit), Rouen et Paris, 1686, in-12.

et clandestine? Qu'opposer aux titres et aux pièces de comparaison que vous citez? Comment enfin expliquer le silence gardé pendant douze ans par M. Poupar qui aurait souffert qu'un ouvrage de sa composition fût imprimé, annoncé, cité sous le nom d'un autre, sans élever la moindre réclamation? Ceux qui ont connu M. Poupar, ne supposeront jamais qu'il ait pu exister en lui une telle modestie, qu'il ait pu tomber un instant dans une telle abnégation de lui-même. Concluons donc sans hésiter qu'il faut l'ajouter à la liste si nombreuse des plagiaires, et que c'était un nouveau gai paré des plumes du paon.

A toutes les raisons que vous avez données de cette vérité de fait, et qui n'en sont pas moins péremptoires, quoique vous les exposiez d'un ton dubitatif, il n'y aurait qu'une seule objection qu'on pût tenter en faveur de l'académicien lyonnais. Comment est-il arrivé, pourrait-on dire, s'il est réellement coupable du délit dont on l'accuse, qu'aussitôt qu'il a eu appris la publication faite par M. de Sy à Londres, en 1816, il ne se soit pas empressé de retirer du porte-feuille de l'académie la copie revêtue de son propre nom qu'il y avait déposée, et de détruire ainsi ou du moins de faire disparaître la trace de son plagiat dont il avait recueilli tout le profit qu'il pouvait en attendre, puisqu'à l'aide de sa fraude il avait usurpé et occupait paisiblement le fauteuil académique? La réponse serait facile: M. Poupar ne s'attendait pas à mourir si tôt; il croyait avoir le temps de reprendre son manuscrit dans les cartons de l'académie, et il pensait que de son vivant personne n'irait l'y chercher. C'est cette imprudente sécurité qui est devenue si fatale à sa mémoire.

Quoique l'*Art poétique*, traduit par M. de Sy, fût publié par la voie de l'impression et annoncé dans les journaux, ce n'était pas un ouvrage assez familier à tous les lecteurs pour que le premier venu pût reconnaître que le manuscrit de M. Poupar n'en était qu'une copie. Il était donc difficile, que, même en le trouvant dans les archives de la compagnie, même en le lisant, on se doutât de la supercherie. M. Poupar comptait là-dessus, et il avait tellement raison d'y compter que depuis l'on a vu M. le secrétaire perpétuel de l'académie examiner l'opuscule comme le principal titre que son prétendu auteur avait au souvenir de la postérité, ne point se douter du dol, et citer, au contraire, de longues tirades du poëme comme d'un ouvrage tout à fait *authentique*. Les héritiers de M. Poupar ne se sont pas mieux aperçu de ce larcin ; ils ont publié, sans le savoir, une seconde édition du travail de M. de Sy, persuadés, hélas ! bien mal à propos, qu'ils enrichissaient la littérature d'une production inédite, et qu'ils élevaient par-là un monument glorieux et durable à la mémoire de leur parent.

C'est à vous, Monsieur, qu'il appartenait de rendre à César ce qui est à César, de dévoiler une insigne fourberie, et d'empêcher que M. Poupar ne trompât le public après sa mort, aussi long-temps qu'il l'a trompé pendant sa vie.

Je dois vous dire cependant que l'erreur n'a pas été universelle. Il est certain que la vérité n'était pas bien connue, mais au moins elle avait été entrevue et soupçonnée. Plusieurs personnes se rappellent que M. Bérenger qui avait été membre de la commission chargée d'examiner les droits de M. Poupar à la place d'académicien, leur a dit souvent à l'oreille que ce dernier n'était pas l'au-

teur du poëme en question , et qu'il en avait la preuve. D'autres élevaient aussi des doutes sur ce point : ils disaient que M. Poupar n'avait jamais été assez fort latiniste , qu'il était trop paresseux , et qu'enfin il n'avait pas assez de talent pour faire une bonne traduction d'Horace ; qu'ils ne se laissaient point imposer par le ton tranchant du personnage ; qu'ils connaissaient sa portée , et à l'appui de tout cela ils citaient quelques traits de charlatanisme littéraire qu'ils lui imputaient. Ce langage pouvait paraître suspect : on pouvait croire que c'étaient des ennemis qui le tenaient ; mais enfin il démontre que tout le monde ne partageait pas l'opinion que M. Poupar avait voulu donner de son habileté , et que bien des gens se doutaient de sa ruse.

Quant à moi , Monsieur , je n'étais pas encore de l'académie à l'époque où M. Poupar y prit place , et je n'ai eu avec lui que des relations bien passagères. Lorsque j'eus l'honneur d'être reçu dans cette société , on me parla avec éloge de la version qu'il avait faite de l'Art poétique. Je ne demandai pas de plus amples informations , et j'ignorais absolument que cet opuscule se trouvât parmi nos autres manuscrits. Je ne l'ai réellement connu pour la première fois que par l'éloge historique que M. Dumas a prononcé dans une de nos séances publiques de cette année , et qui a été imprimé à la tête du petit volume. Vous vous trompez donc , lorsque vous me supposez dans le cas de jeter quelque lumière sur ce que vous appelez un problème à résoudre , et lorsque vous me comptez au nombre de ceux qui ont suivi M. Poupar dans ses rapports avec l'académie et qui ont vécu dans son intimité. Nos âges et surtout nos caractères ne nous rapprochaient point. Je suis peu répandu dans la société ,

et M. Poupar l'était beaucoup. Il aimait à dîner en ville, et je suis *domicana*. Ma fortune ne me permet pas de tenir table ouverte, et je ne l'invitais jamais. Il était hardi, moqueur, goguenard, grand parleur; je me renferme, au contraire, dans la timidité et la modestie qui me conviennent, j'aime ces qualités, même dans ceux qui auraient assez de mérite pour pouvoir s'en passer, et j'ai un éloignement invincible pour les personnes qui décident, avec autorité, sur toutes les matières, qui tyrannisent les conversations, qui se vantent à tout propos, qui se couvrent du manteau de l'insolence pour cacher leur nullité, espèce de roués et de matamores de salon que je regarde comme des fléaux. Ce n'est pas toutefois que M. Poupar fût entièrement moulé sur ce hideux patron; mais quelques-uns des traits que je viens d'esquisser étaient les siens. Vous sentez, d'après tout cela, que nous n'étions pas nés sous la même étoile, et qu'il y avait entre nous incompatibilité d'humeurs. Je ne sais pas, permettez-moi de le dire en finissant, je ne sais pas au juste qui vous êtes, Monsieur Launoy, et je doute même que ce nom d'un fameux *dénicheur de saints* soit réellement le vôtre; mais je soupçonne en vous toutes les qualités opposées à celles du personnage dont l'un et l'autre nous sommes trop occupés, je désire vivement que vous quittez votre masque, et je ne serais point du tout étonné de voir qu'il couvrît le visage d'un de mes anciens amis.

Agréé, etc.

P. S. On trouvera peut-être un peu d'acrimonie dans quelques passages de cette réponse; mais on n'y trouvera point d'injustice: M. Poupar n'est plus, il ne peut plus empirer ni s'amender, la postérité est venue pour lui, il est donc permis de le juger avec franchise et sans nul ménagement; car, comme le dit si bien Voltaire, on doit des égards aux vivans, on ne doit aux morts que la vérité.

 POÉSIE.

LE MAJOR-GÉNÉRAL MARTIN (1), poème couronné par l'Académie de Lyon, dans sa séance du 4 décembre 1828, par F. J. RABANIS, agrégé pour les classes supérieures des lettres, professeur de rhétorique au collège royal de Lyon.

JE t'invoque aujourd'hui, Génie inspirateur !
 Viens, soit que du Parnasse habitant la hauteur,
 Tu préfères les lieux où t'aperçut Homère ;
 Soit que, de notre esprit forme active et légère,
 Tu n'existes qu'en nous, réveillé tour à tour
 Aux doux noms de patrie et de gloire et d'amour.
 Viens donc, transporte-moi sur ces plages lointaines
 Que de la jeune Aurore embaument les haleines,
 Fantastique séjour, univers enchanté,
 Où sur un lit de fleurs règne la volupté ;

(1) Claude Martin, fils d'un tonnelier, naquit à Lyon en janvier 1752 ; il mourut à Lucknow, dans le Bengale, le 13 septembre 1800, avec le grade de major-général de la compagnie anglaise des Grandes Indes. Son testament, écrit par lui, fut ouvert le lendemain de sa mort : on évalue à environ onze millions de France la fortune qu'il a laissée. Il a légué, à sa ville natale, des sommes considérables pour une institution publique qui portera le nom de *la Martinière*, et il a confié à l'Académie royale de Lyon l'exécution de ce legs ; il a encore légué 12,000 fr. de rentes qui doivent être consacrés, chaque année, à la délivrance des prisonniers lyonnais pour dettes. Nous ignorons pourquoi cette délivrance qui, d'après son testament, doit avoir lieu le jour anniversaire de la mort de Claude Martin, ne se fait que le 30 septembre, tandis qu'elle devrait se faire le 13 de ce mois. On trouvera des détails curieux sur sa vie et sur ses institutions dans l'*Almanach de Lyon* pour l'an XII, dans la *Biographie universelle*, et enfin dans les *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*.

Où les jeunes beautés, par leurs danses lascivés,
Rappellent des Nababs les forces fugitives ;
Où la terre opulente, au lieu des épis d'or
Qui de nos frais vallons forment seuls le trésor,
Dans les sables brûlans voit lentement éclore
Ces trésors souterrains que notre luxe implore,
Vains et pompeux jouets qu'un art industriel
En nuage invisible évapore à nos yeux (1),
Image des grandeurs, des dignités superbes
Qu'ils parent un moment de leurs brillantes gerbes.

Mais quoi ! sous ce beau ciel, dans ces déserts fleuris
Qu'ont foulé Pythagore, Alexandre et Gengis,
Languit obscurément sous une ignoble entrave (2)

(1) On sait que la première conjecture raisonnée sur la nature du diamant, a été émise par Newton, qui, d'après les propriétés optiques de ce corps, n'hésita pas à le ranger parmi les substances combustibles ; dès 1672, Boyle avait reconnu que le diamant est attiré par la chaleur.

Dans les expériences des académiciens de Florence, faites en 1694 et répétées, l'année suivante, devant le grand duc de Toscane, des diamans exposés au foyer d'une forte lentille finissaient par disparaître.

Les expériences de Darcet, Macquer et Rouëlle, en 1771, rendirent probable la combustion du diamant, qui fut mise hors de doute par Lavoisier en 1772. Cet illustre chimiste détermina, le premier, la nature du produit de la combustion, et reconnut le carbone dans le diamant.

Clouet et Mackenzie ont confirmé l'identité chimique de ces deux corps ; en préparant de l'acier avec le diamant ; et les recherches de MM. Alen et Pepys en 1807, appuyées de celles de M. H. Davy, à Florence et à Rome, en 1814, ne peuvent plus laisser de doute sur ce fait, l'un des plus singuliers de la chimie, si le mot *singulier* peut s'appliquer aux phénomènes de la nature.

Note de M. LEGRAND, professeur de sciences physiques au collège royal de Lyon.

(2) La puissance des Anglais dans l'Inde, tournera, nous l'espérons, au profit de la civilisation et de l'humanité ; mais on ne peut se

L'Inde , reine jadis ; aujourd'hui vile esclave...
 Pourtant ce ciel d'azur qui , trompant les saisons ,
 Donne à la fois des fleurs , des fruits et des moissons ,
 Ces ombrages , ces eaux , ces rives élégantes ,
 Ces arbustes nourris de vapeurs odorantes
 Que poursuivait Gama sur l'Océan dompté ;
 Elle n'a rien perdu , rien , hors la liberté !...

dissimuler que le gouvernement qu'ils y ont établi n'ait été et ne soit encore tyrannique et immoral. Dans le fameux procès contre Warren Hastings , ancien gouverneur de ce malheureux pays , Shéridan a caractérisé , d'une manière admirable , en empruntant les paroles de M. Dundas , les vices et les excès de cette domination mercantile :

« Je me souviens d'avoir entendu un honorable membre (M. Dundas) faire remarquer qu'il y avait dans l'organisation primitive de la compagnie des Indes , quelque chose qui étendait les principes sordides de son origine sur toutes ses opérations , et qui associait à sa politique et même à ses plus audacieux exploits , la pitoyable mesquinerie du brocanteur et la cruelle rapacité du pirate. Ainsi , dans sa carrière politico-militaire , nous voyons des ambassadeurs mettre à l'enchère , des généraux marchands , une révolution amenée par des factures , une armée employée à exécuter une saisie , une ville assiégée sur lettre d'avis , et un prince détrôné pour faire la balance d'un compte : ainsi elle offre le spectacle d'un gouvernement qui unit la fausse majesté d'un sceptre sanglant à l'ignoble chipoterie du comptoir , tient un bâton de commandement d'une main , et vide un gousset de l'autre. » (*Mémoires de Shéridan par Th. Moore , traduction de M. Parisot , pag. 326 , tom. II.*)

La société académique de Calcutta , fondée par William Jones , en 1784 , et due à de simples particuliers , a déjà rendu de grands services aux littératures de l'Asie , et en rendra bientôt de plus grands encore aux malheureux habitans de ces contrées qu'elle retirera par degrés de l'ignorance et de l'abrutissement où ils vivent. Il est consolant de voir que la philanthropie individuelle cherche à compenser les détestables principes politiques de la nation anglaise. Jones et Wilson , en Asie , lord Guilford , à Corfou , ont donné de beaux exemples , et protesté par leur noble conduite contre l'avarice et soupçonneuse ambition de leur patrie ; c'est l'or que le torrent abandonne avec son limon dans les lieux qu'il a dévastés.

Terre d'illusions, harmonieux Bengale,
Notre antique Élysée a-t-il rien qui t'égale ?
Ah ! pourquoi, comme lui, sous tes rians berceaux,
Au murmure éternel du zéphyre et des eaux,
Ne vois-tu donc errer que des peuples sans vie,
Hôtes inanimés qui n'ont plus de patrie ?

Puisse, au moins, dans les rangs de tes heureux vainqueurs,
Le sort qui t'asservit, placer de nobles cœurs
Dont l'active pitié soulage tes misères,
Et dans tes fils captifs reconnaisse nos frères !

Tel était ce guerrier que, loin de nos climats,
La voix de la fortune entraînait sur ses pas :
Jeune, il sentit brûler cette flamme secrète,
Du génie ignoré solitaire interprète ;
D'un âge impétueux dédaignant les plaisirs,
Il marchait sur la foi de ses vagues désirs :
Dans les camps, sur les flots, son audace obstinée
A travers les périls chercha sa destinée,
L'atteignit près du Gange ; et fixé désormais,
De son brillant exil répandant les bienfaits,
Comme un fleuve imposant qui partage ses ondes,
De son vaste héritage il a doté deux mondes.

Toutefois, dans le cours de sa prospérité,
Ville aux grands souvenirs, Lyon, noble cité,
Séjour de son enfance et sa belle patrie,
Que tu plaisais encore à son âme attendrie !
Que de fois, de tes murs, vers l'occident lointain,
Ses regards attristés ont suivi le chemin !
Que de fois du sommeil une heureuse imposture
Lui rendit tes coteaux et leur molle courbure,
Et tes mille palais, et ces trésors divers
Que la main de tes fils prodigue à l'univers !

Et toi, reine des arts, brillante et couronnée (1),
D'une main épanchant ton urne fortunée,
De l'autre, avec orgueil, à vingt peuples rivaux
Déroulant l'appareil de tes riches travaux,
Et montrant l'industrie à ta voix renaissante,
Tes lions à ses yeux t'amenaient triomphante.

Peut-il être, en effet, de gloire et de bonheur
Loin des champs paternels où resta notre cœur!
Qu'importe à l'exilé qu'on l'admire ou qu'on l'aime?
Isolé dans la foule, il se pleure lui-même;
A la patrie absente il adresse en secret
Le culte douloureux d'un éternel regret....
Tels ces arbres lointains, exilés dans nos serres,
Étalent tristement leurs ombres solitaires;
Étrangers parmi nous, ils n'y retrouvent pas
L'amoureuse liane et la vigne aux cent bras;
L'oiseau même les fuit, et leur feuille inutile (2);
Jamais de ses amours ne deviendra l'asile.....

C'est alors qu'à nos yeux présentant son miroir,
Des lieux tant regrettés qu'on ne doit plus revoir,

(1) Cette image est empruntée à Virgile; il dit en parlant de Rome:

..... *Qualis Berecynthia mater*
Invehitur curru Phrygiæ, turrila, per urbes,
Læta Deûm partu, centum complexa nepotes,
Omnes cœcicolas, omnes supera alta tenentes...

Æneïd, VI, 784-787.

Il est inutile de rappeler que la ville de Lyon porte un lion dans ses armoiries.

(2) Cette idée appartient à d'Aguesseau, auquel il est juste d'en faire honneur, quoique nous ne puissions pas indiquer en ce moment l'endroit de ses ouvrages où elle se trouve.

La douce illusion vient nous rendre l'image ;
 Par elle nous pouvons, sur un lointain rivage ,
 Transporter les aspects et les sites connus ;
 Et, sous un autre ciel vainement retenus ,
 Refaire la patrie et revoir avec joie
 Les eaux du Simois et les champs où fut Troie (1) !

Voyez-vous ce palais, ces jardins et ces tours ?
 Lui-même en dessina la forme et les contours ;
 Il voulut réunir, dans leur masse gothique ,
 Les souvenirs d'Europe au faste asiatique :
 Là, de noms favoris désignant tous les lieux ,
 Chaque pas le console, et remet sous ses yeux ,
 Ou la Saône indolente, où l'antique Fourvière ,
 Ou du Rhône étonné l'audace prisonnière.

Hélas ! et ce fut là qu'un long cri de douleur
 Vint de ses derniers ans altérer le bonheur ,
 Quand seule parmi nous, victime résignée ,
 Lyon se dévouait pour la France indignée.
 Comme il applaudissait à ses nobles efforts !

(1) Tout le monde connaît ces vers de Virgile qu'il est impossible de lire sans attendrissement :

*Littora cum patria lacrymans portusque relinquo ,
 Et campos ubi Troja fuit.*

AEneid. III, 10-11.

*Solemnes tum sortè dapes et tristia dona ,
 Ante urbem in luco , falsi Simoëntis ad undam ,
 Libabat cineri Andromache , Manesque vocabat
 Hectoreum ad tumulum , viridi quem cespite inanem ,
 Et geminas , causam lacrymis , sacraverat aras.*

Ibid. 301-305.

*Procedo , et parvam Trojam , simulataque magnis
 Pergama , et arentem Xanthi cognomine rivum
 Agnosco ; Scææque amplector limina portæ.*

Ibid. 349-351.

Comme il aurait voulu , ramené sur ces bords ,
 Partager nos périls et chasser de nos portes
 D'un pouvoir abhorré les hideuses cohortes !
 Du moins il ne vit pas croulant de toutes parts (1)
 Ces dômes , ces palais , honneur de nos remparts ,
 Ces champs qui jusqu'alors ne servaient qu'à nos fêtes ,
 Recueillant de la mort les horribles conquêtes ;
 Du moins il n'entendit ni le funèbre essieu ,
 Ni ces mourantes voix qui murmuraient — adieu !...
 Ni le plomb qui roulait sur la foule enchaînée ,
 Ni la religion errante et profanée...
 Il ne vit que la gloire , un laurier à la main ,
 De l'immortalité nous frayant le chemin ;
 Il n'entendit qu'un hymne éclatant , unanime ,
 Dont la terre et le ciel saluaient la victime !...

Peut-être , quand sa main traçait ses derniers vœux ,
 Et que dans l'avenir il voyait nos neveux ,
 Instruits par ses bienfaits , heureux par l'industrie ,
 Transmettre à leurs enfans sa mémoire chérie ,
 Dans ces momens de calme où l'âme sans effort
 Dit à la vie — assez — et sourit à la mort ,
 Où le juste à pas lents se penche vers la tombe ,
 Comme un jour qui s'éteint , comme un fruit mûr qui tombe ,
 Comme le voyageur qui s'arrête le soir ;
 Opposant son génie à des maux sans espoir ,
 Et d'un dernier regard embrassant sa carrière (2) ,

(1) On pourrait trouver ici une réminiscence de ce passage si connu de Tacite : *Non vidit Agricola obsessam curiam , et clausum armis senatum , et eadem strage tot consularium cædes , tot nobilissimarum feminarum exsilia et fugas.* (*Vie d' Agricola* , XLV).

(2) « Quel homme vers la vie , au moment du départ ,
 » Ne se tourne et ne jette un triste et long regard ;
 » A l'aspect du tombeau ne sent pas quelques charmes ,
 » Et des yeux d'un ami n'attend pas quelques larmes ! »

Peut-être il rappelait sa fortune guerrière ,
Ses songes , ses désirs , et cette vague ardeur
Qui , dès ses premiers ans , faisait battre son cœur :

« C'était , il m'en souvient , dans mes jeunes années :
» Au sein de nos forêts par l'automne fanées ,
» A travers l'aigillon soufflant contre mes yeux ,
» J'interrogeais l'azur des horizons mobiles ,
» Et mes pas inutiles
» Poursuivaient cette ligne où finissent les cieux .

» Que de fois , sur ce mont que le pampre décore (1) ,
» Haletant de plaisir , j'ai devancé l'aurore !
» De la Saône indécise au loin suivant les eaux ,
» Je regardais errer dans nos plaines heureuses
» Les ondes voyageuses ,
» Et j'aurais voulu fuir , libre comme ces flots .

» Et toi , Rhône indompté , le plus noble des fleuves !
» Du réservoir glacé des monts où tu t'abreuves ,
» Jusqu'aux lieux où la mer t'ouvre son vaste sein ,
» Je laissais mon esprit errer avec les ondes ,
» A travers tous ces mondes
» Que je plaçais alors sur ton cours incertain .

» D'où venaient ces désirs qui troublaient mon enfance ?
» Était-ce du destin la fatale influence ?
» Je ne sais , mais , quand l'âge eut mûri ma raison ,
» Rêvant un nom illustre et vivant dans l'histoire ,
» C'était la fortune et la gloire
» Que je voyais à l'horizon .

» J'y volai : vainement ma superbe espérance (2)

(1) Fourvière , colline qui domine la ville de Lyon .

(2) On raconte que la belle-mère de Martin , car son père s'était remarié , apprenant que ses deux fils s'étaient enrôlés , courut auprès

» De ma pauvre famille effrayait la prudence ;
» Ni plainte, ni regret ne me put retenir ;
» Consolant leur amour qui m'accuse et me pleure ,
» Seul, je franchis le seuil de notre humble demeure ,
» Et je marchai vers l'avenir.

» L'avenir !... A ce nom tout rempli de merveilles ,
» Quelle ardeur consumait et mes jours et mes veilles !
» Le sort m'avait légué l'indigence et l'oubli ,
» Et défiant le sort, je rêvais l'opulence ,
» La gloire, les honneurs, surtout la bienfaisance...
» Et mon rêve s'est accompli !...

» Mais le terme s'approche ; et ma belle journée
» A fui, vers son couchant lentement inclinée ;
» Bientôt je renaîtrai dans un monde meilleur ;
» Comme un jour de combat, à mon poste fidèle ,
« Sans trouble, sans regret, au Très-Haut qui m'appelle,
» Je dirai : Me voilà, Seigneur !

» Me voilà : tu sais tout ; à l'œil de ta justice
» Il n'est point de secret qu'on puisse dérober ,
» Et, sans que jusqu'à toi sa chute retentisse ,
» Nul mortel ne saurait tomber.

» Sous quelques noms divers que la foule t'adore ,
» Esprit juste et clément, j'espère en ta bonté :
» Tu m'ouvriras ton sein : c'est un fils qui t'implore ,
» Un fils, et pour l'éternité !...

» J'ai vu dans ces climats l'ignorance et la guerre,

des recruteurs, et obtint, à force de supplications, que les engagements se fissent rompus. Le plus jeune consentit à revenir ; mais Claude Martin, inébranlable dans sa résolution, déclara qu'il voulait partir et aller chercher fortune. Alors la belle-mère en pleurs lui donna, dit-on, un rouleau de pièces de vingt-quatre sous, avec une paire de soufflets, et lui dit : *Vas entêté, mais ne reviens qu'en carrosse.*

- » Fléaux que ton courroux a lancés sur la terre ;
- » Et prodigue des dons que tu m'avais offerts ,
- » J'ai cherché l'infortune au fond de sa retraite ,
 - » Et ma pitié discrète
- A séché bien des pleurs , a brisé bien des fers...

- » Et lorsque le tombeau réclamera ma cendre ,
- » Mes bienfaits , après moi , pourront encor s'étendre
- » Des limites du Gange aux lieux où je suis né....
- » Non, je n'accuse plus le sort qui m'en exile ;
 - » J'y mourrais inutile ,
- Je ferai des heureux... le sort est pardonné !... »

Tels étaient ses adieux , quand la mort plus prochaine ,
Fil à fil de ses jours semblait rompre la chaîne :
D'un mal indestructible en vain bornant le cours ,
Et de sa seule audace empruntant le secours ,
Armé d'un fer aveugle , il poursuit , il démêle (1)
Le secret ennemi que lui-même recèle :
Vains efforts ! le fléau lentement déposé
Reçoit de ses débris dans son corps épuisé ;
Il sait qu'il va mourir... ; mais toujours intrépide ,
C'est au ciel qu'il s'élançe , et la mort est son guide.

Venez à ce tombeau , venez verser des pleurs ,
Vous tous dont ses bienfaits ont calmé les douleurs :
C'est votre ami , c'est lui dont le nom tutélaire

(1) Le major-général Martin eut le courage d'essayer sur lui-même l'opération de la lithotritie , qui depuis a été perfectionnée par les admirables travaux de MM. Civiale et Heurteoup. Il avait fait exécuter lui-même , sous ses yeux , les instrumens dont il se servit pour fixer le calcul et le broyer dans la vessie. On croit même qu'il eut l'idée de l'ingénieux mécanisme , au moyen duquel on peut porter la lumière dans l'intérieur des corps , et qui a valu à M. Ségalas , agrégé de l'école de médecine de Paris , une juste célébrité.

Rend un père à ses fils , rend les fils à leur père !
 A vos tristes enfans vous serez réunis ,
 Vous qui , des coups du sort injustement punis ,
 Dans ces lieux où jamais n'a brillé l'espérance ,
 Expiez le forfait d'une honnête indigence ;
 Entendez !... le jour vient , et tout cède à sa voix ,
 L'avarice inquiète et la rigueur des lois :
 Désormais le captif , dans ces sombres demeures ,
 Sent tomber plus léger le poids des longues heures ;
 Et sûr de l'avenir , son cœur moins attristé ,
 Comme on croit au printemps , croit à la liberté.

Ombre illustre , les arts que ton amour protège ,
 Désormais dans nos murs ont fixé leur cortège :
 Contemple ce séjour , de ton nom décoré ,
 Où l'art le plus utile est le plus honoré ;
 Où viennent s'inspirer , pleins d'une ardeur commune ,
 Tous ces jeunes talens qu'oubliait la fortune (1) :
 L'un sur le buis qui part , vole et revient toujours
 D'un fil imperceptible enchaîne les détours ;
 Tantôt formant le lin en gazes transparentes ,
 Tantôt déployant l'or en nappes éclatantes ,
 Ses utiles travaux décorent à la fois ,
 La chaumière du pauvre et le palais des rois.
 Du fidèle compas l'autre suivant la trace ,
 Mesure la vitesse et le temps et l'espace ;
 Plus loin , de la nature émule industrieux ,
 Divulguant les secrets de la terre et des cieus ,
 Un nouveau Prométhée enlève à la matière
 Ses dons mystérieux ou sa forme première ,

(1) La description qui suit est , à proprement parler , celle d'une école des arts et métiers ; car nous pensons que l'intention des administrateurs de la Martinière est de convertir , quand les fonds le permettront , l'établissement actuel en une école de ce genre.

Décompose le jour, condense les vapeurs ,
 Ou prête à nos tissus leurs brillantes couleurs.
 Là, des agens divers qu'emprunte sa faiblesse ,
 L'homme dompte à son gré la force ou la vitesse ;
 Il cherche à captiver dans ses agrès mouvans
 Ou l'onde fugitive ou le souffle des vents ;
 Déjà pour ses vaisseaux sans voiles , sans cordages ,
 L'air n'a plus de fureurs , ni l'Océan d'orages ;
 Ici, de l'horizon franchissant les déserts ,
 Des astres radieux qui peuplent l'univers
 Il soumet à ses lois la forme et les orbites :
 Il sait par quel accord respectant leurs limites ,
 Dans l'air obéissant l'un par l'autre attirés ,
 L'un à l'autre inconnus , l'un par l'autre éclairés ,
 Volent incessamment dans leur ellipse immense
 Tous ces globes rivaux que l'éternel balance ;
 Il ne voit plus un dieu nous apporter le jour ,
 Et comme un jeune époux plein d'orgueil et d'amour ,
 Partir tous les matins de son humide asile :
 C'est la terre qui fuit sur son axe immobile ;
 Assiégeant le soleil dans son rapide essor ,
 Elle marche , il attend : lui , de son trône d'or
 Saluant tour à tour nos zones inclinées ,
 Nous jette d'un coup d'œil les jours et les années....
 Là , plus utile encor , ce modeste atelier
 Entend gémir la scie et le rabot crier ;
 Là , ce groupe attentif , les yeux sur le modèle ,
 En demande au crayon une empreinte fidèle ,
 Soit qu'aidé du compas il figure à nos yeux
 Des superbes palais le dôme ambitieux ,
 Soit que des simples fleurs son élégante étude
 Imité l'incarnat et la molle attitude....

Non , vous ne verrez plus , parens infortunés ,
 Vos fils dans l'ignorance à gémir condamnés ;

Honneur au citoyen dont la noble tendresse
 Voulut à tous les arts consacrer leur jeunesse !
 Ne craignez plus pour eux les besoins corrupteurs ;
 Le travail , Dieu l'a dit , est la source des mœurs....

O vous qu'il a chargés d'accomplir son ouvrage,
 Fils des Muses , veillez sur ce saint héritage ;
 Veillez avec amour sur les progrès naissans
 De cet asile heureux que célèbrent nos chants.
 Ministres de ce temple ouvert à l'industrie ,
 C'est l'espoir et bientôt l'honneur de la patrie
 Qu'à vos sages leçons ses vœux ont confié :
 Désormais votre nom au sien associé ,
 Chez nos derniers neveux portera , d'âge en âge ,
 De vos communs bienfaits l'éternel témoignage :
 Acceptez ce devoir , il est digne de vous.

Et toi dont le laurier a grandi parmi nous (1),
 Toi qui sus nous montrer Eurydice blessée ,
 Et sa molle douleur , et sa pose affaissée ,
 Hâte-toi , jeune artiste : un triomphe nouveau ,
 Une palme oubliée appelle ton ciseau.
 Des nobles sentimens poétique interprète ,
 Ta main , mieux que mes vers , doit couronner sa tête ,
 Non d'un laurier obscur et par le temps flétri ;
 Mais en nous révélant , sous le marbre attendri ,
 Ce bienfaisant génie et cette âme si belle :
 Joins encor ce grand nom à l'élite immortelle (2)

(1) Il nous est agréable de donner à M. Legendre-Héral un témoignage du plaisir que nous font éprouver ses ouvrages et de l'estime que son talent nous inspire. Ce jeune artiste , riche d'inspirations élégantes et gracieuses , peut fournir une brillante carrière dont l'éclat rejaillira sur sa patrie. M. Legendre-Héral est membre de l'Académie de Lyon.

(2) C'est une heureuse et noble pensée de réunir au Palais des arts les bustes des Lyonnais illustres et des citoyens bienfaisans. On

Qu'au sein de ce palais, digne séjour des arts,
Un pieux souvenir retrace à nos regards ;
Et là puisse bientôt la cité qu'il honore,
Le bénir, l'admirer, et le bénir encore !

LE MERLE ET LE ROSSIGNOL,

FABLE,

Lue au Cercle littéraire de Lyon, dans la séance du 17 juillet 1828

Un rossignol chantait : les oiseaux du bocage
Pour l'écouter suspendaient leur ramage.
Un merle, un merle seul, caché dans les buissons,
Par de bruyans sifflets accueillait ses chansons.
Le rossignol se tut. En vain une fauvette,
Un rouge-gorge, un bouvreuil, un tarin,
Lui vinrent demander quelque nouveau refrain,
En s'écriant : « Ami, ta victoire est complète ;
» Ce n'est que de dépit que le sot t'a sifflé,
» Mais il s'est bien vite envolé
» En voyant se former l'orage sur sa tête... »
Humilié, triste, confus,
Rien ne put vaincre ses refus...
Et c'est depuis ce jour que, cherchant le silence,
A la faveur des nuits, dans l'épaisseur du bois,
Au seul bruit de la fleur, qui dans l'air se balance,
Il charme les échos par l'éclat de sa voix,
Craignant de rencontrer, le jour, sous le feuillage,
Un merle persifleur, jaloux de ses accens,

peut y voir ceux de Vien, Grognard et Sathonnay, qui sont dus
au ciseau de M. Legendre-Héral.

Qui vienne encor troubler par des sons clapissans
De ses hymnes d'amour l'harmonieux langage.

Pauvre amour-propre !... Hélas ! c'est peu de l'encenser :
Des sifflets d'un fat il se pique ,
Et cent braves flatteurs ne sauraient effacer
Le chagrin que lui cause une seule critique.

F. COIGNET.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS D'AOUT 1828.

* * 1.^{er} — Une feuille de ce jour annonce la mort, à Nyon, en Suisse, de l'ex-conventionnel Jacques Reverchon. Il était âgé de 84 ans et avait été banni comme régicide, en vertu de la loi du 12 janvier 1816. Les détails qui concernent la carrière politique de ce personnage, né à Lyon, ou dans les environs de cette ville, se trouvent dans les biographies contemporaines, et principalement dans celle qui est intitulée *Biographie moderne*, Leizick (Paris ou Lyon), 1806, 4 vol. in-8.

* * *Même jour.* — Le prix du pain a été augmenté de deux centimes et demi par kilogramme, c'est-à-dire d'un centime un quart (un liard) par livre usuelle, à compter de ce jour. Ainsi il est taxé, savoir : le *pain ferain*, à 22 centimes $1/2$ (4 sous $1/2$), et le *pain bis*, à 18 centimes $3/4$ (3 sous 3 liards).

* * 7. — Par ordonnance du Roi, du 30 juillet dernier, MM. Vitton, maire de la Guillotière, et Rambaud, notaire honoraire, à Mornant, sont nommés membres du Conseil d'arrondissement de Lyon.

* * 10. — Ordonnance du Roi , en date de ce jour , qui nomme membres du Conseil général du département du Rhône , MM. Philibert Delphin , Montgolfier et Brollemaun , en remplacement de MM. Mottet-Degérando et de St.-Try , décédés , et de M. Beauregard de Barbantanne , démissionnaire.

* * *Même jour.* — M. Sain-Manévieux , de Lyon , enseigne de la marine , un des braves qui se sont distingués à l'affaire de Navarin , vient d'être promu , par le roi , au grade de lieutenant de vaisseau.

* * 11. — La société de médecine , dans sa séance de ce jour , a renouvelé son bureau. M. le docteur Mermet a été élu président en remplacement de M. Martin jeune , nommé président honoraire ; M. le docteur Dupasquier a été nommé secrétaire général ; M. Gauthier , bibliothécaire-archiviste , et MM. Bottex et Pasquier , secrétaires ordinaires.

* * 12. — Une ordonnance du Roi , récemment rendue , admet à la retraite M. le comte de Laurencin , colonel du 54.^e régiment de ligne , ancienne légion du Rhône.

LA cérémonie de la distribution des prix aux élèves du collège royal a eu lieu aujourd'hui dans la salle de la bibliothèque de la ville , sous la présidence de M. le recteur. Le discours d'usage a été prononcé par M. Idt , professeur de rhétorique. Cet estimable humaniste avait pris pour sujet *l'Influence des sciences et des lettres sur la prospérité du commerce*. Nous regrettons que l'étendue de cet excellent discours ne nous permette pas de le mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs ; mais nous leur en offrirons un passage. Après avoir combattu le préjugé , malheureusement trop répandu parmi nous , que le commerce et l'étude sont incompatibles , et après avoir prouvé que l'on a vu dans tous les pays le commerce prospérer

et s'étendre en raison du progrès qu'y faisaient les sciences et les lettres , l'orateur s'écrie :

« Au reste, cet accord du commerce et des lettres n'est pas un prodige inconnu parmi nous ; les négocians les plus distingués de cette ville , bien loin de partager l'erreur que j'ai combattue , inspirent à leurs enfans le goût des lettres , donnent eux-mêmes à l'étude le temps que leur laisse le soin des affaires , et l'on peut leur appliquer ce qu'un de nos poètes (1) disait à leurs pères :

Il est vrai que Plutus est au rang de vos dieux ,
 Et c'est un riche appui pour votre aimable ville ;
 Il n'a point de plus bel asile :
 Ailleurs il est aveugle , il a chez vous des yeux.
 Il n'était autrefois que dieu de la richesse ,
 Vous en faites le dieu des arts.
 J'ai vu couler dans vos remparts
 Les ondes du Pactole et les eaux du Permesse.

» Heureux habitans de Lyon , ces eaux ne tariront jamais ; jamais elles ne détourneront leur cours pour aller féconder d'autres terres. Votre goût a fixé pour toujours dans vos murs le commerce et l'abondance. Déjà le sentiment du beau qui semblait autrefois n'animer que quelques hommes privilégiés , s'étend , se propage et dirige toutes les parties de nos manufactures. L'ouvrier qui ne suivait qu'une routine aveugle , introduit à présent dans le sanctuaire des arts , est étonné de connaître le secret des merveilles qui sont sorties de ses mains ; il admire son propre ouvrage ; il s'honore de son état , il le perfectionne , et , par d'utiles découvertes , dispute au savant le plaisir et la gloire de seconder son prince et d'enrichir sa patrie. »

(1) Voltaire. Voy. *Archives du Rhône* , tom. III , pag. 346.

» Telle est, MM., l'heureuse influence que des études complètes exercent nécessairement sur la prospérité commune. Il nous est donc permis d'espérer qu'en formant la jeunesse sur les grands modèles, qu'en lui donnant les principes du goût, qu'en l'accoutumant à bien sentir, à bien juger dans les lettres ; qu'en l'introduisant ensuite dans le sanctuaire de la philosophie ; qu'en l'initiant enfin aux mystères de toutes les sciences, nous contribuerons, autant qu'il est en nous, au bien de cette ville, et lui fournirons des sujets, qui, quelque jour peut-être, ajouteront un nouvel éclat au palais que nos magistrats ont élevé dans ces murs au commerce et aux arts..... »

M. le recteur prenant ensuite la parole, s'est exprimé en ces termes :

Messieurs ,

« Je viens retarder de quelques instans encore un moment long-temps attendu et vivement désiré : pourtant que mes jeunes auditeurs se rassurent ; j'ai connu comme eux, et j'apprécie, comme je le dois, toute la force, toute l'impatience des sentimens qui font battre ici tous les cœurs ; j'aurai soin de ne pas prolonger outre mesure une incertitude qui doit leur sembler bien pénible ; je serai court. J'essaierai seulement, Messieurs, dans cette circonstance solennelle où la société se trouve représentée en ces lieux par tout ce qu'elle peut offrir de plus doux et de plus respectable, j'essaierai d'exposer en peu de mots les principes qui nous dirigent dans l'éducation de la jeunesse confiée à notre surveillance et à nos soins. Et ce n'est point en mon nom seul, Messieurs, que j'entends faire une pareille déclaration ; je parle, et pour moi-même, et pour les honorables fonctionnaires chargés de me seconder et que je m'estime heureux d'avoir pour collaborateurs, bien convaincu qu'en toute occasion leurs pensées et leurs actions ne pourront que servir de preuve et d'appui à mes paroles.

» L'éducation bien entendue ne saurait se borner à un objet unique, l'instruction proprement dite. Elle se propose un résultat plus complet, plus important, plus réel; et doit, pour rester fidèle à toutes ses obligations, s'occuper en même temps et avec un zèle égal à former le cœur et à développer l'esprit. Ces deux conditions pareillement indispensables pour constituer une bonne éducation, peuvent seules lui faire atteindre son véritable but, celui de former des hommes dignes, à tous égards, de prendre place dans une société régulière et bien organisée, où les vertus privées et les qualités sociales ne sont pas moins nécessaires au bien-être général que l'instruction la plus étendue et la plus brillante, que les talents même les plus distingués. Et pourquoi craindrions-nous d'ajouter ici que s'il fallait, pour un motif quelconque, donner la préférence à l'une de ces deux conditions, nous n'hésiterions pas un seul instant à nous prononcer hautement pour cette partie de l'éducation qui a pour objet de disposer le cœur à la pratique de toutes les vertus, parce que la vertu seule peut suffire aux besoins de notre nature et assurer le bonheur de l'espèce humaine, sans autres ressources que celles qu'elle peut trouver en elle-même. Tous les hommes ne sont pas également appelés à bien dire; tous sont indistinctement appelés à bien faire. Mais ne séparons point, Messieurs, ce qui peut, ce qui doit toujours se trouver réuni. L'homme est un être que Dieu a créé moral et intelligent, et chez lui la conscience et l'intelligence se prêtent un mutuel secours et concourent à une même fin. Ces deux facultés méritent donc une égale culture, et afin qu'elles puissent s'éclairer et se fortifier l'une par l'autre, l'éducation morale doit marcher de concert avec l'éducation intellectuelle. Aussi nous ne perdrons jamais de vue ce principe si fécond en résultats, et nous aurons soin, en toute circonstance, d'y rapporter notre enseignement; ainsi la jeunesse soumise à nos leçons connaîtra les principes de la morale en même temps que les éléments de

la littérature et des sciences ; elle s'essaiera sous nos yeux à la pratique de toutes les vertus sociales, en même temps qu'elle exercera , avec notre secours , son intelligence encore neuve , de manière à lui donner tout le développement , toute la force dont elle est susceptible ; en un mot ; nous nous appliquerons à faire fructifier également dans son cœur et dans son esprit les germes heureux que la providence y a déposés pour être fécondés. Si l'on nous demandait maintenant sur quelle base doit se fonder cette morale qui fait une partie si essentielle de nos leçons , notre réponse serait simple et précise. Nous ne connaissons que la religion , Messieurs , qui puisse servir de fondement à la morale ; elle seule peut donner à la vertu le caractère qui lui est propre , celui d'une soumission entière et respectueuse de la créature à l'égard de son créateur. Nous ne saurions admettre d'autres théories en ce genre , et nous pensons aussi que la vertu , pour être réelle et solide , a besoin d'une sanction supérieure qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de lui accorder. Et si , pour donner plus d'autorité à nos enseignemens , il devenait nécessaire de les appuyer par des exemples, il nous serait facile, en portant les yeux de nos élèves vers le trône , autour du trône protecteur , à l'abri duquel croissent leurs jeunes années , d'offrir à leurs regards d'augustes modèles bien propres à leur inspirer le goût et l'amour de toutes les vertus ; et même , sans sortir de l'enceinte de cette ville , illustre par les malheurs de sa fidélité , il nous serait également facile de leur montrer autour d'eux , et dans des monumens qui leur sont familiers , des exemples assez récents d'un héroïsme digne d'être proposé à leur admiration et dont le glorieux souvenir occupe une si belle place dans les fastes de la monarchie.

Si la morale repose sur un principe unique et invariable , Messieurs , si elle est exactement la même pour tous les lieux , pour tous les temps , pour tous les hommes , on ne pourrait , avec une aussi rigoureuse exactitude , en dire

autant des théories de la littérature. Variable comme le génie de l'homme , comme lui aussi le goût se modifie ou change selon les pays et selon les époques. Mais au milieu de ces nombreuses variations , au milieu de ces modifications si diverses , il reste toujours une loi fixe et invariable , une loi qui oblige indistinctement les écrivains de tous les temps et de toutes les nations ; c'est celle qui leur fait un devoir de rester fidèles au bon sens et de respecter la morale publique , sous peine de se rendre ridicules dans un cas , ou coupables dans l'autre. Nos élèves une fois bien pénétrés de ce double principe , et fortifiés par l'étude raisonnée et approfondie des grands modèles de l'antiquité et des temps modernes , nous laisserons à leurs jeunes imaginations la liberté d'aller chercher de nouveaux alimens dans l'étude des littératures étrangères , pour faire passer dans notre langue des beautés inconnues , qui , pour être nouvelles , n'en sont pas moins des beautés ; nous leur laisserons cette liberté , sans craindre , pour leur goût convenablement exercé , la contagion des mauvais exemples ou des mauvaises doctrines littéraires.

J'ai exposé , aussi fidèlement qu'il m'a été possible , Messieurs , les doctrines qui servent de règle à notre conduite. Puissent-elles vous inspirer quelque confiance , sinon en nos talens dont nous sentons toute la faiblesse , du moins dans la pureté de nos intentions. Puissent-elles surtout obtenir auprès de la jeunesse qui nous est confiée tout le succès que nous en espérons : nous ne saurions prétendre à une plus douce , à une plus glorieuse récompense.

Cette brillante allocution , la première que M. le recteur ait eu l'occasion de prononcer en public , depuis qu'il est à la tête de l'académie de Lyon , a été couverte d'applaudissemens.

Voici les noms des élèves qui ont remporté les prix d'honneur , les premiers prix et les prix d'excellence.

Philosophie : Alphonse Victor Baudin ; Albin Chalandon ; Louis-Michel Alméras Latour ; Paul-François-Hippolyte-Victor Savoie.

Rhétorique : Hippolyte Fortoul ; Claude Huchard ; Antoine-Frédéric Ozanam.

Seconde : Jean-Marie-François Bertet ; Jean-Marie Sarrazin ; Jean-Jacques Grogner ; Joseph-Ferdinand Velay.

Troisième : Claude - Aimé Duchamp ; Pierre - Louis Gonssolin, Louis Rouchon ; Paul-Adolphe Rochat.

Quatrième : Eugène-Victor de la Marque-Marca ; Edouard Guillard ; Louis Pernet ; Eugène-Antoine-Auguste Aucoeur.

Cinquième : Charles Pommies ; Vincent-Louis Joguet ; Eugène Rieussec ; Jean-Honoré Vieux.

Sixième : Jules-Louis-Félix Charlet ; Hippolyte Tavernier.

Septième : Jean-Baptiste-Charles Julien ; Gustave-Alexandre Oudet ; Vincent-Louis Coche ; Emile-Auguste Maurin.

La distribution des prix étant terminée, M. le proviseur a pris la parole, et, avec toute la tendresse d'un bon père, il a adressé aux élèves les adieux les plus touchans, et les a prévenus que la rentrée des classes aurait lieu le lundi 6 octobre.

* * 15. — La Gazette universelle de Lyon contient, dans sa feuille de ce jour, le discours que M. de Verna, l'un des députés du département du Rhône, se proposait de prononcer, pour défendre la pétition adressée à la chambre, par les habitans de Lyon, en faveur des petits séminaires et des jésuites, pétition qu'il avait déposée lui-même sur le bureau, mais sur laquelle il n'y a pas eu de rapport, parce que la séance, qui devait être consacrée, avant la fin de la session, au dernier rapport des pétitions, n'a pas eu lieu. Le talent oratoire, qu'on remarque dans le discours de M. de Verna, fait regretter que cet honorable député ait laissé passer toute la session de la Chambre, sans y faire entendre sa voix.

* * 14. — En rendant compte du voyage que fait actuellement Madame duchesse de Berry , dans les Hautes-Pyrénées , les journaux rapportent , que dans le cours d'une promenade aux environs de Saint-Sauveur , S. A. R. est entrée à Luz , dans la fabrique naissante de crépons appelés Baréges , qu'établissent dans cette ville MM. Rouillé et Rejaunier , de Lyon. Ces jeunes gens , dont l'un est au nombre des gardes d'honneur de Madame , étaient prévenus depuis deux heures de la visite de la princesse ; ils lui ont montré le détail de leurs métiers , de leurs mécaniques , et lui ont offert une écharpe , premier ouvrage sorti de leurs ateliers (ils n'ont reçu que depuis un mois l'autorisation de la direction générale des douanes , nécessaire pour leur établissement , sur ce point situé entre les deux lignes de douanes). Madame a accepté ces prémices avec grâce et bonté , a promis de les porter aux prochaines courses de chevaux à Tarbes , et a vu avec intérêt cette fabrique qui produira enfin des baréges dans la vallée qui porte ce nom.

* * 15. — Un arrêté de la mairie de Lyon , en date du 1.^{er} de ce mois , contenant un règlement pour rendre publique la bibliothèque du commerce et des arts , a été affiché aujourd'hui. Cet arrêté porte que cette bibliothèque sera ouverte , chaque année , au public , depuis le 1.^{er} novembre jusqu'à la fin du mois d'août , deux fois par semaine , les lundi et jeudi , depuis trois heures jusqu'à cinq heures de l'après-midi , pendant l'hiver , et jusqu'à six heures , pendant l'été ; qu'elle sera ouverte , pendant le temps des vacances , c'est-à-dire depuis le 1.^{er} septembre jusqu'au 31 octobre , trois fois par semaine , les lundi , mercredi et samedi , aux mêmes heures que celles ci-dessus désignées , et que l'ouverture , pour la présente année 1828 , aura lieu le lundi 1.^{er} septembre prochain , à trois heures du soir. Les autres articles de l'arrêté règlent la police de l'établissement.

* * — M. Desroches, acteur du théâtre provisoire, a été nommé directeur des théâtres de Lyon, en remplacement de M. Singier, démissionnaire.

* * 19. — Pose de la première pierre du grand théâtre par M. le maire de Lyon. Il a été dressé un procès-verbal de cette cérémonie. Nous en rendrons compte, lorsqu'il sera imprimé.

* * 20. — Le tribunal de police correctionnelle avait à prononcer, encore une fois, sur l'appel d'un jugement de simple police qui avait appliqué à des négocians de cette ville l'arrêté de M. le Préfet du 9 avril 1827, relatif au pliage des étoffes de soie; et il a rendu aujourd'hui une décision conforme à celle que nous avons rapportée dans le Bulletin historique du mois de mars dernier (1).

* * 22. — Une ordonnance du 30 juillet dernier, insérée dans le *Bulletin des Lois*, N.º 245, autorise définitivement trente-une communautés des sœurs hospitalières de St. Joseph, établies dans diverses communes du département du Rhône, diocèse de Lyon.

* * 25. — Distribution des prix aux élèves de l'école royale de dessin et des beaux-arts de cette ville, au Palais du commerce et des arts. Cette cérémonie était présidée par M. le maire. Le premier prix de la classe de la figure a été remporté par M. Hippolyte Flandrin; celui de la bosse, par M. Laplace; celui de la peinture des fleurs, par MM. Doll et Delorme, et celui de l'architecture, par M. Miciol.

* * 27. — Ce soir à cinq heures, la tour que M. Pitrat faisait construire à la Croix-Rousse, et qui avait déjà

(1) On trouve le texte du nouveau jugement dans le *Précurseur* du 23 août et dans la *Gazette universelle de Lyon* du 24.

environ 160 pieds d'élévation, s'est écroulée avec fracas. Il paraît que le propriétaire s'attendait à cette chute; il avait fait retirer ses ouvriers; une petite fille de 10 ans, qu'on n'avait pas aperçue, a été écrasée. On attribue la chute de cet édifice au mauvais choix des matériaux qui y avaient été employés, et à d'autres vices de construction.

* * 28. — A trois heures après midi, a été ouverte, dans l'une des salles de l'école royale vétérinaire de Lyon, une séance publique et solennelle, pour la distribution des prix et des diplômes aux élèves.

Cette séance a été présidée par M. Menoux, conseiller de préfecture, délégué à cet effet par M. le préfet absent. Elle avait, comme les années précédentes, attiré un public nombreux et choisi, et parmi les personnes distinguées qui occupaient, derrière le bureau, les fauteuils d'honneur, on remarquait un grand nombre d'officiers de cavalerie de la garnison, plusieurs vétérinaires militaires, ainsi que M. Virey, membre de l'académie royale de médecine et de la société royale et centrale d'agriculture.

La séance a été ouverte par un discours de M. le président, dans lequel il a donné aux élèves les plus sages conseils.

M. Grogner, un des professeurs, a lu ensuite le compte rendu des travaux de l'école, pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler; il a payé un tribut de vénération et de reconnaissance à la mémoire de Chaussier et à celle de Bosc, qui remplirent pendant long-temps les fonctions de membre du Jury de l'école vétérinaire d'Alfort.

M. Moiroud, faisant les fonctions de secrétaire du jury, a lu le procès-verbal de la session et en a fait connaître le résultat. Les élèves qui avaient été jugés dignes des prix, sont venus successivement les recevoir des mains de M. le conseiller de préfecture, présidant la séance, de M. le directeur, de MM. les professeurs et de M. l'aumônier de l'école, au son d'une musique choisie et au milieu des applaudissemens de leurs condisciples et de l'assemblée.

Après la clôture de la séance, M. le président et les personnes distinguées de l'assemblée ont examiné avec intérêt les dessins présentés par les élèves, et qui étaient exposés autour du bureau.

M. le conseiller de préfecture, représentant le préfet absent, accompagné de M. l'inspecteur-général, de M. le directeur et de MM. les professeurs, a ensuite visité les constructions de l'école, qu'il a reconnues susceptibles d'améliorations importantes, principalement sous le rapport de la salubrité pour les animaux.

* * *Même jour.* — Distribution des prix et médailles de la fondation Grognard, du cours de géométrie-pratique et de l'institution provisoire de la Martinière, sous la présidence de M. de Lacroix-Laval. Le discours d'ouverture, prononcé par ce magistrat, a été suivi de l'appel des élèves de l'école royale de dessin et des beaux-arts, qui ont obtenu les médailles d'or et d'argent de la fondation Grognard. Les prix du cours de géométrie-pratique ont ensuite été distribués. Le premier prix de chimie a été remporté par M. Pierre Forge, et celui de mécanique industrielle et de mathématiques élémentaires, par M. Emmanuel Verguin.

Dans sa séance publique du 25 de ce mois, l'Académie française a décerné les prix fondés par M. de Montyon. Le 1.^{er} prix de vertu (2000 fr.) a été accordé à *Marie Malfret, demeurant à Lyon, département du Rhône.* Les journaux ne nous apprennent que le nom de cette Lyonnaise, et ne nous disent point encore quelles sont les actions qui lui ont mérité une aussi glorieuse récompense.

* * 29. — Un journal de cette ville contient l'article nécrologique suivant :

« La sœur Pélagie, supérieure de l'ordre de St. Vincent de Paul, de la paroisse de St.-Paul, à Lyon, vient de

mourir âgée de 71 ans. Elle prononça ses vœux à 17 ans, et, bientôt après, fut détenue pendant plusieurs années, par ordre des tribunaux révolutionnaires. Ce fut alors qu'elle donna des preuves d'un héroïsme extraordinaire : oubliant l'horreur de sa propre situation, elle consolait des compagnons d'infortune, les soulageait de tout son pouvoir, et plus d'une fois aussi, ses connaissances en médecine, dans laquelle elle était très-versée, réussirent à sauver ceux que les chagrins et les mauvais traitemens réduisaient aux plus tristes extrémités. Echappée aux proscriptions, elle eut dans la suite occasion de soigner, durant des maladies très-graves, Lucien et Joseph Buonaparte, ce qui lui mérita la bienveillance de la famille impériale. Enfin elle fut nommée supérieure à Lyon où tous ceux qui l'ont connue regretteront à jamais des talens utiles à l'humanité, et les vertus de son âme élevée ; les pauvres surtout auront à déplorer une mère tendre et une bienfaitrice toujours attentive à soulager leur misère. »

* * 30. — Le *Bulletin des Lois*, N.º 247, contient le Tableau de répartition de la contribution foncière entre les départemens. Celui du Rhône y figure pour une somme totale de 2,750,220 fr. 55 cent., savoir, pour le principal, 2,099,405 fr. ; pour les 10 cent. sans affectation spéciale 209,940 fr. 50 cent. ; pour les 19 cent. affectés aux dépenses fixes, variables et fonds commun, 398,866 fr. 95 c. ; et enfin pour les 2 cent. à titre de secours, 41,988 fr. 10 cent. La quote-part du département, dans la contribution personnelle et mobilière, est de 732,290 fr. dont 559,000 f. pour le principal, et le surplus pour les cent. additionnels. Enfin, la part à la charge du département pour l'impôt des portes et fenêtres est fixée à la somme de 347,185 fr.

* * 31. — La société royale de médecine de Bordeaux vient de décerner une médaille d'or de 300 fr. à M. le docteur Brachet, médecin à Lyon, pour son mémoire sur *l'Asthénie médicale*.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE SEPTEMBRE 1828.

* 1. — Le prix du pain pour le mois de septembre, est fixé à 21 centimes $\frac{1}{4}$ (quatre sous un liard) la livre.

* 4. Séance publique de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de la ville de Lyon. Cette séance qui avait été retardée de quelques jours, était celle qui devait avoir lieu à la S. Louis. C'est ordinairement ce jour-là qu'on la tient chaque année, et c'est une des réunions académiques les plus solennelles, parce qu'elle est destinée au rapport sur les concours et à la distribution des prix, ainsi qu'à l'annonce des sujets que la compagnie propose pour l'année suivante. L'assemblée était peu nombreuse, mais brillante et très-bien choisie. M. le préfet, comte de Brosses, l'honorait de sa présence.

Le discours d'ouverture a été prononcé par M. Pericaud aîné, président, qui a rappelé en peu de mots l'objet de la séance et en a donné le programme.

Organe d'une commission chargée de l'examen du concours relatif à une partie quelconque de la statistique du département du Rhône, ou de la ville de Lyon en particulier, M. Grogner a fait un rapport sur le seul mémoire qui a été reçu, et qui a pour titre : *Essai sur l'histoire de la médecine et des médecins de Lyon, depuis la fondation de cette ville jusqu'au 19.^e siècle*. Il a présenté l'analyse de ce mémoire, dans lequel la commission a reconnu que l'auteur avait fait preuve d'une sage érudition et qu'il avait très-bien caractérisé plusieurs médecins célèbres nés dans nos murs, tels que les Gui de Chauliac

les Champier, les Tolet, les Meyssonnier, les Sarrazin, les Dalechamp, les Spon, les Falconnet, les Pouteau, etc., mais qu'il n'avait pas assez soigné la bibliographie et quelques autres parties de la statistique médicale qui auraient dû aussi entrer dans son plan. M. le commissaire a cité plusieurs fragmens de cet intéressant travail, que l'auteur perfectionnera sans doute avant de le livrer au public, et qui, complété, justifiera mieux le titre qu'il lui a donné, d'*Histoire de la médecine à Lyon*. Les imperfections de ce mémoire n'ont pas permis à l'académie de lui décerner la totalité du prix; mais elle l'a jugé digne d'une récompense et d'un glorieux encouragement, et elle a accordé une médaille d'or de 300 fr. à M. F. Imbert à qui il est dû (1).

M. Bregnot a ensuite lu son rapport sur l'*Eloge du major-général Martin*. Cinq pièces de vers et un discours en prose ont été admis à ce concours. M. le rapporteur les a fait connaître par un compte-rendu détaillé de leur mérite respectif, toutefois après s'être livré à quelques réflexions sur les difficultés que présentait le sujet et sur les motifs qui avaient porté l'académie à le proposer. Il a justifié par de nombreuses citations le jugement de la commission sur chacun des mémoires envoyés. Ces citations prouvent que le concours a été très-brillant, et que même, dans les pièces qui n'ont paru dignes d'aucune distinction particulière, il se trouvait des passages très-remarquables. Plusieurs de ces fragmens ont excité les applaudissemens du public. Nous mettrons sous les yeux du lecteur la tirade suivante du poëme portant le n.º 1 et ayant pour épigraphe : *Transiit benefaciendo*. Après avoir célébré la bienfaisance du major-général Martin et l'avoir

(1) Le rapport de M. Grogner a été inséré dans ce volume, pag. 342. C'est pourquoi nous nous sommes contenté d'en donner un court sommaire.

dépeint comme le soutien du pauvre et l'ami de l'orphelin, l'auteur s'écrie :

Pour prix de tes vertus ,
Va goûter le bonheur et la paix des élus !
Va , du divin séjour la troupe fraternelle
A marqué dans ses rangs ta place solennelle :
Vincent t'a contemplé d'un regard attendri ,
Et te tendant la main , Penthievre t'a souri ;
Et Montyon ému , de larmes d'allégresse
Baigne le testament que ta vertu nous laisse ,
Comme s'il retrouvait dans ton écrit pieux
Quelques feuillets du sien égaré dans les cieus !

Le poème , n.º 4 , portant pour épigraphe ce vers de Virgile :

Dulces moriens reminiscitur Argos ,

et le n.º 5 , ayant pour devise ces deux vers de Voltaire :

Le conquérant est craint , le sage est estimé ,
Mais le bienfaisant charme et lui seul est aimé ,

ont surtout fixé l'attention de la commission qui les a désignés à l'académie comme devant partager le prix. M. le rapporteur a développé les motifs de cette décision; il a fait voir que ces deux poèmes , supérieurs aux autres pièces du concours , embrassaient le sujet tout entier ; que sans être exempts de défauts , ils offraient assez de beautés pour mériter la couronne ; qu'ils y avaient droit à des titres différens , mais égaux ; que si le n.º 4 l'emportait sur le n.º 5 par la grandeur des idées , la hauteur de la poésie , la richesse et la pompe des descriptions , la verve et le mouvement poétique , le n.º 5 pouvait , à son tour , lui opposer d'autres qualités qui ont aussi leur prix : l'élégance , la correction , l'exactitude ; que si dans l'un brillait plus de talent naturel , dans l'autre on trouvait plus d'étude

et de travail. Les nombreux extraits de ces deux ouvrages, lus par M. le rapporteur, ont paru intéresser vivement l'assemblée. Nous ne citerons rien du n.º 4 qui a déjà été publié ; mais nous enrichirons cet article du morceau suivant du n.º 5 qui est encore inédit. La major-général, alors simple soldat, emporté par un vague désir de gloire et d'illustration, s'embarque pour aller servir dans l'Inde sous les ordres de Lally.

Déjà voguant au gré de l'onde fugitive ,
 Il a vu de Toulon les tours , les vieux créneaux ,
 Et comme une forêt dans sa rade captive ,
 Ces mâts qu'un vent léger balance sur les eaux.
 Salut , noble cité ! ton paisible rivage
 Sera couvert un jour de débris et de deuil :
 Aux rives d'Albion j'entends gronder l'orage ,
 Ses drapeaux dans tes murs flottent avec orgueil...
 Mais quel est ce guerrier que la mort environne ?
 L'Anglais à son aspect recule épouventé ;
 Peut-être a-t-il cru voir l'ombre d'une couronne ,
 D'une auréole orner son front ensanglanté...
 C'est lui , c'est le héros d'Austerlitz et d'Arcole ,
 C'est le fils du destin , c'est l'héritier des rois...
 A sa voix , sur tes bords , l'aigle du Capitole
 Préludera bientôt à de nouveaux exploits...
 Cependant les rochers tout à coup retentissent
 Du signal du départ , des chants des matelots ;
 Au souffle du zéphyr les voiles s'arrondissent ;
 Le navire s'ébranle , il sillonne les flots.
 On respire dans l'air leur mordante amertume ;
 Ils viennent à la proue , ils brisent leurs efforts ;
 Confondus à travers leur bouillonnante écume ,
 De la cité lointaine on voit blanchir les forts.
 Au moment qu'on la perd , que la patrie est belle !
 Les vents semblent chargés du parfum de ses fleurs...
 Alors peut-être aux flots qui l'entraînaient loin d'elle ,
 Le jeune aventurier mêla-t-il quelques pleurs...
 Mais dans son âme ardente il étouffe les larmes ;
 Il rêve à l'avenir , il prélude aux combats ;

Tantôt avec transport il contemple ses armes ,
Et tantôt les écueils entr'ouverts sous ses pas.

O toi qui , dans tes flancs , portes , sans le connaître ,
Le bienfaiteur de l'Inde et le père des arts ,
Navire , en l'exilant des lieux qui l'ont vu naître ,
Veille sur lui : des mers qu'il brave les hasards !
Tes nochers , en passant , d'un dédaigneux sourire
Accueillent les transports qui brillent dans ses yeux ;
Car son nom est obscur , et le but qui l'inspire ,
Ils l'ignorent aussi : c'est le secret des dieux.
Veille sur lui , ne livre à la fureur de l'onde
Que l'homme pour lui seul de trésors altéré !
Celui qui s'enrichit pour le bonheur du monde ,
Ce mortel demi-dieu , c'est un dépôt sacré !

L'auteur du poëme dont on vient de lire un fragment ,
est M. F. Coignet , de S. Chamond , déjà couronné , il y a
deux ans , pour un poëme *sur le Siège de Lyon* , concurremment avec M. Bignan ; celui du n.º est de M. F. J. Rabanis , professeur de rhétorique au collège royal de Lyon. Ces deux concurrents ont été proclamés vainqueurs , et une médaille de distinction a été accordée à M. Benoît , auteur du poëme n.º 2 , ayant pour épigraphe :

. Il dispute à nos rois
L'honneur , trop rare encor , dans le siècle où nous sommes ,
De prévenir le crime en éclairant les hommes.

Quelques passages de cet ouvrage , parmi lesquels on a remarqué les deux que nous allons transcrire , ont mérité à M. Benoît cet honneur : le premier roule sur un trait de la vie de Martin , difficile à exprimer dans le langage poétique :

Hélas ! pourquoi faut-il qu'au bout de sa carrière ,
Celui qui consacra ses biens , sa vie entière
Au bonheur des mortels , soit en proie aux tourmens ?
Qu'amoncée sur nous la froide main du temps ?

Il souffre... Un mal cruel lentement le dévore.
 En vain l'amitié prie au temple d'Épidaure :
 Esculape est muet , et l'art est impuissant.
 Eh bien ! le vieillard seul , dans cet affreux moment ,
 Par un dernier effort de son fécond génie ,
 Conçoit encor l'espoir de prolonger sa vie ,
 S'arme d'un instrument par lui-même inventé ,
 Et , sans craindre l'effet de sa témérité ,
 Jusqu'au siège du mal guide le fer docile ,
 En presse les ressorts , et d'une main habile ,
 Divise le caillon qui cause sa douleur.
 Trop tard de la nature il corrige l'erreur :
 Martin est affaibli ; c'est un pied dans la tombe
 Qu'il combat l'ennemi sous lequel il succombe :
 Mais de ses maux du moins il prévient le retour ,
 Et , désormais tranquille , attend son dernier jour.
 Il meurt... Mais quand la mort à le saisir s'apprête ,
 D'une dernière palme il orne encor sa tête ,
 Et laisse à l'univers , en s'élançant aux cieux ,
 Le merveilleux secret que nous cachaient les dieux.
 Sâvant laborieux , modeste Civiale ,
 Peut-être ignorais-tu qu'en cet obscur dédale ,
 L'ingénieux Martin déjà t'eût devancé ;
 Mais l'éclat de ton nom n'en est point effacé ;
 Il ne te ravit pas , il partage ta gloire.
 Soyez unis tous deux au temple de mémoire :
 La route qu'il traça , tu dois la parcourir ;
 Il est encor pour toi des palmes à cueillir.

Le poète continue ainsi :

Conquérans qui du monde avez rêvé l'empire ,
 Audacieux Titans , dont le cœur en délire
 Fut sourd aux cris plaintifs des malheureux mortels ,
 Héros à qui la crainte éleva des autels ,
 De lauriers teints de sang vous couronnez vos têtes :
 Mais que vous reste-t-il de vos vastes conquêtes ?
 Quel fruit de vos exploits recueillit l'univers ?
 Des ossemens épars , des larmes et des fers.
 Je vois cent noms fameux consacrés par l'histoire ;
 Mais le pauvre jamais garda-t-il la mémoire

D'un seul de ces héros dans la poudre endormis ?
 Tranquille , de leur tombe il foule les débris ,
 Et jamais , sur le sol où repose leur cendre ,
 De sincères regrets ne se firent entendre.

Nous observerons , avec M. le rédacteur du rapport , que le poëme n'est pas écrit tout entier avec le même bonheur et la fermeté d'expression qu'on remarque dans ce dernier morceau ; autrement il est à présumer que l'académie , au lieu d'accorder à l'auteur du n.º 2 une simple médaille d'encouragement , lui aurait fait partager la palme avec les deux autres lauréats.

Après avoir proclamé les noms des vainqueurs , M. le président a invité M. Guigo , inventeur d'un métier propre à tisser , à venir recevoir le prix , fondé par M. le duc de Plaisance , qui lui avait été adjugé dans une séance précédente.

M. Clerc a communiqué un mémoire sur les comètes , plein de détails curieux et piquans ; il a surtout vivement réveillé l'attention par ses réflexions sur la comète qui doit se montrer en 1852, et sur les alarmes que l'annonce de cet astre a causées en Allemagne , et il a plus d'une fois excité l'hilarité de l'assemblée , en démontrant l'absurdité des craintes superstitieuses que l'apparition des comètes inspire au vulgaire.

M. Guerre a présenté ensuite des observations très-bien écrites sur la méthode à suivre pour obtenir une histoire de France complète ; il s'est attaché à prouver que jusqu'à présent nous ne possédions pas une bonne histoire de France , par la faute de nos auteurs qui n'ont fait que la biographie de quelques grands et ont négligé de s'occuper de la nation , de ses mœurs , de ses usages , etc. Les personnes qui n'ont pas assisté à la séance , ont pu juger du mérite du discours de M. Guerre , par l'extrait assez considérable qui en a été inséré dans un des numéros du *Précurseur* de septembre 1828.

La séance a été terminée par la lecture, faite par M. Trélis, de sa traduction en vers français du premier chant des *Anours des Anges de Thomas Moore*. Dans un court avertissement, l'académicien a observé que le poëme anglais, dont le style est si léger, si gracieux, si aérien, semblait avoir été écrit avec une plume tirée de l'aile de l'un des esprits célestes qui en sont les héros. Thomas Moore a trouvé dans M. Trélis un interprète digne de lui, et l'on doit désirer que cette élégante version ne reste pas renfermée dans le riche porte-feuille du traducteur.

* * 7. — Le tribunal de police correctionnelle a procédé au jugement d'un individu nommé Tamiet, arrêté, il y a quelque temps, à la barrière de Vaise, portant dans un sac une tête de femme. Les débats ont établi que le motif de cette profanation avait été une croyance superstitieuse et le désir de se procurer un moyen magique de gagner à la loterie. Le prévenu a été condamné, comme coupable de violation de tombeau, à trois mois de prison, conformément à l'art. 360 du code pénal.

* * 10. — Une collection de coquillages et d'oiseaux étrangers, venant notamment de l'île de Cayenne, a été envoyée par le gouvernement au cabinet d'histoire naturelle de Lyon.

* * 14. — On lit dans un journal de ce jour l'extrait suivant du rapport fait par M. Héricart de Thury à la société d'encouragement pour l'industrie nationale, sur les procédés employés par M. Maiziat pour l'exécution de son admirable tableau contenant le Testament de Louis XVI en tissu de soie, et qui a trompé à la première vue l'œil exercé d'un de nos premiers typographes, M. Firmin Didot:

» Sous le rapport de l'exécution, on ne sait ce qu'on
», doit le plus admirer dans ce tableau, ou de la netteté
», des textes, qui semblent avoir été imprimés avec les
» caractères et suivant les principes de nos meilleurs im-

» primeurs, ou de la précision et de la pureté des dessins,
 » de l'exactitude des figures, de l'élégance et de la déli-
 » catesse des arabesques, des chiffres et des armoiries
 » de l'encadrement : tous ces détails paraissent réellement
 » l'œuvre du burin le plus exercé, comme l'a très-bien
 » dit M. Regny.

» De tels essais, ou plutôt, et disons mieux, de tels
 » succès assurent à nos manufactures une nouvelle branche
 » de fabrication d'autant plus importante, qu'il est impos-
 » sible, nous ne dirons pas d'en déterminer, mais même
 » d'en apercevoir les limites, puisque peu d'heures suffi-
 » sent à M. Maiziat pour opérer, avec la même économie
 » de temps et de frais, la même abondance de moyens et
 » la même perfection de travail, toute espèce de chan-
 » gement dans la fabrication ; pour substituer un ouvrage
 » à un autre, une étoffe à une autre étoffe ; enfin, pour
 » exécuter indistinctement toutes les compositions imagi-
 » nables, les plus difficiles et les plus régulières, comme
 » les plus fantasques ou les plus hasardeuses.

» Les ornemens étrusques, les peintures de *Pompei* et
 » d'*Herculanum*, les dessins les plus minutieux et les plus
 » finis, pourront être rendus, dans toute la délicatesse
 » de leurs traits les plus déliés, avec autant de succès
 » que dans la gravure, et l'on pourra même indistincte-
 » ment exécuter, à la faveur des nouvelles combinaisons
 » de M. Maiziat, pour les meubles et les tentures, toute
 » espèce d'ornemens et de compositions, de figures et de
 » dessins quelconques, ajustés avec les arabesques les
 » plus gracieuses. ,,

* * * 16 — M. Noël Jordan, curé de Notre-Dame, à
 Roanne (Loire) a été nommé curé de la paroisse de St-
 Bonaventure à Lyon, en remplacement de M. Pascal,
 décédé. M. Noël Jordan est un des trois frères actuelle-
 ment vivans de feu M. Camille Jordan.

* * 22. — “ Nous avons en ce moment à Lyon un si grand nombre de nos quais , de nos ports , de nos places publiques , encombrés de pierres de taille , de chantiers , de matériaux de toute espèce , qu'on serait tenté de croire qu'il s'agit moins de donner à notre ville le complément des monumens qui lui manque , que de la reprendre en *sous-œuvre*. Quoique tous ces travaux ne soient pas menés avec une activité bien remarquable , on doit convenir qu'ils marchent d'une manière satisfaisante. Ceux du quai St-Clair seuls restent stationnaires , ce qui est d'autant plus fâcheux que ce quai étant la promenade favorite de la population lyonnaise , les habitans de ce quartier ne sont pas les seuls à en souffrir. Serait-il vrai que ce fâcheux état de choses vint de faux calculs qui auraient été faits , et qu'il faudrait tripler la somme de 200,000 fr. , qu'on avait de prime abord jugée suffisante pour l'élargissement et les plantations.

Les directeurs des travaux du pont de Charles X ont eu aussi leur moment de sommeil , causé sans doute par les contestations qui se sont élevées entre les actionnaires d'un côté , et de l'autre , les propriétaires des maisons à enterrer. Les terrassemens , en grande partie exécutés , annoncent suffisamment que ces contestations n'existent plus , et que les retards qu'elles ont apportés à l'ouverture du pont , touchent à leur terme. Cependant le public voit avec peine l'élévation qu'on a été obligé de donner au quai dans cette partie de la ville , cette élévation est telle , qu'il n'y a plus de vas possible en aval et en amont du pont. Lors de la construction du pont de l'Archevêché , qui était sous tous les rapports d'une bien autre importance , on a su éviter un tel bouleversement. Cet inconvénient , à ce qu'on assure , n'est point du fait de la compagnie , soumise en ceci à l'administration des ponts et chaussées ; mais on se rend difficilement compte des raisons qui ont pu

porter à construire deux énormes maisons en pierre de taille , à la place des petits pavillons qui ornent habituellement les abords d'un pont.

„ Si des rives du Rhône , nous passons sur celles de la Saône , nous y trouverons en pleine construction et déjà arrivé à une assez grande hauteur , un édifice dont l'aspect lourd , sans cesser d'être imposant , accuse bien la destination. Rien n'a été négligé pour cela , arcades basses et à lourds archivoltés , refends larges et profonds ; on ne peut s'y méprendre , c'est bien là le caractère d'un grenier public. A quelque distance de là , dans la presqu'île Perrache , viennent de s'achever les fondations du vaste édifice destiné à servir de prison , et auquel , assure-t-on , une somme de huit cent mille francs est destinée.

„ Le monument qui , par sa position , attire le plus les regards , et par les circonstances qui ont amené sa construction , occupe le plus l'attention publique , est le grand-théâtre définitif , dont à en juger par la marche des travaux , l'achèvement ne peut moins faire que d'être prompt. Le soubassement ouvert de portiques qui doivent servir de promenoirs publics , dans le genre de ceux du Palais royal , est presque entièrement terminé sur les quatre faces de l'édifice , et on achève en ce moment , sur la rue du théâtre , l'étage supérieur qui le surmonte. Les murs de la partie de ce théâtre qui renferment la salle et la scène , sont déjà arrivés à la hauteur que doivent avoir la voûte de la salle dont la grosse charpente vient d'être posée. „

* * 25. — Hier , un employé de l'Hôtel-Dieu tomba dans le Rhône en passant , chargé d'une balle de linge , sur la planche qui conduit du quai au bateau à laver de l'hospice. Le courant l'entraîna bientôt jusqu'au pont de la Guillotière , et il allait disparaître sous les flots , lorsqu'il fut aperçu par le sieur Esbrayat qui traversait le pont. Quitter son habit

remettre sa montre à un passant , et se précipiter de dessus le pont dans le fleuve , tout cela est pour le courageux Esbrayat l'affaire d'un instant : malgré une blessure que , dans sa chute , il se fait au genou , il a le bonheur d'atteindre le noyé et de le ramener , respirant encore , au rivage. Ce trait d'humanité n'est pas le seul qui honore le sieur Esbrayat ; nombre de personnes lui doivent la vie pour les avoir secourus dans des circonstances non moins périlleuses. Il y a quelque temps que , sur la demande de M. le maire et de M. le préfet , une médaille d'honneur lui a été décernée par S. Exc. le ministre de l'intérieur.

Le dévouement de M. Esbrayat n'a pas eu tout le succès qu'on devait en attendre ; le malheureux employé n'a pu malgré tous les secours qu'on lui a prodigués , survivre à son naufrage. M. Esbrayat , limonadier sur le cours de la Guillotière , a été surnommé , soit à cause de son courage , soit à cause de sa force , *l'Hercule Lyonnais*. L'employé de l'Hôtel-Dieu était la 19.^e victime qu'il avait tirée du sein des eaux :

Même jour. Le *Moniteur* de ce jour contient le procès-verbal de l'assemblée générale tenue , le 24 janvier dernier , par la société royale des prisons , sous la présidence de S. A. R. Mgr. le dauphin. Un des membres de cette société , M. le comte de Tournon , pair de France , ancien préfet du Rhône , a été admis par S. A. R. , à lui soumettre un rapport sur la visite qu'il a faite dans plusieurs maisons d'arrêt ; nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs l'analyse de l'opinion de l'honorable rapporteur sur celles de notre département :

« Il ne parlera pas des prisons de Lyon. L'une d'elles , en effet , la maison d'arrêt de *Saint-Joseph* , sera abandonnée l'année prochaine ; la maison de justice dite de *Roanne* , va être incessamment à peu près reconstruite.

» Mais un vœu déjà exprimé par l'honorable rapporteur , l'an dernier , dans le sein du conseil général des prisons ,

et qu'il renouvelle , est celui du remblai , le plus prompt possible , des terrains bas et marécageux , au milieu desquels s'élève la nouvelle prison de *Perrache*. Tant que les eaux du Rhône pourront pénétrer dans ces terrains , des miasmes humides mettront en péril la santé des détenus.

» On devra profiter aussi de l'occasion des travaux dont la prison dite de *Roanne* va être l'objet , pour en faire disparaître le vice de cet appareil théâtral par lequel l'architecte a imaginé de signaler un lieu de gêne et de souffrance , accordant plus en cela à une intention d'exciter la terreur qu'au bien-être des détenus.

» Le régime des prisons de Lyon mérite tout éloge : un conseil de notables , non moins zélés qu'éclairés , les surveille ; sous sa direction , de respectables sœurs de la charité prodiguent leurs soins aux détenus , veillent à la qualité des alimens , fournissent du linge et des vêtemens , donnent même , d'accord avec un aumônier , des instructions religieuses , et règlent les travaux.

» Ici , M. le rapporteur exprime le désir de voir que dans les grandes prisons des sœurs de charité soient appelées , comme elles l'ont été avec succès pour celle de Bordeaux , lorsqu'il administrait le département de la Gironde , à l'effet d'assurer aux détenus des soins qu'on ne saurait attendre d'un geolier.

» La prison de Villefranche (Rhône) est nouvelle ; c'est un grand bâtiment entouré de quatre préaux , une chapelle est au centre , toutes les chambres en sont saines et bien aérées , un chemin de ronde , ménagé contre le danger des évasions , permet de diminuer dans l'intérieur de la prison les gênes que rend forcées , dans celles où il manque , la sécurité du concierge. »

* * 27. M. Desvignes , avocat , nommé juge de paix du quatrième arrondissement de la ville de Lyon , en remplacement de M. Riche , démissionnaire , a prêté serment au tribunal civil , et a été installé dans ses fonctions.

** 29. — Une feuille de ce jour contient l'article suivant :

« Les nouvelles de la foire de Leipsick annoncent que la vente des soieries de Lyon a été plus forte qu'elle ne l'avait été, depuis bien des années, et des marchands se sont trouvés dans la nécessité de faire venir un surcroît de marchandises par la poste. Les Anglais sont moins contents ; plusieurs ont vendu, mais à des prix très-bas. »

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

Programme des prix pour 1829.

L'Académie propose, pour 1829, les sujets de prix suivans :

1.^o Prix fondé par M. BABOIN DE LA BAROLIÈRE.

Une médaille d'or de 500 fr.

Déterminer la meilleure organisation à donner à l'école de la Martinière, destinée aux arts et métiers, et principalement à ceux qui ont des rapports avec les manufactures lyonnaises.

Indiquer en conséquence la nature et le mode d'enseignement, soit des garçons, soit des filles, et les avantages ou les inconvéniens d'appeler de jeunes filles aux études de l'institution ; le nombre, la qualité et le sexe des professeurs ou maîtres ; la division de l'enseignement en théorie et en pratique ; la police et le gouvernement intérieur de l'établissement ; le nombre des élèves internes et des élèves externes ; les avantages ou les inconvéniens de conserver ou de rendre public le secret des procédés ; les essais de

perfectionnement des procédés actuellement connus, qu'on pourrait introduire dans l'enseignement.

Les concurrens combineront leurs vues avec les principaux élémens d'organisation arrêtés par l'Académie, et avec l'esprit du testament du major-général MARTIN. Ils supposeront un revenu de 40,000 fr. applicable au service de l'établissement, et, s'ils le jugent à propos, un revenu plus élevé résultant des chances prévues par le testament ou d'autres ressources.

L'Académie déclare qu'en appelant l'attention des concurrens sur plusieurs objets particuliers de discussion, elle n'a pas l'intention d'assigner des bornes au développement de leurs idées (1).

2.° Fondation CHRISTIN DE RUOLZ.

Une médaille de 600 fr. au meilleur mémoire sur une partie quelconque de la statistique du département du Rhône, ou de la ville de Lyon en particulier.

3.° Même fondation.

Une médaille de 600 fr. au meilleur mémoire qui indiquera quelque branche nouvelle d'industrie à introduire à Lyon.

4.° Prix fondé par M. Matthieu BONAFOUS.

Indiquer les vices des assolemens dans le département du Rhône et les moyens d'y remédier.

Médaille de 500 fr.

(1) Les concurrens qui désireraient avoir une connaissance positive de la délibération de l'Académie du 10 septembre 1822, et des termes du testament qui y sont consignés, pourront en faire prendre communication dans le lieu des séances de l'Académie, au palais du Commerce et des Arts, et même faire demander des exemplaires imprimés de cette délibération.

Tous les ouvrages envoyés au concours doivent porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté, contenant les noms, qualités et demeure des auteurs.

Ils doivent être envoyés francs de port, avant le 30 juin 1829, à M. DUMAS, Secrétaire perpétuel, à MM. TABAREAU ou BREGHOT DU LUT, Secrétaires-adjoints, ou à tout autre membre de l'Académie.

Les prix seront décernés, en séance publique, le dernier mardi du mois d'août 1829.

A la même époque seront distribués les prix d'encouragement fondés par M. le duc de PLAISANCE, et destinés aux artistes qui auraient fait connaître quelque nouveau procédé avantageux pour les manufactures lyonnaises, tels que des moyens pour abaisser le prix de la main-d'œuvre, pour économiser le temps, pour perfectionner la fabrication, pour introduire de nouvelles branches d'industrie, etc.

Les artistes qui veulent concourir peuvent s'adresser, dans tous les temps, à MM. les Secrétaires, ou à MM. COCBET, EYNARD, ARTAUD et RÉGNY, composant la commission spéciale chargée de recueillir les nouvelles inventions et les procédés utiles.

Lyon, le 10 septembre 1828..

Signé PERICAUD AINÉ, Président,
DUMAS, Secrétaire perpétuel.

STATISTIQUE.

ESSAIS HISTORIQUES sur la ville de Lyon, ou description par ordre alphabétique des quartiers, places, rues et monumens de cette ville.

(X.^e ARTICLE).

BOURGNEUF (quai). Ce quai , situé sur la rive droite de la Saône , commence à la rue de l'Épine et se termine au bas de la montée de la Chana.

Il paraît que le nom de Bourgneuf avait d'abord été donné à un espace beaucoup moins étendu qui se trouvait anciennement , sans maisons et tout en jardins , entre la porte de Pierre-Scize et une autre porte située près de l'Homme de la Roche , laquelle s'appelait porte de Bourgneuf , et fut démolie , par ordre du consulat , au seizième siècle. A l'époque où Charles VI fit son entrée à Lyon en 1369 , ce même espace fut pavé pour la première fois et paré sur les côtés de festons de verdure en forme d'allées.

Dans la suite , des constructions s'y élevèrent , soit au pied du coteau , soit au bord de la Saône , et formèrent insensiblement une rue qui s'étendit , dans le principe , jusqu'au château de Pierre-Scize , comme on le voit au plan de 1540 ; puis seulement jusqu'à la place de l'Homme de la Roche , ainsi que l'énonce le plan de 1740 , et dont les limites sont enfin fixées aujourd'hui de la manière que nous avons indiquée plus haut. Cette rue portait aussi le nom de *Puits du sel* , à cause d'un magasin à sel qu'on y avait établi du côté de la rivière

Ce quartier subsistait encore avec ses deux rangs de maisons en 1793, lorsque les représentans du peuple, Fouché de Nantes et autres, que la Convention avait envoyés dans notre ville avec la philanthropique mission de la renverser et de promener le soc de la charrue sur son sol rasé, s'avisèrent, au milieu des ordres de destruction qui s'échappaient chaque jour de leurs mains impitoyables, d'en donner pour la démolition des maisons formant la partie de la rue de Bourgneuf que baignait la Saône. Une courte citation du préambule d'un des arrêtés relatifs à cette mesure donnera un échantillon assez curieux du style de ces restaurateurs du bonheur du peuple.

« Informés que les mesures prises pour hâter la démolition des édifices proscrits comme foyers de contre-révolution, comme repaires de l'orgueil, de la férocité, de la trahison et de tous les crimes inséparables des égoïstes et des riches, loin de remplir l'intention des décrets de la Convention nationale et des représentans du peuple, semblent être dirigés en sens contraire ;

« En ce que, loin de faire tomber ces bâtimens infames à coups redoublés et avec des bras robustes, les plus faibles bras des femmes et des enfans semblent avoir été choisis exprès pour opérer ces démolitions, ce qui n'exprime point la forte résolution et la puissance du peuple français qui veut les anéantir ;

« En ce que, loin d'attaquer, chaque jour, à la fois un grand nombre de ces bâtimens, avec des pelotons de travailleurs animés de ce ressentiment républicain qui fait toujours promptement disparaître ce que la loi a condamné, on rassemble vers quelques démolitions éloignées une quantité innombrable d'individus qui

s'embarrassent les uns les autres , et semblent plutôt prolonger la conservation des édifices proscrits que se hâter de les détruire , etc.

« Les représentans du peuple ont arrêté :

« Art. I. Tous ceux des édifices proscrits qui peuvent être détruits par l'effet de la mine ou par les flammes , seront incessamment désignés , et on procédera de suite à leur destruction , etc. , etc. »

Ce fut le cul-de-jatte Couthon , le proscriteur des façades de Bellecour , qui , armé de son marteau d'argent , donna le premier coup aux maisons de Bourgneuf.

Ici ce n'était pas le marbre qui croulait ; car , par un singulier contraste, ces hommes qui faisaient la guerre aux riches , qui prenaient pour devise *guerre aux châteaux , paix aux chaumières* , frappaient alors les modestes habitations du pauvre , des maisons pour la plupart chétives et délabrées , dont l'industriel ouvrier de nos manufactures de soie et l'utile artisan formaient exclusivement la population.

Au surplus , c'est à cette mesure révolutionnaire et qui est du petit nombre de celles sur lesquelles nous n'avons pas à gémir (*aliquisque malo fuit usus in illo*) , que nous devons la création du beau quai dont les ingénieurs des ponts et chaussées ont presque achevé la construction sur ce point. On regrette vivement que leurs travaux n'aient pas été exécutés de manière à donner à ce quai plus de largeur , ce qui pourtant devait paraître d'une haute importance pour une partie de la voie publique , desservant à la fois un quartier populeux et une grande route royale où viennent aboutir les routes de Paris , de Bordeaux , de Marseille et de l'Italie.

En donnant au quai de Bourgneuf l'étendue qu'il

comportait et que la disposition du terrain rendait facile, on eût pu l'orner, dans toute sa longueur, d'une belle plantation d'arbres qui aurait offert au piéton, durant les grandes chaleurs, un abri favorable contre l'ardeur des rayons du soleil qui darde perpendiculairement, une grande partie de la journée, sur la rive droite de la Saône.

Le quai de Bourgneuf est, en général, fort mal bâti et presque exclusivement habité par des ouvriers en soie. Cependant on y remarque la maison Pericaud dont la construction date de la renaissance, sous François I^{er}, et qui contraste, d'une manière frappante, par l'élégance de sa décoration avec les masures voisines. Ces dernières, au surplus, ne peuvent rester long-temps encore dans leur état actuel, et l'intérêt même de leurs propriétaires exige qu'elles soient reconstruites, pour profiter de l'avantage de leur nouvelle situation. Déjà quelques propriétaires ont commencé ou préparent cette reconstruction. On trouve encore, en entrant sur ce quai, du même côté, une fontaine publique qui a été élevée, vers 1800, sur les dessins de feu M. Loyer, architecte. C'est un ouvrage d'assez mauvais goût, dont il eût été à désirer que les travaux des ponts et chaussées eussent nécessité la démolition, afin de le remplacer par une autre fontaine qui fût plus en harmonie, par la forme et par le caractère de son architecture, avec le vaste et le bel emplacement sur lequel celle-ci figure, en quelque sorte, inaperçue.

Plus loin, est une maison qui renferme un de ces admirables établissemens fondés par l'ardente charité de St. Vincent de Paul. Des sœurs qui portent le nom de ce généreux bienfaiteur de l'humanité, habitent cette

maison , d'où elles répandent des secours de toute espèce sur les pauvres du quartier. Elles se vouent principalement à visiter et à soulager les malades , auxquels elles fournissent tous les remèdes qui leur sont nécessaires , au moyen d'une pharmacie établie et entretenue par elles avec le plus grand soin. Cette pharmacie , dans le courant de l'année 1827 , a été décorée avec un certain luxe , et la maison entièrement restaurée , aux frais d'un généreux citoyen , M. Ruffier , qui était un des administrateurs de cet établissement.

Il existe aussi , près de là , de très-belles manufactures de faïence , dont l'industrie rivalise , dans ce genre de produits , avec les fabriques les plus renommées. Il sort de celle de M. Revol des amalgames qui imitent l'agate , d'autres qui imitent le silex et rendent comme lui des étincelles , enfin des poêles d'une construction aussi économique qu'élégante (1).

En remontant la Saône dans la même direction , on voit les restes d'une chapelle qui fut nommée dans le principe , St. Martin , et ensuite Notre - Dame *de la Chana*. Ce dernier nom signifie en patois lyonnais *canal*. On nomme ici *chanée* un canal ou conduit d'eau ; et ce mot vient probablement du mot *chêne* (2), parce que ces

(1) La sculpture ayant été de tout temps en honneur à Lyon , il serait à désirer qu'un des potiers dont on vient de parler entreprit la construction d'un four uniquement consacré à la cuisson des ouvrages de ce genre de sculpture , que les statuaires désignent communément sous le nom de *terre cuite*.

(2) Dérivé à son tour , suivant Barbazan , de *chaonius* , dont on aurait d'abord fait *chaoine*. La Chaonie était célèbre dans l'antiquité pour ses forêts de chênes.

tuyaux étaient ordinairement faits avec le bois de cet arbre. Joignant l'ancienne chapelle dont nous venons de parler ; il existe , en effet , un canal qui conduit les eaux de la montagne dans la Saône , ainsi qu'une fontaine dont l'eau abondante et d'une très-bonne qualité , suffit à la consommation d'une population nombreuse. Il y avait , au douzième siècle , en cet endroit , un hôpital dirigé par des religieuses qu'on nommait les sœurs de St. Martin Lopol : elles furent supprimées dans le milieu du quatorzième siècle , et leurs biens furent remis au chapitre de St. Paul. En 1392 , Jean de Talaru , archevêque de Lyon , disposa du même local pour y fonder un prieuré d'autres religieuses de l'ordre de St. Benoît ; mais , en 1482 , il fut encore supprimé , et les biens rendus au chapitre de St. Paul , qui y établit un hôpital. En 1531 , époque de la création de l'hospice de la Charité , les administrateurs de cet hospice obtinrent du chapitre la cession provisoire de la Chana , pour y faire des distributions de pain ; et , en 1572 , cette cession devint définitive.

A l'époque de la révolution , c'était encore une chapelle sous le titre de Notre-Dame de la Chana , où le culte était célébré par le chapitre de St. Paul qui y faisait aussi faire le catéchisme pour les enfans du quartier. Peu de temps après , elle fut vendue nationalement , et elle sert aujourd'hui d'atelier à un artisan.

Le quai de Bourgneuf mérite encore de fixer l'attention des voyageurs et des artistes par les beaux sites dont il est environné ; les vieux couvens et les maisons de campagne qu'on remarque sur les coteaux qui le dominent , offrent , à chaque pas , les points de vue les plus variés et les plus pittoresques. Celui dont on jouit , lors-

qu'on se trouve placé sur la terrasse de la maison Chinard (1), a été rendu avec beaucoup de vérité dans un tableau peint par M. Duclaux et lithographié par M. Rey. Notre célèbre compatriote, M. de Boissieux, a souvent puisé aux mêmes lieux de très-heureuses *fabriques*, et les amateurs font particulièrement grand cas d'un de ses dessins à l'encre de Chine, représentant le couvent des Carmes-déchaux.

Nous ne terminerons pas cet article sans consacrer quelques lignes au souvenir de la burlesque et facétieuse association de ménétriers connue sous le nom de *musique de Bourgneuf*, nom qui a passé en proverbe à Lyon pour exprimer une musique aigre et discordante. Les membres de cette joyeuse compagnie étaient en possession d'exploiter le calendrier, et leur principale occupation consistait à donner des sérénades aux maîtres-ouvriers de la ville, le jour de la fête patronale de chaque profession. Deux ou trois violons et une clarinette composaient d'ordinaire cet orchestre ambulante qui, faisant retentir les sons d'une antique et immuable symphonie, rassemblait les badauds devant la boutique d'un disciple de St. Crépin, ou devant la forge de quelque successeur de St. Eloi. La fine pièce de douze sous, donnée solennellement par la *bourgeoise*, était saluée par un bruyant *allegro*, et, à quelques pas de là, nos modestes Amphions allaient payer et recevoir encore le même tribut.

Une autre réunion d'un genre analogue continué à

(1) Cette maison qui appartenait autrefois au célèbre sculpteur Chinard, mort en 1813, est maintenant la propriété de sa veuve. Elle est encore décorée de plusieurs ouvrages dus à son ciseau, ou qu'il avait recueillis.

exister dans le même quartier. C'est celle qu'on voit se promener, chaque année, dans la ville, vers les derniers jours du carnaval, et qui forme la mascarade vulgairement appelée *bande de Bourgneuf*. Elle rassemble pêle-mêle des Turcs et des paysannes provençales, des Caciques mexicains donnant amicalement le bras à des grands d'Espagne, des guerriers grecs ou romains précédés par des tambours et des sapeurs de la garde nationale, des dieux de la mythologie conversant avec le diable des chrétiens, des arlequins, des polichinelles et des gilles confondus dans une foule de personnages de toute espèce empruntés à la société du temps passé ou du temps présent; en un mot, c'est un assemblage bizarre des costumes de tous les pays, de toutes les époques, de tous les caractères, qui, par leur diversité, présentent un coup d'œil des plus singuliers et des plus piquans.

BOUTILLE (rue). Cette rue a son entrée au pied de la côte des Carmélites, et aboutit à la rue de la Vielle. Son origine est très-ancienne, puisqu'on la trouve déjà sur le plan de 1540, telle qu'on la voit aujourd'hui. On ne connaît pas précisément l'étymologie de son nom; mais il est à présumer qu'il dérive de l'enseigne de quelque auberge ou cabaret qui, dans des temps reculés, aura joui d'une certaine vogue.

Il n'y a dans cette rue aucun monument, ni aucune tradition remarquable: elle est, en grande partie, habitée par des artisans et principalement par des ouvriers en soie.

BRÈCHE (rue de la). Elle aboutit de la rue Tramassac à la place St-Jean, en face du portail de l'église prima-

tiale. Les maisons qui la bordent , n'y prennent pas leur entrée.

L'ouverture de cette rue est due aux guerres de religion qui désolèrent la France et principalement nos provinces , dans le seizième siècle. Le fameux baron des Adrets assiégeait en 1562 , à la tête de ses protestans , le cloître de St-Jean alors entouré de hautes murailles , dont il existe encore des vestiges. Son artillerie fit brèche sur la rue Tramassac , et cette brèche , après sa retraite , ne fut point réparée. Comme elle était fort étroite et ne fournissait qu'un passage assez peu commode , le consulat arrêta qu'elle serait élargie jusqu'au point où nous la voyons aujourd'hui , et par acte du 16 mai 1716 , il en acquit la propriété avec celle du terrain nécessaire pour l'élargissement , au prix , soit d'une rente perpétuelle irrachetable de 200 fr. par année , au profit du comte de Foudras , alors propriétaire du sol , soit d'une autre rente également perpétuelle de 50 fr. par an , au profit des comtes de Lyon , pour l'entretien du pavé , et , en outre , sous la condition qu'il ne pourrait point être établi de marché sur la place de St-Jean.

Les travaux nécessaires à la rectification de cette rue furent exécutés par le sieur Chavagny , architecte , qui reçut 4000 livres pour les frais de cette entreprise.

Buisson (rue) , aboutissant de la place des Cordeliers à la rue Gentil.

Le tracé de cette rue est encore le même qu'au plan de 1540. S'il faut en croire quelques écrivains , le nom qu'elle porte , proviendrait de ce que , dans le quatorzième siècle , le sol sur lequel elle repose était en culture et particulièrement en vignes qui appartenait à la

confrérie de la Trinité et qui , n'ayant pas été entretenues , avaient fini par n'offrir que des *buissons*. Nous adopterions volontiers cette opinion , si , dans des titres antérieurs même au quatorzième siècle , cette rue n'était déjà désignée sous le nom de *boisson* , qui avait alors la même signification que le mot actuel *buisson* : d'où nous concluons qu'il n'y a pas eu en cet endroit , habitée d'ailleurs de très-ancienne date , plus de buissons que dans toute autre partie de la ville. En général , dans les temps dont nous parlons , les rues étaient déjà garnies de maisons , de petits bâtimens ou de murs. Toutefois , dans les massifs que formait le milieu de ces diverses rues , il existait des jardins , surtout du côté du Rhône. C'est ainsi probablement que la maison dite *du Jardin* , l'une des plus considérables de la rue Buisson , a conservé cette dénomination.

Aucun autre souvenir remarquable , aucune autre particularité plus récente ne se rattachent à la description de cette rue.

BUTTE (Montée de la). Ce n'est , à proprement parler , qu'un chemin sans habitations , qui prend son entrée sur le quai d'Halincourt , près de la caserne de Serin , et aboutit vers le fort St-Jean.

A l'entrée de ce chemin , on voit le bâtiment de la Butte qui lui a donné son nom.

Ce bâtiment appartenait aux chevaliers de l'Arquebuse , qui s'y réunissaient pour s'exercer au tir à la cible , et sur l'institution desquels c'est ici le lieu de consigner quelques souvenirs.

Au quinzième siècle , il se forma , dans la ville de Lyon , des confréries ou compagnies d'arbalétriers , de francs archers et de coulevriniers : ils obtinrent divers

privilèges, et leurs statuts furent approuvés. On voit, dans le préambule d'un recueil qui va de 1503 à 1506, « que ceux de ces compagnies qui abattoient le *papegai* (1) qu'ils avoient accoutumé de tirer au premier du mois de mai de chaque année, étoient obligés de prêter serment entre les mains du procureur et du secrétaire de la ville, au-devant de l'hôtel commun, en faisant montre de leurs bandes, de s'assembler toutes les fois qu'ils seroient commandés par les conseillers de ville, pour la garde, défense et affaires de la ville. On donnoit aux rois et à leurs bandes un déjeuner, par forme de banquet, au-devant dudit hôtel commun. »

Les conseillers de ville, pour assurer plus particulièrement le repos et la tranquillité publique, firent ensuite choix de deux cents arquebusiers, pour lesquels ils obtinrent, en 1562, la permission de *porter dagues et épées*. Ils leur donnèrent des officiers et les envoyèrent parfois à l'armée pour le service du roi. Telle est l'origine de la compagnie des arquebusiers qui a subsisté jusqu'en 1790, et que la révolution a détruite, comme tant d'autres établissemens qui contribuaient à entretenir, parmi les citoyens, cet esprit d'union et de concorde qui ne subsiste presque plus aujourd'hui.

D'autres particuliers, ayant continué à s'exercer à l'arquebuse, formèrent plus tard, au nombre de quarante, une autre compagnie sous le nom de chevaliers de l'arquebuse, laquelle n'a rien de commun avec la première.

(1) Vieux mot qui signifiait *perroquet*, et qui désignait l'oiseau de carton ou de bois, servant de but aux tireurs d'arc, d'arbalète ou d'arquebuse.

On trouve des titres de l'année 1669, par lesquels il paraît que la maison de la Butte, située près du boulevard St-Jean, territoire de *Pierre-Aigle*, a été bâtie aux frais de la ville, et que le consulat a payé, pour sa construction, la somme de 29,148 liv. 1 sou, 9 deniers.

On trouve encore une transaction, passée en 1681, entre les chapitres de St-Jean et de St-Paul et les prévôt des marchands et échevins, par laquelle ces chapitres remettent auxdits prévôt des marchands et échevins, tous droits, censives et directes qu'ils pourraient prétendre sur le tènement de la Butte, à la forme qu'il est confiné dans le préambule dudit acte, moyennant la rente annuelle et perpétuelle de 25 livres pour le chapitre de St-Jean, et de 30 livres pour le chapitre de St-Paul.

Une ordonnance consulaire du 17 août 1735 porte que la compagnie ne pourra être composée que de quarante personnes, y compris les officiers, et « pour assurer à perpétuité ledit établissement, le consulat accorde à la compagnie la *jouissance* du terrain joignant les greniers d'abondance dans l'ancien emplacement de la Butte, avec faculté d'y faire telles constructions qu'elle jugera à propos et à ses frais, sans qu'elle puisse en être expulsée qu'en la dédommageant. »

Une délibération consulaire, du 15 mai 1736, accorde aux chevaliers de l'arquebuse : 1.^o le maintien de la *jouissance* de l'emplacement sus-désigné pour y construire un bâtiment destiné à leurs exercices ; 2.^o une somme de 300 livres par année, pendant vingt ans. Enfin, le 4 mai 1784, le consulat vendit à la compagnie de l'arquebuse la *propriété* de la Butte et dépendances, moyennant 30,000 livres.

Cette association , toute d'agrément et de plaisir , donnait souvent de très-belles fêtes qui réunissaient l'élite de la société de Lyon , et dont les membres de la compagnie faisaient les honneurs avec toute la grâce et la galanterie que comportait leur titre de *chevaliers*. On cite celle qui eut lieu le 11 avril 1701. Les ducs de Bourgogne et de Berry , qui passaient à Lyon , voulurent bien y assister , et faire eux-mêmes l'ouverture du prix de la butte , qui fut tiré sur la place de Bellecour.

En 1790 , époque de la suppression de la compagnie , les dignitaires étaient M. Rousset de St-Éloi , chevalier de St-Louis , capitaine de ville , *commandant* ; M. Berruyer , *lieutenant* , et M. Desvignes , *cornette*.

CORRESPONDANCE.

A M. *** , UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Permettez-moi , Monsieur , d'intervenir dans une question qui intéresse la mémoire de M. Poupar , avec lequel j'ai eu de nombreuses et anciennes relations d'amitié.

La parfaite identité entre la traduction de l'Art poétique d'Horace par M. le marquis de Sy , publiée en 1816 , et celle publiée en 1828 sous le nom de M. Poupar , a fourni l'occasion d'accuser ce dernier d'avoir été le plagiaire ; mais les raisons qu'on en a apportées jusqu'ici ne me paraissent pas très-convaincantes.

Le premier qui fait son entrée dans la lice est M.

Launoy , qu'on dit être un pseudonyme , et qui , dans une lettre adressée à M. *** , incline à conclure contre M. Poupar. Les raisons sur lesquelles il se fonde sont que M. le marquis de Sy a publié plusieurs autres ouvrages , et que nous n'avons rien de M. Poupar ; ce qui peut bien faire naître une présomption , quoique assez faible , mais ce qui ne saurait être une preuve irréfragable ; car , de ce que M. de Sy a traduit la Chute de Rufin , il ne s'ensuit pas que nécessairement il ait traduit l'Art poétique d'Horace ; et , de ce que M. Poupar n'a pas composé d'autres ouvrages , il n'en faut pas conclure non plus que , dans sa jeunesse , il n'ait pas pu s'exercer sur une traduction d'Horace.

Cependant M. *** , en répondant à M. Launoy , n'hésite pas à regarder la question comme parfaitement résolue , et blâme même le ton dubitatif de son correspondant. Ce qui le confirme dans cette opinion , c'est que M. Poupar n'a point réclamé la propriété de son travail , lorsqu'a paru la traduction de M. de Sy en 1816. S'il n'a point réclamé , c'est que bien certainement la traduction de M. de Sy n'est point venue à sa connaissance ; autrement , et surtout s'il avait été plagiaire , son premier soin eût été d'enlever toutes les traces du délit , et , pour éviter une comparaison accablante , de soustraire son ouvrage des cartons de l'Académie , ce qui , certes , n'était pas difficile. Dire que la mort l'a surpris , serait une bonne raison , s'il fût mort immédiatement après la publication de M. de Sy ; mais il a laissé , pendant neuf ans , ce manuscrit à l'Académie , où chacun de nous pouvait le consulter ; une telle et si longue sécurité n'est-elle pas une preuve de l'innocence de M. Poupar , ou tout au moins de l'ignorance où il était que M. de Sy avait publié une traduction conforme à la sienne ?

M. *.* ajoute: « Quelques personnes se rappellent que » M. Béranger.... leur a dit souvent à l'oreille, que M. Poupar n'était pas l'auteur du poëme en question. » Quelles sont ces *quelques personnes*? Ce n'est, à coup sûr, ni M. Ballanche, ni moi, nommés, avec M. Béranger, par l'Académie pour examiner le titre du récipiendaire; ce n'est point non plus M. Dumas, qui, dans son éloge de M. Poupar, regarde ce titre comme tout à fait authentique. Je demanderai ensuite à quelle époque M. Béranger a-t-il fait cette confidence à *quelques personnes*? est-ce avant qu'il fût nommé rapporteur? mais dans ce cas, ce serait admettre dans M. Béranger un entier oubli de toutes les convenances; et l'on ne doit pas supposer qu'il ait abusé à ce point de la confiance de l'Académie. Serait-ce après le rapport qui a déterminé la réception de M. Poupar? mais alors pourquoi ses deux collègues, M. Ballanche et moi, qui avions des relations si journalières avec M. Béranger, qui étions les plus intéressés à connaître la vérité, ne sommes-nous pas au nombre de ces *personnes* auxquelles M. Béranger a dit *son secret à l'oreille*? Ce que je puis attester, c'est que M. Béranger ne m'en a jamais dit un mot, et que M. Ballanche ne m'a jamais parlé d'une semblable confidence.

Puisque je viens de rappeler la commission nommée alors par l'Académie, et dont j'avais l'honneur de faire partie, je dois remarquer ici que cette commission a fait son rapport en 1813, et que la traduction de l'Art poétique d'Horace, par M. de Sy, n'a été publiée qu'en 1816, c'est-à-dire trois ans après, de sorte que ni la commission, ni l'Académie n'avaient nullement à s'occuper de la question d'authenticité. En effet, quand nous examinions le manuscrit de M. Poupar,

pouvions-nous penser qu'il en existait une copie identique dans le porte-feuille de M. le marquis de Sy ? Cette supposition était d'autant moins admissible, que M. de Sy ayant publié, pour la première fois, en 1811, sa traduction de la Chute de Rufin, dans un avant-propos assez circonstancié, ne dit pas un mot de sa traduction de l'Art poétique, achevée alors depuis onze ans.

Au reste, si je fais cette observation, c'est surtout parce que plus tard M. de Sy a paru attacher une grande importance à ce qu'on sût que sa traduction de l'Art poétique était faite depuis long-temps. En 1816, dans la préface de cette traduction, après en avoir raconté l'origine, il ajoute : « Sept ou huit se sont donné » le mot pour paraître depuis ; mais plusieurs personnes » à Londres (qu'il me soit permis d'en prendre acte ici) » savent que la mienne était achevée en 1800. » Mais alors n'a-t-on pas sujet de s'étonner un peu que M. de Sy, en 1811, n'ait rien dit pour constater une antériorité, à laquelle il paraît si fort tenir en 1816 ? Une déclaration publique, en 1811, eût mieux valu que plus tard le témoignage de *plusieurs personnes*, qu'on ne nomme pas plus que les *personnes* auxquelles M. Béranger a *parlé à l'oreille*. D'ailleurs, pourquoi cette explication de M. de Sy ? pourquoi prendre acte que sa traduction était achevée en 1800 ? pourquoi cette précaution singulière ? qu'importe que d'autres traductions se soient *donné le mot pour paraître depuis* ? chaque écrivain n'a-t-il pas son génie particulier ? chaque style n'a-t-il pas sa couleur ? M. de Sy devait-il craindre qu'on l'accusât de s'être aidé du travail d'autrui ?

On pourrait s'étonner encore que M. de Sy ait gardé

si long-témps sa traduction d'Horace , et qu'il ne l'ait pas publiée avec la première édition de sa traduction de Claudien. M. de Sy paraît avoir prévu cette observation ; car , dans la préface de 1816 , déjà citée , il dit que *des notes assez curieuses ont seules empêché de donner plutôt cette traduction*. D'après une semblable déclaration , on pouvait s'attendre à trouver ces notes à la suite de la traduction de l'Art poétique ; mais , dans la même phrase , l'auteur nous apprend qu'*il n'a pas mis la dernière main à ses notes* , de sorte que seize ans d'attente , en définitive , ont été sans résultat , et que M. de Sy aurait pu publier sa traduction en 1800 , puis en 1811 , aussi complète qu'en 1816.

Sans doute , en réunissant , en pressant , en interprétant ces diverses circonstances , il me serait facile , à mon tour , de faire parler M. Poupar , comme M. Launoy a fait parler M. le marquis de Sy ; mais , à coup sûr , ma prosopopée ne trancherait point la question , et ne nous ferait pas connaître le légitime auteur. Je ne me hasarderai donc point à décider entre eux , et j'avoue que jusqu'ici cette affaire est , à mes yeux , couverte d'un voile impénétrable.

Seulement je me permettrai de former une conjecture , qui , peut-être , ne contentera personne , mais que l'on prendra pour ce qu'elle vaut : c'est que M. Poupar et M. de Sy , tous les deux à Londres en 1800 , tous les deux s'occupant de littérature , ont travaillé ensemble à la traduction de l'Art poétique d'Horace , et que chacun d'eux s'est exagéré la part qu'il a prise à cet ouvrage , au point de se l'approprier exclusivement : ce n'est pas la première fois que des collaborateurs ont été de la meilleure foi du monde , sous l'influence de pareilles

illusions. Ce qui semblerait donner quelque poids à cette supposition , c'est que l'un et l'autre parlent de leurs relations avec Delille , et si les vers donnés à M. de Sy, ne sont pas les mêmes que ceux donnés à M. Poupard, c'est que chacun des deux le consultait de son côté. Il faut ajouter encore , à l'appui de cette opinion , que les deux ouvrages , malgré leur identité , présentent , en plusieurs endroits , des variantes assez remarquables , qui s'expliquent par la prédilection qu'un auteur porte à la tournure qu'il a trouvée le premier. On s'entend sur l'interprétation de certains passages , on conteste d'autres points ; puis toujours il arrive que chacun finit par s'en tenir à son propre sentiment , et à conserver sa *leçon*. Si, dans cette affaire , il n'y avait eu qu'un plagiaire pur et simple , il n'aurait pas pris la peine de corriger quelques vers qui , d'ailleurs , ne pouvaient pas servir à masquer le plagiat.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture , dont je n'entends pas défendre le plus ou le moins de fondement , je ne finirai pas cette lettre , déjà si longue , sans exprimer mon chagrin d'avoir vu dégénérer une discussion purement littéraire , en accusation personnelle contre M. Poupard. La vie privée de notre ancien collègue devait être à l'abri de toute attaque. M. *** annonce qu'il *n'a eu que des relations bien passagères avec M. Poupard* ; rien ne le prouve mieux que le jugement qu'il en porte ; mais aussi ne devait-ce pas être un motif d'en parler avec plus de réserve ? J'ai beaucoup connu M. Poupard : et jamais je n'ai découvert que ce fût un homme *hardi , moqueur , goguenard* ; il était *grand parleur* , cela est vrai , mais sa conversation était instructive et intéressante ; il y avait toujours à gagner dans son entretien.

Il avait une littérature étendue, possédait plusieurs langues, il en pénétrait le génie avec sagacité, s'appliquait souvent avec bonheur à des recherches étymologiques, et s'il se servait de ses connaissances dans le monde, c'était toujours sans aucune pédanterie. Loin d'affecter *les airs d'un matamore*, on pourrait lui reprocher trop de condescendance aux idées d'autrui, si l'on ne trouvait pas l'excuse de ce défaut dans un grand désir de bienveillance. Ce qui prouve, du reste, ses qualités solides et attachantes, ce sont les nombreux amis qu'il a conservés. Il répandait beaucoup d'agrémens dans la société d'un petit nombre de maisons honorables auxquelles il réduisit le cercle de ses relations sociales, sur la fin de sa vie, cercle qu'il regrettait d'avoir beaucoup trop étendu dans un temps. Ce que je puis affirmer, c'est qu'il a laissé des regrets sincères; et ceux qui n'ont pas cessé de le cultiver, ont tous rendu justice à l'amabilité de son esprit et à la facilité de son commerce dans le cours ordinaire de la vie.

Agréer, Monsieur, etc.

DUGAS-MONTBEL.

SUITE DE LA CORRESPONDANCE.

Après avoir soumis à nos lecteurs la question qui nous occupe et les pièces du procès, notre intention formelle était de nous retirer des débats, laissant à de plus habiles le péril et l'honneur du jugement; notre devoir de critique et de bibliographe était rempli; mais ce désir que nous éprouvions de rester neutres désormais, a

dû s'accroître et devenir pour nous une véritable nécessité, dès que la controverse a pris une direction toute personnelle, comme on a pu s'en convaincre par la lettre anonyme insérée dans le *Journal du Commerce* (1). Peu

(1) Le feuilleton du *Journal du commerce de la ville de Lyon et du département du Rhône*, n.º 734, 15 octobre 1828, contient une lettre signée *un de vos abonnés*, dont l'auteur cherche, non à détruire, mais à atténuer les preuves que nous avons données du plagiat de M. Poupar. On y met en avant cette singulière conjecture que le véritable traducteur de l'Art poétique pourrait bien être le copiste Lalanne désigné à la tête du manuscrit. L'épître est terminée par le paragraphe suivant :

« Au moment où je termine cette lettre, on m'apporte » le n.º d'août et de septembre des *Archives du Rhône*, et » j'y trouve aux pages 353 à 357, un *éloge funèbre* de » feu M. Poupar, bien différent de celui qu'a prononcé » M. Dumas, dans la séance publique tenue par l'académie » de Lyon le 10 juillet dernier. Cette pièce, il faut l'avouer, » ne déposera pas en faveur de la prudence et de la charité » de certains membres de sociétés savantes. On m'assure » en même temps qu'un bon négociant de notre ville, de » la connaissance de M. Poupar, et que ce grand débat » littéraire a sincèrement affligé, se propose de faire pa- » raître incessamment une petite brochure, intitulée : » *Comment vivent entr'eux, s'aiment et s'estiment les aca-* » *démiciens de province, et de quelle manière les morts* » *sont traités par leurs confrères vivans.* »

On trouvera la réponse à ceci à la fin de la lettre que nous insérons dans ce n.º Nous y ajouterions seulement, si l'attaque méritait une défense sérieuse, que les leçons de charité que nous donne M. l'abonné du *Journal du commerce* ne sont guère charitables, et qu'elles sont,

aloux, par respect pour nous-mêmes et pour le public, de descendre à une polémique de ce genre, nous abandonnerions, sans ajouter un mot, à la conscience de nos lecteurs, la solution du problème que notre correspondant (M. Launoy) a posé, si la lettre suivante que nous recevons à l'instant, ne nous paraissait mériter encore un certain degré d'attention : cette lettre que nous accompagnerons de quelques notes, terminera sans doute la querelle ; nous la donnons, moins comme l'expression de notre pensée, que comme un résumé impartial des débats.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR ,

Je n'aurais jamais osé prendre la parole, ou, pour mieux dire, la plume, dans l'intéressant procès que vous instruisez pour la plus grande gloire d'Horace et l'édification du public, et je me croyais trop chétif et trop mince compagnon pour rompre une lance en telle assemblée ; mais la lecture d'un article anonyme du *Journal du Commerce* m'a donné courage, et presque honteux de ma modestie, je viens aussi, puisque tout le monde s'en mêle, suspendre mon humble écusson parmi les nobles bannières qui décorent la lice.

Je vous avouerai d'abord, Monsieur, que je m'étonne que vous ayez omis, dans votre procédure, une forma-

d'ailleurs, dépourvues du mérite de l'à-propos ; que les académiciens *vivans* ne *vivent* pas avec les académiciens *morts*, et que, quelle que soit la société à laquelle on appartient, on n'est jamais tenu d'*aimer* et d'*estimer* que les gens qui sont estimables et aimables.

lité indispensable ; vos raisonnemens sont clairs, j'en conviens, vos preuves sont bien déduites ; mais il fallait, au préalable, comme nous disons au palais, prendre l'avis de la personne la plus intéressée dans cette affaire : je veux dire d'Horace. Pensez-vous, en effet, qu'il lui fût indifférent d'avoir pour traducteur un marquis ou un roturier ? Et si l'illustre défunt pouvait nous répondre, comme il fit jadis à Voltaire, ne s'exprimerait-il pas à peu près de la sorte, si ce n'est avec plus d'élégance et de malice ?

« Or ça, Messieurs, me demanderez-vous mon avis, je vous prie ? vous auriez dû commencer par là, d'autant que je n'ai point renoncé, parce que je suis mort, à poursuivre de mon inflexible ironie les mauvais poètes et les parasites, ceux qui vivent de la table ou de l'esprit d'autrui, écumeurs de porte-feuilles ou de cuisine,

Pantolabum scurram Nomentanumque nepotem (1).

Il me semble donc que je n'étais pas de trop en ceci, et que je pouvais placer mon mot comme un autre. Au fait, de quoi s'agit-il ? de savoir lequel, du marquis ou de l'inspecteur, s'est donné le sot plaisir de me défigurer : c'est ce que vous pourriez savoir à l'instant, si vous preniez la peine de passer dans ce pays ; car ils y sont tous deux, et, autant que j'ai pu voir, la guerre qu'ils se font là-haut, les a brouillés à toujours ; mais, pour vous épargner les frais du voyage, je peux vous transmettre quelques traits d'une conversation qu'ils eurent

(1) Horace, *Sat.* I, 8, 11.

l'autre jour , et que m'a fidèlement rapportée l'abbé de Saint-Léger dont l'inépuisable érudition nous fait attendre patiemment l'arrivée de votre savant Beuchot (1). Lorsque l'abbé arriva près d'eux , sans en être aperçu , couvert qu'il était par un bosquet de lauriers , le marquis disait à l'inspecteur , avec une indignation mêlée d'ironie , en lui portant un défi poétique , comme autrefois Cassaigne à La Serre :

Je voudrais bien , pour voir , que de votre manière
Vous en composassiez sur la même matière !

M. Poupar allait lui donner la réplique connue :

J'en pourrais , par malheur , etc.

Mais il se souvint , fort à propos , que son ouvrage était identiquement le même que celui du marquis , et , se ravisant , il répondit en prose , avec cette voix aiguë et flûtée dont parle son ingénieux panégyriste (2) : « Il est vrai que j'ai fait peu de vers en ma vie : hors mon Art poétique , on ne m'en attribue pas un seul ; mais , comme le disent mes défenseurs anonymes et au-

(1) M. Beuchot ne manquera pas de noter le plagiat de M. Poupar , et nous l'engageons fortement à lui consacrer un article dans les *Variétés* de son *Journal de la Librairie* , où il a relevé d'une manière si piquante les larcins du célèbre M. Auguis , le plus grand flibustier littéraire de notre temps.

(2) *Notice sur M. Poupar* , pag. xxij. M. Dumas y dit que , lorsque son héros parlait , ce qu'il ne se lassait point de faire , le ton aigu de sa voix prévenait la distraction.

tres, cela ne prouve rien; d'ailleurs, j'avais un *grand désintéressement littéraire*. — Quel désintéressement, s'écria le marquis! il n'y paraît que trop, Monsieur, car vous ne connaissiez même pas la distinction du *tu* et du *mien*. Néanmoins veuillez répondre à cette question : comment se fait-il que vous soyez resté dans la plus complète ignorance de tout ce qui a *précédé, accompagné et suivi* la publication de mes ouvrages? — Rien de plus naturel, M. le marquis : j'étais poète, et je ne lisais jamais de vers, pas même les miens; j'étais bibliophile, et je ne connaissais pas des éditions qui sont pourtant recherchées et que cite Brunet; j'étais bibliothécaire, et je ne me mêlais, ni de littérature, ni de bibliographie, ni d'achat d'ouvrages, ni de lecture de catalogues : c'est ce qu'un savant anonyme a bien voulu répondre pour moi. — Mais vous ignorez donc, Monsieur, que cet éloge ou cette satire est réfutée d'avance par un autre de vos panégyristes? Voici l'élégant tableau qu'il trace de vos inconstantes amours, en fait de livres et d'éditions :

« M. Poupard ne se contentait pas des études et des
 » succès littéraires : au savoir et aux qualités du biographe et du philologue, il joignait les goûts et la
 » passion du bibliomane. Il ne faut pas, Messieurs,
 » prendre cette expression en mauvaise part. Vous savez
 » qu'en général la manie des livres s'applique aux beaux
 » ouvrages, et dès lors c'est un hommage éclairé aux
 » arts du dessin, de la gravure et de la reliure, de la
 » dorure, et du plus puissant de tous les arts, la typographie. Notre confrère a fait et défait plusieurs fois
 » sa bibliothèque. C'était, s'il m'est permis de me servir encore d'une expression qui appartient à la litté-

» rature du dernier siècle, c'était un volage, un in-
 » constant petit-maitre qui portait à divers objets le
 » tribut de son amour, mais qui, en effet, ne cessait
 » pas d'honorer, par son culte et par ses vœux, le sexe
 » auquel est attaché le bonheur de l'espèce humaine (1).»

« Accordez donc vos défenseurs : ils compromettent
 votre cause, et c'est le cas de s'écrier avec Ovide :

Causa patrocínio, non bona, pejor erit (2).

D'ailleurs, Monsieur, que répondrez-vous au témoi-
 gnage de l'abbé Delille qui m'a vu en travail de ma
 traduction ? il parlera, n'en doutez pas, et ce serait
 déjà fait, s'il n'était en consultation avec Euripide et
 Corneille, au sujet d'une tragédie nouvelle qui vou-
 drait être romantique. — Delille ! je l'ai connu à Londres ;
 c'est là qu'il soutint ma muse dans la seule inspiration
 qu'elle ait jamais sentie. J'ai des vers de sa façon ; il
 fut parrain de mon œuvre, et.... » A ces mots, le marquis
 frappa vivement la terre avec l'ombre de son soulier à
 talon rouge, et il s'écria : « Vous ! connaître l'abbé
 Delille ? vous qui citez à faux les vers qu'il m'a prêtés
 (3) ? et où sont les preuves de votre liaison ?

(1) *Notice sur M. Poupard*, pag. xviii et xix.

(2) *Trist.*, I, 1, 26.

(3) Comme on l'a rappelé dans la lettre de M. Launoy, M. de Sy racontait que Delille lui avait fourni ces deux vers qui rendent assez bien le *Nec deus intersit nisi dignus vindice nodus* :

Et que l'intrigue enfin, où votre esprit se joue,
 S'offre digne d'un dieu, lorsqu'un dieu la dénoue.

M. Poupard qui ne se rappelait que confusément cette anecdote

quoi ! l'abbé Delille vous faisait des vers , et , pendant les dix années de son séjour en France , vous n'avez pas daigné remercier un tel patron ? On conçoit que vous vous soyez autorisé de son nom , dans le fond d'une province (1) ; mais moi qui ai pu le suivre comme

dote qu'il voulait s'appliquer , avait oublié quels étaient les deux vers *prétés* par Delille , et il avait imaginé de dire que c'étaient ceux-ci :

Sur deux pieds , dont un long , que précède un plus court ,
D'un pas vif et léger le prompt iambe court.

Il croyait très-mal à propos que ce distique était un *des* passages les plus heureux de la traduction , tandis que c'est un des plus mauvais. Ces deux vers , pleins d'affectation , sont , en effet , bien loin d'exprimer convenablement la tournure simple et sans prétention du latin d'Horace :

Syllaba longa brevi subjecta vocatur iambus ;
Pes citus.

Il est évident que le mot *piéd* n'étant point dans la poésie des anciens , comme il l'est quelquefois dans nos charades ou logogryphes , synonyme de *syllabe* , c'est un contre-sens et une sottise que de mettre l'un pour l'autre , et de donner *deux piéd*s à l'iambe , qui n'est lui-même qu'un *piéd*.

(1) On a avancé dans une des lettres précédentes que M. Poupar n'avait pas trompé tout le monde , que plusieurs personnes savaient que la traduction de l'Art poétique n'était pas de lui , et que M. Bérenger le leur avait dit à l'oreille. Ce dernier fait nous a été attesté par des gens très-dignes de foi , qui prétendent aussi que le rapport sur les Epigrammes d'Owen , lu par M. Poupar à l'académie de Lyon en 1819 , et dont il est parlé pag. xiv de

marquis dans les brillans salons où il entraît comme poète, moi, chantre favori du philosophe couronné d'Hartwel, moi qui vivais à Londres dans l'intime familiarité de Delille, moi dont il relisait les ouvrages et qui copiait les siens, vous ai-je jamais vu chez lui ? vous vîtes à Londres pendant l'émigration, c'est très-possible, et qu'importe ? mais vous y figuriez comme *pedisequus puerorum*, comme instituteur, et l'abbé Delille faisait vos vers !... » Le marquis s'arrêta un instant, et reprit

sa *Notice*, ainsi qu'un autre rapport qu'il fit sur la traduction d'Homère par M. Dugas-Montbel, étaient également des ouvrages d'emprunt.

Si c'était ici le lieu, nous observerions que M. Béranger qui imputait un plagiat à un de ses confrères, a été lui-même en butte à un reproche semblable, et que sa mémoire n'est pas exempte de tout soupçon à cet égard. On a souvent dit que, possesseur des manuscrits du marquis de Pezay (le sort des marquis est d'être dépouillé par des roturiers), il y avait pris plusieurs pièces et se les était appropriées, que cela expliquait fort bien l'énorme différence qu'on remarque entre son premier recueil de poésies et celles qu'il a composées sur la fin de sa vie, et qu'en particulier, c'était dans le porte-feuille de son ami qu'il avait trouvé les *Soirées provençales*, publiées par lui, pour la première fois, en 1782, et gâtées depuis par les additions qu'il y a faites en 1819. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une des pièces qui figurent dans cet ouvrage, intitulée, *Retour en Provence, Epître à M. de Reyrac*, avait paru en 1782, sous le nom de M. Béranger, dans l'*Almanach des Muses*, avec cette note : « L'idée de cette » pièce est tirée des *Soirées provençales*, ouvrage encore » manuscrit, dans le porte-feuille de feu M. le marquis » de Pezay. »

avec plus de calme : « Je ne vous reproche pas le métier que vous faisiez alors : quand on vous aurait vu, comme tant d'autres , parmi les

Ambubaiarum collegia , pharmacopolæ , etc. (1),

la nécessité vous y força ; c'est le mieux du monde ; mais , certes , cela ne prouvera jamais que vous ayez connu l'abbé Delille , et moins encore qu'il vous ait servi de teinturier. Comparons , s'il vous plaît , votre manuscrit et ma traduction. D'abord , le manuscrit ne vous appartient point ; votre écriture n'y paraît que dans un très-petit nombre d'endroits , et notamment sur la première page pour falsifier le titre : oui , Monsieur , *falsifier* , c'est le mot. Il y avait : *Lalanne* (2) *scripsit* 1800 ou 1802 , et vous avez surchargé cette date ; le nom de l'auteur était en blanc , et vous y avez substitué le vôtre. Et comment

(1) Horace , I , 2 , 1.

(2) C'est une imagination singulière que celle de l'anonyme du *Journal du commerce* qui conjecture que ce Lalanne pourrait bien être l'auteur de la traduction. Il est évident que le mot *scripsit* ne désigne qu'un copiste , et que , s'il avait désigné l'auteur , M. Poupar n'aurait pas manqué d'effacer le nom qui l'accompagnait. Le *Lalanne* dont il s'agit , était , à ce qu'on croit , un élève de M. Poupar. Il n'avait , du reste , rien de commun , ni avec le littérateur du même nom , auquel on doit deux poèmes , l'un sur le *Potager* et l'autre sur les *Oiseaux de basse-cour* , ni , encore moins , avec l'ancien *Pierre Lalanne* , ami de *Ménage* , qui a laissé quelques vers assez bien tournés et n'en a pas moins été , pour le dire en passant , oublié tout net dans la *Biographie universelle* , quoiqu'il ait un article dans *Moréry* et dans le *Dictionnaire historique*.

se fait-il qu'en corrigeant, çà et là, dans un manuscrit quelques expressions insignifiantes, afin sans doute qu'il y eût quelque chose de votre façon (1), vous ayez, en un endroit, omis de suppléer un vers qui manque à la rime et au sens (2); qu'en, un autre, vous ayez laissé

(1) Dans le très-petit nombre de corrections que M. Poupar a faites à quelques vers du poëme de M. de Sy, il en est de très-mauvaises. Ce sont des indices de plus contre lui. Martial disait à un plagiaire qui avait cru déguiser son larcin par un moyen semblable, I, 54: « Fidentinus, tu a glissé dans mon livre une page de ta façon; mais elle porte si bien ton cachet qu'elle prouve clairement que tu as dérobé tout le reste de l'ouvrage. Tes vers introduits parmi les nôtres... ressemblent au noir corbeau qui va se mêler, sur les bords du Caïstre, parmi les cygnes de Léda, ou à la pie babillarde qui trouble les doux concerts des rossignols. Mon livre n'a nul besoin d'un défenseur qui t'accuse, qui te poursuive, qui revendique les droits de son maître: ta page suffit, elle te dénonce, elle s'élève contre toi et te crie au voleur. »

Stat contra dicitque tibi tua pagina, fur es.

(2) Page 43.

Peut-être il se plaindrait d'un importun secours.
Avez-vous oublié la fin extravagante, etc.

Telle est la leçon de la copie de M. Poupar; mais, dans l'ouvrage revu par l'auteur, dans l'imprimé de Londres, pag. 31, le vers suivant qui rime avec le premier, se trouve entre les deux qu'on vient de lire:

Eh! qui sait s'il ne veut attenter à ses jours?

quatre vers masculins de suite (1)? Lorsqu'on se mêle de piller, il faut moins de négligence, ou, si vous voulez, plus d'adresse. Certes, n'eût été la paresse dont on vous loue, vous auriez complété mes vers, si vous en savez faire, ou présenté du moins une copie qui vous appar-

(1) Page 35.

Si pourtant quelque jour vous deveniez auteur,
 En Métius, en moi, cherchez votre censeur;
 De corriger l'ouvrage on est toujours à temps,
 Si dans le porte-feuille il repose dix ans.

M. de Sy a retouché ce passage, ainsi que plusieurs autres, dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé depuis 1800, époque où M. Poupar s'est procuré la copie du poème, jusqu'à 1816, et le mélange alternatif des vers masculins et féminins est observé dans cette dernière révision.

On ne vous verra point, en dépit de Minerve,
 Sur un travail sans fruit vous consumer en vain.
 Que si l'envie, un jour, vous prend d'être écrivain,
 Faites choix d'un censeur; aimez qu'il vous éclaire:
 Consultez Métius, moi, Pison votre père.
 De corriger l'ouvrage on est toujours à temps, etc.

Les journalistes qui ont rendu compte de l'affaire, ont tous perdu de vue cette circonstance importante que la copie de M. Poupar était celle du *premier jet* de M. de Sy; et ils ont attribué au plagiaire les différences qui existent entre l'imprimé de Londres et celui de Lyon. Ces différences ne sont point, comme ils l'ont pensé, des changemens faits par M. Poupar pour déguiser son larcin; M. Poupar a conservé telle quelle, moins cinq ou six mots, la copie primitive, tandis que M. de Sy corrigeait et améliorait son ouvrage et cherchait à le rendre plus digne de l'impression. Il faut avouer néanmoins qu'il n'a pas toujours été heureux dans ses corrections, et que, dans quelques endroits, l'ancien texte est préférable au nouveau.

tint , au lieu de la mienne sur laquelle tout le monde peut voir encore l'encre de Londres et le filigrane anglais. Il sera évident pour tous ceux qui nous liront que l'ouvrage est à moi seul , car seul je l'ai perfectionné , ce que vous n'avez pas même entrepris , tandis que vous m'avez dérobé la copie d'un premier jet que vous fûtes impuissant à rectifier. » — Il devait y avoir dans ces derniers mots quelque chose de très-significatif pour le bibliothécaire ; car il rougit beaucoup , et le ton aigu de sa voix parut monter d'une octave. Toutefois il sourit avec malice et répliqua : « Voilà beaucoup de choses , M. le marquis , mais raisonnons , je vous prie. Je pourrais vous dire que les évêques ne sont pas les seuls qui aient la réputation d'acheter leurs écrits tout faits , comme Caraccioli achetait l'amour , et qu'un marquis pouvait bien employer un *pedissequus puerorum* , comme vous dites obligeamment , à faire ses vers : Théveneau qui est ici (1),

(1) Théveneau , de bachique mémoire , faisait les vers de MM. tels et tels pour de l'argent et pour du vin. Voici de quelle manière on s'y prenait ordinairement avec lui : on mettait à côté de sa table deux ou trois bouteilles de vin , et on le fermait à clé jusqu'à ce qu'il eût fait la quantité de vers dont on était convenu. Nous avons souvent entendu raconter que l'auteur d'un poëme publié depuis , lui donnait 30 centimes par correction. Les 30 centimes étaient souvent fort lestement gagnés. Par exemple , le poète avait fait cet hémistiche :

Rome était libre alors.....

Théveneau le trouva dur et le refit ainsi :

Alors Rome était libre.....

le changement satisfit l'oreille de l'auteur , et les 30 centimes furent comptés.

en sait quelque chose , et le public serait assez malin peut-être pour vous traiter comme Boileau faisait l'abbé Roquette (1) — Impossible , s'écria le marquis , impossible , Monsieur ! Pour que vous soyez l'auteur de cette traduction , il faudrait supposer , avant tout , que M. l'abbé Delille nous trompait tous deux. Ensuite , je vous le demande , qui , de vous ou de moi , a montré le plus de franchise ? Vous ne faites confiance de votre œuvre qu'à un petit nombre d'amis , et moi , j'imprime la mienne , dès qu'il m'est permis de rentrer en France ; je l'imprime dans un volume dédié au roi , sous les yeux d'une foule d'anciens compagnons d'infortune qui savent mieux que personne si l'abbé Delille m'honorait ou non de son amitié ; vous , c'est pour entrer dans une académie que vous usurpez ce titre littéraire (2) : hors de là , rien ne peut vous décider à vous en prévaloir , ni son mérite (car c'est ce que j'ai fait de mieux) , ni

(1) Tout le monde sait par cœur cette épigramme , imitée de Martial , II , 20 :

On dit que l'abbé Roquette
 Prêche les sermons d'autrui :
 Moi qui sais qu'il les achète ,
 Je soutiens qu'ils sont à lui.

On prétend que cet abbé Roquette , qui fut évêque d'Autun , est l'original d'après lequel Molière a peint Tartuffe.

(2) « Vous avez placé au rang de titulaire M. Poupar , » *helleniste* distingué , dont vous avez facilement jugé le » mérite par l'heureuse traduction qu'il a faite en vers » français de l'Art poétique d'Horace. » M. Parat , *Compte rendu des travaux de l'Académie de Lyon , lu dans la séance publique du 30 août 1814 , Lyon , 1825 , in-8° , p. 55.*

l'apparition de mon livre.... » Le marquis achevait ces paroles , lorsqu'on vint lui dire que l'abbé Delille était prêt à l'entendre ; il jeta sur M. Poupar un regard plein de fierté , en lui faisant signe de le suivre , et tous deux s'éloignèrent. Voilà ce que disaient ces Messieurs. Que si vous me demandez mon opinion personnelle , je vous répondrai que ni M. de Sy , ni M. Poupar n'est l'auteur de la traduction en litige : les autres ouvrages du premier , la paresse et l'insouciance du second ne permettent pas d'attribuer ce poëme à l'un ou à l'autre , quelles qu'en soient la faiblesse et l'incorrection. M. de Sy est plus habituellement lâche , trivial et prosaïque ; quant à M. Poupar , on ne sait ce qu'il serait s'il eût jamais écrit. Vraisemblablement , quand ces Messieurs auront fait une visite au dieu du goût , ils se défendront tous deux d'avoir coopéré à cet ouvrage , et comme dans l'épigramme de mon ami Racine ,

Plus ne voudront l'avoir fait l'un ni l'autre (1).

Ce qu'il y a de plus évident , c'est que , si quelqu'un a acheté la traduction , ce n'est pas M. Poupar , et que ,

(1) C'est par cette pointe que se termine la fameuse épigramme attribuée à Racine sur une tragédie d'*Iphigénie* que deux auteurs se disputaient :

Entre le Clerc et son ami Coras ,
 Tous deux auteurs rimant de compagnie ,
 N'a pas longtemps , soardirent grands débats
 Sur le propos de leur Iphigénie.
 Coras lui dit : la pièce est de mon cru ;
 Le Clerc répond : Elle est mienne et non votre ;
 Mais aussitôt que l'ouvrage a paru ,
 Plus n'ont voulu l'avoir fait l'un ni l'autre.

si quelqu'un l'a volée, ce n'est pas M. de Sy. *En bonne logique*, comme s'exprime élégamment l'anonyme, on ne saurait conclure d'autre manière. »

Je n'oserais, M. le rédacteur, prendre la parole après Horace ; j'ajouterai seulement un mot : on a tort, selon moi, de demander pourquoi M. de Sy semble protester dans sa préface contre toute accusation de plagiat ; on a mal saisi sa pensée : il a entrepris ou commandé sa traduction à une époque où il n'en existait pas ; mais les circonstances ne lui ont permis de la publier qu'après un long intervalle, de 1800 à 1816, lorsque d'autres écrivains s'étaient exercés avec plus ou moins de bonheur sur le même sujet : c'est là ce qui chagrinait M. de Sy, et non tout-à-fait sans raison, car les auteurs de sa force doivent tenir au mérite de la priorité, attendu qu'ils n'en ont souvent pas d'autre, et c'est le regret d'avoir perdu cet avantage qui perce dans ce burlesque propos de grand seigneur mécontent : *Depuis, sept à huit (traductions) se sont donné le mot pour parattre*, etc.

Je terminerai cette longue épître, en priant l'anonyme d'engager le *bon négociant* dont il parle à mettre au jour, le plus tôt possible, son ouvrage sur les amitiés des gens de lettres : ce *bon négociant*, m'est assez connu pour que je puisse dire que nul n'est plus capable que lui de nous dévoiler ces horribles mystères, d'autant plus que n'ayant ni prétention ni droit au titre de littérateur, il ne jugera point dans sa propre cause et ne saurait manquer d'être impartial.

J'ai l'honneur d'être, etc.

AGNOSTE.

Nota. M. l'abbé B., neveu de M. Poupar, nous remet

l'instant un mémoire dont il réclame l'insertion : notre impartialité nous fait une loi d'obtempérer à sa demande ; mais l'abondance des matières nous force de prendre délai jusqu'au prochain n.°

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

(Session de 1828 à 1829).

En exécution de l'ordonnance royale du 21 août 1828, le conseil général du département du Rhône s'est réuni le 9 septembre dernier.

Se sont trouvés présents : MM. de Savaron, président, le vicomte Bellet de St-Trivier, Pavy, B. de la Barollière, de Varax, le marquis de Montaignu, le marquis d'Albon, Desprez, Prunelle, le baron Rambaud, Nolhac, le comte de Laurencin, Brollemann, Montgolfier, et Desarbres, secrétaire.

MM. De L'homme, de la Roche la Carelle, le marquis de Monspey et Orsel n'ont pu prendre part, cette année, aux travaux du conseil.

M. le Préfet a ouvert la session par le discours suivant, exposant la situation générale du département.

Messieurs,

En jetant les yeux autour de nous, il est impossible de ne pas remarquer avec peine l'absence de quelques membres actifs et éclairés du conseil général, qui ne peuvent, cette année, venir partager vos travaux.

De plus sérieux regrets seront donnés par vous aux col-

lègues que la mort vous a enlevés. M. de St-Trys occupait dans le conseil une place honorable, et les derniers efforts de son zèle vous ont été consacrés.

M. Mottet de Gérando, partout justement apprécié, trouvait surtout ici les occasions de développer ces connaissances variées, cette justesse de vues, ce talent d'application qui en ont fait un citoyen si éminemment utile et si difficile à remplacer.

Les nouveaux membres, que la confiance du Roi vous donne aujourd'hui pour collègues, apportent avec eux tout ce qui doit adoucir vos regrets : une réputation faite, et une capacité éprouvée.

Je vais, Messieurs, suivant nos usages annuels, faire précéder d'un précis rapide de notre situation administrative, la remise des rapports étendus qui vous sont adressés sur toutes les parties des affaires départementales.

Aucune délibération nouvelle de quelque importance ne vous est demandée cette année, et je n'ai à appeler votre attention que sur la suite des entreprises ou des affaires dont vous vous êtes occupés pendant votre dernière réunion.

Ainsi le rétablissement de l'égalité proportionnelle dans la répartition des contributions directes, vous donnera lieu de résoudre plusieurs questions ajournées en 1827, et au sujet desquelles de nouveaux documens seront mis sous vos yeux. Le grand travail de la répartition nouvelle trouve sa justification dans le petit nombre de réclamations élevées par les communes.

Les opérations du cadastre marchent rapidement et ont notablement devancé les allocations modiques du budget. Vous jugerez utile de seconder cette impulsion ; le département du Rhône est appelé à jouir, l'un des premiers, des avantages du cadastre, puisque ce grand travail sera bien près d'être terminé l'année prochaine dans tout le département, moins la ville de Lyon qui doit être l'objet de dispositions spéciales.

J'avais espéré, Messieurs, pouvoir aujourd'hui installer le conseil dans le local qui lui est destiné. Cette prise de possession sera retardée jusqu'à l'année prochaine; mais, à la fin de celle-ci la distribution intérieure du vaste hôtel de la Préfecture sera terminée, et les comptes définitifs seront arrêtés.

Le concours pour le palais de justice et ses dépendances a produit des projets diversement recommandables et sur lesquels le gouvernement n'a pas encore prononcé. Plus on étudie dans ses détails l'application du plan aux surfaces désignées, plus on éprouve de crainte sur l'insuffisance de celles-ci. Faudra-t-il agrandir l'emplacement au prix de nouveaux sacrifices, ou asservir la construction au périmètre projeté? J'ai traité la question sous ces deux rapports; en attendant une décision, qui peut-être me parviendra pendant cette session, on ne cessera pas de s'occuper de l'acquisition des maisons dont la démolition sera nécessaire dans toutes les hypothèses. S'il est une entreprise dans laquelle on ne doit s'engager qu'avec la plus mûre circonspection, c'est sans contredit celle dont il s'agit. Un plan formé sur une si vaste échelle et renfermant tant de services divers est nécessairement sujet dans l'exécution à des mécomptes, des oublis et des erreurs dont une sage prévision doit apprécier et mesurer le danger.

Les travaux de la nouvelle prison qui s'élève le long de l'avenue Perrache, étaient commencés lors de votre dernière session, mais bientôt l'entreprise a périclité, et il est devenu évident que l'entrepreneur était hors d'état de remplir les clauses de son adjudication. Au mois d'avril dernier, la résiliation a été prononcée dans les formes voulues; un nouvel adjudicataire a été substitué au premier, et dès lors l'entreprise a marché d'une manière satisfaisante; le service des fonds est assuré, et rien ne paraît s'opposer à ce que le nouvel édifice reçoive les détenus dans le courant de 1850. J'aurai à vous entretenir des me-

sures transitoires que pourra nécessiter l'évacuation de la prison de St-Joseph en 1829.

Le projet présenté pour la construction d'une caserne de gendarmerie a été réduit d'après l'indication du conseil des bâtimens civils. Les travaux sont commencés et devront être poussés avec une grande activité, la ville étant en droit de réclamer au commencement de 1830 la mise en possession du claustral des Augustins qui sert maintenant de caserne.

Les bâtimens de l'Ecole vétérinaire ont pris depuis l'année dernière un aspect digne d'un établissement royal ; les travaux faits rendent moins sensibles les irrégularités qu'on ne peut faire disparaître encore.

Les établissemens publics de Villefranche demandent quelques améliorations. Tout est disposé pour le placement des Sœurs hospitalières de St-Joseph dans la prison d'arrondissement ; la religion et l'humanité réclament ce bienfait trop long-temps différé.

Les secours que vous êtes dans l'usage de voter, ceux notamment que vous répandez sur les communes rurales pour aider aux acquisitions et aux réparations d'églises et de presbytères, continuent à produire les plus heureux résultats. Les habitans des campagnes ont répondu à vos encouragemens en faisant fructifier vos dons ; ils montrent, par leur zèle et leurs efforts, l'importance qu'ils mettent à consolider et à compléter leurs établissemens religieux.

Le budget général des ponts et chaussées n'a point encore reçu cette année le supplément qui lui serait si nécessaire. Vous savez qu'une commission formée de hautes notabilités administratives doit proposer au Roi les mesures propres à établir l'équilibre entre les besoins et les ressources. Jusque-là nous aurons particulièrement à souffrir de l'insuffisance du contingent qui nous est alloué dans les fonds du trésor, et la sagesse commandera de ne se livrer à aucune entreprise nouvelle, avant l'achèvement de celles qui se trouvent en voie d'exécution.

C'est d'après ce principe que les fonds ont été presque exclusivement portés, cette année, sur la route de Saint-Etienne, et que le système de chaussées pavées a été substitué aux empierremens dont il a bien fallu reconnaître l'impuissance, quand on a vu cette route devenue à peu près impraticable pendant l'hiver.

Chacun peut apprécier la belle exécution des ponts d'Oullins et de Brignais. Le dernier sera livré à la circulation sans attendre que la rectification importante et dispendieuse à laquelle il se lie, soit entièrement effectuée.

Le projet de la nouvelle traverse d'Anse est soumis à un supplément d'instruction, et la rectification de la côte de l'Arbresle ne m'a pas encore été renvoyée par la direction générale.

Je ne vous entretiendrai pas de la reconstruction du pont de la Mulatière. Celui que la compagnie du chemin de fer fonde, en ce moment, au confluent du Rhône et de la Saône, présentera des dimensions qui permettraient d'y établir le passage de la route royale. Lorsqu'il aura été reconnu que ce pont peut suffire à une double destination, il y aura lieu d'examiner à quelles conditions il devra être adopté pour le service du public. Une délibération de la ville à ce sujet vous sera communiquée. Cette affaire ne saurait être entourée de trop de lumières.

Les travaux neufs de navigation sont tous exécutés dans l'intérieur ou aux abords de Lyon, et se poursuivent de concert avec la ville. Les attaques du Rhône contre la rive gauche, devenues de plus en plus menaçantes, ont concentré au lieu du danger les soins des ingénieurs, et absorbé la plus grande partie des fonds dont on pouvait disposer. D'autres entreprises utiles en souffrent et ne pourront encore être reprises cette année, avec l'activité désirable. C'est un mal inévitable, qui sera atténué partout où il pourra l'être, au moyen des mesures provisoires qui vont être prises.

Par le compte que j'ai à vous rendre de l'emploi de vos

fonds sur les routes départementales et par les propositions qui y sont jointes pour le prochain exercice, vous verrez qu'à mesure que vos lignes viables s'étendent, vous aurez en la possibilité d'accroître vos allocations. Le crédit considérable, affecté maintenant aux entretiens, vous donne le droit de compter sur de notables améliorations dans cette partie du service.

Les travaux neufs seront presque exclusivement portés sur la route N.° 2 de Lyon à Trévoux, et sur celle N.° 6 de Villefranche à Feurs par Tarare. Cette dernière ville a travaillé, sur la ligne qui va rejoindre le département de la Loire, avec un zèle et un succès qu'il est juste de vous signaler.

La route de Lyon à Beaucaire, sur la rive gauche du Rhône, quoique classée anciennement au nombre des routes royales, ne recevait de secours que de votre budget. La construction d'un pont à Vienne doit établir sur cette rive la communication naturelle entre Vienne et Lyon. Le chemin de fer qui touche le Rhône à Givors, hâtera ces résultats. Vous jugerez, à mesure qu'ils se développeront, quelle part doit être laissée aux spéculations particulières dans le grand mouvement qui va être imprimé au commerce de transport. Le moment approche où les espérances que fait naître cette entreprise hardie, commenceront à se réaliser, et dès l'année prochaine, on pourra apprécier son influence sur la fortune publique et sur les industries privées. Ces espérances sont d'autant plus précieuses à accueillir que le commerce, dans toutes ses branches, semble frappé d'une stagnation générale. Elle menace gravement la fabrique de soieries, si bien nommée la reine de nos industries. Après le talent et la bonne foi, rien ne pourrait la soutenir plus efficacement qu'un allègement des droits qui pèsent directement ou indirectement sur elle; mais à qui peut-on le demander si ce n'est aux industries nouvelles qui, en accroissant la fortune de l'Etat et le revenu des villes, permettront de supprimer ou de réduire les perceptions contre lesquelles le commerce réclame avec tant d'instance?

Espérons tout de la sollicitude généreuse du Monarque qui vient d'assurer au commerce français une protection particulière, en créant pour veiller à ses intérêts un ministère spécial. Cet acte de la sagesse royale mérite toute votre reconnaissance ; il vous est un sûr garant de l'attention qui sera donnée à l'expression de vos votes , lorsqu'ils seront appliqués aux intérêts soumis à vos discussions. Ces intérêts ont pour défenseur un prince qui vient aujourd'hui se mettre en communication avec ses peuples , qui veut connaître leurs besoins et entendre leurs vœux de plus près. La confiance naît autour de lui , car les factions se taisent en présence de son autorité , et les haines s'éteignent sous son regard généreux : il ne règne sous le bon plaisir d'aucun parti , mais par son droit , par les lois , et comme le protecteur nécessaire des institutions que la France tient de sa noble dynastie.

M. le Préfet a ensuite déposé sur le bureau les pièces et documens propres à fixer la détermination du conseil sur les affaires qu'il est appelé à régler. Ce magistrat a ensuite donné au conseil , dans un rapport verbal étendu et développé , les détails particuliers qui appartiennent à l'état financier , aux établissemens publics , aux travaux entrepris , aux besoins et aux ressources du département. Nous allons essayer d'en donner une analyse sommaire.

FINANCES.

L'exercice financier de chaque année devant être définitivement clos à la fin de l'année suivante , le compte final de 1826 est présenté tel qu'il a été définitivement réglé et approuvé au 31 décembre 1827.

Le compte de 1827 , tel qu'il se présente au 1.^{er} septembre 1828 , donne lieu aux remarques suivantes :

Quatre budgets forment les élémens de ce compte , 1.^o le *budget fixe* , dont les fonds sont fournis par le trésor , qui

comprend, outre les dépenses départementales invariables, celles qui sont communes à plusieurs départemens; tels sont les traitemens et frais d'abonnemens administratifs :

Les dépenses des maisons centrales lorsqu'il en existe dans le département, ou s'il n'en existe pas, les indemnités qui peuvent être dues en raison des condamnés à un an et plus de détention, restés momentanément à la charge du département, faute de place dans les maisons centrales :

Les constructions et grosses réparations aux bâtimens des cours royales :

L'entretien des établissemens thermaux, lorsqu'ils appartiennent à l'état :

Les fonds accordés sur le budget, pour 1827, montant à 169,267 fr., dont 40,000 fr. affectés à l'acquisition des maisons destinées à former l'emplacement du nouveau palais de justice.

2.^o *Le budget des dépenses variables ordinaires*, dont le fonds est formé, 1.^o par les 7 1/2 cent. ordinaires laissés à la disposition de chaque département; 2.^o des ressources éventuelles appartenant au département; 3.^o de la somme accordée par le trésor dans la répartition du fonds commun destiné à remédier, suivant les besoins, à l'insuffisance des centimes ordinaires.

Onze chapitres composent ce budget, sous les titres suivans :

Hôtel de la préfecture, entretien.

Dépenses ordinaires des prisons départementales.

Secours et ateliers de charité, subvention à l'hospice de l'Antiquaille.

Frais de casernement de la gendarmerie départementale.

Dépenses variables ordinaires des cours et tribunaux.

Travaux des bâtimens civils.

Travaux des routes départementales.

Dépenses ordinaires des enfans trouvés et abandonnés.

Encouragemens et secours aux sociétés savantes et

de bienfaisance , à la propagation de la vaccine , à l'instruction primaire , aux communes , pour réparation de leurs églises et presbytères , etc.

Dette départementale , s'il en existe.

Fonds réservé pour dépenses imprévues.

Les ressources portées au budget des dépenses variables de 1827 , montent à la somme de 816,256 fr. 88 c. , dans laquelle est comprise celle de 302,000 fr. accordée par le ministre , sur le fonds commun , pour subvenir à l'insuffisance des ressources départementales.

Les dépenses ont été strictement renfermées dans les révisions du budget , excepté au chap. II , sur l'entretien des détenus , dont le nombre moyen s'est trouvé de 236 , terme moyen , tandis qu'il avait été calculé sur 200.

3.^o *Le budget des dépenses extraordinaires d'utilité départementale* , imputable sur les cinq centimes facultatifs votés par le conseil général , en vertu de la loi des finances , de 1827.

On sait que les conseils généraux ont le droit de voter jusqu'à cinq centimes sur le principal des contributions directes , lorsque les ressources ordinaires départementales sont insuffisantes.

Le montant de ces 5 cent. s'élève à 132,920 (1) qui ont été appliqués , conformément aux votes du conseil général , approuvés par le gouvernement , à l'indemnité allouée à M. l'archevêque , administrateur , et au chapitre métropolitain , et au solde définitif des dépenses relatives au rétablissement de la statue de Louis XIV , le reste employé en supplément aux travaux publics et à ceux des routes départementales.

4.^o *Budget des dépenses extraordinaires d'utilité départementale.* Une loi du 22 mai 1825 a autorisé le département

(1) Dans les départemens productifs , étendus et peuplés , tels que la Seine inférieure ou le Nord , le produit des cinq centimes facultatifs va à 290,000 et 240,000 fr.

du Rhône à s'imposer extraordinairement 3 cent. additionnels aux contributions directes pendant quatre années , à commencer en 1826 , à l'effet de subvenir aux dépenses de construction d'une prison dans la ville de Lyon , pour remplacer celle de St. Joseph.

Le montant de cette imposition extraordinaire s'élève , par année , à 111,327 fr. , qui sont exclusivement affectés aux travaux de la nouvelle prison.

BUDGETS DE 1828.

1.^o *Budget des dépenses fixes et communes à plusieurs départemens* , dont les fonds sont faits par le trésor royal.

Ce budget alloue 80,000 fr. au département pour concourir à l'acquisition des maisons destinées à l'emplacement du nouveau palais de justice.

2.^o *Budget des dépenses variables , etc.*

CHAP. I. Hôtel de la préfecture , entretien du mobilier, chauffage et éclairage du corps-de-garde, contributions à acquitter 2,580

CHAP. II. Dépenses ordinaires des prisons départementales , maisons d'arrêt, de justice et de correction 74,110

CHAP. III. Secours , ateliers de charité , subvention à l'Antiquaille. 46,000

CHAP. IV. Gendarmerie départementale. 16,500

CHAP. V. Dépenses variables des cours et tribunaux 23,340

CHAP. VI. Bâtimens civils , constructions , entretien 119,000

CHAP. VII. Travaux des routes départementales et autres d'intérêt départemental , non compris au budget des ponts et chaussées , indemnités de terrain pour dépossession en 1828. 115,000

CHAP. VIII. Dépenses ordinaires des enfans trouvés et abandonnés 175,000

CHAP. IX. Encouragemens et secours , sociétés savantes , instruction primaire , vaccine , élèves sages-femmes , sourds-muets , société maternelle , réparations d'églises et presbytères , etc. 18,950

CHAP. X. Dette départementale , ou complément des dépenses appartenant aux exercices de 1826 et antérieurs. 4,728

CHAP. XI. Dépenses diverses et imprévues.

Ce fonds pourvoit aux primes pour destruction de loups , frais de route et séjour des forçats libérés , épidémies , épizooties , traitement des insensés à la charge du département , tables décennales , frais des collèges électoraux , etc. . . . 27,017

Le total des dépenses variables portées à ce budget est de. 626,487

La somme accordée par le ministre de l'intérieur , sur le fonds commun est en 1827 , de 302,000

3.^o *Budget des dépenses d'utilité départementale*, imputable sur les cinq centimes facultatifs votés par le conseil général , en vertu de la loi du 24 juin 1807.

Le montant des 5 cent. s'élève, comme en 1827 à 132,920.

Cette somme est applicable au supplément voté pour le culte diocésain , au supplément de fonds pour les divers travaux publics , au secours accordé à la maison du refuge des condamnées libérées.

4.^o *Budget extraordinaire d'utilité départementale*, imputable sur les 3 cent. votés pour quatre années par le conseil général (loi du 22 mai 1825).

Les 115,000 fr. provenant de cette imposition sont exclusivement dépensés aux constructions de la nouvelle prison.

PROPOSITION DE BUDGET POUR 1829.

Les budgets qui ne seront définitifs que lorsqu'ils auront été réglés et arrêtés par le gouvernement , doivent être

imprimés. On donnera seulement ici quelques explications sur les articles qui appellent plus spécialement l'attention.

BUDGET DES DÉPENSES VARIABLES ORDINAIRES.

Dépenses ordinaires des prisons départementales. Une augmentation de 3,000 fr. paraît indispensable. L'expérience du passé démontre qu'elle est à peine suffisante.

Achèvement de l'hôtel de la préfecture. Il reste à terminer l'intérieur de l'aile orientale, dite anciennement *maison Romand*. L'architecte présente un devis de 13,000 fr. Les devis généraux ne portaient que 2,500 fr. pour dépenses imprévues, tandis qu'elles sont ordinairement élevées au 20.^e de la dépense totale.

Palais de justice. Les plans des architectes de Paris et de Lyon ont été examinés par une commission. L'insuffisance du terrain désigné paraît généralement reconnue. Déjà le conseil des bâtimens civils avait demandé que le périmètre total s'étendît jusqu'à la rue S. Jean. La prudence et l'économie voulaient qu'on essayât, par l'application des plans détaillés et complets, de tirer le meilleur parti du terrain convenu. Aujourd'hui la question semble résolue en faveur du système d'extension.

Le premier projet présentait pour 6 à 700,000 f. de maisons à acquérir. Celles à acheter pour compléter l'emplacement, sont estimées 440,000 f. Les fonds combinés du trésor (1), du département et de la ville suffiront à cette dépense considérable et à celle des constructions, si on prend le temps nécessaire, et qu'on apporte dans cette entreprise la prudence et la circonspection que son importance réclame.

Le prix des maisons acquises et payées s'élève, en ce moment, à 335,000 f. ; une somme de 74,000 fr. est disponible pour continuer les acquisitions.

(1) Les sommes fournies par le trésor sur le *fonds commun*, ou *centralisé*, remplacent la portion de dépense relative aux cours royales que supportaient autrefois les départemens du ressort.

Nouvelle caserne de gendarmerie. Le projet réduit de 660,000 fr. à 475,000 fr., est en pleine exécution. 209,000 f. sont disponibles pour cette entreprise, qui n'admet aucun retard, puisque la ville de Lyon doit, suivant le traité conclu, être mise en possession du local des Augustins le 1.^{er} janvier 1830.

Nouvelle prison en remplacement de celle de S. Joseph. On peut apprécier maintenant la valeur des objections qui se sont élevées de toutes parts contre l'administration lorsqu'elle annonça le choix qu'elle avait fait d'un emplacement à Perrache pour celui de la nouvelle prison. Ces obstacles ont retardé de deux années le commencement des travaux, et causeront au département un surcroît de dépenses assez notable, à l'expiration très-prochaine du bail de la prison de S. Joseph.

Le sol de la nouvelle maison de détention est partout élevé d'un demi-mètre au-dessus de la chaussée Perrache; cependant aucun détenu, pas même les forçats attendant la chaîne, ne seront couchés au rez-de-chaussée.

Les dépenses de cette construction sont évaluées à 760,000 fr.; plus de 200,000 fr. sont disponibles, et sont plus que suffisans pour assurer et maintenir l'activité des travaux.

Routes départementales. Chaque année voit heureusement accroître les ressources qu'il est possible d'affecter à ce service si important. Avant 1820, ce fonds était au-dessous de 50,000 fr.

En 1825, et années suivantes, il est monté successivement à 66,800, 91,000, 106,000 et 119,000 fr. Ce dernier chiffre approche beaucoup de celui que M. l'ingénieur en chef assigne à l'entretien futur de toutes nos routes départementales, après leur achèvement complet.

N.^o 1. *Route de Lyon à Montbrison.* Cette route est plus fréquentée depuis la construction du pont de Montrond. Elle est généralement en bon état. Il reste des escarpemens à faire aux roches de Grézieux.

N.° 2. *Route de Lyon à Trévoux.* Cette route, sur un fonds mêlé d'argile, n'a jamais été étudiée ; jamais on n'a songé à en relever le sol, couvert d'un mètre et demi d'eau sur une grande partie de son étendue, pendant les crues de la Saône. Un travail régulier et persévérant d'amélioration doit être entrepris sur une communication aujourd'hui fréquentée et importante. On a commencé par quelques travaux urgents aux abords de l'Île-Barbe, et par la reconstruction du pont de Rochetaillée. Une chaussée va être établie dans la plaine de Fleurieux. On ne porte pas à moins de 140,000 fr. la somme nécessaire pour mettre cette route en état, sans y comprendre les perrés défensifs sur la rivière. Cette dernière dépense, qui excédera 200,000 fr., devra être demandée aux fonds de navigation. Tels sont les besoins d'une route qui n'a que 16,000^{m.} de longueur dans le département.

N.° 3. *Route de S. Symphorien à Anse,* par la vallée de la Brevenne. Cette communication, qui n'était presque d'aucun usage, il y a peu d'années, a été partout réparée et élargie. Plusieurs ponts et ouvrages d'art ont été construits ; aujourd'hui elle est fréquentée, même par les voitures publiques. Malheureusement la violence des eaux en 1827 lui a fait éprouver de graves dommages, et l'a coupée sur plusieurs points. Les constructions des environs de *Bressieux* ont été entièrement bouleversées par la trombe du 22 août. Les fonds affectés à cette route passent tous en réparations.

N.° 4. *Route de la Saône à la Loire, par Beaujeu.* Cette route, établie sur un bon sol, est dans un état satisfaisant. Les travaux d'élargissement faits à l'*Étroit pont*, sont terminés et soldés.

N.° 5. *Route de Villefranche à Roanne, par Thizy.* Cette route n'est, pour ainsi dire, qu'en projet, et la dépense à faire pour son ouverture complète, est certainement hors de proportion avec son utilité présumée, au moins dans l'état actuel des choses. En effet, cette dé-

pense , sur une longueur de plus de 38,000^{m.} , est évaluée à 560,000 fr. Il est donc sage de se contenter d'entretenir la partie ouverte de Denicé à la Saône , par Villefranche , et d'améliorer , à l'autre extrémité , la communication si fréquentée entre Thizy et Roanne. L'escarpement des ponts rend ce dernier projet d'une exécution difficile et dispendieuse. Le commerce de Roanne offre d'y concourir , mais d'une manière insuffisante.

N.° 6. *Route de Villefranche à Feurs , par Tarare.* Au moyen de travaux importants qui se poursuivent avec activité , cette ligne de communication nouvelle sera bientôt entièrement ouverte entre le centre du Beaujolais , Tarare et S. Etienne.

N. 7. *Route de Lyon à Charolles , par la vallée d'Azergues.* Cette route , dont la longueur est de plus de 52,000^{m.} , a été entièrement ouverte par les communes. Le département pourra faire travailler successivement à quelques travaux d'art , mais il ne prendra cette route à l'entretien que lorsqu'elle aura été entièrement terminée par les communes.

N.° 8. *Route de Tarare à Thizy* , ouverte par les communes. Leur bonne volonté s'est un peu ralentie à raison de la stagnation du commerce dans la montagne , et des prétentions exagérées des propriétaires pour les indemnités du terrain.

N.° 9. *Route de Lyon à Crémieux.* Cette route , qui n'a dans le département que 1,960^{m.} de longueur , peut acquérir et conserver , à peu de frais , une bonne viabilité. Le département ne s'est chargé de l'entretenir que lorsqu'elle aurait été mise en état par la commune de la Guillotière.

Les fonds affectés aux routes départementales , permettent de fortifier partout l'entretien (1) , et d'aider les com-

(1) Les précédentes années , on n'avait pu mettre que 34, 36 et 38 c. pour l'entretien des routes départementales. Il coûte aujourd'hui 50 c. par mètre courant. Celui des routes royales va à 92 c. le mètre courant.

munes dans les travaux qu'elles exécuteraient aux routes n.º 3, 6, 7 et 8 ; mais comme il est important de ne pas trop disséminer les fonds à employer en travaux neufs, on doit, avant tout, s'attacher à terminer la route n.º 6, et à reprendre, dans toute sa longueur, la route n.º 2.

La route de Givors à S.t^e Colombe, quoique non départementale, appelait aussi un secours ; mais il paraît plus convenable de le reporter sur la traverse de S.t^e Colombe à Condrien, attendu que la Compagnie Seguin, concessionnaire du nouveau pont de Vienne, offre d'établir, à ses frais, un chemin entre le débouché de pont à S.t^e Colombe et Givors.

Enfans trouvés et abandonnés. Cette charge, toujours croissante, et l'une des plaies de la France, se fait particulièrement sentir à ce département. Au 31 décembre dernier, il existait, tant à la campagne qu'à l'hospice, 8712 enfans, ce qui donnait, pour 1827, un accroissement de 376. C'est à peu près le taux de l'accroissement annuel. Il n'est pas dû seulement au plus grand nombre d'enfans exposés, on doit reconnaître que les soins de conservation y entrent pour beaucoup.

La dépense des enfans entretenus à l'extérieur, a dépassé l'année dernière 431,000 fr., ce qui fait, par tête, 52f. 19c. ; en 1285, la dépense était de 54 fr. 60 c. A Paris, la dépense est d'un quart plus forte qu'à Lyon.

Le département fournit à cet œuvre une contribution de 175,000 f. sur son budget variable ; c'est-à-dire, 35 c. pour franc de son montant. On a demandé souvent que les départemens voisins, qui jettent à Lyon une partie de leurs enfans, fussent tenus de contribuer à leur entretien. Cette répartition offrirait les plus grandes difficultés. On doit observer aussi que c'est en considération de la charge extraordinaire qu'il supporte pour ce service, que le département est si largement rétribué sur le fonds commun.

MONTANT ET SITUATION

DU RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS DE 1827 ET 1828

CONTRIBUTIONS DIRECTES

EN PRINCIPAL, CENTIMES ADDITIONNELS ET TOUS AUTRES ACCESSOIRES.

	FONCIÈRE.	Personnelle et Mobilière.	PORTES et Fenêtres.	PATENTES.	FRAIS de premier avertis- sement.	TOTAL.
Ann. 1827.	3265991 78	842033 41	368654 94	999397 »	6501 80	5482578 93
Ann. 1828.	3260894 63	840889 95	368622 70	1824400 72	6554 60	5501362 61
Différence:						
En plus .	» »	» »	» »	25003 72	52 80	18783 93
En moins.	5097 15	1143 46	32 24	» »	» »	» »

Tout 1827 était recouvré au 1.^{er} septembre, moins 23,000 f.

1828 est au courant.

Les frais faits aux contribuables, ont été en 1827 de 1 fr. 75 c. par 1000.

Dans les 9 premiers mois de 1828, 1 fr. 95 c. par 1000.

Il est à remarquer que ces frais sont beaucoup plus considérables dans l'arrondissement de Villefranche que dans celui de Lyon.

Modérations et secours. Chaque année la loi des finances met à la disposition de chacun des ministres de l'intérieur et des finances, un centime sur les contributions directes, sous le titre de fonds de remise, modération et secours.

Le centime attribué au ministre des finances, a pour objet d'accorder aux contribuables des remises de contributions, proportionnées aux pertes de revenus qu'ils ont pu éprouver.

Le centime réservé au ministre de l'intérieur, a pour destination de couvrir une partie des pertes causées par les intempéries, incendies, épizooties, etc., et autres événements imprévus.

D'après la loi, $\frac{1}{3}$ de centime est affecté pour les mêmes causes à chaque département. Ce fonds, qui est invariable, monte, pour le département du Rhône, à 8860 f.

Le ministre des finances y a ajouté . . .	12000
Celui de l'intérieur	34500

Et de plus quelques allocations individuelles en faveur des propriétaires particulièrement mal-traités, et montant à	9530
--	------

Total.	64891
----------------	-------

Répartis suivant les trois états soumis au conseil général, et d'après une instruction soumise à des formes particulières.

Impositions extraordinaires des communes. Les communes rurales du département du Rhône sont généralement sans aucun revenu, et n'ont, pour faire face à leurs dépenses, que le faible produit des 5 cent. du capital de leurs contributions directes. Il n'y a que douze communes rurales dans tout le département qui aient un excédant de recettes sur leurs dépenses ordinaires, trente peuvent balancer les unes par les autres; deux cent huit ne peuvent, avec leurs ressources ordi-

naires, suffire à leurs besoins annuels. Elles doivent, en effet, pourvoir au paiement de leurs gardes-champêtres, à l'entretien des maisons communes, églises, presbytères et cimetières; supplément de traitement aux vicaires (1), achat des registres de l'état civil et autres menues dépenses qui sont de nature à se renouveler tous les ans: l'ordre exigé aujourd'hui dans leur comptabilité, augmente les frais et le travail. Indépendamment de ces dépenses annuelles, il en est d'extraordinaires, telles que les agrandissemens ou reconstructions d'églises et presbytères, acquisitions de cimetières à la distance légale, réparations de chemins vicinaux, etc., auxquelles il est plus ou moins urgent de pourvoir.

Toutes les demandes des communes tendant à s'imposer extraordinairement, sont examinées avec soin et réduites à la stricte mesure des besoins. Une ordonnance approbative du roi est nécessaire pour percevoir ces impositions, lorsqu'elles ont été votées dans les formes légales.

Les impositions extraordinaires autorisées en 1828, s'élèvent à 147,000 fr.: c'est 7000 fr. de moins qu'en 1827.

Sur cette somme 41,000 fr. appartiennent aux dépenses ordinaires et 100,000 fr. aux dépenses extraordinaires. Les réparations aux chemins communaux ont absorbé une partie notable de ce fonds.

Les deux sommes portées annuellement au budget, sous le titre de *Secours aux communes pour églises et presbytères*, et pour *ateliers de charité*, ont été distribuées

(1) Le traitement des curés et desservans est à la charge du trésor. Les vicaires, lorsqu'ils sont demandés par les communes, reçoivent de l'état un traitement de 300 fr., et ne sont nommés qu'à la charge par les communes de leur compléter, par une allocation semblable, la somme annuelle de 600 fr. Plusieurs conseils municipaux votent aussi un supplément à leurs desservans.

suivant le tableau présenté au conseil, d'après les besoins des communes, et comme encouragemens et récompense de leurs efforts.

Chemins vicinaux. La restauration des chemins vicinaux a fait quelques progrès en 1827 et 1828 ; cependant près de la moitié des communes est en retard, et n'a tiré aucun parti des moyens créés par la nouvelle législation sur cette matière.

L'entretien et la restauration des chemins communaux figure pour plus de 74,000 fr. dans le tableau des impositions communales de 1827, et pour une somme à peu près égale en 1828. Indépendamment de ces ressources, les habitans d'un assez grand nombre de communes ont formé volontairement des ateliers, à la voix des maires et à l'exemple des principaux propriétaires, sans qu'il ait été besoin de recourir aux formalités de la loi.

Le ministre a autorisé la création d'un commissaire-voyer par arrondissement, pour diriger les travaux d'art, les rectifications importantes, ou les ouvertures de nouvelles communications. 2000 fr. sont portés au budget pour subvenir au traitement de ces deux agens.

Cadastré. Un centime et demi seulement avait été voté pour suivre les travaux du cadastre en 1828. Le produit a été insuffisant à raison de l'activité des travaux,

Les deux derniers cantons sur lesquels on avait à opérer, seront arpentés cette année et l'année prochaine ; il ne restera plus alors à cadastrer que la ville de Lyon.

Produit des administrations financières dans le département. Les douanes, les contributions indirectes, l'enregistrement, les postes, ont donné, en 1827, près de 600,000 fr. d'augmentation sur 1826. La loterie seule a éprouvé une diminution de recette d'environ 75,000 fr. ; depuis 1824 les produits financiers du département n'ont cessé d'être en progression soutenue.

Dette départementale. Ce chapitre figure pour la première fois avec quelque importance dans le budget.

A l'accroissement de dépenses causé par l'augmentation du nombre des détenus aux prisons , et des insensés traités au compte du département , il faut joindre , cette année , ce qui reste dû sur les élections de 1827 , pour confection de listes , impressions , affiches , réglé par S. Exc. le ministre de l'intérieur :

Les frais des élections de 1828 :

Ceux de l'impression de la liste générale du jury , en 1828. La dépense de ces trois articles excède 30,000 fr. Elle se place au chapitre des dépenses imprévues , mais n'a pu être couverte par les fonds ordinaires alloués à ce chapitre.

Routes royales et ponts. Ce service , en 1827 , était porté au budget des ponts et chaussées pour 241,000 fr. , dont 178,000 fr. pour entretien , ce qui le porte à 92 c. par mètre courant , taux élevé , mais encore insuffisant. Cependant l'état de ses routes se trouve généralement amélioré par l'emploi des ateliers ambulans. On peut en juger par l'état où se trouve actuellement la montée de Limonest.

Les 62,960 fr. employés en travaux neufs , ont été employés ainsi qu'il suit :

Route de Paris , n.º 6.

Réparation de la pile gauche du pont du Change	} 6641
Enrochemens jetés au pont de la Guillotière . . .	
Indemnité de travail dans la traverse de Vaise . .	

Route de Paris , n.º 7.

Soldé de la rectification de la Croix du Roucher	} 13089
aux abords de Tarare	
Indemnité de terrain et reculemens	
Indemnité à l'entrepreneur de la montagne de Tarare , suivant décision de M. le directeur général	

D'autre part. 19730

Route n.° 88 , de Lyon à Toulouse , par S. Etienne.

Pavés neufs de la montée des Barolles.	} 43250
Pavés neufs de la montée de S. Genis-Laval.	
Premier paiement du pont d'Oullins.	
<i>Id.</i> du pont de Brignais	
Indemnités de terrain	

TOTAL. 62960

Le service de 1828 a reçu 12,600 fr. de moins que celui de l'année passée. Cependant la dégradation des routes n'a pas augmenté , quoiqu'on se soit trouvé forcé par la nécessité à porter à peu près tous les fonds applicables aux travaux neufs , sur la route de St. Etienne , et au convertissement en pavés neufs des anciennes chaussées gravelées comprises entre le pont d'Oullins et la montée des Esses. Tous les ouvrages prescrits aux abords du pont d'Oullins sont terminés.

Le pont de Brignais vient d'être achevé ; mais pour en livrer le passage au public , il reste à faire l'acquisition de terrains et bâtimens à travers lesquels passe la nouvelle direction de la route aux abords de ce pont. Cette dépense est trop considérable pour espérer qu'elle puisse être prélevée sur les fonds de 1829. Il convient de restreindre le projet de la nouvelle traverse à ce qui est indispensable pour ouvrir le passage par le nouveau pont , ce qui pourra s'effectuer avec une somme de 10,000 fr. au plus.

Si les fonds accordés pour 1829 le permettent , on pourra , dans le cours de cet exercice , entreprendre , soit la rectification de la traverse d'Anse , soit l'adoucissement de la côte de l'Arbresle. Toutes les conditions préliminaires sont remplies pour l'entreprise de ces grandes améliorations , toutes deux également désirées.

TRAVAUX DE NAVIGATION.

Les fonds disponibles en 1827, pour le service de la navigation ont été répartis entre les entreprises suivantes :

Fleuve du Rhône. Premiers travaux et approvisionnements du quai S. Clair.

Digue de la Vitriolerie.

Réparations aux bacs d'Irigny, Givors et Ampuis.

Opérations préliminaires pour l'endiguement du Rhône au-dessus du pont Morand.

Rivière de Saône. Achèvement du quai de Bondy.

Achèvement de la deuxième partie de la digue de la ceinture Perrache.

Construction de la troisième et dernière partie de la même digue.

Continuation d'achat et démolition des maisons de la Pêcherie.

Elargissement au chemin des Etroits.

Sur douze grandes adjudications ou objets de dépense, huit étaient terminées et soldées à la fin de 1827.

Toutes les entreprises qui comprennent des travaux situés dans l'intérieur de Lyon, s'exécutent à frais communs entre la ville et le gouvernement.

En 1828, la ville qui se trouve déjà assez notablement en avance, fournit aux travaux de navigation une somme de 214,000

Le trésor. 180,000

La Guillotière a promis pour les travaux auxquels elle est intéressée 52,500

TOTAL 426,500

Sur ces sommes, 200,000 fr. sont nécessairement affectés au paiement des maisons démolies à la Pêcherie. La digue de la Vitriolerie absorbe environ 100,000 fr. ; la

continuation de la ceinture Perrache , 45,000 fr. ; enfin la réparation au chemin de hallage pour S.^t Colombe , quelques autres ouvrages urgens le long du Rhône , les soldes définitifs et réglemens de travaux terminés , à la charge du personnel , ne laissent disponible , pour le quai St. Clair , qu'une somme de 25,000. Si les fonds destinés à cette dernière entreprise se sont trouvés ainsi réduits , malgré son urgence , c'est aussi parce qu'on ne peut travailler aux fondations que lorsque les eaux du Rhône sont descendues au-dessous du niveau de l'étiage , ce qui n'arrive que pendant les derniers mois de l'année , et n'a malheureusement pas eu lieu dans tout le cours de l'année dernière. Les fondations une fois établies , les travaux seront poussés activement , au moyen des approvisionnemens dont le chantier est pourvu et encombré.

Au moment où l'élargissement du quai St. Clair venait d'être ordonné par M. le directeur général des ponts et chaussées , et les travaux adjugés , on a malheureusement été forcé , par la progression des attaques du Rhône sur la rive gauche , de porter sur cette ligne une partie des fonds de navigation , qui ne peut en être détournée.

Dans cet état de choses , il faut du moins s'en tenir à la continuation persévérante des travaux commencés , et ne hasarder aucune entreprise nouvelle. Si l'augmentation des allocations l'eût permis , on aurait proposé , en 1829 , la mise en exécution de trois projets d'une utilité manifeste.

Le premier est l'achèvement du quai de Pierre-Scize , jusqu'à l'entrée de Vaise ;

Le second est le relèvement du quai St. Antoine , pour le mettre à l'abri des inondations de la Saône ;

Le troisième , est la construction d'un quai sur la rive gauche de la Saône , entre le pont de l'archevêché et celui de l'arsenal.

SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU
DÉPARTEMENT.

Contributions. La nouvelle répartition des contributions avait été mise en vigueur par les rôles de 1828. Quinze réclamations en surtaxe ont été soumises au conseil général, avec l'avis des conseils d'arrondissement. Huit ont été jugées non fondées. Six demandes ont donné lieu à des dégrèvements peu considérables. Une a été ajournée. Le petit nombre et la moindre importance des réclamations fondées doivent être considérées comme une preuve de la justesse et de l'équité de la répartition nouvelle.

Le conseil remarque avec peine, par le tableau des frais de poursuite et la situation des recouvrements des contributions directes, que la rentrée s'est opérée avec beaucoup plus de difficultés que les années précédentes; il signale les causes de cette difficulté dans le grand nombre d'orages qui ont dévasté les récoltes sur plusieurs points de ce département, l'abaissement du prix des vins, qui forment le principal produit de son territoire, et le ralentissement des travaux industriels qui exercent une si grande influence sur le mouvement des consommations et la valeur des denrées.

Cadastré. La suite des opérations cadastrales a fixé aussi l'attention du conseil. Il est peu de départemens dont le cadastre soit aussi avancé que celui du Rhône. A l'exception de deux cantons ruraux et de la ville de Lyon, tout le territoire est cadastré. Les deux cantons ruraux seront arpentés dans la campagne de 1829, et l'administration s'occupera des bases spéciales sur lesquelles on devra procéder pour la ville de Lyon. Le conseil a voté trois centimes additionnels pour le cadastre, qui assurent la continuation active de cette importante opération.

Comptes du département. Le conseil a approuvé le compte final de l'exercice de 1826 et le compte provisoire de l'exercice 1827. Ces comptes ont fixé particulièrement l'attention du conseil par la circonstance assez grave d'un déficit de 44,000, ressortant de l'ensemble de la gestion de ces deux exercices, et qui a pour cause : 1.° l'accroissement de la population des prisons ; 2.° l'augmentation du nombre des insensés à la charge du département ; 3.° la dépense des tables décennales de l'état civil ; 4.° les frais d'élections et de réélections de 1827 à 1828 ; 5.° et enfin ceux des listes du jury.

Le budget de 1829 sera imprimé et publié lorsqu'il aura reçu la sanction du gouvernement.

Les articles de ce budget qui sortent du mouvement ordinaire annuel de l'administration, ont été l'objet des délibérations spéciales du conseil général. On distingue parmi ces délibérations, celles relatives au projet d'un nouveau palais de justice, à la construction de la prison, et aux routes départementales.

Palais de justice. Le conseil insiste sur l'utilité de suivre cet important projet, et il vote 72,000 fr. pour continuer l'acquisition des maisons dont la démolition est nécessaire pour former l'emplacement. Le département a fourni, dans les exercices antérieurs, 228,000 fr., ce qui élève à 300,000 fr. la subvention pour cette entreprise, jusques et y compris 1829. Le gouvernement et la ville de Lyon n'ont pas encore fourni dans la même proportion.

Nouvelle prison de Perrache. Le conseil appelle l'attention de l'administration sur l'insuffisance de quelques-uns des locaux de cette prison, si l'on suit exactement les plans adoptés, attendu l'augmentation notable qui se manifeste dans quelques classes de détenus, et spécialement dans celle des détenus pour dettes et dans celle des enfans.

Il autorise M. le préfet à traiter avec les propriétaires de la prison de St. Joseph pour une prorogation du bail

actuel ; pendant une année , la prison en construction ne pouvant être achevée le 25 juin 1829 , terme du bail. Dans le cas où les propriétaires ne consentiraient pas à cette prorogation à des conditions modérées , l'administration fera les dispositions nécessaires pour distribuer la population de la prison de St. Joseph dans les prisons de Roanne et de Villefranche.

Routes départementales. Le conseil regrette de ne pouvoir affecter plus de fonds aux routes départementales , et notamment aux routes neuves de l'arrondissement de Villefranche. Il considère comme important de centraliser les fonds affectés aux travaux neufs , sur un petit nombre de points , où ils produisent de prompts et de bons effets. C'est dans cette vue qu'il affecte la presque totalité des fonds réservés aux travaux neufs à la route n.º 6 , de Villefranche à Tarare , qui est ouverte sur tous ses développemens , à l'exception d'une lacune de 5 à 6 mille mètres , et à la route n.º 2 , de Lyon à Trévoux , pour l'escarpement des rochers et la construction d'un mur de soutènement en face de l'île-Barbe , et pour le relèvement de cette route qui est submergée dans les crues ordinaires de la Saône , entre Rochetaillée et Neuville. Il a alloué , d'ailleurs , 16,000 fr. pour être distribués aux communes qui montreront le plus de zèle dans les travaux d'ouverture des routes neuves.

Routes royales. Le conseil demande que les fonds alloués jusqu'ici pour ce service , soient augmentés. Il appelle particulièrement l'attention de l'administration sur la nécessité de reconstruire le pont de la Mulatière , sur les inconvéniens qu'il voit à combiner sur un même pont le service du chemin de fer et celui du public. Il demande qu'un pont en pierre soit construit pour le public seul , que le gouvernement en fasse la dépense , et qu'il soit affranchi de tout péage , ou que du moins , s'il y a néces-

sité de recourir à une concession , sa durée n'excède pas quarante ans.

Travaux de navigation. Le conseil insiste aussi pour que les fonds alloués au département, pour ce service, soient notablement augmentés. Il signale surtout l'urgente nécessité de reprendre avec activité les travaux du quai St. Clair, qui laissent dans un état déplorable d'obstruction et d'insalubrité l'un des plus beaux quartiers de la ville.

Commerce et industrie. Le conseil général porte un regard douloureux sur l'état de décadence de nos manufactures et sur les rivalités qui les menacent au dehors. Il appelle l'attention de l'administration sur la double charge qui pèse sur la fabrique d'étoffes de soie de Lyon, par les droits de douane perçus à la frontière, qui ne laissent arriver les soies étrangères au marché de Lyon, qu'à des prix supérieurs, et sur l'élévation du tarif de l'octroi de la ville de Lyon, qui rend l'existence de la classe ouvrière infiniment plus coûteuse que dans les autres pays manufacturiers, et qui ne permet pas de fabriquer au même prix.

SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT
DE LYON ET DE VILLEFRANCHE.

Conseil d'arrondissement de Lyon.

Contributions. — Le conseil exprime son avis sur dix demandes formées par des communes en dégrèvement de contributions, et il confirme la fixation qu'il avait faite dans sa précédente session, du prix de la journée de travail, pour servir de base à la contribution personnelle.

Octroi de la ville de Lyon. — Le conseil demande une réduction notable dans le tarif, autant dans l'intérêt des pays producteurs que dans celui de la ville elle-même.

Il s'appuie sur ce que la différence du prix des vins dans l'intérieur et dans la banlieue, peut déterminer l'émigration de la population ouvrière dont les ressources sont aujourd'hui si bornées, et fait valoir d'ailleurs que la ville trouverait dans l'accroissement des consommations, une compensation à la réduction du tarif.

Routes. — Le conseil appelle l'attention de l'administration sur le mauvais état de la route de Lyon à Trévoux, et sur la nécessité d'améliorer la route de Lyon à Beaucaire, entre Givors et Condrieu.

Établissement d'une justice de paix à la Guillotière. — D'après la population toujours croissante de cette commune, aujourd'hui peuplée de 18,000 habitans, le conseil reconnaît la nécessité d'une justice de paix et appuie la demande de l'autorité locale.

École vétérinaire. La création d'une troisième école, établie à Toulouse, excite la sollicitude du conseil, comme menaçant l'existence ou du moins l'importance de celle de Lyon. Le conseil demande que cet intéressant établissement, qui est le berceau de l'art vétérinaire et qui a produit les sujets qui ont le plus concouru à l'avancer et à le perfectionner, ne soit pas réduit à un rang secondaire.

Bibliothèque Adamoli. — Demande d'un secours pour achat de livres destinés à compléter cette bibliothèque, que l'académie de Lyon et le public doivent à la munificence d'un citoyen recommandable.

Toutes les propositions et demandes du conseil d'arrondissement de Lyon, ont été accueillies par le conseil général du département, à l'exception de celle qui concerne la bibliothèque Adamoli, qu'il a considérée comme étrangère à l'administration départementale.

Conseil d'arrondissement de Villefranche.

Le conseil s'est borné à appeler l'attention de l'administration sur quelques réparations à faire aux établissemens publics et sur les routes nouvelles projetées dans l'arrondissement, et notamment sur la route départementale de Villefranche à Roanne, par Thisy, qui nécessite une dépense très-considérable et que l'administration se voit à regret forcée d'ajourner.

La décadence des fabriques du haut Beaujolais a suggéré au conseil la demande de fonds d'ateliers de charité pour offrir du travail et des ressources à la classe manufacturière inoccupée.

Les votes du conseil d'arrondissement de Villefranche ont été pris en considération par le conseil général.

GÉOGRAPHIE. — HISTOIRE.

INTÉRIEUR DE L'AFRIQUE.

Lyon, 30 octobre 1828.

M. Caillé, dont les journaux ont annoncé l'arrivée à Toulon, vient de passer à Lyon, se rendant à Paris, où il est appelé par le gouvernement, à la demande de la société de géographie. Si ce voyageur n'est pas le premier européen qui ait pénétré à *Tombouctou*, du moins il est le seul qui puisse donner, d'après son témoignage personnel, des notions exactes sur une ville qu'on s'est plu à environner de tant de mystères.

M. Caillé est un homme de 28 à 30 ans, d'une consti-

tion sèche et nerveuse ; son teint , fortement bruni , conserve la trace d'un long séjour dans les régions équinoxiales. Il s'exprime avec netteté et simplicité , et tous ses récits portent le caractère de l'exacitude et de la vérité. Son séjour en Afrique date de 1816 ; il a parcouru et habité les pays au Sud et au Sud-Est des établissemens français du Sénégal , et visité les contrées décrites par M. Mollien. Dans ses excursions , il avait acquis l'habitude de parler l'arabe vulgaire , qui est la langue des Maures dans toute l'Afrique , et avait appris aussi le Mandingue , qui suffit pour être compris de la plupart des peuplades nègres. Vêtu en Musulman , et professant extérieurement la religion mahometane dont tous les rits lui sont familiers , M. Caillé s'était habilement fait passer pour un Arabe d'Alexandrie enlevé très-jeune par l'armée française , lors de l'évacuation de l'Egypte , et conduit en France , d'où il avait réussi à s'échapper. Depuis il avait cherché , au moyen d'un petit commerce , à gagner de quoi retourner dans sa patrie.

Les Marabouts , ou prêtres du pays , touchés de sa situation et de son zèle apparent , furent les premiers à lui proposer de se joindre aux caravanes qui se rendent périodiquement sur le Niger , d'où il pourrait trouver quelque moyen de gagner la haute Egypte. C'était précisément l'objet de tous les désirs de notre voyageur. Recommandé chaudement par ses amis , il se mit en route avec un petit assortiment de marchandises , et fit partie d'une caravane qui se rendait dans le pays de Wasoulo.

Au bout de trois mois de marche , après avoir traversé des contrées très-montueuses , vu des pays fertiles , et passé plusieurs fois le désert , il arriva , en janvier 1828 , au bord du Niger , ou Djoliba , et s'embarqua sur un bâ-

timent d'environ 60 tonneaux, avec la partie de la caravane destinée pour *Tombuctou*.

Le Djoliba, dans son cours vers l'Est, s'offrit dès lors à M. Caillé comme un très-grand fleuve, dont la largeur moyenne n'était pas moindre de deux à trois milles. Il est sujet à de grands débordemens; les pays qu'il traverse sont très-plats, et ses bords sont peu élevés.

Ce fut après un mois d'une navigation fort lente, et après avoir traversé un grand lac, qui ne serait pas celui de Tsâd, que notre voyageur débarqua à Kabra, sur la rive septentrionale du fleuve. Ce lieu est le port de *Tombuctou*. La ville se trouve à 5 milles au Nord, sur la lisière du désert dont elle est presque entièrement enveloppée.

Tombuctou paraît être l'entrepôt principal du commerce de l'Afrique centrale, et le rendez-vous des caravanes parties de l'Afrique occidentale et des côtes de la Méditerranée. Les barques de commerce, dont quelques-unes sont du port de 70 tonneaux, s'arrêtent toutes à Kabra, et M. Caillé ne put obtenir aucun renseignement exact sur la navigation ultérieure du fleuve, ni sur les contrées qu'il traverse au-dessous de Kabra. Tout ce que M. Caillé croit pouvoir affirmer, c'est que toute communication entre le Niger et le Nil est impossible. Le cours du grand fleuve s'infléchit au Sud, et s'il ne se perd pas dans quelque grande mer intérieure, son embouchure doit être la même que celle du grand fleuve inconnu, qui se jette par sept branches dans le golfe de Benin.

Quant à la ville fameuse de *Tombuctou*, elle consiste, selon M. Caillé, en un amas de petites maisons construites en briques séchées au soleil, et ne renferme aucun édifice de quelque grandeur. Son circuit est d'environ trois milles,

et sa population fixe ne paraît pas excéder douze mille habitans. Le séjour des caravanes y répand beaucoup de mouvement.

Un prince nègre, mahométan, règne sur ce pays ; mais, ainsi que dans toutes les contrées soumises aux peuplades noires, et traversées par M. Caillé, ce sont les Arabes ou Maures qui, seuls, font le trafic, et sont maîtres de toutes les affaires.

Le commerce dont *Tombouctou* est le centre, consiste principalement en poudre et lingots d'or, en gommés et en Morfil (ivoire). M. Caillé pense qu'il serait très-avantageux aux états européens d'établir des relations avec ces contrées, mais il ne voit aucune possibilité de l'entreprendre directement, tant est grande parmi ces peuples l'horreur pour la race blanche et pour le nom de chrétien (Nâsr, Nazaréen.)

La catastrophe du major Laing, qui avait réellement atteint *Tombouctou*, a été racontée dans le lieu même à M. Caillé. Celui-ci, après quinze jours passés dans cette ville, en est reparti avec une caravane qui, en moins de deux mois, l'a conduit à Tafilet, d'où il a gagné Tanger ; là, le consul français lui a procuré les moyens de s'embarquer pour la France.

C'est à M. Jomard, de l'institut, que M. Caillé est adressé. On voit qu'il ne s'est fait d'avance aucun système ; il paraît même ignorer les diverses questions agitées entre les savans et les géographes au sujet de l'intérieur de l'Afrique. Il s'est contenté d'écrire, jour par jour, tout ce qu'il a vu et recueilli. Pendant son séjour au lazareth de Toulon, il s'est occupé à transcrire et mettre au net toutes ses notes au crayon, dont aucune n'a été égarée. On doit donc espérer que le public jouira bientôt d'une

relation pleine de détails nouveaux sur une contrée qui appelle depuis long-temps l'intérêt, et qui fixe l'attention du monde savant.

(*Un de vos abonnés*).

MÉLANGES.

Parmi les livres de la bibliothèque Adamoli qui ne se sont pas retrouvés à la bibliothèque de Lyon, lors de la restitution faite dernièrement à l'académie, il en est un qui portait ce titre : *Premier livre de Gaspard de Saillans, gentilhomme, citoyen de Valence en Dauphiné, le contenu duquel et des deux autres qui s'ensuivront se trouvera cy derrière*. A Lyon, par Jacques de la Planche, 1569, in-8.° « Cet ouvrage, dit M. Adamoli dans son catalogue manuscrit, est un mélange de quelques traits de morale, d'histoires et de lettres dont quelques-unes sont écrites de Valence à des Lyonnais et à des Lyonnaises, particulièrement à M.^{lle} Louise de Bourges et aux demoiselles ses compagnes, et dont d'autres, datées de Lyon où l'auteur faisait quelque séjour, sont adressées à des personnes du Dauphiné. On voit au frontispice l'écusson des armoiries écartelées de Gaspard de Saillans, encadrées dans cette sentence :

La paix de Dieu en toute saison
Veuille loger en cette maison. »

« On pourrait, continue M. Adamoli, y ajouter dans le même style :

Bien entendu tant qu'on verra
Que femme oncques n'y logera. »

La perte de ce volume est très-digne de regret , et il paraît bien difficile de la réparer. Nous n'en connaissons d'exemplaire nulle part. Il est à présumer qu'on y trouverait des choses intéressantes pour l'histoire ou pour la littérature , comme on en trouve dans presque tous les ouvrages du même temps.

Le livre de Gaspard de Saillans est mentionné par du Verdier , dans sa *Bibliothèque* ; mais du Verdier se contente d'en donner le titre et n'entre dans aucun détail sur ce qu'il contient ni sur la biographie de l'auteur. Nous pouvons suppléer un peu à son silence en ce qui touche ce dernier point. Guichenon , dans son *Histoire de Bresse et de Bugey* , 3.^e partie , pag. 341 , a donné un article sur la famille des Saillans , seigneurs de Brisenod ; on y lit que cette famille est originaire du Dauphiné , et que le chef en fut Jean de Saillans , seigneur de S. Julien , anobli *pour ses vertus et bonnes qualités* par le roi Louis XII , en 1512 , et qui laissa quatre enfans , dont Gaspard fut l'aîné. Ce Gaspard de Saillans , écuyer , seigneur de Beaumont , est celui qui composa l'ouvrage dont nous avons parlé. Guichenon se tait absolument sur cette circonstance ; mais il nous apprend que Gaspard épousa , le 7 juillet 1564 , Louise de Bourges , fille de Claude de Bourges , chevalier , seigneur de Myon et de Ville-Urbaine , général des finances en Piémont , et de Françoise de Mournay ; et qu'il eut de ce mariage Jean-François de Saillans , écuyer , seigneur de Courbeville , mari de Claudine d'Aleschamps , à laquelle il s'unit le 4 octobre 1505 , et d'où sont issus les seigneurs de Saillans et de Courbeville , qui se sont établis dans le Lyonnais. On voit , d'après les noms de ses père et mère , que Louise de

Bourges , femme de Gaspard de Saillans , était la sœur de la célèbre Clémence de Bourges , amie de Louise Labé , et la perle des damoiselles lyonnoises de son temps , comme l'appelle du Verdier. Clémence , fiancée à Jean du Peyrat , tué sur le champ de bataille à Beaurepaire , le 30 septembre 1561 , était morte depuis deux ou trois ans (1) , lorsque Louise se maria.

Il est plus que probable que le volume qui fait le sujet de cet article , nous fournirait , s'il n'était pas égaré , sur Gaspard de Saillans et sur sa famille , dès notions plus amples que celles que nous venons de donner , et que nous avons cru devoir consigner ici comme appartenant à la biographie lyonnaise.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS D'OCTOBRE 1828.

*. Nous avons omis , par mégarde , de rendre compte , dans le bulletin du mois d'août dernier , de la séance publique tenue par la société de médecine de Lyon , le 18 dudit mois , sous la présidence de M. le docteur Martin le jeune. M. le président a ouvert cette séance par la lecture de son rapport sur les maladies qui ont régné à Lyon , pendant le second semestre de 1824 et pendant le premier semestre de l'année 1825. M. Parat a prononcé l'éloge de M. Buitouzac , membre de la société.

(1) Voy. sur Clémence de Bourges la *Notice sur Louise Labé* , pag. xlj-xlij de l'édition des œuvres de cette dernière , publiée en 1824 ; les *Archives du Rhône* , tom. III , pag. 245 , etc.

M. Chapeau a lu le compte rendu des travaux de la compagnie, depuis le 17 juillet 1826 jusqu'au 4 août 1828, et M. Trolliet, un rapport sur les mémoires envoyés au concours, en 1826, sur deux questions, la première sur le *rachitis*, et la seconde sur la *colique des peintres*. Les conclusions de ce rapport avaient été adoptées dans la séance précédente: En conséquence, une mention honorable a été accordée à M. Foulhioux, de Lyon, auteur de l'un de ces mémoires sur le *rachitis*, et à l'auteur d'un mémoire sur la *colique des peintres*, portant pour épigraphe: *Opinionum commenta delet dies*, etc. Enfin, un jeton d'or a été décerné à M. Anquetin, de Paris, auteur d'un mémoire sur la même question. M. Chapeau a lu ensuite une notice historique sur M. Raillard, médecin de l'hospice de l'Antiquaille. La séance a été terminée par la proclamation, faite par M. le président, des questions mises au concours pour l'année 1830.

Depuis cette séance, le *Compte rendu des observations sur les maladies régnantes*, etc., par M. Martin le jeune (1), et celui *des travaux de la société*, par M. Chapeau, secrétaire (2), ainsi que la *Notice du même sur M. Raillard* (3), ont été reproduits par l'impression. Nous insérerons dans un de nos prochains N.^{os} l'éloge de M. Buitouzac, par M. Parat.

Voici le programme des prix que la société décernera dans la séance publique de 1830.

1.^o Une médaille d'or de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante: « Quels sont les » moyens les plus faciles, les plus sûrs et les moins dis- » pendieux, pour parvenir à détruire, ou au moins à » diminuer, les causes des maladies les plus fréquentes

(1) Lyon, Rusand, 1828, in-8.^o de 44 pages.

(2) *Ibid*, in-8.^o de 90 pages.

(3) Lyon, Idt, in-8.^o de 23 pages.

» à Lyon ; de celles, surtout, qui résultent de l'insalubrité de cette ville ?

2.^o Pareille médaille à l'auteur du meilleur mémoire sur cette autre question : « Peut-on considérer le rhumatisme et le catarrhe, qui souvent se succèdent, comme un même genre d'affection attaquant des systèmes différens ? Ces maladies se développent ordinairement sous l'influence de l'humidité et du froid : ne reconnaissent-elles pas d'autres causes ? Quels sont les moyens hygiéniques les plus propres à prévenir ces affections, et quel est le traitement qui leur convient le mieux ? »

La société décernera, en outre, une ou deux médailles d'or de 100 fr. chacune, à titre d'encouragement, à l'auteur ou aux auteurs des meilleurs mémoires sur des sujets de statistique, de topographie et de police médicales, relatifs à la ville de Lyon.

Les mémoires seront envoyés franc de port, avant le 1.^{er} juin 1830, à M. Dupasquier, secrétaire-général de la société, rue des Marronniers. Ils devront porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté, contenant les nom et demeure de l'auteur.

* * 1. — Nous apprenons que M. Alexis Janson, ancien juge au tribunal civil de Lyon, membre du cercle littéraire de cette ville, dont il avait été président, et de la société d'agriculture du département du Rhône, est décédé à Beaujeu le 29 septembre dernier.

* * 5. — Aujourd'hui, dimanche, a eu lieu la bénédiction solennelle du pont Charles X, dont l'ouverture s'est faite le 1.^{er} de ce mois. Le clergé des paroisses de S. Bonaventure, de la Guillotière et de S. Pothin des Brotteaux, et les autorités civiles et militaires, ont assisté à cette cérémonie. M. l'abbé Cattet, un des grands vicaires, y a procédé par délégation de Mgr. l'arche-

vêque d'Amasie, et a prononcé un discours (1). Le produit de la recette de ce jour est destiné aux pauvres. C'est peut-être la première fois, depuis de bien longues années, qu'on voit ici une pareille cérémonie. Le pont Morand ne fut pas béni, parce que les propriétaires ne purent s'entendre avec l'archevêché sur la dépense qui devait en résulter. On assure que l'archevêché demandait 16,000 francs.

* * 10. — Dans une ordonnance du roi du 16 juillet dernier, insérée au n.º 255 du *Bulletin des lois*, qui nous est parvenu aujourd'hui, les personnes ci-après nommées figurent parmi un grand nombre d'autres qui sont définitivement brevetées, savoir :

1.º Les sieurs Mac-Culloch (Thomas) et Brunel et fils aîné, apprêteurs de mousseline à Tarare, pour des procédés propres à apprêter les tissus de coton en organdy anglais fort, linon anglais fort, organdy souple de l'Inde et batiste d'Ecosse ;

2.º Le sieur Carrand aîné (Jean-Baptiste), marchand fabricant de bas, à Lyon, rue Mulet, n.º 24, pour la fabrication de bas en cachemire de laine, soie, bourre de soie, fil de coton, à dessins en couleurs solides, analogues à ceux des châles et des étoffes de soie ;

3.º Et enfin le sieur Meynier (Prosper), fabricant d'étoffes de soie, à Lyon, rue St-Polycarpe, n.º 8, pour une mécanique propre à fabriquer ensemble plusieurs rubans brochés, mécanique qu'il nomme battant-brocheur.

* * 19. — Le *Moniteur* de ce jour contient la notice nécrologique suivante :

« L'État, la société, le corps des ponts et chaussées viennent de faire une perte aussi grande que douloureuse dans la personne de M. Brisson, inspecteur divisionnaire

(1) Ce discours a été inséré dans la *Gazette universelle* du 7.

des ponts et chaussées , chevalier de la Légion-d'Honneur , décédé à Nevers le 25 du mois dernier , à peine âgé de cinquante ans , au milieu d'un voyage entrepris dans l'intérêt de l'administration publique.

M. Brisson , né à Lyon le 12 octobre 1777 , d'une famille honorable , donna dès son enfance les signes d'une étonnante capacité. Après avoir fait au collège de Juilly de fortes études , et obtenu ces premiers succès qui sont presque toujours pour l'avenir le gage de succès plus grands , il entra à l'Ecole polytechnique à l'époque de la création de cette école célèbre. Il n'avait alors que seize ans , et dès ce moment le jeune élève prit rang parmi les maîtres. Bientôt il fut admis dans le corps des ponts et chaussées , où sa vie n'a été qu'un enchaînement des services les plus utiles et les plus distingués. Attaché en 1802 , sous la direction de M. Liard , au canal *Monsieur* , et deux années après , sous celle de feu M. Payant , au canal de Saint-Quentin , il s'occupa plus particulièrement , sur l'un et l'autre de ces deux canaux , des travaux du hief de partage , et dans ces postes difficiles et importants , il déploya les ressources d'un génie actif et fécond. Une récompense éclatante suivit de près ces premiers succès. A peine M. Brisson atteignait-il sa trentième année , qu'il reçut le brevet du grade d'ingénieur en chef. C'est en cette qualité qu'il prit , le 1.^{er} mars 1809 , la direction du département de l'Escaut qui faisait alors partie de la France. On connaît la situation de ce territoire , placé au-dessous du niveau des pleines mers : on connaît les dangers dont il est incessamment menacé par les marées qui s'élèvent au-dessus du sol cultivé et habité , et dont les flots envahiraient une surface immense de terrain , sans les digues puissantes contre lesquelles leur fureur vient se briser. M. Brisson sut opposer aux efforts de l'Océan tous les moyens d'un art qu'il avait profondément étudié ; et dans l'espace de quatre années , heureusement secondé par son collaborateur et son ami , M. Dan de la Vanterie , aujourd'

d'hui ingénieur en chef du département de la Manche ; il exécuta , avec le plus grand succès , des travaux immenses d'un genre nouveau , dont le pays gardera toujours les précieuses traditions. Ce fut aussi dans ce département qu'il rédigea les projets d'un canal de Bruges à l'Escaut , et d'un port maritime à Breskens.

Les événemens de 1814 le ramenèrent dans sa patrie , et le 1.^{er} août suivant , M. le baron Pasquier lui confia le service du département de la Marne , l'un de ceux où la guerre venait d'étendre ses ravages. M. Brisson consacra tous ses momens à effacer les traces d'une invasion qui avait laissé les routes dans un état déplorable. La ville de Châlons lui doit particulièrement la construction du grand pont sur la Marne.

Mais la capitale devait être bientôt le théâtre de ses talens. M. Becquey , conseiller d'état , directeur-général des ponts et chaussées , juste appréciateur des éminentes qualités de M. Brisson qu'il honorait d'une estime , d'une confiance et d'une affection toutes particulières , ne tarda pas à penser que c'était au centre même de l'administration qu'il fallait placer un homme dont les lumières étaient si variées et si étendues. Il le chargea d'abord des études d'un canal de Paris à Tours et à Nantes , puis il le nomma successivement professeur de construction à l'école royale des ponts et chaussées , inspecteur de cette école , et secrétaire du conseil-général d'administration. En 1824 , une nouvelle distinction vint s'ajouter aux précédentes : M. Brisson fut élevé au grade d'inspecteur divisionnaire. C'est dans ces diverses fonctions , c'est dans les leçons qu'une jeunesse studieuse , dont il était l'idole , recueillait avidement ; c'est dans les délibérations du conseil où il se faisait remarquer par la justesse des vues , par la rectitude de son jugement et la promptitude de sa pensée ; c'est dans ces nombreux rapports qui lui étaient demandés à chaque instant , et qui presque tous sont de véritables traités sur la matière dont ils étaient

l'objet ; c'est dans ses conversations journalières avec tous les ingénieurs qui venaient lui soumettre une foule de questions nouvelles qu'il résolvait avec autant de rapidité que de bonheur ; c'est enfin dans toutes ses relations de devoir et d'amitié qu'il se plaisait à épancher l'immense trésor de ses connaissances. Une palme nouvelle semblait l'attendre encore au moment même où la mort est venue si prématurément le ravir à sa famille, à ses nombreux amis, et au corps dont il était l'ornement. Une place vaquait à l'Académie des sciences. De grand travaux, de savans mémoires appuyaient sa candidature et légitimaient ses espérances.

Mais pour connaître M. Brisson tout entier, il faudrait le suivre dans sa vie privée : c'est là qu'on le verrait pratiquer toutes les vertus de famille. Excellent mari, bon père, bon frère, ami fidèle et dévoué, oublieux de ses intérêts pour soigner ceux des autres, on peut dire que les qualités de son cœur égalaient celles de son esprit.

Ce n'est point en quelques lignes qu'il est possible de mesurer une pareille perte : il faudrait une main plus habile pour suppléer à tout ce que laisse d'imparfait ce faible et premier hommage rendu à la mémoire d'un homme dont la vie a été si utile, et dont la mort excite de si profonds regrets.

Puisse sa veuve désolée, puissent ses malheureux enfans trouver dans l'expression d'une douleur universellement partagée, une consolation bien faible sans doute pour un si grand malheur ! »

* * 22. — M. Quatremère de Quincy a fait insérer dans le *Moniteur* de ce jour une *Notice* fort intéressante sur la vie et les ouvrages de M. le baron Lemot, qu'il avait lue à la séance publique de l'académie royale des beaux-arts, le 4 de ce mois, en sa qualité de secrétaire-perpétuel.

* * M. Montgolfier, d'Annonay, vient d'inventer une espèce de papier, qu'il nomme *papier-linge*, et dont

on peut se servir dans les ménages au lieu de toile. Il fabrique, dit-on, des nappes et serviettes damassées, qui sont aussi belles, aussi douces que la toile ouvrée et presque aussi solides. Chaque serviette ne coûte que 5 ou 6 centimes, et lorsqu'elles sont salies, on les reprend à moitié prix. Il fabrique également en papier des draps de toute grandeur, qui se vendent à un prix proportionné, ainsi que des tulles brodés propres à faire des rideaux, des draperies, des robes de bal, et dont le prix n'est que de 20 ou 25 cent. le mètre carré, des papiers de tenture qui peuvent rivaliser avec les plus riches étoffes de soie, etc., etc.

* * 26. — Le *Précurseur* de ce jour contient un article intitulé: *Conseil général du département du Rhône, Budget*, où l'on remarque ce paragraphe: « Nous voyons encore » figurer, parmi les dépenses d'utilité départementale, » une somme de 1200 francs pour la statistique du dé- » partement du Rhône. Nous voudrions bien savoir à quoi » sont employés ces 1200 fr. Rien n'a été fait jusqu'à ce » jour pour la statistique du département. Cette partie des » sciences économiques est parmi nous complètement né- » gligée, car certes on n'appellera pas de la statistique ce » que publient des hommes du reste fort estimables et » instruits, sous le titre d'*Archives statistiques*. Ce recueil » ment à son titre, et on ferait mieux de l'appeler *Archives » bibliographiques*. Si les 1200 francs dont il est question » soutiennent les *Archives*, c'est de l'argent, sinon mal » employé, du moins bien inutile au département. » Les rédacteurs du *Précurseur* se trompent dans leur conjecture sur l'emploi des 1200 francs dont il s'agit; ils se trompent aussi sur la nature de notre recueil qui n'est pas seulement intitulé *Archives statistiques*, mais *Archives historiques et » statistiques*; ils se trompent enfin s'ils regardent ce même recueil comme entièrement *bibliographique*. La bibliographie n'y occupe qu'une place secondaire, mais une place qu'elle n'usurpe point, et qui lui appartient comme

à une branche de l'histoire et même de la statistique proprement dite, puisqu'elle constate les progrès actuels de l'intelligence et des lumières. En tout cas, lors même qu'il serait vrai que l'argent en question fût destiné à soutenir une entreprise littéraire et scientifique qui n'a rien de mercantile, nous ne voyons pas qu'il y eût lieu d'en faire un sujet de reproche à l'administration, et nous pensons que ce reproche serait surtout déplacé dans la bouche de gens qui professent des opinions libérales, et qui se sont souvent plaint de ce que les lettres, les sciences et les arts manquaient d'encouragemens parmi nous.

* * Un grand nombre de personnages plus ou moins célèbres ont passé dans cette ville durant le cours du mois. Nous indiquerons parmi les plus remarquables, les suivans : MM. le comte de Talleyrand, le baron Mounier, la duchesse d'Albuféra, le général comte de Boigne, l'abbé Desmazures, Pardessus, Mauguin, Edouard de Saint-Cricq, neveu du ministre du commerce, le colonel Fabvier, le compositeur Berton, Gail fils, le docteur J. J. Virey, Gabriel Peignot, de Blainville, Aimé Martin, etc.

ERRATA.

Page 145, ligne 6, *Vetranus*, lisez : *Vertranius*.

Page 303, ligne dernière, et il en peu, lisez : et il en est peu.

Page 322, ligne 8, *Limnades*, lisez : *Hymnades*, et ligne 9, *Himnides*, lisez : *Hymnides*.

Page 359, ligne 18, attiré, lisez : altéré.

Page 385, lignes 3 et 4, le prix du pain, etc., lisez ; Par arrêté de la mairie, le prix du pain, à compter de ce jour, est diminué d'un liard. En conséquence, le pain ferain est fixé à 21 centimes $\frac{1}{1}$ (4 sous 1 liard), la livre usuelle ; et le pain *bis*, à 17 cent. $\frac{1}{2}$ (3 sous $\frac{1}{2}$).

Page 394, ligne 15, et qu'il faudrait, lisez : et de ce qu'il faudrait.

Page 395, ligne 28, que doivent avoir la voûte, lisez : que doit avoir la voûte.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE VOLUME.

Essais historiques sur la ville de Lyon, VI.^e article.	pag. 5
Additions et corrections pour la liste des députés du Lyonnais, etc. (M. COCHARD).	27
Notice sur l'abbé de Faramant (M. BREGHOT).	34
Histoire littéraire de Lyon (Note sur un point de l' (LE MÊME).	37
Le retour de chasse et la tireuse de cartes, aux eaux (M. PASSERON).	43
Mélanges	48
Bulletin bibliographique.	68
Bulletin historique du mois de mai 1828.	72
Additions et corrections pour le tome précédent.	80
Essais historiques sur la ville de Lyon, VII. ^e article).	81
Histoire (Lettres de La Hire aux Lyonnais et de Diane de Poitiers aux échevins de Lyon).	94
Catalogue de la bibliothèque de M. Adamoli (M. BREGHOT).	99
Premier état des ouvrages entrés à la bibliothèque publi- que de la ville de Lyon depuis le 15 mars 1827.	115
Additions à la notice sur le P. Folard (M. BREGHOT).	126
Manufacture de soierie à Lyon (Lettres patentes de Louis XI, de 1466)	129
Flore lyonnaise, par M. le docteur Balbis. Extrait (M. GROGNIER).	155
Nécrologie (M. C. H. Morel-Voleine, M. A. Pelzin et J. F. S. F. Beugeard (M. BREGHOT)	137
Mélanges	143
Bulletin bibliographique.	150
Bulletin historique du mois de juin 1828	155
Essais historiques sur la ville de Lyon, VIII. ^e article.	161
Examen des conjectures sur l'incendie de l'ancienne ville de Lyon, sous Néron, avec des observations sur cet événement (M. DE LA TOURRETTE).	173

Exposition des tableaux de l'école lyonnaise au palais des arts et du commerce (M. PASSERON)	214
Bulletin historique du mois de juillet 1828	233
Essais historiques sur la ville de Lyon , IX. ^e article	241
Rapport sur la stétilégie (M. MONFALCON)	254
De la fraternité consanguine des Lyonnais et des Milanais (M. l'abbé ARMÉ GUILLON DE MONTLÉON)	277
Mélanges	298
Second état des livres entrés à la bibliothèque publique de la ville de Lyon , depuis le 15 mars 1827	333
Rapport à l'académie de Lyon sur le concours de statistique (M. GROGNIER)	442
Lettre sur une traduction de l'Art poétique d'Horace (M. DE LAUNOIS)	348
Réponse d'un des rimeurs (M.***)	353
Le major-général Martin, poème couronné par l'académie de Lyon (M. RABANIS)	358
Le merle et le rossignol , fable (M. COIGNET)	371
Bulletin historique du mois d'août 1828	372
<i>Idem</i> du mois de septembre	385
Programme des prix de l'académie de Lyon pour 1829	398
Essais historiques sur la ville de Lyon , X. ^e article	401
Nouvelles lettres sur une traduction de l'Art poétique d'Horace (MM. DUGAS-MONTBEL et AGNOSTE	413
Conseil général du département du Rhône. Session de 1828 à 1829	435
Détails sur l'intérieur de l'Afrique donnés par M. CAILLÉ	464
Mélanges	468
Bulletin historique du mois d'octobre 1828	470
Errata	478

TABLE

ALPHABÉTIQUE ET RAISONNÉE

DES TOMES VII ET VIII DES ARCHIVES DU RHÔNE.

(Les chiffres romains indiquent les tomes ; les chiffres arabes ,
les pages).

Abbaye (rue de l'), VII , 81-85.

Abbé (le P. Pierre l'), jésuite , recteur du collège de la Trinité ,
VIII , 37.

Abeille française, Bull. bibl. VII , 235 , 312.

Académie de Fourvières , VII , 214-217.

Académie royale des sciences , belle-lettres et arts de Lyon. Pro-
gramme des prix proposés pour 1828 , VII , 36-40. Discours de
réception de M. Cap , Bull. bibl. 64. Mémoire sur l'exécution du
testament du major-général Martin , par M. Guerre , Bull. bibl.
66. Réflexions sur l'obligation de publier les travaux académiques ,
par M. Parat , 122-127 , et Bull. bibl. 310-311. Restitution de
livres faite à l'académie par la ville , Bull. bibl. 392. VIII , 102-
103. Lettre de Mad. du Bocage relative à sa reception , etc. , VII ,
441-448. Rapport sur le concours de statistique , par M. Grogner ,
VIII , 342-348. Programme des prix pour 1829 , 398-400. Séance
publique du 12 février 1828 , VII , 317-318. Du 10 juillet , VIII ,
239. Du 4 septembre , 385-392.

Adamoli (catalogue de la bibliothèque de M.) , art. de M. Bregnot ,
VIII , 99-115. Voy. Arenas.

Administration départementale. Voy. Conseil général.

Agnoste. Voy. Horace.

Ainay (place d') , VII , 85-93. (rue du rempart d') , 95-96.

Albon (place d') , VII , 96-100.

Allier de Hauteroche (M. Louis) , sa nécrologie , VII , 160.

Almanach des Muses pour 1828 , bull. bibl. VII , 234.

Amanton (M. C. N.). Voy. Annuaire , Fournier , Laverne , Recueil
et Vers.

- Amasio (mandement de Mgr. l'archevêque d'), pour le carême de 1828, Bull. bibl. VII, 310. Voy. Statuts synodaux.
- Amboise (rue d'), VII, 210-211.
- Ambroise (St.). Voy. Dugas.
- Amédée (rue), VII, 211-212.
- Andrieux (M.), attaqué dans la *Gazette universelle de Lyon*, sa défense, VII, 460-463.
- Ane (rue de l'), VII, 212.
- Anecdotes. Voy. Béraud (le P.), Keisel, Lyonnaises, Mélanges et Pomme.
- Anges (montée des), VII, 213-218.
- Angile (rue de l'), VII, 218-219.
- Angles (rue des deux), VII, 219.
- Angoulême (cours d'), VII, 219-223.
- Annales biographiques par M. Mahul, 1.^e part, bull. bibl. VII, 467-469. 2.^e part., bull. bibl. VIII, 69-70.
- Annibal, note sur son passage des Alpes, par M. Athenas, VII, 154-157.
- Annuaire de la Côte d'or, par M. C. N. Amanton, VIII, 52-54.
- Antiquaille (rue et place de l'), VII, 241-249.
- Antonia (rue d'), VII, 249-251.
- Aperçu de l'état de la civilisation, etc., par M. Smith, Bull. bibl. VII, 231. 2.^e édit. Bull. bibl. 390.
- Aqueducs (territoire des), VII, 251-258.
- Arbalète (rue de l'), VII, 258.
- Arbre-sec (rue de l'), VII, 258-259.
- Arc (Jeanne d'), VIII, 95. *Nota.* Il s'est glissé à cette page, ligne 4, une faute d'impression : au lieu d'*Orléans*, lisez : *Houen*.
- Archéologie, personnes qui l'ont cultivée à Lyon, VIII, 143-149. Voy. Etrennes, Incendie de Lyon, Lollia, Propriété littéraire, Socrate et Taurobole.
- Archers (cour des), VII, 259-260.
- Archevêché de Lyon (discussion à la chambre des députés relative à l'), VIII, 253-239i
- Archevêché (rue de l'), VII, 321-328.
- Arena (Antoine de), ou du Sablon, édition de sa *Meygra entreprise*, donnée par M. Adamoli, VIII, 106-109.
- Argue (passage de l'), VII, 328-330.
- Arioste (l'), lettre sur la traduction de ses Satires par M. Trélis, par M. Pericaud aîné, VIII, 330-333.
- Armoiries de la ville de Lyon (mémoire sur les), et en particulier, sur le lion qui y figure, par M. Bregnot, VII, 337-348.

- Arsenal (rue et quai de l')**, VII, 330-336.
Astronomie. Voy. Eclipses.
Art poétique d'Horace, trad. en français. Voy. Horace.
Artigny (l'abbé d'), VIII, 10-111.
Artois (rue d'), VII, 336.
Athenas (M.). Voy. Annibal.
Attache des bœufs (rue de l'), VII, 401.
Auger (notice sur le P. Emond), par M. Pericaud aîné, VII, 100-122. Bull. bibl. 310.
Auges (grande et petite rue des), VII, 401.
Augustins (quai et rue des), VII, 401-411. VIII, 5-7.
Aumône (rue de l'), VII, 411.
Autel de Lyon, VII, 86.
Auvergne (rue d'), VII, 411-414.

Balbis (M. le docteur J. B.). Voy. Flore lyonnaise.
Baleine (place, quai et rue de la), VII, 414-416.
Ballanche (M.). Voy. Essais de palingénésie.
Bandes noires connues des anciens, VII, 448.
Barbier (M. A.-A.), catalogue de ses livres, bull. bibl. VII, 314-391.
Barre (rue de la), VII, 416-417.
Barthélemy (l'abbé), son passage à Lyon en 1755, VIII, 303-309.
Basses-verchères (rue des), VII, 417.
Basseville (rue), VII, 417.
Bât-d'argent (rue), VII, 417-418.
Battières (territoire des), VII, 418-419.
Bayard (rue), VII, 419.
Bayle, VII, 304.
Beaugeard (J. F. S. F.), sa nécrologie, par M. Bregnot, VIII, 141-143.
Beaumont (Christophe de), archevêque de Paris, VIII, 303. Nota.
 On a donné par mégarde, en cet endroit, à *Christophe* de Beaumont le prénom d'*Elie* qui appartient à son frère, célèbre avocat.
Beauregard (place de), VII, 419.
Beaux-arts (goût des Lyonnais pour les), VIII, 325-326. Voy. Charité, Exposition, Retour de chasse, etc.
Béliet (rue du), VIII, 81.
Belle-Cordière (rue), VIII, 7-19.
Bellevue (rue), VIII, 19-26.
Bellièvre (famille de), VIII, 82-85. (Claude de), son *Lugdunum priscum*, 83-84.

- Bellièvre (rue), VIII, 81-85.
 Béraud (le P.), anecdotes qui le concernent, VIII, 304, 317-318.
 Bernardines (place des), VIII, 86-88.
 Berry (rue de), VIII, 88.
 Bessard (rue du), VIII, 89-90.
 Beuf (M. P.). Voy. Bible.
 Biard (M.). Voy. Retour de chasse.
 Bible latine publiée par M. P. Beuf, Bull. bibl. VII, 389.
 Bibliographie. Voy. Bibliothèque, Catalogues, Bulletins bibliographiques, etc.
 Bibliothèque publique de Lyon, enlèvements qui y furent faits en 1793, VII, 60-62. — Notice sur cette bibliothèque, par M. Pericaud aîné, Bull. bibl. 470-473. — Premier état des livres qu'elle a reçus depuis le 15 mars 1827, VIII, 115-125. — Second état, 333-341.
 Bibliothèques particulières, à Lyon (anciennes), VIII, 147-149.
 Bichat, lettre sur le lieu de sa naissance, par M. F. A. Pic, VII, 150-151.
 Biographie lyonnaise. Le P. Emond Auger, VII, 100-122. Julienne Morella, 186-189. J.-B.-J. Boscard de Villeplaine, 193-210. Amélie de Montendre, 260-267. Proculus, 305-308. François de Mandelot, 348-380. J.-M. Hénon, 429-434. Louis de Lacroze de Faramant, VIII, 34-37, 301-303. Voy. Allier de Hauteroche, Beaugeard, Bellièvre, Bourgelat, Brisson, Morel-Voleine, Pelzin, Willermoz, etc. Voy. aussi Annales biographiques.
 Biographie universelle, extrait du tom. L, par M. Breghot, VII, 270-275.
 Blason. Voy. Armoiries.
 Bocage (Madame du). Voy. Académie roy. de Lyon.
 Boileau, lettre sur ses Œuvres posthumes, par M. Parrelle, VII, 27-34.
 Boissac (rue), VIII, 161-164.
 Boissat (famille de), VIII, 161-162.
 Boitiers (rue des), VIII, 164.
 Bollioud-Mermet (M.), VII, 303.
 Bombarde (rue de la), VIII, 164-166.
 Bonneveau (rue), VIII, 166-168.
 Bonnevie (M. l'abbé). Voy. Sermons.
 Bon-rencontre (rue et quai), VIII, 168.
 Boniver (M. Camille). Voy. Vers.

- Bordes (Charles)**, VII, 444; VIII, 18-19.
Bory (le chevalier de), ses vers à Madame du Bocage, VII, 445-447.
Boscary de Villeplaine (notice sur J.-B.-J.), rédigée par M. Z. (M. Passeron), sur les notes de M. Daigueperse, VII, 193-210, et bull. bibl. 311.
Botanique. Voy. Flore lyonnaise.
Bottin (M.). Voy. Dugas, Monnaies et Tourrette.
Boucherie des Terreaux (place de la), VIII, 169.
Boucherie (rue de la), VIII, 169.
Boucherie St. George (rue de la), VIII, 169-170.
Bouchers (rue des), VIII, 170-171.
Boulier (Jean), VIII, 48-49.
Bouquetiers (rue des), VIII, 171-172.
Bourbon (rue de), VIII, 242-244.
Bourdy (rue de), VIII, 244-245.
Bourgchanin (rue du), VIII, 245-248.
Bourgelat (rue), VII, 248-254. — (Claude), 250-254.
Bourges (Clémence de), VII, 216; VIII, 470.
Bourgneuf (quai), VIII, 401-408.
Boutaille (rue), VIII, 408.
Brèche (rue de la), VIII, 408-409.
Bregnot du Lut (M.). Voy. Adamoli, Armoiries de Lyon, Beaugard, Bulletins bibliographiques, Députés, Etrennes, Faramant, Folard, Imprimerie lyonnaise, Inscriptions, Mélanges, Montendre, Morella, Morel-Voleine, Orme, Pelzin, etc.
Brisson (M.), de Lyon, sa nécrologie, VIII, 473-476.
Brosses (M. le comte de), son discours à l'ouverture de la session du conseil général du dép. du Rhône, en 1828, VIII, 435-441. Voy. Caillé (M.) et Conseil général.
Brossette (Claude), ses notes sur Régnier, VIII, 152-154.
Budget de Lyon pour 1828, bull. bibl. VIII, 151. — du dép. du Rhône. Voy. Conseil général.
Buisson (rue), VIII, 409-410.
Bulletins bibliographiques, VII, 62-67, 157-158, 231-236, 309-315, 389-392, 467-473; VIII, 68-72, 150-155.
Bulletins historiques, novembre 1827, VII, 63-80; décembre, 158-160; janvier 1828, 237-240; février, 315-320; mars, 393-400; avril, 473-478; mai; VIII, 72-80; juin, 155-160; juillet, 233-240; août, 372-384, septembre, 385-398; octobre, 470-478.
Butte (montée de la), VIII, 410-413.

- Caillé (M.), détails qu'il a donnés , lors de son passage à Lyon de ses voyages dans l'intérieur de l'Afrique , art. de M. le comte de Brosses , VIII , 464-468.
- Calotte (régiment de la) , VIII , 109.
- Calvet (le docteur). Voy. Morella.
- Cap (M.). Voy. Académie roy. de Lyon.
- Catalogues. Voy. Adamoli , Barbier , Souchay.
- Caton (Valérius) , était-il de Lyon ? VIII , 38-41.
- Caylus (le comte de) , sa lettre au P. Béraud , VIII , 317-318.
- Cerccau (Œuvres du P. du) , précédées d'un Essai sur sa vie , par M. Pericaud aîné , édit. publiée à Lyon , VIII , 335-336.
- Champier (Symphorien) , VII , 214-215.
- Chappuis (Claude) , VIII , 108-109.
- Chardon de la Rochette , tomes inédits de ses *Mélanges de philologie* , bull. bibl. VII , 390 ; VIII , 326.
- Charité (la) , bas-relief , par M. Legendre-Héral , art. de M. Z. (M. Passeron) , VII , 249-299.
- Charpin (Etienne) , sa bibliothèque , VIII , 147-148.
- Châteaubriand (M. de) , extraits de ses *Mélanges littéraires et de son Voyage en Italie* , VII , 454-460.
- Chemin de fer de St-Etienne à Lyon (état de situation de la compagnie du) , bull. bibl. VIII , 150.
- Chevalier-Victorg (M. Bernard). Voy. Mandelot.
- Citadelle de Lyon (ancienne) , VIII , 21-26.
- Cochard (M. N.-F.). Voy. Homme de la Roche , Lyonnais et Monnaies.
- Coignet (M. F.). Voy. Fourvières et Merle.
- Colle. Voy. Croix de Colle.
- Collège royal de Lyon (discours prononcé à la distribution des prix du) , par M. F.-J. Rabanis , bull. bibl. VII , 64. — (Notice sur le) , par le même , 127-140 , et bull. bibl. 311.
- Commerce. Voy. Foires de Lyon , Industrie , Manufacture et Pliage.
- Communautés religieuses de Lyon (anciennes) , art. de M. Morel. Voleine , VII , 267-270.
- Conseil général du département du Rhône , ses délibérations en 1827 , VII , 5-27. — Analyse de la session de 1828 à 1829 , par M. le C. de B. VIII , 435-462. — Sommaire des délibérations des conseils d'arrondissement de Lyon et de Villefranche , 462-464.
- Conservation de Lyon (tribunal de la). Voy. Foires.
- Corgenon (Hugues de) , VIII , 49-50.
- Cornards de Bourchanin , VIII , 246-247.

- Correspondance.** Voy. Amanton, Arioste, Bichat, Boileau, Durand de Lançon, Fournier, Horace, Mandelot, etc.
- Cour royale de Lyon** (discours sur l'influence du magistrat, prononcé à la rentrée de la), par M. Justinien Rieussec, bull. bibl. VII, 65.
- Courvoisier** (M.), son discours au collège électoral de Villefranche, VII, 71-80.
- Crémieux** (M.), ses expériences de stitilégie à Lyon, VIII, 254.
- Croix de Colle**, origine de ce nom, VII, 277.
- Daigneperse** (M.). Voy. Boscary.
- Dames de Lyon.** Voy. Gundling et Lyonnaises.
- Daviers** (M. l'abbé). Voy. Dercomidas.
- Delorme** (Guillaume-Marie), VII, 252 ; VIII, 173-174.
- Députés de Lyon aux assemblées législatives** (liste des), avec notes, par MM. Morel-Volcine et Bregnot, VII, 43-53. — Aux états généraux, 224-231. — Extrait d'une lettre de M. Cochar, contenant additions et corrections pour ces listes, VIII, 27-34.
- Dercomidas**, prêtre catholique arménien, son martyre à Constantinople et la translation de son corps à Lyon, détails donnés par M. l'abbé Daviers, VII, 475-476.
- Desbordes-Valmore** (Madame). Voy. Incendie.
- Diane de Poitiers**, duchesse de Valentinois (lettre de), aux échevins de Lyon, VIII, 97-98.
- Dispensaire de Lyon** (règlement pour le service médical du), bull. bibl. VII, 310.
- Dugas** (le président), analyse de son mémoire sur St. Ambroise, par M. Bottin, bull. bibl. VII, 67.
- Dugas-Monthel** (M.). Voy. Homère et Horace.
- Duplain** (Pierre et Benoit), VII, 303.
- Duplessis** (M.), nommé recteur de l'Académie de Lyon, VII, 397. — Son discours à la distribution des prix du collège, VIII, 375-378.
- Durand** (M. Charles), son Cours d'éloquence, VIII, 41.
- Durand de Lançon** (M.). Voy. Imprimerie lyonnaise.
- Eclipse du 5 novembre 1827**, VII, 54-55.
- Enseignement mutuel pratiqué par les jésuites dans le 16^e siècle**, VII, 232-234.
- Enseignement des sciences industrielles** (exposition d'une méthode pour l'), par M. H. Tabareau, bull. bibl. VII, 512.
- Errata**, VII, 160, 240, 320, 400 ; VIII, 80, 160 et 478. Voy. Arc (Jeanne d'), Beaumont (Christophe de) et Rozier.

- Essais historiques sur la ville de Lyon , ou description par ordre alphabétique des quartiers , places , rues et monumens de cette ville , VII , 81-100 ; 210-224 ; 241-260 ; 321-336 ; 401-419. VIII , 5-26 ; 81-94 ; 161-172 ; 241-254 ; 401-413.
- Essais de palingénésie sociale , par M. Ballanche , bull. bibl. VII , 236.
- Examen du jésuitisme , bull. bibl. VIII , 68.
- Exposition de tableaux de l'école lyonnaise au palais des arts en 1828 , art. de M. Z. (M. Passeron) , VIII , 214-228.
- Faramant (notice sur l'abbé Louis Lacroze de) , par M. Bregnot , VIII , 34-37. — Additions à cette notice , par le même , 301-303.
- Flore lyonnaise , par le docteur J.-B. Balbis , bull. bibl. VII , 235. — Extrait , par M. Grogner , VIII , 133-137.
- Foires et tribunal de la Conservation de Lyon , notes , par M. Morel-Voleine , VII , 145-149.
- Folard (additions à la notice sur le P.) , par M. Bregnot , VIII , 126-129.
- Forlis (Isidore) , VIII , 298.
- Foudras (M.). Voy. Société roy. d'agriculture.
- Fournier (Hugues) , extrait d'une lettre de M. C.-N. Amanton , relative à ce Lyonnais , VIII , 323-324. — (Humbert) , VII , 215-216.
- Fourvières , élégie , par M. F. Coignet , VII , 55-59. Voy. Académie de Fourvières.
- Foyatier (M.). Voy. Labé (Louise).
- Fraternité consanguine des Lyonnais et des Milanais (dissertation sur la) , par M. l'abbé Aimé Guillon de Montléon , VIII , 277-297.
- Fraugé (le capitaine) , dégradé à Lyon , VIII , 50-51.
- Gauffecourt (M. de) , ses ouvrages et son séjour à Lyon , VIII , 112-115.
- Géminius , lyonnais , ami de Pline le jeune , VIII , 42-43.
- Géographie. Voy. Caillé.
- Gintraç (M. le docteur). Voy. Guérin.
- Girafe (Mémoire sur la) , par M. Mongez , bull. bibl. VII , 62-63.
- Girard (Jean) , VIII , 54-60.
- Gnippon (Antonius) , précepteur de Cicéron , était-il Lyonnais ? VIII , 38-41.
- Goltz (Hubert) , liste qu'il donne des amateurs d'antiquité qui existaient de son temps à Lyon , VIII , 144-145.

Gonsalve de Tolède, médecin à Lyon dans le 16^e siècle, VII, 215-217.

Gonthier, poète latin du 13.^e siècle, VIII, 61.

Gras (Henri), sa bibliothèque, VIII, 148.

Grogner (M.). Voy. Académie roy. de Lyon, Flore lyonnaise et Hénou.

Grolier (Jean), son cabinet d'antiquités et sa bibliothèque, VIII, 145.

Guérin (Pierre), son éloge par M. le docteur Gintrac, VII, 301-303.

Guerre (M.) Voy. Académie roy. de Lyon.

Guillet (Pernelle du), VII, 216.

Guillon de Montléon (M. l'abbé Aimé). Voy. Fraternité, etc.

Gundling (Jacques-Paul), passage de cet historien relatif aux dames de Lyon, VIII, 318-320.

Hénou (notice sur M. J.-M.), par M. Grogner, VII, 429-434.

Henricy (M.) Voy. Imprimerie lyonnaise.

Histoire. Voy. Biographie, Bulletins historiques, Députés de Lyon, Essais historiques, Siège de Lyon, etc.

Histoire littéraire. Voy. Biographie lyonnaise, Caton, Géminius, Gniphon, Horace, Mélanges, Plotius, etc.

Homère (L'Iliade d'), trad. par M. Dugas-Montbel, bull. bibl. VII, 236.

Homme de la Roche, calendrier pour 1828, par M. Cochard, bull. bibl. VII, 62.

Horace, traduction de son Art poétique par M. Poupar, revendiquée en faveur de M. le marquis de Sy, dans une lettre signée de Launoy; réponse à cette lettre, VIII, 348-357. — Lettre sur le même sujet, par M. Dugas-Montbel, 413-419. — Autre, signée Agnoste, 419-434.

Hugues de St. Cher (le cardinal), VIII, 519.

Hymnides, note sur ce mot employé par Bonaventure des Périers et Rabelais, VIII, 320-322.

Idt (M.), son discours à la distribution des prix du collège royal, VIII, 373-375.

Imbert (M. le docteur), couronné par l'académie de Lyon pour son Essai sur l'histoire de la médecine et des médecins de Lyon, VIII, 343-348.

Imprimerie lyonnaise, manuscrit de l'abbé Mercier de St. Léger, sur ce sujet, bull. bibl. VII, 314, 391. Extrait d'un mémoire de M.

- Henry sur l'imprimerie en Provence , par M. Bregnot , 420-4
 — Lettre de M. Durand de Lançon sur d'anciennes éditions lyonnaises , VIII , 326-330.
- Incendie de Lyon sous Néron , VIII , 309. Voy. Tourrette (la).
- Incendie (l') , par Madame Desbordes-Valmore , VIII , 228-232.
- Industrie , ses progrès dans le département du Rhône depuis 1794 art. de M. Ozanam , VIII , 62-67. Voy. Enseignement des sciences industrielles et Manufactures de soieries.
- Innocent IV à Lyon , VIII , 318-320.
- Inscriptions modernes à Lyon , art. de M. Bregnot , VIII , 310-317
 — Inscriptions trouvées dans les fondations du Grand théâtre VII , 319-320.
- Insectes qui rongent les livres , moyen de les détruire , VII , 304.
- Instruction publique. Voy. Enseignement et Statilégie.
- Jacquand (M.). Voy. Morus.
- Journaux de Lyon , VIII , 52.
- Jugement du tribunal de police correctionnelle qui applique à des herboristes exerçant la pharmacie des statuts locaux de 1659 , VIII , 75-79. Autre jugement du même tribunal sur le pliage des étoffes de soie. Voy. Pliage.
- Jurain (Claude) , VIII , 57 , 61.
- Jussieu (M. Alexis de) , sa consultation sur l'arrêté relatif au pliage des étoffes de soie. Voy. Pliage.
- Keisel , teinturier à Lyon , anecdote qui le concerne , VII , 304.
- Labé (Louise) , VII , 216 , 259 ; VIII , 8-18 , 105. — Son buste par M. Foyatier et réfutation d'un passage de la *Gazette universelle de Lyon* sur ce sujet , VII , 463-466 ; VIII , 225. — Ses trois sonnets italiens en l'honneur d'Amélie de Montendre , VII , 266-267.
- Laffore (M. de). Voy. Statilégie.
- Lahire (Lettre d'Etienne de Vignoles dit) , aux bourgeois de Lyon , en 1432 , VIII , 95-97.
- Langage du peuple de Lyon comparé avec celui du peuple de Milan , VIII , 279-297.
- Langes (le président Nicolas de) , VII , 215-217.
- Launoy (de). Voy. Horace.
- Laverne de Dijon (famille des) , renseignements fournis par M. C.-N. Amanton , VIII , 56-60.
- Legendre-Héral (M.). Voy. Cbarité.

lettres. Voy. Correspondance. — Première lettre à MM. les curés de Genève, bull. bibl. VII, 232-234.

Librairie chez les anciens. Voy. Propriété littéraire.

Lois des Francs, par M. J.-F.-A. Peyré, bull. bibl. VIII, 70-71.

Lollia Paulina, son buste au musée de Lyon, VIII, 305-307.

Louis XI, ses lettres patentes sur l'introduction de la manufacture de soierie à Lyon, VIII, 130-132.

Lugdunum priscum, manuscrit de Claude Bellièvre, VIII, 83-85.

Lyon au 14.^e siècle, extrait de l'*Histoire des Français* de M. Monteil, VII, 151-154.

Lyon en 1789, extrait du *Voyage en France* d'Arthur Young, VII, 434-440.

Lyonnais comparés aux Milanais. Voy. Fraternité. — Lyonnais, premiers présidents au parlement de Bourgogne (lettres sur trois), par M. Cochard, bull. bibl., VII, 63.

Lyonnaises dignes de mémoire. Voy. Bourges (Clémence de), Labé (Louise) et Montendre (Amélie de). — Dames de Lyon. Voy. Gundling. — Jeunes filles lyonnaises, maladie dont elles furent atteintes en 1495. Voy. Maladie.

Mabal (M. Alphonse). Voy. Annales biographiques.

Maladie épidémique des jeunes filles lyonnaises, en 1495, VIII, 298-300.

Mandelot (notice sur François de), par M. Pericoud aîné, VIII, 348-380. — Lettre relative à cette notice, par M. B. C. V. (Chevalier-Victorg), 449-454. — Erratum pour cette notice, VIII, 80. — Lion que Mandelot fit élever pour la ville, VII, 546-348.

Manufactures de soieries de Lyon (extrait d'un mémoire de M. Ozanam sur les), VII, 190-193. — Epoque de l'introduction de ces manufactures à Lyon, VIII, 129-132.

Maria (le docteur), VII, 303.

Martial, sa pièce sur un tachygraphe, imitée en français par plusieurs poètes, VII, 462-463. — Autre distique du même, imité en français, VIII, 314.

Martin (le major-général), poème couronné par l'Académie de Lyon, par M. F.-J. Rabanis, VIII, 358-371. — Rapport sur le concours ouvert pour l'éloge de Martin, et mémoire sur l'exécution de son testament. Voy. Académie roy. de Lyon.

Médailles d'encouragement fondées par le duc de Plaisance, à distribuer en 1827 (rapport sur les), par M. Régny, bull. bibl. VII, 63.

Mélanges , VII , 60-62 , 154-157 , 301-309 , 441-466 ; VIII , 48-67 , 143-149 , 228-232 , 298-330 , 468-470. Mercier de Saint-Léger (L'abbé). Voy. Imprimerie lyonnaise. Merle (Le) et le rossignol , fable , par M. F. Coignet , VIII , 371-372.

Meygra entreprise. Voy. Arena.

Milanaïs comparés aux Lyonnais. Voy. Fraternité.

Minimes (place des). Voy. Orme.

Moiroud (M.). Voy. Société roy. d'agriculture.

Molière à Lyon avec sa troupe , VII , 408-409.

Molière , relieur à Lyon , VIII , 112-113.

Monfalcon (M. le docteur J.-B.). Voy. Statilégie.

Mongez (M.). VII , 155. Voy. Girafe.

Monnaies des églises de Lyon et de Vienne (extrait de la lettre de M. Cochard sur des) , par M. Bottin , bull. bibl. VII , 67.

Montconys (Gaspard de) , VIII , 143.

Monteil (M.). Voy. Lyon au 14.^e siècle.

Montendre (notice sur Amélie de) , par M. Bregnot , VII , 260-267.

Morel-Velcine (M. Claude-Hélène) , sa nécrologie par M. Bregnot , VIII , 137-140 , 339. Voy. communautés religieuses , Députés , Foires et Poudrière.

Morella (notice sur Julienne) , extraite d'un mémoire du docteur Calvet , par M. Bregnot , VII , 186-189. — Addition à cette notice , VIII , 301.

Morus (Thomas) , tableau de M. Jacquand , art signé Z. (M. Passeron) , VII , 426-429.

Neuville (l'archevêque de Lyon , Camille de) , sa bibliothèque , VIII , 148-149.

Numismatique. Voy. Monnaies.

Observatoire de Lyon. Voy. Eclipse.

Origine des Etrennes. Voy. Etrennes.

Orme planté à Lyon sur la place des Minimes , art. de M Bregnot , VII , 276-278.

Parat (M.). Voy. Académie roy. de Lyon.

Parrelle (M.). Voy. Boileau.

Passeron (M.). Voy. Boscary , Charité , Exposition , Morus , Retour de chasse et Souvenirs.

Peignot (M.) , VII , 304 ; VIII , 53.

Pelzin (M. M.-A.) , sa nécrologie , par M. Bregnot , VIII , 140-141.

- Pericaud aîné (M.).** Voy. Arioste , Auger , Bibliothèque de Lyon , Mandelot et Proculus.
- Périers (Bonaventure des).** Voy. Hymnides.
- Petit-Jean (Madame).** Voy. Retour de chasse.
- Peyré (M. J.-F.-A.).** Voy. Lois des Francs.
- Pharmacie.** Voy. Jugement et Société de pharmacie.
- Pic (M. F.-A.).** Voy. Bichat et Propriété littéraire.
- Pitrat (tour),** VIII , 20-21 , 381-382.
- Pliage des étoffes de soie (consultations sur l'arrêté de M. le préfet , relatif au),** bull. bibl. VII , 309. — Jugement du tribunal de police correctionnelle de Lyon , 397-399. — Arrêt de la cour de cassation , VIII , 158-159.
- Plotius (Lucius) était-il lyonnais ?** VIII , 38-41.
- Poésies.** La certitude , épigramme en latin et en français , VIII , 298. — Epigramme imitée du latin de Ménage , par M. Breghot , 317. — Imitation d'E. Dolet , par le même. Voy. Bory , Fourvières , Martin , Merle et vers.
- Pomme (le docteur),** VII , 303.
- Poudrière de Lyon ,** art. de M. Morel-Voleine , VII , 183-186.
- Poupar (M.).** Voy. Horace.
- Précý (M. de).** Voy. Siège de Lyon.
- Proculus ,** proclamé empereur à Lyon (notice sur), par M. Pericaud aîné , VII , 305-308. — Addition à cette notice , VIII , 51-52.
- Programmes.** Voy. Académie roy. de Lyon et Société roy. d'agriculture.
- Propriété littéraire et librairie chez les anciens (dissertation sur la),** par M. F.-A. Pic , VII , 278-294 , et bull. bibl. 389.
- Prudhomme ,** relieur à Lyon , VIII , 112-113.
- Prunelle (M. le docteur).** Voy. Société roy. d'agriculture.
- Rabanis (M. F.-J.).** Voy. Collège et Martin.
- Rabelais (François),** médecin à l'hôpital de Lyon , note de M. Breghot , VII , 460 ; VIII , 345. Voy. Hymnides.
- Recueil des sceaux du moyen âge (Lettre de M. C.-N. Amanton sur le),** VII , 34-36.
- Règnier (Mathurin).** Voy. Brossette.
- Règny (M.).** Voy. Médailles et Siège de Lyon.
- Retour de chasse (le),** tableau de Madame Petit-Jean , et la Tireuse de cartes , tableau de M. Biard , art. de M. Z. (M. Passeron) , VIII , 43-45.
- Rieussec (M. Justinien).** Voy. Cour roy. de Lyon.

- Rochebonne (famille de), VIII , 324-325.
- Roman de la Rose , éditions décrites , VII , 391-392 ; VIII , 328-329.
- Rossary (M.) , VIII , 154-155.
- Roy (Guillaume le) , premier imprimeur de Lyon , VIII , 329.
- Rozier (l'abbé-) , VIII , 311. *Nola*. La maison de l'abbé Rozier n'était pas située dans la rue *Neyret* , comme on l'a dit par mégarde en cet endroit ; elle était située dans la rue *Masson*.
- Rues , places et quartiers de Lyon. Voy. Essais historiques , et les noms des rues qui se trouvent aux lettres A et B.
- Sablon (Antoine du). Voy. *Arena*.
- Saillans (Gaspard de) , son livre imprimé à Lyon en 1569 et détails sur sa biographie , VIII , 468-470.
- Sermons de M. l'abbé Bonnevie , bull. bibl. VII , 66.
- Servan (Edouard) , VIII , 298.
- Séviigné (Madame de) , maison où elle a logé à Lyon en 1672 , VIII , 327-325.
- Siège de Lyon en 1793 , lettre de M. de Précy et lettre de M. Régny y relative , VII , 381-388.
- Smith (M.). Voy. *Aperçu*.
- Société royale d'agriculture de Lyon , programme des prix pour 1828 , VII , 40-42. — Rapport sur l'emploi de différentes charrues , par M. Moiroud , bull. bibl. VII , 64. — Autre sur un concours pour la destruction de la pyrale de la vigne , par M. Foudras , bull. bibl. 65. — Discours sur l'enseignement de l'agriculture , par M. le docteur Prunelle , bull. bibl. 312-313. — Mémoires de la société , bull. bibl. 469-470.
- Société d'encouragement pour l'industrie nationale , programme de ses prix pour 1828 , 1829 et 1830 , bull. bibl. VIII , 72.
- Société de médecine de Lyon , sa séance publique du 18 août 1828 , VIII , 470-472.
- Société de pharmacie de Lyon , mémoire sur les abus de la pharmacie , bull. bibl. VIII , 71-72. — 2.^e édit. bull. bibl. 152.
- Voy. *Pharmacie*.
- Socrate , son buste au musée de Lyon , VIII , 304-309.
- Soieries. Voy. *Manufactures*.
- Souchay (Catalogue des livres de M.) , bull. bibl. VII , 313.
- Souvenirs à l'usage des Français , par M. Z. (M. Passeron) , bull. bibl. VII , 157.
- Spon (Jacob). Voy. *Etrennes*.
- Statilégie de M. de Laffore (rapport sur la) , par M. le docteur J.-B. Monfalcon , VIII , 254-277.

- Statistique. Voy. communautés religieuses, Essais historiques, Histoire, Poudrière de Lyon, Vaise, etc., et les noms des rues, places et quartiers appartenant aux lettres A et B.**
- Statuts synodaux donnés par Mgr. l'archevêque d'Amasie, bull. bibl. VIII, 150.**
- Sy (M. le marquis de). Voy. Horace.**
- Tabareau (M. Henry). Voy. Enseignement des sciences industrielles.**
- Tables de Claude, VIII, 303-304.**
- Talaru (famille de), VII, 250-251.**
- Taurobole de Lyon, VIII, 303-305.**
- Théâtres de Lyon (origine des), VII, 406-408.**
- Tholosan (Jean), VII, 423-425.**
- Tour Pitrat. Voy. Pitrat.**
- Tourrette (M. de la), extrait de son rapport sur une jambe de cheval de bronze, etc., par M. Bottin, bull. bibl. VII, 67.**
— **Son Examen des conjectures sur l'incendie de Lyon sous Néron, VIII, 173-214.**
- Trébonius Rufinus, daumvir à Vienne, VIII, 41-42.**
- Trélias (M.). Voy. Arioste (L').**
- Usages (anciens), VII, 151-154, 276-278; VIII, 49-50.**
- Vaise (statistique de la paroisse de), en 1697, VII, 141-145.**
- Verna (M. Dauphin de), VII, 158, VIII, 54-60, 379.**
- Vers faits devant l'île Barbe, par M. Camille Boniver, VII, 300-301. — Note sur un vers latin relatif à Lyon, par M. C.-N. Amanton, VIII, 60-63.**
- Victon (André), VII, 217.**
- Vietty (M.), VII, 308-309.**
- Voirie. Voy. Chemin de fer.**
- Voltaire, sa lettre à Le Tourneur, VIII, 332-333.**
- Willermoz (Pierre-Jacques, Pierre-Claude-Catherine et Jean-Baptiste), VII, 272-275.**
- Young (Arthur). Voy. Lyon en 1789.**
- Z. (M. Passeron). Voy. Boscary, Charité, Exposition, Retour de chasse et Souvenirs.**
-

